

LE

CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE.

LE CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE.

RELIGION, PHILOSOPHIE, POLITIQUE,
SCIENCES,
LITTERATURE, BEAUX-ARTS.

TOME QUINZIÈME.

PARIS
LIBRAIRIE DE SAGNIER ET BRAY,
RUE DES SAINTS-PÈRES, 64.
1846

LE

CORRESPONDANT.

DU DEVOIR DES CATHOLIQUES

DANS LES PROCHAINES ELECTIONS.

Quod bellum servavit pax ficta non auferat.
S. Jérome. *Proœm. Dial. adv. Pelag.*

I

Où en sommes-nous?

Lorsqu'il y a près de trois ans un écrit fut publié sous un titre analogue à celui-ci, à coup sûr nul ne pouvait prévoir le chemin que devait faire en si peu de temps la question catholique parmi nous. Alors un sentiment de tristesse, de défiance, de découragement, dominait les cœurs les plus dévoués à la liberté religieuse; et c'était à bon droit, en présence de l'immensité des obstacles qu'il fallait combattre, et de la déplora-

ble faiblesse des ressources que l'Église et la liberté pouvaient invoquer.

En est-il de même aujourd'hui ? Non, certes. Et si quelque chose peut secouer la torpeur d'un trop grand nombre de catholiques, et mettre un terme à leur coupable indifférence, ce doit être, à coup sûr, le spectacle des résultats incroyables qui ont été obtenus au bout d'une lutte si courte et si faiblement soutenue par ceux qui y étaient les plus intéressés, par les pères de famille chrétiens !

Je résiste à l'envie bien naturelle de résumer ici tout ce que le Catholicisme a gagné depuis 1800, quand le XIXe siècle s'ouvrait sans Pape, et quand les geôliers de Pie VI, mort dans l'exil et la captivité, proclamaient la fin de la superstition pontificale ; depuis 1810, quand Pie VII était prisonnier de Napoléon ; depuis 1820 et 1830, quand la cause de l'Eglise paraissait irrévocablement liée à celle des monarchies absolues. Je me tais sur l'incomparable restauration qui s'est opérée au profit de la vérité catholique dans le domaine de l'histoire, de l'art, de la poésie et de la science. Je me tais sur la renaissance de l'Irlande, la constitution de la Belgique, les héroïques leçons de Cologne et de Posen, la moisson miraculeuse que promet l'Angleterre ! Je me renferme strictement dans ce qui est de notre temps et de notre pays, dans ce qui s'est passé hier, dans ce qu'il nous faut faire demain.

Mais, je le demande à tout chrétien sincère, à tout homme de bon sens : n'eût-il pas cru rêver si on lui avait dit en 1840, ou même en 1843, qu'au bout de deux ou trois ans on verrait la question religieuse devenir la plus vitale et la plus flagrante des questions, se frayer un chemin à travers tous les dédains, toutes les distractions et tous les intérêts, et entrer triomphalement dans le domaine des faits, de la pratique, des affaires ?

N'aurait-il pas cru rêver si on lui avait dit qu'en 1846 la conduite et le langage des évêques compteraient au premier rang des préoccupations de nos grands politiques ? et qu'autour du sanctuaire menacé de la conscience et de la famille il se grou-

perait tout à coup un parti nouveau, *catholique*, *clérical*, *ultramontain*, *jésuite*, qu'on l'appelle comme on voudra, mais nouveau, mais énergique, mais profondément distinct de tous les anciens partis, complétement désintéressé de toutes les basses ambitions de notre temps, passionnément attaché à la liberté moderne, et enchaîné par le fond des entrailles à l'ancienne religion de la France ?

N'est-ce pas cependant ce qui est arrivé ?

Allons un peu plus loin, et cherchons quel était l'état des choses à la fin de la session de 1844, après l'adoption du projet de loi de M. Villemain contre la liberté de l'enseignement par la Chambre des Pairs, après la promulgation du rapport de M. Thiers au milieu des applaudissements de la Chambre des Députés, après que l'Académie Française eut couronné l'éloge de Voltaire, après que M. Guizot lui-même, le plus éminent et le plus éclairé de nos contradicteurs, eut consenti à se faire le docile organe des préjugés et des rancunes universitaires[1].

Qui nous eût dit que, moins de deux ans après, la double œuvre de MM. Villemain et Thiers serait mise à néant, et que le même M. Guizot viendrait, à la tribune où M. Thiers avait débité son rapport, déclarer que les *enfants appartiennent aux familles avant d'appartenir à l'État*, et que *l'Université impériale blessait les droits des familles et ne tenait pas compte des croyances religieuses*[2].

Nous avons eu contre nous tout ce qu'il y a de puissant, d'influent, de populaire dans ce pays ; la grande majorité des deux Chambres, les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des journaux, tous les tribunaux, y compris le conseil d'État, tous les corps savants, y compris le Collége de France, les intrigues de la diplomatie à Rome, l'orgueil de la fausse science à Paris, tous les hommes d'État, tous les *penseurs*, tous les rhéteurs, tous les

[1] Voir son discours, à la Chambre des Pairs, contre les Jésuites, le 9 mai 1844.

[2] Discours du 30 janvier 1846.

sophistes et tous les légistes. Nos plus zélés protecteurs parmi les grands personnages politiques ont eu tout juste le courage de nous faire l'aumône de leur silence.

Et cependant nous n'avons pas été vaincus!

Et le premier ministre, le chef responsable du gouvernement, revient sur ses pas pour nous tendre les mains. Et les plus ardents de nos ennemis se taisent prudemment et se préparent à solliciter nos voix. Ils sont même prêts à nous démontrer qu'au fond ils ne nous ont jamais voulu de mal et que nous les avons mal compris par notre propre faute.

Pourquoi donc ce changement qui peut bien n'être ni fécond ni durable, mais qui ne peut pas être contesté?

Pourquoi? le voici. On l'a dit il y a trois ans: « Les catho-
« liques n'obtiendront jamais rien jusqu'à ce qu'ils soient de-
« venus ce qu'on appelle en style parlementaire un embaaras
« sérieux. »

Eh bien, cet embarras, nous le sommes devenus. Rendons-en grâces à Dieu et continuons.

Mais voyons aussi comment nous le sommes devenus.

Car si on s'étonne involontairement de la situation actuelle des choses, on doit s'étonner bien plus encore si l'on songe à la façon dont elle a été amenée.

De qui donc est-elle l'œuvre? Disons-le sans détour, elle est avant tout l'œuvre de l'épiscopat de français.

Et quels étaient ces évêques? Des hommes influents dans la politique, mêlés aux affaires publiques, disposant d'un vaste patronage, maîtres de grandes ressources?

Non; tout au contraire, chacun sait que ces évêques ont été choisis par ceux même qu'ils ont dû combattre, parmi les hommes les plus inoffensifs, les plus étrangers à la politique. Chacun sait qu'ils n'ont pas, dans l'ordre civil, le crédit suffisant pour faire nommer un aspirant surnuméraire. Chacun sait enfin que l'Etat, en guise d'indemnité pour l'ancien patrimoine de l'Eglise, leur abandonne, pour toute ressource, un chétif traitement de 10 ou 15,000 francs par an. Et cependant, ainsi dé-

nués de toutes ressources humaines, ils ont manifesté une puissance aussi incontestable qu'imprévue. Nos grands hommes d'Etat, nos orateurs en renom, nos dictateurs en herbe auraient souri de pitié si on eût songé à comparer le rôle de nos évêques avec le leur. Et cependant, ce qu'ils essaient en vain de conquérir depuis six ans, à l'aide des mille ressources de l'esprit de parti, des mille combats de la presse et de la tribune, nos évêques l'ont obtenu, savoir : un temps d'arrêt dans la politique du gouvernement, et de plus une attitude nouvelle dans cette politique, plus respectueuse envers ce qu'elle avait combattu, plus défiante envers ce qu'elle avait imprudemment encouragé et fomenté jusqu'à ce jour.

Et comment les évêques de France s'y sont-ils pris pour amener ce grand résultat ? Ont-ils employé des moyens extraordinaires, extrêmes ? ont-ils fait appel aux passions ? ont-ils cherché à exciter, à remuer profondément l'âme de leurs ouailles ? ont-ils eu recours à ces armes puissantes que la foi et l'autorité déposaient entre leurs vénérables mains ? Non, en vérité.

Nos évêques se sont montrés tels qu'ils étaient : voilà tout. Ils ont permis à un rayon de soleil d'éclairer le fond de leur cœur ; ils ont exposé au grand jour de la publicité leurs actes et leurs paroles. Cela a suffi. Les uns sont demeurés ravis, les autres confondus, à la vue de tant de raison et de tant de force, unies à tant de modération et à tant de patience.

Le clergé de France, qui n'a jamais été plus pur ni plus grand que de nos jours, par ses vertus, par sa discipline, par son humble et austère dévouement, ce clergé incomparable a ajouté un nouveau titre à sa gloire par l'ardente unanimité de son adhésion aux principes professés par ses chefs. On sait assez que ces chefs ont dû le contenir, bien loin de l'exciter.

Nous avons eu le bonheur de recueillir les actes de l'épiscopat français depuis le commencement de la lutte récente [1].

[1] *Recueil des actes de l'Episcopat*, 1843 à 1846, publié par le *Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse.* 4 vol. in-18, chez Lecoffre.

Nous osons dire que ces actes compteront dans l'avenir, pour la grandeur, pour l'éloquence, pour la noblesse du langage et la solidité de la doctrine, parmi les plus belles pages des annales de l'Eglise de France. Non, la postérité n'aura pas assez d'admiration, pas assez d'éloges pour cette magnifique unanimité, cette suavité dans la force, cette éloquence à la fois si contenue et si concluante, cet amour si sincère de la justice, de la vérité et de la liberté chrétienne. Elle dira qu'il était impossible de remplir avec plus de majesté un plus impérieux devoir.

Devançons cette justice de l'avenir, et saluons avec respect et avec reconnaissance cette gloire si pure de l'épiscopat français.

Et si, comme des présages trop certains nous l'annoncent, cette sainte et glorieuse unanimité ne doit pas durer ; si le gouvernement, à l'aide de la prérogative que le concordat lui concède, vient à bout, par les choix dont il nous menace, de créer au sein de l'épiscopat français un parti dévoué à sa politique et docile instrument de ses ruses, sachons au moins remercier Dieu d'avoir différé cette humiliation ; sachons, de plus, puiser dans ce glorieux passé la force et la lumière nécessaires pour traverser les épreuves de l'avenir.

Si nous sortons de la sphère ecclésiastique pour descendre dans celle de l'action laïque, nous sommes en droit d'éprouver la même surprise, mêlée de la même reconnaissance envers Dieu. Il y a quelques années, c'était chose plus que rare qu'un catholique laïque, catholique *avant tout,* plaçant les intérêts de la foi au-dessus de tous les partis et de tous les pouvoirs. Aujourd'hui cette espèce nouvelle existe ; elle vit et elle s'accroît de façon à dérouter les plus incrédules. En vain le despotisme des classifications anciennes a voulu lui contester le bienfait d'une vie indépendante ; la confusion entre les catholiques et les légitimistes, si facile, si universelle il y a si peu de temps encore, n'est plus possible aujourd'hui.

Et comment, encore une fois, cette transformation s'est-elle opérée ? Quelles sont les forces que nous avons conduites au combat ?

Dans la presse[1], un ou deux journaux à Paris, dix ou douze en province, soutenus par les plus rudes sacrifices, laborieusement dirigés par des hommes inconnus et pauvres, obligés de défricher un sol inculte à travers les poursuites judiciaires, les divisions, les mécomptes, les calomnies de tout genre, achetant chaque pouce de terrain par mille déboires et mille fatigues, et ne parvenant à vivre qu'à force de patience, de désintéressement et d'abnégation.

Dans le Parlement, trois ou quatre orateurs étrangers à tous les partis, en dehors de toutes les combinaisons ministérielles, sans popularité, sans clientèle, ne pouvant aborder que la tribune la moins retentissante, au sein d'une assemblée volontairement déchue de toute influence sérieuse dans l'Etat.

Dans le reste du pays, une poignée de pétitionnaires : je dis une poignée; car, qu'est-ce que cent mille signatures auprès des millions que l'on aurait dû et pu recueillir si on avait voulu ?

Voilà quelles ont été nos ressources. C'est du sein de ce néant qu'est sortie la chance d'un meilleur avenir; je dirais même la certitude de cet avenir, si on veut se donner la peine de le mériter. C'est ainsi qu'au sein de notre pays, désenchanté de ses vieilles illusions, fatigué de ses vieilles gloires et altéré de jouissances matérielles, un nouveau parti a été créé, un nouveau drapeau déployé.

Il n'y a encore rien de fini, rien de conquis définitivement; mais il y a une lutte acceptée, comprise, continuée, par ceux qui, hier encore, n'avaient que le choix d'être victimes ou complices d'une politique misérable.

Deux changements dont la portée est incalculable sont consommés.

[1] Si nous avions entendu parler ici d'autre chose que de la presse périodique, nous eussions dû mettre hors ligne les mémorables pamphlets de M. de Cormenin, dont la généreuse intervention au profit de la liberté catholique, dont la mâle et incomparable éloquence ont signalé une phase nouvelle dans les progrès de notre cause.

Chez les laïques, le respect humain, ce tyran des lâches, a été vaincu.

Au sein du clergé, l'écrivain le plus conciliant et le plus considéré a pu dire : *Nous acceptons, nous invoquons les principes et les libertés proclamés en* 89.... *Vous avez fait la révolution de* 89 *sans nous et contre nous, mais pour nous, Dieu le voulant ainsi malgré vous* [1].

II

Que nous reste-t-il à faire?

Voilà donc ce que nous avons gagné.

Est-ce quelque chose ? Oui.

Est-ce tout ? Non.

Est-ce assez ? Non, mille fois non.

On serait même presque en droit de dire que ce n'est rien auprès de ce qui nous reste à faire.

Pour qui vous prenez-vous? disait un ministre de la police, sous l'Empire, à un archevêque. Le prélat répondit: *Pour rien, quand je me juge; pour beaucoup, quand je me compare.*

C'est précisément le contraire que nous devons dire de nos succès jusqu'à ce jour : ce que nous avons obtenu est peut-être beaucoup en soi; ce n'est rien auprès de ce que notre devoir nous ordonne de vouloir et d'accomplir.

Et d'abord la liberté de l'enseignement est encore à naître. Son avénement n'est annoncé que par quelques paroles sans aucune valeur légale et pratique. L'édifice du monopole universitaire est encore debout : ses cachots sont aussi pleins, ses cadenas aussi solides, ses chaînes aussi pesantes, que lorsque le premier cri d'alarme s'est élevé dans nos rangs. Quand M. Thiers vient dire *que l'enseignement universitaire a été vaincu dans la lutte* [2], cela veut dire en bon français que l'Église n'a pas été jouée et livrée au point où on se flattait qu'elle le se-

[1] M. l'abbé Dupanloup, *de la Pacification religieuse*, p. 306 et 287.

[2] Discours du 27 mai 1846.

rait. Ces gémissements sur la défaite supposée de l'Université ont précisément la même valeur que cet autre axiome du même orateur : *J'ai toujours vu que les jeunes gens élevés par les ecclésiastiques étaient moins religieux que les jeunes gens élevés par les laïques* [1].

Ce sont là de ces plaisanteries que l'on peut hasarder à la tribune, quand on y apporte beaucoup d'audace et beaucoup de talent.

Ce monopole, qu'un vénérable prélat a si bien défini comme « l'épreuve la plus terrible et la plus dangereuse à laquelle « aient jamais été soumis les membres de la vraie Eglise [2], » cet odieux monopole est donc encore tout entier. Il a changé de chef, il est vrai ; mais, ce nouveau chef, il n'est pas un homme au courant de la situation qui ne le regarde comme plus hostile et plus redoutable à la liberté d'enseignement que M. Villemain. Avec des dehors plus respectueux et plus d'affection dans le cœur, M. de Salvandy n'en est pas moins l'ennemi systématique et sincère de l'affranchissement des consciences et des familles. Moins asservi peut-être que ses prédécesseurs aux intérêts de la corporation universitaire, il n'est personne, même parmi les légistes de la gauche, qui rêve pour l'Etat un despotisme plus étendu, plus complet, plus étouffant que lui. La loi insensée qu'il a proposée dernièrement pour transformer les trente-huit mille instituteurs communaux en fonctionnaires de l'Etat, et l'ensemble de l'instruction primaire en une administration publique, comme celle des douanes ou des droits réunis, donne la mesure de son ambition et trahit le plan de sa conduite.

Il a pu réorganiser le conseil royal de l'Université ; mais que nous importe ? Il est vrai, ces décemvirs, qui avaient si longtemps pesé, non-seulement sur nous, mais sur tout le corps enseignant, ont été frappés dans leur orgueil bien plus que dans leur pouvoir. Ils ont été, comme ils disent, *faits, défaits*

[1] Même discours.

[2] M. l'évêque de Chartres.

et refaits[1]. Est-ce une raison pour que nous soyons *refaits* comme eux ? Est-il une seule des attributions oppressives de l'ancien conseil qui n'ait été conservée au nouveau ? Et, tant que ces attributions seront maintenues, que nous importe, pour me servir d'une comparaison classique, d'un souvenir universitaire, que nous importe d'être exploités par les décemvirs ou par les trente tyrans ?

Et tous ces écrivains , tous ces professeurs qui ont calomnié les ordres religieux, insulté notre clergé, poursuivi la pensée catholique sous toutes ses formes, ne continuent-ils pas à être protégés, rétribués, avancés, récompensés et décorés comme par le passé[2] ? Et celui qui, presque seul, dans les chaires de Paris, défendait la vérité catholique dans l'histoire, n'a-t-il pas été contraint de céder la place à l'émeute, également abandonné par ses collègues et par ses chefs ?

Qu'on me cite donc un seul acte de vrai libéralisme , une seule preuve de la tendance du nouveau ministère vers la liberté depuis son avénement ? Où sont-ils ces colléges de plein exercice que l'on devait concéder avec tant d'empressement à tous ceux qui en demanderaient ? Qu'on aille demander à M. l'archevêque de Paris des nouvelles de la confiance qu'il faut avoir dans les bonnes intentions de M. de Salvandy ! Qu'on interroge les ecclésiastiques qui ont eu la téméraire pensée de compter sur les facilités que leur accorderait M. de Salvandy pour la fondation de nouveaux établissements ! Ils vous diront qu'il a exigé de leur zèle, non pas seulement les conditions de la loi de M. Villemain, mais encore celles du rapport de M. Thiers !

A Dieu ne plaise que je veuille attaquer ici la loyauté de M. le ministre de l'instruction publique ; je le tiens volontiers

[1] Discours de M. Saint-Marc-Girardin, dans la discussion de l'Adresse de 1846.

[2] On pense bien que nous ne tenons pas compte du silence de M. Quinet, qui a bien voulu se taire parce que le ministre refusait d'admettre le mot d'*institutions* dans le programme de ses leçons sur les littératures du Midi au Collége de France.

pour le plus honnête et le plus religieux de nos adversaires, mais je tiens aussi à ce que personne ne soit disposé à prendre cet adversaire pour un ami; je tiens à faire constater que la cause qu'il sert n'est pas la cause de la liberté, ni par conséquent la nôtre [1].

Mais, d'ailleurs, est-ce que le monopole universitaire, dans l'instruction secondaire, est le seul ennemi que nous ayons à combattre? Est-ce que l'instruction primaire, grâce à la jurisprudence abusive par laquelle on a permis au conseil royal d'interpréter et de restreindre la loi de 1833, n'est pas devenue tout entière la proie de l'arbitraire? Et la loi proposée par M. de Salvandy sur cette matière n'est-elle pas destinée à aggraver cet état de choses, au lieu de l'améliorer?

Est-ce que l'éducation des filles, ce dernier asile de la foi, de la vertu, de la liberté chrétiennes, ce dernier boulevard des droits de la famille, n'est pas toujours menacée, poursuivie, envahie par cet impur monopole, qui ne se fonde pas même sur l'apparence d'une loi, mais sur une collection d'ordonnances, d'instructions, de règlements et de statuts émanés uniquement de cette même autorité universitaire qui a déjà corrompu l'éducation des hommes?

Grâce en partie à cette instruction populaire, d'autant plus altérée dans sa véritable et légitime portée qu'elle est plus abondamment distribuée par les instituteurs formés dans les écoles de l'Etat; grâce surtout aux restrictions innombrables que rencontrent tous les dévouements inspirés par la religion, est-ce que la foi et les mœurs ne se perdent pas chaque jour de plus en plus dans les classes inférieures? Et tandis que le retour au bien d'une partie notable de la jeunesse des classes moyennes console l'Eglise, la dépravation graduellement croissante du peuple des campagnes ne doit-elle pas consterner tous ceux qui ne sont pas volontairement aveugles?

[1] Dès 1843, je me suis permis de signaler l'avantage que nous offrait un chef ouvertement hostile, comme M. Villemain, plutôt qu'un homme en apparence favorable aux transactions, comme M. de Salvandy. *Du Devoir des Cathol. dans la question de la liberté d'enseign.*, p. 114, 2e édit.

N'est-elle pas encore debout et plus envahissante que jamais, cette administration des cultes qui, en dépit de la Charte, du catéchisme et du bon sens, a l'incroyable prétention d'être l'intermédiaire nécessaire entre les fidèles et les pasteurs, entre les évêques et le Pape? N'y a-t-il pas là des laïques, des avocats érigés par leur propre autorité, et par je ne sais quelle naïve illusion d'amour-propre, en successeurs de Constantin et de Charlemagne, en évêques, en docteurs, en patriarches et en primats postiches, et qui poussent l'absurdité puérile de leur petit despotisme jusqu'à expliquer aux archevêques comment il faut célébrer la *férie* de l'Ascension lorsqu'elle se rencontre avec la Saint-Philippe [1]? jusqu'à prescrire aux évêques, *au nom du roi*, de faire des prières pour le chef de l'Eglise, pour le prince des évêques [2]? Ces mêmes hommes ne s'enfoncent-ils

[1] Circulaire *ad hoc* de M. le garde des sceaux, ministre secrétaire de la justice et des cultes, en 1845.

[2] Citons ici le dernier monument de cette outrecuidance administrative, afin de le conserver pour nos neveux, afin qu'ils sachent dans quel abaissement ils seraient plongés, si nous n'avions commencé à secouer le joug; et demandons-nous si les ministres de la reine d'Angleterre écriraient autrement aux évêques de l'église anglicane, dont cette reine est le chef suprême.

Circulaire à tous les évêques du royaume.

« Paris, le 11 juin 1846.

« Monseigneur,

« J'ai la douleur de vous annoncer la mort de Sa Sainteté le Pape Grégoire XVI.

« L'*intention du roi est* que, dans cette circonstance, vous ordonniez des prières dans toutes les églises de votre diocèse.

« *Je ne doute pas de votre empressement à vous conformer au désir* de Sa Majesté.

« Agréez, Monseigneur, etc. Signé : MARTIN (du Nord). »

D'où il suit évidemment que l'*intention du roi* pourrait être également que les évêques *n'ordonnassent pas des prières*, et que *dans cette circonstance* on *douterait* tout aussi peu de leur *empressement à se conformer aux désirs de Sa Majesté*. L'an prochain, il faut espérer que nous verrons des circulaires pour autoriser les évêques à faire les ordinations des Quatre-Temps ou à confirmer.

pas de plus en plus dans la funeste idée qu'il leur est donné de gouverner l'Eglise en France, tantôt par des choix épiscopaux plus artificieusement combinés que par le passé, tantôt par une distribution plus adroite des millions que l'Etat leur confie pour le matériel du culte ? Car, il faut bien qu'on le sache, ce n'est pas, comme se le figurent des observateurs superficiels, par ce qu'on appelle improprement le *salaire du clergé* qu'on compte maintenir l'Eglise dans la servitude ; ce *salaire* est une indemnité, et cette indemnité fait partie de la dette de l'Etat, selon les lois de l'Assemblée constituante, qui l'a substituée au patrimoine territorial de l'Eglise. Consacrée par la Charte en même temps que la dotation de la royauté, elle ne saurait être supprimée sans une violation directe du concordat, de la Constitution et du crédit public. Mais c'est par le maniement habile des chapitres du budget consacrés à l'entretien, aux réparations, à l'ameublement des cathédrales, des évêchés, des séminaires, des églises paroissiales et des presbytères, qu'on espère pouvoir faire sentir le profit et la nécessité d'une docilité plus grande, mettant chaque faveur au prix d'une concession, s'armant de la pénurie déplorable de tous nos établissements ecclésiastiques pour amoindrir le courage du clergé, donnant le superflu à ceux qui se taisent sur les questions les plus vitales, refusant le nécessaire à ceux qui parlent par devoir et par conviction, et se réservant ainsi le droit exorbitant de taxer d'ingratitude ceux qui ne livreraient pas un droit de l'Eglise pour prix de chacune des aumônes qu'on leur abandonne [1].

Enfin ne pèse-t-elle pas encore de tout son poids sur nous, cette odieuse bureaucratie de tous les départements ministériels, héritière insensée de toutes les inventions tyranniques de l'ancien régime, de la Révolution et de l'Empire ? Sa routine oppressive, ses traditions perverses ne finissent-elles pas toujours

[1] On se rappelle ce mot d'un des principaux personnages de l'administration des cultes sur un évêque coupable d'avoir adhéré au mandement de M. le cardinal de Bonald contre M. Dupin : « *L'ingrat! quand on vient de lui donner un orgue!* »

par dominer et entraîner les hommes, pour la plupart recommandables et consciencieux, qui la composent, et ne les réduisent-elles pas à n'être plus que les instruments ou les complices d'un arbitraire chaque jour plus envahissant ? Au mépris des principes si justes et si éloquemment proclamés par M. Guizot[2], n'est-elle pas occupée nuit et jour à étendre le réseau inextricable de ses liens à la fois minutieux et étouffants sur tous les actes de la vie sociale, religieuse, politique et même domestique ? N'est-ce pas elle qui, personnifiée dans le conseil d'Etat, déclare que nos prêtres sont des *délégués de la puissance publique*[1], se permet de juger et de condamner la théologie des évêques, et arrête au passage les bulles et les brefs du souverain pasteur de l'Eglise pour les soumettre à la vérification d'une assemblée de laïques gallicans, protestants ou rationalistes ? N'est-ce pas elle qui impose un frein injurieux aux inspirations de la charité, et qui conteste à l'Eglise, par toutes les ressources de la jalousie fiscale, le droit de recueillir les aumônes de ses enfants ? N'est-ce pas elle qui, à Avignon, jette sur le pavé nos Sœurs de Charité, toutes meurtries par la calomnie et outragées dans leur pudeur[3] ; qui, à Alger, interdit au prêtre de prêcher la foi aux infidèles sur une terre désormais française[4] ; qui,

[1] Pour fortifier réellement le pouvoir aujourd'hui, il y a nécessité absolue de faire à la liberté sa part... C'est un trop grand fardeau, dans un gouvernement comme le nôtre, c'est un trop grand fardeau que le pouvoir absolu et le monopole, quelles que soient les mains qui le portent... Il n'y a pas de responsabilité, pas de forces qui puissent y suffire. Il faut, dans son intérêt, que le pouvoir soit déchargé d'une partie de ce fardeau... Du sein même de la liberté naît pour le pouvoir une source de forces. (*Discours du* 30 *janvier* 1846.)

[2] Rapport de M. Vivien, conseiller d'Etat (*ancien ministre des cultes*), concluant à la déclaration d'abus contre le mandement de M. le cardinal de Bonald portant condamnation du *Manuel* de M. Dupin.

[3] Mandement de M. l'archevêque d'Avignon, pour le carême de 1846.

[4] Lettre de Mgr Dupuch, évêque d'Alger, au Pape Grégoire XVI. Discours du général De la Rue, commissaire du roi, à la Chambre des Pairs, le 30 juin 1846.

partout, encourage et subventionne le travail du dimanche, cette violation scandaleuse du dogme chrétien et de la liberté de conscience? N'est-ce pas elle, en un mot, qui fomente, aggrave et enracine dans ce grand et noble pays, au nom et au profit de ce qu'elle appelle l'Etat, un despotisme non sanglant, non violent, exercé souvent par des mains bienveillantes, mais le plus lourd, le plus ignominieux, le plus énervant et le plus durable qui puisse jamais peser sur l'âme d'un grand peuple?

Mais je m'aperçois que la contemplation de ces dangers et de cette honte, trop silencieusement acceptés par la France, m'entraîne sur un terrain où la main d'un homme qui est à la fois un grand évêque et un grand écrivain a déjà versé des torrents de lumière. Il me suffit de rappeler les *Examens* de M. l'évêque de Langres sur les *empiétements* et les *tendances* de l'Etat, à tous ceux qui connaissent déjà ces chefs-d'œuvre, et de conjurer ceux qui ne les connaissent pas encore d'y étudier l'abîme vers lequel on nous entraîne.

On y verra tout ce qu'il nous reste à faire, même en dehors de la question de l'enseignement, pour sauver l'Eglise, la famille, la conscience et la société moderne, d'un danger, non pas éloigné, mais actuel, mais chaque jour croissant.

Hélas! nous le savons; il est parmi nous une foule d'hommes qui ne veulent pas être éclairés sur la nature de ce danger; il en est d'autres qui le connaissent et qui font plus que s'y résigner, qui s'y complaisent. Pour nous renfermer dans l'ordre des intérêts religieux, il est des hommes qui acceptent la servitude, la domesticité vis-à-vis du pouvoir civil, à condition d'y occuper, sinon la première place, du moins une place bien rétribuée; des hommes qui ne reculent devant aucune des adulations, aucune des complaisances que peuvent payer des tableaux, des ornements, des secours quelconques tombés de la main du pouvoir sur la nudité de l'Eglise; des hommes qui préfèrent une faveur à un droit, et qui ne conçoivent pas pour l'Eglise d'autre bienfait que le *privilége*, d'autre rôle que celui de *protégée*.

Ils sont encore, grâce au Ciel, en minorité parmi nous ; mais leur présence rend notre tâche mille fois plus difficile, et décuple la force de l'humiliante oppression que nous combattons. Sachons au moins leur opposer sans cesse, à eux et à leurs patrons, cette mémorable parole d'un de nos évêques les plus distingués, qui résume si complétement les droits et les désirs des catholiques.

« Ah ! certes nous ne refusons pas pour l'Eglise la protection de « l'Etat, nous l'invoquons au contraire comme un droit sacré. Mais « ou la Charte est un vain mot, ou l'Etat ne peut plus être aujour- « d'hui que le *protecteur de sa liberté*. Voilà la seule protection que « nous demandions pour elle, la seule que l'Etat puisse constitution- « nellement et raisonnablement lui accorder [1]. »

III

Sur qui pouvons-nous compter?

Mais, dira-t-on, pour introduire graduellement les réformes nécessaires dans le déplorable système qui régit en France les consciences et les intelligences, est-il bien nécessaire que les catholiques interviennent comme tels dans les luttes publiques, dans l'arène des partis ? N'y ferons-nous pas plus de mal que de bien à notre propre cause ? Ne pouvons-nous pas nous fier aux grands partis qui remplissent déjà la sphère politique ? au parti libéral, puisqu'il s'agit de la liberté de conscience, la plus précieuse des libertés ? au parti conservateur, puisqu'il s'agit de la religion, principe de tout ordre et de toute conservation ?

A ces objections, que l'on nous oppose si souvent et qui réussissent si bien à prolonger l'assoupissement des catholiques, nous n'avons qu'une réponse à faire. Non; ni le parti soi-disant libéral, ni le parti conservateur ne nous accorderont ce que nous désirons, à moins d'y être contraints, parce qu'ils ne veu-

[1] M. l'évêque de Digne, *Institutions diocésaines*, p. 339, éd. de 1844.

lent pas ce que nous voulons, et de plus parce qu'ils ne peuvent pas ce que nous pouvons. Ils ne veulent de la liberté ni l'un ni l'autre, et ils ne peuvent ni l'un ni l'autre se dévouer exclusivement à sa conquête, comme c'est notre droit et surtout notre devoir.

Et d'abord, qu'il ne soit plus question de l'ancien parti libéral! Qui ne sait qu'il n'existe plus que de nom, et qu'après avoir trahi tous les principes et tous les intérêts de la liberté il a fini par accepter pour chefs ceux-là même qui l'avaient couvert de leur mépris; ceux qui, après avoir poursuivi par des lois impitoyables la presse, l'association, toutes les formes de la discussion politique et de l'action sociale, sont venus concentrer tous leurs préjugés et toutes leurs passions dans une haine acharnée contre la liberté de l'enseignement et de la conscience? Après avoir longtemps fait illusion au monde, ces comédiens du libéralisme ont jeté le masque: depuis qu'ils ont entrevu que la liberté pouvait servir à Dieu et à son Église, ils lui ont déclaré la guerre. Son nom même est banni de leurs lèvres; ces fiers patriotes, ces ardents apôtres de l'indépendance, ces Brutus de la basoche ne parlent, n'écrivent, n'agissent plus que dans le but d'imposer au gouvernement l'obligation d'être plus arbitraire, plus envahissant, plus fiscal, plus persécuteur, plus implacable [1] encore qu'il n'a envie de l'être.

Ah! nous l'avouons, le rôle des catholiques, réclamant la liberté pour eux et pour tous, eût été à la fois difficile et chétif en présence du grand parti libéral de la Restauration, si ce parti était resté fidèle aux principes, aux instincts qui l'ont quelquefois animé, et qui se personnifiaient dans le plus illustre de ses chefs, M. de La Fayette? On sait, en effet, que cet homme éminent et généreux, quoique malheureusement étranger à la

[1] *Soyez implacables!* Discours de M. Dupin aîné, procureur général, contre les prétentions du clergé, etc., le 16 mars 1844. Je cite *ex auditu*, comme témoin auriculaire; dans la version corrigée du *Moniteur*, on a mis : *Soyez inflexibles.*

foi et à la pratique du Catholicisme, ne voulut jamais s'associer aux atteintes portées par l'esprit révolutionnaire aux droits de la conscience ; on sait qu'aux Théatins, en 1791, il défendit la liberté religieuse des prêtres insermentés au risque de sa vie et de sa popularité, qui lui était mille fois plus chère que la vie ; on sait même qu'après 1830 il protesta avec énergie contre les pillages et les profanations. Pour lui et quelques-uns de ses amis, la persécution était non-seulement odieuse et cruelle, mais encore de mauvais goût. Ils eussent volontiers donné la liberté à l'Église, moitié par logique, moitié par dédain, et ne lui eussent pas fait l'honneur de la craindre.

Je le répète, en présence d'une pareille attitude, et dans l'état des idées et des habitudes de la France, les efforts des catholiques auraient été peut-être superflus, peut-être imprudents. Mais, on le sait de reste, l'opposition soi-disant libérale de nos jours a donné le démenti le plus scandaleux aux tendances que nous signalons chez M. de La Fayette et les siens. A l'exception d'un petit groupe d'hommes de cœur et d'esprit, dont nous parlerons plus loin, elle a formellement abdiqué toutes les doctrines d'égalité, de tolérance, de publicité, d'indépendance que des catholiques comme M. de Carné et des protestants comme M. de Gasparin sont forcés de lui rappeler chaque jour. Elle les a abdiquées pour devenir l'acolyte de la police, du fisc et des parquets. Dans une occasion récente et solennelle, lors du vote contre les Jésuites, les soldats les plus distingués de cette armée déshonorée, ceux qui ont écrit de beaux volumes sur la liberté civile et religieuse au delà des mers, sur l'influence salutaire de la religion dans les démocraties, sur l'urgente nécessité de la liberté d'association, n'ont su que rester cloués sur leurs bancs quand il s'agissait de sauver l'honneur de la démocratie, le principe de l'association et le droit de la liberté.

En présence d'une si honteuse désertion, faut-il gémir et se décourager ? Non ; tout au contraire ; il faut y puiser un motif de consolation et de sécurité. En effet, on ne peut le nier, les

antécédents de ce qu'on appelait autrefois le parti libéral, en France, ne sont pas brillants. Il était l'héritier naturel et avoué des sanglants excès de la Révolution, des complaisances politiques de l'Empire, des déclamations voltairiennes du libéralisme sous la Restauration. Bien des âmes candides et sincères pouvaient reculer devant la pensée d'embrasser une cause servie par de pareils soldats, de crainte d'être confondues avec eux et de devenir solidaires de leur passé. Aujourd'hui cette confusion n'est plus à craindre; encore une fois les masques sont tombés. Le monde sait désormais que les *libéraux* ou *libérâtres* sont ceux qui veulent le moins de la liberté. Ce n'est pas eux qui nous la donneront ou qui nous l'enseigneront. Nous pouvons donc l'aimer, la vraie et franche liberté, sans réserve et sans honte, et lui demander à elle seule la garantie de notre avenir. Dieu a voulu que nos efforts laborieux et prolongés nous tinssent lieu de ce secours que des mains suspectes auraient pu nous donner : il a voulu que notre salut ne vînt pas d'autrui, mais de lui et de nous-mêmes.

Grâces vous soient donc rendues, ô Dieu de justice et de vérité! vous avez permis que cette belle liberté, pure et sainte dans son essence, faite surtout pour vos enfants et votre Église, vous avez permis qu'elle fût purifiée de l'attouchement de ces partis qui l'ont si longtemps exploitée, souillée, ensanglantée. La voilà qui, dégagée de leur étreinte impure, nous appartient désormais : elle va servir d'arme et de sauvegarde à l'Église que vous avez fondée, et qui a horreur de tout autre sang que de celui de Jésus-Christ.

Mais le gouvernement appuyé par le parti conservateur nous donnera-t-il cette émancipation que nous refuse l'opposition, le parti faussement nommé libéral?

Cette question est plus compliquée; mais sa solution n'est pas moins évidente.

Le gouvernement ne peut ni ne veut nous émanciper, ou du moins il ne le pourra ni ne le voudra que lorsqu'il y sera forcé.

Il ne le pourra pas. A ce sujet écoutez M. Thiers, toujours dans son mémorable discours du 27 mai 1846. Cette fois il est tout à fait dans la vérité.

Il dit à M. Guizot, en rappelant les paroles de celui-ci, si rassurantes pour les catholiques :

« Je sais bien que tout ce que vous faites espérer vous ne pouvez « pas l'accorder... Je sais bien que, si vous vouliez donner tout ce que « vous avez fait espérer, nous vous en empêcherions, et que nous « serions sur ce point plus forts que vous ; mais vous ne pourrez don- « ner tout ce que vous avez fait espérer. »

M. Thiers a mille fois raison. Le gouvernement ne pourra pas donner ce qu'il a fait espérer, tant que les catholiques n'exerceront pas sur lui ce que les Anglais appellent dans leur langage politique *a pressure from without*, c'est-à-dire une action étrangère à la sphère ordinaire des pouvoirs publics, mais qui est le fruit d'un grand et sérieux mouvement d'opinion auquel la législation en vigueur ne suffit point, qui demande impérieusement la satisfaction due à de légitimes besoins.

J'ajoute sans hésiter que le gouvernement ne le voudra pas, parce que, de mémoire d'homme, on n'a jamais vu un pouvoir constitué se dépouiller d'une partie de ses attributions, à moins d'y être contraint. Seulement il y a différentes manières de le contraindre. L'heureuse constitution dont la France jouit offre à toute opinion sérieuse et considérable le moyen légal et certain de contraindre le gouvernement. Les gouvernements sages mesurent et comprennent la valeur d'une telle opinion ; ils lui cèdent peu à peu, et acquièrent ainsi un nouvel élément de force et de durée. Les gouvernements insensés résistent, s'opiniâtrent et succombent. Ils succombent, non pas toujours sous les coups de la force qu'ils ont méconnue, mais par un juste et prompt arrêt de la souveraine sagesse dont ils ont méconnu les lois.

Toute victoire qui vaut la peine d'être gagnée doit s'acheter par l'effort, par le sacrifice, par la lutte. Croire que parce qu'on

s'est plaint hier on sera exaucé demain, sans peine, sans souci et sans vertu, c'est la plus niaise et la plus dangereuse des illusions. Il faut ajouter que c'est l'illusion la plus commune aux cahtoliques de France.

Nous aimons à être dupes, et dupes de l'habileté la plus ordinaire. Si nous le sommes encore maintenant, il faudra bien reconnaître que nous le sommes par goût et par nature, sans prétexte et sans excuse.

Voici la traduction en langue usuelle du fameux discours de M. Guizot :

« Vous faites beaucoup de bruit depuis trois ans. Vous cher-
« chez à faire croire que vous êtes quelque chose dans le pays.
« Après tout, cela peut être. Mais si cela est, prouvez-le autre-
« ment que par de vaines paroles. Je vous attends aux pro-
« chaines élections. Si vous y montrez une force réelle et sé-
« rieuse, je ne demande pas mieux que de traiter avec vous.
« Mais si vous n'êtes rien, si vous ne savez rien faire ni rien
« empêcher par vous-mêmes, alors de grâce taisez-vous, et
« laissez-moi traiter en paix avec vos adversaires, qui eux du
« moins savent agir et me forcer de compter avec eux. »

Que l'on tienne pour certain que tel est le fond de sa pensée. Et qui pourrait s'en étonner? Qui pourrait demander autre chose à un homme pratique, dominé par les exigences de la politique, étranger aux croyances et aux obligations qu'impose le Catholicisme? Pourquoi donc irait-il se compromettre pour des hommes qui, avant tout, veulent éviter de se compromettre pour leur propre cause?

C'est donc avec la plus profonde conviction que nous dirons aux catholiques : l'accomplissement des promesses de M. Guizot dépend exclusivement de votre attitude aux élections. Si vous votez contre lui, il vous craindra ; si vous votez pour lui, il sera votre obligé. Dans l'un ou l'autre cas, il comptera avec vous. Mais si vous ne faites rien il se moquera de vous, et à son point de vue il aura cent fois raison.

Malheur à nous si les promesses de M. Guizot allaient être un prétexte pour nous désarmer, nous assoupir et nous taire ! Attendons au moins pour nous reposer que la journée soit finie ; elle commence à peine. On prend en pitié les vainqueurs qui s'endorment sur leurs lauriers. Que dire de soldats qui s'endormiraient sur leurs armes avant même d'avoir gagné un semblant de victoire ?

Mais peut-être le grand parti conservateur qui compose l'armée ministérielle interviendra-t-il en notre faveur, et pendant que nous dormirons à l'ombre daignera-t-il forcer la main au gouvernement, et courra-t-il les chances d'une lutte avec l'Université et le voltairianisme pour nous récompenser de notre abstention.

Ici encore, erreur complète et funeste. Le parti conservateur se décompose en une foule de nuances : il en est qui ont plus ou moins de bienveillance pour l'Eglise ; il n'en est aucune qui ne redoute et ne repousse la liberté de l'Église. Ces politiques aveugles veulent bien de son concours, ils ne veulent à aucun prix de son indépendance.

Là comme ailleurs la liberté religieuse n'a pour amis que des individus, que des exceptions. Les deux grands partis du gouvernement et de l'opposition se ressemblent et se valent sous ce rapport.

Ils se personnifient parfaitement, à mon gré, dans l'œuvre presque simultanée de leurs chefs les plus éminents, dans les deux célèbres rapports qui furent faits en 1844 sur la loi contre la liberté d'enseignement, celui de M. Thiers et celui de M. le duc de Broglie.

Si la haine de l'indépendance spirituelle de la famille et du citoyen, si la prétention de tout absorber au profit de l'Etat se montrent plus à nu dans le manifeste de M. Thiers, qui pourrait oublier la hautaine indifférence, le froid dédain pour toutes les plaintes et tous les droits des catholiques, qui caractérisent l'œuvre, le langage et les propositions de M. le duc de Broglie ?

Nulle part ne se révèlent mieux cette impatience de l'orgueil politique, cette surprise malveillante, ce dépit mal déguisé, qui animent les soi-disant conservateurs à l'égard d'un droit ancien qu'ils ne veulent pas reconnaître, d'une force nouvelle avec laquelle ils ne veulent pas compter, d'une opinion indépendante qui dérange les combinaisons habituelles de la stratégie parlementaire.

La grande majorité des hommes d'Etat du parti conservateur subit le joug mesquin, mais impérieux, des rancunes et des jalousies qui ont dicté ces deux rapports. Il y a plus; pendant qu'une partie notable de la jeunesse libérale se détache de la vieille gauche et arbore des principes plus solides et des goûts plus généreux, un mouvement en sens inverse se fait remarquer au sein du parti conservateur. Là les fils sont plus ennemis du droit et de la liberté que ne l'ont jamais été les pères ; il s'élève parmi eux une école de jeunes écrivains doués de science et de talent, mais dépourvus à la fois d'enthousiasme et de modestie, c'est-à-dire de tout ce qui fait la force et le charme de la jeunesse. Systématiquement hostiles à toute pensée d'affranchissement et d'indépendance, apologistes outrés de toutes les corruptions et de toutes les prohibitions administratives, tenant à la fois du pédant et du roué, ils ont pris le parti de s'enorgueillir de la servitude dont ils aspirent à être les instruments, et s'efforcent d'ériger en théories arrogantes les misères et les faiblesses de leur parti. L'indépendance de l'Eglise est l'objet spécial de leurs antipathies; ils travaillent avec zèle à ressusciter, au profit de la monarchie bourgeoise, de la bureaucratie des cultes, de M. Martin et de M. Dessauret, cette aveugle docilité, cette subordination excessive qu'une fidélité naïve et une théologie étroite inspiraient au clergé d'autrefois pour les fils de saint Louis et de Louis XIV. C'est assez dire qu'ils savent évoquer, même sans y croire, et ranger en bataille dans un ordre nouveau tous les sophismes, toutes les chicanes du gallicanisme contre les conquêtes de la liberté et les droits de la conscience.

N'oublions pas non plus qu'au parti conservateur se ratta-

chent plus ou moins tous ces demi-catholiques qui, par amour de la paix, n'hésitent jamais à sacrifier les droits de la vérité et de la justice, et de plus tous ces faux catholiques que l'on retrouve au premier rang des ennemis de la liberté religieuse. On sait quelles sont les allures de ceux-ci : on les a vus ne jamais manquer une occasion de trahir l'Eglise, apporter toujours au secours de ses antagonistes le poids de leur expérience ou de leur autorité, ne monter jamais à la tribune pour la défendre, mais toujours pour la livrer, et pousser la fidélité à leurs vieilles traditions de famille gallicanes ou jansénistes jusqu'à servir d'auxiliaire et d'écho à M. Thiers ou à M. Sue, pour satisfaire leur haine surannée contre Rome et les Jésuites. Mais ce qu'on ne sait pas assez, c'est l'influence déplorable que ces deux sortes de catholiques, ces hommes à transactions et ces hommes à préjugés, ont exercée sur nos assemblées délibérantes; ce qu'on ne sait pas assez, c'est combien d'hommes timides, incertains, ignorants, ont été entraînés au mal par l'exemple et l'autorité de ces juges iniques, d'autant plus coupables qu'ils connaissaient mieux la victime qu'ils ont livrée.

Lorsque j'ai établi, il y a deux ans, une distinction qui est devenue un lieu commun entre les fils des Croisés et les fils de Voltaire, j'oubliais une troisième catégorie : celle des fils de Pilate. C'est une antique et nombreuse lignée; j'ai eu trop de fois l'occasion de la rencontrer sur mon chemin pour qu'il ne me soit pas permis de réparer cette omission.

A cette progéniture de l'homme d'Etat romain on crie de toutes parts, comme à leur trop fameux ancêtre : *Si dimittis hunc, non es amicus Cæsaris.* Là-dessus ils commencent à trembler et à pactiser avec l'ennemi : *Cum audisset hunc sermonem magis timuit.* Abandonnons la vérité, se disent-ils, immolons-la, pour le bien de la paix d'abord, puis pour le nôtre; d'ailleurs elle se défendra bien toute seule; ce sont ses imprudents défenseurs qui font tout le mal; enfin César a aussi des droits, et nous sommes ses amis, ses ministres : *Si dimittis hunc, non es amicus Cæsaris.*

Eh bien, nous n'hésitons pas à le dire, il y a chez ces hommes une double erreur.

Ils se trompent d'abord, comme Pilate s'est trompé, car il eût été bien plus l'ami de César en sauvant le Christ qu'en l'immolant.

Ils se trompent ensuite en ce qu'ils ne comprennent pas quel est le véritable César de nos jours.

Ceci mérite un examen court, mais spécial.

IV

Quel est de nos jours le César de l'Évangile?

Quand on cite le texte si souvent et si maladroitement invoqué contre l'Église : *Rendez à César ce qui est à César*, on ne se demande pas assez ce que c'est aujourd'hui que le César de l'Évangile.

Croit-on par hasard que *César* soit l'hôte des Tuileries, quel qu'il puisse être ?

Ce serait une détestable et inexcusable erreur ; car, de l'aveu de tout le monde, *César*, c'est la souveraine puissance, c'est l'*État*. Or, aujourd'hui, la personne assise sur le trône n'est plus à elle seule l'État, comme autrefois ; elle n'est plus que le chef de l'État ; elle est inviolable et sacrée, mais elle n'est plus toute-puissante ; elle n'est pas même uniquement souveraine ; elle partage l'exercice de la souveraineté avec sept cents individus, qui eux-mêmes tiennent leur mandat, directement ou indirectement[1], de la masse des citoyens.

La souveraineté ne réside donc plus dans la royauté, mais dans la nation ; c'est la nation qui est *César* : chaque citoyen est une portion de ce *César*, et on doit à ses droits le même respect qu'à ceux de César.

[1] Les députés par l'élection directe; les pairs, dans leur état actuel, par la nomination qu'ils reçoivent de ministres responsables et docilement soumis à la majorité de la Chambre élective.

En un mot, César c'est l'État, et l'État c'est nous.

Qu'on nous entende bien ; nous ne prétendons pas que nous, citoyens catholiques, nous composions à nous seuls l'État ; mais nous en faisons partie intégrante. Personne n'y a un droit supérieur au nôtre ; nul pouvoir ne peut y échapper à notre contrôle, à notre jugement, à nos légitimes efforts pour le contenir, le corriger, et au besoin pour le punir.

Il faut insister sur ce point, parce qu'il tend à s'établir parmi nous une confusion d'idées à la suite d'une confusion de langage ; parce qu'on est trop souvent tenté de prendre pour l'État cet ensemble de fonctionnaires qui constituent l'administration, et qui ne sont, ce qu'ils oublient trop souvent, pas autre chose que les serviteurs salariés du public, c'est-à-dire les nôtres.

Il résulte de cet état de choses un ensemble de droits et de devoirs nouveaux, qui ne sont encore ni assez pratiqués ni même assez compris par les catholiques.

Qu'il nous soit permis ici de signaler avec le plus profond respect et de regretter une omission dans l'enseignement de notre clergé, du reste si intelligent et si admirable. Il ne nous enseigne pas la pratique de ces devoirs nouveaux et le moyen de les concilier avec les lois générales de la religion.

Le plus souvent il garde à ce sujet un silence complet. Quand il parle, on le croirait involontairement enchaîné à des habitudes respectables sans doute dans leur temps, mais qui se trouvent en contradiction complète avec la nature et l'origine des pouvoirs nouveaux.

Ce n'est pas nous, certes, qui nous croirons investis du droit de substituer un enseignement quelconque à celui dont nous regrettons l'absence. Nous nous bornerons à quelques très-courtes considérations exclusivement empruntées à la région des faits.

Autrefois, c'est-à-dire non pas au moyen âge, dans les grands siècles de splendeur catholique, où les constitutions politiques étaient beaucoup plus semblables qu'on ne pense aux constitutions modernes [1], mais sous l'ancien régime tel qu'il

[1] Ecoutons encore M. Guizot. « Nulle loi n'est légitime si elle n'est

s'était constitué depuis l'avénement de la monarchie absolue en Europe et de la maison de Bourbon en France, le devoir politique des chrétiens, tel que le clergé l'enseignait et le pratiquait lui-même, était bien simple. Il consistait à obéir sans réserve et sans restriction (sauf en ce qui était expressément contraire à la loi de Dieu), à obéir à la royauté, à une royauté essentiellement catholique, fille aînée de l'Eglise, instituée par Dieu, seule législatrice et responsable envers Dieu seul.

Tel était, je ne dis pas le droit, mais le fait social du temps de Bossuet.

Ai-je besoin de dire qu'il n'en reste pas trace aujourd'hui?

Dans cet ancien état de choses, le clergé n'avait affaire qu'à deux sortes d'autorités ou de forces laïques dans lesquelles toutes les autres pouvaient se résumer à ses yeux, le roi et le bedeau : le bedeau, ou tout autre bas-officier qui faisait les affaires temporelles de l'Eglise, et le roi, à qui tout remontait et de qui tout descendait dans l'ordre civil, temporel, politique ; le roi qui représentait à l'égard de l'Eglise le peuple chrétien tout entier.

Aujourd'hui, par une prétention où le ridicule le dispute à l'audace, l'administration des cultes essaie de se substituer à tous les droits et à toutes fonctions de ce roi d'autrefois, tandis qu'à vrai dire le seul rôle qui lui convienne est celui du bedeau.

Ce qui a remplacé le roi d'autrefois, c'est nous, nous tous citoyens catholiques, humblement prosternés devant Dieu et devant ses prêtres, au pied de l'autel et dans le confessionnal, mais qui, hors de là, n'avons ici-bas d'autre maître que la loi, et une loi qui est faite et défaite par nous-mêmes ou par nos mandataires.

Nous devons obéissance à cette loi tant qu'elle existe, sans quoi il n'y aurait pas d'ordre possible ; mais nous avons le droit, le devoir, la mission d'en surveiller l'exécution et d'en pour-

« consentie par celui qui doit payer ; nul n'est tenu d'obéir aux lois qu'il « n'a pas consenties. Ces maximes appartiennent à l'école féodale, etc. » *Histoire de la Civilisation.*

suivre la réforme par notre action directe et périodique sur ceux qui l'ont faite et qui peuvent la défaire, toutes les fois qu'elle nous paraît contraire à nos intérêts, à nos droits, et surtout à la loi de Dieu et de son Eglise.

Nous vivons sous une royauté héréditaire, cela est vrai; mais sous une royauté tempérée par l'imposition d'un contrat et l'éventualité d'une déposition[1]. Nous vivons sous un roi qui règne, et même qui gouverne, lorsqu'il a, comme aujourd'hui, la capacité nécessaire pour cela, mais qui ne peut pas accomplir le moindre acte de son gouvernement sans l'intervention des ministres, lesquels sont directement responsables envers nous.

Tels sont les principes du pouvoir établi, depuis plus ou moins longtemps, non-seulement en France, mais encore en Angleterre, en Belgique, en Espagne, en Portugal, dans la majorité des pays catholiques.

Ce système de gouvernement, ces principes politiques, ce n'est pas nous qui en sommes les auteurs. Au contraire, ils ont été établis sans nous et en partie contre nous.

Pour ma part, je les admire, je les accepte avec les mille imperfections, les mille inconséquences qui en sont inséparables, comme de toutes les institutions humaines; je regarde cette forme de gouvernement comme la plus légitime, la plus naturelle à notre degré de civilisation, la plus conforme aux véritables traditions catholiques, aux véritables intérêts de la justice, de la liberté et de l'Église; et, s'il le fallait, je donnerais ma vie pour la défendre.

Mais là n'est pas la question. Nous n'avons pas à en discuter les mérites, mais les conséquences. A ceux qui préfèrent ou

[1] N'oublions jamais le commentaire du droit public de la France, si loyalement proclamé par le ministre actuel de l'intérieur, M. le comte Duchâtel, à la tribune des Députés. « Si aujourd'hui le pouvoir royal se conduisait vis-à-vis de la constitution du pays comme le pouvoir royal en 1830, nous serions tous déliés de notre serment. » *Moniteur* du 27 janvier 1844, p. 167.

qui regrettent le droit divin, l'inamissibilité du pouvoir, le César personnel, infaillible et inviolable des temps passés, je ne demande pas d'approuver la théorie moderne de la souveraineté, mais simplement de la reconnaître comme un fait accompli, qu'il n'est donné à personne de pouvoir changer quant à présent, et dont il faut tirer le meilleur parti possible, sous peine d'être éternellement dupe ou victime.

Or, il en résulte pour nous, non-seulement un droit, mais un devoir, un devoir strict et de premier ordre. De même qu'il y a devoir pour tout homme vivant en communauté d'en supporter les charges, ainsi il y a devoir pour tout homme investi d'une part d'autorité ou de souveraineté d'exercer cette part, *pour le bien*, avec conscience et avec courage.

Comme on l'a si bien établi cette année même dans la chaire de Notre-Dame[1], on est libre de sacrifier un droit, on ne l'est pas de renoncer à un devoir.

Tout ce que les grands orateurs chrétiens de notre patrie ont si bien prêché aux rois absolus, même au temps de la plus grande servilité monarchique, sur les obligations et la responsabilité du pouvoir devant Dieu, tout cela s'applique à nous, dépositaires, en vertu des lois de notre pays, d'un pouvoir limité, mais souverain[2].

Dieu a déposé entre nos mains une portion de l'autorité, de la souveraineté de ce grand pays chrétien. Encore une fois, il y en a fort peu d'entre nous qui l'aient voulu ou désiré; encore une fois cela s'est fait sans nous et contre nous : mais cela est. Cette autorité, nous l'avons, et nous en sommes responsables devant nos enfants, devant notre conscience et devant Dieu.

Il est certain que tout père de famille, tout catholique électeur, est en cette qualité appelé à juger en dernier ressort la politique et la législation de la France.

[1] Conférences du P. Lacordaire, Avent de 1845.

[2] Nous ne faisons que répéter ici la doctrine proclamée dans les mandements des évêques de Belgique et de Suisse, *sur la nécessité pour les catholiques de prendre part aux élections.*

Il est certain que tout citoyen qui n'est pas électeur politique est au moins électeur municipal, que de plus il est ou peut être journaliste ou pétitionnaire, et que par l'un ou l'autre de ces moyens il est appelé à agir sur les électeurs, sur leurs mandataires, à contrôler ainsi, je dis plus, à casser ou à confirmer tous les actes des hommes investis de l'autorité exécutive, depuis le roi jusqu'au percepteur.

Nos adversaires ont usé et usent tous les jours de ce droit, de cette faculté. Seuls, jusqu'à présent, nous n'avons ni su ni voulu les imiter. En sera-t-il toujours ainsi?

Il est vrai que trop souvent les mêmes hommes qui avaient réclamé et conquis ces principes de la vie politique sous la Restauration, ces mêmes hommes, par un merveilleux phénomène de mauvaise foi, se sont depuis retournés contre nous pour nous interdire de les revendiquer et d'en user à notre tour dans l'intérêt de la liberté religieuse, pour nous enchaîner dans les traditions les plus oppressives et les plus absurdes de l'ancien régime. Sans entrer dans des détails fastidieux à ce sujet, des noms propres suffiront pour expliquer ma pensée. Il suffit de nommer M. Dupin aîné, M. Isambert et M. Odilon Barrot pour définir et constater une tentative aussi inique qu'impuissante: inique, parce qu'elle viole les conditions mêmes de notre adhésion au pacte social; impuissante, parce qu'elle n'a pas prévalu et qu'elle ne prévaudra pas contre l'irrésistible empire de la logique, de la justice et de l'égalité.

En un mot, ce que nos adversaires ont fait contre nous, ne le ferons-nous pas, non pas contre eux, mais pour leur bien et le nôtre, pour nos enfants et pour Dieu?

Ce qu'ils ont fait pour le mal, ne le ferons-nous pas pour le bien?

Ce qu'ils ont réclamé et obtenu comme un droit, ne l'accomplirons-nous pas comme un devoir?

Il nous sera demandé par Dieu et par la postérité un compte sévère de notre droit et de notre devoir; ce compte, sommes-nous prêts à le rendre?

V

Comment avons-nous fait notre devoir?

A vrai dire, nous l'avons aussi mal fait que possible.

Il est bien entendu que je ne parle ici que des catholiques laïques ; ce que j'ai dit en commençant ces pages de la conduite de l'épiscopat et du clergé montre assez, je l'espère, que je ne songe pas à adresser l'ombre d'un reproche semblable au corps ecclésiastique. Je n'examine pas, du reste, s'il en a fait assez, s'il pouvait ou devait en faire davantage : je constate seulement que les laïques n'ont rien fait, ou à peu près rien, pour répondre au zèle et au dévouement de leurs pasteurs, et j'en rougis comme chrétien et comme laïque.

Ce qu'on aime surtout en France, quand par bonheur on n'est pas enrégimenté par soi-même ou par les siens dans l'innombrable armée des fonctionnaires, c'est de blâmer le pouvoir, c'est de l'attaquer de loin, non pas pour le réformer, le réprimer, le contenir dans de justes bornes, mais dans l'espoir de s'en emparer un jour et de l'exploiter à son tour. En attendant, on se donne la consolation de critiquer ce qu'on n'a ni le courage de combattre ni la volonté d'améliorer.

Les catholiques ont ce goût dépravé tout comme les autres Français. Ils attaquent très-volontiers M. Villemain, M. Thiers, M. Guizot, et il faut avouer qu'ils ont mille bonnes raisons pour cela.

Mais pour avoir le droit de blâmer et de critiquer, il faut être soi-même à l'abri de tout reproche.

Par exemple, vous accusez les dépositaires du pouvoir de n'avoir pas tenu leurs serments à la Charte en ce qui touche à la liberté religieuse, à la liberté d'enseignement.

Mais vous, avez-vous bien tenu les vôtres, ces serments de fidélité à l'Église prononcés pour vous à votre baptême, et renouvelés par vous-mêmes à votre entrée dans la vie chrétienne, et chaque fois que depuis vous avez fait profession publique de Catholicisme ?

Vous les accusez d'asservir la liberté religieuse, et vous avez mille fois raison. Mais vous, qu'avez-vous fait pour l'affranchir ? qu'avez-vous fait pour le Dieu de vos pères ? qu'avez-vous fait de cette Eglise qu'il a prise pour épouse, qu'il vous a donnée pour mère ? qu'avez-vous fait de ce zèle, de ce dévouement, de ce courage dont il a déposé les germes heureux dans votre cœur, et dont il estime l'offrande plus haut que tous les holocaustes d'ici-bas ?

Trois ou quatre d'entre vous ont combattu pour tous : vous les avez regardés faire comme si ce n'était pas de vous qu'il s'agissait ; et vous avez recommencé à blâmer, à censurer, à critiquer, en ayant soin de vous dérober, je ne dis pas seulement à tout danger, mais à toute peine, à toute gêne, à tout sacrifice.

De quel droit, par exemple, feriez-vous un reproche à M. Guizot de ne pas faire pour vous ce que vous ne savez pas faire pour vous-mêmes ? Il n'est pas catholique comme vous et ne croit pas à l'Eglise, à ses droits, à ses immortelles destinées, comme vous ; il n'est pas, selon une expression désormais parlementaire[1], de ceux *qu'on confesse*, comme beaucoup d'entre vous ; au fond, il ne s'est jamais engagé à rien qu'à étudier et à respecter les faits. Vous, au contraire, vous êtes tenus, strictement tenus et obligés de faire tout ce qui vous est humainement possible pour le bien de l'Eglise et du prochain, c'est-à-dire de la société et de l'Etat ; vous êtes strictement tenus de consacrer à cette œuvre tout ce qu'il a plu à Dieu, dans son infinie miséricorde, de vous donner de fortune, de loisir, de capacité ; et qu'avez-vous fait pour remplir cette obligation ?

Quoi ! ces hommes politiques, les uns protestants, les autres rationalistes, seraient tenus d'être justes, vigilants, dévoués, persévérants pour vous, de braver les préjugés, de compromettre leur influence, de jouer leur existence politique pour votre bien !

[1] Discours de M. Dupin aîné, 19 mars 1844.

Et vous chrétiens, vous catholiques, vous ne seriez obligés à rien !

A eux d'avoir du courage pour vous, de lutter contre les passions, les préjugés, les difficultés de tout genre pour votre avantage. A vous de les regarder faire, de juger les coups et de ne vous exposer à rien !

Mais ce serait la plus sanglante des injustices, si ce n'était la plus ridicule des illusions.

Oui, cela est vrai, le gouvernement est tenu d'observer la Charte, de veiller aux droits et à la liberté de chacun ; mais vous êtes tenus bien plus strictement encore de l'y exciter, de l'y contraindre, de peser sur lui de tout le poids que devraient vous donner votre nombre, votre conviction et votre courage.

Où sont les insensés qui croiraient au dévouement volontaire, au désintéressement chevaleresque des gouvernements de nos jours ? En dehors de la foi catholique, ces vertus-là ne sont guère possibles. Chez les gouvernements catholiques eux-mêmes, quand il y en avait, combien de fois se sont-elles rencontrées ?

On connaît et on admire ces grandes et salutaires réformes que vient de conquérir l'Angleterre. Mais serait-ce par hasard le pur amour de la justice qui a porté sir Robert Peel à émanciper les catholiques en 1829, à abolir la législation des céréales en 1846 ? Tout le monde sait qu'il n'en est rien. Sir Robert Peel a commencé par combattre de toutes ses forces, pendant vingt et trente ans de sa vie, les mesures qu'il a fait triomphalement passer depuis ; et pourquoi les a-t-il fait triompher ? Uniquement parce que, d'une part, les catholiques irlandais, après un siècle de torpeur, sont devenus la *grande difficulté de l'Angleterre*[1] ; parce que, de l'autre, les *ligueurs*[2] ont payé de leurs poches plusieurs millions avec lesquels ils ont fondé d'innombrables journaux, entretenu un mouvement colossal, et

[1] Expression de sir Robert Peel, lorsqu'il a repris le pouvoir en 1840.

[2] Partisans de la *ligue* contre les lois des céréales : *Anticornlaw league*.

XV. 2



battu en brèche, par les seules armes de la discussion, l'édifice de l'oligarchie agricole. Oh ! alors, sir Robert Peel a trouvé sans peine dans l'arsenal de la justice et de la raison d'admirables arguments en faveur de la liberté religieuse, de la liberté des échanges, en un mot de tout ce qu'il avait combattu jusque-là à l'aide de la routine et des préjugés, et aux applaudissement des hommes à préjugés et des hommes de routine.

Tous les ministres éminents, y compris M. Guizot, feront de même quand ils y seront contraints. M. Guizot, qui nous combattait sans réserve en 1844, a déjà fait bien du chemin pour en venir où il est en 1846. Que dis-je, M. Guizot ? mais M. Thiers, lui-même, redevenu ministre, fera le même progrès, si vous savez l'y contraindre. N'a-t-il pas dit bien haut, dans un de ses discours de cette année : *Je suis le très-humble serviteur des faits?* C'est assez dire qu'il sera le vôtre, si vous le voulez et quand vous le voudrez.

Soyez seulement un fait au lieu d'être une ombre, un bruit ou une ruine.

Mais à tout cela l'électeur catholique, le citoyen catholique, tel que l'a façonné l'éducation politique et religieuse de notre temps, a une réponse toute faite, ou plutôt une foule de réponses que voici :

« Nous ne sommes pas en Angleterre, mais en France ; ce qui se fait de l'autre côté du détroit ne peut pas se faire ici. Je ne vais pas aux élections parce que je ne me suis pas fait porter sur la liste électorale ; et je n'ai pas voulu être sur la liste parce que cela m'aurait fait aller au jury. D'ailleurs, qu'irais-je faire au milieu de tous ces gens de mauvaise compagnie qui vendent ou qui achètent des consciences ? Précisément au moment où l'on va faire les élections, j'ai à prendre les bains de mer avec ma femme et mes enfants. On le sait bien : je ne me mêle de rien ; je ne suis pour rien dans tout ce qui se fait ; je ne m'occupe que de mes petites affaires ; je ne sais pas ce qu'on me veut. Ces agitateurs catholiques commencent à m'ennuyer con-

sidérablement. Tout cela ne mènera à rien. Tant que M. Guizot sera ministre, la corruption débordera; je ne veux pas être sa dupe. D'ailleurs, le mal se guérira par son propre excès. Advienne que pourra. Et puis, si après tout ce gouvernement se consolide, il faudra bien une carrière pour mes enfants; et le gouvernement est le maître de cette carrière. Si Henri V revenait, tout s'arrangerait; mais, en attendant, si je fais de la peine à mon sous-préfet, mon fils pourrait bien être refusé au baccalauréat. Quant à moi, je reste dans mon coin; je m'occupe d'améliorer mes terres, d'augmenter ma fortune, de préparer la dot de mes enfants. On me parle sans cesse des devoirs du père de famille : les voilà, ces devoirs; je les remplis de mon mieux. Encore une fois, que me veut-on? Je fais mes Pâques; je fais maigre le vendredi et le samedi; je ne donne aucun scandale; je me renferme dans les devoirs de mon état. »

Cela dit, le cœur froid, l'esprit distrait et la bourse soigneusement fermée, l'électeur catholique déplie d'une main dédaigneuse quelque journal plus ou moins religieux qu'il laisse tomber bientôt, parce que les feuilletons n'en sont pas assez amusants pour distraire son oisiveté.

Insensés! qui ne voient pas que cette odieuse nonchalance les condamne à vivre en France comme vivent les voyageurs anglais à Boulogne, en Touraine ou ailleurs, sans autre droit que celui de leur richesse; jouissant de la douceur du climat, du soleil, des routes, des eaux, de la sécurité matérielle qui les entoure, mais étrangers à tous les droits, indifférents à tous les devoirs qui constituent la patrie.

Vous avez cependant un besoin impérieux des garanties sociales, dont vous abandonnez la direction et l'emploi à des mains étrangères et quelquefois hostiles. Ah! si vous viviez comme les solitaires d'Égypte, dans des cavernes, sans autre nourriture que des dattes, on concevrait ce fier dédain du milieu social où vous êtes placés. Mais il vous faut au contraire toutes les ressources et tous les raffinements de la société civilisée de nos jours : des gendarmes pour veiller sur vos person-

nes et vos biens; des tribunaux pour défendre votre droit de propriétaire contre ceux qui aimeraient fort à partager avec vous; des chemins de fer pour vous transporter comme le vent de votre maison de ville à votre maison de campagne; des tarifs de douane pour protéger le placement des produits de vos terres ou de vos usines. Il vous faut absolument tout cela, et mille choses encore, qui composent le mécanisme compliqué de notre organisation sociale et sont l'objet de la préoccupation quotidienne des pouvoirs publics. Et vous croyez qu'il vous est permis en conscience de jouir en paix de tous ces bienfaits, par cela seul que vous payez exactement vos contributions (ce qui vous serait du reste imposé par la force)? Vous croyez qu'une fois la quittance du percepteur reçue vous êtes libres de consacrer exclusivement votre activité et votre intelligence à tapisser un appartement ou à construire un équipage? et que vous êtes dispensés de payer en outre à la société, quels que soient ses chefs, pour prix de tant de biens et de tant de soins, le tribut de votre capacité, de votre dévouement, de votre vigilance, et, s'il le faut, de vos fatigues et de vos dangers?

Hélas! oui; ils le croient et ils agissent en conséquence.

Ah! s'il fallait à ces Français trop nombreux qui tiennent une si piteuse conduite; à ce restant de vieille noblesse qui met sa gloire à rivaliser de luxe avec nos parvenus de la banque, sans y réussir; à cette jeunesse étiolée qui n'a de viril que la barbe; à tous ces lâches catholiques, à tous ces indignes Français qui voient sans honte trahir la religion et la patrie; s'il leur fallait un drapeau pour le métier qu'ils font, à coup sûr il faudrait leur donner pour enseigne ce *sudarium* dont parle l'Évangile, cet ignoble fourreau dans lequel le serviteur inutile et paresseux ne sut qu'enfouir les trésors que son maître lui avait confiés pour les faire valoir. *De ore tuo te judico, serve nequam... Et inutilem servum ejicite in tenebras exteriores; illic erit fletus et stridor dentium.*

« Je me renferme dans les devoirs de mon état! » Voilà encore ce qu'on entend dire chaque jour à d'excellents catholi-

ques, à des hommes qui donnent peut-être 50,000 francs par an en bonnes œuvres, et qui ne donneraient pas 50 francs pour soutenir, par leur abonnement, un journal catholique.

Mais que diriez-vous donc d'un domestique à qui l'on viendrait annoncer que la maison de son maître est en feu, et qui répondrait : « Peu m'importe, ce n'est pas mon état ; je suis cuisinier ou palefrenier, et ne suis pas pompier ? »

Que diriez-vous d'un tisserand qui resterait cloué à son métier quand on lui montrerait le toit qui le couvre prêt à s'écrouler sur sa tête, et qui refuserait d'aider à l'étayer, en répondant : « Je n'y suis pour rien ; je suis à mon métier ; ce n'est pas mon état de faire autre chose ; je ne suis pas maçon ? »

Que diriez-vous enfin d'un passager qui refuserait de se mettre aux pompes quand le navire fait eau de toute part, toujours en disant : « Ce n'est pas mon état ; je ne suis pas matelot ? »

Que répondrait-on à ces lâches, à ces insensés ? On leur dirait : Eh bien, si ce n'est pas votre état, apprenez-le, pour votre salut et celui de tous.

Mais aux citoyens catholiques de France qui parlent ainsi on peut dire de plus, comme nous espérons l'avoir démontré plus haut : Vous vous trompez grossièrement si vous croyez que votre état n'est pas de vous intéresser au gouvernement de votre pays. Autrefois, il se peut, votre état eût été d'obéir ; aujourd'hui votre état, votre métier, votre devoir est de contrôler le pouvoir et d'intervenir dans son exercice.

L'existence des dispositions que je viens de dénoncer n'est que trop avérée dans le passé et dans le présent. Voilà ce qui a été ; voilà ce qui est ; mais voilà ce qui ne peut plus être, et c'est parce que j'ai la conviction intime qu'il n'en sera plus ainsi dans l'avenir que j'ai parlé avec cette liberté, sans réserve et sans détour.

Maintenant passons à cet avenir.

VI

Que devons-nous faire désormais ?

Nous l'avons dit, et nous voudrions le répéter aux catholiques chaque jour et à chaque heure du jour.

Le gouvernement, quels qu'en soient les chefs et les ministres, ne fera jamais rien pour nous, à moins d'y être contraint.

Pouvons-nous l'y contraindre? Oui.

Comment le pouvons-nous? Par l'exercice régulier, légal et persévérant de notre droit électoral.

Nous le pouvons d'abord dans les prochaines élections, où tout le monde s'attend à notre intervention, et où tout le monde recherche notre concours.

Nous le pourrons ensuite, et plus encore, dans les élections futures, à mesure que nous sortirons de notre inexpérience et que nous profiterons de nos défaites pour mieux préparer notre victoire.

Nous le pouvons, dès à présent et surtout, dans les élections municipales, si honteusement abandonnées jusqu'à présent aux influences de cabaret, et si importantes non-seulement pour le bien-être matériel de chaque localité, mais encore et surtout pour la liberté du culte, de l'enseignement et de la charité, jusque dans les moindres hameaux de la France.

Catholiques, qui vous plaignez de l'abaissement des partis et de la patrie, voulez-vous sérieusement y porter remède ?

Allez aux élections, et là constatez par votre présence et votre action la présence d'un esprit nouveau, l'action réparatrice d'un parti d'honnêtes gens, sans hostilité systématique envers qui que ce soit, mais irrévocablement résolus à faire valoir leurs droits, et heureusement capables d'opérer la réforme radicale qu'exige la morale publique en France, sans bouleversement, sans agitation, sans que personne ait à s'en plaindre, si ce n'est un monopole condamné par la Charte et une bureaucratie qui succombe d'elle-même sous le faix de ses usurpations.

Voulez-vous sincèrement récupérer le droit d'élever les enfants que vous avez mis au monde de la façon qui vous convient le mieux, et que votre conscience d'ailleurs vous impose? Voulez-vous sérieusement rentrer dans la possession pleine et entière de ces enfants qu'un fantôme avide, sous le nom de *l'Etat*, vous dispute ?

Allez aux élections, et, en échange de vos votes, demandez aux députés que ces votes feront nommer de vous rendre les âmes de vos enfants. Apprenez-leur que les réclamations de vos évêques ne sont pas sans écho dans vos cœurs, et que ces prélats ont derrière eux une armée de pères de famille résolus à reconquérir la plénitude des droits de la paternité.

Voulez-vous empêcher la prolongation indéfinie, l'aggravation quotidienne d'un régime qui assimile l'Eglise à une grande administration publique, gouvernée, censurée, dirigée, réformée, enchaînée et mutilée au besoin par des mains laïques? Trouvez-vous mauvais que les pasteurs qui gouvernent et éclairent vos consciences puissent être eux-mêmes gouvernés et éclairés, dans les questions les plus délicates du culte, de la discipline, et quelquefois de la conscience, par des avocats qui seraient à coup sûr fort embarrassés de répondre à quatre questions du Catéchisme? Trouvez-vous mauvais qu'un archevêque s'adresse à M. Martin (du Nord) pour savoir comment il doit célébrer la fête de l'Ascension, et que le même M. Martin (du Nord) fasse des ciculaires aux évêques sur la liturgie ou pour leur dire de prier pour le Pape, comme s'il était l'intermédiaire naturel entre le Pape et les évêques, ou bien encore comme s'il était le préfet de la Congrégation des Rites à Rome?

Alors allez aux élections, et votez pour celui qui réclamera et maintiendra énergiquement la distinction du temporel et du spirituel, et qui blâmera aussi sévèrement ces incartades du ministre des cultes qu'il blâmerait les circulaires d'un archevêque de Paris sur les fourrages ou sur le casernement des troupes de la première division militaire.

Voulez-vous empêcher que désormais on aille mendier à

Rome, par de ténébreuses intrigues, le sacrifice de vos droits les plus chers, les plus vaillamment défendus, et qu'on transporte ainsi de l'arène des débats publics aux bas-fonds de l'intrigue et de la diplomatie les questions qui intéressent le plus notre dignité de citoyen et notre liberté de chrétien?

Allez aux élections, et habituez les députés qui ont applaudi à cette politique, et qui y comptent pour l'avenir, habituez-les à se dire qu'ils trouveront désormais au sein de leurs colléges électoraux des chrétiens courageux et sincères qui entendent arracher aux ruses de la politique de cabinet, et établir sur les lois et lesmœurs nouvelles de la France, les droits imprescriptibles de la vieille foi de leurs pères.

Voulez-vous empêcher que certaines nominations épiscopales, qui ont déjà excité de justes sollicitudes, ne soient suivies d'autres choix qui seraient un scandale et une honte; ou, pour parler plus clairement, voulez-vous empêcher que ce groupe de prêtres serviles qui assiége chaque préfecture et qui peuple les antichambres de l'ambassade de France à Rome ne devienne l'unique pépinière de l'épiscopat futur?

Allez aux élections, et apprenez-y aux préfets et aux ministres qu'ils auront à compter avec vous comme citoyens catholiques, avant de pouvoir vous imposer des pasteurs destinés à amortir votre zèle et votre énergie! Apprenez-leur que ce n'est pas dans l'intérêt du clergé, mais bien dans le vôtre, dans celui des laïques, que vous réclamez la liberté de l'Eglise, parce qu'il vous importe par-dessus tout ici-bas que les guides et les directeurs de vos consciences ne soient jamais soupçonnés d'exercer cet empire au profit d'un pouvoir laïque; parce que vous vous défiez surtout, et à bon droit, d'un pouvoir qui, se croyant en dehors et au-dessus de la religion, ne compte trouver en elle qu'un instrument de domination, et invoque l'autorité de l'Eglise pour nous imposer un frein qu'il ne veut pas subir lui-même.

Voulez-vous mettre un terme à cette exploitation politique du culte telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui par les agents et les candidats de l'administration? à ce honteux commerce des

choses saintes, où les tableaux d'église, les ornements, les orgues et le reste sont devenus un appoint des marchés politiques? à ce système de sollicitation permanente qui compromet et humilie le clergé? à ce mépris des convenances qui permet de décerner comme une faveur à nos évêques, aux princes de l'Eglise, cette même décoration de la Légion-d'Honneur que l'on prodigue à des courtiers d'élections, à des auteurs de feuilletons ou de vaudevilles?

Allez aux élections, et forcez le pouvoir à reconnaître que, quand même il aurait réussi à capter le clergé, cela ne lui sufffirait pas, et qu'il y a désormais, dans la vie politique, des catholiques qui seront froissés au lieu d'être gagnés par ces pitoyables manéges, qui veulent des droits et non des faveurs, et qui tiennent que, chez l'homme d'Eglise comme chez le chrétien laïque, il doit y avoir aussi peu du valet que du tribun.

Voulez-vous empêcher à tout prix que le clergé ne soit tenté de reprendre à l'égard de la dynastie d'Orléans la même attitude d'empressement servile et de solidarité politique qu'on imputait au clergé de la Restauration à l'égard de la branche aînée?

Allez aux élections, et là, montrez au clergé que vous êtes une force capable de le soutenir, et qu'il trouvera dans vos sympathies, dans votre dévouement, dans votre énergie civique, cet appui temporel qui lui est indispensable pour lutter contre la malice de tant d'adversaires, et qu'il serait contraint de chercher malgré lui, et à votre défaut, dans la déplorable alliance des pouvoirs politiques.

Enfin voulez-vous, dans un autre ordre, réagir contre cette corruption électorale qui gangrène de plus en plus le pays, dont tout le monde est coupable, les ministres moins encore peut-être que les députés, les députés moins encore que les électeurs? Voulez-vous bouleverser ce système odieux, où tous les emplois, tous les services et tous les besoins publics, les routes, les ponts, les ports, les défrichements, les secours aux pauvres, aux écoles, aux hospices, aux arts, en un mot tout ce que l'Etat entreprend (et que n'entreprend-il pas?), depuis le chemin de

fer jusqu'à la réparation de votre clocher, est transformé en denrée électorale, en marchandise politique; où cet argent du budget, qui sort de nos poches, qui est à nous et non aux ministres ou à l'administration qui le dépensent, ne nous est rendu, à titre de service public, qu'après mille sollicitations, mille bassesses, mille sacrifices humiliants, qu'il vous répugnerait d'employer pour obtenir une grâce et auxquels vous avez recours pour qu'il vous soit payé une dette?

Allez, allez aux élections, et là forcez le pouvoir qui corrompt, et le *pays légal* qui veut être corrompu, à reconnaître en vous une phalange vraiment incorruptible, faible par le nombre, mais forte et grande par votre dévouement, par votre discipline, par l'originalité, pour ainsi dire, de votre désintéressement au milieu de la cupidité générale, par l'énergie de votre volonté au milieu de cette génération énervée; forcez-les à faire cette découverte, en donnant pour point de mire aux candidats de votre choix la Charte et non le budget, en exigeant d'eux des droits et non des places.

En un mot, voulez-vous régénérer l'honneur, la dignité, la conscience du pays?

Allez donc aux élections, et votez vous-même sous l'empire de cet honneur, de cette dignité, de cette conscience dont vous reprochez aux pouvoirs publics de manquer. Car, sachez-le, tant que vous n'aurez pas fait tout ce qui vous est humainement possible pour peser de tout votre poids dans la balance des destinées de votre patrie, vous n'avez pas le droit d'élever contre qui que ce soit l'ombre même d'un reproche.

Ajoutons ici que notre intervention, à nous catholiques *avant tout*, dans les prochaines élections, n'est de nature à inspirer des alarmes à aucune des opinions sincères qui se partagent la France. Ne craignons pas de l'affirmer, les honnêtes gens de tous les partis, une fois éclairés sur la véritable nature de nos intentions, battront des mains à notre apparition sur la scène politique, où nous apporterons une force qui n'est systématiquement hostile à personne, et qui peut être utile à tout le monde.

Le langage que nous devons tenir à chacun des partis est de nature à être entendu par tous les autres. C'est la meilleure preuve de notre indépendance et de notre sincérité.

Aux uns nous dirons : Vous voulez consolider, enraciner le gouvernement actuel, et vous êtes dans votre droit ; mais pourriez-vous nous indiquer, dans tout le cours des siècles, un seul gouvernement qui ait pu s'enraciner en combattant les principes religieux, en desséchant la source du dévouement chrétien, en luttant avec l'Église ? Vous avez encore présent à votre mémoire le souvenir du plus grand organisateur des temps modernes : lui aussi a voulu lutter avec l'Église après l'avoir relevée de ses ruines. Est-ce que cette lutte lui a porté bonheur ? est-ce qu'elle a consolidé son pouvoir ? Oui, nous le savons, il y a de grands États, comme la Russie et l'Angleterre, qui ont fondé leur puissance sur leur hostilité systématique contre l'unité catholique, mais non pas, remarquez-le bien, contre la religion de leur propre peuple ; tout au contraire, ces deux redoutables rivales de la France maintiennent, honorent et propagent, même aujourd'hui, non-seulement la religion nationale, mais jusqu'aux préjugés religieux, qui sont une partie si vivace de l'existence morale de ces peuples. Or, ce qu'il y a de religieux en France est exclusivement catholique ; froisser, enchaîner, abaisser le principe catholique, c'est abaisser, froisser et enchaîner le principe d'ordre, de paix, de sécurité, qui est pour tout gouvernement une si impérieuse nécessité. Et en vain essaieriez-vous de protéger, de propager le Catholicisme aux dépens de sa liberté ! Un Catholicisme asservi à votre bureaucratie serait, aujourd'hui surtout, une religion dérisoire, sans empire réel sur une seule âme. On vous l'a dit et prouvé mille fois, la liberté de l'Église c'est sa vie même. Elle n'est une force, une alliée utile qu'à ce prix ; car telle est la glorieuse prérogative de l'Eglise catholique d'être d'autant plus utile, plus dévouée, plus reconnaissante qu'elle est plus libre. Il est impossible de concevoir la paix et la prospérité d'un pays chrétien sans l'accord entre l'État et l'Église ; mais il n'est pas moins impossible de

concevoir cet accord sans l'indépendance réciproque de l'une et de l'autre. On sait assez que celle de l'État ne court aucun danger ; celle de l'Église seule est compromise. Il faut, à tout prix, la garantir ; car, ne l'oubliez jamais, elle n'est pas la domestique, la concierge de l'hôtel que chaque occupant emploie à son tour ; elle est le soleil qui éclaire et qui réchauffe tous ceux dont les yeux et les cœurs ne lui demeurent pas opiniâtrément fermés.

A d'autres nous dirons avec une égale sincérité et un égal désintéressement : Vous désirez, vous espérez le retour du prince que notre dernière révolution a éloigné du trône de ses ancêtres. Mais comment concevez-vous cette restauration ? Avec le progrès, le triomphe de l'incrédulité ? Non, certes. Seriez-vous assez aveugles pour croire, après l'expérience de 1814 à 1830, que le fait seul de cette troisième restauration, quelles que soient les causes qui l'eussent amenée, suffirait pour redresser le sens moral et religieux de la France, et qu'il serait donné à un roi de nos jours, quand même ce roi serait un second Henri IV, d'imposer à son peuple la foi ou la pratique de la religion ? Non encore. Vous figurez-vous par hasard qu'un roi quelconque pourrait, le lendemain de son avénement au trône, détruire le monopole universitaire et proclamer la liberté d'enseignement, et cela avant que les catholiques n'aient montré énergiquement qu'ils voulaient cette liberté, avant que la France ne fût convaincue de sa nécessité et de sa légitimité ? Non encore. Eh bien donc, travaillez alors avec nous, quel que soit l'avenir réservé à vos espérances, travaillez à améliorer ce fonds sur lequel tout édifice durable doit être élevé, à émanciper cette force bienfaisante qui ne saurait être ni l'ennemie, ni l'instrument de personne.

A d'autres enfin, parmi lesquels nos propres inclinations nous rangeraient le plus volontiers, nous dirons : Vous avez très-peu de souci des dynasties, des partis, des personnes qui occupent le pouvoir ; votre ambition est, non pas de mettre ou maintenir tel ou tel prince, telle ou telle famille sur le trône ; mais de déve-

lopper la liberté générale, de régénérer le sentiment moral, de rehausser la dignité de la France et de l'humanité tout entière : et vous en êtes encore à croire que ces biens si précieux pourront être conquis et gardés par des hommes, non-seulement sans foi, mais sans respect pour la liberté d'autrui ! Vous demandez qu'on élargisse les frontières de toutes les libertés, et vous applaudissez à ceux qui ne sont occupés qu'à resserrer les liens où de stupides préjugés ont enfermé la foi, la conscience, le dévouement religieux ! Vous rêvez le progrès et l'affranchissement des masses, et vous commencez par vouloir un clergé servilement dévoué à l'État, un clergé courtisan, enchaîné par l'étroite haine des légistes dans les traditions despotiques de l'ancien régime, et docile instrument de toutes les petitesses du pouvoir administratif ! Non, il est impossible qu'un pareil aveuglement, qu'une pareille inconséquence se prolongent ; il est impossible que vous ne compreniez pas qu'un clergé émancipé du servage de la bureaucratie, que des citoyens chrétiens aguerris aux luttes de la liberté, constituent précisément l'élément le plus indispensable de tout progrès solide et utile dans notre société ! Il y a donc là un malentendu dont je ne veux pas rechercher les causes ni les auteurs, mais qui doit disparaître, et qui disparaîtra sans aucun doute, pour notre mutuel avantage et notre mutel honneur.

Voilà ce que nous pourrons dire à nos aînés dans la carrière politique. Je ne vois qu'un seul parti auquel nous n'ayons rien à dire : c'est ce parti bâtard, cette *fusion,* pour parler le jargon du jour, de la gauche et du centre gauche, qui ne veut aucune réforme, ne proclame aucun principe, ne défend aucune infortune, n'avoue aucun sentiment généreux, n'aspire qu'au pouvoir et aux places, ne vit que d'intrigues et d'apostasies, ne professe, en fait de législation religieuse, que la prohibition et la persécution, ce parti qui renferme dans son sein les ennemis incorrigibles de toute liberté, et surtout de la nôtre. Avec un tel parti, jusqu'à ce qu'il se convertisse, point d'intelligence possible ; quand même ses chefs deviendraient demain, par je

ne sais quelle insolence de la fortune, les arbitres éphémères de nos destinées politiques :

Non ragioniam di lor....

Je me plais à penser qu'il n'est pas un seul catholique en France, doué de bon sens, qui suppose que l'on ait à gagner quelque chose à l'avénement au pouvoir de M. Thiers au lieu de M. Guizot ; à ce que *le Constitutionnel* devienne, au lieu du *Journal des Débats* l'organe de la pensée du gouvernement. Si la domination qui nous pèse déjà devait être un jour appesantie sur nos têtes par les hommes dont nous parlons, certes, dans cet excès d'abaissement et de péril, nous puiserions une force nouvelle, et un motif de plus pour secouer le joug et le briser sans retour.

Ce n'est pas du reste que, parmi les acolytes de M. Thiers lui-même, il ne puisse se trouver des hommes engagés en quelque sorte malgré eux dans la guerre que leur chef a déclarée à la liberté religieuse, des hommes accessibles aux idées généreuses et libérales, et qui se détacheraient même de leur parti sur les questions de conscience.

A ce sujet, il ne faut pas hésiter à reconnaître et à proclamer que le devoir de l'électeur catholique est de rechercher, d'examiner dans tout candidat surtout l'*homme,* bien plus que le *parti* auquel il se rattache ; car c'est dans le caractère personnel, les instincts, les tendances individuelles, les antécédents connus de chaque homme politique, que nous pourrons souvent trouver des ressources et des garanties complétement étrangères au parti qui le réclame comme un des siens.

A défaut de profession de foi qui dissipe tout doute dans notre esprit, interrogeons donc avec un soin scrupuleux, chez tous ceux qui auront besoin de nos suffrages, ces tendances, ces antécédents, ces instincts qu'il leur sera impossible de dissimuler. Mesurons exactement notre concours sur le degré de dévouement au principe de liberté religieuse que cet examen nous révélera. Je dis à dessein : au principe de liberté religieuse, bien plus qu'à telle religion particulière, même à la nôtre ; car, ne

l'oublions jamais, nous n'avons point à demander aux députés de sauver leur âme, mais de nous donner la liberté nécessaire pour sauver la nôtre et celle de nos enfants. Les catholiques d'Irlande et d'Angleterre ont été émancipés par un Parlement exclusivement composé de protestants; les ordres religieux ont été persécutés et dépouillés, la liberté et la dignité de l'Église continuellement et scandaleusement outragées, en France, par des assemblées exclusivement catholiques, au moins de nom.

Sachons donc n'être plus les dupes de ces catholiques de pacotille, tout confits en dévotion devant les électeurs campagnards, mais dont la piété ne se révèle que par des visites aux curés, ou par l'envoi de ces misérables tableaux de toute façon déshonorants pour nos églises, et qui, une fois de retour au Palais-Bourbon, redeviennent voltairiens ou gallicans, et appuient sans hésitation nos plus acharnés adversaires.

Sachons donc, au besoin, préférer mille fois un protestant libéral comme M. de Gasparin, un juif libéral, s'il en est, à un de ces catholiques qui sortent de la messe, comme cela s'est vu, pour venir voter avec M. Thiers et M. Dupin l'expulsion de leurs concitoyens, et donner, comme ces hommes d'Etat, une indigne satisfaction aux préjugés les plus aveugles et les plus impies.

Le temps et l'espace nous manquent pour revenir sur la question du mandat. Elle a d'ailleurs été suffisamment traitée ailleurs[1]. Nous exhortons les électeurs catholiques à tenir de toutes leurs forces à cette condition vitale de leur autorité sur celui qui ne peut et ne doit être que leur mandataire. Au fond il y a toujours un mandat quelconque, sous-entendu, quand il n'est pas avoué et signé, dans la collation des fonctions de député. Le plus souvent ce mandat consiste, selon la théorie savamment démontrée dans la circulaire fameuse d'un candidat ministériel, *à faire les affaires des électeurs à Paris*. Pourquoi donc les électeurs catholiques, qui veulent qu'on fasse avant tout les affaires de la liberté, ne s'assureraient-ils pas de la

[1] Voir les circulaires n° 7 et n° 9 du Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse.

seule garantie qui, dans l'état actuel de nos mœurs politiques, puisse assurer la fidèle exécution de leur volonté ? Nous savons que l'idée d'un mandat impératif répugne à plusieurs de nos amis et de nos défenseurs. Nous les conjurons de surmonter cette répugnance et de se sacrifier aux intérêts de notre cause. Sans doute nous sommes sûrs d'eux, mais il est d'autres candidats qui ne nous inspirent pas la même confiance. Et cependant comment opérer une distinction publique entre ceux pour qui nous jugeons le mandat nécessaire et ceux pour qui il sera superflu ? Il faut donc évidemment que ce soit une condition générale, acceptée par tous les candidats qui briguent les suffrages des électeurs catholiques.

Mais même lorsqu'on se trouvera en présence de divers candidats qui *tous* refuseront de signer le mandat relatif à la liberté d'enseignement et à la liberté religieuse, ce ne doit pas être une raison pour s'abstenir de la lutte. Il se peut très-bien que les catholiques n'en soient pas moins les maîtres de l'élection par la manière dont ils disposeront de l'appoint de leurs voix, pourvu que ces voix se tiennent bien unies et n'aillent pas s'éparpiller, au gré du caprice ou de l'intérêt individuel, sur différents candidats. Il faut commencer par les porter au premier tour de scrutin sur un nom notoirement catholique, éligible ou non, afin de manifester leur existence et leur nombre ; puis attendre avec confiance le second tour. On peut être certain que dans l'intervalle des propositions seront faites, et, faute de mieux, on pourra les écouter. Rien ne dompte mieux l'orgueil d'un candidat, en présence des droits légitimes de ses concitoyens, que l'attente d'un second scrutin où son sort électoral dépend évidemment du rôle de ceux qui tiennent avant tout à ces droits. L'expérience nous prouve que c'est le moment le plus propice aux grandes conversions politiques en fait de liberté religieuse. L'essentiel est, tout en les acceptant, de les constater authentiquement pour ne pas être dupé, comme on l'a déjà été.

Il est, du reste, tel candidat qui, en refusant obstinément de prendre des engagements quelconques, offre par sa conduite,

ses habitudes, ses antécédents, des garanties qui, bien qu'insuffisantes, doivent lui assurer, faute de mieux, nos préférences. Il est même bien rare qu'entre deux adversaires déclarés il n'y ait pas des différences dans le mal, un degré de moins dans l'opposition à notre liberté, qui nous permette de préférer le mal au pire.

En résumé, persuadons-nous bien que, jusqu'au dernier instant de la lutte électorale, notre présence au sein des colléges peut être utile ; jusqu'au dernier moment nous devons y tenir nos voix à la disposition du *plus offrant et dernier enchérisseur* en fait de liberté. L'intervention la plus inefficace offre toujours plus de chance de succès que l'absence ; il n'est pas d'effort si minime qui ne vaille mieux que le néant. Ce qui est incontestable, c'est qu'une élection peut être déterminée par sept ou huit voix, par une seule voix même, et que le député ainsi nommé, grâce à la présence d'une seule voix de plus au collége électoral, peut, dans telle circonstance, à la Chambre, par sa voix unique, tout sauver ou tout détruire [1]. En présence d'une pareille responsabilité, quel est le catholique qui pourrait hésiter ?

VII

Sera-ce tout ?

J'entends d'ici des catholiques qui se disent : « Mais si nous faisons de notre mieux aux prochaines élections, et si nous réussissons à donner au pays légal une juste estime de nos droits et de nos désirs, nous laissera-t-on tranquilles après cela, et pourrons-nous rentrer alors dans notre doux sommeil ? »

Pas le moins du monde ; il vous faudra recommencer de plus belle. Il restera tout à faire ; d'abord pour résister aux efforts que fera le monopole pour maintenir sa proie, efforts d'autant

[1] Pour ne citer qu'un exemple récent, quoique dans un ordre inférieur, nous rappelons que dans la dernière session la *réforme postale* n'a été rejetée qu'à *une seule voix* de majorité.

plus désespérés qu'il verra cette proie plus près de lui échapper.

Et puis, en supposant, par impossible, la grande question de l'enseignement secondaire si promptement résolue, que de sacrifices nouveaux ne faudra-t-il pas pour reconquérir dans d'autres sphères ce que M. Guizot a si bien nommé les *droits de la famille* et ceux de la *conscience religieuse!* L'affranchissement de l'enseignement primaire, la liberté des associations religieuses, l'abrogation des articles organiques imposés à l'Eglise par un indigne supercherie, la tenue périodique des conciles provinciaux comme en Amérique, l'administration de la dotation du clergé par lui-même, comme le veut la loi nouvelle de l'Espagne révolutionnaire, enfin la refonte complète de toutes les lois qui régissent les relations de l'Eglise et de l'Etat, lesquelles ont toutes été faites par le despotisme et contre la liberté ; voilà ce à quoi nous devons tendre, et voilà ce à quoi nous saurons arriver à force de patience, de persévérance et d'obstination. Ce sont là des vertus trop longtemps étrangères au caractère français; il appartient aux catholiques de les lui inoculer.

Nous ne nous pourrons donc reposer que quand les choses de la foi et de la conscience seront en France sur le même pied qu'en Angleterre, en Amérique et en Belgique. Nous ne voulons ni plus, ni moins ; ni théocratie, ni gallicanisme ; mais la liberté, l'indépendance réciproque du temporel et du spirituel.

Et quand, au bout d'un demi-siècle ou d'un siècle entier de luttes, nous aurons obtenu tout cela (car nous l'obtiendrons), il faudra lutter encore, lutter toujours, comme luttent les Belges aujourd'hui, pour maintenir nos conquêtes contre l'esprit de tyrannie et d'anarchie; car la lutte est la condition de la vie, pour les peuples comme pour les individus, pour l'Église comme pour la liberté. Malheur à ceux qui ne l'ont pas compris, et qui rêvent ici-bas une paix qui n'est pas de ce monde!

Ici on nous interrompra pour nous crier : Mais vous êtes

fous ! Parler à des Français, et à des Français catholiques, encore tout imbus de traditions jansénistes et gallicanes, leur parler d'un demi-siècle de luttes, pour arriver à de pareils résultats, c'est évidemment de la folie ! Vous n'êtes, après tout, qu'une poignée de bavards ; vous en demandez trop, et vous n'obtiendrez rien. »

Laissons dire, et marchons.

Nous verrons bien. En attendant, nous ne croyons pas être fous, mais seulement sincères, et de plus patients. Nous savons où nous voulons aller et où nous allons. Nous avons les yeux ouverts, et nous ne les fermons pas volontairement sur ce qui se passe tous les jours dans un pays voisin, qui nous fatigue et nous humilie par sa supériorité, et que nous sommes, pour notre part, résolus à prendre pour modèle.

Nos frères d'Angleterre ont eu besoin de cinquante ans pour arriver de leurs premières pétitions à leur émancipation. Ils sont partis de plus bas que nous ; mais ils sont arrivés plus haut, car ils jouissent, en fait, de toutes les libertés d'association, d'enseignement, etc., qui nous sont refusées en fait et en droit.

Jetons donc un regard sur les immortelles leçons que nous donne l'Angleterre ! Voyons ces quatre victoires, aussi difficiles que légitimes, qui y ont été remportées en moins de vingt ans, sans révolution, sans bouleversement, *sans avoir coûté une seule goutte de sang*, sans avoir fait couler d'autres larmes que des larmes de joie, uniquement par le jeu naturel de ces admirables institutions que nous possédons en partie, bien que nous ne sachions pas en user.

Ces quatre victoires sont :

L'émancipation des catholiques (1829) ;

La réforme parlementaire (1830) ;

L'abolition de l'esclavage (1833) ;

La liberté du commerce des blés (1846).

On a répété à satiété l'histoire de l'émancipation des catho-

liques, qui commence par cette première pétition des *papistes* jetée à coups de pied par-dessus la barre de la Chambre des Communes en 1775; qui se couronne par l'élection triomphale d'O'Connell en 1829 ; qui se prolonge encore tous les jours, grâce aux efforts continus des catholiques anglais pour fortifier l'édifice de leur tardive liberté.

Quand donc les catholiques français rougiront-ils de se voir ainsi dépassés par leurs voisins?

Nous croyons également inutile de rappeler ce que tout le monde sait sur la réforme parlementaire, si longtemps réclamée, si passionnément, si opiniâtrément repoussée depuis les temps de Pitt et de Fox, et qui finit par triompher à l'aide d'une circonstance imprévue, c'est-à-dire de la révolution de Juillet, parce que les circonstances viennent toujours en aide à ceux qui ne désespèrent pas de leur droit et ne doutent pas de leur courage.

Mais l'abolition des lois contre les céréales, de cette législation oppressive qui semblait un des fondements de la grandeur britannique, mérite qu'on s'y arrête un moment. En 1826, il y a juste vingt ans, eut lieu la première discussion sérieuse sur cette question : la réforme des *corn-laws* fut rejetée par une majorité de 169 voix. En 1838, à moitié chemin du terme, le premier ministre, lord Melbourne, déclare en pleine Chambre des Pairs que celui qui voudrait toucher à la législation des céréales serait *bon à mettre à Bedlam*, c'est-à-dire à Charenton. Mais la *Ligue* se fonde sous des chefs obscurs et sans crédit; d'innombrables souscriptions s'organisent; d'innombrables pétitions se signent ; le parti du *pain à bon marché* se présente aux élections : il y est d'abord battu à plates coutures, mais y laisse la trace de sa force. Et voilà qu'en 1845, à l'occasion de la maladie des pommes de terre, la question se trouve tout à coup résolue : les partisans les plus décidés du monopole agricole, comme lord Ashley, élu spécialement pour le maintenir, reconnaissent qu'il n'y a plus moyen de lutter; *il y a quelque chose dans l'air*, disait ce seigneur l'an dernier, *qui détruira cette*

législation. Et la voilà détruite, pour ne se relever jamais.

Quelles leçons et quels encouragements pour nous, si nous ne sommes pas les plus lâches et les plus imbéciles des hommes. Aucun de ces grands griefs, aujourd'hui réparés, n'était plus légitime, plus légal que les nôtres. Aucune de ces positions, moralement parlant, ne valait la nôtre. Mais, de plus que le droit, ces Anglais ont eu ce que nous n'avons pas, la volonté, l'esprit de sacrifice et d'action, sans lequel le droit n'est qu'une chimère.

Et qu'on veuille bien remarquer qu'aucune de ces victoires pacifiques, que nous signalons avec envie et avec admiration à nos concitoyens, n'a fait un tort excessif ou durable à la cause vaincue. L'église anglicane a retrouvé une nouvelle vie depuis l'émancipation des catholiques; l'aristocratie s'est relevée plus forte que jamais après l'abolition des *bourgs pourris,* et l'on peut être assuré que l'agriculture anglaise ne perdra rien à l'abolition de son monopole ; dans dix ans on ne s'en doutera pas. C'est le propre des victoires légitimes et pures de ne pas désespérer, de ne pas écraser, de ne pas même humilier les vaincus. Ainsi, quand nous aurons vaincu (car, encore une fois, nous vaincrons), l'Université ne sera pas anéantie, mais améliorée et purifiée par la concurrence; l'État ne sera ni affaibli ni humilié, mais au contraire fortifié et honoré par le concours indépendant et reconnaissant de toutes les forces religieuses du pays. Telle est la glorieuse différence entre les triomphes laborieux de la vérité, et toutes les révolutions égoïstes qui ont désolé et ensanglanté la terre.

Mais, nous objectera-t-on encore, vous parlez là de victoires obtenues par des causes populaires, des causes qui devaient naturellement passionner les masses : il s'agissait de donner des droits politiques, et, en dernier lieu, du pain à bon marché aux populations irlandaise et anglaise. Il y avait là un intérêt palpable, propre à exalter les courages, à animer la foule, à frapper les imaginations les plus froides. N'espérez pas le même succès pour des théories à l'usage des gens sages, re-

ligieux et paisibles, pour une liberté qui ne rapportera aucun profit matériel, pour une cause qui ne saurait enflammer les passions !

A cela je pourrais répondre que de tout temps, au contraire, et par un glorieux privilége de la nature humaine, les questions religieuses, une fois qu'elles ont pu pénétrer dans le fond des cœurs, inspirent une ardeur bien autrement passionnée, une persévérance bien autrement obstinée que toutes les questions politiques ou matérielles. Je pourrais constater que la réaction des catholiques belges contre la domination des Nassau n'avait dans l'origine pour base que des griefs fort analogues aux nôtres. Mais j'aime bien mieux invoquer ici de nouveau l'exemple de l'Angleterre et le souvenir pacifique et sublime de *l'abolition de l'esclavage colonial.* Il n'y avait là en jeu, comme pour nous en France, qu'un grand intérêt moral, une réforme à conquérir lentement et laborieusement sur les habitudes les plus enracinées, les préjugés les plus invétérés, les intérêts les plus acharnés: elle a été conquise. Bien loin de rapporter aucun profit matériel, cette réparation de la plus grande des iniquités devait coûter au peuple anglais cinq cents millions pour indemnité aux propriétaires des nègres esclaves : ils ont été payés. Les premiers auteurs de cette grande réparation ont eu à lutter, non-seulement contre la routine, mais encore contre la politique, contre le commerce, contre la marine marchande, contre l'industrie, contre tous les éléments les plus puissants de la grandeur britannique: ils les ont vaincus. Ils n'ont eu à opposer à toutes ces forces réunies que la seule force du sentiment moral, du sentiment religieux : elle leur a suffi. Ils n'ont jamais reculé, jamais douté d'eux-mêmes ; et, après trente ans de travaux, de mécomptes et de calomnies, au jour fixé par les décrets éternels, Dieu les a couronnés par le succès, et par une gloire si belle et si pure que mon cœur français et catholique ne se console pas de la voir dérobée à la France et à l'Eglise.

Ecoutons à ce sujet un passage de l'admirable rapport de

M. le duc de Broglie sur la question de l'esclavage dans nos propres colonies, rapport qui est un vrai chef-d'œuvre et qui lui fera peut-être pardonner par la postérité catholique son rapport contre la liberté d'enseignement.

« On fait trop d'honneur au gouvernement anglais, et on lui ferait trop d'injure, en attribuant de sa part l'abolition de la traite, l'abolition de l'esclavage, soit à de hautes vues de sagesse, de prévoyance, soit à des combinaisons machiavéliques : le gouvernement anglais n'a, sur ce point, ni devancé les temps, ni dirigé les événements ; il s'est borné à maintenir le *statu quo* tant qu'il n'a pas eu la main forcée ; il a résisté quinze ans à l'abolition de la traite, vingt-cinq ans à l'abolition de l'esclavage ; il a défendu pied à pied toutes les positions intermédiaires, et n'a cédé, dans chaque occasion, qu'à la nécessité.

« On ferait également trop d'honneur à la philosophie, à la philanthropie de l'Angleterre, en lui assignant le premier rôle dans cette grande entreprise. Les philosophes, les philanthropes ont figuré, sans doute, glorieusement au nombre des combattants ; *mais c'est l'esprit religieux qui a porté le poids du jour et de la chaleur, et c'est à lui que revient, avant tout, l'honneur du succès.* C'est la religion qui a véritablement affranchi les Noirs dans les colonies anglaises ; c'est elle qui a suscité, au début de la lutte, les Clarkson, les Wilberforce, les Granville-Sharp et tant d'autres, en les armant d'un courage indomptable et d'une persévérance à toute épreuve ; c'est la religion qui a progressivement formé, d'abord dans la nation, puis dans le Parlement lui-même, *ce grand parti abolitioniste qui va grossissant chaque jour, s'infiltrant en quelque sorte dans tous les partis, les obligeant tous, obligeant le gouvernement tout le premier à compter sans cesse avec lui;* et c'est ce parti qui, mettant à profit depuis quarante ans tous les événements, toutes les circonstances, a successivement emporté l'abolition de la traite en 1807 ; inspiré par ses représentants, en 1815, les déclarations du congrès de Vienne ; plus tard, celles du congrès de Vérone ; dicté en 1823, la motion de M. Buxton, les résolutions de M. Canning, la circulaire de lord Bathurst ; lancé, en 1831, sur les colonies, l'ordre en conseil du 2 novembre ; rendu par là inévitable, en 1833, l'abolition de l'esclavage, et impossible, en 1838, le maintien de l'apprentissage ; c'est lui qui récemment, en 1841, a concouru au renversement de la dernière

administration whig pour prévenir une réduction dans les droits sur les sucres qui pouvait compromettre le succès de l'émancipation.

« Le parti abolitioniste ne s'est pas plus épargné dans les colonies que dans la métropole; il les a couvertes d'églises, de chapelles, de missions, de congrégations appartenant à toutes les sectes dissidentes de l'Angleterre, excitant ainsi dans le clergé de l'église établie une salutaire émulation. En travaillant à rendre l'émancipation nécessaire à Londres, il a travaillé à la rendre possible et facile aux Antilles; il a préparé les voies, défriché, labouré le terrain, écarté ou surmonté les obstacles. Ministres de l'église établie, méthodistes de toutes les dénominations, presbytériens, moraves, missionnaires de la société de Londres, prêtres de l'Eglise catholique, missionnaires baptistes, tous, à l'envi les uns des autres, ont pénétré dans les ateliers, portant aux Noirs la lumière et les consolations de l'Evangile, agrégeant à leurs communions diverses les divers quartiers de leurs résidences respectives, se posant, vis-à-vis des maîtres en protecteurs des esclaves, vis-à-vis des autorités civiles, en intercesseurs pour cette classe opprimée, et devenant par là les maîtres des cœurs, les arbitres des volontés, et les vrais gardiens de l'ordre public.

« Il est arrivé ainsi, dans les colonies anglaises, quelque chose d'analogue à ce qui est arrivé jadis dans l'empire romain, lorsque cet empire marchait à grands pas vers sa décadence. Au-dessous d'une société étroite, vieillie, oppressive, et constituée uniquement au profit de la classe dominatrice, il s'est formé, par les soins et sous la protection des ministres de la religion, une société chrétienne, uniquement composée des faibles, des pauvres, des opprimés; une société encore ignorante, mais progressive, et qui s'est trouvée debout quand l'heure de l'affranchissement a sonné, prête à garder ses rangs et à reconnaître la voix de ses chefs[1]. »

Catholiques de France, écoutez cette leçon, écrite par la main d'un de vos adversaires. Si vous vous sentez incapables de faire pour vous-mêmes, pour vos propres enfants, ce que ces protestants anglais ont fait et achevé si glorieusement pour de pauvres Noirs qui leur étaient inconnus, qu'ils n'avaient jamais

[1] Rapport au ministre de la marine, p. 118. Paris, 1843. Imprimerie royale.

vus, vous êtes indignes d'appartenir à cette nation qui fut naguère la fille aînée de l'Eglise, et d'habiter le pays qu'on a appelé le plus beau des royaumes après celui du ciel!

Allez donc vous faire Autrichiens! Là on ne vous demandera ni sollicitude, ni sacrifice, ni dévouement à une cause morale, rien que de payer vos impôts à l'empereur et de respecter sa police.

Quant à nous, entre ces deux modèles, l'un, de l'activité morale, politique, religieuse, qui produit chaque jour d'admirables fruits pour la liberté et la vérité catholique; l'autre, d'une honteuse et incurable torpeur d'où rien ne sort ni pour la vertu, ni pour la gloire, ni pour l'Eglise; entre le système anglais et le système autrichien, nous avons fait depuis longtemps notre choix. Nous puisons dans cet exemple de l'Angleterre une confiance indomptable, et à ceux qui nous objectent la témérité de nos projets, la folle ambition de nos espérances, à ceux qui nous traitent de rêveurs, de théoriciens, d'insensés, nous nous bornerons à demander ce qu'on aurait pensé d'un des premiers *reformers* anglais qui, vers l'an 1790, eût prédit qu'au bout de cinquante années son pays aurait successivement subi *sans révolution* l'émancipation des catholiques, l'émancipation des nègres, la réforme parlementaire et l'abolition des lois sur les céréales? Il n'aurait cependant prédit que la vérité.

Les exemples donnés par la France sont moins consolants et moins encourageants, parce qu'une révolution sanglante est venue précipiter le cours des réformes et châtier des résistances insensées par des crimes abominables; parce que l'impiété et la fausse philosophie ont, malheureusement pour nous, joué dans nos progrès politiques le même rôle que le sentiment religieux a joué dans ceux de l'Angleterre. Mais là encore il y a des motifs de confiance et des exemples encourageants, à moins d'admettre, ce qui serait un mensonge et presque un blasphème, que le génie de la France ne soit fécond que pour le mal, et le courage de ses enfants impuissant pour la vérité. Prenons donc l'exemple des philosophes du siècle dernier. Combien étaient-ils, lorsqu'à la mort de Louis XIV ils entreprirent de ruiner l'édifice social et

religieux de l'ancienne monarchie? Moins nombreux que nous ne le sommes, à coup sûr. Eh bien, ce qu'ils ont entrepris et achevé pour le mal, ne l'essayerons-nous pas pour le bien? ce qu'ils ont tenté avec succès pour détruire la société de leur temps, ne pouvons-nous le tenter, nous, pour réédifier, pour reconstruire, non pas l'antique société, mais l'antique moralité, l'antique vérité, l'antique religion, avec la liberté de plus?

VIII

Résumons.

Qui devons-nous blesser ou inquiéter par la guerre que nous avons commencée et que nous comptons continuer? Personne; car nous ne voulons ni renverser ni remplacer qui que ce soit; nous ne demandons à entrer dans le partage d'aucun pouvoir, d'aucun patrimoine; il est bien clair que nous ne travaillons pas dans le but d'être ministre de l'instruction publique, ou conseiller d'Etat, ou directeur des cultes, puisque notre but est, au contraire, de mettre un terme à l'autorité que ces divers fonctionnaires ont usurpée sur nous. Nous n'avons d'hostilité que contre un pouvoir usurpé, nous n'en avons point contre les personnes.

Que demandons-nous aux catholiques? Les vertus difficiles, héroïques, qui font les saints et les martyrs? Non : nous ne leur proposons que la simple pratique du bon sens, de l'honneur, de l'obéissance aux lois naturelles de toute société, et aux lois spéciales de la société française; nous les prions simplement d'exercer en conscience et avec ensemble les droits qui leur sont directement conférés par la constitution de leur pays, et, en premier lieu, le droit électoral.

Avons-nous exagéré les dangers de l'Eglise? Avons-nous crié au martyre, à la persécution? Non : nous nous sommes bornés à soutenir ce que l'expérience de chaque jour démontre, savoir : que, grâce aux traditions surannées que des légistes hypocrites et des fonctionnaires malavisés cherchent à perpétuer,

la liberté religieuse établie par la Charte est tous les jours méconnue, et que l'intervention d'une administration laïque dans les choses de la conscience et du culte constitue une situation incompatible avec notre dignité comme citoyens et notre sécurité comme catholiques. Nous avons ajouté qu'il y a là un danger réel pour l'Eglise, danger dont le remède se trouve dans la pratique sincère et énergique de nos droits politiques, mais dont la gravité a été signalée et définie de tout temps par les Docteurs et les Pontifes de l'Eglise. Nous n'avons fait que répéter ce qu'ont dit entre autres, il y a dix et quinze siècles, saint Léon-le-Grand au sortir de la persécution des empereurs, et le vénérable Bède au milieu de l'invasion des Barbares. *La persécution n'a qu'un nom, mais elle a plus d'un moyen de s'exercer : elle offre bien plus de danger par ses embûches cachées que par ses hostilités patentes*[1]... *Il y a deux genres de persécuteurs : les uns tuent par des supplices publics, les autres par des caresses feintes et frauduleuses*[2]...

Avons-nous exagéré notre force, notre importance dans le pays? Non, encore. Nous reconnaissons volontiers que nous ne sommes rien, moins que rien ; seulement nous ajoutons que, si nous le voulions bien, nous serions quelque chose, et il n'y a personne en France qui ne le sente et ne le sache comme nous. Aussi, loin de gémir sur notre faiblesse, sur notre petit nombre ; loin de chercher dans des regrets chimériques un prétexte et une excuse mensongère pour notre paresse et notre lâcheté, nous déclarons que les catholiques ont à leur disposition, par les élections de divers ordres et par la presse, tous les moyens nécessaires pour obtenir ce qu'ils désirent ; et nous estimons qu'ils devraient ajouter à leur prière de chaque jour un acte de

[1] Unum nomen est persecutionis, sed non una est causa certaminis, et plus plerumque periculi est in insidiatore occulto quam in hoste manifesto. S. Leo, *Serm.* IX *de Quadrag.*

[2] Duo autem sunt genera persecutorum : unum palam sævientium, alterum ficte fraudulenteque blandientium. Ven. Bedæ *Homil.* lib. IV *in Lucam*, c. 12.

remerciement pour les armes dont Dieu les a dotés, et un acte de contrition pour le pitoyable usage qu'ils en ont fait jusqu'ici.

Il est certain, dans l'ordre de la foi, que toute âme qui *veut* être sauvée le sera. Nous croyons fermement qu'il en est de même pour l'Église, dans l'ordre de l'histoire. Partout où elle a été vaincue, partout où elle a péri, en Orient, en Afrique, en Angleterre, en Allemagne, dans les royaumes du Nord, elle a péri par sa propre faute, par les prévarications de ses ministres, par la lâcheté de ses enfants. Partout où elle voudra être sauvée elle le sera, par le dévouement, par le courage, par le concours et l'union des pontifes, des prêtres, des laïques.

Jusqu'à présent, dans la vie sociale et politique, *être catholique* a voulu dire rester en dehors de tout, se donner le moins de peine possible, et se confier à Dieu pour le reste. Nous avons commencé par nous occuper de notre fortune, de notre famille, de nos intérêts, de nos terres, de nos industries, de nos plaisirs; après quoi, ce qui nous restait de loisir et de moyens, nous l'avons donné ou refusé, selon les circonstances, à l'Église, à la vérité, au devoir, à l'honneur.

Nous estimons qu'il faut changer ces allures; nous prétendons faire reprendre aux catholiques la bonne vieille devise chrétienne qu'on leur a volée : *Aide-toi, le Ciel t'aidera.* Nous disons qu'elle est chrétienne, essentiellement chrétienne, prise dans son entier et sérieusement appliquée. *Aide-toi* tout seul, c'est la devise de l'orgueil rationaliste, qui ne compte que sur soi; *le Ciel t'aidera,* c'est la devise de la paresse et du fatalisme, qui cherche un prétexte pour fuir tout danger et tout sacrifice; mais *aide-toi, le Ciel t'aidera,* c'est la vraie devise de la foi chrétienne, des gens de cœur qui croient au Ciel, et qui savent que, pour y avoir une place, il faut l'avoir gagnée.

Ainsi donc nous ne nous découragerons jamais. *Jamais arrière!* c'est encore là un beau cri de guerre des temps chevaleresques qui doit être le nôtre. Jamais de retraite; jamais de re-

pos; mais aussi jamais d'impatience, jamais de ces lâches tristesses qui trahissent le mauvais soldat.

Sachons attendre; ce qui ne veut pas dire, comme plusieurs l'interprètent, sachons dormir. Mais attendons comme le laboureur qui attend avec une humble confiance le fruit de son travail passé, en continuant dans le présent ce travail de chaque jour qui fait sa gloire et sa force. Laissons monter le grain, le bon grain que nous avons semé de nos mains, arrosé de nos sueurs, que nous n'aurons pas sans doute le bonheur de récolter. Mais qu'importe?

Ce qui importe, c'est de faire notre devoir; or notre devoir ici-bas, ce n'est pas le succès, c'est le travail et la peine. Nous savons bien que d'autres moissonneront là où nous aurons semé; que ceux qui ont été les premiers à la peine ne seront pas les premiers à l'honneur. Telle est la nature des luttes humaines. Dans toutes les grandes affaires de ce bas monde, il y a deux espèces d'hommes, les hommes de bataille et les hommes de transaction, les soldats qui gagnent les batailles et les diplomates qui passent les traités, et qui reviennent chargés de décorations et d'honneurs pour voir passer les soldats aux invalides. Nous ne nous en plaignons pas; nous disons seulement que le temps des transactions n'est pas encore arrivé, que le rôle des diplomates n'est pas encore prêt. Nous leur demandons de nous laisser le temps de leur préparer une plus ample moisson, de leur faire la partie plus belle.

La lutte ne saurait finir sitôt; il faut qu'elle dure pour être féconde; il faut qu'elle soit laborieuse pour bien finir. L'homme estime peu les biens qui lui sont trop facilement octroyés, et il a raison. Il n'appartient qu'à Dieu de nous faire des grâces; ce que nous tenons des hommes, il nous faut le mériter, l'acheter, le conquérir. La liberté est un si précieux trésor que nous ne saurions la payer trop cher. Plus elle nous coûtera, et plus nous l'aimerons, plus nous en connaîtrons le prix, plus nous serons à même d'en enseigner le culte et la pratique à nos concitoyens.

Quel que soit d'ailleurs le terme ou l'issue de cette lutte, ce qui est certain, c'est qu'elle existe, c'est qu'elle dure, et qu'on essaierait en vain de la nier ou de la supprimer. Croire que l'on peut assurer en France l'avenir de la religion et de la famille chrétienne sans bruit, sans effort, sans combat, c'est être volontairement dupe de la plus funeste des illusions; croire que l'on parviendra, par je ne sais quelle intrigue ou quelle déception, à assoupir de nouveau les consciences inquiètes avant de les avoir satisfaites, et à ramollir les courages avant de les avoir éprouvés, c'est une illusion non moins absurde et non moins inexcusable.

Nous le disons sans détour, à nos adversaires d'abord, puis à ceux qui se font les complices de nos adversaires par amour du repos : Non, vous ne l'aurez pas, ce repos; non, vous ne dormirez pas tranquilles entre une Eglise asservie et un enseignement hypocritement démoralisateur; non, vous ne nous empêcherez plus de vous réveiller par nos plaintes et par nos assauts. Les dents du dragon sont semées; il en sortira des guerriers. Une race nouvelle, intrépide, infatigable, aguerrie, s'est levée du milieu des mépris, des injures, des dédains; elle ne disparaîtra plus. Nous sommes assez d'*ultramontains*, de *jésuites*, de *néo-catholiques* dans le monde pour vous promettre de troubler à jamais votre repos jusqu'au jour où vous nous aurez rendu notre droit. Jusqu'à ce jour, il y aura des intervalles, des haltes, de ces trèves qui suivent les défaites, qui précèdent les revanches; il n'y aura pas de paix définitive et solide. Nous avons mordu au fruit de la discussion, de la publicité, de l'action; nous avons goûté son âpre et substantielle saveur; nous n'en démordrons pas. Croire qu'on pourra nous confiner désormais dans ces béates satisfactions de sacristie, dans ces vertus d'antichambre que pratiquaient nos pères et que nous prêchent ceux qui nous exploitent, c'est méconnaître à la fois et notre temps, et notre pays, et notre cœur.

Et que craindrions-nous donc dans cette lutte? devant qui reculerions-nous? Quoi! nous avons vaincu le respect humain,

et nous ne vaincrions pas les chétives inimitiés, les mesquins dangers au-devant desquels notre résistance nous conduit? Quoi ! nous avons appris à lutter contre nos mauvais penchants, contre notre corruption naturelle, contre nos passions les plus fougueuses; quelquefois, trop rarement, hélas ! nous en avons triomphé ; et nous ne saurions pas lutter contre cette méprisable bande de préjugés vieillis, de mensonges usés, de passions d'emprunt, de chicanes et de sophismes, ligués contre nous ! Ce serait nous rendre bien peu de justice à nous-mêmes ; car enfin, et ici c'est à vous tous, hommes de mon âge et de ma génération, qui combattez avec moi, que je m'adresse, à vous, échappés comme moi des filets de l'Université et des piperies de la fausse philosophie et du faux libéralisme : se trouve-t-il donc quelqu'un parmi vous qui soit entré dans cette lutte par caprice ou par passe-temps, et qui ait ainsi rompu avec toutes les puissances et toutes les popularités du jour, faute d'un meilleur emploi de son temps et de son esprit ? Pas un. Vous le savez tous, c'est le devoir, c'est la foi seule qui nous anime et qui nous soutient ; c'est là le seul arsenal où nous puisions nos armes, et on ne nous l'enlèvera jamais ; car il n'est pas donné à nos ennemis d'y pénétrer sans y devenir à l'instant nos amis et nos auxiliaires.

Et voilà pourquoi les défaites, les épreuves, les mécomptes, les humiliations que l'avenir nous réserve avant de nous donner la victoire ne nous effraient pas. Il y a longtemps que Leibniz a dit des Jésuites : *Ils sont comme cet Antée de la fable, qui se relève plus fort*[1]. Eh bien, nous que vous appelez Jésuites de robe courte, nous ferons comme eux : l'épreuve, l'humiliation, la mortification sera notre terre nourricière ; chaque fois qu'on nous terrassera, chaque fois qu'on nous abattra, on nous la fera toucher de nouveau, et nous y puiserons de nouveau la vie, la force et le courage.

[1] Lettre à l'abbé Nicaise, du 17 janvier 1699, après la condamnation de l'archevêque Le Tellier, publiée par M. Foisset dans les *Deux Bourognes*.

Que nul donc ne s'étonne ni ne s'alarme des temps d'épreuve, de silence, d'affaissement apparent qui marqueront le progrès lent et sûr du mouvement catholique en France. Ne connaissez-vous pas ces torrents des Alpes, qui ne sont jamais plus impétueux et plus invincibles que lorsqu'ils échappent à nos regards? Naguère, après un de ces amers mécomptes où l'âme du chrétien se retrempe, je suivais le cours d'eau qui sépare la Savoie du Dauphiné. Dans un certain endroit, les rochers énormes qui le bordent se rapprochent, se resserrent, le recouvrent; pressé entre leurs énormes parois, il se rétrécit et disparaît; c'est à peine si on l'entend murmurer au fond de l'abîme où il est confiné; il vient un moment où ce bruit même cesse; on le croit rentré dans les entrailles de la terre. C'est précisément alors que sa force est le plus irrésistible et son labeur le plus merveilleux; c'est alors qu'il creuse le rocher, qu'il perce le granit, qu'il triomphe de tous les obstacles amoncelés contre lui, et bientôt il sort, il reparaît, s'élargit, s'étend, empiète à son tour sur ses rives abaissées, et roule en vainqueur ses eaux limpides et fécondes.

C'est là, pensai-je, un symbole fourni par la nature de la marche du mouvement catholique, du cours orageux, mais invincible, de la liberté et de la vérité dans ma patrie. Et, le cœur fortifié et consolé, je poursuivis ma route.

LE COMTE DE MONTALEMBERT.

DE LA COLONISATION DE L'ALGÉRIE.

DISCUSSION DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES RELATIFS A L'ALGÉRIE [1];

LA FRANCE EN AFRIQUE

PAR M. LINGAY [2];

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR TROIS QUESTIONS FONDAMENTALES DE NOTRE ÉTABLISSEMENT EN AFRIQUE

PAR LE MARÉCHAL BUGEAUD [3];

MÉMOIRES AU ROI SUR LA COLONISATION DE L'ALGÉRIE

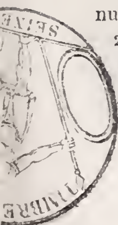
PAR L'ABBÉ LANDMANN [4];

ETC., ETC.

(Premier article.)

Les discussions relatives à l'Algérie ont atteint, dans les Chambres et dans le pays, un degré d'importance qu'elles n'avaient pas eu jusqu'à présent. Depuis longtemps, sans doute, et même dès la première origine de notre établissement en Afrique, un grand nombre d'esprits sérieux avaient vu dans l'avenir les destinées réservées à cet établissement, et indiqué la place considérable qu'il occuperait un

[1] *Moniteur universel*, numéros du 9 juillet et suiv. (Chambre des Députés) ; et numéros des 30 juin et 1er juillet (Chambre des Pairs).
[2] 1 vol. in-8°. Paris, 1846.
[3] Brochure in-8°. Paris, 1846.
[4] Brochure in-8°. Paris, 1845.



jour dans les affaires de la France. Ils étaient, il faut le dire, soutenus dans leurs prévisions et leurs espérances par le sentiment des masses, qui se sont prononcées pour la conservation de l'Algérie avec une unanimité et une constance qui ne se sont jamais démenties. Quand l'opinion instinctive du pays tout entier se manifeste ainsi, on peut être certain qu'elle ne se trompe pas, et la voix publique prend alors un caractère en quelque sorte prophétique.

Cet avenir, qui paraissait encore bien lointain il y a quelques années, s'est rapproché de nous : une situation toute nouvelle se produit dans les choses aussi bien que dans les esprits. A ces manifestations qui éclatent de toutes parts, dans les journaux, dans les brochures, à la tribune, il est facile de voir que les affaires de l'Algérie sont arrivées à ce point de maturité où un pas décisif doit nécessairement être fait dans la voie de la colonisation : l'attente est universelle, et il est impossible qu'elle ne soit pas prochainement satisfaite.

La discussion qui vient d'avoir lieu dans les deux Chambres n'a, il est vrai, produit aucun résultat immédiat et pratique ; il n'en est sorti aucun système déterminé de colonisation et de gouvernement de l'Algérie ; mais elle n'en sera pas moins féconde, car elle aura cette conséquence inévitable que l'attention publique et la sollicitude du gouvernement seront plus que jamais éveillées sur les grands intérêts et sur les difficultés non moins grandes qui se rattachent à notre établissement africain. Les débats de la Chambre ont eu cette année un tel caractère qu'il n'est plus permis aujourd'hui au gouvernement de ne pas prendre des mesures sérieuses pour la consolidation de cet établissement. Dieu merci ! cette question a été comme un terrain neutre ouvert à la seule émulation du bien public, fermé aux passions politiques et à la rivalité des ambitions personnelles. M. Dufaure a eu raison de le dire :

« Quelque parti que le gouvernement prenne, il lui sera demandé compte de son inaction ou de ses actes, et il doit s'attendre à obtenir de tous les partis ou plutôt de tous les membres de la Chambre, sans distinction de parti, ou un blâme sévère, ou une franche et loyale approbation. »

En conduisant le drapeau français en Algérie, la Providence a imposé à la France et à son gouvernement un lourd fardeau ; mais ce fardeau est en même temps une bonne fortune, car il peut devenir

pour le pays un élément nouveau de puissance, et à ceux qui ont l'honneur d'en être chargés il assure, s'ils le portent dignement, la reconnaissance publique. L'entreprise est belle et vaut la peine qu'il vienne enfin un homme à l'intelligence élevée et active qui la prenne et s'y dévoue. Quelque soit cet homme, qu'il sorte des rangs de l'armée ou de ceux de l'administration civile, il est nécessaire que l'aptitude des affaires civiles et politiques l'emporte en lui sur la capacité militaire.

La discussion des Chambres a, en effet, provoqué l'expression d'un sentiment qui est déjà général dans le pays, et qui aura bientôt la force d'une opinion dominante : c'est que l'empire exclusif du sabre est fini en Algérie; que le gouvernement militaire de la conquête doit faire place au gouvernement civil de la colonisation, et que la mission de l'armée doit être strictement bornée désormais à défendre le pays conquis contre les révoltes des indigènes.

Loin de nous la pensée de calomnier en rien les intentions des généraux honorables qui commandent en Algérie; tous, nous en sommes convaincus, mettent avant leur intérêt personnel l'agrandissement de la puissance de leur pays; leurs intentions sont patriotiques; et il en est parmi eux plus d'un dont le noble caractère rappelle l'héroïsme si pur des Desaix et des Marceau. Mais nous ne dirons rien de blessant pour eux quand nous ajouterons qu'ils peuvent se tromper dans les moyens à employer en Afrique; ils peuvent avoir les préjugés de l'esprit militaire et ne pas comprendre toujours autant qu'il le faudrait l'importance des intérêts civils et politiques. Le système de la guerre offensive peut leur paraître bon et nécessaire, même après qu'il aura fait son temps. Il n'y a rien d'étonnant en cela; mais c'est le devoir du gouvernement de prévoir les abus d'une autorité locale exclusivement militaire, et d'en garantir notre colonisation algérienne. Qu'on y songe bien : l'autorité militaire peut devenir un inconvénient et un obstacle du moment qu'elle cesse d'être indispensable.

D'ailleurs, la guerre, surtout quand on la fait contre des populations barbares comme celles de l'Afrique, la guerre même la plus humainement conduite a ses inévitables misères, ses déplorables représailles. Elle tend à l'appauvrissement et à la dépopulation du pays. On doit donc chercher à en abréger la durée, non-seulement par un sentiment de morale et d'humanité, mais au point de vue de l'intérêt même des vainqueurs. Combien d'années ne faudra-t-il pas pour rendre à cette

terre les arbres dont nous l'avons dépouillée et les troupeaux que nous avons détruits par une prétendue nécessité de la guerre? Le dommage de ces dévastations retombera sur nous autant que sur les vaincus. Elles seraient coupables en tout pays; elles sont insensées dans un pays où l'un des périls de notre établissement est précisément de n'y point trouver en quantités suffisantes ni les chevaux, ni le blé, ni la viande, et aucuns des objets nécessaires à la consommation de l'armée et de la population européenne.

On a accusé la guerre d'Afrique, et tout récemment encore à la tribune des deux Chambres, d'avoir donné lieu à de déplorables cruautés; il y a malheureusement du vrai dans cette accusation, et s'il n'en était pas ainsi, ce serait une exception bien honorable et surtout bien rare dans les annales des guerres que les peuples civilisés ont eues à soutenir contre les peuples barbares. Nous ne voulons pas déclamer contre la guerre : elle a ses grandeurs héroïques et quelquefois saintes; mais quand elle a lieu entre un peuple civilisé et un autre qui ne l'est pas, elle donne aisément place à des actes d'inhumanité. Dans les luttes de cette espèce, ce n'est pas le plus civilisé qui donne l'exemple à l'autre, c'est tout le contraire; les procédés de la barbarie deviennent bien vite communs aux deux combattants, et alors même que la victoire reste à la civilisation on peut dire sans exagération que la civilisation laisse toujours quelque chose d'elle-même et de son caractère sur le champ de bataille. Oui, la civilisation subit un grave échec chaque fois qu'elle est introduite sur une terre barbare par la voie terrible des armes, et qu'elle marque ses premiers pas par le pillage des troupeaux, l'incendie des moissons, le meurtre des femmes et des enfants!

Quelques orateurs généreux se sont élevés contre les actes de ce genre qui auraient été commis en Afrique. Ils ont justement réprouvé ce système des razzias, poussé à outrance, qui, à la guerre de l'homme à l'homme, ajoute une guerre faite à la nature même, aux moissons, aux arbres à fruit et à toutes les productions de la terre. Le blâme infligé à ce système sauvage a surtout de l'autorité quand ceux dont il émane ne peuvent être suspects d'apporter dans leur jugement les préjugés de la carrière civile. Aussi avons-nous été heureux d'entendre deux honorables membres de la Chambre des Pairs, qui se connaissent en bravoure et en gloire militaire, le comte de Castellane et le général Fabvier, faire justice d'une opinion qui

existe encore dans quelques esprits et suivant laquelle il est bon que la guerre se perpétue en Afrique, afin qu'il y ait là un champ de manœuvres, une sorte de grande école militaire pratique où notre jeune armée puisse apprendre le métier de la guerre. Aujourd'hui que, par suite de la paix qui dure si heureusement en Europe, les champs de bataille sont fermés sur notre continent, il est utile, dit-on, qu'il y ait en Algérie une issue ouverte à l'activité guerrière de notre nation. Les généraux Fabvier et de Castellane ont montré que, sous le rapport de la stratégie et de la discipline, la guerre d'Afrique, loin d'être une bonne école, tendait à imprimer aux soldats et aux officiers des habitudes qui les rendraient peu propres aux opérations des guerres d'Europe. « Les plus élevés parmi nos officiers de l'armée d'Afrique se sont fait de la guerre, a dit le général Fabvier, une idée fausse, en grandissant au milieu d'escarmouches contre des peuplades sans organisation, sans artillerie, sans sabres ni baïonnettes, et, arrivés dans les rangs de l'armée, ils lui donneraient une direction funeste dans une guerre réelle. »

Enfin, sous un autre rapport, d'un ordre plus élevé, le procédé barbare des razzias porte atteinte à la moralité du soldat. Ces luttes impitoyables, qui admettent la dévastation et le pillage non-seulement comme un moyen employé dans quelques cas extraordinaires pour punir la révolte, mais comme un moyen d'intimider et de soumettre les populations, sont contraires à cet honneur militaire qui est une des traditions des armées françaises. Un orateur a montré la sollicitude d'un esprit généreux et prévoyant quand il a exhorté le gouvernement à éloigner de jeunes soldats sans expérience toute tendance au désordre et à la cruauté, « taches qui leur feraient perdre les droits que leurs travaux et leur résignation leur donnent à la bienveillance du roi, à l'estime et à l'affection de la France. »

Sans se faire les apologistes déclarés de toutes les opérations et de tous les actes de l'armée d'Afrique, quelques orateurs ont répondu qu'il fallait tenir compte des nécessités dans lesquelles l'armée s'était trouvée, et que la guerre d'Afrique avait été aussi clémente qu'elle pouvait l'être, eu égard à ces nécessités. Nous l'admettrons si l'on veut; et, si nous souhaitons que notre armée rentre le plus tôt possible dans les limites d'une action purement défensive, c'est précisément parce que la guerre a pour cortége inévitable des actes de dévastation et de cruauté, même lorsqu'elle est clémente,

et qu'elle est conduite par des chefs aussi éclairés, aussi disposés aux sentiments généreux que les officiers français.

La discussion des Chambres leur a rendu la justice qui leur est due sous ce rapport ; elle a particulièrement répondu à l'accusation d'inhumanité qui a été souvent portée contre le maréchal Bugeaud, et trouve, il faut le dire, assez généralement créance dans le public. Vieux soldat de l'Empire, le maréchal a été élevé à une école où l'on ne ménageait guère le sang des hommes dans les combinaisons de la victoire, et nous jugeons volontiers qu'il assiste à la mort du champ de bataille aussi flegmatiquement que le chirurgien voit l'opération subie par le malade. Mais l'impassibilité du général d'armée, non plus que celle du médecin, n'exclut pas la générosité ni même la sensibilité de l'homme. Et, puisqu'il est question du maréchal Bugeaud, qu'on nous permette de rapporter ici une anecdote que nous racontait, il n'y a pas longtemps, un des hommes de notre armée d'Afrique les plus distingués par leur bravoure et leur savoir. A la suite d'une de ces courses comme on en fait en Algérie à la poursuite de l'ennemi, à la fin d'une journée accablante de fatigues et de chaleur, on s'était arrêté au bord d'un ravin pour y passer la nuit et se préparer aux travaux du lendemain. Le maréchal Bugeaud était assis sous sa tente de campagne, entouré de son état-major. On venait de prendre un léger repas, on avait oublié l'ennemi et l'on discutait gaiement, le croirait-on, une question littéraire. Sur la lisière du désert, au bivouac qu'éclairaient les dernières lueurs de ces jours d'Afrique qui se prolongent si longtemps dans la nuit, on devisait sur les classiques et les romantiques. Boileau était chaudement attaqué par les plus jeunes ; les anciens le défendaient non moins vivement, et, entre tous, le maréchal Bugeaud se montrait un ardent adversaire du romantisme. Un des assistants se hasarda à contredire le maréchal, et le pria de faire du moins une exception en faveur de M. de Lamartine. Le maréchal ne se rendait pas. « Ma foi, répliquait-il, je ne comprends pas ces rêveries vaporeuses, et je crois qu'un grand poëte est obligé, tout comme un autre, d'avoir avant tout du bon sens. » L'interlocuteur du maréchal insistait et finit par lui demander s'il avait lu les poésies de M. de Lamartine, et comme le maréchal avoua n'en avoir jamais rien lu, il tira de sa poche un volume de *Jocelyn*, et le lui présenta. Le maréchal Bugeaud ouvrit le livre etse mit à lire à haute voix. Peu à peu, entraîné par la séduction de ce

riche et harmonieux langage, il acheva une page, puis une autre et encore une autre, et il ne quitta le livre que lorsque son émotion croissante vint à se manifester par des larmes et l'empêcha de continuer. L'assistance, me disait le témoin de cette scène, partageait l'émotion du maréchal, qui convint sans peine qu'il y a de grands poëtes dans toutes les écoles.

Ce petit incident de la soirée d'un bivouac de notre armée d'Afrique en dit plus que toute une apologie en faveur du caractère généreux et élevé de nos officiers. Des hommes qui goûtent ainsi le charme délicat des beaux vers au milieu des fatigues de la guerre, à la veille peut-être d'un combat, ces hommes ont le cœur ouvert aux sentiments de l'humanité. Mais la guerre, je le répète, a ses rigueurs inévitables, et l'épée blesse quand elle frappe, quelque généreuse que soit la main qui la porte. La cruauté et la barbarie ne sont pas dans les hommes qui conduisent cette guerre d'Afrique, mais elles découlent naturellement du système auquel on s'est laissé entraîner jusqu'à présent. On a cru beaucoup trop à la force des armes pour opérer la soumission des tribus. On a confondu la compression avec la pacification du pays. La force comprime un peuple, elle ne le soumet point en réalité. Quelque inférieur que soit leur état de civilisation, les hommes tendent à secouer le joug qui leur est imposé violemment, au lieu qu'ils acceptent volontiers l'ascendant moral que donnent à la conquête les bienfaits d'une administration fondée sur la justice.

Il faut se hâter de donner à l'Algérie un gouvernement dans les mains duquel la guerre ne soit plus que ce qu'elle doit être, c'est-à-dire un des moyens d'arriver à l'organisation et à la consolidation d'un ordre social régulier, qui inspire la confiance aux colons européens et impose le respect aux populations indigènes. Le rapport de la commission de la Chambre des Pairs a émis à ce sujet des considérations d'une frappante justesse. « Il est à souhaiter, y est-il dit, que le gouverneur ne soit plus un général en chef. Il n'aurait plus chaque année un plan de campagne à suivre, une expédition à entreprentre : il serait, en premier lieu, le chef d'une grande administration, le magistrat supérieur d'une population civile et coloniale ; il veillerait à l'exécution des lois, qui commenceraient dès lors à avoir leur cours régulier. La guerre consisterait seulement à repousser et à punir les incursions des tribus qui franchiraient la frontière, à réprimer les révoltes et les désordres des tribus sujettes de la France ; l'armée,

non moins utile, non moins digne de notre reconnaissance, ne serait plus préoccupée d'une pensée d'activité continuelle. Le désir de se distinguer, l'espoir de l'avancement n'exciteraient plus une ardeur qui peut avoir des inconvénients. Notre armée reviendrait aux habitudes régulières, aux mœurs civilisées qui la distinguent lorsqu'elle est répartie dans nos provinces de France. Ainsi changeraient les rapports que nous avons avec les populations indigènes ; les colons français ou les émigrants européens se trouveraient dans une position plus assurée[1]. »

Toutefois, quelque nécessité qu'il y ait à effectuer prochainement ce changement de régime dans les affaires de l'Algérie, il ne faut pas se dissimuler que la présence et la coopération de l'armée actuelle seront encore longtemps indispensables : ce ne sera que par degrés qu'il sera possible d'en réduire les cadres. Il faut se garder aussi d'être ingrats envers l'armée et l'habile maréchal qui l'a dirigée dans ces dernières années avec le dévouement d'un bon citoyen et l'activité d'un soldat consommé. N'oublions pas que, si le moment est venu de jeter les bases d'un vaste et solide établissement en Afrique, nous le devons aux efforts de l'armée et à ceux du maréchal Bugeaud ; c'est lui qui, le premier, eut le courage de déclarer sans détour au gouvernement, à la Chambre et au pays, qu'il fallait accroître considérablement nos forces militaires en Algérie pour arriver promptement à des résultats décisifs. Grâce à cette augmentation de l'armée et aussi à la nouvelle composition des colonnes mobiles que le maréchal Bugeaud a introduite en Afrique, l'action des armes françaises a pu se faire sentir sur tous les points, et la sécurité, qui, il y a six ans, existait à peine à quelques lieues des portes d'Alger, règne aujourd'hui sur la plus grande partie du vaste territoire du Tell.

Ce sont là de vrais services rendus au pays, et qui ont été récompensés magnifiquement par la dignité de maréchal de France. Mais, tout en rendant pleine justice au duc d'Isly, sous ce rapport, tout en reconnaissant les éminentes qualités qui le distinguent, on est obligé d'admettre que la mission qu'il avait à remplir en Afrique est bien près de toucher à son terme. Ce n'est pas que le maréchal Bugeaud ne soit capable que de faire la guerre. Loin de là : il est un agronome distingué, il est doué d'un sens pratique des plus remarqua-

[1] Rapport de M. de Barante. *Moniteur* du 27 juin 1846.

bles ; enfin, il est, sans nul doute, un des hommes qui connaissent le mieux le territoire, les populations et les ressources de l'Algérie ; il en a donné une nouvelle preuve dans l'écrit qu'il a publié, sans nom d'auteur, sous le titre de *Quelques réflexions sur trois questions fondamentales.* Cet écrit remarquable n'est pas seulement l'œuvre d'un homme de guerre, on y retrouve encore l'administrateur, et l'on aura à y puiser plus d'une vue utile à la colonisation civile. Quoi qu'il en soit, ce sont les habitudes et les penchants militaires qui dominent dans le maréchal Bugeaud et dans son gouvernement, et c'est le motif essentiel pour lequel il serait difficile qu'il demeurât chargé du gouvernement de l'Algérie, alors que les affaires de ce pays vont entrer, de l'avis de tout le monde, dans la phase nouvelle des institutions civiles. D'ailleurs, sous un autre rapport, il ne saurait convenir au maréchal de garder la direction des forces militaires en Algérie, dès le moment que l'autorité militaire se trouverait n'être plus que la seconde dans la colonie.

Ce qui s'est passé récemment à propos de l'expédition projetée contre les populations de la grande Kabylie peut être considéré comme un des premiers indices de l'antagonisme qui, de plus en plus, va s'établir entre les partisans des opérations militaires et ceux qui croient que l'œuvre de la conquête ébauchée par la force des armes ne peut être véritablement consommée et consolidée que par l'influence progressive de la civilisation se manifestant par les œuvres de la paix, dans le développement d'une société civile et dans les mille créations que cette société emporte avec elle.

Dans la partie du littoral qui s'étend d'Alger à Bone se trouve, comme on sait, la région montagneuse habitée par les Kabyles. D'un accès difficile, habitée par une population active et belliqueuse, cette région, qui avait échappé à la domination des Turcs, est aujourd'hui la seule qui n'ait pas été visitée par les armes françaises. Du reste, si les Kabyles ne nous sont pas soumis, s'ils ne paient pas tribut, ils ne sont pas non plus agressifs. Ils se tiennent tranquilles dans leurs montagnes, occupés du soin d'élever leurs troupeaux et de certaines fabrications industrielles, et même, sur quelques points, ils ont noué avec les Français des relations commerciales qui, avec le temps et l'habitude, deviendront des rapports d'alliance et d'amitié. Quant à présent, les Kabyles paraissent résolus à garder une sorte de neutralité. Lors de la dernière insurrection, Abd-el-Kader a vainement essayé

d'y pénétrer et de s'y recruter des partisans; malgré l'autorité qui s'attache à sa personne, son appel n'a pas été écouté, et ses efforts ont échoué. Dans cette situation de la Kabylie, il n'y a, comme on voit, aucun motif raisonnable d'y porter la guerre, et, si l'autorité suprême en Algérie était remise en des mains civiles, on n'eût point songé certainement à déclarer la guerre à la Kabylie. Le maréchal Bugeaud et son état-major ont vu la chose d'un œil différent. On aime, comme on dit, à faire ce que l'on fait bien. Une expédition fut donc préparée contre les Kabyles, et, si elle n'a pas eu lieu, il faut en savoir gré à la résistance que le gouvernement et la Chambre y ont opposée. L'expédition flattait d'autant plus l'armée d'Afrique et son illustre chef qu'elle était plus difficile et qu'elle leur offrait plus de gloire à acquérir; mais le gouvernement et la Chambre n'ont pas jugé qu'il y eût une gloire utile à aller attaquer une population, non pas amie, mais du moins inoffensive, et ils ont eu raison. Cette tendance en sens contraire, qui s'est manifestée à propos de la Kabylie de la part du gouvernement central et de la part du gouvernement local, se reproduira sans cesse dans les plus graves questions comme dans les détails tant que l'autorité militaire résidente en Algérie y sera, comme aujourd'hui, non-seulement indépendante de toute autorité civile, mais placée au-dessus de cette autorité.

Parmi les points principaux que la discussion des Chambres a mis en lumière, il faut mentionner, avec ceux que nous venons d'indiquer, le côté politique de la question. On a signalé, avec plus de force et de développement qu'on ne l'avait encore fait, les dangers que courrait notre possession africaine dans le cas d'une guerre européenne. Ces dangers sont énormes, bien qu'ils aient été niés. Suivant l'auteur d'un des nombreux ouvrages qui ont dernièrement paru sur l'Afrique, « prétendre qu'au premier ébranlement du système européen nous risquerions de perdre cette importante possession et le fruit de tous les sacrifices qu'elle nous aurait coûtés, c'est oublier qu'il nous a fallu, à nous-mêmes, contre le gouvernement barbare que nous allions renverser à Alger, trente-cinq mille hommes de troupes de terre et vingt-huit mille marins; déploiement de forces qui devrait être beaucoup plus considérable de la part de quelque puissance que ce fût, s'attaquant à la domination française établie et affermie durant une longue paix. L'Angleterre n'avait-elle point échoué devant Alger, peu d'années avant notre succès? »

Ce raisonnement est extrait de *la France en Afrique* (p. 92), exposé remarquable sous plus d'un rapport, dans lequel on trouve bien des faits instructifs, mais qui est empreint d'un esprit d'optimisme beaucoup trop prononcé pour que le lecteur puisse y avoir une entière confiance. L'auteur ne tient pas compte de la différence des situations ; il oublie que, lorsque nous vînmes attaquer Alger, il y a seize ans, nous n'avions devant nous que des populations hostiles et pas un seul auxiliaire. En serait-il de même d'une puissance qui, en guerre avec nous, l'Angleterre par exemple, se présenterait aujourd'hui pour bloquer les ports de l'Algérie? Evidemment, non. En Algérie même, cette puissance trouverait de nombreux auxiliaires ; le drapeau arabe se soulèverait contre nous de toutes parts ; le Maroc lui viendrait en aide, car les populations mauresques seraient poussées par le fanatisme religieux, tandis que leur gouvernement serait excité par des encouragements étrangers ; notre armée d'Afrique, ainsi privée de subsistances du côté de la mer, entourée d'ennemis du côté de la terre, serait obligée de capituler dans un temps donné : il y a des situations contre lesquelles l'habileté et le courage ne peuvent rien.

Tel serait inévitablement le sort de notre brave armée d'Afrique si nous nous trouvions en guerre en Europe, dans l'état actuel de nos possessions en Algérie. Nous perdrions du même coup et nos possessions et notre armée. Voilà ce qui arriverait en temps de guerre ; mais, au sein même de la paix européenne, il peut encore y avoir dommage pour la France, au point de vue de sa politique générale. L'Algérie, dans l'état précaire et provisoire où elle se trouve, est un grave embarras, un obstacle à la liberté des mouvements et des résolutions de la France. Rien de plus vraisemblable que le mot attribué à lord Wellington et cité à la tribune par M. de Lamartine. C'était pendant la crise de 1840 ; deux diplomates exprimaient devant le duc la crainte que la France ne se laissât aller à commencer la guerre. « Rassurez-vous, Messieurs, répondit lord Wellington ; tant que la France aura une armée occupée en Afrique, vous n'avez rien à redouter. »

La commission, composée de membres pris dans les deux Chambres et dans le conseil d'Etat, qui a été chargée en 1842 d'examiner les diverses questions relatives à l'Algérie, n'avait pas manqué de signaler ce côté de notre situation ; en montrant le danger, elle indiquait en même temps le remède.

« Il faut, disait-elle, que la colonie soit mise en état de se suffire à elle-même dans la prévision d'une guerre maritime, et ne reste pas exposée aux dangers que la population et l'armée auraient courus en 1840, si cette guerre avait éclaté. Dans ce but, il faut que l'Algérie soit peuplée pour se défendre, et fertilisée pour s'alimenter. Il faut donc coloniser le territoire conquis et le préparer à payer l'impôt pour couvrir un jour ses dépenses. Mais pour attirer les colons en Algérie, il faut leur garantir la propriété, la sécurité et la salubrité. »

Le but est là sagement et clairement indiqué. Dans la suite de ce travail, nous essaierons de pénétrer plus avant dans les détails des affaires de l'Algérie, d'exposer ce qui a été fait, soit par l'administration, soit par l'esprit d'entreprise individuelle pour préparer et commencer l'œuvre de la colonisation ; nous examinerons les principaux systèmes qui se sont produits pour cet objet ; enfin nous traiterons la question de savoir par qui et sous quelle forme les affaires de l'Algérie doivent être gouvernées à Paris et administrées dans le pays même. Mais avant d'entrer dans les considérations plus particulièrement pratiques de cet important sujet, il était nécessaire d'indiquer quel est l'esprit général qui désormais devra présider à la conduite de nos intérêts en Afrique, et qui vient de recevoir dans les deux Chambres une éclatante manifestation.

Il n'est pas rare de rencontrer des esprits découragés qui prétendent que, de notre temps, il n'y a plus de grandes entreprises à tenter. Il leur semble qu'après les réformes politiques et sociales accomplies à la fin du dernier siècle, après les guerres gigantesques de la Révolution et de l'Empire, il y ait dans le pays épuisement de force et de gloire, et qu'il faille, je ne sais jusqu'à quelle époque nouvelle, se renfermer dans la prosaïque torpeur d'un siècle d'industrie et d'intérêt matériel.

Il n'en est rien cependant : les œuvres ne manquent jamais au génie et à la volonté de l'homme, et une nation puissante trouve toujours, quand elle le veut, de nouvelles occasions d'accroître sa gloire et de mériter l'estime du genre humain. La conquête de l'Algérie est devenue pour la France une de ces occasions. Qu'on cesse de se plaindre de ce qu'il n'y a plus rien de grand à accomplir, quand il y a là tout un royaume à fonder.

P. Faugère.

93 MILLIONS.

Au premier rang des industries qui ont contribué à établir la supériorité de la civilisation chrétienne, et à la faire pénétrer dans toutes les parties du globe, se place naturellement la navigation maritime, longtemps exercée par des aventuriers dans un but de déprédation et de conquête, mais qui, de jour en jour, devient un instrument plus actif de propagande religieuse et civilisatrice.

Renoncer au métier de la mer serait aujourd'hui pour un peuple abandonner toute la part d'influence qu'il peut exercer sur les destinées du genre humain, et chaque page de l'histoire nous montre, en effet, la décadence des empires précédée toujours par l'abandon de cette industrie précieuse, dont MM. de Montalembert et Beugnot viennent de défendre si noblement la cause à la Chambre des Pairs.

C'est qu'un peuple de marins ne saurait jamais devenir un peuple dégénéré. En présence de l'ordre magnifique du monde matériel, comme au milieu de ses plus terribles luttes avec les éléments, l'homme de mer voit se retremper son caractère et se raffermir ses croyances, ébranlées par le triste spectacle du désordre moral de la société.

Si les plus hautes considérations font ainsi un devoir aux gouvernements de diriger le génie et l'activité des peuples vers le commerce maritime, ceux-ci doivent y être également en-

traînés par l'appât des richesses matérielles que ce commerce amène avec lui, pour les répartir entre toutes les classes des hommes qui l'exercent, avec une égalité plus parfaite qu'il n'est permis de l'attendre de la plupart des autres industries.

Que l'on étudie, en effet, le degré de bien-être dont jouissent, dans la Grande-Bretagne, les trois grandes fractions de la classe ouvrière, attachées aux travaux du sol, de l'industrie manufacturière et de la navigation. On apercevra aisément que, si la misère et le paupérisme frappent à coups redoublés sur les deux premières, la troisième jouit au contraire d'une aisance qui l'assimile en quelque sorte à la bourgeoisie. Les ouvriers, constructeurs de machines ou de navires, touchent des salaires triples et quadruples quelquefois de ceux qu'ils recevraient dans les fermes, les mines et les manufactures. Les matelots eux-mêmes ne sont pas moins largement rétribués, et si, quittant l'Angleterre, nous suivons cette classe sur les côtes de l'Inde et de la Chine, nous la voyons atteindre presque à l'opulence et abandonner les travaux grossiers de la manœuvre aux Lascars, nouveaux Hilotes de cette nouvelle aristocratie saxonne.

Par quel douloureux contraste voyons-nous les populations du littoral de la France exposées souvent aux atteintes de la misère, et offrir généralement de tels symptômes de dégénérescence physique que l'on a dû appeler sur la flotte les hommes de recrue de tous les départements de l'intérieur, de préférence à ceux qui habitent sur les bords de la mer sans en exercer la profession ?

Deux principales causes ont contribué à produire ce fâcheux résultat. L'une d'elles est la cherté des aliments substantiels ; l'autre est l'abaissement des salaires, conséquence de l'état de langueur de nos armements commerciaux, signalé à la Chambre et au pays par les nobles orateurs que nous avons déjà cités.

Arrachée pendant vingt années de guerre à ses occupations paisibles par l'impérieuse nécessité de la défense du pays, décimée par de sanglantes défaites et par les misères de la cap-

tivité, notre population maritime avait cependant, au commencement de la Restauration, montré la plus grande énergie en rétablissant avec succès ses industries détruites, et en frayant au commerce français des routes depuis longtemps oubliées.

Encouragées par des primes, les grandes pêches avaient augmenté rapidement le nombre de leurs expéditions, et atteint plus tard, en 1835, le chiffre le plus élevé. Le commerce réservé avec les colonies était arrivé, dès l'année 1825, à un haut degré de prospérité, et à cette époque notre pavillon prenait une part de fort peu inférieure à celle du pavillon étranger dans la navigation de concurrence. Mais bientôt à cet état prospère a succédé un malaise presque général, et si la navigation des colonies a repris depuis quelque années une marche ascendante, dont la limite est nécessairement fixée par l'étendue du marché qu'elle alimente, les armements pour la pêche et la navigation de concurrence ont montré au contraire une tendance décroissante à laquelle la sagesse des législateurs pourrait seule mettre un terme.

En rendant compte des discours de MM. Beugnot et de Montalembert, nous aurons l'occasion de signaler plus loin une des principales causes de cette décadence dans l'abolition des droits différentiels de navigation, opérée par des traités avec les États-Unis, l'Angleterre et la Hollande.

Mais avant de commencer l'analyse des mémorables débats soulevés par la présentation, à la Chambre des Pairs, du projet de loi qui accorde un crédit de 93 millions à la marine, nous croyons devoir présenter ici un petit nombre d'observations sur quelques points importants que la discussion a seulement effleurés ou n'a pas suffisamment éclaircis.

M. de Montalembert a réclamé à juste titre l'abaissement des tarifs sur les fers, afin de diminuer la cherté des constructions et des armements, cause première de l'élévation du prix du fret, et de la préférence trop souvent accordée par le commerce français au pavillon étranger.

Quand on a entendu les plaintes élevées en Angleterre sur le

haut prix des constructions et leur bon marché relatif sur le continent, on peut s'étonner d'entendre dire que nos navires coûtent trop cher pour être en mesure de soutenir la concurrence des bâtiments anglais.

Rien n'est plus vrai, cependant, et la raison en est fort simple. Les armements de cette nation, lorsqu'ils ont pour but d'enlever à la navigation étrangère certaine branche des transports maritimes, se font en grande partie avec des bâtiments construits au Canada à des prix considérablement moins élevés que dans la Grande-Bretagne[1], tandis que le commerce lucratif de l'Inde, de la Chine, des Antilles et de l'Amérique du Sud, emploie d'excellents navires plus chèrement construits sur les bords du Gange et de la Tamise.

Le bon marché des constructions du continent, dont il est question dans les pétitions des armateurs anglais, ne concerne que les navires de la Baltique, qui prennent, en effet, une part de plus en plus grande des transports maritimes entre l'Angleterre et leur pays.

Il est une autre mesure non moins essentielle que l'abaissement des droits sur les fers, et qu'il serait d'autant plus aisé de prendre en faveur de notre navigation qu'elle servirait en même temps les intérêts d'une de nos industries les plus avancées. Nous voulons parler de l'abaissement des drois sur les cotons importés sous pavillon français, et nous émettons à ce sujet le même vœu que M. Fonmartin de Lespinasse, lieutenant de vaisseau, qui, dans un excellent ouvrage, sollicite l'intervention efficace des pouvoirs de l'État en faveur de nos armements commerciaux.

Le canon anglais, en ouvrant les portes de la Chine, y a créé des débouchés nouveaux pour les cotons manufacturés en Europe. Or il résulte des recherches de la mission commerciale française que, malgré le degré de perfection et la supériorité

[1] On doit comprendre quelle importance ont à ce point de vue les événements qui se préparent dans l'Amérique du Nord.

des fabriques de Mulhouse, elles ne peuvent, sur cet immense et lointain marché, supporter la concurrence de l'industrie anglaise, en raison de l'élévation du prix de revient des matières premières.

Un abaissement considérable des droits prélevés sur les cotons importés sous pavillon français, et qui ont remplacé les primes accordées au commencement de la Restauration, atteindrait le double but de favoriser une industrie précieuse et de créer à nos armements des frets entre les Etats-Unis, la France et la Chine.

En dernier lieu, des craintes ont été émises sur l'avenir réservé à notre navigation de cabotage par suite de la construction des chemins de fer parallèles au littoral, et ces craintes sont assez spécieuses pour que nous nous arrêtions un instant à les combattre.

Sans doute, si le cabotage à voiles restait ce qu'il a été jusqu'à présent, c'est-à-dire un mode de transport peu sûr en raison des fréquents naufrages qu'il occasionne, onéreux si l'on considère la petite quantité des marchandises transportées relativement au nombre d'hommes d'équipage, sans doute alors les chemins de fer latéraux parviendraient aisément à l'anéantir; mais le cabotage doit lui-même subir la loi du progrès qui régit déjà les transports par terre, non pour devenir exclusivement une navigation par la vapeur, trop chère pour les marchandises d'encombrement, mais pour opérer cette alliance des efforts de la vapeur et du vent, qui lui garantira l'économie et la sécurité désormais indispensables.

Cette réforme, en partie accomplie dans le cabotage de l'Angleterre, s'étendra bientôt à sa navigation de long cours, dont elle augmentera la supériorité, déjà trop grande, si l'esprit entreprenant de nos armateurs reste au-dessous de celui de leurs rivaux.

Le cabotage mixte est, nous le croyons, parfaitement en état de soutenir la concurrence des chemins de fer pour le transport des marchandises d'encombrement, et ne diminuera pas

plus le nombre des gens de mer que les perfectionnements dans les machines ne diminuent en réalité le nombre de ceux qui les emploient.

La quantité des marchandises transportées augmentera toujours avec les facilités et l'économie du transport.

Enfin, si les chemins de fer latéraux pouvaient causer quelque préjudice à la navigation de cabotage, leur influence serait neutralisée par celle des chemins qui, reliant le centre avec les ports de la France, accroîtront nécessairement la circulation des denrées et leur écoulement sur le littoral ou à l'extérieur.

Après ce préambule, trop long peut-être, si on ne veut pas avoir égard à la complexité du sujet et à la variété infinie des questions que soulève le vote des crédits de la marine, nous allons essayer de rendre un compte fidèle des discussions qu'il a provoquées à la Chambre des Pairs et commencer naturellement par l'examen du rapport de la commission.

Dans cette œuvre remarquable, digne à la fois de la grandeur du débat et du talent du savant rapporteur, M. Charles Dupin, après avoir clairement indiqué l'influence des différentes administrations qui se sont succédé sur le dépérissement de notre matériel naval et la situation qui est faite à la France par les armements de sa puissante rivale, démontre que les ressources dont notre pays dispose lui permettent d'imiter l'Angleterre dans une juste mesure et de conserver le rang de puissance navale de premier ordre.

Nous croyons devoir donner une analyse succincte de ce rapport, qui a toute l'importance d'un document historique, et qui renverse d'un dernier coup le système erroné de la commission de la Chambre des Députés, vigoureusement attaqué, dès l'ouverture des débats dans cette Chambre, par une brochure de M. Charles Dupin.

Le savant inspecteur général du génie maritime, suivant d'abord la marche adoptée par M. le ministre dans son rapport au roi, examine les époques diverses traversées par la marine militaire depuis 1820 jusqu'à ce jour. Il établit que le budget

ordinaire demandé par M. le baron Portal, afin d'entretenir constamment quarante vaisseaux et cinquante frégates en état de prendre promptement la mer, n'a été voté qu'une seule fois pendant les dix dernières années de la Restauration, et que cette insuffisance dans les ressources du département de la marine a été la première cause du déficit qu'il s'agit aujourd'hui de combler. Loin de comprendre la sagesse des mesures proposées par M. Portal, la commission de finances de 1829 se plaignait au contraire des trop grands sacrifices imposés déjà par la marine au pays. Elle voulait la voir réduite à un rôle purement défensif et composée presque exclusivement de frégates; mais à l'instant où elle exprimait cette pensée par l'organe de son rapporteur, M. Humann, la glorieuse expédition d'Alger se chargeait de détruire ses assertions en réclamant l'emploi de onze vaisseaux de ligne dans un but offensif.

Après 1830, les circonstances politiques semblaient exiger un plus grand développement de nos forces de terre, tandis que l'alliance anglaise engageait nos hommes d'Etat à donner une moindre attention à la marine.

Aussi, malgré le commencement de déficit dont nous venons de parler, le budget normal resta de 5 millions au-dessous du chiffre fixé par M. le baron Portal dix années auparavant, et le dépérissement du matériel à flot continuant son cours, la commission de finances de 1833 crut devoir le signaler avec énergie. Mais aucune résolution des Chambres ou du ministère ne suivit l'exposé d'une situation si dangereuse, constatée de nouveau, l'année suivante, dans le rapport adressé au roi par M. l'amiral de Rigny, ministre de la marine.

A partir de l'année 1836, les commissions de finances, fatiguées de réclamer inutilement, cessèrent d'élever la voix en faveur du matériel naval. En vain une ordonnance de 1837, délibérée en conseil d'amiraux, consacra de nouveau le pied de paix établi en 1820; les sommes votées pour le maintenir allant toujours en décroissant, on s'écarta de plus en plus du but qu'on semblait s'être proposé, et le département de la marine

continua de tirer de ses approvisionnements en réserve les ressources qui lui étaient refusées par l'insuffisance des crédits.

Au 1er janvier 1840, le nombre des vaisseaux à flot était réduit à vingt-deux, lorsqu'il avait été de soixante-neuf en 1814 et de trente-sept en 1830.

Au nombre des causes qui ont influé sur ce dépérissement rapide, M. Dupin signale cette opinion erronée que l'art naval est dans un état de transition qui doit inspirer la plus grande défiance contre la construction de vieilles machines, étrangères, dit-on, aux progrès des sciences et des arts.

Citons ici les propres paroles du savant rapporteur, que l'on peut rapprocher de l'opinion que nous avons émise à ce sujet dans le compte-rendu de la discussion du même projet de loi à la Chambre des Députés.

« S'il s'agissait de navires à vapeur, on concevrait ce reproche, vu la rapidité des innovations et leur importance; mais, pour des vaisseaux à voiles, la forme de leurs carènes, si longtemps étudiée, n'a pas présenté, depuis soixante ans, de changements qu'on ait pu regarder comme un progrès; *l'Océan*, parmi les vaisseaux à trois ponts, et l'ancien vaisseau de 80, d'après les plans de M. *Sané*, vérifiés par les calculs de *Borda*, ces deux bâtiments admirables sont restés comme les plus parfaits dans la forme de leur carène. Les Anglais eux-mêmes ont reconnu et proclamé cette supériorité. »

Les grands armements nécessités par l'imminence d'un conflit, en 1840, rendirent plus sensibles les déficits de nos arsenaux et l'affaiblissement de notre flotte.

Les crédits de la marine furent successivement augmentés, et M. l'amiral de Mackau, en arrivant au ministère, se préoccupa vivement du soin de préparer les mesures dont le patriotisme des Chambres vient de décider l'adoption.

M. Charles Dupin, passant ensuite à la discussion des ressources offertes par le sol de la France pour la construction et l'armement des vaisseaux, fait ressortir avec quelle facilité la production nationale peut combler les vides des magasins de fer et d'acier de la marine, établit la nécessité de préparer à l'a-

vance des approvisionnements de bois du Nord pour mâture, et la pénible obligation de continuer à demander la houille à l'Angleterre aussi longtemps que des voies de communication imparfaites maintiendront l'élévation du prix des charbons français.

Nos chanvres, moins épurés que ceux du Nord, sont susceptibles d'amélioration et peuvent, dans tous les cas, suffire aux besoins imprévus. Cependant il est avantageux de s'approvisionner en partie à l'étranger de ce produit, aussi bien que des matières de cuivre, de plomb et d'étain, d'un grand usage sur les vaisseaux.

D'après le rapport que nous continuons d'analyser, les ressources du personnel maritime, étudiées avec le plus grand soin, sont plus que suffisantes pour l'armement des quarante vaisseaux du projet de loi, et si les améliorations réclamées en faveur de notre navigation marchande par MM. Beugnot et de Montalembert sont réalisées, il n'y a pas à douter que le nombre de nos marins n'augmente en même temps que celui de nos bâtiments de commerce.

M. Charles Dupin voit surtout dans la Méditerranée, où nous possédons plusieurs centaines de lieues de côte, le théâtre d'un accroissement rapide de notre personnel maritime, si le gouvernement poursuit l'exécution des sages mesures qu'il a déjà adoptées en ouvrant des routes en Corse, en établissant des villages maritimes en Algérie et en creusant des ports sur différents points des côtes de ces deux pays. Enfin, examinant en dernier lieu les ressources financières de la France et les dépenses extraordinaires qu'entraînerait l'armement immédiat de soixante vaisseaux et de cinquante frégates, si, comme il est à désirer, ses forces navales atteignent plus tard ce chiffre, M. Charles Dupin fixe à 50 millions l'augmentation de dépenses annuelles d'un établissement de guerre qui nous permettrait de lutter contre l'Angleterre avec quelques chances de succès.

L'accroissement de la marine à vapeur reçoit de l'honorable pair l'approbation la plus complète ; mais il signale à l'attention du gouvernement les préparatifs redoutables que fait l'An-

gleterre dans ses ports, en armant une flotte de véritables bâtiments incendiaires déguisés sous le nom modeste de garde-côtes à vapeur.

Quatre vaisseaux et quatre frégates munis de machines à vis de cinq à six cents chevaux, qui leur imprimeront des vitesses de onze à seize kilomètres à l'heure, et armés de canons-bombes de 68 et de 112 livres, sont aujourd'hui en armement vis-à-vis de nos côtes, et M. Charles Dupin établit aisément qu'avec leurs doubles moyens de locomotion et leur formidable artillerie ces bâtiments mixtes menaceraient, en temps de guerre, tous les rivages européens, depuis Drontheim jusqu'à Constantinople.

En présence de pareils faits, la France ne peut rester désarmée, et la commission a proposé à la Chambre des Pairs de voter à l'unanimité le crédit de 93 millions, destiné à consolider notre puissance navale.

M. le comte Beugnot a pris la parole au commencement de la séance, et a eu l'honneur de venir le premier à la tribune défendre les intérêts précieux de la navigation marchande, qui n'avaient trouvé jusqu'ici qu'un bien petit nombre d'avocats dans la presse et dans le Parlement. L'honorable orateur a demandé avec instance le rappel des lois de 1822 et de 1826, qui, en plaçant les pavillons anglais et américain sur le même pied que le pavillon national, ont préparé, par l'abolition des droits différentiels, cette décadence de nos armements commerciaux dont nous sommes aujourd'hui frappés.

M. le baron Tupinier, ancien directeur des ports, est venu ensuite apporter le tribut de ses lumières et de son expérience, et protester contre un système administratif dont la complication tend chaque jour à s'accroître dans le département de la marine.

« Il y a quelques mois à peine, a dit l'honorable membre du conseil d'amirauté, deux vaisseaux anglais ont été armés en quarante-huit heures. Je ne doute pas que l'activité de nos marins ne réalise le même prodige; mais je suis convaincu qu'il ne pourrait être accompli qu'en violant à chaque instant les règles administratives et

les entraves qu'elles apportent à l'exécution. En temps de guerre, leur modification radicale serait une nécessité impérieuse. »

M. Tupinier a fait ressortir ensuite la position singulière qui a été faite au ministère de la marine lorsqu'on l'a dépouillé de ses attributions les plus importantes et de toute son influence sur le commerce maritime, en conférant à d'autres ministères la direction des travaux dans les ports de commerce et aux embouchures de rivière, le soin des phares et des consulats.

M. de Montalembert a plus tard également insisté avec force sur les conséquences fâcheuses de ce bouleversement des attributions, et nous ne citerons qu'un seul fait pour montrer jusqu'à quel point il a été poussé.

En vertu d'une ordonnance royale du 17 janvier 1846, relative aux bateaux à vapeur qui naviguent sur mer, et signée du ministre des travaux publics, ce sont des ingénieurs des mines et des ponts et chaussées que l'on appelle à décider si ces bâtiments ont les qualités convenables pour naviguer à la haute mer, et à vérifier les circonstances de leur marche et de leur manœuvre. Dans l'ordonnance rendue ainsi sur le rapport du ministre des travaux publics, on oublie de mentionner que les bâtiments de guerre échapperont à l'inspection du corps des mines et des ponts et chaussées. Que diraient ces messieurs si les officiers et les ingénieurs de la marine étaient appelés à donner leur avis sur les chemins de fer et les puits artésiens ?

A M. Tupinier a succédé M. l'amiral Bergeret, qui regrette certaines modifications apportées à la forme de nos vaisseaux, et se trouve en cela d'accord avec M. Charles Dupin, dont nous avons cité plus haut l'opinion. Aux vaisseaux d'autrefois, dont la rentrée, c'est-à-dire le rétrécissement au-dessus de la flottaison, était un peu trop considérable, on en a substitué d'autres dont la muraille latérale est entièrement droite, et tous les marins sont d'accord pour blâmer ces deux extrêmes.

Nous devons désirer que le vaisseau à trois ponts *le Valmy*, construit ainsi sans rentrée, soit bientôt mis à la mer, afin que, les vices de ce système étant parfaitement démontrés par l'ex-

périence pour ces grands navires comme pour les vaisseaux de 100 canons, on évite d'y retomber à l'avenir.

L'honorable amiral a la plus grande confiance dans les troupes de terre embarquées sur les vaisseaux, et a cité l'emploi qui en a été fait dans la dernière guerre. Nous croyons que c'est là un expédient auquel on ne doit pas recourir sans une absolue nécessité, et si l'étude de cette désastreuse époque de notre histoire maritime offre des enseignements utiles, c'est en indiquant les moyens d'éviter les fautes qui ont été commises dans l'organisation et la direction de nos flottes, et qui ont trop souvent paralysé les efforts des compagnons d'armes du brave commandant de la frégate *la Virginie*.

M. l'amiral Grivel a développé dans un discours écrit des vues pleines de sagesse et un plan complet d'organisation des équipages de ligne, dont il voudrait voir les cadres formés d'après les besoins des armements sur le pied de guerre, tandis que l'effectif serait basé sur les besoins de la paix.

Il a indiqué les ressources précieuses que la marine pouvait trouver dans les écoles de mousses, et a insisté sur les avantages qu'offrirait une guerre de course poussée avec vigueur au début de la guerre. C'est là, nous le croyons, une idée pernicieuse et qu'il importe au contraire de détruire dans le pays.

Au début de la guerre, en 1793, des corsaires furent armés en effet dans tous les ports du littoral ; mais à la fin de cette même année, quatre-vingt-huit d'entre eux, montés par deux mille cinq cents hommes, étaient tombés entre les mains des croiseurs anglais. Peut-on jamais peser dans la même balance les millions dont s'est accrue la fortune de quelques armateurs et les pertes regrettables que la guerre de course a fait essuyer à notre personnel maritime ?

M. de Montalembert a pris la parole au commencement de la seconde séance de ce mémorable débat, et a déclaré tout d'abord son intention de défendre uniquement les intérêts de la navigation marchande, qu'il considère comme la seule base solide et durable de la grandeur maritime des nations.

Le noble pair aurait voulu trouver dans le rapport au roi les traces de la sollicitude que le ministre de la marine doit témoigner pour cette population intéressante qui sert à tour de rôle sur les vaisseaux de guerre et les bâtiments de commerce. Il se propose de montrer que les sentiments de la plus stricte justice et de ses intérêts les plus chers font au gouvernement un devoir de protéger, par les moyens les plus efficaces, le développement de notre marine marchande et de son personnel.

La froide analyse que nous allons donner de ce brillant discours ne saurait reproduire la diction élégante et facile de l'orateur, l'entraînement patriotique dont il était animé et qu'il a su faire partager à toute la Chambre. Aussi nous nous hâterons de dire que M. de Montalembert a eu le succès le plus réel qu'un orateur puisse envier. Il a décidé l'adoption immédiate d'une mesure essentielle au développement de notre navigation marchande et dont nous aurons occasion de parler plus loin.

Après avoir exposé l'état de souffrance de nos armements commerciaux, et la part de plus en plus grande que prend le pavillon étranger dans la navigation internationale, l'honorable pair examine les conséquences problables de cet état de choses, si un prompt remède n'y était apporté.

L'histoire lui montre à toutes les époques le spectacle de la grandeur des nations maritimes et lui explique le secret de leur chute par l'abandon qu'elles ont fait du métier de la mer. Le commerce maritime exercé sous le pavillon de l'étranger n'a qu'une existence précaire, et la richesse qu'il procure est celle dont jouissent les villes turques de Constantinople, de Smyrne, richesse dont personne ne voudrait pour sa patrie. La navigation et les colonies ont permis tour à tour au Portugal, à la Hollande, à l'Espagne et à l'Angleterre de jouer un des premiers rôles dans le monde, et la Belgique étouffe sur son sol fertile à côté du sol ingrat de la Hollande, qui doit à sa navigation marchande un degré remarquable de prospérité. Enfin le génie continental, qui a eu son expression la plus brillante dans la personne de Napoléon, a succombé dans sa lutte terrible avec le génie des

entreprises maritimes qui dirigeait les conseils de l'Angleterre.

C'est l'intérêt du gouvernement de la France de favoriser, par tous les moyens, le développement de la navigation marchande ; c'est aussi son devoir, car les bâtiments du commerce sont exclusivement montés par une classe d'hommes soumis à un régime exceptionnel, participant, dans une proportion six fois plus grande que les autres, à la défense du pays, et qui acquièrent ainsi un droit imprescriptible à des priviléges, à des monopoles consacrés par des lois.

Pour arrêter la décroissance de nos armements, pour améliorer le sort de nos marins et en augmenter le nombre, M. de Montalembert propose, comme M. Beugnot, d'abolir les traités de 1822 et de 1826, et de frapper le pavillon étranger d'un droit différentiel qui permette au pavillon français de soutenir la redoutable concurrence des Anglais et des Américains. Il demande en outre que le monopole de tous les approvisionnements de l'Etat soit réservé au pavillon français, et il prie MM. les ministres de la marine et des finances de lui répondre à cet égard. Afin de provoquer la formation de maisons de commerce françaises à l'étranger, l'orateur pense qu'il serait opportun d'accorder aux consuls la permission de se livrer au commerce, comme aussi de nommer aux postes consulaires des négociants honorables, ainsi que cela se pratique chez la plupart des nations maritimes. Enfin il exhorte le gouvernement à favoriser par des encouragements pécuniaires la grande et la petite pêche, pépinière précieuse de marins, et à developper l'utile institution des écoles de mousses sur le plan de celle qu'on a fondée à Brest sous la direction de l'honorable amiral Grivel, alors préfet maritime.

En terminant ce discours, M. de Montalembert a prononcé quelques nobles paroles qui ont produit sur la Chambre une profonde impression. « L'œuvre que nous accomplirons en votant ce projet de loi, s'est-il écrié, est celle du pays tout entier uni à son gouvernement. Le monde saura que la France n'a pas assez d'une épée pour maintenir son influence continen-

tale, et qu'il lui en faut une autre pour défendre ses intérêts maritimes et la liberté des mers. »

La Chambre a entendu ensuite M. le ministre de la marine, qui, tout en admettant l'exactitude des faits allégués par M. le comte de Montalembert, a revendiqué, à juste titre, pour son administration le mérite de plusieurs mesures prises en faveur de la population maritime. Il a annoncé que, par une décision du roi, une demi-solde est désormais accordée aux maîtres et aux seconds maîtres en non-activité, qu'à l'avenir un plus grand nombre d'enfants de marins seront embarqués en qualité de mousses sur les bâtiments de l'Etat, et que la caisse des Invalides viendra plus efficacement, dans de certaines circonstances, au secours des hommes de l'inscription maritime.

La discussion a été close après quelques paroles du rapporteur, qui a insisté sur les avantages de l'emploi d'une certaine proportion d'hommes du recrutement à bord des vaisseaux.

Au moment d'aller aux voix, M. de Montalembert a prié de nouveau MM. les ministres des finances et de la marine de faire connaître leurs intentions relativement aux transports des approvisionnements de l'Etat. Le premier a déclaré que dorénavant, dans les adjudications de fournitures des houilles nécessaires aux paquebots des postes, une clause en réserverait le transport au pavillon national. M. l'amiral de Mackau, qui avait déjà pris l'initiative de cette mesure pour les approvisionnements de la marine, s'est empressé de donner à la Chambre l'assurance que ce privilége serait conservé aux bâtiments français.

La loi des crédits supplémentaires de la marine, sanctionnée déjà par le vote unanime de la Chambre des Députés, a été adoptée par la Chambre des Pairs, qui lui a donné cent vingt-deux suffrages sur cent vingt-quatre votants. Elle assure les ressources nécessaires à l'agrandissement de notre flotte, et complète l'organisation de la puissance militaire du pays.

UN OFFICIER DE MARINE.

CORBIN ET D'AUBECOURT.

I

Paris, 1er mai 1820.

Vous voilà donc mariée, chère Elise; mariée selon votre goût, selon votre raison, selon votre cœur; contente de ce que vous avez fait, heureuse, tranquille... Tranquille! Ah! je bénis Dieu, je le trouve juste, je le remercie de vous avoir donné ce bien charmant, la paix dans le bonheur! Ainsi vous êtes la digne femme de l'homme excellent que vous aviez choisi, la maîtresse d'un bon cœur auquel obéit le vôtre, la reine d'un petit royaume entre cour et jardin, avec de l'herbe dans cette cour vénérable, et une douce prairie sous vos fenêtres, et au bout de la prairie un bouquet de bois, et derrière le bouquet de bois le soleil se couche pour le plaisir de vos yeux... Je vois cela; je vois mon Elise et son grave mari admirant ensemble, elle joyeuse, lui content, ce calme horizon, semblable à leur calme avenir. C'est un tableau que j'avais dans la tête, vous le savez, avant qu'il fût sur la toile. Je vois très-bien, je vous assure, et j'entends aussi. Ces deux voix, ces deux cœurs, ces deux âmes pures qui rendent en commun mille actions de grâces à la bonne mère Providence, je les entends. Quoi! elles me bénissent; elles disent que je ne suis pas étrangère au bel ouvrage de leur félicité? Il est sûr que je l'ai désiré passionnément, et je ne ferai pas la discrète. Oui, ravie de votre bonheur, je suis fière d'y avoir un peu contribué. J'aime à vous l'entendre dire, et rien ne m'étonne moins. Toujours j'avais prévu, chère Elise, ma sœur, toujours j'avais prévu que vous seriez

heureuse, parce que vous continueriez d'être courageuse et sage, et que, continuant aussi d'être bonne, vous continueriez de m'aimer; cependant ces détails de votre triomphe et ces vives assurances de votre amitié me ravissent d'une joie nouvelle. Voyez-vous, ici l'on ne s'aime point. Ce ne sont pas les amies qui manquent, ni les caresses, ni les confidences; mais l'amitié. L'amitié était au couvent, elle est présentement en province; je crois bien qu'elle pourrait habiter Paris; mais il semble qu'elle ne puisse y naître.

Maintenant que répondrai-je à cette questionneuse, qui veut que je lui parle de moi? Je vous ai peint la joie que je reçois de vous, je vous ai tout dit. Je suis dans le boudoir où vous m'avez vue, mais vous n'y êtes pas. Le soleil vient encore jouer sur mes rideaux; les beaux tilleuls du jardin ont tout leur feuillage, ils auront toutes leurs fleurs; mes meubles sont toujours élégants, mes robes sont toujours fraîches; mon châle de l'an passé, qui vous plaisait tant, est remplacé par un autre qui vient d'arriver, et qui me rend encore plus digne d'envie; enfin je suis très-heureuse... Pourquoi vous tairais-je que je voudrais parfois l'être un peu moins? Ne me blâmez pas : je ne suis ni mélancolique, ni ennuyée, ni, je l'espère, trop lâche envers mon âme, qui se nourrirait volontiers de chimères. Le rude pasteur que vous avez entendu me conduit, et ne laisse point ses brebis s'égarer vers de si dangereux pâturages. Mes lectures, mes méditations sont robustes. Il n'y a qu'une brèche par où l'inquiétude entre dans mon cœur. Vous connaissez ma bonne tante, et vous savez combien elle aime le monde : elle le va chercher, elle m'y traîne, et le fait venir chez elle par torrents. C'est toujours la même personne : même tendresse, mais aussi même imagination; les ans n'y font rien, au contraire. Elle est plus éprise que jamais de l'éclat des noms et des titres, et voilà notre grand désaccord, dont j'ai soin de ne lui rien laisser voir. Elle veut que je sois sans cesse la nièce et l'héritière de Mme la marquise d'Aubecourt, et je sens que je suis toujours la pauvre Stéphanie Corbin.

Or, ce qui tourmente Stéphanie Corbin, c'est que la nièce et l'héritière de Mme la marquise d'Aubecourt est singulièrement recherchée et poursuivie des épouseurs. Ma tante s'en amuse; moi, je songe à la conclusion, et je suis loin d'y prendre le même plaisir. Il n'y a qu'une difficulté qui me permet un peu de repos : il faut que l'on convienne à ma tante; mon mari sera son fils comme je suis sa fille; elle ne

veut pas me donner un époux qui me déplaise, mais elle ne veut pas non plus, et cela est légitime, se donner un commensal qui ne lui plaise point. Rien ne m'effrayerait si ce que je désire ressemblait un peu plus à ce qu'elle exige. Malheureusement ce n'est pas là que nous en sommes, et lorsqu'il se présentera quelqu'un à son gré, comment m'arrangerai-je, moi, pour qu'il ne soit pas au mien? A tout moment je crains de voir commencer une lutte dont la pensée me désole, et dont le résultat, que ma faiblesse me fait assez prévoir, m'épouvante. Je me vois mariée, par lassitude et pour la satisfaction de ma tante, à quelque gentilhomme bien né, bien situé, de bonne tenue, de bonnes manières, pourvu enfin de toutes les qualités que le monde demande, et qui aura celles que je souhaite à mon mari... si le hasard le veut! Je regarde, autour de moi, ces messieurs que ma tante examine. En voyant ce concours, je me persuade, toute vanité personnelle à part, considérant combien l'hôtel de ma tante est beau, combien sa terre de Touraine est grasse, combien sa terre de Bretagne est étendue, combien son vignoble de Bourgogne est riche, je me persuade que Stéphanie Corbin est un parti de conséquence... Et il me vient des idées, qui certainement ne sont pas celles de la marquise d'Aubecourt, sur l'usage que je pourrais faire de ce trésor que je suis.

Je voudrais le donner en récompense à quelqu'un que je ne connais pas, qui mériterait le cœur de Stéphanie Corbin par son cœur, et la dot de la nièce de Mme d'Aubecourt par les œuvres auxquelles il l'emploierait.

Faute de ce quelqu'un, ce sera probablement le vicomte Henri de Sauveterre que ma tante me proposera. Il est jeune, il aura du bien, il est élégant, spirituel, tout le monde du moins l'assure. Que dirai-je? Qu'aurais-je à dire? Cependant je crois que notre vieil ami, M. de Tourmagne, s'éloigne un peu, comme moi, de ce sentiment général si favorable à M. de Sauveterre. M. de Tourmagne me serait fort utile dans une crise. Il n'y a que lui qui sache se faire écouter de ma tante sur de certaines questions. Continuez de l'aimer; je ne connais pas de meilleure âme et d'esprit plus charmant.

II

8 mai.

Il est vrai, chère Elise, quelques mots de ma dernière lettre étaient inspirés par des pensées que j'ai hésité à vous livrer entièrement

n'osant presque me les avouer à moi-même. Ces pensées-là m'attireront de grands chagrins. J'avais eu fort à faire de les reléguer dans ma tête à titre de chimères, sans pouvoir les oublier ni leur imposer silence ; un événement inattendu les ramène dans mon cœur, et elles y resteront; il faut que je vous les révèle, afin que ce cœur ne renferme rien qui vous reste caché. Je pouvais vous taire des songes vagues, des imaginations à demi folles; mais des sentiments, cela vous appartient. Ecoutez-moi donc : voici un grand secret; préparez toute votre sagesse pour me répondre, et surtout ne consultez, quant à présent, personne, que Dieu.

Je vous demande, mon amie, si vous croyez qu'à vingt ans, telle que vous me connaissez, je sois maîtresse de ma personne? s'il m'est permis de songer à mon avenir, à mon bonheur? s'il est légitime enfin, s'il est sage que je fasse quelques efforts pour me marier selon mes goûts, ou, pour parler mieux, selon mes sympathies?

A cent pas du palais que j'habite, demeure un homme, parfaitement inconnu de ma tante et de tous mes amis, que je rencontre souvent, à qui je ne parle jamais, qui passe près de moi et qui me regarde par hasard, sans me reconnaître, quoique j'aie, il y a bientôt douze ans, étant toute petite, vécu de son pain et dormi sur ses genoux.

J'ai lieu de croire qu'il est tel encore que je me souviens de l'avoir vu : doux, pieux, plein d'âme, pauvre probablement, fier, j'en jurerais. Je lui dois certainement la vie, et quelque chose de plus que la vie. M'est-il permis de chercher à lui faire du bien, de rêver que je pourrais ne pas lui déplaire, et de souhaiter, en un mot, qu'un jour ma reconnaissance et ma tendresse le rendent heureux?

Voilà mon but; comment y arriver? Je ne sais; cela me paraît simplement impossible. Cependant, après avoir formé beaucoup de plans impraticables, je ne suis pas du tout découragée. Dans la plupart de ces plans, j'ai compté sur vous. Vous pourrez m'être utile de mille façons que vous ne prévoyez pas et que je vous expliquerai par la suite. Vous en aurez le détail au plus long si, après vous être bien consultée, vous ne voyez, dans le gros de mon dessein, rien que votre raison et votre vertu désapprouvent.

M. de Sauveterre finira par m'alarmer. Son assiduité redouble, et décidément il soupire. Ma tante l'encourage. Elle ne réfléchit pas qu'elle possède la faveur de Mme la Dauphine, et qu'un de nos parents, sur lequel elle a beaucoup d'influence, est lui-même au mieux

avec le duc de ***, ministre favori du roi. M. de Sauveterre est un aimable étourdi, j'en conviens, et j'accorde qu'il ne songe qu'aux grâces et aux qualités qui me distinguent. Mon Dieu! il n'aurait pas moins d'empressement quand je ne serais qu'une bergère. Il me l'a fait entendre; le moyen d'en douter? Néanmoins j'ai peine à le croire innocent de quelques petits calculs sur toute cette faveur qu'il n'ignore point, et madame sa mère, qui ne serait nullement fâchée d'être pairesse en attendant que je le devinsse, est capable en tout cas de calculer pour lui. C'est la plus haute comtesse que l'on puisse voir. Elle est Caniac, s'il vous plaît, Caniac de Périgord, et non de Limousin, ce qui ne laisse pas d'éblouir ma tante; car les Caniac de Limousin ne sont que fils d'Abel, mais les Caniac de Périgord descendent d'Adam en personne, et qui sait même s'ils ne proviennent pas de quelque essai de premier homme antérieur à Adam, que Moïse aura passé sous silence? Cet extrême orgueil de la naissance accompagne Mme de Sauveterre jusque dans le salon de la marquise d'Aubecourt, où pourtant je la voyais hier s'efforcer, presque obséquieusement, de réparer une maladresse de son fils, dont la fatuité paraissait choquer votre très-humble servante, la petite Stéphanie Corbin, fille d'un pauvre capitaine, petite-fille d'un pauvre avocat, arrière-petite-fille de personne, et pupille, il y a quelques années, de la charité d'un pauvre jeune garçon inconnu. Mais la tante de Stéphanie Corbin est riche et bien en cour. N'est-il pas permis de flatter des vilains dont l'alliance peut jeter l'hermine de la pairie sur l'écu des Sauveterre? Ah! j'ai mon orgueil aussi, qui se révolte dans ces occasions-là, et plus on veut m'être agréable plus on me devient odieux. Mes insurrections intérieures ne sont pas médiocrement encouragées par les remarques caustiques de M. de Tourmagne : il voit le jeu de Mme d'Aubecourt et ne ménage pas les épigrammes à l'aimable vicomte.

Puisque j'ai prononcé le nom de M. de Tourmagne, et qu'il n'est pas moins votre ami que le mien, il faut que je vous apprenne son bonheur. Il vient d'être reçu, à l'*unanimité* (remarquez bien ceci), membre de l'Académie des Inscriptions. C'est une société très-considérée de savants hommes, qui s'occupent entre eux de lire ce qui fut écrit, en caractères effacés, dans une langue inconnue, sur les monuments détruits des peuples qui ont cessé d'être. Tout ce qui n'a pas trois mille ans, M. de Tourmagne le tient si nouveau qu'il ne dai-

gne pas le compter comme ayant vie. C'est pourquoi sans doute il songe si peu à sa noblesse, égale cependant, par l'antiquité, à celle des Caniac de Périgord.

III

14 mai.

Puisque votre amitié m'en croit sur parole et ne veut rien blâmer dans ces grands projets dont elle s'effraie un peu, je vais, chère Elise, vous conter mon aventure. Mais il faut que je vous fasse d'abord l'histoire de ma vie, qui, jusqu'au jour où nous devînmes compagnes et sœurs chez nos bien-aimées Visitandines, fut mêlée d'événements, de misères et de tragédies plus étranges encore que vous ne l'imaginez.

Vous me permettrez de remonter un peu haut, car le nœud de ma destinée fut formé dans le sang et dans les larmes bien avant que je n'eusse vu le jour.

Vers la fin de la Terreur, maître Raymond Corbin, mon grand-père, ci-devant avocat au Parlement de Poitou, accusé d'avoir caché des nobles et des prêtres, fut, dans l'espace de deux jours, arrêté, traduit au tribunal révolutionnaire de Laval et condamné à mort. Il laissait sans appui sa femme avancée en âge, sa fille bonne à marier, et son second fils, garçon de vingt ans, qu'il avait le chagrin de voir tourner un peu aux idées nouvelles. Déjà il pleurait un fils aîné, homme de grand cœur, parti aux armées depuis trois ans et que l'on croyait prisonnier ; mais sa plus grande douleur était de ne pouvoir se confesser avant de mourir. Pein de confiance en Dieu, il essayait de suppléer au sacrement par la contrition la plus humble et la plus vive, lorsqu'une sainte fille, nommée Mlle Joyant, qui, durant les plus mauvais jours, sut forcer les révolutionnaires de Laval à plier devant sa charité, pénétra près de lui, suivie d'un paysan idiot qu'on lui permettait d'employer pour distribuer aux détenus les aliments qu'elle apportait du dehors. M. Corbin apprit que sa femme venait d'être emprisonnée, que son fils avait été contraint de partir avec une expédition dirigée contre les Vendéens, et que sa fille Valentine était dans un asile sûr. Mlle Joyant ajouta qu'il devait se préparer à mourir le lendemain, et enfin, lui montrant son compagnon, elle lui révéla que ce prétendu paysan était un prêtre. M. Corbin se confessa, remerciant celui qui voulait bien rendre les consolations éga-

les aux douleurs. Il chargea ensuite Mlle Joyant de faire savoir à ses enfants, pour tout adieu, qu'il les bénissait. « Quant à ma chère femme, ajouta-t-il, je ne vous dis rien pour elle ; je la connais, je sais comment elle accueillera la mort. » Cette scène avait duré quelques minutes au plus : les geôliers comptaient les moments. La sainte fille sortit, versant des larmes que les bourreaux s'étonnaient de n'avoir pu épuiser, et le prêtre, impassible, reparut à côté d'elle avec la contenance qui lui permettait de se dévouer à un travail plus douloureux que le martyre. M. Corbin ne fut exécuté qu'au bout de trois jours. Il connut la raison de ce retard lorsqu'il vit sa femme sur la charrette qui devait le conduire à l'échafaud. On avait calculé que la mort leur serait ainsi plus cruelle à tous deux. Au contraire, ils y trouvèrent une suprême consolation, car ils s'étaient toujours tendrement aimés, et ils se rappelèrent en souriant que, dans leur jeunesse, ils avaient souhaité souvent de mourir le même jour ; ils moururent à la même heure et au même instant, ayant achevé en commun leur dernière prière.

Valentine, qui entrait dans sa dix-neuvième année et qui était belle et vertueuse, resta sous la garde de Mlle Joyant ; mais cette vénérable personne s'attendait sans cesse à être victime de son audacieuse piété ; elle s'étonnait avec tout le pays qu'on la laissât vivre, et elle priait Dieu d'accorder à l'orpheline une protection plus sûre que celle qu'elle pouvait lui donner. Un soir elle vit arriver, déguisé en ouvrier, le jeune marquis Sylvestre d'Aubecourt, l'un des gentilshommes naguère cachés et sauvés par maître Raymond. Il demanda Valentine, et celle-ci ne fut ni étonnée de son retour, ni embarrassée de deviner ce qu'il venait faire. Elle savait au fond de son âme qu'il était parti plus que reconnaissant.

Le même prêtre à qui, peu de mois auparavant, s'étaient confessés M. et Mme Corbin, condamnés à mort, maria leur fille au marquis d'Aubecourt. Tandis qu'en hâte on dressait l'acte au fond d'une petite chambre souterraine, où depuis un an bien des infortunés avaient trouvé refuge, les agents du tribunal révolutionnaire faisaient une perquisition dans la maison. Ce péril passé, les deux époux partirent sous la garde de Dieu. Leur fuite fut d'abord assez heureuse ; mais, au moment où ils se croyaient presque en sûreté, ils tombèrent dans un poste de soldats républicains. On les pressa de questions. Effrayé pour Valentine, le marquis, quoique brave comme son

épée, répondit maladroitement. Un sergent, qui avait habité Laval, déclara que Valentine était la fille d'un aristocrate. Dans l'escouade se trouvaient quelques-uns de ces mauvais sujets qu'on appelait *Marseillais*, et qui étaient la lie abjecte des révolutionnaires. Ils se mirent à crier qu'il fallait d'abord fusiller l'homme, sauf à conduire en prison, le lendemain, la fille de l'aristocrate. Le poste était isolé et ne devait être relevé qu'au jour. Le marquis comprit pourquoi ces misérables voulaient se défaire de lui. Il se tint prêt à frapper lui-même sa femme d'un poignard qu'il tenait caché. D'autres soldats, par bonheur, prirent en pitié les pauvres captifs; ils demandèrent qu'on les envoyât à l'officier. Une discussion s'ensuivit, et, pendant qu'elle se prolongeait, l'officier, qu'un honnête garçon était allé avertir, accourut. C'était le frère de Valentine, le second fils de M. Corbin. Vous pouvez vous imaginer les sentiments et la douleur de ce jeune homme en reconnaissant les fugitifs. Ceux-ci, par un instinct merveilleux de leur péril et du sien, ne laissèrent échapper aucun signe de joie à son aspect, s'en remettant à lui du soin de les délivrer. Enclin aux idées nouvelles comme son frère aîné, le second fils de M. Corbin n'en estimait pas moins le marquis d'Aubecourt, et il chérissait Valentine. L'espoir de soustraire sa sœur aux dangers qui la menaçait avait contribué, plus peut-être qu'autre chose, à le retenir dans le parti de la Révolution. Sur-le-champ il comprit qu'il pourrait sauver Sylvestre et Valentine, mais qu'il y perdrait probablement la vie. Il s'y résigna. A cette époque terrible, quel cœur généreux hésitait devant la mort! Feignant de reconnaître le marquis pour un ouvrier qu'il avait employé souvent, il lui demanda où il allait et quelle était cette femme. « Je vais chercher de l'ouvrage à la manufacture d'armes de Nantes, répondit le marquis, et cette femme est ma femme. Je l'ai épousée parce qu'elle était honnête fille et qu'elle se trouvait sans appui sur la terre. — Quoi! s'écria l'officier, dissimulant à peine ses angoisses, sans père ni mère? — Son père et sa mère, reprit le marquis, sont morts, et ses deux frères servent la République. Mais mon cœur lui rendra tout ce qu'elle a perdu. — C'est bien, dit l'officier, viens avec moi; je vous ferai souper, et l'on vous remettra ensuite sur le chemin. » Il les emmena, trouva moyen de leur glisser un peu d'argent, et, sans pouvoir s'entretenir seul avec eux, sans pouvoir les embrasser, parvint à les faire évader. Au dernier moment, il s'approcha cependant de Valentine, et, à voix

basse, précipitamment, il lui dit ces paroles : « Comment sont-ils morts? — Sur l'échafaud, répondit Valentine, nous bénissant et priant Dieu. »

Quelques jours après, M. d'Aubecourt et sa femme abordèrent en Angleterre. Ils y restèrent longtemps sans nouvelles. Les premières qu'ils reçurent leur apprirent la mort de leur libérateur. Un de ses soldats, passé depuis à l'armée royale, leur dit que, dénoncé par son sergent, le lieutenant Corbin avait été fusillé. Il tomba en faisant le signe de la croix, et, quelques hommes qui l'aimaient, s'étant approchés aussitôt pour lui donner la sépulture, l'entendirent murmurer encore le nom de Jésus. O miséricorde ! Dieu avait permis que la bénédiction du père ravivât la foi de l'enfant, et que cette pure victime de l'amour fraternel mourût digne de lui.

Je vous ai raconté ces lamentables événements parce qu'ils vous expliqueront, chère Elise, un côté très-important pour moi du caractère de ma tante, cette jeune et tant éprouvée Valentine Corbin, aujourd'hui veuve du marquis d'Aubecourt. Vous comprendrez mieux la haine inexprimable, l'horreur sans bornes qu'elle éprouve pour la Révolution, pour les idées de la Révolution, pour les hommes, pour les choses de la Révolution, enfin pour tout ce qui lui paraît suspect d'être, ou d'avoir été, ou de pouvoir devenir révolutionnaire. Or, quoique parfaitement bonne, droite et admirable dans sa conduite et dans ses affaires, quoique douce au monde et humble devant Dieu, il y a cependant quelque chose en elle, vous ne l'ignorez pas, d'un peu frivole. Son admiration pour la noblesse est égale à son antipathie pour les révolutionnaires, et cette antipathie, elle l'étend, sans se l'avouer, à tout le *tiers état*. Elle a beau faire : un nom roturier sonne mal à son oreille ; elle est prévenue contre celui qui le porte. Un nom, un titre de noblesse, au contraire, lui représentent tout de suite mille qualités, mille vertus qu'elle a connues à son mari, aux parents de son mari, à la plupart des personnes qu'elle a fréquentées depuis son mariage. Elle oublie que ces vertus brillaient d'un souverain éclat dans sa propre famille, la plus roturière du monde. Elle ne sait plus qu'elle est née Corbin, elle est d'Aubecourt plus qu'aucun d'Aubecourt qui soit au monde, et j'admire qu'elle me pardonne d'être fille de mon père. Aussi a-t-elle été lente à me le pardonner.

IV

15 mai.

Mon père était ce fils aîné de maître Raymond, parti aux armées tout au premier bruit de la guerre, et qui n'avait plus donné de ses nouvelles, si bien qu'on le croyait mort. Ame généreuse, mais fière et indomptable, ayant, à ce qu'on a cru, essuyé les injustices, peut-être les offenses de certains personnages puissants avant que les troubles n'éclatassent, il en conçut un ressentiment éternel, et fut dès lors, quoiqu'en silence, révolutionnaire aussi exalté que ma tante est devenue plus tard exaltée royaliste. Les cruautés et les scélératesses des bourreaux de la France excitèrent son horreur sans le faire broncher dans sa haine contre le régime détruit. Il resta républicain comme ceux de Rome, faisant en héros son devoir de soldat, et ne désirant que d'être tué au champ de bataille, martyr d'une cause déshonorée par les hommes, toujours juste devant Dieu. La mort même de M. et de Mme Corbin, qu'il apprit étant prisonnier de guerre au fond de l'Allemagne, ne l'ébranla point. Seulement cette nouvelle, et les détails que ma tante lui fit parvenir plus tard, le jetèrent dans un désespoir farouche. Ma tante n'avait point ménagé ses opinions. Il ne lui répondit pas, se regarda comme n'ayant plus de famille, et se sentit plus que jamais fatigué de la vie. Ce fut alors qu'il connut ma mère. Elle était fille d'un pauvre professeur, grand philosophe et homme excellent, qui, partageant les convictions du prisonnier, l'avait admis à son foyer, dont cette fille unique faisait l'aimable ornement et le tranquille bonheur. Mon père était beau comme son âme, et elle charmante comme sa vertu. Ils s'attachèrent l'un à l'autre ; pour la première fois depuis bien des années, l'austère capitaine vit un rayon de joie illuminer son cœur outré de chagrins. Hélas ! joie amère ! Deux être si bons et si grands pouvaient s'aimer plus que la vie, mais non pas plus que le devoir, et chacun d'eux gardait son secret que l'autre avait pénétré. Comment s'unir ? Ce n'était rien qu'ils fussent pauvres : de tels caractères n'avaient point dû s'arrêter aux calculs accoutumés, se sentant assez de trésors à mettre en commun. Il voulait donner l'appui de son courage, et elle les consolations de son dévouement ; mais elle devinait qu'il ne renoncerait point à sa patrie, et il savait bien qu'elle n'abandonnerait jamais son père. En sorte que leur noble et profond amour semblait ne croître et ne



fleurir que pour être immolé. Dans cette douleur, d'un commun accord ils se tournèrent vers Dieu. Le vieux savant, par une bénédiction rare en Allemagne à cette époque, était fervent catholique. Sa fille, saintement élevée, vraiment chrétienne, peut-être même un peu enthousiaste, s'efforça de communiquer au prisonnier, pour leur consolation mutuelle quand le jour de la séparation serait enfin venu, la piété ardente qui déjà calmait les secrets orages de son cœur. Elle réussit. Mon père avait plutôt oublié qu'abjuré la foi de ses premiers ans; il y revint avec la suprême ardeur des infortunés. Vous savez, chère Elise, combien ceux qui souffrent et qui aiment Dieu l'aiment tendrement. Le bruit se répandait que la paix allait se conclure et qu'on rendrait les prisonniers. Ces tristes cœurs s'attendaient donc à se dire bientôt adieu, lorsqu'un coup de foudre lia leurs destinées. Le bon vieux professeur mourut presque subitement, n'ayant eu que le temps de léguer son âme au ciel et sa fille à son ami. Les deux legs furent acceptés. Le prisonnier épousa l'orpheline; Dieu reçut en grâce, je l'espère, l'âme éprouvée qui n'avait jamais douté de sa miséricorde. Je naquis une année après, unique et dernier rejeton de ces deux sèves si pures, et mon arrivée en ce monde fut le dernier bonheur que mon père y connut.

C'était en 1800. Mon père avait quitté l'armée pour ne pas servir l'ambition de Bonaparte, qui le désolait autant que les infamies révolutionnaires, et il s'était mis dans l'industrie. Mais la même probité qui lui avait fait briser son épée et renoncer à la carrière des emplois l'exposait à des périls où son inexpérience succomba. Il était mal noté près des gens qui gouvernaient; la généreuse audace de son langage lui attira des persécutions qui consommèrent sa ruine; il se trouva bientôt dans un état voisin de la misère, et enfin, après plusieurs années d'efforts immenses, après d'horribles alternatives, épuisé quoique plein de courage, il se vit, au seuil de la mort, entre sa femme sans ressources et sa fille âgée de sept ans.

Vous vous demandez comment mon père ne s'était pas adressé à sa sœur, la marquise d'Aubecourt! Hélas, il l'avait fait, et ceci me coûte à dire, bien que le tort de ma tante soit excusable à quiconque la connaît, et sait avec quel empressement elle a voulu le réparer. La lettre de mon père fut probablement un peu trop fière; ma pauvre tante répondit en envoyant bien vite une somme assez forte; mais elle eut l'imprudence (elle en a souvent pleuré) de ramener encore

ses malheureuses opinions et de se montrer royaliste, là où elle devait n'être et n'était que sœur. Aigris par leur infortune, indignés, d'autant plus susceptibles qu'ils étaient plus malheureux, mon père et ma mère refusèrent amèrement ce don qui pouvait les sauver. Ma tante, offensée à son tour, ignorant d'ailleurs la profondeur de notre chute, n'insista pas. Plus tard, pressée d'un noble regret, elle fit d'inutiles démarches pour retrouver son frère. Il avait disparu, mettant un soin cruel à cacher sa demeure et même son nom ; ma mère, aussi haute que lui, n'avait garde de lui désobéir en indiquant l'asile affreux où il achevait stoïquement sa lente agonie. Je vois toujours cette mansarde dans l'une des plus noires maisons du plus misérable quartier de la ville. On m'avait fait venir de la petite pension où l'on m'entretenait depuis quelque temps avec le prix des derniers meubles. Ma mère, pâle et brisée, mais l'œil sec, soutenait la tête courageuse du mourant, qui, les regards attachés sur le crucifix serré dans ses mains jointes, écoutait les exhortations d'un prêtre, debout au pied de son lit. Lorsque j'entrai, je le vis sourire. Il m'embrassa tendrement, puis je m'agenouillai. Posant sur ma tête une de ses mains déjà froides : « Ma fille, me dit-il, tu ne me verras plus ; prie pour moi ; chéris ta bonne mère, et mets ta confiance en Dieu qui me rassure au moment de vous quitter. Ne balance jamais à remplir aucun devoir ; sois généreuse et chrétienne. Je te bénis de toute mon âme au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » On m'emporta. Il mourut le soir.

V

16 mai.

Ma généreuse mère, après avoir elle-même enseveli son époux dans le dernier drap qui lui restait, et l'avoir seule, de loin, suivi jusqu'à la fosse, entreprit de vivre pour moi. Elle était robuste et industrieuse ; elle parvint, durant deux ou trois mois, à payer ma modique pension : au prix de quelles privations et de quelles fatigues, Dieu le sait ! Bientôt la force lui manqua. Elle fut obligée de me reprendre ; nous nous vîmes face à face avec la faim, menacées d'être chassées de notre misérable gite. Vaincue par le sentiment maternel, la veuve de l'indomptable républicain avait fait des démarches pour savoir où demeurait la marquise d'Aubecourt, et elle allait enfin lui écrire. quand Dieu nous envoya un autre appui.

Un tout jeune homme, de bonne et douce figure, entra dans la mansarde et nous dit qu'une Sœur de charité, informée de notre détresse,

l'avait chargé de nous secourir. Je ne sais quel art, quelles paroles il sut employer; mais, lorsqu'il se fut retiré, nous laissant de quoi attendre son retour, ma mère, prosternée, toute en larmes, rendit grâces à Dieu. Elle m'emmena ensuite dans une église, où elle fit encore de longues prières; puis, ayant acheté avec l'argent de ce bon jeune homme quelques provisions, nous retournâmes à notre indigente demeure, et, tandis que je mangeais, elle me couvrait de baisers; elle riait et me disait : « Ma pauvre enfant, nous ne sommes point abandonnées; ton père prie pour nous, tu ne mourras pas! »

Le bon jeune homme revint le jour suivant. Il avait obtenu et sans doute payé mon admission dans une maison d'orphelines tenue par de pauvres religieuses; j'y fus conduite aussitôt. En même temps, il avait trouvé pour ma mère une double ressource : elle était fort instruite et peignait admirablement les fleurs. Il lui annonça des élèves, et lui fit accepter, à titre d'avance, une petite somme pour s'habiller et se loger un peu mieux. Mais tant de bienfaits n'étaient rien en comparaison de sa délicatesse infinie. Il prenait soin de dire qu'on lui devait à peine un remerciement; qu'il n'était que l'agent de personnes plus riches et plus charitables, qui l'employaient à leurs bonnes œuvres cachées. Une circonstance aimable mettait le comble à la joie de ma mère. Son sauveur avait habité l'Allemagne et il lui parlait la langue de son pays. Enfin, chère Elise, des jours vraiment heureux succédèrent à nos désastres. Dans mon couvent, j'étais l'objet d'une parfaite tendresse; toutes les semaines je voyais ou ma mère ou notre ami; ce dernier ne manquait pas de m'apporter chaque fois quelque petit présent. Je possède encore un chapelet, le plus beau de ces prix de sagesse qu'il m'a donnés. D'un autre côté, les élèves, grâce à lui, abondaient chez ma mère et elle commençait à jouir d'une sorte d'aisance, comparativement à sa misère passée.

Un dimanche, M. Germain (c'est le seul nom sous lequel je l'aie connu) vint me prendre de grand matin, pour aller, me dit-il, voir certaine dame qui m'aimait beaucoup. Nous traversâmes, je crois, tout Paris, et nous arrivâmes à une maison de bonne apparence. Après avoir monté un peu haut, mais par un bel escalier, une porte s'ouvrit, et je me trouvai dans les bras de ma mère, au milieu d'une chambre bien différente de l'horrible mansarde où je l'avais laissée. Il y avait des meubles neufs, des rideaux à la fenêtre; cette fenêtre donnait sur un vaste espace plein d'arbres et de lumière. Il faisait beau; les

oiseaux voletaient et chantaient au soleil parmi ces arbres dont les cimes se balançaient sous nos yeux, exhalant toutes sortes de bonnes senteurs. « Quel bonheur ! Maman, m'écriai-je, tandis qu'elle me regardait avec des yeux humides; que vous êtes bien ici ! — C'est à M. Germain que je dois tout cela, dit-elle. — Non, reprit Germain, en dirigeant mes yeux vers un endroit où je reconnus le crucifix sur lequel mon père avait collé ses lèvres expirantes ; voilà celui qui a protégé votre mère et vous. »

Je pourrais conter jusqu'au moindre détail de cette journée, tant elle est restée dans ma mémoire. Si ce n'est au jour de ma première communion, je ne me souviens pas d'avoir été si heureuse. Nous allâmes ensemble à la grand'messe, nous déjeunâmes ensemble, parlant allemand à qui mieux mieux ; car l'allemand était la langue joyeuse de ma mère, et je n'avais pas oublié cette langue, qu'une sœur alsacienne me mettait à même d'employer souvent. Je ne sais à quel propos je m'avisai de dire tout à coup, d'un très-grand sérieux : « *Mutter, wenn ich gross bin will ich Germain heirathen;* c'est-à-dire, à peu près : Mère, quand je serai grande, je serai la femme de Germain. — Comment ! s'écria ma mère mécontente et confuse. — Pourquoi pas ? dit Germain en souriant. — Mère, c'est que je l'aime bien, repris-je pour m'excuser, et je ne puis pas être sa sœur, puisqu'il n'est pas votre fils. — Eh bien, *Rœschen* (Stéphanie n'est pas mon nom, c'est ma tante qui m'a baptisée de la sorte ; je me nomme Rosalie); eh bien, Rœschen, continua Germain, soyez d'abord ma sœur, puisque nous sommes tous deux enfants du bon Dieu ; et plus tard, si vous êtes sage, si vous apprenez bien la couture et le calcul, nous verrons. »

Souvenez-vous de ceci, bonne Elise, et rendez témoignage en temps opportun que je fais parfaitement les quatre règles et que je suis passable couturière, car j'ai l'intention de rappeler à M. Germain ses anciens engagements. Mais n'anticipons pas sur l'ordre des faits. Hélas ! j'ai encore de tristes événements à rappeler.

L'heureuse époque dont je vous parle dura près de deux années. Ma mère était parvenue depuis quelque temps à payer ma pension, et même elle commençait de rendre à Germain l'argent qu'il lui avait prêté. Je le voyais toujours ; il était toujours grave, bon et doux. Lorsque nous étions réunis, c'était toujours la même fête. Il n'était plus un bienfaiteur pour nous, mais un parent. Il nous disait que dans ce grand Paris nous lui tenions lieu de sa famille absente, et que je

lui rappelais sa jeune sœur. Je l'aimais, pour mon compte, de la façon la plus vive et la plus familière. Que de fois, lorsqu'il me ramenait le soir au couvent, je m'endormis sur son épaule dans la voiture ! Il veillait sur moi pour m'empêcher de tomber, et m'enveloppait l'hiver des plis de son manteau.

Un jour il nous annonça, tout triste, que ses études l'obligeaient d'entreprendre un long voyage, et qu'il nous faisait ses adieux. Nous n'avions plus besoin de ses secours, nous avions encore besoin de son amitié. Je le pleurai ; ma mère, qui me gardait maintenant chez elle, cherchait à me consoler en me disant qu'il reviendrait et serait toujours notre ami. Je croyais avoir encore une fois perdu mon père, et je parlais continuellement de ce cher Germain. Mais un malheur plus grand allait me frapper. Au bout de cinq ou six mois ma mère tomba malade. Depuis son veuvage, elle n'avait presque pas cessé de languir ; son âme ne la soutenait qu'aux dépens d'une santé déjà profondément atteinte. Tant de travaux et d'angoisses, tant de soucis sur mon avenir épuisaient en elle les sources mêmes de la vie. Elle sentit que son heure était venue. Alors, sans hésiter, obéissant avec promptitude à l'impérieux instinct de son cœur, et ne redoutant plus ni les refus ni les humiliations, elle profita de ses dernières forces pour écrire à Mme la marquise d'Aubecourt.

Ma tante, veuve depuis quelques années, n'était pas à Paris ; elle habitait cette grande terre de Bretagne où nous avons passé ensemble de si belles vacances. Sa réponse fut, cette fois, digne d'elle ; le généreux sang du vieux Raymond Corbin parla, et parla seul. Mme d'Aubecourt partit immédiatement, voyagea jour et nuit, et descendit de sa chaise de poste au seuil de notre maison. Il était temps. Ma mère, mourante et sans voix, ne put que l'embrasser et lui montrer sa fille. Elle expira le lendemain avec la sérénité d'un ange. Ma tante, après lui avoir fait rendre les derniers devoirs et s'être reposée quelques jours à Paris, repartit avec moi pour la Bretagne.

Elle me donna pour première recommandation, en me comblant de caresses qui lui gagnèrent tout de suite mon cœur, de ne jamais parler qu'à elle seule de mon père, de ma mère, et du passé. Je m'aperçus bientôt, toute petite que j'étais, qu'il ne fallait pas lui en parler plus qu'aux autres ; et peu à peu nos malheurs et nos joies, la pauvre mansarde, le petit couvent, la jolie chambre de ma mère où nous avions été si heureux, mon bon ami Germain lui-même, chassés par

des spectacles et par des visages nouveaux, s'enfoncèrent dans les obscurités d'un lointain souvenir. Je finis par m'oublier aussi. Je ne m'appelai plus Rosalie ni Rœschen ; ce nom, je n'ai jamais su pourquoi, déplaisait à ma tante. Quelque femme de chambre le portait peut-être. On m'appela Stéphanie, et je devins une autre personne. La métamorphose était accomplie quand j'entrai au pensionnat des Visitandines, le même jour que vous, ma chère. Vous seriez-vous doutée que tant de lamentables aventures avaient déjà traversé l'existence de votre compagne, de cette nièce espiègle et gâtée de la riche et bonne marquise d'Aubecourt ?

Je restai, vous le savez, chez les Visitandines jusqu'à l'âge de dix-huit ans. J'y serais restée toujours, pour peu que ma tante l'eût désiré ; non que je me sentisse une vocation claire, non que je fusse très-épouvantée des périls du monde ; mais il me semblait que, dans ce cloître si bien fermé, sous ces voiles éternels, dans ces humbles travaux soulagés par l'innocence et par la prière, résidait le plus sûr et peut-être le seul bien de la vie : je veux dire la paix. Après huit ans, il ne me restait qu'une vague mémoire des malheurs de mon enfance ; ces funèbres images, de moins en moins distinctes, me semblaient presque douces lorsqu'elles reparaissaient à mes yeux ; et toutefois elles m'inspiraient, en présence de M[me] d'Aubecourt, je ne sais quelle contrainte qui me pesait comme un sentiment d'ingratitude. Je souffrais du luxe que je voyais chez ma tante. Songeant à l'abandon où nous avions tant langui, je me disais que le prix de la moindre et de la plus inutile des belles choses étalées de tous côtés dans cette riche demeure aurait pu sauver la vie de mon père, et je m'en voulais d'une pensée qui accusait ma mère adoptive. Ce n'était rien, ce n'était qu'un nuage bien rapide et bien léger sur ma reconnaissance ; mais pour échapper à ce nuage, à ce rien, je me serais volontiers, du moins je le pensais, enterrée au couvent. « Et pourtant, me disais-je, si dans le monde je retrouvais ce bon Germain ! Comme je le remercierais ! comme nous parlerions de ma mère ! Je croirais retrouver ma mère elle-même ! » Mon cœur battait ; je me sentais moins de goût pour le voile. Ma tante mit fin à ces perplexités. Elle me retira du couvent et me présenta partout avec le grand titre de son unique héritière. Je fus plus touchée de sa tendresse que de la belle destinée qu'elle me réservait. Elle me dit qu'elle n'avait que moi sur la terre, et que je serais la consolation de ses vieux jours.

De deux familles florissantes il y a trente ans, nous restions seules en effet. La mort, frappant sur le puissant tronc des d'Aubecourt comme sur l'humble souche des Corbin, n'a épargné que nous. Pouvions-nous ne pas nous chérir? D'ailleurs ma tante est si bonne! C'est d'elle que j'ai appris toute l'histoire de mon père, jusqu'à cette démarche qu'il fit pour l'appeler à notre secours et qu'elle s'accuse généreusement d'avoir repoussée. Cent fois je l'ai vue troublée de ce souvenir; et néanmoins, chose étrange, je sens que, rendant toute justice au grand cœur de son frère, elle ne lui pardonna pas d'avoir été *jacobin*. Tout ce qu'elle peut faire, à cause de moi, c'est d'éviter de lui donner ce nom odieux et de se contenter de déplorer amèrement ses erreurs révolutionnaires. Quant au reste de nos aventures, elle ne le sait qu'en gros et ne tient pas à s'en instruire davantage. J'ai toujours eu, d'abord par instinct, ensuite par charité, la discrétion de lui en parler peu. Une seule fois, il y a bien longtemps, ayant dit quelque chose du bon jeune homme qui nous avait assistées, ma mère et moi, elle m'interrompit avec tant de promptitude et de mécontentement que le nom de Germain s'arrêta sur mes lèvres et que je n'ai jamais depuis été tentée de le prononcer. Pardonnez-lui cette faiblesse. Ce serait une chose amère pour elle, en vérité, que quelqu'un pût dire dans le monde: « J'ai fait l'aumône à la belle-sœur et à la nièce de Mme d'Aubecourt; je les ai tirées de la misère où elle les abandonnait. » Car elle ne connaît pas Germain, et voilà l'imagination qu'elle est capable de se former. Si je me trompe, je ne sais à quoi attribuer le sentiment invincible qui me retient. Germain a reparu; j'ai revu son visage, je connais sa demeure; mais son nom, que j'ai toujours tu, je le tais avec plus de vigilance. Je ne puis prendre sur moi de dire à ma tante: « L'homme qui m'a conservé ma mère et qui m'a sauvé la vie, cet homme est à deux pas de votre hôtel, et il a peut-être besoin de vous. » Ah! c'est que ma tante, quelle que fût sa générosité, n'offrirait pas à Germain ce que je voudrais lui donner!

VI

20 mai.

Vous avez raison: je ne vous ai pas dit comment j'ai retrouvé notre ancien ami. En voici l'histoire.

J'ai commencé par le chercher inutilement, autant du moins que

je pouvais chercher. Le premier jour où ma tante me parla de mariage (et ce fut presque aussitôt que j'eus quitté la Visitation), je formai cet étrange projet, de découvrir dans Paris un homme dont je ne savais autre chose, sinon qu'il se nommait Germain, ignorant même si c'était là un nom de famille, ou simplement de baptême. Je me fis d'abord conduire à la maison d'orphelines où l'on m'avait recueillie, et que je me rappelais être située dans un faubourg, derrière le Jardin-des-Plantes. Je pensais que Germain y aurait conservé des relations. Je retrouvai la rue, mais point le couvent. J'allai chez le curé de la paroisse : j'avais laissé un vieillard, je vis un jeune prêtre qui m'apprit que les religieuses, parties depuis plusieurs années, s'étaient dispersées dans divers monastères de leur congrégation. « Y a-t-il encore un de ces monastères à Paris ? — Non. — Et la maison-mère, où est-elle ? — En Languedoc. »

J'avais retenu l'adresse de ma mère. C'était à l'autre bout de Paris ; j'y courus ; je vois la maison, j'entre, le cœur palpitant. O bonheur ! c'est le même portier. «Avez-vous connu Mme Corbin ? — Elle est morte il y a plus de dix ans. — Et sa fille ? — Sa fille est retournée en Allemagne. — En Allemagne ? — Oui, avec une de ses parentes. »

Cette réponse me glaça. Je devinai que Mme d'Aubecourt, voulant sans doute faire perdre mes traces au peu de gens qui auraient pu connaître nos infortunes, avait eu tout de suite le projet de m'enterrer, en quelque sorte, dans le tombeau de ma mère, pour me donner une nouvelle vie, que je tiendrais d'elle uniquement.

« Et, ajoutai-je, en tirant de ma bourse une pièce d'or que je fis voir au portier, n'est-il venu personne s'informer de Mme Corbin ou de sa fille ? Je tiens extrêmement à le savoir ? — Depuis si longtemps, Madame, répondit cet homme, je ne me souviens pas. La parente de Mme Corbin a tout payé grandement, et elle a donné ses meubles et son linge aux pauvres. — Point de lettres ? dis-je encore. — Attendez donc, » reprit-il. Il appela sa femme. « Est-ce que tu n'as pas une lettre pour une dame qui est morte ? — Je crois que si, répondit-elle ; quel nom ? — Mme Corbin, » dis-je avec une émotion profonde.

La portière se mit à chercher dans un tiroir plein de vieux papiers et de chiffons. Elle en tira une lettre toute froissée, toute jaunie, et lut sur l'adresse : « *Madame, Madame Corbin, peintre de fleurs.* — C'est cela ! » m'écriai-je, avançant une main tremblante.

Le portier tenait ma pièce, on me livra la lettre sans difficulté.

Elle venait d'Italie, et quoique l'écriture m'en fût inconnue, je l'attribuai à Germain.

Avec quel frémissement, seule, le soir, dans ma chambre, à l'abri de tout regard indiscret, je me préparai à lire cette lettre qui allait me faire assister à l'entretien des deux êtres que j'avais le plus aimés! Je la contemplais, je la retournais dans mes mains, je la pressais sur mon cœur ; je pensais que Dieu avait renfermé là quelque chose d'immense pour ma vie. Tout à coup un scrupule m'arrête. M'est-il permis d'ouvrir une lettre adressée à ma mère ? Je priai Dieu dans ce doute ; il me sembla que la douce voix de celle qui n'est plus se faisait entendre à mon oreille et me commandait de rompre le cachet. Je regardai d'abord à la signature. Elle était ainsi conçue : *Germain D.* Ainsi je n'apprendrais rien. La lettre de Germain ne me ferait pas même connaître son nom!... Elle me fit du moins connaître son caractère. Je veux que vous le connaissiez aussi.

Lettre de Germain à ma mère.

Naples, 21 novembre 1811.

« Madame et amie,

« Je pars demain pour Smyrne, où je compte séjourner quelque « temps, et où je réglerai définitivement mon itinéraire. Je ne veux « pas m'embarquer sans vous dire encore une fois adieu et sans vous « assurer de tous mes sentiments. Vous me parlez de votre recon- « naissance, mais c'est moi, Madame, qui suis votre obligé. Le spec- « tacle de vos courageuses vertus m'a fait plus de bien que vous ne « le pouvez croire. S'il fallait que quelqu'un vous offrît les faibles « services que j'ai désiré vous rendre, je remercie Dieu de m'avoir « choisi dans ce but. Le soin de vous aider n'a été pour moi qu'une « chère et secourable distraction, qui jamais ne m'a éloigné d'aucune « étude, et qui toujours m'a rattaché à tous les devoirs. Durant les « trois mois que j'ai passés au milieu de mes parents, avant de quit- « ter la France, j'ai bien souvent songé à vous, bien souvent parlé « de vous. Ma mère, qui est une sainte femme, apprécie tout à fait « comme moi votre influence sur mon âme, et ma petite sœur apprend « à aimer Rœschen comme sa sœur. Dans le cas où j'aurais voulu re- « noncer à mon voyage, ma mère se serait dévouée à venir demeurer « avec moi à Paris. Vous auriez trouvé en elle une amie digne de

« vous, et Rœschen une seconde mère. Cette perspective m'a fait hé-« siter ; mais ma volonté a repris le dessus. Il faut que je voyage, « que je devienne un homme, et même un savant. Je bénis mainte-« nant ma mère de tous ses efforts pour m'empêcher d'être soldat. « La servitude militaire ne m'inspire pas moins d'horreur que les « panaches, les grands sabres et la gloire ne m'ont jadis ébloui. J'aime « mieux être le plus humble des érudits que le plus brillant des hus-« sards ; j'aime mieux découvrir une date que de prendre une ville, « et gagner l'escabeau de bibliothécaire que le bâton de maréchal. « Au moins je n'aurai pas fondé ma fortune sur la ruine et sur le sang « d'autrui ; je serai une pensée, une action, et non pas un de ces « rouages qui fonctionnent sous la main d'un seul homme, contre « toute l'humanité. J'avais ces sentiments quand je vous ai connue ; « ils me venaient de mon père ; mais ils s'étaient endormis. Vos sé-« rieuses conversations, Madame, les ont réveillés pour toujours ; je « vous en rendrai grâce éternellement. Il n'y a guère que l'habit doré « de nos républicains, et les traces qu'ils ont laissées de leur règne, « qui m'empêchent d'être un vrai partisan de la république. Faute de « pouvoir oublier ces monstres et ces crimes, je m'en tiens à un idéal « de liberté et de justice que sans doute nous ne verrons pas, mais « qui existe dans ma conscience, et qui me montre sous un aspect « repoussant toute cette livrée administrative et toute cette soldates-« que qui a fait de nous la première nation du monde. Ma mère ob-« jectait qu'on peut fort bien n'être ni valet, ni soldat, et même res-« ter chrétien, et même devenir bibliothécaire et savant, et cependant « ne pas quitter la France. Oui ; et comment satisfaire ce besoin de « voir, de comparer, de raisonner, de juger par moi-même, dont je « me sens pressé ? Comment apaiser, en demeurant à Paris, sans s'ex-« poser à de grandes sottises, cette soif de hasards et de combats « qui me poussa longtemps au métier militaire ? Tout bien considéré, « mieux vaut s'en aller. Vous pensez comme moi, j'en suis sûr, que « trois ou quatre années de courses, à travers ces pays difficiles qui « m'attirent, me profiteront plus sous tous les rapports, et me seront « moins périlleuses que dix années passées dans les bibliothèques. « J'aime certainement les livres, mais pas encore assez. Ce que j'aime « avant tout, c'est le grand air. Ma santé, depuis que je vis en pèle-« rin, peut affronter les travaux d'Hercule.

« Néanmoins, ne m'oubliez pas devant Dieu, chère Madame. Je

« vais parcourir des contrées où les clochers sont rares ; je n'enten-
« drai pas souvent la messe. Il faut vraiment compter sur la Provi-
« dence pour s'engager comme je le fais, si loin de tous les secours
« spirituels. Mais quelque chose me dit de ne pas craindre, et fran-
« chement je mourrais, à ce qu'il me semble, le plus tranquillement
« du monde. Quand je songe au bonheur que j'ai d'être chrétien en
« un temps comme celui-ci, mon cœur s'enivre de sécurité. Je m'a-
« bandonne, avec une audace égale à ma reconnaissance, aux volon-
« tés de cet immense amour qui m'a tant protégé. Oui, vous aurez
« place et grande place dans mes prières. Je trouve que nous ne de-
« vrions même pas nous demander ces choses-là. Quant à Rœschen,
« je la distingue à peine de ma propre sœur. Je compte sur ses *Ave*
« *Maria;* elle peut compter sur les miens. Cette chère enfant ! Vous
« serez une heureuse mère, Madame, si Rœschen tient tout ce qu'elle
« promet. On reconnaît dans son âme un mélange de force, d'en-
« thousiasme et de sensibilité qui montre bien de qui elle est fille.
« Vous verrez qu'elle deviendra même jolie, avec son œil français
« et sa chevelure allemande. Ce sera un grand cœur comme son père
« et un tendre cœur comme vous ; un de ces cœurs privilégiés qui
« sont naturellement préservés des tentations vulgaires, et qui habi-
« tent dans le beau et dans le bon, comme dans leur élément. Pauvre
« petite ! Dieu la garde des épreuves par où vous avez passé ! Je l'es-
« père. Vos douleurs et vos larmes lui ont formé un rempart à l'abri
« duquel ses jours s'écouleront doucement. Je ne m'étonnerais pas
« qu'elle se fît religieuse. Ce serait un grand bonheur pour elle... Et
« cependant, il faut que je vous le dise avant de partir : quand je
« pense que dans cinq ou six ans, à mon retour, Rœschen sera pres-
« que bonne à marier, et moi très-mariable, je crois que je lui sou-
« haite un autre état et un autre bonheur. Qu'en diriez-vous ? Il est
« vrai que je suis pauvre ; mais qui ferait cette objection ? Ce ne se-
« rait ni vous, ni Rœschen, ni ma mère ; et d'ailleurs, avec un peu
« de travail, je puis vivre. Enfin riez de ma chimère ; toujours est-ce
« une chimère que j'ai bien caressée. J'aimerais une femme élevée
« par vous, et un peu par moi, que j'aurais ainsi vue toute petite, et
« qui aurait pris l'habitude de m'avoir pour appui. Nous ne forcerions
« pas son cœur. Vous vous rappelez ce propos qu'elle nous tint si
« gentiment un jour : *Wenn ich gross bin will ich Germain heirathen.*
« Et moi je dis que, quand j'aurai davantage connu les hommes,

« j'aimerais à me reposer de mes travaux et à me cacher du monde « dans l'humble paix d'une union fidèle. Je voudrais que ma femme « eût été pauvre, qu'elle fût pieuse, qu'elle eût une âme pure et un « cœur ardent, et qu'avant de m'aimer comme épouse elle m'eût « aimé comme ma fille ou ma sœur; je voudrais que son cœur, et « sa mémoire, et toute sa vie fussent remplis de moi. Ne dites pas « que c'est un coupable égoïsme de vouloir être aimé ainsi : le senti- « ment que j'ai là, que j'exprime mal, peut-être, se rattache à quel- « que chose de meilleur; je désire surtout rendre plus facile à ma « femme le devoir de supporter mes défauts... Oui, je crois que c'est « cela. Si vous me l'assurez, je n'en douterai pas; car vous me con- « naissez mieux que je ne me connais moi-même.

« Il faut finir cette longue lettre et parler d'affaires. Puisque vous « prétendez avoir de l'argent à moi, voici l'usage que vous en ferez, « bien entendu lorsque cela ne pourra aucunement vous gêner. Une « partie de la somme sera employée pour Rœschen, le jour de sa pre- « mière communion. Je veux (ne vous offensez point, c'est le style « des testaments) qu'elle ait un cierge magnifique et un voile qui « puisse lui servir le jour de son mariage; le reste, vous le donnerez « aux pauvres, après avoir fait dire quelques messes à mon intention. « Mais je fais à tout cela une condition que j'impose à votre honneur. « C'est qu'à la première nécessité vous irez, comme je vous en ai « tant priée avant mon départ, trouver M. N., dont vous savez l'a- « dresse et que j'ai prévenu. Il tient en réserve quelque chose qu'il « vous remettra tout d'abord; et ensuite, comme il est fort charita- « ble et fort répandu, il s'occupera de vous servir. Point de retard, « je vous en conjure, dans une occurrence fâcheuse. Songez à votre « fille, et, je l'ose dire, à votre ami.

« Que la sainte Vierge et les saints, sous la protection desquels je « vous laisse, portent aux pieds de Dieu les prières que je ne cesse- « rai de lui adresser pour vous.

« Germain D. »

Mettez-vous à ma place, généreuse Elise, et comprenez ce que me fit éprouver cette lettre; jugez de mon admiration, de mes regrets, de mes larmes. Pendant près d'un mois j'employai une partie des nuits à la relire; je la savais depuis longtemps par cœur, et je la relisais encore; dès que je trouvais une occasion de m'échapper,

j'allais vite m'enfermer chez moi ; je tirais mon trésor du lieu où je l'avais bien caché, et, le cœur palpitant, l'oreille aux aguets, après avoir rassasié mes yeux en considérant ces chers caractères, je restais absorbée devant la signature, comme si cette muette initiale allait enfin me livrer son secret. Du reste, nul moyen de continuer mes recherches. Je ne me souvenais pas d'avoir vu ce M. N. à qui ma mère devait s'adresser en cas de besoin. Sans doute il était venu s'informer de Mme Corbin ; il avait appris sa mort et mon départ, et il en avait informé son ami. Mais Germain lui-même existait-il encore ? N'avait-il pas perdu la vie durant ce long et périlleux voyage ? Je fis causer M. de Tourmagne, qui a visité un peu l'Orient. Il m'en fit des peintures affreuses, et je l'interrompis, saisie de terreur. Je songeais quelquefois à me jeter aux pieds de ma tante et à lui donner la lettre de Germain : jamais je n'osai. Mais un jour elle me parla de mariage. Au premier mot je fondis en pleurs. Je la conjurai d'attendre, protestant, pour la rassurer, que je ne pensais nullement à me faire religieuse. Assurément je ne mentais pas. J'avais une conviction profonde, insensée, que je reverrais Germain ; je redoutais le cloître. Même, je montrai pour le monde un goût soudain qui étonna ma tante et qui la charma. Je portais, dans ces réunions de la plus brillante aristocratie, la folle espérance d'y rencontrer Germain, le sauvage et pauvre Germain ! Que notre esprit est ingénieux à se préparer des mécomptes ! Je m'estimais surtout heureuse quand j'avais pu décider M. de Tourmagne à nous inviter : Germain étant savant, j'avais plus de chances de le trouver là. Je tombais tout à coup chez ce bon M. de Tourmagne, fort étonné de me voir ; je pénétrais dans son cabinet, je l'obligeais de me montrer des livres sur l'Orient ; il fut condamné à me promener dans toutes les bibliothèques. Ayant appris qu'il y avait une Académie des Sciences, ne le forçai-je pas de m'y conduire ! Hélas ! nulle part Germain n'apparut, et je finis par me décourager. Alors, je pris le monde en haine ; je ne voulais plus bouger de la maison, je tombai dans une noire et insurmontable tristesse. Les médecins conseillèrent à ma tante effrayée de me distraire. Elle me demanda où je désirais aller. Je contraignis M. de Tourmagne, qui déjà me traitait en enfant gâté, de nous accompagner en Italie. Je voulais respirer l'air de Naples.

Vous m'avez vue calme et presque gaie après ce voyage. En effet, par prudence, par un effort de volonté, je n'avais pas emporté la let-

tre de Germain, ce talisman qui me jetait sans cesse dans l'empire des songes. A force de réflexions, à force de prières, je domptai mon cœur et je revins d'Italie plus chrétienne, c'est-à-dire plus sage. Dieu, sincèrement imploré, me secourut; mon âme, échappant à ses tempêtes, entra dans la voie commune. Je conservais, certes, le désir de voir Germain, et je ne sais quelle vague attente que je lui serais unie; mais il en était de cela comme de tant d'espérances qu'on flatte, qui sont chères, et auxquelles cependant on a renoncé. Il fallait le projet sérieux d'un mariage pour évoquer, et encore assez faiblement, ces idées qui m'avaient tant émue. La fameuse lettre demeurait toujours là, toujours vénérée, toujours redoutable; je la regardais souvent, je me défendais de l'ouvrir. Je me disais : Si je me marie, si la raison me le conseille et si le bonheur de ma tante l'exige, je prendrai la lettre de Germain, et, sans la relire, je la brûlerai.

Voilà où j'en étais, bien-aimée compagne, quand je vous écrivis, il y a trois semaines, au sujet de votre mariage, qui m'avait fait faire un triste retour sur moi-même. Quelques jours après Germain s'offrit à mes yeux.

VII

22 mai.

C'est un dimanche, à la grand'messe de notre paroisse, que je l'ai revu. J'étais à côté de ma tante, et nous venions de nous tourner du côté de la chaire pour écouter le sermon. Germain nous faisait face, à trois pas de nous; je le reconnus du premier coup d'œil. Il est grand, il a l'air plus mâle, son front commence à se dégarnir de la forêt de cheveux qui l'ombrageait; mais, du reste, ses traits calmes et bons n'ont point changé. Sa toilette, fort simple, ne manque point d'une certaine élégance grave. J'ai pensé que vous attendiez ce portrait.

Il tournait la tête vers le prédicateur; j'eus tout le temps de l'examiner. C'est bien lui, pensai-je; c'est lui, tel que je me le rappelle et tel que je me le figurais. Je baissai alors les yeux; je fis autant que je pus tomber mon voile; je me dérobai derrière une grosse femme qui se trouvait entre nous par bonheur, et je songeai. A la vérité je n'entendis guère le sermon; je n'essayai pas même d'écouter : cette situation était trop forte. Je me demandai ce que j'allais faire, ce que

me conseillerait ma mère, si elle vivait, ce que m'imposerait mon devoir. Le sermon fini, je m'agenouillai, et, le visage caché dans mes mains jointes, après avoir ardemment invoqué Dieu, je le pris à témoin que je serais la femme du bienfaiteur de ma mère ou que je n'aurais jamais d'époux. Non, je ne puis donner à nul autre un cœur qui n'est point libre, et qui est plein de toi, ô Germain, comme tu l'as voulu !

Ma tante quitta l'église ; il me fallut la suivre. Nous passions lentement près de M. Germain ; je me hasardai à le regarder encore. Il priait, le front incliné. Je pus voir quelques cheveux grisonnants sur ses tempes, marques précoces d'une vie laborieuse. Croiriez-vous que je reconnus son livre de messe ? Oh ! que je voudrais savoir si dans ce livre, où j'appris *à lire le latin*, il y a encore une jolie petite image de sainte Rosalie de Palerme, que je lui donnai peu de temps avant notre séparation ! Ma tante, remarquant son attitude, observa qu'il avait l'air d'un bon chrétien. Pourquoi ne lui ai-je pas dit : Je le connais ; c'est mon plus vieil ami, mon bienfaiteur ! Toutefois la remarque de ma tante me parut de bon augure, non moins que le lieu où la Providence me faisait retrouver cet ami tant cherché. Mais déjà je tremblais de le perdre. J'avais hâte d'être chez moi, pour le guetter de ma fenêtre et savoir de quel côté il se dirigerait en sortant. A peine en sentinelle derrière mes rideaux, je le vis s'engager dans cette rue silencieuse qui s'ouvre juste en face l'hôtel d'Aubecourt. Il fit, en passant, l'aumône à la pauvre vieille infirme que vous vous rappelez peut-être, et qui est toujours là, quel que soit le temps, le crucifix sur la poitrine et l'*Ave Maria* aux lèvres. Mes bons yeux, à qui je fus bien reconnaissante, le suivirent plus loin, et le virent entrer dans une maison humble, mais décente, fermée comme un couvent. Il reparut presque aussitôt, n'ayant plus son livre. « Ainsi, me dis-je, c'est là qu'il demeure. » Vous comprenez la joie dont me combla cette découverte. Il vit, je le vois, je sais où il demeure, je l'ai sous ma main ! Il repassa devant mes fenêtres, regardant avec quelque attention la porte monumentale de l'hôtel d'Aubecourt. Germain ! Germain ! regardez mieux encore, ne vous éloignez pas si vite. Si l'on vous disait que dans cette maison superbe habite aujourd'hui, riche et brillante, la petite Rœschen ! Mais ne pensant plus à l'hôtel d'Aubecourt, moins encore à la pauvre Rœschen, il continua son chemin, et enfin je le perdis de vue. Alors, calme et même contente, je poussai le

verrou, je cherchai ma précieuse lettre, je la dépliai avec une sorte de respect, je la lus lentement, et je renouvelai dans mon cœur la promesse que j'avais faite, une heure auparavant, en présence de Dieu.

Le soir, à Vêpres, Germain se retrouva à la même place. Je fus donc convaincue qu'il était de la paroisse et que je le verrais fréquemment. Quinze jours, en effet, se sont écoulés, et je l'ai vu tous les jours. Très-souvent, le matin, nous nous rencontrons à la messe. Il rentre ensuite dans sa sévère maison, et il ne sort plus que le soir. S'il passe le seuil dans la journée, c'est pour revenir bientôt, chargé de quelque vieux livre. D'où je conclus qu'il n'a point de place, et que l'étude occupe tout son temps. Je le reconnais à ces signes : il n'a point changé. Je l'ai parfois aperçu, le jour, à une fenêtre qui est souvent éclairée jusqu'à une heure avancée de la nuit. C'est sa chambre, et probablement aussi son cabinet de travail.

Il me semble que je m'arrangerais de cette vie. Savoir qu'il est là, me trouver si voisine de lui dans la maison de Dieu, prier pour lui sans qu'il le soupçonne, attendre je ne sais quelle heureuse occasion qui me permettra, je ne sais comment, de lui témoigner ou plutôt de me témoigner à moi-même que je suis toujours son amie, et son amie reconnaissante, c'est une existence où je ne voudrais rien ajouter. Mais quelquefois il me paraît triste, ou plutôt accablé. Peut-être éprouve-t-il de grands chagrins. Oh ! dans ces moments-là, je voudrais lui parler... Bon Germain, comme il est seul ! N'a-t-il plus ni sa mère, ni sa sœur ? Et moi je suis si heureuse !

Il ne me reconnaît pas du tout. Plusieurs fois ses yeux sont tombés sur moi par hasard ; cette vue n'a pas éveillé en lui le moindre souvenir. On voit bien sur la figure des gens l'effort qu'ils font pour se rappeler où ils vous ont vu. Il est vrai que j'avais dix ans lorsqu'il est parti et que j'en ai vingt ; j'ai grandi de plus du double ; j'étais une enfant passablement laide à ce qu'on assure, et je suis une femme, et même, si j'en crois M. le vicomte de Sauveterre et madame sa mère, une femme assez agréable. Je n'ai plus rien à vous cacher, chère Élise, et vous me pardonnerez ce que je vais vous dire : je voudrais que M. Germain fût de l'avis, en ce point, de M. le vicomte de Sauveterre. Mais le moyen d'imaginer que deux hommes si différents se puissent jamais rencontrer du même goût ?

VIII

27 mai.

Eh non! je ne parlerai pas de lui à ma tante. Les raisons que je vous en ai données, et qui ne vous touchent point, me paraissent, à moi, invincibles. Mais outre toutes ces raisons-là, outre l'appréhension que ma tante ne veuille introduire Germain chez elle à titre de protégé, ce qui, tel que je le connais, l'effaroucherait d'une étrange sorte, il me semble que, si je prononçais seulement son nom, tout de suite on dirait que je l'aime. Or, si je veux bien vous le dire, à vous, si j'ai besoin de vous le dire, je ne le veux dire cependant qu'à vous. Le fond de mon cœur vous est connu, chère Elise, et mes pensées, mes souhaits s'expliquent naturellement par la singularité de ma situation. Cet homme que j'aimais sans le connaître, je l'aime davantage depuis que je l'ai vu. Je vous le répète et je n'en rougis point; d'autres penseraient que je manque à ma fierté et à ma pudeur. Je ne me soucie point de passer à leurs yeux pour une inconsidérée qui se jette à la tête des gens. Et lui-même, Germain, qu'en penserait-il? Ma tante, qui ne rêve que distinctions de la naissance et du rang, qui compte pour peu de chose, pour rien, tout autre mérite, ou qui, du moins, ne croit pas que tout autre mérite puisse exister indépendamment de ces avantages, ni leur être comparé, irai-je la prier de me marier à Germain? « Germain quoi? dira-t-elle. — Mais Germain qui nous a sauvées, ma mère et moi, quand vous nous laissiez périr. » Ce serait de quoi le mettre en grâce, le malheureux! Ma tante pourrait trouver que j'ai lestement disposé de sa fortune; elle pourrait me mettre dans le cas de refuser ses bienfaits. Mon Dieu! j'y consentirais sans peine, s'il ne fallait pas en même temps perdre son amitié et lui causer une douleur infinie. D'un autre côté, j'éprouverais bien quelque scrupule de n'offrir à Germain que mon cœur. Me connaissant et m'aimant, il n'en demanderait pas davantage. Oui, mais pourquoi n'aurais-je pas le bonheur de l'enrichir? M. de Tourmagne dit que c'est une chose cent fois plus facile de devenir savant lorsqu'on est riche. On a plus de loisir, plus de repos d'esprit; on fait plus aisément connaissance avec les livres, les pays, les gens. Or, quelle joie de donner à notre savant toutes les facilités de l'étude; de mettre ce grand cœur et ce grand esprit sur un piédestal d'où le monde le verra mieux, d'où il pourra parler avec plus d'au-

torité ! Concevez-vous qu'une âme dévouée ne soit pas insensible à cela ? J'aurai toujours une rivale et une rivale préférée : c'est la science. J'aime tant Germain que je veux de mes propres mains parer ma rivale, la doter, la conduire à lui et les unir d'indissolubles nœuds. Puisque cette fière dame aime tant l'argent et réserve ses plus grandes tendresses à ceux de ses adorateurs qui lui font habiter un palais, elle aura l'argent et le palais.

Je veux d'abord introduire Germain chez ma tante, sans qu'elle sache, ni lui, comment il y est entré. Hélas ! je ne sais pas comment il y entrera, et j'y vois des obstacles immenses ; mais enfin je le veux. Je veux qu'ensuite Mme d'Aubecourt apprenne à l'estimer et à l'aimer. Dès qu'elle l'aura vu (bien entendu sans soupçonner nos projets), je suis sûre qu'elle l'estimera et l'aimera ; je m'en fie à ces deux âmes. Je veux que par mon industrie Germain se fasse plus vite un nom, une réputation ; M. de Tourmagne y aidera, de gré ou de force. Je veux que Germain me voie quelquefois et m'entende, de façon à pouvoir se dire, s'il y pense : Elle n'est point laide, elle n'est point sotte, elle n'est point méchante. Et quand tout cela sera fait, nous aviserons. En attendant, je lui parlerai, je l'entendrai, nous redeviendrons amis.... Ah ! si je suis malade, que je vous sais gré de m'épargner ces potions aigres qu'on appelle les conseils de la raison ! Les conseils m'affligeraient et ne me guériraient pas.

IX

29 mai.

J'ai eu, depuis ma dernière lettre, une peur affreuse. Autour de la maison de Germain, toujours si tranquille, j'apercevais un certain mouvement de gens qui allaient et venaient, portant toutes sortes de choses, mais particulièrement des meubles et des meubles de femme : une table à ouvrage, une toilette, que sais-je ? Mon Dieu, s'il allait être marié ! Hier matin je le vois sortir, ayant une jeune dame au bras, d'une taille élégante, d'une allure vive, qui lui parlait avec tous les signes d'une heureuse et profonde affection. Lui-même semblait tout autre. Il causait, riait, prenait cette main appuyée sur son bras et la serrait, et encore des rires. Plus de doute, c'est sa femme ! Pauvre Stéphanie, que sont devenus tes rêves ! Je descendis tout de suite à l'église pour faire ce grand sacrifice. Germain et sa compagne y étaient déjà, l'un près de l'autre. Je m'agenouillai derrière

eux et je priai pour eux. Mais bientôt une servante arrive, s'approche de la jeune femme et lui dit ces deux mots, les plus doux que j'aie entendus de ma vie : « Mademoiselle ! Mademoiselle ! » Ah ! bonne fille, je te rendrai le plaisir que tu m'as fait. Mademoiselle se retourne et me laisse voir un air de famille qui ne me permet plus de me méprendre. Celle que je croyais la femme de Germain est tout simplement sa sœur, qui est venue demeurer avec lui ; cette sœur dont j'étais l'image, qui apprenait de lui à aimer la petite Rauschen. Elle se leva, dit en souriant deux mots à son frère et suivit avec empressement la servante. On ne peut imaginer, pour une jeune personne, un aspect plus ouvert et plus agréable. La bonté, la candeur, la raison, la santé, l'innocence étalent leur fleur éblouissante sur ce visage de vingt ans. Elle ne tarda guère à reparaître, soutenant une dame âgée qui marchait avec quelque peine et qu'elle fit asseoir à côté de Germain, tandis que celui-ci préparait un prie-Dieu commode. Qui voulez-vous que soit cette vénérable dame, sinon la glorieuse mère de ces nobles enfants ? Ils entendirent la messe ensemble, et, au moment de la communion, ce fut un beau spectacle, je vous assure, de les voir tous trois s'approcher de la sainte table, la mère appuyée sur son fils. Je m'associai du cœur à la pieuse famille qui célébrait ainsi sa réunion sous le même toit, me sentant ravie de leur bonheur, et convaincue au fond de l'âme que la Providence ne nous avait pas rassemblés sans quelque dessein de tendre miséricorde envers nous tous. Les actions de grâces de mes trois amis furent longues, moins longues pourtant que les miennes, et je défie toute leur piété de les avoir faites plus ferventes. Loin d'éloigner de moi, quand je suis dans l'église, les pensées dont je vous entretiens, c'est là, au contraire, où je les accueille plus volontiers. A l'ombre du lieu saint, elles revêtent une gravité sereine qui leur permet de se présenter sans troubler la paix chrétienne. Ailleurs, je craindrais de les écouter avec trop de complaisance ; là, Dieu, qui est mon confident, est aussi mon conseil et serait mon gardien. Il sait disposer mon âme de telle sorte que toutes mes préoccupations *germaniques*, malgré leur importance, ne viennent qu'après les affaires du salut, et comme intéressant le salut. Soyez donc de ce côté sans trop d'inquiétude. J'ai fait ce matin une grande épreuve, et j'ai vu que le renversement décisif de toutes mes espérances pourrait bien briser mon cœur, mais non pas en arracher la résignation.

X

15 juin.

Il se nomme Darcet; sans la moindre apostrophe, hélas! Mais enfin il me semble que Darcet n'est point un nom qui fasse faire la grimace. Peut-être ma tante finira-t-elle par trouver que cela sonne autant que Corbin, quoique Corbin, à son goût, ne manque pas d'une certaine rudesse héraldique, et sente l'antiquité encore mieux que la roture. Dans un tournoi donné par le duc de Bretagne, on voit un Corbin, d'Anjou, écuyer, qui fit merveille. Le moyen de douter que ce Corbin soit nôtre, et tous les Corbins qui l'ont précédé? Quel service on me rendrait, chère Elise, si l'on pouvait me montrer un Darcet aux Croisades!

J'ai tort de plaisanter ma tante: c'est à elle que je dois de savoir le nom de Germain. Le curé vint hier passer la soirée à l'hôtel d'Aubecourt. J'avais remarqué, la veille, qu'il causait dans la rue avec notre savant. Je mis, à tout hasard, la conversation sur les paroissiens, demandant au *pasteur* s'il était content de leur assiduité; car c'est un sujet qu'il aime, et l'on est son ami dès que l'on assiste régulièrement aux offices. Or Germain, sa sœur et sa mère, sont à cet égard des modèles. Tous les dimanches ils entendent les petites heures, et le soir on les voit arriver, dès le second coup de Vêpres, leurs livres à la main. J'espérais que le curé ferait ressortir un si bel exemple, d'autant que M. de Tourmagne était présent et que l'excellent comte, malgré sa dévotion sincère, esquive volontiers la grand'messe et ne paraît guère à Vêpres, lorsqu'il y paraît, avant la fin du *Magnificat*. Malheureusement M. de Tourmagne voulut se mettre tout de suite à couvert, et une bataille s'engagea sur les canons, décrets et ordonnances qui prescrivent l'assistance aux offices de paroisse. J'acquis là, en punition de mes crimes, une érudition que je ne désirais pas. Ces messieurs s'oublièrent même jusqu'à parler latin; mais ce fut alors que ma tante perdit patience. Elle prit chaudement parti pour la paroisse et confondit M. de Tourmagne, en lui reprochant d'avoir manqué plusieurs fois à jeûner, faute d'être venu en recevoir l'avis au prône. M. de Tourmagne battit en retraite: il allégua le grand rôle des hommes dans la société civile, leurs occupations multipliées par suite des révolutions qui ont troublé l'Europe, et cent autres arguments, pour conclure que la longueur des offices n'est plus

en harmonie avec les besoins de la civilisation. J'intervins là-dessus; je me mis à crier au sophisme, j'insinuai que M. le curé, qui connaît si bien ses paroissiens, ne serait pas embarrassé d'en citer plusieurs, tout aussi occupés que M. de Tourmagne, et qui néanmoins trouvent bien le temps de venir chanter les louanges de Dieu. « Certainement, dit M. le curé; certainement.... » Il n'ajouta rien; nous vîmes trop qu'il cherchait des noms à produire et qu'il n'en trouvait pas; le fait est qu'il n'y en a guère : c'est là-dessus que j'avais compté. Ma tante, craignant de laisser le dernier mot à M. de Tourmagne, voulut aider l'ingrate mémoire du pasteur. « Par exemple, dit-elle, ce grand jeune homme qui vient toujours avec sa mère et sa sœur et qui se tient si bien... Ne l'avez-vous pas remarqué..., auprès de nous...; un peu au-dessous du banc d'œuvre ? Tu sais bien ce que je veux dire, Stéphanie ? — Ma tante ?... » Je baissai la tête sur ma broderie, sentant que je rougissais. « Vous parlez de M. Darcet, s'écria le curé, M. Germain Darcet! Ah! mon cher comte, voilà qui vous condamne. M. Darcet, comment n'y ai-je pas songé! Un savant comme vous, à la fortune près, qui n'a rien, je crois, qu'une mère et une sœur à nourrir... C'est être occupé cela! Eh bien, jamais il ne manque les offices. — *D'Arcet?* dit ma tante; je ne connais point cette famille. — Ce n'est pas une famille, reprit le curé; mais je défie qu'on trouve de plus honnêtes gens. C'est l'honneur même; et, quant à leur piété, rarement on en voit d'aussi solide. — Germain Darcet, dit à son tour M. de Tourmagne, je ne sais où j'ai entendu prononcer ce nom. — Peut-être à l'Académie des Sciences, continua le curé : M. Darcet est un homme véritablement instruit. Je crois qu'il a fait un livre, mais j'ai peur qu'il ne réussisse pas : il est trop modeste et trop fier pour gagner des prôneurs. — Bah! s'il a du mérite, reprit M. de Tourmagne, les prôneurs viendront d'eux-mêmes. Darcet! je suis sûr que j'ai vu ce nom-là quelque part. De quoi s'occupe-t-il ? — Je l'ignore. Il parle peu de ce qui le concerne. Je sais seulement qu'il a beaucoup voyagé. Mais, Madame la marquise, c'est presque votre compatriote; il est Vendéen.— Ah! vraiment, fit ma tante; sa piété alors ne m'étonne pas. Bon sang ne peut mentir. — Oui, acheva le curé. Son père était un propriétaire de campagne qui le fit parfaitement élever et qui n'eut que le tort de lui laisser peu de bien. D'accord avec sa mère, femme distinguée, notre jeune homme en a dépensé une partie dans ses voyages, et il supplée par son travail à l'insuffisance du reste. »

La conversation changea d'objet, non par ma faute : vous devinez si elle m'était agréable. Ce n'est pas la dernière fois, je vous en réponds, qu'on aura parlé de M. Darcet dans le salon de Mme la marquise d'Aubecourt. Vendéen ! mais c'est un coup du Ciel cela !

Adieu. Je cours chez mon libraire. Il me vient une idée merveilleuse, que je m'étonne de n'avoir pas eue plus tôt.

XI

16 juin.

Voici ce que j'ai fait chez mon libraire, et je compte que vous ne refuserez pas quelque admiration au génie que je déploie. Après avoir acheté pour ma tante le plus beau des livres d'Heures, je demandai si l'on n'avait pas un ouvrage de M. Germain Darcet. « Quel titre, Madame ? — Je ne sais pas le titre. — Madame dit Germain Darcet ? — Oui. » Mon Dieu ! ajoutai-je en moi-même, cela n'est guère connu. Cependant le marchand feuilletait ses catalogues. Tout à coup, illuminé d'un souvenir inattendu, il prend une échelle, grimpe à une case lointaine, et saisit un volume assez gros dont il secoue la poussière et me lit le titre à haute voix : *Les Pharaons, fragments d'un voyage en Egypte,* par... « Est-ce cela ? — N'en a-t-il pas fait d'autre ? — Non, Madame. — Eh bien, c'est celui-là. » Je m'emparai du volume avec joie ; je venais de faire réflexion que ce titre et ce sujet effrayants étaient les plus propres du monde à intéresser M. de Tourmagne, qui est fourré jusqu'au cou dans les hiéroglyphes. Je vis, d'un rapide coup d'œil, des pages toutes parsemées de grec, de latin, d'allemand, sans compter d'autres textes qui pourraient bien être de l'hébreu ou de l'égyptien. Bon ! Je donnai vite au libraire ce qu'il me demanda, et j'emportai mon trésor, convaincue que je ne m'endormirais point avant de l'avoir lu tout entier. Véritablement je l'ai lu et avec plaisir, sauf, bien entendu, l'hébreu et le grec, car, pour le latin, dont les caractères ne se refusaient pas absolument à ma curiosité, je pense en avoir dévoré une partie, essayant de savoir ce que disent ces auteurs à qui mon ami Germain fait l'honneur de les citer. Mais je n'ai point tant de mérite que vous le pourriez croire. Bien que ce livre soit singulièrement au-dessus de ma portée, puisque c'est tout à fait un morceau scientifique, l'auteur ne laisse pas d'y percer un peu. Plusieurs détails de son voyage, qu'il est obligé de

conter, ont bien l'accent de son cœur. Dans l'introduction, il explique que certaines découvertes faites par lui vengent absolument la religion des erreurs et des mensonges d'un M. Volney, que je ne connais pas, mais qu'il plaint d'être un ennemi du Christianisme. Vous trouverez que cela est noblement dit. Ailleurs on voit, sans qu'il s'y arrête, combien il a bravé et vaincu de dangers en courant ces pays affreux; et, lorsqu'il dépeint la misère des habitants, on devine qu'il est admirablement bon. Sa conversation doit être pleine de traits et d'histoires qui intéresseraient au dernier point ma tante. Quant à M. de Tourmagne, ou je ne connais plus le digne comte, ou ce livre fera ses délices. Aimant le livre, il aimera l'auteur. Je l'aime bien, moi qui ne suis d'aucune académie.

XII

18 juin.

Rien de nouveau pour aujourd'hui. M. de Tourmagne est allé passer quelques jours aux champs, et je n'ai pu lui faire cadeau des *Pharaons;* mais demain nous aurons un événement d'importance. Demain... j'ai peine à gouverner ma plume en vous donnant cette nouvelle; demain je vais... Tenez, dites-moi, chère Elise, si j'ai tort de croire que la Providence approuve mes desseins.

Nous remplaçons une femme de charge, et, comme surintendante, j'avais demandé à M. le curé quelque bonne créature à qui l'on pût remettre ce poste honorable et suffisamment avantageux. Il me répondit qu'il avait mon fait, et m'envoya ce matin une physionomie de quarante ans, un peu triste, mais la meilleure du monde, qui, tout de suite, me prévint. Cette personne me dit qu'elle était veuve, et que, tombée d'une position aisée, elle cherchait à servir pour nourrir ses enfants. Je me souvins de ma mère. Néanmoins, par prudence et pour remplir mon devoir, je demandai à cette pauvre femme si elle pouvait se recommander de quelque autre personne que M. le curé. « J'ai l'honneur, me dit-elle, d'être connue depuis longtemps de M[me] Darcet, qui demeure dans ce quartier. Je suis de son pays, et elle a recueilli chez elle, par charité, ma petite fille, en attendant que je sois placée. »

A ces mots, je ne pus m'empêcher de regarder la postulante avec un certain air tendre, comme une pièce bien utile qui me tombait du Ciel. Je lui donnai de bonnes paroles, lui disant que

Mme d'Aubecourt tiendrait certainement très-grand compte de la recommandation de Mme Darcet; et j'allai consulter ma tante, à qui je crayonnai un portrait de cette femme qui la charma. « Il faut la prendre tout de suite, me dit-elle. — Mais, observai-je, vous savez combien M. le curé est confiant; il cautionne quiconque lui paraît malheureux. Avant d'accepter sa protégée, peut-être faudrait-il prendre quelques bons renseignements. — Vraiment oui, répondit ma tante. — Vous pourriez, continuai-je, envoyer chez Mme Darcet, de qui elle est connue, et qui prend soin d'un de ses enfants. — Cette Mme Darcet est admirable! remarqua ma tante; voilà de la charité! L'enfant est chez elle? — Oui, ma bonne tante. — Cela fait bien honneur à son fils, qui nourrit tout cela. Il faut que ce soit un vrai chrétien. » Je laissai ma tante louer à son aise une si parfaite bonté. Quand elle eut fini: « Qui enverrez-vous chez Mme Darcet? lui dis-je. — Qui? mais toi-même, Stéphanie. »

Quoique j'eusse entrevu cette conclusion, je ne pus me garantir d'une espèce d'éblouissement dont ma tante ne devina point la cause. Elle jugea convenable de me rassurer et de me faire en même temps une petite leçon d'économie domestique. « Rappelle-toi bien, ma fille, qu'il n'y a pas de soin au-dessous d'une maîtresse de maison. Tu ne dois rien négliger pour savoir quels sont les gens que tu emploies. Le linge et l'argenterie seront dans les mains de cette femme et sous sa garde. Il faut être sûre non-seulement de sa probité, mais de son activité et de sa vigilance. Ma mère, la vieille marquise d'Aubecourt, se vantait avec raison de n'avoir jamais été trompée. A soixante-cinq ans passés, elle inspectait encore sa maison tous les matins, du seuil au faîte, et je ferais de même si j'étais moins souffrante. Ainsi donc, va chez Mme Darcet; je la tiens pour une femme de mérite, une vertueuse femme. »

Elle ajouta beaucoup de choses, et je vis qu'au fond Mme d'Aubecourt, qui est sujette à s'ennuyer parfois, ne serait pas fâchée d'avoir quelques détails sur la famille Darcet... Mais, pardon! en considérant de plus près la paille que je crois voir dans l'œil de ma tante, j'aperçois dans le mien je ne sais quoi qui ressemble singulièrement à une poutre. Oui, je suis pour le moins aussi curieuse que ma tante de savoir comme on vit chez nos voisins. Demain donc je causerai avec Mme Darcet. Que je voudrais être à demain! Si j'allais rencontrer Ger-

main, pourtant... Sérieusement cela me fait frémir. Oserai-je affronter cette rencontre? Oh! oui.

Il y a longtemps que je ne vous ai parlé du vicomte de Sauveterre. Nous le voyons toujours, mais il fait peu de progrès dans mon cœur, et, si je ne me trompe, il baisse dans le goût de ma tante. A vrai dire, je m'y emploie de toutes mes forces; même je crains d'y mettre un peu de perfidie. Voici comment je procède. Le vicomte aime à faire briller son esprit, qui ne manque point de clinquant, et ce goût naturel l'empêche de toujours bien peser ses paroles. Tandis qu'il babille, je l'écoute, l'œil fixé sur mon ouvrage, et j'attends l'occasion d'intervenir. Profitant de la connaissance que j'ai de son caractère et des antipathies de ma tante, par de petits mots lâchés à propos, je le mets sur les chapitres où je prévois qu'il la choquera le plus. Si je m'aperçois qu'il s'enferre, je l'encourage par un sourire, par un air plus attentif; s'il rentre dans la bonne voie, je l'en tire à temps. Son erreur capitale est de croire que c'est moi qu'il doit s'efforcer de charmer et non ma tante; de là tous les faux pas où je l'entraîne. Pauvre innocent vicomte! je lui pardonnerais encore ce désir trop intéressé de me plaire et de m'éblouir, si j'avais moins peur de l'habileté de madame sa mère; mais, quand j'examine cette comtesse, je n'ai certes aucun scrupule de mes trahisons. Il me semble que j'use du droit de légitime défense, et que je puis devenir au moins couleuvre pour échapper à ce serpent. Ainsi donc je fais dire à l'aimable vicomte des énormités, et il pense être bien habile. Ne s'avise-t-il pas de faire le libéral, croyant que je nourris une admiration secrète pour les discours de M. Benjamin Constant. Vous voyez d'ici les beaux dialogues où il se lance. Quant à Mme de Sauveterre, je la pousse d'un autre côté. Je fais parler, je fais japper, je fais clapir le noble sang des Caniac de Périgord, et il n'est sorte de mépris que je lui arrache, toujours sans paraître y toucher, sur le propos de la roture et des mésalliances. Ma tante, qui disait d'abord comme elle, finit cependant par en être importunée. En somme, je ne me trouve pas téméraire d'espérer... je ne sais quoi!

XIII

19 juin.

Avec quel battement de cœur je partis pour me rendre chez Mme Darcet! J'avais une extrême appréhension de rencontrer Ger-

main. « Si c'était lui, pensais-je, qui vînt m'ouvrir la porte ? » Rien qu'à cette pensée je perdais déjà contenance. Je rencontrai bien Germain, mais dans la rue, heureusement. Je ne pus m'empêcher de rougir. Pour lui, absorbé par un livre, il passa sans me voir, l'insensible ! J'entrai dans une petite cour dont l'aspect vous emporte à cent lieues de Paris. On y voit, ombragé par un olivier de Bohême, un puits à la mode ancienne, garni d'une vieille serrurerie très-ouvragée et couronnée de chèvrefeuille et de houblon. D'un côté les giroflées fleurissent sur le mur, de l'autre une belle vigne tapisse la moitié du bâtiment. Au bout de la cour, à travers une clairevoie ouverte entre deux lilas énormes, s'épanouit un parterre plein de réséda, de jasmin, de clématite et de roses. Des oiseaux gazouillaient dans une cage suspendue à l'entr de éela loge du concierge antique, et, sous l'inspection d'un gros chat couché sur la margelle du puits, quelques poules becquetaient l'herbe qui pousse entre les pavés. Est-ce que ceci ne vous figure pas la retraite d'un sage ? Quant à moi j'ai une disposition à aimer les gens qui choisissent pour demeures ces maisons silencieuses et fleuries. Ayant traversé la cour, je montai un escalier étroit et propre, doucement éclairé sur le parterre par de petites fenêtres que ferme un rideau de vigne où se jouent le soleil et le vent. Je sonnai au premier étage ; un pas pesant se fit entendre. Mme Darcet elle-même vint ouvrir, appuyée sur l'épaule d'une petite fille qui se serrait contre elle en me regardant de tous ses yeux. Cette petite, fort gentille, tenait un livre, et Mme Darcet n'avait pas pris le temps d'ôter ses lunettes. Ce groupe me rappela un tableau italien représentant la sainte Vierge et sainte Anne, et me fit juger que j'interrompais une leçon de lecture. Mme Darcet, assez étonnée de mon visage, dut l'être encore plus de l'espèce d'embarras avec lequel je déclinai le nom de ma tante et lui demandai la permission de l'entretenir un moment. Elle m'introduisit dans une chambre spacieuse, sobrement meublée. « Pardonnez-moi, me dit-elle, de ne pas vous recevoir chez moi ; les ouvriers m'en ont chassée. » Elle n'avait pas besoin de m'apprendre où j'étais. Un vaste bureau, couvert de papiers, des sphères, des armes orientales, des livres entassés me faisaient assez reconnaître la chambre de Germain. Je ne m'en sentis pas beaucoup plus d'assurance. Néanmoins la bonne dame avait l'air si engageant que j'expliquai couramment l'objet de ma visite, tout en faisant sous cape l'examen des lieux. Mme Darcet me rendit le meilleur témoignage

de sa protégée, disant qu'en conscience elle ne lui connaissait d'autre défaut que d'aimer un peu trop à causer. Comme je pourrais bien utiliser ce défaut-là, j'en fis bon marché. Je m'étais mise à l'aise ; je multipliai les questions, au risque de me rendre indiscrète. Je ne voulais point m'en aller si vite, et j'espérais voir paraître Mlle Darcet. On répondit patiemment à mes demandes ; on m'assura de mille manières que nous ferions une bonne acquisition. J'en étais persuadée ; mais Mlle Darcet ne paraissait pas. Je priai Mme Darcet de me dire si la petite fille que je venais de voir n'était pas celle de notre nouvelle femme de charge. « Oui, me répondit-elle ; nous l'avons prise dans un moment où elle était un peu malade et nous l'avons gardée. — Je pense, dis-je, que ma tante trouvera bon qu'elle vienne demeurer avec sa mère. — Nous ne voudrions pas, reprit Mme Darcet, priver cette petite d'une protection meilleure que la nôtre, mais son départ nous fera quelque peine. Ma fille s'y est attachée, et sa gentillesse distrait mon fils. — Monsieur votre fils se livre à des travaux fort sérieux, Madame ? — Oui, Mademoiselle, fort sérieux... et fort ingrats, ajouta-t-elle avec un sourire un peu triste ; mais son esprit et son courage s'y plaisent. Si je n'ai pas la joie de le voir célèbre, j'ai du moins le bonheur de le voir content. — Le monde, dis-je, peut ignorer quelque temps le mérite ; Dieu n'oublie jamais la vertu. — Bonne parole, Mademoiselle, » remarqua obligeamment Mme Darcet en se levant pour m'accompagner ; car, bien à regret, je me retirais enfin.

O bonheur ! dans le moment que j'ouvrais la porte, une nuée qui, depuis longtemps, s'épaississait et noircissait le ciel, crève avec de grands coups de tonnerre. Voilà un orage affreux qui éclate et un déluge qui tombe. Mme Darcet ne pouvait, sans inhumanité, me laisser sortir ; elle me ramène gracieusement dans la chambre de Germain, et nous reprenons notre causerie. Je lui demandai si elle se plaisait à la paroisse. Elle me répondit en souriant qu'elle n'avait pas encore trouvé de paroisse qui lui déplût, pas même celle de Smyrne. Je me récriai. Elle m'apprit qu'elle avait bien eu le courage d'aller toute seule à Smyrne, chercher son fils gravement malade. Entraînée par ce cher sujet, elle se mit, sans y prendre garde et sans avoir aucunement besoin d'être poussée, à me conter sur Germain mille choses que j'écoutai avec délices. Les bons cœurs ! Elle a quitté sa province et une sœur qui lui est chère pour venir avec sa fille à Paris, qu'elle n'avait jamais vu, afin de tirer son fils d'un isolement qui le faisait

souffrir. Comme je remarquais, en louant sa tendresse, que ce grand changement d'habitudes avait dû lui être pénible à son âge : « Un tel fils, me répondit-elle, tient lieu de tout ; c'est à son absence qu'on ne s'habitue pas. Quand je songe aux longues années qu'il a passées au milieu de tant de périls, et moi au milieu de tant d'angoisses, je crois être toujours au premier moment de notre réunion, et je suis toujours heureuse. » Là-dessus, je m'étonnai qu'elle eût pu le laisser partir. « Vous pensez bien, reprit-elle, que ce ne fut pas sans combats, mais je crus que Dieu le voulait aussi. C'était une de ces plantes sauvages qui ne croissent et ne fleurissent qu'au grand vent. Il se serait consumé lui-même dans la vie ordinaire. Je crois d'ailleurs qu'il n'a rien fait d'inutile. Les connaissances qu'il a si laborieusement acquises serviront à la gloire de la religion, et même, plus tard, à la sienne... C'est égal, Mademoiselle, il faut encore que la sainte Vierge se mêle de consoler les mères les plus heureuses dans leurs fils. »

Toutes ces paroles m'allaient au cœur. Je n'avais garde de laisser languir l'entretien. « A présent, repris-je, vous êtes au moins bien revenue de vos alarmes. — Mon fils et sa sœur, poursuivit-elle, m'ont fait une sorte de paradis. Il n'y a point, dans ma province, de maison plus tranquille que cette maison, ni de famille plus constamment réunie au foyer. Ma fille étudie et m'aide au ménage, Germain travaille, la petite apprend à lire, et le soir nous nous réjouissons tous quatre du bonheur de nous aimer. Que de gens ne pourraient croire qu'on soit heureux à si peu de frais ! — Je ne suis pas de ces gens-là, » m'écriai-je, fort embarrassée d'une larme indiscrète qui, malgré moi, venait obscurcir mes yeux.

Pour me distraire de cette émotion, ou plutôt pour la cacher, je promenai mes regards dans la chambre. Elle exprime bien le caractère de l'homme qui l'habite : un crucifix placé en face de son bureau ; des armes qu'il a portées dans ses voyages, étant obligé de revêtir le costume asiatique ; le portrait de sa mère et celui de sa sœur, très-finement dessinés par lui-même, et entre ces deux portraits la branche de buis bénie au jour des Rameaux ; joignez-y ces livres amoncelés partout, voilà le savant, voilà le chrétien, le bon fils, l'homme plein de cœur, voilà mon ami Germain ! Mais deux autres cadres attirèrent mon attention, et, me faisant mieux connaître encore le fils de Mme Darcet, me le rendant, s'il est possible, plus cher, me déterminèrent à une action qui engage définitivement ma vie.

Dans un coin j'aperçus des fleurs parfaitement peintes, et, sous ce tableau, un *canevas*, tel qu'on en fait remplir aux petites filles qui apprennent à marquer, contenant les vingt-quatre lettres de l'alphabet, les dix chiffres, et, pour terminer la ligne, d'un côté un oiseau, de l'autre un arbuste dans sa caisse ; le tout entouré de baguettes un peu dédorées par le temps. Ce chiffon, dans ce grave cabinet, me fit sourire. « Je vois, dis-je à Mme Darcet, par pure distraction, le premier ouvrage de mademoiselle votre fille, et sans doute que ces belles fleurs sont aussi de sa main? — Non, me répondit-elle; mais ces deux objets n'en sont pas moins très-précieux à mon fils. Ils lui rappellent une des époques les plus douces de sa vie et l'un des plus grands chagrins qu'il ait éprouvés. Les fleurs ont été peintes pour lui, par une dame allemande, femme de grande vertu, qu'il avait eu le bonheur de secourir dans d'effroyables revers et qui est morte. — Et le *marquoir?* murmurai-je, respirant à peine. — Le marquoir lui a été naïvement donné par la fille de cette dame ; une enfant charmante qu'il chérissait et dont il était en quelque sorte le père adoptif. Nous n'avons pu savoir ce que cette pauvre petite est devenue. Germain l'a pleurée comme s'il avait perdu sa sœur. »

Je pâlissais, je ne pouvais plus me soutenir, je fus obligée de m'asseoir. « Vous souffrez, Mademoiselle ! » s'écria Mme Darcet fort effrayée. Elle courut ouvrir la fenêtre et voulut appeler ma femme de chambre, restée dans une autre salle. Je la retins sans parler, la regardant avec tendresse, les yeux baignés de larmes et serrant ses deux mains. Son vénérable visage exprimait l'étonnement, la compassion, l'inquiétude. A travers mes larmes, je souriais ; une immense joie inondait mon âme. Nous restâmes ainsi quelques instants, elle debout, moi assise. Je me levai enfin et je lui dis avec une émotion solennelle : « Madame, au nom de tout ce que vous avez de plus cher, pour le bonheur de Germain, je vous demande de garder, aussi longtemps que je vous en prierai, un secret absolu sur ce que je vais vous dire. — Parlez, Mademoiselle, me dit-elle, extrêmement émue à son tour ; quoi que vous me disiez, je vous garderai le secret. — Eh bien, Madame, continuai-je, ne pouvant plus me contraindre, cette enfant, la pauvre petite fille de cette vertueuse dame que votre fils a secourue et sauvée, elle se nommait Rosalie Corbin, n'est-ce pas? — C'est bien son nom, dit Mme Darcet au comble de l'étonnement. — Elle existe, m'écriai-je, elle est riche, elle est chrétienne,

elle est reconnaissante, et elle ne forme pas d'autre vœu que de vous appeler sa mère. Je suis Rosalie!.... »

A ces mots, je me jetai dans ses bras; elle me rendit tendrement mes caresses. « Quoi, mon enfant, vous seriez?...... — Oui, bonne mère, je suis Rosalie Corbin; je suis cette pauvre Rœschen que Germain aimait tant, et, s'il m'aime toujours, je veux être votre fille. — Certainement, mon enfant, me répondit-elle, se méprenant sur ma pensée. Que Germain va être heureux de retrouver sa seconde sœur! — Chère Madame, lui dis-je, n'oubliez pas votre promesse. Devant votre fils, aussi bien que devant tous les autres, il faut observer le secret le plus absolu. Je ne suis que la nièce de la marquise d'Aubecourt. Rosalie Corbin n'est pas encore retrouvée, excepté pour vous. Germain a une sœur parfaite; je désire une autre place dans son cœur. Quand je n'étais qu'une enfant pauvre et sans appui, il pensait que je pourrais devenir sa femme. Il l'a écrit à ma mère. Ce qu'il pensait dans ce temps-là, je le pense aujourd'hui. »

Mme Darcet, stupéfaite, parut se demander si je n'étais point folle; mais je lui prouvai que j'avais ma raison. Elle m'avoua qu'ayant souvent désiré de marier son fils, le parti que je lui proposais ne lui déplairait pas, bien au contraire. Quant aux observations, je les levai l'une après l'autre, et sans peine. « Qu'avez-vous à craindre? lui dis-je; Germain ne saura rien; nous conspirerons pour son bonheur sans le tirer de son repos. Si je réussis à le faire agréer de ma tante, ce qui est difficile, mais non pas impossible, il n'aura que la peine d'accepter ou de refuser. Si j'échoue, il ne sera nullement engagé; nos démarches ne l'auront point empêché de s'établir. Pour moi, je l'aime et je n'aurai jamais d'autre époux. Le pire qui puisse m'arriver est de rester auprès de ma tante, dans une situation que sa bonté et notre mutuelle affection rendent très-douce, ou de me retirer plus tard au couvent; c'est à quoi je songe sans le moindre effroi. Dieu daignera toujours et partout m'apprendre à supporter des peines dont la source n'aura rien de coupable. »

Quelle mère ne se serait pas rendue à ce langage? Mme Darcet m'embrassa de nouveau et me promit son appui. De mon côté, je m'engageai à la consulter autant que je le pourrais.

« Maintenant, ajoutai-je, je voudrais bien voir mademoiselle votre fille; ne va-t-elle pas venir? — Jeanne, me répondit la bonne dame, est chez votre femme de charge, qui lui a recommandé deux ou trois pau-

vres malades ses voisins. Elle y restera peut-être quelque temps, et je crains de voir arriver Germain.—Alors je m'enfuis, m'écriai-je; il me semblerait, si je le voyais, que j'ai fait une action trop hardie. Mais allons chercher Mlle Darcet. J'annoncerai à votre protégée sa nouvelle situation ; nous reviendrons ensemble, et vous serez remise du trouble où vous ont pu jeter mes confidences. »

Elle y consentit; nous partîmes. Ah! j'étais bien fière de la sentir appuyée sur mon bras ! Pendant que nous descendions lentement l'escalier, ma femme de chambre avait fait avancer une voiture de place; nous arrivâmes bientôt à l'endroit où nous devions trouver Jeanne. Je crus pénétrer dans le triste réduit qui vit mourir mon père. Mlle Darcet achevait de faire le lit d'une pauvre vieille infirme, que la femme de charge soutenait à l'air et au soleil. J'ai quelquefois visité les malades, et toujours avec plaisir; mais, je l'avoue à ma honte, je ne me suis jamais avisée de pousser la charité jusqu'à retourner leur lit. En s'acquittant de cette héroïque besogne, Mlle Darcet avait une bonne grâce, un air de contentement qui accrurent le goût que je me sentais pour elle. Après lui avoir dit pourquoi j'étais venue, ce qui ravit son assistante, comme vous pensez bien, je lui demandai la permission de l'aider; nous recouchâmes la pauvre vieille, qui nous promit de prier pour nous. Je vidai ensuite ma bourse dans les mains de Jeanne, et l'innocente me crut bien généreuse; enfin je ramenai ces dames chez elles. Tout cela fera, je l'espère, entre Jeanne et moi, un bon commencement d'amitié. Je suis ravie de cette aimable Jeanne. Vous ne sauriez rien imaginer de plus simple, de plus gracieux et de plus attachant; elle a des paroles qui vous remuent le cœur, qui sont à la fois gaies, touchantes et pleines de raison. Vraiment Mme Darcet est bénie du bon Dieu. Si je ne sortais d'où je sors, je craindrais de déparer la famille.

Voilà, chère Élise, un long récit et une sérieuse aventure. Ai-je bien, ai-je mal agi? Tout ce que je puis dire, c'est que je recommencerais, si c'était à recommencer. Je n'ai aucun remords, aucun regret d'avoir suivi l'impulsion de mon cœur. Mais je ne vous ai pas raconté toute cette grande journée, qui s'est terminée par un entretien assez important avec ma tante. A demain.

L. Veuillot.

(La fin au numéro du 10 août.)

REVUE POLITIQUE.

Paris, 9 juillet 1846.

INTÉRIEUR. — Chambre des Pairs. — La séance du 2 juillet à la Chambre des Pairs aura dans toute l'Europe un immense retentissement. La voix éloquente de M. le comte de Montalembert, dont la puissance semble s'accroître chaque jour, a fait connaître à la France de nouveaux détails sur les abominables massacres de la Gallicie. Le succès de M. de Montalembert est l'un des plus grands et des plus complets qui aient été obtenus : toute la presse est unanime sur ce point. Qu'il nous soit donc permis, même après tant d'autres, de revenir sur ce magnifique discours et d'en extraire en quelque sorte la substance pour ceux de nos lecteurs qui l'ont lu trop rapidement ou d'une manière incomplète.

Après avoir énergiquement réclamé en faveur de l'indépendance de la république de Cracovie, indépendance garantie par le traité de Vienne et placée sous la tutelle des huit puissances signataires de ce traité, le noble pair, avec la merveilleuse clarté qui caractérise son beau talent, a raconté les machinations du gouvernement autrichien à l'époque de l'échauffourée de Cracovie. On sait qu'une levée de boucliers, faite par un centaine d'insurgés, venus on ne sait d'où, avait été réprimée presque sans effusion de sang par les troupes du général Collin. Cependant, peu de jours après, les Autrichiens, sans aucune attaque nouvelle, sans aucun symptôme alarmant, ont évacué Cracovie, emmenant avec eux toutes les autorités, toute la milice, abandonnant la ville au premier occupant, c'est-à-dire à une poignée de conspirateurs. Comment expliquer une pareille retraite?

Est-il croyable qu'un vieux soldat ait pu pousser l'excès de la prudence jusqu'à quitter son poste en face de quelques centaines d'aventuriers ? Nul homme sensé ne le croira. Aussi M. de Montalembert n'hésite-t-il pas à déclarer que la révolution de Cracovie, en février dernier, n'a été qu'une chimère. L'Autriche avait besoin de justifier une nouvelle violation du traité de Vienne ; elle a fait tous ses efforts pour persuader à l'Europe que le mouvement de Cracovie était un événement sérieux, que des troupes régulières avaient été expulsés de la ville après un combat sanglant, comme cela était arrivé à Paris en juillet 1830, et qu'un gouvernement populaire et national s'était fondé sur cette insurrection victorieuse. Or, rien de tout cela n'est vrai, rien de tout cela n'a eu lieu ; une infâme comédie a été jouée au profit de l'Autriche ; voilà tout. Cette explication si simple d'un événement jusqu'ici enveloppé de ténèbres a produit sur la Chambre la plus vive impression, et les honorables Pairs ont prodigué à M. de Montalembert les marques de la plus vive sympathie, lorsqu'il a invité le cabinet à intervenir de toute sa force contre tout changement projeté dans cette république, et à y instituer un agent français qui tiendrait son gouvernement au courant du véritable état des choses dans ce pays.

Passant ensuite aux événements dont la Gallicie a été le théâtre, M. de Montalembert, après avoir établi que, là aussi, la sollicitude et l'intervention de la France sont de droit, a examiné la véritable nature des événements de la Gallicie. Il y a eu là, comme à Cracovie, une conspiration ; mais il est faux que la masse des réfugiés à l'étranger, que le corps de la noblesse gallicienne, y aient pris aucune part. Pas un seul personnage important, cela est prouvé, n'a pu être signalé dans les rangs des insurgés. Du reste, comme *le Correspondant* a eu occasion de le dire plusieurs fois, cette conspiration était depuis longtemps signalée au gouvernement autrichien. Des Polonais, qui redoutaient à bon droit les malheurs qu'une levée de boucliers intempestive devait attirer sur leur pays, avaient dénoncé au cabinet de Vienne les meneurs qui appelaient le pays à la révolte. Mais ces avis ne furent pas écoutés. « Laissez-les faire, répondit-on ; trois jours de guerre nous vaudront soixante années de paix et de tranquillité. » Voilà pourquoi le gouvernement autrichien, si prodigue de mesures de compression en Italie et ailleurs, est resté complétement inactif en face des conspirateurs, communistes ou autres, qui, depuis plu-

sieurs mois, faisaient librement circuler des publications incendiaires dans toute la Gallicie. On avait intérêt à encourager le désordre par un double motif : d'abord afin d'avoir un moyen de plus pour frapper la noblesse, et ensuite afin d'indisposer l'Europe contre la Pologne, en la représentant comme un repaire d'anarchistes. Tout le monde connaissait depuis trois mois les déplorables résultats de cette politique machiavélique ; mais, avant le dernier discours de M. le comte de Montalembert, quelques personnes se faisaient encore illusion sur la gravité des événements qui ont ensanglanté la Gallicie : aujourd'hui toutes les scènes de ce drame effroyable ont été étalées aux yeux de l'Europe ; tous les voiles sont tombés. De nouveaux cris de malédiction vont s'élever du sein des nations chrétiennes contre ce gouvernement prétendu paternel qui, d'un seul coup, atteint et dépasse les horreurs de nos démagogues de 1793. La plume de Tacite n'a jamais dépeint de meurtres, d'assassinats plus abominables que ceux que M. de Montalembert a racontés à la Chambre frémissante. Quatorze cent dix-huit propriétaires, dont les têtes avaient été mises à prix par les agents du pouvoir, ont été égorgés dans le seul cercle de Tarnow ; huit nobles ou propriétaires sont seuls restés en vie ; les seigneurs les plus bienfaisants, les plus aimés des pauvres, n'ont pu trouver grâce auprès des assassins. Soixante-douze prêtres sont tombés sous les coups des égorgeurs ; seize membres ou serviteurs de la famille de Bogusz ont été immolés par les ordres d'un paysan nommé Szela et par la bande qu'il commandait. De cette famille Bogusz un seul membre avait survécu, et c'est lui qui a raconté, dans une plainte officielle adressée au gouvernement autrichien et publiée dans le *Journal des Débats*, le meurtre de tous ses proches. Eh bien, ce jeune homme, peu de semaines après la déposition de sa plainte, a été lâchement assassiné à quelques lieues de Tarnow. Henri Bogusz pouvait être un témoin embarrassant dans le procès que le gouvernement autrichien aura à subir devant l'Europe indignée : on l'a fait disparaître. Mais voici un dernier trait digne du pinceau de l'historien de Tibère et de Domitien : dans le seul département de Tarnow, il y a huit cents orphelins dont les parents ont été massacrés ; et, parmi ces orphelins, il y en a trois cents si jeunes encore, si petits, qu'on ne peut savoir d'où ils viennent et quels étaient leurs parents immolés. Ces derniers mots, prononcés par M. de Montalembert avec l'accent énergique et vrai dont il a le secret, a produi

dans la Chambre une sensation inexprimable. Il faudra désormais plus que de l'habileté à M. de Metternich pour effacer une pareille impression. Maîtrisant, quoique à grand peine, les émotions qui l'agitaient, M. de Montalembert a continué, au milieu d'un silence profond, le terrible réquisitoire que sa conscience s'était imposé. Il a démontré, en citant les documents officiels, qu'on donnait tant par tête de noble égorgé, et qu'on n'a cessé de payer les assassins que quand le nombre des victimes est devenu trop considérable pour que les fonds des caisses publiques pussent suffire aux primes.

On a objecté, quand les premières nouvelles des massacres de la Gallicie parvinrent à Paris, on a objecté que le gouvernement autrichien avait pu être trompé par ses agents. Hier encore le *Journal des Débats*, se constituant le défenseur de M. de Metternich, déclarait qu'il se refusait à croire qu'un gouvernement conservateur et monarchique pût chercher DES OCCASIONS GRATUITES de répandre le sang et de se rendre odieux, non-seulement aux yeux de ses sujets, mais encore aux yeux de tous les peuples libres et chrétiens. Mais, pour tout esprit vraiment impartial, la complicité du cabinet autrichien ne saurait être douteuse. Et, en effet, jusqu'ici pas une poursuite n'a été dirigée contre les assassins; l'impunité la plus complète est acquise aux plus détestables scélérats. Ce Szela, l'assassin des seize membres de la famille de Bogusz, n'a point été inquiété; bien plus, les préfets des départements, qui payaient des primes pour les cadavres qu'on leur apportait, les Bornld, les Brembl, sont encore en place. Les chefs militaires qui avaient organisé des bandes armées on été décorés; enfin, après trois mois de délibération et d'examen, le chef du gouvernement civil de la province, le baron de Krieg, vient de recevoir la grande décoration de l'ordre de Léopold! Après de tels faits, osera-t-on encore défendre l'innocence de M. de Metternich? « Si ce ne sont pas là des preuves de complicité, s'est écrié M. de Montalembert, je ne sais pas où on en pourrait trouver. Mais, a-t-il ajouté, Il y a quelque chose de pire, selon moi, que la complicité dans de pareilles horreurs; il y a quelque chose de plus odieux que de massacrer des innocents et de payer leurs têtes : c'est de flétrir leur mémoire... Il y a quelque chose de plus bas que ces bourreaux payés qui ont égorgé des innocents : ce sont les misérables apologistes de ces crimes... lesquels, trempant leur plume vénale dans une encre maudite, n'ont pas hé-

sité à verser tout le fiel, tout le venin de la calomnie sur le cadavre de ces malheureuses victimes. » Puis l'orateur, d'une voix où vibraient les plus nobles inspirations de son cœur, a fait ressortir le sublime contraste qui existe entre la conduite du vénérable prince Adam Czartoryski, ce dernier des grands seigneurs européens, qui a tout sacrifié à sa foi, à son pays, à la liberté, et cet homme d'Etat, au cœur de plomb, à l'âme étroite, qui insulte lâchement à ses victimes et les dépouille de leur patrimoine au sein du plus douloureux exil.

Aux premières paroles prononcées par M. Villemain, nous avons compris qu'il partageait tous nos sentiments. L'éloquent orateur, bien qu'il remplaçât M. de Montalembert à la tribune, a remué toute l'assemblée, lorsque, s'armant du silence significatif de M. le ministre des affaires étrangères au sujet des massacres de la Gallicie, il a dit qu'un fait était acquis pour la conscience du genre humain : c'est que l'horreur des temps les plus affreux avait été égalée, peut-être surpassée, et qu'il y avait eu dans la Pologne autrichienne *un 2 septembre monarchique, une Jacquerie officielle.* Les paroles qui terminent les discours du noble pair ne sont pas moins remarquables.

« Que cette politique (celle de M. de Metternich) réponde aux reproches qu'elle encourt en changeant sa marche, et en corrigeant quelques-uns de ses actes par des retours d'humanité toujours faciles à la puissance, et qui sont sa manière de se repentir devant Dieu et devant les hommes. »

Puissent, dans l'intérêt des oppresseurs plus encore que dans celui des opprimés, ces nobles paroles être entendues au loin. Mais quoi qu'il en puisse être, répétons avec M. de Montalembert que la Pologne ne périra pas, qu'elle se purifiera dans son malheur, et qu'elle renaîtra un jour, glorieuse et régénérée, malgré l'implacable cruauté de ceux qui veulent la déshonorer en même temps qu'ils la martyrisent !

Déjà la vengeance de Dieu commence à s'appesantir sur les bourreaux. Le résultat politique de toutes les horreurs commises, M. de Montalembert l'a proclamé, c'est que la Gallicie tend les bras à la Russie; c'est que la Pologne russe elle-même en est presque à se féliciter d'être sous le joug de l'autocrate, et que ceux qui ne sont pas encore placés sous son sceptre appellent ce jour de tous leurs vœux. Le gouvernement moscovite, on le pense bien, saura profiter, dans l'occasion, de toutes les fautes du cabinet de Vienne. Déjà *la Presse,*

journal tout dévoué à la Russie, a publié une lettre fort curieuse, écrite, suivant toute apparence, par quelque affidé de la diplomatie russe.

« Le comité institué par l'empereur à son retour de l'Italie, afin d'examiner les griefs du Saint-Siége, continue ses travaux. Ce comité est sous la présidence de M. de Nesselrode, ce qui est de bon augure et fait espérer qu'on traitera les choses diplomatiquement et sérieusement; elles ne seront plus abandonnées *au caprice de M. Skripitcine et du comte Protasoff,* lequel se laisse dominer et mener par une coterie de vieilles dévotes qu'on a surnommées les *mères* de l'église grecque. *Il y a même un catholique parmi les membres de cette commission.* Jusqu'à présent, les catholiques ont été soigneusement écartés de toute délibération et négociation dès qu'il s'agissait de religion, et surtout du culte catholique. *Il est fâcheux qu'il n'y ait pas ici un représentant du Saint-Siége, pour défendre devant le comité les intérêts de l'Église latine;* la présence du cardinal prince Altieri, qui devait venir comme nonce, serait fort utile en ce moment. Vous comprenez que le Russe catholique, membre du comité, osera à peine ouvrir la bouche pour défendre les intérêts de son Eglise. *L'empereur veut sérieusement mettre fin à ses différends avec la cour de Rome.* On prétend que le cardinal Lambruschini a dit, après l'entrevue du tzar et de Grégoire XVI : « *Ha negato molto, promesso poco, e farà nulla.* » *L'empereur Nicolas tient à donner un démenti à ces prévisions et à celles des journaux français, qui n'admettent pas qu'il puisse y avoir de la justice dans ses intentions, et aucune franchise dans sa politique.*

« Dans ce pays, où il n'y a ni liberté de la presse, ni discussion possible, il se fait sans doute bien des choses répréhensibles; *mais soyez bien convaincu que c'est le plus souvent à l'encontre de la volonté du souverain, surtout* EN CE QUI CONCERNE LES AFFAIRES RELIGIEUSES. On sait que l'empereur désire la réunion de tous ses sujets dans une même Église, comptant par là fortifier l'unité nationale; mais son intention n'est nullement d'y parvenir par des moyens violents : *ce sont les subordonnés, les petits employés des chancelleries,* qui, espérant s'attirer des faveurs, hâtent par toutes les voies la réalisation des désirs du maître. Ces gens-là sont plus Russes que l'empereur Nicolas. Je vous citerai entre autres le renégat Skripitcine, que j'ai déjà nommé; *c'est sur lui qu'on peut faire retomber toutes les mesures* prises depuis quelque temps contre les catholiques. »

Suit le récit détaillé de la victoire qu'ont remportée récemment les Pères Dominicains, qui administrent la grande église latine de Saint-Pétersbourg. On avait obtenu, le jour même des funérailles du Père Jodzéwicz, prieur du couvent, un ordre suprême par lequel un chanoine de Mohileff était nommé à sa place comme prieur du couvent et supérieur de la paroisse. Les moines ont eu recours à l'empereur, et ont obtenu la permission de procéder à l'élection d'un nouveau prieur, choisi dans leur sein, conformément au privilége qui leur a été concédé par Catherine II. *L'empereur a reconnu que sa religion avait été surprise.*

L'auteur de l'article termine son récit par ces phrases remarquables :

« Dans un autre ordre de faits, j'aurais une nouvelle fort importante à vous communiquer; mais comme je ne veux rien vous dire dont je ne sois certain, j'attendrai pour vous en parler le retour de l'empereur dans sa capitale; je saurai alors à quoi m'en tenir. Il ne s'agit de rien moins que du rapprochement des deux cours de France et de Russie, de l'envoi d'ambassadeurs, et d'un traité de commerce. Ceci changerait entièrement la politique actuelle, surtout celle de notre cabinet, qui s'est montré jusqu'ici hostile à votre gouvernement. Ce serait la réalisation des idées et des désirs émis par votre journal avec tant de persévérance. Je souhaite que ce qu'on m'a dit là-dessus soit vrai. »

On le voit, l'empereur Nicolas est blanc comme neige : tout le mal qui s'est fait doit être attribué à M. Skripitcine et au commandant Protasof, lequel se laisse dominer et mener par une coterie de vieilles dévotes qu'on a surnommé les *mères de l'église grecque*. L'empereur veut sérieusement mettre fin à ses différends avec l'Eglise de Rome. Bien des *choses répréhensibles* ont sans doute été faites en son nom, mais c'est le plus souvent à l'encontre de la volonté du souverain, *surtout en ce qui concerne les choses religieuses*. Ce sont les subordonnés, les petits employés des chancelleries, qui sont cause de toutes les violences. L'empereur désire sans doute la réunion de tous ses sujets dans une même église, pour *fortifier l'unité nationale;* mais à Dieu ne plaise que, pour y parvenir, il use de moyens violents! L'autocrate, malgré l'irritabilité de sa nature et la fierté de son caractère, *tient beaucoup à donner un démenti aux prévisions des journaux français, qui n'admettent pas qu'il y ait de justice dans ses intentions.* Nicolas

est à cette heure affamé de justice. Les Pères Dominicains en ont eu naguère la preuve. L'empereur a reconnu que sa religion avait été surprise, et il a donné gain de cause à ces prêtres catholiques. Ce bon prince a déjà perdu le souvenir des calomnies atroces qu'on a répandues en France au sujet des Basiliennes de Minsk. L'autocrate, pour employer l'expression habituelle de Froissard, s'est *tout à coup tourné Français*. Il est prêt à serrer contre son cœur S. M. Louis-Philippe Ier, et il ne serait pas éloigné de conclure un traité de commerce avec la France.

Il y a loin, comme on voit, de la conduite profondément habile de la Russie à la politique de M. de Metternich dans ces derniers temps. C'est que le ministre autrichien est un de ces hommes d'Etat qui voient dans le *statu quo* le chef-d'œuvre de la politique, idée aussi fausse que funeste. Le résultat de sa longue administration a été d'accumuler les difficultés ; son talent a consisté à savoir reculer le moment de les résoudre. La diplomatie russe, nous en sommes convaincu, fera expier chèrement à l'Autriche, avant longtemps, les crimes et les fautes de ces dernières années. De là pour la France la nécessité d'une politique aussi habile que ferme ; car, comme l'a fait judicieusement observer M. de Montalembert, notre intérêt à nous, c'est que, s'il n'y a pas de Pologne indépendante, ce qui reste encore soit divisé entre les trois Etats et ne vienne pas constituer, au profit d'un seul, une puissance qui pèserait trop dans la balance des intérêts de l'Europe.

EXTÉRIEUR. — ITALIE. — Rome. — Les nouvelles qui nous parviennent de l'Italie continuent d'offrir la perspective la plus sereine. Pie IX se prépare, avec une sage circonspection, un pieux respect pour la mémoire de son devancier et une douceur infinie envers les personnes, aux améliorations et aux réformes que l'état du pays rend nécessaires. Dans les Légations, le choix du conclave a été accueilli avec une satisfaction marquée ; au milieu du calme le plus profond, des pétitions, rédigées sous une forme respectueuse, se couvrent des signatures les plus honorables, entre lesquelles on distingue celle d'un des frères du nouveau Pontife.

A Rome, le Pape vient de confier l'administration provisoire des affaires à une congrégation de six cardinaux dont le choix montre l'intention évidente de ménager la transition entre le règne précédent et

le nouveau. A côté des cardinaux Lambruschini et Mattei, qui représentent l'esprit de l'ancienne administration, des cardinaux Bernetti et Macchi, dont la nomination est un hommage aux influences qui ont dominé dans le conclave, le public voit avec satisfaction siéger les cardinaux Gizzi et Amati, généralement désignés comme devant former dans très-peu de temps le ministère de Pie IX. Nous apprenons aujourd'hui que cette congrégation a presque aussitôt résigné ses fonctions; l'esprit de réforme l'a emporté, et la nomination des deux candidats de l'opinion publique est désormais certaine.

On annonce comme prochaine la publication d'une amnistie fort étendue : déjà les grâces individuelles ont été nombreuses envers les condamnés politiques. Un ordre parti de Rome le 27 juin a enjoint la dissolution des commissions extraordinaires et la suppression de toutes les procédures contre les prévenus politiques. Le rappel de l'honorable professeur, M. Orioli, doit causer une satisfaction sans réserve à tous les amis de la science.

Les intérêts matériels ne sont pas oubliés : des lignes de chemins de fer, celle de Civita-Vecchia à Rome, et celle de la capitale aux frontières du royaume de Naples vont être concédées. Quand la noblesse et les banquiers seront lancés dans les difficultés de ces entreprises (dont les progrès ont été jusqu'ici bien lents en Italie, même dans les parties de la Péninsule où le gouvernement les a favorisés depuis l'origine), il ne restera plus aucun prétexte à des mécontentements qu'on a exploités avec perfidie dans le cours des dernières années.

ANGLETERRE. — L'Angleterre vient d'assister à un spectacle singulier et qui n'a peut-être pas été bien compris sur le continent. On s'explique difficilement le contraste qui existe entre l'espèce de brutalité avec laquelle soixante-treize voix de majorité ont précipité sir Robert Peel du faîte ministériel, et les applaudissements enthousiastes qui ont accueilli les paroles du ministre sacrifié lorsqu'il a exposé à la Chambre des Communes les motifs de sa retraite. Ce qui charmait en cela les Anglais, c'est la ressemblance de cette scène avec une cérémonie funèbre. Or, rien n'est plus agréable à l'imagination de nos voisins que cette sorte de spectacle. Peu de jours après, on se donnait aussi à Manchester le plaisir d'enterrer la *ligue* victorieuse. M. Cobden était le *chief-mourner*.

Il ne suit pas de cet étrange triomphe que sir Robert Peel soit prêt de rentrer aux affaires. Les populations celtiques, contre lesquelles

l'orgueil saxon a pendant tant de siècles professé un si amer dédain, tiennent dans leurs mains les destinées de l'Angleterre. La politique hostile à la France avait précipité la chute des *whigs ;* les *tories*, dont la destinée naturelle était de succomber sous les conséquences du bill de réforme, s'étaient habilement emparés contre leurs adversaires du mouvement de l'opinion qui portait les masses à chercher la garantie de leur affranchissement dans une alliance pacifique avec la France. Tandis que la lutte entre la roideur aristocratique et les tendances libérales divisait le camp des whigs, sir Robert Peel rassembla contre eux une armée de tories tout prêts à prendre une revanche éclatante aux dépens de leurs propres convictions, et lord John Russell, pour avoir cédé à l'étourderie présomptueuse de lord Palmerston, dut subir une humiliante défaite. Mais les tories avaient laissé leur dard dans la plaie. Chassés du monopole religieux et du monopole colonial, ils espéraient encore trouver un refuge dans le monopole territorial. Alors l'intérêt manufacturier s'est dressé contre eux avec les forces irrésistibles de la *ligue contre la loi des céréales.* Les industriels ont prouvé aux lords que les grandes fortunes n'appartenaient pas toutes à la *nobility.* La ligue, traînant à sa suite une multitude de prolétaires affamés, s'est développée avec des ressources financières qui ont suffi pour démontrer, à un pays d'argent comme l'Angleterre, que la résistance était inutile. Sir Robert Peel s'est souvenu à propos que sa fortune avait aussi une origine industrielle.

Il restait encore un monopole de tyrannie, l'exploitation de l'Irlande par les Anglais. Ce n'était plus le temps, il est vrai, de maintenir de haute lutte l'odieuse domination des derniers siècles ; aussi la marche du ministère tory fut-elle variable et tortueuse à l'égard de l'Irlande. On espérait, par des demi-mesures, entretenir les espérances d'un peuple léger et insouciant. Cependant on minait sourdement l'édifice de la liberté catholique ; on allait jusqu'à compter sur le Saint-Siége pour obtenir l'abdication de l'Eglise irlandaise en faveur de l'Etat. Quant aux rapports des fermiers avec les propriétaires, ou, pour parler plus franchement, à l'état de la propriété foncière en Irlande, on se gardait bien de toucher à cette garantie de servitude.

La famine survient sous un aspect plus formidable qu'à l'ordinaire. L'Angleterre montre d'abord pour les malheureux Irlandais une commisération hypocrite : d'insignifiantes distributions de maïs, l'organisation de quelques ateliers de travail sont jetées en avant comme une

satisfaction donnée à l'opinion publique. Mais, au fond, le cœur des hommes d'Etat britanniques reste insensible, comme par le passé, aux douleurs de l'Irlande. Ils observent, avec une satisfaction secrète, la multiplication inévitable des crimes contre les personnes, et l'espoir se glisse une dernière fois dans leur âme d'avoir raison par la terreur de cette race inférieure et méprisée. Le bill de coërcition est présenté à la Chambre des Lords comme une compensation de l'abandon du privilége des céréales.

C'est cet oubli des droits de l'Irlande, c'est cette misérable tactique qui a perdu le ministère de sir Robert Peel. A peine le bill de coërcition, sanctionné par une majorité énorme dans la Chambre haute, fut-il présenté aux Communes, qu'on vit se relever la résistance irlandaise, plus formidable que jamais. En vain chercha-t-on à jeter le trouble et la division parmi les représentants du peuple opprimé, cette division même tourna au profit de leur cause. Sir Robert Peel avait tout combiné pour faire dépendre l'adoption du bill des céréales de l'acceptation du bill de coërcition. L'Irlande répondit : « Le peuple d'Angleterre aura l'abolition du privilége des céréales, et, quant à nous, nous ne subirons pas la loi de la tyrannie. » Hier encore, sir Robert Peel, entraînant à sa suite l'armée des tories frémissante, mais soumise, cueillait, en dépit des whigs, les plus belles palmes du terrain libéral; aujourd'hui, le triomphateur de la veille se voit cerné par les whigs, les radicaux, les Irlandais et la partie incorrigible de son propre parti, avide d'assouvir sa rancune sur l'homme qui, depuis trois ans, la traite avec un si profond dédain.

Cette situation donnée, il s'agissait de savoir dans quelle forme on exécuterait la victime : quelques voix ont proposé de la traîner aux gémonies ; mais une protestation, pour ainsi dire unanime, s'est élevée contre cette vengeance de mauvais goût. Il a donc été convenu que le ministère serait enterré avec tous les honneurs de la guerre. Sir Robert Peel a prononcé lui-même son oraison funèbre. On l'a chassé, mais *couronné de fleurs,* à la manière de Platon. Aussi ses paroles ont-elles été remplies d'amertume. De même que le grand-maître des Templiers, il a ajourné le ministère whig devant le tribunal suprême où il allait lui-même comparaître. Il lui a tracé, comme une sentence anticipée, le programme de ce que réclame l'Irlande, sans que les whigs puissent ou veuillent le donner. Il lui a montré l'abîme ouvert devant l'aristocratie déjà mortellement ébranlée, c'est-

à-dire la nécessité d'une révolution dans la propriété de l'Irlande, révolution qui entraînera bientôt la ruine du privilége territorial, sur lequel repose encore la constitution sociale de l'Angleterre. L'humeur de mauvais goût de lord Palmerston, dans sa réponse, montra que le coup de ce *Parthe*, qui *fuyait en perçant le cœur*, avait été droit au but.

Le ministère whig aura des embarras sans doute, mais nul ne se souciera pour le moment de le renverser. Du côté de l'Irlande, il obtiendra une pacification momentanée. O'Connell, dans la lettre qu'il vient d'adresser à l'association du Rappel, a tracé les conditions auxquelles l'Irlande pourra se considérer comme véritablement unie à la Grande-Bretagne. Lord John Russell accordera quelques-unes de ces conditions, et une administration équitable envers les catholiques fera patienter sur le reste. On sait que les tories n'ont jamais pu prendre sur eux de traiter les catholiques irlandais avec justice et convenance : les whigs seuls se sont conduits à cet égard comme il fallait le faire, et, malgré la résistance de la *Jeune-Irlande,* la masse de la population ne l'a point oublié.

Mais la France, à son tour, va redevenir l'embarras et l'écueil du nouveau ministère. En vain lord Palmerston est-il venu signer en personne sa réconciliation avec le palais des Tuileries; en vain, comme gage de cette réconciliation, lord Grey a-t-il consenti à entrer dans la nouvelle administration; lord Aberdeen, en se retirant, laisse la situation extrêmement tendue. Le colonel Rose, dans le Liban, sir Edmund Lyons, en Grèce, n'ont point cessé de lutter ouvertement contre la France. Nous avons laissé abattre le parti national, en Portugal, par la jalousie britannique. La question du mariage de la reine d'Espagne va permettre à lord Palmerston de ranimer, à Madrid, le combat contre la France. Dans l'Océanie, nous sommes en pleine guerre contre les protégés, et même contre les sujets britanniques; c'est le renouvellement de la situation de l'Amérique du temps des flibustiers : amitié feinte entre les métropoles, inimitié acharnée au fond de l'Océan. La politique de *l'entente cordiale* est à bout de jeu, et lord Palmerston surgit au ministère pour rompre des liens désormais intolérables pour les deux nations.

Mais si, en Angleterre, le besoin politique est contre nous, l'intérêt social s'oppose à une rupture avec la France. C'est cet intérêt, n'en doutons pas, qui vient de dicter à l'Angleterre la conduite qu'elle

a adoptée à l'égard des Etats-Unis. Il n'existe aucune proportion entre la marine militaire des Américains et celle de la Grande-Bretagne. L'arrogance républicaine n'aurait pu résister à la ruine de New-York et de Baltimore ; mais le peuple anglais, pour obtenir enfin la vie à bon marché, avait besoin des échanges avec l'Amérique, et sir Robert Peel a pu se vanter, en quittant le ministère, d'avoir arrangé le différend de l'Orégon à des conditions que naguère la fierté anglaise considérait comme inacceptables.

Le peuple anglais, pour en arriver à ses fins, n'a pas moins besoin de la France que de l'Amérique ; la liberté des échanges, qu'on se flatte toujours d'obtenir entre les deux pays, et qui effectivement s'établira tôt ou tard, sera une mesure de salut pour la population manufacturière de la Grande-Bretagne. Il existe d'ailleurs une correspondance secrète, ou, pour mieux dire, une conspiration d'instinct entre la démocratie insulaire, qui marche à grands pas vers la conquête de ses franchises, et le pays où les droits de la démocratie ont passé des lois dans les mœurs. Lord Palmerston aura beau flatter l'orgueil de nos voisins en recommençant plus ou moins ouvertement la lutte contre la France, il redeviendra odieux et impossible dans son propre pays.

Au milieu de ces graves événements, on a fait peu d'attention au rejet du bill Watson, dont le but était d'affranchir les catholiques anglais d'entraves et de pénalités qui, bien que désormais tombées en désuétude, de l'aveu de tous les hommes d'Etat, n'en laissent pas moins entre les mains du gouvernement une arme dangereuse dont la persécution tirerait parti, si jamais elle venait à se rallumer. L'ex-chancelier lord Lyndhurst avait agi d'une manière perfide à l'égard de ce bill, et les membres qui le soutenaient, plus consciencieux qu'habiles, avaient compromis leur propre mesure par des concessions intempestives. Les mesquines manœuvres du lord chancelier ont été couronnées de succès. Les partisans de l'émancipation absolue avaient consenti à restreindre leurs prétentions de manière à les mettre en harmonie avec un autre bill sur cette matière, beaucoup moins large dans ses dispositions, dont la Chambre des Lords avait été saisie. Ainsi mutilé, le bill Watson perdait tout son caractère, et ses partisans même ne se souciaient plus de le voir adopter. D'ailleurs l'attitude de lord John Russell et des principaux whigs s'était montrée décidément hostile à la liberté des catholiques. Le bon sens

britannique, désormais si considérable en pareille matière, n'avait pu résister à l'influence de nos libéraux universitaires, influence dont la *Revue d'Edimbourg*, de l'année dernière, contient un monument tout à fait curieux. Le salut de la mesure était donc définitivement compromis, et la majorité assez forte qui s'est prononcée contre le bill n'a étonné ni découragé personne. Les catholiques anglais ont la confiance que la mesure reviendra à la prochaine session, plus complète et avec plus de chances de succès.

Pour partager leur conviction à cet égard, il suffit de lire l'argumentation extraordinaire avec laquelle le second personnage du ministère Peel, sir James Graham, a combattu l'adoption du bill Watson. Au dire du ministre, les catholiques seraient désormais établis en Angleterre avec des avantages tels qu'il leur est inutile de réclamer de la législation aucune garantie nouvelle. « *Certainement*, a-t-il dit, *je ne partage en rien les sentiments de défiance que quelques orateurs ont manifestés à l'égard des ordres religieux ; je serais le dernier à leur infliger une censure injurieuse ou à leur attribuer aucune intention déloyale et de nature à compromettre la sûreté de l'Etat.* (Applaudissements.) *Par rapport à un de ces ordres en particulier, je veux parler de celui des Jésuites, je ne puis oublier que les lettres et la religion chrétienne ont d'immenses obligations à cet ordre.* (Applaudissements.) *Je mets ses membres au nombre des hommes les plus savants et les plus distingués qui professent la foi du Christianisme. J'ai des raisons de croire que, relativement au grand sacrement de la religion catholique romaine, la Confession, les ordres réguliers dans leurs rapports avec les laïques administrent ce sacrement d'une manière parfaitement conforme aux intentions et aux sentiments des laïques.* (Bruyants applaudissements.)

Il faut convenir qu'après avoir obtenu de pareilles déclarations de leurs adversaires religieux les catholiques anglais peuvent se consoler d'une défaite momentanée.

Sous le rapport de la liberté de conscience et d'action, la situation du Catholicisme dans la Grande-Bretagne laisse donc désormais bien peu de chose à désirer ; mais comme il est dans la loi de ce monde que les dangers et le combat se renouvellent sans cesse, à mesure que l'horizon s'éclaircit d'un côté, on voit s'élever de l'autre des symptômes menaçants d'une nature différente. Jusqu'ici la règle catholique est parvenue à discipliner la tendance anarchique de la démocratie ;

c'est ainsi qu'O'Connell a pu organiser la pratique d'un suffrage presque universel et rassembler des millions d'hommes sans aucun inconvénient pour la sûreté publique. Mais le *libérateur* vieillit, et quand ses devoirs parlementaires le retiennent à Londres, la *Jeune-Irlande* fait sentir d'avance à son fils l'intention de le traiter plus tard comme un Richard Cromwell. La Jeune-Irlande n'a qu'un moyen pour saper le trône du libérateur : c'est d'opérer la séparation entre le libéralisme politique et le libéralisme religieux. La France anti-catholique joue ici un rôle funeste, comme partout; ses écrits, propagés par les adversaires d'O'Connell, empoisonnent la jeunesse irlandaise. Si l'on n'était d'avance habitué aux excès de la légèreté celtique, on ne pourrait comprendre la violence et l'absurdité des discours qui ont été tenus récemment à Dublin dans une des séances de l'association du Rappel; il est vrai que, tant que le libérateur vivra, il suffira de son *Quos ego*, même prononcé de loin, pour dissiper ces fumées. Nous sommes donc peu troublés de la discorde présente, mais nous prévoyons les tempêtes de l'avenir.

AMÉRIQUE. — Mexique. — L'état de l'Amérique du Nord sollicite au plus haut degré l'attention de l'ancien monde; l'indépendance est loin d'avoir réussi aux anciennes colonies espagnoles; le Mexique surtout est tombé dans une effrayante dissolution. Au moment où cet empire s'affranchit du joug de la métropole, l'autorité de la religion aurait été nécessaire pour garantir l'ordre moral d'une ruine complète; malheureusement le concubinage avait envahi le clergé presque tout entier, et la régularité vraiment héroïque des couvents de femmes, suffisante pour protéger le Catholicisme contre sa destruction, ne pouvait exercer aucune influence sur les rapports de la politique avec la religion. C'était désormais une contrée à évangéliser de nouveau, et les missionnaires ont eu, il faut en convenir, depuis trente ans, des devoirs encore plus pressants à remplir.

Aujourd'hui le Mexique succombe; les restes de l'ordre matériel, privés de leur ciment, s'écroulent de toutes parts; il n'y a plus, il ne peut subsister davantage dans la Nouvelle-Espagne ni unité politique, ni armée, ni marine, ni finances, ni gouvernement d'aucune espèce. La race autrefois la plus brave et la plus fière de sa bravoure est devenue au Mexique la plus ridiculement lâche de l'univers : un général, type de l'arrogance du vice et de la corruption, Santa-Anna, est rappelé par un cri unanime comme la dernière ancre de salut

pour le pays, uniquement parce que, seul de ses compatriotes, il a conservé l'audace d'un spadassin.

Notre pays, dans cette circonstance comme toujours, expie son incurable légèreté. Il y a dix ans, on avait encore le temps de sauver le Mexique. A défaut de l'Espagne, désormais incapable de protéger son ancienne colonie, la France aurait dû s'occuper de rallier les esprits, et de préparer par une politique habile et persévérante l'établissement d'un prince de la maison de Bourbon sur le trône de Montézuma. L'exemple du Brésil prouvait qu'une telle entreprise n'avait rien d'impossible : les instincts monarchiques dominaient encore dans la contrée, et la folie d'Iturbide avait pu seule leur faire perdre la prépondérance politique. Au lieu de s'occuper de la population mexicaine, la France s'est usée et compromise dans des luttes d'amour-propre contre les gouvernements monstrueux qui se succédaient à la tête de la république.

Pendant ce temps-là les Etats-Unis accomplissaient dans un autre sens la tâche que nous avions négligée ; le gouvernement de l'Union, comprenant la toute-puissance des associations secrètes dans une société corrompue, étendait sur tout le pays le réseau de la franc-maçonnerie : on s'est aperçu de l'effet de ce travail secret quand il n'était plus temps d'y remédier. Aujourd'hui les détails de la guerre déclarée entre les Etats-Unis et le gouvernement du Mexique sont presque indifférents, tant le résultat de cette guerre est inévitable. Peu importe que ce soit par les armées ou les flottes, par les combats ou par les migrations, par les révolutions fédératives ou la conquête unitaire que la destruction de l'indépendance mexicaine s'accomplisse ; ceci n'est qu'une affaire de temps, de circonstances et presque de hasard.

Chose étrange ! M. Guizot a prononcé le mot d'*équilibre américain* lorsqu'il n'était plus temps de le maintenir, et personne n'a paru comprendre l'intérêt capital de notre pays dans cette question. Il est pourtant de la dernière évidence que le véritable équilibre ne sera rétabli en Europe, au légitime profit de la France, que quand les puissances méridionales commenceront à peser de nouveau dans la balance. Et comment comprendre la restauration de l'Espagne au rang des grandes nations sans l'établissement progressif des rapports du gouvernement péninsulaire avec ses anciennes colonies, rapports fondés, comme ceux de l'Angleterre avec les Etats-Unis, sur une

communauté de langue et de mœurs? Or, il ne faudra pas trente ans de la domination des Anglo-Saxons sur le Mexique pour que la population espagnole d'origine partage l'ilotisme des Indiens.

Sous le rapport religieux, l'invasion des Etats-Unis ne présente pas le même danger. L'admirable clergé catholique des Etats-Unis aura la mission de rétablir l'autorité de la discipline dans la Nouvelle-Espagne, et ce qui se passe au Texas nous montre que cette mission sera pleinement accomplie. Ce qui menace l'humanité, et par conséquent la religion, c'est l'importation de l'esclavage. Ici l'exemple du Texas est extrêmement fâcheux. Les Espagnols, impitoyables destructeurs dans l'origine, avaient, avec le temps, résolu mieux qu'aucune nation le problème de la conservation et de l'initiation progressive des races indigènes ; ils ont mérité à cet égard une admiration et une reconnaissance qu'on ne leur a pas suffisamment accordées. Ce fut aussi un honneur pour les nouvelles républiques, au milieu de leurs fautes, que d'avoir prononcé et maintenu l'abolition de l'esclavage des Noirs.

Avec les Anglo-Américains, au contraire, arrivent deux fléaux: l'extermination des Indiens et l'esclavage des Noirs. Puisque la question de l'indépendance mexicaine est perdue, tâchons au moins d'épargner à la conquête saxonne cette double ignominie. L'intervention du clergé catholique peut seule conjurer de tels maux ; nous avons la ferme confiance qu'il ne manquera pas à son devoir.

La dissolution de la Chambre, qui vient d'être prononcée, et la convocation des colléges électoraux pour le 1er août, ont donné lieu à la publication d'une nouvelle circulaire du *Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse*. Nous nous empressons de reproduire ce document qui exprime des idées entièrement conformes aux nôtres.

Paris, le 4 juillet 1846

MESSIEURS,

La Chambre des Députés est dissoute.

La France électorale est convoquée, afin de la renouveler.

Les prochaines élections exerceront sur la liberté religieuse en France, et, par suite, sur l'avenir de notre pays, une influence peut-être déci-

sive ; car ce sont les futurs députés qui seront appelés à régler l'enseignement public, dans son ensemble, depuis les crèches et les salles d'asile, qu'on cherchera à classer parmi les écoles, jusqu'à l'instruction supérieure. Déjà M. de Salvandy a récemment tenté de reprendre, moyennant quelque argent pour les instituteurs communaux, le peu de liberté qu'il y a dans l'enseignement primaire. La main du monopole s'étend sur tout ce qui constitue l'éducation du peuple ; la loi de l'instruction secondaire s'élabore ; les commissions de hautes études s'assemblent ; le conseil royal, modifié par ordonnance, attend une organisation légale. En de telles circonstances, si les amis de la liberté religieuse n'interviennent pas résolument dans les élections, le monopole se fortifiera par les lois comme dans une citadelle imprenable. Toutes ces questions se résoudront contre nous, et d'autant plus durement qu'elles se résoudront sans nous.

Notre intervention suffira peut-être, sinon pour obtenir le plus tôt possible le plus de liberté possible, du moins pour sauver l'avenir de nos principes et préparer leur avénement. Ne fussent-ils que sur quelques lèvres dans les colléges électoraux, ne fussent-ils que dans une seule bouche à la Chambre, nos cris de liberté perceront les bruits sourds du monopole, troubleront ses calculs, et trouveront de l'écho dans l'âme des hommes vraiment religieux et libres.

De jour en jour, notre situation se dessine plus nettement au milieu des partis. Nous occupons notre place dans les prévisions électorales du gouvernement et de l'opposition. On compte combien nous sommes dans chaque collége. Serions-nous les seuls à ne pas nous compter ? Démentons, par nos démarches et par nos votes, les espérances des habiles qui chercheront à nous endormir, à nous diviser, à nous isoler.

Nous sommes en petit nombre, dit-on. Oui ; mais moins nous sommes nombreux, plus notre devoir de voter est impérieux, et plus nos votes ont de prix et de signification, surtout si l'on considère que nos votes, désintéressés de toute question personnelle ou locale, pourront bien souvent déterminer l'élection du côté vers lequel ils pencheront.

Les hommes qui se dévouent à une nouvelle idée sont d'abord en minorité. Mais si l'idée est juste et bonne, s'ils sont intelligents, unis, actifs, la majorité leur appartient bientôt et sûrement. Nous croyons que la majorité nous appartiendra ; car Dieu et notre droit sont pour nous. Il ne nous faut, pour accélérer notre succès, que la volonté et l'union, ces deux grandes forces morales auxquelles l'empire ne manque jamais.

Il est nécessaire, d'ailleurs, que nos amis et nos adversaires sachent bien que nous avons l'énergie que donne la foi ; plus tard ils appren-

dront quelle est sa puissance. Sur quelques points nous espérons un certain succès; mais là même où tout succès est évidemment impossible ne vous laissez pas décourager; entre deux candidatures également hostiles à nos idées, ne craignez pas d'improviser une candidature amie, dussent vos suffrages être perdus! Voter pour un adversaire, c'est trahir sa foi ; voter pour un ami, même quand un vote doit se perdre, c'est au contraire professer sa foi. Ces professions de foi, impuissantes sur l'élection présente, ne seront pas sans influence sur l'avenir. On peut, nous le savons, en être réduit à ne pouvoir choisir qu'entre deux candidats ennemis de la liberté; mais, alors même, il reste la ressource de choisir le moins hostile, le moins incorrigible; et souvent il achètera par des concessions imprévues le concours de vos votes. L'essentiel est de constater vos forces au premier tour de scrutin, en portant vos voix sur un candidat catholique avant tout, même quand il n'aurait aucune chance de succès. C'est, le plus souvent, entre le premier et le second scrutin que se manifeste à tous les yeux l'importance du concours des catholiques. Ne l'accordons qu'au plus digne.

Accoutumons les esprits à nous voir dans cette situation, qui est la seule digne de chrétiens et de citoyens!

Pour la conquête pacifique de la liberté religieuse, ne comptez que sur vous. En dehors de vous, il y aura des luttes à soutenir, des embûches à éviter, des préjugés à vaincre; mais ayez confiance en vous-mêmes.

Nous entendons quelquefois certains de nos amis se plaindre de l'oppression qu'ils subissent; au lieu de se plaindre, qu'ils s'accusent. Ils ont le pouvoir de se délivrer, puisqu'ils ont le droit de nommer les législateurs; ils sont souverains, et ils restent inactifs! Ils méritent leur sort, en même temps qu'ils sont responsables des douleurs de nos frères. Nous aurons la liberté, si nous le voulons; nous serons opprimés, si nous négligeons de nous défendre! Les âmes pusillanimes se plaignent; les âmes fortes agissent.

Nos principes planent au-dessus de la situation politique. Ne pouvant les nier, on travaille ou à les détruire ou à les exploiter. Nous laisserons-nous abattre? Nous laisserons-nous tromper?

Dans le dernier avertissement électoral donné par les partis à l'occasion de l'amendement Thiers-Barrot, M. Thiers, qui ne combat ordinairement que des adversaires qu'il croit puissants, s'est posé en ennemi; il a l'instinct de notre force. M. Guizot, qui a le sentiment des conditions auxquelles un pouvoir est durable, a fait un pas vers nous; il avoue ainsi notre puissance morale.

Mettons-nous en mesure de faire nos conditions. On est heureux quand on n'a à stipuler que pour la liberté de tous. Mais souvenons-nous que

nous n'obtiendrons rien que suivant notre pouvoir démontré, soit dans les élections, soit à la Chambre.

Dès que nous irons voter, dès que quelques-uns de nos amis iront s'asseoir sur les bancs de la Chambre, notre puissance, ou plutôt la puissance de la liberté, éclatera à tous les yeux.

On nous reproche de vouloir donner des mandats impératifs. Nous n'avons pas besoin de réfuter ce reproche immérité. Nous nous contenterons de répondre que l'opposition et le gouvernement ont inventé, pour les élections prochaines, le mandat *exclusif*. M. Guizot dit : « Votez contre tout partisan de M. Thiers; » et M. Thiers dit : « Votez contre tout partisan de M. Guizot. » Dans ce système, les candidats sont admis ou repoussés non suivant qu'ils sont pour tel ou tel principe, mais suivant qu'ils sont pour tel ou tel homme.

Nous, au contraire, nous ne prenons pour guide que les principes et la Charte ; à tous les candidats personnels nous préférons les candidats de la liberté.

Nous vous exhortons à vous entendre, à sacrifier toute prétention personnelle ou particulière, à voter, tous et chacun. Le jour où chacun de nos amis ira écrire un nom, quel qu'il soit, sur un bulletin électoral, ce jour-là, un grand progrès sera accompli pour l'avénement de la liberté.

Le 3 mars dernier, M. Cobden s'écriait, à la Chambre des Communes : « Plus de ces vieilles distinctions de partis devant les électeurs; plus de tories ni de whigs ! il n'y a que des amis ou des adversaires de la liberté commerciale. »

Et nous, nous disons : « Aux prochaines élections, élevons-nous au-dessus des conflits de personnes ; que le titre d'amis de M. Guizot ou de M. Thiers s'efface à nos yeux ; qu'il n'y ait pour nous que des amis ou des ennemis de la liberté religieuse ! »

Electeurs catholiques, votre avenir, celui de vos enfants est entre vos mains; vous en êtes responsables. Vous serez les premiers punis de votre mollesse et de votre inaction. Puissiez-vous comprendre toute l'étendue du mandat dont vous êtes investis et dont vous rendrez compte à Dieu et à la postérité !

REVUE SCIENTIFIQUE.

Réforme des études de droit. — Travaux de la Commission. — La haute Commission des études de droit, instituée par M. de Salvandy pour étudier les moyens de réformer l'enseignement juridique, vient de se séparer après une session qui a duré un mois et qui a été assez orageuse. Cette Commission, où les plus grand corps de l'État, la Cour de cassation, le conseil d'État, l'Institut, étaient représentés, où les Facultés avaient député leurs doyens, où quelques professeurs éminents avaient été admis, présentait assurément toutes les garanties désirables de lumières et de savoir [1]. Il paraît pourtant que ses travaux répondent peu aux espérances qu'on en avait conçues. La Commission, dit-on, aurait systématiquement repoussé toute pensée de réforme tant soit peu large; elle n'aurait accepté que des modifications de détail, et si, dans la loi dont on annonce la présentation pour l'année prochaine, le ministre et les Chambres se bornent à remplir les vœux qu'elle a émis, il n'y aura presque rien de fait pour la régénération d'un enseignement qui pourtant, de l'aveu universel, laisse beaucoup à désirer.

Les bons élèves peuvent aujourd'hui acquérir, dans plusieurs de nos Facultés, et notamment à Paris, une connaissance suffisante du Code civil. Nous doutons même qu'en Allemagne, sur des matières semblables,

[1] La Commission était composée de vingt-cinq membres, savoir : MM. Portalis, premier président de la Cour de cassation; Barthe, premier président de la Cour des comptes; Girod (de l'Ain), vice-président du conseil d'Etat; Laplagne-Barris, président à la Cour de cassation; Troplong, Bérenger, Hardouin, conseillers à la Cour de cassation; Frank-Carré, premier président à la Cour royale; Giraud, inspecteur général de l'ordre du droit; Royer-Collard, Delisle, Richelot, Foucart, Laurens, Morelot, Rauter, Gautier, doyens des Facultés de Paris, Caen, Rennes, Poitiers, Toulouse, Dijon, Strasbourg et Grenoble; Defougères, recteur de l'Académie d'Aix; Blondeau, Demante, Oudot, Laferrière, Schutzenberger, professeurs; Laboulaye, membre de l'Institut.

il y ait nulle part un enseignement aussi complet et aussi satisfaisant. Mais cet éloge une fois fait, à un point de vue plus scientifique, en tout ce qui touche la philosophie et l'histoire du droit, il n'en est malheureureusement plus de même. Ici nous sommes, il faut l'avouer, fort en arrière de nos rivaux d'outre Rhin, et nos Facultés sont, sous ce rapport, d'une pauvreté déplorable. Or, pour reprendre un rang que nous n'aurions pas dû perdre, nous, les compatriotes de Cujas et de Montesquieu, que doit-on tenter ? qu'y a-t-il à faire ? Voilà ce qu'on demandait d'abord à la Commission. On lui demandait aussi s'il n'y a pas lieu de créer en France un enseignement administratif, qui n'existe pas encore, où puissent se former les candidats aux fonctions publiques, et dont l'heureuse influence éclaire et guide la routine bureaucratique. C'est à ces deux chefs que se rapportent la plupart des critiques et des plans de réforme dont la presse a commencé de s'occuper depuis quelques années ; et c'est sur ces deux points aussi que la Commission, sans s'astreindre à suivre le programme détaillé qui lui avait été soumis par le ministre, s'est arrêtée le plus longtemps. Nous allons la suivre dans ses délibérations. Le procès-verbal de ses séances n'a pas encore été publié, il est vrai ; mais le secret de ses discussions, si secret il y a, n'a pas été si bien gardé qu'il n'en ait transpiré quelque chose, et nous croyons pouvoir répondre de l'exactitude de nos renseignements.

La France a toujours été la grande école de l'administration publique ; avant la Révolution comme depuis, c'est le gouvernement français qui a eu l'initiative de tous les progrès administratifs que les autres gouvernements de l'Europe se sont empressés d'imiter ; et cependant, par un contraste singulier, dans la France actuelle, où la centralisation est si puissante, et où le nombre des emplois est si grand, il n'y a pas d'école où la science de l'administration soit enseignée. Nous avons bien des écoles spéciales pour quelques services publics, pour les ponts et chaussées et pour les mines, par exemple ; mais pour l'administration proprement dite, pour celle qui dépend du ministère de l'intérieur, pour les finances, l'intendance militaire, les consulats, etc., il n'y a d'autre enseignement que celui des neuf chaires de droit administratif établies dans les Facultés de droit, et des trois ou quatre chaires d'économie politique et de droit public qui existent à Paris. En fait, c'est dans les écoles de droit que les aspirants aux fonctions publiques vont chercher l'instruction professionnelle dont ils ont besoin ; mais ils n'y peuvent puiser qu'une instruction très-insuffisante et fort mal appropriée au but qu'ils poursuivent. L'enseignement du droit, en effet, est constitué chez nous en vue de la pratique judiciaire ; il roule surtout sur les difficultés auxquelles donne lieu l'interprétation des textes ; il est, en un mot, exclusi-

vement destiné à de futurs avocats et à de futurs magistrats ; mais il ne saurait convenir à de futurs administrateurs. Pourquoi condamner ces derniers à se préoccuper outre mesure de mille détails des lois civiles dont ils n'auront jamais que faire, et pourquoi ne leur donner qu'une connaissance superficielle et incomplète des lois administratives qu'ils auront à appliquer tous les jours ?

Il y a donc une lacune réelle dans l'enseignement, et c'est avec raison qu'on a proposé de la combler en créant, soit des écoles d'administration séparées des écoles de droit, soit, dans le sein des Facultés, des sections distinctes consacrées spécialement aux sciences administratives. Cette création d'ailleurs, dans la pensée des écrivains qui l'ont demandée, devrait se lier à des règles nouvelles sur l'admission et l'avancement dans le corps administratif. Les services publics se recrutent aujourd'hui à peu près au hasard, sans que les candidats soient ordinairement astreints à prouver qu'ils possèdent les connaissances nécessaires à l'exercice des fonctions qu'ils sollicitent. Un diplôme de licencié en droit est la seule garantie de capacité qu'ils soient jamais tenus de fournir. Pour devenir sous-préfet, auditeur, consul, il faut l'appui d'un député ou la faveur d'un ministre, et il ne faut que cela. Supposez, au contraire, qu'il existe des Facultés administratives où l'on subisse des examens, où l'on obtienne des grades, et par lesquelles il faille ordinairement passer avant d'entrer dans les emplois de l'Etat ; le favoritisme ne rencontrerait-il pas là une digue contre laquelle il viendrait souvent se briser ?

Tels sont en abrégé les motifs sur lesquels on s'est fondé pour demander l'institution d'un enseignement administratif. Ces motifs sont assurément très-puissants, et l'on peut s'étonner que la Commission ne les ait pas goûtés davantage. Peut-être les doyens et les professeurs des Facultés de droit qui formaient la majorité ont-ils involontairement cédé aux suggestions de l'esprit de corps. Ils auront craint sans doute de nuire aux écoles de droit en leur suscitant une concurrence qui les dépeuplerait en partie. Toujours est-il que, si l'on en croit le bruit public, la Commission a d'abord repoussé le projet du ministre, et que, ébranlée par de nouveaux arguments présentés par M. le duc de Broglie, qui assistait à la séance, elle n'est revenue qu'en partie sur sa première déci ion. Elle aurait consenti à accepter la création de Facultés de sciences administratives, mais à condition seulement que tout élève, pour s'y faire inscrire, dût au préalable justifier d'un diplôme de licencié en droit. C'est là une concession dérisoire. Avec une telle restriction, ces Facultés évidemment ne seraient pas viables. Exiger d'abord trois années d'études générales du droit, puis deux années d'études spéciales,

le tout pour arriver à un surnumérariat dans un ministère, c'est demander beaucoup trop pour donner beaucoup trop peu. En réalité, la Commission est donc contraire à la fondation d'un enseignement administratif.

Venons-en maintenant à la réforme des Facultés de droit, ou plutôt à l'organisation du professorat ; car ce n'est qu'à ce point de vue que la Commission a envisagé la grande question qui lui était soumise. Elle s'est d'abord occupée du concours, et s'est, dit-on, partagée sur ce point en deux moitiés égales. Dix membres auraient voté pour le changement et dix autres pour la conservation du mode actuel de nomination, et ce dernier avis ne l'aurait emporté que par l'adhésion de M. de Salvandy. On ajoute qu'en général les magistrats, et notamment M. Hardouin, conseiller à la Cour de cassation, ont vivement attaqué le concours que les professeurs, au contraire, ont pour la plupart vivement défendu. Quant au ministre, il se serait surtout décidé par cette considération que, le concours étant admis dans les Facultés des lettres, des sciences et de médecine, la même règle devait être appliquée aux Facutés de droit, qui font également partie de l'Université ; en d'autres termes, M. de Salvandy se serait moins préoccupé des avantages et des défauts du concours en lui-même que de l'unité de la législation universitaire.

Le concours étant admis, restait à le régler. Ici la Commission a proposé des innovations considérables.

On sait qu'il y a actuellement dans les Facultés deux classes de professeurs : des titulaires et des suppléants. La Commission demande le maintien de ces deux classes ; mais elle voudrait que les professeurs de la seconde eussent le titre d'agrégés au lieu de celui de suppléants, et fussent égaux en nombre à ceux de la première. Le personnel du professorat se trouverait par là considérablement augmenté ; au lieu des vingt-cinq suppléants actuels, les Facultés compteraient près de quatre-vingts agrégés.

Quant au choix de ces agrégés, il serait fait à Paris, à la suite de concours généraux qui rouleraient sur toutes les matières comprises dans l'enseignement du droit et où tous les docteurs pourraient se présenter. Les juges de ces concours seraient des magistrats et des professeurs titulaires désignés par le ministre.

La position des agrégés en droit serait d'ailleurs la même que celle des agrégés des autres Facultés. Il leur serait alloué un traitement fixe très-minime (1000 francs), qui serait doublé quand ils seraient chargés d'un enseignement ; mais ils n'auraient pas, en vertu même de leur titre, le droit d'enseigner dans les Facultés auxquelles ils seraient attachés, ou du moins leur enseignement ne pourrait porter que sur les matières

qui ne sont pas dans le domaine des professeurs titulaires. Ils pourraient à leur gré traiter du droit féodal ou du droit canonique, mais ne pourraient pas faire un cours sur le Code civil ni sur le Code de Procédure. Il faudrait une autorisation spéciale du ministre pour que, dans des cas exceptionnels, un agrégé fît concurrence à l'enseignement officiel de la Faculté. On voit que ces agrégés n'auraient changé que de titre, qu'en réalité ils ne seraient toujours que des suppléants chargés de remplacer les titulaires malades ou absents, et que, par le fait, ils ne participeraient presque jamais à l'enseignement. De la sorte, le nombre des professeurs serait beaucoup augmenté sans que le nombre des cours le fût ; on dépenserait davantage pour obtenir le même résultat. Nous le disons à regret ; mais dans ces combinaisons mesquines, dans ces restrictions apportées à la liberté des professeurs les plus jeunes et les plus actifs, on voit trop aisément la preuve que la majorité de la Commission était intéressée dans la question.

Cette majorité ne nous semble pas avoir été mieux inspirée en ce qui concerne les concours pour les chaires des titulaires. Elle a demandé, il est vrai, que ces concours consistassent surtout en épreuves spéciales, d'après la nature de l'enseignement, et que les membres des jurys ne fussent jamais choisis exclusivement, pas plus à Paris qu'ailleurs, dans le sein des Facultés. Mais ces améliorations de détail, si raisonnable qu'elles soient, sont plus que compensées par d'autres propositions vraiment déplorables. Dans la pensée de soumettre le professorat à un avancement régulier, la Commission demande que les agrégés seuls puissent se présenter au concours ; elle en exclut d'un trait de plume tous les autres docteurs, et même, dans la crainte qu'il n'y ait trop de concurrents, elle va jusqu'à proposer de donner au ministre la faculté de déterminer par avance le nombre des candidats qui pourront se présenter, lesquels candidats seraient désignés par les Facultés auxquelles ils appartiendraient. Ainsi, dans l'intérêt de la hiérarchie, on repousserait à tout jamais du professorat les hommes les plus distingués qui n'auraient pas passé par le poste de l'agrégation, et même les agrégés les plus capables que la jalousie des titulaires pourrait éloigner de la lice.

Il semble que la Commission elle-même ait senti le vice d'un tel règlement, et c'est pour y remédier sans doute qu'après avoir posé en principe la conservation du concours elle a décidé, par exception, que le ministre, sur l'avis du conseil royal, pourrait déclarer qu'il n'y a pas lieu de mettre telle chaire au concours, et y nommer directement un professeur choisi dans des catégories déterminées, et notamment parmi les professeurs des autres Facultés. On comprend qu'une exception si large entame nécessairement le principe. Si elle est admise, on peut s'attendre

à voir le concours à peu près aboli pour la Faculté de Paris, qui ne se recruterait plus à l'avenir que parmi les professeurs de province et par la nomination directe du ministre. Il est douteux d'ailleurs que l'enseignement perde à ce changement.

Nous avons énuméré les principales innovations que la Commission a proposées pour l'organisation du professorat ; il nous reste cependant à citer encore les vœux qu'elle a émis, et auxquels tout le monde applaudira, pour l'augmentation du nombre des chaires et l'institution de plusieurs nouveaux cours. C'est sur sa demande que le ministre vient de dédoubler à Paris l'enseignement du droit pénal et celui de la procédure, qui avaient été réunis jusqu'ici dans une même chaire. Nous ajouterons enfin que la Commission a été d'avis d'interdire absolument la plaidoirie aux professeurs en droit.

En dehors de ces difficultés capitales, la Commission en a étudié quelques autres qui ne sont guère moins graves. C'est ainsi qu'elle a proposé d'exiger le grade de licencié pour tous les notaires et tous les avoués, et celui de docteur pour tous les juges et tous les avocats. Ces exigences paraissent sans doute excessives. La Commission aurait-elle oublié que le moindre diplôme représente quelques années d'études coûteuses, ou aurait-elle voulu fermer l'entrée des professions judiciaires aux hommes qui n'ont pas un riche patrimoine ?

Nos lecteurs se rappellent peut-être le tableau que nous leur avons fait, il y a un mois, d'après le rapport de M. Vergé, des Facultés de droit d'outre-Rhin. Ces Facultés ne ressemblent pas du tout aux nôtres. Les professeurs allemands ne sont pas cantonnés chacun dans un enseignement déterminé, qui leur appartienne à eux seuls et dont il leur soit défendu de sortir ; ils ont droit, au contraire, de monter en chaire aussi souvent qu'ils veulent, et d'aborder à leur gré les sujets qui leur plaisent le mieux ; bien plus, de simples docteurs, les *privatdocenten*, peuvent également ouvrir des cours que les étudiants sont autorisés à suivre ; en un mot, il y a dans les Universités allemandes une liberté réelle pour le professeur, et cette liberté s'étend jusqu'à l'élève, qui peut choisir ses maîtres, qui suit dans ses travaux l'ordre et la méthode qu'il préfère, et qui n'est tenu de subir qu'un seul examen général à la fin de ses études.

Or, cette liberté académique, qui a donné en partie à l'Allemagne sa puissance intellectuelle et qui la console de l'absence de libertés plus précieuses, ne saurions-nous l'imiter en France ? Qui nous empêche de nous approprier le système allemand et de le substituer au vieux système qui engourdit dans nos Facultés toute activité scientifique ? N'est-ce pas là le vrai et l'unique moyen de restaurer chez nous l'enseigne-

ment du droit? Quelques hommes éminents le pensent, et M. Laboulaye, entre autres, un des plus jeunes membres de l'Institut, a soutenu cette opinion avec éclat dans *la Revue de la Législation*, et l'a également défendue avec constance, sinon avec succès, dans le sein de la Commission, où M. de Salvandy avait eu le bon esprit de l'appeler. Admirateur sincère de l'Allemagne, qu'il connaît et qu'il aime, cet écrivain voudrait que nos Facultés fussent exactement constituées sur le modèle des Universités allemandes : hors de là point de salut.

Evidemment M. Laboulaye a raison au fond : c'est de liberté que nos Facultés ont besoin. La tutelle administrative les étouffe; il faut les en affranchir. Il faut que les professeurs puissent à leur gré varier leur enseignement, que personne n'ait le monopole d'aucune partie de la science, et que la multiplication des cours laisse toujours aux élèves le choix de leurs maîtres. Il faut surtout que les jeunes gens puissent s'essayer facilement dans l'enseignement supérieur, de peur de laisser enfouis et stériles des germes précieux. On ne saurait trop insister sur le mérite de l'institution des *privatdocenten*, cette institution libérale qui met les talents en lumière et qui permet à la jeunesse pauvre de continuer en paix les longues études nécessaires au savant. C'est à elle assurément que l'Allemagne a dû ses plus illustres professeurs et quelques-uns de ses meilleurs écrivains. Chez nous, les étudiants en droit qui se sentent de l'avenir vont au barreau où ils font leur fortune; chez nos voisins, ils arrivent au professorat, où leurs travaux contribuent à l'avancement de la science et à la gloire littéraire de la nation.

Il y a donc beaucoup à emprunter à la constitution des Universités allemandes; mais il est bon pourtant de se garder d'une imitation servile. Or c'est un défaut où, à notre sens, M. Laboulaye s'est laissé entraîner quelquefois, quand, par exemple, il a proscrit impérieusement les examens périodiques. Ces examens sans doute peuvent être une entrave malheureuse pour quelques intelligences d'élite, comme il le prétend; mais ils sont un aiguillon et une garantie de travail pour la grande masse des élèves, et c'est à ceux-ci surtout que sont destinés les établissements d'instruction publique, qui n'ont pas tant pour but le culte et le progrès de la science que le recrutement régulier et satisfaisant des fonctions sociales. L'Allemagne elle-même, quoi qu'en dise M. Laboulaye, ne méconnaît pas la vertu de ces épreuves répétées ; elle en abuse plutôt. Si l'on ne subit qu'un seul examen pour arriver au grade de docteur, c'est qu'en réalité ce grade est dépourvu de toute valeur légale, et qu'il ne dispense pas d'examens spéciaux ceux qui l'ont obtenu et qui embrassent ensuite les carrières publiques, y compris même celle d'avocat, qui n'a pas la même indépendance que dans notre pays.

Sur un autre point, M. Laboulaye pourrait aussi encourir un semblable reproche. Il propose de s'en remettre, pour la nomination des professeurs, à la décision du ministre, qui choisirait sur des listes de candidats présentés, soit par les Facultés, soit par des sections de l'Institut, soit par la Cour de cassation. On procède en Allemagne d'une manière analogue, et cette nomination directe par le pouvoir y a de très-bons résultats. Soit; mais, en Allemagne, les Universités sont entre elles à l'état de concurrence ; elles ont intérêt à se disputer les maîtres célèbres et s'empressent naturellement de s'attacher les écrivains qui se sont fait un nom ; c'est l'intérêt commun des gouvernements et des professeurs. En France, au contraire, où l'organisation universitaire est toute différente, serait-on aussi heureux ? Le concours, dit-on, éloigne aujourd'hui les talents originaux et les hommes qui ont conquis un rang dans la science : certes, la critique est fondée ; mais la toute-puissance du ministre, même tempérée par un droit de présentation attribué à des corps savants, n'aurait-elle pas des inconvénients aussi graves ? Ne donnerait-elle pas place aux intérêts politiques sur un terrain d'où ils doivent être bannis ? Au lieu de suivre trop fidèlement des exemples étrangers, nous pourrions, ce nous semble, puiser dans nos souvenirs domestiques. Rappelons-nous la forte et libre organisation de l'ancienne Université de Paris, où tous les gradués pouvaient professer, où ils étaient tous appelés aux élections, où les chefs de la corporation, les directeurs de l'enseignement, étaient nommés par leurs pairs. Pourquoi n'en serait-il pas à peu près de même aujourd'hui ? Pourquoi les docteurs, par exemple, n'auraient-ils pas le droit de désigner les candidats aux chaires vacantes ? Croyons-le bien, pour annuler le favoritisme et pour en finir en même temps avec les abus de la routine, pour faire enfin pénétrer la liberté et la vie dans l'enseignement supérieur, il n'y a qu'un moyen, c'est d'y introduire l'élection.

Nous aurions peut-être encore quelques autres réserves à faire, mais ces critiques seraient déplacées. M. Laboulaye, qui a beaucoup contribué à relever en France la littérature juridique, a eu le mérite de défendre dans le sein de la Commission les vrais principes, ceux de la liberté et du progrès ; nous ne devons ici que l'en remercier. H. F.

Les deux notices que nous avons annoncées dans notre numéro du 10 juin, sur Madame de Miramion et Mademoiselle Legras, se trouvent à Paris, chez P. Devarenne, libraire, 14, rue du Faubourg-Saint-Honoré.

L'un des Gérants, Charles DOUNIOL.

Paris. — Typographie d'A. RENÉ et Cᵉ,
Rue de Seine, 32.



DE L'AGITATION ET DU MOUVEMENT

A PROPOS DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES.

Les opérations électorales vont commencer par toute la France; au moment où notre fascicule parviendra aux extrémités du territoire, il s'en faudra de peu que le sort de cette grande épreuve ne soit déjà décidé. Nous n'avons donc plus l'espérance d'influer sur le résultat d'aucune élection, à moins qu'il ne s'agisse de ces hasards de ballottage où le petit nombre parvient à faire la loi au plus grand. La perspective qui s'ouvre devant nos yeux n'offre qu'une alternative : ou, comme le ministère s'en flattait encore il y a peu de temps, la majorité va revenir plus compacte, plus nombreuse, plus compromise; ou l'agitation, gagnant enfin le pays, va jeter en quantité prépondérante, dans la salle du Palais-Bourbon, la confusion d'éléments hétérogènes et hostiles que ne peut manquer de produire la réunion de *toutes les oppositions*.

En toute hypothèse, ce sont pour nous de nouveaux dangers à craindre, de nouvelles épreuves à subir.

Avant d'oser porter un jugement collectif sur une telle situation, il faut d'abord rappeler notre origine. Issus de divers partis, si nous nous sommes réunis, c'est que nous ne nous sommes pas trouvé à l'aise dans les anciennes classifications.



Quelque attachement que chacun de nous ressentît pour l'opinion politique dont il faisait profession, il a dû avouer que le programme en était au moins incomplet. La religion, si nécessaire pour fermer les plaies de la société moderne, ne nous a paru rencontrer nulle part, à un degré suffisant, ni la sympathie qu'elle réclame, ni le respect de son indépendance. Il nous a semblé que, de l'établissement loyal et intelligent de la liberté religieuse devaient résulter des solutions pour tous les problèmes et un adoucissement à toutes les aspérités des partis. Sous ce point de vue, nous avons prétendu jeter les fondements d'un édifice de concorde où tous, c'est-à-dire tous ceux qui aiment Dieu, la vérité, la justice et la patrie, pourraient s'embrasser dans une étroite et sainte union.

Nul doute que la France ne soit devenue libérale; nul doute aussi qu'elle ne soit dégoûtée de l'esprit et des moyens révolutionnaires. En nous exprimant ainsi, nous ne laissons en dehors qu'un petit nombre d'esprits chagrins, défiants ou indomptables. Nous l'avons dit à plusieurs reprises, aucune action efficace et durable n'est possible désormais par d'autres moyens que ceux que la constitution a mis entre nos mains. Aussi, rien ne devait sembler plus funeste à nos yeux que la perversion intéressée des principes sur lesquels se fonde l'opinion libérale de la France. Des hommes qui cherchent à continuer la Révolution aux dépens du libéralisme sont nos adversaires naturels, et lorsque le chef du parti qui, à la condition de dominer, admet comme un fait accompli la suspension de libertés essentielles, et comme un fait impossible à réaliser l'établissement de la plus vitale de toutes; quand ce chef de parti disait à l'un de nous, en sortant de la Chambre : *Je vous hais,* notre conviction, qui ne hait personne, pouvait à son tour lui répondre avec non moins d'énergie et de sincérité : *Je vous repousse!*

Cette situation était si vraie que, bien que nos rangs se fussent formés d'hommes issus de tous les naufrages et de toutes les victoires de la politique moderne; bien qu'il y eût parmi

nous des légitimistes, des conservateurs, des partisans de la gauche, et jusqu'à des républicains, personne ne s'était détaché du parti qui s'intitule la *fusion* pour se rapprocher de nous. Si quelques-uns, plus éclairés ou plus honnêtes, semblaient accepter notre programme de pleine et sincère liberté, au moment où nous croyions les avoir convaincus, la défaillance les saisissait tout à coup et les empêchait de passer le seuil de la porte.

Telle n'était pas, il s'en faut, notre position à l'égard de la majorité conservatrice. C'était d'abord beaucoup à nos yeux que quelques-uns de ses membres fussent venus à nous spontanément, librement, et qu'il s'en fût trouvé parmi eux de capables de sanctionner leur déclaration d'indépendance religieuse par de sérieux sacrifices. Nous savions que des hommes dont le caractère était mille fois au-dessus du moindre soupçon de servilité ne s'étaient rattachés à la majorité conservatrice que par antipathie pour le faux libéralisme de la fusion. Rien ne devait donc être plus éloigné de notre pensée que d'imposer des conditions d'abandon de la politique présente à des hommes qui ressentaient au même degré que nous le besoin de fonder sur une base plus large et plus haute la politique de l'avenir.

C'était d'ailleurs un moyen d'éprouver les intentions du gouvernement à l'égard de la liberté religieuse.

Et effectivement il existait sur ce point un dissentiment entre nous, un dissentiment non de principe, mais de fait.

Les uns espéraient encore que le gouvernement finirait par comprendre son propre intérêt en favorisant le développement de la liberté religieuse. Dans un temps où les principes de l'ordre moral sont si profondément ébranlés, et où mille symptômes démontrent à quel point l'ordre matériel est incertain et précaire, ils pensaient qu'on voudrait enfin sérieusement profiter de la trêve actuelle pour corriger la Révolution par la religion. Sans doute le ravage de la philosophie du XVIIIe siècle est bien profond, et trop de gens ont intérêt à perpétuer la dis-

corde entre le Christianisme et les doctrines libérales pour que ce malentendu ne soit encore longtemps entretenu et prolongé. Mais, s'il est vrai de dire que la révolution de Juillet n'a amené généralement à la surface que des médiocrités désespérantes, on pouvait assez compter sur l'habileté d'un homme et sur la hauteur des idées d'un autre pour croire à la fin d'une mésintelligence funeste.

Les autres, au contraire, s'armaient du passé pour suspecter le présent et pour condamner l'avenir. A les entendre, le gouvernement actuel porte en lui un défaut de principe, d'origine ou de conduite, qui le compromettra toujours et l'empêchera de sortir de l'ornière où il se traîne depuis seize ans. On ne peut attendre de lui que des velléités impuissantes ou d'indignes appâts tendus à la confiance des honnêtes gens. Tôt ou tard ceux qui ont cru à son habileté, à son intelligence et à sa bonne foi, se détacheront de lui s'ils sont vraiment honnêtes et religieux. Ce gouvernement est de ceux auxquels on ne peut se dévouer sans abjurer sa conscience.

Quelque peu nombreux que fût le groupe dans lequel s'agitaient ces questions avec une pleine loyauté, il était impossible que les dépositaires de la chose publique ne se préoccupassent pas de ses délibérations et de ses écrits. Des gens qui ne demandent rien que la liberté, et qui offrent, en échange de la liberté qu'ils réclament, de travailler à répandre dans tous les rangs les croyances sur lesquelles se fondent l'ordre, les mœurs et la véritable sécurité sociale, finissent toujours par exciter l'attention du pouvoir, qui n'est pas en proie au vertige de sa propre destruction. Et, en effet, quelque intérêt qu'eût une odieuse coterie à faire prendre le change sur nos intentions, à l'approche des élections, le pouvoir manifesta quelque désir que les votes des catholiques ne lui fussent pas contraires.

Les preuves de cette intention de rapprochement ne nous ont pas manqué. Si l'action a fait défaut, l'attitude négative du gouvernement n'a pas laissé d'inquiéter nos adversaires. Des paroles ont été dites de manière à faire croire à un projet de

conciliation. On a cessé de se livrer contre nos évêques à d'absurdes et impuissantes poursuites ; un Ordre célèbre n'a point eu trop à souffrir de l'exécution des mesures restrictives auxquelles son chef avait malheureusement consenti. La marine française a protégé les missions. Une négociation habile et noblement inspirée a rouvert au Catholicisme les portes de la Chine. On a fait assez, en un mot, pour que les partis acharnés contre le gouvernement actuel pussent produire, sans trop d'invraisemblance, l'hypothèse d'une connivence secrète entre le parti catholique et le ministère du 29 octobre.

Pour notre compte, quelque absurde, quelque injurieuse que fût cette supposition, du moment que nous avions voulu nous élever au-dessus des partis actuels, nous étions résignés d'avance à l'injustice de ceux qui ne nous avaient pas suivis dans cette voie. Cependant, à en juger par les faits qui se sont produits depuis quelques mois, on dirait que le gouvernement n'avait pas envie de nous satisfaire, mais de nous compromettre.

M. Martin (du Nord) n'a point poursuivi les mandements du dernier carême, quoique séditieux, à ce qu'il prétend ; mais les motifs qu'il a assignés à sa réserve étaient insultants pour l'épiscopat français. Il n'est pas exact de dire, M. Martin (du Nord) ne croit pas lui-même que les doctrines de Mgr de Bonald aient été désavouées par le clergé du royaume. Il a eu peur du ridicule qui s'était déjà attaché à la théologie de M. Vivien : il n'a plus osé se servir d'une arme impuissante et discréditée. Mais la brutale suppression du discours adressé au roi par M. l'archevêque de Paris, le 1er mai dernier, montre assez quelles sont toujours les intentions du ministre.

M. Duchâtel a sans doute plus d'esprit et d'indifférence que son collègue de la justice et des cultes. L'esprit peut au moins servir à cacher les mauvaises intentions, et l'indifférence est quelquefois un bienfait au milieu du jeu libre des institutions constitutionnelles; mais l'esprit n'est pas la conscience, et l'indifférence peut conduire à protéger le mépris des lois et de l'équité.

On s'en est bien aperçu dans l'inexplicable affaire des Religieuses d'Avignon, inexplicable non au point de vue de la vérité et de la justice, indignement et obstinément violées, mais à celui de l'inaction du gouvernement en présence d'attentats plus clairs que le jour. C'est peu d'avoir ratifié l'autorisation donnée à l'expulsion des Religieuses par un ministre intérimaire, Dieu sait dans quelle disposition d'esprit! C'est peu d'avoir laissé sans réponse le mandement si explicite, si accablant, de M. l'archevêque d'Avignon. Pour en finir avec des révélations inexorables, on a entrepris d'expulser du conseil municipal ceux de ses membres qui avaient pris parti pour la religion et le peuple contre les administrateurs de l'hospice, et après qu'on eût atteint ce but par une apparence de légalité, on a osé se vanter dans les journaux ministériels du triomphe obtenu par le parti conservateur dans les élections municipales.

Mais sait-on au prix de quelles violences, de quelles fraudes, ce triomphe a été acheté? Nous possédons aujourd'hui les détails circonstanciés de ce prétendu triomphe. Jamais la bonne foi, la justice, la loi n'ont été plus scandaleusement violées. Dans une ville où les plaies de la guerre civile ne sont pas encore cicatrisées, des magistrats municipaux, ostensiblement soutenus par des hommes qui siégent dans les premières assemblées délibérantes de l'Etat, n'ont pas craint d'attenter ouvertement à la liberté des votes et de gouverner le scrutin par la terreur. M. Duchâtel le sait-il? En dépit de la rapidité et de la multiplicité des communications actuelles, en est-il encore à cette centralisation de Louis XIV, qui ne savait rien de ce qui se passait dans les provinces qu'elle prétendait administrer? A-t-il oublié que, quand il s'agit du midi de la France, la corruption et l'intrigue sont toujours à deux doigts du crime? Où est sa surveillance? Et s'il est instruit de ce qui s'est commis à Avignon, où donc est sa probité?

Que dire maintenant du champ laissé si librement à toutes les excentricités gouvernementales de M. de Salvandy, ce ministre imposé, ce gage d'union entre la majorité parlementaire et le

cabinet du 29 octobre? Le seul homme dont le talent domine les partis proclame à la tribune les droits de la famille et de la liberté en matière d'enseignement, et le ministre qui siége à ses côtés dans les conseils de la couronne tranche du despote administratif, et rêve une omnipotence universitaire comme le régime impérial l'avait à peine imaginée. Quel prélude au futur projet de loi sur l'enseignement secondaire, que l'embrigadement des instituteurs primaires devant lequel la Chambre elle-même a reculé! Et, qu'on le remarque bien, ce n'est point là une inconséquence passagère, c'est la conséquence parfaitement logique d'un système tout entier, dans lequel on s'attache, autant que possible, à ménager les personnes et à ruiner les principes. On le voit de reste par l'homologation réitérée des envahissements du conseil royal sur la liberté, que dis-je? sur la loi, et par la rigueur avec laquelle on applique les entraves universitaires à des religieuses coupables de distribuer l'instruction aux enfants pauvres en vertu de leur institution et de leurs vœux.

M. le ministre de l'instruction publique visite en ce moment le sol de l'Afrique; il vient de s'y rencontrer avec le nouvel évêque, qui, par d'éloquentes paroles, a révendiqué le droit imprescriptible de la religion à exercer sur les infidèles son action réparatrice. Sous l'épiscopat de Mgr Dupuch, on déportait les prêtres coupables de savoir l'arabe, et de *pouvoir*, par conséquent, prêcher l'Evangile aux indigènes. M. Moline de Saint-Yon, ou en son nom M. le général Delarue, procédera-t-il à la déportation de Mgr Pavy, coupable à son tour de vouloir propager le Christianisme parmi les Musulmans? On pourrait le craindre, quand on a entendu, en présence des ministres, l'aide de camp du pr sident du conseil soutenir en pleine Chambre des Pairs l'absurde et périlleuse doctrine dont l'application semble avoir amené les malédictions du Ciel sur notre armée.

Enfin le seul homme éminent parmi les ministres vient clore d'une manière foudroyante la liste de nos récents griefs. Nous l'avons vu tristement finir la session sous l'impression des dé-

sastres du Liban, coupable d'avoir détruit les traditions de la politique de Louis XIV, que le prédécesseur de M. de Bourqueney soutenait encore avec une dignité persévérante, et comme enchaîné par un charme inexplicable au maintien d'un ambassadeur dont la légèreté philosophique s'est laissé souiller sans scrupule du sang chrétien des anciens protégés de la France. La Providence a épargné au ministère la honte d'une intrusion tracassière dans les délibérations du dernier conclave; mais toutes les mesures n'étaient-elles pas prises à cet égard? et le nom seul du négociateur n'indiquait-il pas des intentions d'intrigue et d'obsession?

Que dire maintenant de la nomination de M. le comte Rossi au poste d'ambassadeur du roi auprès du Saint-Siége. On comprend, jusqu'à un certain point, la négociation relative aux Jésuites et le choix du négociateur. Le gouvernement hésitait entre deux faiblesses : il n'osait résister à la Chambre, habilement soulevée par des préjugés d'une autre époque; et il aimait mieux tourmenter le Pape que de se brouiller avec lui. Puisqu'il s'agissait de sacrifier à la fois la dignité de la France et le repos d'un vénérable Pontife, un agent souple et peu difficile pour lui-même était probablement nécessaire. A coup sûr, aucun des hommes qui maintiennent encore les traditions d'une diplomatie élevée ne se serait chargé d'une commission aussi compromettante. Il fallait donc s'attendre qu'immédiatement après le succès un tel envoyé serait rappelé; il y avait des récompenses proportionnées à la nature de ses services, et l'on devait, par-dessus tout, épargner à la cour de Rome, épargner au Pontife dont on venait de troubler sans générosité les derniers jours, la présence d'un homme auquel restait désormais attaché le souvenir d'une concession pénible.

Évidemment c'était la pensée de M. Guizot; autrement aurait-on si longtemps parlé de M. de Barante, de M. de Bois-le-Comte? Mais enfin le mauvais génie du ministère l'a emporté. Les rapports du gouvernement français avec le Pape, la protection de l'indépendance italienne, la lutte contre les prétentions

de l'Autriche, en un mot les questions les plus graves et les plus hautes sont remises entre les mains d'un homme notoirement coupable d'avoir voulu semer la division dans le clergé romain, pour amener celle du clergé français.

Quelques personnes ont une assez haute idée des talents de M. le comte Rossi; elles espèrent encore qu'une certaine habileté de caméléon lui tiendra lieu de l'élévation du caractère. Cependant nous ne connaissons jusqu'à présent de témoignage des talents diplomatiques de M. Rossi que les fausses idées qu'il a répandues à Rome sur les hommes et les choses de notre pays, et les récits de ses triomphes personnels, tels qu'il les compose lui-même, au risque d'être démenti le lendemain.

En ce moment, un Pontife animé des intentions les plus droites et les plus patriotiques lutte contre une puissance intéressée au maintien de la servitude et du malaise en Italie : est-ce la coopération d'un homme aussi compromis dans le présent et dans le passé qui peut soutenir les vertueuses résolutions du Pontife ? La présence de l'ancien *carbonaro* n'est qu'un obstacle de plus à leur accomplissement.

Nous n'avons pas craint de nous livrer à cette digression, pour bien faire envisager l'abîme dans lequel la résolution récente du ministère a précipité la politique de la France en Italie. La manière dont M. Rossi a enveloppé dans ses filets et compromis, tant à Rome qu'en France, quelques prêtres jusque-là irréprochables, n'est point le moindre de nos griefs contre le gouvernement qui vient de l'environner de tant de marques d'honneur et de confiance. On ne peut douter en ceci de la complicité du ministère ; c'était à Paris qu'on avait conçu la pensée de donner un conclaviste politique à un vénérable cardinal dont la bonté avait été exploitée comme une faiblesse, la confiance comme une duperie ; mais le noble vieillard, poussé à bout par ces obsessions profanes, s'est redressé tout à coup, en déclarant qu'on voulait le compromettre et *le déshonorer aux yeux du clergé de France*. Que penser maintenant de l'intention qu'on prête au ministère d'élever sur le siége archiépisco-

pal d'Aix le même ecclésiastique qui acceptait le rôle de conclaviste forcé, et qui, le lendemain du jour où on l'avait refusé par de tels motifs, repartait pour Rome avec une *mission diplomatique*, afin de commencer sa fortune par où le cardinal de Bernis a fini la sienne ?

Voilà ce que faisait le ministère au moment où la bienveillance de ses discours semblait offrir des conditions de paix aux hommes qui se sont proclamés catholiques avant tout! Nous le déclarons hautement, si l'on pouvait prouver qu'un de nous se soit laissé aller au leurre de ces paroles, si nous avions cédé quelque chose de notre vigilance aux quelques membres de notre clergé qui, dans l'incontestable pureté de leurs intentions, espèrent toujours et faiblissent en attendant, nous aurions pu mériter, même involontairement, quelques reproches. Mais qu'on examine avec rigueur nos paroles de tous les jours, on ne trouvera pas un mot qui montre de notre part une condescendance imprudente. A chaque pas qu'on a fait dans une voie funeste, nous avons multiplié les signaux d'alarmes; notre blâme aurait pu paraître bien vif, si, à chaque fois, le gouvernement n'eût pris soin lui-même de dépasser notre crainte et de justifier nos soupçons.

Le fait de notre opposition, au moins sur les matières religieuses, est donc une chose notoire. Il est vrai que cette opposition n'a jamais été ni systématique ni passionnée. Nous l'avons faite sans quitter le terrain sur lequel nous nous étions primitivement placés. Aucun fait, si caractéristique qu'il fût, ne nous a déterminés à donner à nos protestations un caractère permanent. Nous avons loué, nous louerions encore le bien accompli ou qui pourrait se faire. Notre opposition n'est donc pas du même genre que la plupart de celles qui se produisent autour de nous. Mais est-ce en ce moment qu'on chicane sur la nature ou le degré des oppositions ? Au contraire, on prétend grouper *toutes les oppositions* dans une résistance commune, dans une protestation universelle. Rien ne serait donc plus naturel que de nous voir marcher de bon accord sous la même bannière. Et pourtant

est-ce bien là notre position ? Est-ce celle qu'on nous fait ? Est-celle que nous acceptons ?

Sur ce point il nous semble nécessaire d'en venir à une explication catégorique.

La nécessité d'un large programme, auquel toutes les opinions froissées concourent par des concessions réciproques, est quelque chose de si naturel et de si nécessaire à la situation présente qu'aucun plan nouveau ne se produit sans fonder l'espoir de sa réussite sur la dissolution temporaire ou définitive des anciens partis. De telles combinaisons doivent effrayer sans doute ceux dont les principes n'acceptent rien de ce qui se fait en dehors d'eux-mêmes. Nous admettons donc comme quelque chose de très-logique et de très-respectable la réponse des hommes qui, conviés par nous à s'unir, sans distinction d'opinion politique, pour le triomphe de la liberté religieuse, nous ont répondu : « Cela est impossible ; car nous ne nous entendons ni sur la religion, ni sur la liberté. A nos yeux, la légitimité et le Catholicisme sont une seule et même chose considérée sous deux aspects différents : tous les légitimistes doivent être catholiques, tous les catholiques doivent être légitimistes. »

Mais quand on soutient des doctrines aussi absolues, le moins, c'est qu'on soit toujours conséquent avec soi-même ; et, si on refuse par rigueur de principes tout rapprochement avec des hommes dont on est si peu éloigné sur les points les plus essentiels, on devrait, en tout état de cause, conserver la même réserve à l'égard de tous ceux qui proposent des conditions d'accommodement.

Or, voici ce qui est arrivé. Dès longtemps nous avons dit nettement ce que nous voulions faire ; en présence des ennemis les plus redoutables, au milieu d'une société élevée dans l'indifférence pour la religion et l'antipathie envers ses ministres, pour conquérir enfin la liberté religieuse, pour arracher au gouvernement et à la législature l'accomplissement des promesses de la Charte en ce qui concerne la liberté d'enseignement, nous avons pensé qu'il fallait l'union de toutes les forces de la con-

science chrétienne, en quelque lieu qu'elles fussent dispersées, à quelque opinion politique que les circonstances, l'éducation, les exemples, les impressions diverses les eussent associées.

La *ligue* que nous proposions ainsi devait effrayer l'opinion légitimiste moins que toute autre. Par ses antécédents, par sa position actuelle, cette opinion était destinée à fournir le contingent le plus considérable. Elle devait avoir à cœur de se trouver sur un terrain commun avec beaucoup d'hommes que les luttes politiques ont éloignés du camp des royalistes. On ne travaille pas avec une ardeur fraternelle à l'accomplissement d'une œuvre commune, sans qu'il ne se forme des liens d'une nature durable et profonde. Ceux des catholiques qui sont politiquement séparés des légitimistes n'ont qu'une prétention : c'est de placer les convictions religieuses dans une région distincte et supérieure. Au-dessous, et dans l'ordre des faits contingents, les légitimistes devraient avoir la ferme confiance de ramener à eux les hommes qui, dans les choses de la conscience, rendent hommage au grand principe de l'autorité. « Le service essentiel que la religion catholique rend à la société, nous disait encore ces jours derniers un des hommes les plus éminents du parti légitimiste, c'est de rétablir l'ordre moral dans les esprits; tout progrès dans cette voie est un progrès pour nos doctrines, qui représentent à leur tour l'ordre moral dans le for extérieur. »

Pourquoi donc, en dépit d'un avantage de position aussi évident, l'alliance des catholiques et des légitimistes a-t-elle rencontré de si sérieux obstacles? Il faut le dire : c'est que parmi les légitimistes quelques-uns n'attachent pas à la religion la même importance que nous. A côté de ceux qui professent l'équipollence de la légitimité et du Catholicisme se trouvent ceux qui n'admettent au fond la religion que comme un instrument de l'autorité politique, ou au moins les partisans d'une suprématie quelconque du pouvoir temporel. Au moment où nous avons revendiqué avec le plus d'énergie les droits de la conscience, il s'est élevé des voix pour nous dire que nous allions trop vite, que nous devions nous souvenir *qu'on naissait citoyen avant de*

devenir chrétien; et, en abusant toujours de ce mot séduisant de *libertés de l'Église gallicane*, on n'a pas craint de montrer la religion comme devant redevenir une dépendance de la monarchie, quand on l'aurait relevée sur ses bases légitimes.

Tels sont les adversaires que nous avons rencontrés dès nos premiers pas dans la carrière : nous ne devons pas nous étonner de les trouver encore parmi ceux qui nous repoussent. Mais cette divergence nous causait peu d'inquiétude : nous savions le plus grand nombre des royalistes profondément attachés à la liberté religieuse. Ceux qui s'éloignaient de nous entretenaient des relations amicales et presque familières avec les chefs d'un parti, héritier de la Convention, dont l'aversion pour le Catholicisme est notoire, et nous nous rappelons le temps, encore très-voisin de nous, où ces avances faites à la faction démagogique étaient hautement désapprouvées.

Comment se fait-il aujourd'hui que la minorité commande à la majorité ? Quoique, en général, nous ayons peu de goût pour les expériences où l'on espère faire sortir le bien du plus grand mal, nous comprendrions encore de certaines résolutions désespérées, surtout en vue des élections. Quand deux partis, même profondément hostiles l'un à l'autre, ont peu de chances d'arriver par eux-mêmes à siéger dans la législature, les vainqueurs, ceux qui l'emportent presque partout, ont beau jeu pour flétrir les arrangements que font entre eux leurs adversaires, afin de ne pas être complétement écrasés. Nous avons dû et nous devrons probablement encore à de pareils échanges de services entre la droite et l'extrême gauche la présence dans la Chambre de quelques-uns des défenseurs les plus habiles et les plus honorables de notre cause. Mais ce n'est pas seulement de ces exceptions dont il s'agit.

L'association s'est étendue avec le nombre des vaincus et tend à devenir un fait général. L'homme qui naguère paraissait appelé à revenir tout naturellement aux affaires, voyant ses espérances frustrées, et poussé par le dépit de l'ambition trompée, cherche à tourner à son profit la coalition de tous les élé-

ments d'opposition. Cet homme, qui pendant son administration n'a cessé de froisser la droite, non-seulement dans ses espérances, mais encore dans ses sentiments, offre et prête son secours aux candidats de la droite.

Son premier but, c'est de réussir; le second, n'en doutons pas, c'est d'empêcher l'opinion catholique de prendre dans la Chambre une position collective. Il y a peu de jours encore, ne l'entendions-nous pas confondre obstinément les réclamations des catholiques avec les tentatives de ce qu'il appelle le parti *carliste* pour s'emparer de l'éducation? Maintenant, que tous les catholiques qui arriveront à la Chambre aient une couleur légitimiste décidée, d'abord ils seront moins nombreux, par conséquent moins redoutables, et M. Thiers lui-même aura beau jeu pour rétablir le triomphe de l'Université sur la contre-révolution.

Pour arriver à ce résultat, les amis de M. Thiers procèdent avec habileté et malheureusement avec succès. Les journaux de sa couleur ont fait taire pour le moment toute polémique anti-religieuse. On corrige comme on peut l'imprudence des dernières paroles du chef de parti. A en croire ses principaux confidents, ils l'auraient désapprouvé. *Quarante* au moins d'entre eux sont pour la liberté d'enseignement contre M. Thiers lui-même. On fait ainsi tout ce qu'on peut pour faire croire que la liberté d'enseignement ne rencontrera plus d'obstacles sérieux. Il serait donc plus important, disent-ils, de retirer cette question du programme, de la subordonner du moins à la question politique, le grand intérêt du moment.

On doit rendre cette justice aux partisans de l'alliance de la droite avec l'extrême gauche (alliance non-seulement de tactique temporaire, mais de principes), que, jusqu'ici, l'opposition dynastique n'était pas en grande faveur auprès d'eux. S'ils s'étaient montrés jusqu'au bout fidèles à l'excommunication qu'ils fulminaient chaque jour contre ce parti, ils auraient repoussé les avances suspectes de M. Thiers et de ses amis. Mais n'oublions pas que nous avons affaire à des hommes qui ne consen-

tent pas à donner à la liberté religieuse la prédominance sur toutes les autres questions. Aussi n'ont-ils pas résisté à la tentation d'exclure ainsi les catholiques purs, ou du moins de les forcer à passer sous les fourches caudines d'une déclaration d'opposition purement politique.

Nous disions : *La liberté de l'enseignement avant tout;* on nous répond : *La réforme parlementaire avant tout.* C'est là une des difficultés les plus graves de notre situation. Nous la rendrions plus grave encore si nous gardions le silence sur les dangers qu'elle nous crée.

Si la question de la *réforme parlementaire* se présentait toute seule et indépendamment des puissantes considérations qui la justifient, nous n'aurions pas de peine à faire taire auprès des gens raisonnables la batterie qu'on vient de démasquer contre nous. Pour quiconque professe sincèrement la religion catholique, la liberté d'enseignement a un droit de priorité sur la réforme parlementaire.

Quand nous parlons de la liberté d'enseignement, nous savons nettement ce que nous voulons : nous n'éprouvons d'hésitation ni sur le but, ni même sur les moyens. Pour ce qui concerne la réforme parlementaire, il n'y a qu'un programme vague, multiple, contradictoire, et nul ne saurait se vanter d'avoir conçu un système capable de réunir vingt voix, autrement que dans un intérêt de tactique transitoire. On l'a vu dans la question des incompatibilités, chapitre détaché de la réforme parlementaire.

La liberté d'enseignement peut s'établir par elle-même, sans rien ébranler autour d'elle : la réforme parlementaire remet tout en question et épouvante par conséquent ce besoin de stabilité qui n'exercerait pas un empire si extraordinaire sur la société actuelle, si les circonstances où nous sommes n'en faisaient une nécessité presque absolue.

La liberté d'enseignement doit remédier à un mal qui se prolonge et s'accroît chaque jour. Les réclamations de l'épiscopat n'ont rien changé à un état de choses essentiellement périlleux.

Nos adversaires se moquent sciemment de nous quand ils feignent de s'effrayer de notre victoire. L'Université n'en vit pas moins, n'en agit pas moins dans le sens de ses doctrines : elle a évolué sous le feu de la polémique ; elle ne s'est ni transformée ni amoindrie. Les générations, à mesure qu'elles apparaissent, sont absorbées dans la fournaise philosophique. C'est à peine si une mauvaise loi nous ferait plus de mal que cette suspension de la loi promise, que le gouvernement a tant envie de nous offrir comme une concession suffisante. L'absence de la liberté d'enseignement produit sans cesse de ces maux qu'on ne répare pas : qui oserait en dire autant de ceux que peut amener la suspension de la réforme parlementaire ?

Nous savons à n'en pas douter le changement que produira la liberté de l'enseignement : bien habile celui qui prédirait les effets d'une nouvelle loi électorale, quelle qu'elle fût !

Mais on élève un argument spécieux en faveur de la priorité d'une réforme parlementaire. La loi électorale de 1832, cette loi du monopole, comme on l'appelle, a produit la corruption. Cette corruption fatale, indépendamment de ce qu'elle avilit les âmes et dégrade le caractère national, est un obstacle permanent à toute amélioration réelle. L'égoïsme et la cupidité sont nécessairement empreints sur tous les actes d'une Chambre à la formation de laquelle président de si funestes influences. Il en sera de la liberté d'enseignement comme de toutes les mesures vraiment libérales : jamais les élus de la corruption ne consentiront à la donner franche et efficace. Coupons donc au plus tôt le mal dans sa racine; employons, pour sortir de l'abîme, le seul moyen légal qui soit à notre disposition. Sachons, avant tout, élire une Chambre réformiste.

Nous l'avouons, l'expérience de la loi électorale n'a point été heureuse. Soit que les auteurs de cette loi s'imaginassent sincèrement faire une concession très-libérale en passant immédiatement du double vote au cens de 200 francs, soit que quelques-uns, plus habiles, songeassent déjà à se créer des *bourgs pourris* en multipliant le morcellement des colléges ; toujours est-il que

l'application de la loi nouvelle donna bientôt aux intérêts de clocher une prépondérance dont les intérêts généraux devaient souffrir. Le gouvernement, vivement pressé par l'hostilité des partis, vit sans scrupule s'abaisser le diapason intellectuel de la législature et s'accroître le nombre des députés nécessiteux ; l'on ne tarda pas à voir se produire officiellement la doctrine du règne des intérêts qui depuis a porté de si beaux fruits.

Ce serait aujourd'hui une tâche épineuse que celle qui consisterait à faire la part des mauvaises intentions et des nécessités parlementaires dans le tarif des consciences que les divers ministères ont tantôt proposé et tantôt subi, comme un moyen de s'entendre entre les prétentions de l'autorité et celles des députés qui la soutiennent. Le gouvernement de Juillet a vécu douze ans au jour le jour : il avait donc en sa faveur l'excuse naturelle à tous les pouvoirs gravement contestés. Mais à partir du moment où son autorité a paru affermie, c'était pour lui un devoir de répudier le système compromettant sur lequel s'était jusque-là fondée son existence. Dès 1842, il avait une initiative énergique à prendre, une justification éclatante de ses intentions à montrer par l'adoption d'un libéralisme plus vrai et plus étendu en pratique que l'opposition ne l'avait proposé jusque-là en théorie.

C'était aussi le moment de répudier d'indignes capitulations. En se sentant fort, on devait se montrer ferme, et pour quelques ambitions, pour quelques avidités déçues, le gouvernement aurait reconquis le suffrage de tous les honnêtes gens qu'ont éloignés de lui les marchés parlementaires.

Mais le gouvernement avait fini par envisager comme un bien, ou du moins comme une conséquence inévitable du vrai système représentatif, ce hideux trafic des places et des affaires. Sous l'influence de cette préoccupation funeste, il a laissé le mal et la honte arriver au point où nous les voyons aujourd'hui. Rien d'étrange comme le sang-froid avec lequel le ministère et la majorité soutiennent leur dire et leurs actes ; rien de grave en apparence comme la complicité ou la torpeur du pays.

Mais si le gouvernement qui avait seul les moyens de changer un tel état de choses est par-dessus tout responsable à nos yeux, nous ne sommes disposés à croire le pays ni si coupable, ni si indifférent. La France est sortie épuisée de l'arène des révolutions et des conquêtes. La Restauration, échappée à des crises mortelles, commençait à fermer les plaies du pays lorsque la révolution de Juillet est survenue. Pendant ce temps, le reste de l'Europe, moins agité, s'était avancé à pas de géants dans la carrière du progrès matériel. Encore quelques années, et la France offrait, sous le rapport des forces productrices, le même spectacle que les contrées méridionales, quand on compare leur agriculture et leur industrie avec celles du nord de l'Europe.

En ce moment, sous l'apparence d'une tranquillité endormie, nous soutenons un combat acharné contre les puissances dont la force s'est fondée sur nos défaites, et ce combat sans lequel il nous serait impossible plus tard de faire face aux dangers d'une guerre ouverte a un besoin impérieux de la paix.

Aussi qu'arrive-t-il ? Lorsque l'agitation politique se manifeste, même avec les motifs qui semblent le mieux la justifier, une foule d'hommes honnêtes, mais timides, se portent tacitement du côté où se trouvent la résistance à l'agitation et les garanties de tranquillité. Voilà pourquoi la *corruption parlementaire* prévaudra sans doute sur la *réforme parlementaire.* Les cœurs sont froissés, les consciences sont inquiètes ; on se défie de tout le monde, on n'estime personne ; et avec cela la majorité, non-seulement dans la Chambre, mais dans le pays, veut la continuation de ce qui existe, parce que le travail et la production ne sont pas interrompus, et parce que, *comme sous le ministère Walpole,* le travail et la production sont des conditions absolues de vie et de progrès ultérieur pour le pays.

Mais, *comme sous le ministère Walpole,* la morale publique est perdue, et si nous continuons de marcher dans cette voie, nous qui n'allions pas, à l'exemple des Anglais, une certaine dignité extérieure à la corruption de l'argent, le mépris que nous aurons mérité égalera bientôt notre richesse. Comment échappe-

rons-nous à cette perte inévitable? En substituant le *mouvement* à l'*agitation;* de même que nous voulons établir le triomphe des idées libérales sur les idées révolutionnaires.

On n'a le droit *d'agiter,* comme O'Connell, que quand on appartient à un pays placé en dehors du droit commun; à mesure que l'Irlande s'en rapproche, ne le voyons-nous pas substituer progressivement le *mouvement* à l'*agitation?* C'est là le sujet de sa querelle avec la Jeune-Irlande; mais nous sommes pour O'Connell.

On répondra que la France, n'ayant que deux cent vingt mille électeurs, est placée en dehors du droit commun : nous demanderons alors aux *royalistes* qui soutiennent cette doctrine ce qu'ils pensent du cens de 300 francs et du double vote? Quant à nous, nous croyons fermement que la France, sous la Restauration, jouissait de la plénitude du gouvernement représentatif. L'Irlande est en dehors du droit commun, non parce que ses franchises sont restreintes, mais parce qu'elle en possède moins que l'Angleterre.

La réforme parlementaire presque indéfinie, qui est devenue le mot de ralliement de l'union de toutes les oppositions, est le signal de l'agitation politique, portée jusqu'aux dernières limites de la légalité.

On a fait une mauvaise loi électorale en 1832; cette loi a contribué à la corruption parlementaire, en morcelant et en amoindrissant les intérêts. Mais la corruption n'est pas seulement le résultat d'une mauvaise loi : dans un temps où le gain est devenu la grande affaire, le mal ne pouvait manquer de s'introduire dans la Chambre élective, quelle que fût son origine. Dans l'opinion de beaucoup de personnes, la réforme n'est pas un moyen sûr de remédier à la corruption.

Voyez ce que dit Timon aux électeurs : « Si vous ne voulez plus de la corruption, descendez dans votre conscience : soyez honnêtes, et nommez, par des motifs honnêtes, des députés dont la probité ne soit pas suspecte. » Nous sommes pleinement de l'avis de Timon.

Dès qu'on parvient à introduire les sentiments élevés dans une assemblée politique, la question de savoir dans quelle proportion ces nouveaux éléments y pénètrent est moins importante qu'on ne croit. On l'a bien vu, même dans la Chambre dont la corruption a excité tant de plaintes ; toutes les propositions dictées par un sentiment d'humanité et de progrès y ont été accueillies avec une sympathie incontestable. On ne s'apercevait pas alors de la nécessité immédiate d'une réforme parlementaire.

Multipliez les élections honnêtes : ce sera le vrai progrès, et, pour le moment, la plus sûre réforme.

Ce qu'il faut à la France de notre époque, ce ne sont pas des agitateurs, mais des citoyens modérés par conscience, désintéressés par conscience; or les catholiques sont convaincus que l'accomplissement de cette restauration morale n'appartient qu'à la religion. Le besoin du repos et du progrès matériel, qui trop souvent n'est qu'une misère morale de la plus fâcheuse nature, doit devenir, dans leurs mains, un ciment salutaire pour une société qui tombe en dissolution de tous côtés.

Les divers partis s'étourdissent sur les causes de désordre qui les entourent et sur leur impuissance à le conjurer ; il n'y a que nous qui puissions envisager le mal dans toute son étendue, parce que seuls nous en cherchons le remède en dehors et au-dessus de nous.

L'*agitation* est menteuse ; le *mouvement* seul est sincère ; c'est encore pour cela que nous nous attachons étroitement au mouvement et que nous ne pouvons consentir à nous unir à l'agitation. Les partis qui agitent trompent le peuple, parce qu'ils ne peuvent tenir tout ce qu'ils promettent ; cela est vrai de tous et de nous-mêmes, quand nous ne sommes que des hommes politiques : c'est pour cela que nous ne voulons pas nous borner au rôle d'hommes politiques.

Appelant tous les citoyens sincères, *sans distinction de parti*, à une œuvre de régénération, nous n'avons laissé de côté aucune idée généreuse ou utile. Nous sommes pour la pureté de

conscience avec le prêtre, pour l'honneur national avec le soldat et le marin, pour la justice avec le magistrat, pour le progrès des connaissances avec le savant, pour l'emploi intelligent des moyens d'accroître la richesse avec l'agriculteur, l'industriel et le commerçant. Nous sommes pour la franchise de l'attaque avec le cœur chaud et jeune que soulèvent l'iniquité et l'ineptie; nous sommes pour la prudence et la résignation avec l'expérience et l'âge.

Il faut un peuple gouvernable, même à ceux qui aujourd'hui ne se laissent pas gouverner.

L'amour de la paix et le besoin de l'autorité sont des sentiments légitimes et plus nécessaires encore à un pays de premier mouvement comme la France qu'à tout autre peuple. Si nous rejetons ces éléments indispensables pour les laisser à des mains avilies et corruptrices, l'excès de tels sentiments peut amener la perte de la France. Si nous nous en emparons en les conciliant avec ce qu'il y a de plus ardent dans notre âme, la France sera aussi libre que grande, aussi heureuse que respectée.

Quand Salomon voulut bâtir un temple au Seigneur, il en fit préparer et polir les matériaux longtemps à l'avance; aussi, pendant qu'on élevait l'édifice, *on n'entendit pas le bruit du marteau, de la hache ni d'aucun instrument de fer : Et malleus, et securis, et omne ferramentum non sunt audita in domo cum ædificaretur* (3 Reg., VI, 7).

COURS DE THÉOLOGIE PHILOSOPHIQUE

PAR M. L'ABBÉ H. MARET

DOCTEUR EN THÉOLOGIE, CHANOINE HONORAIRE DE NOTRE-DAME DE PARIS.

PREMIÈRE PARTIE : LA THÉODICÉE.

Le but que nous nous proposons n'est pas de faire connaître les travaux philosophiques de M. l'abbé Maret ; déjà traduits en plusieurs langues, ils jouissent, en France, d'une popularité qui nous dispense d'en donner ici le programme ou l'analyse. Notre dessein est simplement d'apprécier la méthode adoptée par l'auteur de la *Théodicée*, et le caractère général de son enseignement.

Quand un philosophe chrétien propage, et par écrit et dans ses leçons orales, la doctrine de la tradition, avec la triple autorité qui naît d'une fonction grave, de la faveur publique et du talent, quand ses travaux ont acquis assez d'importance pour devenir, de la part des défenseurs comme des ennemis de l'Eglise, un objet d'étude et de critique, il y a, ce nous semble, et quelque utilité et quelque intérêt à rechercher quelle est la nature et quelle peut être la portée de sa parole et de son action. L'état où la philosophie est tombée de nos jours donne d'ailleurs, si nous ne nous trompons, un attrait spécial à une semblable étude : hors de l'Eglise, il paraît désormais presque convenu d'abandonner même les bases, même les données premières de la science aux caprices de chaque philosophe ; il n'est

pas sans importance de savoir si la même anarchie règne parmi les défenseurs de la doctrine traditionnelle, si pour eux aussi la science philosophique diffère à ce point de toutes les autres sciences qu'elle n'ait ni principes fixes, ni règles immuables, ni but déterminé.

La méthode de M. Maret est simple et facile à caractériser. Le seul titre de son grand ouvrage, dont la *Théodicée* n'est encore qu'un premier volume, l'indique et pour ainsi dire la révèle. L'auteur ne fait que développer, dans l'ordre rationnel, la doctrine catholique, et c'est là ce que signifient ces mots : *Cours de théologie philosophique;* mais il entend que cette exposition rationnelle du dogme chrétien soit constamment accompagnée de la réfutation du rationalisme, et voilà pourquoi il intitule la *Théodicée : Comparaison de la notion chrétienne avec la notion rationaliste de Dieu.* Ainsi, exposer la doctrine de l'Eglise, et, après avoir montré l'inanité des doctrines contraires, tirer les conséquences qu'elle renferme, porter le flambeau de l'intelligence dans ses plus intimes profondeurs, donner autant que cela est possible la science des choses de la foi, telle est la méthode de l'auteur que nous étudions.

Elle n'a en soi rien de nouveau. Saint Anselme, saint Augustin, tous les docteurs de l'Eglise ont suivi la même marche, et c'est ainsi qu'ils furent à la fois théologiens et philosophes. Peu importe donc que M. Maret dise *philosophie catholique* ou *théologie philosophique;* ces deux noms ont à peu près le même sens et la même valeur. Quoi qu'on veuille et qu'on fasse, la vraie, la saine philosophie sera toujours le reflet du demi-jour céleste de la foi dans le demi-jour terrestre de la raison humaine, de la raison qui marcherait dans les ténèbres sans le flambeau naturel et surnaturel de la tradition primitive. *Nisi credidero non intelligam*, dit un grand docteur vénéré même de nos rationalistes.

Il est vrai que, dans son essence toujours immuable, toujours une, la doctrine de vérité est susceptible d'évolutions nouvelles; par conséquent aussi la manière de la proposer : *non nova, sed nove.* Dans tous les temps identique à elle même, elle demande quelquefois à être développée sous de nouvelles faces, et surtout quand l'erreur prend de nouvelles formes. Or le rationalisme a, de nos jours, singulièrement élargi le champ de la controverse; il ne faut donc pas s'étonner qu'un écrivain catholique déroge, pour mieux le combattre, aux vieilles habitudes de l'enseignement théologique, réduise aux

proportions d'une simple analyse l'exposition dogmatique de son cours, et que, concentrant toutes ses forces dans la lutte contre une doctrine qui résume toutes les hérésies, il descende du terrain de la foi sur celui de l'erreur pour la vaincre avec les seules armes qu'elle veuille avouer, celles de la raison et de la philosophie.

Dès que M. Maret, se posant franchement en philosophe catholique, refusait de composer soit avec *le rationalisme chrétien* de l'Université, soit avec le panthéisme déguisé ou non déguisé de la philosophie *humanitaire*, il était naturel que de toutes parts, du sein des écoles progressistes ou éclectiques, des chaires de l'École Normale ou du Collége de France, des pamphlets, des revues, des journaux, s'élevât un même cri de blâme et de réprobation. « *Vous nous ramenez au moyen âge; vous courbez l'esprit humain sous le joug de la théocratie; vous déshonorez la raison; vous la faites esclave; vous anéantissez la philosophie en livrant son domaine à l'usurpation du dogme religieux.* »

Le philosophe chrétien répond simplement que la question est de savoir si ce n'est pas le rationalisme qui ruine et tue la philosophie en la séparant complétement de la religion, en tarissant pour elle cette source de lumière et de vie; que, du reste, il n'a garde d'anathématiser la liberté légitime de l'esprit humain, qu'il croit au contraire assurer cette liberté et honorer la raison en la rétablissant dans ses véritables rapports de *servante* et d'*épouse* (c'est ainsi que parlaient les Pères de l'Église) avec le Verbe de Dieu, avec le dogme révélé; que, comme les Pères, il donne le nom de *royauté* à ce divin esclavage réclamé par la nature même de l'homme, par la faiblesse native de son esprit et de son cœur; que, sans loi, sans règle et sans lumière divine, la raison de la créature devient de la déraison, et que cette parole est vraie pour l'intelligence comme pour la volonté : *Servir Dieu, c'est régner.* Quant au moyen âge, sous beaucoup de rapports la philosophie contemporaine gagnerait, ne lui en déplaise, à ce qu'on *l'y ramenât,* ne fût-ce que pour le connaître, pour se convaincre que le moyen âge n'est pas tout entier dans la servitude, et, quoi qu'en puissent penser MM. Cousin, de Rémusat, Jules Simon et leurs amis, que dans l'ordre philosophique il ne doit pas toute sa grandeur à Pierre Abélard.

Ces accusations des rationalistes ne sont pas nouvelles; il y a tantôt trente ans qu'ils les jettent au hasard, et sans discernement, con-

tre quiconque appartient à ce qu'ils appellent l'*école théologique;* c'est un lieu commun où les disciples puisent abondamment, et que les maîtres eux-mêmes ne dédaignent pas dès que les presse une discussion importune; atteints par les écrits de M. l'abbé Maret, il est tout naturel qu'au lieu de discuter ses doctrines ils se retranchent dans ces vagues et sonores déclamations.

Un autre argument dont ils font également grand usage est celui-ci : *La polémique des philosophes du clergé n'est pas charitable; les procédés de l'école théocratique ne sont pas convenables; le clergé méconnaît les intentions de la philosophie; il en défigure les doctrines qu'il ne saurait comprendre; le clergé n'apporte pas dans la discussion ce calme, cette retenue, cette douceur évangélique qui sied aux défenseurs de l'impassible vérité.*

Sur ce point, on ne peut qu'engager les rationalistes à étudier les saintes Écritures et les écrits des Pères contre l'hérésie; ils y trouveront la preuve que, si la religion commande la modération et la patience dans la conduite de la vie, elle n'oblige nullement à ménager l'erreur dans la discussion; que toujours dans l'Église l'énergie de la résistance fut proportionnée à l'énergie de l'agression; qu'en aucun temps, en aucun lieu, la doctrine sacrée n'a été défendue avec mollesse, et que la parole chrétienne a toujours éclaté plus libre, plus forte, plus ardente, lorsque ses adversaires, redoublant de violence et de perfidie, ont cherché à la comprimer par les moyens honnêtes ou indignes, légaux ou illégaux, que de tout temps la philosophie a su obtenir, contre la religion, des jalousies de la politique.

Mais, à cet égard, il semble que M. l'abbé Maret ait voulu enlever à ses censeurs éclectiques jusqu'au prétexte de la plainte. Il ne s'est pas demandé s'ils peuvent à bon droit réclamer pour leurs doctrines d'hier un respect qu'eux-mêmes n'accordent pas toujours à une religion de dix-huit siècles, ni quels motifs particuliers leur inspirent contre les catholiques de si amères récriminations, tandis qu'ils supportent, comme la chose du monde la plus naturelle, les attaques bien autrement violentes des autres écoles, de l'école de M. P. Leroux, par exemple, ou de celle que représente M. Saphary.

L'habile et judicieux écrivain, lors même qu'il attaque le plus vivement, sait toujours éviter l'expression irritante, supposer les bonnes intentions, reconnaître le talent. Ainsi on le voit rendre hommage au savoir, aux travaux du plus éminent de ses adversaires, et même

quelquefois faire effort pour étendre le même respect jusqu'à l'*école* de ce philosophe, cherchant *tous les caractères des grandes écoles* là où l'absence totale d'enseignement caractéristique, et même de doctrines fixes, empêche d'autres critiques de trouver *même une école* dans la véritable acception du mot.

On n'a su aucun gré à l'auteur de la *Théodicée* de ces politesses; chaque fois que l'école éclectique recommence quelque croisade contre *les philosophes du clergé*, M. Maret est le premier objet de ses coups, et c'est lui surtout dont on s'attache à défigurer les raisonnements, à travestir les doctrines, tout en affectant d'opposer sa rare modération et sa haute impartialité à la morgue peu tolérante et aux ignorantes préventions de ses *confrères de la sacristie*.

Du reste, s'il est plus *charitable*, il n'est pas plus intelligent. *Décidément,* répètent sur tous les tons les rationalistes, *les catholiques ne savent ou ne veulent pas nous comprendre.* Si nous ne donnons le change, nous le prenons; c'est bien moins cependant la bonne foi du clergé que sa science qu'on accuse : l'éducation de ses séminaires, sa situation isolée au sein de la société moderne, la sainteté de son ministère, qui le rend étranger par état à tout contact profane, même à celui de l'antiquité grecque et romaine, ces causes et beaucoup d'autres, tout en conservant au clergé je ne sais quoi de vénérable, tout en lui laissant la capacité suffisante pour administrer les rites, pour remplir les fonctions d'une religion *vieillie*, le retiennent à jamais dans une sphère *inférieure*, et lui ferment le temple de la science moderne. Si donc M. l'archevêque de Paris relève une erreur dans Platon, M. Emile Saisset pardonne *au savant auteur de l'administration temporelle des paroisses* de n'être pas, par état, obligé d'entendre le langage du philosophe d'Athènes; si M. Maret veut parler, M. Jules Simon lui impose silence, et lui conseille discrètement d'aller sur les bancs de l'école de Juilly étudier *autre chose qu'un précis de l'histoire de la philosophie.* Si le même écrivain, qui a composé tout un livre intitulé *du Panthéisme,* sans savoir ce que c'est que le panthéisme, explique et justifie sa définition dans une nouvelle préface, il se méprend encore, comme dans les deux premières éditions, tant maltraitées à cinq ou six reprises par la *Revue des Deux-Mondes;* on lui retire définitivement le titre de *philosophe;* on le renvoie à ce que M. Cousin appelle *l'innocence du moyen âge.* Le clergé en masse mérite d'ailleurs ce double châtiment : d'abord, il ne comprend pas tou-

jours les oracles des nouveaux philosophes, si mobiles, si insaisissables, en leur germanisme indécis, que souvent c'est un problème de savoir s'ils s'entendent eux-mêmes, ou qui ne daignent abaisser un instant leurs pensées au niveau du langage vulgaire que pour tomber dans la contradiction. En second lieu, bien que les livres de nos penseurs ne soient pas tout à fait inconnus du clergé, on peut sans témérité affirmer qu'il continue de préférence à puiser les éléments de son éducation philosophique dans les ouvrages surannés de saint Anselme, de saint Thomas, de saint Bonaventure et des autres docteurs; et si quelque chose lui plaît dans les écrits du chef de l'éclectisme, ce sont évidemment les débris de nos traditions d'école transmis par la science allemande à ce philosophe, et les rares hommages qu'il rend en passant à *la vieille scolastique.* Cela ne saurait contenter le nouveau Platon; il tient à être admiré pour lui-même, et non, comme l'auteur du *Phédon,* pour *les grandes obligations qu'il a à des Barbares.*

Il semble cependant que l'école éclectique devrait tenir compte aux fils des *Barbares*, et notamment à M. l'abbé Maret, de leur bonne volonté. L'auteur de la *Théodicée*, ses ouvrages l'attestent, déterminé à réfuter M. Cousin, s'est fait un point d'honneur, non de vanité, mais de loyauté, d'étudier ce philosophe et d'approfondir sa doctrine, autant et plus que maint professeur condamné, par position, à l'enseigner d'office. Certain philosophe arabe ne lisait qu'Aristote; il avait trouvé dans le Stagyrite la somme, le *nec plus ultra* de tout le savoir humain; certain janséniste se vantait d'avoir lu trente-neuf fois tout Augustin pour avoir toujours à la bouche une sentence du maître; M. Cousin, il faut l'avouer, n'est, aux yeux du savant théologien, ni un saint Augustin, ni un Aristote; s'il l'écoute, ce n'est point afin de jurer sur sa parole, comme tels et tels de nos libres penseurs, mais afin de recueillir ses aveux, de relever ses contradictions, de combattre ses erreurs, et parce qu'il voit en ce philosophe un des types de la sagesse moderne, sagesse ingénieuse et savante, quand, dominée à son insu par la tradition, elle l'expose en style magnifique; sagesse qui s'égare et se perd, et dont le langage même s'obscurcit lorsque, s'écartant de cette ligne tracée par la nature même, elle veut créer avec des mots quelque chose de mieux que la doctrine traditionnelle; lorsque surtout, prétendant confisquer cette doctrine à son profit, elle ose contester à la parole de Dieu l'honneur de l'avoir *inventée.* Certes, pour le dire en passant, la raison elle-même se

trouve offensée de ces prétentions extravagantes qui l'égalent à la raison de Dieu. Mais l'apologiste catholique doit tenir compte de l'infirmité des philosophes et prendre en considération leurs aberrations, même les plus folles, afin de les laisser sans excuse. Voilà pourquoi M. l'abbé Maret fait constamment appel à la raison pour modérer la présomption de ses panégyristes, et la défendre par elle-même contre les excès de ses prétendus défenseurs. C'est dans ce but qu'il s'attache constamment à mettre en lumière la vanité des imaginations, la faiblesse des systèmes philosophiques comparés à l'enseignement divin. Nous comprenons que ses conclusions ne soient pas acceptées par les rationalistes : tel est l'inconvénient de toute discussion rationnelle ; ne pouvant arriver qu'à un degré d'évidence morale dont les passions, les préventions, l'esprit de système peuvent méconnaître la puissance, elle n'entraîne presque jamais l'assentiment d'une manière invincible. Mais nous comprenons beaucoup moins que, se contentant de rendre hommage au ton de conviction et de modération du savant professeur, ses adversaires puissent l'accuser de ne pas parler en connaissance de cause, et s'abstenir de rendre justice à cette droiture d'esprit, à cette loyauté de discussion qui le distinguent, surtout à l'entière franchise avec laquelle il va directement au but, sans recourir à de vaines subtilités, s'attachant toujours au fond de la controverse, ne se permettant jamais de dénaturer la pensée d'un adversaire ou de lui donner le change à propos d'un incident, d'une équivoque, d'une inexactitude échappée à l'inadvertance, etc. La discussion de M. l'abbé Maret nous semble un vrai modèle pour quiconque ne se propose que le triomphe de la vérité.

J'ai regret de m'être arrêté si longtemps aux critiques du rationalisme ; pour le théologien catholique, il en est de plus sérieuses, de plus dignes de son attention. La méthode qui propose les vérités chrétiennes d'une manière purement rationnelle a ses dangers. En suivant cette méthode, le philosophe religieux s'expose à laisser trop dans l'ombre le principe même de l'autorité et de la foi. Cet inconvénient n'est pas le seul ; mais quand la méthode elle-même se trouve imposée par les nécessités du temps, la question est de savoir si, tout en lui demeurant fidèle, l'écrivain a su en prévenir les mauvais effets et les neutraliser. Or nous croyons que, de ce point de vue, il est facile de justifier l'auteur dont nous apprécions les écrits, et de répondre aux reproches divers qui lui sont adressés.

On ne peut s'empêcher de remarquer, par exemple, que M. Maret, chargé de professer en Sorbonne la *théologie dogmatique,* fait pourtant si minime la part du dogme, en ses leçons orales, qu'il a cru devoir donner un autre titre à leur reproduction écrite, et les appeler, comme nous l'avons dit : *Cours de théologie philosophique*, nom qui, en effet, leur convient beaucoup mieux. Mais voici ce que nous lisons dans la préface de la *Théodicée :*

« Nous prions les théologiens qui liront ce livre de ne point oublier que l'auditoire de la Sorbonne, devant lequel ces leçons ont été prononcées, se compose de jeunes gens laïques appartenant aux diverses écoles spéciales, et que les ecclésiastiques n'en font qu'une très-petite minorité. Ils pourront ainsi se rendre compte de notre marche et de notre méthode. »

Ainsi ce cours de dogme est philosophique au même titre que beaucoup de sermons où la parole de Dieu elle-même s'abaisse, en quelque sorte, jusqu'à la discussion philosophique, pour condescendre aux dispositions de la masse des auditeurs. Ceux donc qui seraient tentés de blâmer, sous ce rapport, le cours de *Théologie philosophique*, doivent d'abord s'attaquer aux conférences de Notre-Dame et à l'enseignement religieux donné, sur le même plan, dans tant d'autres chaires. La parole de vérité est la manne de tous : lait des petits enfants, pain des forts, breuvage que l'art mitige pour l'infirmité du malade. D'ailleurs M. Maret n'enseigne pas seulement, il combat ; et le but de ses luttes pacifiques étant de réconcilier la raison moderne avec la foi, il doit sans cesse descendre sur le terrain de ses adversaires, dont l'effort continuel tend à l'en écarter, précisément parce que la première nécessité du rationalisme est d'empêcher cette réconciliation. Ce n'est pas, de la part des philosophes, humeur querelleuse ni envie de brouiller ; au contraire, ils entendent bien que la raison et la foi n'aient jamais rien à démêler ensemble ; qu'elles marchent côte à côte, comme les astres du firmament, sans que leurs orbites se croisent jamais ; pourvu que la raison demeure assise au faîte des cieux, ils seront contents et verront sans trop d'envie *sa sœur puînée* jouir ici-bas, encore un peu de temps, des hommages superstitieux du vulgaire. Que cette apothéose ne soit pour la raison humaine qu'un appât trompeur et une source féconde d'égarements et de chutes, c'est ce qu'il est nécessaire de faire entendre aux hommes de ce temps. Or,

pour le faire entendre, le professeur catholique est obligé de descendre des hauteurs de la foi dans les régions inférieures de la discussion philosophique, et de montrer surtout, si l'on peut le dire, le côté humain de la religion, le côté par lequel la religion a encore prise sur les âmes au sein desquelles les vérités ont été diminuées : *Diminutæ sunt veritates a filiis hominum.*

Néanmoins, des paroles citées de sa préface, l'auteur de la *Théodicée* ne voudrait pas laisser inférer que, selon lui, la méthode suivie dans son cours ne convient qu'aux laïques :

« Nous croyons fermement, au contraire, ajoute-t-il, que les progrès de la théologie, en France, sont attachés à l'adoption d'une méthode semblable à celle que nous avons cru devoir suivre. La théologie scolastique doit être toujours la base de l'enseignement clérical, et, loin de l'abandonner, on devrait au contraire la traiter avec plus de science et de largeur que jamais. Mais ne serait-il pas utile, nécessaire même, de joindre à la scolastique une méthode d'exposition plus en harmonie avec l'état et les besoins des esprits ? La décision de cette question appartient à ceux qui ont reçu la mission de perpétuer et de conserver le dépôt de la doctrine sacrée. »

Nous imiterons la réserve de l'auteur, et plus nous sentons la portée de la dernière question qu'il propose, plus nous désirons en laisser la solution à qui de droit. Mais les paroles qui précèdent appellent aussi des réflexions sérieuses : « *La théologie scolastique doit être toujours la base de l'enseignement clérical, et, loin de l'abandonner, on devrait, au contraire, la traiter avec plus de science et de largeur que jamais.* » Oui, sans aucun doute, et de nos jours même le Père Pétau ou le Père Thomassin ne tiendraient pas un autre langage. Mais s'ensuit-il *que les progrès de la théologie en France soient attachés à l'adoption d'une méthode semblable à celle que l'auteur a suivie ?* Peut-être. Nous croyons devoir ajouter cependant, et en cela nous croyons être fidèle à sa pensée, que ce cours, étant, pour ainsi dire, une controverse continuelle avec ceux qui ont eu le malheur de rompre avec la tradition, ou même de protester contre elle, loin de pouvoir être appelé *Cours de Théologie*, est bien plutôt une *préparation* à la philosophie catholique que la philosophie catholique elle-même. C'est aujourd'hui le malheur de la science : elle disparaît sous les eaux de l'erreur. Le rationalisme, qui croit faire avancer la philosophie, lui dispute même son point de départ et ses premiers principes. Ainsi arrêté à chaque

pas pour repousser l'ennemi qui le harcèle et lui conteste même les plus simples données de la tradition sociale et de l'expérience des siècles, le philosophe catholique sent que le temps et la puissance lui manquent pour introduire au sein du temple les âmes altérées de vérité; il reste sur le seuil. Invitant ceux qui sont dehors, et se consumant en efforts pour combattre leurs préjugés, leurs préventions, comment pourrait-il, avant d'avoir arraché le triple bandeau qui couvre leurs yeux, entreprendre de leur faire contempler les richesses du sanctuaire? Bien différente était la condition des illustres philosophes chrétiens du XIII[e] siècle et des siècles suivants. Sans doute les vérités qu'ils présentaient à la sainte et avide curiosité de leurs disciples sont au fond les mêmes vérités que les philosophes catholiques proposent de nos jours. Sans doute encore ils suivaient la même voie que nous dans le domaine de la science; mais ils allaient plus loin. Pour eux, comme pour l'auteur de la *Théodicée*, la vraie philosophie est la reproduction, le développement, dans l'ordre rationnel, de l'enseignement divin; ou, comme parle celui qui les précéda dans cette voie et que l'Église a nommé leur modèle, saint Anselme: la philosophie est l'élan de la foi vers la science; *Fides quærens intellectum.* Sans doute enfin, dans leurs sublimes écrits théologiques, ils ont laissé à la discussion rationnelle une assez belle part; mais au sein d'une société toute croyante, toute pénétrée de la sève héréditaire de la vérité catholique, ils ne faisaient, ils ne pouvaient pas faire leur objet principal de ces *Préambules de la science et de la foi*, ainsi qu'ils les appelaient, qui retiennent aujourd'hui captifs sur le seuil de la philosophie les plus nobles esprits. Ils n'étaient pas rappelés sans cesse à ces questions élémentaires de l'origine du monde, de l'origine de la pensée, etc., etc., dans lesquelles on a en ce siècle emprisonné l'intelligence, et dont on ne sort presque jamais que par la porte du scepticisme, en doutant, comme Jouffroy, des premiers pas de la philosophie, et en désespérant de son avenir. Fils de la tradition chrétienne, enrichis de ses dons, tout occupés de les faire valoir, nos saints docteurs laissaient loin derrière eux ces questions d'oisifs, ces *egena elementa mundi*, que Dieu a livrées, dit le Sage, aux disputes des enfants des hommes pour les occuper dans le vide, pour les faire tourner perpétuellement dans le cercle de *la vanité*.

Peut-être aujourd'hui de savants hommes s'imaginent-ils que ces questions, objet de toutes leurs méditations, furent inconnues aux

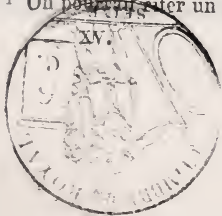
philosophes chrétiens du moyen âge, et que le vertige les eût saisis si le regard de leur réflexion avait plongé au fond de ces grands problèmes. Que s'il arrive à nos modernes penseurs de feuilleter, parmi les débris des bibliothèques monastiques, les œuvres de nos vieux maîtres, ils s'étonnent naïvement d'y rencontrer, non des études suivies, mais des éclairs, des échappées de vue qui mettent à découvert tout le fond de ces graves questions tant agitées de nos jours, et que les idéologues d'il y a vingt ans ont pu croire nouvelles, parce que le nom de la science était nouveau. Quelle est cette lumière innée, si mystérieuse, et cependant si claire, que ce n'est qu'en elle et par elle que nous pouvons apercevoir les objets les plus distincts de nos connaissances? Comment notre âme, substance finie, peut-elle porter en soi cette intuition de l'infini, si accablante pour la pensée, et sans laquelle pourtant toute pensée serait impossible? Par quelle loi, contradictoire ce semble, et pourtant nécessaire, l'opération fugitive de nos sens, ces ministres de la parole créée, vient-elle développer en nous la vue de l'immobile vérité, dont la parole incréée peut seule nous avoir donné le germe? Et le monde, cette image mobile, comment peut-il porter l'empreinte de l'ordre supérieur, immatériel, immuable des éternelles vérités, et comment l'un et l'autre monde peuvent-ils se réunir dans l'homme, l'être à la fois le plus faible et le plus puissant de toute la création? Quel est le passage du monde intelligible au monde des réalités, quel est le lien qui unit, qui confond même, à l'origine, le principe de la connaissance et celui de la certitude, double condition sans laquelle aucune intelligence n'opère ni n'existe?

Ces questions, et cent autres aussi profondes et aussi subtiles, avaient-elles donc échappé au génie de nos anciens docteurs? Et parce qu'ils défendaient à la raison de procéder par *le doute absolu*, parce qu'ils savaient tenir en bride sa présomptueuse curiosité, l'arrêter à propos devant l'insondable mystère, lui interdire cette folle ambition qu'elle conçoit aujourd'hui de porter sa lumière jusque dans les derniers abîmes du secret de Dieu, s'ensuit-il qu'ils n'avaient pas vu ce qui n'échappe pas à la sagacité des écoliers de ce temps, et qu'ils avaient osé se jeter dans les plus intimes profondeurs de l'ordre métaphysique ou de l'ordre moral sans se mettre en peine du point de départ, sans s'enquérir des lois constitutives de la pensée? Il y a encore des hommes assez prévenus, et assez étrangers à ce qu'on ap-

pelle dédaigneusement la philosophie de l'école, pour en juger de la sorte : on a tant répété au dernier siècle, et même au précédent, cette grave parole qui figure à chaque page de l'*Essai sur les Mœurs :* « *La philosophie ne fait que de naître !* »

Nous n'aurons pas besoin de renvoyer ces savants critiques aux volumineuses collections d'un saint Thomas ou d'un Suarez, philosophes dont nous souhaiterions qu'ils égalassent la science et le génie. Qu'il leur suffise de jeter les yeux sur l'opuscule que saint Bonaventure a si magnifiquement intitulé : *Itinéraire de l'âme à Dieu.* En ce livre, que l'admiration du moyen âge appelait *une œuvre immense*, quoiqu'elle n'occupe que douze à quinze colonnes dans les œuvres du saint docteur, ils peuvent trouver décrits, avec une précision inimitable, les divers moyens de la *connaissance*, les principes premiers, les conditions réelles de la *certitude*, les degrés par lesquels l'âme s'élève jusqu'à la possession de l'immuable vérité, le monde extérieur et les sens, le monde interne et la conscience, l'activité de l'intelligence et celle du cœur, qu'au moyen âge on tâchait de ne point séparer, et la parole de Dieu, la révélation chrétienne répandant partout sa lumière, donnait à tous la vie et la fécondité. Là ressort d'une manière admirable, dans son unité primitive et dans ses développements merveilleux, l'éclat de la lumière innée, qui, d'abord latente et à l'état d'*idée informe*, tant que l'éducation sociale n'a pas ouvert les yeux de l'âme qui la portait mystérieusement en soi, jaillit soudain au contact de la parole humaine, se lève, pour ainsi parler, comme une faible aurore, à l'horizon de l'intelligence, grandit ensuite, l'inonde de ses rayons, et lui révèle successivement toutes les vérités que l'homme est capable de comprendre. Car l'homme voit tout dans cette clarté primitive, qui illumine même les objets finis dont l'âme acquiert la connaissance par l'intermédiaire des sens ; il voit tout en elle, et cette lumière innée est, dit saint Bonaventure, la lumière émanée de l'Etre infini, quoique reçue dans l'âme d'une manière objective et finie. Plus le séraphique docteur plonge son regard d'aigle au sein de ce soleil que pourtant il ne peut fixer, plus il y reconnaît ou y pressent de merveilles ; cette clarté l'accable et le déborde de tous côtés ; elle lui apparaît *comme un cercle dont le centre est partout et la circonférence nulle part*[1]. Dans cette image de l'infini,

[1] On pourrait citer un grand nombre de ces sublimes expressions qui, dérobées



il a entrevu comme un éclair de l'essence de Dieu pénétrant la pensée humaine ; il a reçu comme une intuition directe de l'existence du Très-Haut, qui déjà s'était révélée de la même manière au génie de saint Anselme. Alors, reprenant en sous-œuvre et développant d'une manière excellente, dans son style rapide et mystique, la preuve si incomplète qu'avait créée l'abbé de Notre-Dame-du-Bec [1], comme lui il assied en peu de mots, sur la simple idée de l'infini, toute la connaissance de Dieu, celle de l'homme, les fondements métaphysiques, l'unité radicale de toute la science humaine, et la distinction de ses rameaux. Mais aussi, comme l'abbé du Bec, le docteur séraphique se garde bien de s'arrêter à cette région inférieure de la spéculation : la philosophie du XIII[e] siècle étudiait pour une fin plus élevée que la science. L'âme, une fois enrichie de la connaissance du souverain bien, ne doit pas s'en tenir à une vide et stérile considération ; de degré en degré, Bonaventure l'élève à la plus haute contemplation mystique, et ne prend congé d'elle que quand il l'a, pour ainsi dire, conduite dans les cieux, jusqu'à la pleine jouissance de la vérité [2].

au moyen âge, ont été popularisées sous le nom des écrivains modernes, des écrivains jansénistes surtout. Combien d'autres, et, à leur suite, combien de prédicateurs, sans excepter l'un des plus illustres orateurs de Notre-Dame, font honneur à Pascal de *ce cercle dont le centre est partout et la circonférence nulle part!* Le nom de *philosophes inconnus* conviendrait entre tous aux admirables docteurs du moyen âge, et ce serait rendre un immense service que de propager un peu leurs livres. On a traduit, il y a quelques années, deux opuscules de saint Anselme; entreprise louable, si l'auteur de cette version n'eût gâté son ouvrage en y joignant un titre inexplicable et une paraphrase rationaliste. Nous ne serions pas surpris que sous peu quelque autre philosophe de l'Université ne fût tenté d'entreprendre un semblable travail sur l'*Itinerarium* de saint Bonaventure. Nous essaierons nous-mêmes de le faire, mais au point de vue catholique, au point de vue du saint docteur.

[1] Si le célèbre Gerson, préoccupé qu'il semble avoir été par une routine de dialectique, eût compris toute la portée de l'argument d'Anselme sous sa forme très-imparfaite, il n'aurait peut-être pas pris cet argument pour *un trait de folie,* et il l'aurait reconnu tout entier dans cet *Itinerarium mentis ad Deum* que lui, Gerson, il admirait pour ainsi dire outre mesure ; car il va jusqu'à dire empathiquement que cet opuscule ne saurait être loué dignement par une bouche mortelle. (Gers. *Opp.,* t. I, p. 117. *Epist. ad quemd. fr. min.*)

[2] Bien comprise, la doctrine de saint Bonaventure prévient les abus qu'en ont faits certains philosophes ; d'une part, il précise ce qui peut paraître équivoque quant au mode de cette union d'une raison créée avec le Verbe ou la parole de Dieu ;

M. Maret connaît à fond ces œuvres des siècles de foi, auprès desquelles non-seulement les creuses théories des temps modernes, mais même les productions philosophiques les plus vantées du XVII[e] siècle, nous semblent froides et incomplètes. Il sait, quand il le croit utile, tirer du sein de ces riches dépôts ces aliments de vie et de vérité que les siècles n'ont pu corrompre; et croyez qu'il serait plus agréable au professeur chrétien de nous convier toujours à ce banquet que de nous présenter sans cesse le triste tableau des variations de l'erreur et de toutes les aberrations humaines, que de faire passer, par exemple, tour à tour sous nos yeux les conceptions fantastiques des Hindous, les défectueuses spéculations de la Grèce, et les rêves plus défectueux, plus fantastiques encore de la multitude des écoles

de l'autre, il montre en quel sens les vrais philosophes catholiques, depuis saint Augustin jusqu'à Joseph de Maistre, ont admis les idées innées, sans excepter ni M. de Bonald, qui a fini par mitiger sa première opinion, ni les grands scolastiques, qui conciliaient parfaitement la doctrine des idées ou vérités-principes *innées, quoiqu'à l'état informe,* avec les deux axiomes célèbres qu'ils avaient reçus des anciens, d'Aristote surtout : celui de la similitude avec la *table rase* et le *nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu.* Ils s'expliquent eux-mêmes fréquemment sur le mode de cette conciliation. Leurs explications sont trop longues et trop métaphysiques pour entrer dans cette note; contentons-nous, pour justifier ce que nous disons de la doctrine de l'Ange de l'Ecole au sujet des idées innées, de citer deux passages de son plus bel ouvrage après la *Somme,* les *Questions sur la vérité.* Voici comment il s'exprime dans l'art. VI de la quest. X, intitulé : *Utrum mens humana cognitionem a sensibilibus accipiat ?* Comme il répond affirmativement à cette question, on lui objecte que, selon saint Augustin, *Mens nostra de rebus corporalibus judicat secundum rationes incorporales et sempiternas,* et conséquemment *non acceptas a sensibus.* Le saint docteur réplique : *Dicendum quod prima principia* QUORUM COGNITIO EST NOBIS INNATA *sunt quædam similitudines increatæ Veritatis*, *unde secundum quod per eas de aliis judicamus, dicimur judicare de rebus per rationes immutabiles, vel veritatem increatam;* que cependant cette opération est postérieure à celle des sens, parce que selon l'Apôtre : *Invisibilia Dei per ea quæ facta sunt intellecta conspiciuntur.* (Ad 6. Il étend sa pensée dans le corps de l'article.) Un peu plus loin (quest. XI, art. I, ad 5), il s'exprime en ces termes : *In eo qui docetur, scientia præexistebat; non quidem in actu completo*, *sed in rationibus seminalibus; secundum quod* UNIVERSALES CONCEPTIONES, QUARUM COGNITIO EST NOBIS NATURALITER INSITA, *sunt quasi semina quædam omnium sequentium cognitionum.* Saint Thomas n'est pas le seul qui s'exprime avec cette clarté. Si donc nous maintenons la doctrine des idées innées, c'est en nous appuyant sur la tradition des docteurs catholiques, et nullement sur Descartes et son école. Depuis l'adoption des systèmes de cet homme célèbre, on a complétement dénaturé les enseignements de la tradition sur cet article comme sur tant d'autres.

modernes, allemandes ou françaises. Mais tel est le malheur des temps. Ce n'est pas l'heure de développer dans un tranquille enseignement les magnificences qui décorent le palais de la vérité quand le temps suffit à peine à déblayer le terrain envahi par toutes les erreurs ; il s'agit pour nous de consolider les fondements de l'édifice, miné sans relâche par mille torrents ; et dans ces travaux souterrains, c'est à peine si nous avons le loisir d'affermir et d'orner la crypte, tandis que le moyen âge, unissant les intelligences, unissait aussi les efforts et élevait la nef immense, le chœur rempli d'harmonie et de majesté, la flèche qui porte la croix dans les cieux.

Toutefois, jetant nos regards plus avant dans l'antiquité chrétienne, nous sommes frappés d'un autre rapprochement. Jadis, lorsque l'Eglise voyait, comme aujourd'hui, ses doctrines attaquées par mille sectes philosophiques qui bientôt devaient se réunir sous un même drapeau, l'éclectisme, les illustres docteurs qui dirigeaient l'école des catéchèses crurent le moment propice pour donner à la polémique chrétienne un essor plus hardi. Fatigués de cette lutte corps à corps, de ces combats en champ clos, soutenus jusqu'alors, du reste avec succès, par les apologistes du Christianisme, ils agrandirent la guerre en reculant les limites du champ de bataille, et voici le langage qu'ils tinrent aux philosophes :

« Tout n'est pas à blâmer ni à repousser dans vos doctrines ; ce qu'elles ont de louable, nous, fils de la vérité, nous l'adoptons, et d'autant plus volontiers que ces trésors sont à nous, que vous les devez tous à une doctrine plus haute, à la doctrine de la tradition ; car la tradition est à la fois plus sublime, plus ancienne et plus féconde que la philosophie, et nous le prouvons : voici l'histoire ; nous le prouvons encore : voici ses enseignements. Comparez, et reconnaissez de qui vous êtes issus, de quelle noble origine vous êtes dégénérés ; rapportez vos richesses aux trésors d'où elles sont sorties, ou rentrez avez elles dans le sein de la vérité catholique, qui est aussi un éclectisme, mais un éclectisme bien supérieur au vôtre, puisqu'il embrasse essentiellement et dans leur source même toutes les vérités. »

C'est ainsi que s'exprimaient ces philosophes évangéliques, c'est ainsi que parlaient Clément, Origène et leurs disciples, et en même temps ils déroulaient devant un auditoire avide de les entendre cette chaîne merveilleuse des faits et des doctrines de la philosophie chrétienne, qui ravissaient même les païens et souvent frappaient d'un tel

éclat l'intelligence des philosophes que, déposant l'orgueil de la raison, ils venaient humblement s'asseoir au pied de la croix. Nous avouerons que cette méthode élevée n'est pas sans de graves difficultés; mais aussi que de fécondes ressources, que de magnifiques développements, et en même temps que de précision la philosophie chrétienne, le dogme même ne lui doivent-ils pas! Quelle impulsion ont donnée aux siècles suivants les travaux de ce siècle, et combien l'histoire de la philosophie catholique surtout [1] n'a-t-elle pas acquis d'intérêt depuis l'époque d'Origène et de Clément!

M. Maret le comprend et s'efforce de se rapprocher de cette méthode, quelquefois du moins, et autant que le permettent les limites de son cours. Ce premier pas fait dans une voie nouvelle l'honorera toujours, lors même que d'autres devoirs l'empêcheraient de la poursuivre. On ne saurait trop regretter qu'il en fût ainsi, car plus on étudie ses écrits, plus on est convaincu qu'il est surtout fait poür cette œuvre. Quel que soit le talent qu'il déploie dans une polémique plus directe, et dans une discussion pour ainsi dire toute rationnelle, sa parole captive plus encore quand il expose les travaux des anciens, quand surtout, l'histoire à la main, il suit pas à pas les progrès de la théologie, les développements de la science et de la philosophie chrétienne. Nous ne savons si à cet égard nous ne rendons que nos propres sentiments ou l'impression commune, et peut-être que, dans un cours qui offre plus d'un genre d'intérêt, d'autres que nous

[1] Par quelle cause inexplicable l'histoire de la philosopihe catholique est-elle encore si négligée de nos jours? Nous avons des histoires de la philosophie sur tous les plans, sous toutes les formes, histoires étendues, histoires abrégées, elles surabondent; mais parcourez seulement : vous verrez que la plus grande partie de chacune de ces histoires, *sans exception*, n'est que l'histoire des systèmes *ou erreurs* de l'esprit humain. La meilleure même se dispense de suivre dans la tradition le fil de la vérité, de le faire ressortir de manière à ce qu'il soit possible, surtout au jeune lecteur, de lui comparer sans cesse la triste suite des excentricités, des aberrations de tout genre auxquelles s'est laissée entraîner cette pauvre raison humaine depuis trois ou quatre mille ans. Qui donc enfin dégagera la vérité de ce fatras d'erreurs et tracera une histoire quelconque de la philosophie catholique? Si nous nous étions sentis plus de force, peut-être aurions-nous consacré notre vie à essayer au moins une ébauche de ce grand travail. Thomassin en a, il est vrai, posé les premières bases; mais qui lit aujourd'hui le respectable Thomassin et sa *Méthode pour enseigner chrétiennement la philosophie?* Puisse un écrivain catholique de zèle et de science appliquer l'une et l'autre à remplir enfin les grandes lignes que ce philosophe chrétien avait tracées avec tant de sûreté.

détermineraient différemment leurs préférences S'il s'agissait de citer quelque morceau de l'*Essai sur le panthéisme* ou de la *Théodicée*, bon nombre de lecteurs choisiraient, nous le croyons, les savantes analyses que l'auteur a tracées de la philosophie allemande, ou ses lucides comptes rendus de la philosophie de la Grèce, qu'il montre si sublime quand elle reproduit certains dogmes d'une révélation primitive, mais muette ou impuissante, lorsque égarée loin de leur trace lumineuse elle veut s'élever sur ses propres ailes jusque dans les hauteurs où se résolvent les questions d'origine et de fin. Quelques-uns pourraient préférer, comme plus *actuelle* encore, sa forte polémique contre le rationalisme des nouveaux éclectiques, ou des humanitaires, ennemis moins cauteleux, moins équivoques de la foi. Nous qui trouvons *actuelle* dans tous les temps la simple exposition de la philosophie catholique et de son histoire, nous aimons mieux reproduire ici un fragment qui tient de plus près à cette ligne. Déjà les lecteurs de ce recueil savent comment M. Maret a esquissé, dans son cours, l'histoire de la théologie ; la manière dont il retrace celle de la théodicée n'est pas moins remarquable. Et voici un passage de la septième leçon, où il montre les preuves métaphysiques de l'existence de Dieu prenant dans la tradition catholique une forme nouvelle, en passant par l'intelligence et par le cœur du grand évêque d'Hippone.

« La vie de saint Augustin vous est connue, Messieurs ; vous savez quelles furent les passions, quels furent les orages de sa jeunesse ; vous n'ignorez pas aussi les immenses succès de son éloquence à Carthage, à Rome, à Milan. C'était dans cette dernière ville que Dieu avait marqué le terme des égarements de cette âme ardente. Éclairé de la lumière de la vérité, dégoûté de l'illusion des biens terrestres, affranchi de la chaîne des passions, Augustin se retira à la campagne avec quelques amis et quelques élèves pour s'y livrer aux méditations divines et à la prière, et pour se préparer à son baptême. Dans cette retraite, Augustin composa plusieurs écrits où nous trouvons les traces des pensées et des mouvements de son âme à cette mémorable époque de sa vie.

« Parmi ces livres, il en est un que je dois mentionner, parce qu'il peut être considéré comme une sorte d'introduction à la méthode de saint Augustin pour s'élever à Dieu. Ce livre est un entretien de saint Augustin avec la raison [1]. D'abord Augustin se demande quels sont les

[1] Saint August., *Opera*, t. I. *Soliloquia*.

objets qu'il veut connaître. Dieu et l'âme, répond-il Et quelle sera la connaissance de Dieu qui pourra satisfaire l'aspiration de son intelligence? Sera-t-il content de connaître Dieu comme il connaît cet ami qui est auprès de lui, cet autre lui-même, Alypius? » « Non, répond Au-
« gustin, car connaître par les sens, voir, toucher, sentir, n'est pas con-
« naître; c'est par l'âme que se forment les véritables amitiés; c'est
« l'âme de mon ami que je désire connaître; mais je suis forcé d'avouer
« que je ne connais pas plus l'âme de mon ami que je ne me connais
« moi-même. Je désire donc de connaître Dieu mieux que je ne connais
« mon ami, mieux que je ne me connais moi-même. » « Alors la raison demande à Augustin si du moins la théologie de Platon et celle de Plotin ne lui paraissent pas suffisantes? » « Seraient-elles vraies, réplique
« Augustin, je veux aller au delà. » — « Mais les vérités mathématiques,
« reprend la raison, sont bien claires; et ne serais-tu pas pleinement
« satisfait, si tu savais ce que Dieu est, aussi clairement que tu con-
« nais les propriétés du triangle et du cercle? »—« Je conviens en effet,
« dit Augustin, que les vérités mathématiques sont fort claires; mais
« j'attends bien d'autres joies et un autre bonheur de la connaissance de
« Dieu; j'espère même arriver un jour à une connaissance de Dieu plus
« claire que les plus évidentes des vérités mathématiques, par exemple
« que sept et trois font dix; je ne puis donc comparer ces choses. »

« Alors, la vérité, satisfaite des dispositions de son disciple, promet à Augustin de faire briller aux yeux de sa raison la connaissance de Dieu, comme la lumière brille aux yeux corporels. Mais pour être capable de cette vue de Dieu, il faut que l'âme soit purifiée de tous ses préjugés, de toutes ses erreurs; il faut qu'elle ait une confiance sans bornes à la bonté divine, qu'elle désire, qu'elle appelle, qu'elle aime la lumière; en d'autres termes, il faut que l'âme possède la foi, l'espérance et la charité. A ces paroles, Augustin ému tombe à genoux, et verse son âme dans une de ces ardentes prières où il nous fait admirer le cœur le plus tendre, et l'amour le plus vif pour le Dieu qui l'attire et l'enchante par ses charmes puissants et ses touches secrètes.

« Voilà comment Augustin se préparait aux méditations qui devaient l'élever à Dieu. Quelles sont maintenant ces démonstrations évidentes que la raison promettait à Augustin? Nous avons un exemple admirable de la méthode de saint Augustin dans son entretien avec sa mère, au moment où, quittant sans retour l'Italie, il s'embarquait pour l'Afrique, futur théâtre de son apostolat. Cette mère, qui avait tant pleuré ce fils, heureuse alors et satisfaite, ne devait pas revoir les rivages de la patrie. C'était peu de jours avant sa mort, à Ostie, pendant qu'on attendait un vent favorable, qu'eut lieu cet entretien. Augustin et sa mère étaient

appuyés sur une fenêtre, et leurs yeux se perdaient dans l'azur du ciel d'Italie, étendu sur leurs têtes. » « Élevant vers Dieu l'ardente aspira-« tion de nos âmes, nous parcourions successivement tous les êtres ter-« restres, et le ciel, d'où le soleil, la lune et les étoiles envoient leur « lumière à la terre. Pleins d'admiration pour vos œuvres, nous éle-« vions plus haut encore nos pensées et nos discours ; nous arrivions « aux régions de l'âme, et nous les dépassions, pour nous arrêter à celle « de votre infinie fécondité, et nous reposer dans cette région où vous « nourrissez l'âme du pain de la vérité, et où la vie que l'on respire est « cette sagesse même par qui tout a été fait, cette sagesse qui n'a pas « été faite, mais qui, toujours immuable, ne connaît ni passé, ni futur, « parce qu'elle est éternelle. Tous les êtres que nous avions considérés « nous disaient d'une commune voix : Nous ne nous sommes pas faits « nous-mêmes; mais celui qui est éternel nous a créés. Alors, leur im-« posant silence, nous demandions à cette sagesse divine de nous parler, « non plus seulement par la voix des créatures, mais par elle-même, et « de ravir nos âmes dans la contemplation de son infinie beauté [1]... »

« Dans ces admirables paroles, nous trouvons toute la méthode de saint Augustin, mais sans preuves et sans développements. Il faut chercher ailleurs ces preuves et ces développements, et la première chose à constater, c'est le principe même et l'essence de la démonstration du saint docteur. Nous croyons pouvoir la résumer de cette manière [2] : le monde ne nous présente que l'image de la mutabilité, de la variabilité ; les êtres qui le composent sont et ne sont pas, car ils naissent et meurent. Cette nature corporelle, soumise à la mortalité, est d'ailleurs très-inférieure à la nature spirituelle. En effet, l'âme commande au corps ; elle juge de toutes les choses visibles, même des plus sublimes, des astres, par exemple, puisqu'elle en connaît les lois et en mesure les mouvements ; elle est donc supérieure à toute la nature corporelle. Vous reconnaissez ici le roseau pensant de Pascal, plus fort que le monde, parce qu'il se connaît et qu'il connaît aussi ce monde qui l'écrase, tandis que ce monde ne se connaît pas.

« Mais cette nature excellente est pleine d'imperfections et de défauts. Elle acquiert, par un travail long et difficile, la sagesse et la science ; elle n'est donc pas par essence la sagesse et la science. Et combien de fois l'astre qui luit en elle ne se couvre-t-il pas de nuages, ne s'enveloppe-t-il pas de ténèbres ? L'âme gagne, l'âme perd ; elle ignore, elle se souvient, elle oublie ; tantôt elle veut ceci, tantôt cela ; en un mot,

[1] Saint August., *Opera,* t. I. *Confess.,* lib. IX, c. 10.

[2] Thomassin, *Dogme théol.,* t. I ; *de Deo,* lib. I.

elle est sujette à la mutabilité et à l'imperfection, comme la nature corporelle elle-même.

« Ainsi la nature tout entière, et les esprits et les corps, nous avertissent qu'ils ne se sont pas faits eux-mêmes; car, s'ils étaient par eux-mêmes, s'ils étaient éternels, ils seraient immuables. « Le ciel et la terre « élevant leur voix nous crient qu'ils ont été faits, car ils changent et « ils passent. Mais ce qui n'a pas été fait, ce qui est éternel, n'a rien en soi « qui ne soit aussi éternel ; de là il ne peut être sujet au changement. Le « ciel et la terre nous crient qu'ils ont été faits et qu'ils n'ont pas été faits « par eux-mêmes, car ils n'étaient pas avant d'être pour devenir cause « d'eux-mêmes. Cette voix du ciel et de la terre est l'évidence même, « et c'est vous, Seigneur, qui êtes le Créateur du ciel et de la terre [1] ! »

« Voilà, Messieurs, le premier degré par lequel saint Augustin s'élève à Dieu, la première preuve qu'il donne de son existence. Vous voyez que, dès le premier pas, il franchit l'abîme devant lequel la pensée antique s'était arrêtée. Ce monde éternel et nécessaire, qui venait toujours se poser entre la pensée de Platon et le Dieu qu'il aurait voulu connaître, disparaît ici et s'évanouit.

« En approfondissant l'étude de l'âme, saint Augustin y découvre des notions de vérité, de beauté, de bonté, qui le conduisent aussi à Dieu. Nous allons encore analyser son argumentation. Il y a quelques principes dans la raison, base de toute morale et de toute vertu, qui possèdent une évidence parfaite, et que nous découvrons aussitôt que nous leur prêtons notre attention. Ces principes qui président à tous nos jugements moraux, bien loin d'être un produit de notre raison, dominent notre conscience, et y font naître la paix ou le trouble, selon que nous obéissons à leurs prescriptions ou que nous les violons [2].

« S'il y a des principes immuables en morale, il y en a aussi dans la science du raisonnement et dans celle de la nature ; il y a les axiomes évidents, les lois des nombres et des figures géométriques ; il y a les rapports des sons. Dans tous ces ordres, nous trouvons des idées nécessaires, une vérité que nous n'avons pas faite, qui existe indépendamment de nous et au-dessus de nous [3]. »

« Dans tous ces ordres, dit saint Augustin, il y a quelque chose au-« dessus de l'esprit et de la raison : ce quelque chose, c'est la vérité ; « et la vérité c'est Dieu [4]. »

« Saint Augustin raisonne sur le beau comme il vient de le faire sur

[1] *Confesss.*, l. II, c. 4.
[2] Saint August., *Opera*, t. I; *de libero Arbitrio*, lib. II, c. 8, 10, 12, 13.
[3] *De Musica*, l. VI, c. 3, 7, 9, 10, 12 ; *de Doctrina christiana*, lib. II, c. 32, 35, 38.
[4] *De libero Arbitrio*, lib. II, c. 13.

le vrai. Le beau relatif lui révèle la beauté absolue, qu'il avait connue trop tard, qu'il avait aimée trop tard, disait-il. Je crois que vous me saurez gré de vous citer le passage suivant : « Ce qui nous plaît dans tous « les arts, c'est la convenance, qui constitue la beauté et l'harmonie. « L'harmonie fait régner l'unité par la similitude des parties égales, « ou par la symétrie des parties inégales. Mais qui cherchera la par- « faite beauté dans le corps ? La beauté, l'unité première n'est vue ni « par les yeux, ni par les sens ; elle ne l'est que par l'esprit. Car comment « jugerions-nous de la beauté des corps, comment jugerions-nous qu'elle « est bien inférieure à la beauté suprême, à la beauté idéale, si nous ne « l'apercevions par l'esprit ? Et toutes ces beautés extérieures, produit « de la nature ou de l'art, sont soumises à l'espace et au temps, tandis « que cette beauté supérieure et idéale, la règle de tous nos jugements « lorsque nous apprécions les beautés extérieures, est indépendante du « temps et de l'espace ; c'est une nature immuable au-dessus de la rai- « son ; elle est Dieu, car la vie suprême et l'essence suprême se trouvent « là où est la sagesse infinie. C'est cette sagesse, cette vérité qui est la « loi de tous les arts, et l'art même du suprême artiste [1]. »

« L'idée du beau conduit saint Augustin à celle du bien. Voici son raisonnement : « Vous n'aimez certainement que ce qui est bon : la « terre, parce qu'elle est bonne ; la santé, l'amitié, parce qu'elles sont « bonnes ; ainsi de toutes les choses que vous aimez... Une chose est « bonne, une autre l'est également : supprimez ce qui les distingue « l'une de l'autre, et voyez, si vous le pouvez, le bien lui-même. De « cette manière vous verrez Dieu ; Dieu qui n'est pas bon par communi- « cation d'un bien autre que lui-même, mais qui est le bien de tout ce « qui est bon. A la vue de tous les biens, en effet, tant de ceux que j'ai « rappelés que de tous les autres qui sont perçus ou pensés, nous ne « pourrions dire que l'un est meilleur que l'autre, et juger ainsi avec « vérité, si nous n'avions imprimé dans nos âmes la connaissance du « bien lui-même, en vertu de laquelle nous apprécions les choses, re- « gardant l'une comme préférable à l'autre. C'est ainsi que Dieu doit « être aimé, non comme tel ou tel bien particulier, mais comme le bien « en soi... Il n'y aurait donc pas même des biens sujets au changement, « s'il n'y avait pas un bien immuable [2]. »

« Platon aussi avait connu une vérité éternelle et nécessaire, une beauté absolue, un bien suprême ; mais comme il n'avait pu établir, d'une manière nette et précise, les rapports des idées et du monde avec Dieu, il se trouva dans sa théorie de grandes lacunes et de funes-

[1] *De vera Religione*, c. 30, 31.
[2] *De Trinitate*, l. VIII, c. 3.

tes erreurs. Ici, toutes ses ombres disparaissent, et le soleil de la vérité, de la beauté, de la bonté suprêmes brille dans tout son éclat.

« Vous avez sans doute remarqué, Messieurs, que l'élément principal des considérations augustiniennes, que je viens de vous présenter, est l'idée même de la toute-puissance, de la perfection infinie, inaccessible à la pensée antique. Illuminé par le Christianisme, Augustin s'élève d'abord à la conception de l'Être infini et parfait. De cette hauteur, il descend dans le monde de la nature et dans celui de l'humanité, dans le monde des esprits, dans celui des corps, et il lui est facile de démontrer que ces mondes ne possèdent pas les caractères de l'immuable perfection qu'il entrevoit et qui le ravit. Alors recueillant dans l'âme humaine et dans la nature tous les traits de vérité, de beauté, de bonté, traces vivantes de la souveraine perfection, il remonte à Dieu, comme au foyer de l'être et de la vie, et là il s'enivre de la contemplation du bien suprême et jouit des plus ineffables délices. Dans cette pâle analyse, je n'ai pu vous rendre ces mouvements impétueux et passionnés de l'âme d'Augustin vers son Dieu ; je n'ai pu vous faire entendre ces soupirs, ces élans, ces prières ardentes qui interrompent à chaque moment la suite des pensées et des raisonnements, et qui nous montrent ce grand homme conversant avec Dieu comme un ami avec son ami. C'est dans ce rapport si nouveau et si doux entre l'âme et Dieu que le Christianisme triomphe, et que saint Augustin n'a pas d'égal. Il faudrait ici tout citer ; pour vous donner une idée de ce langage et de ces sentiments, je ne veux rappeler qu'un seul trait. Après avoir déploré les égarements de sa vie et les illusions d'une funeste sagesse, Augustin s'écrie : « C'est « vous, c'est vous seules que je veux, ô justice, ô innocence, qu'envi« ronne une pure et brillante lumière, et qui rassasiez complétement « nos insatiables désirs ! En vous on trouve un repos profond, une vie « pleine d'un calme immense ; celui qui entre en vous entre dans la « plénitude de la joie, et se désaltère délicieusement à la source même « du souverain bien. Hélas ! dans les jours de ma jeunesse, glissant sur « la pente des plaisirs, je m'éloignai de vous rapidement, ô vérité im« muable, et aussitôt, errant au hasard, je me devins à moi-même une « région d'indigence et de douleur. Quel autre sort pouvais-je attendre ? « Vous nous avez faits pour vous, ô mon Dieu, et notre cœur est perpé« tuellement agité jusqu'à ce qu'il se repose en vous [1] ! »

« Quels accents ! quelle nouveauté dans le monde ! Et si nous reportons notre pensée sur la sagesse antique, ne pouvons-nous pas nous écrier avec les prêtres de Saïs : O Grecs, et vous, divin Platon, vous n'êtes que des enfants ! »

[1] *Confess.*, lib. II, c. 40.

Nous n'avons voulu ni abréger, ni analyser ce long passage ; laissant parler l'auteur, comme lui-même a laissé parler le grand évêque d'Hippone. Nous croyons que ce morceau suffit pour donner une idée de la forme pleine d'intérêt que M. Maret sait donner à ses expositions et de l'attachante simplicité de son style. Mais revenons à nos devoirs d'appréciateur et de critique.

Les preuves ontologiques disséminées dans les écrits d'Augustin et des autres Pères, l'auteur de la *Théodicée* nous les fait retrouver, coordonnées et précisées par les travaux des scolastiques, notamment de saint Anselme. Puis il insiste beaucoup sur les perfectionnements nouveaux qu'elles ont reçues entre les mains des modernes et surtout de l'auteur des *Méditations*. Sur ce point, nous nous contenterons de remarquer, avec l'illustre évêque d'Avranches, d'abord que Descartes (dont les travaux appartiennent, sous certains aspects, à la tradition) avait trouvé tout le fond de ses preuves chez les anciens, et qu'ainsi les perfectionnements qu'on lui attribue regardent surtout la forme ; en second lieu, que, sous le rapport même de la forme, cette logique, cet esprit de méthode qui caractérise, dit-on, les productions modernes, est due, sans contredit, à l'influence des scolastiques, à la longue et forte éducation, comme s'exprime de Maistre, qu'ils ont donnée à l'esprit européen et surtout à l'esprit français ; enfin que des auteurs plus récents, et notamment M. de Bonald, en se rapprochant davantage de la ligne suivie par saint Bonaventure dans l'opuscule déjà cité, ont dépassé la portée des preuves cartésiennes.

Après avoir demandé si Dieu est, M. Maret demande ce qu'il est. Il s'agit « *de dégager l'idée de Dieu, l'idée de sa personnalité ; de dégager ce que contient cette idée : l'infinie perfection ; ce qu'elle exclut : un mélange ou confusion quelconque avec la créature, l'imparfait, le fini.* » Provoqué sur ce point par le *rationalisme qui poursuit une conception de Dieu plus parfaite que le dogme chrétien,* l'auteur rentre dans ses habitudes de polémique et ne juge pas à propos de revenir, pour exposer les perfections de Dieu, à l'heureuse idée qu'il avait eue de tracer historiquement les preuves de son existence. Quelque fécond que soit sur ce second article l'enseignement de l'Ecriture et de la tradition, l'auteur s'abstient de le développer, et déclare *qu'il va se servir tout de suite de la méthode philosophique pour faire concevoir par l'intelligence le dogme accepté par la foi.*

Cependant il nous semble que, si *les accents magnifiques par lesquels*

les divins prophètes ont annoncé l'unité, la simplicité, l'éternité, l'immensité de Dieu, n'allaient pas en cette occasion d'une manière assez directe au but philosophique qu'avait en vue M. Maret, tout au moins les écrits des Pères et des saints docteurs de l'école auraient pu lui offrir de profondes et sublimes pensées, plus persuasives que tous les raisonnements, et que saint Augustin, par exemple, qui lui avait, un peu auparavant, inspiré de si belles pages quand il s'agissait simplement d'établir l'existence de Dieu, pouvait encore lui suggérer des traits plus éloquents et de plus hautes intentions quand il s'agissait de développer toutes les magnificences du dogme catholique touchant les perfections divines; qu'enfin, en rapprochant, à l'aide des monuments de l'histoire, les deux époques où la raison humaine s'est posée d'une manière plus jalouse et plus hostile en rivale de la révélation, il eût fait ressortir de la simple comparaison des faits et des doctrines, mieux que de toutes les abstractions, cette vérité : que «*le rationalisme énerve les ressorts de l'âme, la prive de ses ailes divines, et la rend incapable de s'élever aux pures régions de l'infini; que le Christianisme, au contraire, ayant prodigieusement épuré le regard de l'âme, l'a rendue capable de contempler presque face à face Dieu dans son essence; mais qu'avec la foi chrétienne cette puissance se perd.* »

M. Maret avait à repousser, au nom du Christianisme, cette accusation : *Vous proposez un Dieu trop séparé du monde.* Le rationalisme a dit : *La vie universelle est essentiellement une; Dieu est au monde ce que l'âme est au corps; il y a un principe qui se réalise éternellement dans ses éternels produits; et le monde est comme le vaste organisme, le corps vivant de l'Eternel.* Tous les travaux de M. Maret sont une réfutation de ces paradoxes, et si, en les exposant ici, il n'y oppose que des déductions métaphysiques de la notion de Dieu, plus bas, recourant derechef à l'histoire, il montre les docteurs chrétiens faisant justice de toutes ces erreurs déjà formulées dans les systèmes antiques, et notamment dans le panthéisme équivoque de Sabellius. Le principal effort de la raison humaine, révoltée dans Arius, tendait précisément, au contraire, comme plus tard le mouvement primitif du protestantisme, à isoler Dieu du monde, à nier son union avec l'homme; seule la vérité catholique a su maintenir dans sa pureté la notion d'un Dieu personnel, séparé du monde, et pourtant substantiellement uni à la nature humaine.

Une fraction moins hardie du rationalisme moderne *se propose*

seulement de réformer le Dieu de la scolastique, ce Dieu solitaire, relégué sur le trône d'une éternité silencieuse et absorbé dans une stérile contemplation de lui-même. M. Maret, sans se préoccuper de cette accusation contre la scolastique, a confondu avec raison la cause de son Dieu avec la cause du Dieu de tout le Christianisme. Cependant, puisque les scolastiques étaient spécialement mis en cause, peut-être eût-il été bon de nous dire comment, dans la réalité, ces sages docteurs envisageaient, dans ses rapports avec les affections et les actions de l'homme, ce Dieu *solitaire, absorbé* dans une stérile contemplation. Toute l'école eût répondu en citant ces paroles admirables de celui qu'elle appela le *docteur angélique.*

« On a prétendu que, dans l'ordre de la dilection *naturelle,* la créature intelligente n'aime pas Dieu plus qu'elle-même, parce qu'aimer Dieu plus que soi-même semble être le propre de la *charité,* et que la dilection de la charité ne vient pas de la *nature,* étant le fruit de la grâce répandue dans nos âmes par l'Esprit qui nous est donné. Mais pour reconnaître manifestement la fausseté de cette opinion, c'est assez que l'on considère dans l'ordre de la nature ce à quoi chaque chose incline par son attrait naturel. Car, l'inclination naturelle, dans les choses irraisonnables, est l'indice de l'inclination qui meut naturellement la volonté dans l'être intelligent. Or nous voyons que, dans l'ordre naturel, tout ce qui, par la loi de sa nature, dépend d'un autre quant à son être même, est incliné plus fortement et plus profondément vers cet autre que vers soi-même... Nous voyons, par exemple, que la partie s'expose spontanément et naturellement pour conserver le tout. C'est ainsi que la main s'expose indélibérément à toute espèce de coup pour conserver tout le corps. Et parce que la raison imite la nature, nous trouvons un pareil exemple dans l'exercice des vertus civiques. Car il est d'un citoyen vertueux de s'exposer au péril de la mort pour sauver toute la république. Et si l'homme était une portion naturelle de la cité, l'inclination qui pousse à ce dévouement lui serait naturelle.

« Maintenant donc, comme le bien universel n'est autre que Dieu même, et que sous la raison du bien sont compris aussi l'ange et l'homme, et toute créature (parce que toute créature est de Dieu par sa nature même et selon le fond même de son être), il suit que, même dans l'ordre de la dilection naturelle, l'ange et l'homme aiment Dieu d'un amour plus fort et d'ordre plus élevé qu'ils ne s'aiment eux-mêmes. Autrement, s'ils s'aimaient eux-mêmes naturellement plus qu'ils n'aiment Dieu, il s'ensuivrait que la dilection naturelle serait perverse, et que la charité ne viendrait pas perfectionner la nature,

mais la détruire... Il faut aussi remarquer que comme en Dieu et la substance et le bien universel ne sont qu'une seule et même chose, les créatures bienheureuses qui voient déjà l'essence de Dieu n'ont qu'un même attrait de dilection vers cette divine essence, et en tant qu'elle est personnellement distincte et en tant qu'elle est le bien commun. Et comme en tant que bien commun elle est aimée de tous naturellement, il y a impossibilité que quiconque voit Dieu par essence le voie sans l'aimer. Mais ceux qui ne voient pas son essence ne le connaissent que par quelques effets particuliers, et il arrive quelquefois que ces effets contrarient leur volonté. Voilà comment il se peut faire que le pécheur haïsse Dieu, comment on peut soutenir cette proposition, quoique pourtant au fond, en tant que Dieu est le bien commun de tous, chacun, naturellement, l'aime plus que soi-même (S. I. 70, 5). »

Nous en appelons à la bonne foi de tous les rationalistes. Est-il quelqu'un de leurs philosophes qui ait écrit sur les rapports de Dieu avec l'homme une aussi belle page? Ne la prenez même qu'au point de vue philosophique; toute la métaphysique, toute la morale y sont en germe; il n'y a que les docteurs scolastiques qui sachent résumer l'une et l'autre avec tant d'élévation, de largeur et de clarté. Saint Thomas, et d'autres encore, sont remplis de passages de cette force; combien pâlissent à côté les hallucinations de la philosophie allemande, nous allions dire les hautes spéculations de toute la philosophie moderne!

Qu'on nous permette encore, pour montrer comment le moyen âge serait en mesure de faire l'apologie de son *Dieu isolé*, de citer un mot seulement de Bède-le-Vénérable. « Celui-là seul peut se flatter d'être vraiment entré dans le palais de la sagesse et de la vertu qui contemple assidûment Dieu dans toutes les œuvres de l'art et de la nature. » (*De Natura rerum.*)

Enfin, touchant la conception de Dieu, de ses perfections infinies, des vrais rapports qui nous unissent à lui, quoi de plus large et de plus onctueux que le Prosloge d'Anselme? On sait que ce sublime opuscule n'est qu'un exposé de ce principe *qu'il faut attribuer à Dieu tout ce qui est renfermé dans l'idée de la perfection suprême.* Nous regrettons que M. l'abbé Maret l'oublie et nous dise que *ce principe,* IMPLICITEMENT *contenu dans les spéculations des Pères et des docteurs du moyen âge, a été* POSÉ PAR DESCARTES *d'une manière* FORMELLE, *et développé ensuite par Malebranche et par Fénelon.*

On nous accusera peut-être de pousser la critique jusqu'au scrupule en nous voyant insister sur de pareilles observations, dont auraient dû nous dispenser, ce semble, le talent et le zèle avec lesquels M. l'abbé Maret défend en toute occasion la philosophie traditionnelle et fait valoir ses droits. Mais, lorsqu'un auteur est irréprochable dans l'ensemble et dans les grandes lignes de son enseignement, n'y a-t-il pas quelque utilité, après lui avoir rendu toute la justice qu'il mérite, à signaler à son attention, les quelques lacunes qu'il pourrait remplir, les quelques taches qu'il pourrait faire disparaître? Il importe, à notre avis, que l'auteur de l'*Essai sur le Panthéisme* et de la *Théodicée* donne à ses ouvrages toute la perfection dont ils sont susceptibles, car ces livres sont du petit nombre de ceux qui consolent et encouragent dans la stérilité de nos jours. Ajoutons qu'à une époque de transition comme la nôtre, où souvent les longues études deviennent impraticables pour ceux qui ont mission de répandre la vraie doctrine et de combattre l'erreur, on est trop fréquemment obligé de s'en tenir aux *manuels*. Or les écrits de M. Maret, par leur solidité, leur méthode précise et logique, leur mérite d'exposition et la lucidité constante de la polémique, nous semblent appelés à devenir de vrais manuels philosophiques pour le clergé et la jeunesse chrétienne. Mais c'est une vérité que reconnaissent tous les hommes pratiques : rien ne doit être négligé dans les écrits appelés à un tel honneur. Nous pouvons sur ce point nous en rapporter à la sagesse de l'auteur, et compter que, dans les éditions ultérieures, il fera disparaître çà et là quelques expressions peu précises, quelques phrases d'un langage peu vigoureux, et que sur certains points il voudra bien se montrer plus prodigue des richesses de la tradition.

En attendant, nous ne saurions trop engager les jeunes gens, et même les hommes, dont le nombre est si grand de nos jours, qui n'ont pas de la doctrine catholique une connaissance suffisante, à suivre les leçons orales de M. l'abbé Maret. Ceux qui fréquentent ce cours peuvent rendre témoignage que, digne en tout des pensées qu'elle exprime, la parole du professeur justifie, par sa clarté et son élévation, la faveur dont elle est l'objet. On sent, à l'aspect de son auditoire, que cette semence n'est pas jetée en vain, et qu'elle sera féconde au sein de ces intelligences qui la reçoivent pour la cultiver.

Fr. V.-E. Gardereau.

NOUVELLES ATTEINTES

A LA POSSESSION

DU SAINT-SÉPULCRE DE JÉRUSALEM

PAR LES RELIGIEUX LATINS.

Les journaux anglais ont publié deux pièces curieuses dont la presse française n'a donné que des analyses incomplètes et que nous traduisons en entier. L'une de ces pièces est une pétition envoyée par un sieur Thomas Brodigan, Irlandais, à M. O'Connell, pour être présentée à la Chambre des Communes; l'autre est une lettre écrite par un religieux franciscain, et donnant le récit des événements qui ont provoqué la pétition du voyageur irlandais.

Nous donnons d'abord la traduction, que nous ferons suivre des réflexions et des objections que la lecture de ces pièces nous a suggérées.

Pétition adressée aux honorables Communes du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, assemblées en Parlement.

« L'humble pétition de Thomas Brodigan, de Piltown-House, dans le comté de Meath, expose que le pétitionnaire, ayant le désir de visiter la Syrie et la Palestine, laissa son pays, en novembre dernier, avec un passeport du ministère des affaires étrangères, qu'il fit viser à Athènes par le ministre britan-

nique et l'envoyé de la Sublime-Porte; puis, débarquant à Beirouth, il le fit de nouveau viser par le consul général d'Angleterre, le colonel Rose;

« Qu'en outre il se procura un firman de Son Excellence Kiamil-Pacha, gouverneur général de la Syrie, et qu'ainsi il était parfaitement en règle;

« Qu'ainsi appuyé par l'autorité de l'ambassadeur, du consul, du gouverneur général, le pétitionnaire atteignit Jérusalem pendant la semaine sainte, afin d'être témoin des cérémonies religieuses du clergé latin en même temps que les nombreux chrétiens européens assemblés dans ce lieu à cet effet;

« Qu'à l'occasion solennelle des cérémonies du Vendredi-Saint le pétitionnaire se mêla à la procession religieuse, et entra dans la chapelle située sur le mont Calvaire, qui contenait un grand nombre de membres de l'église grecque;

« Que, lorsque le vice-président du couvent latin et son clergé se furent avancés jusqu'en face de l'endroit où notre Sauveur a été crucifié, quelques-uns des Grecs qui étaient présents refusèrent de laisser enlever le drap qui recouvrait la table de marbre placée sur le trou qui se trouve dans le roc, et dans lequel la croix fut mise;

« Qu'il y a un trou dans la table qui correspond avec le trou pratiqué dans le roc au-dessous de la table, et qu'à moins de retirer le drap qui recouvre la table il était impossible que la croix portée dans la procession des Latins pût être placée dans le roc, suivant la coutume traditionnelle;

« Qu'un tel refus équivalait à un anéantissement virtuel de l'ancien droit que les Latins ont de se servir, en cette occasion, de la partie gauche de la chapelle, partie appartenant aux Grecs;

« Que le pétitionnaire se trouvait près de cette table lorsque les Grecs interrompirent le service par leurs refus et leurs clameurs. Le clergé latin soutint son droit de procéder à la cérémonie comme par le passé; la dispute s'échauffa, des coups furent donnés, et il s'ensuivit un engagement général;

« Que le pétitionnaire, n'ayant aucun désir de se mêler à cette

lutte, fut poussé en avant par les Grecs qui étaient derrière, et fut ainsi jeté au milieu des combattants; qu'il fut grièvement assailli, et ne s'échappa qu'avec la plus grande difficulté et presque évanoui;

« Que la violence de la lutte fut telle que l'on eut recours à des couteaux, et que la vie du pétitionnaire fut sérieusement en danger;

« Qu'un grand nombre de sujets britanniques, des dames, des gentlemen, étaient présents; que cette attaque soudaine les remplit d'horreur et de consternation;

« Que plusieurs d'entre eux furent également assaillis, et que tous furent indignés au delà de toute expression en voyant la profanation d'un lieu si sacré pour les chrétiens de toute dénomination;

« Que ce combat ne fut étouffé que par la force militaire; que, les nombreuses gardes de faction dans la chapelle étant incapables de rétablir la tranquillité, un exprès fut envoyé à Son Excellence Mahmoud-Pacha, qui arriva promptement à la tête d'un bataillon de six cents hommes, et que c'est cette force seule qui sépara les combattants;

« Que, si Son Excellence ne s'était pas montrée si empressée, il est impossible de savoir combien de vies auraient été tranchées, car le tocsin des Grecs et celui des Latins appelaient déjà leurs nations respectives au combat et à la délivrance;

« Que le pétitionnaire a appris que de telles scènes de violence et de barbarie arrivent fréquemment, et s'il avait pu prévoir un tel outrage il ne serait pas allé à Jérusalem dans cette saison, quelque vif que fût son désir de contempler le théâtre de la Rédemption de l'homme pendant l'anniversaire et la célébration de cette Rédemption;

« Que la crainte d'être exposé à des attaques et à des outrages interdira aux chrétiens des nations lointaines la visite des saints lieux, tandis que le libre accès au Saint-Sépulcre est assuré par les traités des princes chrétiens avec la Sublime-Porte;

« Que le roi des Français est le protecteur des couvents et

des chrétiens en Orient, que Sa Majesté est leur gardien spécial ; et sur cette responsabilité de la grande et puissante nation française, les chrétiens de tous les pays avaient jusqu'à présent visité la Terre-Sainte, pleinement confiants dans la protection qui les garantissait de tout outrage et injure personnelle ;

« Que le pétitionnaire a fait voir que cette protection est insuffisante, que le clergé latin est attaqué et interrompu dans l'exercice de son saint ministère, sur le lieu le plus sacré, dans l'occasion la plus solennelle;

« Que la Sublime-Porte doit avoir recours à des moyens efficaces pour la protection des chrétiens, au moyen d'une séparation des sectes dans leurs cérémonies respectives, et que le gouverneur civil de Jérusalem doit être investi d'une autorité répressive et de la faculté de l'exercer.

« Votre pétitionnaire, en conséquence, prie humblement cette honorable Chambre des Communes de prendre des mesures telles qu'elles garantissent l'accomplissement des divers traités qui assurent aux chrétiens de toute dénomination une entrée libre et sûre dans le Saint-Sépulcre. L'histoire proclame que cette liberté d'accès fut établie par le sang chevaleresque [1] de l'Angleterre pendant les Croisades, et le pétitionnaire fait des prières pour qu'au moyen de la paisible action diplomatique les sujets britanniques qui visitent Jérusalem et la Terre-Sainte puissent être dorénavant à l'abri d'outrages semblables à ceux dont il a été témoin.

« Et le pétitionnaire priera toujours.

« Thomas BRODIGAN. »

Voici la seconde pièce.

« A bord de *l'Egyptus*, le 11 mai 1846.

« Mon révérend Père,

« J'ai ressenti avec les autres chrétiens qui étaient à Jéru-

[1] En partie cela est vrai; le voyageur irlandais n'oublie pas sans doute que Godefroy, Louis-le-Jeune, Philippe-Auguste et saint Louis étaient Français. (*Note du traducteur.*)

salem une grande douleur de la profanation faite dans la chapelle du Mont-Calvaire, dans l'église du Saint-Sépulcre, le Vendredi-Saint dernier.

« Tous ceux qui professent le Christianisme doivent regretter qu'un pareil lieu ait été profané. Je désire sincèrement voir mettre fin à ces différends entre les Grecs et les catholiques, et il me paraît possible d'exercer une influence religieuse et politique pour l'arrangement des droits de chaque culte, en séparant leurs cérémonies et en mettant ainsi fin à leurs différends, qui sont tout à fait opposés à l'esprit du Christianisme.

« Vous avez été témoin oculaire, mon révérend Père, de tout ce qui s'est passé, et je compte sur votre bonté pour me donner par écrit les détails de cette malheureuse affaire. Ayez la bonté d'excuser la liberté que je prends, et acceptez les assurances de mon sincère respect.

« Croyez-moi, etc.

« *Signé :* Thomas Brodigan.

« *Au Père Jean-Baptiste de Mondovi, de l'ordre des Capucins.*

Réponse du Père Jean-Baptiste (traduite de l'italien).

« A bord de *l'Egyptus*, le 11 mai 1846.

« Mon très-illustre et très-respectable Monsieur Thomas, je m'empresse de vous donner une description aussi concise que possible de la sanglante, horrible et scandaleuse tragédie préméditée et exécutée par les religieux schismatiques, de concert avec leur patriarche et le consul grec de Morée résidant à Jaffa, contre les catholiques, et particulièrement contre la personne du très-révérend Père Paul de Moretta, commissaire apostolique de la Terre-Sainte, tragédie qui eut lieu le soir du Vendredi-Saint, dans le lieu même où le divin Rédempteur daigna accomplir la Rédemption du genre humain.

« Le soir du Vendredi-Saint, la procession partit de l'église des Pères Mineurs qui surveillent la Terre-Sainte et résident dans le Saint-Sépulcre. Là, une courte, mais fervente

action de grâce, adaptée à la procession et à la cérémonie, fut récitée en italien, et, aux stations habituelles, plusieurs autres oraisons furent prononcées successivement dans diverses langues, c'est-à-dire la seconde en français, la troisième en polonais, la quatrième en grec, et cette dernière dans le lieu même du crucifiement. Ceci fait, on allait commencer une autre prière en italien, après laquelle on devait faire la cérémonie du placement de la croix sur l'autel, où se trouve le trou dans lequel la croix sur laquelle notre Sauveur a été crucifié était fixée. Mais voici que les Grecs turbulents et séditieux (c'est un peuple sans foi et sans religion), ne sachant comment interrompre cette cérémonie si belle, si mystérieuse et si touchante, violèrent l'ancienne coutume, non-seulement par leur présence, mais, ce qui est encore pire, en plaçant sur ledit autel un tapis et un cierge allumé, circonstance inouïe. En conséquence, le sacristain catholique, après avoir prié le sacristain grec de retirer ces deux objets dont la présence était injurieuse, et ayant vu son obstination à vouloir les garder là où ils étaient (telles étaient les instructions que lui avait données le patriarche), le sacristain catholique, disons-nous, trouvant enfin toutes ses prières inutiles, résolut d'enlever lui-même les objets ci-dessus mentionnés et le fit. Mais à peine l'eut-il fait qu'une foule de prêtres et de pèlerins grecs s'élança du côté de la chapelle où ils se tenaient tous armés, les uns avec des poignards, les autres avec des bâtons, ou des fouets, ou des pierres; toutes ces armes furent dirigées contre les Pères de la Terre-Sainte, et, ce qui est encore plus remarquable, c'est qu'au milieu de ce conflit on entendit une voix qui s'écriait hautement : « Mettez la main sur le papa ! mettez la main sur le papa ! » c'est-à-dire : « Tuez ! tuez le Père supérieur ! » qui se tenait au milieu de la chapelle, revêtu de ses habits pontificaux ; et dans le même moment un Grec s'élança sur le Père confesseur avec un chandelier, pour le tuer avec la pointe, et il aurait certainement réussi dans sa criminelle tentative si M. Gaetano Rognetti, docteur en médecine et supérieur de l'hôpital de Damas, qui était présent, n'eût dé-

tourné le coup mortel. Pendant ce temps, la plupart des Pères catholiques de Terre-Sainte, ainsi que les pèlerins séculiers, se précipitèrent hors de la chapelle dans la plus grande confusion, et, ce qui paraît le plus honteux, *c'est que le consul de France, qui représente la puissance protectrice des chrétiens dans le Levant, dont le devoir était d'user de toute son influence pour apaiser le désordre, fut le premier à décamper avec sa famille.* Mais si par la suite *il se montra lâche et tout à fait indifférent dans une affaire aussi importante,* je ne dois pas manquer de louer hautement le courage magnanime du consul de Sardaigne, qui non-seulement demeura immobile, mais prit des mesures pour faire prévenir le pacha. Aussitôt que le pacha fut informé, quoique hors de chez lui pour un divertissement, il se hâta de se rendre en personne à la tête d'un bataillon au très-saint Sépulcre. Intervention providentielle ! Il est certain que, s'il eût tardé le moins du monde, un massacre aurait eu lieu, parce qu'au son du tocsin les Grecs et les Latins se seraient jetés les uns sur les autres, et Dieu seul sait tout le sang qui aurait été versé. Quoi qu'il en soit, et malgré cette intervention, plusieurs Pères de Terre-Sainte ont été blessés. Aussitôt que le désordre eut été apaisé par le pacha en personne, la cérémonie recommença sans interruption, et dans la chapelle du Calvaire et de la Pierre de l'Onction, et dans celle du Saint-Sépulcre, et quoique, par la grâce de Dieu, les Grecs rebelles aient plus souffert dans le conflit que les Pères catholiques en se défendant, il serait cependant très-louable et très-honorable de mettre un frein à des désordres semblables à ceux que commettent les Grecs, et qui sont scandaleux pour les Turcs eux-mêmes. Voilà, Monsieur Thomas Brodigan, mon cher compagnon de voyage, un récit impartial de la profanation dont j'ai été témoin oculaire, et, quoique je souffre beaucoup de l'agitation du bâtiment, j'ai tâché de m'exprimer avec toute la brièveté possible. J'ai l'honneur, etc.

« *Signé :* Père Jean-Baptiste DE MONDOVI,

« *Missionnaire apostolique et supérieur de Syrie.* »

Ces deux pièces contiennent plusieurs points que nous allons énumérer.

1° Le voyageur irlandais reconnaît que la protection des couvents latins et des catholiques appartient au roi des Français de temps immémorial.

2° Il déclare que cette protection est aujourd'hui impuissante, puisque des scènes scandaleuses, et qui ont été sur le point d'ensanglanter l'enceinte même de l'église du Saint-Sépulcre, se sont passées en présence du consul de France qui a été impuissant à les réprimer.

3° Il demande que des dispositions nouvelles soient prises par acte pacifique et diplomatique, afin que de pareilles scènes ne puissent pas se renouveler, et il indique comme moyen de les arrêter la séparation des sectes pendant la célébration des cérémonies.

Tous ces points sont d'une haute gravité. Mais, avant de les aborder, disons que nous ne pouvons pas croire à l'accusation portée contre le consul de France, M. Jorelle, par le Père Capucin, et qui n'est point exprimée aussi sévèrement par le voyageur irlandais. La conduite de cet agent à Mogador, lors de la campagne du Maroc, a été noble et courageuse, et la qualité de Sarde du Père Capucin Jean-Baptiste, et l'éloge pompeux du consul de Sardaigne révèlent trop clairement la jalousie habituelle des Sardes contre la France en Orient pour que cette accusation ne nous soit pas suspecte. Nous ne l'admettrons pas avant d'être parfaitement renseignés. Peut-être les tendances philosophiques de M. Jorelle l'auraient-elles moins bien inspiré en Terre-Sainte que sur les côtes de Barbarie ; peut-être la présence de sa femme et de sa famille lui aura-t-elle enlevé dans ce moment même un peu de son courage habituel.

Le Tasse, en parlant d'un des personnages de son héroïque poëme, dit qu'il avait jadis été un des plus fermes défenseurs de Jérusalem, mais que depuis

Era invilito
Negli affetti di padre e di marito.

Nous ne croyons pas pour nous que ce soit une lâche influence que celle qu'exercent une femme et des enfants, mais nous cherchons à expliquer une chose inexplicable. Nous le répétons, nous ne croyons pas à l'accusation portée contre le consul de France ; mais, quand elle serait vraie, ce serait la faute d'un agent et non pas celle du gouvernement, nous aimons à le croire. Les Sardes sont jaloux de l'influence française en Orient, parce qu'ils voudraient, eux aussi, y être reconnus comme les défenseurs du Catholicisme ; toutefois, ils savent bien, quand ils sont efficacement protégés, rendre hommage au courage et au dévouement des agents de la France. Le roi de Sardaigne a donné l'ordre de Saint-Lazare et Saint-Maurice à MM. de Ratis-Menton et Botta pour leur noble conduite en Orient, et nous donnerons à la fin de cet article la traduction d'une lettre écrite par le préfet de la mission des Capucins de Syrie à M. Poujade, lorsque ce dernier était à Beirouth.

La France, ayant pour clients et pour protégés en Orient des religieux appartenant à toutes les nations catholiques de l'Europe, se doit et leur doit de les protéger d'une manière tellement efficace, tellement incontestable, qu'ils ne puissent pas un moment regretter la protection de leurs gouvernements naturels, ou même penser que cette protection pourrait être plus efficace. C'est donc avec une profonde douleur que nous avons lu une pétition adressée à la Chambre des Communes, et demandant l'intervention de l'Angleterre afin de faciliter la circulation et la sécurité des voyageurs chrétiens en Terre-Sainte et sur le théâtre de la Passion de Notre-Seigneur.

Cependant, en examinant les faits avec plus d'attention, nous verrons que le gouvernement français ne s'est pas montré aussi indifférent que semblerait le faire croire la lettre du voyageur irlandais, à la sécurité des pèlerins, à la considération de la religion catholique et à celle de ses ministres. C'est le ministre des affaires étrangères actuel qui a créé un consulat de France à Jérusalem, où les Anglais, les Sardes et les Russes

nous avaient précédés, il est vrai ; mais l'installation de ce consulat a été marquée par des bienfaits. Toute avanie a cessé envers les catholiques de la ville et des environs. Les religieux ont cessé d'acquitter ce tribut que, sous forme de don, ils étaient contraints de payer au gouverneur de la ville sainte. Les pèlerins étaient obligés de payer un droit : il a été aboli. L'église du Saint-Sépulcre était le théâtre, pendant les fêtes de Noël, des plus scandaleuses saturnales de la part des pèlerins des communions schismatiques. Le consul de France, le comte de Lantivy, les a fait cesser par son influence sur le gouverneur de la ville. Enfin, il avait obtenu que les honteuses impostures faites par les Grecs et les Arméniens à propos du prétendu feu sacré ne fussent plus l'occasion de scènes sanglantes ; mais, quelle que soit l'influence du représentant de la France à Jérusalem, il ne pourra jamais, même avec le plus grand courage, à plus forte raison si le cœur vient à lui manquer dans une occasion décisive, imposer la paix et l'ordre aux diverses communions sans le secours de la force matérielle, et cette force est celle des Turcs.

Les deux lettres que nous venons de traduire disent que les gardes ne purent pas suffire à mettre l'ordre. Or, il faut avoir vu le Saint-Sépulcre occupé quelquefois par des Albanais insolents et contempteurs pour se faire une idée de la profonde tristesse de nos Pères de Terre-Sainte en voyant les saints lieux occupés par ces infidèles. Les troupes turques régulières se comportent, il est vrai, avec décence et respect ; mais n'est-il pas pénible pour des religieux, pour des fidèles recueillis, pendant la célébration des saints mystères, de voir le Calvaire gardé par les soldats du Croissant ! Voilà ce qui empêche le consul de France de requérir la présence d'une force ottomane lors des jours de fêtes et de cérémonies. Le voyageur irlandais a touché le véritable nœud de la question en demandant la séparation des diverses sectes lors de la célébration de leurs cérémonies ; c'est, en effet, la seule solution possible aujourd'hui, et, quand elle est demandée par un Irlandais et un catholique, elle ne doit inspirer aucune

défiance aux fidèles. Cependant nous remarquons que le Père Jean-Baptiste ne se prononce pas sur ce point; c'est qu'en effet les vues, nous n'osons pas dire l'obstination, mais les convictions abusées des Pères de Terre-Sainte, sont pour beaucoup dans l'état d'incertitude et de danger où se trouvent aujourd'hui les religieux et les pèlerins. Il y a près d'un siècle que tous les saints lieux appartenaient à la congrégation des Pères-Mineurs, aux religieux français appelés Pères de Terre-Sainte. Ils y étaient depuis François Ier, sous le patronage de la France, protégés par son ambassadeur à Constantinople, mais souvent exposés aux vexations, à l'arbitraire, aux cruautés des pachas, excités ou payés par les Grecs. Les distances, à cette époque, étaient grandes, les communications difficiles, et plus d'un supérieur du couvent de Terre-Sainte était contraint de déposer aux pieds des pachas les doublons et les piastres fortes d'Espagne, ou de subir une étroite et dure prison avant que les réclamations eussent pu être entendues à Constantinople.

Cependant, tant que la Russie n'eût pas pesé dans les conseils de l'empire, les moines latins demeurèrent en possession de tous les sanctuaires. Mais quand les Grecs, enrichis et réveillés de leur défaite par l'apparition de la puissance russe, purent faire agir à Constantinople la double force de l'or et de l'influence diplomatique, la défaite des Latins commença. Leurs sanctuaires furent envahis les uns après les autres, et l'invasion continua sous le règne glorieux de Napoléon comme sous le sceptre honteux de Louis XV. Toutefois l'empereur Napoléon fit faire des remontrances à Constantinople par son ambassadeur, remontrances qui furent étouffées par le bruit de sa chute. On connaît la triste ambassade du marquis de Rivière sous la Restauration. Au gouvernement de Juillet appartient la gloire d'avoir mis un terme aux envahissements des Grecs, et, il faut rendre justice à tout le monde, M. le baron de Bourqueney se montra ferme et habile défenseur de nos droits dans l'affaire de la coupole. Plût à Dieu qu'il eût toujours montré la même autorité et la même fermeté dans d'autres circonstances

encore plus critiques ! Les Grecs déclaraient qu'ils entendaient réparer seuls la grande coupole, déjà réparée par eux en 1810, ce qui, telle est leur prétention, doit constituer pour eux un acte de propriété. M. de Bourqueney, de son côté, déclara que la réparation ne pouvait avoir lieu qu'en commun. Il eut la plus grande difficulté à amener les Latins à ce moyen terme. Nos bons Pères croyaient qu'en admettant les moines des communions schismatiques à la réparation de la coupole, ils abdiquaient leur droit de seuls possesseurs; ils préféraient ainsi un droit théorique, contesté par les Grecs, qui avaient la possession de fait, au partage avec les Grecs. Il faut pourtant avoir le courage de le dire, les Grecs sont aujourd'hui si avancés qu'on ne pourra plus leur enlever les sanctuaires dont ils se sont emparés au moyen de firmans parfaitement en règle. C'est déjà beaucoup d'avoir enfin songé à entourer les religieux latins et le culte catholique à Jérusalem d'une protection de droit et de fait, et d'avoir établi le *statu quo* pour la possession des divers sanctuaires; il faudrait maintenant déclarer le Saint-Sépulcre propriété commune de tous les cultes, ouvert à toutes les communions à des jours différents, et de manière que des rixes sanglantes et scandaleuses ne viennent plus profaner le lieu où l'homme a été racheté et faire rougir le chrétien devant le musulman. Rome ne doit pas craindre d'aller au-devant d'un pareil arrangement. Comme perte matérielle des lieux saints, les Grecs y perdraient plus que les Latins ; quant à la liberté laissée à tous les cultes, elle profiterait au Catholicisme.

Depuis longtemps les Pères latins ont acquis une supériorité incontestable. Seuls ils se sont montrés dignes, charitables, amis des lumières, désintéressés. Les Grecs et les Arméniens amassent des richesses, dépouillent les pèlerins, vendent des places du Paradis publiquement au plus offrant, et se sont déshonorés par cette immense imposture du feu sacré qui arrache des larmes de douleur aux personnes pieuses et des rires de joie aux incrédules. Les protestants, nouvellement établis, ont distribué des Bibles et payé à beaux deniers comptants chaque

conversion de juif. Les Pères de Terre-Sainte, qui nourrissent la population pauvre de Jérusalem, et qui donnent le peu d'instruction chrétienne répandue dans la Terre-Sainte, n'ont pas à craindre la liberté.

Nous nous sommes laissés entraîner au loin par les réflexions que nous ont suggérées les deux pièces traduites au commencement de ce travail; mais nous n'avons pas tout dit sur un sujet plein d'intérêt pour la France et le monde catholique, et sur lequel nous nous proposons de revenir.

Voici la traduction de la lettre à laquelle nous avons fait allusion plus haut :

A M. Eugène Poujade, consul de S. M. T.-C. à Beirouth.

Quod defertur non aufertur.

« Beirouth, le 27 juin 1845.

« Monsieur le Consul,

« Les événements arrivés cette année en Syrie, et particulièrement dans le mont Liban, entre les Druses et les chrétiens, pendant le mois de mai dernier, me fournissent l'occasion de louer votre zèle, votre énergie et votre courage; et ce n'est pas par esprit de flatterie que je le fais, mais pour rendre justice à la vérité. Votre zèle s'est montré suffisamment dans l'abondante distribution de secours que vous avez faite pour soulager tant de malheureux chrétiens de toute condition, hommes, femmes, jeunes garçons et jeunes filles. Ces malheureux se trouvant dans un état déplorable de besoin et de faim, leurs maisons et leurs champs brûlés et dévastés, votre générosité et votre bon cœur ont pu se donner carrière ; vous les avez secourus, je dirai presque au delà de vos forces, en d'abondantes aumônes en argent et en vivres, etc., sans lesquels ces malheureux eussent certainement été victimes de la faim. Mais ce n'est pas tout ; on connaît bien tous vos efforts pour donner des asiles à ces malheureux et les soustraire aux rigueurs de la saison. Aucun n'a été par vous négligé ; vous ne vous êtes épargné aucune fatigue pour secou-

rir l'humanité opprimée. Les montagnards de toutes les parties du Liban admirent votre générosité, louent votre zèle et sont pénétrés de la bonté de votre grand cœur; tous dirigent vers le Ciel de ferventes prières et implorent avec le cœur plus qu'avec la bouche pour que le dispensateur de toutes choses vous comble de ses bénédictions.

« Votre énergie et votre courage se sont bien fait connaître lorsque vous vîtes le gouvernement turc tout porté pour les Druses et contraire aux pauvres chrétiens. C'est alors que, par des lettres pleines de force au pacha, vous avez obtenu la délivrance d'une foule de chrétiens, hommes et femmes, d'Abbey, de Deir-el-Kamar, de Gezzin. Ferme dans ces lettres, courageux et persévérant, vous avez envoyé vos janissaires pour sauver ces malheureux et les arracher à la barbare cruauté des Druses. Vous ne vous êtes épargné ni la fatigue du jour ni celle de la nuit pour le bien de l'humanité opprimée, et c'est avec raison qu'on vous doit le nom de philanthrope et de vrai chrétien, et votre nom ne sera jamais oublié par les populations de Syrie.

« La France pourra se glorifier d'avoir eu à Beirouth un consul qui sut défendre les droits de sa nation, protecteur de la religion et appui des malheureux chrétiens. Je ne doute pas non plus que vous n'ayez une juste et due satisfaction pour le meurtre de notre Père Charles, cruellement tué par les Druses dans le couvent d'Abbey.

« Agréez donc, Monsieur le Consul, etc.,

« De Votre Seigneurie,

« Fr. Francesco,

« *Capuccino di Sardegna, prefetto della missione in Siria.* »

DU RAPPORT

DE M. LE COMTE BEUGNOT

SUR LE

PROJET DE LOI DU DÉFRICHEMENT

SITUATION ACTUELLE
ET AVENIR DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE EN FRANCE.

Parmi les projets de loi restés à l'état de rapport que la session qui vient de finir laisse en héritage à celle qui doit suivre, il en est peu qui soulèvent de si graves questions et qui touchent à de si puissants intérêts que le projet de loi sur le défrichement. Aussi la commission devant laquelle il a été renvoyé à la Chambre des Pairs a-t-elle mis plus de deux mois à l'examiner [1].

On n'est pas surpris de cette lenteur quand on voit dans le remarquable rapport de M. le comte Beugnot les recherches auxquelles cet examen a donné lieu, les dissentiments qu'il a suscités dans le sein de la commission, et les modifications profondes, radicales, qu'il a fait introduire dans le projet ministériel. Il n'y a pas à s'y méprendre :

[1] Cette commission était composée de MM. le comte Roy, le marquis de Raigecourt, le vicomte Duchâtel, le comte Beugnot, de la Coste, le vicomte de La Riboissière, Félix Faure.

sous le titre d'amendements, la commission renverse par la base le projet du ministre ; elle lui en substitue un autre, non pas différent sur quelques points, mais absolument contraire, partant d'un principe opposé et aboutissant à une conclusion également opposée.

Dans une des dernières séances de la Chambre des Députés, M. le ministre des finances a paru rechercher l'occasion d'exprimer son regret de ce que ce projet de loi sur le défrichement n'avait pas été discuté à la Chambre des Pairs. Il n'a pas craint de manifester la confiance que la discussion aurait ramené à son opinion les adversaires de ses principes. C'est là, nous le croyons, une des plus fausses espérances dont la faiblesse paternelle puisse entretenir l'illusion. Toutefois la déclaration de M. le ministre témoigne qu'il persistera dans les principes battus en brêche par le rapport de M. Beugnot. Ainsi, au début de la session prochaine, deux systèmes entièrement opposés vont se trouver en présence sur une des questions les plus importantes dont la législature puisse avoir à s'occuper.

La loi du défrichement, en effet, n'intéresse pas seulement la salubrité de notre climat, la fécondité de notre sol, la force de notre marine, la prospérité de nos grandes industries; elle touche au principe et à l'exercice même du droit de propriété.

Quand, sur une question de cette importance, le ministre et l'une des Chambres se trouvent en opposition, il vaut la peine, sans doute, de comparer leurs doctrines et leurs arguments, et de mettre en regard les dispositions et l'esprit de leurs projets.

Pour poser clairement la question sur le terrain où elle aura à se vider, pour en faire comprendre toute la portée et les conséquences, il est nécessaire de bien établir d'abord quelle est la situation actuelle de la propriété forestière, soit qu'on la considère isolément, soit qu'on l'examine dans ses rapports avec les autres éléments de la fortune publique.

L'étendue du sol boisé en France forme le 1/7 environ de la superficie totale du royaume. Elle occupe 8,623,128 hectares ainsi répartis :

A l'Etat,	1,073,256 hectares ;
Communes et établ. publics,	1,823,833
A la couronne,	106,929
Aux particuliers,	5,619,110 [1].

[1] Ces chiffres sont en quelque sorte officiels; nous les empruntons au *Rapport*

D'après ces chiffres, les bois des particuliers forment à peu près la douzième partie du sol de la France ; cette nature de propriété revendique donc, par le seul fait de son importance dans l'échelle de la fortune publique, un intérêt tout spécial et auquel bien d'autres considérations non moins graves lui donnent en outre des droits.

Se trouve-t-elle, en effet, placée dans une condition sinon privilégiée, du moins égale, relativement aux autres branches de la richesse nationale ? C'est le contraire qui a lieu, ainsi que quelques rapprochements historiques et statistiques vont le démontrer.

Les restrictions apportées au droit de propriété, en matière forestière, remontent assez loin. On en trouve des traces même antérieurement aux règnes de Henri IV et de François Ier, et par conséquent bien avant l'ordonnance de 1669. Mais ce fut cette ordonnance qui posa nettement en principe l'assujettissement des bois des particuliers aux règles de l'administration forestière. Elle ne fit pas seulement aux propriétaires des forêts l'obligation de conserver le sol en bois, elle leur prescrivit de plus un mode d'administration dont il leur fut interdit de s'écarter.

Cette intervention du pouvoir dans l'exercice du droit de propriété n'a rien qui doive surprendre beaucoup sous le régime des idées politiques et économiques qui dominaient à cette époque. Mais lorsque la révolution de 89 changea ce régime, la servitude imposée exceptionnellement à la propriété forestière devint inconciliable avec les principes nouveaux qui gouvernaient l'opinion. Aussi la loi du 29 octobre 1791 rendit-elle à chaque propriétaire le droit d'administrer ses bois et d'en disposer à son gré.

Pour comprendre tout ce qui dut advenir de ce brusque passage du régime de restriction à un régime de liberté illimitée, il ne faut pas perdre de vue qu'un arbre, et par conséquent une forêt, n'est pas autre chose, au point de vue économique, qu'un revenu annuel mis en réserve pendant une longue série d'années, et dont la valeur accumulée peut être réalisée à chaque instant, selon le besoin ou la volonté du possesseur du sol. L'aliénation des forêts du clergé et des émigrés, qui suivit de près la loi de 1791, mit ces bois entre les

sur le reboisement des montagnes, adressé au ministre des finances par le directeur général des forêts, le 17 mai 1845; travail plein de recherches et de renseignements précieux.

mains d'acquéreurs d'autant plus avides d'en tirer parti qu'ils comptaient moins sur la légitimité et la sécurité de leurs acquisitions.

Sous l'influence de ces circonstances, le sol forestier dut éprouver de grands vides, et l'on dut abuser jusqu'à l'excès du pouvoir de défricher. Malgré cela, cependant, il est à remarquer que les bois des particuliers eurent moins à souffrir que ceux des communes et de l'Etat; car, comme si tout s'était réuni à la fois pour la destruction du sol forestier, le corps des eaux et forêts fut désorganisé à cette époque, et l'administration des forêts de l'Etat et des communes laissée partout à la merci de la cupidité et de l'ignorance. On a trop perdu de vue l'influence de ces circonstances quand on a regardé la dévastation du sol forestier comme le résultat unique du passage du régime de restriction à celui de liberté.

En des temps réguliers et paisibles, et en présence d'une administration forestière bien constituée, la loi de 91 n'eût pas eu les suites fâcheuses qu'il faut attribuer en majeure partie aux troubles révolutionnaires qui la suivirent. D'ailleurs, ces suites ont été exagérées outre mesure, ainsi que le remarque M. Beugnot[1].

Cependant, sous l'empire de ces circonstances fatales, la dévastation des bois fut poussée au point de menacer les intérêts généraux du pays. Aussi une des premières pensées du gouvernement qui fit succéder l'ordre à l'anarchie, fut-elle de reconstituer l'administration des forêts de l'Etat et des communes, et de rétablir, relativement au défrichement des bois des particuliers, les prescriptions de l'ordonnance de 1669. Toutefois, il faut bien l'observer, l'article de la loi du 9 floréal an X (29 avril 1803) qui porte qu'aucun bois ne pourra

[1] L'étendue des défrichements exécutés dans les treize premières années de la Révolution n'a jamais été et n'est pas encore bien connue. L'opinion publique s'est laissée entraîner, sur ce point, à des appréciations évidemment exagérées et sans bases. Ainsi, nous lisons dans un savant rapport présenté à la Chambre des Députés le 12 mars 1834 que, de 1790 à 1803, 1,500,000 hectares de bois disparurent du sol, et que les défrichements opérés dans ce court espace de temps dépassèrent de moitié ceux qui avaient été exécutés sous le siècle précédent. En abaissant la contenance des défrichements et des déboisements à 483,045 hectares, M. le ministre des finances, dans le résumé statistique des changements subis par le sol forestier de 1791 à 1844, qu'il a communiqué à la commission, s'est moins éloigné de la vérité. Toutefois, les éléments d'un calcul exact manquent, et les efforts pour y suppléer ne conduisent à aucun résultat certain.

(*Rapport de M. Beugnot.*)

être arraché et défriché que six mois après la déclaration faite par le propriétaire, et autant que l'administration des forêts, autorisée par le ministre des finances, n'y aura pas mis opposition ; cet article, disons-nous, ne fut admis que comme une suspension exceptionnelle du droit de propriété, suspension exceptionnelle motivée sur des circonstances dont le terme fut limité à vingt-cinq ans, après lesquels le législateur pensa que la propriété forestière pourrait rentrer sans inconvénient dans la pleine jouissance de ses droits. Mais l'esprit despotique et les besoins de l'Empire survenant, une atteinte infiniment plus grave fut portée au régime de la propriété en matière forestière. On accorda à la marine le droit de martelage dans les bois des particuliers, et ce droit fut accompagné de conditions si vexatoires et si ruineuses pour les propriétaires, il donna lieu à des abus si criants, qu'il n'y aurait pas besoin d'autre cause pour déprécier la propriété forestière dans un pays et en expliquer la disparition [1].

Comme la marine ne paraît pas encore avoir renoncé à la pensée

[1] Avant 1669, les entrepreneurs de bâtiments de mer et civils pour le service du roi faisaient extraire des forêts du domaine les arbres nécessaires à ces constructions. Les désordres et les abus qui en résultaient amenèrent les dispositions de l'ordonnance de 1669, destinée à y mettre un terme.

D'après cette ordonnance et celles qui la suivirent, les priviléges de la marine consistaient :

1° Pour les bois du domaine royal, des communes et des communautés religieuses, dans le droit de marteler, *parmi les arbres non réservés par les officiers des maîtrises* sur les *coupes assises*, ceux que ses préposés jugeaient propres aux constructions navales. Ces arbres étaient livrés par les adjudicataires des coupes aux fournisseurs de la marine, et le prix en était réglé de gré à gré ou suivant l'estimation de gens à ce connaissant ;

2° Pour les bois des particuliers, ce droit ne pouvait s'exercer que dans les forêts à dix lieues de la mer ou à deux lieues des rivières navigables, *et sur les arbres que les propriétaires voulaient faire abattre.*

En 1792, ces priviléges se trouvant abolis, la marine opéra ses approvisionnements au moyen de coupes faites directement dans les forêts de l'État par ses propres agents. C'est la période la plus déplorable de la dévastation du sol forestier.

A partir de 1801, non-seulement on rétablit les priviléges de 1669, mais ces priviléges s'accrurent démesurément, et s'exercèrent avec tant d'impéritie et d'arbitraire qu'ils amenèrent à la fois la dépréciation complète des forêts de l'État et des communes, et leur dégradation rapide. Non-seulement les adjudicataires devaient livrer les bois marqués à la marine ; ils devaient en outre *les équarrir, les transporter partout où bon lui semblait, et cela d'après un tarif unique pour tout*

de revendiquer ces droits et qu'il en a été même question à la tribune de la Chambre des Députés, il est bon que l'on sache en quoi ils consistaient, et ce qu'ils ont produit.

Telle était la situation de la propriété forestière à la chute de l'Empire et dans les premières années de la Restauration.

Sous un pareil régime, cette propriété, ainsi ruinée et découragée, dut tomber dans l'abandon et le dépérissement. Il fallut enfin porter remède au mal. Cette fois, du moins, on chercha ce remède dans sa véritable source, en le demandant non plus à l'aggravation des lois restrictives, mais aux bienfaits d'une législation régulière, à la protection d'une administration forte et éclairée, au progrès et à l'amélioration de la sylviculture. La législation de 1827 réalisa cette triple pensée par la promulgation du Code forestier, la réorganisation de l'administration et la création de l'école forestière.

Mais comme les fruits de ces institutions ne pouvaient se produire qu'avec le temps, le législateur, dans les prévisions d'une sage prudence, et pour ménager la transition d'un régime à l'autre, crut devoir maintenir provisoirement, pendant dix ans encore, le droit de

l'empire, sans tenir compte des différences de prix de chaque localité, de l'état des voies de communication, etc.

Quant aux bois des particuliers, les droits de martelage furent *étendus sur tous les bois, sans égard à l'éloignement de la mer et des rivières, et même,* ce qu'on aura peine à croire aujourd'hui, *sur tous les arbres, sans distinction d'essence et de dimension, même sur ceux faisant partie des avenues et situés dans les parcs.* Ce ne fut pas tout; la marine se réserva, pour prendre ou refuser les arbres martelés, un délai de douze mois après l'abattage, et le propriétaire ne put en disposer qu'après avoir préalablement *mis la marine en demeure par une signification de mainlevée,* ce qui amenait de nouveaux délais et prolongeait jusqu'à vingt et un mois le moment où il pouvait se servir de l'arbre qu'il avait fait abattre, et dont il avait besoin. Il est facile de se faire une idée des abus et des concussions auxquelles un pareil régime devait donner lieu.

On ne peut comprendre aujourd'hui qu'on ait pu se jouer à ce point du droit de propriété, et qu'il se soit trouvé une administration assez étrangère aux idées les plus élémentaires de la science économique et administrative, aux plus vulgaires notions du bon sens et de l'équité, pour avoir imaginé et mis à exécution des mesures qui blessaient aussi outrageusement l'un et l'autre. Serait-il possible qu'il se trouve encore aujourd'hui, dans les bureaux de la marine, des hommes qui en regrettent l'abolition et qui en rêvent le retour ?

On se plaint et on s'étonne de la diminution des futaies en France; s'il y a une chose qui doive étonner après un pareil régime, c'est l'existence de celles qui ont échappé à tant d'éléments réunis de destruction.

martelage, et pendant vingt ans la prohibition du défrichement sans l'autorisation de l'administration forestière.

Le droit de martelage s'est trouvé aboli de fait en 1837.

Les prohibitions de défrichement tombent en 1847.

Le but du projet de loi ministériel est de maintenir ces prohibitions en les aggravant.

Le but de la commission dont M. Beugnot est l'organe est au contraire de les restreindre dans les limites seules de l'utilité publique, et, au dehors de ces limites, de rendre à la propriété forestière la plénitude des droits dont jouissent toutes les autres natures de propriété.

Il y a donc, entre le projet ministériel et celui de la commission, une opposition radicale, et que le tableau de la situation des intérêts que la loi a pour objet de réglementer fera encore mieux ressortir.

Il est un fait incontestable : c'est que le bois qui croît sur un sol de nature à pouvoir être converti en vignobles, en prairies, en terres arables, donne un produit bien inférieur à celui que ce sol donnerait avec ces autres natures de culture. La différence est de 100, 200, et peut s'élever dans certaines localités jusqu'à 300 pour 100, et même au delà; c'est-à-dire qu'un sol qui produirait en bois 30 francs de revenu par hectare, en produirait, converti en terre, en prés ou en vigne, 60, 90, 120, et quelquefois davantage. Ainsi, la seule conversion d'un bois en prairie, en vignes ou en terre, peut, dans certains cas, en doubler, en tripler le revenu, et par là même en doubler et en tripler la valeur. Empêcher un propriétaire d'opérer cette conversion dans le cas où elle doit réaliser les avantages dont nous venons de parler, c'est donc déprécier sa propriété dans la proportion que nous avons indiquée, et c'est amoindrir d'autant la fortune publique.

Ceci posé, que se passe-t-il ?

La propriété territoriale est protégée en France par des lois qui assurent à chaque propriétaire la libre et entière jouissance du sol qui lui appartient. Il peut y établir la culture qui lui plaît, la changer quand bon lui semble, mettre une terre en pré, transformer une vigne en jachère, sans que personne ait le droit de lui demander compte de ses motifs et de mettre empêchement à ses projets.

La propriété forestière seule, par une exception exorbitante, est

placée en dehors du droit commun ; seule elle est dépouillée des prérogatives inhérentes à ce droit.

Votre bois dépérit entre vos mains, ses produits n'ont aucun moyen d'écoulement, sa possession est pour vous onéreuse ; en le transformant en pâturage vous doubleriez de valeur son revenu ; vous ne le pouvez pas, vous n'êtes plus le maître de disposer de votre propriété ; un agent de l'Etat peut, un code exceptionnel à la main, y venir contrôler votre jouissance et vous interdire d'y toucher.

Pour justifier cette atteinte au droit commun il faut de puissantes raisons. C'est au nom de l'intérêt général que le législateur impose aux propriétaires forestiers le sacrifice de leurs intérêts privés. Vos forêts et vos bois, leur dit-il, sont nécessaires à l'équilibre de notre température, à la salubrité de notre climat, à la prospérité, à la sécurité de notre agriculture, à la vie de plusieurs de nos industries, à la force et à l'avenir de notre marine : il faut donc les conserver à tout prix.

Nous verrons bientôt M. Beugnot apprécier et discuter ces motifs, et les renfermer dans leurs justes limites. Nous les admettrons, pour le moment, sans contestation. Qu'est-ce à dire pour cela ? Si une loi sage autorise l'expropriation pour cause d'utilité publique, elle ne la permet du moins qu'après une indemnité préalable qui dédommage le propriétaire dépossédé, ou troublé dans sa possession, des pertes que cette dépossession lui impose.

A-t-on assuré, assure-t-on aux propriétaires de forêts cette indemnité préalable ? Le doute semblerait ne devoir pas être permis, et on est porté à supposer que l'Etat, en leur demandant le sacrifice d'une partie de leurs droits, a dû leur accorder, en échange, des avantages ou des priviléges équivalents. L'affranchissement de l'impôt, une protection plus efficace, l'ouverture de débouchés assurés à leurs produits, des mesures pour les défendre de la concurrence des produits étrangers, fournissaient au gouvernement les éléments de cette compensation. La justice, l'intérêt public, les principes économiques la réclamaient. C'est précisément le contraire qui a eu lieu. On aurait, en vérité, peine à le croire, si les faits n'étaient pas là pour le prouver.

Par suite des abus qui ont accompagné l'établissement de l'impôt, le sol boisé a été généralement surtaxé et supporte des charges beaucoup plus considérables qu'aucune autre nature de sol. Cette diffé-

rence va jusqu'au quart et quelquefois jusqu'à la moitié, pour des sols de même nature et dans les mêmes localités.

Dans un Mémoire de M. Seguret, inspecteur des forêts du domaine privé, lu aux conférences forestières, il a été établi sur des pièces authentiques que, dans certaines localités, l'impôt assis sur les terrains de diverses classes est, proportionnellement au revenu réel de chacun d'eux, plus élevé de 59 pour 100 sur les bois que sur les terres, et que, dans la commune d'Ormoy (Oise), par exemple, le sol forestier paie 15 francs 90 centimes d'impôt, quand le sol arable, de même qualité et dans les mêmes conditions, ne paie que 10 francs [1].

Le sol forestier n'est pas seulement plus grevé ; les produits de ce sol sont soumis à des droits d'octroi tellement exorbitants qu'ils s'élèvent jusqu'à la moitié de la valeur que représente le bois pour le propriétaire ; et, ce qui ajoute à l'injustice, c'est que les combustibles minéraux qui font concurrence aux bois sont affranchis d'une partie de ces droits et jouissent sur les bois d'une faveur exceptionnelle. Ce n'est pas tout : cette même faveur leur est accordée dans le tarif des droits de navigation [2], et, comme l'Etat consacre des sommes considérables aux routes et aux canaux destinés à lier les bassins houillers avec les grands centres de consommation, la houille, ainsi protégée, vient

[1] Voyez aussi Duval, *de la Propriété forestière et des moyens d'en arrêter le défrichement. Annales forestières,* t. IV, p. 552, 595 et suiv.

[2] Voici, d'après le nouveau tarif des droits de navigation, présenté par M. le ministre des travaux publics, la condition faite aux divers produits qui se transportent par nos voies navigables.

Les marchandises sont partagées en quatre classes, dont les tarifs sont ainsi établis.

	CANAUX. Par tonne de 1000 kilogr.	FLEUVES ET RIVIÈRES canalisés.	FLEUVES ET RIVIÈRES non canalisés.
1re classe	40 cent.	10 cent.	3. 5 cent.
2e classe	30	8	
3e classe	20	5	1. 5
4e classe	10	3	

Maintenant si l'on remarque que les bois de construction, de sciage, de charonnage, les merrains, boisellerie, les arbres et arbustes et les charbons de bois sont placés dans la 2e classe ;

Que les bois à brûler, fagots, charbonnettes, écorces et tans, sont placés dans la 3e classe,

Tandis que les houilles, les mines et minerais sont placés dans la 4e, on verr que le transport du bois est frappé de droits deux ou trois fois plus élevés que ceu qui pèsent sur la houille.



jusqu'au cœur des forêts faire aux bois une guerre redoutable. La viabilité des forêts est loin d'avoir obtenu la même protection. Dans beaucoup de localités, les bois restent presque sans valeur, faute de voies de transport ouvertes à leurs produits.

A ces causes de souffrances pour la propriété forestière il faut joindre encore l'absence de surveillance et de protection de la part de l'autorité publique. Le législateur, qui a pourvu avec sollicitude et vigilance à la défense et à la garde de tous les biens ruraux, semble à peine s'être occupé de la conservation des bois. Le procureur du roi, qui poursuit d'office les délits ruraux de toute nature, s'arrête devant les délits forestiers, et le garde-champêtre, qui étend sa surveillance à toute la commune, la refuse seulement à la forêt. Aussi les délits et le maraudage s'y exercent à l'aise. Mais voici qui est plus fort : c'est que le propriétaire forestier, qui est obligé de payer un garde particulier pour la défense de sa forêt, où le garde-champêtre se croit dispensé de mettre le pied, n'en est pas moins contraint de contribuer, au prorata de ses biens-fonds, à l'entretien de ce même garde, qui lui est cependant inutile.

En vérité, si on avait voulu décourager et ruiner la propriété forestière au lieu de la protéger et de la favoriser, aurait-on pu s'y prendre autrement? Et cependant nous ne sommes point encore au bout de ses trop justes griefs.

Voilà donc le sol des bois surtaxé dans l'assiette de l'impôt, privé de la surveillance et de la protection accordées à toutes les autres propriétés territoriales; le voilà frappé dans ses produits par l'exagération des droits d'octroi et de navigation, par la faveur exceptionnelle accordée sous ces deux rapports aux combustibles minéraux, par l'absence ou le mauvais entretien des voies de communication avec les centres de consommation et les grands marchés. En compensation de tant de rigueur, la prévoyance et la sollicitude de l'Etat lui ont-elles du moins assuré ces marchés, lui ont-elles accordé, contre la concurrence des produits étrangers, la protection légitime qu'il ne refuse à aucun de nos autres produits indigènes, à nos céréales, à nos bestiaux, à nos soies? Il n'en est rien. Les bois du Nord et du Midi, de l'Est et de l'Ouest, entrent librement sur notre territoire par toutes les issues. A la faveur de nos voies navigables, qui leur sont libéralement ouvertes, ils viennent jusqu'au centre de la France disputer victorieusement les marchés à nos propres bois,

qui, pour franchir les quelques lieues qui séparent la forêt qui les produit de la ville où ils sont consommés, ont souvent plus de frais à supporter, par suite de l'état de nos routes, que les sapins de la Russie et de la Suède pour arriver dans le centre de nos provinces. Aussi l'importation des bois étrangers augmente-t-elle et doit-elle augmenter chaque année sous l'empire de semblables circonstances. Elle est arrivée, en 1842, au chiffre énorme de 45 millions, et comme les évaluations de la douane ont lieu d'après les tarifs de l'ordonnance du 19 mai 1826, déjà reconnus à cette époque bien au-dessous de la valeur réelle des bois; comme depuis lors le prix des bois de service a augmenté de plus de 1/5, c'est donc à 60 millions au moins que s'élève annuellement l'importation des bois étrangers communs, c'est-à-dire non compris les bois de teinture et d'ébénisterie. Pour mesurer l'importance de ce chiffre, il suffit de le comparer avec celui du produit annuel des forêts de l'Etat, qui est de près de 30 millions seulement.

Mais comme le bois de chauffage n'entre que pour moins d'un vingtième dans la somme de ces importations, il en résulte que le chiffre des bois de service importés dépasse 56 millions, et atteint presque le double de la valeur que produisent annuellement en bois de service les forêts de la France, cette valeur n'étant en moyenne que de 30 à 35 millions. Du reste, il n'y a point à s'étonner de ce mouvement si considérable d'importation, lorsque les bois étrangers ne sont frappés que d'un droit insignifiant et qui est loin d'équivaloir à la part supportée par nos bois dans l'impôt territorial, sans compter toutes les autres charges qui frappent sur les propriétaires de forêts. Si l'on veut tenir compte de toutes ces charges, on verra qu'il y a véritablement une prime accordée par l'Etat à l'importation des bois étrangers.

Il ne faut pas croire que cette importation favorise en aucune manière les intérêts de notre marine, ainsi qu'on l'a avancé bien à tort. Les tableaux statistiques publiés par l'administration des douanes prouvent que ces importations se font toutes par navires étrangers, lesquels, trouvant dans ce chargement à l'arrivée un moyen de diminuer les prix de leur fret pour les marchandises qu'ils embarquent à leur départ de France, font ainsi à notre propre marine et dans nos ports une concurrence ruineuse. En voici la preuve évidente.

La valeur des bois importés en 1844 a été de 39,920,716 francs,

d'après le tarif de la douane. Sur cette somme, veut-on savoir la valeur des importations opérées par navires français? Nous sommes honteux de l'écrire; elle a été de 954,751 francs : à peine le 1/40 des importations par navires étrangers. « Ainsi, s'écrie tristement M. Ch. Dupin, le transport des bois, qui procure à l'Angleterre un tonnage qui surpasse un demi-million de tonneaux fait par ses navires, ne procure pas aux nôtres un misérable fret de vingt mille tonneaux. »

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que l'Angleterre, en protégeant ainsi ses forêts indigènes, protége en même temps sa marine et enrichit son trésor[1]. Nous, au rebours, en affranchissant de tous droits

[1] Nous avons besoin de justifier nos assertions par la citation suivante d'un passage d'un rapport de M. Charles Dupin au Conseil général d'agriculture.

« Pour les constructions en bois, il semble que les deux gouvernements aient tout fait : en France, afin d'avilir le prix de la matière; en Angleterre, afin de le renchérir.

« Dans la seule année 1842, les droits prélevés en Angleterre sur les bois étrangers ont dépassé la somme énorme de 25 millions de francs. Cependant cet impôt, tout excessif qu'il nous paraisse, était un impôt réduit; les droits de l'année 1841 avaient produit, sur le seul article des bois, plus de 35 millions de francs.

« L'Angleterre prélève ces impôts exorbitants pour protéger le commerce de ses colonies; elle n'a point ou presque point de forêts métropolitaines, et c'est uniquement ses forêts coloniales qu'elle ne craint pas de protéger à ce degré. Expliquons les motifs d'un pareil système.

« Trois Etats principaux fournissent à l'Angleterre une très-grande partie des bois dont elle a besoin; ces trois Etats, dis-je, l'emportent de beaucoup sur les armateurs britanniques. Aussi leurs navires opèrent-ils la majeure partie du transport de ces bois; c'est ce dont nous offrons la preuve par le simple extrait des derniers états de commerce publiés d'après les ordres du gouvernement britannique.

ENTRÉES.	NAVIRES ANGLAIS.	NAVIRES ÉTRANGERS.
Suède	15,296 tonneaux	37,218 tonneaux.
Norwége	1,385 —	98,979 —
Prusse	87,202 —	145,499 —
	103,883 —	281,696 —

« Ainsi, chez les trois puissances d'où l'Angleterre tire presque tous ses bois d'Europe, elle n'obtient qu'un tonnage égal au *quart* des importations; les *trois autres quarts* sont absorbés par des marines étrangères.

« Au contraire, dans les colonies du nord de l'Amérique, où l'étranger ne prend absolument aucune part, grâce au commerce du bois, la Grande-Bretagne se procure une masse de transport représentée par 541,451 tonneaux à l'entrée et presque autant à la sortie.

« Nous avons calculé que, sur cet admirable résultat de 541,451 tonneaux, les produits autres que les bois n'entrent pas même pour 26,000 tonneaux. Par consé-

l'importation des bois étrangers, nous ruinons à plaisir notre marine et nos colonies, qui abondent cependant en magnifiques forêts, nous appauvrissons d'autant notre Trésor, et nous ruinons d'un même coup notre propriété forestière indigène, qui deviendrait florissante et prospère si on faisait seulement payer aux bois étrangers un droit égal à celui qu'acquittent les bois indigènes par le seul fait de l'impôt territorial, sans compter les autres charges directes ou indirectes qui les frappent. Mais non seulement on ruine par ce régime les propriétaires de forêts; on fait plus, on les force d'entretenir la cause de leur ruine; et tel est, à vrai dire, le but du projet de loi sur le défrichement.

Voici en effet sa signification.

L'Etat dit aux propriétaires de forêts : La conservation de vos bois est d'utilité publique, vous ne pourrez donc pas les détruire. Il est vrai que, si vous les convertissiez en terres arables ou en prés, vous en doubleriez la valeur, et vous ajouteriez en proportion au chiffre de la fortune nationale. Mais la salubrité de notre climat, la prospérité de notre agriculture, les besoins de nos industries sont en opposition avec votre intérêt individuel; vous ferez donc ce sacrifice à l'intérêt général, et vous conserverez vos bois. Quant à moi, je vendrai au contraire les miens, et, pour en augmenter la valeur, j'aurai soin de les aliéner avec la faculté de défrichement, que l'intérêt public me défend de vous accorder à vous-mêmes[1].

Comme mes gardes forestiers ont assez à faire de surveiller mes propres forêts, il est entendu qu'ils ne s'occuperont pas des vôtres.

quent, si l'on supprimait la navigation privilégiée des bois, le commerce du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, etc., serait, pour ainsi dire, réduit à rien. Voilà ce que l'Angleterre veut à tout prix empêcher, et c'est ce qu'elle a fait par d'énormes droits différentiels. Il est vrai que, depuis le 10 octobre 1842, les droits d'entrée sur les bois de toute nature ont été considérablement réduits, mais voici dans quel esprit.

« A partir de ce jour, les bois bruts non sciés ni fendus ne paieront plus que *un* schelling par tonneau et demi d'entrée, s'ils proviennent d'une colonie anglaise; mais ils paieront trente fois ce droit s'ils proviennent de l'étranger. »

Nous regrettons que ces documents n'aient pas été sous les yeux de MM. Beugnot et de Montalembert lorsqu'ils ont plaidé naguère si éloquemment à la Chambre des Pairs la cause des intérêts de notre marine marchande.

[1] La loi du 25 mars 1831 a aliéné 63,000 hectares avec *faculté de défrichement.* Cette clause les a fait vendre au moins un tiers de plus que ceux qui avaient été aliénés sans cette faculté.

Le garde-champêtre n'y mettra guère le pied non plus, car il ne pourrait de là exercer sur les cultures de la commune la surveillance qu'il leur doit. Toutefois, vous le paierez comme s'il s'en inquiétait, et si votre forêt occupe la moitié du territoire communal, vous lui ferez la moitié de son traitement. Mais, tout en le payant, vous vous souviendrez que vous ne pouvez pas compter sur sa surveillance, et vous aurez soin de prendre, pour y suppléer, un garde particulier, ou plusieurs s'il est besoin, que vous paierez encore de vos deniers. Vous leur recommanderez d'être vigilants, et vous poursuivrez toujours à vos frais les délinquants et les maraudeurs que vous surprendrez en flagrant délit; vous pourrez même les faire condamner à la prison, en consignant au préalable le coût du procès et du jugement, et leurs frais de nourriture; car, à l'encontre de ce qui a lieu pour les autres délits ruraux, mes procureurs du roi ont ordre de ne pas poursuivre d'office les délits forestiers, vu que ces délits étant faciles, les délinquants nombreux, et le plus souvent insolvables, ces poursuites mettraient à la charge du Trésor des dépenses que nous aimons mieux laisser à la vôtre. Au demeurant, nous vous accorderons toutes les faveurs et grâces que nous devons aux propriétaires sacrifiés au bien public. Seulement, lorsque le moment sera venu d'abattre les bois que nous vous aurons forcés de conserver à votre détriment, nous ouvrirons en même temps nos marchés aux bois des quatre parties du monde pour venir faire concurrence aux vôtres. Et comme ces bois étrangers n'auront point de droits onéreux à payer, point de mauvaises routes à franchir, vous ne vous étonnerez point de leur voir obtenir partout la préférence. Pour ce qui nous regarde, nous donnerons les premiers l'exemple de cette préférence, en approvisionnant les chantiers de nos ports des sapins de la Russie et de la Norwége, des chênes de l'Oder, de la Vistule ou du Danube, sans nous inquiéter si nous ne les trouverions pas sous notre main dans les vallées des Pyrénées et des Vosges, ou dans les bassins du Rhône, de la Seine et de la Loire.

La situation de la propriété forestière ainsi établie, il est temps de mettre en présence le projet de loi du ministre et celui de la commission de la Chambre des Pairs.

Nous avons déjà dit que le projet ministériel maintient, en les aggravant, les dispositions du régime actuel, régime dont les abus et

les charges provoquent la ruine de la propriété forestière, tout en imposant aux propriétaires l'obligation de les conserver.

En effet, le projet de loi propose :

1° De rendre définitive et de principe la prohibition de défrichement, qui n'était que temporaire et exceptionnelle dans la loi de 1803 et dans le Code de 1827 ;

2° D'ajouter à cette prohibition le droit, pour l'Etat, d'intervenir dans la gestion et l'exploitation des forêts de particuliers sans aucune distinction ;

3° D'offrir, comme tempérament et compensation, aux particuliers, la faculté d'obtenir du ministre des autorisations individuelles de défrichement.

C'est là toute l'économie de ce projet, dont l'exposé des motifs ne surprend pas moins que les dispositions que nous venons de faire connaître.

Pour perdre ainsi le terrain gagné par le Code de 1827, et même par l'ordonnance de 1669, et rétrograder de deux siècles dans les voies de la science administrative et économique, l'exposé des motifs a besoin d'une théorie spéciale. Voici celle qu'il établit.

On sait que la loi de 1791 a rendu aux propriétaires de bois la liberté d'administrer ces bois, et d'en disposer au même titre et aux mêmes droits que de toutes les autres natures de propriété foncière.

La loi de 1803, en reconnaissant ce principe de liberté, y pose une exception temporaire, afin de ménager la transition.

Le Code forestier de 1827 confirme de nouveau le principe de liberté, tout en demandant que la restriction exceptionnelle soit prolongée encore pendant vingt ans.

De ce point de vue, la liberté de la propriété forestière existe en principe et de droit. La restriction apportée à cette liberté n'est qu'une exception temporaire, motivée par les circonstances.

Mais ce point de vue n'est pas celui de l'exposé des motifs. Ici la restriction est la règle et le régime de liberté, l'exception ; et c'est dans les ordonnances de 1669 et dans celles qui les précèdent, et au besoin même dans les arrêts du conseil, qu'on cherche la jurisprudence de la matière[1].

[1] Ainsi cette nature de propriété, à la différence de toute autre nature de propriété foncière, n'a jamais été pleine et absolue en France, et particulièrement de-

Le rapport de M. le comte Beugnot, en prenant un autre point de départ, n'a pas de peine à faire justice de ces étranges principes.

« Vainement prétend-on, dit-il, que la propriété forestière a été transmise depuis des siècles de main en main sous de telles conditions ; cette raison aurait pu avoir quelque force en 1791, mais elle n'en a aucune aujourd'hui, puisque les propriétaires sont rétablis depuis cinquante-cinq ans dans leurs droits, dont l'exercice seul a été suspendu par la loi de 1803. »

Il n'a pas plus de peine à montrer qu'en 1827, comme en 1803, l'intention formelle des législateurs a été de poser en principe l'affranchissement de la propriété forestière. Il cite en preuve ce passage de l'exposé des motifs du projet lu à la Chambre par M. de Martignac, commissaire du roi, chargé de l'y soutenir.

« Tout permet d'espérer qu'à l'expiration du terme fixé par les articles transitoires la liberté pourra être rendue tout entière à la propriété, avec les seules précautions qu'exigera toujours la situation des montagnes et des terrains penchants et ardus. C'est vers ce but d'affranchissement que vont tendre, d'un commun accord, et les efforts de l'administration et les progrès sensibles de l'agriculture et de l'industrie. Un meilleur mode d'exploitation, indiqué par l'expérience nationale et étrangère ; l'établissement d'une école forestière où se formeront des agents instruits et spéciaux ; des repeuplements ordonnés avec discernement et exécutés avec soin, donneront successivement aux forêts soumises au régime forestier un accroissement de valeur et d'étendue propre à rassurer les esprits attentifs sur nos besoins présents et à venir. D'un autre côté, l'exploitation de nos mines de charbon et de houille se poursuivant avec une grande activité, l'industrie diminuant, par des procédés ingénieux, la consommation des combustibles, l'établissement de canaux et de grandes routes appelant chaque jour à une distribution plus égale les produits de nos forêts, l'exemple des pays étrangers éclairant les propriétaires sur le parti qu'on peut tirer des bois attendus ; toutes ces causes réunies nous assurent qu'au bout de vingt ans le titre temporaire pourra sans danger se détacher du corps de loi. »

puis l'ordonnance de 1669, si ce n'est pendant les douze années qui se sont écoulées entre la loi de 1791 et celle de 1803... La question est d'examiner s'il convient d'exonérer la propriété forestière de la servitude établie à son égard depuis les temps les plus reculés et spécialement par l'ordonnance de 1669 et les nombreux arrêts du Conseil sur le fait de l'interdiction des défrichements, etc. (*Exposé des motifs du projet de loi.*)

A ces considérations, M. le comte Roy, rapporteur du Code forestier à la Chambre des Pairs, en ajoutait une autre qui est d'une grande importance.

« Avec le temps, disait-il, les bois aliénés, trop épars encore, se réuniront dans des mains conservatrices, et le passage d'un état de prohibition à un état d'entière liberté deviendra moins sensible et n'amènera aucune commotion dans la société. »

Nous avons reproduit ces paroles remarquables dans un double but. En les rapprochant de l'exposé des motifs du projet de loi de 1846, si stérile en considérations économiques, si pauvre de vues et de mesures d'application, nous avons voulu montrer jusqu'à quel point l'expérience acquise pendant vingt années et les progrès réalisés par les sciences économiques et agricoles avaient été perdus pour le ministère des finances, de qui dépend malheureusement l'administration des forêts. Quand on voit cet exposé rester tellement en arrière et au-dessous de celui du projet de loi de 1827, on s'effraie de cette marche rétrograde, et on est tenté de demander compte au ministre de ne pas avoir réalisé mieux les engagements pris par ses prédécesseurs. Si, en effet, *un meilleur mode d'exploitation, des repeuplements ordonnés avec discernement et exécutés avec soin*, l'amélioration des procédés sylvicoles due à l'*expérience nationale et étrangère, n'ont pas encore donné aux forêts soumises au régime forestier cet accroissement de valeur et d'étendue propre à rassurer les esprits attentifs sur nos besoins présents et à venir*, n'ont pas encore *éclairé les propriétaires sur le parti qu'on peut tirer des bois;* si l'on n'a pas encore obtenu de l'école forestière tous les avantages qu'on s'en promettait alors, à qui faut-il en imputer la faute? Convient-il à l'administration, sur qui pèsent ces reproches et ces torts, de vouloir en faire peser maintenant les conséquences sur les propriétaires, qu'elle n'a su ni protéger ni éclairer? Avec un corps forestier nombreux, expérimenté, répandu et organisé à grands frais sur toute la surface du territoire, qu'a-t-on donc fait, depuis vingt ans, pour les forêts, puisque, dans son projet de loi, le ministre lui-même semble déclarer aujourd'hui que les améliorations qu'on s'était promises de cette organisation, et qui devaient affranchir la propriété forestière des restrictions nécessitées par le malheur des temps et l'ignorance des intérêts sylvicoles, n'ont pas été encore réalisées?

Heureusement pour les intérêts forestiers que l'administration méconnaît elle-même ici son œuvre, car cette œuvre vaut mieux qu'elle ne le fait entendre dans son projet. M. Beugnot prouve en effet que, grâce aux améliorations et aux progrès de l'administration forestière et de la sylviculture, les motifs qui exigeaient en 1827 la suspension du droit de défrichement sont singulièrement atténués aujourd'hui; et les documents statistiques qu'il produit à l'appui de son opinion répondent surabondamment aux inquiétudes exprimées dans l'exposé des motifs du ministre.

Après avoir tranché la question, ainsi que nous venons de le dire, sous le rapport du droit, l'exposé ministériel veut bien cependant accorder que la restriction apportée au droit de propriété doit être fondée sur des motifs d'utilité publique.

Selon l'auteur de cet exposé, ces motifs sont de deux ordres. Sous le point de vue physique, l'équilibre de notre température et la conservation du sol exigent la conservation des bois non-seulement dans les montagnes et sur les pentes, mais encore dans les plaines. Sous le point de vue économique, comme l'agriculture et les diverses industries ont besoin de bois, et que le défrichement les rendrait plus rares et en ferait hausser les prix, l'utilité publique (interprétez probablement l'utilité des maîtres de forges) en exige la conservation.

En ce qui concerne les bois situés en montagne et sur les pentes, la question est vidée, car tout le monde est d'accord sur la nécessité de leur conservation.

Mais, quant aux bois en plaine, il est par trop singulier de voir les bureaux du ministère des finances trancher une question météorologique sur laquelle le Bureau des Longitudes reste en suspens. C'est ce que fait observer en passant M. Beugnot, qui a rappelé que deux savants illustres, qui siégeaient ensemble dans la commission nommée en 1836 pour examiner s'il y avait lieu de rapporter immédiatement l'article 219 du Code forestier, n'avaient pu s'entendre pour déterminer l'influence des forêts sur les phénomènes atmosphériques.

Abordant la question par un côté plus sérieux, M. Beugnot, après avoir démontré que rien ne motivait, sous ce rapport, l'interdiction du défrichement des bois situés en plaine, a établi que l'utilité publique exigeait au contraire que liberté entière fût laissée à cet égard aux propriétaires. N'est-ce pas méconnaître, en effet, les plus

simples notions de la science économique et agricole que de persister dans cette interdiction ? N'est-il pas de toute évidence que, en laissant défricher les bois dans la plaine, où ils sont inutiles, on favorise la conservation et la création des bois dans les montagnes et sur les pentes, où ils sont nécessaires, en assurant à leurs produits de plus grands débouchés et des prix plus avantageux ?

Si le défrichement est accordé en plaine, le bois y deviendra plus cher : nous en convenons. Mais qu'on se rassure ; les classes laborieuses de la campagne ne s'en plaindront pas ; puisque, ainsi que le remarque M. Beugnot, « ces classes ont un intérêt évident à ce que des terres arables remplacent, dans les pays de plaine, les terres couvertes de bois ; car la culture d'une ferme demandant plus de main-d'œuvre que l'exploitation d'une forêt, il y a profit pour les paysans dans un défrichement, dussent-ils payer plus cher les bois qu'ils consomment. »

Reste l'objection que les industries qui s'alimentent avec le bois verront par là augmenter leurs frais. Et vous concluez que, pour leur épargner cette perte ou cette diminution de bénéfices, il faut ruiner les propriétaires de bois ! Quelle logique et quelle justice ! Hâtons-nous d'entendre M. Beugnot rétablir encore ici les vrais principes.

« D'après les principes économiques qui régissent la France, écrit-il, toute industrie née dans de bonnes conditions a le droit de demander d'être protégée sur le marché national contre la concurrence étrangère. Cette protection établit même quelquefois un véritable monopole que des considérations qu'il est inutile de rappeler ici justifient ou expliquent ; mais jamais il n'a été reçu qu'une industrie nationale peut être protégée par un droit quelconque imposé, à son seul profit, sur une autre industrie de même origine. Ce serait susciter à l'intérieur, entre des intérêts également dignes de faveur, une lutte déplorable. Tel est cependant le sort des producteurs de bois en France. Parce que les consommateurs ont intérêt à obtenir ce produit à bon marché, il est interdit aux propriétaires de défricher, comme si leurs droits n'étaient pas aussi respectables que ceux des consommateurs. Si au moins le marché national leur était réservé, la servitude dont leurs bois sont frappés aurait un prétexte ; mais il n'en est rien. »

Enfin on allègue la crainte de la disette du combustible ; mais cette crainte est-elle fondée, quand on considère l'immense accroissement

que prend chaque année, en France, la production et la consommation du combustible minéral? De 1827 à 1843, cette consommation s'est élevée de 22 à 53 millions de quintaux métriques. L'on a calculé, en outre, que les bois étrangers, la tourbe et les combustibles minéraux fournissent déjà une somme de combustible supérieure à celle que produit la consommation du bois en France, et que ces combustibles équivalent ainsi à une quantité de bois supérieure à celle qui est fournie par la production annuelle du sol forestier [1].

Il y a dans cette considération un motif suffisant de se rassurer contre la trop grande augmentation de prix du combustible et contre sa disette. La facilité et le bas prix des transports de la houille, les améliorations apportées dans son extraction ne tendent que trop à lui assurer sur le bois une préférence incontestée [2].

Ce qu'il y a à craindre, ce n'est donc pas que le bois manque aux hauts fourneaux et aux usines, c'est que les hauts fourneaux et les usines ne finissent par manquer aux bois.

Aussi le fait de l'interdiction du défrichement, prononcé au détriment de la propriété forestière et au profit de l'industrie métallurgique, motivé par la cherté et la disette croissante du combustible végétal,

[1] La quantité de calorique contenue dans 53,552,000 quintaux métriques de combustibles végétaux étant égale, d'après les expériences faites par l'administration des mines, à celle que fourniraient 297,510,000 stères de bois, et le produit en matière d'un hectare de bois de toutes catégories pouvant être évalué en moyenne à 4 stères, ces combustibles représentent le produit d'une contenance boisée de 7,437,750 hectares. En y joignant la tourbe, qui équivaut en calorique au produit de 197,057 hectares, on arrive au chiffre de 7,635,807 hectares, qui atteint presque à celui de l'étendue général du sol forestier, qui est d'un peu plus de 8,000,000 d'hectares. La consommation de calorique est donc alimentée moitié par le combustible ligneux, moitié par les combustibles minéraux que l'on employait à peine il y a vingt-cinq ans.

[2] La préférence donnée aux combustibles de cette espèce s'explique aisément; car, d'après les expériences faites par l'administration des mines, 180 kilogrammes desdits combustibles fournissent autant de calorique qu'un stère de bois d'un poids de 360 kilogrammes. Or, le prix moyen des 100 kilogrammes de houille indigène sur les lieux d'extraction a été, en 1843, de 0 fr. 91 cent., et, par conséquent, pour 180 kilogrammes, de 1 fr. 64 c., tandis que le stère de bois façonné acheté sur la coupe vaut, en général, 3 fr. environ pour le bois de charbon et 6 fr. pour le bois de chauffage.

Mais cette différence de 1 fr. 64 c. à 3 fr. sur les lieux de production s'accroît considérablement par les frais de transport, puisque, à quantité égale de calorique, le bois pèse une fois plus que la houille.

n'est pas seulement contraire à l'équité et aux règles d'une bonne économie politique, il repose de plus sur une erreur matérielle. Nous avons besoin de justifier cette assertion, qui heurte, nous le savons, les croyances et les préjugés ordinaires, croyances et préjugés que partage et qu'entretient l'exposé des motifs du projet de loi.

La production de la fonte et du fer a pris, depuis vingt-cinq ans, en France, un accroissement rapide et immense ; elle a plus que triplé dans cet espace si court [1]. Elle s'est élevée, pour le fer, de 742,000 quintaux métriques, en 1819, à 2,848,238, en 1842 ; et, pour la fonte, de 1,125,000 quintaux à 3,994,557.

Si la consommation du combustible végétal eût augmenté dans la même proportion par cette fabrication, les appréhensions de cherté et de disette seraient, sinon fondées, du moins plausibles. Mais il n'en a point été ainsi.

L'emploi du combustible minéral, qui était insignifiant en 1819, puisque le fer fabriqué à la houille ne dépassait pas 10,000 quintaux métriques, et la fonte 20,000, est devenue considérable et le devient chaque jour davantage. En 1842 le fer fabriqué à la houille s'est élevé à 1,750,285 quintaux métriques, et la fonte à 1,022,816.

[1] *Tableau comparatif de l'emploi du bois et de la houille dans la fabrication du fer.*

ANNÉE	FERS fabriqués exclusivement au moyen du charbon de bois.	FERS fabriqués par l'emploi partiel ou exclusif de la houille.	TOTAL
	q. m.	q. m.	q. m.
1819	732,000	10,000	742,000
1826	1,049,361	405,829	1,455,190
1830	1,016,137	468,548	1,485,685
1834	1,020,870	750,768	1,771,638
1838	1,090,853	1,151,104	2,241,957
1842	1,097,953	1,750,285	2,848,238

Tableau comparatif de l'emploi du bois et de la houille dans la fabrication de la fonte.

ANNÉE	Fonte fabriq. au bois.	Fonte fabriq. au cock.	TOTAL
	q. m.	q. m.	q. m.
1819	1,105,000	20,000	1,125,000
1826	2,002,747	56,604	2,058,431
1830	2,392,577	271,031	2,663,608
1834	2,219,064	471,572	2,690,636
1838	2,738.474	694,292	3,477,766
1842	2,971,741	1,022,816	3,994,557

Extr. du Résumé des travaux statist. de l'administrat. des mines, t. IX, p. 16 et 19.

La consommation du bois n'a donc pas suivi la progression de la fabrication du fer. L'emploi de la houille, dont le bon marché et l'abondance font au combustible végétal une concurrence qui augmente chaque année rapidement, doit produire infailliblement une réduction croissante et dans la consommation et dans les prix de ce combustible. Ce que nous avançons ici n'est déjà plus une conjecture, c'est un fait accompli.

Depuis 1839 le prix du combustible a constamment baissé chaque année. Nous en trouvons la preuve dans le résumé des travaux statistiques de l'administration des mines pour 1844. On y lit ce qui suit page 66 :

« Le rapport entre la valeur des combustibles consommés dans l'industrie du fer et la valeur totale créée par cette industie n'avait pas cessé de croître pendant plusieurs années, bien que la quantité de combustible consommé pour obtenir une quantité déterminée de produit eût constamment diminué pendant les mêmes périodes; mais, depuis 1839, ce rapport suit une marche inverse et décroissante. Ce résultat, qui est en connexion avec la diminution du prix des fers, est dû principalement aux causes suivantes : la consommation relative de combustible continue à diminuer; le prix de la houille diminue par suite du perfectionnement graduel des voies de transport; enfin le prix du bois diminue par suite de la concurrence de la houille. Les chiffres suivants expriment ces variations pour les huit dernières années :

Rapport de la valeur des combustibles consommés à la valeur totale créée par la fabrication du fer.

En 1835.	0,391.	En 1840.	0,428.
1836.	0,410.	1841.	0,414.
1837.	0,415.	1842.	0,409.
1838.	0,458.	1843.	0,385.
1839.	0,446.		

Pour mesurer tout le chemin que la houille a encore à faire sur le terrain de cette concurrence, qu'on songe que, sur 469 hauts fourneaux, il n'y en a encore que 51 qui marchent à la houille, bien qu'ils produisent plus de fer que les 418 qui marchent au bois. Si la substitution de la houille au bois continue à suivre la marche qu'elle a prise (or l'établissement des voies de fer et l'amélioration des voies navigables fait présumer que cette marche sera de jour en jour plus rapide), la crainte que nous avons émise que ce soient les hauts four-

naux qui manquent au bois, et non le bois à l'industrie, se sera réalisée.

Les motifs tirés de l'élévation du prix et de la disette prochaine du combustible végétal restent donc sans valeur aucune.

Et d'ailleurs, n'est-ce pas se laisser entraîner étrangement à son imagination que de se représenter la végétation forestière tombant sous les coups de la hache, du moment où les propriétaires du sol seront rentrés dans leurs droits?

Les faits sont encore là pour démentir ces craintes exagérées. M. Beugnot les expose dans des recherches statistiques qui ne laissent guère de place au doute. Elles prouvent que les acquéreurs des bois de l'Etat, bien qu'ayant acquis à beaux deniers comptants la faculté de défrichement, n'ont usé que modérément de cette faculté achetée si cher. Quant aux demandes adressées par les propriétaires forestiers, voici les remarques auxquelles elles donnent lieu dans le rapport du noble Pair :

« Quand on examine le tableau de ces demandes, on reste étonné du peu d'élévation de la quotité de chacune d'elles, et, comme les plus considérables proviennent de contrées agricoles où de nouvelles méthodes de culture sont mises en pratique, telles que les départements de l'Aisne, de l'Oise, de la Somme, du Pas-de-Calais et du Nord, etc., nous devons reconnaître qu'elles sont moins inspirées par un amour aveugle du gain que par le désir de livrer à l'agriculture des terres qu'elle réclame.

« Il existe, quoi que l'on puisse penser, peu de propriétés particulières déboisées et rendues stériles par l'imprévoyance des propriétaires. Presque toutes les dévastations ont eu lieu dans les propriétés communales. Ce ne sont pas les citoyens, mais les communes qui, dans ces jours de troubles où le gouvernement n'exerçait plus sur leurs actes aucun contrôle, ont défriché ou laissé déboiser les montagnes; ce sont elles qui, encore de nos jours, tolèrent un pâturage destructeur. Que leur faute cesse donc d'être imputée aux particuliers, et que l'on éloigne cette chimère d'un défrichement général. »

Après ces recherches et ces considérations judicieuses, la commission se croit en droit de conclure que « le système prohibitif est contraire aux droits et aux intérêts des citoyens, nuisible aux progrès de l'agriculture, à la bonne conservation des forêts, aux plantations et au reboisement, ainsi qu'à l'accroissement du capital et du

revenu national, et qu'on peut bien alléguer en sa faveur des *théories surannées, des craintes sans fondement, mais non l'utilité publique.* »

Ces conclusions conduisent naturellement la commission à rendre la liberté et le droit commun à la propriété forestière, en réservant à l'Etat la faculté d'interdire le défrichement pour les bois situés dans les montagnes et sur les pentes, et dont la conservation est d'utilité publique.

On le voit, le projet ministériel croule par sa base. Le système de liberté a remplacé celui de servitude, et la question d'utilité publique, sagement limitée, n'est posée que pour les bois en montagne et sur les pentes.

Ici toutefois le projet ministériel et celui de la commission se rencontrent sur le même terrain. Qui sera juge de la question d'utilité publique? Comment s'obtiendra l'autorisation de défricher?

Le projet ministériel investit le ministre du droit de prononcer sur cette matière, c'est-à-dire qu'il maintient le régime actuel, sauf quelques modifications dans la forme, modifications qui sont loin d'être heureuses.

L'auteur du projet est-il donc seul à ignorer que ce qui soulève le plus les plaintes de la propriété forestière contre les restrictions qui pèsent aujourd'hui sur elle, c'est moins peut-être la rigueur du principe que les abus auxquels a donné lieu son application?

« L'usage qui a été fait par le ministre des finances du droit que le projet veut lui maintenir a donné naissance à cette opinion, fausse sans doute, mais très-regrettable, que les permissions de défricher dégénèrent souvent en *de pures faveurs* accordées aux uns, refusées aux autres, en dépit de toute considération d'utilité publique. »

C'est ainsi que s'exprime M. Beugnot à la Chambre des Pairs. Pour nous, qui ne sommes pas retenus ici par les convenances parlementaires, nous pouvons dire toute la vérité. Il n'est que trop réel que les autorisations délivrées dans le cabinet du ministre le sont le plus souvent sans tenir aucun compte des observations et des conclusions des agents de l'administration forestière : sur deux bois situés dans la même localité, dans les mêmes conditions, et sur lesquels l'agent local a fourni des rapports identiques, l'un obtient l'autorisation qui est refusée à l'autre. On conçoit les inculpations et les

plaintes qui en résultent contre les agents de l'administration, qui n'en peuvent mais ; on conçoit le découragement et l'hésitation de ces agents forcés de faire exécuter une décision contraire aux documents et aux conclusions de leur rapport dont les parties ont eu connaissance. Aussi l'administration forestière, dans l'intérêt de sa dignité et de sa responsabilité, décline-t-elle hautement toute solidarité dans la délivrance ou le refus de ces autorisations qui émanent du cabinet particulier du ministre, et qui donnent lieu à tant de plaintes. Un mal plus grand en est résulté : c'est que quelques employés inférieurs, en voyant que ces autorisations devenaient une monnaie de la faveur ministérielle, ont conçu l'idée d'en trafiquer à leur tour. Un procès déplorable a mis au grand jour, il y a trois ans, toute l'étendue du mal, et quelques faits scandaleux dont le bruit a pu venir jusqu'aux oreilles du ministre ont dû l'avertir que la contagion avait gagné aussi les provinces.

Il faut savoir gré à la commission de la Chambre des Pairs de mettre fin à ce régime et de lui en substituer un autre qui, tout en se prêtant moins à la faveur et à la corruption, rentre en même temps dans les formes et dans l'esprit du gouvernement constitutionnel. Elle propose de soumettre l'examen de la question à un jury compétent, c'est-à-dire à une commission composée de cinq membres, ainsi désignés : le juge de paix du canton où les bois sont situés ; le membre du conseil général du département et le membre du conseil d'arrondissement qui représentent le même canton ; le maire de la commune et l'ingénieur de l'arrondissement.

En approuvant le principe de la formation d'un jury d'enquête, nous ne pouvons nous empêcher de craindre que l'expérience et la pratique ne révèlent des difficultés et des obstacles qui paraissent échapper à la commission, et de nature à paralyser les services qu'elle en attend. Nous regrettons qu'elle ait écarté la pensée d'un état de classification des terrains dont le boisement est d'utilité publique. Le tableau une fois dressé de cette classification eût tranché toutes les difficultés. La commission a regardé à tort, nous le croyons, l'exécution de ce tableau comme impossible.

Il est malheureusement vrai que nous n'avons pas encore de statistique forestière, et c'est là peut-être un des plus graves reproches à adresser à l'administration des forêts. Malgré l'exemple donné par l'administration des travaux publics, par celle des mines, des

douanes, de la justice ; malgré les ressources que lui offre un personnel nombreux, éclairé, répandu sur tous les points du territoire, malgré les secours qu'elle aurait trouvés dans les travaux aujourd'hui terminés du cadastre, l'administration des forêts, depuis vingt ans bientôt qu'elle est organisée, n'a pas encore procédé à ce travail si utile et dont elle a eu cependant la pensée il y a plus de cinq ans. *Le cadastre spécial des forêts*, que le ministre de l'agriculture et du commerce proclamait, lors de la publication de la *Statistique de la France, une opération nécessaire et pressante,* reste encore à faire.

Nous concevons qu'en présence de ces lenteurs la commission n'ait pas voulu abandonner le sort de la loi et l'affranchissement du sol forestier à l'exécution de cette statistique.

Cependant nous pensons qu'elle s'en est exagéré outre mesure les difficultés. Pour procéder à la célèbre ordonnance de 1669, Colbert eut besoin d'avoir sous les yeux l'inventaire général des bois de la France. Cet immense et difficile travail fut exécuté et terminé en quelques années. Nous savons que les Colbert sont rares aujourd'hui, mais la classification des parties du sol que l'utilité publique commande de conserver boisées est très-loin de présenter l'importance et les difficultés du relèvement prescrit par Colbert, et l'administration forestière dispose aujourd'hui de ressources et de secours que ce grand ministre était loin d'avoir. Pourquoi, tout en conservant provisoirement et temporairement l'intervention du jury d'enquête, ne ferait-on pas à cette administration une obligation spéciale de procéder à la confection d'une statistique forestière, et, en particulier, au classement des bois dont l'utilité publique réclame le maintien ?

Au reste, que l'institution du jury d'enquête soit permanente ou seulement provisoire, voici, dans la situation nouvelle faite par le projet de la commission à la propriété forestière, quel sera dorénavant la marche de toute opération de défrichement.

Le propriétaire déclare à la mairie et à la sous-préfecture, six mois à l'avance, son intention de défricher.

L'administration, ainsi prévenue, n'est admise à signifier opposition que pour les bois situés sur le sommet ou le penchant des montagnes, et dont la conservation importe à l'utilité publique.

Le préfet réunit la commission d'enquête dont nous venons de parler, et la charge d'examiner *sur les lieux* la situation des bois, d'écouter les observations du propriétaire et des habitants, de re-

chercher s'il y aurait dommage public à défricher, et de rédiger du tout un procès-verbal sur le vu duquel le préfet prononce sur l'opposition, sauf le recours du propriétaire ou de l'administration forestière au ministre des finances.

Que la discussion fasse reconnaître dans les détails de ces dispositions et dans leur application des imperfections et des obstacles qui en exigeront la modification, c'est ce que nous n'avons pas à examiner pour le moment. Nous n'envisageons ici que le principe introduit par la commission et substitué à celui du projet ministériel. Tout le reste n'est qu'accessoire, et la loi repose et ne peut désormais reposer que sur la base que lui a donnée la commission, et sur laquelle l'ont affermie les considérations si bien développées dans le travail de son éloquent rapporteur.

Liberté et droit commun rendu à la propriété forestière, sauf la restriction déterminée pour cause d'utilité publique, à laquelle sont également soumises toutes les autres propriétés ;

Question de l'utilité publique décidée sur le rapport d'un jury d'enquête ;

Restriction de l'application de cette question d'utilité publique aux seuls bois situés sur le sommet des montagnes et sur leurs versants, et, par conséquent, affranchissement, *ipso facto*, de tous les bois situés en plaine ;

Tels sont les principes dont il nous paraît difficile que la loi à intervenir sur le régime de la propriété forestière puisse s'écarter dorénavant.

Le mérite de la commission dont M. le comte Beugnot s'est montré le digne organe n'est pas seulement d'avoir fait prévaloir ces principes contre ceux du projet ministériel ; il faut lui savoir gré, surtout, de les avoir dégagés de toutes les objections, de toutes les obscurités, de *toutes les théories surannées* dont on les enveloppait, et, en examinant la question du point de vue de la science économique et agricole, de l'avoir fait remonter à la hauteur d'où le triste exposé des motifs du projet ministériel l'avait fait descendre. Triste chose, en effet, qu'un projet de loi qui a la mission de constituer le régime de la propriété forestière, et qui ne tient compte ni de la situation de cette propriété, ni de ses droits, ni de ses besoins, ni de ses ressources, ni de ses rapports avec les industries qu'elle alimente ; qui veut porter remède au défrichement sans se préoccuper ni s'enquérir

des causes qui le provoquent ; qui, au lieu de chercher ces causes et leurs remèdes dans la constitution même de la propriété forestière, dans la nature de ses besoins et de ses intérêts, dans les lois de la science économique et agricole[1], s'imagine trancher le mal en y appliquant héroïquement, pour remède, une législation rétrograde, empruntée à l'esprit d'une autre époque et d'un autre régime, et venant brutalement s'imposer à des intérêts et à des besoins qu'elle froisse et qu'elle méconnaît.

Mais il ne pouvait guère en être autrement, et nos observations à ce sujet s'adressent moins aux hommes qu'aux institutions mêmes d'où découle le mal dont nous nous plaignons. Est-ce qu'une bonne loi sur le régime de la propriété forestière pouvait sortir naturellement du ministère des finances? Entre-t-il dans les attributions de ce ministère de se préoccuper de l'agriculture et de ses intérêts, de la sylviculture et de ses souffrances ? C'est donc encore ici une nouvelle et malheureuse conséquence de cette monstrueuse organisation administrative qui place nos forêts, leur culture et leur conservation, sous la tutelle d'un ministre qui n'est porté à les considérer que comme une matière fiscale et une branche de revenu.

Quoi qu'il en soit et quoi qu'il advienne, ce sera un honneur pour la commission nommée par la Chambre des Pairs d'avoir apprécié comme il convenait l'importance de cette grave question, de l'avoir rétablie avec netteté et fermeté sur le terrain qu'elle ne peut plus perdre.

Le judicieux et savant rapport qui a préparé ce résultat ajoute un titre de plus à ceux qui, pendant le cours de cette session, ont déjà signalé le nom de son auteur à la considération publique. Il appartenait à l'honorable Pair qui avait si heureusement plaidé la cause de la liberté de la conscience et des droits de la famille de défendre aussi la liberté et les droits de la propriété.

N'est-ce pas un grand motif de joie et d'espérance pour nous de voir grandir ainsi chaque année en talent, en considération et en influence, les hommes politiques autour desquels nous groupent les sympathies des mêmes sentiments et le lien des mêmes convictions ?

[1] Voir *Noirot aîné,* Des moyens de favoriser le développement et la conservation de nos bois en augmentant leurs produits par des travaux d'amélioration et de culture. *Annales forestières,* t. IV, p. 197.

Pendant que d'autres, qui s'arrogeaient et s'arrogent encore le privilége exclusif des idées libérales et des lumières, deviennent les champions du monopole et de la servitude, entraînent à leur suite le pays dans les voies dangereuses et deshonnêtes des intérêts matériels, ou s'attèlent sans honte au char de quelques vanités en campagne pour des portefeuilles et des places, nous sommes fiers de les voir se tenir au-dessus de ces tristes passions et de ces misérables intérêts, pour venir en aide à toutes les libertés délaissées ou trahies, à tous les droits attaqués ou méconnus, et déployer à chaque lutte nouvelle une dignité de caractère et une élévation de talent qui force l'estime et les éloges de leurs adversaires mêmes.

L.-C. Michel.

REVUE LITTÉRAIRE.

DANTE ET LA PHILOSOPHIE CATHOLIQUE AU XIII[e] SIÈCLE,
par M. A.-F. OZANAM.

HISTOIRE DU PONTIFICAT DE SAINT LÉON-LE-GRAND ET DE SON SIÈCLE,
par M. A. de SAINT-CHÉRON.

LES STEPPES DE LA MER CASPIENNE, LE CAUCASE, LA CRIMÉE ET LA RUSSIE MÉRIDIONALE,
par M. Xavier HOMMAIRE DE HELL.

Depuis quelques années il semble qu'en France, comme chez les autres peuples de l'Europe, les lettres se soient endormies en une sorte de calme plat. Les vrais poëtes se taisent; les remarquables historiens se reposent; les renommées dramatiques ont abdiqué. L'éloquence a peine à faire entendre sa voix à travers les clameurs de l'industrie et le bruit des chemins de fer. On dirait que les fleurs littéraires se fanent à la fumée de la vapeur. Non que nos romanciers modernes n'allongent toujours les passions mauvaises dans un style plus mauvais encore; non que les formats de nos journaux ne continuent à s'agrandir et les feuilletons à s'accroître. Mais, malgré les teméraires nouveautés du siècle, on ne voit plus apparaître quelqu'un de ces livres sérieux et forts qui devancent ou résument la pensée d'une époque. Toute la presse s'est faite à peu près quotidienne. On écrit comme on vit, au jour le jour. On se pousse, on se hâte, on

improvise des livres avec des livres ; on craint de trop s'engager et de se compromettre avec l'avenir ; on se complaît dans un mesquin provisoire, on a peur du complet et du définitif. Si petit qu'il soit, il faut surtout que le succès soit prompt et le bénéfice prochain. Les choses de l'esprit se sont décidément inclinées sous la livrée du confortable.

Aussi, dans l'abaissement intellectuel où nous sommes, est-il permis de soupçonner que le cœur des auteurs contemporains est tourmenté médiocrement de l'immortel souci de vivre dans la postérité. La postérité ! sublime et féconde croyance, seconde immortalité de l'âme pour le génie, et que Diderot lui-même était déjà obligé de défendre éloquemment contre le scepticisme aride du statuaire Falconnet ! Je crains fort que les yeux matériels des écrivains du jour ne soient attachés sur les billets de banque de l'éditeur, tout autrement que les yeux de leur âme sur le spiritualisme de la gloire qui va par delà la tombe.

Avec ce penchant étroit à vivre tout entier dans la vie, à s'enrichir à chaque heure de ce qui passe, à mettre à profit ce qui va s'oublier, à spéculer sur ce qui rapporte et non sur ce qui reste, à jouir et non pas à durer, est-il possible que les œuvres de science et de conscience ne deviennent pas tous les jours de plus en plus rares ? est-il possible, au milieu de cette contagion universelle qui ravage les esprits, que la réalité des intérêts du moment et de la satisfaction présente ne tende pas sans cesse à l'emporter sur l'idéal d'une gloire future, d'un avenir illustre et incertain ?

C'est donc encore une bonne fortune pour la critique lorsqu'elle peut rencontrer, et honorer de ses paroles de préférence, quelques-uns de ces livres sincères où abondent le sentiment du bien et la recherche de la vérité, quelles que puissent être, du reste, la diversité des sujets et les formes distinctes qui enveloppent des travaux louables.

Voilà pourquoi nous voulons aujourd'hui recommander à l'estime publique trois publications bien différentes : DANTE ET LA PHILOSOPHIE CATHOLIQUE AU XIIIe SIÈCLE [1], par M. Ozanam ; l'HISTOIRE DU PONTIFICAT DE SAINT LÉON-LE-GRAND ET DE SON SIÈCLE [2], par M. A. de Saint-

[1] Jacques Lecoffre et comp., rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, 8.
[2] Sagnier et Bray, rue des Saints-Pères, 64.

Chéron; LES STEPPES DE LA MER CASPIENNE, LE CAUCASE, LA CRIMÉE ET LA RUSSIE MÉRIDIONALE, par M. Xavier Hommaire de Hell[1].

Le livre de M. Ozanam n'est point tout à fait nouveau; il ne l'est du moins que par le perfectionnement d'une édition récente, à laquelle l'auteur vient d'apporter tous les soins d'une conscience paternelle. Nous comprenons que la main de M. Ozanam aime à orner, à agrandir sans cesse un ouvrage qui le recommanda d'abord aux lettres françaises, et qui fut comme le berceau de sa réputation.

Ce qui n'était dans le commencement qu'un essai modeste, sous la forme, mais dans les dimensions fort élargies d'une thèse de doctorat, attira sur le jeune homme l'attention de la Faculté des Lettres de Paris. Cette thèse devint un livre. Ce livre mérita d'être traduit en Allemagne, d'avoir à la fois quatre traducteurs italiens, et conduisit, à vrai dire, le docteur ès-lettres à la chaire de littérature où son enseignement élevé et populaire trouve tant de sympathies dans le cœur et dans l'esprit de la jeunesse. Nous ne nous en étonnons point. Le premier travail sur Dante était déjà remarquable par les qualités mêmes qui distinguent la maturité de M. Ozanam : imagination délicate et tendre, capable de saisir et de transmettre toute la fleur, tout le parfum de la pensée poétique et religieuse; élégance continue qui embellit la science et la communique avec charme; mémoire privilégiée et savoir étendu qui recueillent de toutes parts, unis à un goût éclairé, à une infatigable ténacité de travail; esprit pénétrant et distingué digne de planer sur les champs de la critique avec les ailes de la poésie, et de conserver les inspirations et le sentiment de l'art jusque dans les opérations les plus froides de la raison.

Le succès légitime de la publication de M. Ozanam n'est plus à faire; il ne nous reste qu'à l'estimer.

Dante est un de ces grands esprits complexes et complets qui représentent le plus fidèlement et le plus énergiquement la civilisation au milieu de laquelle ils vécurent. Rien ne ressemble moins à un tel homme que les hommes de lettres de notre âge. Magnifique lien entre la littérature antique et la littérature moderne, héritier de la poésie du passé et précurseur de la poésie à venir, il crée une langue neuve pour des idées neuves, associe instinctivement les lois du goût, le

[1] Paris, P. Bertrand, rue Saint-André-des-Arts, 38; Strasbourg, Ve Levrault, rue des Juifs, 33.

sentiment et l'amour du beau avec l'indépendance et l'activité de l'esprit. A la fois théologien sévère et poëte sublime, il se plonge dans toutes les profondeurs de la philosophie scolastique et mystique. Il rassemble en lui toute la science de son temps. Ce n'est pas seulement un homme de spéculation, c'est un homme d'action. Ardent citoyen d'une république italienne du moyen âge, son intelligence passionnée et orageuse, comme Florence, se jette ambitieusement dans les emplois, dans les ambassades, dans le gouvernement de sa patrie. Tour à tour vainqueur ou vaincu, proscripteur ou exilé, il lutte, il combat au milieu des factions. Les épreuves de la vie publique, l'expérience des grandes affaires donnent à sa pensée la justesse et la précision pratiques qui manquent trop souvent aux beaux rêves des littérateurs. Il se fait publiciste à travers les passions politiques que donne le goût du pouvoir, et la maturité plus froide qu'apporte l'exil. Pour que rien ne manquât à cette âme d'élite, il alla, dans ses voyages scientifiques et diplomatiques, recueillir toutes les connaissances contemporaines à leur source, chez les nations et dans les universités étrangères, à Padoue, à Crémone, à Bologne, à Naples, en Allemagne, en Flandre, en Angleterre, à Paris. Aussi, quand, après avoir servi au dedans sa libre cité, il s'agissait de la servir au dehors par des missions de diplomatie, si difficiles et si compliquées alors, parmi les souverainetés fractionnées, mêlées, rusées, violentes du moyen âge, nul n'avait le droit de lui contester l'orgueilleuse confiance avec laquelle il s'écriait, à en croire Boccace : « Qui donc ira, si je reste, et qui restera, si je vais ? »

Mais plus les aspects de la vie et des écrits de Dante sont divers, plus il deviendra périlleux et arbitraire d'en séparer les éléments multiples, et de diviser l'unité, l'ensemble d'un tel homme. Comment distinguer nettement le poëte du philosophe, le théologien du politique ? Comment isoler l'homme d'Etat du penseur, la partie doctrinale de la partie biographique ? Comment analyser cette poésie à la fois *populaire et savante*, reflet de l'antiquité grecque et romaine, miroir du trésor scientifique et des opinions du XIIIe siècle, où vient aboutir la triple civilisation alexandrine, arabe et chrétienne ?

Le péril augmente si l'on considère tout ce que Dante renferme de mystérieux et de voilé, tout ce que n'ont pas encore révélé les innombrables commentateurs ou les professeurs publics, qui, depuis cinq siècles, ont plutôt deviné que découvert le symbolisme mysti-

que, le sens obscur, caché et figuratif, les allégories, les allusions de l'épopée dantesque.

Certes, personne n'était plus digne que M. Ozanam d'occuper l'une de ces chaires spéciales que l'Italie a fondées pour expliquer et honorer son grand poëte ; car c'est un des caractères les plus marqués du successeur de Fauriel que d'arriver à l'érudition la plus laborieuse sous la forme la plus littéraire. Mais qui se flatterait d'épuiser les recherches et de tout dire sur celui qu'on a nommé le *Saint Thomas de la poésie*, de même qu'on a appelé Platon l'Homère de la philosophie, et Homère le théologien du paganisme ?

La tâche est moins aisée encore peut-être depuis que la renommée de Dante, si longtemps négligée, a reçu partout les honneurs d'une restauration universelle. Seulement les douleurs de nos propres révolutions, l'expérience amère des erreurs métaphysiques de notre liberté et de notre raison, ont jeté une lumière vive dans les ténèbres qui n'ont cessé de couvrir le récit épique du poëte florentin. Notre temps agité a senti de nouveaux et secrets rapports entre lui et un poëme sorti du sein de la querelle du sacerdoce et de l'empire, et du long effort du moyen âge vers l'affranchissement intellectuel et politique par la religion et la philosophie. Ces affinités renaissantes de *la Divine Comédie* avec les épreuves de notre période troublée ont été proclamées solennellement par M. de Lamartine jusqu'au milieu de l'Académie Française. Et l'on a vu, par une singulière destinée, tous les partis politiques, philosophiques ou littéraires, invoquer, attirer à eux en même temps l'autorité de l'œuvre immortelle. Les hérétiques, les rationalistes ont appelé à leur aide les satires hardies, les peintures vigoureuses, les blâmes éloquents, par lesquels Dante a flagellé les désordres de la cour romaine et du clergé. Le libéralisme contemporain s'est prosterné devant le grand homme, parce qu'il médisait des Papes et des rois avec une fierté et une licence qui n'ont pas été surpassées. Les patriotes italiens mettent leur cause sous le patronage du glorieux enfant de l'Arno ; et, jusque dans nos guerres littéraires, les romantiques lui ont fait tous les honneurs de leur camp.

De cette auréole de popularité générale qui couronne aujourd'hui le front de Dante, l'intelligente modestie de M. Ozanam n'a voulu d'abord toucher qu'un côté, le côté *philosophique*. Mais ce côté, à notre sens, était le principal, le plus inconnu, le plus nouveau. C'était aussi le plus laborieux à mettre en saillie. Il ne n'agissait de rien

moins que de pénétrer dans les obscurités de la philosophie théologique du moyen âge, et de démêler, sous le voile de formes qui rebutent le lecteur léger et inattentif, les sublimes lueurs qui éclatent dans la scolastique.

Pour les lettrés du monde, Dante se réduit encore à deux célèbres épisodes, Ugolin et Françoise de Rimini, à quelques beaux vers, à quelques images saisissantes ou terribles, à quelques expressions magnifiques d'énergie ou d'amertume, que chacun sait par cœur, parce qu'on les rencontre partout, mais que personne ne va reconnaître dans la source profonde qui les contient. Ce que l'on cite le plus ordinairement est presque toujours tiré de l'*Enfer*, parce que c'est là qu'abondent ces traits de satire vive et d'opposition acerbe qui sont si fort de notre goût ; et l'on ne fouille guère dans le *Purgatoire* et dans le *Paradis*, où repose cependant la meilleure partie de la pensée et de la science de Dante, et par conséquent du XIII[e] siècle.

C'est précisément dans ces régions les plus inexplorées que le labeur de M. Ozanam a choisi son domaine. Et je l'en félicite ; car il n'est plus permis à présent aux hommes instruits, je ne dis pas seulement de dédaigner, mais d'ignorer les richesses qui sont enfouies dans la mine philosophique du moyen âge. L'ignorance, la médiocrité, la partialité ont jeté leur mépris à la scolastique, parce que son essence était profondément théologique, et que d'ailleurs il faut quelque effort de pensée et de travail pour la lire et la comprendre. Mais justice lui a été rendue dès longtemps par les penseurs, depuis Bossuet et Leibniz jusqu'à Hegel. Si elle plaçait son point de départ dans la foi chrétienne, elle aspirait, avec une admirable ardeur de vérité, à démontrer spéculativement, et par le raisonnement, les vérités spirituelles et historiques. Elle remplissait en son temps, selon les besoins et les phases des siècles, la mission qui est dévolue à la théologie moderne, la mission de mettre d'accord la vérité révélée avec les faits acquis à la science et à l'histoire.

Et d'ailleurs, de même que la pensée politique, religieuse, littéraire, artiste du moyen âge a légué plus qu'on ne croit communément à nos idées nouvelles, de même la scolastique fut pour nous l'héritière et l'organe de la philosophie ancienne ; elle fut entre nous et les temps passés l'intermédiaire de la pensée antique renouvelée par le Christianisme ; et nous avons hérité de la scolastique comme elle hérita de ce qui la précédait. On a déjà remarqué plus d'une fois

que les débats et les périodes successives de la scolastique reproduisent les luttes et les transformations graduelles par lesquelles a passé la philosophie de la Grèce et de Rome. Ce qui a été dévoilé, de nos jours, sur la philosophie indienne, manifeste le même phénomène moral, et chacun sait à travers quelles conditions de dégénération et de changements rapides s'est précipitée la philosophie européenne depuis trois siècles. Tant les lois de l'esprit humain, malgré leur grandeur apparente, sont inflexiblement limitées! Mysticisme et dogmatisme, foi et doute, spiritualisme et sensualisme, idéalisme et matérialisme, révélation et rationalisme, l'homme se heurte toujours à cet infranchissable cercle.

L'analyse est impuissante à redire les rapports nombreux sous lesquels M. Ozanam considère et parcourt la philosophie dantesque. Il ne la recherche pas seulement dans *la Divine Comédie*, il en épie les traces dans tout ce que Dante a écrit : dans ses lettres, dans le traité *de Monarchia, le Rime, Vita nuova*, *de Vulgari Eloquentia*, *Convito*. La prose latine ou italienne de Dante n'offre pas à M. Ozanam moins de curieuses études, moins d'ingénieux rapprochements que les vers italiens, les sonnets et les *canzoni* du poëte.

Il est facile à l'habile professeur de rattacher généalogiquement la pensée philosophique de Dante à l'école grecque et orientale, aussi bien qu'à l'école latine et occidentale, et de la supposer même en communication directe avec les traditions néoplatoniciennes et sarrasines. Il va jusqu'à soupçonner que Dante a pu connaître le bouddhisme, et entrevoir un point de cette philosophie indienne et asiatique qui, pour le XIXe siècle lui-même, a gardé tant de mystères. Ce qui semble autoriser cette conjecture bien hasardée, c'est la manière saine et avancée avec laquelle Dante apprécie, fort au delà des idées vulgaires, le Coran et Mahomet, qu'il nomme *Arien* et *le grand schismatique*. Or, Dante a pu connaître Bouddha par le mahométisme. Et puis ne sait-on pas que les princes chrétiens avaient établi des rapports pacifiques avec les petits-fils de Gengis-Khan; que des missionnaires furent envoyés chez les Mongols par Innocent IV; que des ambassadeurs du bouddhisme vinrent à Rome au XIIIe siècle et au deuxième concile de Lyon, et qu'enfin les marchands vénitiens ne firent que suivre les routes tracées par des moines, par Plan Carpin et Rubruquis?

Mais ce qui est certain du moins, ce sur quoi insiste particulièrement

M. Ozanam, c'est que Dante a demandé ses principales inspirations philosophiques aux grandes écoles de l'antiquité, aux deux hommes qui en marquent le mieux le double aspect, Platon et Aristote, en même temps qu'aux deux plus illustres philosophes chrétiens qui correspondent le plus parallèlement au platonisme et aux péripatéticiens, saint Bonaventure et saint Thomas d'Aquin. Et encore est-il remarquable que la hauteur métaphysique de Dante, ses aspirations vers le vrai, le beau et le bien absolus, l'excellence de son triple sens moral, esthétique, intellectuel, tiennent surtout de l'école platonicienne. Quoi qu'on ait pu dire, la même chose, visible dans les premiers siècles de la philosophie chrétienne, n'est pas moins vraie des plus grands hommes de la scolastique. Chez eux, comme dans le poëte de Florence, l'idée platonicienne surabonde. Les Pères de l'Eglise avaient nommé Platon le *Moïse attique;* saint Ambroise l'appelle le *père et le chef de la philosophie;* saint Justin, saint Clément d'Alexandrie, et, au-dessus de tous, saint Augustin, défendaient, imitaient la méthode et les doctrines de Platon, du *maître par excellence.*

Les écoles mystiques et dogmatiques, dans lesquelles s'illustrèrent les congrégations monastiques du moyen âge, s'attachèrent moins au fond qu'à la forme du procédé syllogistique. La forme péripatéticienne ne fut que l'enveloppe extérieure de l'idée chrétienne. On a dit que la scolastique était un *rationalisme surnaturel qui prétendait faire sortir la science de la foi et systématiser le dogme.* Or, cet enseignement chrétien, qui part de la révélation, de la croyance, pour arriver à la science (*non intelligendum prius est ut postmodum credas, sed prius credendum ut postmodum intelligas*), ne ressemble guère intérieurement au péripatétisme : c'est le *fides quærens intellectum* de saint Anselme ; c'est encore le *magis compunctione sentire quam definitionem inquirere* du mystique auteur de l'*Imitation.* Le Christianisme se servit donc à sa manière du platonisme tout aussi bien que des formules de la dialectique aristotélicienne. Ceux-là même qui parurent tenir de plus près à la méthode du Stagyrite, Albert-le-Grand, saint Thomas d'Aquin, en usaient à leur propre point de vue, comme avaient fait leurs devanciers. Saint Anselme, saint Bonaventure, saint Bernard et tant d'autres illustres raisonneurs, on l'a dit avant nous, ne subirent point le joug du syllogisme, et Dante se moque spirituellement et explicitement du syllogisme lui-même, dans toute l'indépendance de son style et de sa pensée.

En sorte qu'il serait juste de dire de Dante, avec M. Ozanam, ce qu'on pourrait dire aussi de la scolastique : qu'il fut un mélange de Platon et d'Aristote, un composé de synthèse et d'analyse, ces deux éternelles formes de l'esprit humain, qu'il emprunta plus les doctrines du premier et les formes du second, et qu'il s'en composa une sorte d'éclectisme chrétien. Et n'est-ce pas, en définitive, à un éclectisme éclairé qu'aboutissent toujours les spéculations du génie, lequel s'empare de la sagesse des âges écoulés en la marquant de son empreinte personnelle ?

En faisant passer Dante par les plus hautes spéculations de l'antique sagesse profane et chrétienne, par Denys-l'Aréopagite, par Boëce et Cassiodore, par le *Songe de Scipion*, par la *Cité de Dieu;* en le faisant s'abreuver à la double et divine source de la poésie et de la philosophie, *col vaso di Virgilio bevendo alle Platoniche fonti*, M. Ozanam prépare admirablement le lecteur à toutes les profondes merveilles de la belle langue de Dante.

Nous comprendrons dès lors comment il a été donné à l'imagination du poëte de s'élever, par l'énergie de ses couleurs, par l'audace de ses contemplations, jusqu'à l'échelle mystérieuse de la création, jusqu'aux inaccessibles hauteurs de la *cité céleste*, de rendre, pour ainsi dire, palpable la métaphysique la plus éthérée, de donner une forme à l'invisible et à l'incompréhensible, une image à la splendeur de l'esprit.

Nous comprendrons la force d'intuition avec laquelle Dante ose faire des vertus, des vérités, des pressentiments philosophiques des temps anciens, comme une préparation avant-courrière de la révélation, des vérités et des vertus du Christianisme.

Nous comprendrons aussi que le poëte ait pu atteindre, sur l'essence de Dieu, à cette force d'expression philosophique que doivent envier et imiter tous les métaphysiciens, lorsqu'il définit Dieu, *celui où convergent tous les lieux et tous les temps* [1], *celui qui circonscrit tout et que rien ne circonscrit* [2]. Pascal, après lui, a-t-il jamais mieux dit? A-t-on égalé la justesse et la précision profonde de cette définition de la foi :

Fede è sustanzia di cose sperate ?

[1] Ove s'appunta ogni ubi ed ogni quando.

[2] Non circonscritto e tutto circonscrive. C'est une pensée de saint Bonaventure. Voyez plus haut, p. 193.

Si Montesquieu a voulu définir le droit et la loi, a-t-il mieux parlé que Dante : *Le droit n'est rien autre chose que la conformité à la volonté divine* (*jus nihil est aliud quam similitudo divinæ voluntatis*)... *Le droit est l'ensemble des rapports réels et personnels de l'homme avec l'homme, à l'observation desquels est attaché le maintien de l'ordre social* (*jus est realis et personnalis hominis ad hominem proportio, quæ servata servat societatem*) ?

Cet indivisible mélange de métaphysique et de poésie constitue Dante.

Quoi encore de plus élevé, par exemple, que la fin suprême assignée par Dante à la civilisation humaine tout entière : *La destination commune du genre humain, considéré dans son ensemble, c'est de réduire en acte toute la puissance d'intelligence dont il est doué, en se proposant pour objet principal la spéculation, pour objet secondaire la pratique* (*proprium opus humani generis totaliter accepti est actuare semper totam potentiam intellectus possibilis, per prius ad speculandum, et secundario propter hoc ad operandum per suam extensionem*) !

Nous avons dû choisir, dans le livre de M. Ozanam, ces traits marqués, parce que nous ne voulons pas le suivre dans ses belles explications de la double signification, réelle et figurative, de *la Divine Comédie*. L'aveu de Dante lui-même, les paroles expresses de son fils, l'avis des commentateurs les plus anciens, tout prouve que Dante procède comme la Bible, par le sens littéral et par le sens allégorique et figuré. Ainsi, l'*enfer*, c'est le mal ; le *purgatoire*, c'est le repentir, l'épreuve, la lutte du mal avec le bien, le combat de l'homme avec sa nature déchue, le passage du vice à la vertu ; le *paradis*, c'est le bien. Ainsi encore, Dante considère le mal, l'expiation et la béatitude intellectuelle et morale, dans l'individu, dans la société religieuse et civile, dans l'histoire. Il enferme, par conséquent, dans son sublime et universel cadre, l'accomplissement de tous les temps, tous les vices et toutes les vertus des hommes, tous les problèmes qui tourmentent la raison, tous les penchants, toutes les passions, toutes les croyances et toutes les facultés de l'âme humaine, le besoin de savoir, le besoin d'aimer, la grâce, le libre arbitre, la chute et la rédemption de l'homme, c'est-à-dire l'univers entier, selon les lumières du Christianisme et dans la mesure de la science du XIIIe siècle. Avec les formes de la logique de son temps, il passe en revue les divers phénomènes psychologiques, il analyse les opérations compliquées

de l'entendement, et, pour lui, *les yeux et la bouche sont les deux balcons où la reine qui habite l'édifice humain se montre souvent*, *bien que voilée.*

Soit qu'il glorifie en hymnes immortels les vertus antérieures au Christianisme, avec la même justice qu'il célèbre les vertus chrétiennes, soit qu'il stigmatise de son vers impitoyable les corruptions des grands de la terre et celles de l'Eglise elle-même, *sous les largesses des princes et la domination des Pontifes adultères*, toujours Dante a l'œil fixé hors du monde, sur le souverain bien, sur l'idéal, sur la béatitude parfaite. Il est semblable, pour nous servir d'une comparaison touchante, à ces trois femmes qui vont au tombeau du Christ et ne l'y trouvent pas, et auxquelles l'ange dit : « Il n'est pas ici. »

Il n'est pas jusqu'au symbolisme tant de fois discuté des personnages de Virgile et de Béatrix, ces deux guides de Dante, poétiques emblèmes de l'alliance de la foi avec la raison, de la grâce avec la liberté, de la philosophie avec la théologie ; il n'est pas jusqu'à sainte Lucie, la comtesse Mathilde, et une foule d'autres noms à la fois réels et allégoriques, sur lesquels ne revienne M. Ozanam avec d'ingénieux développements et avec toute la sagacité de ses aperçus personnels.

Mais déjà on commence à voir ici, et M. Ozanam l'a vu avant nous sans doute, que tant de recherches, tant de considérations multiples sur des objets si divers, pourraient excéder les limites du sujet capital, *la philosophie de Dante*, à moins qu'on n'entende donner au mot *philosophie* la signification plus ancienne et plus vaste qui comprenait toutes les choses divines et humaines.

Et pourtant on regretterait que l'auteur ne se fût point engagé dans d'aussi délicats litiges, qui conviennent merveilleusement à la finesse un peu mystique de son esprit.

Nous voudrions encore moins que la haute portée littéraire de M. Ozanam se fût abstenue de toucher à la biographie de Dante, et de pénétrer dans les sources poétiques de *la Divine Comédie*. Bien qu'en ceci l'auteur se soit de plus en plus éloigné de son dessein primitif, ce n'est pas assurément la partie la moins attrayante de son ouvrage, ni celle qui est destinée à la moindre popularité.

On aime que le professeur de la Sorbonne montre à grands traits Dante s'inspirant de ses voyages, des événements dont il fut le témoin, des monuments de l'architecture chrétienne, du spectacle de

tous les beaux-arts du siècle où il vécut. On aime que l'œil exercé du maître suive, à travers les ténébreuses incertitudes du poëme mystique, les traces des sources antiques, grecques, latines, orientales, scandinaves, des cycles et des légendes du moyen âge, cet âge si riche en visions terribles et émouvantes. Notre esprit classique serait fâché même qu'un reste d'élément païen ne formât point comme une ombre naïve aux gigantesques conceptions du poëte chrétien.



On aime à surprendre dans le merveilleux dantesque les vestiges des cycles grecs d'Hercule, de Thésée, d'Orphée, d'Ulysse, de Psyché, l'imitation des épopées de Virgile, de Lucain, de Stace, de Silius Italicus, les souvenirs de Platon et de Cicéron. On aime à sentir que toutes ces réminiscences sont encore favorisées et fécondées par le dogmatisme et le surnaturel chrétiens, par les visions de l'Ancien et du Nouveau-Testament, par les légendes des martyrs et des saints, par les illuminations des prophètes, les extases des anachorètes de la Thébaïde et du mont Athos, des moines d'Irlande et du Mont-Cassin, par les chants des troubadours provençaux, des trouvères, des *minnesinger* d'Allemagne, des scaldes scandinaves. On aime, enfin, que l'érudition poétique de M. Ozanam recueille et rassemble, dans l'hagiographie et dans les études faites de nos jours, les plus célèbres et les plus ravissantes légendes dont le poëte florentin ne fut que le continuateur et le résumé sublime.

Nous n'accordons pas un moindre intérêt à l'habile appel que M. Ozanam fait à l'histoire, pour expliquer le côté politique de la vie et des écrits de Dante. Sans doute l'auteur n'a pu tout à fait se défendre d'un peu de cette faiblesse inévitable qu'éprouve tout auteur pour son héros. C'est aller trop loin peut être que de vouloir justifier tous les jugements sévères de Dante sur les hommes et sur les partis, et que de prétendre que le haut esprit contemplatif du citoyen florentin est resté neutre et impartial entre les factions, en jugeant, en flétrissant l'action des partis et leurs métamorphoses, sans se laisser dominer par aucun. Le cœur du poëte républicain ne fut pas formé hors des conditions de l'humanité, et ne dut pas toujours demeurer supérieur à l'orgueil de la victoire, à l'humiliation de la défaite, aux ressentiments de l'exil. Plus d'une fois il estima les choses et les hommes de l'Eglise et du siècle avec l'âme et les préjugés intéressés du Guelfe et du Gibelin.

Que la critique doute encore si Dante fut vraiment Guelfe ou Gibe-

lin, et que, à cet égard, une double conclusion contradictoire puisse être quelquefois tirée des paroles mêmes et des jugements de Dante, cela n'a rien de suprenant pour nous, qui avons vu de nos yeux les plus contradictoires transformations des partis. L'un des meilleurs chapitres de M. Ozanam est sans contredit celui où il prouve que, dans le cours d'un siècle, les mots de Guelfes et de Gibelins passèrent par quatre significations successives; qu'ils furent d'abord empruntés aux querelles domestiques de l'Allemagne, puis attachés aux défenseurs respectifs du sacerdoce et de l'empire, puis détournés à exprimer la lutte des communes et du système féodal, et réduits enfin à désigner les adversaires ou les alliés de la domination étrangère. Nous tenons pour habile et pour vraie cette explication, cette excuse, si l'on veut, de quelques actes ou de quelques paroles condamnables de Dante. Mais nous ne croyons pas que ce génie ardent se soit gardé immobile dans sa pensée, dans son opinion active, et qu'il ait toujours planté sa tente sur un terrain indépendant, entre les violences ou les aigreurs des combats et des partis du XIII[e] siècle. Et nous ne pouvons accepter cette apologie que se décerne à lui-même Dante de sa propre bouche, et à laquelle souscrit un peu complaisamment M. Ozanam, que l'illustre poëte *eut la gloire d'être seul de son parti*. Une telle solution, si elle pouvait être vraie, serait au-dessus de l'homme, au-dessus de l'histoire.

Nous ne contestons pas, toutefois, à M. Ozanam que Dante jugea souvent avec une admirable élévation de justice sévère et de neutralité satirique, si j'ose ainsi parler, les fautes ou les crimes, les rois ou les pontifes des deux partis contraires. J'avoue encore que, au moment même où il écrit, où il agit pour la cause gibeline, il n'adore pas sans réserve le pouvoir impérial. Mais là même il n'est pas beaucoup plus aisé de relever Dante d'une apparente contradiction. Tantôt il affirme que le saint-empire romain *temporel* remonte directement à Dieu et ne relève que de lui, *solus eligit Deus*, *solus ipse confirmat*. Tantôt, avec le sentiment politique de l'école de saint Thomas, il professe que le monarque est indubitablement le serviteur de tous, *monarcha minister omnium procul dubio habendus est*. En sorte que, flottant irrésolu entre la doctrine monarchique adoptée par nos légistes et le sentiment théologico-démocratique, il laisse indécis le problème doctrinal qui s'agite à perpétuité entre les puissances. Et ce n'est pas avancer les choses que d'ajouter, en séparant et en réservant

les droits de la société religieuse et ceux de la souveraineté civile: *L'homme a besoin d'un double chef, à savoir: du souverain Pontife, qui guide le genre humain vers la vie éternelle, selon les lois de la révélation; et de l'empereur, qui dirige le genre humain vers sa destinée temporelle, selon les doctrines de la philosophie;* et ailleurs, dans des vers bien connus : *Rome avait coutume, pour le bonheur du monde, d'avoir deux soleils, l'un pour éclairer le chemin du monde, l'autre pour illuminer le chemin du ciel.* Les rapports et l'indépendance de l'autorité spirituelle ou laïque ne sont pas plus fixés qu'auparavant.

Il y aurait beaucoup à dire sur cette hypothèse générale et scientifique du moyen âge, qui personnifiait tout le pouvoir et l'unité du pouvoir dans le pontificat romain et dans l'empire des Césars. M. Ozanam n'a pu que toucher cela en passant. Il n'a pas dû insister davantage sur les opinions hardies de Dante contre l'hérédité de la noblesse et des fonctions sociales, et même de la propriété. Qui n'a retenu le passage où il compare la noblesse à *un manteau que les ciseaux du temps auraient bientôt raccourci, si chaque génération n'y ajoutait quelque chose?* Qui ne sait que, cette démocratie d'idées sur la transmission et le partage de la propriété, il l'avait empruntée aux écoles monastiques, aux Ordres mineurs, aux plus grands hommes de la scolastique, qui proclamaient sur cette thèse dogmatique un libéralisme de principes qui n'a point été vaincu par les socialistes modernes : à ce point que l'Eglise fut obligée elle-même d'intervenir pour condamner et réprimer, notamment dans Michel de Césène, un excès de doctrine, un je ne sais quel système de lois agraires et de communauté de biens, qui mettaient en péril l'ordre social ?

Il était bon d'indiquer cet accident doctrinal du moyen âge à ces aveugles apôtres de la démocratie illimitée, qui s'imaginent le moyen âge tout entier agenouillé comme un muet aux pieds de la puissance tyrannique, et les ordres religieux se faisant les complaisants suppôts de la servitude, et s'alliant nécessairement aux oppresseurs des petits.

Au reste, malgré les écarts de Dante contre la Papauté et les plaies cléricales et monastiques, la pleine orthodoxie du poëte est mise par M. Ozanam hors de toute controverse. Il y a loin de la plus amère censure des torts humains du clergé à une hérésie dogmatique.

Les prédilections de M. Ozanam ne se font pas illusion sur ce qui

manquait à Dante et à son siècle, particulièrement en ce qui concerne les sciences physiques. Il ne lit pas, comme certains commentateurs, dans le grand poëte du XIII[e] siècle, tout *encyclopédique* que lui paraisse ce libre esprit, les lois de la circulation du sang; il avoue que Dante n'expliquait nullement les phénomènes de la pluie, de la foudre, du flux et du reflux de la mer; qu'il abondait en erreurs de cosmographie, et qu'il n'était pas plus avancé que Buffon dans son hypothèse du noyau central et glacé de la terre. Mais il ne paraît pas trop téméraire à l'auteur de reconnaître dans les écrits de Dante un pressentiment lointain de la grande loi de l'attraction, de la découverte future de l'Amérique et des révolutions antédiluviennes de l'Océan. Nous ne savons ce qu'il faut sainement croire, après coup, de cette force extraordinaire de divination, qu'il est plus facile d'obscurément induire que de lire explicitement.

Mais ce que nous savons très-bien, c'est qu'il est juste d'avouer, avec M. Ozanam, que, indépendamment de la vigueur de spontanéité poétique qui marque la langue et la composition de *la Divine Comédie*, Dante, par la généralisation de sa pensée, a devancé la philosophie de l'histoire, comme il s'est fait le précurseur du libre raisonnement philosophique par l'indépendance de sa propre logique, comme il s'est fait l'avant-coureur de la philosophie morale et des publicistes des temps nouveaux, en proclamant les droits et la responsabilité de la conscience et de la liberté humaines. Il était digne d'appliquer à son génie viril cette parole cicéronienne: *Mea mihi conscientia pluris quam omnium sermo.*

Tant et de si grandes choses, accumulées en une seule tête, et dont nous avons à peine effleuré quelques-unes, attestent assez que le livre de M. Ozanam, déjà fort agrandi, est digne de s'agrandir encore et de ne point s'emprisonner dans son cercle primitif.

Si les devoirs d'un enseignement déjà glorieux, si l'avenir d'études nouvelles et de succès nouveaux auxquels est prédestinée la science éminemment chrétienne de M. Ozanam, laissent à son esprit du temps et de la liberté, il ne doit pas hésiter à ne plus se circonscrire dans sa pensée première. Il faut qu'il donne à toutes les parties de son livre l'ensemble, les proportions, l'unité, la liaison qui s'y laissent désirer encore. Il faut qu'il accorde un développement égal à la partie biographique, littéraire, historique, poétique, morale, juridique, religieuse, philosophique. Il faut qu'il ne soit plus obligé

de se replier en avant et en arrière, pour jeter à la fin de son volume l'analyse de quelques grands travaux scolastiques, ou pour combler par un discours préliminaire de regrettables lacunes. Il faut, puisqu'il en a la force et le talent, qu'il écrive tout entier et tout simplement : *Dante et son siècle.*

Quant à la forme même que revêt la pensée de M. Ozanam, oserons-nous lui proposer notre singulier scrupule, qui sera encore, à nos propres yeux comme aux yeux de tous , bien plutôt un nouvel éloge qu'un léger reproche? Nous craignons que la science abondante de M. Ozanam ne perde quelque chose parfois à se trop dissimuler, à se trop fondre peut-être dans cette continuité, dans cette égalité d'élégance soignée que nous avons déjà reconnues. Il gagnerait, je crois, à s'abandonner de temps en temps à une austérité plus nerveuse et toute nue. En notre temps où la science est souvent si peu élégante, ou l'élégance si peu savante, M. Ozanam est en mesure d'offrir à tous, dans sa littérature pleine et consciencieuse, le double modèle de ce qui manque aux uns et aux autres. Mais les résultats , les provisions de son érudition étendue et variée paraîtraient mieux, selon nous, seraient plus en saillie dans un style moins assidûment orné. Du reste, la singularité de cette critique élogieuse a de bien rares occasions de parler ; car elle peut s'adresser seulement aux auteurs qu'on aime et qu'on estime le plus, à ce petit nombre de livres sains et substantiels dignes de captiver les esprits délicats, de contenter les hommes de goût, d'attirer et d'instruire encore les hommes instruits.

La science de M. de Saint-Chéron ne se couvre pas d'un voile d'élégance comme la science de M. Ozanam. Ce n'est point par l'éclat et les grandes qualités du style que se recommande aux lecteurs sérieux l'auteur de l'*Histoire de saint Léon-le-Grand.* Mais, sans recourir aux grâces d'une imagination poétique, M. de Saint-Chéron est un des hommes qui, de nos jours, ont le mieux mérité des lettres chrétiennes. Je ne veux point parler seulement de sa part de courage et de labeur dans les polémiques religieuses qui ont ému ces derniers temps. M. de Saint-Chéron a mis la main à des œuvres plus durables. Il est un de ceux qui ont contribué le plus à naturaliser parmi nous le tribut d'hommage et de bonne foi que l'érudition germanique a rendu à l'Eglise et au pontificat chrétien. On a honte et douleur à le redire : il a fallu que la justice historique revînt au Catholicisme et

à la Papauté par la main d'écrivains protestants, et que des exemples de lumière et de tolérance envers nos gloires religieuses fussent donnés à nous, population ignorante et légère, catholique de nom, mais voltairienne au fond du cœur, par les consciences honnêtes et graves d'outre-Rhin.

M. de Saint-Chéron a concouru utilement et efficacement à la publication française de l'*Histoire de la Papauté*, de Ranke. Il est l'un des deux traducteurs de la belle *Histoire d'Innocent III*, de Hurter. Il a eu une part encore dans la publication du *Tableau des institutions et des mœurs de l'Église au moyen âge*, du même Hurter. Il a éclairé ces divers ouvrages d'introductions et de notes utiles. En sorte que la place de M. de Saint-Chéron est bien marquée parmi les travaux historiques qui ont récemment, en France, en Allemagne, en Angleterre, réhabilité les choses religieuses, et remis en honneur le Catholicisme et la Papauté.

Il appartenait donc à M. de Saint-Chéron, mieux qu'à tout autre, de suivre le grand exemple des historiens étrangers qu'il nous a fait connaître, et d'appliquer ses recherches propres à écrire l'histoire d'un des plus illustres Pontifes et d'une des plus glorieuses époques dont puissent s'honorer les annales chrétiennes.

Le V[e] siècle de l'Église, illuminé, si j'ose ainsi m'exprimer, par la radieuse figure de saint Léon-le-Grand, est assurément l'un de ceux qui méritent le plus d'arrêter les regards de la pensée. C'est au V[e] siècle que s'accomplissent définitivement les terribles et providentielles invasions des hommes du Nord. C'est au V[e] siècle qu'achève de disparaître l'empire de Rome temporelle. C'est au V[e] siècle que l'Eglise accepte officiellement la mission de civiliser les Barbares et de fonder les royaumes nouveaux. C'est au V[e] siècle que le Catholicisme prépare les monarchies et les destinées de l'Europe moderne. Le V[e] siècle fut, en quelque sorte, la consécration de la monarchie chrétienne. Est-il rien de plus dramatique qu'un âge rempli et agité par les noms de Genséric, d'Alaric, d'Attila? Est-il un spectacle à la fois plus élevé et plus lamentable que ces générations vieillies qui sont foulées et renouvelées par tous les fléaux de Dieu? Et quelle plume de Bossuet serait égale à de tels événements?

Mais, tandis qu'au milieu de tant de convulsions et de déchirements allait se fonder le berceau catholique des royaumes naissants, l'Eglise elle-même et sa pensée spirituelle étaient menacées de disso-

lution par les téméraires oppositions des hérésies, qui jouaient en ces temps le rôle du rationalisme moderne. De profonds désordres affligeaient l'Eglise orientale ; des passions turbulentes agitaient les monastères d'Egypte. Saint Athanase et le concile de Constantinople avaient vaincu l'arianisme. Le manichéisme, le pélagianisme et le semi-pélagianisme étaient tombés aux pieds de saint Augustin. Le nestorianisme allait être poursuivi par saint Cyrille et condamné par le concile d'Ephèse. Cependant le levain des vieilles erreurs fermentait encore ; les écrits d'Origène étaient une occasion de trouble pour l'Eglise ; Chrysostôme, après une admirable lutte, succombait dans l'exil. L'unité religieuse, compromise par la jalousie de Constantinople contre Rome, avait besoin d'être énergiquement défendue par la suprématie déjà éclatante de l'évêque de Rome. Mais saint Augustin allait mourir, et les corruptions et la défaillance de l'empire d'Orient, qui se consumait dans les intrigues et les violences, étaient un danger de plus, une longue épreuve pour les immortelles destinées de la société chrétienne.

Pour suffire à la gravité de telles circonstances, il fallait l'influence d'un grand esprit et d'un grand caractère. Saint Léon ne fut pas inférieur à cette tâche sublime. Sa vigueur modérée, sa haute science, sa fermeté prudente vainquirent les éléments de désorganisation qui menaçaient de rompre les liens de l'Église d'Orient avec l'Église d'Occident. Dans le tremblement universel qui, de toutes parts, secouait les ruines du vieux monde, il demeura le maître et le centre de la foi. En dépit de l'éloignement des lieux, des embarras et des complications de toute sorte, des menaces et des ruses de l'ambition privée, des passions et de l'orgueil politiques ou théologiques, il fit triompher à Chalcédoine la vérité chrétienne, au milieu de cinq cent vingt évêques presque tous orientaux, et condamner solennellement la doctrine d'Eutychès, sous l'ascendant du nom et des écrits du souverain pontife de Rome.

Le concile de Chalcédoine fut sans contredit l'acte capital de la vie et du règne de saint Léon le-Grand. Nous louons M. de Saint-Chéron d'avoir eu le bon goût d'y insister avec les plus complets développements. Nous le louons de n'avoir négligé aucun détail pour nous bien faire connaître ce beau drame catholique, et pour ne rien nous laisser ignorer des faits qui entourèrent, des causes qui préparèrent un si grave événement.

Nous louons surtout l'auteur d'avoir puisé largement aux sources originales, de ne s'être pas contenté de citer, d'analyser les séances du concile, mais de l'avoir traduit, et de nous y faire ainsi assister, comme nous le pourrions faire à une de nos assemblées délibérantes. Dans le livre nouveau, on suit tous les actes de l'illustre assemblée de Chalcédoine, ainsi que les scènes violentes qui la précédèrent et la provoquèrent, et que l'histoire de l'Eglise a consacrées et flétries sous le triste nom de *brigandage* d'Ephèse; on les suit à peu près avec la même évidence qu'on peut aujourd'hui suivre dans son journal les opinions de nos Pairs et de nos Députés.

M. de Saint-Chéron a fort bien fait aussi de traduire dans son entier la belle lettre écrite par saint Léon au patriarche de Constantinople, Flavien, cette lettre qui fut le plus solide appui de la doctrine de l'Eglise et le plus sûr fondement de sa victoire, cette lettre qui, avec la lettre adressée à l'empereur Léon, traduite aussi par M. de Saint-Chéron, est restée un des documents les plus clairs, les plus précis, les plus profonds de la foi catholique; cette lettre, enfin, dont la lecture, écoutée tout entière à Chalcédoine par les Pères du concile, les fit s'écrier d'une voix : *Pierre a parlé par la bouche de Léon !*

Et ce n'est point la seule importance et le seul effet de cette lettre célèbre. Elle constate aussi, par l'adhésion publique de toute une assemblée œcuménique, la doctrine reconnue et irrévocable de la primauté du siége de Rome.

Saint Léon n'eut pas seulement à faire triompher à Chalcédoine l'unité de la foi chrétienne. Sa vigilance apostolique découvrit et dispersa les funestes traces du manichéisme. Il convertit une partie de ces sectaires, et condamna les autres à l'impuissance. Ce fut encore saint Léon qui provoqua le concile national d'Espagne contre le priscillianisme, allié des manichéens. Par sa prudente énergie il retint l'Eglise d'Illyrie sous la dépendance de l'Eglise occidentale. Il sut mesurer avec gravité les blâmes qu'il adressa au métropolitain de Thessalonique, Anastase, et le ramener à l'obéissance en l'appelant à Rome.

La lutte de saint Léon avec l'ardent et illustre archevêque d'Arles, saint Hilaire, n'est pas un des épisodes les moins intéressants de la vie du Pontife. Même en laissant indécise entre ces deux grands hommes la question de torts de caractère imputables à l'un ou à

l'autre, et inséparables de l'humanité, surtout dans ces natures fortes destinées à gouverner le monde des intelligences et le monde des faits, ce n'en est pas moins un remarquable exemple de la persévérance inébranlable de saint Léon à défendre ce qu'il regardait comme les prérogatives et les devoirs de sa charge. Le fardeau était pesant pour Rome de maintenir l'unité, l'ordre, l'harmonie, la paix, la hiérarchie, la discipline, entre les attributs et les prétentions des patriarcats, des métropoles, des évêchés de tout l'univers, et de garder exactement à chacun son rang et ses droits. On conçoit que quelques erreurs et quelques passions se soient mêlées à ce règlement toujours si difficile, et que les ardeurs des questions disciplinaires n'aient pas été moins inquiétantes que les questions dogmatiques pour la chaire de saint Pierre, parce que les intérêts et les amours-propres ne sont pas moins irritables que les opinions et l'indépendance de la pensée.

La désolation de l'Eglise d'Afrique par les Vandales offrit à saint Léon l'occasion de consoler les affligés et de soumettre les évêques africains au patriarcat de Rome. Et comme si aucune gloire ne devait manquer à ce Pontife magnanime, il lui fut donné de sauver Rome des fureurs d'Attila. Le bâton pastoral à la main et revêtu des habits pontificaux, il remporta sur le roi des Huns cette victoire pacifique et miraculeuse qui est demeurée populaire dans la mémoire des nations, et qui a été immortalisée par le génie de Raphaël. Il méritait donc bien, ce hardi pasteur des peuples, que Valentinien III fût contraint de reconnaître en lui le titre et la dignité de chef suprême de l'Eglise. Il n'y avait plus que le Pape qui défendît et qui pût défendre alors la grandeur de Rome. Pour toute intelligence réfléchie, il devenait urgent que la prédominance de l'autorité pontificale reconstituât, pour l'honneur et le salut du monde, l'unité morale, l'unité de direction entre l'Orient, dégradé et disputeur, qui s'abîmait en misères sanglantes, et l'Occident bouleversé, dont la recomposition n'était pas prochaine encore, et que Rome chrétienne se fît le centre de la civilisation nouvelle, le centre de l'histoire, à travers tant de causes de dissolution universelle où toute chose menaçait de s'engloutir.

Ce que nous avons dû dire si rapidement, M. de Saint-Chéron l'a raconté avec la complète exposition des faits qui caractérisent le V[e] siècle. Il confirme, pour ainsi dire, matériellement l'évidence morale de la situation. Il montre à nu les plaies hideuses de l'empire de Byzance, ces révolutions sans grandeur, dont la bassesse égale pres-

que toujours la violence, et parmi lesquelles les ambitions politiques se couvrent le plus souvent d'un masque religieux, de prétextes théologiques et des révoltes de l'hérésie. Quand on considère de près ce que l'infatigable activité de saint Léon eut à vaincre de corruption et de mauvais vouloir dans les Eglises orientales, avant et après le concile de Chalcédoine, avant, pour assurer le bon droit à la vérité et à la vertu, après, pour en faire appliquer les conséquences légales, l'admiration s'accroît pour le chef de la Catholicité.

Les efforts de saint Léon pour préserver l'Occident des passions déplorables des Eglises orientales, et pour empêcher de se rapprocher de lui les mauvaises semences de l'hérésie et de l'insubordination, ne sont pas moins dignes de remarque. A cette occasion, l'auteur nous peint la fougue monastique de l'Egypte et de la Palestine se soulevant à la voix d'intérêts avides et coalisés, et venant brutalement en aide à la rébellion des patriarches de Constantinople, de Jérusalem et d'Alexandrie.

Le vrai sens, le sens défini, la portée doctrinale de chaque hérésie, de chaque secte, généralement assez peu connus, du moins dans leur nature distincte, M. de Saint-Chéron les précise avec soin, et indique ainsi à l'esprit la grandeur du mal et la nécessité du remède.

Tant de difficultés de dogme et de discipline, de doctrine et d'administration, le saint Pontife les traite personnellement et directement lui-même, dans une correspondance incessante, étendue, admirable, dont les longs fragments répandus dans les deux volumes dont nous parlons animent et fécondent singulièrement le livre de M. de Saint-Chéron. Le grand Pape revit dans ses propres ouvrages.

Des nombreuses lettres de Léon adressées à tous les évêques de la chrétienté, à la majesté des rois devant laquelle il ne s'humilia jamais, quelques-unes renferment de vrais traités de théologie. C'est un trésor de science ecclésiastique qui seul suffirait à l'illustration d'un Pontife. Si l'on pense à la gravité des événements qui préoccupèrent la vie de Léon, on demeure étonné qu'il ait pu trouver encore le temps et le calme d'esprit nécessaires pour composer ces écrits, dont la plupart même sans doute ne nous sont point parvenus.

Mais n'est-il pas ordinaire que, dans les plus grands Papes dont s'honore la chaire pontificale, le talent et la science se trouvent unis à la vertu et à la dignité du caractère?

Ce n'est pas tout. Saint Léon donnait ses soins aux progrès de la

liturgie romaine, et l'historien n'a point oublié ce qu'il fit pour elle. Plusieurs monuments romains ont gardé la mémoire du grand Pontife, qui marqua sa place dans la protection des arts et dans les restaurations de cette magnifique basilique de Saint-Paul-hors-des-Murs, qu'il était donné à notre siècle de voir périr et renaître.

Et cet homme si grand dans les luttes de l'Église, si intrépide dans les conseils de la politique, si exact à remplir tous les devoirs de sa charge, venait, comme le dernier et le plus humble des pasteurs, évangéliser ses propres brebis.

Celui qui semble le premier avoir authentiquement régularisé et généralisé les fonctions des légats du Saint-Siége, et avoir fait représenter entre toutes les nations l'autorité de Rome chrétienne par l'envoi de ses ambassadeurs, celui-là montait dans la plus modeste chaire de Rome, les jours de fête, pour distribuer au peuple le pain quotidien de la parole divine sur les principales vérités dogmatiques ou morales de la religion, dans des sermons limpides, clairs, brefs, simples, paternels, que nous savons gré encore à M. de Saint-Chéron de faire connaître par des citations fréquentes.

Ces sermons nombreux, ces lettres, ces traités dogmatiques, et d'autres opuscules du grand Pape, l'historien les juge, moins encore par sa propre appréciation que par l'estime et le suffrage des voix les plus éloquentes de l'Église. Parmi ceux qui ont loué les œuvres littéraires de Léon, Fénelon, qui s'y connaissait, a dit dans ses *Dialogues sur l'Eloquence : Saint Léon est enflé, mais il est grand.*

Il y a bien de l'à-propos à M. de Saint-Chéron d'offrir au public aujourd'hui l'histoire d'un Pape qui fut grand par ses écrits comme par son caractère, grand par son esprit comme par ses actes. Aujourd'hui surtout que les peuples veulent être amenés au Christianisme au moins autant par les séductions de l'esprit que par les émotions du cœur, c'est rendre un service signalé à la cause chrétienne que de peindre au vif de nouveau, parmi les populations oublieuses, la physionomie d'un Pontife éminent que l'Eglise compte au rang de ses plus renommés docteurs.

Il était opportun aussi de venger le Pontife du reproche d'intolérance jeté quelquefois à sa mémoire par l'ignorance inattentive ou par la partialité suspecte.

M. de Saint-Chéron dit très-bien que, dans la lettre même d'où l'on a coutume de tirer ce reproche contre Léon, se trouvent ces pa-

roles expresses : *l'Eglise se contente de porter ses arrêts spirituels et repousse toute vengeance sanglante.*

Une remarque judicieuse de l'auteur est faite encore pour dissiper à ce sujet les préventions. Quand l'Eglise, toute-puissante à Chalcédoine, a été appelée à punir, dans la personne de Dioscore et d'Eutychès, les cruautés les plus impitoyables exercées contre de saints évêques, l'exil a été le seul châtiment infligé aux coupables et aux vaincus.

L'historien, d'ailleurs, renouvelle une réflexion de la science moderne devant laquelle sont déjà tombés bien des préjugés. C'est en unissant, par des embrassements trop étroits, la société chrétienne, société des cœurs et des esprits, avec la société civile et matérielle ; c'est en liant trop intimement la religion à la puissance politique, qu'on lui a fait courir le risque de paraître complice d'une intolérance cruelle qui ne fut jamais de son essence, et contre laquelle ont, dans tous les temps, éloquemment protesté les plus pures voix du Christianisme. En se laissant couvrir du manteau politique au Ve siècle, le Christianisme se mêlait, d'une part, aux dégénérations impériales, aux souillures d'une civilisation gangrenée qui se mourait, aux cruautés de la législation pénale de ces temps mauvais, et, d'une autre part, aux mœurs violentes de la société barbare. Il acceptait ainsi une apparente solidarité avec des éléments corrompus ou grossiers, étrangers à la vie chrétienne, et contraires à son esprit grave et moral comme à sa mansuétude. Et puis l'alliance conduit souvent à la vassalité. Les gouvernements humains sont enclins, après s'être servis d'abord de la religion comme auxiliaire, à la traiter en servante.

Laisser l'Eglise s'allier avec l'Etat au point de se confondre avec lui, c'est transformer les ennemis de l'Eglise en ennemis de l'Etat ; c'est métamorphoser, comme il est arrivé à un grand nombre d'hérésies, les adversaires et les opposants de la société religieuse en opposants et en rebelles de la société politique. Le citoyen ne diffère plus du croyant. On punit alors, on tue les hérétiques, comme on fait de nos jours des émeutiers et des conspirateurs. Le symbole spirituel s'abaisse aux proportions d'une charte mortelle.

Ajoutons même, pour rester dans le vrai, que la faiblesse et l'imperfection de l'homme demeurent soumises aux conditions du temps, aux vices de la société séculière et à d'inévitables liens avec elle ; que le Christianisme a pu voir rejaillir sur sa robe blanche les éclabous-

sures des âges qu'il traverse, sans que sa pureté essentielle en ait été au fond altérée, sans qu'on puisse lui imputer les erreurs passagères des hommes et des siècles. Ajoutons enfin que plus d'une fois les hérésies ont manifestement contenu en elles des doctrines morales, intellectuelles, sociales, irréconciliables ennemies de tout gouvernement régulier, de toute autorité légale, de toute propriété, de tout droit; qu'il était, dans ce cas, bien difficile, sinon impossible, de faire une exacte distinction, une juste séparation entre ces doctrines mélangées, et d'appliquer à l'hérésie la peine spirituelle seule, en réservant aux maximes antisociales les peines de la terre.

Hélas! nous sommes tous tellement mêlés nous-mêmes de spirituel et de temporel que, si l'on y regarde de près, dans les abus, dans les crimes, dans les persécutions que l'on a couverts du nom profané de la religion, et que l'esprit de secte ou d'incrédulité a si follement et si opiniâtrément reprochés au Christianisme, on peut toujours découvrir un fond politique, une question d'ambition terrestre, une de ces mille passions intéressées, cachées ou non, hypocrites ou sincères, qui tiennent à l'empire de ce monde et aspirent à le dominer.

Que la cause chrétienne se dégage donc des éléments impurs auxquels les imperfections, et peut-être les nécessités des temps, l'ont trop souvent associée; qu'elle demeure dans sa pureté originelle et intrinsèque.

Pour nous, lorsque nous entendons M. de Saint-Chéron applaudir à l'alliance de la Papauté avec l'empire, et se réjouir du bon vouloir de la cour de Byzance et de l'empereur Marcien envers saint Léon, nous tremblons toujours que les impériales complaisances ne coûtent quelque chose à la sainte liberté de l'Eglise, et que l'autorité monarchique ne lui vende trop cher ses faveurs. L'indépendance des choses spirituelles a toujours perdu de sa majesté à pactiser avec les égoïsmes du monde; et les défiances de notre esprit se défendent, malgré nous, de quelques-unes des illusions honnêtes qui semblent percer dans le récit de M. de Saint-Chéron sur l'accord des deux puissances. Non que nous ne sachions fort bien que la société chrétienne, marchant vers le Ciel par un milieu humain, est condamnée à de nécessaires rapports avec la société laïque. Mais, sans que l'auteur se soit exprimé très-explicitement, nous aurions peur, si nous ne nous trompons, que notre pensée différât un peu de la sienne sur la fermeté, l'indépendance et les conditions de ces rapports. Car, à notre

sens, les plus profondes blessures, celles qui seront les plus longues à guérir, sont venues à l'Eglise de son incorporation extrême avec les souverainetés temporelles, et je crains plus pour elle que contre elle l'intervention physique du bras séculier.

Nous en avons dit assez déjà pour signaler l'importance des questions et des choses qui ressortent dans le récit de l'historien, et nous n'avons pas insisté encore sur le cortége magnifique des grands hommes chrétiens du Ve siècle, qui, dans l'histoire de l'Eglise comme sous la plume de M. de Saint-Chéron, environnent le majestueux et principal personnage, Léon-le-Grand. L'auteur s'est bien gardé d'oublier cette belle couronne autour du front auguste du grand Pape. De brèves et nombreuses biographies particulières, jetées dans la narration, lui donnent du mouvement et de la vie, sans trop la morceler et l'interrompre.

En peignant les combats livrés à l'hérésie par le souverain Pontife, l'occasion était naturelle de caractériser l'esprit, les mœurs, la vie, en un mot toute la personne des principaux hérésiarques, des premiers chefs ou partisans de l'hérésie, Nestorius, Eutychès, Timomothée Elure, Anatole.

Si l'auteur (et ce ne sont pas ses moins bonnes pages) nous présente le tableau des études païennes perdues et rapetissées dans les raffinements du vice, pour leur opposer victorieusement le spectacle des fortes et nobles études chrétiennes dans les églises et dans les monastères, les plus beaux noms de la science et des lettres religieuses arrivent pour servir à la fois comme de preuve et de couleur au tableau.

Si l'historien nous transporte au centre des populations, dans ces tristes villes abandonnées à elles-mêmes par l'absence et l'impuissance de l'autorité impériale, menacées et ravagées par les Barbares, les renommées les moins contestées de glorieux évêques se présentent, qui se font les dépositaires de toute science, de tout ordre moral, les représentants, les tuteurs, les sauveurs des libertés municipales, de tous les droits, de tous les intérêts des cités désolées, la seule défense et le seul divin remède contre les violences des envahisseurs.

Si nous entrons, avec M. de Saint-Chéron, dans ces demeures monastiques qui, pendant le cours du Ve siècle, remplirent l'Orient et l'Occident, et devinrent un asile protecteur de paix et d'étude en

un temps de violence et de barbarie, une protestation de vertu et de macération corporelle en un temps de vices vieillis et d'irrémédiable corruption intérieure, nous apercevons dans ces saintes solitudes un admirable contraste entre les merveilles, les exaltations de la pénitence. et les plaies hideuses d'une société qui tombe en pourriture ; comme si les excès de la mollesse et de la dégénération morale ne pouvaient cesser d'être incurables que par les enseignements, et, qu'on nous pardonne l'expression, par les excès expiatoires de l'abstinence et du renoncement. De ces prodigieuses retraites, où régnait le génie de l'obéissance et de la privation, sortaient les légions de missionnaires qui, à un signe et au nom du souverain Pontife, s'élançaient à travers les forêts, les mers et les montagnes, pour foudroyer l'hérésie, évangéliser et civiliser les hommes.

De tant de noms éclatants, marqués par la reconnaissance et l'admiration des peuples, et conservés et recueillis par la postérité, M. de Saint-Chéron a rassemblé pieusement les plus beaux, les plus connus. Nous ne devons, entre tous, citer que les plus insignes. Ce sont, d'abord, saint Epiphane, saint Jean-Chrysostôme, saint Jérôme et saint Augustin, auxquels touche l'enfance ou la jeunesse de saint Léon, pour servir, en quelque sorte, de lien entre le IVe et le Ve siècle. C'est sainte Geneviève, la populaire et poétique patronne de Paris ; c'est saint Aignan, évêque d'Orléans, qui préserve sa ville épiscopale des menaces des Huns ; ce sont, à Arles, Honorat et saint Hilaire ; saint Eucher, à Lyon ; saint Germain, à Auxerre ; à Troyes, saint Loup. Ce sont encore saint Flavien d'Antioche, saint Nicaise, saint Exupère, saint Orience, presque tous sortis des cloîtres pour honorer, purifier et consoler le siècle.

On admire l'évêque de Paris, saint Marcel ; l'évêque de Bordeaux, saint Delphin, qui fut en correspondance avec saint Ambroise ; l'évêque de Brescia, saint Gaudence, l'un des orateurs les plus célèbres de son siècle ; l'évêque de Bologne, saint Pétrone ; l'évêque d'Aberdeen, saint Nathalan, renommé par ses austérités ascétiques et par ses connaissances dans la littérature sacrée et profane. A côté de saint Maxime, évêque de Riez, auparavant abbé de Lérins, dont on a gardé plusieurs sermons, il faut citer avec honneur une des gloires de l'Église gallicane, saint Mamert, évêque de Vienne.

Parmi les saints missionnaires, légitime orgueil du même siècle, nommons saint Ninien, apôtre de la Bretagne ; l'apôtre plus illustre

encore et le civilisateur de l'Irlande et de plusieurs autres contrées, saint Patrice ; saint Valentin, que saint Léon envoya évangéliser les bords de l'Inn et du Danube ; saint Séverin, dont on ne savait ni l'âge ni la patrie, et qui disait : « On ne doit pas être en peine de l'âge et du pays d'un homme qui fait profession de ne point connaître d'autre âge que l'éternité, ni d'autre pays que le Ciel. » Ce même Séverin, visité dans sa cellule par le jeune et barbare Odoacre, prédisait le trône et la fortune à celui que la Providence destinait à mettre à mort l'empire d'Occident.

Entre les illustres solitaires qui furent, en ces temps, l'honneur du Christianisme, il n'est permis d'oublier ni les vertus aussi naïves que merveilleuses de Jean-le-Nain, ni les incroyables perfections du précepteur des enfants de Théodose-le-Grand, Arsène, qui préféra aux grandeurs de la cour les humiliations et les souffrances du désert ; ni les aspirations contemplatives du fameux saint Nil, dont la place est si grande et les écrits si connus dans les fastes de la vie solitaire ; ni les épreuves surhumaines de saint Siméon-Stylite et de cette myriade d'anachorètes qui parcouraient tous les plus sublimes degrés de l'ascétisme ; ni encore le martyre célèbre d'un solitaire d'Orient, Télémaque, dont le sang mit fin aux combats de gladiateurs.

Est-il permis surtout de ne point prononcer, avec M. de Saint-Chéron, le nom de Jean Cassien, qui fut, avec saint Martin de Tours, le premier fondateur, en Occident, des instituts monastiques, qui commanda à cinq mille moines, écrivit, à la prière de saint Léon, le *Traité de l'Incarnation* contre Nestorius, et composa plusieurs autres livres sur la vie religieuse et les Pères du Désert? Est-il permis de ne pas mentionner Vincent de Lérins, qui a laissé à l'Eglise son excellent livre du *Commonitoire contre les hérétiques*, que le suffrage des siècles a consacré? et saint Astère, qui compte parmi les docteurs de l'Eglise ? et Salvien, à qui son ouvrage *de Gubernatione Dei* a fait donner le surnom de *Jérémie du Ve siècle?* et Claudien Mamert, que j'ai déjà nommé parmi les évêques, mais que ses ouvrages placent encore à la tête des platoniciens chrétiens du Ve siècle? et Sidoine Apollinaire, dont il suffit de dire le nom littéraire? et saint Eucher, ce même évêque de Lyon, assez loué par *l'Eloge du désert* et le *Traité du mépris du monde*, demeurés classiques, et dont l'élégant Erasme admirait la latinité? et le livre de *la Vie contemplative* de Pomérius? et les œuvres poétiques de Synésius? et Rufin, qui fit tant de bruit dans

ses querelles avec saint Jérôme? et les chroniqueurs Orose, Idace, Gennade? et l'historien Sulpice-Sévère, surnommé *le Salluste chrétien*, et disciple de saint Martin de Tours? et enfin l'ami, le conseiller, le secrétaire de saint Léon, saint Prosper d'Aquitaine, connu de tous les hommes les moins lettrés? et tant d'autres, qu'il me faut omettre, et qui, dans l'ombre des cloîtres comme dans le siècle, défendirent la foi contre l'hérésie, les lettres contre les ténèbres de la barbarie, les mœurs contre une société avilie?

Rappellerai-je, pour finir, que d'illustres femmes se mêlèrent, comme dans d'autres siècles, à ce mouvement de dévouement à la religion, de renoncement à la vie commune, et que, entre toutes, il est bon de signaler les deux Mélanies, qui remplirent auprès des grands anachorètes et des grands saints du Ve siècle le rôle qui appartint, dans l'âge précédent, à sainte Paule auprès de saint Jérôme, à sainte Olympiade auprès de saint Chrysostôme?

Je remercie M. de Saint-Chéron d'avoir dit, avec l'évidence accumulée de faits innombrables, que toutes ces générations de saints, d'évêques, de savants, de prédicateurs, d'écrivains, de poëtes, de missionnaires de l'Evangile, des lettres, de la science et de la civilisation, se sont retrempés presque tous dans la religion monastique, dans les règles de la vie contemplative, dans les méditations de la solitude, et que les principaux germes de notre régénération sociale furent alors déposés dans ces maisons monastiques, que notre siècle injuste dédaigne ou attaque, et qu'il repousse par ses lois et par ses risées.

Que M. de Saint-Chéron ait toujours mis en œuvre dans le plus bel ordre possible tant et de si riches et si complexes matériaux ; qu'il en ait tiré toujours le meilleur parti ; qu'on ne puisse pas désirer quelquefois dans certains endroits de son livre une autre disposition ou des proportions plus justes ; que la pensée du Ve siècle soit parfaitement et complétement analysée, résumée, fondue dans sa narration ; que la figure de saint Léon demeure assez et sans cesse le centre et le lien de tout ce qui se meut autour de lui ; que la pensée de l'auteur ne manque jamais d'élévation, d'étendue, d'énergie, ni son style d'élégance, de grâce, de souplesse, de force et de coloris ; que son esprit soit en mesure de saisir et de reproduire en son entier tout le côté littéraire, dramatique et poétique d'une aussi grande ère ; nous n'irons point jusque-là : car nous faisons ici de la critique et non

des compliments. Et qui, au surplus, pourrait se flatter de suffire absolument aux conditions d'une telle tâche, à la parfaite ordonnance d'une composition si vaste?

Mais nous rendrons sincèrement hommage aux qualités lucides, exactes, solides, laborieuses, au tact judicieux et sûr du talent de M. de Saint-Chéron. Nous le louerons volontiers d'avoir voulu et dû, en un sujet grave, être plus utile qu'agréable. Nous dirons que, en écrivant l'histoire de saint Léon, il a rendu un service de plus, un service sérieux à la cause catholique, et que son livre sera lu, mérite d'être lu, et avec beaucoup de profit, par tous ceux qui aiment le vrai et le bien, et qui ont à cœur les titres historiques de la religion, ses gloires dans le passé, ses espérances dans l'avenir. Le meilleur éloge et le moins suspect que nous veuillons faire de l'ouvrage de M. de Saint-Chéron, c'est de l'exciter à consacrer ses forces et ses lumières à l'étude d'une autre période des traditions chrétiennes. Car, en notre âge de scepticisme étourdi, mettre en saillie, vulgariser, et vulgariser sans relâche les grandes choses, les grands hommes, les grandes institutions, les grandes doctrines du Christianisme, dans chaque phase de sa durée, c'est la seule voie décisive pour répondre, d'une manière triomphante et avec dignité, à la médiocrité moqueuse ou à l'hostilité systématique, ce double et habituel péché des adversaires de la sainte cause dont M. de Saint-Chéron est dès longtemps l'un des plus honorables défenseurs.

Si cette analyse de deux livres graves n'avait point trop lassé nos lecteurs, nous voudrions encore signaler à leur attention le remarquable voyage de M. Hommaire de Hell dans les steppes de la mer Caspienne et dans la Russie méridionale.

Ce n'est pas là, j'en conviens, un de ces voyages à la mode, un de ces voyages à *impressions*, dans lesquels une imagination menteuse fait tous les frais de la route, se donne à elle-même des frissons dans des aventures qui n'ont jamais eu lieu, et fait ses découvertes en des lieux qui n'ont jamais existé. Dans ces sortes de voyages on part sans but, si tant est même que l'on parte; on arrive et l'on séjourne sans pensée; on revient sans résultat. Le plus souvent, sans sortir de Paris, nos nouveaux Christophes Colombs du boulevard des Italiens ont un secret admirable et commode pour aller à la recher-

che des choses inconnues : ils ne découvrent pas, ils inventent. Avec un peu d'esprit et quelque style ils défrayent aisément de longs volumes, qui ne leur ont coûté d'autres fatigues, d'autres sueurs que celles de leurs propres phrases. Ils peuvent amuser un instant les esprits légers comme le leur ; ils n'apprennent rien aux intelligences avides de savoir.

M. de Hell a pris au sérieux les devoirs et la mission du voyageur. En s'embarquant à Constantinople pour Odessa, il agitait déjà dans son esprit deux des plus grands problèmes de la géographie moderne. La communication entre le Pont-Euxin et la Méditerranée a-t-elle toujours existé, et à quelles causes, à quel temps, à quelle révolution est-il possible d'attribuer la rupture du Bosphore ? La mer Noire n'a-t-elle pas eu autrefois un niveau plus élevé qu'aujourd'hui, comme l'affirme la croyance populaire ? ne fut-elle pas réunie à la mer Caspienne, et probablement aussi au lac Aral, et ne recouvrit-elle pas les immenses steppes qui s'étendent au nord du Caucase et des montagnes de la Tauride, ainsi que les régions septentrionales et orientales de la mer Caspienne ?

Ces deux pensées scientifiques ont été le principe des recherches et des observations de M. de Hell. Il aperçoit une étroite relation entre la séparation de la mer Noire d'avec la mer Caspienne et la rupture si souvent contestée du Bosphore de Constantinople.

En se dévouant à la solution d'aussi grandes questions, débattues en vain jusqu'ici par les hommes les plus habiles des temps anciens et des temps modernes, l'auteur se dévouait à d'immenses et périlleux travaux, qui l'ont conduit à étudier, de la manière la plus complète, la constitution physique et géologique de toutes les vastes contrées qui s'étendent entre le Danube et la mer Caspienne jusqu'au pied du versant septentrional du Caucase. Il a passé près de cinq années dans la Russie méridionale, sillonnant le pays dans tous les sens, explorant à pied ou à cheval le cours des fleuves et des rivières, et visitant toutes les côtes russes de la mer Noire, de la mer d'Azof et de la mer Caspienne. Il a pénétré par le Bosphore cimmérien (détroit de Kertch) dans le Palus-Méotide. Du littoral oriental de cette prétendue mer, il s'est dirigé vers la mer Caspienne à travers les steppes stériles du Manitch et de la Kouma. Il a foulé un sol salé couvert de plantes marines ; il a retrouvé partout des débris d'êtres organisés qui n'ont pu vivre que dans une mer, et de riches salines répandues

avec profusion à la surface de ces plaines, et attestant qu'elles furent jadis recouvertes par des eaux salées.

Après les voyageurs modernes, Pallas, Gmelin, le général Andréossy; après les études de M. de Humboldt lui-même sur le bassin Aralo-Caspien, il restait beaucoup à faire et à observer dans des terres inexplorées ou mal explorées encore. Et M. de Hell ne se flatte point d'avoir tout vu, d'avoir pénétré partout. Mais rien du moins n'avait été publié jusqu'ici de plus complet que sa description géographique du littoral et des steppes de la mer Noire et de la mer Caspienne. Il s'est enfoncé résolument dans la nudité de ces plaines sans limites, et si parfaitement horizontales que l'œil n'aperçoit plus qu'une ligne droite et se trouve abusé comme par le mirage de la mer. Du fleuve Oural et des embouchures du Danube jusqu'au pied des montagnes Caucasiennes et de la Tauride, il a parcouru une étendue embrassant près de vingt-deux degrés de longitude et plus de quatre de latitude, sur un sol qui conserve invariablement la même physionomie, dans des contrées désolées où règne l'uniformité la plus absolue, auxquelles manque absolument toute végétation forestière, et où le voyageur, en avançant, ne croirait pas avoir véritablement changé de place, s'il n'en était averti par les grands fleuves qui viennent de loin en loin découper le pays et servir de repère à la pensée.

Par ce simple sommaire que nous écrivons presque entièrement avec les expressions de M. de Hell lui-même, qu'on juge de la grandeur et de la difficulté de l'entreprise du savant voyageur.

Mais, en chemin faisant, à travers de longues et désertes solitudes, l'auteur ne se préoccupe pas seulement de ses vues géographiques. Il appelle à son aide, selon l'occasion, la botanique, la géologie, l'histoire, la statistique, l'économie politique, la climatologie; il s'élève aux questions sociales. Tout en mesurant le niveau et le courant des fleuves, tout en débattant avec une vive lumière les points si contestés du degré de salure de la mer Capienne et de sa différence de niveau avec l'Océan, il donne sur la situation morale, commerciale, politique, financière, administrative de l'empire russe, des notions pleines de sens et d'exactitude.

La diversité des races humaines répandues dans les différentes provinces de la Russie méridionale, l'extrême variété des populations européennes et asiatiques qui occupent la région des plaines au nord

de la mer Noire et du Caucase, donnent un intérêt de plus au livre de M. de Hell qui les a marquées toutes.

Ainsi, dans la Bessarabie, il indique l'emplacement et la population de quatre-vingt-trois villages bulgares, de dix-neuf villages allemands, d'une colonie de vignerons suisses, de huit villages cosaques et de trois colonies bohémiennes.

Dans la Nouvelle-Russie, qui comprend les trois gouvernements de Kherson, de la Tauride et d'Ékaterinoslav, il fixe la situation de cent cinquante-trois villages allemands, de sept établissements arméniens, de neuf villages juifs, de vingt-quatre colonies grecques, et de soixante-seize villages de Tartares-Nogaïs, autrefois nomades.

A force de persévérance et d'explorations réitérées, il est parvenu à déterminer les campements d'hiver et d'été de toutes les tribus nomades du Volga, des côtes occidentales de la mer Caspienne, du Manitch, du Terek et de la Kouma, comblant ainsi les lacunes et rectifiant les erreurs géographiques les plus flagrantes sur ces contrées orientales de l'Europe, sur les plaines qui s'étendent à l'orient de la mer d'Azof, et qui se prolongent au midi jusqu'au pied du Caucase, l'est jusqu'à la mer Caspienne, et au nord, en longeant le pays des Cosaques du Don, jusqu'au dernier coude que forme le Volga avant de se jeter dans la mer.

Ces résultats scientifiques, consignés dans une carte nouvelle, ne peuvent s'estimer complétement ici; mais ils ont reçu leur récompense et leur appréciation naturelles de la part de la Société royale de Géographie, qui les a couronnés.

Sur les diverses colonies russes, dont on a beaucoup parlé, le livre de M. Hommaire renferme de fort curieux détails. Il fait connaître leur organisation intérieure, leurs priviléges, leur indépendance municipale, leurs occupations et leurs attributions spéciales. Au premier regard, les exemptions dont elles sont favorisées semblent s'accorder assez mal avec l'esprit général de bureaucratie, de despotisme militaire et de centralisation, qui distingue le gouvernement de Saint-Pétersbourg. Mais on comprend que la centralisation moscovite ne puisse pas facilement étendre sa main à tous les détails à travers l'immensité de longs espaces dépeuplés, et que d'ailleurs la nécessité et l'intérêt la contraignent à acheter les services que lui rendent ses colonies par la concession de quelques avantages, de quelque liberté personnelle.

Si les colonies russes, par leur esprit, par leur population, par leurs richesses, venaient jamais à inquiéter la métropole, la force militaire, qui leur laisse un peu d'indépendance à condition qu'elle n'en reçoive nul ombrage, les aurait bientôt réduites à la sujétion commune : témoins les tribus cosaques, dont les vieilles franchises vont se perdant de jour en jour, et se confondant de plus en plus dans l'armée impériale et sous la main d'un prince de la maison régnante, qu'on leur a imposé pour chef, moins à titre d'honneur qu'à titre de servitude, à la place de leurs anciens chefs électifs.

Lorsqu'on décompose, avec M. Hommaire, les soixante et un millions d'habitants qui couvrent, sans en remplir les vides, la superficie de l'empire russe, on est mieux disposé, non point à absoudre sans doute, mais à juger impartialement la barbarie, les efforts et l'impuissance violente de cet empire inégal et nouveau.

Chacun sent ce qu'il y a de bornes fatales et de profond inconnu dans les destinées d'un souverain pouvoir qui règne à la fois sur la Pologne et sur les provinces transcaucasiennes; qui commande au grand-duché de Finlande comme aux Cosaques du Don, de la mer Noire, du Caucase, d'Astrakan, d'Azof, du Danube, d'Orenbourg et de l'Oural, de la Sibérie, comme aux Baschkirs et Mestcheriaks, aux populations nomades des Kalmouks, des Khirguises, des Turkomans. Nos idées de civilisation européenne ne sauraient entièrement et tout d'un coup s'appliquer à une agrégation de peuples à demi civilisés, qui comprennent, à côté de la religion grecque impériale, instrument d'intolérance et d'autocratie dans une main unique et royale, de nombreux catholiques, des Arméniens grégoriens, des Arméniens catholiques, des protestants, des mahométans, des Juifs, des bouddhistes.

Bien plus, et sans tenir compte des séparations religieuses, qui peut dire ce que l'avenir réserve à une société où les hommes, les emplois et les rangs sont mesurés et parqués sur une échelle toute militaire, où il n'existe pas encore, à vrai dire, de classe moyenne, et qui renferme seulement une classe de commerçants, de bourgeois, d'artisans libres, s'élevant à un peu plus de trois millions d'âmes, entre une noblesse, héréditaire ou personnelle, qui atteint environ le chiffre de cinq cent mille âmes, et à peu près quarante-trois millions de serfs qui se partagent presque également entre la Couronne et les terres seigneuriales?

Appliquez donc à cet empire de soldats et de serfs, à ces éléments hétérogènes et inégaux, nos rêves de liberté et d'égalité philosophiques ! Calculez les incertitudes, les délais, les problèmes sociaux cachés dans le seul affranchissement de ces millions de serfs; voyez ce qu'amènera de révolutions dans la propriété et dans l'ordre social et politique cette émancipation dont la Couronne semble se servir à son profit, contre les résistances et la force de la noblesse russe ; et, sans exagérer ou dissimuler les misères de la condition servile, vous comprendrez, comme M. Hommaire, avec quelle circonspection, quelle lenteur graduelle il sera bon et juste, surtout à l'égard des serfs seigneuriaux, de régler, de mesurer, de contenir le dangereux passage de l'esclavage à la liberté civile et à la propriété territoriale. La plupart des serfs, malgré la taxe et les corvées qui pèsent sur eux, n'ambitionnent pas, ne comprennent point les bénéfices de la liberté. Ils ne peuvent pas mourir de faim, et dorment en une apathique sécurité dans la main du maître qui les doit nourrir. S'ils doivent à celui-ci une moitié de leur temps et de leurs sueurs, l'autre moitié leur appartient pour cultiver la portion de terre qui ne peut leur être refusée, et dont le produit leur est attribué exclusivement. M. de Hell cite des serfs nombreux qui s'enrichissent par le commerce, et tels qui, avec la permission du maître duquel ils dépendent et qui met une espèce d'amour-propre à les retenir sous sa loi, sont allés acquérir plusieurs millions de fortune à Moscou.

M. de Hell touche encore à un autre ordre de questions. Il signale l'insuffisance de l'instruction publique en Russie, l'inaptitude des Russes pour les sciences et les arts ; il fait voir l'impuissance de leurs ressources financières, l'inhabileté de leur législation douanière, la stérilité de leurs essais manufacturiers, la mauvaise situation de leur industrie, de leurs banques, de leurs communications, de leurs voies de transport. Il ne se fait pas la moindre illusion sur des essais de culture de vigne qui ont été trop vantés, et sur la fertilité si exaltée de ces terres de la Crimée, qui devait servir de grenier à l'Europe dans les temps de disette. Selon M. de Hell, cette fécondité, bien moins grande qu'on ne l'a dit, manque de bras et de capitaux, et dépend, plus que tout le reste, des hasards d'un climat où il n'y a aucune transition d'un froid extrême à une ardente chaleur. Ce n'est qu'avec de très-grands sacrifices qu'on y a naturalisé d'abord divers essais de culture qui finissent par se perdre et par avorter.

La Russie est le pays des contrastes ; c'est une civilisation *superficielle* et *corrompue.* Les fonctionnaires serviles y cachent à l'œil du maître, par leurs mensonges officiels, les abus dont ils vivent, le bien qu'il faudrait faire, le mal qu'on pourrait corriger.

L'ordre judiciaire, par exemple, sur lequel la noblesse a des droits d'élection qui résistent puissamment à l'autocrate, est rongé par la vénalité. La justice est lente, cupide, partiale. Le clergé, le clergé séculier surtout, est ignorant, bas et scandaleux. Ce qu'il y a de meilleur, et de plus remarquable peut-être, sous le régime absolu qui gouverne la société russe, c'est la faculté qui appartient jusqu'aux habitants des moindres paroisses rurales, de se choisir des administrateurs et des juges locaux, dont l'équité les dispense le plus souvent de recourir aux lointains et coûteux tribunaux de l'empire. Cette faculté est laissée aussi à la plupart des colonies et des corporations, exemptes ainsi de s'adresser, pour les cas ordinaires, à la juridiction des grandes villes, et en définitive aux divers départements du sénat impérial qui résident à Saint-Pétersbourg et à Moscou, et en qui se concentre la suprême judicature.

En parcourant une part du Caucase, M. de Hell n'avait garde de ne point dire sa pensée sur la guerre des Russes contre les Circassiens. La Circassie et sa belliqueuse population, qu'il évalue à deux millions d'âmes, lui paraissent un formidable obstacle au développement de la puissance moscovite dans l'Asie centrale. La guerre du Caucase, dont Schamil est l'Abd-el-Kader, est l'une des plus insurmontables barrières que l'ambition russe ait à franchir. C'est le vautour qui ronge le foie du Prométhée impérial.

Aux yeux de M. de Hell, qui décrit avec autant de soin que de vérité les inabordables difficultés topographiques des montagnes des Tscherkesses, la Circassie est pour la Russie un fardeau bien autrement sérieux que l'Algérie ne l'est pour la France. Elle compromet plus lourdement les finances de l'empire ; elle décime chaque année, et pour un temps bien plus indéterminé, un bien plus grand nombre d'hommes. L'état des lieux et des populations permet d'espérer à la conquête de l'Algérie une fin assez prochaine : on ne peut rien attendre de pareil de la Circassie, défendue par sa configuration même ; car, à la différence de la Suisse, dont les vallées seules sont habitées, cultivées, abordables, et les plateaux inhabités, dans les Alpes circassiennes les vallées sont incultes, hérissées de ravins impénétrables ;

les plateaux seuls, les plateaux inaccessibles, sont cultivés et sont peuplés.

D'ailleurs M. de Hell ne pense point, ainsi qu'on l'entend vulgairement répéter tous les jours, que les Indes anglaises soient véritablement menacées, à travers l'Asie, par l'armée impériale. Les trois routes où pourraient passer les Russes comptent plusieurs centaines de lieues; elles traversent des pays déserts, incultes, où des milliers de soldats ne pourraient guère ni vivre ni marcher, encore moins s'arrêter ou séjourner. La rareté de l'eau douce, la nécessité de transporter les vivres, les fourrages mêmes, à travers des contrées où manquent toutes les ressources, au milieu des sables ou glacés ou brûlants des steppes arides dans lesquels encore il n'est permis de s'engager que pendant quelques mois de l'année, augmentent les redoutables empêchements qui s'opposeraient à une grande expédition russe au centre de l'Asie, et qui, même après de premiers et improbables succès, en annuleraient les résultats jusqu'à ce que les siècles et la civilisation eussent comblé le vide et les espaces dépeuplés qui séparent des frontières russes la puissance asiatique de l'Angleterre.

M. de Hell prouve fort bien qu'il est impossible de comparer avec les expéditions d'Alexandre, ou celles de Gengiskhan et de Tamerlan, l'ébranlement et la marche du colosse moscovite armé, à qui il conteste au surplus tout esprit de gloire militaire. Si l'auteur a beaucoup souffert dans ses pénibles explorations, malgré toutes ses précautions, et tout accrédité qu'il fût auprès des autorités locales, que serait-ce donc d'une armée entière?

Le judicieux voyageur ne néglige pas non plus les souvenirs historiques des lieux où il passe. Il rappelle l'ancienne Tauride, si fatale autrefois aux naufragés; l'expédition navale des Argonautes dans la mer Noire; il évoque le grand empire de Mithridate, qui eut la gloire de lutter contre Rome. A Tangarok, il trouve la mémoire de Pierre-le-Grand et de l'empereur Alexandre. Mais une des parties les plus intéressantes de son livre est celle où il suit les traces et les phases du commerce de l'Asie avec l'Europe dans les temps anciens, pendant le moyen âge et jusqu'à nos temps modernes. On voit successivement apparaître les colonies grecques, la conquête d'Alexandre, les Romains, les grandes émigrations des peuples du Nord; puis les Arabes, l'empire des Mongols, les Génois, les Vénitiens, les Pisans, les

ambassadeurs et les voyageurs chrétiens du moyen âge. Au VIIe siècle les Arabes, en s'emparant d'Alexandrie, avaient fait une révolution commerciale qui modifia profondément les relations mercantiles entre l'Asie et l'Europe, interrompit les communications avec l'Inde par la mer Rouge, et fraya une nouvelle route aux marchandises de l'Asie par l'Asie-Mineure vers les rives de la Méditerranée et de la mer Noire. Les Turcs, à leur tour, en s'emparant de Constantinople, ferment la mer Noire à l'Europe, depuis l'expulsion des Génois, en 1476, jusqu'au traité de Kainardji, en 1774.

Pour déterminer les voies diverses où s'engagea le commerce asiatico-européen, en changeant souvent de direction et de capitales, jusqu'au grand siècle des modernes découvertes, M. de Hell remonte aux historiens géographes de l'antiquité, à Hérodote, à Aristote, à Strabon, à Pline, à Diodore de Sicile, à Pomponius Méla, Plutarque, Arrien, Quinte-Curce, Ptolémée; aux géographes byzantins, aux géographes arabes, surtout, dont l'importance n'est pas assez connue, et enfin aux premiers voyageurs-géographes des nations chrétiennes. Il parcourt de la sorte et explique les erreurs et les progrès de la science géographique sur l'étendue et la véritable configuration des mers et des pays qu'il explore, sur les origines, le cours et l'embouchure des fleuves de cette partie de l'Asie, jusqu'à ce qu'il parvienne, par son expérience et ses observations propres, à confirmer, à contrôler, à compléter, à modifier les traditions de la science.

Au nombre des chapitres instructifs et spéciaux de l'ouvrage du géographe, il faut compter aussi celui où il énumère les vicissitudes et les perfectionnements de la mappologie qui concerne les provinces qu'il a visitées, et celui où il discute la véritable origine des Tartares ou Mongols qui occupent aujourd'hui la Russie méridionale.

Ce n'est pas tout. A ces recherches positives et techniques, dont la solidité est un pas de plus dans la géographie nouvelle, le voyage de M. de Hell a joint une partie descriptive et pittoresque, on pourrait dire poétique et amusante. Cette part plus riante, son amour conjugal l'a cédée à Mme de Hell.

Il y a peut-être quelque inconvénient à un tel partage, qui fait que le récit n'est, à vrai dire, ni masculin, ni féminin. Le lecteur ne sait pas bien le moment où s'arrête le mari pour passer la plume à sa femme. Mais il y a quelque chose de touchant et un pur sentiment

d'indivisible tendresse à faire partager les honneurs de la narration à la compagne courageuse qui a partagé courageusement les épreuves du voyage.

La délicatesse des impressions, le tact et la finesse d'observation manifestent, en plus d' un endroit, à ne pas s'y méprendre, l'esprit et le cœur d'une femme.

Il y a un charme de simplicité naïve dans les plaintes de Mme de Hell, qui, sur la foi des poëtes, s'imaginait que le dos des chameaux était la plus douce des montures. Elle avait lu sans doute le vers de M. de Lamartine :

> Au branle assoupissant du vaisseau du désert;

elle voulut poétiquement en essayer; mais elle fut bien tristement punie de son illusion, et le *vaisseau du désert*, loin de l'assoupir, la secoua rudement et lui brisa cruellement tous les membres.

Nul aussi ne pouvait avoir plus naturellement peur que Mme de Hell à s'égarer dans le Caucase, à braver les voleurs et les assassins des montagnes de la Circassie, à camper au milieu d'une horde de Bohémiens, à dormir sous la tente des tribus nomades, à coucher sous la kibitka des Kalmouks. On n'est pas étonné qu'elle trouve admirablement belle la race grande et forte des hommes du Caucase, et qu'elle soit médiocrement touchée des grâces et de la beauté circassiennes. Elle se plaît à remarquer, à décrire minutieusement les détails des modes et des costumes, et une foule de petits détails locaux qui échapperaient à un homme.

Les défauts de proportion dans le faste incomplet de l'aristocratie russe n'échappent point à la malice de Mme de Hell. Elle a logé dans de vastes châteaux ou palais russes, auxquels manquaient les meubles les plus usuels, les plus nécessaires, les premières ressources d'un confortable bien entendu, et où les gens de la maison étaient obligés de coucher sur des banquettes. Il y avait de grands salons, des billards et des salles de bal; il n'y avait pas de chambres à coucher et de lits. A côté du luxe des bals, de la profusion des vins, des liqueurs, des rafraîchissements et des fruits confits, la voyageuse française a vu des intérieurs sales, mesquins, démeublés. Hors de quelques salons exceptionnels, et notamment hors de celui du gouverneur de la Crimée, le général Voronzof, d'éducation anglaise, d'une haute fortune et de manières distinguées, chez lequel se réunissent toutes

les nations, elle n'a pas jugé qu'il y eût dans les réceptions les plus pompeuses beaucoup de bon ton et de bonne grâce.

Aux eaux du Caucase, Mme de Hell nous montre la société russe accourant, tous les étés, avec une surabondance de courtisans, de généraux, d'aides de camp, de crachats et de décorations, comme pour prendre, au nom de leur maître, dans une partie de plaisir, possession officielle de la Circassie.

A Odessa, la *Florence russe*, le rendez-vous du beau monde, où la mode aristocratique est de venir chercher chaque année plus de liberté, loin du centre de l'empire; sur toute cette côte de Crimée où se sont élevées à grands frais des habitations luxueuses, et qui n'a pas oublié l'administration du dernier duc de Richelieu, Mme de Hell est choquée de *l'architecture grecque des magasins de blé;* elle y voit tour à tour beaucoup de boue ou beaucoup de poussière, du froid excessif ou de la chaleur tropicale, de la glace et de la neige ou le plus insupportable soleil, du mauvais goût, des dégradations et des ruines, des colonnes et des frontons de plâtre qui tombent, une architecture de stuc qui s'en va et qui recommence tous les ans. Mme de Hell trouve qu'on applique à tout, en Russie, la grande mystification que fit jouer Potemkin dans le voyage de Catherine II en Crimée.

L'aimable voyageuse, en nous racontant la Russie telle qu'elle est, nous fait passer d'un extrême à l'autre, sans transition, d'un désert à une ville populeuse, d'une cabane à un palais, d'une mosquée tartare à une métropole chrétienne, d'une plaine aride aux riantes collines allemandes, moraves ou memnonites. C'est une suite de surprises et de charmes imprévus qu'il serait, dit-elle, bien difficile de retrouver dans le reste de l'Europe.

Certes, le livre de M. de Hell n'a ni l'esprit, ni le style des volumes de M. de Custine sur la Russie; ce n'est que par occasion, et, pour ainsi parler, par côté, que le géographe touche à la Russie et à sa civilisation générale. Mais M. de Custine a été accusé d'ignorance et d'ingratitude par les Russes : d'ignorance, pour avoir jugé les choses intérieures de la Russie après avoir traversé en poste quelques centaines de verstes de l'empire, et avoir séjourné quelques semaines dans ses deux capitales; d'inexactitude, pour avoir répondu par les sévérités d'une critique rapide et légère à la bonne hospitalité qu'il avait reçue dans les salons de Saint-Pétersbourg.

Nous ne sommes nullement disposés à blâmer ceux qui ne se laissent point *enlacer* par les flatteurs de S. M. l'empereur de la religion grecque et de l'oppresseur des catholiques polonais. Si M. de Custine n'a point parlé de la Russie entière avec la science et la maturité suffisantes, nous répondrions du moins que, en dehors même de sa spécialité scientifique, les jugements portés par M. de Hell, sur les lieux qu'il a vus et les points qu'il a traités, sont aussi modérés que consciencieux. Il n'a pas eu à se plaindre, il a eu à se louer, au contraire, de la protection russe, et il a consacré à son voyage et à ses travaux plusieurs des plus belles années de sa vie. On ne peut donc tenir pour suspectes ni sa partialité, ni son insuffisance. Mais, par un langage mêlé de franchise et de convenance, par des ménagements polis, qui, sans ôter rien à la vérité, la rendent au contraire plus évidente, il a cru honorer, mieux que par des flatteries, l'autorité russe qui lui a donné accueil et assistance. Son esprit est d'ailleurs trop plein de qualités positives et scientifiques pour qu'il doive aspirer au succès passager des cabinets de lecture : car il a écrit sur des documents sérieux et vrais, et n'a point composé son livre avec des anecdotes de salon, des propos de grande route, des renseignements d'hôtels garnis et des babils de tables d'hôte.

P. Lorain.

REVUE POLITIQUE.

Paris, 24 juillet 1844.

INTÉRIEUR. — Les hustings vont s'ouvrir ! A l'heure où nous écrivons ces lignes, les grands chemins sont encombrés de candidats ; les circulaires partent, se succèdent sans interruption, comme la fusillade dans un feu de deux rangs bien nourri. Du nord au sud, du couchant à l'aurore, c'est un concert étourdissant de professions de foi, de déclarations, d'explications, de protestations. La prose électorale remplit tous les journaux , les banalités politiques coulent à pleins bords ; c'est à se réfugier au fond des bois. Pendant ce temps-là, la *grande presse* de Paris démasque toutes ses batteries ; on s'y canonne à boulets rouges, on s'accuse mutuellement de lâcheté, de corruption, de bassesse. — Vous n'avez cessé de vous agenouiller devant la politique de lord Aberdeen. — Et vous, hier, vous vous prosterniez devant lord Palmerston. — Vous achetez les consciences à beaux deniers comptants. — Et vous, en 1840, que faisiez-vous donc ? — Spectateurs de cette lutte d'ambitieux, les trois minorités, les radicaux, les légitimistes et les catholiques, attendent, l'arme au bras, le signal de la grande bataille. Chacune de ces fractions, on le pense bien, est l'objet des prévenances empressées du parti qui reconnaît M. Thiers pour chef. Ce dernier se flatte, dit-on, d'obtenir par la force des choses un certain nombre de voix d'électeurs de la droite et de la gauche indépendante. Pourquoi même l'habile stratégiste ne rallierait-il pas sous son drapeau une partie des catholiques hommes d'affaire ? C'est ce que la *Revue des Deux-Mondes* a parfaitement

compris. Aussi, dans son numéro du 15 juillet, fait-elle des efforts inouïs pour scinder en deux camps la minorité catholique. La *Revue*, comme la plupart des journaux de tous les partis, voudrait bien retrancher en quelque sorte du nombre des fidèles *les effervescents*, qui marchent, dit-elle, sous la bannière de M. de Montalembert. Il y a trente-trois millions de catholiques en France, et les meilleurs, bien entendu, sont ceux *qu'on ne confesse pas*. Malheur à l'Eglise si elle préférait d'autres catholiques à ceux-là ! De terribles catastrophes ne tarderaient pas à fondre sur elle. Or, cette crainte ne laisse aucun repos à cette excellente *Revue des Deux-Mondes*, qui, comme chacun sait, a abjuré très-loyalement toutes ses anciennes erreurs. Depuis trois ans les questions de liberté religieuse (questions de pure mode, disait-on naguère encore) *ont remué tous les esprits*; la société a été en proie à une agitation dont *les auteurs* voudraient transporter aujourd'hui les vivacités dans l'arène électorale.

Or, cette immixtion de l'Église dans les débats électoraux cause une profonde douleur aux hommes politiques de la *Revue des Deux-Mondes;* ils frémissent à la seule pensée de tous les dangers que courrait le Catholicisme s'il entrait dans une pareille voie. Et, en effet, l'écueil de l'Église sous la Restauration fut sa solidarité avec un gouvernement inhabile et aveugle. Aujourd'hui, il est vrai, la religion catholique n'est plus la religion de l'Etat, et la position de l'Église est toute autre. Mais qu'importe: il y aurait un autre danger pour elle dans une alliance avec des partis, dans une complicité compromettante avec certaines passions. Sans doute l'Église n'est jamais au fond préoccupée que d'elle-même, ce qui lui a été très-vivement reproché par M. Lerminier. Mais qui sait si, en descendant dans la lice politique, *elle ne prendrait pas des moyens qui pourraient l'écarter du but auquel il lui est permis d'aspirer?* Ce but, Messieurs de la *Revue des Deux-Mondes* le voient dans *une influence sociale raisonnable et légitime;* il ne saurait être dans un rôle politique qui mêlerait l'Église aux partis *et peut-être aux factions*. Pourquoi le clergé compromettrait-il *son excellente position* en prenant une attitude belliqueuse? Est-ce que l'Église est persécutée? Est-ce qu'elle est *seulement froissée, en quelque chose qui ait de l'importance?* Non certainement. Que l'Église ait des désirs, qu'*elle songe à étendre son autorité*, à multiplier ses lévites, cela est très-légitime. Instruit par l'expérience, M. Thiers, quand il aura succédé à M. Guizot, se

montrera bon prince. Mais ne serait-ce pas une chose déplorable aux yeux de tous les hommes vraiment religieux et modérés, ne serait-ce pas l'abomination de la désolation si l'Eglise faisait cause commune avec M. de Montalembert et avec les catholiques *effervescents* dont il est entouré, lesquels prétendent vouloir imiter M. Cobden et marcher à la conquête de la liberté religieuse comme l'auteur de la ligue contre la loi des céréales a conquis la liberté commerciale? La *Revue* espère que le clergé, ce clergé auquel ses rédacteurs ont toujours témoigné tant de bienveillance, n'abdiquera pas toute sagesse, toute circonspection. Il comprendra, cet excellent clergé, que M. de Montalembert, dans son fougueux manifeste, ne défend pas tant l'Eglise actuelle avec ses conditions légales qu'une Eglise idéale construite par l'imagination du jeune Pair. Cela n'est-il pas évident? M. de Montalembert ne tourne-t-il pas contre le gouvernement tous les bienfaits dont il accable l'Eglise? Dans sa dernière brochure, le noble pair ne déclare-t-il pas, par exemple, qu'il regarde comme une odieuse corruption les dons de tableaux, d'orgues, d'ornements faits aux églises et aux chapelles! Est-il rien de plus indigne que ces accusations? Sans doute les amis de M. Thiers ont tonné plus d'une fois contre ce mode de corruption lorsque des candidats de l'opposition se trouvaient en concurrence avec des députés ministériels; mais ce qui est permis aux uns doit être interdit aux autres. N'est-ce pas un véritable scandale qu'un homme de sacristie comme M. de Montalembert s'en vienne « prophétiser la décadence future de l'épiscopat et témoigne la crainte que le gouvernement, à l'aide de la prérogative que le concordat lui concède, ne réussisse par ses choix à créer au sein de l'épiscopat français un parti dévoué à sa politique et docile à ses instructions! » Quoi! est-ce qu'il a jamais existé des prêtres et des évêques serviles? Messieurs de la *Revue des Deux-Mondes* s'indignent d'un pareil soupçon. Quoiqu'ils aient passablement étudié leur XVIII[e] siècle, ils ne croient pas aux Bernis et aux Dubois : ce sont pour eux des personnages mythologiques. Un jour un évêque du dernier siècle, qu'il est inutile de nommer, écrivait à M. de Machault : « Ne nous mettez pas dans le cas de désobéir à Dieu ou de désobéir au roi : vous savez lequel aurait la préférence[1]. » Je le crois fermement, personne en France aujourd'hui

[1] Voyez l'excellent travail de M. Droz, *Vie de Louis XVI*, t. I.

n'écrirait de telles paroles. Mais est-ce à dire que le gouvernement ne puisse rencontrer au sein de notre clergé, si admirable qu'il soit en général, quelques esprits faibles, quelques âmes serviles? Que la *Revue des Deux-Mondes* cesse donc de nous reprocher « d'avoir des paroles outrageantes pour ceux dont nous avons embrassé la cause. » Dieu sait quel est notre amour et quelle est notre vénération pour les pasteurs qui nous dirigent. Mais, à toutes les époques de l'histoire de l'Eglise, il s'est rencontré des gouvernements corrupteurs et des hommes disposés à se laisser corrompre : est-ce que par hasard notre siècle échapperait à cette loi qui pèse sur toute l'humanité déchue?

La Revue Nouvelle, recueil rédigé, comme on sait, par de jeunes et fervents disciples de M. Guizot, s'est montrée infiniment plus juste à l'égard de M. le comte de Montalembert. La brochure du noble Pair est pour elle un beau travail qui ne ressemble en aucune façon à ces circulaires sans croyances et sans idées, où ne pénètre pas même la chaleur des ambitions ridicules qui les ont dictées. « M. de Montalembert, esprit élevé, dont ce n'est pas le moindre mérite d'avoir l'éloquence de l'âme et de savoir la répandre dans ses écrits comme dans ses discours, s'est fait du moins l'interprète d'une opinion véritable, agissante et nouvelle en France, d'une opinion dont quelques circonstances retentissantes encore ont constaté récemment les progrès, et qui est appelée de toute façon à faire figure dans la législature prochaine. »

Malheureusement, après avoir payé à notre noble ami ce tribut de respect et de sympathie, *la Revue Nouvelle*, entraînée par ces vieux préjugés, conclut que la liberté pour les catholiques ne peut être qu'un moyen de transition. « Au-dessus de la société catholique il y a un pouvoir qui veut et qui doit la dominer : l'Eglise. En Belgique, qu'ont produit les institutions démocratiques? Une société religieuse libre? Non : un Etat, un *César* admirablement hiérarchisé : *l'épiscopat*. Il en serait de même en France si nos institutions le permettaient. »

En définitive, ajoute *la Revue Nouvelle*, la question que soulève M. de Montalembert, et que, pour notre faible part, nous respectons et *saurons bien résoudre, n'est pas une question de liberté; c'est une question de gouvernement social.*

Ces derniers mots rappellent une parole de M. Odilon Barrot, adressée à ceux qui, au commencement de la lutte, venaient lui demander de défendre la liberté religieuse : « Ce n'est pas le moment

de s'occuper de la liberté, mais d'*organiser.* » Napoléon et l'empereur Nicolas, voilà des *organisateurs!*

C'est ici le cas de replacer sous les yeux de nos lecteurs ces paroles de l'article de M. de Montalembert, paroles si pleines de sens : « L'accomplissement des promesses de M. Guizot dépend exclusivement de votre attitude aux élections. Si vous votez contre lui, il vous craindra; si vous votez pour lui, il sera votre obligé. Dans l'un et l'autre cas il comptera avec vous. Mais, si vous ne faites rien, il se moquera de vous, et, à son point de vue, il aura cent fois raison. »

Ce n'est pas seulement en France que le *parti catholique* acquiert de l'importance. En Angleterre, il est apprécié de la manière la plus favorable par les publicistes de tous les partis. Voici ce que nous lisons dans l'un des journaux les mieux rédigés de la Grande-Bretagne :

« La politique des adversaires de l'Eglise romaine a longtemps consisté à représenter les membres catholiques des deux Chambres, en France, comme des esprits faibles, des enfants conduits à la lisière par quelques ecclésiastiques intrigants et rusés... Aujourd'hui, dans la situation où sont les choses, il n'est plus possible de faire entendre un pareil langage. Les Montalembert, les Beugnot, les Barthélemy, l'opposition elle-même le reconnaît, ont en quelque sorte pris possession de toutes les questions d'une importance vitale pour la nation. Les classes ouvrières, la marine, la Syrie, la Pologne ont trouvé dans ces trois orateurs d'admirables défenseurs. Dans son discours sur l'état des forces navales de la France, le comte de Montalembert s'est montré observateur aussi piquant qu'éclairé. Maniant les chiffres avec autant de facilité que M. Thiers, il a compris bien mieux que cet homme d'Etat ce qui touche à l'honneur et aux vrais intérêts de son pays... Dans son magnifique discours sur la Pologne, le noble Pair a remporté une victoire sur M. Guizot lui-même... Le ministère avait précédemment défendu le prince de Metternich, et nié, à la Chambre des Députés, que de pareilles atrocités eussent été commises par le cabinet de Vienne. Mais, quand M. de Montalembert revint à la charge et plaça au-dessus de toute démonstration la culpabilité de l'Autriche, *M. Guizot fut obligé de reconnaître la vérité des faits...* L'effet de tous ces débats, assure-t-on, a été de pousser la cour de Vienne à un degré de colère et de mécontentement à peine croyable... Qu'il me soit permis d'exprimer le regret que dans notre Angleterre il ne se rencontre pas des orateurs pour plaider devant le

Parlement la cause de cette nation malheureuse et opprimée....... »

Il est curieux de mettre en regard de ces observations les injures que le gouvernement autrichien fait insérer contre M. de Montalembert dans la *Gazette d'Augsbourg* (numéro du 19 juillet). Après avoir obtenu de ce journal l'*entière suppression* du discours prononcé par le noble Pair (silence qui, du reste, s'est déjà renouvelé à plusieurs reprises), la chancellerie viennoise fait dire par son correspondant que tous les témoins des événements de la Gallicie *n'ont pu que lever les épaules de pitié* en lisant ce discours (qu'on ne laisse pas lire). La haine aveugle de M. de Montalembert remonte très-haut. C'est parce que *la politique autrichienne* avait, il y a douze ou treize ans, *refusé des passeports à l'apôtre de l'Avenir* (c'est-à-dire du journal *l'Avenir*) que M. de Montalembert se fit dès lors l'*âme damnée de l'émigration polonaise*. M. de Montalembert n'est d'ailleurs qu'un *aristocrate :* s'il a pris tant à cœur les événements de la Gallicie, c'est que les *vilains* y ont donné au gouvernement autrichien les preuves de la plus touchante fidélité. Enfin, le croirait-on? quand l'illustre orateur a flétri les *misérables apologistes* qui, pour justifier tant de crimes, *avaient trempé leur plume vénale dans une encre maudite*, il est plus que probable qu'il a eu l'intention de désigner *le Pape Grégoire XVI !* Le correspondant viennois triomphe de ce que le jeune *Théodore* ou *Henri de Bogusz*, dont on avait annoncé la mort, *n'a point été assassiné*, et se trouve à Cracovie *en très-bonne santé*. Plût à Dieu que cette rectification tardive d'un bruit généralement répandu ne fût pas un nouveau mensonge! Mais que dit le gouvernement autrichien des *éloges publics* accordés par les autorités galliciennes à *Szela*, l'assassin de la famille de Bogusz, au moment où *on le mit en liberté?* Cette nouvelle n'est arrivée à Paris que le lendemain du discours de M. de Montalembert, et le noble Pair n'a pu en faire usage; mais chacun a pu ajouter ce dernier commentaire à ses paroles.

Catastrophe du chemin de fer du Nord. — Pendant que la France tout entière se préoccupait de la lutte électorale qui se prépare, un douloureux événement est venu contrister le pays. La catastrophe du 8 juillet sur le chemin de fer du Nord a fait le triste pendant de l'horrible accident du 8 mai. Après le déraillement accompagné d'incendie sur le chemin de Versailles (rive gauche) est venu le déraillement suivi d'immersion sur le chemin du Nord. La presse indépen-

dante s'est émue à juste titre de ce nouveau malheur. A l'Académie des Sciences un débat s'est élevé sur les dangers de toute nature que présentent les nouvelles voies de communication, œuvre d'avenir sans doute, mais grosse d'événements terribles. M. Séguier a élevé la voix avec une indépendance qui l'honore, pour attaquer courageusement les détenteurs des capitaux, les monopoleurs, les hommes de féodalité financière, qui menacent d'asservir la société à leurs intérêts égoïstes. Quels fruits a donc portés la cruelle expérience faite au prix de la vie et des souffrances de tant de victimes? L'exemple de deux locomotives, fatalement attelées l'une à l'autre sur le chemin de Versailles, sans autre nécessité que la traction d'un convoi disproportionné, a trouvé des imitateurs sur le chemin du Nord. A quoi ont servi les savants enseignements de l'Académie des Sciences? Vainement a-t-elle proclamé que les dangers croissaient dans une effrayante progression avec la masse et la vitesse des convois; ses avertissements sont demeurés stériles. Est-ce désormais au prix de tant de sang répandu, de tant de larmes versées, que la France doit continuer à payer ces avantages réels, mais trop chèrement achetés, des distances rapidement franchies? Non, s'est écrié M. Séguier, quoique la statistique vienne froidement nous prouver que les victimes sont encore bien rares, si on les compare au nombre immense des voyageurs heureusement préservés, la nécessité d'apporter un remède efficace à un pareil état de choses est on ne peut plus impérieuse. Suivant M. Séguier, c'est surtout en s'attaquant à l'abus quotidien des vitesses excessives sur tous les chemins de fer qu'il faut commencer la réforme. Les hommes les plus compétents sont tous d'accord pour attribuer la catastrophe de Fampoux à une rapidité exagérée et brusquement ralentie. Cela posé, a dit M. Morin, ce qu'il y a de plus urgent, c'est de munir chaque convoi d'un mécanisme chargé d'indiquer la vitesse *maximum* (et il y a de ces appareils); ce mécanisme serait mis à l'abri d'une main mal intentionnée par une porte solidement fermée; une amende considérable serait infligée au mécanicien chaque fois qu'il dépasserait la vitesse légalement prescrite. Alors les accidents lamentables qu'on déplore n'arriveraient plus. Mais, s'est-on écrié de plusieurs côtés, dix lieues à l'heure ce n'est pas assez! il faut voyager plus rapidement; il faut courir à quinze, vingt, vingt-cinq lieues à l'heure; les chemins de fer sont faits pour cela! — Non, répondent les savants; la science n'a pas en-

core réalisé assez de progrès. « Indiquez-moi, dit M. Thénard, une entreprise de chemin de fer qui promette à ses voyageurs une vitesse de vingt lieues à l'heure, et je déclare que, de ma vie, je ne consentirai à monter dans ses voitures. »

ALGÉRIE. — Les journaux d'Algérie racontaient ces jours derniers la reception faite par la ville d'Alger à son nouvel évêque. Mgr Pavy, avant de quitter la France, avait adressé au clergé et aux fidèles de son diocèse une lettre pastorale fort remarquable dans laquelle il met l'antique civilisation chrétienne de l'Afrique en regard de la barbarie où l'islamisme l'a plongée.

Il est surtout un passage de cette lettre pastorale qui nous a frappé vivement, car nous y avons trouvé une énergique protestation contre les paroles étranges qu'on n'a pas craint de faire entendre naguère à la Chambre des Pairs.

« Il nous est impossible *de croire et de nous taire;* impossible *de tenir enchaîné le verbe de Dieu;* impossible de ne pas appeler sur *tout homme venant au monde* la lumière du Dieu vivant ; impossible de ne pas évangéliser à tous celui qui est *la voie, la vérité* et *la vie;* impossible de ne pas montrer aux âmes le chemin du ciel, de ne pas allumer sur les montagnes le flambeau de la sainte doctrine ; impossible de laisser périr de sang-froid des âmes pour qui Jésus-Christ est mort et auxquelles il a préparé, comme à vous-mêmes, une immortelle couronne..... Dieu nous garde d'entraînements non moins périlleux pour l'Eglise elle-même que pour la sécurité du pays ! Mais, *qu'on le sache bien,* si nous ne pouvons vous sauver tous, habitants de l'Algérie, *notre droit* et *notre devoir* sont d'appartenir à tous, d'être prêt à répondre à tous, de vous aimer et de vous bénir tous, *sans distinction de nom, de pays, de race et de croyance.* Ce droit, NOUS AIMERIONS MIEUX PÉRIR QUE D'Y ÊTRE UN SEUL JOUR INFIDÈLE. »

Maintenant reste à savoir si Mgr Pavy rencontrera les obstacles, le mauvais vouloir qui ont désolé Mgr Dupuch, et si les idées exposées à la Chambre des Pairs par le général Delarue obtiendront plus de faveur auprès du gouvernement que les projets d'évangélisation si nettement annoncés par le nouvel évêque d'Alger.

EXTÉRIEUR. — ANGLETERRE ET IRLANDE. — En Angleterre, c'est la machine politique qui est menacée d'accidents prochains. Les



journaux anglais sont tous d'accord à cet égard. En comparant les difficultés de la situation actuelle aux moyens dont le gouvernement dispose pour les vaincre, la presse anglaise reconnaît, presque unanimement, qu'une crise ministérielle est imminente. Les tories proclament hautement l'impuissance parlementaire de tout ministère qui n'aurait pas l'appui du *country party*. Quant aux libéraux, ils ont été généralement très-blessés du dédain tout aristocratique avec lequel lord John Russell a parlé des réformes politiques en répondant à M. Duncombe. L'un des journaux les plus bienveillants pour le nouveau cabinet, le *Morning advertiser*, se montre lui-même choqué de l'ambiguité affectée du discours du premier ministre au sujet de ses idées personnelles sur la marche du cabinet. Le noble lord, suivant cette feuille, est dans une bien fâcheuse erreur s'il s'imagine pouvoir se retrancher dans la réserve qu'il paraît si jaloux de conserver. Il faut qu'il parle catégoriquement, sinon tout le pays en tirera des conclusions très-fâcheuses pour le ministère. Que si lord John Russell ne se hâtait pas de faire quelque chose pour neutraliser les tendances de son dernier discours, le cabinet périrait infailliblement. Le langage du *Morning chronicle* semble confirmer les sombres présages de son confrère. Il y a un mois, dit-il, l'opinion publique aurait vu avec plaisir une coalition entre lord John Russell et sir Robert Peel. Mais si cette alliance avait eu lieu, il y aurait eu moins d'unité dans l'administration. Dans l'état actuel des choses, il était impossible de former une combinaison ministérielle qui présentât plus d'homogénéité. Le *Morning chronicle*, faisant donc un appel aux adversaires du cabinet, aux hommes qui, tout en désirant ressaisir le pouvoir, ne voudraient pas jeter le pays dans de nouvelles crises, engage les honorables *gentlemen* à s'abstenir de toute hostilité active. Il serait facile, dit la feuille ministérielle, d'imaginer, au sujet de la question des sucres, une combinaison qui mît le nouveau cabinet en minorité. Mais à quoi cela mènerait-il? Après une pareille victoire, lord Bentinck et sir Robert Peel seraient-ils capables de former un ministère plus fort et plus uni? Toutes les perplexités des whigs éclatent dans ce peu de mots : ils sentent, en effet, que leur position n'est rien moins qu'assurée, et que le sort du cabinet dépend tout à fait de l'attitude que prendront les amis de sir Robert Peel.

Que faut-il conclure de ce qu'on vient de lire? que toutes les conditions de la vieille politique intérieure de l'Angleterre sont complé-

tement changées; que les tories comme les whigs sont embarrassés du présent, inquiets de l'avenir, et que la confusion est partout. Comment en serait-il autrement? La lutte des intérêts manufacturiers contre les intérêts territoriaux n'est-elle pas l'annonce de la plus grande révolution qu'ait eu à subir l'Angleterre? Cette contrée qui, il y a moins d'un quart de siècle encore, formait comme un immense domaine rural, parsemé de châteaux et de fermes, ne semble-t-elle pas destinée à devenir, dans un avenir peu éloigné, un grand atelier et une vaste usine? De là le malaise, l'incertitude et les transformations des partis. Certes, personne ne refusera à lord John Russell le talent, la résolution, l'énergie. Écoutez-le pourtant : il se perd dans les précautions oratoires, il noie sa pensée dans une phraséologie vague, il tâtonne, il hésite, trop heureux, au milieu des écueils qui l'environnent, de pouvoir se guider à la clarté du fanal allumé par sir Robert Peel! Le patriotisme du premier ministre le portera sans doute à lutter pendant quelque temps encore contre cette situation désespérée; lui qui, durant tant d'années, a pu, en raison de l'opposition de son parti contre la couronne, jouir de toute la faveur libérale, tout en suivant les errements des seigneurs les plus aristocrates du royaume-uni, le voilà contraint, et c'est la première fois qu'un ministre whig se trouve dans cette situation, le voilà contraint dis-je, de faire de la résistance, de combattre les réformes libérales, en face de sir Robert Peel qui lui crie : « Marche! marche! » et qui est appelé à recueillir toute la popularité dont jouissait l'homme d'État qui l'a remplacé! Étrange situation que celle-là, si étrange que toute prévision devient impossible : le wagon est sorti de ses rails. Où ira-t-il dans sa course rapide? Nul ne le peut dire.

En ce qui a rapport à l'Irlande, lord J. Russell n'a guère été plus explicite que dans la réponse à M. Duncombe. Il est partisan de l'application au clergé catholique d'une partie des revenus de l'église anglicane; mais, en présence de l'opposition déclarée de la majorité de la nation, il ne croit pas devoir tenter une entreprise impraticable. « On m'a communiqué ce matin, dit le premier ministre, un placard émané des catholiques romains d'Édimbourg, lesquels déclarent qu'ils combattront de toutes leurs forces tout projet ayant pour but la dotation du clergé catholique romain. Ainsi ce n'est pas là, tant s'en faut, une mesure que je doive soumettre à la Chambre, du moins jusqu'à ce que le peuple manifeste des dispositions plus favorables. »

Nous engageons les catholiques français à méditer ces paroles.

Lord Miltown ayant écrit à O'Connell pour l'inviter à laisser de côté la question du Rappel pendant une année, afin de donner au ministère la facilité de rendre justice à l'Irlande, le Libérateur lui a répondu par une longue lettre dont voici les passages les plus importants :

« Nous appuierons le ministère de toutes nos forces dans ses projets pour rendre justice à l'Irlande, mais nous ne lui épargnerons pas nos prières, nos reproches et nos invectives s'il recule devant cette tâche. Il faut qu'ils essaient de rendre promptement et réellement justice à l'Irlande ;.... si malgré cela ils échouent, comme je le pense, ils auront droit néanmoins à notre reconnaissance, et conserveront notre estime. Mais lord Stanley a déjà pris sa position hostile. Sa haine innée contre l'Irlande ne lui a même pas permis d'attendre que la campagne fût commencée. Il a fait ses menaces de résistance, et il n'est pas homme à laisser démentir ses prophéties de malheur. » O'Connell pense que le cabinet est dans la meilleure position pour rendre justice à l'Irlande, pour établir une égalité complète entre les deux royaumes, sous le rapport des droits politiques, civils et religieux. Néanmoins, le Libérateur est convaincu que « toute tentative pour établir cette égalité échouera misérablement, et que les fanatiques de l'Angleterre, en se déshonorant eux-mêmes encore une fois, forceront les Irlandais à ne plus compter que sur leurs propres ressources. »

La réélection de M. Sheil, l'un des orateurs les plus éminents de l'Irlande, a eu lieu d'emblée à Dungarvan. Elle a été l'occasion de nouvelles divisions intestines parmi les partisans du Rappel. M. Sheil, qui n'a jamais cru à la possibilité du Rappel, l'a appelé un jour *a splendid phantom*. Ce mot a blessé les *repealers* plus vivement peut-être que le refus de concours de M. Sheil. En vertu de la décision prise dans le principe par le comité de Conciliation-Hall de n'appuyer que des partisans du Rappel, la Jeune-Irlande s'attendait à ce qu'on s'opposerait à l'élection de M. Sheil. Mais, par des raisons de haute politique auxquelles le public ne saurait être initié, O'Connell avait fait déclarer par ses collègues du comité qu'il ne combattrait pas la candidature de M. Sheil. De là, dans les rangs de la Jeune-Irlande, une irritation qui a d'abord fait explosion dans la presse. « Hommes de Dungarvan, lisait-on dernièrement dans le *Limerick-Examiner*, si

vous voulez briser le cœur de l'Irlande, envoyez Sheil au Parlement.» Les hommes de Dungarvan ayant pensé que la nomination de Sheil *ne briserait pas le cœur* de la verte Erin, puisque le Libérateur ne s'opposait pas à cette élection, la Jeune-Irlande a exhalé son mécontentement dans Conciliation-Hall par l'organe de M. Meagher. Ce bouillant jeune homme a complétement oublié, dans sa déraison celtique, et le respect que commandent les immenses services et les cheveux blancs d'O'Connell, et la modération que les circonstances actuelles imposent à tout Irlandais dévoué avant tout à la cause de son pays. Dans une sortie aussi déraisonnable qu'inconvenante, M. Meagher n'ayant pas craint de jeter l'épithète d'apostat à M. O'Connor-Don, parce qu'il avait accepté des fonctions dans le cabinet whig, O'Connell s'est levé, et, d'une voix pleine d'indignation, il s'est écrié : « Un homme comme O'Connor-Don doit-il être appelé apostat par ce jeune homme ? Pourquoi donc, a ajouté le Libérateur, un loyal *repealer* n'accepterait-il pas un emploi dans le ministère des whigs ? » O'Connell a lu ensuite un rapport du comité dans lequel sont très-nettement résumés les principes qui ont servi de base à l'association. Le comité pense que l'association, en adoptant ce rapport, doit déclarer de nouveau qu'il n'a pour organe aucun journal circulant dans quelque partie que ce soit de la Grande-Bretagne ou de l'Irlande. L'association doit repousser de la manière la plus solennelle toute solidarité d'opinion avec quelque journal que ce soit, et toute *responsabilité* pour les élucubrations qu'il pourrait contenir. Non-seulement l'association ne partage pas les vues exprimées par tel ou tel journal, mais, de plus, elle ne cherche même pas à les contrôler, qu'elles soient le résultat de la folie ou de la sagesse, du caprice ou du patriotisme. Le blâme et la louange, dans tous les cas, doivent s'attacher exclusivement aux écrivains de ces journaux et non pas à l'association. Voici les paroles qu'O'Connell a prononcées après avoir donné lecture du rapport du comité de Conciliation-Hall :

« Vous devez tous avoir horreur de la force brutale ; il vient d'être dit que l'emploi de la force brutale est interdite aux *repealers*. Notre association, en effet, est tout à fait opposée à de tels moyens, et les hommes qui s'en feraient les avocats ne sauraient siéger au milieu de nous. Nous avons ouï parler tout à l'heure de la vieille et de la jeune Irlande. Il faut qu'à l'avenir ces distinctions disparaissent. Les paroles prononcées par MM. Meagher, Mitchell et O'Gormann seront sans

doute accueillies avec joie par la presse tory et révéleront les dissentiments qui existent au sein de l'association. Mais les efforts des partis n'entraveront point notre marche et n'arrêteront pas nos succès. Nous protestons contre l'emploi de la force physique. Le rapport que nous venons d'entendre a proclamé nos principes ; ce rapport obtiendra votre adhésion. »

En effet, le rapport du comité, mis aux voix par le président, est adopté par acclamation.

M. Meagher seul a répondu : Non.

« Non solitaire (*solitary no !*) », a fait observer le Libérateur.

O'Connell, cette fois encore, a donc triomphé de l'esprit de violence et d'anarchie. Ah ! puisse la tâche poursuivie avec tant de persévérance par ce grand homme être accomplie avant que Dieu ne rappelle à lui ce vaillant champion de l'Eglise et de la liberté !

Une autre cité celtique, Edimbourg, a aussi été le théâtre de débats orageux. Cette ville est, comme on sait, le foyer des sectes les plus fanatiques de l'Angleterre, et le *papisme* y est, plus que partout ailleurs, un objet d'abomination. La dotation de Maynooth a rallumé les passions puritaines qui jadis ont fait couler tant de sang en Ecosse, et M. Macaulay, ce généreux défenseur de la liberté religieuse, a pu croire un instant que son élection échouerait. Une effervescence inouïe régnait dans la ville : on aurait pu croire, dit un journal anglais, que les protestants de toutes les sectes étaient menacés de la domination romaine. Toutefois, M. Macaulay est sorti victorieux de cette lutte acharnée : il a été réélu par 1634 voix contre 832.

Ce sont les électeurs catholiques qui ont fait pencher la balance en faveur du ministre whig. Un meeting catholique s'était tenu, la veille, dans *Marchants' Hall* pour arrêter la marche qu'il fallait suivre dans cette grave occurrence.

Voici, sur cette assemblée, quelques détails qu'il n'est peut-être pas inutile de placer sous les yeux de nos électeurs français.

Le président, M. Turnbull, engage les électeurs à se rendre de bonne heure au collége électoral ; il déclare que son vote est acquis à M. Macaulay, dont les opinions politiques ne sont pas les siennes, mais qui est en butte aux attaques de ceux-là même qui ont contribué à l'élever à la haute position qu'il occupe. Jamais, ajoute M. Turnbull, aucun ministère ne s'est montré plus favorable que celui-ci aux catholiques romains ; c'est donc pour ces derniers un devoir d'accorder

leurs suffrages à M. Macaulay, le défenseur de la liberté religieuse.

M. Boyle, libraire, fait observer à l'assemblée que les catholiques sont généralement accusés d'hypocrisie lorsqu'ils déclarent qu'ils repoussent toute dotation en faveur de leur Eglise. Et pourtant, l'année dernière, le clergé catholique a formellement déclaré qu'il s'opposerait toujours à ce que le gouvernement accordât à l'Eglise un traitement sur l'Etat. Quoi qu'il en soit, lui, M. Boyle, proclame aussi qu'il ne consentira jamais à voir sa religion et ses prêtres livrés, pieds et mains liés, à un ministère protestant, qui sait? à un ministère mécréant.

M. Boyle, en terminant, soumet à l'assemblée un amendement exprimant la conviction sincère que la dotation de l'Eglise catholique romaine, en Irlande, serait la plus grande calamité qui pût frapper les Trois-Royaumes. L'assemblée se sépare après avoir arrêté qu'on votera pour M. Macaulay, whig et protestant. Elle fait entendre ensuite des salves d'applaudissements, trois pour M. Macaulay, trois pour M. O'Connell.

Ainsi, les mêmes hommes, quelles que soient d'ailleurs leurs nuances politiques, n'hésitent pas à donner les mêmes marques de sympathie au protestant Macaulay et à O'Connell le catholique! Cela fait devrait faire réfléchir les politiques à idées étroites qui ne cessent de poursuivre de leurs attaques *le parti catholique*. Chose étrange! dans une grande partie de l'Angleterre protestante nous voyons s'accomplir des faits que les catholiques français espèrent à peine voir réaliser dans leur pays. Dans la même ville d'Edimbourg, M. Craig a été réélu à l'unanimité, et cela, chose bien remarquable, parce qu'il vote avec M. Macaulay *dans toutes les questions politiques et religieuses*. A Lichtfield, lord A. Paget déclare, dans une circulaire adressée à ses électeurs, que les Irlandais sont un grand peuple, et qu'il fait toutes sortes de vœux pour son bonheur. A Plymouth, lord Ebrington, qui vient d'être réélu, dit à ses électeurs qu'il respecte l'Eglise d'Irlande, et qu'il est prêt à payer sa part de la contribution qui serait versée dans le trésor public et employée au profit des catholiques.

Voilà les merveilleux résultats qu'ont obtenus les catholiques des Trois-Royaumes en se plaçant sur le terrain de la liberté religieuse. Et l'on feint de croire que, dans le vieux royaume très-chrétien, les catholiques, pour exercer quelque influence, devraient se mettre à la queue de tous les vieux partis.

A Paris, dans le dixième arrondissement, les catholiques soutiennent la canditature de M. de Gasparin, protecteur et ami de la liberté religieuse. Puissent nos électeurs montrer autant de bons sens que ceux d'Edimbourg! Ce sera la plus forte preuve du progrès politique de notre pays.

RUSSIE. — Les bruits de rapprochement entre la France et la Russie, bruits que nous signalions dans notre dernier numéro, préoccupent en ce moment une grande partie de l'Allemagne. La *Gazette de Cologne* espère que les *aversions personnelles* sont encore assez fortes pour empêcher, à l'heure qu'il est, les deux grandes puissances de s'entendre. Toutefois, ajoute cette feuille, il est impossible de nier, d'après les anciens principes de la gravitation politique, qu'il n'entre pas dans leur intérêt réciproque de se donner la main, le jour où elles voudront resserrer l'influence de l'Allemagne et prendre cette dernière entre deux feux (il suffit de se souvenir des négociations secrètes de 1838). Ce projet pourra ne pas se réaliser de sitôt, mais il reviendra sur le tapis aussi longtemps que le système politique qui existe encore dans la tête des nations et des hommes d'Etat n'aura pas perdu toute sa valeur pratique et tout son crédit. La *Gazette de Cologne* engage donc les Allemands *à se constituer*, s'ils ne veulent pas que les étrangers interviennent dans leurs affaires intérieures. Le conseil est assurément des plus sages; mais le jour est loin encore où nos voisins pourront arriver à cette *cohésion organique* si vivement désirée par la *Gazette de Cologne*.

ITALIE. — Rien de nouveau encore de l'Italie. Toutes les correspondances s'accordent cependant pour affirmer que l'amnistie sera accordée et que le Saint-Père prépare d'importantes réformes. L'enthousiasme qu'excite le souverain Pontife est loin de s'affaiblir. Rien de plus populaire que le nouveau Pape. Il s'en va à pied, sans gardes, dans tous les quartiers de Rome. Passant devant une maison de chétive apparence, Pie IX entend une voix qui implore sa bénédiction; on lui dit que c'est une vieille femme malade, alitée. Le Pape entre aussitôt dans cette pauvre demeure; il bénit la malade, et se retire en lui laissant une abondante aumône. Dieu nous a envoyé le meilleur des pères, dit le peuple romain. La Providence a donné au monde un grand Pontife, dira avant peu la catholicité tout entière.

Une lettre adressée à *l'Espérance* de Nancy, par un Français qui habite Rome en ce moment, renferme sur le Pape Pie IX des détails que tous les catholiques liront avec le plus vif intérêt. Mgr de Bonald disait la messe, le 2 juillet, à la Visitation, au pied du Quirinal. Tout à coup, au moment où le cardinal allait donner la communion, un grand trouble se fait remarquer dans toute l'Eglise. Grande fut la surprise lorsqu'on apprit que c'était Sa Sainteté qui, après s'être agenouillée derrière le cardinal de Bonald, voulut bien donner la communion à M. de Narp, l'un de nos compatriotes. Ce dernier mande à son ami, l'abbé Gridel, que le souverain Pontife a reçu M. l'archevêque de Lyon avec une distinction toute particulière. Sa Sainteté a dit au cardinal que son fameux mandement contenant la condamnation du *Manuel* de M. Dupin lui avait causé tant de plaisir qu'en en recevant, à Imola, une copie adressée par l'un de ses amis, il l'avait fait transcrire et envoyée à tout son diocèse. « Pie IX, ajoute M. de Narp, est un Pape que le Seigneur semble avoir choisi tout exprès pour notre siècle. Il fait le plus grand cas du clergé français, et il est permis d'espérer qu'il secondera nos efforts pour obtenir la liberté d'enseignement. »

Toute la France partage ces espérances : du jour où la mort de Grégoire XVI a été annoncée dans notre pays, un grand nombre de catholiques ont pensé que la miséricorde de Dieu lui donnerait un successeur tout à fait proportionné à la gravité des circonstances. Attendons et ayons confiance.

REVUE SCIENTIFIQUE.

Astronomie. — *Du principe de la pesanteur universelle dans ses rapports avec les faits astronomiques et avec la nouvelle planète annoncée par M. Leverrier.*

S'il est une science dans laquelle les efforts de l'esprit humain aient été couronnés de succès merveilleux, c'est sans contredit la science astronomique. Dès son origine elle a pris un rang distingué parmi les sciences ; on peut presque dire le premier rang. C'est en vain que les corps qu'elle étudie sont placés à des distances infranchissables ; elle calcule avec une admirable précision la courbe qu'ils décrivent dans l'immensité des cieux, fait connaître leur configuration jusque dans les plus minutieux détails, nous fait assister en quelque sorte à leur formation, et, anticipant sur l'avenir, elle publie leur destinée jnsque dans les siècles les plus reculés.

La cause des progrès rapides de l'astronomie n'est pas difficile à assigner. Elle est en possession d'une loi vraiment fondamentale, tandis que la plupart des sciences sont encore à la recherche du principe unique auquel elles puissent rapporter l'ensemble des phénomènes dont elles s'occupent. La science astronomique fut complète le jour où fut énoncée la loi si simple de la gravitation universelle. Il n'était pas probable que les corps qui roulent dans l'espace ne fussent pas régis par des lois simples, comme toutes les lois émanées d'une intelligence suprême. Mais, pour démêler ces lois dans des phénomènes si multipliés, si mal observés, et en apparence si contraires, il fallait un génie extraordinaire. Ce génie fut Newton ; on sait qu'après avoir arraché à la nature son secret, il le médita pendant vingt ans, n'osant le confier à ses contemporains. Tels sont, en effet, les caractères de toute vraie théorie qu'elle doit rendre compte non-seulement de tous les faits déjà connus, mais encore de tous ceux qu'une étude plus approfondie ferait connaître ; et il ne suffirait pas qu'elle ne fût point contradictoire aux uns et aux au-

tres, si elle ne parvenait à les expliquer tous de la manière la plus complète. Cette première épreuve n'est pas même suffisante ; on peut ajouter qu'elle doit prévoir un certain nombre de phénomènes échappés à l'observation ; elle doit montrer, comme contenus dans son principe, des faits jusqu'alors inaperçus. A ces caractères il est bien difficile de méconnaître la vérité d'une théorie quelconque. Le géomètre anglais ne devait donc pas se laisser séduire par les apparences spécieuses d'un principe simple ; il devait le vérifier. Chose étonnante ! il lui avait peu coûté pour remonter des trois lois de Keppler jusqu'au principe de l'attraction du soleil sur les planètes ; mais, quand il fallut éprouver la généralité du principe en l'appliquant à l'action de la terre sur la lune, il s'en fallut de bien peu qu'il n'échouât dans son entreprise. Une mesure inexacte de l'arc de méridien qui servait de base à son calcul le déjoua toujours dans ses espérances. Mais enfin la difficulté fut vaincue, et, il ne craignit plus d'énoncer la loi qui régit toute la nature, et dans l'ignorance de laquelle le monde vivait depuis six mille ans. Cette loi était précise et d'une expression facile : *tous les corps s'attirent en raison directe de leur masse et inverse du carré de la distance.*

C'est un bien beau spectacle, et bien digne de l'admiration des hommes passionnés pour les sciences, que les luttes généreuses et les victoires continuelles d'un principe philosophique non pas contre des théories, mais contre des faits aussi palpables que les faits d'observation. Ce spectacle unique dans les annales des sciences s'est reproduit, sous mille formes différentes, depuis Newton jusqu'à nos jours. Dans cet intervalle, l'astronomie pratique, plus minutieuse, mieux dirigée, plus exigeante, a entassé, par des découvertes journalières, contre le principe de l'attraction, des difficultés presque insurmontables. Mais, il faut le dire, de puissants génies, armés seulement de ce principe et d'une force de déduction peu commune, sont toujours parvenus à en donner l'explication la plus claire, la plus naturelle ; ils ont montré que ces prétendues exceptions à la loi de la gravité en étaient les conséquences les plus directes, les plus rigoureuses, de sorte que tous les faits nouvellement et anciennement observés sont venus se classer d'eux-mêmes dans la nouvelle théorie.

Il a suffi de combiner les premières lois de la mécanique rationnelle avec le principe de l'attraction des corps pour expliquer tous les phénomènes astronomiques.

La forme des planètes est celle de sphéroïdes aplatis vers les pôles et renflés à l'équateur, et c'est précisément la forme que doivent affecter les corps fluides, dont les molécules s'attirent en raison inverse du carré des distances, et doués d'un mouvement de rotation autour de leur

centre de gravité. Les effets connus de la force centrifuge rendent ces résultats presque évidents.

Si le soleil était le seul centre d'action, les planètes décriraient invariablement des ellipses dont il occuperait un des foyers ; mais l'attraction étant universelle, les planètes sont elles-mêmes des centres d'action, et, en même temps qu'elles sont attirées par le soleil, elles exercent sur cet astre, et aussi les unes sur les autres, leur influence réciproque, de sorte que leur orbite cesse d'être elliptique ; il y a donc des irrégularités dans leurs mouvements. Ces irrégularités, quoique très-petites, à cause de la grandeur de leur distance mutuelle et de la petitesse de leur masse, comparée à la masse du soleil, sont constatées par l'observation.

La terre n'étant pas exactement sphérique, la résultante des forces qui l'animent ne passe pas toujours par son centre de gravité, et, d'un autre côté, son attraction sur la lune n'est pas toujours la même. De là résulte la nutation de l'axe terrestre, et la précession des équinoxes d'une part, et, de l'autre, une irrégularité dans le mouvement de la lune, de sorte que, étant donné l'aplatissement de la terre, on peut calculer l'inégalité du mouvement de notre satellite, et réciproquement déduire de la connaissance de ses perturbations le degré d'aplatissement de notre planète. Ces vérifications ont été faites par Laplace.

C'est toujours en partant de la même loi générale que l'on a pu calculer le flux et reflux des mers qui recouvrent les planètes, ainsi que le mouvement des atmosphères dans lesquelles elles sont plongées, la marche et les perturbations de leurs satellites, et tous les résultats astronomiques que l'immortel auteur de la *Mécanique céleste* a exposés dans son *Système du monde.*

Il est vrai qu'il a souvent fallu une grande perspicacité pour trouver dans la loi de l'attraction la cause précise des inégalités observées dans le mouvement des astres. Il est arrivé quelquefois que, faute d'avoir discuté avec soin toutes les circonstances de ces mouvements, certains astronomes ont élevé des doutes sur la généralité du principe de Newton. C'est ainsi que, pour expliquer les inégalités du mouvement de la lune, Clairault avait pensé que l'attraction s'exerçait suivant deux lois, l'une agissant à de petites distances, et l'autre à des distances très-considérables, cette dernière seulement étant l'inverse du carré de la distance ; mais il ne tarda pas à reconnaître la fausseté de son opinion. C'est encore ainsi que les inégalités de longue durée dans le moyen mouvement de Saturne, observées par Lambert et Halley, avaient porté certains astronomes à penser que les lois de l'attraction n'étaient plus vraies pour cette planète, ou du moins qu'elles étaient considérablement

modifiées par son grand éloignement du soleil. Mais Laplace montra que les irrégularités du moyen mouvement de Saturne, intimement liées aux irrégularités du moyen mouvement de Jupiter, ne deviennent considérables qu'à cause du rapport, comme nombre à nombre, qui existe entre ces deux mouvements, et parvint à fixer la durée de leur période.

L'histoire de l'astronomie, depuis Newton jusqu'à nos jours, nous a dévoilé les brillantes destinées de sa belle découverte : elle a été toujours hors d'atteinte, et chaque difficulté nouvelle en a consacré la vérité d'une manière invincible. Des triomphes plus glorieux encore étaient réservés au principe de l'attraction.

La preuve la plus frappante, comme la plus décisive, de la vérité d'une théorie, consiste dans une certaine anticipation de la théorie sur l'observation. Ce genre de preuve n'a pas manqué au principe de Newton. On se rappelle l'enthousiasme qui se manifesta dans toute l'Europe lorsque, Clairault ayant annoncé, en 1758, le futur passage au périhélie de la comète de Halley, l'événement vint vérifier sa prédiction. C'était là un hommage universel rendu spontanément à la loi de l'attraction; car on sait que Clairault, qui l'un des premiers avait résolu le problème des trois corps, avait appliqué son calcul aux perturbations que la comète avait éprouvées par l'action de Jupiter et de Saturne. Lorsque Laplace annonça le mouvement de rotation des anneaux de cette dernière planète comme conséquence de la pesanteur, et qu'il fixa la durée de cette rotation à quatre heures un tiers pour l'anneau intérieur, il était peut-être loin de penser que Herschel confirmerait quelques années plus tard, le résultat de ses calculs.

Un jeune académicien, déjà connu par de nombreux et importants travaux, vient nous révéler l'existence d'une nouvelle planète. C'est au delà des confins de notre système connu, à une distance du soleil double de celle d'Uranus, que M. Leverrier place cet astre ignoré. Cette découverte inattendue n'a pas été faite à l'aide d'un puissant télescope, mais par la seule force de la théorie.

L'astronomie possédait depuis peu de temps sur la planète Uranus, découverte en 1781, un nombre suffisant d'observations pour que l'on pût en calculer des tables contenant toutes les positions de la planète. Mais les positions calculées d'après le principe de la pesanteur universelle, et en ayant égard à l'action des planètes connues, étaient très-différentes des positions observées. De là résultaient des irrégularités particulières dont il était impossible de rendre compte. Pour expliquer ces irrégularités, on pouvait tenter différentes hypothèses : la résistance de l'éther, l'action d'un gros satellite qui accompagnerait Uranus, l'influence d'une comète qui, en tombant sur cette planète, aurait

changé brusquement son mouvement, ou bien enfin l'attraction d'une planète inconnue.

La résistance de l'éther n'était pas admissible, puisque, si l'influence de ce fluide devenait sensible, ce serait sans doute sur les astres dont la densité est très-faible, comme les comètes; mais il a été à peu près impossible de constater cette influence.

L'étude des inégalités d'Uranus rendait aussi très-peu probable l'action continue d'un gros satellite et l'action brusque d'une comète. Dans le premier cas, il aurait fallu que les inégalités observées fussent d'une assez courte durée, tandis qu'elles se développent avec une grande lenteur; dans le second, on ne pourrait pas satisfaire également par le calcul à toutes les périodes d'observations.

L'attraction d'une planète inconnue à une grande distance d'Uranus s'accordait seule avec la nature des inégalités : c'était la seule hypothèse admissible ; mais il fallait assigner à la nouvelle planète une place dans l'immensité des cieux, faire connaître sa masse, essayer de déterminer les éléments de son orbite.

Il était difficile de placer le nouvel astre au-dessous de Saturne, puisque, si son action sur Uranus est sensible, elle le serait bien davantage sur Saturne, dont elle serait généralement plus rapprochée, et donnerait naissance à des inégalités qui n'existent pas. Il serait aussi difficile de la placer entre Saturne et Uranus; car, si elle était plus voisine de l'orbite de Saturne, sa masse devrait être assez grande pour produire les inégalités observées d'Uranus ; mais de là naîtraient des perturbations plus grandes encore dans le mouvement de Saturne; si elle était plus voisine de l'orbite d'Uranus, sa masse devrait être assez petite, et son influence ne s'exercerait qu'à l'époque de son passage dans le voisinage d'Uranus, ce qui ne saurait s'accorder avec la lenteur des inégalités observées.

La nouvelle planète ne pouvait donc être placée qu'au delà d'Uranus, et encore ce ne pouvait être dans le voisinage de cette planète, pour les raisons déjà énoncées. D'un autre côté, on ne pouvait pas non plus lui assigner une place à une distance trop grande d'Uranus ; car alors, ses actions sur cette dernière planète et sur Saturne étant comparables, il aurait fallu trouver dans Saturne des perturbations sensibles que l'on pût assigner à cette dernière cause perturbatrice. Or, la théorie de Saturne était complète. La seule distance possible de la nouvelle planète au soleil devait donc être à peu près double de celle de Saturne au même astre. Cette position s'accorderait d'ailleurs avec la loi connue des moyennes distances des planètes au soleil, qui assigne aux planètes les plus éloignées des distances à leur centre d'action doubles les unes des

autres. Cette loi, comme on le sait, fut le principe de la découverte des quatre petites planètes.

Ce premier point éclairé, un autre point non moins intéressant consistait à connaître l'inclinaison de son orbite sur l'écliptique. Ici il n'était pas difficile de se décider. Si l'orbite de la planète inconnue était considérablement inclinée sur l'écliptique, il en résulterait des inégalités en latitude, dans le mouvement d'Uranus, autres que celles qui résultent de l'action de Jupiter et de Saturne. Mais les influences de ces deux dernières planètes étant suffisantes pour expliquer les inégalités d'Uranus, il en résulte que l'orbite est très-peu inclinée sur l'écliptique.

Ces résultats importants obtenus, il fallait déterminer sa position dans son orbite d'une manière assez précise, ou du moins dans des limites peu éloignées. Ceci exigeait des calculs élevés et délicats dont il est possible de sentir la difficulté. En effet, si les véritables positions de la nouvelle planète ainsi que sa masse avaient été connues, on aurait pu en déduire les perturbations éprouvées par Uranus; dans le cas présent, il fallait résoudre le problème inverse, c'est-à-dire déduire des inégalités d'Uranus les éléments de l'orbite de la planète troublante. C'est la solution de ce problème qui a permis d'assigner 325 degrés de longitude héliocentrique à la planète, au 1er janvier 1847, les limites de l'erreur étant moindres que dix degrés.

L'observation qui a justifié si souvent les prévisions de la théorie ne fera pas défaut cette fois au principe de l'attraction. L'astronomie possède des observateurs habiles, des instruments perfectionnés ; c'en est assez pour que nous puissions espérer que le catalogue des planètes de notre système soit enrichi d'un nouveau nom. Mais lors même que la découverte du nouvel astre se ferait attendre, il faudrait bien se garder de suspecter la vérité du principe de la pesanteur, et attribuer les écarts d'Uranus aux derniers efforts d'une attraction expirante. Ces écarts auront certainement leur raison dans la loi même de la gravitation universelle.

Ainsi la loi de Newton, si belle de son passé, est encore belle du présent, et recevra, nous osons le dire, les hommages de l'avenir. Ce que l'esprit humain a pu faire en astronomie, il peut le faire dans les autres sciences de la nature. Si l'humanité n'a pas été impuissante pour conquérir le secret des cieux, elle conquerra sans doute un jour le secret des autres phénomènes; car on ne saurait penser que Dieu ait livré le monde aux investigations des hommes pour les déjouer éternellement.

L'abbé Aoust.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

PUBLICATIONS ÉLECTORALES.

Nous annonçons en masse les diverses brochures auxquelles a donné lieu l'approche des élections générales. En première ligne il faut placer le nouveau pamphlet de Timon :

Ordre du jour sur la corruption électorale et parlementaire, par Timon ; Paris, Pagnerre, in-32, avec cette épigraphe : *La corruption agit, la tribune est muette et la parole est à la presse.*

Nous venons tard pour enregistrer cette publication aussi utile que piquante. La verve railleuse et le sens profond de Timon y brillent de tout leur éclat. Nous détachons seulement ce portrait du député local, si ressemblant que toutes les opinions n'ont pu s'empêcher de l'accepter :

« Le député local est le correspondant officieux du bedeau de sa paroisse et du sonneur de cloches de son clocher, le très-humble et très-obéissant serviteur de messires les électeurs, le commissionnaire breveté de mesdames leurs épouses, et le parrain de leurs enfants, plus les dragées.

« Mais il a, en outre, le dédommagement et l'honneur d'être le tyran de M. le préfet.

« C'est une rude tâche pour un préfet de servir sous les ordres du député local. Pauvre homme qui a deux maîtres, son député et son ministre !

« Le député local fait la pluie et le soleil dans son petit royaume de département. A l'avenant, le préfet dudit prend sa mine la plus gaie lorsque le député est de belle humeur. Alors le département rit, boit, danse et s'amuse. Heureuses gens ! Mais le préfet prend sa mine la plus

triste lorsque son député n'est pas content. Il faut bien passer quelque chose à ce bon prince. Quelque chose ! dites donc tout. En administrateur soigneux, attentif, habile, équitable, d'argent chiche, et qui entend les affaires, et, par-dessus tout cela, indépendant, le préfet, pour ne pas déplaire à son député, pour lui plaire même, édifiera des ponts là où il sait parfaitement qu'il n'y a pas d'eau dans la rivière ; il tracera des routes départementales en des lieux qui se passeraient de chemins vicinaux ; il créera des emplois d'inspecteurs là où il n'y a rien à inspecter ; il placera le premier sur la liste des candidats celui qui ne devrait être que le quatrième. Que voulez-vous, il faut être agréable à son député, quitte à être désagréable à son département, qui finit par se fâcher, et à son ministre, qui finit par écrire que les services se désorganisent, que rien ne marche et n'avance. — Comment ! rien ne marche et n'avance, si ce n'est les protégés locaux, les chemins locaux et les petites affaires locales du député local.

« D'habitude, le ministre ajoute en *post-scriptum* que c'est certainement la faute du préfet si l'on se plaint, qu'il a tort ou qu'il doit s'arranger pour avoir tort ; mais que, pour le député local, c'est lui qui a évidemment raison, toute raison, puisqu'il vote si bien !

« Le préfet peste et maugrée, et, la réélection survenant, il fait des efforts patents pour que *son* député passe, et des vœux secrets pour qu'il ne passe pas. »

Le libraire Lecoffre a mis au jour :

Catéchisme des électeurs, ou Question de conscience à propos des élections.
In-64.

C'est un écrit pratique, dicté par le sentiment le plus droit et le plus juste. Il est court, et le moins *liseur* des électeurs ne pourra se dispenser d'en prendre connaissance.

L'activité du *Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse* a été digne de la mission que ce Comité s'est imposée. Outre la reproduction de l'article de M. de Montalembert publié dans notre dernier numéro, reproduction dont il a été vendu plus de quinze cents exemplaires en huit jours, nous avons sous les yeux :

Dialogue sur les élections par un électeur de campagne et un contribuable.
In-18.

Une citation fort opportune, selon nous, donnera une idée de cette brochure, *fort courte* encore, et qui exprime avec une netteté parfaite les opinions constamment soutenues dans notre Recueil :

LE CONTRIBUABLE.

« Ne vous faites jamais les serfs d'un homme, quelque influent qu'il soit, mais suivez votre conscience; si vous avez besoin de conseil, demandez-en à des hommes probes, éclairés, désintéressés et surtout religieux: puis agissez en chrétiens et votez pour le candidat catholique avant tout.

L'ÉLECTEUR.

« Catholique avant tout! Mais qu'entendez vous par là? Est-ce le candidat qui promet à nos églises force statues, tableaux et ornements, qui visite nos prêtres, les invite parfois à sa table, va quelquefois à la messe, mais jamais à confesse? Est-ce celui qui, après certaines incartades, fait tout à coup le converti à l'approche des élections, fréquente l'église, dit pieusement son chapelet au moment où passe le pasteur, va même jusqu'à charger les curés influents de distribuer de fortes aumônes aux pauvres de leurs paroisses [1]?

« Serait-ce celui qui vivrait de longues années dans le scandale d'une union illégitime, ou celui qui, ennemi systématique de la liberté religieuse, envoie de Rome aux femmes de ses électeurs des chapelets bénits par le Pape, et qui fait publier en même temps que ce même Pape a fait répandre plus de sang dans une année que Nicolas dans dix?

LE CONTRIBUABLE.

« Mon ami, aucun de ces hommes, quelque recommandables qu'ils puissent être d'ailleurs, n'est catholique, et ne peut, en aucune manière, prétendre aux suffrages de ceux qui le sont sincèrement.

L'ÉLECTEUR.

« Qu'entendez-vous donc par un candidat catholique?

LE CONTRIBUABLE.

« J'entends un homme qui, à quelque parti qu'il appartienne, car tous les partis ont l'honneur d'en compter, croit et professe la religion de Jésus-Christ, la prend en tout pour règle de conduite, dans la vie privée et dans la vie publique; un homme, par conséquent, d'un caractère ferme, d'un patriotisme sincère, d'une incorruptible probité et d'une indépendance à l'abri de tout soupçon.

L'ÉLECTEUR.

« Ah! voilà un député comme j'en voudrais un! Mais croyez-vous que ces qualités si rares, et cependant si nécessaires dans un représentant de la France, soient l'apanage du vrai catholique? J'entends qu'on nous reproche sans cesse de manquer de patriotisme dans la politique; les

[1] Cette silhouette représente le portrait des députés d'un des départements les plus importants de l'Ouest.

honnêtes gens, les bons chrétiens ne sont-ils pas incapables de comprendre et de soutenir tant de luttes?

LE CONTRIBUABLE.

« Eh! comment en douteriez-vous? La foi est le principe de tous les sentiments grands et généreux, comme l'irréligion est la source de ces actions basses que l'honneur et la raison flétrissent. Plus la foi est vive dans une âme ou dans un peuple, plus cette âme, plus ce peuple s'épure, se grandit, et s'élève au-dessus de l'égoïsme, et se dévoue à la défense de la religion, de la liberté et de la justice. Quelles nations modernes ont fait à cette grande cause les plus généreux et les plus constants sacrifices? Trois peuples catholiques : l'Irlande, la Pologne et la Belgique. C'est que le Catholicisme est le père de la liberté, comme le prouve l'histoire du moyen âge, et l'inspirateur des grands caractères, comme le démontre la conduite des O'Connell, des Mérode, des Czartoryski et des Sckrzynecki. L'impiété, ou seulement l'indifférence religieuse, a produit et produira toujours le contraire. Ses adeptes font du bruit parfois, mais ils n'en font pas moins leurs propres affaires. On les a vus, les uns changer de sentiments du matin au soir, au gré d'un ministre ou d'un chef de parti; les autres, vendre leur voix pour une place, pour un avancement, pour quelques actions de chemins de fer; ceux-ci, sacrifier à la faveur de la cour l'honneur de leur patrie au dedans et au dehors; enfin, de fiers opposants recevoir sans rougir, des mains d'un gouvernement qu'ils appellent corrupteur, des décorations, des dignités, voire même des concessions d'immenses terrains en Algérie.

L'ÉLECTEUR.

« Comment de pareils hommes, placés en évidence, consentent-ils à s'avilir ainsi?

LE CONTRIBUABLE.

« Cela s'explique facilement. L'ensemble de l'éducation que ces hommes ont reçue a détruit en eux tout principe de foi, en sorte qu'en rentrant en eux-mêmes *ils n'ont plus rien trouvé debout* [1]. Or, quand on ne croit plus à Dieu, pourquoi craindrait-on les hommes et leurs jugements? Quand on ne reconnaît plus la loi divine, on n'a plus pour guide que sa raison; or, la raison, dans ce cas, c'est l'intérêt propre, c'est l'intérêt d'ambition, de fortune et de plaisir qu'il faut satisfaire, quoi qu'il advienne. Ces hommes sont à plaindre pour eux et surtout pour la patrie dont ils sont le fléau. Gardez-vous d'aller avec eux; portez plutôt vos suffrages à de vrais catholiques, qui n'agiront pas ainsi. Ce sont

[1] Jouffroy.

les évêques, dit Gibbon, ce sont les catholiques qui ont fait la France d'autrefois ; ce sont les catholiques qui la sauveront encore de la crise qui la tourmente. Eux seuls peuvent l'arrêter sur la pente où elle glisse.

L'ÉLECTEUR.

« Mais comment reconnaître ces candidats que vous appelez catholiques ? Faudra-t-il leur demander un billet de confession ?

LE CONTRIBUABLE.

« Mon ami, à l'arbre qui porte de bons fruits il n'est pas besoin de demander s'il est bon ; il suffit de le voir pour en être convaincu. Ainsi vous reconnaîtrez facilement à sa conduite chrétienne l'homme qui mérite vos suffrages. Les œuvres, voilà le vrai billet de confession.

L'ÉLECTEUR.

« Mais ces qualités du cœur suffisent-elles ?

LE CONTRIBUABLE.

« Non, si elles ne sont pas jointes à celles de l'esprit. Notre cause, en effet, n'a pas seulement besoin de bons votants, elle réclame de plus d'intelligents défenseurs, qui soient au courant des questions, qui sachent les placer dans leur jour favorable, et faire prévaloir le bon droit, non-seulement dans les parades de la discussion publique, mais surtout dans les bureaux et dans les commissions. N'est-il pas souverainement triste que la Bretagne, par exemple, ce pays d'hommes de foi et d'intelligence, ne compte parmi ses mandataires qu'un seul catholique, qu'un seul orateur ; qu'elle n'ait produit, depuis trente ans, que deux ministres passagers, MM. de Chateaubriand et Corbière ? N'est-il pas déplorable que bien des départements ne soient représentés à la Chambre que par des hommes que leurs collègues n'ont jamais ou presque jamais jugés capables d'écrire un rapport, ni même de faire partie d'une simple commission ?

L'ÉLECTEUR.

« A quelle cause attribuer ce fait vraiment étrange que je n'avais jamais remarqué ?

LE CONTRIBUABLE.

« Il y en a plusieurs : c'est d'abord que le vrai mérite n'aime pas à se produire et surtout à mendier des suffrages ; c'est ensuite que les électeurs honnêtes, fort indifférents jusqu'à ce jour, se sont laissé imposer le premier venu par quelques meneurs dont l'amour-prore et l'intérêt cherchent dans leur créature un inférieur ou tout au plus un égal, à qui ils puissent tracer une ligne de conduite ; c'est enfin que les hommes capables n'ont pas toujours une fortune au niveau de leur vertu et de leur talent.

L'ÉLECTEUR.

« Que faire en pareil cas ?

LE CONTRIBUABLE.

« Secouer le joug de tous les meneurs, puis chercher dans le département l'homme que réclame l'état actuel, et, si on ne l'y trouve pas, le chercher ailleurs.

L'ÉLECTEUR.

« Mais vous voulez donc un étranger ? C'est une injure au pays.

LE CONTRIBUABLE.

« Vous vous trompez sur le sens de mes paroles ; non, non, je ne vous dirai jamais d'aller chercher un Italien, un Anglais ou un Allemand pour gérer nos affaires ; mais l'horizon de notre département n'est pas l'horizon de la patrie. Un Français n'est étranger nulle part sur cette noble terre de France. Quel mal, quelle injure les électeurs de Marseille font-ils à leur ville en choisissant M. Berryer, ou ceux de Lisieux en allant chercher dans le Midi M. Guizot ? Quels orateurs jettent plus d'éclat sur les arrondissements qui les ont élus, quoiqu'ils n'en soient pas natifs ? Est-ce qu'ils ne peuvent pas s'informer des besoins du peuple qu'ils représentent, et leurs talents reconnus ne feront-ils pas toujours accueillir, sous toute administration, les requêtes justes qu'ils viendront appuyer ? Dites-moi, s'il vous plaît, quels services nos députés actuels ont rendus au pays, que ces étrangers, Berryer ou Guizot, n'auraient pu lui procurer ? Croyez-moi plutôt, si vous avez de légitimes demandes à faire pour votre pays, choisissez un député honnête, capable, et dévoué à la cause de la liberté religieuse, et vous réussirez plus sûrement. »

Nous mentionnerons encore :

Extraits d'articles publiés par M. Louis Alloury dans le Journal des Débats, *et publiés à l'usage des électeurs de la Nièvre.* In-18.

Extraits d'articles publiés par M. Cuvillier-Fleury dans le Journal des Débats *et republiés pour l'usage des électeurs de la Creuse.* In-18.

Voilà de la très-bonne guerre. M. Alloury et M. Cuvillier-Fleury ne pourront prétendre qu'on les calomnie, puisqu'on se contente de reproduire des écrits qu'ils ont signés de leur nom. Il est vrai que cette espèce d'avertissement dérange certains calculs. La province lit peu en général, et quiconque a abordé, dans un intérêt électoral, la population de nos campagnes, sait à quel point la plupart des gens sont étrangers au mouvement politique et littéraire de la capitale. N'y a-t-il pas en ce moment plus de trente départements de la France dans lesquels il est

impossible de faire pénétrer un sentiment d'inquiétude sur l'avenir de la religion catholique en France? Les administrateurs, les députés qui vivent ou se retrouvent au milieu de populations profondément croyantes, se gardent bien de choquer, par leurs actes ou leurs paroles, le sentiment presque unanime de leur département. C'est à Paris qu'on prend sa revanche, qu'on aide au mouvement irréligieux, qu'on soutient les professeurs antichrétiens, qu'on expulse les professeurs catholiques, qu'on vend la religion aux entreprises du pouvoir et à la haine des partis. De retour chez soi, on reprend le masque, on revient chargé de tableaux pour les églises, on relève le clocher des villages, on entretient avec le clergé des relations bienveillantes et protectrices, et les ecclésiastiques irréprochables, les chrétiens sincères qui produisent et soutiennent de pareils députés gémissent de l'exagération avec laquelle ces *messieurs de Paris* parlent de la manière dont la religion est traitée par le gouvernement et la Chambre.

A l'heure qu'il est, nous comptons plus de cent députés qui, d'après leur propre déclaration, ont dû se lever contre le fameux *ordre du jour motivé*. Les témoins oculaires n'en ont pas vu plus de *trente*.

L'un des Gérants, Charles DOUNIOL.

Paris. — Typographie d'A. RENÉ et Cᵉ,
Rue de Seine, 32.

PIE IX

PRINCE TEMPOREL ET SOUVERAIN SPIRITUEL.

Fuit homo missus a Deo, cui nomen erat Joannes.

EVANG. S. JEAN, cap. I.

I

Elevé sur le trône pontifical à une époque où le monde s'agite pour résoudre les questions posées par le dernier siècle, Pie IX semble appelé à jouer un grand rôle en Italie comme prince temporel, et dans l'univers entier comme chef spirituel de l'Eglise catholique.

Jusqu'à ce jour l'action du nouveau Pontife s'est renfermée dans les limites de ses Etats; mais là nous avons déjà vu accomplir un acte digne de fixer l'attention générale, non-seulement comme œuvre morale, mais aussi comme œuvre politique. Car ce n'est pas assez d'apprécier ce qu'il y a de noblesse et de générosité dans la pensée qui a dicté l'amnistie, ce qu'il y a de justice et de fermeté dans la rédaction de cet acte; il faut encore y voir une appréciation intelligente de la situation des esprits et des choses dans les Etats du Saint-Siége.

Les révolutions qui ont bouleversé le midi et l'ouest de l'Europe depuis quinze ans n'ont pas épargné le domaine de saint

Pierre ; elles y ont troublé à plusieurs reprises l'ordre politique, et sont venues jusqu'à menacer le plus ancien trône du monde. Cependant, il faut le reconnaître, en foulant cette terre sanctifiée par le sang des martyrs, en approchant de cette chaire d'où sont descendus sur le monde les principes éternels de justice et de fraternité chrétiennes, les révolutions ont subi une influence secrète qui les a dépouillées de ces tendances anti-sociales qu'elles ont portées ailleurs. Elles ont pu rêver, en Italie, l'introduction des constitutions créées pour des sociétés bouleversées de fond en comble par l'anarchie, mais jamais elles n'ont menacé les saintes lois de la religion et de la propriété. On a même vu dans ces derniers temps des réformateurs, plus nationaux que leurs devanciers, repousser une imitation servile des chartes ultramontaines et prononcer le mot de réforme à la place de celui de révolution. On doit se rappeler que les chefs du dernier mouvement qui a échoué à Rimini ont répandu un manifeste qui donnait ce caractère nouveau à leur insurrection.

Le gouvernement du Saint-Siége avait repoussé avec raison toutes les tentatives révolutionnaires qui n'avaient tenu aucun compte des principes sociaux et des traditions nationales ; il avait justement combattu les insurgés qui avaient cédé à un désir aveugle d'imitation et obéi à des suggestions étrangères ; mais on ne pouvait plus repousser les réformes comme on avait repoussé les révolutions. Quelque respect que l'on professât pour la légitimité du pouvoir, il fallait bien reconnaître que toutes les institutions des siècles passés n'étaient pas en harmonie parfaite avec les besoins nouveaux que la marche naturelle des temps avait créés. L'Eglise, qui a modifié sa discipline dans son domaine spirituel selon l'esprit et les nécessités des siècles, ne pouvait plus ne pas comprendre l'opportunité de quelques réformes dans son domaine temporel.

Or, l'évêque d'Imola, vivant au milieu des populations qui manifestaient le plus vivement les idées de réforme et pouvant observer leur portée nouvelle, avait compris sans doute ce

qu'elles avaient gagné en sagesse et en nationalité, lorsqu'il a emporté de son diocèse la pensée d'une amnistie. A Dieu ne plaise que nous affaiblissions ici la part que la clémence et la charité ont eue dans cette mesure! Le cœur du souverain Pontife a été profondément ému en pensant aux familles que des chagrins politiques empêchaient de se livrer à la joie universelle. Il l'a dit dans son sublime manifeste; mais il a dit en même temps qu'il avait songé à une jeunesse plus égarée que coupable, et il faut bien reconnaître à ce trait la pensée politique que nous croyons pouvoir attacher à l'amnistie. Oui, l'évêque d'Imola a cru cette mesure opportune dans l'état des choses et des esprits; son sentiment politique s'est trouvé d'accord avec la générosité de son cœur pour tendre la main à tous ses enfants, et, s'il nous est permis d'exprimer une opinion fondée sur ce que nous avons vu et entendu dans les Etats du Saint-Siége, nous dirons que l'amnistie est un gage de repos et de prospérité pour l'avenir de ce pays. Le souverain Pontife a compté sur l'effet moral d'un acte de générosité, et l'Europe entière sait aujourd'hui que le résultat a dépassé toutes les espérances qu'on pouvait concevoir.

Le souverain Pontife a compté aussi sur l'honneur de ses sujets en plaçant sous cette sauvegarde le maintien de la tranquillité, et nous croyons qu'il les a bien jugés. Nous pouvons peut-être, nous hommes du Nord, enfants d'une civilisation laborieuse, refuser aujourd'hui la supériorité dans les arts et les sciences à ceux qui nous les ont autrefois enseignés, mais nous n'avons pas le droit de leur refuser une noblesse et une élévation de sentiments qui sont l'apanage des grandes races de peuples, et qu'un souffle bienfaisant peut ranimer, alors même qu'on les croit affaiblis ou éteints.

On a beaucoup parlé dans ces derniers temps de grande politique, et on a vu des calculs bien timides et bien mesquins décorés de ce nom. Si quelque mesure en est véritablement digne, c'est l'amnistie de Pie IX, c'est cet acte plein de grandeur morale et d'intelligence politique, c'est cette pensée sage

et prévoyante qui a découvert des sentiments amis prêts à naître dans des cœurs aliénés et qui est allée généreusement à leur rencontre.

Ainsi considérée, l'amnistie n'est pas seulement un rapprochement moral, mais encore un rapprochement politique du souverain Pontife vers son peuple. Désormais il n'y a plus entre le Saint-Siége et les réformateurs un abîme de révolutions, il y a la possibilité d'une entente qui doit assurer le bonheur des Etats romains. Puissent les habitants de ces belles contrées avancer dans cette voie d'union vers un progrès sage et intelligent, qui ne leur coûtera pas les sacrifices nombreux et ne leur léguera pas les inimitiés funestes que d'autres peuples ont à déplorer !

Déjà le souverain Pontife s'est hâté d'ouvrir la porte aux améliorations qui semblaient le plus urgentes ; il s'est montré disposé à accueillir les compagnies nationales qui voudraient soumissionner des lignes de fer ; et c'est tout ce qu'on pouvait attendre de lui, car les ressources financières dont il dispose ne lui permettent pas de suivre l'exemple des gouvernements qui ont pris à leur charge l'exécution des chemins de fer.

Laissons maintenant Pie IX méditer sur les améliorations qu'il croira nécessaires pour sceller cette paix qui, suivant ses nobles expressions, doit exister entre les fils d'un même père, et jetons un moment nos regards sur la situation extérieure.

II

La liberté de discussion qui a existé en Europe pendant les dernières années du pontificat de Grégoire XVI a permis de soulever les plus grandes questions de la civilisation moderne. La guerre s'est rallumée entre l'école chrétienne et l'école philosophique, non plus cette guerre sanglante de 93 que le bras puissant de Napoléon a fait cesser, mais, Dieu soit loué, une guerre de principes, une véritable lutte d'intelligences.

D'un côté on a vu l'Eglise catholique, guidée par ses véné-

rables et courageux pasteurs, réclamer le bénéfice des principes de liberté religieuse écrits dans les constitutions modernes. D'un autre côté, on a vu les auteurs et les gardiens de ces constitutions refuser à l'Eglise l'exercice des droits qu'ils regrettent d'avoir promis. Toutes les âmes d'élite ont pris part à cette lutte et les pouvoirs politiques s'y sont trouvés eux-mêmes engagés.

Nous ne voulons pas entamer ici une discussion sur le fond même de ces débats, mais il importe de remarquer que tous les gouvernements se sont prononcés dans le même sens. Pouvoirs constitutionnels et pouvoirs absolus, tous ont été d'accord pour combattre la liberté de l'Eglise, et ceux qui l'avaient jurée n'ont pas été moins ardents que ceux qui ne l'avaient jamais promise. Mais tous aussi, dans cette lutte religieuse, ont reconnu l'insuffisance de leur autorité, et tous ont voulu lui donner le secours d'une puissance qu'ils appellent étrangère.

C'est ainsi que le grand empereur de toutes les Russies est venu à Rome demander à un Pontife qui n'est pas celui de son Eglise, le moyen de rétablir la paix religieuse troublée dans ses vastes Etats. C'est ainsi que le gouvernement français, par une contradiction inouïe, est venu implorer l'autorité spirituelle du Saint-Père pour renverser les principes de liberté spirituelle proclamés par la constitution française.

Le vénérable Grégoire XVI, au terme de sa carrière, n'a pu résoudre ces grandes questions, et on sait comment il les a ajournées; mais c'est toujours à Rome qu'on viendra, en dernier ressort, en demander la solution; c'est au successeur de Grégoire XVI que cette tâche sera dévolue, c'est de lui que peut naître la lumière, c'est de lui qu'on l'attend; il est impossible d'en douter quand on réfléchit aux événements dont Rome a été le théâtre pendant le mois de juin dernier.

Depuis dix-huit siècles le monde chrétien avait vu bien souvent mourir et renaître le Pasteur que Dieu a promis à son Église, et il n'y avait rien dans la réunion du dernier conclave qui ne fût conforme à l'ordre établi. C'était même la quatrième

fois depuis le commencement du siècle que s'accomplissait devant les générations actuelles la transmission de l'anneau de saint Pierre. Cependant à la mort de Grégoire XVI tous les regards se sont tournés vers Rome ; la fièvre industrielle qui semble absorber le monde a eu quelques moments d'intermittence ; le bruit de l'agiotage a été interrompu, et le torrent de la corruption a suspendu son cours. Il n'y avait plus qu'une préoccupation dans toute l'Europe, celle de savoir ce qui allait se passer à Rome, quelle serait l'opinion qui triompherait dans le conclave, et qui serait investi de cette puissance morale qui domine les plus grands souverains, et qui sort toujours victorieuse des plus grandes vicissitudes. Enfin, lorsque le nom du Pape est sorti de l'urne électorale, une autre préoccupation s'est emparée des cabinets ; on s'est disputé en quelque sorte l'honneur d'avoir conquis ses affections, et ceux qui s'en montraient les plus fiers n'en étaient pas assurément les plus dignes ; mais cette vanité si ardente chez des hommes d'une foi si douteuse était elle-même un hommage éclatant rendu à l'influence morale que le souverain Pontife est appelé à exercer.

Le cardinal Mastaï est-il à la hauteur du rôle que l'Europe l'appelle à jouer ? C'est la question que chacun se fait, et nous pourrions y répondre affirmativement en nous arrêtant au tableau qu'on s'accorde à tracer du caractère et des talents de l'évêque d'Imola. Mais avant de chercher dans les qualités personnelles du cardinal Mastaï des gages de la sagesse du souverain Pontife, nous devons parler des espérances que nous trouvons dans un ordre d'idées plus élevé.

En effet, nous voyons que Pie IX a devant lui les grandes circonstances qui font les grands hommes, et qu'il doit nécessairement prendre part aux grandes luttes qui appellent les grandes résolutions.

Les crises des siècles passés ont eu leurs Pontifes ; Grégoire VII, Innocent III, Sixte-Quint, sont venus résoudre les difficultés de leurs temps selon les principes religieux et politiques qui dominaient alors ; pourquoi l'évêque d'Imola ne serait-il

pas le pontife envoyé pour répondre aux nécessités de son siècle ?

A ces générations inquiètes qui cherchent une croyance sous les débris de tant de croyances stériles ; à cette Église de France qui combat, suivant la juste expression de M. de Montalembert, contre les fils de Voltaire et les fils de Pilate ; à cette Eglise de Pologne qui attend un guide et un appui ; à cette Église d'Angleterre qui semble prête à se jeter dans les bras de sa mère ; à cette Église d'Allemagne que déchirent les rêveries du mysticisme ; enfin à ces Églises malheureuses et fidèles d'Espagne et de Portugal, est-ce que la Providence n'aurait pas donné un père, un ami, un sauveur, dans l'évêque d'Imola?

Pourquoi donc serait-elle intervenue d'une manière si éclatante dans le choix du souverain Pontife ? Pourquoi aurait-elle voulu se manifester en cette occasion aux esprits les plus incrédules ? Car, on ne saurait trop le répéter, l'action de la Providence a été visible dans l'élection du cardinal Mastaï. Le premier jour, un parti nombreux s'est groupé autour d'un cardinal puissant et a semblé lui promettre la triple couronne ; mais la Providence avait choisi son candidat, et en quelques heures elle l'a fait triompher, en quelques heures elle a opéré un concert qu'aucune puissance humaine n'aurait eu le temps de combiner.

C'est pitié de penser que quelque diplomate se soit vanté d'avoir exercé de l'influence sur le choix du Saint-Père. Prévenir les intrigues de la diplomatie, déjouer tous les calculs des cabinets au moment même où ils expédiaient leurs *veto*, affranchir le sacré collége de toute influence intérieure et extérieure, lui donner une inspiration spontanée, manifester la prudence et la sagesse des princes de l'Église à une époque d'agitation et quand le monde entier avait les yeux fixés sur leurs moindres gestes, ne serait-ce donc pas l'œuvre de la Providence ? Ne serait-ce pas une de ces manifestations destinées à rappeler à l'univers l'origine divine de l'Église catholique ? Et l'homme en qui la Providence a fait cette grande manifestation ne serait-il

donc pas appelé à de grandes destinées? Cela nous paraît impossible, cela serait contraire au bon sens, cela serait une injure à la sagesse de la Providence.

Nous devons craindre que les esprits superficiels et incrédules ne s'élèvent pas à la hauteur de ces considérations; mais s'ils préfèrent des considérations matérielles empruntées à la vie du souverain Pontife, il suffira sans doute de leur rappeler des faits qui depuis quelque temps sont dans toutes les bouches, et de leur en faire comprendre la signification.

On sait que la vocation ecclésiastique de l'évêque d'Imola est due à des causes qui attestent une piété et une élévation de caractère qui semblaient faites pour les plus hautes fonctions apostoliques. Il a eu le rare avantage de visiter l'ancien et le nouveau monde, comme pour connaître les limites les plus éloignées de l'Église dont il devait être le chef. Nommé archevêque de Spolète, il a mérité la confiance générale à tel point qu'une députation de son diocèse est venue supplier Grégoire XVI de ne pas lui enlever son archevêque; mais le souverain Pontife a dû écarter cette prière en invoquant le bien général de l'Église qui appelait, disait-il, ce pasteur à Imola. Personne n'ignore combien le cardinal Mastaï a illustré ce siége difficile, et là encore sa conduite a semblé se rattacher au bien général de la religion; on pourrait même dire qu'il a préludé aux fonctions de chef de l'Eglise universelle lorsqu'il a mis son diocèse en communion d'idées avec un des plus beaux diocèses de France, et publié à Imola le mandement célèbre de l'archevêque de Lyon.

Nous ne voulons pas dire cependant que les mandements de l'évêque d'Imola doivent être la règle des bulles du souverain Pontife; nous savons la différence qui existe entre la responsabilité d'un siége épiscopal et la responsabilité du siége de saint Pierre; mais il est impossible de ne pas attacher une grande importance au mandement de l'évêque d'Imola; il est impossible de ne pas voir que les principes proclamés si courageusement par le cardinal de Bonald ont été adoptés par le cardinal Mastaï; il est impossible de ne pas penser que cet illustre évêque a compris la

situation de l'Eglise en France, et qu'il a apprécié les voies dans lesquelles s'avance l'épiscopat français. Il s'est rappelé sans doute que ces voies nouvelles avaient été ouvertes par la force des choses et par un de ses plus illustres prédécesseurs. C'est en effet le vénérable Pie VII qui a tracé en 1801 la route que nos évêques suivent aujourd'hui. C'est ce Pontife qui dit alors à l'Église de France : « On a confisqué vos biens, ren-« versé vos autels, aboli tous vos droits. On ne vous rend pas « vos biens, mais on vous promet une compensation convena-« ble ; on ne vous rend pas vos droits d'Eglise nationale, mais « on vous promet la liberté accordée à tous les cultes. Le bien « de l'Eglise veut que j'accepte ces conditions nouvelles et que « je signe le contrat qui assure du moins le libre exercice de la « religion catholique-apostolique-romaine en France. »

En agissant ainsi, Pie VII a compris la situation de la France; mais il n'a pas confondu le principe de la liberté des cultes et celui de la liberté de l'Eglise, comme on affecte de le dire. Le vicaire de Jésus-Christ n'a pas été appelé à admettre un principe qui place au même rang tous les cultes et abaisse la révélation divine au niveau de toutes les extravagances humaines ; mais ce principe étant écrit dans la constitution française, il avait le droit d'en faire sortir la liberté de l'Eglise, et il a eu raison, comme nous avons eu l'occasion de le dire [1], de placer sous la garantie du concordat de 1801, c'est-à-dire sous la garantie du droit des gens, une liberté qui avait déjà la garantie du droit politique de la France.

Le pouvoir de Napoléon, qui ne connaissait pas de frein, a foulé aux pieds le droit politique et le droit des gens ; mais cette violence n'a eu qu'un temps, et la révolution de 1830 a été obligée de rendre à l'Eglise les droits qui lui avaient été promis en 1801.

Ce que fait l'épiscopat français en demandant aujourd'hui sa part de liberté dans celle qui a été garantie à tous les cultes,

[1] Les Articles organiques et le Concordat, *Correspondant* de 1845.

c'est donc ce que Pie VII a fait lui-même dans la grande transaction religieuse de 1801.

On voudrait bien persuader au Saint-Siége que l'épiscopat français viole les principes catholiques en réclamant le bénéfice de la liberté des cultes, et qu'il doit y renoncer pour être conséquent avec lui-même. Il serait en effet bien commode de priver de cette sorte les catholiques de la liberté accordée à toutes les sectes religieuses. Mais le Saint-Siége ne sera pas dupe de ces artifices et de ces hommages hypocrites aux principes de l'Eglise ; il n'oubliera pas que c'est un souverain Pontife qui a accepté le premier la situation que les révolutions ont faite à l'Eglise de France, et il ne lui dira pas de subir les inconvénients de la liberté sans en recueillir les avantages.

On dit qu'un sentiment de vénération et d'admiration pour Pie VII a inspiré le cardinal Mastaï dans le choix qu'il a fait du nom de Pie IX. Nous aimons à enregistrer ce fait, car nous y voyons un nouveau motif de penser que le nouveau souverain Pontife se croit appelé à lutter contre les mêmes obstacles et à remplir les mêmes devoirs que son prédécesseur.

Mais arrêtons-nous ici, car nous n'avons pas la prétention de présager l'avenir ; nous avons voulu seulement parler aux catholiques de France des espérances que la situation des choses nous a paru justifier. On peut mettre en doute notre prévoyance et notre sagacité, mais on n'a pas le droit de nous interdire des espérances qui ne sont pas du nombre de celles que la loi a voulu interdire. Quoi qu'il en soit, nos considérations restent fondées sur ce fait dont la portée est incontestable : la Providence a manifesté clairement son intervention divine dans le choix de Pie IX, et déjà son premier acte comme souverain temporel semble porter l'empreinte de cette sainte origine.

Rome, 27 juillet 1846.

Le duc DE VALMY.

LE CONGRÈS LIBÉRAL DE BRUXELLES.

Il semble que nous venions un peu tard entretenir nos lecteurs du *Congrès libéral* de Bruxelles. Toutefois il est temps encore de nous occuper d'un fait qui ne manque pas d'une certaine importance, et qui est autant que jamais à l'ordre du jour de l'autre côté de la frontière.

Cet événement politique a d'ailleurs eu cela de remarquable qu'on en a beaucoup parlé avant qu'il eût lieu, qu'on en a beaucoup parlé après, et que ceux qui y ont pris le plus de part, ceux qui l'ont annoncé et qui le représentent encore comme le germe du salut de la Belgique, n'ont rien négligé, au moment même où il s'est passé, pour le dérober autant que possible à la curiosité du public.

Ce double jeu, qui consiste, de la part des auteurs et des admirateurs de la manifestation libérale de Bruxelles, à provoquer et à dérouter tour à tour l'intérêt général, paraît d'abord une inexplicable singularité. Mais il y a en politique peu de mystères que la connaissance exacte des faits n'éclaircisse, peu d'énigmes dont le mot ne soit en définitive assez facile à trouver.

Savoir exactement l'histoire du *Congrès libéral,* c'est l'avoir jugé. Son passé répond de son avenir.

Disons donc ce qu'il a été, ce qu'il a fait, ce qu'il produira.

I

DE L'ORIGINE DU CONGRÈS LIBÉRAL.

Constatons d'abord que tout l'honneur de cette affaire appartient

à la *Société de l'Alliance*, sorte de comité directeur qui s'est constitué à Bruxelles, qui a pris de son chef le gouvernement du libéralisme belge, qui a exercé une grande influence sur les élections du 10 juin 1845, et qui est en ce moment l'expression légale et patente des tendances et des efforts que l'action maçonnique propage et multiplie dans le secret des loges.

La reconstitution ou du moins le développement de la franc-maçonnerie belge, dans un but d'hostilité contre le Catholicisme, a été rapportée, à tort ou à raison, à M. Verhaegen. Les initiés savent ce qui en est; pour nous, nous ignorons ce qu'il y a de vrai ou de faux dans cette révélation divulguée à Paris par la *Revue des Deux-Mondes*, qui en faisait un titre de gloire au Représentant belge. Ce qui est certain, c'est que M. Verhaegen a dit en entrant dans le Parlement : « J'arrive ici avec l'idée préconçue de faire la guerre à l'opinion *catholique.* » C'est la même idée d'où est née, après les associations cachées (étrange mais constante prédilection du libéralisme dans un pays où règne la liberté absolue des associations au grand jour), l'association enfin avouée dont M. Verhaegen est l'un des principaux membres, sinon le fondateur.

Ajoutons que déjà les disciples dépassent le maître.

C'est l'*Union* des catholiques et des libéraux qui a créé et sauvegardé jusqu'à ce jour la nationalité belge; c'est la destruction de cette union que réclame et que poursuit ouvertement la Société dite de *l'Alliance*. Elle s'appelle ainsi parce qu'elle a la prétention de rassembler sous son drapeau toutes les fractions hétérogènes qui composent l'opposition, et qui usurpent en commun le nom de libéralisme belge. Elle est l'assemblage des orangistes, des radicaux, des doctrinaires, des joséphistes, des voltairiens, des éclectiques, des illuminés, auxquels se rattachent les ambitieux qui n'ont pu atteindre encore au pouvoir, et les mécontents qui en sont tombés. Pour qu'on pût dire, sinon croire, qu'un motif, quel qu'il fût, était capable de renouer en un seul faisceau des partis si divergents, il fallait au moins qu'ils voulussent bien l'affirmer. Il fallait établir, ou, faute de mieux, simuler l'accord. C'est pourquoi la *Société de l'Alliance* a imaginé le Congrès libéral.

En effet, le 14 juin 1846, à neuf heures du matin, trois cent quatre-vingt-quatre délégués, ou soi-disant tels, des villes, bourgs et cantons du royaume, étaient descendus à Bruxelles, où ils devaient

avoir le double plaisir d'assister à une réunion politique, à une revue de leur parti, et ensuite aux réjouissances nationales préparées dans la capitale de la Belgique pour l'inauguration du chemin de fer du Nord, destiné à acquérir, à peine quelques jours après, un autre genre, hélas! bien triste de célébrité.

Il n'est pas douteux que l'espoir de déterminer par cette coïncidence le déplacement d'un plus grand nombre de délégués n'ait beaucoup contribué à fixer le choix longtemps incertain du jour pour lequel ils furent convoqués. Mais les meneurs avaient vu un autre avantage à ce que ce jour tombât la veille même des fêtes populaires de l'industrie. Ils ne craignaient pas qu'une solennité d'une autre nature éclipsât trop la grande démonstration du libéralisme, et ils étaient enchantés au contraire que les préoccupations publiques, vivement excitées ailleurs, vinssent détourner la curiosité d'un spectacle qui pouvait finir par le scandale et l'impuissance.

Jusque-là tous les préparatifs s'étaient faits avec le plus pompeux appareil et le plus brillant éclat. On avait donné à cette espèce de meeting le nom de *Congrès*, presque consacré chez nos voisins par les souvenirs pieux de l'indépendance. Pour le Congrès, une salle privée n'eût pas été assez convenable, assez digne. On s'était adressé au conseil communal de Bruxelles, et celui-ci, usant de ses pouvoirs municipaux, agissant dans la plénitude de son indépendance légale, avait mis, par décision officielle, en date du 16 mai, la salle gothique de l'Hôtel-de-Ville à la disposition de l'assemblée. Un ancien membre du congrès, conseiller à la Cour de cassation, M. de Facqz, en avait accepté la présidence. D'anciens ministres, ainsi que des ministres en expectative, promettaient de prendre part aux premières assises du libéralisme *confédéré*. Il ne s'agissait en effet de rien moins que de proclamer la *confédération* de toutes les forces dites libérales, de les réunir dans des associations locales, de les coordonner au moyen d'une hiérarchie régulière, de les soumettre surtout à une commune impulsion.

Mais, pour être durable, un succès doit être ménagé. Il importe de ne pas effrayer les timides, de ne pas céder à la fougue des ardents. Les promoteurs du congrès, à l'instant décisif, commencèrent à avoir peur.

Peur de quoi? Non pas certes de l'autorité! En France on aurait eu peur du pouvoir qui s'effarouche d'une conversation de libres

échangistes ou de quelques dîners électoraux. Le pouvoir ici aurait refusé son autorisation au Congrès et mis la clef de la salle de l'Hôtel-de-Ville dans la poche d'un commissaire de police. Le ministère belge, lui, n'avait qu'à se tenir tranquille et à laisser les membres de la réunion se démêler entre eux comme ils l'entendraient. C'est ce qu'il a fait.

Mais, dans le sein même du congrès, que se passerait-il? Formé des éléments les plus contraires, ne fournirait-il pas à des rivalités violentes l'occasion de se manifester? Les dissentiments, déjà fort aigris par la polémique irritante de la presse, sauraient-ils se produire sans un grand accroissement de péril et de rancune? Il devait y avoir là en présence le vieux et le jeune libéralisme. Liége seul envoyait deux députations profondément hostiles l'une à l'autre. A côté de MM. Lebeau, Rogier, et autres candidats au pouvoir, siégeraient des hommes qui les avaient, à propos même du Congrès libéral, qualifiés de l'épithète de *sycophantes*. Le mot est dur entre amis. D'autres injures plus acerbes encore, d'autres querelles plus redoutables ne pouvaient-elles pas se raviver par le contact dans cette foule passionnée? Rien de plus naturel et de plus sérieux que ces inquiétudes. Quelques adversaires du congrès disaient : C'est une montagne qui accouchera d'une souris. Les chefs du congrès tremblaient qu'avant d'en arriver à cet enfantement la montagne ne fût devenue un volcan sous leurs pas.

Le dédain des uns était peut-être exagéré. Les craintes des autres leur ont permis d'arriver, au prix des plus flagrantes contradictions, des plus incroyables aveux, des décisions et des actes les plus ridicules, à un résultat qu'ils regardent sans doute comme un succès dans ce moment, mais qui nuira plus qu'il ne saurait servir à l'avenir de leur opinion.

II

DE L'ORGANISATION DU CONGRÈS.

Les promoteurs du congrès trahirent leurs embarras et leurs perplexités avant même leur début. Les conditions préalables qu'ils imposèrent à la tenue de cette assemblée étaient évidemment de nature à en étouffer l'essor.

C'est ainsi d'abord qu'ils ont manifesté une répugnance très-sen-

sée au fond, mais très-maladroite dans son expression, contre la publicité. La première loi que la Société de *l'Alliance* ait dictatorialement promulguée a été une mesure excluant du congrès : qui? les journalistes! Était-ce une réminiscence de la franc-maçonnerie, dont le précepte fondamental est la discrétion? Les journalistes sont indiscrets. Et il fut entendu que les amis des lumières ne se rassembleraient que dans l'ombre et sauveraient la Belgique à *huis clos!*

Ainsi, première précaution : le mystère.

Autre précaution inventée par la Société de *l'Alliance :* le silence à l'intérieur et à l'extérieur.

A l'extérieur, l'expulsion de la presse et le huis clos l'établissaient sûrement. Toutefois un certain remords involontaire, une sorte d'instinct naturel, des réclamations assez énergiques venues du dehors protestaient bien contre cet excès d'habileté. Nous pensons que c'est à un commencement de repentir que la nation a dû plus tard, à plusieurs jours et à plusieurs semaines d'intervalle, l'impression successive : 1° du résumé des vœux et des plans du congrès; 2° du discours écrit d'avance, et sans doute revu et corrigé après, de son président; 3° et enfin, mais à la suite de longues et mûres délibérations, un procès-verbal quelconque de la séance, procès-verbal qui vient de paraître, et que nous voulons croire très-exact, si ce n'est peut-être absolument complet. Insuffisance que nous regrettons vivement; car ce qu'il dit nous donne une envie extrême de savoir ce qu'il tait.

Cependant la Société de l'Alliance n'avait négligé aucun soin pour que le silence régnât au dedans comme à l'extérieur. A la suite de ces mots d'ordre : *Pas de publicité! Pas d'indiscrétion!* elle avait donc ajouté celui-ci : *Pas de discussion!*

C'est ici que le génie des hommes d'État du libéralisme belge a découvert les plus ingénieux procédés.

Pour empêcher la discussion, il fallait la rendre impossible. Et comment la rendre impossible? N'accorder au congrès qu'une seule séance pour délibérer ses doctrines, voilà l'un des procédés; et remplir cette séance de choses différentes, voilà le second.

Mais comment réduire à une seule séance l'expansion de tous ces enthousiasmes si disposés à s'épancher, peut-être aussi de ces colères prêtes à faire explosion? Les cérémonies et les bals du lendemain firent l'affaire. Il paraît que les révolutionnaires de Belgique n'auraient voulu renoncer, pour quoi que ce pût être, à de tels plai-

sirs. On était sûr qu'ils ne les sacrifieraient à aucun prix, pas même à une manifestation qu'on a comparée, telle qu'elle fût, à notre fameux serment du *Jeu de Paume!*

Il n'y avait donc plus qu'à occuper d'abord l'assemblée par des allocutions officielles et des votes *pratiques*, et ensuite à tourner court en déclarant le congrès dissous. Tout cela fut combiné à merveille par l'ordre du jour. L'ordre du jour permettrait aux retardataires, aux arriérés, aux *sycophantes* de ne pas ouvrir la bouche et de ne pas se compromettre. Quant aux jeunes, aux ardents, aux radicaux, car il y en avait au congrès, sans compter les démocrates, qui s'indignaient à la porte au nom du peuple et de ses droits ; quant aux Liégeois, qui composaient deux bandes acharnées l'une contre l'autre ; quant à tous ceux enfin qui auraient une opinion et qui voudraient la soutenir, l'ordre du jour les bâillonnait! Il n'en fallut pas davantage (c'est une justice à rendre à tout le monde) pour étouffer la voix des uns, ramener les autres à la concorde, et supprimer, au moins en apparence, tous les dissentiments. Si nous ne craignions d'anticiper sur les événements, nous dirions dès à présent que les Liégeois, grâce à l'ordre du jour et aux soins de *l'Alliance*, s'embrassèrent devant trois cent soixante témoins émus aux larmes : spectacle édifiant et patriotique.

Le procès-verbal insiste sur ce tableau ; il laisse à peine entrevoir que ces mêmes délégués avaient été sur le point de se battre.

L'ordre du jour fut donc strictement suivi, et par suite, comme on le verra, la confédération du libéralisme prononcée. N'importe, les champions du prétendu libéralisme ne se sont point réunis, entendus et confédérés, malgré leurs savantes manœuvres, malgré leurs réserves et leur tactique, sans avoir confessé leur vrai principe, leurs seuls moyens d'action et leur but exclusif.

Il ne s'agit en conséquence que de les consigner ici.

III

DU PRINCIPE ET DU BUT DU CONGRÈS LIBÉRAL.

Le vrai principe, le programme, le drapeau, le lien commun, le trait d'union de tant de fractions divisées, c'est-à-dire la haine du Catholicisme, de l'Eglise, de ses ministres, de ses enfants, et, comme

suite nécessaire de la haine, la guerre, voilà tout le thème développé par M. de Facqz. Dans son discours, discours d'apparat, manifeste officiel, il n'y a pas autre chose.

Le Congrès libéral est assemblé. Pourquoi? Son président va le lui dire sans doute. — La nationalité est-elle en péril? — L'opposition elle-même avoue que les catholiques sont de tous les Belges ceux qui auraient le plus à perdre dans la perte de l'indépendance. — Mais la constitution? — Ce sont les catholiques qui l'ont faite telle qu'elle est, malgré quelques doctrinaires et quelques opposants du congrès national, impuissante minorité dans laquelle se trouvait M. de Facqz; les catholiques s'y tiennent encore et ils la défendent contre M. de Facqz, contre ses anciens amis, les Joséphistes, et ses nouveaux alliés, les Orangistes. Et la liberté? — Oui, ce comice s'appelle le Congrès libéral! Mais c'est la liberté qu'il accuse de produire tous les détestables fruits qu'il dénonce au pays. Le retour au principe du *droit divin*, la domination de l'*épiscopat*, un gouvernement *théocratique*, tels sont, selon lui, les produits funestes de la liberté, comme on l'entend et comme on la pratique en Belgique!

Cependant le libéralisme s'arrange encore de cette contrée telle qu'elle est. Il veut bien admettre la constitution, quoiqu'elle ait été votée dans un de ces moments d'*enthousiasme* et de *généreuse* ILLUSION qui égarent, et qu'elle soit le résultat d'un trompeur entraînement auquel, pour sa part, le président du congrès a toujours su héroïquement résister. Il consent aussi à louer la liberté, la *liberté en tous et pour tous;* il consent à reconnaître qu'elle *pouvait suffire* aux besoins de 1830, mais à la condition que le gouvernement favorisât exclusivement le parti dit libéral et ne pût jamais sortir de sa main. Ainsi pense et parle M. de Facqz.

Que s'il est toutefois un peu embarrassé de développer cette doctrine, voyez avec quelle énergie il revient à la charge contre le droit divin, l'épiscopat et le gouvernement théocratique! La religion, il l'aime et l'honore, c'est entendu; mais il en veut à ce *respect des peuples* pour un caractère sacré, à ce respect *qui n'a que trop bien servi la soif de domination* de l'Eglise. Et puis, comme il accuse l'*égoïste ambition* des catholiques qui a rendu *stériles* les principes de la constitution! Et lui, magistrat, lui élevé sur le siége impartial de la justice, lui, appartenant à une Cour qui, placée au-dessus des luttes politiques, impose à ses membres jusqu'à l'abstention des débats

parlementaires, lui qui préside une réunion libre et légale, mais évidemment inspirée de l'esprit de parti et des passions qu'il entraîne, c'est lui qui dénonce à ce club tumultueux toute une classe de ses concitoyens, une classe d'hommes, dit-il, qui, non contente de sa part, *a voulu s'approprier celle des autres;* c'est lui qui ne cite contre elle aucun fait précis, rien que des formules générales, des insinuations injustes, des reproches vagues, et lui qui termine son réquisitoire en prêtant tout simplement à ses adversaires les paroles suivantes, c'est-à-dire l'impossible et l'absurde : « La liberté n'est faite que pour nous, et notre seule volonté doit être obéie sur la terre. »

Et cependant cette même classe, ainsi calomniée, elle a fondé et elle défend la constitution en vertu de laquelle le congrès libéral se réunit, délibère, agit, et se prépare, sans aucune espèce d'entrave préventive, sans aucune crainte de pénalité répressive, à la conquête du pouvoir, seul objet de son ambition.

En effet, si le principe du libéralisme est évident, le but exclusif du congrès ne l'est pas moins. A chaque phrase de ses orateurs il se révèle.

C'est M. de Facqz d'abord qui le déclare. Tout à l'heure il assurait que, grâce à l'influence de la classe qu'il proscrit, « *la nation, dont le tempérament robuste aurait puisé dans le pacte social un aliment substantiel, n'y trouvera dans quelque temps qu'une nourriture indigeste.* » — « Mais, ajoute-il, qu'une *majorité* formée d'hommes éclairés, fermes, désintéressés, en un mot *vraiment libéraux*, vienne à *dominer* dans la législature, et tout changera de face. »

C'est M. Gilson, de Tournay, qui répète : « Une chose que nous désirons tous, *c'est de nous assurer au plus tôt* une majorité parlementaire. »

C'est M. Piercot, bourgmestre de Liége, qui s'écrie : « Nous sommes tous ici avec une même pensée ; *nous voulons tous que l'opinion libérale monte au gouvernement de l'Etat.* »

Que le parti libéral désire arriver au pouvoir, qu'il souhaite d'obtenir la majorité dans la Chambre, qu'il travaille à monter au gouvernement de l'Etat, rien de plus naturel et rien de plus légitime. Mais enfin quels sont ses griefs contre le gouvernement actuel ? que voudra sa majorité ? quel est le programme qu'il portera à la tête des affaires ?

La chose vaut la peine d'être éclaircie.

Le parti libéral veut-il le pouvoir pour le pouvoir uniquement? Ce serait bon à savoir.

IV

DU PROGRAMME DU CONGRÈS LIBÉRAL.

M. de Robaulx, de Liége, l'avait très-bien remarqué au commencement de la séance : « Quand on met une armée en campagne, on lui donne un drapeau. »

La proposition de M. de Robaulx fut d'abord écartée. L'armée se mettra-t-elle en campagne ? Ce n'était douteux pour personne. Aura-t-elle un drapeau ? C'était une question. On alla au plus pressé. Nous reviendrons à la discussion relative aux articles du projet de confédération. Mais, le projet voté, et la journée n'étant pas trop avancée, les hommes de principes reprirent courage. Le débat se renouvela. L'ordre du jour ne tranchait pas la difficulté. Il s'exprimait ainsi : « *Y aura-t-il un programme ?* » Beaucoup disaient : « Pas de programme; c'est le meilleur moyen de ne pas nous diviser. » D'autres se révoltaient, insinuant qu'ils avaient peur d'être dupes d'ambitieux ou d'intrigants. Pour rétablir l'unanimité, on fit un programme qui ne dit rien et n'engage personne.

Dans les différents paragraphes comme dans les observations qui s'y rattachent, on ne voit percer que cette préoccupation de tous sur tous les points : puisque nous n'avons pas une même opinion, ne prenons parti ni pour ni contre, et acceptons toujours la rédaction qui pourra le mieux s'accommoder à toutes les interprétations.

Cette théorie a été habilement développée et voilée tout à la fois par M. Bartels, de Bruxelles, qui a beaucoup contribué à la faire triompher dans le vote des articles.

Ces articles donc, encore une fois, quels sont-ils?

Le premier est celui de la réforme électorale.

Pour le comprendre, il importe de ne pas oublier la différence qui existe entre la France et la Belgique. En France, le cens est de 200 francs ; il est infiniment plus bas en Belgique. En France, il est le même partout ; en Belgique, où l'on tient compte du système des impôts et de la fortune représentée plus que du cens qui est censé la représenter, le cens des campagnes est inférieur à celui des villes.

Enfin, en France, la Charte ne désigne pas de maximum ou de minimum pour le cens; en Belgique la constitution fixe le minimum de 20 florins.

C'était là une des questions qui partageaient le plus les esprits; c'est celle qui avait allumé la discorde entre les deux camps de Liége. Tous les délégués cependant, très-divisés sur des détails minimes, s'entendaient beaucoup mieux qu'on ne le pensait au fond. Ils ont tous déclaré qu'il y avait quelque chose, plus ou moins, à faire pour l'avenir; mais avec cette restriction presque universelle qu'il n'y avait rien ou presque rien à faire pour le présent.

Ainsi les deux députations de Liége ont très-bien fait de s'embrasser.

Voici comment on est arrivé à cet accord : tous disaient que l'on ne peut pas aujourd'hui abaisser le cens des campagnes. Un orateur, reprochant à un autre d'avoir eu l'air de jeter l'ostracisme sur les campagnes, avait soin d'ajouter : *Le temps des campagnes n'est pas encore venu.* Et il continua avec un merveilleux aplomb : *Quand il sera venu, nous les associerons à la vie politique.* Rien de plus curieux que la manière de s'exprimer de tous ces libéraux qui déclarent que les droits électoraux appartiennent à tous les citoyens, qui ne voient pas ailleurs la vie politique, et qui professent qu'ils la donneront, qu'ils l'ajourneront, qu'ils en disposeront comme de leur bien.

Il n'en est pas un seul qui ait parlé autrement.

Du reste, les avancés disaient : « Egalité entre les villes et les campagnes; » les autres répondaient : « Mais cette justice apparente ne sera qu'une iniquité au fond. » Alors on s'en est tiré en proclamant un principe extrêmement général qui rappelle purement et simplement la constitution, et une mesure d'application qui se borne à promettre une petite adjonction des capacités [1].

[1] Voici cet article :

Article 1er.

Comme principe général, la réforme électorale par l'abaissement successif du cens *jusqu'aux limites fixées par la constitution.*

Et comme mesure d'*application* immédiate : 1° l'adjonction, *dans les limites de la Constitution*, comme électeurs, des citoyens exerçant une profession libérale pour laquelle un *brevet de capacité* est exigé par la loi, et de ceux portés en la liste du jury ; 2° un *certain abaissement* dans le cens actuel des villes.

Incident bizarre par parenthèse : au congrès, c'était précisément M. de Facqz qui avait repoussé, par des raisons très-justes et tirées du droit commun, cette minime extension des suffrages basée sur une prétendue capacité, et plus que compensée, selon lui, par l'odieux du rétablissement d'un privilége.

Le second article est court ; il est ainsi conçu : *L'indépendance réelle du pouvoir civil.*

Ceci veut dire que le pouvoir ne sera plus exercé jamais par des catholiques. Les libéraux seuls sont réellement indépendants.

Du reste, un vœu que le congrès émit plus tard peut servir de commentaire à cet article. Ce vœu, c'est que le gouvernement intervienne par des *moyens légaux* dans les rapports intérieurs de la hiérarchie ecclésiastique ; par exemple, lorsqu'un évêque *destitue* (sic), destitue un prêtre, que le gouvernement *examine si la destitution est régulière, conforme aux lois canoniques.*

Certes, c'est bien là faire l'Etat juge dans l'Eglise. D'ailleurs la constitution déclare formellement que le gouvernement demeurera entièrement, absolument étranger aux rapports intérieurs et disciplinaires de tous les cultes. N'importe, le congrès provoque un *empiétement* inconstitutionnel sur l'Eglise au moment même où il se réunit pour résister à des empiétements fictifs de l'Eglise sur l'Etat. Et à peine si quelques scrupules sont venus à un seul délégué. Il faut conserver son nom : il s'agit de M. Lelièvre, de Namur. M. Gilson, de Tournay, a appuyé aussi l'ajournement, par motif de prudence. Namur est une des villes où l'esprit catholique a le plus d'influence, où, par conséquent, le sens vraiment libéral s'est le mieux conservé. Mais MM. Forgeur et Frère, de Liége, MM. Bartels et Verhaegen, de Bruxelles, ne tolèrent pas la contradiction ; ils se lèvent tous ensemble, ils parlent contre l'épiscopat et ils entraînent l'assemblée à leur suite.

Ainsi proscription des catholiques, en ce sens qu'ils ne puissent plus arriver au pouvoir, oppression du clergé, en ce sens qu'on lui ravisse jusqu'aux garanties de liberté inscrites dans le pacte fondamental, voilà déjà deux des conséquences ouvertement tirées de ces quatre mots élastiques : *indépendance du pouvoir civil.*

Le troisième article, concernant l'instruction publique, décèle

plutôt qu'il ne dénote le désir de créer à la longue quelque chose qui ressemble, sinon par le monopole, comme chez nous, du moins par une extension excessive de l'action du pouvoir, et par l'éloignement plus ou moins forcé des ministres des cultes, à notre système universitaire [1].

Ce paragraphe a été adopté, comme le précédent, sans observation.

Le quatrième porte le retrait des *lois réactionnaires.*

Les lois qu'on appelle réactionnaires, sont : 1° la loi du *fractionnement des sections électorales ;* 2° la loi qui permet à l'autorité supérieure de nommer le bourgmestre, en certains cas, en dehors du conseil communal. Ces lois ont été votées par deux fractions réunies de catholiques et de libéraux. D'autres catholiques et d'autres libéraux ont également protesté contre elles.

La première n'a tourné jusqu'à présent qu'au détriment des catholiques. Ils n'ont pas la moindre raison d'y tenir.

Les libéraux sont attachés à la seconde un peu plus qu'ils ne le disent. Au congrès même, ils ont senti le besoin de faire leurs réserves. Ils ne veulent pas que le gouvernement puisse choisir le bourgmestre en dehors du conseil dans les villes où le conseil leur appartient ; mais ils ont eu le soin naïf de proclamer qu'ils n'entendent nullement que le gouvernement se prive de cette prérogative à l'égard des communes où ils pensent que les catholiques auraient ou pourraient avoir la majorité.

Cet aveu n'était pas nécessaire, mais il est louable et naïf.

Le paragraphe 5 réclame l'augmentation du nombre des représentants et des sénateurs, à raison d'un représentant par quarante mille âmes, et d'un sénateur par quatre-vingt mille âmes.

C'est une affaire de réglementation et non de principe.

Nous serons au bout du programme quand nous aurons cité le

[1] Article 3 :

L'organisation d'un enseignement public à tous les degrés, sous la direction exclusive de l'autorité civile, en donnant à celle-ci les *moyens constitutionnels* de soutenir la concurrence *contre* les établissements privés, *et en repoussant l'intervention des ministres des cultes*, à titre d'autorité, dans l'enseignement organisé par le pouvoir civil.

dernier article, ainsi conçu: Article 6. « Les améliorations que réclame impérieusement la condition des classes ouvrière et indigente. »

Cet article, le congrès l'avait oublié d'abord. Un membre l'ayant proposé, on a dit qu'on le discuterait à la fin de la séance ; à la fin de la séance, comme il était juste et facile à prévoir, on l'a voté, mais non discuté. La question populaire eût été trop chaude pour les tribuns et le sénat de la salle gothique. De sorte qu'on sait bien qu'ils désirent des améliorations ; mais lesquelles ?

Telle est la charte du congrès libéral.

Avions-nous le droit de dire qu'elle ne se compose que de réticences, d'équivoques et de restrictions mentales ? Il n'y a que cela, ou il n'y a rien.

Mais, au fait, ce n'était pas pour refaire la Constitution que le congrès se rassemblait ; l'avenir nous fera savoir si c'était pour tenter de la défaire. Quant à présent, il reste prouvé que le mot libéral en Belgique ne signifie pas *qui aime la liberté ;* cette qualification doit se traduire ainsi : *qui déteste les catholiques et qui veut le pouvoir.*

V

DE LA CONFÉDÉRATION DU LIBÉRALISME.

Connaissant le principe et l'objet du libéralisme, voyons maintenant quels sont les moyens sur lesquels il compte pour son triomphe.

Compte-t-il sur la presse ? Il l'a bannie de ses comices. Sur la publicité ? Il préfère l'ombre à la lumière. Sur la discussion ? Il la redoute comme le feu. Sur l'association ? Des associations secrètes et publiques, il en a partout : elles ne lui suffisent pas. Sur la force inhérente à ses principes ? Les principes lui manquent.

Il lui faut absolument, nécessairement, invinciblement, une organisation qui le mette tout entier à la disposition de la *Société de l'Alliance ;* qui enrégimente ses partisans, non comme des volontaires, mais comme des conscrits sous la bannière de *l'Alliance ;* qui investisse enfin la *Société de l'Alliance* d'une *dictature* sans réserve sur les électeurs libéraux, en attendant que cette dictature puisse s'étendre au pays.

Il est vrai que dans le congrès, la *Société de l'Alliance* était à peu près tout. Qui présidait le congrès ? le président de la *Société de l'Alliance.*

Qui avait fixé l'ordre du jour du congrès? la *Société de l'Alliance.* Qui avait désigné dans la plupart des localités les délégués au congrès? le *Comité de l'Alliance.* Qui a rédigé le projet de confédération? *l'Alliance.* Dans la confédération, la même société se fait la part du lion, cela se conçoit.

Ainsi c'est *l'Alliance* qui s'agrége les diverses associations formées ou à former sur les divers points du territoire ; c'est elle qui les dirige. Recrutement des électeurs, candidatures, élections de la commune, de la province, de la Chambre et du Sénat, convocation même du congrès, tout part d'elle, tout lui revient.

Et les membres de *l'Alliance* ne craignent pas de confesser leurs prétentions; ils reconnaissent qu'ils ont dû prendre des mesures d'urgence, qu'ils n'ont pas reculé devant l'arbitraire, qu'ils ont besoin encore d'une grande liberté d'action, qu'il leur faut, en beaucoup de matières, une autorité sans contrôle.

« La société de *l'Alliance*, quelque modeste qu'elle soit, dit-on, ne peut pas se dissimuler qu'elle est au centre des affaires, du mouvement, et qu'elle *a droit à l'initiative.* » Ensuite les conséquences du principe vont loin ; mais on ne recule pas devant la rigueur de la logique. En vain quelques délégués réclament au nom de leur individualité et de leur indépendance ; en vain quelques sociétés de Liége, des Flandres, commençant à comprendre qu'elles vont être absorbées, émettent de timides objections. Le char est lancé, il renverse les obstacles.

Il est curieux de voir comment les voix discordantes sont sur-le-champ réduites au silence.

Nous avons déjà dit que M. de Robaulx, de Liége, avait demandé un changement assez rationnel à l'ordre du jour. Le président lui répond : « L'ordre du jour, tel qu'il a été arrêté, sera épuisé, n'y eût-il que le bureau pour soutenir la discussion avec M. de Robaulx. » Et M. de Robaulx se soumet en s'inclinant.

Un autre, M. Toussaint, fait une observation capitale, puisqu'elle touche à l'organisation des commissions administratives, qui elles-mêmes ont toute la direction des élections. Le président lui dit : « Le règlement serait trop long s'il prévoyait tous les cas. » Et l'on passe outre.

Un troisième, se plaignant plus tard de ce que la décision du congrès sur cet objet ait été un peu précipitée, pose une question rela-

tive au choix des candidats. Plusieurs membres s'écrient : « C'est une question de règlement intérieur. » Et il n'ose plus insister.

D'un article du plan de confédération on pourrait inférer que les anciennes associations libérales n'existent plus et qu'il n'y aura désormais que des associations filles du congrès de *l'Alliance*. Un libéral de Mons réclame; on ne lui laisse pas le temps de soutenir son amendement, qui n'est pas adopté.

Voilà comment le congrès délibère, même quand il s'agit des dispositions essentielles et fondamentales de la confédération. Il en est de même de celles qui touchent le plus directement à la dignité de l'électeur.

Il nous est impossible de ne pas revenir à ce propos sur un incident remarquable qui éclata sur l'article troisième. Cet article est la base de l'organisation libérale ; mais il peut bien être aussi regardé comme le plus complet anéantissement des droits électoraux de l'homme qui se fond en elle.

Voici le texte de cet article :

« La *base* de toute cette organisation sera le RALLIEMENT SANS RÉSERVE de tous les libéraux aux choix préparatoires de la majorité ; en sorte que chaque électeur *prend l'engagement d'honneur* de voter et d'user de toute son influence en faveur du candidat de la société libérale de son arrondissement ou de son comité cantonnal (société ou comité assujettis à l'Alliance). »

Là-dessus M. de Sélys-Longchamp se permit de faire au congrès l'observation suivante, qu'il avait déjà faite en 1842, lors de la constitution de l'*Union libérale de Liége* : « *On peut très-bien exiger* que les libéraux n'agissent pas en faveur de candidatures qui ne sont pas celles de l'association (la concession est déjà assez forte) ; mais on ne peut pas exiger qu'un libéral *opprime sa conscience* au point de *voter et d'user de son influence* en faveur du candidat de l'association, alors que *sa conscience lui dit que l'association a fait un mauvais choix.* »

Croirait-on que ces paroles ont été interrompues par des marques non équivoques de mécontentement; qu'aussitôt le délégué d'Alost a déclaré que si un tel principe était admis, le BUT de l'association serait manqué ; que deux délégués de Bruxelles, associés de *l'Alliance*, ont pris la parole ; que l'un d'eux, M. Bartels, proclamant que M. de Selys avait contre lui la logique et l'expérience, a ajouté du ton le

plus emphatique : « L'*expérience* a démontré que *très-facilement la conscience d'un vrai libéral* peut se soumettre à la règle de l'article 3; » qu'enfin on a repoussé jusqu'à un amendement très-modéré d'un M. Jacobs, d'Anvers, amendement dont nous croyons utile de reproduire les termes :

« Si, *exceptionnellement* (dans l'hypothèse d'une élection déterminée), un membre croyait ne pas pouvoir prendre un engagement aussi formel vis-à-vis de l'un ou de l'autre candidat présenté, il le déclarera au président par un écrit qui restera *secret*, en désignant *nominativement* le ou les candidats auxquels il ne pourrait, le cas échéant, accorder son vote. Mais, dans ce cas, *ce sociétaire s'abstiendrait d'user de son influence contre les candidats de la majorité.* »

Certes la liberté était mesurée à petite dose à l'électeur ; on ne lui laissait absolument que ce que la loyauté la moins scrupuleuse réclamait ; encore même l'obligeait-on à ne rien faire contre une candidature que sa raison lui ferait croire détestable. Cet amendement n'a pas même été appuyé. Mais en revanche l'article 3 disait seulement : « *Chaque électeur votera et usera de son influence.* » Après cette discussion, le congrès changea ainsi sa rédaction : « Chaque électeur prend l'*engagement d'honneur* de voter et d'user de son influence. »

Les libéraux n'attaqueront plus, nous l'espérons, l'obéissance des Jésuites. Ils dépassent la Compagnie de Jésus, qui réserve toujours les droits de la conscience.

Il n'y a qu'une seule classe à laquelle le congrès n'ait point osé encore déférer le serment d'hommage-lige envers *l'Alliance :* c'est la classe des députés. On y avait bien pensé pourtant ; la proposition même fut faite de demander aux candidats soutenus par les libéraux des engagements semblables, ou du moins analogues, et par là les contraindre à voter et à user de leur influence, à la tribune et dans les assemblées, en faveur des principes et du programme du congrès, auteur de leur fortune parlementaire. Mais le congrès veut qu'on se lie aux hommes, non aux principes. Si l'on avait tenu aux principes, qu'auraient fait MM. Lebeau, Rogier, Verhaegen? M. Verhaegen, qui n'avait pris encore aucune part à la discussion, s'est levé soudain. M. Verhaegen est le Jupiter-Tonnant de l'opposition. Il a été fier, hautain, un peu dédaigneux. Il a commencé par faire remarquer que jusque-là il s'était abstenu de prendre la parole pour *laisser à toutes les opinions* le moyen de se produire (s'il s'était prononcé,

elles n'auraient plus osé) ; mais il ne veut pas devenir à la Chambre des Représentants une *machine à voter* (c'est bon pour les libéraux, simples électeurs). Ce n'est pas lui qui accepterait de qui que ce soit un *mandat impératif;* il était représentant *avant qu'il fût question de la Société de l'Alliance.* Que d'autres acceptent le servage : il est le premier à le leur proposer ; mais lui, *c'est autre chose.*

Toutes les expressions soulignées se trouvent dans le procès-verbal authentique. Ce langage a convaincu le congrès.

Donc, tandis que les électeurs seront, dans les mains de *l'Alliance*, comme un *bâton*, comme un *cadavre*, les députés seront absolument libres, absolument maîtres : c'est le renversement de la souveraineté électorale.

Avions-nous tort de parler de *dictature?*

Eh ! mon Dieu, le parti prétendu libéral ne formule plus autrement sa devise en Belgique. M. Rogier réclamait la dictature ministérielle, M. Verhaegen défend la dictature parlementaire, le congrès défère à l'Alliance la dictature électorale.

Et la liberté? Ils n'y pensent pas. — La Belgique a bien assez de liberté, a dit M. Rogier. — A la bonne heure ! Mais alors pourquoi vous appelez-vous libéraux exclusivement? Comme si les catholiques ne l'étaient pas !

VI

CONCLUSION.

Telle est la confédération du libéralisme belge ; telle est l'œuvre du congrès libéral, le contre-pied du congrès national.

Qu'on le remarque, nous ne contestons pas le droit du libéralisme ; nous n'attaquons pas ses actes au point de vue de la légalité belge et au nom de la liberté pour tous, telle qu'elle est consacrée par la constitution de 1830.

Nous disons ensuite que le congrès et la confédération sont deux faits graves, qu'ils ont une grande portée, mais non celle que le libéralisme leur attribue.

Ce congrès d'abord, cette assemblée de près de quatre cents personnes, se formant sans autorisation, sans précaution soupçonneuse du pouvoir, sans émotion populaire, c'est, nous avons besoin de le proclamer, un spectacle qui donne une grande idée de la puissance de l'ordre dans un pays qui a si largement accepté la liberté.

Et puis cette confédération proclamée officiellement, ce réseau d'associations qui se forme aux yeux du public et de l'autorité, cet effort suprême et universel d'un parti puissant qui compte quarante voix dans une Chambre de quatre-vingt-dix membres, qui se croit et se dit à la veille de conquérir le pouvoir, c'est, nous l'avouons encore, un phénomène qui ferait trembler en France nos plus hardis hommes d'Etat.

Chose plus admirable mille fois ! les Belges ne s'en inquiètent toutefois que médiocrement. Les vrais amis de l'ordre, de la religion, de la liberté, ne désespèrent pas le moins du monde en face de si redoutables attaques. Ils restent pleins de confiance dans leurs institutions, dans la liberté.

Ils ont raison.

Leurs institutions et la liberté leur suffisent.

Ce que leurs adversaires gagnent en effet en apparence, ils le perdent en réalité. Le libéralisme concentre ses forces ; mais il en arrête le développement et l'essor. Il obtiendra peut-être, dans quelque temps, une éphémère victoire ; c'est douteux. Ce qui ne l'est plus dès à présent, c'est que cette victoire sera son tombeau.

Déjà le peuple belge s'éclaire aux démonstrations de *l'Alliance*. Et si *l'Alliance* a certainement le droit d'aspirer à la domination, le pays a le droit de repousser cet asservissement.

Il le fera.

Ou bien la confédération du libéralisme ne tiendra pas d'ici aux prochaines élections, et l'arc trop tendu se rompra ; cette hypothèse n'est pas la moins probable [1]. Ou elle se trouvera au-dessous de sa

[1] En effet, cette hypothèse s'est déjà réalisée partiellement à l'occasion de l'élection de Soignies. A ce propos l'on a vu les deux journaux, *l'Indépendance*, de M. Rogier, et *l'Observateur*, de M. Verhaegen, se prononcer sans le *placet* de *l'Alliance* en faveur d'un homme qui avait refusé de se rendre au congrès libéral. En vain le *Journal de Charleroy* a protesté ; en vain la *Gazette de Mons* a déclaré que de ce jour la confédération était dissoute. *L'Alliance* a fini par adopter le candidat de l'intrigue ; la *Gazette de Mons* et le *Journal de Charleroy* ont été invités à se taire et s'y sont résignés ; les libéraux, malgré les gros mots qu'ils s'étaient dits entre eux, ont voté comme un seul homme.

Cette abnégation ne trouvera peut-être pas toujours des imitateurs.

Et, en dépit de ce rapprochement, le candidat conservateur a été élu ! C'est d'un bon augure.

tâche à ces élections mêmes, et alors le temps et la division qui suit les échecs en relâcheront singulièrement les liens ; ceci est encore possible. Ou enfin, ce qui n'est guère à croire, le ministère Rogier arrivera aux affaires sur les bras de la confédération triomphante. Mais alors de deux choses l'une : ou il se rapprochera de la majorité actuelle, et c'en est fait de l'organisation du libéralisme, rompu de nouveau en mille fractions ; ou il voudra tenir réunis tous ces éléments divers : chimère irréalisable, d'abord, et qui ne se produirait d'ailleurs, en admettant sa possibilité, qu'à des conditions qui soulèveraient contre les vainqueurs du moment une réaction universelle.

Et, en définitive, que sortira-t-il de toute cette agitation, si la majorité reste dévouée à la liberté, si la minorité ne tend qu'au pouvoir ? Rien !

Comment pourrait-il en être autrement ! Voyez seulement la manière dont les choses se passent. Tout est de convention. Voici une association qui rassemble un congrès ; le congrès forme une confédération, avec un programme qui n'en est pas un, sans drapeau et sans principe; cette confédération ne crée qu'une dictature électorale destinée à engendrer une dictature ministérielle. Et quand celle-ci sera venue à la lumière, que fera-t-elle ? Elle ne le dit pas ; elle ne le sait pas. La dictature pour arriver au néant. Tel est le mot, telle sera la fin de tout ce mouvement qui n'a rien que de factice.

Ah ! le monde a vu, il y a quinze ans, une autre scène. Les principes les plus augustes, les droits les plus sacrés étaient méconnus, trahis, foulés aux pieds. La nation commence par les recueillir dans sa conscience, puis à en réclamer le respect et le rétablissement. Le gouvernement s'obstine dans un despotisme sans raison. Alors la nation se lève, la nation se confédère ; la confédération amène le congrès ; le congrès national établit l'indépendance et la liberté sur un commun fondement.

Il y avait une cause ; il y a eu des effets, des effets positifs et glorieux.

Honneur à cette lutte qui a produit l'émancipation de la Belgique !

Le libéralisme a beau s'agiter. 1846 n'est qu'une parodie de 1830, pris à rebours.

Charles de Riancey.

ZUMALACARREGUI[1].

On a souvent signalé, en France et en Espagne même, comme un caractère propre aux révolutions qui ont agité la Péninsule depuis le commencement de ce siècle, une disette habituelle, on peut même dire constante, d'hommes vraiment éminents. En effet, nul homme d'Etat, nul écrivain, nul capitaine n'est parvenu en Espagne, depuis cinquante ans, à ce degré prodigieux de célébrité qu'ont atteint chez nous quelques-uns de ceux qui ont donné l'impulsion aux mœurs ou

[1] Les ouvrages consultés sont : 1° *Vida y hechos de Zumalacarregui, duque de la Victoria, y capitan general del ejército de Carlos V,* por el general del mismo ejército *D.-J.-A. Zaratiegui.* Paris, 1845, 1 t. in-8°. 2° Traduction du même ouvrage par A. Hournon. Paris, 1845. 3° *Mémoires sur Zumalacarregui et sur les premières campagnes de Navarre,* par C.-T. Henningsen, capitaine de lanciers au service de D. Carlos, *traduit de l'anglais.* 2 vol. in-8°. Paris, 1836. 4° *Historia militar y politica de Zumalacarregui,* por Francisco de Paula Madrazo, edicion de lujo, con grabados. Madrid, 1 t. in-4°, 1844. 5° *Essai historique sur les provinces basques* (Alava, Guipuzcoa, Biscaye et Navarre) *et sur la guerre dont elles sont le théâtre.* Bordeaux, 1836. (Rédaction de *la Gironde, Courrier de Bordeaux.*) 1 v. in-8°. 6° *Memorias para escribir la Historia contemporanea de los siete primeros anos del reinado de Isabel II,* por el marqués de Miraflores. 2 t. in-8°. Madrid, 1843. 7° *Galeria de Espanoles célebres contemporaneos, o biografias y retratos de todos los personages distinguidos de nuestros dias, en las ciencias, en la politica, en las armas, en las letras y en las artes,* publicadas par D. Nic. Pastor Diaz y D. Fr. de Cardenas. Madrid, 1843. 5 t. in-12. 8° Un chapitre de l'*Histoire de Charles V,* par le baron de los Valles. 1 vol. in-8°. Paris.

aux esprits. Mais mille circonstances, et en particulier une situation presque entièrement isolée à l'extrémité de l'Europe, condamnaient irrémissiblement l'Espagne à cette infériorité. Sans examiner ici jusqu'à quel point l'infériorité dont nous parlons est apparente ou réelle, disons seulement qu'il serait injuste de rabaisser, par ce parallèle avec nos propres gloires, le mérite véritablement grand, irrécusable, d'un certain nombre d'hommes que l'Espagne moderne présente encore comme des marques de sa fécondité. Ajoutons en même temps que, parmi ces hommes, peut-être même à leur tête, tout spectateur, tout juge impartial placera sans hésiter Zumalacarregui.

Les animosités du parti contraire répugneront sans doute à voir élever sur ce piédestal le chef d'une opinion abhorrée et vaincue. Mais l'histoire est là, et son jugement, lorsqu'il s'agira d'assigner les rangs à ceux qui ont manié avec le plus d'éclat, dans ce siècle, l'ancienne épée des Gonzalve et des Cortès, ne laissera personne au-dessus de Zumalacarregui. On objectera encore que le chef d'une guerre civile ne devrait jamais être admis à prendre place parmi les véritables héros. Mais, dans une guerre civile même, n'est-il pas toujours un parti qui soutient le droit et le bien public ? Ce n'est pas ici le lieu de dire si l'insurrection carliste eut précisément ce caractère qui légitime quelquefois l'effusion du sang fraternel ; mais, du moins, le parti opposé, dans la dernière révolution d'Espagne, ne nous semble pas plus assuré de sa propre justice ; et, dès lors, comme dans quelques-unes de nos propres querelles, les présomptions en faveur de l'un et de l'autre parti paraissant égales, il doit être permis de considérer les hommes de la guerre civile en faisant abstraction de toute autre chose que de leur caractère privé et de leur talent. Nous oserons donc mettre Zumalacarregui en parallèle avec les autres capitaines de son temps et de son pays. Eh bien, après avoir attentivement examiné les choses, on verra que Mina, si justement célèbre dans la guerre de l'Indépendance, le précéda pour le temps, mais ne le suivra que de loin pour l'honneur. Castaños, le héros de Baylen, eut à tous les instants un beau patriotisme, mais n'eut de la gloire que par intervalles. Cabrera sera rangé parmi ces surprenants aventuriers dont la mémoire reste également en butte à l'indignation et aux hommages. Parmi les généraux constitutionnels qui firent sept ans la guerre au royalisme des provinces basques, il en est un, Diego Leon, l'infortunée victime d'Espartero,

qui aura pour biographie une suite non interrompue d'actions éclatantes, couronnées par un trépas tragique ; mais il est seul, et d'ailleurs il ne commanda jamais qu'en seconde ligne. Quant à Espartero lui-même, tout le monde sait que son talent militaire était loin de suffire à lui faire pardonner la médiocrité de son esprit et de son cœur.

Pour nous, en considérant le mérite profond du capitaine dont nous allons parler, il nous semble qu'une seule chose était à craindre pour sa renommée : c'est qu'il ne se trouvât point un historien pour fixer dans leur ensemble et dans leur enchaînement ses pensées, ses mœurs, ses actions. A la vérité, ses succès toujours grandissant, ses bataillons se multipliant, sa discipline humiliant dans toutes les occasions celle de l'ennemi, étaient autant de faits qui devaient attacher à son nom une réputation certaine ; mais si son génie n'avait recueilli que ces vagues hommages, nous serions encore bien loin de la haute idée qu'il convient d'en concevoir. Le mérite de Zumalacarregui fut de ceux qui doivent le moins ou qui ne doivent rien au mensonge des apparences, qui sont encore plus substantiels dans le fond que dans l'extérieur. Prévoyant, calculateur, ennemi du hasard, Zumalacarregui portait d'avance dans sa pensée le succès qui éclatait plus tard dans ses exploits ; chaque combat était pour lui le dernier coup d'une partie longuement calculée ; et chaque fois que ses combinaisons étaient trompées, c'était toujours par la faute de ceux qui l'assistaient, jamais par la supériorité de l'ennemi, ou par quelque chance imprévue de la fortune. On conçoit facilement par là jusqu'à quel point la renommée d'un tel homme, pour se développer jusqu'à son équitable limite, avait besoin d'un commentaire exact, détaillé, sérieux.

Or, il n'était pas facile d'espérer pour le chef carliste une biographie digne de lui. La gloire des lettres n'a pas été généralement l'apanage du parti politique auquel Zumalacarregui consacra son génie et son sang. Les classes lettrées de l'Espagne avaient embrassé presque universellement la cause constitutionnelle. La violence et l'intimidation réduisaient d'ailleurs au silence les esprits les mieux disposés en faveur de don Carlos, en sorte que les faits d'armes qui honoraient le plus les champions d'une cause persécutée n'étaient guère célébrés que par des plumes étrangères. A la vérité, un jour devait venir où, la cause carliste une fois vaincue, le parti victorieux se montrerait plus équitable envers ses vaillants ennemis. L'intérêt

seul de l'honneur national, à défaut de toute autre impartialité, devait finir par réclamer la célébrité de Zumalacarregui comme un patrimoine public. Mais ces hommages n'eussent pas manqué de rester incomplets. Un ressentiment des vieilles haines se serait toujours mêlé aux formules de l'admiration; et la renommée qu'on aurait ainsi louée se serait vue peut-être entachée par ces panégyriques de plus d'un grave reproche inventé par la rancune des partis. Heureusement, il s'est trouvé pour retracer la vie de Zumalacarregui une plume tout à la fois habile et amie. Cette plume est celle de Zaratiegui. Avant de parler du héros, faisons connaître son historien.

I

A la tête de l'armée carliste se trouvaient deux classes bien distinctes d'officiers : les uns avaient pris pour la première fois les armes dans cette guerre même, ou n'avaient auparavant combattu que dans les bandes indisciplinées qui portèrent, en 1822, le nom d'*armée de la foi;* les autres, en plus petit nombre, sortaient des cadres de l'armée régulière, et s'étaient façonnés aux mœurs et aux vertus militaires sous le règne de Ferdinand VII. La différence entre ces deux classes était grande; car, mis à part un petit nombre de volontaires sortis des familles distinguées du pays insurgé, le reste des officiers récemment promus aux grades militaires était un assemblage d'hommes sans instruction, si ce n'est sans courage; sans grande culture intellectuelle ni morale, si ce n'est sans probité. Les anciens officiers, au contraire, dont le plus illustre fut Zumalacarregui lui-même, rivalisaient en talent, en savoir et en honneur avec les plus brillants états-majors des troupes constitutionnelles. Cette distinction entre les chefs de l'armée carliste devint de plus en plus sensible à mesure que les vicissitudes de la guerre et l'anarchie implantée plus tard dans le camp de don Carlos permirent aux divers caractères de se manifester dans leur franchise. Vers la fin de cette désastreuse guerre, sous le commandement de Maroto, la disparité dont nous parlons finit par produire une inimitié quelquefois sanglante. Deux camps se trouvèrent dans le même camp; les carlistes eux-mêmes furent classés en *modérés* et *exaltés*. Parmi les premiers, il fallut compter tout ce que l'armée contenait d'hommes instruits, fidèles à la discipline; parmi les seconds, une tourbe d'hommes peu dignes

de l'épaulette, peu faits pour servir un prince dont la délicatesse allait jusqu'à d'excessifs scrupules. Nommer au nombre des premiers les généraux Eguia, Villareal, Gomez, Elio, c'est dire assez de quel côté se trouvaient les lumières et la tournure d'esprit la plus capable de sauver la cause carliste. A côté de ces généraux, sur le même rang et dans le même ordre d'opinions, il faut placer Zaratiegui.

Dans l'été de 1837, tandis que les Cortès de Madrid révisaient et promulguaient de nouveau le code de 1812, dont la destinée, sous cette troisième forme, devait être si courte et si misérable, deux armées carlistes sortaient des provinces basques et se dirigeaient, en décrivant deux cercles concentriques, sur la capitale. Don Carlos, à la tête de la première, traversait le Haut-Aragon, parcourait la Catalogne, et, ralliant vers l'embouchure de l'Ebre les escadrons de Cabrera, menaçait Madrid par les plaines de la Manche et de la Nouvelle-Castille. Pendant ce temps, l'autre expédition, plus prompte et plus mobile, apparaissait aux portes de Ségovie. La capitale, qui, depuis quatre ans que durait la guerre, n'avait pas encore vu reluire les fusils navarrais, apprit tout à coup qu'un ancien lieutenant de Zumalacarregui campait dans les jardins de Saint-Ildephonse. Les gazettes et la rumeur publique durent peindre à l'envi ce hardi *factieux* comme un *guerillero* à demi sauvage, un chef grossier de bandits, qui prenait un plaisir stupide à promener sa horde à travers les merveilles du palais de Philippe V. Les monuments de Ségovie, son aqueduc romain, son *Alcazar* aux lambris historiques, ses mausolées où dorment tant de grands hommes, et, enfin, l'Escurial même, semblaient être la proie d'un nouveau Vandale. Quel était cependant ce chef? Qui l'aurait cru? On voyait en lui un homme modeste, studieux, rempli de l'étude de l'antiquité et sans cesse occupé de la gloire des anciens capitaines. Sa troupe était disciplinée, ses marches savantes; ses loisirs, il les passait à compulser des commentaires militaires; une bibliothèque était pour lui un lieu de délices. Tel était Zaratiegui. Secrétaire et ami de Zumalacarregui, c'était lui qui avait rédigé les proclamations du héros navarrais. Il l'avait suivi pas à pas, avait participé à ses plans, partagé ses secrets. Mieux que personne il avait pu juger son activité, sa pénétration, son indomptable fermeté. Zaratiegui était resté, dans l'armée carliste, l'un des plus capables de perpétuer les traditions et les maximes de son célèbre compagnon. Dans cette expédition même dont nous venons de

parler, qui conduisit l'armée carliste aux portes de Madrid, la plus grande part de l'honneur recueilli pendant toute la campagne appartint à Zaratiegui. Ce fut lui qui assura la retraite, après avoir dirigé et maintenu sa division avec une habileté qui ne fit que trop ressortir l'incapacité des chefs supérieurs de l'entreprise. Aussi, lorsque les débris de l'expédition se furent réfugiés en Navarre, dut-il payer, comme tant d'autres, par une longue prison, sa réputation rapportée saine et sauve dans la cour envieuse de don Carlos.

A la fin de la guerre, Zaratiegui suivit en France le prince qu'il avait servi. Condamné à l'oisiveté de l'exil, il se rappela avec tristesse les temps de l'honneur et de la fatigue, et surtout les deux années passées sous les ordres de Zumalacarregui. Cette époque de la guerre se montrait à lui à travers un prisme chaque jour plus brillant, à mesure que les fautes, puis l'incapacité, enfin la perfidie, avaient successivement pris la place de l'habileté et de la loyauté qui avaient inauguré la guerre. La pensée de retracer par la plume ces souvenirs se présenta naturellement à lui; mille instances dictées par la curiosité et l'admiration lui en firent une obligation plus pressante. Telle est l'origine d'un livre qui rend désormais facile d'apprécier tout le talent et le haut caractère de Zumalacarregui. Publié l'année dernière à Paris, sous les auspices d'une feuille qui ne semble pas faite pour assurer la durée des grandes choses, l'ouvrage de Zaratiegui n'en demeurera pas moins un livre d'histoire. Nous pouvons même assurer qu'il s'en compose peu dans notre temps où la maturité du travail, l'impartialité, la dignité des jugements, fassent autant d'honneur à l'écrivain. Il nous semble impossible, lorsqu'on s'applique à la lecture de ce livre, de n'y être point captivé par un attrait non moins puissant sur le cœur que sur l'esprit. Tout y est décrit avec élévation; tout y est pensé avec grandeur d'âme. Considéré comme soldat par un homme de cœur, comme général par un militaire expérimenté, comme homme, enfin, par un homme probe et droit, le capitaine navarrais y est présenté dans un jour qui fait ressortir en entier sa figure.

Il ne nous appartient pas d'exprimer un jugement absolu sur le mérite littéraire d'un livre écrit dans une langue étrangère; mais du moins nous pouvons dire que nombre d'Espagnols retrouvent avec plaisir, sous la plume de Zaratiegui, le langage, la méthode, les formes à la fois austères et pompeuses qui semblent en Espagne le caractère

constant de tous les grands ouvrages d'histoire. Mariana paraît avoir donné le type de ce genre de composition, plein de sentences, de tableaux et de harangues, et qui reste encore imprégné de l'imitation de l'antiquité. Mendoza, Melo, Solis, le comte de Toreno lui-même dans notre siècle, frappent toujours les étrangers par une certaine ressemblance avec ce père des historiens espagnols; et il ne nous déplaît pas d'en reconnaître quelques traits dans le laborieux annaliste de la dernière guerre navarraise. Le seul côté par lequel son livre ait la chance de paraître incomplet est celui de la politique; nous comprenons que les circonstances l'aient exigé ainsi. Mais, du moins, à défaut de spéculations politiques, les idées morales y règnent avec un plein empire; et, après tout, une pareille biographie sans politique devra inspirer une confiance plus parfaite.

Avant le livre dont nous parlons, deux volumes publiés par un Anglais, capitaine de lanciers au service de don Carlos, avaient déjà fait connaître sous de beaux traits le caractère de Zumalacarregui. On peut même dire encore aujourd'hui que ces *Mémoires* du capitaine Henningsen ne sont pas inutiles pour compléter les renseignements contenus dans l'ouvrage de Zaratiegui. L'officier anglais a écrit un livre de détails; Zaratiegui, un livre d'ensemble. L'un contient plus particulièrement les anecdotes, les traits de mœurs, les paysages, et les menues circonstances de quelques-uns des actes célèbres de Zumalacarregui; le second initie, par une vue plus élevée, à l'intelligence générale de la même histoire. Tandis que l'ouvrage anglais offre l'attrait d'un roman, le livre espagnol attache par l'intérêt sérieux que présente une étude historique bien faite.

Enfin, pour achever de connaître le héros navarrais, et particulièrement ce période de la guerre pendant lequel il commanda, il sera bon de consulter aussi un *Essai historique sur les provinces basques et sur la guerre dont elles sont le théâtre*, publié à Bordeaux en 1836. Ecrit au point de vue révolutionnaire et constitutionnel, cet *Essai*, par les grands témoignages qu'il rend au talent de Zumalacarregui, met en quelque sorte le couronnement à son éloge. Il a d'ailleurs l'avantage de présenter l'esquisse de ce qui se passait hors du théâtre de la guerre, à Madrid, au sein de l'anarchie qui régnait alors dans les Cortès et dans le gouvernement. Cette contre-partie du tableau est même nécessaire pour faire saisir toute la vigueur et toute la grandeur de la figure de Zumalacarregui. On apprend là, sur

des rapports non suspects, à juger du véritable état des esprits au moment où Zumalacarregui montrait, en face des tristes débats de la révolution, l'éclat victorieux de sa dictature sur les provinces du Nord. Nous reviendrons plus loin sur ce contraste, qui est un des plus curieux sujets de réflexions que présente l'histoire de la révolution espagnole. Qu'il nous suffise en ce moment d'avoir marqué les trois principales sources où ont été puisés les éléments de notre travail. Nous terminerons en ajoutant que les trois ouvrages dont nous venons de parler doivent être classés, sous le rapport de leur exactitude et de leur autorité, dans l'ordre où nous les avons énumérés; le premier étant l'œuvre d'un homme éminent, témoin oculaire des faits et placé à la hauteur qu'il faut pour les juger, tandis que le troisième, au contraire, ne paraît être qu'un résumé habile de renseignements fournis à une gazette passablement bien informée[1]. Nous arrivons maintenant à Zumalacarregui lui-même.

II

Le roi Ferdinand VII était sur le point de mourir. Le droit de succession était en litige. L'infant don Carlos se présentait comme l'héritier de Philippe V, en vertu de la loi établie par ce prince; la reine Christine, au nom de sa fille Isabelle, retenait d'avance l'autorité que lui conféraient à la fois les dispositions du roi régnant et les anciennes traditions de la Castille. Cette rivalité eût peu ému les peuples si la question des formes du gouvernement, agitée déjà depuis vingt ans, n'eût rattaché aux passions et aux intérêts du palais les intérêts et les passions de la nation entière. Don Carlos était le représentant de la monarchie pure, le soutien de l'établissement ecclésiastique tel que les siècles l'avaient façonné; la reine, au contraire, devenait la protectrice du principe de la liberté politique, la réformatrice de tout le système ancien. On l'a déjà dit et on ne saurait trop le répéter pour faire bien comprendre le caractère de ces événements : si don Carlos, dès les années de la double restauration

[1] Aux lecteurs qui voudraient avoir dans un seul ouvrage une multitude de renseignements impartiaux sur Zumalacarregui et sur la guerre, nous recommanderons la *Historia militar et politica de Zumalacarregui*, par F. de Paula Madrazo; livre d'une belle exécution typographique. On le trouve, à Paris, à la librairie espagnole, rue de Provence, 7 *bis*.

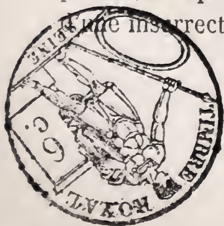
espagnole, se fût montré un prince libéral et ami des progrès, le même parti qui l'a combattu l'eût choisi pour chef, et peut-être un grand nombre des mêmes hommes qui ont versé leur sang pour lui auraient prodigué le même dévouement à la jeune infante, apparaissant à leurs yeux comme le palladium des plus chères traditions nationales. Ces considérations un peu plus approfondies seraient bien propres à faire juger de la part qu'ont ordinairement d'involontaires mensonges dans le langage des partis. Quoi qu'il en soit, la nouvelle administration, préludant, même avant la mort du roi, aux changements qu'elle méditait pour toute l'économie de l'Etat, venait de congédier une multitude des plus loyaux serviteurs de Ferdinand VII. Leur attachement au parti de don Carlos ou leur affection pour ses doctrines, tel fut le motif de leur disgrâce; la colère, le ressentiment, tels furent les fruits que cette disgrâce produisit dans leur cœur.

Zumalacarregui était, à cette époque, colonel d'un régiment d'infanterie qui se faisait remarquer dans toute l'armée par une discipline excellente, et surtout par une régularité de conduite morale qui attestait dans son chef une vigilance infatigable et une grande austérité de mœurs. Né en 1788, dans la province de Guipuzcoa, Thomas Zumalacarregui, troisième fils d'un gentilhomme pauvre, avait fait ses premières armes dans la guerre contre Napoléon, sous les ordres de Jauregui, qui de berger était devenu l'un des plus célèbres défenseurs de l'indépendance de son pays. En 1822, il avait combattu dans l'*armée de la Foi*, sous les ordres de Quesada, qui, plus tard, se fit son antagoniste dans les champs navarrais. Henningsen rapporte qu'il dut à l'armée française, entrée à cette époque en Espagne, son goût pour l'étude de la tactique, et les connaissances singulières qu'il acquit dans cet art. Mais, chose bizarre, qui m'a été attestée par un rapport digne de foi, il paraît que la pratique rigoureuse des principes de cette science fut sur le point de lui attirer, parmi ses premiers compagnons, la réputation d'un lâche. Telle était l'ignorance de ces *guerilleros*: toute retraite exécutée en temps opportun, toute lenteur, toute inaction commandée par un calcul habile, leur paraissaient autant de signes de timidité. Zumalacarregui, à la vérité, n'eut pas de peine à dissiper cette opinion. — Au moment où la régente Christine, peu de temps avant la mort du roi, retira son épée à Zumalacarregui, celui-ci en faisait l'emploi le plus intelligent

dans la province de Galice, contre une bande de malfaiteurs qui, usant de terreur et de séduction, s'était rendue formidable au gouvernement lui-même par les secrètes connivences qu'elle avait su acheter. On dit même que l'influence puissante de ces scélérats ne fut pas étrangère à la destitution qui frappa leur incorruptible adversaire. Cette destitution, en un pareil moment, semblait d'autant plus maladroite que Zumalacarregui venait de donner l'exemple de la plus loyale impartialité en réclamant dans ses fonctions l'assistance d'un brave officier tenu à l'écart par la défiance de l'ancien gouvernement, à cause de ses convictions libérales. Zumalacarregui se trouva donc sans emploi. Il sollicita et obtint de se retirer à Pampelune, pays natal de sa femme.

S'il en fallait croire une opinion plusieurs fois reproduite dans les écrits du parti de la reine, Zumalacarregui n'aurait pris les armes en faveur de don Carlos que par le dépit de se voir éloigné de son poste. Est-il besoin de faire observer combien l'esprit de parti est ordinairement prompt à concevoir et à lancer de pareilles injures? Et ne serait-il pas permis de soutenir, au même titre, que nombre de généraux restés fidèles à la reine n'auraient pas tenu une autre conduite que celle de Zumalacarregui, si la réaction révolutionnaire les eût compris aussi dans la proscription qui signala les derniers jours de Ferdinand VII? Que penser, par exemple, de Sarsfield, si froid, si réservé dans sa première adhésion à la cause constitutionnelle, si timoré lorsqu'il s'agit de dissiper les premières bandes carlistes? Était-il impossible qu'on le vît prendre rang à côté de Moreno, d'Eguia, de Villareal, si, comme la plupart de ces officiers, il s'était vu violemment retranché des cadres de l'armée? On conçoit que nous ne faisons ici qu'une supposition; mais c'est le moyen de montrer la valeur de l'hypothèse par laquelle on prétend ravir à Zumalacarregui l'honneur d'avoir été sincère. N'attachons donc qu'une attention médiocre à ces suppositions lancées par la malice des partis. Nous avons dû mentionner les invectives dont Zumalacarregui a été l'objet; mais heureuse la cause carliste si tous ceux qui l'ont embrassée, et même qui l'ont le plus victorieusement défendue, n'avaient à repousser que d'aussi vagues reproches!

Zumalacarregui prenait à peine possession de sa retraite, à Pampelune, lorsqu'on apprit la mort du roi. Cette nouvelle fut le signal d'une insurrection presque générale dans la Vieille-Castille. On assure



que soixante mille *volontaires royalistes*[1] prirent les armes dans cette province, à la voix de quelques chefs populaires, tels que le célèbre curé Merino et Cuevillas-le-Jeune. Mais ce mouvement, en apparence si formidable, n'eut que des résultats insignifiants. En premier lieu, ces insurgés manquèrent de chefs habiles; ceux qui en prirent le commandement n'étaient que des *guerilleros*, dépourvus de toutes les connaissances requises pour la conduite d'une armée nombreuse. En second lieu, les plaines immenses qui s'étendent des bords de l'Ebre aux sommets du Guadarrama ne favorisaient nullement une guerre de partisans. Ces bandes sans discipline se replièrent jusqu'aux confins de l'Alava, où la première apparition de l'ennemi suffit pour les dissiper comme une fumée.

Il faut d'ailleurs observer que les provinces castillanes étaient loin de trouver dans leur état politique les mêmes motifs qui poussaient les provinces privilégiées du Nord à soutenir la cause de don Carlos. Tout le monde a ouï dire que l'une des principales causes de l'insurrection dans la Navarre et les pays basques fut l'attachement de ces provinces à leurs *fueros*. L'historien de Zumalacarregui ne nie pas cette assertion en ce qui touche les pays basques, mais il s'applique à la réfuter en ce qui regarde la Navarre, son pays de prédilection. Il est certain que l'affection pour les coutumes traditionnelles ne fut pas la cause *directe* qui arma, en Navarre, les défenseurs de don Carlos; mais, d'autre part, peut-on nier que l'habitude de l'indépendance, le ressentiment de la fierté nationale, ce quelque chose qui résiste si longtemps, au sein d'un peuple, à l'ascendant d'un voisinage prépondérant, ne fussent les plus puissantes raisons du soulèvement navarrais? Zaratiegui lui-même, dans une page énergique, reconnaît ce caractère indompté, cette humeur récalcitrante et guerrière qui est restée le propre génie de l'ancien royaume d'Abarca.

« J'étais encore enfant, nous dit-il, lorsque mon pays s'efforçait de « secouer le joug de l'étranger, et ma mémoire n'a point oublié l'im- « pression profonde que produisaient sur les cœurs naïfs des enfants « de mon âge les prouesses de Mina et de ses officiers. On s'aperçut « pour la première fois de l'effet de ces impressions lorsque, en 1822,

[1] Sorte de milice populaire organisée dans toute l'Espagne sous Ferdinand VII et complétement dévouée au trône. Tout le monde sait que l'esprit des masses en Espagne favorisait le despotisme.

« un drapeau fut arboré en Navarre contre le système constitutionnel. « C'était là précisément le temps où de pareils souvenirs devaient « porter leurs fruits, puisque les enfants de 1808 parvenaient alors à « l'âge d'homme. Or, c'est souvent perdre son temps que de chercher « une cause plus mystérieuse à tels ou tels actes nés du mouvement « spontané de l'homme. Voilà donc principalement pourquoi, en 1822, « sans trop considérer les risques de l'entreprise, le péril, *ou même la* « *justice de la cause qu'on allait embrasser*, on se précipitait vers la « guerre comme vers un élément naturel. Les anciens disciples de « l'école de Mina devinrent alors les chefs d'une nouvelle milice, de « même que les apprentis de cette seconde guerre devaient être, à « leur tour, à l'époque dont nous allons parler, les instructeurs d'une « future génération de soldats. Et voilà comment, lorsqu'une guerre « se termine, elle laisse sur le même sol le principal élément qui fera « la force des nouvelles guerres[1]. »

Ainsi, il faut reconnaître que les anciens priviléges de la Navarre, moins importants, moins caractéristiques que ceux du reste des pays basques, ne jouèrent, dans cette province, qu'un rôle secondaire parmi les motifs de l'insurrection; mais l'esprit inhérent aux privilèges, l'habitude et l'amour de l'indépendance, ne laissèrent pas d'y être des motifs prépondérants. Il est même à remarquer que la résistance se montra plus énergique, plus intraitable, en Navarre que partout ailleurs; ce fut dans les troupes et les chefs de cette province que se trouva habituellement le nerf principal; et par cela même que les Navarrais étaient mus par un sentiment d'indépendance plus général, moins déterminé que celui qui gouvernait les trois autres provinces, attachées à la forme palpable de leurs *fueros*, ils se sentirent animés à une lutte plus tenace et plus désespérée. Au traité de Vergara, ce furent les bataillons de Biscaye et de Guipuzcoa qui, séduits par la garantie promise à leurs libertés, posèrent les armes, tandis que la Navarre, aidée par la loyauté alavaise, ne voulut rendre les siennes que sur le territoire français.

Le premier chef du mouvement carliste en Navarre fut le général Santos Ladron, qui, fait prisonnier dès la première rencontre, paya son audace de son sang sur les glacis de Pampelune. On assure que le coup de canon tiré du haut de la citadelle pour annoncer sa mort

[1] *Vida y hechos de Zumalacarregui*, p. 18.

fut le véritable signal de l'insurrection dans la province. Après lui, le commandement des insurgés appartint à Iturralde, laboureur et *guerillero*, parvenu au grade de chef de bataillon dans les guerres précédentes. Zaratiegui trace de cet homme un portrait curieux.

« Son grand amour pour l'agriculture lui avait fait acquérir une « connaissance profonde des produits et des ressources de son pays, « tandis que les deux guerres précédentes lui avaient donné par l'ex- « périence et la pratique la connaissance des forêts, des vallées, des « montagnes, des précipices, des routes, des sentiers et des distan- « ces. Sa mémoire était prodigieuse, sa sobriété extrême, son sommeil « léger. Mais tant de qualités précieuses étaient obscurcies ou éclip- « sées par deux défauts capitaux : il manquait de caractère pour sou- « tenir la dignité de commandant en chef; et, en second lieu, il « confondait les attributions et les devoirs d'un général avec les « convenances et les avantages de l'intérêt personnel le plus mes- « quin.... Le dernier terme de son ambition était de dominer par son « influence et ses richesses les habitants des quatre ou cinq villages « que comprend la *Solana*, pays de sa naissance. »

On comprend que le caractère de Zumalacarregui ne devait pas aisément se plier devant un homme tel qu'Iturralde. A peine fut-il arrivé aux cantonnements carlistes, chaque soldat sentit que l'autorité devait être transférée au nouveau venu. D'un commun accord les chefs la lui déléguèrent. L'histoire de cette révolution intestine, qui intervertit les principaux rôles dans la naissante armée, fait le plus grand honneur à Zumalacarregui. On nous permettra de nous y arrêter quelques instants.

Bien que porté par un instinct supérieur à diriger et à commander, Zumalacarregui ne fit rien pour se mettre à la place d'Iturralde. Son grade de colonel lui donnait cependant la supériorité sur lui ; mais sa fierté et sa loyauté natives lui interdisaient toute démarche que l'ordre hiérarchique même eût autorisée. A la sollicitation des insurgés de l'Alava, il se disposait à passer dans cette province, lorsqu'une résolution énergique de Sarasa, commandant en second, changea inopinément les choses. Sarasa, de son propre mouvement, rassemble les troupes, proclame, au nom du prince absent, Zumalacarregui commandant général de la province, par *interim*. En même temps il fait arrêter Iturralde dans son logement. Tout le monde applaudit. Zumalacarregui, à la veille de s'éloigner, accepte le commandement, et

l'un de ses premiers actes est de choisir Iturralde lui-même pour son second, tandis que Sarasa prouve son désintéressement en acceptant avec joie la troisième place.

Ce fut la ville d'Estella, dans la Basse-Navarre, qui fut témoin de cet événement. Ces mêmes murs avaient vu, vingt-trois ans auparavant, dans la guerre de l'Indépendance, un autre chef célèbre, Mina, s'élever aussi à la dictature. Mais, au rapport de Zaratiegui, il suffirait de comparer l'un et l'autre fait pour juger de toute la distance qui sépare ces deux hommes. Un certain Echeverria, au mois de juillet 1810, commandait mille ou douze cents volontaires; Mina, nouvellement entré en campagne, n'en comptait encore autour de lui que cinq cents ; mais déjà il ne pouvait souffrir une autorité partagée. Il fit saisir Echeverria au moment où celui-ci lui rendait une visite de courtoisie, et le fit fusiller sur-le-champ, sans aucune forme de procès. Les panégyristes de Mina l'ont disculpé en le disant investi, dès cette époque, du commandement général, par la junte d'Aragon; ils ajoutent que la mort d'Echeverria ne fut qu'une justice rendue à ses méfaits. Mais le narrateur carliste, dont rien ne nous autorise à suspecter la véracité, nie à la fois l'une et l'autre de ces circonstances ; et il ne tient point à lui que le contraste entre les deux célèbres *guerilleros* ne soit aussi marqué que possible.

Voici un dernier trait qui achève de faire ressortir la droiture de Zumalacarregui dans ces premiers pas de sa carrière. Le colonel Eraso, qui, l'un des premiers, en Navarre, avait pris les armes en faveur de l'infant, se trouvait prisonnier en France au moment où Zumalacarregui fut porté au commandement par ses compagnons d'armes. D'après l'opinion générale, Eraso tenait de don Carlos lui-même des pouvoirs directs pour organiser l'insurrection. Ce fut même par cette considération qu'on ne délégua à Zumalacarregui que le commandement par *interim*. Or, à peine venait-il de se mettre à la tête des troupes qu'Eraso, trompant la police française, reparut aux cantonnements carlistes. Aussitôt Zumalacarregui voulut lui restituer l'autorité; mais Eraso ne consentit point à la reprendre. Un combat de générosité s'éleva entre les deux colonels, en présence d'Iturralde lui-même, dont l'obstination à garder un pouvoir dont il était indigne avait failli d'abord compromettre le sort de l'insurrection. Enfin Eraso, acceptant un moment l'autorité que l'opinion et l'assentiment publics mettaient entre ses mains, s'en servit pour signer un manifeste qui enjoi-

gnait aux troupes de reconnaître Zumalacarregui pour chef définitif; dans le même manifeste, il se déclarait commandant en second.

Eraso servit en cette qualité tout le temps que Zumalacarregui vécut. A sa mort, il eut le commandement général de l'armée carliste; mais il n'en usa que pour épuiser une vie toujours languissante et consumée par la fatigue. On aime à considérer le portrait de ce loyal soldat, tel que Zaratiegui l'a tracé.

« A cette époque, nous dit-il, Eraso était âgé de quarante ans. Il « était d'une taille élevée, mais mince. A pied ou à cheval, il se tenait « toujours un peu courbé. Son teint était brun; ses yeux et ses che- « veux noirs; l'expression de sa physionomie noble et franche. Poli, « affable, et de manières à la fois plus distinguées et plus modestes « qu'il n'est ordinaire chez les hommes destinés à la guerre, il sup- « portait le travail et la fatigue autant que qui que ce fût : chose d'au- « tant plus étonnante qu'Eraso n'était pas doué d'une bonne santé. « Jamais, cependant, même dans les plus grands périls, on ne put « s'apercevoir que la tristesse eût la moindre prise sur son cœur. »

Ce peu de traits, joint à ce que nous venons de raconter, n'indique-t-il pas une âme vraiment héroïque?

III

Nous savons maintenant de quelle manière Zumalacarregui avait vu arriver en ses mains le commandement de l'armée; apprenons comment il en usa. Son premier acte, au moment qu'on le proclama chef, est bien propre à donner une idée de la tournure et de la trempe de son caractère. Depuis le commencement de l'insurrection, la solde de chaque volontaire était fixée à 2 réaux par jour[1]. Jusque-là les fonds surpris dans les caisses du gouvernement avaient suffi à la dépense. Mais les bataillons grossissaient à chaque instant, et, le jour que Zumalacarregui succéda à Iturralde, les ressources pécuniaires étaient presque entièrement épuisées. Quelle résolution aurait prise, dans cette circonstance, tout autre chef? Voici celle qu'adopta Zumalacarregui. A peine reconnu par les soldats, il les fait former en divers groupes et se mêle à eux. Il leur annonce que les fonds ramassés pour la guerre sont épuisés; que l'armée va être forcée de vivre des ressources qu'offre le pays, et que cet état de pénurie ne permet plus de donner les

[1] Environ 50 centimes de notre monnaie.

2 réaux qui ont été promis. En conséquence, il déclare qu'à dater de ce jour la paie sera réduite de moitié. A la vérité, on établira des règlements, et des mesures seront prises pour accroître les ressources de l'armée; mais, quant à présent, on doit renoncer aux 2 réaux par jour.

« En achevant ces mots, continue l'historien, Zumalacarregui change « le ton de voix impérieux et résolu avec lequel il s'exprimait, et, pre« nant un accent plus doux et plus paternel, il poursuit son discours « en instruisant les soldats sur la manière dont ils doivent soigner « leurs armes pour les tenir plus facilement en bon état. Il leur parle « ensuite de la persévérance avec laquelle, une fois leur parti pris, ils « doivent défendre la cause de la légitimité et de la religion; enfin, il « s'attache à leur faire comprendre qu'il est difficile d'atteindre le but « qu'ils se proposent sans passer d'abord par une voie de fatigue, par « la faim, les dangers, les privations de tout genre, voie qu'est « obligé de franchir tout soldat valeureux avant d'atteindre la gloire « à laquelle il aspire[1]. »

N'est-ce pas avec raison que Zaratiegui nous présente ce discours comme l'un des plus surprenants qui se trouvent dans les fastes militaires? Lorsqu'un chef veut capter la volonté de ses soldats, il leur montre d'habitude les récompenses de leur courage, les espérances lointaines, la richesse du butin, la facilité de l'entreprise. Le héros navarrais, sachant qu'il s'adresse à des hommes d'une persévérance prodigieuse, veut, dès le premier mot, leur demander un dévouement sans terme et sans mesure. L'accent de sa voix, sa physionomie, son attitude, son regard, tout en lui a un genre d'éloquence qui maîtrise et entraîne les Navarrais. Ils acceptent. Ils se lient à ce chef austère par une chaîne plus forte que toute séduction, par l'acquiescement du courage et du dévouement. Dès ce jour, la fermeté de Zumalacarregui a fait pacte avec la tenacité navarraise, et toute la suite de la campagne n'est qu'un effet de ces promesses réciproques.

Le grand art de Zumalacarregui, dans ces premiers temps de la guerre, devait être d'organiser son armée, d'exercer et d'aguerrir ses soldats, d'inspirer de la confiance aux populations carlistes et de la terreur aux ennemis. Son soin principal devait être tourné du côté politique autant que du côté militaire; car, en acceptant le comman-

[1] *Vida y hechos de Zumalacarregui*, p. 77.

dement de l'insurrection, il se chargeait du gouvernement d'une sorte de royaume prêt à se former sous les lois du prétendant. Zumalacarregui ne perdit de vue aucun de ces intérêts; il sut mettre dans l'ordre civil et dans la guerre toute la régularité que permettait un état d'insurrection. Une junte fut nommée par lui pour l'assister dans les matières de gouvernement, et partager une responsabilité trop effrayante pour un seul chef. Les impôts furent distribués de la manière la moins gênante pour le gros de la population. Afin d'éviter autant que possible de prélever des contributions directes, il établit un service de douanes qui présenta le double avantage d'une force armée toujours en éveil et d'un revenu considérable perçu d'une manière indirecte. Zumalacarregui traita les populations avec des ménagements presque paternels. Il s'attacha à faire ressortir par le contraste la brutalité de certains chefs ennemis, de Mina entre autres, qui, rappelé de l'exil pour soutenir en Navarre la cause défaillante de la reine, n'y apporta qu'impuissance et dépit. L'administration civile de Zumalacarregui, marquée d'un caractère incontestable de modération, d'économie, de probité, de désintéressement, devint de jour en jour un plus puissant auxiliaire de ses armes, et les choses arrivèrent au point que chaque succès qui couronnait ses opérations militaires apparaissait aux regards du peuple navarrais comme une victoire de la cause de l'ordre et de la sécurité sur la spoliation et l'anarchie.

La mémoire de ces provinces est encore remplie de traits d'équité et de générosité qui resteront toujours unis à la gloire militaire de Zumalacarregui. Vingt anecdotes semées dans sa biographie nous le présentent comme un de ces héros en qui l'esprit de justice et le désintéressement semblent une partie intégrante de l'héroïsme. C'est à ces qualités autant qu'à son courage qu'il dut cet immense prestige au moyen duquel il faillit renverser le trône constitutionnel. Ainsi, en étudiant bien la vie de ce capitaine, on se convainc que son empire sur les populations lui appartenait du droit de ses vertus autant que du droit de son génie, et que s'il ébranla un moment toute la destinée de la révolution espagnole, ce ne fut guère moins par la renommée de son bon sens que par la force de son épée. C'est là un hommage qu'il ne faut pas négliger de rendre à la raison et à la vertu.

Il serait inutile d'analyser dans ce travail toute la suite des mouvements stratégiques qui remplissent l'histoire de Zumalacarregui;

un tableau sommaire devra suffire. La Navarre n'est pas d'une grande étendue : en quatre jours de marche, des troupes la peuvent franchir d'une extrémité à l'autre; les bataillons de Zumalacarregui la parcouraient en un espace de temps moindre encore. Suivre les expéditions carlistes pendant les premiers temps de la guerre, c'est passer sans cesse des confins de l'Alava aux confins de l'Aragon, visiter l'Ebre qui baigne les limites de la Vieille-Castille, pour se transporter subitement aux cimes des Pyrénées. Vers le milieu de la province, Pampelune, ville riche et fortifiée, demeura constamment au pouvoir de la reine, et servit ainsi de centre d'opération à toutes les troupes constitutionnelles. Les insurgés, de leur côté, n'avaient particulièrement leur centre nulle part. Presque partout s'élèvent des montagnes inaccessibles, divisées par des vallées profondes, dont eux seuls pouvaient avoir la clef. C'était là leur domaine; ils y régnaient presque sans obstacle, passant d'une région dans l'autre par des gorges que personne n'osait leur disputer. Cependant le territoire qui se trouve entre Estella, ville de la Basse-Navarre, et Vitoria, capitale de la province d'Alava, fut le cantonnement habituel de Zumalacarregui. Cette contrée, véritable labyrinthe de *sierras*, de torrents, de défilés, de vallées paisibles, était comme une forteresse dont les nombreux bastions lui permettaient d'observer l'ennemi sur tous les points, et dont les portes lui livraient un sûr passage pour se précipiter sur lui. Comme il était naturel, ces lieux furent le théâtre de presque tous les combats livrés dans les limites de la Navarre.

La tactique de Zumalacarregui, admirablement adaptée à la nature de son armée et à la topographie du pays insurgé, se réduisit, dans les premiers mois de l'insurrection, à de constantes marches et contre-marches, combinées pour épuiser la patience de l'ennemi, et à des surprises terribles dans lesquelles l'impétuosité de ses soldats suppléait presque toujours à leur petit nombre. Son historien caractérise cette première phase de la guerre par ces paroles tirées de la vie d'un ancien capitaine : « Toujours inférieur en force, il sortait « toujours victorieux de chaque combat; car il avait l'art de n'atta« quer l'ennemi qu'après l'avoir enfermé dans des défilés étroits, ce à « quoi il réussissait fréquemment par la grande connaissance qu'il avait « des lieux, et par l'habileté de ses calculs[1]. » Plus tard, lorsque ses

[1] Corn. Nepos, *in vita Datami.*

troupes, prodigieusement accrues par le succès, eurent acquis une force proportionnée à celle de l'ennemi, Zumalacarregui ne craignit plus d'attaquer en plaine, et ses combats devinrent alors de plus en plus fréquents, sans cesser d'être constamment heureux.

Pour nous rendre bien compte de la marche sûre et graduée que Zumalacarregui fit suivre à sa fortune, nous avons eu la curiosité de tracer, pour notre propre instruction, une sorte de *table analytique* de toutes les rencontres qu'il eut durant son commandement. Le nombre total en est de quarante-cinq. Il est facile de diviser en trois périodes cette série de combats.

Dans la première, qui s'étend depuis le commencement de la guerre jusqu'au quatorzième engagement, sous les *rochers de San Fausto*, à la porte d'Estella, chaque rencontre fut habituellement suivie d'une retraite de la petite armée carliste. Mais ces retraites étaient si pleines d'habileté et de fierté que le moral des insurgés, loin d'en être abattu, y gagnait de jour en jour une nouvelle audace. Il faut cependant placer dans cette période quelques avantages signalés, en particulier la victoire d'Alsasua, et la brillante défense du chemin de Pampelune, auprès de la *venta* de Gulina.

La seconde période, qu'on peut faire dater du quatorzième engagement jusqu'au vingt-neuvième, qui ouvrit à Zumalacarregui les murs de Los Arcos, vit le chef carliste remporter presque autant d'avantages qu'il engagea de combats. Ce qui caractérise cette phase de la guerre, c'est que la victoire y est encore chaudement disputée; c'est que les grands succès de l'armée carliste, notamment la double journée d'Alegria, les deux combats du pont d'Arquijas, et celui de Zumarraga, sur le chemin de Vergara, sont achetés par eux au prix de quelques revers cruels, en particulier par la défaite devant Mendaza, due à une faute grossière d'Iturralde, qui expiait en cet endroit la gloire qu'il avait acquise dans le premier combat d'Alegria. Pendant cette même période, la plus sanglante de toute la guerre, on voit encore Zumalacarregui battre en retraite devant Echarri-Aranaz, devant Segura, à Orbizu, et devant Ciga; mais ici ce fut pour la dernière fois, et, à dater de ce jour jusqu'au dernier de sa vie, on peut dire qu'il ne fut plus question pour lui que de succès. Ce fut là l'ère de ses triomphes[1].

[1] Voici la liste des combats engagés par Zumalacarregui pendant tout

C'est vers le milieu de la première période dont nous venons de parler, c'est-à-dire au mois de juillet 1834, que Zumalacarregui vit inopinément arriver en Navarre le prince pour lequel il combattait déjà depuis plus de huit mois. Il est à remarquer que Zumalacarregui avait entrepris la guerre sans pouvoirs spéciaux de la part de don Carlos; il avait même passé les six premiers mois sans recevoir de lui aucune nouvelle directe; rien néanmoins n'indiquait que cette âme d'acier eût besoin d'un autre appui que d'elle-même. Elle voulait, c'était assez. Mais du reste, en prenant les armes, le chef navarrais ne pouvait douter de l'entier acquiescement de celui dont il allait soutenir les droits.

Jusqu'au moment où nous faisons débuter la troisième et la plus brillante période de la carrière de Zumalacarregui, l'armée carliste avait été forcée, à cause du manque d'artillerie, de respecter les villes

le temps de la guerre, avec l'indication du résultat de chacun pour l'armée carliste :

1 Asarta. — Retraite.
2 Huesa. — Retraite.
3 Zubiri. — Retraite.
4 Muro et Estella. — Avantage.
5 Vitoria. — Retraite.
6 Gamarra. — Avantage.
7 Alsasua. — Avantage.
8 Muez. — Retraite.
9 Gulina. — Retraite.
10 Olazagoitia. — Retraite.
11 Artaza. — Retraite.
12 Eraul. — Avantage.
13 *Ibid.* — Retraite.
14 San-Fausto. — Avantage.
15 Viana. — Avantage.
16 Echarri-Aranaz. — Retraite.
17 Logrono. — Avantage.
18 Alegria. — Avantage.
19 *Ibid.* — Avantage.
20 Sesma. — Avantage.
21 Peralta. — Retraite.
22 Mendaza. — Retraite.
23 Arquijas. — Avantage.
24 Segura. — Retraite.
25 Zumarraga. — Avantage.
26 Orbizu. — Retraite.
27 Arquijas. — Avantage.
28 Ciga. — Retraite.
29 Los Arcos. — Avantage.
30 Maestu. — Avantage.
31 Larraga. — Retraite.
32 Elzaburu. — Avantage.
33 Siete-Fuentes. — Avantage.
34 Echarri-Aranaz. — Avantage.
35 Olazagoitia. — Avantage.
36 Arroniz. — Avantage.
37 Amezcoas. — Avantage.
38 Irurzun. — Avantage.
39 Trevino. — Avantage.
40 Pampelune. — Avantage.
41 Descarga. — Avantage.
42 Villafranca. — Avantage.
43 Vergara. — Avantage.
44 Ochandiano. — Avantage.
45 Bilbao. — Mort de Zumalacarregui.

fortifiées. Au commencement de l'année 1835, Zumalacarregui, comptant sur son immense force morale, à défaut d'une artillerie nombreuse, osa tourner ses entreprises de ce côté. Los Arcos, puis Maestu, tombèrent en son pouvoir. Les deux journées du 10 et du 11 mars, à l'entrée du Baztan, furent, pour ainsi dire, un seul combat et une seule victoire dans laquelle Zumalacarregui vit battre en retraite devant lui le malheureux Mina, accablé par la maladie et transporté dans une litière à travers ces montagnes qui avaient été successivement le théâtre de sa gloire, celui de sa honte, et si souvent celui de ses cruautés. A la suite de ce combat, le fort d'Echarri-Aranaz tomba au pouvoir des carlistes, sans que Mina, averti par cinq jours de canonnade, fît seulement un mouvement pour le défendre.

Dès ce moment il semble que toute l'activité des troupes de la reine reste paralysée devant l'ascendant de Zumalacarregui. Le fort d'Olazagoitia ne résiste que deux jours. Pendant ce temps, Mina exaspère les populations carlistes par des cruautés que les écrivains constitutionnels eux-mêmes sont obligés de flétrir[1]. Ce coryphée du libéralisme exalté achève par là de perdre tout son crédit. Le général Valdès, ministre de la guerre, veut essayer en personne de relever l'autorité de la reine, anéantie dans presque toute l'étendue du royaume de Navarre. Déjà les adversaires de Zumalacarregui sont réduits au rôle de la défense ; c'est lui qui attaque sur tous les points et partout d'une manière victorieuse. Le général Aldama est chargé de conduire une division de troupes fraîches sur le théâtre de la guerre ; on lui donne pour mot d'ordre d'éviter tout engagement avec les carlistes ; il doit se borner à éviter l'ennemi jusqu'à l'arrivée de Valdès, qui encombre de troupes les avenues de la Navarre et médite un plan de pacification dans lequel la clémence autant que l'épée va jouer un rôle. Mais ces calculs sont déçus. Zumalacarregui surprend Aldama aux portes de la ville d'Arroniz et lui fait éprouver des pertes cruelles.

[1] Dans le village de Lecaroz, il fit décimer les habitants pour les punir d'avoir prêté appui aux carlistes et les forcer à livrer des canons (*Essai historique*, etc., p. 146). Dans une autre circonstance, s'il en faut croire Henningsen, il fit fusiller des bœufs coupables d'avoir transporté une batterie carliste.

Ces atrocités sont le digne pendant de celles qu'on reproche à certains guerilleros carlistes du royaume de Valence et du Bas-Aragon.

Bientôt après c'est Valdès lui-même, à la tête de trente-deux bataillons (armée immense pour un pareil pays), qui vient prêter le flanc à une destruction irrémédiable du peu de prestige que les armes de la reine conservaient encore. Il s'agissait pour ce général de transporter son armée de Vitoria à Estella et à Pampelune, double centre de ses opérations futures. Zumalacarregui rassemble dix bataillons[1] et prend position dans la vallée d'Amezcoa, que l'armée de Valdès doit traverser. Il l'attaque, il la défie, il la harcelle : rien ne peut décider Valdès à livrer un combat réglé. Tous ses efforts sont concentrés pour franchir les défilés, et il n'y réussit pas sans peine. Il passe cependant, et atteint la ville d'Estella; mais sa marche ressemble à une défaite. Jamais la confiance des carlistes n'a été portée plus haut, jamais le découragement de leurs adversaires n'a été plus complet.

Cette journée est restée tristement célèbre dans les annales du nouveau règne espagnol. C'est le lendemain que Valdès, d'accord avec le plus grand nombre de ses généraux, rédigea la demande d'une intervention française, comme l'unique moyen de dompter l'insurrection[2].

Vers la même époque, le gouvernement tory de l'Angleterre, probablement de concert avec le cabinet espagnol, dont faisait partie l'habile comte de Toreno, avait fait proposer à don Carlos différents plans de conciliation. Il s'agissait dès ce temps-là du mariage de la jeune reine avec le fils aîné de l'infant. Un gouvernement modéré

[1] Les trente-deux bataillons du général Valdès ne donnaient guère plus de vingt mille hommes. Les dix bataillons de Zumalacarregui ne sauraient être évalués à plus de six ou sept mille hommes.

[2] Zumalacarregui ne conduisait pas la guerre par l'enthousiasme; il la conduisait par le calcul. Il se sentait supérieur à de nombreuses difficultés, mais il ne s'aveuglait pas sur celles qui étaient insurmontables. Aussi, lorsqu'il était question de l'entrée d'une armée française en Navarre, ne se laissait-il pas plus emporter à de ridicules fanfaronnades qu'il ne se laissait abattre par le danger. Il disait que, dans ce cas, il assemblerait tous les bataillons, leur recommanderait d'enterrer les fusils, et les débanderait, à l'exception de six, avec lesquels il ne doutait pas de pouvoir échapper à tous les efforts que l'étranger ferait pour le prendre. Une fois le torrent écoulé, ajoutait-il, il redescendrait des montagnes et saurait bien réveiller l'esprit du peuple espagnol.

aurait été établi en Espagne, sous le patronage des puissances voisines. Mais toutes ces propositions furent rejetées. Ce fut alors que le cabinet anglais, avec l'assentiment et peut-être à l'instigation du cabinet espagnol, résolut d'envoyer lord Elliot auprès de don Carlos. Ce noble émissaire eut à peine abordé le prince qu'il comprit que toute la puissance et l'intelligence du parti carliste se concentraient en Zumalacarregui. Il se rendit donc auprès de lui. Il le rencontra au quartier général d'Asarta, deux jours après l'affaire des Amezcoas. Sa porte était encombrée de prisonniers et son salon orné des trophées conquis dans ce combat. On comprend qu'un pareil moment était mal choisi pour faire agréer des idées de transaction ; aussi, quelle que fût sa mission secrète, lord Elliot estima sage de s'en tenir à une question d'humanité ; il ne s'occupa que d'adoucir les conditions de la guerre.

Jusque-là, depuis le commencement de la lutte, le sang des prisonniers avait été versé à flots de part et d'autre, sans qu'il soit bien aisé de marquer de quel côté avait été la plus grande cruauté. Toutefois, il est juste de dire que l'exécution du général Santos Ladron et la loi martiale proclamée dans les rues de Pampelune furent la première source des représailles exercées en Navarre par les carlistes, de même que le meurtre de la mère de Cabrera fut un terrible prétexte dont se couvrirent plus tard les atrocités commises par les insurgés de l'Aragon. Le gouvernement de la reine, de son côté, put alléguer, dans tels et tels cas, la nécessité de réprimer par un prompt châtiment une rébellion naissante. On doit seulement convenir, pour ce qui regarde la Navarre, que la conduite de Mina, plutôt digne d'un cannibale que d'un chef de troupes disciplinées, sembla faire pencher un instant du côté des constitutionnels la plus grande part de la réprobation.

Quoi qu'il en soit, Zumalacarregui, qui, malgré la sévérité naturelle de son caractère, avait l'âme grande et clémente, s'empressa de souscrire au cartel d'échange négocié par lord Elliot [1]. A peine le traité

[1] Zumalacarregui fut habituellement modéré après le combat; la nécessité des représailles explique toujours, ce nous semble, les actes de cruauté qu'on lui reproche. Il était en quelque sorte plus porté à châtier sans pitié les moindres fautes commises par les siens qu'à faire sentir sans nécessité sa colère à l'ennemi.

conclu, il rassembla, en présence de lord Elliot lui-même, tous les prisonniers tombés en son pouvoir dans l'affaire des Amezcoas, et leur déclara qu'en l'honneur de cet hôte illustre il leur accordait non-seulement la vie, mais encore la liberté. Le prestige des armes carlistes était alors à son comble. Amis et ennemis en étaient également frappés. Les Anglais se retirèrent charmés de la courtoisie avec laquelle Zumalacarregui leur avait fait les honneurs de son camp. La tenue des troupes carlistes était fière et régulière. L'habitude du succès leur donnait un caractère qu'on eût cherché vainement dans l'armée constitutionnelle, démoralisée par une constante défaite. Jamais peut-être les carlistes ne se trouvèrent dans des circonstances plus favorables pour opérer, au moyen d'une transaction, la paix de la Péninsule. Mais précisément la victoire qui rendait alors cette transaction plus facile leur donnait l'illusion qu'elle n'était pas nécessaire. Quant au parti constitutionnel, à cette époque, il s'avouait vaincu sur les champs de bataille, puisqu'il implorait l'intervention française, qui lui fut opiniâtrément refusée. Mais cette défaite matérielle était loin d'entraîner pour lui la défaite morale ; et lorsque Zaratiegui compare dans ce temps-là la conduite du gouvernement de Madrid à l'illustre constance de Rome en présence d'Annibal, c'est un hommage plein sans doute d'une générosité pompeuse, mais qui n'est point dénué de justesse.

Le traité Elliot changea les conditions de la guerre, mais sans la ralentir. Le fort d'Irurzun, placé presque sous le canon de Pampelune, succomba. Trevino, capitale d'un petit territoire enclavé sous le titre de comté dans la province d'Alava, ne résista que deux jours. Estella, la seconde ville de la Navarre, fut évacuée par les troupes de la reine avant même d'être directement menacée : les carlistes y firent une entrée triomphale. Le quarantième combat livré par Zumalacarregui fut une escarmouche avec l'arrière-garde d'une division constitutionnelle qui se plaça, à l'approche des carlistes, sous la protection du canon de Pampelune. Cette affaire, qui montra clairement la supériorité morale des troupes de Zumalacarregui, coûta à celui-ci son meilleur officier de cavalerie, Charles O'Donnel, d'une famille qui s'était divisée dans la guerre, de manière à fournir un contingent de champions et de victimes à chaque parti.

Dès ce moment, Zumalacarregui n'avait presque plus rien à faire en Navarre. Toute la campagne lui appartenait. Les villes mêmes et

les forts s'étaient presque tous rendus, autant par la terreur que par la force. Le chef carliste n'avait que quelques pièces d'artillerie, ramassées çà et là, ou grossièrement fondues dans son camp, et dont les munitions consistaient, la plupart du temps, en quelques coups habilement ménagés pour épouvanter l'ennemi ; ce n'était pas avec de telles ressources qu'il pouvait songer à réduire Pampelune, ville fortement défendue. Il se transporta dans le Guipuzcoa et commença l'attaque de ces petites places qui défendent la ligne de Vitoria à Tolosa. Villafranca fut le premier but de ses efforts. Les habitants se défendaient avec courage, attendant les secours que deux armées constitutionnelles, campées dans le voisinage, ne pouvaient manquer de leur apporter, lorsqu'un désastre honteux et terrible, essuyé sur les hauteurs de Descarga par le général Espartero, mit fin à leurs espérances : ils se rendirent. Ce double succès de l'armée carliste fit tomber en un instant les portes de toutes les places du Guipuzcoa, depuis la frontière de l'Alava jusqu'à Saint-Sébastien.

IV

Ce serait ici le moment de considérer Zumalacarregui à l'apogée de ses succès, dans la plénitude de son triomphe ; mais précisément c'est au milieu de ce triomphe qu'un obstacle inattendu vient contrarier son génie. Déjà, depuis quelque temps, on murmurait dans l'armée carliste que des dissentiments avaient éclaté entre le général en chef et le prince ; à l'époque où nous sommes parvenus, cette mésintelligence n'était plus ignorée de personne.

Don Carlos, dans tout le cours de la guerre, a montré un défaut constant : il cédait aux petits esprits et résistait aux esprits vastes. Tandis que la médiocrité, unie à de certains dehors, avait un don pour le séduire, le génie semblait avoir toujours quelque chose qui l'inquiétait. Il ne faudrait pas croire que cette sorte d'instinct contre le talent et la capacité fût chez ce prince un effet de la jalousie ou de l'envie, mais c'était un résultat de l'infirmité de son esprit. Nourri dans les traditions de l'autorité absolue, et en même temps plein des scrupules d'une conscience timorée, don Carlos devait se faire une obligation de tout juger par lui-même. Mais malheureusement, comme la portée de son esprit l'inclinait vers les vues chétives plutôt que vers les grandes, le danger de l'autorité absolue se manifestait tout à la fois

en lui par l'insuffisance de ses idées propres et par le mauvais choix qu'il faisait entre celles d'autrui. Ce défaut de l'esprit n'entachait du reste en rien la droiture ni la ferme volonté de son cœur; mais ne serait-il pas permis de dire qu'un caractère frivole chez ce prince, uni à un pareil esprit, eût mieux servi sa cause, puisque, tant que vécut Zumalacarregui, et même sous quelques-uns de ses successeurs, la dictature du général en chef eût été presque toujours préférable à l'inhabile intervention du prince? On eût vu, dans ce cas-là, par un effet indirect, un des avantages de l'autorité tempérée, qui est que les supériorités d'en bas viennent en aide à l'incapacité d'en haut: avantage mêlé de péril, mais qu'on peut du moins mettre en parallèle avec ceux d'une autocratie héréditaire, sans une ombre de tempérament, comme était celle dont héritait don Carlos.

Sans aller plus loin sur ce sujet, disons que les plans de Zumalacarregui, qui amenaient une si constante victoire, semblaient tracés d'une main assez sûre pour que personne n'y dût toucher. Jusqu'à l'époque dont nous parlons, Zumalacarregui, par l'effet d'une prudence qui ne le cédait à aucune de ses autres qualités, n'avait jamais voulu marcher sur Madrid. Il paraissait résolu à ne franchir qu'avec une armée tellement forte, disciplinée et exercée, qu'aucune résistance ne fût possible. Cette armée était maintenant formée; la Navarre et les provinces basques étaient purgées d'ennemis; la route de Vitoria venait d'être ouverte; tout semblait indiquer à l'insurrection victorieuse le chemin de la Vieille-Castille.

Mais on manquait de fonds. Don Carlos répugnait à contracter avec des étrangers de nouveaux emprunts qui auraient encore accru la dette énorme de l'Espagne. Il voulut que l'armée, avant de marcher sur Madrid, s'emparât de Bilbao, où des contributions imposées au commerce devaient facilement remplir les caisses. En vain Zumalacarregui résista à cette marche, qui était une faute en tactique; deux fois déjà il avait offert sa démission, deux fois elle avait été refusée; il se résigna à la volonté du prince. Au lieu de s'avancer sur Vitoria, l'armée prit donc la direction de Bilbao. Il semblait qu'un pressentiment funeste accablât Zumalacarregui. Sa physionomie, habituellement sévère, était devenue, pendant cette marche, d'une tristesse qui frappait tous les yeux. « Voyez le général, dit tout bas un officier à Henningsen; ne dirait-on pas qu'il va monter à l'échafaud plutôt qu'à l'assaut de Bilbao? » Les soldats, remarquant aussi cet

aspect plus sombre qu'à l'ordinaire, disaient entre eux que l'*oncle Thomas*[1] était toujours de mauvaise humeur lorsqu'il était en habit de cérémonie. Il avait gardé en effet, ce jour-là, un habit noir garni de fourrure qu'il portait, au lieu d'une veste de peau de chevreau, depuis sa dernière visite au roi. Cependant le siége commença. C'était la quarante-cinquième action engagée par Zumalacarregui. Les premières opérations, conduites avec la vigueur accoutumée, faisaient présager à la ville le sort commun de toutes les places attaquées depuis quelque temps, lorsqu'une balle vint frapper le général à la jambe. Dès ce moment une inquiétude mortelle s'empara de tous les esprits, et l'attaque, sans être abandonnée, languit, laissant déjà deviner une conviction de l'impuissance.

Pour se soigner avec plus de liberté et donner à son esprit le repos qui devait accélérer la guérison, Zumalacarregui se fit transporter loin des opérations du siége. Depuis quatre mois, tandis que soldats et officiers étaient payés exactement, le général en chef et son état-major n'avaient point touché la maigre solde qu'ils avaient le droit de prélever sur les fonds de l'armée; ainsi l'avait voulu le général lui-même, qui tenait à supporter plus que qui que ce fût la pénurie et les fatigues de la guerre. Son chef d'état-major, Zaratiegui, sachant qu'il n'avait pas un sou dans sa poche, donna l'ordre au payeur général de le suivre; mais Zumalacarregui, après trois heures de chemin, apercevant cet officier à sa suite, lui commande de retourner à son poste; il se fit donner seulement 30 quadruples.

Le soir même du jour qu'il fut frappé, Zumalacarregui prononça ces mots : « Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se brise. Deux « mois plus tard j'aurais eu peu de souci de savoir si ma blessure était « grave ou non. » A Durango, petite ville qui se trouvait sur le passage du blessé, don Carlos lui fit une visite. Le prince lui reprochait affectueusement de s'être trop exposé. « C'est ainsi que j'ai dû agir, ré- « pondit-il, pour faire marcher les choses. Du reste, ajouta-t-il, je n'ai « déjà que trop vécu ; car cette lutte destructive et inégale doit dé- « vorer tous ceux qui l'ont commencée[2]. »

[1] *Tio Tomas :* c'était le sobriquet qu'on donnait dans l'armée à Zumalacarregui. Ce surnom serait convenablement traduit en français par cette expression familière : *le père Thomas*.

[2] *Vida y hechos de Zumalacarregui*, p. 520.

Zumalacarregui trouve sans doute qu'il a trop vécu, parce que les conseils de la sagesse, du génie, ont dû céder aux vues chétives de ceux qui entourent le prince. On sait d'ailleurs par Henningsen que le caractère de Zumalacarregui avait contracté dans les terribles préoccupations du commandement une certaine âpreté [1]. Non-seulement ses desseins avaient été contrariés en ce qui regardait la conduite de la guerre, mais ses avis sur la politique s'étaient aussi quelquefois trouvés en opposition avec ceux du prince. De là des souffrances intérieures qui purent contribuer aux effets désastreux de la blessure. La maladresse du chirurgien y fut aussi pour beaucoup, et les chaleurs de l'été y ajoutaient un danger de plus. Quoi qu'il en soit, à peine parvenu au village de Cegama, qu'il avait choisi pour lieu de sa retraite, Zumalacarregui tomba dans des accès de délire. « Délire « bien digne de sa noble vie, dit Henningsen ; car il s'imaginait guider « encore ses soldats dans un combat important ; appelant ses officiers « par leur nom et donnant à ses bataillons des ordres de charger ou « de se retirer, parlant enfin et s'agitant comme s'il eût été à leur tête « dans cette dernière bataille qu'il avait projetée et qui eût décidé du « sort de l'Espagne. »

Zaratiegui, avec plus de simplicité, rapporte à peu près les mêmes choses ; mais il ajoute quelques détails fort beaux :

« Aussitôt que le général arriva à Cegama, dit-il, malgré sa pro-« stration sans cesse croissante, il entama une correspondance avec « D. J.-B. Eraso, qui avait pris le commandement de l'armée en sa « qualité de second chef. Zumalacarregui demandait alors de la ma-« nière la plus pressante la levée du siége de Bilbao ; il ajoutait que, « dans le cas que le siége fût continué et que les troupes carlistes « s'emparassent de la place, la promesse faite par lui aux consuls de « France et d'Angleterre fût inviolablement gardée. La crainte qu'on « n'y manquât était pour lui, plus encore que ses douleurs, un sujet « de tourment continuel, de telle sorte que, s'il parvenait à s'endor-« mir, ou si l'ardeur de la fièvre lui donnait le délire, les paroles qu'il « prononçait se rattachaient toutes à cette idée [2]. »

Au lieu de calmer la blessure, il paraît que les chirurgiens firent

[1] Henningsen cite de lui quelques traits de violence ; mais c'étaient des excès promptement réprimés.

[2] *Vida y hechos de Zumalacarregui*, p. 522.

tout ce qu'il fallait pour l'exaspérer. A peine arrivé à Cegama, Zumalacarregui se figura que l'extraction de la balle apaiserait les douleurs qu'il éprouvait dans tout son corps. Cette opération se fit le 24 juin au matin. La balle, extraite au moyen de déchirures profondes, fut placée sur une assiette et portée de maison en maison ; on pensait même l'envoyer au quartier de don Carlos, lorsque les symptômes qui survinrent dans l'état du blessé firent passer tous ceux qui l'entouraient d'une joie immodérée dans la plus grande consternation.

« Aussitôt après l'extraction de la balle, dit l'historien, Zumalacar-« regui avait été saisi d'un grand tremblement. S'apercevant lui-même « que sa fin approchait, il demanda qu'on fît tout ce qui était néces-« saire et convenable. La première personne qui se présenta fut le curé « de Cegama qui vint le confesser. Puis, comme les docteurs décla-« raient qu'il avait très-peu de temps à vivre, on appela le notaire qui « se contenta de lui demander : « Seigneur don Thomas, que laissez-« vous, et quelle est votre dernière volonté ? — Je laisse, répondit-il, « ma femme et trois filles, les seuls biens que je possède. Je n'ai pas « autre chose à laisser. » Il reçut ensuite la sainte Eucharistie, et peu « après il rendit le dernier soupir, sur les dix heures et demie du matin. « C'est ainsi que le héros carliste finit sa carrière, à l'âge de quarante-« six ans, dix-neuf mois après avoir commencé ses campagnes[1]. »

Cette mort, ne dépare pas une vie héroïque. La fidélité à la parole donnée, la pauvreté, le désintéressement, sont des attributs qui honorent suffisamment cette couche funèbre. Nous y voyons Zumalacarregui tel que dans toutes les actions de sa vie, austère, impatient, plein des préoccupations du génie. A côté de ce caractère de l'homme public, ce qui semble une des qualités constantes de cette âme, c'est

[1] *Vida y hechos de Zumalacarregui*, p. 525.

Zaratiegui repousse énergiquement l'opinion populaire qui attribue la mort de Zumalacarregui à un poison versé dans les médicaments par un des chirurgiens. Le héros navarrais n'avait voulu accepter de don Carlos ni distinction ni récompense. Après sa mort, le prince voulut honorer sa mémoire par la dignité posthume de grand d'Espagne, et un décret royal du 24 mai 1836 le créa *comte de Zumalacarregui, duc de la Victoire*. Ces titres, qui doivent passer, suivant la coutume d'Espagne, à l'aînée de ses filles et à sa postérité, sont maintenant l'unique fortune de cette famille. La veuve de Zumalacarregui et ses trois filles habitent une grande ville du midi de la France.

un goût invariable pour l'ordre et le devoir : aussi ses dernières paroles sont-elles pour sa femme et ses filles, toujours tendrement aimés, ses dernières actions pour Dieu. Après avoir admiré ce fond intime de son être, il faut considérer sa figure dans les portraits qu'on a de lui ; ce corps un peu voûté et cette tête pensive, ce regard impassible, vif, profond, ce profil sévère, ce vêtement de peau de chevreau, d'une simplicité presque rustique, « et qui semblait n'avoir rien de militaire, dit Henningsen, si ce n'est qu'il était porté par un brave. »

La biographie que nous venons d'analyser semble faite, dans tous les cas, pour montrer quelle peut être la valeur d'un homme. Quelquefois une doctrine, une opinion, se soutiennent par leur propre force; d'autres fois elles n'ont en elles-mêmes que faiblesse; mais le génie d'un chef leur donne un prestige qui fait illusion. La volonté de Zumalacarregui, sa fermeté, sa prévoyance, avaient créé l'armée carliste, l'avaient disciplinée, l'avaient portée à un degré d'enthousiasme qui faisait présager un triomphe complet. Après lui, la cause carliste se soutient encore quelques années, peut-être par les ressources qu'il a suscitées; mais, dès l'instant de sa mort, il semble que le vrai génie de cette cause ait succombé. Dictateur des forces navarraises, qui formaient le principal nerf de l'insurrection, Zumalacarregui, quoique né dans une autre province, eut, tout le temps de sa vie, l'ascendant pour les maîtriser et le talent pour les bien conduire ; mais après lui les généraux les plus habiles restent souvent dépourvus de l'autorité nécessaire, et ces fières troupes de Navarre, retournant à leur indépendance native, finissent par faire la loi à ceux de qui elles la recevaient. De faute en faute, de dissension en dissension, la cause carliste ira s'affaiblissant, se discréditant, rendant son triomphe de plus en plus impossible ; mais à mesure que cet anéantissement fera des progrès, la mémoire de Zumalacarregui grandira dans l'esprit de tout le monde, et, le jour que cette cause aura péri, le nom de son premier chef sera le plus grand souvenir qui restera de toute la guerre.

V

Au moment où la mort le frappa, tout porte à croire, ainsi que nous l'avons vu, que Zumalacarregui méditait une marche prochaine sur Madrid. « Il avait souvent exprimé avec orgueil, dit Henningsen,

« que son plus grand bonheur serait d'entrer à Madrid avec son béret « rouge, sa *zamarra* (peau de chevreau) sur le corps, sa cravache à la « main, à la tête de son bataillon favori des *Guides*, ayant leurs sanda- « les de chanvre et leurs *cananas*[1]. » Tel est le vœu du soldat. Pour tant de combats, il ne demande qu'une récompense : entrer dans la capitale de l'Espagne avec ces mêmes hommes et ce même appareil qui l'ont accompagné dans toutes ses fatigues. Mais une fois victorieux et son prince replacé sur le trône, que fera Zumalacarregui ? quelle sera son ambition ? quelle politique conseillera-t-il à la monarchie restaurée par son épée ? C'est là une question que nous ne pouvons nous dispenser d'examiner, et qui intéresse à bon droit quiconque a pris la peine de nous suivre dans cette étude.

Il est facile de comprendre que les habitudes de l'ancienne Espagne, dominées par une tradition d'obéissance absolue, fussent peu favorables au développement et surtout à la manifestation des théories politiques. Ces habitudes, qui, jusqu'à un certain point, subsistent encore dans toute la nation, sont restées particulièrement propres au parti auquel se voua Zumalacarregui. Si l'on a vécu dans la société espagnole, on a pu observer que, chez les hommes profondément imbus des anciennes maximes de la politique de ce pays, la circonspection, la prudence, tiennent habituellement captives toutes les langues. En règle générale, tout chef éminent du parti carliste aimerait mieux livrer dix batailles que de développer à haute voix le système auquel son adhésion serait préférablement acquise. Il suit de là que les idées politiques de Zumalacarregui, n'ayant jamais été déclarées d'une manière précise et authentique, sont à peu près restées un sujet de conjectures. Zaratiegui, dont les opinions, manifestées en d'autres circonstances, sont si nobles, si modérées, si éclairées, juge à propos de garder un silence complet sur ce point. Chez d'autres écrivains, nous trouvons çà et là quelques insinuations, trop vagues pour satisfaire la curiosité, mais propres cependant à augmenter l'estime en faveur du chef carliste. Mais, en résumé, les renseignements les plus clairs sur ce sujet paraissent devoir être cherchés dans l'analyse des faits plutôt que chez les biographes. Interrogeons donc les faits.

[1] Boîtes à cartouches particulières aux carlistes; elles étaient attachées à la ceinture et se plaçaient par-devant.

Si l'on examine le plan tracé et suivi par Zumalacarregui dans le gouvernement du pays insurgé, on y reconnaît une autorité forte, absolue, mais accompagnée de ménagements infinis pour ne point froisser le bien-être des individus. La création d'une junte de gouvernement destinée à l'assister dans les matières qui n'étaient pas du ressort de l'épée est, en particulier, un signe de modération et surtout de tact politique qu'il ne faut pas oublier. Enfin, s'il en faut croire un des principaux narrateurs de la guerre [1], Zumalacarregui, peu de jours avant sa mort, eut l'occasion de laisser deviner la véritable tendance de ses idées sur les questions de politique générale.

Il s'agissait des emprunts que la régente venait de négocier à l'étranger pour soutenir le trône vacillant de sa fille. Les finances de l'Espagne, presque anéanties au commencement du règne de Ferdinand VII par les guerres, les révolutions et les réactions de cette époque, ne s'étaient relevées que pour un instant sous l'administration de Ballesteros, le plus modéré et le plus habile des conseillers de ce monarque. A peine le roi mort et la guerre civile inaugurée sur son tombeau, il fallut frapper de nouveau à la porte des banquiers de Paris et de Londres, et le plus constant effort de la diplomatie espagnole fut de trouver à chaque instant de nouveaux millions sur les marchés étrangers. Il faut lire le détail de ces négociations dans les Mémoires du marquis de Miraflorès. Comme les réactions politiques en Espagne, non contentes de frapper des coups sur l'édifice des intérêts nationaux, s'étaient fait sentir aussi aux intérêts étrangers, le souvenir des diverses banqueroutes paralysait, à Londres et à Paris, tous les efforts des négociateurs; et le marquis de Miraflorès ne craint pas d'avancer que si don Carlos, dans la première hésitation où était toute l'Europe, eût subitement reconnu quelque ancienne dette, en particulier les bons des Cortès annulés par Ferdinand VII, les principaux marchés de l'Europe se seraient ouverts à lui, tandis qu'ils restaient encore fermés à la cause d'Isabelle. Mais don Carlos était bien loin de prendre une telle initiative. Peu à peu les capitalistes, fascinés par l'éclat du traité de la quadruple alliance, se laissèrent lier à la royauté naissante d'Espagne, et, le jour que ces chaînes d'intérêt furent formées, don Carlos accrut encore les an-

[1] *Memoria militar y politica sobre la guerra,* etc., par D. J.-M. de Arizaga, p. 18.

ciennes fautes de Ferdinand VII en lançant, sous les murs de Bilbao, un décret par lequel il déclarait annuler les marchés récemment souscrits à l'étranger par le gouvernement d'Isabelle. On assure que Zumalacarregui fit une vive résistance à cette mesure; mais son influence échoua devant l'esprit fatal qui dirigeait don Carlos. Ce prince semblait méconnaître aussi profondément que possible l'état et la pente générale des intérêts de l'Europe; au lieu de les flatter et de les satisfaire, il leur déclarait la guerre. Il paraissait envisager la banque et le commerce avec ce même mépris que les rois ses prédécesseurs avaient jadis montré contre les juifs traficants de leurs Etats. A la vérité, il se mêlait à cette disposition du prince un sentiment de probité poussé au plus haut point et jusqu'à la superstition. Mais, quel que soit le mérite de ce sentiment, pourquoi l'habileté ne se trouva-t-elle pas ici au même niveau que la délicatesse? Quoi qu'il en soit, il paraît certain que le général en chef considérait les choses à un autre point de vue, et c'est un trait que l'on ne saurait oublier dans sa biographie.

Ce que nous venons de rapporter, joint à l'opinion que l'on s'était formée de Zumalacarregui du temps de Ferdinand VII [1], suffirait pour le ranger parmi ces hommes qui étaient imprégnés de l'esprit d'autorité ferme, mais intelligente et modérée, qui fut le caractère de la fin du dernier règne. Un autre indice, peut-être encore plus décisif, pour donner à connaître la vraie tendance de ses opinions, se retrouve dans des événements postérieurs à sa mort même. C'est un fait très-remarquable, dans la dernière révolution d'Espagne, que l'esprit constitutionnel, c'est-à-dire le goût et le sentiment d'une représentation nationale, se soit développé en même temps, et en suivant des degrés parallèles, tout à la fois dans le parti de la reine et dans le sein de l'insurrection carliste. Ainsi, tandis que les institutions nouvelles se faisaient jour, dans l'Espagne libérale, par le moyen de l'*Estatuto real,* puis par les soulèvements populaires, en-

[1] Un écrivain constitutionnel affirme qu'il passait alors pour libéral. Cette assertion est exagérée; mais il est certain que le royalisme de Zumalacarregui n'était nullement fanatique. On n'a point oublié la confiance qu'il accorda, en Galicie, à un officier suspecté par le gouvernement. Enfin il n'est pas inutile de rappeler que le frère aîné de Zumalacarregui, magistrat, et pendant quelque temps ministre de grâce et de justice, a été l'un des hommes les plus distingués du parti progressiste.

fin par l'insurrection de la Granja, un mouvement pareil s'accomplissait au cœur de l'antique royalisme. L'esprit d'autorité éclairée, frère aîné de l'esprit constitutionnel, régna d'abord, dans le camp carliste, par Zumalacarregui et ses successeurs immédiats; puis, comprimé un instant et persécuté de la manière la plus maladroite, il réagit avec une force nouvelle et reprit le dessus sous le commandement de Maroto. On remarque même que les persécutions dont il avait été l'objet l'avaient transformé, à cette époque, en un esprit nouveau, encore plus près du vrai goût de la liberté, esprit qui disposa tout le parti carliste à des idées de transaction, et qui, habilement perverti et mis à profit par l'âme basse de Maroto, amena l'événement de Vergara. Or, si l'on demande, dans ce dernier période de l'insurrection carliste, quels étaient les chefs intelligents qui réconciliaient le mieux le vieux royalisme avec un esprit plus large de liberté, on apprend que c'étaient précisément les plus chers compagnons de Zumalacarregui, Zaratiegui, Villareal, Gomez lui-même, qui, tout en se taisant, trahit la modération de ses idées par l'urbanité de ses manières.

Cette remarque, qui pourrait être féconde en déductions, nous paraît terminer dignement la biographie de Zumalacarregui; mais ce qu'il faut ajouter, c'est que les amis du héros navarrais, fidèles à leurs engagements d'honneur, n'eussent jamais acheté une transaction au prix de l'épithète de *traîtres*. La plupart d'entre eux, continuateurs des intelligents conseils qui avaient fait l'honneur et l'amertume des derniers jours de Zumalacarregui, ont été aussi les continuateurs de cette fidélité qui lui fit sacrifier sa vie. Partisans d'une réconciliation honorable à la veille de l'événement de Vergara, ils furent le lendemain les derniers champions de leur prince, dont ils partagent encore l'exil. C'est parmi eux et à leur tête que nous verrions sans doute leur ancien chef, si la mort l'eût jusqu'à la fin épargné, et si, vivant, il eût pu être trahi par la fortune; et nous ne nous trompons point en disant que l'Espagne le compterait aujourd'hui parmi ces insignes soldats qui, pour oublier qu'ils ont été vaincus, ne demandent, sur le sol étranger, qu'une chose à leur patrie : qu'elle accepte un gage de concorde et qu'elle respecte leurs cicatrices.

A. de Blanche.

PRÉCIS HISTORIQUE

DE LA PERSÉCUTION

EXERCÉE PAR LE ROI DE PRUSSE GUILLAUME III

CONTRE LE LUTHÉRANISME

EN FAVEUR DE SON ÉGLISE EVANGELIQUE.

Depuis bien des années les écrits protestants et philosophiques déclaraient impossible le retour des persécutions religieuses, et faisaient honneur de cette impossibilité à la tolérance universelle due à la réforme du XVIe siècle, à la grande honte, disaient-ils, de l'Eglise romaine, qui seule persévère dans ses doctrines exclusives, et par conséquent dans le principe générateur de toutes les persécutions. C'est en vain que les défenseurs de l'Église catholique faisaient valoir l'évidente différence qui sépare l'*intolérance doctrinale*, qui ne pactise avec aucune erreur dogmatique, de l'intolérance matérielle ou physique, qui prétend, en sévissant contre les opposants, violer le sanctuaire de la conscience et lui imposer des croyances qu'elle refuse d'admettre, alors même que, sous la verge gouvernementale, elle semble s'y plier.

Cette distinction, si précise et si rationnelle, a toujours manqué son effet sur les esprits prévenus, et ne l'atteindra jamais sur ceux auxquels un intérêt de secte cache la vérité. Il peut donc être bon et utile de montrer *par les faits* que rien n'est moins solidement établi

que la réputation de tolérance pratique que s'arroge l'erreur en général et la faction protestante en particulier. L'on connaît assez ses façons de procéder à l'égard des catholiques qui se trouvent sous la dépendance des gouvernements protestants; et quant à la Prusse en particulier, l'on n'a qu'à se rappeler l'incarcération dans une citadelle de feu Mgr Dounine, archevêque de Posen, et de l'exil prolongé de feu Mgr de Droste-Vischering, archevêque de Cologne, pour se faire une idée juste des principes de tolérance tels qu'on les conçoit sur les bords de la Sprée.

Afin de prévenir toute objection de partialité, nous ne puiserons nos preuves que dans les témoignages d'historiens protestants, et nous n'aurons parmi eux que l'embarras du choix.

En esquissant ce tableau, qui, en Europe, n'a d'analogue que celui des sévices exercés contre les catholiques de Russie (proportion gardée entre les institutions civiles et politiques des deux pays), nous acquérons d'ailleurs le mérite d'ajouter une page à l'histoire contemporaine, et de faire sortir des ténèbres dont on se plaisait à l'envelopper un de ses épisodes les moins connus en Europe et les moins appréciés en France.

Sans doute on nous dira que la persécution dont nous allons entretenir nos lecteurs avait, comme en Russie, pour moteur une idée bien plus politique que religieuse. Dans les deux pays il s'agissait de fondre et de couler dans un moule commun deux religions voisines et en quelque sorte fraternelles, pour en former un alliage qui pût servir de base à l'unité politique des deux Etats. Mais nous demanderons : quelle persécution antichrétienne, ou simplement anticatholique, a jamais négligé de se couvrir du masque de la politique? Les rois de Syrie, lorsqu'ils provoquaient l'héroïque résistance des Machabées, alléguaient-ils un autre motif de leur barbarie que la volonté de faire entrer le peuple de Juda dans une plus entière fusion avec leurs autres sujets, en l'obligeant à adopter le culte des divinités de l'Olympe et les mœurs horriblement corrompues de la Grèce? Quel était le crime pour lequel les premiers chrétiens étaient déchirés sur les chevalets et sous des griffes de fer, jetés aux bêtes de l'amphithéâtre et livrés aux plus effroyables tortures? Les actes de leur martyre font foi qu'ils subissaient ces supplices parce que, méprisant les dieux de l'empire et leurs autels, ils étaient rebelles aux édits des empereurs, aux images desquels ils refusaient les hon-

neurs divins décrétés par le sénat. Partout et toujours la cruauté persécutrice se produisit sous la forme de la *raison d'Etat* et se déclara vengeresse de la rébellion aux lois du souverain.

Dans les fausses religions, l'on ne trouve ordinairement que ces deux extrêmes : le *fanatisme* ou l'*indifférence.* On y ignore le charitable zèle qui, dans la *seule et unique religion* fondée par l'Homme-Dieu et gouvernée en son nom par celui qui est légitimement assis sur le siége apostolique, embrase de sa douce flamme ceux qui sont fidèles à sa doctrine et désirent de tout leur cœur de voir chacun de leurs frères entrer en partage de leur paix et de leur bonheur. C'est cette disposition bienveillante et toute d'*exemple* et de *persuasion* que, sous le nom de prosélytisme, l'on a tant reprochée aux catholiques sincères.

Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, appartenait à la catégorie des protestants piétistes. La tendance à un certain fanatisme orthodoxe qui caractérise cette secte coïncidait dans son esprit avec la théorie traditionnelle de ses prédécesseurs, qui, en s'érigeant en défenseurs, en propagateurs et en régulateurs du protestantisme germanique, faisaient de cette religion le principal instrument de leur influence politique sur l'Allemagne. Or il la voyait divisée en deux grandes factions protestantes, dont l'une tenait à la Confession d'Augsbourg et aux livres dits *symboliques* des réformateurs saxons, et l'autre professait la confession appelée helvétique, mélange confus des doctrines zwingliennes et calvinistes. Désolé de cette dissidence, qui semblait lui imposer le choix de l'une des deux confessions comme *religion de l'Etat*, il conçut le projet de les réunir en une seule confession, dépouillant l'une et l'autre de leurs dénominations caractéristiques, auxquelles il substituerait le nom plus respectable d'*évangélique*, et les engageant, pour le *bien commun*, à se départir de la profession publique des articles de foi qui les divisaient, sauf aux individus à retenir dans le fond de leurs consciences leurs convictions particulières. Il fallait pour cela quelque occasion dont l'entraînement se fît sentir aux *croyants;* quant aux *incrédules* il savait fort bien qu'aucun d'eux ne lui ferait résistance.

L'occasion fut bientôt trouvée. Le 31 octobre 1817 était le jour anniversaire et tri-séculaire de celui où Luther avait affiché à la porte de la cathédrale de Wittenberg les fameuses thèses qui bientôt devinrent le fondement de sa doctrine sur la *justification par la foi seule*,

base première de toutes ses hérésies, et par conséquent jour natal de ce que plus tard on appela la Réforme. A son appel, toutes les trompettes du protestantisme, inspirées et soldées de son trésor, retentirent en Prusse et dans toute l'Allemagne; elles proclamèrent à l'unisson la nécessité de célébrer le jour de naissance de la réforme par une sorte de banquet fraternel où chacun sacrifierait les doctrines qui le séparaient de ses frères à une plus étroite union, qui devenait d'autant plus indispensable que l'Eglise romaine, grandissant à vue d'œil[1], ne pouvait plus être efficacement combattue que sous l'égide d'une parfaite concorde entre tous ses adversaires. La diplomatie avait pris les devants près des princes protestants et s'était assurée de leur assentiment à tout ce qui serait entrepris en Prusse.

Mais en quel temps Frédéric-Guillaume III se permettait-il de porter la main à l'édifice vermoulu de la réforme ? Depuis le commencement de ce siècle, l'église germano-luthérienne était tellement corrodée par le rationalisme et par un indifférentisme systématique, qu'à l'exception d'un très-petit nombre de piétistes, disséminés dans les provinces de la monarchie, ni pasteurs ni laïques ne se souvenaient des dogmes de la Confession d'Augsbourg, et que, depuis deux générations au moins, ces dogmes n'étaient plus enseignés ni dans les temples ni dans les écoles. Ce que l'on enseignait à la jeunesse protestante, c'était une scandaleuse controverse contre les doctrines dénaturées du Catholicisme, et une haine ardente de son culte, de ses pratiques, et surtout de son pontificat. L'orthodoxie wittenbergeoise avait dégénéré chez les uns en une sorte de Christianisme vague, sans doctrine positive, et par conséquent sans consistance : chez les autres elle avait pris la forme d'un pur déisme rationaliste. Du luthéranisme ancien, historique et positif, à peine en avait-on souvenance. Cette situation des choses parut sans doute au feu roi favorable à son projet de fusion. Sa courte vue n'apercevait pas le danger qu'il y avait à enlever *par un acte de gouvernement* à la masure protestante la pierre angulaire qui, dans sa caducité, lui servait encore de support.

Et c'est ici le cas de tracer une esquisse caractéristique de ce

[1] Vingt ans plus tard, lorsqu'il eut prescrit à ses agents de poser leurs mains sacriléges sur le vénérable confesseur de Cologne, il eut occasion de s'effrayer bien davantage de la vitalité des peuples catholiques d'Allemagne.

prince, dont les qualités mal définies ne sont encore qu'imparfaitement connues. Qui ne considérerait que les coupables violences qui, en son nom, ont été exercées contre ses sujets luthériens, serait induit à croire que son âme était empoisonnée, à leur égard, de la même aversion qu'elle nourrissait contre ses sujets catholiques. Cette opinion, toutefois, serait entièrement erronée. Il ne s'occupait point de questions dogmatiques, et il accordait volontiers, à cet égard, à chacun la liberté la plus étendue, et pourvu qu'il ne reconnût pas dans telle ou telle conviction individuelle une tendance ou une inclination pour la foi catholique, il n'y voyait qu'une chose fort indifférente. Ce qu'il voulait, en introduisant dans son *Agende* un symbole de foi conforme à l'antiquité, c'était de sauver les restes du protestantisme positif de l'envahissement toujours progressif des théories philosophico-rationalistes des temps modernes. Ses soins, à cet égard, n'allaient pas plus loin, et il ne songeait pas à démettre les Wegscheider, les Gésénius et autres docteurs de l'athéisme philosophique. En revanche il se cramponnait, en quelque sorte, aux formes extérieures du culte, dont les déviationsindividuelles excitaient tout son zèle. Il s'était fait de l'église une idée conforme à sa prétention d'être autocrate de l'Etat même en matière liturgique, et de donner à son église des règlements aussi absolus que ceux qui présidaient aux manœuvres et aux évolutions de son armée. Les oppositions luthériennes ne prenaient donc à ses yeux que le caractère de caprices maladifs ou de résistances coupables à ses excellentes intentions. Tel était le système théologico-liturgique, en quelque sorte, incarné dans le monarque.

L'idée d'une fusion des confessions protestantes en une seule église évangélique l'avait préoccupé bien des années avant le jubilé protestant de 1817. Après en avoir préparé de longue main la réalisation, il manifesta, par une publication datée du 27 septembre de la même année, le *simple désir* de cette réunion, et, sur cette espèce d'invitation, l'*union évangélique* s'établit par la participation des deux sectes à une même Cène, dans tous les temples du royaume. Les pasteurs des deux cultes s'y prêtèrent sans difficulté, et nul ne songea à demander aux laïques leur assentiment. Quant à la dissidence si connue entre les luthériens et les réformés, sur la nature de l'Eucharistie, on eut l'art d'en éluder la question capitale, en introduisant dans les rites la formule *historique* ou plutôt narrative : Le Christ dit : *Ceci est mon corps*, et la Cène fut administrée, non suivant le

rite luthérien, où l'on emploie des hosties, mais suivant le rite réformé, qui emploie le pain fermenté. Celui-ci l'avait donc évidemment emporté sur la doctrine et sur le rite luthérien.

Quatre années s'étaient écoulées depuis la célébration du jubilé, et l'œuvre de l'union paraissait s'être paisiblement accomplie, lorsque parut l'*Agende* ou *Rituel* de l'église évangélique qui devait à jamais consolider l'édifice politico-religieux élevé par le roi [1]. Elle fut déclarée obligatoire pour l'usage liturgique de l'église de la cour seulement, dite du Dôme de Berlin, laissant aux pasteurs des autres temples de la capitale et du royaume, au moins en apparence et par provision, la liberté de s'en servir.

Des clameurs d'opposition partirent aussitôt des deux points opposés et portèrent le trouble dans tous les Etats protestants de l'Allemagne. Le rationalisme protesta au nom de la liberté évangélique, réclamant à haute voix *contre toute autorité dans l'église*, comme mettant en péril l'essence même du protestantisme. On exprimait en même temps de feintes inquiétudes d'un rapprochement intentionnel vers l'Eglise catholique, que l'on prêtait au roi. D'autre part, une minorité peu nombreuse, mais pleine d'énergie et de résolution, s'éleva de toutes ses forces contre l'œuvre royale, dans laquelle elle voyait, non sans raison, la destruction de l'orthodoxie luthérienne et du dernier appui qui restait au protestantisme, en privant chacune de ses deux confessions du symbole spécial de sa foi.

Le gouvernement prussien avait, comme nous l'avons vu, affecté de ne contraindre aucunement les ministres à l'adoption de l'Agende royale; mais, dès qu'il se vit contrecarré par ces protestations inattendues, il se mit en devoir de leur imposer silence. Le cœur humain, dit à ce sujet le pasteur récalcitrant Scheibel, renferme trois idoles : l'*honneur*, l'*argent*, la *femme*. L'on chercha donc, avant tout, à agir sur les consistoires et sur les pasteurs par le levier de l'ambition et des honneurs. Les décorations prussiennes étaient alors et sont encore prodiguées, sans être pour cela moins recherchées; quiconque

[1] Ce rituel avait été soigneusement élaboré par le roi lui-même, assisté dans ce travail par le baron de Witzleben, son aide de camp général. Il paraîtra fort remarquable que, pour se tenir à la hauteur de sa besogne, le roi avait fait demander un missel et un rituel au curé de l'église catholique de Berlin.



avait accepté l'Agende ou avait coopéré à sa diffusion en reçut une, et les ministres en étaient venus à désirer la fête des ordres[1] plus que le retour des solennités chrétiennes. Un assez grand nombre de pasteurs se laissa prendre à cette amorce, que leur offraient les autorités locales chargées de présenter au roi des candidats pour ses ordres.

Bientôt l'on songea à réduire au mutisme l'opposition des synodes locaux, auxquels il n'était guère possible de faire la confidence des vues secrètes du gouvernement, qui ne tendaient à rien moins qu'à favoriser l'introduction du rationalisme dans la doctrine évangélique, surtout en ce qui touchait à la cène eucharistique. Ils s'étaient généralement indignés de la prétention de leur imposer un rituel uniforme, comme on donne, disaient-ils, un règlement militaire à l'armée, et, pour obvier à leurs remontrances, on ne sut pas trouver un moyen plus promptement efficace qu'une suspension tacite de ces assemblées. D'après les actes dits synodaux, elles devaient être convoquées chaque année; mais, à dater de l'année 1822, l'on s'abstint de le faire. Dans quelques provinces seulement, et notamment en Silésie, l'on tolérait plus que l'on ne permettait quelques conférences privées des ministres locaux; mais elles n'avaient le droit ni de publier le résultat de ces réunions, ni même de faire connaître leurs vœux au ministère. Toute autorité leur avait été ravie, et le synode provincial de Silésie, s'étant avisé de dogmatiser, fut sévèrement réprimandé par le ministre des cultes. Enfin l'on en vint à préposer à toutes les provinces ecclésiastiques une espèce d'Eminence chargée de son gouvernement. Celle de Poméranie, qui, ayant anciennement appartenu à la Suède, avait conservé le régime épiscopal, fut prise pour modèle. De même que chaque province a son gouvernement civil et son général en chef qui commande le corps d'armée qui y est stationné, ainsi chacune reçut son *surintendant général*, qui, s'il parvenait à faire adopter l'Agende par un certain nombre de pasteurs et de communes, était bientôt honoré du titre d'évêque et gardait en

[1] En Prusse il est d'usage de célébrer simultanément avec une certaine pompe *la fête des Ordres*. Le roi, la reine, les princes et princesses, ainsi que tous les hauts dignitaires de l'Etat, y assistent. Tout chevalier d'un des ordres du royaume, jusqu'aux soldats décorés de médailles, peuvent, ce jour-là, se présenter à la cour et y étaler leurs décorations. Il est d'usage qu'à cette occasion le roi promulgue des nominations ou des promotions qu'il juge à propos de faire dans ses ordres.

perspective le titre d'archevêque prussien[1]. Ces dignités, toutefois, étaient si considérables que le seul espoir d'y parvenir était pour les ministres haut placés un stimulant irrésistible. Les instructions données aux surintendants généraux les instituaient inspecteurs et surveillants du clergé, et, lorsqu'ils le jugeaient convenable, ils étaient autorisés à adresser leurs rapports non-seulement au ministre, mais même directement au roi. L'on sut en trouver un assez grand nombre qui s'empressèrent d'entrer dans ce plan de propagande de l'Agende.

De guerre lasse, les consistoires finirent par composer avec leur conscience; ils imaginèrent une distinction subtile entre le fait de la simple acceptation de l'Agende et son usage, auquel ils jugèrent qu'il leur serait toujours loisible de se soustraire. Beaucoup de pasteurs, en Silésie surtout, s'en accommodèrent sans trop se méfier de ses conséquences. Pour le moment ils conservèrent leurs propres cahiers liturgiques, ce qui, loin de produire l'uniformité des rites que voulait le roi, leur donna un tel caractère de variété et d'instabilité que l'on n'y pouvait plus rien reconnaître. Pendant ce temps l'Agende figurait, sans être jamais ouverte, sur les chaires des églises.

La censure devint un autre véhicule pour la propagation des Agendes. Tout ce qui s'écrivait contre elles était biffé par les censeurs, tandis que le plus mince pamphlet écrit en leur faveur était reproduit dans les journaux et envoyé au clergé de toutes les provinces. Mais bientôt on en vint aux tracasseries personnelles.

Deux candidats, ministres aujourd'hui, examinés par le consistoire de Breslau, essuyèrent le refus d'un certificat de capacité, parce qu'ils avaient répondu sur la Cène d'une manière trop luthérienne. Il fallut de puissantes protections près du ministre pour que cette injustice fût réparée.

Le pasteur Scheibel, dans l'ouvrage qu'il a publié sur cette persécution[2], nous apprend qu'au mois de juillet 1822 il reçut du mi-

[1] Ces dignités sont purement honorifiques en Prusse. Aucun évêque n'y possède la juridiction épiscopale, à moins qu'il ne soit surintendant général d'une province. La juridiction ecclésiastique n'appartient qu'à cette espèce de dignité, dont le titulaire ne sort pas ordinairement du simple rang de ministre.

[2] *Histoire documentée de la récente entreprise d'une union entre les églises luthérienne et réformée, principalement au moyen d'une Agende commune*

nistre des cultes un rescrit dans lequel on lui notifiait que sa situation *publique et officielle* paraissait devenir de jour en jour plus fâcheuse ; le magistrat urbain, y était-il dit, était chargé de s'enquérir de l'impression que pouvait avoir produite sur sa commune son écrit intitulé : *le Désordre au lieu saint.* Le rescrit se terminait par la défense la plus absolue de s'occuper de toute polémique contre l'Union.

Dès l'année 1818 il avait été nommé professeur ordinaire à l'Université de Breslau ; mais la Faculté théologique refusa de se l'agréger, parce qu'en sa qualité de pasteur luthérien il regardait les réformés comme des mécréants. « Quittez, lui disait-on, vos convictions à cet égard, et vous serez agréé. » Les professeurs unis, au contraire, étaient promus au rang de conseillers consistoriaux, « et malheur aux étudiants qui avaient suivi mes cours ! dit Scheibel ; toujours ils échouaient dans leur dernier examen. Depuis l'année 1820, tout candidat de théologie fut astreint à signer l'engagement d'adhérer à l'Union, et depuis 1828 ils sont tenus de s'obliger par écrit à accepter l'Agende ; sans cela, pour eux point de carrière, par conséquent ni pain ni femme. »

La réunion de tous ces moyens avait préparé le triomphe de l'Agende ; les rationalistes surtout, pénétrant ses véritables tendances, s'en étaient assez lestement accommodés. Les journaux étrangers même avaient été réduits au silence, parce que déjà les rationalistes de toutes nuances avaient pu se convaincre qu'au moyen de l'Agende les livres symboliques, tombés en désuétude, avaient perdu leur autorité. La lutte, dès lors, restreinte aux seuls zélateurs luthériens, ne donnait plus d'inquiétudes sérieuses au gouvernement.

Le 25 juin 1830 offrait encore un anniversaire tri-séculaire dont on résolut de faire usage pour constater la réalisation complète de l'Union. A pareil jour, l'an 1530, Luther avait remis sa célèbre confession à la diète d'Augsbourg ; on en fit une solennité où luthériens et réformés participèrent ensemble à la Cène ; mais comme on craignait la parole hardie du pasteur Scheibel, principal organe de l'opposition luthérienne, il fut interdit de la chaire de son église de

pour l'Allemagne, et spécialement pour les Etats prussiens, par le docteur J.-G. Scheibel. Leipzig, 1844, 2 vol. (le second contient 132 documents). La longueur de ce titre donnera une idée du style lourd et diffus de cet ouvrage, qui, d'ailleurs, a obtenu foi pleine et entière dans toute l'Allemagne.

Sainte-Elisabeth. Ce fut le signal de la persécution ouverte contre les luthériens, peu nombreux, à la vérité, mais assez tenaces et assez courageux pour avoir donné au gouvernement prussien de très-sérieux embarras.

La Silésie était devenue le centre de leur opposition, et en cela il n'y avait rien de fortuit ; car de tout temps cette province, patrie des plus ardents prédicateurs du mysticisme luthérien, avait été le siége de l'antagonisme religieux le plus prononcé et des mouvements les plus excentriques du protestantisme. Depuis l'invasion prussienne, sous Frédéric II, l'hérésie y avait déployé tous les moyens qui lui sont familiers pour entamer le Catholicisme, dont cependant la conservation avait été très-expressément stipulée par le traité de cession de cette province. Franc-maçonnerie, mariages mixtes, sécularisation, persécutions secrètes et patentes, tout avait été mis en œuvre pour pervertir la population catholique, et, par une sorte de réaction sur la corporation protestante elle-même, celle-ci n'avait pas tardé à se diviser en partisans de la négation absolue et en luthériens rigides, qui, pour résister à ces mécréants, avaient convulsivement embrassé et retenu les livres symboliques de la réforme. Peut-être aussi cette situation de la population luthérienne de Silésie, si anormale quant aux protestants du reste de l'Allemagne, tenait-elle à ce que, placé pendant deux cents ans sous le sceptre catholique de l'Autriche, et bien que jouissant de larges immunités, le luthéranisme silésien se considérait comme en état d'oppression, et que ce préjugé, que d'ailleurs rien ne justifiait, l'avait porté à se coaliser avec plus d'énergie en communauté compacte, et toujours en garde contre toute espèce d'attaque. En rapports journaliers avec une population catholique, cette tendance défensive s'était toujours maintenue, et avait fini par prendre, dans le bas peuple, le caractère d'une méfiance permanente. La Russie avait fait plusieurs fois l'expérience de ces méfiances populaires ; des sociétés schismatiques (*rascolniki*) s'y sont successivement séparées de son église dominante pour des motifs très-légers. C'est que, partout où le pouvoir politique exerce la juridiction spirituelle, le peuple sent instinctivement que ce qu'il a de plus sacré, sa foi, se trouve à la disposition d'un pouvoir illégitime auquel il ne voudrait point confier le gouvernement de sa conscience. Toute innovation, même la plus innocente et la plus avantageuse, lui paraît pleine de dangers.

Mais ici il n'était point question de ce qui est extérieur et accessoire; il ne s'agissait de rien moins que de l'abandon, ou plutôt de la destruction de ce que le protestantisme avait encore conservé de doctrines positives; les luthériens sentaient que l'œuvre de l'Union brisait à jamais le lien qui attachait le présent à leur passé; que par elle la Confession d'Augsbourg perdait toute sa base historique, et que le résidu de leur Christianisme allait infailliblement périr dans la tempête de l'indifférentisme et du scepticisme qui ravageait la Prusse et l'Allemagne.

Ces craintes étaient surtout inspirées par quelques prédicants énergiques et résolus à courir toutes les chances que pouvait leur préparer le courroux ministériel. Ces hommes courageux avaient résisté à toutes les séductions gouvernementales et détestaient l'indifférentisme d'une *église politique.* Ils voulaient rester prédicants luthériens, rejetant à la fois l'Union et l'Agende, et prêts à subir le martyre pour leurs convictions religieuses. La bannière de cette opposition était fièrement portée par le pasteur Scheibel, autour duquel se groupaient d'autres pasteurs, qui, dès l'année 1830, avait jeté le gant à l'église politique établie par le roi, ainsi qu'à sa police, et qui soutinrent le combat avec un talent fort supérieur à celui de leurs adversaires. Bientôt ils trouvèrent un puissant appui dans un honorable jurisconsulte, le célèbre Huschke, qui, considérant la chose sous une tout autre face, prouva d'une manière si claire et si péremptoire que l'Union était à la fois *contraire aux lois de la monarchie et au traité de Westphalie,* que le gouvernement, hors d'état de réfuter ses écrits, jugea plus simple et plus court de l'envoyer, en compagnie des pasteurs réfractaires, dans les casemates des citadelles de Silésie. Dans un écrit intitulé : *l'Œuvre dissolvante de l'Union,* ceux-ci prouvaient fort bien « qu'elle n'aurait et ne pourrait avoir pour résultat que l'adoption officielle du rationalisme dans l'église de l'État, après en avoir banni tous les symboles chrétiens; et pour preuve de cette assertion ils faisaient remarquer que « dans l'Agende l'on ne saurait trouver un seul passage où la doctrine de la triple personnalité de l'essence divine fût clairement exprimée; qu'elle ne fait pas même mention de la fête de la Trinité; qu'il n'est fait mention des esprits réprouvés que d'une manière extrêmement ambiguë; que par son silence absolu sur l'éternité des peines elle abolissait réellement cette doctrine, et qu'enfin elle manifeste pour le système eucharistique la plus coupa-

ble indifférence [1]. Car, disaient-ils, non-seulement les prières préparatoires à la Cène montrent clairement que l'Agende incline vers la théorie zwinglienne d'un simple repas commémoratif de la mort du Rédempteur, mais elle contient encore d'autres nuances de la doctrine eucharistique, au choix de chacun, et elle ne prononce les paroles de la consécration que sous une forme narrative, laissant à chacun la liberté de se faire de leur vertu l'idée qui peut lui plaire, ou plutôt professant elle-même un doute blasphématoire sur cette ineffable vertu; le tout pour décliner toute profession explicite des vérités chrétiennes. C'est dans ce même esprit d'indifférence pour le plus saint des sacrements des chrétiens que, dans les églises ci-devant luthériennes de Breslau, le même pasteur se trouve obligé de distribuer alternativement, à certains dimanches, la Cène suivant le rite uni, c'est-à-dire réformé, et à d'autres dimanches suivant le rite luthérien [2].

« Au lieu de certaines fêtes chrétiennes que l'Agende a supprimées, elle en a créé plusieurs autres de toute autre nature. Ainsi elle célèbre continuellement la mémoire des victoires remportées par les armées prussiennes, à Leipzig, sous Paris, à la Belle-Alliance (Waterloo), ainsi que la conclusion de la Sainte-Alliance [3]. Ces fêtes impriment au culte chrétien un caractère politico-militaire qui tend à substituer à l'empire du Christ la monarchie terrestre, et à transformer en citoyens prussiens ceux qui doivent aspirer à la cité de Dieu; car l'on veut que les membres de l'Eglise chrétienne accordent une

[1] Tous ces articles de la foi chrétienne étaient sincèrement crus du roi, et, s'il avait jugé devoir les supprimer ou du moins les dissimuler dans son Agende, ce n'était que pour la rendre acceptable aux protestants, en très-grand nombre, qui les nient et les méprisent. Pour lui, il ne s'agissait que de les réunir tous en une phalange assez forte pour pouvoir l'opposer avec succès à l'Eglise catholique, dont la masse compacte lui inspirait une singulière terreur.

[2] Cet usage a fait dire à un plaisant, juif de religion : *Aux autels des évangéliques l'on déjeune aujourd'hui à la carte.*

[3] Feu le roi de Prusse tenait beaucoup à perpétuer le souvenir de ces batailles, auxquelles il avait pris une part personnelle, et surtout de son traité de la *Sainte-Alliance*, qu'il considérait comme le plus beau fleuron de sa couronne politique. On sait ce que, même avant sa mort, ce mystique ouvrage est devenu.

importance religieuse à des faits qui n'en ont que pour la monarchie prussienne.» Mais le plus grave de tous les faits qu'ils reprochaient au roi, c'était « d'avoir, au mépris des stipulations les plus positives du traité de Westphalie, imposé à ses sujets luthériens une Agende subversive de leur foi, et d'avoir ainsi, de fait, proclamé le principe *qu'il appartient au souverain temporel de prescrire à tous ses sujets,* ceux mêmes y compris qui ne professent pas sa religion, *ce qu'ils doivent croire et comment ils doivent prier*[1]. Ainsi le serment de leur ordination fait des ministres des fonctionnaires de l'Etat, les obligeant, au lieu de prêcher l'Evangile du Christ, à prêcher un système de théologie politique, rédigé par des théologiens de cour, et variable suivant les idées du souverain. Les luthériens concluaient que l'œuvre de l'Union, loin de réconcilier entre elles les dissidences du protestantisme, ne pourrait qu'élargir les scissions, abolissant les églises actuelles pour leur en substituer une toute nouvelle. « Et quelle église? se demande l'auteur de cet écrit; anarchique église, où chacun croit ce qu'il veut! Ne voyons-nous pas déjà (c'était en 1833) presque autant d'églises que de paroisses? Les ministres qui ont accepté l'Agende et l'Union se sont fait leurs cahiers d'instruction religieuse, en sorte qu'une commune est réformée, tandis que la commune voisine est semi-réformée et semi-luthérienne, et qu'une autre est purement rationaliste et ne connaît d'autre Dieu que la nature! A chaque mutation de pasteur succède un autre système de croyances, et si cet affreux désordre n'est pas le résultat direct de l'Union et de l'Agende, c'est au moins par elles qu'il a reçu sa sanction. »

A ces plaintes, le gouvernement ne répondait que par des déclarations également diffuses et déloyales. Ainsi il assurait que l'accession à l'Union, dépendante du libre arbitre de chacun, n'avait d'autre but que cette charité chrétienne qui ne permet pas de condamner l'opinion de ses frères; mais que l'acceptation de l'Agende, à l'usage des évangéliques unis, était un devoir et une nécessité, puisqu'elle était

[1] M. Eichhorn, ministre des cultes en Prusse, n'a pas hésité à soutenir, en 1844, cet étrange principe, en déclarant dans une allocution publique « qu'en fait de religion, comme en tout autre, les sujets sont tenus, *de droit divin*, à la plus stricte obéissance, le roi seul étant responsable envers Dieu de ses lois et ordonnances en matière de culte et de foi, et leur conscience étant par conséquent toujours en sûreté à l'abri de leur obéissance. »

émanée de la volonté royale; et ce qui ne pouvait être aucunement permis (parce que cela serait contraire à l'esprit chrétien), c'est que les adversaires de l'Union se constituassent en une communauté religieuse hostile à cette Union. Ainsi se trouvait explicitement abrogée la clause insérée en tête de l'ordre du cabinet, qui garantissait aux églises non unies leur co-existence avec la nouvelle église, ce qui équivalait à un arrêt de mort prononcé du haut du trône contre l'Église luthérienne en Prusse. La première conséquence en fut la suspension, puis la destitution des pasteurs luthériens qui refusèrent d'accepter l'Agende. Cette ordonnance portait la date du 28 février 1834. Dès le 9 mars, elle fut suivie de deux arrêtés ministériels parfaitement combinés pour rendre impossible l'exercice du culte luthérien en rivalité avec le culte public de la nouvelle église. La première menace d'une amende de 50 écus (à peu près 200 fr.), ou d'un emprisonnement de six semaines, quiconque, sans *avoir reçu l'ordination* [1], exercerait des fonctions ecclésiastiques, telles que le Baptême, la Confirmation, la Cène, etc. Par le second il est prescrit de n'admettre au culte domestique, *sous la responsabilité du père de famille*, que les membres et les serviteurs de la famille. Toute autre réunion religieuse est interdite, et il est ordonné aux magistratures locales de les punir avec la plus grande sévérité. Nous verrons bientôt avec quelle rigueur cette ordonnance a été exécutée [2].

Jusque-là, comme nos lecteurs ont pu le remarquer, l'astuce, jointe à une hypocrite modération, avait présidé aux mesures propagandistes de l'Union ; à dater de la publication de ces deux arrêtés ministériels, le masque tomba, et les rudesses de la police remplacèrent les doucereuses insinuations des agents du gouvernement.

Le premier qui en ressentit les effets fut le pasteur Berger de Hermannsdorf ; nous ne le citons que pour exemple, les mêmes procédés

[1] Cette restriction paraît, au premier coup d'œil, aussi simple que naturelle, mais elle avait une tout autre portée. En Prusse, les soi-disant ordinations ne se confèrent que sous l'autorité des consistoires. Or, comme ceux-ci se composent de conseillers nommés par le roi, et qui, par conséquent, sont entièrement dévoués à ses volontés, il s'ensuit qu'aucun candidat de théologie ne peut parvenir à l'ordination s'il n'a préalablement adopté l'Union et son Agende.

[2] Il est fort remarquable qu'aucune de ces prescriptions légales n'ait été appliquée aux *rongistes*.

ayant été employés contre tous ses collègues, obstinés luthériens. S'étant constamment refusé à accepter l'Agende, il reçut du consistoire provincial de Silésie la notification suivante :

« L'accession formelle à l'Union ne serait point exigée de lui ; il « lui serait même permis de donner la Cène aux malades, ainsi qu'à « certaines époques de l'année à ses paroissiens, suivant le rite lu- « thérien ; mais en revanche il serait tenu :

« 1° De faire usage de l'Agende à toutes les autres fonctions pa- « roissiales ;

« 2° De s'abstenir de toute fonction de son ministère à l'égard de « personnes appartenantes à d'autres paroisses[1], à moins que celles-ci « ne lui eussent produit des lettres démissoriales ;

« 3° De s'abstenir également de toute polémique publique contre « l'Union, lui étant seulement permis d'exposer, dans ses instructions « religieuses, les motifs pour lesquels l'église luthérienne avait *pré- « cédemment* désapprouvé les opinions divergentes de ses doctrines.

« Ces dispositions, y était-il dit, qui laissaient intacte sa liberté « personnelle en fait de foi et de confession, et ne pouvaient en au- « cune manière compromettre sa conscience, devaient être rigou- « reusement observées, et s'il refusait de s'y soumettre, si nommé- « ment, au prochain dimanche de la Pentecôte, il ne faisait usage de « l'Agende, il lui serait d'abord infligé une amende de 20 écus, qui « serait bientôt suivie d'une suspension et d'une enquête. »

La commune de Hermannsdorf fut bientôt informée des menaces dont son pasteur était l'objet. Elle s'empressa de rédiger et d'adresser au consistoire de Breslau des remontrances aussi touchantes dans leur expression que remarquables par la force de leurs arguments. Il

[1] Qui ne reconnaît ici l'esprit et le texte même des ukases rendus par l'empereur Nicolas sur l'administration des sacrements dans l'Eglise catholique de ses Etats ? Ceux de nos lecteurs qui auront pris connaissance de l'ouvrage intitulé *Persécutions et souffrances de l'Eglise catholique en Russie* y auront reconnu bien d'autres analogies entre les persécutions moscovites et prussiennes. Le vieux roi de Prusse a eu plus de part que l'on ne croit aux méfaits commis par son gendre impérial sur ses sujets grecs-unis et catholiques latins ; et c'est là un des points de vue sous lesquels la persécution antiluthérienne en Prusse mérite d'être plus spécialement considérée.

nous paraît fort regrettable qu'à raison de l'espace qui nous manque nous ne puissions en reproduire le contenu textuel: elles peignent, dans un langage plein d'une sagesse et d'une logique naturelles, la douloureuse surprise qu'éprouvaient des paysans simples et naïfs de ce que les formes du culte que, depuis trois siècles, eux et leurs ancêtres avaient paisiblement exercé, devaient être tout à coup proscrites et punies. Ces hommes de la nature ne pouvaient ni comprendre ni s'expliquer que, sans qu'ils y eussent aucunement participé, leur religion héréditaire eût en un instant perdu sa légitimité et changé de nature.

Ni ces remontrances, ni mille autres réclamations semblables ne parvinrent à se faire écouter. Pour toute réponse, l'on vit une campagne systématique et savamment combinée s'ouvrir en Silésie, et se poursuivre avec autant de ténacité que de rigueur contre l'église luthérienne en faveur de l'église de l'Etat. L'Allemagne rougit de honte d'avoir à s'avouer que sur son sol se reproduisaient, autant que la civilisation et les institutions politiques des deux pays pouvaient le permettre, toute la série des sévices déployés en Russie contre les grecs-unis. Une guerre d'extermination, exactement modelée sur celle de la Russie, fut organisée contre les luthériens de Silésie; guerre que nous ne pouvons qu'esquisser rapidement à la faveur de quelques exemples dont, entre mille autres, nous avons fait choix.

Le pasteur Berger de Hermannsdorf était depuis longtemps devenu le centre de ralliement pour les luthériens des environs de Breslau, et son église servait d'asile à tous ceux qui tenaient au culte de l'ancien luthéranisme. Suspendu de ses fonctions le 22 juin 1834, et expulsé de son église, qui avait été livrée à un pasteur de l'Union, il s'adjoignit avec sa commune à la paroisse encore luthérienne de Hönigern, dont nous aurons occasion de parler plus bas. Mais, dès le 16 septembre suivant, le pasteur de cette commune fut arrêté et conduit à Breslau, en même temps que le pasteur Biehler était suspendu de son office. En dépit de ces violences, deux autres pasteurs, les frères Wehrham, se déclarèrent pour les luthériens. Ceux-ci accouraient de vingt à vingt-cinq lieues à la ronde pour assister à leurs prêches et pour recevoir la Cène de leurs mains. Mais ils ne tardèrent pas à être également enlevés à leurs paroisses. Alors les luthériens, au nombre d'environ quatre cents disséminés en dix-huit villages, se voyant privés de tous leurs pasteurs, se réunirent en

une communauté, et résolurent à l'unanimité d'appeler un ministre, *en conformité de l'article 7 du traité de Westphalie.*

Le choix de l'assemblée étant tombé sur le candidat Lebrecht Krause, auquel les députés et les *seniors* adressèrent une vocation en forme, il se rendit à Lobau (Saxe royale), où il reçut l'ordination par l'imposition des mains du pasteur Scheibel, suivant le rituel luthérien. Il devait alternativement prêcher dans deux communes situées dans le ressort de sa nouvelle paroisse, qui avait à peu près six milles (douze lieues) d'étendue. Le jour de l'Ascension 1835, il prononça son premier discours, et, pendant quelques semaines, il remplit ses pénibles fonctions sans qu'il y fût troublé par la police, et sans que l'église officielle parût s'en occuper. Elle s'en occupait cependant en secret, car il était pour elle un pasteur de contrebande. Il peut être intéressant d'établir ici une comparaison entre les procédés que l'on se permit envers un pacifique pasteur luthérien, qui ne troublait en rien le ministère dit évangélique, et envers ceux qui l'hébergeaient d'une part, et la conduite récemment tenue par le gouvernement prussien, *sous prétexte de son respect pour la liberté de conscience*, à l'égard de l'apostat Ronge et de ses prédicants ambulants, aux pas desquels s'attachaient des émeutes et de continuels tumultes populaires. Les lois étaient et sont encore les mêmes, et les dispositions du code prussien, en ce qui concerne la liberté de conscience, n'ont pas changé; la volonté de les appliquer loyalement et sans partialité, c'est là ce qui a fait défaut au gouvernement prussien.

A la paroisse luthérienne desservie par le pasteur Krause appartenait un gentilhomme silésien, seigneur territorial des domaines de Gross-Tchunkawa et de Schwibedeuwe. M. de Koszutski avait, depuis quelques années, contracté d'étroites liaisons d'amitié avec les pasteurs luthériens de son voisinage; et par suite de ces dangereuses relations, il avait eu le malheur de faire défection à la foi catholique, et de s'agréger à leur secte. S'il avait, comme on le lui avait persuadé, cherché dans le protestantisme la liberté de conscience, il eut bientôt occasion de s'apercevoir combien la jouissance de ce bien est précaire dans les églises dissidentes, qui ont elles-mêmes recherché la suprématie spirituelle des princes. Jeune et marié pendant peu d'années, il avait perdu, dans son épouse, la moitié de sa vie, et depuis ce malheur il vivait dans une profonde retraite, ne s'occupant que de l'administration de ses terres et de l'éducation de la fille unique

que Dieu lui avait laissée. Même avant son apostasie formelle, il avait réussi à exercer une certaine influence piétiste sur son voisinage et à réunir parmi ses domestiques et ses vassaux un petit troupeau de ceux qui disent *aimer le Seigneur d'un cœur pur et le servir en toutes circonstances.* Il avait organisé dans son château des *heures d'édification domestique*, et il se trouvait d'autant plus heureux dans cette solitude qu'il s'effrayait davantage de la tempête extérieure qui, suivant ses propres expressions, menaçait de submerger la barque protestante. Le candidat Krause avait, avant son ordination, trouvé un asile qu'il croyait sûr dans le château de son protecteur, où l'on menait une vie non moins silencieuse que chez les Moraves. Il présidait à ce culte domestique, lorsque tout à coup parurent des gendarmes chargés de l'épier et de rendre compte de ses sermons. Au mois de février 1835, M. de Koszutski fut condamné, *pour délit de culte domestique*, à 10 écus d'amende, et le mois suivant, pour récidive, à une amende nouvelle de 20 écus. Le 20 mars, le pasteur Biehler vint y célébrer son culte et distribuer la Cène à trente et une personnes. Ce nouveau délit fut encore découvert, et cette fois l'amende monta à 60 écus pour le propriétaire, et à la même somme pour la totalité des assistants. Quant au pasteur Biehler, on commit à sa garde un gendarme qu'il fut obligé d'entretenir et de payer. Et comme l'autorité crut s'apercevoir que M. Koszutski était devenu une sorte de point d'appui pour les luthériens de la contrée, il fut également soumis à la plus étroite surveillance.

Le pasteur Krause venait, après son ordination, de prendre possession de sa paroisse, et de ce moment le noble Silésien se montra son fidèle adhérent. Il disposa dans son château de Gross-Tchunkawa un local propre à servir à son culte domestique, qui se célébrait régulièrement suivant la vieille Agende de Wittenberg, et se composait de sermons et de la Cène. On choisissait pour cela l'heure la plus matinale ; une fois même, de crainte des espions, il fut célébré de nuit et dura de onze heures du soir à deux heures du matin. Il est quelquefois arrivé que le pasteur Krause tint la chaire et l'autel pendant huit heures consécutives. Du 28 mai au 10 juin de la même année, il avait distribué la Cène à cent soixante-sept personnes. Mais, dès le 6 juin, Krause avait reçu du bailliage local la notification officielle que, dans le cas où il persisterait à célébrer son culte chez M. Koszutski, il ne manquerait pas d'être sévèrement puni. Afin d'é-

viter la pénalité attachée (teneur de l'arrêté ministériel) à l'exercice indu du ministère pastoral, Krause se vit forcé de déclarer l'ordination qu'il avait reçue en Saxe suivant le rite luthérien. N'osant, dans ces circonstances, rien prendre sur lui, le magistrat local souffrit qu'aux trois fêtes de la Pentecôte suivante les deux châteaux de M. Koszutski fussent encore le théâtre des fonctions pastorales de Krause. Mais le dimanche 19 juillet, celui-ci fut arrêté à l'issue de l'office qu'il venait de célébrer, et conduit à Militch, siége du bailliage, où il fut logé à l'hôtel Kiemann, à ses frais et sous la garde d'un garnisaire. Son protecteur ne se trouvait point alors sur les lieux; affecté depuis quelque temps d'une infirmité abdominale, il s'était rendu à Carlsbad, en Bohême. Là il reçut, de la régence de Breslau, un rescrit, daté du 1er juin précédent, où il était sommé de prendre l'engagement de ne plus laisser célébrer le culte luthérien dans aucune de ses résidences. S'il s'y engageait et s'il violait cet engagement, il serait privé de sa liberté; si, au contraire, il refusait de s'y engager, on le placerait sous la surveillance d'un gendarme, qu'il serait tenu d'héberger et d'entretenir à ses frais, et qui aurait ordre d'expulser quiconque viendrait chez lui dans l'intention de participer à un office luthérien. A cette menaçante signification, le noble propriétaire répondit que, lié par la parole de Dieu, il ne pouvait se conformer aux sommations de l'autorité civile, mais qu'il se soumettait d'avance et avec humilité à toute violence qu'elle croirait devoir exercer contre lui, ne voulant y voir que l'accomplissement de la divine volonté.

Le 25 juillet, il était revenu dans sa terre de Gross-Tchunkawa. Dès le lendemain, dimanche, lorsque, réuni à un petit nombre de ses coreligionnaires, il assistait à l'office, deux gendarmes, venus de Militch, le sommèrent de se rendre prisonnier et de les suivre en ville. M. Koszutsky, se trouvant fort affaibli par l'usage des eaux de Carlsbad, les pria d'accepter sa parole que le lendemain il s'y rendrait, bien qu'il attendît ce jour-là son médecin. Les gendarmes lui avaient accordé ce répit; mais le lendemain, de grand matin, reparut un nouveau gendarme, chargé de se saisir de sa personne. Sans qu'on lui permît de donner aucun ordre relatif à l'administration de son économie rurale ou domestique, il fut obligé de se remettre à la discrétion du gendarme. Tous ses appartements, sans en excepter les deux chambres occupées par la gouvernante de sa fille, furent

placées sous le scellé ; lui-même fut conduit à Militch et consigné au même hôtel de Kiemann, toujours gardé par le gendarme.

Le pasteur Krause y était, comme nous l'avons vu, également consigné ; mais les deux détenus ne pouvaient se voir, et lorsqu'un heureux hasard amenait entre eux quelque rencontre fortuite, à la promenade, ils ne pouvaient se parler qu'à haute voix, en présence de leurs deux gardiens. Les frais de leur séjour à l'auberge étaient fort considérables[1]. Au moment de son arrestation, le 19 juillet, il avait été enjoint au pasteur Krause de demeurer à l'hôtel Kiemann jusqu'au 21, attendu que ce jour-là le conseiller du bailliage serait de retour d'une grande manœuvre militaire à laquelle il avait jugé à propos d'assister, et qu'alors il lui serait permis de prendre un logement en ville, toujours sous la garde de son gendarme. Ayant attendu jusqu'au 29 la permission promise, il lui fut répondu qu'on n'en avait aucun souvenir ; et lorsqu'il eut, dix jours plus tard, réitéré sa demande, il lui fut répondu, plus laconiquement encore, que rien ne serait changé à sa situation ; en attendant, il était tenu de payer chaque jour à son gardien une indemnité de 10 gros d'argent.

Le 22 août, Krause reçut de la part du sénat criminel du tribunal suprême de Silésie une signification portant : qu'une enquête fiscale (criminelle) allait s'ouvrir contre lui, *soi-disant pasteur luthérien*, pour fait d'offices religieux indûment célébrés par lui ; que provisoirement, toutefois, il serait remis en liberté s'il n'était détenu pour autre cause. Il ne fut pas cependant relâché, parce que le bailli provincial attendait pour cela une autorisation de la régence qui ne lui fut pas envoyée. Le 26 août, il fut appelé devant cette autorité, qui lui déclara avoir reçu du gouvernement l'ordre de le remettre en liberté, *si toutefois il prenait l'engagement formel et précis de s'abstenir de tout exercice d'un culte qui dépasserait les limites de la piété domestique*. Le pasteur ayant répondu qu'il ne pouvait faire une promesse contraire à sa conscience et à son ministère, il lui fut répondu que,

[1] En tout autre pays que la Prusse un prisonnier est détenu et logé aux frais de l'Etat, et il est maître de régler ses dépenses personnelles sur ses facultés. Ici on joignait à la privation de la liberté une sorte d'exaction qui, comme on va le voir, était non-seulement permise, mais ordonnée à l'aubergiste. On voulait réduire les récalcitrants par le double moyen de la détention et de l'énormité des sacrifices pécuniaires qui leur étaient imposés.

cela étant, sa détention se prolongerait indéfiniment. Plus tard, il subit l'enquête criminelle qui lui avait été annoncée.

M. Koszutsky avait été, comme nous l'avons dit, placé en état de détention et de surveillance continue, dans la plus grande auberge de Militch. L'insolence avec laquelle il y était traité par son propriétaire et par les gens de service montre l'esprit dans lequel cette persécution était exercée. Tant de déboires finirent par altérer sa santé, déjà si chancelante, au point qu'il tomba dans une maladie fort sérieuse. S'étant plaint à l'aubergiste lui-même de ses extravagantes exigences, il lui fit réponse *qu'il était autorisé par le bailliage à lui demander trois fois plus qu'à tout autre;* et ayant alors porté ses plaintes à la régence provinciale, il reçut pour réponse *que sa plainte contre l'aubergiste Kiemann n'était aucunement fondée.*

Toutes les ressources du pasteur Krause se trouvant épuisées, M. Koszutsky fut obligé de payer pour lui, et il eut ainsi les deux gardiens à solder. Après d'autres délais encore, on finit par lui permettre de prendre un logement en ville; mais il ne pouvait y recevoir d'autre visite que celle de sa fille, à l'exclusion de sa gouvernante, de sorte qu'il ne pouvait rien apprendre d'elle de ce qui avait rapport à l'éducation ou au développement intellectuel et moral de cette enfant. A lui aussi l'on avait proposé de le rendre à la liberté à la condition de ne plus tenir chez lui des assemblées religieuses ; on avait même ajouté que *si, plus tard, il ne se sentait pas la force de tenir cet engagement, il n'aurait qu'à revenir et reprendre ses arrêts.* M. Koszutsky demeura constant dans ses refus, alors même qu'on essaya de capituler avec lui, en lui permettant la célébration du culte luthérien dans son château, mais pour sa famille seulement et pour ses domestiques, à l'exclusion de toute personne étrangère. On le supplia, au nom du roi lui-même, à qui cette affaire était on ne peut plus désagréable, d'accepter ces offres, lui promettant non-seulement le retour instantané dans ses domaines, mais aussi la remise entière des amendes et des autres pénalités qu'il avait encourues. *Dieu*, répondit-il, *est le Roi des rois, auquel il faut avant tout obéir et dont la loi ne peut jamais être déclinée.* Il ne négligea pas cependant de recourir, par la voie des remontrances légales, à la régence provinciale pour obtenir la restitution de sa liberté. Voici le texte fort remarquable de la réponse qu'il reçut de cette autorité :

« Sur votre représentation du 4 du mois courant, nous vous ré-

« pondons que nous ne pouvons que vous plaindre beaucoup de ce « que, dans votre esprit, il se rattache à l'essence de la foi et au re- « pos de votre conscience l'observation de *formes* (car il n'a été, ni « intentionnellement ni de fait, porté atteinte aux doctrines de la foi) « qui seules vous séparent, vous et les sectaires qui vous suivent « dans cette voie, des autres chrétiens évangéliques.

« Mais, faisant abstraction de ce préjugé, il n'est jamais entré dans « les vues de l'Etat de poser, ni quant à votre personne ni quant à « tout autre individu, des limites à la liberté de conscience[1], et « c'est par ce motif que le *culte domestique*, *sous quelque forme qu'il* « *soit exercé, n'a jamais été défendu,* ce qui doit suffire à la con- « science de chacun. Mais que des assemblées qui dépassent le cercle « de la famille ne peuvent pas être tolérées par l'Etat, et que, en les « interdisant et ne permettant que les pratiques de la piété domes- « tique, l'Etat ne viole pas son principe de la liberté de conscience, « c'est ce dont vous devriez être convaincu, aussi bien que quicon- « que se fait une idée juste de ce qu'est une constitution politique.

« Pour avoir enfreint ces défenses *si nécessaires* de l'autorité et « pour avoir formellement déclaré votre intention de n'y point ob- « tempérer, votre arrestation est devenue indispensable, puisque « c'était le seul moyen possible d'assurer l'exécution des lois. Nous « ne saurions rien décider, quant à la prolongation de vos arrêts, qui « dépendent aujourd'hui du tribunal suprême de la province, auquel « nous avons remis la poursuite de l'enquête dont vous êtes l'objet. « Vous aurez donc à vous adresser à cette autorité, à laquelle nous « avons envoyé copie de votre réclamation. Nous examinerons ulté- « rieurement votre plainte sur les frais que vous ont occasionnés vos « arrêts.

« Breslau, le 11 août 1835. »

« *Division de l'intérieur des affaires ecclésiastiques et* « *scolaires de la régence royale.* »

[1] C'est le raisonnement ordinaire de toutes les tyrannies religieuses : croyez dans votre for intérieur tout ce qu'il vous plaira (ce que Dieu lui-même s'est interdit d'empêcher), mais n'en laissez rien paraître au dehors. Si notre culte vous déplaît, abstenez-vous d'y participer, mais ne vous permettez pas d'en célébrer un autre, même dans le secret de votre domicile. Cela ne s'appelle pas circonscrire la liberté de conscience, ni porter atteinte à la pratique de la tolérance !

M. Koszutsky s'adressa donc au tribunal suprême de la province pour en obtenir son élargissement et la levée des scellés apposés sur son domicile. Il en reçut la résolution suivante :

« En réponse à votre représentation du 19 août, vous recevez ci-« joint un rapport que, sous la date de ce jour, nous adressons au « gouvernement royal. Nous vous informons en même temps que, « par des rescrits des 14 et 30 juillet dernier, le gouvernement nous « avait chargés d'ouvrir contre vous une enquête criminelle pour « *fait de rébellion*, mais que nous lui avons fait connaître que, sur « le vu des actes qui nous ont été transmis par la régence provin-« ciale, nous n'avons pu trouver de motifs suffisants pour vous pour-« suivre au criminel. En attendant nous avons prié le gouvernement « du roi de vous rendre à la liberté si vous n'étiez détenu pour autre « cause, et, dans une nouvelle et dernière lettre, du 15 août, nous « avons réitéré cette demande, après que le gouvernement royal « nous eut communiqué votre représentation du 4 du même mois. « Vous n'avez plus qu'à attendre les dispositions ultérieures du gou-« vernement royal en cette affaire.

« Breslau, le 3 septembre 1835. »

« *Le Sénat criminel du tribunal suprême de la province* « *de Silésie.* »

Ainsi l'administration provinciale avait elle-même renvoyé la cause au tribunal supérieur de la province ; celui-ci, comme Pilate, déclarait qu'il ne trouvait dans les lois aucun motif de poursuites criminelles, et l'accusé ne pouvait récupérer sa liberté ! Et c'est dans un pays qui se croit être ou qui se dit au moins très-civilisé, que de pareils abus ont lieu !

Les amendes encourues par le noble propriétaire silésien, et que l'on désignait sous la qualification récemment imaginée de *punitions religieuses*, se montaient à une somme totale de 270 écus. Nous croyons devoir entrer dans les détails des procédés suivis pour faire rentrer ces amendes ; car, si on se les est permis envers un seigneur territorial auquel, d'ailleurs, sa précédente défection de l'Eglise catholique ne laissait pas de servir de recommandation près du roi et de ses ministres, l'on peut juger des rigueurs mises en œuvre contre de simples laboureurs, alors qu'il s'agissait d'opérer sur eux le recouvrement de pareilles amendes.

Le 3 septembre de la même année 1835 parut à Gross-Tchunkawa l'exécuteur fiscal accompagné d'un greffier du bailliage. Ils requirent la présence du maire de la commune, et se rendirent en sa compagnie chez le régisseur domanial. On lui fit lecture des instructions données à l'exécuteur, et qui lui prescrivaient de saisir, outre le carrosse de parade que M. Koszutski avait lui-même offert, et qui avait une valeur fort supérieure au total de ses amendes, des bœufs de labour en quantité suffisante pour couvrir la somme de 270 écus (environ 970 francs). On avait récemment levé les scellés mis sur les appartements du propriétaire pour y mettre en quartier des troupes de passage ; l'exécuteur avait ordre de les visiter avec soin pour voir s'il n'y trouverait pas à saisir des obligations, de l'argent comptant ou des bijoux. N'y ayant rien trouvé de pareil, l'agent du fisc exigea l'ouverture des deux pièces occupées par l'institutrice de la jeune héritière de ces domaines, alléguant, à défaut d'ordres écrits, des instructions verbales ; mais, averti par le régisseur de la responsabilité qu'il allait encourir, il finit par se désister de ses prétentions. Alors il exigea la production du carrosse et du bétail saisis. Le premier fut taxé par l'exécuteur à 150 écus (moins de 600 francs), et les trois paires de bœufs ensemble à 77 écus (moins de 300 francs). Il manquait encore 43 écus pour la sûreté desquels l'exécuteur saisit encore six jeunes bœufs et quatre génisses. Les premiers furent taxés ensemble à 37 écus, celles-ci à 25 écus, ce qui produisit un total de 289 écus, c'est-à-dire de 19 écus de plus que la totalité des amendes. Le mardi 8 septembre, le carrosse et le bétail saisis furent exposés en vente en présence d'une multitude de peuple ; les objets saisis furent rachetés par un mandataire secret du propriétaire, de sorte qu'ils rentrèrent tous en la possession de leur maître.

Le 15 septembre il reçut un nouveau rescrit du gouvernement, daté du 24 août précédent, qui lui offrait encore sa liberté à condition de se départir du culte luthérien. On lui reprochait en outre *d'avoir voulu nuire au gouvernement prussien* en refusant de payer ses amendes, et provoquant par ce refus la saisie exécutoire et la vente publique des objets saisis chez lui, opération que la *presse étrangère ne manquerait pas de faire connaître en Allemagne.* L'offre de la liberté fut encore refusée par les mêmes motifs qu'auparavant. Alors il fut sommé d'acquitter une somme de 20 écus pour frais de garde du pasteur Krause. Sur son refus de se prêter à cette exaction nouvelle,

le magistrat lui dit : *Alors nous prendrons Krause au collet et nous le ferons enfermer, ce qui le dispensera de payer un gardien.* M. Koszutski répondit : « Si c'est l'autorité qui nous prescrit ce payement, nous le ferons, et je ne regretterai pas l'argent que j'aurai payé pour mon ami. — Bien, lui répondit le magistrat ; je ne vous écrirai plus au sujet des 36 écus auxquels montent les frais de ses arrêts ; mais si dans trois jours ils ne sont pas payés, vous reverrez l'exécuteur chez vous. »

Nous épargnons à nos lecteurs une série d'autres documents émanés du gouvernement prussien, et qui constatent surabondamment les sévices et les exactions pécuniaires exercés sur des individus, pour nous occuper en peu de mots de la confiscation des temples luthériens, et des violences exercées contre les communes et contre leurs pasteurs. Ces scènes révoltantes compléteront l'esquisse de l'intolérance dogmatique, et de la persécution effective que le vieux luthéranisme a eu à souffrir de la part de sa prétendue sœur, l'église évangélique de Prusse.

Le Sénat criminel du tribunal supérieur de Silésie avait pris en main une procédure criminelle ouverte contre le pasteur Kellner et consorts, de la commune luthérienne de Hœnigern; les premiers, prévenus du *crime de rébellion*, et la commune accusée de les y avoir soutenus.

Le consistoire provincial de Silésie avait, en effet, décrété la suspension, et, le cas échéant, la destitution de son pasteur, et les autorités supérieures de la province s'étaient mises en devoir d'assurer l'exécution de ce décret en se saisissant du temple et y introduisant un pasteur-uni nommé Bauch. A peine le fait fut-il connu dans le village et dans ses environs que l'on vit accourir de toutes parts une population désolée, parmi laquelle on remarquait quelques femmes qui portaient dans leurs bras des nouveaux nés auxquels elles voulaient au moins assurer le baptême suivant le rite luthérien. Tous ces malheureux se pressaient devant la porte de l'église, dont les clefs étaient aux mains du syndicat laïque qui refusait de les délivrer. Ni la présence des gendarmes, ni la menace de faire venir de Breslau un bataillon de troupes de ligne ne parvinrent à dissiper le rassemblement ; aucun serrurier ne voulut, à aucun prix, se prêter à crocheter la porte de l'église, en sorte que la commission ecclésiastique fut contrainte de retourner à Breslau sans avoir pu remplir sa mission.

Mais, peu de jours après, elle reparut accompagnée d'une escorte militaire, et, après avoir fait forcer la porte du temple, elle se saisit de la personne du pasteur Kellner, et ne lui permit de prendre congé de sa femme, qui se trouvait en couches, et de ses enfants, qu'en présence des commissaires. Il fut incarcéré à Breslau, et l'enquête criminelle commencée contre lui prit son cours. Nous aurions peine à faire entrer dans le cadre de notre précis mille autres récits du même genre, en tout semblables aux lamentables scènes que, dans les plus mauvaises années de notre première Révolution, provoquèrent les expulsions du clergé dit réfractaire, et l'introduction de prêtres assermentés dans leurs paroisses, tant le despotisme royal, lorsqu'il s'applique aux choses de la religion, présente des analogies avec la barbarie révolutionnaire.

Le roi actuel songeait à modifier jusqu'à un certain point les rigueurs du règne précédent; il soumit donc au jugement du consistoire central de Berlin la question de savoir *si l'on pourrait au moins accorder la tolérance aux anciens luthériens*, et l'assemblée eut le front de la décider d'une manière négative. Alors les luthériens songèrent à s'expatrier, et à aller chercher au delà des mers la liberté de culte et de conscience qui leur était refusée dans leur patrie. Pendant qu'ils réalisaient à grandes pertes la valeur de leurs propriétés immobilières, ils avaient envoyé un de leurs pasteurs à Hambourg pour y négocier leur passage aux Etats-Unis. Mais, pourrait-on le croire si le témoignage de tous les journaux d'Allemagne n'en faisait foi? une réquisition, émanée de Berlin, obligea le sénat de cette ville libre à accorder l'extradition du pasteur, qui vint expier dans une citadelle la mission dont il était chargé. L'émigration luthérienne n'en eut pas moins lieu, et il fallut bien relâcher le ministre, qui, n'ayant contrevenu à aucune loi, ne pouvait être jugé par aucun tribunal.

Le dernier symptôme de désespoir du luthéranisme silésien ne manqua pas son effet sur l'esprit du roi et de ses ministres. L'on comprit enfin l'insuffisance des moyens répressifs du cri de la conscience s'attachant à tout prix à ses croyances héréditaires. Le combat religieux d'ailleurs allait se transporter sur un autre terrain. L'Union avait achevé d'ébranler tous les systèmes de foi positive aux doctrines de Zwingle et de Luther, et c'était aux mécréants, qui se proclament *Amis des Lumières*, que l'on allait avoir affaire. Le gouvernement prussien ne se sentit pas assez fort pour présenter à la

fois deux fronts de bataille aux ennemis qu'il s'était faits, et il commença par faire la paix avec les moins redoutables de ses deux ennemis.

Au mois de juillet de l'année dernière parut donc un édit royal qui permet aux prédicants du luthéranisme prussien de vivre *sous le régime d'une simple tolérance*. Lorsque la Silésie appartenait aux domaines d'une puissance catholique, le luthéranisme y était en pleine jouissance des droits *paritétiques ;* son culte, ses institutions, ses propriétés étaient, non point en vaines paroles, mais effectivement et inviolablement, garantis par l'Etat, strict observateur des clauses religieuses du traité de Westphalie, et jamais il n'y fut porté la plus légère atteinte. Près de vingt années d'une persécution que nous croyons avoir suffisamment, quoique brièvement caractérisée, ont pesé sur lui, et cette persécution a eu pour auteur un prince protestant, fanatisé par la terreur que lui inspirait cette grande et noble figure de l'Eglise catholique, plus puissante que jamais en Allemagne, et rangeant sous ses lois les trois cinquièmes de cette vaste contrée et les deux cinquièmes des sujets de sa couronne. Frédéric-Guillaume III était trop clairvoyant pour ne pas reconnaître que cette force lui venait de son unité, et que son unité lui venait de sa soumission à une autorité centrale ; ce qu'il méconnaissait et ce que son successeur méconnaît encore, c'est que cette autorité est d'institution *divine*, unique par conséquent et inimitable sur la terre. Convaincu que le terrain protestant est éminemment impropre à recevoir le germe d'une *unité de croyance*, il voulut faire le coupable essai d'une *unité dans l'indifférence*, en forçant deux religions hostiles à abjurer leurs symboles, et aucun genre d'astuce, aucune violence ne lui coûta pour forcer le sanctuaire de la conscience de ses sujets. Son successeur s'est engagé dans une autre voie : il veut parvenir à l'unité par des convocations synodales, et toutes ces rubriques, sans succès possible, ne sont aux yeux du véritable chrétien qu'un nouvel et incontestable hommage rendu à la roche apostolique qui porte et soutient l'inimitable édifice catholique.

Le comte D'HORRER.

CORBIN ET D'AUBECOURT.

(SUITE ET FIN.)

XIV

20 juin.

Hier, après dîner, je sus intéresser Mme d'Aubecourt en lui rendant compte de ma visite chez Mme Corbin et chez la femme de charge. Elle admira cette simplicité patriarcale de Mme Darcet, ce beau caractère de Germain, cette charité de Jeanne, ce mutuel amour qu'ils se portent. J'obtins de sa bonté tout ce que je voulus pour la pauvre vieille, et, ce qui ne me fit pas moins de plaisir, elle me témoigna, puisque j'avais tant de goût pour Jeanne, qu'elle me verrait très-volontiers en faire mon amie. Cette facilité ne doit point vous étonner : Mme d'Aubecourt est confiante, enthousiaste et bonne, elle craint toujours que je ne m'ennuie, elle aime les gens de bien. Elle sera aussi charmée de me voir pour amie intime la vertueuse Jeanne, qu'elle serait indignée d'apprendre que je songe à épouser le roturier Germain. Mon Dieu ! si je ne voulais que faire donner à Germain une bonne place, rien ne serait plus facile ; elle y userait son crédit et ses chevaux.

Nous causions donc de fort bon cœur lorsqu'on annonça Mme de Sauveterre et le vicomte Henri. Je leur sus mauvais gré, je le confesse, de paraître en ce moment-là. Que viennent-ils faire ? que me veulent-ils ? Comment ai-je mérité qu'ils menacent toujours mes plus chères espérances ? Enfin il me sembla que cette belle dame et ce beau fils me rendaient victime d'une injustice extrême, et je n'atten-

dis que l'occasion de leur jouer quelque tour. Je la trouvai bientôt. D'autres personnes qui arrivèrent se mirent à parler d'une jeune marquise, présentée ces jours-ci à la cour, où elle se montre un peu fière de sa couronne à trèfles, et qui n'est que demoiselle Corbec, fille d'un notaire normand. Le sang de Caniac bouillonnait; je lui fis sentir l'aiguillon; il éclata, comme un orage, en sarcasmes de toute espèce. Or, de Corbec notaire à Corbin avocat, la différence est si peu de chose que les grêlons de Mme de Sauveterre, sans en excepter le moindre, traversant et déchirant le pauvre Corbec, n'en tombaient que plus drus sur ma tante et la meurtrissaient. Je m'en apercevais bien, et j'avais l'âme assez bonne pour en souffrir; mais Mme de Sauveterre, animée au jeu, ne tarissait pas. Un regard de son fils, qui pénétra enfin le mécontentement de Mme d'Aubecourt, et qui en pâlit, l'avertit trop tard. Elle avait encore Corbec à la bouche quand ce regard lui remit Corbin en mémoire. Oh! la plaisante figure qu'elle fit devant cette Méduse! Elle perdit son assurance, rougit, balbutia, entassa maladresses sur maladresses, et partit, suivie du vicomte, sans avoir pu reprendre l'équilibre. Ma tante, outrée, attendit à peine qu'ils eussent gagné l'antichambre pour éclater. « Quel fat et quelle folle! » me dit-elle. Je ne répondis pas. « On pardonnerait encore, poursuivit Mme d'Aubecourt, tant d'orgueil, s'il mettait ceux qui l'éprouvent à l'abri des bassesses communes; mais, pour obtenir l'argent de ces roturiers qu'ils dénigrent, il n'est point de complaisances où ne descende leur blason. — Je crois, dis-je, que si M. Corbec avait offert sa fille et son million à M. le vicomte de Sauveterre, les Caniac de Périgord ne seraient point sortis du tombeau pour empêcher cette mésalliance. — Non certes! s'écria ma tante, et plutôt ils auraient gardé le mulet dans l'étude du notaire. — La vanité de Mme de Sauveterre est amusante, continuai-je; cependant je la plains quand je vois combien d'honnêtes gens elle se prive d'estimer parce qu'ils ne sont pas d'assez noble origine. Avec de tels sentiments, M. le marquis d'Aubecourt, mon bon oncle, n'aurait jamais connu mon grand-père, et il lui en aurait coûté la vie ou tout au moins le bonheur. »

Je n'avais hasardé qu'en tremblant, au milieu de beaucoup de caresses, cette dernière réflexion; ma tante la prit bien. « Tu es une vraie Corbin, me dit-elle, et tu te connais en noblesse comme M. d'Aubecourt, qui valait tous les Caniac du monde. La noblesse

est sans doute dans le nom et dans le sang, mais elle est aussi dans l'âme ; c'est la bonne qui se trouve là. Crois-tu qu'une digne femme comme Mme Darcet n'est pas cent fois plus noble que cette ambitieuse comtesse de Sauveterre... et d'Escarbagnas ! — Mme Darcet a bien de la vertu, répliquai-je modestement. — Et son fils, ajouta ma tante, n'est-il pas en tout supérieur à ce petit sot de vicomte, qui trouve plaisant, pour se distinguer, de faire le jacobin ? »

Je vous assure que je fus étourdie de ces derniers mots, et que je pensai suffoquer dans la joie que j'en ressentis. Il ne s'en est fallu de rien que je ne me misse à en dire très-long sur le compte de M. Darcet. Mais, satisfaite de voir hors de combat Mme de Sauveterre et M. son fils, je gardai sagement le silence. Ma tante n'est pas encore, quoi qu'elle en dise, tellement persuadée des suprêmes mérites de la roture que je n'aie plus aucun danger à courir de ce côté-là. Je la connais : il faudra de grands événements pour que Corbin l'emporte sur d'Aubecourt.

XV

22 juin.

M. de Tourmagne est enfin revenu. A peine eut-il complimenté ma tante que je le tirai à l'écart. Je lui déclarai d'abord qu'il paraissait fatigué, qu'il n'était point sage ; qu'il allait à la campagne pour se reposer, mais qu'il y perdait son temps à travailler comme un ambitieux et qu'on le voyait revenir tout pâle. Il sait combien je l'aime ; néanmoins ces marques d'intérêt lui plaisent toujours. Il avoua qu'il s'était rompu la tête, et qu'une malheureuse inscription à demi effacée, qu'on interprète mal, le fait endiabler. « Si c'était, lui dis-je d'un air dégagé, une inscription égyptienne, je pourrais peut-être vous aider. — Ouais ! fit-il en souriant. — Parlez en ami, monsieur le comte, poursuivis-je du même ton ; s'agit-il d'un psammétique ou d'un zodiaque ? Votre inscription vient-elle de Memphis ou de Thèbes ? Vous voyez une jeune personne qui a chez elle, depuis huit jours, un régiment de pharaons, et je suis prête à leur demander tous les éclaircissements qui pourraient vous obliger. — Eh bien, ma belle, il s'agit précisément du zodiaque. — Du petit zodiaque, sans doute ? celui-là seul est embarrassant. — Ah ! vous n'êtes point embarrassée du grand zodiaque, vous ? — Nullement. Pensez-vous que je me laisse prendre aux coq-à-l'âne de M. Dupuis ? Ce monsieur-là ne connaît pas le premier

jambage de l'écriture phonétique. Ce qu'il dit du grand zodiaque ne mérite pas la moindre considération, et je m'en soucie comme de la généalogie d'un Caniac de Limousin. Quant au petit zodiaque, sachez qu'il n'a ni quinze mille ans, ni huit mille ans, ni même dix-huit cents ans. Il fut fabriqué sous un proconsul de Rome, et il est postérieur de cent ans à l'ère chrétienne. — Pouvez-vous me prouver cela ? s'écria M. de Tourmagne avec un sérieux qui me fit rire, mais dont je fus charmée. — Tout de suite, répartis-je ; la chose ne tient qu'à un mot grec. — Quel mot? — Ah ! je n'ai pas pu le lire ; mais vous serez plus heureux. Je vais vous le chercher. »

Je courus à mon appartement et j'en rapportai le livre de Germain. « Tenez, lui dis-je, monsieur, vous m'accusez de ne point penser à vous, et voici un livre que j'ai acheté pour vous. On parle du zodiaque à la page 300 ; vous verrez si M. Dupuis et M. de Volney ont leur compte. »

C'est une terrible chose d'avoir un secret ! On croit toujours que chacun le devine. Après avoir lu des yeux le titre du livre, et tout haut le nom de l'auteur, M. de Tourmagne me jeta un regard scrutateur et surpris, ou que du moins je trouvai tel, qui m'embarrassa, et qui depuis me donne fort à penser. Je fis bonne contenance. « Il m'en coûte 6 francs, dis-je ; mais je ne vous presserai pas pour cette somme. Donnez-moi seulement le petit dieu chinois que vous m'avez refusé dernièrement, afin que je le trempe dans l'eau bénite et que je le place sur ma cheminée. Je vous tiendrai quitte. — Ce livre me paraît fort savant, dit M. de Tourmagne en feuilletant le volume. Je m'étonne de n'en avoir pas entendu parler. En tout cas, je le rencontre à propos. Vous aurez le dieu chinois, ma chère Stéphanie. — Ah ! que je suis contente ! m'écriai-je ; vous saurez toujours, je le vois, me traiter en ami. — Soyez-en sûre, poursuivit M. de Tourmagne d'un ton fort sérieux. Mais dites-moi, ma chère enfant, est-ce que vous avez lu tout ce volume? — Oui, lui répondis-je, et il m'a intéressée. D'ailleurs, je voulais voir s'il était assez difficile à comprendre pour mériter de vous être offert, et puis je tenais au dieu chinois. — C'est égal, observa M. de Tourmagne, il y a là-dedans beaucoup de grec et beaucoup de mathématiques. Je félicite l'écrivain qui sait rendre agréables de pareilles choses. »

Ce dernier trait faillit me déconcerter. Je payai d'audace. « Écoutez, monsieur le comte, dis-je en confidence, j'ai eu l'occasion de voir

Mme Darcet; je vous assure que c'est une femme admirable. Je voudrais vous intéresser à son fils. — Vous m'y trouverez très-disposé, ma chère Stéphanie, répondit le comte avec bonté. Ce livre me paraît vraiment très-curieux et très-bien fait. »

Je me suis retenue d'embrasser M. de Tourmagne. Si je lui avais montré toute ma reconnaissance et toute ma joie, je lui en aurais trop dit, et peut-être est-il au moment déjà de voir plus clair que je ne le désire encore. Il a bien de la finesse; moi je m'aperçois que je n'en ai guère. Mais que m'importe, après tout, qu'il soupçonne un mystère que je puis avoir bientôt à lui révéler moi-même? Il n'est épris ni de Caniac ni de Sauveterre; il est pieux, discret, sage; il m'aime. Tout bien pesé, je ne serais pas fâchée d'être surveillée par lui.

XVI

25 juin.

J'abordai Jeanne et sa mère au sortir de la messe, et je les reconduisis jusqu'à leur porte, en causant de la pauvre vieille, qu'il s'agit de faire entrer dans un bon hospice où elle finira doucement ses jours. Je demandai ensuite à Mme Darcet la permission d'emmener Jeanne, à quoi l'une et l'autre consentirent; car Jeanne me témoigne franchement la sympathie que j'ai pour elle. Je trouvai moyen de glisser dans l'oreille de Mme Darcet que tout allait au mieux, et, d'un pied léger, Jeanne et moi, toutes deux très-satisfaites, nous gagnâmes l'hôtel d'Aubecourt. Dès qu'elle en eut franchi le seuil, il me sembla que je venais de remporter une grande victoire, et que c'était une brèche par où Germain passerait bientôt. Ce triomphe me rendit toute gaie; ma gaieté excita celle de Jeanne, si bien que nous nous mîmes à jaser comme deux oiseaux. Mais, en vrai conspirateur, ne perdant jamais de vue mes desseins, j'eus bientôt fait d'attirer ma nouvelle amie sur le propos de sa famille. Quoique Jeanne soit réservée, je ne laissai pas d'attraper sur le cher frère quelques détails que j'aurai soin d'utiliser. Germain, presque seul, fait marcher la maison, le digne jeune homme! Il travaille pour les imprimeurs qui font des livres grecs ou latins, ce qui le fatigue beaucoup et l'empêche de perfectionner un grand ouvrage dont il s'occupe depuis longtemps. « Nous avons du malheur, me dit Jeanne; le premier livre de mon frère n'a pas eu de succès. Germain n'a pu prendre sur lui de faire certaines démarches; son travail est étouffé par des hommes

puissants dont il contrarie les systèmes, et cela refroidit beaucoup les libraires. Il faudrait aller d'un côté, de l'autre, solliciter les journaux, importuner tout le monde. Mon frère n'en a ni le temps ni la volonté. — Il est donc découragé ? dis-je. — Lui ! s'écria Jeanne ; il ne sait pas ce que c'est que le découragement, et je puis bien dire qu'à nous trois nous formons une société où ce sentiment-là ne pénètre jamais. Mon frère assure qu'un savant ne mérite pas d'être connu avant d'avoir des cheveux gris, et même d'être chauve. Nous en prenons notre parti, et nous disons comme les charbonniers lorsqu'ils sont bien noirs : C'est le métier qui veut ça. D'ailleurs, nous sommes si heureux ! Nous avons tous notre emploi, que chacun remplit avec zèle au profit de la communauté. Mon frère gagne l'argent, ma mère administre, moi je dépense et je fais rire, ce qui est très-utile aux savants. Tenez, mademoiselle, Dieu est bon ! Sans me vanter, l'ennui et la tristesse ne sont pas moins inconnus chez nous que le découragement. — Mais qui donc pourrait protéger votre frère ? — Le ministre de l'instruction publique, je crois ; je n'en suis pas très-sûre. Il me semble que mon frère a demandé qu'on imprimât son livre à l'Imprimerie royale. On ne lui a pas même répondu, et c'est bien naturel puisqu'on ne le connaît pas. Il fera imprimer lui-même. »

Nous parlâmes d'autres choses, d'une quantité d'autres choses ; car je désirais que Jeanne pût oublier ce qu'elle m'avait dit, et nous nous quittâmes enchantées l'une de l'autre.

Or sus, madame Elise, ma fidèle amie ! vous l'avez entendu : le ministre de l'instruction publique pourrait protéger M. Germain Darcet, auteur du beau livre intitulé *les Pharaons,* demeurant à Paris, rue... n°... Vous êtes parente du ministre ; je n'ai besoin de rien ajouter. Vite, vite, écrivez, pressez, suppliez, ordonnez, importunez ! Hélas ! faites qu'au moins M. Darcet retire quelque fruit de ses bienfaits et de ma reconnaissance. J'ai lu dans un journal, l'autre jour, que le ministre avait fait acheter, pour toutes les bibliothèques du royaume, je ne sais quel livre dont je ne veux dire aucun mal, mais qui certainement ne vaut pas *les Pharaons.* Ne peut-il en faire autant pour ces souverains de l'Egypte ? Quel que soit leur mérite, on a toujours pensé qu'ils avaient au moins droit à une sépulture honorable. Le ministre a mille moyens d'aider un auteur : il peut lui faire une pension, il peut le présenter au roi, il peut lui donner une place, il peut

le faire imprimer à l'Imprimerie royale. Oh! si j'étais ministre, que je ne serais pas embarrassée de m'attirer les bénédictions de Jeanne et celles de Rœschen! Je me recommande à votre bon cœur. Quant aux journaux, l'intendant de Mme d'Aubecourt sollicite la protection de ma tante et un peu la mienne pour un de ses parents qui est journaliste. Nous verrons si celui-là ne saura pas faire un article. Vous riez de moi...? Il est sûr que j'ai plus de plans dans la tête qu'un personnage de comédie.

XVII

1er juillet.

Je vous remercie de vos bons soins, mon amie, et je prie Dieu de les faire réussir pour me consoler d'une grande inquiétude qu'il m'envoie. Ce matin, ma femme de chambre m'apporte un journal que l'intendant de ma tante l'a priée de me remettre. Je l'ouvre, et j'y vois tout d'abord un long article où l'on fait tous les éloges du livre de M. Darcet; que c'est un ouvrage fort savant, très-bien écrit, plein de choses neuves; enfin je crois que moi-même je ne saurais rien y ajouter. Le journaliste qui juge si bien les livres de mes amis peut compter sur la protection de ma tante. Me voilà donc charmée d'avoir réussi en ce point, d'autant que, de la façon dont j'ai su m'y prendre, je ne redoute aucune indiscrétion. Je me faisais une idée charmante du plaisir qu'éprouveraient en lisant cet article et Jeanne et Mme Darcet, et peut-être même le stoïque Germain, lorsque, jetant les yeux par distraction sur le reste du journal, je lus que le roi venait d'élever à la dignité de pair de France, qui? M. de Sauveterre! Hélas! je ne souhaite assurément rien de funeste aux Sauveterre; mais le roi leur fait cet honneur bien mal à propos. J'avais relu deux fois l'article qui parle de Germain; je relus bien dix fois cette nouvelle. Si Mme de Sauveterre, dans son nouveau rang, a toujours les mêmes intentions sur moi ou plutôt sur mon héritage, le roi lui donne là de quoi se relever singulièrement dans l'esprit de ma tante; ses impertinences de l'autre jour seront oubliées. Ma tante pourra-t-elle supporter que je refuse d'être pairesse? Et que d'esprit, que de bon sens, que de solidité cette pairie, qui l'attend à son tour, va tout à coup donner au vicomte! Il aura beau jouer le jacobin, ce ne sera plus qu'une aimable étourderie dont on prédira qu'il saura se défaire avec l'âge. Et, dans le fait, si c'est un défaut d'avoir une

opinion quelconque sur quoi que ce soit, l'aimable jeune homme n'a vraiment point ce défaut-là, ou du moins n'en est pas responsable.

Enfin, il faut vouloir ce que Dieu veut! Une chose sûre et consolante, c'est que le roi peut bien faire des pairs de France, mais non pas me forcer de les épouser. Si donc Mme de Sauveterre vient déranger mes projets, de mon côté je saurai faire avorter les siens. Et j'envoie à Mme Darcet, par la voie de la femme de charge, la plus mystérieuse personne qui soit au monde, malgré son goût pour la conversation (je vous réponds que je fais depuis un mois de fortes études de tous les caractères, afin de bien connaître ceux que je puis employer), j'envoie à Mme Darcet ce journal et cet article, destinés à embellir une de ses journées. Pauvre mère! Elle fera mille châteaux sur l'éloge des *Pharaons*, et elle lira, sans y prendre garde, ces deux lignes relatives à M. de Sauveterre, ce serpent caché dans les broussailles qui va piquer d'un noir venin ses espérances, et peut-être les renverser.

XVIII

3 juillet.

Je commençais à m'inquiéter du silence de M. de Tourmagne, qui ne me disait mot des *Pharaons*. Ce matin, à tout risque, je l'aborde: «Monsieur le comte, mon livre vous a-t-il déplu? Vous ne m'en parlez point. — Quel livre, ma toute belle? — Le livre du zodiaque. — Ah! vous voulez dire le livre de M. Darcet? Je dîne ce soir avec l'auteur.»

N'admirez-vous point, chère Elise, que je puisse soutenir de tels dialogues sans changer de visage? Aussi ne voudrais-je nullement répondre que je n'en change pas un peu. Ce qui suivit mit mon sang-froid à plus rude épreuve.

«Je croyais, repris-je, que M. Darcet n'avait pas l'honneur d'être connu de vous. — Nous avons fait connaissance, répondit le comte. Il m'avait semblé que son livre annonçait une bonne âme; j'ai voulu voir si le livre disait vrai. — Eh bien? dis-je avec un empressement peut-être trop significatif. — C'est que, continua malignement M. de Tourmagne, il ne faut pas s'en rapporter aux livres. On s'y peint en beau. Souvent, à la place d'un héros de courage et de générosité, vous trouvez un grimaud tout bouffi et tout malade d'une vanité grotesque. Rien n'est plus ordinaire; les écrivains.... Qu'avez-vous

donc? On dirait que je vous épouvante.—Moi! monsieur le comte?» Et c'est qu'en vérité le méchant me déchirait le cœur. « Oui, poursuivit-il, vous me faites une mine effarée. On voit bien que vous ne fréquentez point les auteurs. Mais M. Darcet n'est pas du tout de cette espèce. Quoiqu'il écrive à merveille, il est surtout savant et le plus modeste des hommes. Je lui ai demandé son amitié. —Ah! m'écriai-je, que je connais des personnes qui vont être heureuses! — Vraiment! dit M. de Tourmagne; et de combien de personnes vais-je faire ainsi le bonheur? — J'en connais trois, répondis-je : la mère et la sœur de M. Darcet, à cause de la tendresse qu'elles ont pour lui, et moi, à cause de l'amitié que j'ai pour vous. Je suis heureuse du noble bonheur que vous prenez à protéger le mérite. »

Je vis que je m'étais assez bien tirée d'affaire. Néanmoins il continua, de ce petit air fin et doux que vous savez, et que j'aime lors même qu'il me tourmente. « Je ne suis pas, dit-il, le seul qui cherche à mettre en lumière le mérite supérieur de M. Darcet. Il y a une de vos amies qui s'intéresse chaudement à sa gloire. Saviez-vous cela? — Comment? dis-je en rougissant très-fort.—Oui. Je parlais au ministre de certaines choses à faire en faveur de M. Darcet, et Son Excellence me répondit que ces choses étaient déjà faites, à la prière de Mme Elise de.... En sorte que moi, qui veux obliger M. Darcet pour mon propre compte, il faut que j'imagine du nouveau. »

Je fus si visiblement troublée par ce discours que M. de Tourmagne eut la charité de ne point insister. Il changea brusquement le sujet de la conversation.' « Le bonheur pleut sur tout le monde, me dit-il; que pensez-vous de la pairie de Mme de Sauveterre? — Hélas! répondis-je, cela n'est pas un bonheur pour moi. Cette pairie peut me rendre bien malheureuse, si vous m'abandonnez. — Quoi! s'écria M. de Tourmagne; quelle énigme? Craignez-vous que le vicomte ne se mette à étudier la politique et ne néglige désormais le soin de tout charmer ici? — Vous connaissez assez ma tante, repris-je, vous connaissez assez M. de Sauveterre et madame sa mère pour savoir ce que je crains. »

Le comte me prit la main, et, avec un accent paternel qui me toucha jusqu'aux larmes: « Ajoutez, Stéphanie, me dit-il, que je vous connais assez pour être rassuré sur tout ce qui vous effraie. Non, mon enfant, vous n'avez rien à craindre que de légères importunités. Vous êtes plus aimable et plus riche qu'il ne faut pour exciter beaucoup

l'ambition des Sauveterre ; mais cette ambition-là se trompe sur sa portée. Ne brusquez rien, et confiez-vous à ceux qui vous aiment. Le manteau de pair éblouira quelques instants les yeux de Mme d'Aubecourt, il ne trompera pas son cœur. Vous méritez mieux qu'un costume, et, s'il faut absolument quelque chose de brodé pour vous obtenir, on tâchera de trouver des galons sous lesquels il y ait une âme. Je nourris un certain projet..... — Ah ! monsieur le comte, m'écriai-je avec quelque alarme, aidez-moi à défendre ma liberté, mais ne me préparez pas d'autres chaînes. Je me trouve si bien dans la situation où je suis ! — Ta, ta, ta ! s'écria le comte en s'enfuyant ; une belle fille de vingt ans qui est riche, vertueuse et bonne, est une fille à marier. Il ne s'agit que de trouver le mari ; et dût-il venir de Chine, il viendra. »

Qu'en pensez-vous, chère Elise ? Pour moi, je suis confondue et ravie. Que Mme de Sauveterre se présente ! je l'attends de pied ferme, eût-elle dix pages aux couleurs de Caniac pour porter sa queue.

XIX

4 juillet.

J'ai eu ce matin un baiser de Jeanne et un regard de Mme Darcet. Ah ! ma chère, la belle occupation que de faire des heureux ! « Nous sommes dans la joie jusque par dessus le cœur, m'a dit Jeanne, croyant m'apprendre de grandes nouvelles. Cela a commencé par un journal qui, sans qu'on l'en ait prié, s'est mis à dire un bien infini du livre de mon frère. Nous avions à peine lu ce journal qu'un vieux monsieur, la grâce même, se présente et veut absolument voir Germain. Germain était sorti ; il l'attend, nous faisant le plus grand éloge de nos *Pharaons*. Nous étions contentes ! Enfin Germain arrive, et les voilà qui causent, qui bouleversent des livres, qui discutent si bien, si fort, avec tant de zèle, qu'enfin l'heure du dîner sonne, qu'elle se passe, et que ce bon monsieur reste à dîner chez nous. Or savez-vous, mademoiselle, qui c'est ? Un membre de l'Académie des Inscriptions ! Pour un savant, c'est plus que duc et pair. Il veut parler du livre de mon frère dans son académie. Mais je ne vous ai rien dit encore. Ce journal a sans doute rappelé au ministre les demandes que Germain lui avait adressées. Pan ! hier on nous annonce coup sur coup que l'Imprimerie royale se chargera du nouveau livre de mon frère, que le gouvernement achète deux cents

exemplaires du premier, que M. le ministre désire voir M. Darcet. Enfin le libraire, qui venait quelquefois nous demander de l'argent, nous en apporte et sollicite la préférence pour une seconde édition. Je la lui ai promise.

— Et que dit monsieur votre frère ? demandai-je en souriant. — Il n'y comprend rien, reprit Jeanne, sinon que Dieu lui manifeste bien généreusement sa bonté. Ma pauvre mère et moi nous avons failli en perdre la tête. Cependant nous devrions moins nous étonner : nous avons tant prié ! Je vous confierai, mademoiselle, qu'il y a quinze jours, obsédées par ce libraire, qui réclamait ses avances sur les frais d'impression, nous faisions une neuvaine, ma mère, notre servante et moi, pour qu'enfin le livre trouvât des acheteurs, le pauvre libraire sa somme et nous la paix. Le bon Dieu nous a donné tout de suite plus que nous ne demandions ; voilà comme il agit toujours. Quel tendre père ! »

Oh ! oui, quel tendre père ! Pour moi, qui n'ai pas comme Jeanne la permission d'exprimer tout haut la joie dont je suis inondée, je me sauve à l'église, ou je m'enferme dans ma chambre, et là je me prosterne, je verse des pleurs reconnaissants. N'est-ce pas une preuve que mes desseins sont agréés de Dieu, quand je le vois choisir en quelque sorte mon entremise pour répandre sur ses fidèles serviteurs les grâces qu'ils lui ont demandées ?

XX

4 juillet.

Ce que je redoutais arrive comme je l'ai prévu. Les Sauveterre sont rentrés en grande faveur auprès de ma tante. Ils lui ont fait une visite ce soir, et Dieu sait s'ils l'ont cajolée ! J'en conclus que la fortune de Mme d'Aubecourt est plus considérable encore que je ne pensais, et qu'ils en connaissent mieux que moi la hauteur, la largeur et toutes les dimensions. De mon coin, je les écoutais tristement, sans rien dire ; et les bonnes espérances que M. de Tourmagne m'avait données baissaient, baissaient, devenaient toutes petites, se réduisaient à rien. Il ne me restait que mon courage ; lui du moins ne baisse pas, et tout au contraire. Quand même Germain n'existerait plus, les Sauveterre me feraient horreur. Le mot est bien gros, mais il est bien vrai. Je vous le demande, est-il juste que je sois ainsi tourmentée de ces gens-là, parce que j'hériterai d'un éclat qu'ils trou-

vent nécessaire à leur futile grandeur? Que leur importeraient ma personne, mes agréments et mes vertus, supposé que j'en aie, si je n'étais que la fille orpheline du pauvre capitaine Corbin? Quand j'étais cette enfant indigente et presque abandonnée, quand j'étais laide, Germain, qui n'avait jamais entendu parler de la marquise d'Aubecourt, m'aimait comme sa sœur, me protégeait comme sa fille; il ne me demandait que de l'aimer et de garder les qualités qu'il croyait voir poindre dans mon âme, pour faire de moi la compagne, l'heureuse compagne de sa noble vie!

Le vicomte vint plus d'une fois m'étaler ses grâces et me prier d'admirer son caquet. J'essayai de lui suggérer une ou deux sottises, mais il se tint sur ses gardes, trop bien averti par madame sa mère, et je ne fis qu'aiguillonner sa verve, hélas! de tout le monde et de ma ma tante applaudie. J'étais au supplice. « Quoi! pensais-je, n'y aura-t-il personne pour lui dire qu'il n'est qu'un fat? » Mon charitable souhait fut à la fin rempli ; j'eus le plaisir de voir le vicomte écrasé par Germain absent. Quelqu'un demanda si l'on ne verrait pas M. de Tourmagne. « Je doute qu'il vienne, dis-je; il m'a conté qu'il dînait ce soir avec un savant qui doit lui parler de Sésostris. — Sésostris! s'écria le vicomte; passe encore s'il s'agissait de Cléopâtre : c'est le seul pharaon qui mérite un souvenir. — A propos de Pharaon, dit une autre personne, s'adressant à ma tante, avez-vous lu le livre à la mode? — Quel livre? demanda ma tante. — Un livre qu'on appelle *les Pharaons*, tout farci de grec et néanmoins très-amusant. — Ah! reprit un troisième personnage, le livre de M. Darcet. On ne parle pas d'autre chose. Il paraît que le ministre en raffole et qu'il veut faire la fortune de l'auteur. — Qui de vous l'a lu? demanda ma tante. »

Vous pensez bien que je m'abstins de répondre. L'affaire était sur le tapis; je rentrai dans le silence, comptant avec beaucoup d'attention les mailles de mon filet.

« Bah! s'écria le vicomte (voyez l'instinct!), tout le monde célèbre ces livres-là, mais personne n'y regarde. La mode, qui est une personne originale, prend quelquefois de ces paquets sur ses ailes de papillon. C'est l'affaire d'un jour; le lendemain tout est fini. Qu'en pensez-vous, mademoiselle? — Je pense, répondis-je, que le paquet reste et que le papillon disparaît. — Je demande bien pardon à monsieur le vicomte, dit la baronne de V..., dont tout le monde connaît

et admire le grand esprit; ce livre n'a nullement besoin de la mode. On s'étonne qu'un auteur encore si jeune ait des connaissances si étendues, qu'un savant écrive avec tant d'élégance, et qu'un homme qui montre tant de courage parle de lui-même avec une si parfaite modestie. — Ajoutez, dit à son tour ma tante, que cet homme de mérite est un excellent chrétien. — Le connaissez-vous donc, madame? demanda la baronne de V.... Je serais enchantée que vous voulussiez me le présenter. — Nous ne le voyons qu'à la paroisse, dit ma tante; mais je prierai M. de Tourmagne de me l'amener. »

M. de Tourmagne entra là-dessus. Quelqu'un, ce ne fut pas le vicomte, lui demanda des nouvelles de la cour d'Egypte. « Je viens, dit-il, de passer trois ou quatre heures avec un bourgeois de Memphis. » Nouvel éloge de M. Darcet, éloge non plus seulement de sa science, mais de sa personne, mais de son cœur. Jugez du bonheur de votre amie : M. de Tourmagne a la juste réputation de se connaître si bien en ces sortes de choses! « Mais amenez-moi donc ce prodige, dit Mme d'Aubecourt. — Vous l'auriez vu ce soir, répondit M. de Tourmagne, s'il n'avait dépendu que de moi; je voudrais le montrer à tout le monde, afin de pouvoir ensuite souffler sur ma lanterne, car c'est un *homme*. Par malheur il va plus volontiers sous la tente des Bédouins que dans un salon. Je vous le donne pour un philosophe si parfait qu'il en est sauvage. — On se cache quelquefois, observa le vicomte avec un peu d'aigreur, pour se faire mieux voir. — Ce serait encore de l'esprit et du bon sens, répliqua M. de Tourmagne; il y a tant de gens qui se trompent par un autre calcul, et qui perdent à se montrer. — Vraiment, reprit le vicomte, quel mérite voit-on à cette horreur, affectée ou réelle, pour la société? — C'est un défaut, dit M. de Tourmagne, mais c'est le défaut de tous ceux qui ont quelque chose à faire ou quelque chose à dire. »

Bravo, cher comte! Ce bouquet d'ortie réduisit au silence M. de Sauveterre et embauma mon méchant cœur des doux parfums de la vengeance. Je pus supporter de voir le vicomte, après cet échec, faire avec succès, auprès de ma tante, toutes ses dévotions. Pour vous, chère Elise, que pensez-vous de Mme Darcet? Malgré tout ce que je lui ai dit, elle a tenu sa promesse de ne point parler de moi à Germain. La preuve en est que Germain a refusé de venir chez ma tante. Comparez cette conduite à celle de Mme de Sauveterre, qui nous méprise, et qui néanmoins complotte incessamment d'*encorbi-*



ner son fier écu. Voilà une fille de rien, et qui ne nous aime guère; mais elle est riche : *Caniac, à la rescousse!*

Un dernier trait de M. Darcet, que M. de Tourmagne a voulu conter tout haut : le ministre lui a offert un emploi honorable. Il a refusé, suppliant Son Excellence de ne pas commettre l'injustice d'enlever cette place à un vieil et pauvre érudit qui, dit-il, la mérite mieux. Mon noble Germain!

Enfin, le voilà célèbre! Ce sera une presse autour de lui; chacun voudra l'avoir, et ma tante ne renoncera pas au désir d'orner son salon de cette rareté. Il faudra bien qu'il y vienne. Mais, hélas! qu'est-ce que le savant, que l'éloquent, que l'illustre Germain Darcet, à côté du vicomte de Sauveterre, héritier de la pairie et descendant des Caniac de Périgord?

XXI

6 juillet.

Nous approuvons que Germain soit fier et même un peu sauvage; mais il faut de la mesure en tout, n'est-ce pas, chère Elise? Evidemment le juste mépris qu'il ressent pour le monde ne doit nullement l'empêcher de venir à l'hôtel d'Aubecourt, où l'on désire le voir puisqu'il est à la mode, et ce serait une chose déplorable qu'on finît par s'offenser de ses refus. J'ai donc pensé qu'il avait besoin d'un avis, et voici la petite lettre qu'il a reçue ce matin :

« Monsieur Darcet a obligé des gens qu'il ne connaît plus, mais qui « n'ont point oublié les devoirs de la reconnaissance. J'obéis à ces de- « voirs en invitant M. Darcet à se laisser présenter dans certains sa- « lons, où il rencontrera des personnes qui peuvent avoir l'influence la « plus heureuse sur sa destinée. Il n'ignore certainement pas combien « ses succès seront doux pour sa mère et pour sa sœur, justement « impatientes de le voir dans la position qui lui est due. Quel incon- « vénient trouverait-il à ce que tels ou tels personnages, en causant « avec lui, apprissent un peu mieux et un peu plus tôt qu'ils ne l'ap- « prendront par ses livres, ce qu'il vaut et ce qu'il est en état de « faire? Quand il avancerait de quelques années, seulement de « quelques mois, le moment heureux pour tous ceux qui l'apprécient « et qui l'aiment où son mérite sera enfin connu, serait-ce un mal? « Monsieur Darcet fera bien aussi de se laisser discrètement rensei-

« gner par M. de Tourmagne sur le caractère de ses nouvelles con-
« naissances. On évite par là une multitude de petits périls dont le
« monde est rempli.

« Je ne puis me faire connaître aujourd'hui. Ma position humble
« et subordonnée me le défend ; mais je ne me cacherai pas toujours.
« Alors monsieur Germain me pardonnera la forme étrange de cet avis.
« D'ici là, j'impose à sa loyauté le secret le plus absolu à l'égard de
« tout le monde, même de M. de Tourmagne, même de Mme Darcet. Et
« comme je crois rendre à monsieur Germain un service tout amical,
« je lui demande de me récompenser en priant pour moi. Longtemps
« il l'a fait; je doute qu'il ait continué de le faire depuis que nous
« sommes séparés. Quant à moi, c'est une habitude que je n'ai point
« perdue et que je ne perdrai jamais. »

Ceci lui a été adressé, non pas chez lui, mais chez son libraire, pour dérouter mieux les enquêtes. J'avais mis dans le brouillon beaucoup d'amitiés que j'ai arrachées ensuite avec un soin vigilant et stoïque, et qui m'a bien coûté, je vous assure. Quand je le verrai chez ma tante, comment parviendrai-je à lui faire seulement la révérence sans me trahir ?

XXII

8 juillet.

J'étais seule au salon. Ma tante avait laissé les illustres *Pharaons* pour passer dans ses appartements, et je défaisais, pensive, un point de broderie que mon aiguille, abandonnée à elle-même, avait fait tout de travers. « Eh bien, Stéphanie, où êtes-vous? » me dit une voix moqueuse. Je lève les yeux, et je vois M. de Tourmagne, qui, suivant son usage, était entré sans se faire annoncer; mais M. de Tourmagne n'était pas seul. A côté de lui se tenait un grand jeune homme que ma distraction faisait sourire. Or, ce jeune homme, c'était..... devinez! Ah! vous avez déjà deviné. Eh bien, oui, c'était Lui! Je me levai, tremblante, interdite, et, pour la première fois depuis onze ans, nous nous regardâmes en face. Pas longtemps!... J'avais envie de pleurer. A mon avis, il est très-beau et il a tout à fait bon air. Je l'invitai en balbutiant à s'asseoir, et je lui dis, je crois, que ma tante n'était pas sortie. Je ne prétends pas que j'aie parlé d'une façon intelligible. Et Lui, qu'a-t-il pensé de moi sur ce premier coup d'œil? J'ai

seulement remarqué qu'il me regardait avec un certain étonnement, de l'air d'un homme qui se demande où il a vu cette figure-là. Ma voix surtout, qui ressemble à celle de ma mère, a paru lui rappeler des souvenirs confus. Si je lui disais quatre mots d'allemand, je suis sûre qu'il m'appellerait tout de suite Rœschen. Mais le moyen qu'il reconnaisse, dans ce grand salon brillant de richesses et de dorures et tout tapissé des portraits des d'Aubecourt en habits de guerre ou de gala, l'orpheline qu'il ramenait en fiacre au couvent des enfants pauvres, et qui s'endormait dans son manteau? Bientôt je le quittai, sous prétexte d'avertir ma tante, et, en réalité, pour respirer un moment. Loin de s'apaiser, mon trouble croissait. Dès que je me vis seule, je jetai d'abord les yeux dans une glace, pour juger par moi-même de l'effet que j'avais pu produire sur Germain; car, au fond, croyez que je ne serais aucunement fâchée de lui paraître jolie. Je me trouvai bien mise, assez grande, assez svelte, passablement coiffée de mes cheveux allemands, dont il parlait jadis en bons termes; enfin, pour m'exprimer sans détour, il me sembla que je pouvais aspirer à devenir la muse du travail et du savoir. Je me rappelai ma fameuse phrase : *Wenn ich gross bin, will ich Germain heirathen.* Ce souvenir m'égaya; je me sentis fidèle à mes anciennes opinions. Et puis, tout à coup, par un retour qui ne vous étonnera point, je m'alarmai, je ne sais trop pourquoi, des pensées qui me venaient en foule. Je m'agenouillai, je dis un *Ave Maria* et un *Pater*, priant Dieu de faire sa volonté, non la mienne. Plus tranquille après cet acte de soumission, j'allai prévenir ma tante de la visite qui l'attendait. Elle se rendit au salon et je l'y accompagnai. « Madame, lui dit M. de Tourmagne, je vous présente un nouveau chevalier que le roi vient de créer; je vous le garantis vrai chevalier, sans reproche et sans peur. »

En effet, M. Darcet portait à sa boutonnière le glorieux ruban rouge. Ce noble signe va bien à sa physionomie, plus martiale encore que savante. Dans mon trouble, je ne l'avais pas remarqué. O M. de Tourmagne, que vous êtes bon ami! La conversation s'engagea entre ma tante, le comte et Germain. J'écoutai, me tenant prête à intervenir au moindre heurt. Mes services ne furent pas nécessaires, et d'ailleurs je crus bientôt m'apercevoir que M. de Tourmagne veillait avec autant d'assiduité que moi à gouverner l'entretien, de telle sorte que tout y fût à l'avantage de son ami. Alors je m'aban-

donnai en sécurité au plaisir de le voir et de l'entendre, au plaisir de le voir là, dans ce salon qui sera le sien, s'il plaît à Dieu ; au plaisir de l'entendre et de bâtir au son de sa voix mille châteaux en Espagne, où les chagrins du passé devenaient autant de joies dans les joies de l'avenir. Ma tante paraissait fort satisfaite et devait l'être. Germain est tout l'opposé du vicomte de Sauveterre. Il a d'autres pensées, un autre accent, un autre langage. Néanmoins sa parole, avec une force pénétrante qui vous retient attentive et immobile, a tout l'agrément, toute la bonne grâce, toute la douceur imaginables. Je crois que, s'il se voulait mêler de faire des compliments et de passer pour agréable, il s'en acquitterait mieux que plusieurs que je connais, dont c'est l'unique étude. Pour moi, qui suis à la vérité bien prévenue, quand je pense que ce grave Germain pourrait un jour me laisser voir qu'il désire moins les sourires de la gloire que les miens, qu'une de mes paroles l'émeut plus et lui donne plus à penser que tous les hiéroglyphes du monde, que j'ai place dans son cœur avant la science, et qu'après Dieu j'y suis la première, je sens que la tête me tourne, j'ai le vertige. Voilà ce que le charmant vicomte de Sauveterre et son tailleur, qui est pourtant un habile homme, ne produiront jamais. Deux ou trois fois je me surpris, l'aiguille à la main, la tête penchée, écoutant, les yeux fixés sur M. Darcet, quelque récit de ses voyages que ma tante lui avait demandé. J'étais sous le charme. Ecoutez un de ces récits.

Ma tante voulut savoir ce qu'étaient devenus les habitants chrétiens de certain village du Liban qu'il avait laissés dans une situation critique, menacés par les Druses. « Je les vis, dit-il, à mon retour, plus menacés encore, et si alarmés que je ne pus me décider à m'éloigner d'eux. On avait déjà pillé leur église, on voulait la brûler, et les Druses tenaient en captivité une malheureuse jeune fille enlevée à son père et à son fiancé. Très-touché de la douleur du vieillard, du désespoir du jeune homme et du danger de tous ces chrétiens, je fis quelques démarches auprès des Druses pour obtenir qu'ils rendissent la prisonnière. Ils me reçurent fort mal. J'offris une rançon ; ils la refusèrent. Je menaçai ; ils me tirèrent des coups de fusil. Cependant les Druses n'étaient pas beaucoup plus nombreux que nous. Je proposai aux chrétiens de leur arracher de vive force cette pauvre fille dont l'honneur et peut-être la foi étaient si gravement en péril. Les populations du Liban sont toutes fort guerrières et se plaisent au

combat. J'apportais, outre mon secours, celui de mes quatre domestiques, braves et bien armés. On comprenait qu'un coup hardi pouvait être le meilleur moyen de se tirer d'embarras et de mettre un terme à des avanies devenues intolérables. Enfin, mon avis, appuyé par les chefs, fut adopté sans peine. Nous résolûmes d'agir aussitôt que la nuit serait venue. Chacun avait ses armes; le prêtre qui était au conseil nous bénit; quelques-uns se confessèrent; deux ou trois hommes partirent pour donner avis de l'entreprise aux catholiques des villages voisins, et une heure après le coucher du soleil nous commençâmes l'attaque. Les infidèles résistèrent avec beaucoup de valeur; mais ils ne défendaient pas leurs autels; Dieu nous accorda la victoire. Nos chrétiens reprirent au delà de ce qu'ils avaient perdu, et firent des prisonniers importants qui servirent d'otages pour empêcher des représailles et qui plus tard payèrent une bonne rançon. — Mais la prisonnière? dit ma tante. — La pauvre enfant faillit nous échapper, reprit Germain. Les chrétiens ne la trouvèrent point dans la maison où ils la croyaient enfermée. Son père, infirme, n'ayant pu combattre, et son fiancé ayant été blessé gravement au commencement de l'action, elle avait été oubliée. Heureusement, quand tout fut à peu près fini, on aperçut deux cavaliers qui fuyaient, emportant une femme dont ils ne pouvaient étouffer les cris. Plusieurs des nôtres se mirent à leur poursuite; mais les Druses étaient parfaitement montés; un seul chrétien, grâce à la vigueur de son cheval, put les atteindre, déjà loin du village. Il n'eut à livrer qu'un léger combat et ramena la jeune fille. »

Germain se tut. Je jugeai qu'il avait eu plus de part qu'il ne disait à la délivrance de la captive. « Monsieur, lui demandai-je, cet heureux cavalier était-il un parent de la jeune chrétienne ou de son fiancé? — Mademoiselle, me répondit Germain en rougissant, c'était un de leurs amis. — Le consul de France à Beyrouth, qui se rendit sur les lieux pour mettre le holà et qui est présentement à Paris, dit M. de Tourmagne, conte avec plus de détails cette histoire. Le cavalier en question avait déjà fait merveille dans le combat du village et décidé l'affaire en tuant le chef ennemi. Il était blessé lorsqu'il se lança sur les traces de la jeune fille; le *léger combat* qu'il eut à livrer pour s'emparer d'elle lui valut néanmoins une seconde blessure et coûta la vie aux deux ravisseurs. Quand il fut de retour, comme il était un peu chirurgien, il pansa le fiancé, le guérit et enfin le maria

dans l'église qu'il avait préservée. Je ne sais pas même s'il ne dota point l'épouse. Vous voyez, Stéphanie, que ces jeunes gens possédaient là un ami précieux. — Je ne conteste aucun mérite aux chrétiens du Liban, dit Mme d'Aubecourt; mais voilà des traits qui me paraissent dignes d'un chrétien français. — Aussi, reprit M. de Tourmagne, dans tout le Liban notre cavalier était-il nommé Roumi-el-Frank, ce qui veut précisément dire le chrétien français. A Paris, où nous commençons à le connaître, nous le nommons tout simplement M. Germain Darcet. — Et nous trouvons, ajouta ma tante, très-gracieusement, que le roi a fort bien fait de lui donner la croix d'honneur. »

A ce mot, appuyé par votre servante d'un signe d'adhésion assurément bien légitime, vous eussiez vu M. Darcet, ce héros qui tue trois Turcs en un soir, tout embarrassé, tout confus, plus rouge qu'une pensionnaire, demander grâce, balbutier avec une niaiserie charmante, pour s'excuser, que les choses se passent ainsi dans le Liban, et que les Druses sont d'une férocité rare. Eh bien, Roumi-el-Frank, quelle que soit la méchanceté des Druses, moi, Stéphanie Corbin, je suis toute prête à faire le voyage de la Palestine, si seulement vous voulez me donner le bras.

Nous l'avions mis trop mal à l'aise avec toutes nos admirations ; il se retira, mais dûment engagé à revenir. Je connais ma tante, nous l'aurons bientôt à dîner, et il ne tiendra qu'à lui de nous voir souvent. C'est bien quelque chose ; mais, hélas ! que c'est peu de chose ! Il faut compter sur le bon Dieu, et aussi sur M. de Tourmagne. Je ne pénètre pas la pensée de l'excellent comte, je n'ose espérer qu'il ait formé un dessein plus hardi et plus étrange encore pour lui que pour moi. Cependant, Germain serait son fils qu'il n'aurait pas plus de zèle à le produire et à le vanter. La science les a mis en rapport, c'est par le cœur qu'ils se sont unis. « Voyez-vous ce grand garçon-là, dit-il à Mme d'Aubecourt, après le départ de Germain ; ce n'est qu'un pauvre savant ; mais laissez-le faire, il y a en lui l'étoffe d'un homme d'Etat. — Vraiment, dit ma tante ; quel dommage qu'il n'ait pas de naissance ! — Sans doute, continua M. de Tourmagne ; mais s'il avait de la naissance, probablement qu'il ne saurait pas si bien les langues orientales. Son nom, glorieux dans le passé, ne le serait pas dans le présent et dans l'avenir. — Et que voulez-vous donc faire de lui ? demanda ma tante. — Moi ! reprit le comte, rien qu'un membre de l'Institut, si j'étais le maître ; je voudrais le conserver à la science et lui laisser le tran-

quille bonheur de l'étude. Mais la politique nous l'enlèvera : on en fera un ambassadeur ou un ministre. Je serais bien aise qu'il vît ici le vicomte de Sauveterre et que ce jeune homme lui plût. — Pourquoi donc ? s'écria ma tante fort étonnée. — M. Darcet, poursuivit gravement le comte, pourrait le protéger. Dans quelques années ce ne sera pas une protection à dédaigner que celle-là. »

Ce coup d'œil sur l'avenir qui nous montrait M. de Sauveterre, ou tout au moins madame sa mère, dans les antichambres de Germain, blessa la fierté de ma tante et me fit rougir jusqu'aux yeux. Mme d'Aubecourt vit cette rougeur malheureuse, et probablement s'y méprit. « C'est, dit-elle, un temps singulier que le nôtre, où les descendants des familles les plus considérables et les plus respectées sont obligés à tout moment d'implorer l'appui des parvenus. — Vous savez, reprit le comte, que Mme de Sauveterre prend le temps comme il est. Je voudrais connaître le duc et pair qu'elle trouve d'assez bonne origine, et le commis qu'elle n'a point sollicité. Mais je vous assure qu'elle ne fait rien de nouveau. Toujours on a vu des hommes de rien parvenir aux plus hautes places, et toujours aussi les descendants des races illustres se sont recommandés à la faveur de ces affreux parvenus, qui n'étaient là que parce qu'on ne pouvait se passer d'eux. Savez-vous, madame la marquise, que c'est une grande chose de parvenir à gagner des batailles, à défendre la religion, à bien gouverner l'Etat et à sauver la noblesse en sauvant toute une patrie ? Je demande quel est le meilleur sang de celui qui fait un grand homme ou de celui qui ne fait qu'un galant ? »

« M. de Tourmagne, tout raisonnable qu'il est, a parfois des idées extravagantes, me dit ma tante lorsque nous fûmes seules. — Il ne parle, répondis-je, que de ceux qui ne sont pas dignes de l'éclat de leur nom ; vous savez combien il vénère les autres. Quand il relève ainsi le mérite et la vertu, je songe toujours à mon grand-père et je ne puis m'empêcher d'être un peu de son avis. — C'est qu'aussi, reprit ma tante, tu es un peu jacobine, ma pauvre enfant. — Non, dis-je, chère tante ; je ne suis rien. Je n'ai pas vécu, comme vous, au milieu des événements épouvantables qui ont décimé notre famille. Je ne hais et ne puis haïr aucune opinion. Vous êtes royaliste, mon père ne l'était pas. Je ne m'inquiète point de ce que l'on pense, ni d'où l'on sort. Je ne demande aux gens que d'être bons chrétiens. — Avec ces idées-là, dit ma tante, on ravale la noblesse, qui est très-né-

cessaire à la splendeur des Etats. Que penses-tu de M. de Sauveterre, toi ? ajouta-t-elle brusquement. — Moi, ma tante, je n'en pense rien ; je le trouve seulement un peu frivole. — Bah ! dit-elle, il est si jeune. — Mais je crois qu'il a près de trente ans. — Trente ans, c'est très-jeune pour un homme... Enfin, est-ce que tu préférerais la gloire d'avoir fait un livre comme celui-là (elle me montrait le livre de Germain) à la gloire de porter un nom si ancien et si beau ? — Je ne suis pas en état de juger un livre, ma tante, et il ne m'appartient pas de prononcer entre M. de Sauveterre et M. Darcet ; mais je crois que la mère de M. Darcet est plus digne d'envie que celle de M. de Sauveterre. »

Je me tus, et il se fit entre nous un moment de silence. Je voyais bien que Mme d'Aubecourt avait quelque chose sur le cœur qui l'embarrassait à me dire, et je ne jugeais pas nécessaire de l'aider, devinant trop la pensée qui l'occupait.

« Sais-tu, dit-elle tout à coup, que tu n'es pas gracieuse pour le vicomte de Sauveterre : est-ce qu'il te déplaît ? »

Cette attaque me fit changer de tactique : j'allai droit à l'ennemi. « Bien-aimée tante, répondis-je en embrassant Mme d'Aubecourt, il me déplaît beaucoup lorsqu'il semble vous plaire. J'ai peur qu'il ne songe à vous enlever mes soins. — Mais non, me dit-elle, il resterait ici. — Oui, ajoutai-je ; et comme il m'ennuie extrêmement pour peu qu'il y vienne, je me trouverais heureuse ! Laissez-moi telle que je suis, toute à vous et votre fille. N'avez-vous pas assez de mon cœur ? »

J'étais fort attendrie, ma tante ne l'était guère moins, et je sentis avec bonheur qu'elle ne voulait pas forcer ma volonté.

« J'aimerais à te voir un mari, dit-elle encore. — Et moi, chère tante, je voudrais vous voir un fils, mais un fils tendre, plein de déférence, plein de respect, plein d'amour pour une si bonne mère. Une des choses que je reproche à M. de Sauveterre, c'est qu'à mon avis il manque de cœur, comme la comtesse. Il flatte, et n'aime pas. — Allons, dit ma tante, tu n'es pas sage, mais tu es bonne. On peut bien attendre encore un peu. Le temps dissipera tes préventions. »

Je voulus répondre ; elle m'imposa silence et j'en restai là, satisfaite d'avoir au moins gagné du temps.

XXIII

20 juillet.

Depuis quinze jours que vous n'avez reçu de mes nouvelles, très-chère Élise, tout va fort bien pour M. Darcet ; tout va fort mal pour moi-même. Germain a dîné ici ; il est revenu plusieurs fois ; ma tante le reçoit avec plaisir ; car non-seulement il sait le grec, mais, ce qui est plus important, il sait le blason et l'histoire des vieilles familles de France. C'est moi qui lui ai découvert ce talent ; vous comprenez avec quel empressement je l'ai mis en œuvre. On ne se lasse pas de l'entendre sur les généalogies, et de lui faire conter comment Gervais III, marquis d'Aubecourt, épousa Bertrande, de la souche de Lusignan, détail que l'on ne connaissait pas, et qui le place en haute estime. Il plaît donc, mais comme un homme de bien, comme un homme d'esprit, comme un homme de mérite, d'ailleurs sans conséquence, qu'on trouverait hardi jusqu'à l'impertinence si l'on pouvait le supposer sensible à l'indigne faiblesse de la fille de la maison. Un pareil danger, il est vrai, n'est pas à craindre. Cette faiblesse cachée, par où j'outrage à la parenté des d'Aubecourt et aux feux des Sauveterre, n'est connue que de Mme Darcet, qui ne dira certainement rien. Germain n'a reçu ni de sa mère, ni de M. de Tourmagne, qui peut-être soupçonne quelque chose, le moindre avertissement. Il sait mon nom, il connaît ma figure, il me salue lorsqu'il me rencontre ; mais je me donne bien inutilement la peine de l'aimer. Rien ne l'occupe moins que ma pauvre personne. Or, vous le confesserai-je ? c'est là ce qui m'afflige, c'est là ce qui tourmente ma pensée et trouble mon sommeil. Je voudrais que Germain m'aimât, et en même temps ce sentiment me semble égoïste et cruel ; car, hélas ! s'il m'aimait, qu'y gagnerait-il ? la douleur de se contraindre et d'espérer moins encore que je n'espère. Ce n'est pas lui qui me mettrait jamais en état de lui dire que ses vœux ne s'élèvent point trop haut. Il craindrait d'outrager l'hospitalité, de laisser croire qu'il songe à la fortune, et s'il n'avait pas ces fiers scrupules, peut-être l'aimerais-je moins... Oui, mais je voudrais qu'il m'aimât ! En vain j'appelle à mon secours toute la pureté de mon attachement, toute la force de ma raison : je voudrais qu'il m'aimât. Voilà où mon cœur s'arrête et se butte obstinément. Cent fois le jour je me surprends dans cette pensée, dans ce rêve. Je m'en arrache et j'y retombe aussitôt ;

j'y reviens quand je crois m'en éloigner. Ai-je enfin secoué la douce et funeste langueur qui m'y retient, l'instant d'après je m'y replonge avec tout l'élan de cette volonté si débile lorsqu'il s'agit de fuir. Alors je forme des plans insensés : Germain m'a reconnue; il me rappelle mon enfance, ma tendresse naïve, les desseins généreux qu'il n'a point oubliés, et moi, toute heureuse de lui montrer une âme digne de la sienne, je lui promets de renouer nos destinées; je renonce avec joie aux largesses de Mme d'Aubecourt, et nous affrontons ensemble cette orageuse vie qui n'a point effrayé le courage de ma mère. Je ne suis plus l'héritière d'une marquise, mais je suis la fille de Mme Darcet, la sœur de Jeanne, la femme de Germain; j'ai ma place au foyer paisible que j'ai entrevu un instant. Oh! lorsqu'il me semble que je traverse la petite cour agreste dont je vous ai parlé, que je franchis cet escalier dont les fenêtres sont ornées d'un rideau de vigne, que j'entre dans ce cabinet où l'on garde mon souvenir et celui de ma mère, et qu'après avoir salué Germain qui travaille, sans lui rien dire de peur de le déranger, je vais m'asseoir, l'aiguille à la main, entre Mme Darcet et Jeanne, mon cœur bat jusqu'à m'étouffer! Que m'importent la gêne, la pauvreté, la misère, si je suis aimée de Germain et si mon affection le console! Je ne résisterais pas à ces pensées; mais je songe à ma tante qu'il faudrait abandonner; je songe à Germain lui-même, obligé d'interrompre ses études, d'ajourner sa gloire, pour suffire par un travail ignoré aux charges qui pèsent sur lui et que j'accroîtrais du poids de mon inutilité. Non! non! je ne veux pas qu'il m'aime; je ne veux pas faire violence aux préjugés de ma tante, ni abandonner ses vieux jours à des soins mercenaires : elle a compté sur moi, je ne trahirai pas son espérance. Nous ferons un pacte : elle ne m'obligera point à me marier et je ne la quitterai jamais, et Germain, qui n'aura connu ni mon existence ni mon amour, continuera de vivre heureux entre cette mère et cette sœur si parfaites et si dignes de lui. Maintenant qu'il a fait les premiers pas, qu'il a des amis et des protecteurs, et qu'il est moins soumis aux dures conditions de la pauvreté, quelle destinée pourrais-je lui faire plus douce que la sienne? Qui m'a dit qu'il eût besoin de moi pour être heureux? Je le suivrai du regard, je prierai Dieu pour lui, j'épierai l'occasion de l'aider encore; et si ma tante meurt la première, quand je serai libre, avant de donner à Dieu les restes de ma vie immolée sans regrets, sinon sans douleurs, j'enver-

rai à Germain toute cette fortune de la part de Rœschen qui sera morte aussi, qui sera morte enfin! Je veux qu'il devienne riche et que sa grande âme s'abreuve de la joie de répandre les bienfaits. Bon et cher Germain! quoi qu'en dise Jeanne, parfois je le vois triste. Oh! je connais sur un front humain le pli qu'y laisse une pensée douloureuse! D'où vient ce chagrin qu'il cache même aux yeux de sa sœur et que sa mère n'ose pas sonder? Peut-être a-t-il été contraint, lui aussi, d'étouffer dans son cœur des projets semblables aux miens! Je veux qu'il goûte, en faisant des heureux, la consolation la plus douce, je le sens, que les choses de la vie puissent apporter à de telles douleurs.

XXIV

23 juillet.

Je ne puis retrouver la paix. Quand je suis parvenue à dompter à peu près mon imagination et mon cœur, des coups soudains me rejettent dans toutes les agitations que je veux fuir. Tantôt nous nous promenions au jardin, ma tante, M. de Tourmagne et moi, lorsque le nom de M. Darcet fut prononcé, je ne sais par qui; car il nous occupe tous à différents titres, et nous ne laissons pas de parler de lui fort souvent, ma tante à cause du blason, M. de Tourmagne à cause de l'Égypte et de l'amitié, moi à cause de ce que vous savez bien. « A propos de M. Darcet, dit ma tante, il m'est venu une idée dont il faut que je vous fasse part : je veux le marier. »

Voyez, chère Élise, si ce n'est pas une fatalité que je me sois trouvée là, pour entendre à brûle-pourpoint un mot si terrible! Je me baissai bien vite, et je me mis à cueillir des fleurs, afin de dérober la pâleur mortelle que je sentis se répandre sur mon visage.

« Diable! dit M. de Tourmagne, c'est une grande idée cela. Et peut-on savoir à qui vous voulez faire cadeau d'un pareil homme? — A Florentine Garby, la fille de mon avoué, reprit ma tante. Elle est gentille. Demandez à Stéphanie qui la connaît. — Eh bien, Stéphanie, me dit M. de Tourmagne, voyant que je ne me pressais pas de parler, qu'en pensez-vous? »

La pensée que Germain pût épouser une autre femme que moi ne s'était jamais aussi nettement présentée à mon esprit; mais Dieu me laissa voir tout de suite combien l'union proposée par ma tante serait cependant heureuse pour mon ami. Hélas! quel prompt et douloureux

réveil de tous mes rêves ! Je ne pense pas que vous ayez oublié Florentine. J'ai continué de la voir, et elle est toujours telle que nous l'avons connue au couvent, agréable en toute sa personne, douce de cœur et d'esprit. Je parlai d'elle, puisqu'on le voulait, et grâce à Dieu ! sans efforts, comme s'il n'eût été question que d'en parler. J'ajoutai, presque défaillante, que ce serait à mon sens un excellent parti pour M. Darcet, habitué aux modestes et charmantes vertus de sa sœur. M. de Tourmagne écoutait avec une extrême attention. « Vous voyez, dit ma tante, lorsque j'eus fini, que je ne choisis pas si mal. A la vérité, Garby est riche et peut-être avare ; mais il est assez vain et il aime tendrement sa fille. Stéphanie décidera Florentine, et moi je ferai valoir au père la belle position de M. Darcet, qui est chevalier de la Légion d'Honneur, qui va chez les ministres, qui est reçu dans le meilleur monde, et qui fera fortune à ce que vous dites. Stéphanie, écris à Florentine de venir dîner demain avec toi, et invite aussi la sœur de M. Darcet ; il faut nouer des relations entre les deux familles. — Doucement, s'il vous plaît, Stéphanie, dit à mon grand contentement M. de Tourmagne ; je n'abandonne pas si vite *mes amis.* »

Il avait prononcé ces deux derniers mots avec un accent qui me frappa et un regard qui fit succéder un peu de rougeur à ma pâleur d'auparavant. »

« Premièrement, continua-t-il, je doute que M. Garby, et quelque avoué que ce soit dans le monde, accepte jamais un homme qui n'a que du mérite, surtout un savant, dont le mérite ne rapporte guère. Secondement, et sans nier les vertus de la jeune Florentine, j'affirme que M. Darcet, dans le cas où il accepterait la fille, n'accepterait pas la dot. Il aurait des scrupules sur la régularité des procédures, et voudrait savoir si les propriétés du procureur ne sont pas mélangées d'un peu de bien national. Troisièmement, toute femme indifféremment ne peut pas être la femme de M. Darcet, et, quatrièmement, je refuserais mon aveu à ce mariage, ayant mieux quelque part pour mon ami. Comment ! madame la marquise, voilà un mois que vous le voyez et vous ne savez pas encore quel avenir l'attend ? — Bah ! bah ! dit ma tante, il n'y a dans vos objections rien de sérieux, mon cher comte. Vous ne voulez pas sans doute donner à M. Darcet la fille d'un duc et pair. Florentine est de sa condition ; elle est pieuse ; c'est la femme qui lui convient ; je la lui proposerai. — Sérieusement n'en faites rien, madame, reprit le comte avec une gra-

vité singulière ; vous troubleriez inutilement l'esprit de la pauvre Florentine, et, s'il faut tout vous dire, vous me désobligeriez beaucoup. J'ai des vues plus hautes, que M. Darcet ignore, que je dois taire, et qui me font désirer de n'être pas prévenu. — Je me rends, dit ma tante ; mais vous avez tort ; j'en fais juge Stéphanie. — Stéphanie, interrompit M. de Tourmagne, est une bonne et excellente fille, que j'aime bien, qui a l'âme généreuse, et dont je récuse l'opinion. Si elle est aujourd'hui de votre avis, elle sera plus tard du mien, très-certainement. »

Et l'on changea d'entretien, à ma vive satisfaction. Bientôt je courus me réfugier dans ma chambre, où j'ai prié, pleuré, rêvé, bien contente d'avoir consenti au mariage de Florentine et plus contente de m'en trouver quitte à si bon marché. Quant aux allusions du comte de Tourmagne, je n'y comprends rien. M'a-t-il devinée ? a-t-il en tête réellement quelque autre projet pour Germain ? Je m'y perds. J'ai un violent désir de lui ouvrir mon cœur, et le courage me manque. Je sens qu'il me serait plus aisé de mourir que de révéler mon secret. Hélas ! c'est Stéphanie, à présent, qui aime Germain, ce n'est plus Rœschen !

XXV

28 juillet.

Mme Darcet, que j'ai pu voir un moment, m'a rendu compte d'une commission dont je l'avais chargée, et qui me semble jeter quelque lumière sur les intentions de M. de Tourmagne, au sujet de Germain et de moi. Elle est allée à la mairie du quartier où nous demeurions quand ma mère est morte, elle s'est fait montrer le registre des décès, et elle a vu que la mort avait été déclarée par M. de Tourmagne et par un médecin que je crois avoir été celui de Mme d'Aubecourt. Je soupçonnais que M. de Tourmagne, le plus ancien et le plus sûr ami de ma tante, avait été dans cette circonstance son confident. Maintenant je suppose que, soit par quelques papiers trouvés chez ma mère, soit par quelques démarches qu'il aura faites ou dirigées pour acquitter les petites dettes qu'elle a pu laisser, il a eu connaissance du rôle admirable que Germain a rempli auprès de nous. Peut-être a-t-il lu, comme moi, quelque lettre pleine de cœur que ma tante a oubliée ou brûlée sans l'ouvrir. Voilà pourquoi le nom de Darcet l'a frappé, lorsque, pour la première fois, il l'a entendu pronon-

cer chez Mme d'Aubecourt, par le curé. Depuis, le livre des *Pharaons* a ravivé ses souvenirs, et il a tout compris en voyant les efforts que je faisais pour servir mon bienfaiteur et en cherchant à s'expliquer le secret que je garde envers lui. J'en ai la certitude, puisqu'il seconde mes démarches et s'aperçoit fort bien que je l'entends à demi-mot. Quant au secret qu'il observe lui-même, sa délicatesse exquise, sa parfaite bonté, la parfaite connaissance qu'il a du caractère de ma tante, et jusqu'à cette douce malice avec laquelle il aime à faire le bien, m'en donnent parfaitement la raison. C'est aussi ce que pense Mme Darcet. Elle s'est aperçue elle-même que M. de Tourmagne savait ou du moins soupçonnait quelque chose. Il a pris mille informations sur Germain, s'est enquis discrètement de son passé, l'a questionné au sujet du bouquet de fleurs, et enfin lui a recommandé *de ne jamais se laisser proposer aucun mariage*, s'il se voulait marier, *sans l'avoir consulté.* Cela me semble clair. « Et qu'a répondu Germain, chère madame ? — Germain a répondu en riant qu'il avait épousé sa mère, sa sœur et la science, et que c'était assez de femmes pour un chrétien. — Y a-t-il longtemps de cela ? — Il y a quinze jours. — Parlait-il ainsi auparavant? — Non. Il aurait bien pris une quatrième femme, à moins que je ne me trompe, s'il l'avait trouvée telle que nous la désirons tous. — Ah ! Et parle-t-il de moi, bonne mère ? — Jamais. Cependant j'ai cru voir qu'il mettait Jeanne sur votre chapitre assez volontiers. — Bonne mère, s'il m'aimait, que j'aurais de hardiesse et de courage! — Mon enfant, soyez prudente; Dieu saura bien faire sa volonté de la façon la plus avantageuse pour notre salut. Prions et soumettons-nous : voilà l'essentiel. — Oui, ma bonne mère, je suis résignée à tout. Mais si Germain m'aimait, je serais bien heureuse. Est-il content, lui? — Je l'ai toujours vu content. Jamais il ne m'a laissé deviner un chagrin dans son âme qu'au moment où il aurait manqué à la tendresse filiale en continuant de me le cacher. S'il a des peines, je n'en sais rien. Il garde pour lui toute sa douleur, et c'est le seul reproche que j'aie à lui faire. »

En disant ces mots, la digne femme essuyait ses paupières humides. Pour l'égayer je lui contai la proposition de ma tante au sujet de Florentine, et le grand caractère que j'ai déployé dans cette occasion. « Ah ! me dit-elle en me serrant la main, je ne puis vous embrasser dans la rue, mais comptez que je vous aime et que je vous bénis avec tout le cœur d'une mère. »

Nous étions arrivées à la porte ; je la quittai et je m'enfuis, légère comme un oiseau. Qu'elle est bonne ! Et M. de Tourmagne, qu'en dites-vous ? J'admire, avec des transports de gratitude qu'aucune parole ne peut rendre, ce soin de la Providence à m'entourer toujours de si nobles et si excellentes âmes. Aïeux, père, mère, parents, amis, tout ce que je vois, tout ce que je connais, tout ce qui me touche est bon et parfait. On dit que la vie est un aride désert ; mais dans ce désert fleurissent des oasis, et c'est là que j'ai mon heureuse demeure, où il n'y a rien que de frais, d'agréable et de pur. Comment le malheur viendrait-il m'atteindre au milieu de ces fleurs, de ce lait et de ce miel ! Un seul serpent, né Caniac, s'est glissé dans mon jardin pour empoisonner mon lait, mais nous le chasserons ; une seule abeille, la marquise, est armée d'un aiguillon, mais elle est bonne, et son aiguillon, loin de nous faire mal, ne piquera que le serpent ; et nous n'aurons plus rien à faire ensuite, qu'à déchiffrer paisiblement nos hiéroglyphes en louant le bon Dieu. Nous sommes deux pour chasser le serpent et pour apprivoiser l'abeille.

XXVI

31 juillet.

Ma chère Elise, que je suis triste et que je suis heureuse ! Il m'aime et il veut partir ! Il m'aime ! Il ne me l'a pas dit ; mais je le sais. Je l'ai vu jaloux, je l'ai vu désolé, je l'ai vu rassuré, passant du trouble à la joie en quelques heures, à cause de moi, bien à cause de moi. D'ailleurs, je crois qu'il ne faut pas de grandes preuves, et qu'on s'aperçoit de ces choses-là bien vite, surtout de la part des gens qui ne prétendent pas vous le montrer, qui commencent par n'en rien savoir, et qui, une fois qu'ils s'en aperçoivent, entreprennent de le cacher. Pour être franche, je commençais à former quelques soupçons depuis un certain temps. Germain, qui est à son aise avec tout le monde, devenait gauche et embarrassé lorsqu'il m'adressait la parole. Un jour, il me donna le bras pour passer du salon à la salle à manger, et cette simple action le fit rougir et l'émut si fort qu'il eut de la peine à se remettre. Un autre jour, en me promenant dans le jardin, où il était avec nous, j'avais assemblé trois ou quatre fleurs, que j'oubliai sur une chaise. Elles disparurent. Mais, au bout de quelques instants, Germain ayant tiré de sa poche je ne sais quels papiers que lui demandait M. de Tourmagne, mon bouquet,

que je reconnus fort bien, se montra, et notre Maronite de le cacher avec une singulière précipitation. J'ai compris tous ces petits mystères, parce que moi aussi je me déconcerte quand je parle à Germain. Moi aussi je fus toute tremblante le jour qu'il me donna le bras ; moi aussi j'ai ramassé, j'ai gardé, je conserve, dans mon tiroir le plus secret, à côté de ma chère lettre, un brin de réséda qu'il a cueilli. Mais ce qu'il n'a pas fait, et ce que j'ai eu, moi, la hardiesse et la méchanceté de faire, ç'a été de le mettre à l'épreuve, et d'employer, toutes les fois que je l'ai vu, quelque ruse pour l'obliger à trahir ses sentiments. Je suis arrivée à le rendre bien moins modeste qu'il n'était. Ainsi, maintenant, il parle volontiers de lui, il conte volontiers ses aventures, il révèle volontiers ses pensées, parce qu'il s'aperçoit instinctivement que j'y prends plaisir, que j'y songe, et que toutes les admirables délicatesses de son cœur ont un écho dans le mien. Tout cela s'adresse à ma tante ; mais on y sent je ne sais quoi qui marque que c'est à moi d'entendre. Enfin ces soupçons, depuis hier, sont des certitudes.

Il avait dîné à la maison ; nous avions un peu de monde pour la fête de ma tante. D'autres personnes arrivèrent le soir ; Mme R... s'y trouva ; son merveilleux talent donna l'idée de faire de la musique : elle eut le caprice de jouer un quadrille, et enfin voilà une sorte de petit bal qui s'improvise. M. de Sauveterre, dont j'avais vu du coin de l'œil que Germain remarquait déjà les assiduités, s'élance et m'entraîne. Vous savez que j'ai la faiblesse de ne point haïr la danse, et d'ailleurs je me trouvais heureuse, parce que je suis toujours heureuse quand Germain est là. M. de Sauveterre faisait de l'esprit selon sa coutume, je le persiflais selon la mienne, et nous paraissions nous accorder parfaitement, lorsque tout à coup je vis en face de nous Germain, attentif et troublé. Les yeux attachés sur M. de Sauveterre et sur moi, il écoutait un vieil ami de ma tante, émigré plus émigré qu'elle, fort causeur, et qui certainement parlait de nous. Je n'eus pas de peine à deviner ce qu'il disait. Insensiblement, grâce à ma tante, grâce au vicomte, suffisamment fat de sa nature, grâce surtout à Mme de Sauveterre, qui est le génie de l'intrigue en personne, le vicomte a fini par devenir une espèce d'aspirant en titre, et l'on peut commencer à dire que je l'épouserai. Sur la physionomie de Germain, je ne doutai point que ce ne fût là le thème du bonhomme. Il s'occupait de lui décrire ma dot et de lui

annoncer mon prochain mariage. Jamais je n'ai contemplé pareille expression de douleur contenue, combattue et invincible. Mon pauvre ami s'avouait peut-être tout à la fois et son affection pour moi et l'impossibilité de penser seulement à m'obtenir ; car enfin, s'il peut croire qu'il connaît mon âme, il n'ignore point les sentiments de ma tante sur la roture, et je l'en ai vu blessé, quoiqu'il estime et admire la noblesse par des raisons que la bonne marquise n'aurait pas trouvées en y réfléchissant toute sa vie. Mais je ne pensai qu'à une chose : c'est qu'il avait certainement, d'un coup d'œil, apprécié M. de Sauveterre, et que, me jugeant sensible à ses grâces apprêtées, il concevrait peut-être pour moi un certain mépris. Cette appréhension me fit changer brusquement de ton et d'humeur ; je ne m'occupai plus que de chercher un moyen, n'importe lequel, de reconquérir l'estime de M. Darcet. Je ne m'abrite point, moi, sous les armoiries des d'Aubecourt et des Sauveterre ; je ne suis que la petite Rosalie Corbin, et j'ai besoin que M. Darcet me croie quelques qualités. Je sais qu'il ne m'aimerait pas parce que je suis riche héritière, et je ne veux pas qu'il m'aime uniquement parce que je lui parais jolie ; je veux qu'il m'aime à cause de mon esprit et de mon cœur. Si je ne lui persuade pas qu'il y a quelque noblesse et quelque fierté dans mon âme, je triompherai fort inutilement des projets et des préjugés de ma tante ; il ne voudra pas de moi. Toute à ma pensée, je laissai le vicomte étaler ses paillettes et multiplier ses jolis mots ; je ne m'occupai plus de lui répondre. Il s'en plaignit à la fin, déplorant son malheur. Je lui conseillai durement d'en prendre son parti. J'admire l'impertinence qu'on peut se trouver dans certaines occasions. Le charmant vicomte aurait fait comme ces personnages de comédie qui tirent leur épée pour se percer aux pieds d'une ingrate, que tout tranquillement je lui aurais dit : Percez-vous ; voilà bien une affaire ! Mais, outre qu'il n'a point d'épée et que cet instrument n'est guère à son usage, certes je suis rassurée. Il ne croira jamais qu'on le méprise, et n'attentera jamais à ses jours, ni par le fer, ni par le chagrin. Il ne mourra que de vieillesse, ou, comme son père en donne l'inquiétude, d'indigestion. Pardonnez-moi, charitable Elise, une amertume que je me reproche, et que je ne puis dompter quand je songe à cet étourneau qui menace de gâter ma vie et qui fait si bien qu'il gâte déjà mon cœur. Lui seul y a mis ces sentiments trop durs et que sans doute vous condamnez.

Germain ne nous observait plus ; je l'aperçus dans un coin auprès de M. de Tourmagne, qui lui parlait chaudement et qu'il laissait dire d'un air calme, ou plutôt obstiné. Un indéfinissable et douloureux pressentiment s'empara de moi. Je souhaitais ardemment que Germain pût me voir. Il me semblait que, si nous avions échangé seulement un regard, il aurait lu dans mon âme et que la sienne en aurait été soulagée. Mais, comme s'il avait fait un pacte avec ses yeux, il ne leva point la paupière. La contredanse finit, le vicomte me reconduisit à ma place. A peine pouvais-je me soutenir. Je restai ainsi quelques minutes, véritablement atterrée. Mme de Sauveterre s'en aperçut et me demanda si j'étais souffrante. Cette pauvre Mme de Sauveterre m'est odieuse. J'imaginai qu'elle m'espionnait, et je fus indignée de l'intérêt qu'elle prétendait me témoigner. Combien la passion nous rend injustes et méchants ! Oh ! il faut que tout ceci prenne fin ; car je cesserais de penser et d'agir en chrétienne. Sans m'inquiéter de ce que penserait Mme de Sauveterre, pour lui prouver que je n'étais pas souffrante, je me levai et j'allai droit à M. de Tourmagne, qui causait encore avec Germain, ne sachant pas du tout ce que j'allais faire ni sous quel prétexte je l'aborderais. Leur entretien les absorbait si parfaitement qu'ils ne me virent pas arriver. « C'est une folie, une vraie folie, » répétait M. de Tourmagne. « Il le faut, » répondait Germain avec l'accent d'une triste et inébranlable résolution.

J'étais tout près d'eux. Germain me vit le premier et se leva tout confus ; M. de Tourmagne me regarda d'un air distrait et mécontent.

Vous allez me trouver bien maîtresse de moi-même ou plutôt bien dissimulée, chère Elise. Il faut pourtant que je l'avoue : j'eus la force de cacher mes inquiétudes et de m'introduire en souriant. « S'il est, dis-je, question des *Pharaons*, je suis plus que profane, et je me retire. — Oui, répondit M. de Tourmagne, il est question des *Pharaons*, et puisse le bon Dieu les confondre pour toutes les sottises qu'ils font faire aux gens d'esprit. Voilà M. Darcet qui veut retourner les voir. Si vous êtes charitable, Stéphanie, priez pour qu'il retrouve sa raison. — Je vous en supplie, mademoiselle, dit à son tour Germain avec un sourire qui me navra ; car plus j'aurai ma raison, plus je me hâterai de partir. — Mais, monsieur, m'écriai-je, et votre mère, et votre sœur ! — Grâce aux bontés du ministre, reprit Germain, et aux excellents amis que j'ai trouvés, ma mère et ma sœur n'ont plus

besoin de moi. Elles se retireront dans un couvent, et elles y seront heureuses. — Heureuses, monsieur, lui dis-je, quand vous ne serez plus là, quand vous habiterez un pays où il y a la fièvre jaune ?— La fièvre jaune est une vieille connaissance, continua-t-il, et il y a d'autres fièvres à Paris auxquelles je suis moins habitué. J'ai besoin du désert. — Folie ! folie ! répéta M. de Tourmagne ; et encore si c'était une folie de savant... — Mais ce n'est pas autre chose, interrompit Germain. — Non, s'écria M. de Tourmagne, c'est une folie de jeune homme ! Ne comptez pas sur moi pour vous aider à la faire ; vous n'avez nul besoin d'aller en Egypte. — Pourvu que je quitte Paris, dit Germain, tout m'est indifférent. J'ai aussi bien affaire au Bengale, et je m'arrangerais même d'un tour du monde. – C'est donc à Paris que vous en voulez ? lui demandai-je. — Je crois, répondit-il, que c'est Paris qui m'en veut. Je n'y fais rien qui vaille et je tombe dans la misanthropie. Ainsi, monsieur de Tourmagne, je vous en conjure, voyez demain le ministre. — Tenez pour certain que je n'en ferai rien, dit M. de Tourmagne, et que je vous contrecarrerai si je le puis. — Mademoiselle, reprit Germain, j'invoque votre crédit auprès de M. le comte ; sollicitez-le pour moi. — Non, certes ! m'écriai-je ; comment Mme Darcet pourrait-elle me le pardonner ? »

En ce moment on forma une nouvelle contredanse. Personne ne m'avait invitée, et il fallait quelqu'un pour compléter un quadrille. Je cherchai des yeux un danseur et une danseuse. N'en apercevant pas, j'offris ma main à Germain stupéfait, et je l'entraînai à la place vide, en le priant, le plus gaiement que je pus, d'excuser la nécessité. — Je crois, me dit-il, que dans tout Paris vous n'aurez pas su découvrir un plus indigne danseur. — Et je ne doute pas, ajoutai-je, que cet accident ne vous fasse désirer plus vivement encore de nous quitter. — Je répondrais oui, dit-il, si je pouvais expliquer ma pensée. — Expliquez-la, monsieur. — Permettez-moi de n'en rien faire, mademoiselle ; ce serait une dissertation. — Du reste, poursuivis-je, il me paraît très-naturel qu'on haïsse le monde. — Mais, répondit Germain, je ne le hais point. Seulement les choses n'y sont pas telles que je voudrais les voir, et comme je n'y puis rien, je m'éloigne d'un spectacle dont j'ai la faiblesse de m'affliger.—Et vous vous éloignez sans regret ? dis-je. — Non, reprit-il, je m'éloigne sans haine. C'est peut-être moi qui ai tort, et le monde qui a raison. Nous ne jugeons pas de la même manière, voilà tout. »

Nous ne prononcions pas le nom de M. de Sauveterre, mais la figure et le faux brillant du vicomte étaient au fond de cet entretien, et nous le sentions tous deux. Je poursuivis, poussant toujours Germain, qui cherchait toujours à m'échapper, quoiqu'il ne se déplût point à la chasse.

« En quoi différez-vous avec le monde? lui dis-je. — En une foule de points, répondit-il.—Je voudrais bien les connaître. — Je me garderai d'en faire le compte, s'écria-t-il. Je ne veux pas, quand je vais partir, vous laisser une mauvaise opinion de mon goût, et je craindrais que mes répugnances *bourgeoises* ne blessassent vos sympathies. —C'est-à-dire que vous croyez connaître mes sympathies... Eh bien, vous vous trompez, monsieur, et moi, qui connais vos répugnances, je vous assure qu'elles ne me blessent point du tout. » «Non! continuai-je, tandis qu'il me regardait fort étonné, je n'ai aucun goût pour ce clinquant applaudi qui offense votre raison, je ne me plais nullement à ces frivolités qu'on admire, je ne suis pas un instant éblouie ni charmée par ce babil qui semble triompher partout, et la patience que je peux montrer quand tout cela passe sous mes yeux vient moins encore peut-être d'une soumission nécessaire aux lois du monde que du secret mépris que j'en fais. — Vraiment ! s'écria Germain. Ah ! je suis heureux de vous l'entendre dire, et oserai-je ajouter que je l'avais quelquefois soupçonné ? Mais vous êtes seule peut-être ici à penser de la sorte. —Eh bien, dis-je fièrement, n'est-ce pas quelque chose? — C'est tout, murmura Germain ; ce serait tout..... »

Je feignis de ne l'avoir point entendu, et je continuai. « Mais je ne suis pas seule ; et sans nommer M. de Tourmagne, que vous n'accuserez point de méconnaître le vrai mérite, beaucoup de personnes, parmi celles qui nous entourent, ma tante la première, si on les consultait sérieusement, diraient comme moi qu'elles ne se trompent guère au vain éclat qui les amuse. Leur esprit lui accorde un sourire, quelquefois un sourire de compassion ; elles réservent leur estime, leur sympathie, leur cœur, au mérite réel. Le monde n'est pas si fou que vous le pensez. — Et moi, reprit Germain, je ne le pense pas si fou que vous croyez. Le faux esprit dont je veux admettre qu'il fait peu de cas est comme la mousse qui pousse sur les rochers. Il y a sous cette mousse des choses solides, ce qu'on appelle un nom, une position ; que sais-je? C'est à cela que le monde accorde son estime, et de puissantes raisons l'y autorisent. En somme, il peut croire

qu'on bâtit un avenir sur un vieux nom mal porté, comme on bâtit un château fort sur un rocher stérile. — Oui, répliquai-je; mais ne lui attribuez pas la simplicité de prendre un roseau pour un bâton, et de voir un rocher où il n'y a qu'un vieil amas de poussière. Aucune prévention ne fait fi de la terre qui porte des arbres, et des arbres qui donnent des fruits. — Mademoiselle, me dit Germain, vous êtes plus indulgente que moi, et par conséquent vous êtes plus sage. En vous écoutant, je sens que j'ai tort. Mais que vous dirai-je? Mon âme est pleine d'ennuis et d'inquiétudes, et ne veut pas être rassurée. Que ce soit la faute du monde ou la mienne, c'est dans le monde que j'ai contracté ce malaise inconnu. Il importe que je m'en délivre, voilà ma dernière raison, et elle est invincible. Je me suis fourvoyé : la place d'un pauvre ouvrier comme moi n'est pas au milieu de vos splendeurs. J'y ressens des alarmes dont je rougis. Dans la solitude des forêts, au fond des déserts, j'ai entendu souvent, la nuit, les lions rugir autour de mon bivouac; j'étais presque seul, sans défense, je ne savais pas si je reverrais ma mère et si seulement je reverrais le jour, et je n'ai pas éprouvé les frémissements douloureux avec lesquels j'écoutais tout à l'heure ce piano qui nous fait danser. Je n'avais jamais rencontré un obstacle qui m'arrêtât : ces obstacles sont sans nombre ici, et je sens à chaque pas que je fais le ridicule de mon ambition et l'immensité de mon impuissance. Je n'avais jamais envié le sort d'aucun homme : il y en a maintenant que j'envie, et je murmure contre le sort, pourtant meilleur, que Dieu m'a fait. Je perds la raison; il faut que je m'en aille. Le ciel d'Orient n'a pas pour moi les souffles funestes qui passent dans cet air embaumé. Il me rendra le calme nécessaire à l'étude, et désormais plus sage que je n'ai su l'être, j'éviterai de compromettre ce que j'aurai pu ressaisir. Ainsi, mademoiselle, je vous dis donc adieu : je pars avec le chagrin de vous avoir découvert ma folie, mais j'ai la noble joie d'emporter vos sages conseils. J'y penserai loin de ces spectacles où mon âme s'est troublée si déplorablement. Je me souviendrai que vous êtes heureuse, et que votre bonheur est l'œuvre de la raison unie à la piété. Ce souvenir me fera pardonner au monde tout le mal qu'il m'a fait. »

Il se tut, et je répondis à ma pensée plus qu'à ses paroles. « Hélas! lui dis-je, qui connaît sa destinée? La main qui vous rendra la paix peut aussi me la ravir. On est plus heureux souvent du bonheur qu'on espère que du bonheur qu'on a. Je compte sur Dieu. Lorsqu'il

ne juge plus à propos d'entretenir l'espérance, il envoie la résignation. C'est un secours que je le prie d'accorder à votre mère. — Ah ! s'écria Germain, voilà mon tourment ! Ma pauvre mère sera bien à plaindre. Mais je ne puis rester. Son cœur serait encore plus déchiré peut-être si je restais. J'ose vous demander de prier pour elle.... et pour moi ! »

Je le regardai en face, ayant peine à contenir mon cœur et laissant au moins parler mes yeux. « Je comprends, lui dis-je, ce qui se passe dans votre âme, et néanmoins je prierai Dieu pour que vous restiez. Vous resterez, si mes conseils ont quelque prix pour vous. »

C'était aller bien loin ; mais il ne faut pas qu'un coup de tête lui fasse prendre la poste avant de m'avoir vue encore une fois. Il fut si confondu de ce regard, de cette parole et de cet accent qu'il ne sut que répondre. Je le reverrai, j'en suis sûre. Que ferai-je alors ? Je ne sais. Puisqu'il m'aime, je ne veux pas qu'il parte ; voilà ce que je sais bien. Non, il ne s'éloignera pas. Dieu n'infligera pas cette épreuve à sa mère. Ou Germain recevra la force de combattre autrement que par la fuite, dût-il mourir, ou quelque événement imprévu nous réunira. Sans doute sa volonté est forte ; ce qu'il veut faire, il le fait ; mais tant de choses peuvent arriver ! J'espère, jamais je n'espérai tant. Je me sens le courage de tout dire, de tout faire, de tout entreprendre. Ma volonté le dispute à la sienne. Quelle joie d'assister aux conseils de cette âme généreuse, d'entendre la première les conceptions de ce ferme esprit, de s'appuyer à ce bras si valeureux ! Oh ! quand je pourrai dire à Mme Darcet : Il voulait vous quitter à cause de moi ; c'était mon devoir de le retenir, j'ai eu du courage et je l'ai retenu !

Adieu ; bonne et chère Elise. Avant de terminer cette lettre je veux vous dire dans quelles pensées je la finis, et je vais m'endormir. Tout à l'heure, ayant besoin de calmer ma tête embrasée, j'ai ouvert cette petite fenêtre de mon boudoir qui donne sur les jardins, et où nous avons un soir si longtemps, si tendrement parlé de votre mariage. J'ai contemplé la beauté d'un ciel plein d'étoiles, et respiré la fraîcheur d'un air chargé de parfums. Quel repos ! Je m'étonnai des agitations de mon cœur en présence de cette nature paisible, et il me sembla d'abord que tous mes tourments n'étaient qu'un rêve. Puis je pensai que ce rêve cependant m'arrachait

de cruelles larmes et qu'il pourrait durer longtemps. Je verrai bien des fois peut-être ces tilleuls perdre leurs fleurs et refleurir avant que mon âme, attristée pour jamais, ait retrouvé non pas ses espérances perdues sans retour, mais seulement ce dernier et froid asile des naufragés de la vie, la paix, ou plutôt l'accoutumance dans les douleurs. Jusque-là, ni ces splendeurs du ciel, ni ces beautés et ces parfums de la terre, ni rien de ce qui est doux et charmant dans le monde ne me saurait assez consoler. Est-ce donc que Dieu nous condamne à des chagrins éternels? Oh! non, je ne fais point ce blasphème! Je crois au contraire que la bonne Providence, n'ayant rien mis en toutes ces merveilles d'assez puissant pour guérir un cœur blessé, a voulu elle-même se charger de ce soin, qui ne regarde pas les étrangers, en effet, mais la mère. Et c'est pourquoi je me sens forte, en face de tout ce que je redoute. Je ferai mon devoir, Dieu remplira ses desseins et je ne serai pas abandonnée. Sur les ruines de tous mes chers projets, j'attendrai avec une confiance ferme cet appui divin qui ne manque à aucune infortune; je sourirai comme j'ai vu sourire mon père mourant. Je suis d'une race où l'on n'apostasie point dans le malheur.

XXVIII

3 août.

Je me recommande à vos prières, ma bonne Elise; j'approche du moment décisif, et mon courage, que je croyais si fort il y a quelques jours, diminue à mesure que j'en ai plus besoin. Depuis ma dernière lettre je n'ai vu ni Germain, ni Mme Darcet, et Jeanne ignore tout; mais voici l'entretien que j'ai eu tout à l'heure avec M. de Tourmagne. «Ma chère enfant, m'a-t-il dit, je dois vous avertir d'une chose importante. Les Sauveterre, que vous ne paraissez pas aimer beaucoup, deviennent plus dangereux que je n'aurais pu le supposer. Sachez que la comtesse a fini par s'introduire auprès de Mme la Dauphine, qu'elle est parvenue à capter la faveur de cette bonne princesse, et qu'elle est assez habile pour l'intéresser à ses projets. — Est-il possible! m'écriai-je. — Mes renseignements, reprit M. de Tourmagne, ne sont que trop sûrs. Attendez-vous d'un moment à l'autre à quelque coup qui vienne de ce côté. Tant que M. de Sauveterre n'aura pour lui que sa mère, votre tante et lui-même, ce sera un jeu de l'éconduire; mais si un jour Son Altesse Royale, prenant à part Mme d'Aubecourt, lui dit

que vous devez épouser le vicomte, Mme d'Aubecourt ne résistera point et elle exigera que vous obéissiez. — Monsieur le comte, dis-je avec fermeté, on ne me connaît pas; jamais je n'obéirai, j'aimerais mieux mourir. — Je le crois, reprit M. de Tourmagne; mais le mieux serait de ne point obéir et de ne point mourir, et il serait bien aussi de ne pas désoler Mme d'Aubecourt, qui vous aime beaucoup, en la forçant de donner à Son Altesse des explications pénibles. N'y a-t-il pas quelque moyen de tout arranger ou de tout prévenir sans bruit? — Je n'en connais aucun, dis-je, entièrement déconcertée par l'approche de ce nouveau péril. — Bah! reprit M. de Tourmagne, cherchez bien, et d'abord ne pleurez pas. Voyons; si, par exemple, un peu sournoisement, mais non sans réflexion et sans motifs, vous aviez fait un choix digne de vous, et que Mme d'Aubecourt, lors de sa première visite aux Tuileries, pût annoncer votre prochain mariage avec quelqu'un qui ne serait pas le vicomte, croyez-vous qu'on lui parlerait du vicomte? Assurément il n'en serait plus question. »

Jugez, chère Elise, de ma faiblesse et de ma timidité. M. de Tourmagne me mettait certes à l'aise et provoquait assez clairement mes confidences. Eh bien, je n'osai pas lui parler de Germain, de Germain qu'il connaît, qu'il apprécie, qu'il place si haut, qu'il veut servir! Comment donc oserai-je en parler à ma tante!

« Dès que Mme d'Aubecourt, poursuivit M. de Tourmagne, serait bien avertie de l'état de votre cœur, quelque ami qu'elle ne manquerait pas de consulter lui ferait comprendre au besoin vos raisons, l'impossibilité de vous contraindre, la nécessité d'avoir une réponse toute prête à donner si on lui parle du vicomte. On parviendrait même à lui démontrer que les Sauveterre auraient dû se dispenser d'aller chercher si haut leurs appuis et de vous faire enlever par autorité royale. Je me chargerais de l'éclairer sur ce point. — Mais, dis-je, monsieur le comte, ne pourriez-vous pas aussi l'éclairer sur les autres? — Non, dit le comte; outre que je ne sais rien et ne veux ni ne dois rien savoir avant Mme d'Aubecourt, il convient que la glace soit brisée par vous. Peut-être avez-vous à dire des choses qui doivent rester en famille... D'ailleurs je n'aurais pas votre éloquence. Allons, mon enfant, du courage! Demandez-vous si votre mère vous approuverait, et faites hardiment tout ce qu'elle pourrait autoriser. Soyez surtout convaincue qu'elle ne vous aurait jamais donnée au vicomte de Sauveterre. J'ai beaucoup entendu par-

ler de votre mère *par quelqu'un qui l'a bien connue.* C'était une généreuse et sainte femme, et je crois qu'elle prie pour vous en ce moment. — Oh ! monsieur le comte, m'écriai-je, soyez béni pour tout ce que vous dites-là ! — Mon enfant, répondit-il avec un accent de bonté que je n'oublierai jamais, vous êtes digne d'être heureuse et vous le serez, et votre bonheur deviendra la dernière et la plus grande joie de ma vie... Mais parlons d'autre chose, ajouta-t-il brusquement, ceci est une affaire réglée ; vous en causerez avec votre tante, aujourd'hui s'il est possible, demain au plus tard. Savez-vous que je suis aussi fort inquiet pour mon propre compte ? Darcet, que j'aime comme s'il était mon fils, s'obstine dans la folie de faire un nouveau voyage. Il veut aller découvrir Ninive. C'est un beau projet, quoique inopportun. Il a déjà sollicité du ministre une mission pour les pays du Levant. Je ne sais comment le retenir. — Mais il ne part pas encore ? dis-je en tremblant. — Mon Dieu, reprit le comte, dans quinze jours il aura peut-être gagné quelque port de mer. Cependant je ne désespère pas de le garder à Paris, où je voudrais l'embarquer pour d'autres recherches, dont je ne lui dis rien, et qui seront plus heureuses. Mon espérance, c'est qu'il a comme vous, dans le ciel, la protection spéciale d'une sainte, d'une vraie sainte, que j'invoque pour ma part avec grande confiance à son sujet. Tel que vous le voyez, il est parent et filleul de Mlle Joyant. — Quoi ! m'écriai-je, Mlle Joyant de Laval ? — Précisément. J'ai appris hier par hasard cette circonstance. Vous n'ignorez pas les grands services que Mlle Joyant a rendus à votre famille. Rappelez-vous cela si jamais il faut attirer sur mon ami Germain les bonnes grâces de Mme d'Aubecourt. »

L'excellent comte, après m'avoir ainsi munie d'un nouvel argument dont je crois pouvoir en effet tirer bon parti, me laissa, et je vous écris, chère Elise, en attendant que ma tante, sortie depuis ce matin, soit rentrée. Je veux lui demander tout de suite un entretien. Alors il faudra bien que je parle ; car, outre que je n'ai plus le temps de laisser venir une occasion favorable, jusqu'ici, je le vois maintenant, je n'ai guetté l'occasion que pour la fuir, et je pourrais n'être pas plus brave.

Voici ma tante, j'entends sa voiture. Ah ! si vous saviez quelle terreur immense j'ai dans l'âme !

XXIX

4 août.

Toute accablée encore des émotions par où je viens de passer, je vous écris, chère Elise, la suite et la fin de mon histoire.

Je fis une fervente prière, et j'allai trouver ma tante, d'un pas assez ferme, mais avec un visage fort troublé. Je vis en entrant qu'elle était de mauvaise humeur, ce qui ne me rassura guère. « Bon Dieu! Stéphanie, me dit-elle tout de suite, quelle figure ! Es-tu malade ? — Moi, ma tante ! Je n'ai rien... J'ai un peu de migraine... — Voici beaucoup de migraines depuis quelque temps. Il faut te défaire de cela. On te voit triste, distraite, rêveuse ; on te croirait la créature la plus infortunée de Paris. Ce sont des airs qui ne conviennent pas à une jeune personne. »

J'avais bonne envie de pleurer ; je me contins. Mme d'Aubecourt n'aime pas qu'on pleure lorsqu'elle gronde. « Ma bonne tante, dis-je en faisant un immense effort, pardonnez-moi et daignez m'entendre. Je voudrais... »

On annonça le vicomte de Sauveterre. Pour la première fois depuis longtemps je lui sus gré de sa visite. Il entra sans presque toucher le parquet, frais et souriant comme l'aurore, habillé des plus tendres couleurs, épinglé, serré, parfumé, content de vivre, faisant valoir ses dents, son pied, son habit, sa taille. Il alla baiser la main de ma tante, me fit un salut galant, et leste et se posa de cet air qui dit : « C'est moi ; je suis aimable et joli, j'ai bien fait de naître ; voyez, contentez vos yeux. » Ma tante le reçut avec complaisance. Il apportait, suivant l'usage, cent nouvelles, qu'il se mit à défiler en les accompagnant d'éclats de rire, d'épigrammes, de gentilles grimaces et de mille autres agréments. Bientôt Mme d'Aubecourt oublia sa mauvaise humeur. Je ne m'en réjouis point. J'aurais préféré qu'elle restât fâchée, et que, continuant de me brusquer, elle donnât aussi au vicomte quelque bon coup. Mais il ne dit pas un mot qui pût la choquer, et, tout au contraire, en la divertissant il la flattait. Quand il n'est que fat, le vicomte me déplaît ; quand il se montre habile, il me devient odieux. Il fut habile. Ne s'avisa-t-il point de dire que Mme la Dauphine se plaignait d'être depuis quelque temps négligée par Mme d'Aubecourt ? Ma tante agréa cette invention ; car, en cultivant assidûment sa faveur, elle veut paraître n'y attacher

aucun prix. Que ces Sauveterre la connaissent effroyablement bien! Elle se rengorgea et devint plus aimable encore pour le vicomte. « Ah çà! lui dit-elle, votre père prononcera-t-il bientôt son premier discours à la Chambre? — Dès que je l'aurai fait, répondit-il. — Bon! s'écria ma tante. Mais de quoi parlerez-vous? — J'aurais, reprit le vicomte, d'excellentes considérations à présenter contre la forme actuelle des chapeaux, que je trouve affreuse; mais mon père veut parler des finances. — A merveille! dit ma tante riant à gorge déployée. Et comment vous en tirerez-vous? — Parfaitement, continua le vicomte. Le discours serait fait sans une partie de chasse qui m'a dérangé. Je vous assure que mon père a de très-bonnes choses à dire. L'Opposition affirme que deux et deux font trois tout au plus, nous lui prouverons que deux et deux font au moins cinq. »

Au moyen de ce caquetage, le vicomte faisait fort bien comprendre à ma tante qu'il n'était plus *jacobin* et qu'il s'occupait d'affaires sérieuses. Il n'en fallait pas davantage. Pour moi, je me sentais de plus en plus gagner par le dépit et par les larmes. J'entendis venir quelqu'un; je désirais ardemment voir paraître M. de Tourmagne. Ce fut Germain qui se présenta.

Quel contraste entre lui et le vicomte! Il me sembla que je n'avais pas remarqué encore combien sont différents ces deux hommes que la Providence réunissait ainsi sous mes yeux, me donnant une dernière occasion de les comparer et de choisir. Quoique à peu près de même taille, on dirait que Germain a toute la tête de plus. Avec son front hâlé par tant de soleils, son air grave et ses paroles paisibles qui tombent à propos comme des fruits mûrs, Germain paraît cependant le plus jeune. Il y a je ne sais quoi de déjà caduc dans la frivolité fleurie du vicomte. C'est la plante de serre chaude à côté de l'arbre de plein air, ou, si vous l'aimez mieux, c'est l'épagneul à côté du fier lion. Ah! beau vicomte, beau chasseur de lièvres, s'il vous fallait, déjà blessé d'un coup de sabre, courir après une pauvre fille que deux Druses bien armés emportent dans leur repaire, combien vous auriez peu de tournure! Le tranquille Germain est plein d'enthousiasme, le pétulant vicomte n'a dans l'âme que des railleries. Vous le voyez s'élancer à la poursuite du moindre papillon qui passe; il gambade, il pétille, il est souple et charmant; Germain ne bouge. Mais voici une grande idée qui se présente ou une noble histoire qu'on raconte, voici qu'il est question de la religion, ou de la politi-

que, ou des arts, ou des pauvres ; Germain commence à parler, une généreuse chaleur lui monte au visage ; il grandit, ses yeux étincèlent ; sa voix, cette voix si calme, éprouve bientôt un léger tremblement qui émeut chacun, excepté cependant le vicomte, lequel se tait, ne comprend pas et s'ennuie ; cela se voit dans ses yeux, qui deviennent de verre, et sur son front, qui se plisse laidement. Asseyez-vous, vicomte ; faites un somme. Non ; il a besoin qu'on s'occupe de lui ; il frétille, il jappe ; il ne sera pas content que, par quelque plaisanterie saugrenue, il ne soit venu à bout d'obtenir un sourire dont tout le monde lui sait mauvais gré.

Germain est du très-petit nombre des hommes de rien à qui ma tante ne témoigne ni trop de bonté ni trop de hauteur, et reçoit comme s'ils étaient quelque chose. Son seul aspect le défend de toutes les impertinences. Le vicomte l'accabla de politesses. Sa future seigneurie ne daigne pas rendre au sieur Darcet l'honneur qu'il lui fait d'être jaloux d'elle. Si j'avais ignoré les secrets tourments du cœur de Germain, son visage ne me les aurait pas laissé deviner. A peine mes yeux même parvinrent-ils à démêler quelque sentiment triste dans le regard qu'il jeta sur ma tante, sur le vicomte et sur moi. « Son sacrifice est accompli, pensai-je aussitôt ; il va partir. » En effet, ma tante lui ayant demandé où en étaient ses projets de voyage, il répondit qu'il venait prendre congé. Je m'attendais à cette parole, elle ne me fit pas perdre contenance ; seulement je regardai Germain avec une vive expression de reproche et de douleur. Il avait baissé la tête, et je ne tardai pas à me convaincre qu'il évitait de me voir. Si vous saviez à quel point je fus touchée de cette précaution qu'était forcé de s'imposer ce grand courage ! Quant à se douter de ce qui se passait dans mon âme, il en était à cent lieues, malgré tout ce que je lui avais laissé entrevoir deux jours auparavant. Il n'a pas fait son étude de lire dans le cœur des femmes. « Ah ! me dis-je, si jamais je puis lui apprendre que je l'aime, quel sera son étonnement ! »

Le vicomte lui ayant demandé où il voulait aller : « Je retourne, dit-il, en Orient, et je pénétrerai le plus loin possible. — Que demandez-vous donc, dit encore le vicomte, à ces pays sauvages ? — Beaucoup de choses dont j'ai grand besoin, répondit Germain avec douceur. — Je m'étonne toujours, s'écria le vicomte, qu'on puisse avoir besoin d'une chose qui ne se trouve pas à Paris. Fouillez un peu, je gage que vous y trouverez même la peste. — Ou du moins quel-

que chose d'analogue, reprit Germain : mais ce n'est pas précisément la peste qu'il me faut. Le ciel d'Orient est beau, la terre est instructive. Ce sont des contrées que j'aime et qui ne me paraissent pas si sauvages. J'y ai passé des jours fort paisibles, avec de très-bonnes gens, et des pierres qui en disent plus que tous les livres du monde. — Cela ne vous tente-t-il point, vicomte ? dit la marquise d'Aubecourt. — Non, madame, répondit galamment le vicomte ; mes beaux jours et mon bonheur sont ici. Je ne vois rien de plus attrayant et de plus instructif que le commerce du monde, le bruit des affaires, le charme des arts. A moins qu'on ne veuille un jour m'envoyer en ambassade, je ne m'éloignerai jamais beaucoup des quais et de l'Opéra. — Nos vocations sont diverses, remarqua Germain, et nous y sommes tous deux fidèles : la tente voyage, le château demeure. — Je pense, dit Mme d'Aubecourt, que la tente, lorsqu'elle a souvent voyagé, devrait se changer en maison. Voyons, monsieur Darcet, franchement, est-ce qu'une bonne maison bien tranquille, convenablement garnie de vieux volumes, une épouse aimable, de jolis enfants ne vous paraîtraient pas préférables au plus beau ciel et aux plus savantes pierres de l'Asie? Des pierres qui font un enclos au bonheur ne valent-elles pas des pierres qui font une prison à la science ? »

Germain fut pris au dépourvu, et moi aussi, par ce petit tableau. « Madame, dit-il avec un peu d'émotion, je suis voyageur, et sur la route il n'y a que l'auberge d'ouverte pour moi. J'avoue que parfois, en regardant ceux qui me voyaient passer tranquillement assis à leur seuil entouré d'enfants, j'ai désiré de m'arrêter aussi. Dieu ne l'a point voulu ; j'ai poursuivi mon chemin, non peut-être sans murmurer un peu. Mais nul homme ne pensera longtemps que le bonheur se trouvait où il a cru le voir. Nos désirs nous trompent, et nos murmures sont ingrats. — Ah ! par exemple ! s'écria le vicomte, par exemple ! »

Il n'ajouta rien : c'était pur besoin de parler.

« J'ai eu pour marraine, continua Germain, tout entier à d'intimes pensées qui avaient besoin de se faire jour, une pieuse personne, ma parente, dont la vie s'est écoulée dans les plus terribles épreuves : elle disait n'avoir jamais vu les événements, quels qu'ils fussent, se tromper sur le véritable intérêt d'une âme chrétienne. Je crois cela. »

Lorsque j'entendis Germain parler de sa marraine, je crus tout gagné. « Monsieur, lui dis-je, me hâtant d'intervenir, cette maxime

est admirable, je veux la conserver. Puis-je savoir le nom de votre marraine? — Elle a laissé dans nos pays, me répondit-il, la réputation d'une sainte : c'était Mlle Joyant.»

J'avais imaginé que le nom de Mlle Joyant ferait des miracles; je m'attendais à voir ma tante prodiguer au filleul de sa libératrice les témoignages de la plus vive amitié. Hélas! elle resta immobile! La présence du vicomte glaça son cœur. La marquise d'Aubecourt n'osa pas montrer la fille du vieux Corbin, et ma ruse n'obtint d'elle qu'un regard fâché qui me fit mal. «O mon Dieu, pensai-je avec une angoisse inexprimable, comment espérer d'attendrir jamais l'orgueil qui résiste à un tel souvenir!»

Cependant depuis deux bonnes minutes le vicomte n'avait pas ouvert la bouche : il voulait rentrer en scène. Après avoir dit plusieurs choses agréables, il finit par prier Germain de lui expédier un beau costume de janissaire; puis il me conseilla de me procurer, par la même occasion, un habit de femme grecque, avec quoi je ne manquerais pas d'éblouir tout le monde au premier bal paré où je me montrerais. Je le remerciai de son avis le plus sèchement possible, lui disant que je ne me déguisais pas. Il me fit une courbette et répondit par une fadeur que je lui renvoyai plus durement. Mais rien ne le déconcerte. Mme d'Aubecourt ne manqua pas de se jeter à la traverse, comme elle le fait toujours lorsqu'elle voit que le vicomte s'attire des rebuffades. « Savez-vous, monsieur, dit-elle à Germain, que vous me paraissez plus résigné que content? Sérieusement, je m'étonne que vous entrepreniez ce nouveau voyage. — Il est très-vrai, madame, répondit Germain, que c'est un effort de raison qui me fait partir. Je croyais mes courses finies, et je m'en vais cette fois parce que je ne puis rester. — A la bonne heure, interrompit le vicomte; si vous quittez Paris, du moins vos regrets le vengent. — Je crains, monsieur, répondit Germain en souriant, que vous me fassiez trop d'honneur. La plupart des choses que je regrette vous paraîtraient probablement peu dignes d'estime. Je ne regrette ni les quais, ni l'Opéra, ni les affaires, mais seulement ma lampe et le coin de mon feu. J'aurais pu vivre là si heureux, entre ma mère et ma sœur!... — En effet, interrompit ma tante, je ne songeais pas à ces dames. Comment prennent-elles votre départ?»

Germain changea de visage. Son courage, qui faiblissait depuis quelques instants, parut l'abandonner tout à fait. « Madame, dit-il

avec un accent dont le vicomte seul pouvait n'être pas touché, je n'ai pas encore osé leur annoncer que je m'en vais. Puisque je me décide à leur causer un chagrin qui m'épouvante à ce degré, jugez vous-même combien il faut que j'aie besoin de partir. »

Ces simples paroles me déchirèrent l'âme; je sentis que je n'y tenais plus, que je me trahissais, et je me levai, les yeux déjà tout obscurcis, pour aller pleurer à mon aise dans mon appartement. Ni Germain ni le vicomte ne remarquèrent mon trouble, mais ma tante s'en aperçut, et je saisis au passage, en me retirant, un regard qui ne servit pas médiocrement à augmenter mes alarmes. J'étais accablée de désespoir, de terreur et de remords. Comment fléchir Mme d'Aubecourt? comment me pardonner jamais à moi-même ce départ? Que répondrai-je à ma tante? que dirai-je à Mme Darcet? Et tout le bonheur que j'avais rêvé, qu'était-il devenu? Aucune lueur d'espérance, aucun arrangement, ne se présentaient à mon esprit; je ne me trouvais plus ni courage ni résignation. Quelle terrible chose de se sentir désarmée, ruinée, impuissante, et par-dessus tout coupable, dans un désastre où d'autres, à cause de nous, sont frappés comme nous, plus peut-être que nous! « O malheureuse! me répétais-je au milieu de mes sanglots, pourquoi n'avoir pas tout dit dès le premier moment? pourquoi me suis-je engagée dans ces détours? pourquoi ai-je voulu me faire aimer? Dieu me punit de toutes mes ruses; il me refuse un bonheur que j'ai voulu m'assurer par moi-même, quand je n'étais pas seulement digne de le désirer! »

Je restai près d'une demi-heure dans ce délire, la tête cachée sous mes coussins pour qu'on ne m'entendît pas pleurer. Tout à coup je sentis que quelqu'un était près de moi; je me dressai en tressaillant, et je restai comme terrifiée en me trouvant face à face avec ma tante, qui me regardait d'un œil sévère.

Pauvre bonne tante, que je l'ai mal jugée! Sa sévérité ne dura pas longtemps. Me voyant dans cet état, la pitié l'emporta tout de suite. Elle me fit asseoir près d'elle, me prit la main, et en deux mots débrouilla tout mon avenir, qu'une seule parole un peu dure aurait pu livrer à d'éternels orages.

« Stéphanie, me dit-elle, sois confiante. »

Oh! je ne me fis pas prier. Pleurant, l'embrassant, souriant quelquefois, heureuse de délivrer mon cœur de tant de secrets trop longtemps gardés, je lui contai tout, la misère de mes premiers ans, les

bienfaits de Germain, mes recherches, la lettre écrite de Naples, la visite chez Mme Darcet, toutes mes ruses, tout mon amour. J'eus souvent, dans le cours de ce récit, la joie de l'émouvoir et de l'attendrir jusqu'aux larmes. Visiblement Germain prenait une bonne place dans son cœur. Du reste, elle ne me fit pas une question, ne demanda pas un éclaircissement. Elle comprit d'elle-même, à peu près, pourquoi j'avais tant redouté de la mettre dans ma confidence, et c'est un point qu'il n'était pas nécessaire d'éclaircir davantage entre nous. Enfin certains indices me firent espérer que Corbin, salutairement humilié de s'être laissé vaincre par d'Aubecourt à propos de Mlle Joyant, saurait généreusement se venger; mais je ne voulus rien solliciter de trop difficile. « Maintenant, ma bonne tante, lui dis-je en finissant, vous savez tout; je vous supplie de pardonner tout, et de croire que vous pouvez tout. Je ne désire obtenir de vous qu'une seule grâce : n'exigez point que j'épouse M. de Sauveterre... — Tu es une folle, interrompit-elle en m'embrassant; baigne dans l'eau fraîche ces yeux rouges qui font mal à voir, repose-toi, et ne te trompe plus sur le cœur de ta mère. »

Elle me quitta; je ne la revis plus qu'au dîner, où il ne fut question de rien, mais qui se passa le plus gaiement du monde. M. de Tourmagne y était seul avec nous; sa présence m'en disait assez, et d'ailleurs sa bonne figure exprimait une joie si pleine et si franche que je ne pouvais me tromper sur l'heureux état de mes affaires. Ma tante aussi se montrait joyeuse et affairée. Quant à moi, sans rien soupçonner, sans chercher à rien prévoir, j'avais l'âme inondée d'un sentiment si pur et si profond que je me sentais sur le point de pleurer, et que cent fois je voulus me lever de table, non plus pour aller me cacher chez moi, mais pour embrasser ma bonne tante. Nous revînmes au salon. A peine y étions-nous qu'un domestique s'approcha de ma tante avec empressement et lui dit deux mots à l'oreille, en grand mystère. « C'est bon, répondit-elle; faites ce que je vous ai dit. » Et aussitôt venant à moi, les yeux brillants : « Vite! vite! Stéphanie, cache-toi! — Comment! ma tante? fis-je bien étonnée. — Cache-toi donc, répéta-t-elle en me serrant les mains et en m'embrassant de tout son cœur. En même temps elle m'entraînait dans sa chambre à coucher. Au moment où j'y entrais, j'entendis annoncer Germain! Ma tante assure que je la regardai, plus ravie encore qu'étonnée; je n'ai pas de peine à le croire. « Ah çà! me dit-elle un doigt sur la bouche,

pas de bruit! Je vais le recevoir et lui parler. Je ne te défends point d'écouter aux portes. »

Je collai mes lèvres sur sa main, et elle s'enfuit après m'avoir embrassée encore, agile et gaie, comme vous l'auriez été à sa place. Je ne perdis point de temps, et je me mis à regarder par la porte entre-ouverte.

« Monsieur Darcet, dit-elle à Germain, je vous ai prié de venir pour vous entretenir d'une affaire très-importante, dont j'ai déjà parlé à M. de Tourmagne. Il faut que vous sachiez que ma famille vous a de grandes obligations. — A moi, madame? — A vous-même et à quelqu'un de vos parents. Premièrement, Mlle Joyant, votre marraine, a généreusement assisté jusqu'au pied de l'échafaud mon père et ma mère, qui sont morts en 1793; ensuite, avec un dévouement plus courageux encore, elle m'a cachée moi-même et m'a ainsi sauvé la vie. — Mme la marquise est de Laval, observa le comte de Tourmagne. — Mais ceci n'est rien, reprit ma tante, jouissant de la surprise et des regards ébahis de Germain. Ma nièce Stéphanie a découvert qu'avant votre premier voyage, il y a dix ans, vous aviez, vous, monsieur, aidé une de mes parentes à sortir de la plus affreuse détresse. Cette parente, que je ne connaissais pas, était veuve d'un officier et se nommait Mme Corbin. — Mme Corbin! s'écria Germain avec un accent qui me fit tressaillir dans ma cachette. O madame la marquise, dites-moi ce qu'est devenue la pauvre petite Rosalie! — La pauvre petite Rosalie est devenue grande, continua en souriant ma tante; vous ne la reconnaîtriez pas. Nous parlerons d'elle plus tard; venons au point important. Après ce que je viens de dire, vous devez excuser, monsieur, l'intérêt sans bornes que nous prenons à tout ce qui vous touche. Vous projetez en ce moment de faire un voyage qui désolera votre bonne mère, qui sera long, périlleux, et par-dessus tout, si j'en crois M. de Tourmagne, inutile. — Inutile! déraisonnable! insensé! s'écria M. de Tourmagne, coupant la parole à Germain qui se récriait. — Laissez-moi dire, monsieur Darcet, reprit Mme d'Aubecourt; ensuite vous donnerez vos raisons. Nous qui sommes vos amis, M. de Tourmagne, ma nièce, moi-même, nous avons résolu d'empêcher ce voyage, de vous retenir ici, de vous conserver à votre mère et à votre sœur, et voici comment nous comptons nous y prendre. Accordez-moi toute votre attention : c'est une idée que j'avais déjà eue et qui m'a été suggérée de nouveau, ce matin, par ma nièce Sté-

phanie; car vous savez que Stéphanie aime beaucoup votre mère et votre sœur. J'espère bien que mon idée ne vous déplaira pas. Elle sourit beaucoup à M. de Tourmagne. N'est-ce pas, cher comte? — L'idée est digne de vous, madame, répondit M. de Tourmagne d'une voix grave. — Eh bien donc, *cher monsieur Germain,* reprit ma tante avec quelque émotion, il s'agit de vous marier! »

J'étais près de la porte, les deux mains appuyées sur mon cœur dont il me semblait que Germain aurait pu entendre les battements; je retenais mon haleine et je versais lentement, délicieusement, ces bienheureuses larmes qu'on voudrait ensuite reprendre pour les offrir à Dieu, qui seul mérite un pareil tribut. Mais au dernier mot de ma tante, je ne fis qu'un bond jusqu'au fond de sa chambre. J'étais comme folle, comme enivrée. Pendant deux ou trois minutes, la conversation du salon, la voix de ma tante, celle de M. de Tourmagne, celle même de Germain, n'apportèrent plus à mon oreille que de vains bruits où je ne comprenais rien. Quand je me retrouvai un peu, je me vis à genoux sur le prie-Dieu de Mme d'Aubecourt, au-dessus duquel je remarquai alors, à la place du riche et beau christ d'ivoire que j'y avais toujours admiré, un humble crucifix de bronze, plus précieux mille fois. Ce crucifix, j'ai dû vous en parler; après dix ans, mes yeux l'ont reconnu du premier coup : c'est celui que tenait dans ses mains mon père expirant; c'est celui que Germain, un jour, me fit saluer comme mon protecteur et celui de ma mère. Aux pieds de ce crucifix, ma tante, aujourd'hui même, a généreusement vaincu tous ses préjugés pour consommer mon bonheur. Je le baisai dans un transport ineffable de reconnaissance et d'amour. O ma bonne tante! ô mon bon Sauveur!

Cependant l'entretien continuait dans le salon; je revins à mon poste. Germain se défendait valeureusement contre ma tante et contre M. de Tourmagne. Il remerciait beaucoup Mme la marquise; il était très-touché, très-honoré, plein de la plus vive et de la plus durable gratitude; il rougissait de refuser tant de bontés, et il refusait. Chère Élise! que ce refus triste et obstiné me remuait doucement le cœur! « Je sais qui je vous offre, dit ma tante, prolongeant avec délices une situation où se plaisaient également son esprit et son cœur; je vous assure que la jeune personne est gentille, bien élevée. — Une tête un peu vive, ajouta malicieusement M. de Tourmagne en se tournant vers la porte; mais du cœur; capable de lire un ouvrage sérieux

et de garder un secret. — Elle mérite mieux que moi, objecta Germain. — Point du tout, répondit ma tante; je puis même vous apprendre qu'elle vous a déjà vu, et j'ai lieu de croire que vous ne lui déplairez pas. — Stéphanie la connaît, poursuivit M. de Tourmagne; elle répond de l'aveu de Mme Darcet. — Je rends mille grâces à Mlle Stéphanie, dit Germain avec un léger tremblement dans la voix; mais permettez-moi, madame la marquise, et vous aussi, mon vénérable ami, de vous déclarer que ma résolution est inébranlable. Je ne veux, je ne puis me marier. — Monsieur Darcet, reprit ma tante, je suis si convaincue que ce mariage fera deux heureux, sans compter les grands parents, que je n'y renoncerai point, tant que vous n'aurez pas vu la jeune personne. Elle est ici; elle a dîné avec nous, et je vais la chercher. — Je vous en supplie, madame ! s'écria Germain tout éperdu, n'en faites rien. — Ah ! par exemple, dit Mme d'Aubecourt, vous ne m'empêcherez pas de voir au moins jusqu'où vous poussez l'amour des pierres, et si décidément elles n'auront point de rivales. »

Elle s'était levée, et tandis que M. de Tourmagne retenait son ami, qui, perdant quasi la tête, voulait presque s'enfuir, elle passa du salon dans sa chambre, où je l'attendais, moins épouvantée que mon pauvre Germain, mais non pas moins émue. Je me jetai dans ses bras, elle m'y pressa en pleurant. Ensuite je l'attirai jusqu'à son prie-Dieu, et sans parler, je lui montrai le crucifix de bronze. « Tu l'as reconnu, me dit-elle à voix basse. — Oh ! oui, lui répondis-je, et je reconnais aussi, dans le même cœur, mon père et ma mère. — Chère enfant, reprit elle en m'embrassant de nouveau, je ne suis pas moins heureuse que toi. Allons, viens! ne le faisons pas davantage attendre. »

Mais je sentais mes genoux fléchir, je ne pus entrer au salon qu'appuyée sur le bras de ma tante. Elle avait, comme moi, les yeux pleins de larmes, et je souriais comme elle; M. de Tourmagne ne commandait pas mieux que nous à son visage; Germain, rouge et confus, était si troublé, qu'il ne me reconnut pas. « Eh bien, lui dit M. de Tourmagne, la voilà. Resterez-vous? » Il me vit alors et ne put en croire ses yeux. Il devint pâle, regardant ma tante avec une expression d'incertitude si poignante qu'elle en fut effrayée. « C'est bien elle ! » lui dit-elle presque en sanglotant.

En même temps je m'avançai, chancelante, vers lui, je pris une de ses mains dans les miennes, et je balbutiai en allemand : « Quand

je serai grande, je serai la femme de Germain. — Rœschen ! s'écria-t-il, en me serrant dans ses bras. Ah ! mademoiselle, je ne croyais pas vous aimer depuis si longtemps ! »

Rœschen se laissa tomber dans un fauteuil, et serait morte si l'on mourait de bonheur.

« Allons ! allons ! dit ma tante, nous sommes heureux ici comme des égoïstes, et nous ne songeons point aux autres. Mon cher Germain, laissez votre future se remettre un peu de tant d'émotions. Courez chez vous et ramenez-nous tout de suite votre mère et votre sœur. »

Que Dieu soit béni, ma bonne Elise !

Louis Veuillot.

LES ELECTIONS

ET LA NOUVELLE LÉGISLATURE.

Le résultat des élections générales est si clair, qu'aucun parti ne cherche à se faire illusion. La victoire du ministère dépasse ses propres espérances : on va voir revenir la précédente majorité, accrue de plus de vingt voix, et récompensée par conséquent de cette union qui, dans les derniers temps, avait fait taire les essais de *tiers-parti*.

Quelques jours avant le scrutin, l'éventualité d'un tel résultat pouvait paraître douteuse. Les organes des diverses oppositions n'avaient jamais parlé avec tant d'assurance : on savait les légitimistes déterminés à descendre dans l'arène électorale en plus grand nombre que jamais, et l'union de la droite avec les différentes nuances de la gauche paraissait devoir s'exécuter avec une bonne foi réciproque. Les adversaires de l'administration actuelle avaient d'ailleurs à leur disposition un mot d'un effet irrésistible. Les professions de foi n'étaient pleines que de *Pritchard*. Il fallait voir à ce seul nom, dans les réunions préparatoires, la confiance des opposants et la pâleur des candidats ministériels ; les journaux du gouvernement eux-mêmes, en défendant les pritchardistes, ne pouvaient s'empêcher de laisser percer leurs embarras et leurs craintes.

Vers le soir du 29 juillet, un misérable insensé, la tête perdue par le dérangement de ses affaires, se rend avec la foule dans le jardin des Tuileries, et au moment où le roi paraissait sur le grand balcon du château, tire à *cent soixante-dix pieds* de distance, des deux mains, deux pistolets de poche dont les balles, à l'heure qu'il est, n'ont pas encore été retrouvées. Le roi, qui le premier s'aperçoit de cette tentative, laisse voir une émotion profonde ; la foule se précipite, prête à écharper le nouveau régicide, et le lendemain, *avant-veille des élections générales*, les journaux et le télégraphe annonçaient par toute la France qu'un nouvel attentat, heureusement écarté par la Providence comme les premiers, avait menacé les jours du roi.

Nous laissons de côté les ridicules commentaires des autorités de province; ce qui est certain, c'est qu'au premier moment il était impossible d'apprécier la différence profonde qui existe entre l'acte de Henry et l'entreprise de Lecomte, si audacieusement combinée qu'un miracle seul avait pu en empêcher le succès. L'émotion causée par le premier événement devait donc se renouveler à l'annonce du second : l'idée d'une bande d'assassins qui se relayent à tour de rôle se présentait involontairement à l'esprit. Plus on s'éloignait de la source des renseignements, plus cette émotion allait s'accroître ; il devenait évident que cette circonstance aurait une influence marquée sur les élections.

Aujourd'hui les esprits sont rassurés : l'entreprise de Henry est la plus clairement individuelle et en même temps la plus absurde qu'il soit possible d'imaginer : ce malheureux appartient aux médecins beaucoup plus qu'à la Cour des Pairs devant lequel on l'a renvoyé. S'il existe une liaison entre sa tentative et les précédentes, on ne la trouve que dans l'effet déplorable que produit la solennité des débats de la Cour sur des imaginations perverties par la vanité ; et celle de Henry paraît être de ce nombre. On a donc raison de se plaindre de la précipitation avec laquelle le gouvernement a saisi la juridiction exceptionnelle du jugement d'un acte qu'il lui ap-

partenait d'apprécier de sang-froid avant tout le monde ; on le conjure de ne point pousser lui-même indirectement au régicide par des évocations intempestives. Mais, en attendant, l'effet de la surprise a été produit, et le gouvernement, dans sa détresse, a profité du pistolet de Henry pour échapper à l'irrésistible effet des cris : *A bas Pritchard!*

Le compte des partis est facile à faire dans cette déroute générale : en vain la *fusion* cherche-t-elle à s'étourdir, en soutenant qu'elle a moins perdu que les autres fractions de la Chambre. La tactique des surprises, déjà si difficile depuis l'introduction du vote public, est désormais impossible. M. Duvergier de Hauranne ne saura plus que faire dans la nouvelle Chambre, et le commentaire sur les majorités imperceptibles et sur les fortes minorités ne pourra plus consoler les journaux le lendemain de chaque défaite. M. Thiers va décidément rejoindre l'ombre de M. Laffitte pour répéter avec elle sur tous les tons de l'ambition blessée : *Tu l'as voulu!* M. Dufaure lui-même, le héros du tiers-parti, en est réduit à la réforme parlementaire.

L'effet du coup de pistolet de Henry devait porter surtout sur les partis non dynastiques : l'extrême gauche, quoique déjà si restreinte, a perdu M. de Cormenin, M. Joly, M. Vieillard, et la droite se voit réduite dans la nouvelle Chambre de près de moitié.

Nous souffrons trop nous-mêmes de cette double défaite pour pouvoir en parler avec des sentiments tout à fait désintéressés. Nous savons que M. de Cormenin n'a succombé que pour s'être déclaré pour la cause de la liberté religieuse. Il était roi dans son arrondissement électoral de Joigny : son élection était une des plus unanimes qui se fissent par toute la France; mais en se déclarant pour la liberté contre les passions révolutionnaires, il donnait à ses commettants une trop forte leçon; il le savait, et aucun retour sur sa propre situation n'a pu arrêter sa plume. En profitant de cette réaction sauvage, le gouvernement, nous ne craignons pas de le dire, a manqué d'esprit et de bon sens. S'il s'élevait, comme il en a la prétention, au-

dessus des régions vulgaires, il distinguerait mieux, dans tous les partis, les hommes qui ont la mission de représenter les idées d'ordre et d'honneur. On a toujours tort aussi, dans un gouvernement libre, de se faire l'instrument de rancunes personnelles. Nous ne connaissons pas le successeur de M. de Cormenin ; mais c'est un triste début pour lui que l'insulte qu'il n'a pas craint, dans son remerciement aux électeurs, de déverser sur son adversaire, au nom de la corruption publique blessée dans son amour-propre par les sarcasmes de l'admirable et intègre écrivain.

Nous en dirons autant de l'acharnement avec lequel le ministère a exclus de la Chambre des hommes aussi honorables que MM. de Fontette, Béchard et de Saint-Priest. On peut regretter de n'avoir point avec soi un homme aussi pur et aussi éclairé que M. de Fontette ; mais quand on convient que ce fut autrefois un tort grave que d'abandonner un tel homme au zèle étroit des autorités locales, on ne donne pas à un nouvel administrateur l'ordre de continuer une guerre aussi déloyale. Nous avons vu dans un département voisin le gouvernement condamner l'opposition poussée jusqu'aux dernières limites contre M. Dupont (de l'Eure). Nous avons entendu des personnes non suspectes de partialité pour l'opposition soutenir qu'il était de la dignité et de l'intérêt du gouvernement que M. Dupont fût à la Chambre. Nous, qui ne jugeons pas les hommes d'après une vaine popularité, mais d'après leur valeur réelle, nous aurions réclamé, à bien plus forte raison, en faveur de M. de Fontette, l'application d'un tel privilége. Plus un tel homme se montre modeste et indifférent à sa fortune politique, plus le gouvernement aurait dû se faire une loi de le placer dans une région inaccessible à des passions subalternes. Les ennemis systématiques du gouvernement actuel doivent se réjouir de victoires comme celle qu'il vient de remporter sur l'honorable représentant du Calvados.

Le choix de l'adversaire opposé à M. Béchard était plus heureux. M. le général Feuchère a su, par son désintéresse-

ment et sa charité, dégager son nom d'une souillure involontaire. Mais M. Béchard s'était fait dans la Chambre une place vraiment indépendante et respectée de tous les partis. Son opposition n'avait rien de systématique, et il avait donné des preuves récentes de sa répugnance à suivre la *fusion* dans ses manœuvres parlementaires. Le ministre qui, la veille des élections, parlait de paix à la droite, n'aurait pas dû livrer aux agents de son collègue de l'intérieur un représentant aussi distingué de l'esprit d'ordre, dans ce qu'il y a de plus pur et de plus élevé. Nous en dirons autant de M. de Saint-Priest. Est-ce le promoteur de la réforme postale ou le membre de la droite que le ministère a repoussé?

Tels sont les hommes que nous regrettons profondément de ne pas voir à la Chambre; tels sont ceux dont l'exclusion affaiblit le gouvernement tout autant que nous. Maintenant, si l'on nous demande ce que nous pensons de l'effet des élections générales, dans l'intérêt de la cause catholique, nous devrons exprimer une satisfaction d'autant plus grande qu'elle dépasse de beaucoup nos espérances.

Et d'abord les faibles compensations qu'a obtenues le côté droit nous amènent les auxiliaires les plus précieux et les plus désirés. Les nouveaux élus, MM. de Renneville, de Falloux, de Quatrebarbes, du Lehen, sont avant tout et par-dessus tout des candidats catholiques, dévoués de cœur et d'âme à la cause que nous défendons, et bien déterminés à faire taire leurs inclinations particulières toutes les fois qu'il s'agira de faire triompher la cause de l'Eglise et de la liberté.

Nous sourions quand nous voyons M. de Mérode, le beau-frère de l'illustre comte de Montalembert, classé parmi les nouveaux députés ministériels.

Nous avons à enregistrer des exclusions non moins significatives. La politique du *Journal des Débats* a été condamnée dans la personne de trois de ses rédacteurs. M. Denys Benoist, catholique dévoué, a triomphé de M. Aloury; au second tour de scrutin les voix catholiques ont exclu M. Cuvilier-

Fleury, déjà sûr du succès; le Rouergue, si profondément religieux, a rougi de s'être laissé prendre une fois aux dons corrupteurs et aux protestations sans sincérité de M. Michel Chevalier.

Les élections, qui, suivant M. Thiers, devaient se faire aux cris de : *A bas les Jésuites!* se sont distinguées surtout par le silence que presque tous les prétendants à la députation ont gardé sur la question religieuse. A Paris, deux candidats seulement ont insulté, par habitude, le principe de la liberté de conscience. L'un, M. Jacques Lefebvre, dont le succès semblait assuré, a succombé sous l'abstention des voix catholiques; l'autre, M. Ganneron, aurait été précipité de son trône, si l'on avait eu seulement deux jours devant soi pour achever la candidature de M. Malgaigne. Cent vingt voix, qui n'avaient jamais appartenu à la gauche, ont récompensé les déclarations loyales et explicites de M. Vavin. Le succès si peu contesté de M. de Lasteyrie est dû principalement à la netteté de ses explications sur la liberté d'enseignement.

Les deux ou trois malencontreux, le célèbre M. Danton en tête, qui s'étaient avisés de faire de la cause de l'Université le thème de leur profession de foi, ont été immédiatement éconduits. Les *quatre* candidatures de M. Quinet valent presque les *quatorze* candidatures de M. Michel Chevalier, dont la France entière avait tant ri, il y a quelques années.

Le petit nombre des conservateurs qui n'ont pas été réélus doivent, comme M. Lefebvre, leur mésaventure au refus qu'ils ont fait de se déclarer franchement en faveur de la liberté d'enseignement. Nous pouvons citer, entre autres, M. Chaix-d'Est-Ange, à Reims, et M. Alphonse Perier, à Grenoble. Les renseignements qui nous arrivent tous les jours nous permettront de grossir notablement cette liste.

L'*appoint catholique*, cette nouvelle force qui ne s'est révélée que depuis peu de temps, a agi, à droite, au centre et à gauche, comme nous l'avions voulu. Comme nous l'avions prédit, la plupart des candidats ont courbé la tête devant cette nécessité.

Enfin, là même où l'action catholique a été impuissante ou malheureuse, l'action catholique s'est révélée; et c'est là de tous les symptômes le plus heureux pour nous. Nous pouvons affirmer que le nombre des colléges électoraux où les laïques se sont prononcés dans l'intérêt de leur conscience s'élève à au moins *deux cents* : c'est presque la moitié de la France. A une désolante apathie, à un découragement funeste, a succédé presque partout une ardeur étonnante, due en grande partie à l'admirable écrit de M. de Montalembert. L'impulsion est donc donnée, et nous ne doutons pas que désormais elle ne s'étende et ne se propage par tout le royaume.

Parmi les manifestations catholiques, il en est une que nous devons signaler à cause de son extrême importance. Le député sortant du Xe arrondissement de Paris était M. de Jouvencel, l'un des membres les plus indépendants et les plus respectables de la précédente législature, *catholique pratique*, mais qui n'avait pas manifesté en faveur de la liberté des associations le zèle qu'on aurait eu peut-être le droit d'attendre d'un homme aussi profondément religieux. Le ministère espérait regagner cet arrondissement qui lui a longtemps appartenu : il n'y avait pas moins de cinq candidats conservateurs, au nombre desquels figurait M. Agénor de Gasparin, ancien membre de la majorité, que la tyrannie ombrageuse du maréchal Sébastiani venait d'exiler de la Corse, où il avait été élu une première fois.

M. de Gasparin, protestant zélé, avait manifesté dans la Chambre les doctrines les plus décidées en faveur de la liberté religieuse. Que devaient faire les catholiques? Resteraient-ils fidèles au député sortant, à l'élection duquel ils avaient précédemment contribué, mais dont ils n'approuvaient pas en tout point la conduite parlementaire? Voteraient-ils pour M. de Gasparin, protestant, contre le catholique, M. de Jouvencel?

La question fut débattue, et quelques voix, parmi les hommes religieux, manifestèrent leur répugnance à soutenir un homme qui se fait un devoir de conscience de lutter constam-

ment contre le catholicisme. Toutefois l'intérêt de la liberté l'emporta dans l'esprit du plus grand nombre. On convint que le meilleur moyen de répondre aux déclamations de ceux qui reprochent aux catholiques de n'invoquer la liberté que pour s'en faire un instrument de domination était de porter ses votes sur un protestant, champion courageux et constant de la liberté religieuse, et qui, de plus, aux yeux des catholiques, a le mérite de soutenir dans sa propre communion la doctrine de l'indépendance spirituelle.

Le jour de la réunion préparatoire, M. de Gasparin justifia toutes les espérances de ses partisans. Il établit avec une véritable éloquence la distinction des deux écoles, dont l'une veut l'asservissement, et l'autre la liberté des consciences. Interrompue d'abord par les clameurs de la prévention, sa voix fut bientôt couverte par des acclamations unanimes. Dès ce moment, le choix des conservateurs parut fixé; ils comprirent que l'appoint des catholiques pouvait seul assurer la majorité à leur opinion, et le *Journal des Débats* en fut réduit à recommander la candidature de M. de Gasparin comme la seule possible pour ses amis.

Cependant M. de Jouvencel avait donné dans la même réunion les explications les plus satisfaisantes sur la liberté de l'enseignement. On pouvait dès lors espérer que sa conduite dans le Parlement serait à la hauteur d'un caractère objet de l'estime universelle. Quel que fût le vainqueur dans la lutte, les catholiques pouvaient se considérer comme rassurés.

La juste considération dont jouit M. de Jouvencel l'emporta dès le premier tour de scrutin, et M. de Gasparin, qui, parmi les conservateurs, avait réuni le plus grand nombre de suffrages, resta avec son parti politique sur le carreau.

Il est sans doute fâcheux pour notre cause qu'elle n'ait plus dans la nouvelle Chambre de voix protestante qui puisse prendre sa défense; mais la démonstration faite par les catholiques en faveur de M. de Gasparin conserve toute sa valeur, et nous la croyons destinée à dessiller bien des yeux.

Notre campagne a donc été excellente ; elle l'eût été davantage sans l'obstacle que nous signalions dans notre dernier article sur l'*agitation* et le *mouvement*. Nous ne voulons pas aujourd'hui profiter du désappointement des légitimistes pour leur adresser d'amers reproches. Sans doute, les pertes que nous avons faites en commun étaient inévitables ; nous les sentons peut-être plus profondément qu'eux-mêmes ; car ce n'est pas sur la Chambre élective qu'ils comptent d'ordinaire ; ils auront toujours assez de voix, et d'assez éloquentes, pour protester dans l'intérêt de la cause royaliste. Nous, au contraire, qui ne désespérons pas des majorités, et qui voulons agir sur elles, nous comptons avec angoisse les voix qui peuvent être favorables à notre cause.

Nous devons pourtant présenter quelques observations, dans l'intérêt de l'avenir. A nos yeux, rien n'est plus affligeant pour notre pays que la stagnation du précieux capital, intellectuel et moral, que le parti légitimiste possède et qu'il tient en réserve. Évidemment notre conviction a fini par le gagner ; il a senti la nécessité de ne plus se tenir à l'écart, et de descendre avec presque toutes ses forces dans l'arène politique qu'il avait abandonnée depuis seize ans.

Après une aussi longue inaction, le parti légitimiste sentait qu'il ne pouvait presque rien faire à lui seul. Il lui fallait chercher des alliés ; il avait à choisir entre les catholiques et la gauche.

La nécessité était d'autant plus pressante qu'il voyait ses rangs se dégarnir. Beaucoup, poussés par des intérêts de famille, versaient purement et simplement dans l'ornière ministérielle. Prendre part aux affaires publiques sans ternir son honneur et sans renoncer à aucun de ses principes, tel était le difficile problème que le parti légitimiste avait à résoudre.

En acceptant les avances des catholiques, les légitimistes n'avaient aucun sacrifice à faire et conservaient nécessairement la prépondérance assurée au plus grand nombre. L'association n'allait pas et ne pouvait aller au delà du but spécial qu'on

voulait atteindre. Assurer aux nouvelles générations les sources pures de la morale et de la religion, revendiquer au nom des principes fondamentaux de la constitution la liberté de l'Église, et par conséquent l'efficacité salutaire de son action, c'était là un beau programme, mais qui ne pouvait réussir sans l'harmonie complète de tous ceux qui en comprennent la nécessité.

Il est vrai que du côté des catholiques on ne trouvait aucun parti pris de détruire, aucune haine systématique. Les catholiques avaient fait taire toutes leurs passions particulières pour laisser toute sa force à celle du bien : leurs nouveaux alliés devaient se résigner au même sacrifice.

D'un autre côté, la gauche étalait son programme décevant : elle seule, à l'en croire, conservait encore le sentiment de l'honneur national et celui de la liberté. Son antipathie paraissait prononcée contre le gouvernement actuel : elle appelait la droite à une œuvre commune de destruction, elle offrait de se fondre avec son ancienne rivale dans la formation d'un grand parti national.

Dès lors une partie de la droite exprima des défiances contre les catholiques, et se livra sans réserve aux avances de la gauche. Beaucoup de candidats catholiques dont l'élection eût été assurée si l'accord de tous les hommes religieux eût été complet et universel, se trouvèrent écrasés par le choc des anciens partis.

Au moins la droite pouvait-elle espérer encore de devoir à son alliance avec la gauche un accroissement notable dans le nombre de ses représentants à la Chambre : elle le croyait fermement, il y a dix jours : ses journaux en font foi. Mais qu'est-il resté de toutes ces espérances ?

La gauche a feint de se plaindre des procédés de la droite : elle a crié la première à la déloyauté, et presque partout elle a abandonné les candidats légitimistes au moment du combat. Nous ne citerons qu'un exemple, parce qu'il s'agit d'un collége où la droite ne pouvait se conduire autrement, non-seule-

ment dans son propre intérêt, mais encore dans celui du Catholicisme. A Orléans, les légitimistes ne consentent à voter en faveur de M. Abattuci qu'à des conditions expresses, au nombre desquelles figurent la liberté de l'enseignement et celle des associations religieuses. M. Abattuci, grâce à ce compromis, l'emporte au second tour de scrutin, et dès le jour de la victoire il déclare n'avoir entendu s'engager qu'en faveur de la liberté des associations *autorisées par l'Etat.*

Voilà la bonne foi des hommes du parti Thiers-Barrot à l'égard de leurs alliés légitimistes !

Nous aussi nous avons dû nous contenter d'engagements qu'on ne tiendra peut-être pas beaucoup mieux à notre égard ; nous aussi nous avons fait passer des amis de M. Thiers et de M. Barrot ; mais au moins nous avions fait ce qui était humainement possible pour grouper en un seul faisceau toutes les forces religieuses. Il n'y a pas une seule circonstance où l'on puisse nous reprocher de les avoir divisées et affaiblies.

Quelques-uns de nous diront peut-être : « Il est bon que notre voix n'ait pas été entendue par tous ceux que leur conscience obligeait à y prêter l'oreille. Par ce moyen, l'action catholique reste distincte de l'action légitimiste, et désormais les nombreux chrétiens qui professent de l'attachement pour le gouvernement actuel ou pour les idées de la révolution n'hésiteront plus à nous seconder dans la conquête de la liberté. »

Mais cette compensation n'est point certaine ; nous aurons à lutter longtemps et même toujours contre les intérêts particuliers et la crainte du pouvoir ; on ne voudra pas reconnaître ce qui nous distingue des légitimistes. Il suffit que nous comptions dans nos rangs tout ce que l'ancien parti légitimiste renferme de plus considérable sous le rapport des lumières et de la vertu pour que M. Thiers et consorts, c'est-à-dire plus des quatre cinquièmes de la majorité qui combat aujourd'hui M. Thiers lui-même, ne voient qu'une intrigue légitimiste dans les réclamations de la conscience catholique.

Prenons donc notre parti sur cet obstacle comme sur tous les

autres ; remercions les légitimistes qui ont secondé l'action catholique avec tant de dévouement et en si grand nombre ; remercions Dieu surtout du secours visible que la Providence nous a prêté, et attendons du temps et de l'expérience la fin des préventions que le temps et l'expérience doivent détruire auprès des hommes de bonne foi.

Nous allons voir la nouvelle majorité à l'épreuve. Les causes auxquelles elle doit son succès ne nous sont pas inconnues. La corruption a exercé une grande influence ; mais il s'en faut que ce soit la seule. Un sentiment que les partis extrêmes ont eu le tort de froisser, celui de l'ordre et de la paix, a eu la plus grande part peut-être à la dernière manifestation. Plus ce sentiment est honnête, plus il doit être exigeant.

M. Guizot l'a bien compris lorsque, dans son dernier discours au banquet de Lisieux, il a tracé les nouvelles destinées ou plutôt les nouveaux devoirs du parti conservateur. On l'a entendu rejeter sur la nécessité des circonstances la stérilité de ce parti et son indifférence apparente pour toutes les questions d'amélioration intérieure dont la société est aujourd'hui si justement préoccupée. Il semblait, il y a dix ans, que le rôle du gouvernement dût se borner à la satisfaction des intérêts matériels. Maintenant on annonce l'intention de travailler à la *prospérité morale de la société*, promesses magnifiques dans lesquelles on peut croire que les espérances des catholiques sont même comprises sous forme d'allusion.

Si M. Guizot est de bonne foi, comme nous l'espérons (car nous n'aimons pas à douter de la bonne foi des hommes d'un grand talent), nous ne comprenons guère comment il peut compter, soit sur ses collègues, soit sur la majorité qui revient à la Chambre accrue et sûre d'elle-même. A très-peu de choses près, nous n'y voyons que des fonctionnaires publics, des aides de camp, et ce qu'on appelle des *gagneurs* dans l'ignoble jargon du jour, autrement dit des hommes d'argent. Il n'y a pas grand fond à faire sur les sentiments désintéressés d'une telle assemblée.

Peut-être M. Guizot compte-t-il sur l'ascendant de son talent pour entraîner la nouvelle législature dans la carrière du progrès. Ce serait là une troisième phase de son existence politique, et par cela même il pourrait en être tenté. Jusqu'à présent, son mérite suprême a consisté à faire face aux circonstances. Il sait braver les dangers parlementaires ; il monte à la tribune comme un général à l'assaut. Mais si la Chambre est fidèle à son origine, le temps de ces épreuves est passé. Il faut sortir de ce qu'elles ont de stérile ; il faut enfin aborder les questions dont le peuple peut tirer profit.

Nous n'avons pas à nous porter garants de la manière dont M. Guizot remplira sa nouvelle mission ; mais nous ne manquerons pas à notre devoir, qui consiste à *presser du dehors* et à défendre les intérêts de tous contre la conjuration des intérêts de chacun.

De deux choses l'une, ou la nouvelle Chambre, comprenant sa force et son devoir, se montrera tout d'un coup transformée en une assemblée laborieuse, patriotique et vraiment populaire. Un autre *Peel,* contrairement aux éloquentes prévisions de M. de Lamartine, entraînera d'autres torys, convertis aux doctrines de la liberté.

Ou, la corruption portant ses fruits, nous aurons sous les yeux le triste spectacle des discordes que ne peut manquer d'entraîner le partage de la victoire.

La seconde éventualité nous paraît plus probable que la première : aussi ne pouvons-nous guère nous empêcher de prédire qu'avant peu, les intérêts de l'ordre étant garantis et la force matérielle appartenant sans conteste à ce qui existe, le *parti catholique* deviendra tout entier un *parti d'opposition.*

REVUE POLITIQUE.

Paris, 9 août 1846.

EXTÉRIEUR. — ITALIE. — Rome. — M. le duc de Valmy nous a dit l'opinion des hommes éclairés de Rome sur l'amnistie et sur l'avenir du pontificat de Pie IX ; nous avons recueilli avec joie ce témoignage si grave et si sûr d'un homme qui n'a pu quitter volontairement la Chambre sans laisser un profond regret dans l'âme de tous les amis de la France et de la religion. Maintenant, quoique l'espace nous manque et que nous venions bien tard pour parler de ces événements, nous devons dire quelques mots des causes de l'ivresse populaire qui s'est manifestée à Rome à l'annonce de ce grand acte de clémence et de politique.

Tout jusqu'ici est si merveilleux dans l'histoire de Pie IX, le doigt de Dieu y est si marqué, le génie du mal y paraît si complétement dompté qu'on se sent pris, malgré soi, d'une superstition pusillanime ; comme les païens, on craint de se vanter de son bonheur, de peur qu'une puissance jalouse ne le reprenne. Espérons pourtant qu'à force de reconnaissance, le Dieu de bonté que nous invoquons permettra la continuation du miracle.

Jusqu'ici nous cherchons en vain les traces de la faiblesse humaine, nous avons beau interroger tous les témoins oculaires, tous ceux qui se plaisent à recueillir les anecdotes secrètes et malignes : nous ne trouvons rien qui manque au Pontife dont le choix a été dicté au Sacré Collége par une inspiration directe et unanime du Saint-Esprit. Il a les dons du cœur, de l'intelligence et de la figure ; on vante non-seulement sa prudence consommée, la réunion en sa personne de toutes les vertus apostoliques, mais encore la douceur

de son organe, les grâces majestueuses de son port; il a tout ce qu'il faut pour plaire et pour toucher, et la plus aimable modestie, la plus sage réserve, tempèrent l'éclat que tant d'avantages jettent à la fois.

L'*amnistie* ou, comme on dit à Rome, le *pardon*, est non-seulement un acte dans lequel la majesté du souverain et la bonté du père se fondent et se tempèrent réciproquement; c'est un chef-d'œuvre de pensée et de style. Personne dans ce siècle n'a fait un aussi heureux usage de la langue la plus douce et la plus expressive qui soit au monde. On sait que l'amnistie, œuvre toute personnelle du Pape, a été entièrement écrite de sa main.

Pour comprendre tout ce que doit avoir de salutaire cette détermination d'un Pontife qui veut tout voir et tout décider par lui-même, il suffit de lire l'article violent sur l'administration romaine que *le Westminster Rewiew* a dernièrement publié, et dont il a paru, dans le dernier numéro de la *Revue britannique*, une traduction accompagnée de quelques réserves loyales, dues au rédacteur en chef de ce recueil. L'auteur de cet écrit voudrait faire croire à l'impossibilité d'établir à Rome le gouvernement personnel du Pontife. Esclave nécessaire de la faction qui l'a nommé dans le conclave, le choix de son secrétaire d'Etat lui est indiqué à l'avance, et peu s'en faut que le Pape ne soit réduit au rôle d'apparat d'un doge de Venise. Qu'on lise à présent l'article du *Westminster Rewiew*, qui, à cause de sa partialité même, mérite d'être sérieusement étudié, et qu'on suive la marche de l'administration personnelle de Pie IX, à partir du mouvement électrique qui a détruit les factions dans le conclave. Chacun alors sera tenté de s'écrier : Mon Dieu ! si c'est un rêve, ne le détruisez pas!

Le Pape, comme souverain électif et comme chef spirituel de l'Eglise, a des obligations plus sévères que les autres monarques. Il ne peut rien diminuer ni concéder du dépôt que l'élection a remis entre ses mains et qu'il doit transmettre intact à son successeur. Sa domination temporelle étant la garantie de son indépendance spirituelle, il manque à son devoir de Pontife, s'il affaiblit en quoi que ce soit l'autorité du prince.

Le Pape, comme ses devanciers depuis plus de mille ans, a devant lui une faction coupable et absurde, dont la mission en ce monde est d'entreprendre incessamment la destruction de l'autorité temporelle

du Saint-Siége, et dont la doctrine est d'obéir sans cesse à l'influence des étrangers, sous le prétexte de travailler à la grandeur et à l'indépendance de la Péninsule ; les intrigues de la *Jeune-Italie* ne sont pas autre chose que l'éternelle reproduction de ces antiques menées.

. En fait de devoir, de conduite et de langage, Pie IX ne peut donc différer essentiellement de Grégoire XVI. Quoi que propage au dehors l'illusion de quelques réfugiés, les idées que nous venons d'exprimer sont profondément enracinées dans la conviction du peuple romain, et, dans les légations même où l'ancienne faction gibeline s'est affublée du manteau des temps nouveaux, l'immense majorité est attachée de cœur au gouvernement pontifical.

Mais l'autorité temporelle du Pape a été, dans le moyen âge, le séminaire des libertés politiques. Les plus anciennes républiques municipales se sont développées sous l'influence protectrice du Saint-Siége. L'œuvre laborieuse et souvent violente de la formation des grands Etats a détruit tour à tour ces petites agrégations ; elles ont dû perdre leur influence prépondérante, dans les Etats romains comme dans tout le reste de l'Europe. Néanmoins, le souvenir de ce que ces institutions avaient de salutaire ne s'est point effacé, et l'opinion italienne a raison de réclamer le retour des anciennes libertés, avec les perfectionnements que l'expérience a introduits de nos jours dans le gouvernement des Etats.

L'amnistie de Pie IX est le premier pas fait dans cette voie nouvelle et nécessaire. La liberté a fait fausse route ; elle a porté atteinte au pouvoir temporel du Pape ; Pie IX condamne ces atteintes dans toute la plénitude de ses droits et de ses devoirs.

Mais cette culpabilité des insurgés est purement politique : elle procède en grande partie d'illusions généreuses. Le Pape ne dit pas qu'on a trop tardé à rétablir les libertés publiques ; il laisse voir que, dans sa conviction, le temps est venu de le faire. Pie IX s'adresse donc, avec la confiance d'un homme qui sent sa force et la justice de sa cause, à l'*honneur* des insurgés. La liberté descendra *octroyée* du trône pontifical, fondé lui même sur un principe de liberté, et par conséquent renfermant en soi, beaucoup plus que les monarchies héréditaires, toute la vertu de la légitime souveraineté. Pour accomplir cette grande et féconde promesse, Pie IX impose avant tout à ses sujets trois conditions essentielles : l'ordre, la paix et la confiance.

Soyons sûrs qu'un peuple tout entier, et surtout un peuple intelli-

gent comme celui de Rome, ne se trompe pas quand il s'abandonne ainsi à tous les témoignages d'une joie délirante. Pie IX n'est si populaire que parce qu'il est aussi fort que bon. Quand les fers de Renzi et de Gallotti sont tombés, quand le Pape a reçu honorablement ces hommes que l'échafaud attendait hier, et qu'il a écouté de la bouche du premier les griefs du libéralisme italien, il s'est souvenu sans doute de la toute-puissante clémence de César, avec cette différence toutefois que le dictateur, n'ayant aucune base morale à donner à une société corrompue, ne pouvait qu'adoucir les effets du despotisme, tandis que Pie IX peut verser dans ses Etats pacifiés tout ce que le Christianisme renferme de liberté.

Mais ce sujet est trop vaste pour les bornes de ce bulletin. Une autre fois nous étudierons plus à loisir les conséquences de l'amnistie, pour l'État romain qu'elle unit étroitement au Saint-Siége, pour l'Italie dont elle prépare l'émancipation, pour le monde catholique, heureux de montrer dans son chef spirituel le modèle des souverains.

Nous ne pouvons pas non plus négliger le récit des fêtes des 17, 18 et 19 juillet 1846. La trace qu'elles doivent laisser à Rome sera durable ; les journaux quotidiens, qui nous ont devancés, n'ont pu en retracer qu'un tableau incomplet et morcelé. Nous viendrons à notre tour avec une narration dans laquelle seront coordonnés les détails pleins d'intérêt et de caractère qui nous arrivent de toutes parts.

ANGLETERRE. — Le projet de loi sur les sucres, proposé par lord John Russell, a été adopté, après une vive discussion qui s'est prolongée pendant deux séances, par 265 voix contre 135. La majorité de sir Robert Peel, c'est-à-dire les voix de quarante-sept de ses amis, ont soutenu le nouveau ministère : le cabinet est donc, pour le présent, hors de danger. Lord Georges Bentinck avait présenté un amendement ainsi conçu :

« Considérant l'état présent de la culture du sucre dans les possessions britanniques des Indes orientales et occidentales, le projet de réduction de droit sur le sucre produit par le travail des esclaves est tout à la fois injuste et impolitique, en ce qu'il tend à gêner l'accroissement de la production par le travail libre, et à donner un grand et nouveau stimulant à la traite des noirs. »

Sir Robert Peel, dans la première partie de son discours, a parlé complétement dans le même sens que lord Bentinck. L'honorable ba-



ronnet a témoigné la même horreur pour le trafic des nègres ; il est trop habile pour s'abstenir de déclamations philanthropiques. « Je partage entièrement les opinions de lord Bentinck sur la traite des nègres ; il est impossible de ne pas partager les sentiments du noble lord. Cependant, tout en partageant ces sentiments, et malgré la crainte que le projet de lord John Russell n'encourage le commerce des esclaves, je me suis décidé à imposer silence à ma philanthropie et à voter pour ce projet. »

Ces paroles ont causé dans le Parlement une profonde surprise, et l'orateur s'est vu forcé d'expliquer sa pensée. C'est la situation actuelle des partis qui a conduit le noble baronnet à agir comme il le fait. Par une coalition entre les partis, il serait facile de renverser lord John Russell, ou au moins de le battre sur cette question des sucres. Mais convenait-il à la position de sir Robert Peel de se prêter à une telle coalition? Il n'en a pas jugé ainsi. Lord John Russell aurait pu ajourner la question à une autre session ; mais il a mieux aimé en finir le plus tôt possible que de tenir le pays dans l'incertitude. Que ceux qui veulent renverser le cabinet se consultent pour savoir s'ils sont en mesure de se charger du fardeau du pouvoir. Il y a eu deux ministères dans ces derniers vingt jours : faudra-t-il en former un troisième? Et sur quel principe? Est-ce pour rétablir le précédent ministère? Mais lui, Robert Peel, qui, il y a six semaines, est tombé devant un vote de non-confiance, n'accepterait pas le pouvoir. Est-ce pour former un ministère protectioniste, qui non-seulement écarterait ce bill, mais tenterait de rapporter ceux qui viennent d'être votés? Mais la Chambre et le pays n'y consentiraient pas. La solution de la question des sucres ne peut être plus longtemps retardée : toute résistance serait impuissante. C'est pourquoi l'honorable baronnet s'est décidé, non sans répugnance, à appuyer le gouvernement dans cette circonstance, pour ne pas embarrasser sa marche.

Mais revenons à la question des sucres.

Lord Brougham a traité par anticipation, à la Chambre des Lords, la question des sucres, ou plutôt du trafic des noirs, à l'occasion d'une pétition contre le projet de loi de lord John Russell, pétition signée, au nom du comité abolitioniste, par M. Clarkson, son président. Lord Brougham a soutenu la pétition avec chaleur, en envisageant la question principalement au point de vue de l'esclavage ; mais tous les efforts de sa philanthropie ont échoué devant les considérations écono-

miques qui se rattachent à la question. L'Angleterre, à part la grande mesure de l'émancipation des esclaves dans les colonies, et les croisières de ses flottes sur les côtes d'Afrique, ne s'est jamais beaucoup préoccupée d'être conséquente avec elle-même en matière d'esclavage. Elle prohibe sur son territoire la consommation des sucres provenant des pays à esclaves; mais néanmoins elle les importe, elle les raffine chez elle et les revend ensuite aux autres peuples. Si c'est un crime de lèse-philanthropie que de consommer ces sucres, est-on moins coupable lorsqu'on les revend après les avoir mis en état d'être consommés? Ce n'est pas tout : l'Angleterre exporte annuellement au Brésil une valeur de 2,500,000 sterl. Comme un pays ne peut payer ce qu'il reçoit qu'avec ce qu'il produit, le Brésil vend son sucre à l'Allemagne pour se procurer de quoi solder son compte avec l'Angleterre. L'Angleterre encourage donc indirectement la traite des nègres, puisqu'elle reçoit en échange de ses marchandises exportées au Brésil le prix du sucre produit par des esclaves. Cette impossibilité d'appliquer rigoureusement les principes a fourni à lord John Russell son principal argument.

L'Angleterre est organisée industriellement pour une production sans limites : il lui faut à tous prix des débouchés; l'écoulement de ses produits est pour elle une question de vie ou de mort. C'est là la raison suprême des réformes dont elle vient de donner l'exemple au monde.

IRLANDE. — Ainsi que nous l'avions annoncé, une rupture vient d'avoir lieu entre les membres de la majorité de l'association du rappel et le parti connu sous le nom de Jeune-Irlande. Les deux dernières séances de l'association ont été on ne peut plus orageuses. Dans la première, une vive discussion avait suivi la lecture d'une lettre du libérateur, lettre dans laquelle il déclare qu'aussitôt son retour à Dublin, il s'empressera de publier une adresse au peuple irlandais, pour lui faire comprendre tous les malheurs qu'entraînerait l'emploi de la force brutale. M. O'Brien n'avait pas hésité à lever le drapeau contre O'Connell, en proclamant ouvertement que jamais il ne souscrirait à l'opinion prépondérante au sein de l'association, savoir, que l'emploi de la force ne serait jamais permis. Les débats de la seconde réunion ont été beaucoup plus vifs encore. M. John O'Connell ayant cru devoir critiquer très-sévèrement certains arti-

ticles insérés dans *la Nation*, journal qui a la prétention de faire prédominer ses idées dans Conciliation-Hall, M. Mitchell, rédacteur principal de cette feuille, s'est levé et a fait entendre les paroles suivantes, dont la haute imprudence n'échappera à personne.

« Quand M. O'Connell disait à ses auditeurs : Vous êtes plus grands et plus forts que les Anglais ; quand il réunissait continuellement le peuple dans des *meetings*, afin d'avoir continuellement à sa disposition une force plus considérable que les trois armées de Waterloo, je ne puis blâmer ceux qui ont pu croire, dans la simplicité de leur cœur, qu'il voulût faire naître dans le peuple l'idée vague que le jour pourrait venir où la nation aurait à combattre pour sa liberté. Quel reproche adresser à l'homme qui a cru que M. O'Connell faisait allusion à la possibilité d'une guerre en certain cas, lorsqu'il parlait de mourir pour son pays ? Quand le Libérateur parlait d'une ligne de bataille, ces mots avaient-ils un autre sens que le sens naturel ? »

M. Mitchell déclare donc que ce qui a soulevé tant de reproches contre la Jeune-Irlande, ce ne sont pas ses doctrines sur l'emploi de la force, mais bien ses efforts pour empêcher toute union avec les whigs. Dans l'opinion du bouillant orateur, aucun *repealer* ne doit prêter au ministère un concours officiel,

En vain M. Steele cherche-t-il à défendre la Vieille-Irlande ; M. Meagher, qui le remplace à la tribune, s'écrie avec véhémence :

« Détester le glaive, stigmatiser la guerre ! Non, mylords ; car c'est l'épée qui, au delà de l'Atlantique, a fait d'une colonie esclave une libre république, et qui a délivré la Belgique et repoussé les maraudeurs hollandais jusque dans leurs marais glacés. »

Cette déclaration est applaudie avec enthousiasme par les membres de la Jeune-Irlande.

Alors M. John O'Connell, au milieu d'une agitation inexprimable, prononce la déclaration suivante :

« Si des *gentlemen* professent des opinions opposées à celles du fondateur de l'association, ils le peuvent congédier et remanier à leur guise les règlements de cette association. (Non ! non !) C'est une simple question entre lui et eux. Il a fondé cette association sur les bases de ses résolutions ; ces bases seraient-elles renversées ? S'il en est ainsi, qu'on adopte un nouveau système et un autre guide ! » (Cris d'O'Connell, O'Connell ! Applaudissements enthousiastes dans toute la salle.)

En ce moment M. O'Brien quitte l'assemblée comme avec l'intention de n'y plus reparaître ; il est suivi par MM. Mitchell, Meagher et autres membres de la Jeune-Irlande. Cette sortie excite un grand tumulte dans la salle. Après le départ des dissidents, les cris d'O'Connell ! rappel ! Vieille-Irlande ! retentissent pendant plusieurs minutes au milieu des applaudissements.

Le Libérateur est arrivé à Dublin le 3 août : la Jeune-Irlande n'a plus paru à Conciliation-Hall ; la proscription du journal *la Nation* a été prononcée, et la rente du rappel s'est élevée à 400 livres sterling, grâce à la libéralité de plusieurs évêques catholiques. O'Connell garde fièrement son ancienne attitude, et la rupture paraît consommée.

Ainsi que le Libérateur l'avait prévu, la presse anglaise n'a pas manqué de tirer parti des troubles de Conciliation-Hall. Le *Morning Chronicle* déclare que la retraite de M. O'Brien et de la Jeune-Irlande va enlever beaucoup de membres aux réunions du rappel. Avec la Jeune-Irlande, dit la feuille whig, disparaît l'enthousiasme : le reste est bien usé. Le bouillant M. Meagher absent, les discussions du rappel seront ce que devient la tragédie sans Rachel. » La main du Libérateur, nous voulons l'espérer avec M. John O'Connel, cicatrisera cette nouvelle plaie de l'Irlande. L'exaltation de quelques écervelés, leurs accusations injustes, les rêves absurdes de l'esprit de parti, ne prévaudront pas contre la sagesse, la vérité et la justice.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET Cᵉ,
Rue de Seine, 32.

DE L'EXCLUSIVE DANS LES CONCLAVES.

Le conclave qui vient de donner un successeur au docte et pieux Grégoire XVI a duré à peine trois jours. L'agitation des esprits dans les Etats pontificaux, la crainte de voir éclater une nouvelle insurrection au sein de la Romagne ou aux portes du Quirinal, et plus encore, la sainteté, les vertus et la haute expérience de l'évêque d'Imola, ont décidé le Sacré-Collége à s'éloigner des anciens usages, et à brusquer une élection qui souvent a demandé trois, quatre et même six mois d'efforts laborieux. Les cardinaux étrangers n'ont pas été attendus, ni les représentants des souverains consultés, et l'envoyé français qui apportait à notre ambassadeur les instructions et les exclusions de la France et de l'Espagne réunies, est entré dans la ville de Rome au moment où le canon du château Saint-Ange et la cloche du Capitole annonçaient au monde qu'un nouveau successeur venait d'être donné à saint Pierre. Des élections se sont faites plus rapidement encore, nulle ne l'a été avec une plus complète indépendance. Le conclave où fut élu, en 1572, Grégoire XIII ne dura, il est vrai, que six heures; mais ce Pontife fut nommé à l'instigation du cardinal de Granvelle, chargé des pouvoirs de la cour d'Espagne. Ni la France, ni l'Autriche, ni l'Espagne, ne peuvent prétendre à la moindre part dans l'exaltation de Pie IX; car la diplomatie de ces puissances a été gagnée de vitesse par



une assemblée qui d'ordinaire apporte autant de lenteur que de prudence dans chacun de ses actes, et tous ces préparatifs d'intrigues, de sourdes menées, de ruses et de finesses que tramaient à la hâte les cabinets de Paris et de Vienne, ont été déjoués par la prompte et ferme résolution du Sacré-Collége de déserter les vieux errements de la cour romaine et de n'en référer qu'à l'Esprit saint dans cette grave circonstance. Sans doute les troubles récents qui ont agité les légations et la menace de les faire renaître si l'interrègne se prolongeait, pesaient sur l'esprit des cardinaux quand ils se sont renfermés dans le conclave; mais ici encore nous devons admirer la suprême sagesse qui s'est servi de la folle tentative de Renzi et de ses amis pour rétablir la liberté de l'élection pontificale traditionnellement méconnue. Jamais une aussi grande conséquence n'était née d'une si petite cause.

En tout temps l'élection libre d'un souverain Pontife aurait été un événement heureux pour la chrétienté, qui a toujours vu avec douleur intervenir une politique égoïste et mondaine dans un acte qui touche à ses plus chers intérêts; mais, de nos jours, quand les doctrines de la liberté religieuse ou de l'indépendance du pouvoir spirituel se propagent et se fortifient dans l'Europe catholique, une semblable élection, à laquelle, par une faveur singulière, les ennemis de la religion applaudissent eux-mêmes, tant est éclatante et pure la renommée du nouveau Pontife, devient pour ces doctrines une sanction et pour ceux qui les professent un précieux encouragement.

Mais il ne faut pas que l'élection libre de Pie IX demeure un acte sans effet dans les fastes de l'Eglise, ni que la politique temporelle, dont les calculs viennent d'être si merveilleusement renversés, puisse se flatter de reprendre plus tard sa revanche. Cette élection doit inaugurer le rétablissement de la pleine et entière liberté des conclaves, et donner définitivement l'exclusion à cette influence politique qui était autrefois illégitime et tyrannique, et qui aujourd'hui, après les révolutions accomplies dans les idées, les mœurs et les lois des principaux

Etats catholiques de l'Europe, serait, de plus, complétement déraisonnable. Pour atteindre ce but, les amis de la liberté religieuse doivent s'attacher à montrer, l'histoire à la main, que l'intervention des puissances dans les opérations du conclave, afin d'exclure ou de faire nommer certains candidats, n'a jamais été acceptée par l'Eglise; qu'elle est un pur abus de la force, auquel le Sacré-Collége s'est soumis dans des temps difficiles où la science de l'intrigue était arrivée à un haut degré de perfection, mais qui n'a jamais pu prévaloir contre les protestations de la justice et du droit. Lorsque cette vérité aura été clairement et plusieurs fois démontrée, l'opinion l'adoptera, lui imprimera sa consécration, et si, le jour où Dieu rappellera à lui Sa Sainteté Pie IX, quelque empereur ou quelque roi rêvait encore de faire pénétrer ses exclusions dans le conclave, cette vieille et ridicule prétention viendrait se heurter contre la porte véritablement murée du Quirinal.

Ce n'est pas dans les limites étroites d'un recueil périodique qu'une semblable matière peut être traitée avec les développements et les preuves qu'elle réclame. Nous ne voulons que dessiner rapidement les contours de ce vaste sujet, heureux si cet essai imparfait peut décider quelque écrivain plus versé dans la connaissance de l'histoire ecclésiastique et de la théologie à élever un monument complet et durable à la liberté des élections pontificales, liberté désertée pendant bien des siècles, même par ses soutiens naturels, et qui vient de renaître sous nos yeux, sans bruit, sans contestation, sans que ceux-là qui se proposaient de l'opprimer de nouveau osent proférer une plainte, un regret; tant il est vrai qu'aucune prescription ne court contre la liberté, et que quand elle succombe, c'est toujours par la faute de ses défenseurs.

Nous dirons en quoi consiste le prétendu droit d'exclusion allégué par quelques souverains catholiques; puis, après avoir indiqué l'origine, les développements et les effets de cette usurpation, nous prouverons que si elle a pu exister avec une apparence de légitimité dans les temps passés, elle se trouve au-

jourd'hui en désaccord absolu avec l'organisation religieuse et politique des Etats catholiques. Nous serons forcé de rappeler quelques faits regrettables, sur lesquels on devrait laisser à jamais le voile étendu. Mais, qu'on ne s'y trompe pas, ces faits et les sentiments qu'ils révèlent doivent être imputés à l'autorité temporelle, qui ne pénètre jamais dans le domaine des choses religieuses sans y faire entrer à sa suite son cortége accoutumé de misérables intérêts et d'obscures passions.

L'exclusion ou l'*exclusive* est la déclaration faite dans le sein du conclave par un cardinal, au nom d'une des trois grandes puissances catholiques, que cette puissance s'oppose à la nomination d'un cardinal désigné. L'exclusion a pour effet de rendre aussitôt inéligible celui qui en est frappé, fût-il assuré de l'unanimité des suffrages. On semble aujourd'hui d'accord pour reconnaître que chaque couronne ne peut prononcer qu'une seule exclusion durant le même conclave; mais autrefois nulle limite n'était imposée à l'exercice de cette faculté, dont l'Espagne n'abusa que trop souvent.

Les puissances qui prétendaient au droit de donner l'exclusive étaient l'Espagne, l'Empereur et la France. On vit même des souverains d'un ordre inférieur, tels que la république de Venise, le grand-duc de Toscane et le duc de Mantoue, s'ingérer de la prononcer; mais la France ne reconnaissait ce droit qu'à l'Espagne, qui pouvait faire valoir l'exclusive des Impériaux. Au conclave d'Innocent XII, le cardinal de Forbin rappela en des termes hautains cette ambition de la France, en disant à deux cardinaux du parti de l'Autriche qu'il s'étonnait fort et avec raison de ce que l'Empereur entrait si avant dans les affaires du conclave; que ce n'était pas à Sa Majesté Impériale de donner l'exclusive à qui que ce fût; que ce droit appartenait uniquement aux couronnes de France et d'Espagne, et que la première ne permettrait jamais qu'aucun autre prince se l'attribuât. A ce langage on reconnaît un envoyé de Louis XIV.

L'incertitude qui règne sur l'attribution de ce droit s'explique facilement, car il n'est lui-même déclaré et écrit nulle part.

On n'en trouve aucune trace dans les actes des souverains pontifes, ni en particulier dans les bulles de Jules II, de Pie IV, de Grégoire XV et d'Urbain VIII, qui fixent les règles à observer pour l'élection des Papes. Le droit d'exclusion est un simple usage que le Sacré-Collége tolère, mais dont la légitimité n'a jamais été reconnue, et contre lequel de courageuses protestations se sont plus d'une fois fait entendre, ainsi que nous le rappellerons.

Placer l'origine du droit d'exclusion dans l'influence que les puissances temporelles ont toujours cherché à exercer sur les Papes, considérés, soit comme chefs de l'Eglise, soit comme souverains d'une portion importante de l'Italie, influence qui, pendant le moyen âge, dégénéra souvent en une véritable tyrannie, ce serait donner une cause trop générale à une coutume particulière qui ne paraît pas avoir été adoptée avant le XVI[e] siècle. Que Charlemagne ait voulu s'arroger le droit de confirmer l'élection des vicaires de Jésus-Christ; que Philippe-le-Bel ait fait transférer le Saint-Siége à Avignon, afin que les rois de France devinssent arbitres des conclaves; que Louis XIV, la république française et Napoléon se soient complus à humilier ou à persécuter des Pontifes qui n'avaient pour défense que leur faiblesse, ce sont là des faits déplorables, enregistrés à regret par l'histoire, mais qui n'ont qu'une relation lointaine avec l'usage dont nous nous occupons. Pour voir réellement naître et s'affermir le droit d'exclusion, il faut pénétrer dans l'intérieur des conclaves assemblés à Rome durant la première moitié du XVI[e] siècle.

L'élection du père spirituel de tous les chrétiens est un acte si grave, dont les conséquences peuvent devenir si heureuses ou si funestes pour l'Eglise, qu'il est aisé de comprendre que le plus grand nombre de ceux qui sont appelés à y concourir éprouvent au moment de se décider une sorte de terreur religieuse, se méfient de leurs propres lumières, de leurs instincts, de leurs penchants, et éprouvent le besoin d'abord de prier, ensuite de demander aux cardinaux les plus sages et les plus

expérimentés les conseils qui leur sont nécessaires. Dans un conclave, comme dans toute réunion électorale, l'impulsion et la direction appartiennent inévitablement à quelques-uns. Il n'y a rien là qui doive surprendre, rien qui puisse affaiblir la majesté d'une telle assemblée; car Dieu n'a pas voulu que les cardinaux déposassent sur le seuil de leurs cellules toutes les faiblesses et les misères de l'humanité. On a donc vu plus d'une fois les chefs de ces augustes colléges mettre leur influence au service de leurs intérêts ou de leurs passions, susciter des partis, ou, pour se servir de l'expression consacrée, des *factions*, qui luttaient les unes contre les autres avec une habileté consommée, une persévérance infatigable, et tenaient pendant plusieurs mois l'attente du monde chrétien en suspens. La formation de ces factions, où l'on n'entrait qu'à la condition d'obéir aveuglément à l'impulsion d'un chef, doit être attribuée à quelques Papes, qui, profitant de leur grandeur passagère pour élever leur famille, revêtaient de la pourpre leurs neveux, et leur abandonnaient ensuite le pouvoir. Craignant de voir succéder à l'auteur de leur fortune un maître rigoureux qui leur demanderait compte de l'autorité dont ils avaient abusé et de richesses trop rapidement accumulées, les cardinaux neveux croyaient, non sans raison, leur sort attaché à l'élection d'un Pape qui, leur étant redevable de sa grandeur, jetterait un voile sur le passé. Certains de l'appui des cardinaux nommés par le dernier Pontife, encore redoutés, ou aimés quoique déchus, préparés de longue main à cette crise décisive, ils formaient sans peine une faction formidable, qu'ils dirigeaient, souvent pendant plusieurs conclaves, avec l'ardeur et la ténacité que les hommes mettent à défendre une fortune récemment conquise. Le cardinal de Montalte, neveu de Sixte V, échoua, il est vrai, par sa faute, dans l'élection d'Urbain VII, qui régna trois jours; mais il prit une ample revanche aux conclaves de Grégoire XIV, de Clément VIII et de Léon XI.

Un cardinal neveu, chef de faction, ne triomphait pas toujours, et jamais sans de longs efforts. Il rencontrait pour ad-

versaires les cardinaux tombés en disgrâce sous le règne de son oncle et tous ceux qui voulaient, en se donnant un nouveau chef, inaugurer une politique nouvelle. Entre ces partis, la lutte devait être vive, ardente, prolongée, féconde en manœuvres savantes, en incidents inattendus, et l'on ne doit pas s'étonner que des intérêts si divers et si grands aient, par leur obstination, fait durer le conclave de Clément IX quatre mois, celui d'Alexandre VIII plus de cinq mois, et celui de Benoît XIV jusqu'à six mois.

Dans un temps où les Papes prenaient une part active à tous les événements de la politique européenne, et où ils n'avaient pas renoncé à accroître par les négociations ou par les armes le domaine de saint Pierre, supposer que les souverains des principaux Etats catholiques pouvaient demeurer spectateurs bénévoles des combats que les factions se livraient dans l'intérieur du conclave, ce serait croire qu'ils ne voyaient dans le Pape que le chef spirituel de la chrétienté, et qu'ils n'avaient aucun intérêt politique à porter au trône pontifical un cardinal de préférence à un autre ; or, le contraire est précisément la vérité.

Les rois d'Espagne, les rois de France et les empereurs d'Allemagne se disputaient l'influence sur le Sacré-Collége par le moyen des cardinaux qui étaient leurs sujets, leurs obligés ou leurs pensionnaires. Ordinairement ils appuyaient de leur crédit une des factions existantes, souvent ils en formaient eux-mêmes, et la couronne qui déployait le plus de savoir-faire et d'activité, qui prodiguait le plus de faveurs ou de promesses, devenait maîtresse de l'élection. Nous n'avons pas besoin de dire combien il était difficile d'enchaîner à une même volonté ces intérêts, ces espérances, ces prétentions, ces haines, grandes ou petites, ces amitiés, réelles ou supposées, qui se croisaient et se heurtaient dans tous les sens, ni qu'un conclave était regardé autrefois comme le terrain sur lequel un diplomate adroit et exercé pouvait le mieux déployer ses talents.

Les deux tiers des suffrages étant nécessaires pour l'élection

du Pape, la minorité possédait le moyen de prolonger la durée du conclave autant qu'il lui plaisait, et de lasser la patience de la majorité par des scrutins inutiles. Une concession du parti le plus nombreux devint donc inévitable. Il fut admis en principe que la minorité, quand elle atteindrait le tiers au moins des suffrages, pourrait donner l'exclusion au candidat de la majorité, et prévenir ainsi des démarches et des opérations condamnées à demeurer sans effet. Les chefs de parti se remettaient alors en campagne, de nouvelles négociations s'entamaient, un nouveau candidat était produit; les esprits se refroidissaient et se rapprochaient peu à peu, et l'élection, longtemps débattue, consentie à regret par quelques-uns, avec indifférence par quelques autres, se faisait à l'unanimité. Tous les cardinaux couraient à l'adoration du nouveau pontife avec un égal empressement, comme si la même pensée les eût dès le principe animés. Les choses, il faut le dire, ne se passaient pas toujours de la sorte. On a vu la minorité exclure pendant plusieurs mois de suite les candidats sucessivement présentés par la majorité, et forcer des cardinaux brisés par l'âge et les souffrances à se retirer du combat. Souvent un cardinal haut placé dans l'esprit de ses collègues donnait à lui seul l'exclusion, et renversait d'un seul mot les plus brillantes espérances d'une faction prête à l'emporter. Au conclave de Clément VIII, en 1592, le cardinal de San-Sévérino, tiré de sa cellule, salué souverain pontife et conduit en triomphe à la chapelle Pauline par trente-six cardinaux sur cinquante-deux, n'en vint pas moins échouer contre l'inébranlable résistanee du cardinal Altemps. Il ne s'agit ici, on doit le comprendre, que de traditions, que d'usages, sur lesquels les circonstances exerçaient nécessairement beaucoup d'empire ; mais ce qu'il importe le plus de remarquer, c'est que l'exclusive, dont les puissances devaient un jour abuser avec si peu de retenue contre la liberté des cardinaux, fut établie par eux-mêmes. L'esclavage entra dans le conclave par la porte ouverte à l'intrigue.

Aussi loin qu'on remonte dans l'histoire des temps modernes,

on aperçoit les souverains tourmentant l'élection des Pontifes par leurs menées, leurs obsessions, leurs promesses ou leurs violences ; mais, avant le XVIe siècle, cette influence, si excessive qu'elle fût, ne s'exerçait pas avec régularité, en vertu d'un droit reconnu au moins tacitement par les électeurs, et ceux-ci conservaient toujours la faculté de protester au nom de la liberté quand elle leur avait été ravie. Etaient-ils parvenus à s'entendre sur le choix du souverain Pontife, le simple *veto* d'un ambassadeur ne venait pas, au début d'un scrutin, paralyser le vœu de leur conscience et faire tomber la plume de leurs mains. Si l'agent d'une couronne décidait de l'élection, ce succès était dû à son habileté, à ses moyens nombreux de séduction, à la pusillanimité des électeurs; mais le principe de l'indépendance du vote survivait. A la vérité, les ambassadeurs ne reculaient devant l'emploi d'aucun moyen de corruption ou d'intimidation, et l'histoire nous a conservé sur ce point des faits qu'il est bon de ne pas oublier, si l'on veut connaître avec exactitude la triste origine du droit d'exclusion. Nous citerons quelques-uns de ces faits.

Au conclave d'Alexandre VI, Bernardino Caravaja, évêque de Carthagène et ambassadeur du roi d'Espagne, ne craignit pas de faire servir la chaire chrétienne au succès de ses vues politiques. Il obtint de prononcer le sermon d'usage à l'ouverture du conclave. « Plusieurs personnes qui avaient assisté à cette action, dit l'historien Vanel, jugèrent que les cardinaux, charmés de l'éloquence de ce prédicateur, feraient un Pape de la même nation ; ce qui arriva comme ils l'avaient prévu. » La garde de ce même conclave fut, au mépris des convenances, confiée aux ambassadeurs des couronnes.

Après leur entrée dans le conclave, les cardinaux reçoivent les visites et les hommages de la noblesse romaine et des ambassadeurs. A la chute du jour, le maréchal du conclave fait sortir les étrangers et ferme le conclave. Les ambassadeurs emploient ces derniers moments à se concerter avec les chefs de leur parti, et on en a vu retarder, par leurs allées et venues,

la clôture jusqu'à une heure avancée de la nuit. Lors de l'élection de Grégoire XV, en 1621, la faction française crut utile à ses intérêts de faire rester l'ambassadeur de France dans le conclave jusqu'au jour; et quand Varèze, gouverneur du Bourg et gardien du conclave, vint l'engager à sortir, il répondit qu'il se retirerait quand il lui plairait et lorsque tous ceux qui n'y devaient pas demeurer seraient eux-mêmes sortis. La faction, voyant qu'elle n'avait rien à craindre pour la nuit et que l'exclusion s'était fort avancée pour le lendemain, jugea à propos que les ministres étrangers se retirassent. Varèze alla trouver encore une fois l'ambassadeur de France pour le prier de sortir, afin qu'il pût fermer le conclave, et l'ayant vu dans la cellule du cardinal Bevilacqua, où il conférait avec les confédérés sur l'exclusion de Campora, il s'arrêta devant la porte. Bevilacqua, en ayant été avertit, sortit, et lui demanda ce qu'il faisait là. Varèze lui répondit qu'il venait par l'ordre des cardinaux chefs d'ordre prier encore une fois M. l'ambassadeur de se retirer, afin qu'il pût fermer le conclave, parce qu'il était presque jour. «Si vous voulez, reprit Bevilacqua irrité, faire le maréchal-des-logis, mettez auparavant hors d'ici les particuliers qui y sont, et vous viendrez ensuite faire votre compliment à l'ambassadeur du plus grand roi de l'Europe, qui n'est avec nous que pour l'intérêt de Dieu et de toute la chrétienté.» Il est permis de douter que M. l'ambassadeur se donnât tant de peine pour le seul intérêt de Dieu et de la chrétienté; l'intérêt du roi de France y entrait bien pour quelque chose.

Les ambassadeurs ne se contentaient pas de préparer les votes, ils les surveillaient, et se croyaient le droit de protester contre les scrutins qui ne leur semblaient pas réguliers. A l'élection de Sixte V, le cardinal d'Autriche se présenta à la porte du conclave, et demanda d'être admis au moment où l'assemblée dépouillait un scrutin. On le pria de différer de quelques instants son entrée, afin que l'opération pût être achevée; mais le cardinal et l'ambassadeur d'Espagne ayant déclaré qu'ils

protestaient de la nullité du scrutin, on résolut de lui ouvrir. Puisque les représentants des puissances se considéraient en quelque sorte comme des membres du Sacré-Collége, ils auraient dû n'employer que des moyens publics ou secrets de persuasion ou de séduction, et ne pas recourir à d'insultantes menaces.

Au conclave de Léon XI, les Espagnols, voulant écarter le savant cardinal Baronius, déclarèrent nettement que ce cardinal n'étant pas agréable au roi leur maître, son élection obligerait ce prince à porter ses armes en Italie. Ils alléguaient saint Thomas, qui dit qu'on ne doit pas élever aux dignités éminentes les personnes qui peuvent causer des guerres ou du scandale, quoique d'ailleurs elles soient vertueuses. Lors de l'élection de Grégoire XV, le sénat de Venise adressa à son ambassadeur des ordres précis qui déclaraient criminels de lèze-majesté, non-seulement les cardinaux vénitiens qui favoriseraient le cardinal Campora, qu'un parti nombreux voulait élever au trône, mais encore toute leur famille. Nous ne finirions pas si nous voulions rapporter tous les faits de ce genre que l'histoire nous présente.

Ces menaces, unies à toutes les menées souterraines qu'une diplomatie sans scrupule sait faire tourner à son profit, montrent que les couronnes ne possédaient à cette époque aucun droit positif. En effet, l'exclusive d'une puissance n'arrêtait pas toujours les cardinaux, et quelquefois l'on entendit de généreuses protestations sortir du sein de cette assemblée que la politique étrangère opprimait. Le cardinal de Montalte, dont il a été déjà parlé, refusant de choisir un candidat dans une liste de sept noms qui lui était présentée par le chef de la faction espagnole au conclave de Grégoire XIV, prononça ces belles paroles : « Je ne veux pas qu'on puisse me reprocher d'avoir soumis à perpétuité le Sacré-Collége à une si grande servitude, et d'avoir fait dépendre l'élection du vicaire de Jésus-Christ de la volonté d'un prince séculier. » Mais ces derniers cris de la liberté n'avaient plus d'écho, et le cardinal

d'Avila se plaignant, au conclave de Léon XI, de ce que les sujets du roi d'Espagne prenaient parti contre ses intérêts, déclara que, quant à lui, il demeurerait un an dans le conclave plutôt que de consentir à aucune chose qui pût porter préjudice aux intérêts du roi son maître; et Aldobrandini, neveu du dernier pape Clément VIII, répliquait avec une inconcevable franchise qu'il y passerait plutôt deux ans que de permettre qu'on élevât au pontificat tout autre qu'une de ses créatures. La volonté de la cour d'Espagne régnait si absolument dans ce conclave, que le cardinal Sforce put dire avec ironie qu'Aldobrandini devrait se faire nommer simplement par le roi catholique.

Il ne restait plus qu'à placer l'obéissance aux couronnes parmi les cas de conscience. Cette consécration lui fut donnée au conclave d'Innocent X en 1644. Quelques cardinaux ayant agité la question de savoir s'il était permis d'élever au pontificat un cardinal exclu par le roi d'Espagne, principalement dans le temps où le Sacré-Collége avait un si grand besoin de la protection de ce prince, le confesseur du conclave se déclara pour la négative.

Cette opinion fut, on peut l'assurer, adoptée généralement; car ceux qui avaient intérêt à la repousser alléguaient, pour la rendre moins absolue, des motifs qui étaient également contraires à la liberté de l'élection. Un cardinal, s'adressant à Rapaccioli, adversaire de la faction espagnole, lui dit qu'il était assuré qu'on ne pouvait en conscience donner son suffrage à un sujet exclu par un des rois chrétiens, et lui demanda comment il était parvenu à surmonter un scrupule si légitime. Rapaccioli répondit que cette maxime pouvait être véritable, supposé que ce prince en dût recevoir un grand préjudice et que l'élection pût troubler le repos de la chrétienté, mais qu'on ne pouvait soutenir cette proposition en thèse générale sans donner atteinte à l'autorité et à la liberté du Sacré-Collége; que les rois eux-mêmes ont reconnu qu'il ne suffisait pas qu'ils témoignassent leur éloignement à l'égard d'un cardinal pour en

empêcher l'élection, puisqu'ils ont toujours envoyé des ambassadeurs chargés de représenter leurs intérêts au Sacré-Collége, et souvent éprouvé qu'après avoir formé une cabale puissante pour exclure un cardinal qui leur était suspect, on n'a pas laissé de le faire Pape malgré eux. Ainsi Rapaccioli reconnnaissait que l'exclusion formelle donnée par l'envoyé d'un prince chrétien engageait la conscience des cardinaux; mais il n'accordait pas la même force à l'exclusion indirecte, c'est-à-dire à cette simple déclaration faite par un souverain qu'il ne souhaitait pas que tel cardinal fût élu. On voit que les membres les moins serviles du Sacré-Collége ne poussaient pas fort loin leurs prétentions à l'indépendance, et qu'en une matière aussi sainte les plus délicates subtilités venaient rassurer les consciences indécises.

L'exclusion formelle, publique, donnée par un cardinal protecteur ou par un ambassadeur, au nom d'un prince catholique, était donc regardée au XVIIe siècle comme une barrière que les cardinaux étaient obligés, par conscience, de ne point franchir. Disons comment l'exclusion, après n'avoir été qu'un usage toléré, devint un droit positif, quoique non écrit.

Le principe de la liberté des élections pontificales était la véritable source de toutes les intrigues que les puissances ourdissaient dans les conclaves. Rien ne s'opposant à ce qu'un Pape fût élu sans leur assentiment, elles redoublaient d'efforts à chaque élection pour qu'un tel démenti ne fût pas donné à leurs prétentions, et les efforts tentés par les cardinaux pour reconquérir leur droit tournaient à leur préjudice. Si l'on parcourt l'histoire secrète des conclaves tenus pendant le XVIe et le XVIIe siècle, on comprend très-bien que les princes de l'Eglise, fatigués de lutter contre l'intrigue diplomatique et découragés par l'inefficacité de leur résistance, aient cru devoir sacrifier une portion de leur liberté afin de sauver le reste. Ils espéraient qu'en accordant à chacune des trois grandes puissances catholiques le droit de prononcer une exclusion, elles useraient de cette faculté avec mesure, et les laisseraient ensuite accomplir

paisiblement leur sainte mission. Cette concession leur semblait propre à rappeler au sein des conclaves l'union, le calme, la gravité, qui en étaient exilés depuis si longtemps.

Le droit d'exclusion s'appuyait d'ailleurs sur des considérations politiques assez spécieuses. Les Etats catholiques, disait-on, pourraient demander d'être représentés dans le Sacré-Collége par un nombre de cardinaux correspondant au rang qu'ils occupent dans la chrétienté ; or, ils se contentent de quelques nominations et y laissent la majorité des voix assurée aux cardinaux italiens. Les canons de l'Eglise et l'intérêt de la religion exigent que le choix des cardinaux décerne la tiare à celui d'entre eux qui, par sa piété, ses lumières, son expérience, en paraît le plus digne, quelle que soit, du reste, sa nation; or, les couronnes ont bien voulu reconnaître que les cardinaux italiens étaient seuls éligibles au souverain pontificat, et, depuis Adrien VI, pas un étranger ne s'est assis dans la chaire de saint Pierre. Pour prix d'aussi grandes concessions, n'est-il pas juste et prudent d'accorder aux puissances catholiques leur part d'influence dans une élection qui, sous le seul rapport spirituel, peut influer si profondément sur le maintien de la paix et du bon ordre au sein de leurs Etats. Le roi d'Espagne, le roi de France et l'Empereur prennent le titre et remplissent les devoirs de protecteurs de l'Eglise, de défenseurs des saints canons, d'exterminateurs de l'hérésie; à leur pouvoir temporel, ils joignent un certain caractère spirituel qui leur a fait donner le nom d'évêques du dehors; leur intervention dans le choix du souverain Pontife n'a donc rien que de naturel, et c'est pour n'avoir pas voulu déclarer la légitimité de cette intervention qu'on l'a rendue corruptrice ou oppressive. Tels sont les motifs qui firent admettre le droit d'exclusion réclamé par les trois couronnes.

Les espérances du Sacré-Collége furent déçues. Il est peu de conclaves où les factions se soient livré de plus rudes assauts, où l'astuce diplomatique ait fait mouvoir plus de ressorts variés, et où l'élection ait été plus vivement disputée qu'à ceux

d'Innocent X, de Clément IX, d'Alexandre VIII, de Benoît XIV et de Clément XIV. Loin de satisfaire l'ambition des couronnes, l'exclusive devint la base sur laquelle chacune s'efforça d'élever sa prépondérance. L'intrigue prit une nouvelle voie, changea sa stratégie séculaire, mais ne fut ni moins tyrannique, ni plus scrupuleuse, ni plus amie de la liberté et de la dignité du Sacré-Collége.

Après avoir conquis l'exclusive, les puissances songèrent à s'emparer de l'*inclusive*, c'est-à-dire à joindre au droit d'exclure celui de désigner; en telle sorte que le conclave ne fût véritablement assemblé que pour ratifier le choix de la plus redoutable ou de la plus habile d'entre elles. Alors le duc de Chaulnes ne craignait pas de dire à Altieri, camérier de Clément IX : « Faites-vous cardinal, les Français vous feront Pape ! » Altieri se fit cardinal, Chaulnes tint parole, et pour que personne ne pût en douter, il porta la queue du nouveau pontife dans la cérémonie de la première adoration. Cependant la prétention de l'inclusive était tellement audacieuse qu'elle ne se produisit jamais, nous devons le dire, sans exciter l'indignation, même chez les cardinaux les plus faibles, les moins disposés à résister aux séductions des cours étrangères. L'excès de l'oppression amena quelques nobles résistances, mais qui restaient trop souvent des actes de fermeté et de dévouement isolés et sans portée.

En 1590, au conclave de Grégoire XIV, où l'intrigue espagnole se surpassa elle-même, le comte d'Olivarès, ambassadeur du roi catholique, déclara publiquement aux cardinaux, le jour de la clôture du conclave, qu'il avait ordre de désigner les sept candidats parmi lesquels le roi, son maître, souhaitait que le Pape fût choisi. Bientôt on apprit que l'exclusion de cette couronne portait nominativement sur cinq cardinaux, et généralement sur toutes les créatures de Sixte V. Une exclusion si ample et de plus collective suscita les murmures du Sacré-Collége et de la cour romaine. Elle parut d'autant plus injuste et déraisonnable qu'elle n'avait jamais été pratiquée, le

roi catholique n'excluant d'habitude qu'un ou deux sujets au plus, et bien souvent pas un, tandis qu'en cette occasion il en voulait rejeter trente, ou, pour mieux dire, il tenait tous les cardinaux pour ses ennemis et pour suspects, à la réserve des sept qu'il proposait. Le cardinal de Crémone, qui fut élu, était l'un de ces sept : cependant la cour d'Espagne se montra médiocrement satisfaite, parce qu'il se trouvait placé le dernier sur la liste, et qu'Olivarès avait déclaré que les trois premiers, San-Sévérino, Paleotto et Madruzzi, étaient les plus agréables à sa cour. Ce raffinement d'exigence rendait fort difficile de satisfaire aux désirs de Philippe II.

Pendant la première moitié du XVIIe siècle, l'oppression du Sacré-Collége continua d'être aussi dure qu'humiliante ; mais, au conclave d'Alexandre VII, en 1655, quelques symptômes d'indépendance éclatèrent parmi les cardinaux, et firent présager que la domination étrangère allait rencontrer enfin des adversaires résolus et redoutables.

De longues et savantes manœuvres préparèrent l'élévation au trône de Fabio Chigi. Selon leur coutume, les Espagnols reproduisirent cette vieille et absurde doctrine qu'on ne pouvait, sans blesser sa conscience, donner sa voix à un candidat exclu par le roi d'Espagne. On attribua même au cardinal Lugo un ouvrage qui circula dans le conclave, où cette opinion était développée. Deux cardinaux de la faction contraire, Albizzi et Litta, répondirent par un manifeste dans lequel ils prétendaient prouver qu'un prince séculier péchait mortellement lorsqu'il excluait un cardinal digne du pontificat, et que les cardinaux qui, sous ce prétexte, refusaient de donner leur suffrage à ceux qu'ils jugeaient dignes de parvenir à cet auguste rang, commettaient la même faute. Ces maximes étaient appuyées sur diverses autorités tirées des canons et des Pères de l'Église. Il y eut des réponses de part et d'autre qui découvrirent les sentiments de ceux qui en étaient ou qu'on en jugeait les auteurs. Ce fut un fait assurément très-surprenant, et qui ne pouvait rester sans conséquences, que cette controverse éta-

blie en plein conclave sur la légitimité du droit d'exclusion ou de l'intervention des couronnes. Une pareille question une fois soulevée, il devenait impossible que le sentiment du devoir ne se réveillât pas dans la conscience des électeurs, ou au moins de ceux qui ne s'étaient pas irrévocablement enchaînés aux intérêts ou aux caprices de la politique temporelle. En effet, plusieurs cardinaux de création nouvelle conçurent la pensée de former un parti séparé qui ne reconnaîtrait aucun chef et manœuvrerait librement au milieu de toutes les factions constituées. Ce parti, qui ne cessa plus d'exister dans les conclaves, prit ou reçut le nom d'*escadron volant*, qui exprimait assez bien ses allures.

On a reproché aux *escadronistes* de moins chercher, en s'isolant, à rendre les élections plus sincères et plus pures, qu'à accroître l'importance relative des suffrages dont ils disposaient, et de n'avoir rien fait autre chose que de compliquer d'un élément nouveau des élections déjà suffisamment tortueuses et pénibles. Cette accusation ne manque peut-être pas de fondements ; toutefois ce parti rendit, sciemment ou non, deux services éminents à la cause de la liberté : il rompit les vieilles traditions des conclaves, dérouta la tactique routinière des chefs, diminua le poids de l'influence étrangère, en la condamnant à des efforts nouveaux et toujours imprévus ; ensuite, et c'est là son vrai mérite, il ouvrit la voie à un parti qui élevait ses desseins plus haut et n'aspirait à rien moins qu'à rétablir sur des bases inébranlables l'indépendance du Sacré-Collége. Nous allons dire comment ce dernier parti se forma.

Si les effets et l'abus de l'exclusive n'eussent pas été notoires, ce qui se passa au conclave de Clément X en 1670 les aurait suffisamment révélés. On y vit un ambassadeur prononcer l'exclusion contre un candidat, sans aucun motif religieux, politique ou moral, et uniquement par point d'honneur.

Le choix du Sacré-Collége paraissait fixé sur le cardinal Elci, qui n'avait échoué à l'élection précédente que par les menaces du peuple romain de mettre le feu au conclave; car la populace

se mêlait aussi d'exercer l'exclusive, mais à sa façon. Dès que le duc de Chaulnes fut instruit des dispositions du Sacré-Collége, il adressa son exclusion à Médicis, chef de la faction d'Elci, ajoutant que la cause de cette exclusion n'était point qu'il y eût aucune mauvaise qualité dans ce cardinal, qui était digne de tous les grands emplois ; que c'était seulement la manière dont on avait négocié qui mettait la faction française hors d'état de concourir avec bienséance à une élection où l'on n'avait pas voulu qu'elle eût part. Ce sont les propres expressions de la dépêche de l'ambassadeur français. Ainsi le cardinal Elci était, de l'aveu du duc de Chaulnes, digne de la tiare ; sous le rapport politique, nulle objection de la part d'aucune puissance ; mais la France, ne pouvant concourir *avec bienséance* à une élection à laquelle son parti était resté étranger, prononce l'exclusion. Jamais le dédain des intérêts de la religion, des droits et de l'honneur du Sacré-Collége n'avait été poussé aussi loin. L'amour-propre blessé d'une faction ou d'un ambassadeur justifie, même aux yeux du Sacré-Collége, l'usage d'un droit réservé pour le cas extrême où un choix imprudent aurait pu mettre en péril la chrétienté. Il ne faut donc pas être surpris si, après la mort de Clément X, en 1676, plusieurs cardinaux, révoltés de semblables abus qui semblaient prendre chaque jour plus de force, se détachèrent des autres factions et s'unirent entre eux, avec l'engagement de repousser désormais dans les élections toutes les considérations mondaines d'intérêt, d'amitié, de rancune ; de n'avoir en vue que le bien de l'Eglise, et de choisir toujours le plus digne et le plus capable d'être son pasteur universel, quelle que fût du reste l'opinion des couronnes. Le fondateur et le chef de ce parti était le cardinal des Ursins. Il y attira Odescalchi, qui devint peu après Pape sous le nom d'Innocent XI. Ainsi se forma la faction des zélés (*zelanti*) qu'on aurait pu nommer celle des amis de la liberté ecclésiastique, car ils se vouèrent à sa défense avec la plus courageuse et la plus ferme résolution.

Les zélés n'aspiraient pas à un succès immédiat et incon-

testé ; ils savaient qu'on ne guérit pas en quelques jours un mal invétéré et entretenu par d'ardentes ambitions ; que leurs opinions étaient la censure sévère des traditions de la cour romaine et de la conduite du plus grand nombre de leurs collègues ; que les factions allaient s'attacher à les décrier, à les désunir, à leur tendre mille embûches, et qu'ils n'obtiendraient réellement la victoire que le jour où ils auraient amené le conclave à ce degré de courage de ne plus tenir compte de l'exclusive des couronnes. Aussi la part qui leur revint dans l'élection d'Innocent XI, les encouragements secrets qu'ils reçurent, les vœux qu'ils entendirent former autour d'eux en faveur de la liberté dont ils se faisaient les champions, durent les pénétrer de joie, et leur montrer qu'en continuant de suivre avec courage et prudence la ligne qu'ils s'étaient tracée, eux ou leurs successeurs parviendraient à réaliser la généreuse réforme que Dieu leur avait inspiré d'entreprendre.

Innocent XI n'oublia pas sur le trône les engagements qu'il avait contractés quand il n'était encore que le cardinal Odescalchi. Convaincu, avec tous les zélés, que l'oppression du Sacré-Collége provenait de l'existence des factions, et que ces factions étaient elles-mêmes le produit du népotisme, il résolut de ruiner cet abus. Pendant les treize années qu'il gouverna l'Eglise, il ne se contenta pas de laisser un grand nombre de places vacantes dans le Sacré-Collége et de ne donner aucun bénéfice ni aucun emploi à son neveu don Livio, mais il fit aussi dresser une bulle pour l'extinction du népotisme et tâcha d'amener tous les cardinaux à y consentir, afin d'engager par là son successeur. Ils refusèrent de souscrire cette bulle sous le prétexte de quelques difficultés qui s'y rencontrèrent ; mais les faveurs excessives dont plus tard Alexandre VIII surchargea ses deux neveux, don Antonio et don Marco Ottoboni, les firent changer de sentiments, et ils reconnurent qu'il était du moins nécessaire de mettre des bornes aux profusions que quelques Papes avaient faites dans le but d'affermir la puissance de leur famille. Les zélés profitèrent de ces dispositions favorables, et pendant

qu'on célébrait encore les obsèques d'Alexandre VIII, ils remirent au cardinal Colloredo le soin de diriger leur parti, en le chargeant de visiter plusieurs de leurs collègues, et de chercher à pénétrer leurs dispositions, afin de régler sur ces éclaircissements leur propre conduite. Ce fut à ce conclave, où fut élu Innocent XII, en 1691, que le parti des zélés parut et agit ouvertement. Sa devise était, on le sait: abolition du népotisme, rétablissement de la liberté des élections.

Ils choisirent pour candidat le cardinal Barbarigo, évêque de Padoue, quoiqu'il fût absent. Ce personnage réunissait à la voix du peuple et du clergé l'estime de ses compétiteurs. Animé d'un zèle infatigable pour la conservation de son troupeau et pour la juridiction ecclésiastique, il était d'un naturel doux, affable à tout le monde, soumis avec les princes, humble avec ses égaux, charitable envers les pauvres, éloigné de toute ambition et de tout intérêt. Nulle autre candidature n'eût mieux proclamé les véritables intentions des zélés, et leur parti devint sur-le-champ si formidable, qu'il partagea le conclave. Barbarigo obtint jusqu'à trente-trois voix, et il aurait certainement été élu si l'Empereur n'eût pas signé, le 12 mars 1691, son exclusion. La domination étrangère l'emporta.

L'historien des conclaves termine en ces mots le récit des circonstances qui accompagnèrent l'élection d'Innocent XII: « Les cardinaux zélés eurent enfin tout le sujet du monde de s'applaudir de cette élection, puisqu'après avoir tenu le conclave l'espace de cinq mois entiers, dans la seule vue d'avoir un Pape digne d'être chef de l'Eglise, enfin la providence divine leur en accorda un en la personne du cardinal Pignatelli, qui possède toutes les belles qualités qu'ils ont toujours honorées dans le cardinal Barbarigo. »

A chaque élection l'autorité du nouveau parti grandissait dans le conclave et hors du conclave, et déjà elle commençait à ébranler l'influence des couronnes. Dès le début du conclave où fut élu, en 1700, Clément XI, les zélés formèrent un parti de vingt-huit à vingt-neuf cardinaux qui prévalut sur tous les au-

tres. Lorsque le Sacré-Collége, après quelques courtes négociations, eut décidé de porter son choix sur Albani, il en donna avis à l'ambassadeur de France, qui répondit qu'il approuvait l'élection de ce cardinal; mais qu'il lui semblait qu'on n'aurait pas dû en venir à la conclusion avant que la réponse du roi sur l'affaire du prince Vaini fût arrivée, et que, sans un ordre exprès de Sa Majesté, il n'était plus en son pouvoir de retourner à Rome. L'ambassadeur s'était retiré en Toscane à la suite d'une collision entre les gens du prince Vaini, seigneur placé sous la protection de la France, et les soldats du gouvernement romain. Le Sacré-Collége se serait arrêté en d'autres temps devant cette simple observation; mais il crut, au contraire, devoir se hâter, pour se tirer de l'embarras où cette réponse, qu'on attendait bientôt, pouvait le mettre. Au moment où Albani réunit cinquante-sept suffrages, c'est-à-dire toutes les voix moins la sienne, il se tourna vers le crucifix qui était sur l'autel, et dit d'une voix émue : « Je jure devant ce Dieu qui me doit juger que je n'accepte le pontificat que pour m'ôter les scrupules que des théologiens m'ont donnés, que je pécherais mortellement si je le refusais. » Cette élection fut donc une belle victoire pour les partisans de la liberté ecclésiastique; car le cardinal Albani était évidemment le plus digne de porter la tiare, et ses collègues la lui décernèrent sans s'arrêter aux vains scrupules qu'un ambassadeur voulut jeter dans leurs esprits.

Pendant le cours du XVIIIe siècle, sept Pontifes se succédèrent dans la chaire de saint Pierre, et gouvernèrent l'Église au milieu de tous les obstacles que leur suscitaient les infatigables attaques de la philosophie et le relâchement des mœurs. Les puissances intervinrent, comme par le passé, dans l'élection de ces Papes, et certes les conclaves de Benoît XIV et de Clément XIV furent assez longs et assez tumultueux pour que l'on puisse dire que cette intervention continuait de produire ses effets accoutumés. Ganganelli ne fut soutenu par la France et élu que parce qu'on lui avait entendu dire au doyen du Sacré-Collége que le temps était venu où il fallait bien obéir aux sou-

verains si l'on voulait sauver Rome ; que leurs bras s'étendaient beaucoup au delà de leurs frontières, et que leur puissance s'élevait au-dessus des Alpes et des Pyrénées. A cette époque, la France et l'Espagne excluaient tous les cardinaux qui passaient, à tort ou à raison, pour être favorables à la société des Jésuites. Il n'était pas de vertu ni de sagesse qui pût, à leurs yeux, balancer ce tort irrémissible. Cependant les zélés continuaient de lutter pour les droits du Sacré-Collége, suscitant à l'intrigue diplomatique de continuels obstacles, et forçant, à chaque conclave, les cardinaux de Tencin et de Bernis à compter avec eux. Ils ne triomphèrent pas toujours, mais ils triomphèrent quelquefois, et tinrent à toutes les élections, levée très-haut, une bannière sur laquelle ceux de leurs collègues qui cédaient aux séductions de la France pouvaient lire, écrits par la main de Dieu, leurs devoirs et leurs droits.

L'élection de Pie VI fut le résultat d'une transaction entre tous les partis. Le cardinal de Bernis et don Joseph Monino, ambassadeur d'Espagne, qui, par leurs talents, comme par l'importance de leurs cours, exerçaient la principale influence, sentirent que, ne pouvant réussir malgré les zélés, il fallait, de guerre lasse, choisir dans leur parti un de ceux qui inspiraient le moins de préventions aux couronnes. Ils revinrent donc à Braschi ; mais leur véritable candidat, celui que dans le principe ils avaient appuyé avec le plus de chaleur, était Visconti. Durant ce conclave, aucune exclusion formelle ne fut prononcée.

Au conclave de Pie VII, le cardinal Hertzan, ministre de l'Empereur pour l'élection, donna, au milieu d'un scrutin, l'exclusive au cardinal Gerdil, en déclarant que l'Empereur n'agréait pas un sujet du roi de Sardaigne. Il alla plus loin. Les voix s'étaient reportées sur Bellisomi, et on était presque convenu que le vote serait unanime, lorsque Hertzan, qui appartenait au parti d'Antonelli, représenta que le conclave se tenait dans une ville des Etats de l'empereur d'Allemagne, et qu'il serait convenable, avant de publier l'élection du nou-

veau pontife, de donner au moins connaissance de ce choix à Sa Majesté, qui certainement l'approuverait. Le Sacré-Collége accueillit cette proposition; mais, avant que le courrier fût revenu, Bellisomi avait perdu la majorité des suffrages.

Au conclave de Léon XII, en 1823, l'Autriche prononça, sans aucun motif sérieux, l'exclusion contre le cardinal Sévéroli. La France ne suivit pas cet exemple, et la conduite de son représentant à Rome fut en cette circonstance un modèle de noblesse et d'élévation. En communiquant ses instructions aux cardinaux français, M. le duc de Laval leur disait : « Nous ne demandons pas un cardinal qui soit particulièrement dévoué à la France. Nous voulons seulement qu'il ne soit le serviteur d'aucune grande puissance, car nous sommes plus intéressés qu'aucun Italien à la complète indépendance du Saint-Siége. » La France ne devrait jamais adresser d'autre recommandation à ses cardinaux. Notre devoir et nos intérêts sont retracés fidèlement dans ce peu de mots.

Ici commence à s'opérer dans les rapports des couronnes avec les membres du Sacré-Collége et dans les élections pontificales, un changement que nous saluons comme l'aurore d'une ère nouvelle.

Pie VIII, Grégoire XVI et Pie IX ont été élus librement. Nulle puissance n'est intervenue dans les trois derniers conclaves, sinon peut-être par des avis présentés avec discrétion et accueillis avec bienveillance; aucune n'a prononcé d'exclusion. Rétablis dans le paisible exercice de leurs droits, les cardinaux en ont usé, non pour faire prévaloir les intérêts d'une couronne contre ceux des deux autres, non pour donner la victoire à des factions puissantes; car le népotisme n'est plus qu'un triste et lointain souvenir, et l'on ne se rappelle pas même aujourd'hui, dans le Sacré-Collége, le nom de ces partis qui autrefois perpétuaient bruyamment leur empire à travers le cours d'un siècle; mais ils ont pratiqué la liberté sans aucune autre pensée ou sans aucun autre intérêt que celui de la gloire et du bien de l'Eglise, et jamais l'univers catholique n'a été régi avec plus

de modération, de sagesse, de dignité. Une prescription bienfaisante semble acquise contre le droit d'exclusion et contre l'intervention des couronnes dans les élections pontificales. Des circonstances heureuses, malgré leurs apparences, ont délivré le Sacré-Collége du joug qu'une politique gratuitement vexatoire lui faisait porter, et aujourd'hui il respire et vit dans son indépendance. Les couronnes ont-elles le droit de rétablir ce joug ? Si elles possèdent ce droit, ont-elles intérêt à le faire valoir ? Telles sont les deux questions qui restent à examiner.

Jamais les puissances n'ont prétendu posséder le droit formel d'intervenir dans les élections pontificales. Elles y intervenaient en vertu d'une regrettable tolérance, d'un usage consacré par le temps, et quand elles ont restreint leur intervention au droit d'exclusion, c'était, disaient-elles, pour faire une part plus large à la liberté du Sacré-Collége, dont elles sont les fidèles protectrices. Si l'exclusive avait le caractère d'un droit, il faudrait, pour que l'élection du souverain Pontife fût valable, que chacune des couronnes eût pu faire connaître si elle agréait ou rejetait le cardinal qui aurait été élu, et alors une élection accomplie en trois jours, sans qu'aucune puissance ait eu le moyen d'exprimer ses intentions, serait une élection radicalement nulle. Or, est-il entré dans l'esprit de quelqu'un à Paris, à Vienne ou à Madrid, de protester contre le scrutin qui a donné le sage Mastaï pour successeur à Grégoire XVI ? L'exclusive, nous ne cessons de le répéter, n'est pas un droit, mais une coutume contre laquelle des voix pieuses n'ont cessé de protester à chaque conclave depuis cent ans, et dont au surplus les membres du Sacré-Collége peuvent toujours s'affranchir quand ils en ont la volonté.

On a prétendu que l'exclusive était accordée en compensation de la prépondérance des cardinaux italiens dans le conclave, et de la coutume établie depuis trois siècles, et acceptée comme une loi par les puissances, de ne choisir le souverain Pontife que parmi ces cardinaux. Nous ne pensons pas que l'on puisse attribuer à des usages fondés par la convenance, par la

raison, et l'on peut même dire par la nécessité, mais qui n'ont rien de canonique ni d'immuable, le caractère de conventions débattues et arrêtées entre le Saint-Siége et les couronnes.

Le droit d'élire les Papes constitue la plus haute prérogative des cardinaux ; mais leur fonction habituelle est d'assister le Saint-Père dans le gouvernement de l'Eglise et dans l'administration de ses domaines temporels. Le Pape doit avoir la liberté de choisir des conseillers selon sa volonté, et supposer que les couronnes pourraient exiger qu'il nommât un nombre de cardinaux proportionné à l'importance politique ou à la population de leurs États, ce serait leur accorder le droit de commettre un acte de violence et une absurdité. Dans ses moments de vertige, Napoléon rêva d'imposer au Pape vingt-cinq cardinaux français ; il reconnut bientôt ce que cette pensée avait de déraisonnable et l'abandonna. Sans doute le clergé des États catholiques doit participer, par l'intermédiaire de quelques cardinaux, à l'élection des souverains Pontifes : la justice et l'intérêt de l'Église ne demandent pas autre chose, et n'ont jamais pu demander que le Pape fût contraint d'accorder, sur la désignation d'un prince temporel, sa confiance entière à des personnages très-dignes assurément de respect, mais étrangers, qu'il ne connaîtrait pas et qui ne parleraient même pas sa langue. La prépondérance des cardinaux italiens dans le Sacré-Collége ne saurait donc justifier l'exclusive.

L'usage de choisir le Pape parmi les cardinaux italiens ne la justifie pas davantage. L'Église et les couronnes ont un égal intérêt à ce que le souverain Pontife, père commun des fidèles, et appelé, en cette qualité, à intervenir chaque jour dans les affaires les plus délicates, dans celles qui touchent à la conscience des peuples, jouisse d'une complète indépendance; or, s'il était né sujet d'une puissance, ne devrait-on pas craindre que par l'effet de ses souvenirs, de ses affections, de ses habitudes, il ne favorisât cette puissance au détriment des autres, et ne suscitât entre elles des rivalités dangereuses. Si depuis que le cardinal d'Utrecht parvint au pontificat, en 1522, sous le nom

d'Adrien VI, aucun étranger ne s'est assis dans la chaire de saint Pierre ; si, à dater de l'exaltation de Clément XIV, tous les Papes jusqu'à Grégoire XVI ont été choisis parmi les cardinaux nés dans les États pontificaux ; si l'exclusion des étrangers semble définitivement consacrée par trois siècles d'usage, ne regardons pas cette restriction du cercle de l'éligibilité comme l'effet de l'ambition des Italiens, ne croyons pas qu'elle porte atteinte aux droits légitimes des États catholiques, et qu'elle n'a pu être acceptée par les couronnes sans qu'une sorte d'indemnité leur fût accordée ; car nous méconnaîtrions le vrai sens d'une coutume introduite en faveur de la paix de l'Église et de la liberté de son chef.

Si l'exclusive ne peut être considérée comme le contre-poids de la prépondérance des cardinaux italiens dans le conclave, quel motif est-il donc possible d'alléguer pour son excuse ? Autrefois les couronnes en alléguaient un très-grave et dont nous ne chercherons pas à diminuer la force.

L'Empereur, le roi d'Espagne et le roi de France sont, disaient les partisans de l'exclusive, appelés par excellence *les princes catholiques*, parce que, de tout temps, ils se sont fait un devoir, un honneur de défendre l'Église. En plaçant la couronne sur leur tête, ils jurent à la face du monde de ne pas déposer le glaive exterminateur de l'hérésie, de respecter les priviléges, les biens, la juridiction de l'Eglise, et de veiller au maintien de sa discipline. Les canons, les traités, les concordats leur reconnaissent certains droits spirituels ; ils nomment les évêques, les archevêques, et le Saint-Père les institue ; ils désignent à sa justice ceux de leurs sujets qui doivent être revêtus de la pourpre romaine. Prétendre qu'ils demeurent complétement étrangers à l'élection du souverain Pontife lui-même, ne serait-ce pas tomber dans la plus inexplicable des contradictions ?

Les temps où de pareilles considérations pouvaient pallier l'oppression du Sacré-Collége par les princes chrétiens sont éloignés. Nous en sommes séparés par des révolutions qui ont tout détruit

dans l'ordre politique et changé bien des choses dans l'ordre religieux. Aujourd'hui il n'est plus en Europe de roi très-chrétien, ni de roi très-catholique, ni de roi très-fidèle. Les rois de France, d'Espagne et de Portugal ne règnent qu'à la condition, solennellement offerte et acceptée, de maintenir dans leurs États la liberté et l'égalité des cultes, d'accorder à la vérité et à l'erreur une égale protection, d'être catholiques avec les catholiques, protestants avec les protestants, juifs avec les juifs, ou, s'ils veulent éviter ce que cette promiscuité a de blessant pour la raison ou pour la morale publique, de n'adopter aucune religion et de les protéger toutes. Sans doute, le roi constitutionnel de la France nomme encore les évêques et les archevêques, demande et obtient des chapeaux de cardinal; il ordonne même des prières aux catholiques, approuve ou censure l'enseignement de telle ou telle doctrine religieuse; mais en même temps il nomme des ministres évangéliques et des rabbins, et quand notre Algérie aura été organisée, il nommera sans doute aussi des muphtis. On disait de Henri IV, après son abjuration, qu'il avait plus de religion que son prédécesseur, parce qu'il en avait deux. Que dira-t-on du roi des Français, qui est condamné à en avoir quatre? De nos jours, les souverains qui règnent sur la France et sur l'Espagne ne peuvent plus prendre le titre de rois catholiques. Cette dénomination doit être rayée du vocabulaire de la diplomatie. Et comment un homme sensé comprendrait-il que le souverain qui, la veille, a promis secours et protection aux protestants, aux juifs et aux mahométans, puisse, le lendemain, aller, pour ainsi dire, s'asseoir dans le conclave et y dicter un choix aux cardinaux?

L'Autriche n'est pas encore arrivée, nous en convenons, à l'égalité des religions; mais elle en est déjà à la liberté, hautement proclamée en 1815 par le congrès de Vienne. L'Empereur ne peut donc plus, comme les Charles-Quint, les Ferdinand, les Maximilien, lutter contre l'hérésie; et si un nouveau Ronge naissait au milieu de ses États, l'héritier des Césars serait contraint, en vertu des traités qui servent de base au droit public

de l'Europe, de lui garantir la pleine et entière liberté de couvrir d'outrages le Saint-Siége. Un souverain privé des moyens de faire respecter dans son empire les doctrines de l'Église et la personne du Saint-Père ne saurait intervenir dans l'élection du souverain Pontife. Quel appui, quelle force pourrait-il désormais offrir au Sacré-Collége en échange de cette intervention? Sa propre dignité en souffrirait; car il serait impuissant à défendre celui qu'il aurait contribué à élever si haut. Malgré quelques différences plus apparentes que réelles, l'Autriche est, sous le rapport religieux, dans la même situation que la France et que l'Espagne, et ne peut pas plus que ces couronnes se prévaloir d'une faculté qu'ont fait naître et qu'ont développée des idées et des mœurs qui ne sont plus.

De nos jours, les intérêts obtiennent souvent la prééminence sur le droit; il faut donc examiner si les souverains catholiques ont un intérêt quelconque à exercer l'exclusive, et, pour éclaircir ce sujet, nous séparerons l'intérêt spirituel de l'intérêt temporel.

Un cardinal est connu, dira-t-on, pour professer des doctrines relâchées ou trop rigides; ces doctrines, si elles triomphaient en sa personne, pourraient, dans un pays catholique, agiter les esprits, troubler les âmes, rompre la concorde entre les fidèles; le souverain de ce pays n'a-t-il pas intérêt que le choix du Sacré-Collége se porte sur un autre candidat? S'il peut faire échouer cette élection, ne serait-il pas responsable envers ses sujets de son indifférence ou de son inaction?

Cette objection repose sur une idée qu'on doit poursuivre et combattre à outrance chaque fois qu'elle se présente; car elle est aussi fausse que dangereuse, à savoir, que les souverains sont juges compétents des choses religieuses; qu'ils ont qualité pour décider si une doctrine professée par un cardinal ou par un Pape est ou non orthodoxe, avantageuse ou non à leurs sujets. Où puisent-ils le droit, non pas de juger, mais seulement d'examiner en semblable matière, s'ils n'ont pas déserté la communion catholique pour prendre place à la suite des imitateurs de

Henri VIII? La royauté s'était placée autrefois, nous le savons, sur cette pente glissante, où, sans la faveur divine, elle se serait perdue, et on prétend perpétuer, sous le régime de l'égalité des cultes, les anciens envahissements du pouvoir temporel; tant nous sommes encore inhabiles dans l'application des principes dont nous avons, il y a cinquante ans, proclamé la vérité avec le plus d'enthousiasme! Notre époque est, sous le rapport de la liberté des cultes et de bien d'autres libertés, une époque de transition, où les idées et les mœurs restent en arrière des lois; mais la force inhérente à tout principe vrai et le temps mettront les unes au niveau des autres, et feront justice de ces sophismes d'un autre âge, qui sont l'aveu de notre faiblesse et de notre inconséquence.

Si ensuite nous passons du raisonnement à l'application, nous dirons qu'il n'est pas permis de supposer qu'une assemblée composée de personnages pieux, sages, mûris par une longue expérience, étrangers aux agitations extérieures, du sein de laquelle l'esprit de faction et le népotisme ont été bannis pour toujours, afin d'y laisser régner en paix l'Esprit-Saint, ne pèse pas au poids du sanctuaire toutes les considérations légitimes qui doivent décider, dans l'élection d'un souverain Pontife, des hommes prêts à rendre compte à Dieu du vote qu'ils vont émettre? Que les couronnes se rassurent et attendent en silence : le Sacré-Collége sait mieux qu'elles-mêmes qui leur convient. Nous reconnaissons au surplus que les exclusions prononcées par elles l'ont presque toujours été dans des vues politiques.

Jusqu'à la fin du XVIe siècle, les Papes prirent, comme princes temporels, une large part aux événements qui agitèrent l'Europe. L'histoire l'atteste en mille endroits. Ils ne disposaient pas de forces redoutables; mais le caractère dont ils étaient revêtus communiquait à tous leurs actes politiques une si grande autorité que souvent ils donnaient à eux seuls l'impulsion, et que jamais elle n'était donnée sans eux. Assurément les couronnes n'avaient alors que trop de motifs pour intervenir dans

les élections pontificales. Nous reconnaissons même que pendant le cours du XVI[e] siècle ces motifs existaient encore. Lorsque Paul IV s'unissait à la France afin d'enlever à l'Espagne le royaume de Naples, lorsque Grégoire XIII ratifiait le plan de la ligue formée en France par les catholiques, lorsque Grégoire XIV envoyait dans ce pays une armée pour y écraser Henri IV, on ne pouvait pas dire que les rois d'Espagne et de France fussent sans intérêt dans le choix du Pontife. Mais à dater du XVII[e] siècle, l'Italie perdit son existence politique et commença ce long assoupissement qui dure encore de nos jours. L'influence des souverains Pontifes, affaiblie depuis lontemps par la réforme, cessa totalement, et les Papes ne furent plus comptés comme princes temporels. Les guerres qui désolèrent l'Italie à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci démontrèrent qu'il n'existe plus dans Rome qu'une puissance morale, puissance qui se fait respecter et aimer de tous, mais à laquelle il n'est plus donné de se faire craindre de personne.

Que reste-t-il aujourd'hui de cette ancienne influence politique? Rien, et nous sommes loin de le regretter. Le souverain temporel de Rome n'a plus ni trésors, ni armées, ni flottes, ni alliances; on ne le consulte sur aucun traité, on ne l'appelle à aucun congrès; et si de nouveaux orages venaient à fondre sur l'Europe, quel poids le débile et pacifique vicaire de Jésus-Christ mettrait-il dans la balance de nos destinées? Confiant dans le sentiment de vénération qui l'entoure, il s'est retiré de la scène politique, et jamais on n'a pu dire avec plus de raison que son empire n'est pas de ce monde. Pie VI et Pie VII parurent, il est vrai, un jour sur cette scène brûlante, mais comme des victimes traînées par leurs bourreaux et non comme des souverains. Nous cherchons en vain quelle force politique le Pape peut donner ou retirer à des États tels que la France ou que l'Autriche, et quel intérêt ces États peuvent avoir à exercer le droit d'exclusion. Au conclave de Pie VII, le cardinal Hertzan, comme nous l'avons dit plus haut, exclut, au nom de

l'Empereur, le pieux et savant Gerdil, que la cour de Vienne supposait, à cause de son origine, dévoué au roi de Sardaigne. De nos jours, une exclusion fondée sur le motif qu'un cardinal passerait pour être un peu plus ou un peu moins favorable à telle ou telle puissance serait une véritable puérilité, digne d'une diplomatie oisive ou occupée de misères.

Qu'on ne dise pas que l'importance politique de la cour de Rome peut renaître, et qu'il est bon de conserver le principe de l'exclusion pour d'autres temps. L'équilibre européen, fixé par le congrès de Vienne, a enlevé pour toujours aux petits États, pressés entre quatre colosses, toute valeur politique.

Alors, s'écriera-t-on, l'Autriche, qui déjà tient garnison à Ferrare, régnera dans Rome, dictera ses choix au Sacré-Collége, et la France sera dédaignée et bientôt oubliée là où elle devrait dominer. Nous ne voyons pas quel ombrage peut porter la garnison de Ferrare à une puissance qui, il y a douze ans, en pleine paix, s'empara sans coup férir d'Ancône, et le garda, malgré les protestations de Grégoire XVI, aussi longtemps qu'il lui convint. Quant à la supposition que la cour de Vienne pourrait faire usage du droit d'exclusion, alors que la France et l'Espagne y auraient renoncé, elle nous semble sans fondement. L'exclusive était un droit collectif dont les trois puissances usaient ou pouvaient user simultanément, afin d'arriver par ce moyen à un choix qui satisfît chacune d'elles. L'intervention des trois couronnes dans l'élection était donc une condition essentielle à l'exercice de ce droit. Certes la France et l'Espagne ne seraient pas autorisées à exiger de l'Autriche qu'elle y renonçât parce qu'elles y auraient renoncé elles-mêmes; mais le Sacré-Collége, qui subit l'exclusive et ne l'accepte pas, serait en droit de la repousser si elle était exercée par une seule couronne, c'est-à-dire d'une manière tout à fait insolite et contraire à son institution.

La France et l'Espagne, pays révolutionnés et révolutionnaires, n'ont aucun intérêt véritable à conserver une coutume créée par l'intrigue diplomatique des anciennes monarchies.

Qu'elles laissent l'Autriche essayer si elle peut encore user de ce moyen mesquin d'influence politique. La France s'est emparée plusieurs fois de l'Italie sans avoir jamais pu la conserver; qu'elle renonce à rêver cette conquête impossible, source première des plus grandes fautes et de tous les malheurs de Napoléon; qu'elle ne songe plus désormais qu'à attirer sur ce beau pays les bienfaits d'une liberté sage et pacifique : voilà son véritable, son seul intérêt en Italie.

Pendant le moyen âge, la pensée religieuse gouvernait la société, et le Pape, organe vivant de cette pensée, occupait la première place parmi les puissances de la terre. Le suprême pontificat étant électif, chaque souverain se crut le droit d'intervenir dans l'élection par la force ou par la séduction, afin de faire pencher la balance en faveur du candidat qu'il avait adopté. Les élections pontificales perdirent alors leur sainteté, et devinrent une arène où les passions humaines se livraient une guerre acharnée. Les temps changèrent. Le Pape se retira peu à peu du monde extérieur, et se renferma dans le sanctuaire, espérant y trouver la paix et l'indépendance nécessaires à l'accomplissement de son auguste et paisible mission; mais les puissances l'y poursuivirent, et revendiquèrent le droit de coopérer à l'élection du vicaire de Jésus-Christ, du père commun des fidèles, du régulateur des consciences, comme si le triomphe de leur politique était encore engagé dans cette élection. Les Papes ni le Sacré-Collége ne reconnurent à aucune époque cette prétention; mais, par une trop grande condescendance, ils tolérèrent l'usage de l'exclusive. Cette faculté, ne pouvant plus s'exercer sur des raisons sérieuses, fut mise au service de mesquines passions, d'intérêts futiles, et l'Église eut la douleur de voir les conclaves, ces saintes et vénérables assemblées, dégénérer en des foyers de brigues et d'artifices. De l'excès du mal naquit, selon l'habitude, le remède. Un parti s'éleva au sein du conclave qui, foulant aux pieds toute considération mondaine, toute influence extérieure, résolut de ne consulter, dans l'élection des souverains Pontifes, que Dieu et sa conscience.

Quelque brillants et prompts qu'aient été les succès de ce parti, on ne peut dire qu'il soit parvenu à expulser des conclaves l'influence étrangère; mais il a restreint son autorité, forcé l'esprit d'intrigue à se dissimuler, et rendu aux élections pontificales leur dignité. Le parti des zélés occupe dans le Sacré-Collége la place qui appartient dans nos assemblées politiques à une sage et patriotique opposition.

En fondant le principe de la liberté et de l'égalité des cultes, les révolutions accomplies depuis un demi-siècle dans presque tous les Etats catholiques des deux mondes ont enlevé désormais aux chefs de ces Etats tout prétexte d'intervenir par le droit d'exclusion ou d'une autre manière dans l'élection des Papes. Cette intervention n'aurait plus aujourd'hui ni cause ni objet, et c'est une grave question que celle de savoir si, en l'acceptant, les membres du Sacré-Collége n'engageraient pas sérieusement leur conscience.

Née de la violence, dans des jours qui n'ont aucune ressemblance avec ceux où nous vivons, dépourvue de toute sanction, facile à éluder, comme on vient de le voir, l'exclusive doit cesser; car elle ne répond plus à aucun besoin, ne garantit plus aucun intérêt, et la France de 1830 ne pourrait désormais l'exercer que par un respect inexplicable pour les traditions d'une monarchie qu'elle a détruite à deux reprises, afin qu'il n'en restât plus rien. Nous invoquons à grands cris, dans notre pays, la liberté et la vérité des élections; nous flétrissons les menées, les cabales, les fraudes qui corrompent les sources de la représentation nationale; la conscience publique poursuit de son fouet vengeur les trafiquants de suffrages : sachons donc respecter nous-mêmes la liberté dans la plus sainte de toutes les élections.

Le comte Beugnot.

BIOGRAPHIES CONTEMPORAINES.

BÉRANGER.

Béranger est né à Paris, rue Montorgueil, le 19 août 1780. Il reçut au baptême le prénom de *Pierre-Jean,* prénom dont la vulgarité s'accordait assez mal avec la particule nobiliaire, seul héritage que ses aïeux lui eussent laissé; car, si l'on en doit croire une tradition pieusement gardée dans la famille de notre chansonnier, certain seigneur de Béranger, dont Saint-Simon parle dans ses Mémoires, serait l'un des ancêtres du poëte qui si malignement devait se proclamer un jour *vilain* et *très-vilain.* A vrai dire, les idées et les préjugés aristocratiques eussent fait assez triste figure dans l'atelier du tailleur, *son pauvre et vieux grand-père,* où Béranger vit le jour, et où s'écoula sa frêle et maladive enfance.

Son éducation, ce fut tout naturellement dans la rue qu'il la commença, au moment où s'y jouait le prologue d'un grand drame social. La prise de la Bastille fut le premier spectacle qui s'offrit à ses yeux, et les mots qui d'abord frappèrent son oreille furent ceux de révolution, de patrie et de liberté. Curieux, cherchant la foule, avide de clameurs et de bruit, il épousa donc, avant même que de les bien comprendre, les sympathies des groupes populaires, auxquels il courait se mêler avec cet enthousiasme si bien caractérisé dans ce couplet de la chanson des *Bohémiens :*

Voir, c'est avoir. Allons courir!
Vie errante
Est chose enivrante.
Voir, c'est avoir. Allons courir!
Car tout voir, c'est tout conquérir.

Ce sont là de ces impressions qui ne s'effacent jamais, et qui, bases premières des croyances d'un âge plus avancé, projettent sur le reste de la vie l'ombre des souvenirs.

Ebauchée sur la place publique, l'éducation de Béranger se continua dans une hôtellerie, à Péronne, chez une tante paternelle, femme d'esprit et de sens, qui reçut le petit bohémien de dix ans en mère tendre et dévouée. Cependant sa pieuse vigilance se trouva quelquefois en défaut; car, tout en remplissant ses modestes fonctions de garçon d'auberge, le jeune Béranger occupait ses loisirs à lire en cachette quelques volumes dépareillés de Voltaire. On reconnaîtra par la suite le lien de parenté que cette trop précoce initiation à de dangereuses doctrines a fait naître entre l'auteur de *Candide* et le chantre du *Fils du Pape,* des *Clefs du Paradis* et de *Roger Bontemps.* Béranger resta dans l'hôtellerie de Péronne assez longtemps pour y prendre goût aux joyeusetés, aux propos grivois et aux chansons à boire, doux passe-temps dont à la dérobée il savait bien prendre sa part. Un accident que nous passerions sous silence si d'autres biographes ne l'avaient cité comme une preuve des prédestinations naturellement sceptiques du chansonnier, fut le seul événement qui marqua le séjour de Béranger chez sa tante. Il faisait un violent orage, et pour conjurer la foudre qui déchirait la nue avec fracas, l'hôtellière répandait pieusement l'eau bénite dans la maison, en adressant au ciel quelques-unes de ces prières qu'on retrouve à tous les âges et chez tous les peuples, la prière de la faible créature au maître des éléments. Placé sur le seuil de la porte, le petit Béranger narguait le ciel et l'orage, en riant sous cape des oraisons de la bonne femme, lorsque, la foudre venant à le frapper, il tomba sans connaissance. Rappelé à la vie, son premier mouvement fut, assure-t-on, de se tourner vers sa tante, agenouillée au pied de son lit, et de lui dire : Eh bien, à quoi sert donc ton eau bénite?

L'observation aurait été plus juste si la foudre eût frappé la tante en prières et respecté le petit mécréant.

De l'auberge, Béranger passa dans l'imprimerie de M. Lainé à Péronne. Il avait alors quatorze ans, et déjà commençaient à bourdonner dans sa jeune tête les rimes, les hémistiches et les épithètes sonores, bruit confus qu'écoutent avec une égale avidité celui qui est né poëte et l'esprit déshérité qui prétend le devenir. Son intelligence, rebelle aux règles de l'orthographe, se prêtait mieux aux préceptes

du rhythme; il composait des vers avec plus de facilité qu'il n'en mettait à reproduire mécaniquement ceux des autres, et son patron, homme bienveillant et plein de perspicacité (il en a fait preuve dans cette circonstance), cultivait ses dispositions en lui expliquant le mécanisme des vers et en corrigeant ses premiers essais poétiques. Ces rudiments d'une instruction incomplète, Béranger les développa dans une sorte d'Athénée fondé à Péronne, sous le nom d'*Institut patriotique*, par M. Ballue de Bellanglise, ancien député à l'Assemblée législative. C'était une école organisée d'après le système de Jean-Jacques Rousseau et appropriée aux idées de l'époque. Les enfants y apprenaient à pérorer, à délibérer, à faire des motions, et la gymnastique oratoire y remplaçait l'étude de la langue de Virgile et d'Horace. Dans ces exercices où l'on jouait à la tribune, à l'Assemblée nationale, Béranger se montra, disent ses biographes, un des plus forts discoureurs de l'école : chose assez difficile à admettre, car la tournure de son esprit se rapproche plutôt de la réserve mélancolique du penseur que de la stérile faconde de l'avocat.

Après avoir passé une année ou deux dans l'Institut patriotique de Péronne, Béranger revint auprès de son père à Paris.

Ce fut là toute l'éducation du poëte , éducation bien vicieuse si on la prend en soi d'une manière absolue, mais qui malheureusement encore devait porter l'empreinte de l'époque où elle s'achevait. On se trouvait alors en plein Directoire, à cette heure où venait de s'éteindre une société usée, flétrie, et où se débattait dans ses langes une société nouvelle: milieu incertain et bizarre où l'on ne procédait que par négation et où rien n'était à sa place, les principes, la religion, la morale, la politique, se heurtant par tous les côtés, se contrariant par tous les points. Jeté dans ce monde qui avait vu les horreurs de la proscription et la mort de trop près pour songer désormais à autre chose qu'au plaisir et au bonheur de vivre, le pauvre enfant du peuple, devenu adolescent, suivait le flot qui l'entraînait loin de toute croyance, de toute foi, de toute pensée d'avénir. Aussi les œuvres de l'homme mûr garderont-elles un reflet de cette époque transitoire qui a marqué de son cachet, même les caractères les plus élevés, les âmes les plus pures, et qui ne fut capable que d'une seule pensée généreuse, l'amour de la patrie. Spectacle des mouvements et des rumeurs populaires, grande voix des révolutions, esprit sceptique et frondeur de Voltaire, sensualisme anacréontique,

philosophie d'insouciance et de laisser-faire, voilà donc les impressions qui remplirent l'enfance paresseuse et la jeunesse toute républicaine de Béranger. Il était nécessaire de bien analyser ces premiers éléments de pensée et de vie, à cause de l'influence qu'ils exercèrent plus tard sur la direction des idées du poëte.

Cependant l'amour de la gloire, le désir d'un grand nom littéraire, se développaient dans l'esprit de Béranger en même temps que se faisait sentir le besoin d'apprendre, de savoir, de connaître. Mais ces rêves d'avenir, il comprenait bien qu'il ne les réaliserait jamais s'il ne cherchait à acquérir l'instruction qui lui manquait. Sans guide, sans conseil, sans maître, mais plein d'ardeur et de bon vouloir, il se mit donc à étudier ; et s'il lui fut impossible de donner à ses travaux cette direction uniforme, vaste, puissante, qui seule peut constituer une bonne éducation, du moins s'efforça-t-il d'agrandir la sphère rétrécie de ses connaissances. Molière, Montaigne et La Fontaine remplacèrent les classiques grecs et latins qu'il ne connaissait pas, qu'il ne devait jamais connaître, chose étrange pour un poëte si classique par la forme et par la pensée. Déjà n'était-ce pas faire preuve d'un goût bien sûr que de se choisir des maîtres tels que ceux-là ?

Quelques années se passèrent ainsi pendant lesquelles Béranger, l'esprit ouvert à toutes les impressions extérieures, aussi incertain de lui-même qu'on était alors incertain de toute chose, cherchait en tâtonnant la route qui le devait conduire au but de ses désirs. Entassant rimes sur rimes, ébauches sur ébauches, après avoir esquissé d'abord une comédie, *les Hermaphrodites,* dans laquelle il se raillait des fats, des efféminés et de certaines femmes intrigantes d'alors, puis *Clovis,* poëme épique qu'il s'était promis de mûrir longtemps avant que de le publier, Béranger aborde successivement le dithyrambe, la méditation religieuse ; il chante le déluge, le jugement dernier, et finit par mettre au jour *le Pèlerinage,* poëme idyllique en quatre chants.

Cet ouvrage, dans lequel Béranger s'est attaché à faire la peinture des mœurs pastorales et chrétiennes au XVIe siècle, se distingue par une simplicité qui contraste avec l'école pompeuse et guindée de l'époque, dont la manière factice de l'abbé Delille, dans son poëme de *la Pitié,* nous paraît être l'expression la plus exacte. Tout au rebours de ce qui se pratiquait alors, on voit Béranger choisir toujours le mot propre au lieu de l'expression figurée, le nom réel au lieu de la circonlocution mythologique, et se ranger ainsi au nombre

des premiers instigateurs de la révolution littéraire d'où l'école moderne est sortie.

Ces divers essais d'un genre si opposé à celui que Béranger finira par adopter plus tard ne se succédèrent point d'une façon régulière dans la jeunesse rêveuse du poëte. Il nous annonce lui-même que le respect pour la mémoire de Molière le détourna d'achever *les Hermaphrodites ;* ce fut la misère qui vint chasser les muses de l'ode, du dithyrambe et du grand poëme de Clovis. Dénué de tout, forcé de compter avec la réalité, Béranger mêlait alors à ses plus chères espérances mille projets de tenter le sort et de se créer une position, si modeste qu'elle fût. Aller chercher fortune sur la terre d'Égypte qu'occupaient alors nos soldats, ce fut la pensée à laquelle il s'arrêta un instant ; mais un membre de l'expédition, revenu désenchanté des rives du Nil, fait évanouir ce nouveau rêve, et le pauvre poëte de retomber aussitôt obscur, ignoré, sans ressources, presque sans espoir, dans ce Paris que, plus tard, il remplira du bruit de ses refrains.

L'imprévu pouvait seul venir au secours du poëte à bout d'insouciance, d'illusions et de philosophie. Laissons Béranger nous révéler lui-même comment un éclairci se fit soudain à son horizon tout couvert de nuages, et à quelle heureuse inspiration celui qui devait verser un jour tous les trésors de la poésie sur le nom de Bonaparte fut redevable de la protection d'un membre de cette famille :

« En 1803, privé de ressources, las d'espérances déçues, versi-
« fiant sans but et sans encouragement, sans instruction et sans
« conseils, j'eus l'idée (et combien d'idées semblables étaient restées
« sans résultat !), j'eus l'idée de mettre sous enveloppe mes infor-
« mes poésies, et de les adresser par la poste au frère du premier
« consul, à M. Lucien Bonaparte, déjà célèbre par un grand talent
« oratoire et par l'amour des arts et des lettres. Mon épître d'envoi,
« je me le rappelle encore, digne d'une jeune tête toute républi-
« caine, portait l'empreinte de l'orgueil blessé par le besoin de re-
« courir à un protecteur. Pauvre, inconnu, désappointé tant de fois,
« je n'osais compter sur le succès d'une démarche que personne
« n'appuyait. Mais le troisième jour, ô joie indicible ! M. Lucien
« m'appelle auprès de lui, s'informe de ma position, qu'il adoucit
« bientôt, me parle en poëte, et me prodigue des encouragements
« et des conseils. Malheureusement il est forcé de s'éloigner de

« France ; j'allais me croire oublié, lorsque je reçois de Rome une « procuration pour toucher le traitement de l'Institut dont M. Lucien « était membre, avec une lettre que j'ai précieusement conservée et « où il me dit : « Je vous prie d'accepter mon traitement de l'Institut, « et je ne doute pas que si vous continuez de cultiver votre talent par « le travail, vous ne soyez un jour un des ornements de notre Par- « nasse. Soignez surtout la délicatesse du rhythme, ne cessez pas « d'être hardi ; mais soyez plus élégant. »

Il faut louer Lucien d'une si généreuse conduite. Les exemples en sont trop rares aujourd'hui pour qu'on ne les admire pas. Dans le rimeur obscur qui l'initiait d'une façon insolite aux productions de sa muse, Lucien avait-il deviné le poëte dont la reconnaissance pouvait couvrir de gloire le bienfaiteur lui-même ? nous ne savons ; mais qu'on en doive faire honneur à la perspicacité de l'esprit ou à la bonté du cœur, l'action par laquelle il brisa les rudes entraves qui attachaient Béranger à la misère sera comptée à Lucien Bonaparte, et lui viendra tout au moins en atténuation des quarante mille vers de son poëme de *Charlemagne*.

Ce n'était là que le premier pas vers une position moins précaire. Bientôt recommandé à Landon, l'éditeur des *Annales du musée*, le protégé de Lucien est associé pendant deux ans à la rédaction du texte de cet ouvrage ; puis enfin, en 1809, grâce à l'appui de l'auteur de *Marius* (Lucien était alors en pleine disgrâce), Béranger entra comme expéditionnaire au secrétariat de l'Université, avec 1200 fr. d'appointements. L'ambition du poëte n'était jamais allée plus loin ; car, chose inouïe ! et que nos neveux trouveront encore plus que nous étrange et merveilleuse, on vivait alors à Paris avec 1200 fr. par an ; et si peu qu'on possédât, ainsi que Béranger, une assez forte dose d'insouciance, d'épicuréisme, et que la mansarde du pauvre employé retentît quelquefois des éclats d'une voix joyeuse, on n'avait ni souhaits à former, ni soucis à redouter.

Une fois que le pain de chaque jour lui fut assuré, Béranger revint à ses rêves de gloire. Il ne pouvait encore se résoudre à délaisser le culte de l'épopée qui fut si cher à l'Empire ; mais déjà naissaient en lui les inspirations d'une muse plus légère, fille vive, accorte et maligne, née dans la rue, de père inconnu, de mère bohémienne, et que, depuis Mazarin, la France semble avoir adoptée pour son enfant. D'abord il se garda bien d'écouter cette révélation intérieure ; car,



pour un poëte qui avait rivalisé avec Delille, et qui, suivant une expression fort en honneur alors, voulait, lui centième peut-être, doter enfin la France d'un poëme épique, n'était-ce pas déroger que d'aborder un genre si lestement traité dans les poétiques d'Horace et de Boileau, la chanson en un mot? C'étaient effectivement les refrains attiques et les joyeux couplets que murmurait son luth, quand Béranger voulait le monter au diapason de la muse épique.

La vocation du poëte se dessinait ainsi chaque jour davantage; vers la fin de l'Empire, ce n'était déjà plus sans combats intérieurs ni sans regrets que Béranger refoulait au dedans de lui l'inspiration qui tourmentait sa pensée. Et quand il lui arrivait de rencontrer quelque roi du refrain, Desaugiers par exemple, c'était avec un sentiment où perçait encore plus de dépit que d'orgueil que le chantre futur de Lisette s'écriait à part lui : « Va! j'en ferais aussi bien que toi des chansons, si je le voulais, n'étaient mes poésies. » Peu de temps après, en 1813, Béranger fut admis dans la société du Caveau, ce dernier et peu regrettable reste de la gaieté de nos pères et de l'épicuréisme du Directoire. Les applaudissements dont furent couverts les couplets qu'il avait composés pour cette solennité, tout à la fois anacréontique et littéraire, les félicitations et les encouragements que vers la même époque il reçut à un dîner chez M. Etienne, l'exemple de Desaugiers, d'Armand Gouffé, les souvenirs de Collé, de Panard, tout contribua à décider la véritable vocation de Béranger. Un matin donc, celui qui avait rêvé la gloire d'Aristophane ou du Tasse se réveilla tout simplement le poëte de la chanson.

Ici s'arrête la première partie de la vie de Béranger, passé obscur, qu'éclairaient seulement les heures de la jeunesse, heures aimées et regrettées souvent, mystérieux crépuscule qui précède le lever de l'astre à l'horizon. A la fin de l'année 1815, le commis expéditionnaire de l'Université jetait sur les débris de l'Empire, au milieu des préoccupations d'un avenir nouveau, le premier recueil de ces fameuses chansons qui, bientôt, devaient apprendre le nom de Béranger aux contrées les plus reculées du monde. Par cet éclatant et hardi début, Béranger marque tout d'abord sa place au-dessus des maîtres qui l'ont devancé; quelques pas encore, et, sans sortir du domaine de la chanson, il saura mettre un si grand espace entre ses rivaux et lui, qu'on pourra dire qu'il est le premier et le dernier dans son genre : rare et précieux éloge que peu d'hommes ont mérité.

Avant d'analyser quelques-unes des qualités éminentes qui distinguent le Tyrtée moderne, commençons par nous acquitter d'un devoir qui ne nous a jamais semblé si pénible à remplir, et par offrir à la morale publique l'holocauste que nous lui devons. L'accusation qui pèsera éternellement sur la mémoire du chansonnier, c'est d'avoir, au moyen de certaines images mises à la portée des esprits les plus grossiers, vulgarisé, profané la pensée dans ce que l'homme a de plus sacré, la croyance religieuse, et dans ce que le cœur renferme de plus divin, l'amour. Sans parler encore de l'ironie déversée à pleines mains sur le Catholicisme, fait sur lequel nous aurons à nous expliquer plus tard, Béranger pense-t-il que ce soit chanter l'amour que de célébrer, le verre en main, la prostitution? Ainsi, pour ne citer qu'une seule d'entre les héroïnes familières au poëte, la trop tendre Lisette, croit-on que Lisette n'eût pas gagné à n'être qu'une simple grisette n'ayant rien de plus que ses vingt ans, sa tendresse et sa gaieté? Mais faire de l'inconstante fille une sorte de courtisane dont chaque infidélité est comptée par son amant au milieu des fumées du vin, n'est-ce pas gratuitement avilir une héroïne fort gracieuse d'ailleurs, et que les priviléges de la chanson nous forceraient d'adopter? Cela détruit en partie le charme qu'on aurait à suivre cette odyssée de Lisette, petit poëme irrégulier auquel Béranger a donné, sans le savoir peut-être, une terrible et fatale conclusion dans la chanson des *Cinq étages*. Ici le poëte ne désigne point Lisette, il ne prononce pas son nom, il n'évoque aucun des souvenirs qui pourraient rappeler son image; mais, dans cette femme qui, après avoir laissé un peu de sa beauté à chacun des cinq étages qu'elle occupe successivement, depuis la loge du concierge dans laquelle elle est née, finit par ne plus avoir que le grenier pour dernier asile à ses charmes flétris, qui ne reconnaîtra Lisette, l'inconstante fille des amours [1]?

[1] Ayant à venger Lisette du reproche d'impudence à elle adressé par une dame à raison de ce vers de la chanson du *Grenier :*

J'ai su depuis qui payait sa toilette,

Béranger entreprend à sa manière l'apologie de son héroïne et des années qu'elle a remplies de son souvenir. Ecoutez le vieil épicurien :
« Vous avez donc bien mauvaise idée de cette pauvre Lisette? Elle

Ce que nous disons ici de Lisette peut s'entendre, avec quelques variantes, d'un nombre malheureusement considérable des productions de Béranger. On regrette d'autant plus ces écarts licencieux, cette touche immorale que, lorsqu'il veut effacer les grossières couleurs sous lesquelles il présente l'amour, le poëte atteint alors à tout ce que l'élégie a de plus tendre et le sentiment le plus délicat. Voyez, dans le recueil dont nous parlerons tout à l'heure, *la Bonne Vieille*, *la Suite de l'amour*, *le Prisonnier*, et cent autres charmantes strophes enchâssées çà et là dans des chants pleins de grâce et de mélancolie.

C'est assez nous arrêter sur des torts réels, mais qui appartiennent plutôt à l'époque, aux circonstances, à l'éducation qu'à Béranger lui-même. Les abbés de la cour de Louis XV, les traditions chantantes du siècle dernier, du Directoire et de l'Empire, sans même parler des muses classiques de la Grèce et de Rome, excuseraient au besoin le poëte. Ce qui mieux encore sollicitera l'indulgence pour lui, c'est que les refrains de ses chansons les plus regrettables sont ceux qui, précisément, pourraient être supprimés sans nuire à la gloire du chansonnier. En pourrait-on dire autant de Voltaire, qui n'eut jamais plus d'esprit que dans ses œuvres les plus blâmables, et qui révéla de cette manière les mauvaises propensions de sa nature?

Les chansons de Béranger, prises dans leur ensemble et dans l'ordre de leur publication, reproduisent fidèlement les idées et les ten-

« était cependant si bonne fille, si folle, si jolie, je dois dire si tendre! « Eh quoi! parce qu'elle avait une espèce de mari qui prenait soin de sa « garde-robe, vous vous fâchez contre elle! Vous n'en auriez pas eu le « courage si vous l'aviez vue alors. D'ailleurs, elle n'eût pas mieux de- « mandé que de tenir de moi ce qu'elle était obligée d'acheter d'un « autre. Mais comment faire? Moi j'étais si pauvre! La plus petite par- « tie de plaisir me forçait à vivre pendant huit jours de panade que je « faisais moi-même, tout en entassant rime sur rime et plein de l'espoir « d'une gloire future. Rien qu'en vous parlant de cette riante époque « de ma vie, où, sans appui, sans pain assuré, sans instruction, je me « rêvais un avenir sans négliger les plaisirs du présent, mes yeux se « mouillent de larmes involontaires. Oh! que la jeunesse est une belle « chose puisqu'elle peut répandre des charmes jusque sur la vieillesse, « cet âge si déshérité, si pauvre. J'ai bien connu ce bonheur; c'est le « plus grand de la vie. »

dances de l'époque, au point de vue de cette portion du peuple et de la bourgeoisie dans laquelle réside plus particulièrement l'instinct national; car, il ne faut pas l'oublier, le peuple, c'est la muse de Béranger. C'est ainsi que se retrouve dans *le Roi d'Yvetot*, fine satire de l'amour de la gloire et de l'esprit de conquête qui perdit Napoléon, un écho bien affaibli des gémissements de la France pendant les dernières années du régime impérial ; dans *l'Opinion de ces Demoiselles*, les plaintes arrachées par l'invasion étrangère, plaintes qui n'étaient point aussi vives alors qu'elles le sont devenues plus tard, bien que déjà ce fût un trait amer contre l'occupation du sol français de faire célébrer par des prostituées la bienvenue des Prussiens et des Cosaques. Enfin *le Bon Français, la Requête des chiens de qualité, le Nouveau Diogène* et quelques autres chansons semi-royalistes nous apprennent quel était le véritable esprit du peuple à la première rentrée des Bourbons.

Quelque heureuses que soient un grand nombre des premières chansons de Béranger, elles laissent entrevoir plutôt qu'elles ne rendent encore les magnificences poétiques du second recueil. Il fut publié à la fin de 1821, et nous paraît être le plus complet et le plus fini de tous. C'est là que Béranger s'est élevé à une hauteur qu'il n'a pas dépassée depuis, et que tout ce qui répond au nom de patrie, de liberté trouve en lui de sublimes accents. Qu'il chante les souvenirs d'une grande révolution, souvenirs proscrits alors et poursuivis d'une haine trop aveugle pour n'être point injuste, qu'il célèbre une gloire tombée, qu'il touche à la satire, qu'il aborde l'ode ou l'élégie, son langage, toujours harmonieux, rappelle souvent Tacite (Chateaubriand l'a dit bien mieux que nous) pour la grandeur et la concision de la pensée, Horace pour le bon sens et la philosophie, et même Juvénal pour la vigueur, mais non toutefois pour la nudité de l'image et la crudité de l'expression. A cela il faut ajouter une sensibilité tendre, une douce mélancolie que le poëte sait répandre sur ses chants les plus amers quelquefois, pour en émousser la pointe, comme une vapeur légère dissimule en les enveloppant les aspérités trop vives du rocher.

Ces qualités, qui abondent dans les chansons de 1821, formeront désormais l'escorte du poëte jusqu'au jour où, épris de la retraite et de la solitude, il suspendra sa lyre. Il nous suffira donc de les avoir signalées une première fois pour qu'il ne soit pas nécessaire de les

rappeler à chaque publication nouvelle, et de pousser plus loin la partie esthétique de cette analyse. Ce serait d'ailleurs faire injure à ceux qui nous liront que de les supposer incapables de comprendre et d'admirer un talent qui s'empare si bien du cœur par la sensibilité, et de l'esprit par tous les charmes de la grâce, de l'atticisme et de la finesse.

Heureux si, moins disposé à accepter l'héritage d'un passé trop habile à détruire, Béranger eût laissé dormir dans la poussière qui les doit couvrir les débris du voltairianisme et de l'incrédulité religieuse. En effet, si les nymphes grivoises des premières chansons sont moins promptes ici à dénouer leur ceinture, en revanche, et pour n'y rien perdre, elles cèdent la place à tous les mauvais souvenirs d'un siècle de négation et d'incrédulité. Aussi, toujours fidèle interprète des instincts justes ou dépravés de la multitude, Béranger chansonne-t-il le Pape, les pratiques religieuses, les ministres du culte, avec cette verve railleuse digne des plus tristes jours d'un autre âge.

Ils furent vifs et profonds les coups portés par le chansonnier au Catholicisme et à la monarchie. Le Catholicisme a résisté à de plus violentes attaques ; quant aux Bourbons, les traits qu'ils reçurent étaient empoisonnés. Cependant, il fallait s'en garantir ; mais, en présence d'un adversaire qui poussait si loin les priviléges de l'esprit national, le gouvernement ne savait trop à quel parti s'arrêter. On avait bien forcé Béranger à se démettre des fonctions qu'il occupait au secrétariat de l'Université ; mais c'était là une punition au-devant de laquelle le chansonnier, désormais à l'abri du besoin, serait allé de lui-même.

Peut-être eût-on préféré le silence à l'éclat d'une discussion toujours dangereuse, lorsqu'un journal, *le Drapeau blanc,* vint stimuler le zèle du parquet. Le 29 octobre, les chansons furent saisies, et Béranger traduit en cour d'assises.

C'était M. de Marchangy qui portait la parole : parole grave, éloquente, digne d'une si difficile mission. A lui seul il pouvait être permis d'accuser Béranger, et de se mettre à couvert de l'odieux et du ridicule qui s'attachent presque toujours en France à ceux qui se font les instruments de la répression de la pensée. Aussi nous qui, en pareille circonstance, n'avons jamais éprouvé la moindre sympathie pour les réquisitoires, nous ne pouvons nous refuser à citer M. de Marchangy, heureux d'abriter notre responsabilité de critique sous

une parole plus imposante, et qui, par cela même, a le droit d'être plus austère que la nôtre.

« Il faut l'avouer, le sieur de Béranger a singulièrement trahi les « destinées de la poésie. Cet idiome inspirateur semblait être donné « aux mortels pour ennoblir leurs émotions, pour élever leur âme « vers le beau idéal et la vertu, pour les préserver d'un stupide ma- « térialisme et d'une végétation grossière, en leur présentant sans « cesse des pensées d'élite, des images de choix analogues à leur di- « vine essence !

« Et ce poëte à qui, pour un si bel emploi, le talent des vers fut « prodigué, quel usage a-t-il fait de ce talent dont la société lui de- « mande compte aujourd'hui ? Il a déshérité l'imagination de ses illu- « sions, il a ravi au sentiment sa pudeur et ses chastes mystères, il « voudrait déposséder l'autorité des respects du peuple, et le peuple « des croyances héréditaires.....

« Certes, la gaieté française a des droits ; mais si elle devenait tel- « lement exigeante qu'il fallût lui sacrifier l'honnêteté publique, la re- « ligion, les lois, le bon ordre et les bonnes mœurs, si elle ne devait « vivre désormais qu'aux dépens de la décence, de la foi, de la fidé- « lité, mieux vaudrait la tristesse et le malheur, car au moins il y au- « rait là de graves sentiments qui ramèneraient à l'espérance et à la « divinité.....

« Ah ! si le caractère français a perdu de son enjouement, qu'il ne « s'en prenne qu'aux déceptions et aux systèmes dont le sieur de Bé- « ranger s'est fait l'interprète, qu'il s'en prenne à l'aigreur des dis- « cussions politiques, à l'agitation de tant d'intérêts sans frein et sans « but, à cette fièvre continue, au malaise de ceux qui, rebutant la « société, la nature et la vie, ne trouvent plus en elles ni repos ni bon- « heur, parce qu'en effet il n'en est pas sans illusions, sans croyances, « sans harmonie. L'esprit dogmatique a dissipé les illusions, l'esprit « fort a détruit les croyances, l'esprit de parti a troublé l'harmonie. « Est-ce donc un des fauteurs de ces tristes changements qui doit se « plaindre de leurs tristes conséquences ? Qu'il ne se plaigne pas non « plus si la chanson, par suite de sa décadence et de sa honteuse « métamorphose, est venue des indulgentes régions qu'elle habitait, « jusqu'à ces lieux austères qu'elle n'eût dû jamais connaître..... »

Veut-on, après cela, voir la poésie dans la prose, et le grossier prosaïsme dans la poésie, qu'on lise Béranger et M. de Marchangy parlant l'un et l'autre des *capucins :*

Bénis soient la Vierge et les saints :
On rétablit les capucins.

Moi, qui fus capucin indigne,
Je vais, ma petite Fanchon,
Du Seigneur vendanger la vigne
En reprenant le capuchon.

Bénis soient, etc.

La faim désole nos provinces ;
Mais la piété l'en bannit;
Chaque fête, grâce à nos princes,
On peut vivre de pain bénit.

Bénis soient, etc.

L'Eglise est l'asile des cuistres ;
Mais les rois en sont les piliers ;
Et bientôt le banc des ministres
Sera le banc des marguilliers.

Bénis soient, etc.

« Il faut avoir des ressentiments bien opiniâtres pour attaquer ces humbles serviteurs de l'humanité, aujourd'hui qu'ils sont ensevelis sous les ruines de leurs cloîtres déserts[1]. A peine leur souvenir vit-il encore dans quelques chaumières où ils venaient, il y a bien longtemps, parler de Dieu à ceux qui mouraient, et partager le pain qu'ils tenaient de la charité. Pauvres et n'ayant rien possédé ici-bas, ils ont quitté ce monde sans avoir aucun compte à rendre ; pourquoi donc poursuivre leur mémoire au-delà de l'exil ou du martyre ? Au surplus ce ne sont pas eux qu'il s'agit ici de venger. Que, par amour pour la tolérance, l'impiété persécute les ordres religieux coupables d'avoir, en ouvrant aux cœurs souffrants des asiles de paix, défié le grand siècle des lumières, elle le peut sans doute ; mais..... etc.

En dépouillant ces pensées de leur pompe réquisitoriale, qui en pourrait nier la vérité, la justesse et le sentiment moral ? « Si Fénelon, a dit M. de Maistre, avec la même plume qui peignait les joies de l'Elysée avait écrit le livre du *Prince*, il serait mille fois plus coupable que Machiavel. Le grand crime de Voltaire est l'abus du talent et la prostitution réfléchie d'un génie créé pour célébrer Dieu et la vertu. » Que pourrions-nous ajouter à l'autorité de ces paroles ? Si, au lieu de Voltaire, M. de Maistre avait eu à s'occuper de Béranger, sans

[1] M. de Marchangy croyait les *capucins* à jamais *ensevelis sous les ruines de leurs cloîtres.* Il demandait en grâce aux philosophes de lui laisser *ses illusions.* Les hommes les plus distingués de la Restauration étaient peu en état de combattre corps à corps les traditions du XVIII[e] siècle.

doute il eût adouci la rigueur de son jugement, mais en eût-il moins condamné les égarements du poëte ?

Pendant que M. de Marchangy parlait ainsi *des odes et des dithyrambes que*, disait-il, *il plaisait à l'accusé d'appeler des chansons,* M. Dupin, à qui Béranger avait confié le soin de sa défense, traitait le poëte en chansonnier spirituel, mais sans conséquence. Toute la France se disant libérale, qui, attentive à ces débats, assistait au procès en la personne de MM. de Broglie, Bérard, Girod (de l'Ain), et Dupont (de l'Eure), dut rire de ces arguties, elle qui savait à quoi s'en tenir sur la magique poésie du *Vieux Drapeau*, du 5 *Mai*, et sur les irréligieux couplets des *Capucins* et du *Chantre de paroisse*. Néanmoins, tout en cherchant à ne tirer des hémistiches proscrits que quelques traits bénins, qui ne fussent ni trop amers ni trop acérés, parfois Me Dupin sut arracher au bienveillant auditoire les applaudissements que l'esprit de parti refusait à la parole de son contradicteur. Mieux que tous les arguments et les subtilités oratoires, quelque chose dut concilier à l'accusé la bienveillance du tribunal, c'est une pièce de vers composée pour la circonstance, et que Béranger avait fait distribuer à ses juges.

On y trouve cette strophe (*Adieux à la campagne*) :

Sur des tombeaux si j'évoque la gloire,
Si j'ai prié pour d'illustres soldats,
Ai-je à prix d'or, aux pieds de la Victoire,
Encouragé le meurtre des Etats ?
Ce n'était point le soleil de l'Empire
Qu'à son lever je chantais dans ces lieux.
Ciel vaste et pur, daigne encore me sourire,
Echo des bois, répétez mes adieux.

Outre le sentiment de dignité, de noblesse qu'elles respirent, ces paroles avaient encore le mérite d'être vraies ; car si Béranger a souvent attaqué les puissants et les forts, il n'a, comme il le dit, jamais chanté que l'infortune. Les vers qu'il adressait à Napoléon dans l'exil, ne les avait-il pas refusés à Napoléon couvert de la pourpre impériale ? — Les *Adieux à la campagne*, *le Roi d'Yvetot*, que tout le faubourg Saint-Germain avait chanté peu d'années auparavant, atténuèrent la rigueur de l'arrêt ; il fut condamné à trois mois de prison et à 500 fr. d'amende[1].

[1] Béranger fut déclaré coupable d'outrages à la morale publique et

Ce procès eut un grand retentissement, et la renommée du poëte s'accrut des obstacles mêmes par lesquels on prétendait l'étouffer. Les partis avaient alors ce qu'ils n'ont pas aujourd'hui : la ferveur et la foi. On aimait avec ardeur, on haïssait de même. Cherchez si l'esprit d'indifférence, d'égoïsme et de désunion qui étouffe aujourd'hui jusqu'aux battements de notre cœur, nous a laissé quelque chose de cet enthousiasme et de cette ferveur qui rendaient alors les succès si faciles et les triomphes si éclatants.

Quelque temps après Louis XVIII mourut. Les abords du règne nouveau parurent plus riants que la route tristement battue du règne qui venait de finir. Les chansons que Béranger publia en 1825 subirent l'heureuse influence de ce moment de transaction et d'espoir qui signale toujours un avénement au trône. Ce ne fut que trois années plus tard, en 1828, qu'il retrouva des traits plus acérés que jamais contre le Catholicisme et surtout contre les Bourbons. C'était sous M. de Martignac; mais quelque tendance que ce ministre eût à ménager le parti libéral, *le Sacre de Charles-le-Simple* et *la Gérontocratie* renfermaient des attaques trop directes contre Charles X pour que le gouvernement ne s'émût pas. A la suite de quelques articles de *la Gazette de France,* Béranger fut cité au tribunal de police correctionnelle, juridiction qui avait remplacé celle du jury, et dont l'établissement fut un des griefs du libéralisme contre la Restauration. Au lieu de la parole éloquente de M. de Marchangy, Béranger trouva dans l'avocat général d'alors un vrai procureur du roi, qui, épuisant contre lui tous les lieux communs du réquisitoire, suppléa par les flatteries les plus hyperboliques en l'honneur de Charles X, de son gouvernement et de ses ministres, à la discussion que M. de Marchangy avait rendue si élevée et si philosophique [1].

religieuse à la majorité de sept voix contre cinq. (*Deo gratias d'un épicurien, la Descente aux enfers, Mon Curé, les Capucins, les Chantres de paroisse, les Missionnaires, le Bon Dieu.*) Ne fut pas admise par le jury la question d'outrages aux bonnes mœurs (*la Bacchante, Ma Grand'Mère, Margot*), ni celle d'offense à la personne du roi (*le Prince de Navarre, le Bon Dieu, l'Enrhumé, la Cocarde blanche*). Fut écartée par la cour, bien qu'ayant été reconnue par le jury, la question d'avoir, dans la chanson du *Vieux Drapeau*, provoqué au port public d'un signe extérieur de ralliement non autorisé par la loi.

[1] Ce valeureux champion de Charles X et de la légitimité est aujour-

En présence de juges presque toujours indifférents aux mouvements oratoires et sourds aux sollicitations de l'indulgence, il n'y avait pas à fonder l'espoir d'un acquittement. Aussi M. Barthe, défenseur de Béranger, accepta-t-il franchement la position hostile que son client s'était faite par ses chansons. Ce procès fut donc une lutte de parti, lutte vive, ardente, que Me Barthe anima de cet esprit de renversement qu'il avait rapporté des *ventes* et des sociétés secrètes, et que la présence des coryphées du libéralisme, MM. Laffitte, Sébastiani, Bérard, achevait de transformer en démonstration politique. Le chansonnier succomba; il n'en pouvait être autrement. Ennemi vaincu, mais non désarmé, il fut traité sans pitié, et paya par neuf mois de prison et 10,000 francs d'amende la faute d'avoir écrit *l'Ange gardien*, *le Sacre de Charles-le-Simple* et *la Gérontocratie;* l'éditeur Baudouin dut expier par six mois de prison et par 500 francs d'amende le concours qu'il avait prêté au chansonnier.

C'est à la *Force* que Béranger acquitta sa dette à la vindicte publique, pour parler la langue des gens du roi. Il s'y rencontra avec Cauchois-Lemaire, condamné pour avoir, dans une lettre fameuse, engagé M. le duc d'Orléans à prendre cette couronne de France que les chances d'une révolution lui devaient donner quelques années plus tard. Les douceurs de l'amitié, les témoignages d'une sympathie qui se manifestait par des paniers de vin des meilleurs crus, par des bourriches bien garnies, ainsi que l'attestent quelques-uns des couplets composés à cette époque, l'attrait d'une popularité que ce dernier procès avait augmentée encore, peut-être aussi le vague instinct d'une victoire prochaine, tout vint adoucir la captivité du condamné.

Cette reconnaissance que la France libérale devait à son chansonnier, sentinelle avancée qui ne s'était que trop fidèlement dévouée pour elle, Béranger ne la rencontra cependant point aussi entière, aussi complète qu'il était en droit de l'espérer et de l'attendre. Une souscription avait été ouverte pour satisfaire aux exigences du fisc et payer les frais du procès. Béranger nous apprend lui-même que la souscription n'aurait pas atteint le chiffre suffisant, sans la générosité

d'hui, on s'en doute bien, la fleur du ministérialisme. Officier de la Légion-d'Honneur, conseiller d'une Cour royale, député, il s'est bien gardé, comme on le voit, de pousser au delà des Trois-Jours le saint zèle dont il était animé contre le chansonnier *impie*, *sacrilége*, *anarchique*, etc. (textuel).

de M. Bérard, qui combla de sa bourse le déficit laissé ouvert par l'esprit d'égoïsme et d'indifférence, sorte de lèpre commune à toutes les époques, inhérente à tous les partis. Cependant c'eût été le moment de se montrer généreux. Ce trône des Bourbons contre lequel Béranger avait porté des coups si nombreux et si assurés, ce trône miné de longue main par de souterraines intrigues, était à la veille de crouler sous le feu d'une nouvelle révolution.

Ce ne fut qu'après la victoire que l'on comprit bien toute la valeur politique du chansonnier, et qu'on songea à reconnaître les services qu'il avait rendus à la cause de la révolution[1]. Alors on voulut lui faire accepter place, honneurs et rubans. Mais, aussi philosophe que poëte, Béranger refusa tout. Il remercia M. Laffitte le ministre, comme en 1821 il avait remercié M. Laffitte le banquier, offrant dans ses bureaux une place à l'employé disgracié. Puis, voyant bien que le règne de la chanson venait de finir avec celui des Bourbons, il prit congé du public, non sans faire une fois encore entendre quelques-uns de ses chants bien-aimés. — Ce furent les derniers.

Sans doute, à défaut de la chanson que la satire venait de tuer, tous les autres genres de la poésie restaient dans le domaine de cet esprit si merveilleusement doué qui déjà les avait abordés tous, de cette âme impressible qui sait si bien rendre tous les sons quand on la touche; mais Béranger a toute la sagesse de l'esprit. S'il a sans aucun doute le sentiment de sa valeur, il ne possède ni l'aveugle présomption de l'orgueil ni ses entraînements. Il sait que, pour le poëte comme pour tout homme et toute chose ici-bas, il arrive un moment

[1] Et encore, avant d'en arriver là, Béranger eut-il plus fois l'occasion de juger par lui-même de la fragilité des sympathies populaires, et d'apprendre, comme il l'a si bien dit quelque part dans ses chansons, que les *destins et les flots sont changeants.* « Béranger, dit M. Bérard dans les « *Souvenirs de la révolution de* 1830, l'idole du peuple et de la jeunesse, « avait cherché à faire comprendre à l'assemblée centrale de la rue Ri- « chelieu que la république était en ce moment impossible, ou tout au « moins fort dangereuse; et telle était l'exaspération des esprits, qu'il « avait été presque maltraité. »

Depuis lors Béranger ne s'est jamais mêlé aux débats du pays que pour faire entendre quelques paroles généreuses à la jeunesse des écoles, qui, dans plusieurs circonstances, est allée porter au poëte le tribut de son admiration.

critique de déclin et de dégénérescence, et qu'il vaut mieux quitter le monde dans tout l'éclat de sa gloire que d'attendre le moment où les doucereux conseils de la critique viennent nous inviter au silence et au repos. Béranger se retira donc. Il voulut pour ainsi dire que la postérité commençât pour lui et vînt consacrer une célébrité qui, fort injustement, avait été jusqu'alors plutôt l'œuvre d'un parti que le résultat du concours de tous les suffrages, de toutes les admirations. L'esprit de l'à-propos, la connaissance de sa destinée, la mesure de ses forces, et pourquoi ne pas le dire aussi? une arrière-pensée de coquetterie, nous semblent avoir présidé à cette retraite prématurée.

Le recueil de 1833, s'il n'ajoute rien au mérite du chansonnier, complète du moins l'ensemble des qualités si éminentes du poëte, qui, sans oublier les luttes et les douleurs du présent, chante ici l'avenir comme il a chanté ailleurs les gloires et les souvenirs du passé. *Le Contrebandier, Pauvre Jacques, Jeanne-la-Rousse* et *le Vieux Vagabond* sont autant de petits poëmes sociaux, dramatisés d'une façon aussi saisissante qu'originale; *les Fous, le Juif errant*, présentent un genre particulier de beautés qui ne se rencontrent pas dans les précédents recueils, dont *la Fille du Peuple, l'Alchimiste, A Chateaubriand, la Pauvre Femme,* et tant d'autres charmants morceaux, reproduisent si bien le sentiment, la délicatesse et l'harmonie. Cependant ces nouvelles chansons rencontrèrent assez de froideur dans le public; elles furent au contraire très-favorablement accueillies par le monde littéraire, pour la première fois en position d'exprimer librement sa pensée sur le poëte. Cette indifférence de la foule n'était point faite sans doute pour délier Béranger de l'engagement de ne plus publier de vers, engagement qu'il venait de prendre dans la préface de son nouveau recueil. Aussi se confirma-t-il plus que jamais dans ses résolutions de retraite.

Après avoir successivement porté ses *sabots* et son *luth* à Fontainebleau, à Tours, Béranger vint se fixer à Passy. Il y était encore l'an passé, lorsque quelques prétentions du propriétaire de la maison qu'il habitait l'ont forcé à quitter le pays adopté pour les jours de sa vieillesse. En vain le conseil municipal de la commune, le maire en tête, est-il venu parlementer pour conserver un hôte illustre autant qu'aimé; le propriétaire est resté sourd, et le chansonnier est allé chercher ailleurs de l'air, des arbres et une maison à volets verts. C'est dans l'avenue Sainte-Marie, entre le faubourg du Roule et la

barrière de l'Etoile, que le vieux poëte est venu planter sa tente. En rentrant ainsi dans l'enceinte de Paris, Béranger a abrégé la distance qui le séparait des infortunés, des proscrits et des solliciteurs; car (ce que nous n'avons point encore dit) depuis qu'il ne fronde plus les vices et les ridicules de la société, Béranger occupe sa vie à faire le bien avec autant de dévouement que de délicatesse.

Dans cette nouvelle mission, plus obscure sans doute que celle de poëte, mais qui clôra noblement une existence toute de désintéressement et de probité, Béranger apporte cette intuition délicate et cette fine bonhomie dont ses vers nous ont appris le secret. Si l'on ne peut aisément l'apitoyer sur des plaies factices ni lui donner le change sur des infortunes de contrebande, il serait plus difficile encore de le trouver sourd au récit d'un malheur réel, insensible au spectacle d'une incontestable misère. C'est alors qu'il déploie toute son activité; il écrit, il rend visite, il plaide avec chaleur une cause devenue la sienne, et comme il ne s'avance qu'avec tact et discernement, il ne se retire jamais sans avoir obtenu ce qu'il a sollicité. C'est ainsi que Béranger dépense à peu près ses journées entières et sa fortune, dont la modicité est encore un témoignage en sa faveur. Bien loin d'avoir mis sa plume aux enchères et profité de sa gloire pour faire payer à ses libraires l'honneur de se ruiner en l'éditant, il n'a jamais tiré de ses œuvres le profit que légitimement il en pouvait espérer. Les journaux qui de temps en temps daignent s'occuper du poëte et des petits incidents de sa vie, sans doute pour l'engager à se laisser accommoder en feuilleton, annonçaient tout dernièrement que le nombre complet des éditions de ses œuvres dépassait le chiffre de cent cinquante mille exemplaires. Qu'on juge de la fortune qu'il aurait pu amasser si, comme tant d'autres qui prodiguent d'avance l'argent du livre qu'ils feront demain, il avait su en vrai *gentilhomme* exploiter sa célébrité et lui faire rendre ce que d'autres s'entendent si habilement à tirer de la leur! Il est vrai que par sa nature même le talent de Béranger se prêterait peu à ce trafic où l'idée se passe au laminoir et la phrase à la filière.

Si nous avons donné à ces détails plus de développement que ne le voudrait la modestie de Béranger, c'est que nous avions à cœur de prouver la vérité de notre pensée à l'endroit de certaines œuvres du poëte. On est si disposé (avec raison selon nous) à juger de la dépravation du cœur par le libertinage de l'esprit, que nous avons dû

ne rien négliger de ce qui tend à montrer que les erreurs et les fautes du chansonnier dérivent plutôt des vices de l'époque, des circonstances et de l'éducation, qu'elles n'appartiennent à Béranger lui-même. Au surplus, nous ne craignons point d'être démentis en affirmant que, quoi qu'il en ait pu dire, quoi que surtout on en ait dit pour lui, Béranger regrette aujourd'hui plus que personne celles de ses œuvres qui, sans rien ajouter à sa gloire, ne font au contraire qu'en ternir l'éclat[1].

En annonçant au jour de ses adieux qu'il ne publierait plus de chansons, Béranger ne prétendait point pour cela n'en plus faire. S'il suspendait son luth derrière sa porte toute grande ouverte à l'infortune, à l'amitié, il ne voulait pas le briser. Au fond de sa retraite, le poëte a donc chanté; mais, avare de ses accents, il a chanté pour lui seul. S'il en faut croire quelques indiscrétions venues de Passy et de Sainte-Marie, ces dernières chansons ne seront point indignes de leurs aînées. Consoler, éclairer le peuple après avoir célébré ses triomphes, voilà quel en est en partie l'esprit et le sens. Avec Napoléon s'y retrouveront encore de glorieux souvenirs. Chateaubriand y vient prendre place à côté de Lucien Bonaparte, de Laffitte, de Manuel, d'Antoine Arnault, de tous les hommes en un mot dont Béranger, toujours fidèle à la mémoire du cœur, a si noblement reconnu les services et l'amitié. Il y a telle pièce qui, dit-on, ne le cède en rien pour la grâce et la netteté de la forme aux meilleurs contes de Voltaire, mais avec plus d'élévation dans la pensée. On parle de *la Fille du Diable*, charmante fable où, par sa beauté, sa douceur angélique et ses vertus, la fille de Satan rachète les crimes de son père; de *la Dernière Fée*, qui nous montre toutes les puissances surnaturelles et mystérieuses du monde invisible réunies sur le bord de la mer, au fond d'une lande déserte de la poétique Bretagne, pour jeter à ce pauvre et vieux monde une dernière prédiction d'amour, de bonheur et d'avenir.

Espérance! dernier et si doux sentiment de l'homme! tu n'abandonnes jamais celui qui souffre, même au milieu des cruelles décep-

[1] Cette observation ne s'applique qu'aux chansons érotiques et grivoises proprement dites. Bien qu'on soit assuré que Béranger ne conserverait plus à présent à ses couplets le ton voltairien qu'il leur a donné jadis, nous ne prétendons aucunement induire de là que ses opinions religieuses de la Restauration ne soient plus ses opinions d'aujourd'hui.

tions! En 1821, pour consoler les misères d'alors, déjà Béranger parlait d'avenir à ces petits enfants qu'il voyait danser si joyeux à ses refrains.

Vous triompherez des tempêtes
Où notre courage expira.
C'est en éclatant sur nos têtes
Que la foudre nous éclaira.
Si le Dieu qui vous aime
Crut devoir nous punir,
Pour vous sa main ressème
Les champs de l'avenir.

C'est à nous, génération de 1815, dont les yeux, nous dit le poëte, se sont ouverts au bruit de « lugubres fanfares, » que s'adressaient ces consolantes paroles. L'avenir est venu, et sans vouloir rejeter comme trop amers les fruits qu'il nous a donnés, on peut bien souhaiter à nos neveux de voir se réaliser les prophéties de *la Dernière Fée*, mieux que ne l'ont été les prédictions de *l'Orage*.

Avec ses dernières chansons Béranger tient en réserve les mémoires de sa vie. Il en parlait déjà en 1833; mais la forme de dictionnaire biographique qu'il projetait alors de donner à ses souvenirs n'est point celle qu'il leur a conservée. Ces mémoires seront curieux à plus d'un titre, ne fût-ce qu'en faisant apprécier comme prosateur celui qui, à l'exception d'une préface et de quelques lettres perdues dans divers recueils, n'est encore connu que comme poëte.

Depuis qu'il s'est voué au service de toutes les misères, voire de tous les rimeurs qui lui viennent soumettre leurs vers et lui demander un avis qu'il ne refusa jamais, Béranger voit ses jours partagés entre les solliciteurs, ses vieux amis et le visiteur qui vient saluer en lui le génie de la chanson. Au milieu de tout cela Béranger se réserve seulement, par chaque matinée, deux heures de retraite et de solitude absolue. C'est ordinairement l'instant du travail, sinon celui de l'inspiration. Ces heures, il les passera autant que possible en pleine campagne, au grand air, car les champs et la promenade furent toujours une des conditions essentielles de son existence; soit que l'aspect de la nature favorise l'exercice de sa pensée, soit que la fraîcheur d'un air pur adoucisse un peu les douleurs céphalalgiques dont Béranger est atteint depuis l'accident qui, à Péronne, faillit lui coûter la vie.

Nous venons de parler d'inspiration et de travail. Pour beaucoup de personnes l'un de ces deux mots sera superflu sans doute ; car peut-être s'imagine-t-on qu'une verve heureuse a suffi seule pour faire éclore ces chants que nous admirons. Qu'on se détrompe : bien que les vers de Béranger paraissent couler de source, que leur coupe soit facile, et que rien ne trahisse de laborieux efforts, il n'est pas moins vrai que chacune de ces strophes, d'une limpidité si pure et si transparente, a coûté des journées entières de tâtonnements et de méditations.

Chez Béranger l'idée sort rarement du premier jet. Quelque chose de vague, de confus et de lointain apparaît d'abord au fond de son esprit, comme une insaisissable et légère vapeur sur le fond du ciel. Ce n'est qu'après une sorte d'attente, plus ou moins prolongée, que l'étincelle jaillit tout à coup de ce qui n'était que ténèbres : l'inspiration est venue. Alors, comme il le dit, Béranger *tient son affaire.* Il peut laisser mourir sa lampe, il peut dormir ; car le lendemain, sans s'en douter, il se réveillera en récitant le refrain qu'il cherchait, tout comme s'il l'eût composé de la veille : l'idée a pris forme dans son cerveau pendant le sommeil. Il ne reste qu'à choisir le vêtement qui lui conviendra le mieux ; travail de raccordement et d'assemblage auquel, fidèle observateur des préceptes classiques, Béranger passera les longues heures que Rousseau mettait à discipliner les membres d'une période rebelle.

Quelques détails d'intérieur, en terminant cette notice, compléteront ce que nous venons de dire du chansonnier. Sans être grand, Béranger est cependant d'une taille au-dessus de la moyenne. Il a l'œil vif, le nez rond, la bouche gracieuse, les lèvres un peu charnues. Ses traits, pris dans leur ensemble, dénotent plus de finesse que de malignité, et surtout plus de bienveillance que de finesse. Cette qualité dominante se devine encore aux lignes de son front nu et dégarni, lignes douces, arrondies, sans inégalités, sans raideur. Son sourire est des plus spirituels ; le timbre de sa voix, sans être plein et sonore, ne manque cependant pas de charmes. La tête légèrement penchée sur l'épaule droite, l'œil fixé en terre, les mains dans le gousset, voilà quelle est l'attitude la plus familière au chansonnier, et qu'a fort bien rendue la statuette qui le représente ainsi, couvert de sa longue redingote.

Tel se montre Béranger pendant une de ces conversations où il

apporte son enjouement, son esprit observateur, sa connaissance des hommes et sa piquante mémoire; mettant tous ses visiteurs à leur aise, parlant à chacun de ce que chacun connaît le mieux, et jetant enfin sur toute chose cette pensée satirique plus proche de la tristesse que du sourire, cet esprit d'indépendance, ce sentiment du noble, du généreux et du beau, qu'il a prodigué, quand il l'a voulu, à ses chansons, et qui dans l'homme privé font encore — chose rare — revivre le poëte.

DUCOIN.



DE L'ÉCLECTISME RATIONALISTE.

J'ai tâché de faire voir le caractère et les dangers du syncrétisme de M. Cousin[1]; mais, à côté de cette doctrine, les ouvrages de l'illustre professeur préconisent aussi l'éclectisme. Il est vrai que cet éclectisme est frappé de stérilité par son alliance avec le rationalisme; toutefois, on ne saurait lui appliquer avec justice tous les reproches que j'ai adressés au syncrétisme.

Le syncrétisme promet de ne rien détruire; il accepte tout, il s'engage à tout concilier, et il aboutit à la confusion par l'impossibilité de tenir ses promesses. L'éclectisme, au contraire, ne prétend pas tout conserver. Il choisit bien ou mal; mais enfin il choisit, ou du moins il essaie de choisir. Sa cause est donc très-distincte de celle du syncrétisme et mérite un examen à part. C'est cet examen que je veux faire ici.

§ Ier. — Du vrai et du faux éclectisme.

Il n'est peut-être pas d'erreur philosophique, politique ou religieuse, qui n'ait inscrit sur son drapeau quelque devise éclatante de vérité et de beauté. *Réforme des abus*, *Progrès des lumières*, *Liberté*, *Fraternité*, *Droits de l'homme*, *Philanthropie*, *Dévouement aux classes les plus nombreuses et les plus pauvres*, etc....., voilà quelques-unes des paroles magiques à l'aide desquelles, depuis trois siècles, nos chefs d'école ou de secte ont embarrassé et souvent déconcerté leurs adversaires. Voilà par quels moyens ils ont fasciné leurs partisans et ont pu, jusqu'à un certain point, se faire illusion à eux-mêmes. Les

[1] Voir *le Correspondant* du 25 octobre 1845.

hommes qui ont éteint complétement dans leur âme tout amour du vrai et du bien ne sont point, grâce à Dieu, les plus nombreux. Chez la plupart il subsiste encore, à côté même des inclinations et des habitudes les plus perverses, quelques nobles tendances auxquelles il faut une satisfaction du moins apparente. C'est pour cela que l'erreur est ordinairement mêlée de quelque vérité, et que les entreprises les plus criminelles doivent se cacher sous des prétextes de générosité et de vertu.

Ce fait, sur lequel repose toute philosophie éclectique, nous sommes loin, bien loin de le méconnaître. C'est même à sa réalité incontestable que nous attribuons en partie le succès et l'influence obtenus par les philosophes rationalistes qui se décorent du nom d'éclectiques. Mais la découverte de ce fait n'a point été réservée au XIX[e] siècle, et très-longtemps avant M. Cousin on s'était aperçu que l'erreur, pour pénétrer dans l'intelligence, doit prendre le masque d'une vérité[1]. Une seule chose peut donc appartenir à celui qui voudra trouver une méthode scientifique dans ce vieil adage du sens commun, c'est la manière dont il appliquera ce principe à l'histoire de la philosophie.

M. Cousin lui-même convient que l'éclectisme n'est pas une conception qui lui appartienne exclusivement. « Non, s'écrie-t-il, grâces à Dieu, l'éclectisme n'est pas d'hier; il est né le jour où un esprit bien fait, dans une âme bienveillante, s'est avisé de chercher à mettre d'accord deux adversaires passionnés[2]. » A la vérité, M. Cousin semble présenter ailleurs l'éclectisme comme une découverte merveilleuse qui va renouveler la science, mettre un terme à toutes les disputes, et faire régner dans les écoles la paix universelle ; il attribue même à la nouveauté de sa méthode l'opposition qu'elle a rencontrée de toutes parts. Mais cette prétention à l'originalité est-elle fondée ? — De l'aveu et suivant les expressions de M. J. Simon, *un chrétien illustre*, *contemporain des premiers philosophes de l'école d'Alexandrie*, a su définir en quelques phrases, *avec une extrême précision*, la nature et les principes essentiels du véritable éclectisme[3]. C'est donc à un Père

[1] Cousin, *Fragm. philos.*, t. I, p. 39.

[2] Ibid., 42.

[3] J. Simon, *Hist. de l'école d'Alexandrie*, t. I, p. 90. — Stromates, liv. I, chap. 7, 5, 2.

de l'Eglise qu'appartient l'honneur d'avoir le premier conçu nettement, et défini avec une admirable rigueur, cette méthode que nos rationalistes contemporains revendiquent comme leur découverte et leur propriété. De plus, la méthode si bien caractérisée par le savant auteur des *Stromates* ne lui était point particulière : avant lui, saint Justin l'avait déjà esquissée et pratiquée ; et, depuis les premiers siècles de notre ère jusqu'à nos jours, elle s'est transmise, par une tradition lumineuse, de saint Augustin à saint Thomas et à saint Bonaventure, de Bossuet et de Fénelon à l'abbé Rosmini. Je pourrais encore ajouter à cette liste bien d'autres philosophes illustres par leur foi comme par leur génie ; je pourrais y ajouter Pascal lui-même ; oui, Pascal, que M. Cousin a voulu transformer en un ennemi fanatique de la philosophie, et, qui pis est, en un ennemi de la raison. C'est bien en effet Pascal qui a dit : « Quand on veut reprendre avec utilité, et montrer « à un autre qu'il se trompe, il faut observer par quel côté il envisage « la chose, *car elle est vraie ordinairement de ce côté-là*, et lui avouer « cette vérité, mais lui découvrir le côté par où elle est fausse. Il se « contente de cela ; car il voit qu'il ne se trompait pas, et qu'il man- « quait seulement à voir tous les côtés. Or, on ne se fâche pas de ne « pas tout voir ; mais on ne veut pas s'être trompé ; et peut-être que « cela vient de ce que naturellement l'homme ne peut tout voir, et de « ce que *naturellement il ne se peut tromper dans le côté qu'il envisage*, « comme les appréhensions des sens sont toujours vraies[1]. »

Est-ce que par hasard nous avons jamais renié ces maîtres de la philosophie chrétienne ? Non, certes, et nous espérons bien être toujours leurs fidèles disciples. Quant à M. Cousin, s'il eût été éclectique à la façon de Pascal, de Bossuet, de Fénelon ou de Leibniz, nous serions à lui. Mais lorsqu'il adopte tour à tour et veut allier ensemble la psychologie de Descartes, de Reid ou de Biran, et la métaphysique de Spinosa, de Schelling, de Hégel ou de Proclus, en conscience nous ne pouvons le suivre ; pour l'amour de la vraie religion et de la vraie philosophie, nous devons le combattre. Néanmoins, — qu'on veuille bien s'en souvenir, — de ce que nous repoussons un certain éclectisme, il ne s'ensuit nullement que nous soyons ennemis de tout éclectisme. Il y a en effet cent manières différentes de concevoir et d'appliquer cette méthode. Les chefs du rationalisme universitaire

[6] *Pensées de Pascal*, t. I, p. 212 de l'édition Faugère.

l'ont-ils bien ou mal conçue, bien ou mal appliquée? Voilà tout le sujet du débat.

M. Cousin et ses principaux disciples ont donné des définitions très-variées de leur éclectisme. Parmi ces définitions, plusieurs sont tout à fait séduisantes; et, s'il fallait les prendre à la lettre, tout homme de bon sens et de bonne foi irait se ranger sons les drapeaux de l'école éclectique.

Tant que l'éclectisme sera l'*équité*, l'*impartialité*, la *modération dans l'ordre philosophique* [1], s'il n'est pas précisément une méthode, il sera du moins une bonne disposition, ou plutôt une disposition nécessaire pour philosopher, et ce n'est pas dans nos rangs qu'il trouvera des ennemis. L'*équité*, la *modération*, l'*impartialité*, — qu'y a-t-il de plus chrétien? Et quel est le théologien qui refusera de se ranger sous une telle bannière? *Être juste envers tous les systèmes*, *sans être dupe d'aucun d'eux*, — qui n'applaudirait à une pareille devise? Mais ce qui est difficile, ce n'est pas de la proclamer, c'est de la mettre en pratique et de lui être toujours fidèle. Oui, si l'on veut faire une philosophie solide et durable, il faut étudier sans exclusion tous les différents points de vue qui se sont ouverts jusqu'à présent dans la science; il faut ramener à l'unité toutes les théories conciliables; il faut recueillir ce qu'il y a de vrai dans les systèmes les plus étranges, et tâcher de comprendre comment ces systèmes ont pu fasciner des esprits souvent très-distingués. Mais ce sont là des règles bien vagues, et, s'il faut prendre garde de les oublier, c'est peu de s'en souvenir; car toute la difficulté gît dans l'application. « Séparer les « erreurs mêlées à la portion de vérité qui est la force et la vie de cha« que système, opérer de la même façon sur tous les systèmes....., « et, après les avoir ainsi épurés et réconciliés, en composer un vaste « ensemble adéquat à la vérité tout entière [2], » — voilà sans doute un idéal que les penseurs de toutes les écoles se trouveraient heureux de pouvoir réaliser. Mais il est aussi facile de montrer cet idéal qu'il est malaisé de l'atteindre; et nous croyons qu'en dehors du Catholicisme la raison manquera toujours des conditions indispensables pour s'en approcher par une ascension régulière et constante. Malheureusement, les hommes qui voudraient usurper le monopole de l'éclec-

[1] Cousin, *Cours de* 1828, dernière leçon.
[2] Cousin, *Fragm. philos.*, t. I, p. 39.

tisme ne comprennent pas l'enchaînement essentiel des vertus chrétiennes avec le progrès normal des sciences philosophiques. Ils oublient que pour être véritablement impartial et modéré, pour pratiquer l'éclectisme bien entendu, il faut être plein de charité et de patience, être doux et humble de cœur, avoir dompté toutes ses passions, ne chercher et n'aimer que la vérité. Ils méconnaissent surtout le glorieux privilége conféré à l'Eglise de pouvoir seule élever les âmes à la perfection de ces vertus. Et voilà pourquoi nous ne pouvons marcher sous le drapeau de leur éclectisme.

Assurément il y a quelque chose de très-séduisant dans la pensée d'*harmoniser tous les contraires.* L'unité de foi n'est-elle pas le but vers lequel tendent les vœux et les efforts de toutes les âmes bien faites, de toutes les intelligences supérieures ? Et l'esprit de modération, d'impartialité, de patience, l'amour de la paix, ne sont-ils pas nécessaires avant tout pour faire graduellement disparaître les dissensions doctrinales qui déchirent l'humanité ? Sans doute ! Mais il ne faut pas s'y méprendre : la modération n'est pas l'indifférence ; l'impartialité ne consiste pas dans une lâche condescendance pour l'erreur et pour le mal. Si l'on veut être sagement éclectique, si l'on ne veut pas tomber dans un syncrétisme aveugle, il faut renoncer à la prétention d'amnistier toutes les écoles. Le véritable éclectisme doit en effet détruire les erreurs au lieu de les absoudre. Par exemple, il ne peut affirmer l'existence de l'esprit sans condamner le matérialisme ; car, ainsi que l'a observé un disciple de M. Cousin : « on n'est pas matérialiste pour croire à l'existence de la matière, mais parce qu'on nie celle de l'esprit[1]. » — De même, quand l'éclectisme déclare légitime et véridique le témoignage des sens, il refuse de tolérer l'idéalisme ; car « on n'est pas idéaliste rêveur à la manière de Berkeley et de Fichte pour admettre les actes et les produits de la pensée, mais parce qu'on nie le témoignage et l'empire des sens[1]. » — En un mot, par cela même que l'éclectisme affirme une vérité, quelle qu'elle soit, il frappe d'anathème, il excommunie, pour ainsi dire, toutes les erreurs opposées à cette vérité; et cela par la force des choses, par le seul fait de l'affirmation. Peu importe qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, qu'on le sache ou qu'on l'ignore ; c'est là une loi inexorable de la logique.

[1] Franck, *Discours sur les systèmes de philosophie*, p. 11-12.

[2] Ibid.

« Les doctrines exclusives, dit M. Cousin, sont dans la philosophie « ce que les partis sont dans l'Etat. L'éclectisme tend à substituer à « leur action violente et irrégulière une direction ferme et modérée, « qui emploie toutes les forces, n'en néglige aucune, mais ne sacri- « fie à aucun l'ordre et l'intérêt général[1]. » — Fort bien ! Mais, s'il en est ainsi, n'est-il pas évident que l'éclectisme mérite le reproche d'intolérance, tout aussi bien que l'Église, ou plutôt que l'Église ne mérite pas plus ce reproche que l'éclectisme bien entendu ? Les sectes hérétiques sont en effet dans la religion ce que les doctrines exclusives sont dans la philosophie, ce que les partis sont dans l'État. L'Église catholique substitue à leur action violente et irrégulière une direction ferme et modérée, qui emploie toutes les forces, n'en néglige aucune, mais ne sacrifie à aucune l'ordre et l'intérêt général.

Notre éclectisme ne consiste donc pas à chercher un juste milieu entre la vérité et l'erreur ; il ne consiste pas à se placer, par exemple, entre l'athéisme et le Catholicisme pour demander à tous deux des concessions réciproques ; ce serait une injustice sacrilége d'imposer les mêmes conditions à toutes les doctrines rivales, comme si elles contenaient toutes également du vrai et du faux. Quand les défenseurs de la vérité repoussent une alliance adultère, on ne doit donc pas leur jeter ces paroles dédaigneuses et insultantes : « Tous « les partis extrêmes se sont ligués contre l'éclectisme sous l'hono- « rable drapeau du maintien de la discorde[2]. » — Car la vérité n'a jamais de concessions à faire. Elle meurt, elle ne se rend pas. Ou plutôt elle ne meurt point ; mais elle vit pour combattre, jusqu'à ce que l'erreur soit abattue à ses pieds. Après tout, la discussion vaut mieux que le repos dans le mensonge ou dans le scepticisme ; la lutte est préférable à la léthargie de l'indifférence. Il est beau, il est doux de s'unir sans doute, mais dans la vie, non dans la mort.

§ II. — Des services rendus a la philosophie par l'éclectisme rationaliste.

J'ai tâché d'apprécier en elles-mêmes les définitions les plus séduisantes qui aient été mises en avant pour accréditer le rationalisme

[1] Préface de Tenneman.

[2] *Fragm. philos.*, t. I, p. 43.

éclectique. Mais ce n'est pas sur des programmes et des prospectus que l'on doit juger une école. Voyons donc de quelle manière ont été appliquées les théories idéales que nous venons de critiquer au point de vue spéculatif. Et d'abord examinons à quoi se réduisent les services rendus par l'éclectisme à la philosophie contemporaine.

On a dit que l'école éclectique avait déjà mis au monde un bon nombre de vérités nouvelles, et que sa psychologie, par exemple, était constituée définitivement par la réduction de toutes nos facultés à trois principales : la sensibilité, l'activité et l'intelligence [1]. La vérité est que ces trois facultés fondamentales avaient été signalées avant M. Cousin : seulement cet habile professeur a eu le mérite de propager sur ce point et sur quelques autres les résultats acquis à la science par l'observation psychologique et non par la méthode éclectique. Dans toutes les questions de philosophie expérimentale, nous croyons qu'il *peut* et même qu'il *doit* y avoir un progrès continu, à moins que des circonstances extérieures ne viennent troubler ou arrêter l'observation.

C'est surtout dans le champ de l'idéologie que M. Cousin a concentré ses études ; et c'est là qu'il a rendu à la science des services incontestables, en réfutant le sensualisme de Locke et de Condillac. Mais par quelle voie a-t-il obtenu ce glorieux résultat ? Encore par l'observation psychologique. Et remarquez bien qu'en dépit de sa devise, il a *détruit les contraires*, au lieu de les *harmoniser*. Sans doute il a dit maintes fois que les idéalistes et les sensualistes ont raison dans ce qu'ils affirment, et tort seulement dans ce qu'ils nient ; mais ce ne sont point leurs affirmations, ce sont leurs négations qui les caractérisent. Leur système est une erreur pure ; car il ne con-

[1] *De l'Eclectisme*, par M. Nicolas, professeur de philosophie à la Faculté protestante de Montauban, p. 52. M. Nicolas n'a point jugé à propos de nous indiquer les autres résultats si importants, à l'en croire, de la méthode éclectique. Sentant combien il est faible sur ce terrain, il se hâte d'en sortir, et déclare après tout qu'il ne faut pas juger cette méthode par les résultats qu'elle a produits jusqu'ici, mais par sa valeur intrinsèque. D'ailleurs si l'école éclectique n'avance pas très-vite, *cette sage lenteur* est déjà, suivant lui, *un signe de la solidité* avec laquelle elle construit la science. (Ibid., p. 49.) Que la lenteur soit une *condition* de la solidité, cela peut être ; mais qu'elle en soit un *signe*, cela n'est pas. Elle peut fort bien être seulement un signe de faiblesse ou d'impuissance.

siste pas à affirmer que nous connaissons certaines choses par la raison, certaines choses par les sens; il consiste à prétendre que nous ne connaissons rien que par la raison, ou rien que par les sens. Au fond, M. Cousin les a donc enveloppés dans une condamnation commune, et sa prétendue conciliation est une plaisanterie.

Supposons toutefois que sur ce point il ait réalisé son idée favorite d'*harmoniser les contraires;* je demanderai s'il n'y a rien au delà de l'idéologie, ou du moins s'il n'y a rien d'aussi difficile, rien d'aussi important. Il a fallu commencer par là, je le veux; mais que d'obstacles il reste encore à surmonter avant que la psychologie, la logique, l'ontologie et la morale soient organisées scientifiquement sous une forme définitive et incontestée! — Non, l'éclectisme ne suffit à personne; il ne saurait seulement nous apprendre autant de choses que la première page du catéchisme.

Si nous mettons de côté l'idéologie pour étudier les travaux de M. Cousin sur les autres parties de la science philosophique, nous verrons que ces travaux ont beaucoup moins d'utilité religieuse et morale, et qu'ils ne prouvent pas davantage l'efficacité merveilleuse souvent attribuée par le rationalisme à la méthode éclectique.

Dans la logique nous rencontrons deux méthodes trop souvent rivales : la méthode *à posteriori,* qui procède par observation et par induction; puis la méthode *à priori,* qui procède par intuition et par déduction. Faudra-t-il nous livrer exclusivement à l'une de ces deux méthodes? — « Non, dit M. Cousin. L'observation et l'induction ne sauraient nous donner que le contingent; la raison pure et la déduction peuvent seules nous révéler l'absolu, le nécessaire, l'universel. Chacune des deux méthodes rivales est bonne dans sa sphère; mais elle est incomplète, et un sage éclectisme doit les employer simultanément. » — Ici encore M. Cousin est dans le vrai; mais il ne dit rien qui n'eût déjà été pratiqué par les grands maîtres de la philosophie chrétienne. De plus, il ne concilie pas les écoles rivales; il les frappe au contraire d'une égale réprobation. Enfin, quand il est descendu de la théorie à l'application, il a eu le malheur de tomber dans les excès opposés qu'entraîne l'emploi exclusif de ces deux méthodes; car il s'est abandonné tour à tour à un empirisme sceptique et aux hypothèses les plus arbitraires. A la vérité il n'a pas toujours été kantiste, mais il l'a été quelquefois. En théorie il n'a pas enseigné, comme Schelling, que la philosophie est une affaire d'inspiration

plutôt que de réflexion; mais combien de fois, surtout dans ses Fragments et dans son Cours de 1828, ne s'est-il pas abandonné à des rêveries enthousiastes et chimériques? Ses élèves se sont partagés comme lui entre ces deux tendances, et la plupart flottent encore entre le scepticisme et l'illuminisme [1].

Les applications de la méthode éclectique à l'ontologie n'ont pas été plus heureuses. Là deux écoles rivales se présentent encore : les matérialistes ne veulent admettre d'autres réalités que la matière; des spiritualistes exagérés et extravagants n'ont voulu admettre que des esprits. L'éclectisme vient se placer entre ces extrémités, et tendant la main aux deux systèmes ennemis, il leur dit : « Vous avez raison tous les deux, et tort tous les deux. Vous, matérialistes, vous faites bien de proclamer l'existence de la matière; mais vous faites mal de nier l'existence de l'esprit. Vous, spiritualistes, continuez de défendre les droits de l'esprit; mais gardez-vous de contester pour cela l'existence des corps. » Vraiment, cela est tout à fait sage! Mais, pour l'honneur de l'humanité, il faut bien le reconnaître, l'éclectisme n'a point eu l'initiative et n'aura jamais le monopole de cette sagesse. Je ne m'arrêterai pas à prouver qu'il n'y a point ici de conciliation sérieuse; cela est trop évident. Condamner le matérialisme à reconnaître la substance immatérielle, et l'idéalisme à reconnaître la matière, c'est condamner à mort ces deux théories opposées. De plus, en frappant ainsi à droite et à gauche matérialistes et idéalistes, M. Cousin s'est laissé tomber, entre deux, dans le panthéisme. Il a bien constaté l'existence parallèle et irréductible de la matière et de l'esprit, mais il a considéré ces deux choses comme des phénomènes d'une substance unique.

Enfin, dans la morale, on rencontre également deux théories extrêmes qui se condamnent l'une l'autre : l'épicuréisme et le stoïcisme, l'égoïsme et le désintéressement absolu. On a cru pouvoir encore appliquer ici l'éclectisme de la manière la plus facile; en effet, les égoïstes ne sont-ils pas évidemment dans le vrai, quand ils posent en principe que l'homme est fait pour le bonheur? Les stoïciens n'ont-ils pas raison quand ils proclament la loi du devoir, du dévouement, du sacrifice? Sans doute. Seulement les premiers ont tort de rejeter le devoir, les seconds de condamner le désir du bonheur.

[1] Voy. Jouffroy, *Cours de droit naturel*, t. I. Leçon sur le scepticisme actuel.

— A merveille ! Mais ici, comme devant, il faut détruire les contraires ; il est impossible de les harmoniser ; car ils ne se distinguent l'un de l'autre, ils ne diffèrent du sens commun que par leurs négations opposées. Ajoutez à cela que M. Cousin a semblé quelquefois professer les paradoxes les plus insoutenables du stoïcisme.

Si l'éclectisme a échoué dans les questions ci-dessus énumérées, il échouera bien plus évidemment encore dans une multitude d'autres questions. Comment, par exemple, s'y prendra-t-il pour concilier le théisme avec l'athéisme ? L'un dit : il y a un Dieu ; l'autre dit : il n'y en a pas. Où est le milieu entre ces deux systèmes ? Les chrétiens disent : le monde a commencé ; les philosophes rationalistes veulent au contraire que le monde soit éternel. Y a-t-il encore là un juste milieu ? Je pourrais multiplier les exemples ; ceux-ci, je crois, suffiront pour montrer combien est chimérique la prétention d'harmoniser tous les systèmes.

En résumé, M. Cousin a rendu des services importants à la philosophie française, lorsqu'il a réfuté le sensualisme et mis en honneur l'histoire de la philosophie ; mais il n'a guère approfondi d'une manière sérieuse qu'une question d'idéologie. Or, l'idéologie n'est point toute la philosophie ; elle n'en est que l'introduction. Si elle a de l'importance, c'est bien moins par elle-même que par ses rapports avec la métaphysique et la morale. Quant aux problèmes qui intéressent le plus l'humanité, M. Cousin n'a presque rien fait pour les résoudre, ou une grande partie de ce qu'il a fait est à refaire. Avec sa méthode si vantée, il n'a pas seulement réussi à concilier les théories incohérentes qui s'agitent, qui se combattent dans son intelligence depuis vingt-cinq ans. A plus forte raison, il n'a pas établi une parfaite unité de vue entre deux philosophes, sur les dogmes fondamentaux de la religion naturelle.

Ce jugement est sévère, j'en conviens ; mais il doit l'être. Nous voudrions sincèrement qu'il nous fût permis d'épargner toutes ces critiques à un homme dont l'éloquence nous inspire une vive admiration. Mais pourquoi M. Cousin et ses disciples se posent-ils comme les défenseurs ardents d'un ombrageux monopole et d'un despotisme intellectuel qui viole les droits les plus sacrés des consciences chrétiennes ? Pourquoi se font-ils livrer, au nom de la loi, toute la jeunesse laïque de notre Eglise ? Pourquoi veulent-ils la jeter dans le moule de leurs systèmes, la frapper à leur effigie ? Quand ils travail-

lent ainsi à confisquer tout notre avenir, quand ils ne cessent d'opposer à nos réclamations les immenses services qu'ils disent avoir rendus à la religion et à la science, c'est pour nous un devoir de mesurer ces prétendus services et de les réduire à leur juste valeur. Nous allons donc poursuivre notre examen, et montrer par une analyse plus approfondie comment le rationalisme éclectique, frappé d'impuissance dès son début, a dégénéré en un syncrétisme également funeste à la science et à la religion.

§ III. — Impuissance du rationalisme éclectique. — Inconséquences, incertitudes, hypothèses arbitraires dans lesquelles il prend son point de départ.

Je ne me propose pas d'esquisser un tableau complet de la confusion d'idées dans laquelle se débat vainement le rationalisme éclectique; mais je voudrais montrer au moins quelques-unes des difficultés les plus élémentaires qui embarrassent son point de départ, et qui le condamnent dès son début à vivre d'inconséquences, de contradictions ou d'hypothèses gratuites.

Le rationalisme éclectique prétend *exercer le ministère spirituel au même titre que l'Eglise*, et sous une forme plus appropriée aux besoins qu'éprouvent les intelligences d'élite. Par suite de cette prétention, il a été amené à supposer que les vérités nécessaires pour constituer un symbole philosophique sont découvertes et acquises à la science, mais dispersées dans toutes les écoles rivales [1]. Or il n'a aucun droit de faire cette supposition, et il ne peut même la faire sans une inconséquence palpable.

En second lieu, il aurait dû déterminer avant tout, d'une manière exacte et précise, l'objet de la philosophie, son cadre, ses rapports avec la religion et les conditions de son développement. Or, sur tous ces points fondamentaux, il a été condamné au doute et à la contradiction, ou bien il a soutenu les paradoxes les plus dangereux.

En troisième lieu, il suppose que nos ressources naturelles suffi-

[1] « La science est faite, » a dit M. Jouffroy, et, en écrivant ces mots, il exprimait un *postulat* toujours sous-entendu par le rationalisme éclectique ; — « la science est faite ; au lieu de la recommencer pour le siècle, il est plus simple de la lui apprendre dans les ouvrages des immortels génies qui l'ont créée. » (T. IV, n° 96 de la collection du *Globe*.)

sent pour discerner dans l'histoire toutes les vérités philosophiques, au moins les plus importantes, et pour faire la critique des systèmes où ces vérités sont enfouies. Or, c'est là une hypothèse tout à fait arbitraire, et, qui plus est, complétement fausse.

Démontrer ces trois chefs d'accusation, et prouver ainsi que le rationalisme éclectique est frappé d'impuissance dès son point de départ, telle est la tâche que je vais essayer de remplir.

I. — En premier lieu, l'éclectisme rationaliste suppose que la philosophie n'est pas à faire, et que son histoire, loin d'être, comme on l'a dit souvent, un amas de chimères et de rêves, nous offre le tableau de toutes les vérités nécessaires pour l'organisation d'un symbole aussi large, aussi complet que le symbole catholique.

Mais un rationaliste conséquent peut-il admettre ces hypothèses *à priori?* Non certes! Fût-il clair pour lui que l'*objet* de ses recherches n'est pas inaccessible, il ne pourrait en conclure logiquement que toutes les faces principales de cet objet ont été déjà aperçues. Or, il s'en faut bien que les chefs de l'école éclectique aient résolu toutes les objections élevées de siècle en siècle contre la possibilité de la science philosophique. Et néanmoins, quand on entend comme eux le *doute méthodique*, quand on fait de ce doute la première condition de la science, je ne comprends pas qu'on puisse se dispenser de résoudre ces objections.

Il y a plus : non-seulement M. Cousin et ses principaux disciples ont admis sans preuves ces conditions fondamentales de leur méthode, mais ils ont laissé échapper des doutes évidemment inconciliables avec elles. Et cela devait être ; car un des premiers systèmes qu'ils ont voulu faire entrer dans leur synthèse universelle détruit tous les autres. Ce système, qui frappe la science de stérilité et rend la méthode éclectique complétement inutile, c'est le scepticisme de Kant.

II. — Il est curieux d'observer avec quelle défiance M. Cousin a traité parfois la raison et la philosophie. Lisez, par exemple, ses Cours de 1816 et 1817, sur l'histoire de la philosophie moderne [1].

[1] *Cours sur l'histoire de la philosophie moderne,* professé en 1816 et 1817 par M.V. Cousin, et publié, avec son autorisation, sur les meilleures rédactions de ses élèves. 1 vol. in-8°, 1841, chez Ladrange. Les rédactions

Comme il paraît s'y défier de l'esprit humain! Comme il semble convaincu de sa faiblesse, je devrais dire peut-être de son impuissance! On a peine à croire que ce soit le même homme qui s'indignait si fort contre les mystères en 1828, et qui a reproché tant de fois aux théologiens de déprécier la raison. « Lorsqu'une science, dit-il, est « encore dans l'enfance, et *ne croyez pas que la philosophie en soit* « *sortie*, le moyen de l'y retenir éternellement, c'est de commencer « par l'embrasser tout entière et de songer d'abord à un système gé- « néral. Les *systèmes nous surpassent*, messieurs, ou, *si l'humanité y* « *peut atteindre*, ce sera la conquête du temps et de longues géné- « rations[1]. »

Ainsi donc, la philosophie a beau être vieille, elle est encore dans l'enfance! Mais s'il en est ainsi, l'éclectisme n'est-il pas inutile et impuissant? Comment partager les espérances que le rationalisme paraît fonder sur lui? Quand on nous déclare que la philosophie est encore au berceau, comment pourrions-nous croire que ses bégaiements informes contiennent tous les enseignements nécessaires à l'homme, et qu'il suffit de les recueillir soigneusement pour constituer la science universelle?

Aussi, dans le livre que je viens de citer, M. Cousin se garde-t-il bien d'émettre les espérances excessives que lui a inspirées plus tard l'efficacité prétendue de sa méthode; il ne prononce pas même le nom de l'éclectisme; et les difficultés infinies qui empêcheront toujours la philosophie rationaliste de fonder solidement un système général le jettent dans un découragement visible. Détournant les yeux de toutes les grandes questions que l'homme a besoin de résoudre, il s'enfonce tristement dans l'histoire critique d'un seul problème d'idéologie; et encore, dans cet espace étroit, que d'obscurités ne trouve-t-il pas! Il a beau restreindre l'objet de ses investigations, il est tou-

de l'année 1815-16 sont de MM. Bautain, Damiron et Jouffroy. Celles de l'année 1816-17 sont de MM. Jouffroy et Fribault.

[1] Ibid., p. 6. Ne croirait-on pas que c'est un théologien qui a encore soufflé malignement les paroles suivantes à notre philosophe : « Nous « retrouvons toujours la même source d'erreur; *c'est toujours l'orgueil* « *qui nous égare, l'orgueil si peu fait pour l'homme!* Connaissons-nous « mieux et soyons moins téméraires. » (Ibid., p. 20.) Vraiment nous ne saurions trop louer ces sentiments d'humilité. Par malheur, ils semblent avoir leur source dans un découragement sceptique.

jours épouvanté des difficultés de sa tâche : « Comment, s'écrie-t-il, « resserrer en quelques lignes des discussions qui naturellement « fuient toute limite, et qui, même ramenées à leurs légitimes bornes, « sont encore si vastes et si compliquées [1] ? » — Il ne veut pas essayer seulement « de soulever le pesant fardeau de difficultés et de « disputes que les siècles et les écoles ont entassées [2]. » — Après une analyse rapide des idées sur lesquelles repose la croyance au monde extérieur, il s'arrête tout stupéfait de son audace : « Quelles « questions, messieurs, je viens de décider en quelques mots ! Sur « quels précipices je viens de courir sans même en paraître effrayé ! « Je n'ai point la prétention de vous dévoiler la nature de l'étendue, « de l'espace, du temps, *des substances et des causes*. Je l'ai dit et je « le répète, ce sont là des *mystères impénétrables*, devant lesquels « l'esprit humain doit s'humilier et confesser son ignorance [3]. »

Mais voici quelque chose de plus curieux encore. M. Cousin s'était enfermé dans ce problème : Y a-t-il réellement un monde extérieur distinct de nous et de nos pensées? — Qu'y a-t-il de plus simple en apparence? Eh bien, écoutez : « Je suppose qu'il y eût parmi vous « un homme encore étranger aux disputes philosophiques et qui n'ap- « portât ici que du bon sens et de la raison ; ne serait-il pas tenté de « nous interrompre en ce moment, et de nous demander s'il est vrai « qu'une pareille question occupe des personnages aussi graves que « des philosophes, qu'elle arrête et tienne en échec les plus puis- « sants esprits, tandis que l'enfant la résout, ce semble, assez bien « dès le premier jour de son existence?... Que deviendrait donc cet « homme sensé, qui ne veut pas même que la philosophie prouve « l'existence du monde extérieur, si on lui disait qu'elle l'admet tout « au plus, la combat souvent, *et n'y croit jamais légitimement, et que « ce n'est point là le délire ou le mensonge d'une secte particulière, mais « le résultat commun de toute la philosophie européenne?* Voudrait-il « nous croire, messieurs, et ne nous accuserait-il pas nous-mêmes de « folie ou d'infidélité ! Non, messieurs, je ne cherche point à décrier « la philosophie, en lui imputant des absurdités imaginaires. Il a été « démontré avec la dernière rigueur que les théories élevées depuis

[1] Ibid., p. 20.

[2] Ibid., p. 21.

[3] Ibid., p. 24-25. Et nous verrons plus tard M. Cousin soutenir qu'il n'y a point de mystères pour le penseur, même dans la nature divine !...

« deux cents ans sur la question qui nous occupe sont toutes essen-« tiellement sceptiques ; que la diversité que l'on rencontre dans les « opinions des philosophes tombe seulement sur les formes du scep-« ticisme, mais que toutes le renferment plus ou moins explicitement, « et qu'enfin *la philosophie moderne*, fille de Descartes et mère de « Hume, *ne croit pas et n'a pas droit de croire à l'existence du monde* « *extérieur*. D'où vient, messieurs, une pareille extravagance ? D'a-« bord de la prétention de tout expliquer, poussée jusqu'à la fu-« reur [1]..... » — Cette raison suffit, je crois, et me dispense d'en citer d'autres.

Vraiment, c'est une leçon un peu dure pour la philosophie de se voir ainsi traitée comme un grand enfant, puis convaincue d'extravagance ! Et par qui ? Est-ce par un théologien perfide, par un jésuite pyrrhonien qui veut détruire la raison et la science ? Oh ! s'il en était ainsi, on ferait bonne justice du blasphémateur. Mais non : c'est un disciple fervent de la philosophie qui tient ce langage ; c'est M. Cousin lui-même ! — *Tu quoque, Brute* [2] !....

A mesure que nous avançons dans le livre de M. Cousin, et malgré les prudentes coupures qu'on y a faites, nous apercevons que l'auteur se détache de M. Royer-Collard et se laisse fasciner par la *Critique de la Raison pure*. La terminologie de Kant se substitue peu à peu à celle de Reid et de Stewart ; la pente au scepticisme ontologique devient plus rapide ; et, sous l'influence du criticisme, les imperfections de la philosophie écossaise se manifestent en se développant. Dans un passage de la première leçon cité plus haut, les substances et les causes sont déjà déclarées inaccessibles à notre faible intelligence. Mais ensuite cette théorie se reproduit avec plus d'insistance, et le Cours de 1817 fut consacré en grande partie à une exposition du Kantisme, dont on n'a cru devoir nous donner que des fragments. Ici, je n'hésite pas à me constituer le défenseur de la raison et de la phi-

[1] Ibid., p. 9-11.

[2] Il est vrai que, suivant lui, il y a pour guérir cette démence un remède infaillible, et qui, bien employé, pourra prévenir toutes les rechutes. Ce remède, c'est l'école écossaise qui l'a inventé ou plutôt emprunté au sens commun, et c'est M. Royer-Collard qui l'a fait connaître en France. Mais si le remède fait honneur aux médecins qui l'ont trouvé et propagé, il n'en est pas moins fort humiliant pour la philosophie d'avoir ainsi été folle jusqu'au XIX[e] siècle.

losophie contre M. Cousin. Il ne se contente plus en effet de donner aux libres penseurs des leçons d'humilité, ce qui serait très-louable assurément; mais, suivant lui, la nature des *substances et des causes* nous est profondément impénétrable [1]. Or, c'est ce que nous ne pouvons lui accorder sans quelques réserves.

Qu'est-ce à dire, en effet? La nature des substances et des causes nous est profondément impénétrable? Quoi! même la *nature* du *moi*, la nature de notre âme? — M. Cousin n'excepte aucune substance, ni aucune cause. « *Nous ne connaissons*, dit-il, *que des phénomènes; les êtres nous échappent* [2]. » — Il s'empresse d'ajouter, à la vérité, que *nous croyons* aux substances, aux causes, aux êtres, c'est-à-dire que nous croyons à leur *existence;* mais cette croyance aveugle ne nous donne aucune connaissance de leur *nature*, qui nous est profondément impénétrable. Observer et classer des *phénomènes*, voilà donc à quoi notre science doit se réduire! Ainsi, nous ne pouvons savoir si la *substance* qui pense et qui sent, la *cause* qui veut et qui agit en nous, est spirituelle ou matérielle! Dieu nous échappe aussi complétement, et nous ne pouvons rien affirmer sur la nature de cette cause suprême! Nous sommes donc impuissants à connaître tout ce qui importe le plus à l'homme; les questions d'origine et de fin nous sont

[1] « Les questions de l'espace, du temps, *des substances et des causes*, dit-il, sollicitent naturellement la curiosité de tous les hommes... elles ont occupé les plus grands hommes, depuis Platon jusqu'à nos jours; elles ont fatigué le génie de Clarke et de Newton, de Leibniz et de Kant, et des modernes les plus illustres. Mais le génie lui-même est faible, quand il veut franchir la borne des connaissances humaines. Au lieu de rechercher, avec le secours de la réflexion, quelles sont dans notre entendement les notions dont nous avons parlé, *ils ont voulu savoir quelle est la nature même de leurs objets, laquelle nous est profondément impénétrable,* et ils se sont perdus dans des abîmes de controverses inutiles. » Ib. p. 19-20.

[2] Ibid., p. 174. « *Nous ne connaissons que des phénomènes; les êtres nous échappent;* mais nous n'y croyons pas moins, et, de ce que nous ne les connaissons pas, il ne faut pas les révoquer en doute. » Ainsi, nous *croyons* qu'il y a des substances et des causes derrière les phénomènes; mais nous ne *connaissons* que les phénomènes. Le mot de *phénomènes* est employé par M. Cousin comme synonyme de *faits de conscience* et de *connaissances subjectives* (voir la page 192 entre autres); la science du subjectif est appelée *phénoménologie.* — Nous voilà donc enchaînés dans la subjectivité, sans nul espoir de délivrance!

interdites ; les rapports qui nous unissent à l'être infini, l'énigme du passé et les mystères de l'avenir se dérobent complétement à nos regards ! Sur tout cela, il faut être sceptique [1]. — S'il en est ainsi, Pascal a eu raison de dire que la philosophie ne valait pas un quart d'heure de peine.

Par une singulière réaction, quand M. Cousin se fut épris d'enthousiasme pour les ambitieuses rêveries du panthéisme germanique, il conçut tout à coup des espérances aussi exagérées que le découragement où le Kantisme l'avait plongé ; et, du scepticisme ontologique, il se précipita à l'extrémité opposée, dans l'illuminisme. C'est surtout dans son Cours de 1828 que cette exaltation dogmatique éclata en dithyrambes sur la puissance de la philosophie. — Arrivée à la philosophie, s'écriait-il alors, la pensée « est arrivée à sa limite ; en effet, elle ne peut se dépasser elle-même ; car avec quoi la pensée « se surpasserait-elle ? Ce ne pourrait être encore qu'avec elle-« même [2]... Elle est le dernier affranchissement et *le dernier progrès de* « *la pensée*.... ELLE EST LA LUMIÈRE DE TOUTES LES LUMIÈRES, L'AUTORITÉ « DES AUTORITÉS.... Il est temps que, au lieu de former un parti dans « l'espèce humaine, elle domine tous les partis. Jeunes gens, nourris « dans le sein du Christianisme, préparés par ses nobles enseigne-« ments à la philosophie, arrivés au faîte de vos études antérieures, « vous trouverez dans la vraie philosophie, AVEC L'INTELLIGENCE ET « L'EXPLICATION DE TOUTES CHOSES, une paix supérieure et inalté-« rable [3]. »

Voilà certes des promesses bien fastueuses, et néanmoins, dans les leçons mêmes où se trouvent les textes que je viens de citer, M. Cousin laisse échapper les aveux les plus humiliants pour la philosophie.

[1] Tel était à cette époque l'état de M. Cousin : nous en avons pour garant son disciple, M. Jouffroy. Celui-ci nous atteste dans ses *Mélanges* posthumes que son maître se déclarait alors sceptique sur toutes ces hautes questions.

[2] *Introduction à l'histoire de la philosophie*, 1re leçon, p. 25. Eh quoi ! des grâces *surnaturelles* et une révélation *surnaturelle* ne pourraient-elles pas élever notre intelligence au-dessus des limites où expirent les forces naturelles de notre raison ? Sans doute elles le pourraient. Mais le rationalisme du XVIIIe siècle a décidé qu'il est impossible d'admettre des faits surnaturels et des vérités surnaturelles. Or, M. Cousin suppose que ce jugement est sans appel.

[3] Ibid., p. 27, 28, 29, 31, 32.

Il convient, par exemple, que l'unité des systèmes rationalistes se réduit à un seul principe, qui ne résout aucune question, savoir : à l'indépendance de la pensée. Mais si le rationalisme n'a pu fonder encore solidement aucun ensemble de doctrines, notre philosophe ne veut pas qu'on lui en fasse un reproche : « Il est bien étrange, « dit-il avec une impatience risible, qu'on accuse la philosophie mo- « derne de se perdre dans un dédale de systèmes ; c'est vraiment « bien de la sévérité envers un pareil enfant... *elle est encore au mail- « lot, pour ainsi dire.* On peut être fier sans doute du peu qu'elle a « fait ; *mais il faut compter encore beaucoup plus sur ce qu'elle fera, « sur ce qu'elle est appelée à faire*[1]. Après tout, si cette idée n'est pas « favorable à la présomption, elle est très-favorable à l'espérance ; *car « tout ce qu'on n'a pas derrière soi, on l'a devant soi*, et il vaut mieux « avoir de l'avenir que du passé[2]. »

Cela est ingénieux ! « Tout ce qu'on n'a pas derrière soi, on l'a devant soi ! » Oui, quand on est destiné à jouer un rôle important et glorieux dans l'histoire. Mais la philosophie rationaliste n'est-elle pas condamnée à une impuissance perpétuelle et irrémédiable ? Voilà la question ! « Il vaut mieux avoir de l'avenir que du passé. » Soit ! Mais n'est-ce pas une triste garantie pour l'avenir que d'être encore dans l'enfance après vingt siècles environ d'une existence maladive ? Et puis, est-ce sur des prédictions de ce genre que la philosophie doit être fondée ? Qu'on nous donne des prophéties dont la réalisation soit un fait accompli et manifestement surnaturel, à la bonne heure ! Qu'on fasse en outre des miracles pour accréditer ses promesses, ce sera fort bien. Mais si M. Cousin se pose ici en prophète, il n'a jamais eu, que je sache, la prétention d'être thaumaturge ; et sans doute il se console de ne pouvoir faire des miracles en pensant que cela est impossible et serait d'ailleurs peu scientifique. Toutefois, en dépit des mauvais plaisants, M. Cousin déclare qu'*il a foi dans l'avenir*, et il supplie ses auditeurs de partager sa foi. « Ma FOI, s'écrie-t-il avec « enthousiasme, ma FOI est que, dans un avenir *inconnu*, l'esprit phi- « losophique s'étendra, se développera, et que, tout comme il est le « plus haut et le dernier développement de la nature humaine, le « dernier venu dans la pensée, de même il sera le dernier venu dans

[1] Ibid., 2e leçon, p. 33.
[2] Ibid., p. 26.

« l'espèce humaine, et *le point culminant* de l'histoire.... Le nombre « des penseurs, des *esprits libres,* des philosophes, s'accroîtra, s'é- « tendra sans cesse, jusqu'à ce qu'il prédomine et devienne la majo- « rité dans l'espèce humaine. Mais ce jour-là, messieurs, *ce n'est pas* « *demain qu'il luira sur le monde.* — Messieurs, *point de présomption ;* « car nous sommes, je vous le répète, nous sommes d'hier, *et nous* « *sommes arrivés très-peu loin ; mais ayons foi dans l'avenir*[1]... »

Assurément si M. Cousin n'est pas orthodoxe, ce n'est pas qu'il manque de *foi!* Mais la foi à laquelle il nous convie ne nous révèle pas nos devoirs présents, et ne nous donne point d'espérance personnelle dans l'avenir. En nous proposant pour règle de nos jugements et de notre vie les découvertes problématiques d'un avenir inconnu, elle nous laisse véritablement sans règle, sans lumière et sans force morale.

III. — Tandis que M. Cousin confessait ainsi l'infirmité passée et présente du rationalisme, tandis qu'il se réfugiait dans les ténèbres de l'avenir pour échapper à la triste lumière de l'expérience historique, tandis qu'il s'attachait les yeux fermés à un vain simulacre de foi, le plus habile de ses disciples émettait sur l'état actuel de la philosophie une opinion plus décourageante encore, ou du moins tout aussi inconciliable avec les *postulats* de la méthode éclectique. « La « philosophie, disait Jouffroy, comprend un très-grand nombre de « problèmes différents, qui ont été agités dans les temps anciens « comme dans les temps modernes. Or, prenez un quelconque de ces « problèmes, vous trouverez que ce problème est aussi peu résolu de « nos jours qu'il l'était du temps de Platon et d'Aristote. Trois ou qua- « tre grandes opinions se disputent l'honneur de la résoudre au « XIXe siècle, comme dans l'antiquité. Mais *entre ces opinions il n'y a* « *rien de décidé.* Laquelle est la vérité? *L'une d'elles, même, est-elle* « *la vérité? C'est ce qu'on ne sait pas,* c'est ce que tous les efforts des « philosophes n'ont pu déterminer encore. Voilà où en sont tous les « problèmes philosophiques, *sans aucune exception.* — Que suit-il de « là, messieurs? Il s'ensuit que sur aucun la vérité n'est trouvée. Et « si la vérité n'est trouvée sur aucun, qu'en résulte-t-il ? Qu'il *n'y a*

[1] Ibid., p. 37, 38.

« *aucune vérité reconnue en philosophie, ou, en d'autres termes, que la* « *science philosophique n'existe pas encore* [1]. »

La science philosophique n'existe pas encore ! Et c'est avec elle que l'on prétend surpasser le Christianisme ! C'est avec elle que l'on se flatte de combler le vide si profond creusé par le doute dans les intelligences et dans les cœurs ! C'est avec elle que le rationalisme éclectique veut *exercer le ministère spirituel* comme l'Église et mieux que l'Église, à côté du Catholicisme et au-dessus de lui !...

Mais si la vérité n'est trouvée sur aucune des questions philosophiques, l'éclectisme ne peut aboutir qu'à une collection d'erreurs, à un assemblage de rêves, à une synthèse de chimères. Vouloir faire la philosophie par l'histoire de la philosophie, c'est une entreprise aussi insensée que de vouloir faire la chimie par l'histoire de l'alchimie !

Si je ne me trompe, Jouffroy ne se dissimula pas longtemps tout ce qu'il y avait d'inconséquence et d'illusion dans les espérances démesurées que son maître fondait sur la puissance et l'efficacité de la méthode éclectique. Pour quiconque voudra méditer ses ouvrages, il sera clair qu'il ne croyait scientifiquement qu'à l'observation immédiate. Tout ce qui dépasse le cercle étroit de l'expérience psychologique lui était suspect, et s'il l'admettait, ce n'était pas comme philosophe, mais quoique philosophe. Aussi, dans un fragment inachevé sur l'*organisation des sciences philosophiques*, fragment que l'on peut

[1] Première leçon d'un *Cours d'histoire de la philosophie ancienne*, professé à la Faculté des Lettres en 1828. *Nouveaux Mélanges*, p. 358-359. Si les solutions des grands problèmes philosophiques ne sont point adoptées unanimement dans les écoles, comme les théorèmes de la géométrie, ou les découvertes de la physique et de la chimie, il ne s'ensuit nullement que ces solutions soient incapables de satisfaire un esprit juste et désintéressé. Je ne saurais donc admettre sans réserve l'opinion développée ici par Jouffroy. Mais pour juger si le rationalisme éclectique peut tenir ses promesses et organiser la science, je dois me placer à son point de vue et prendre acte de ses doutes même les plus exagérés et les plus illégitimes. D'ailleurs, quand on a rejeté les preuves de la révélation chrétienne comme insuffisantes, il y aurait inconséquence à se contenter des meilleures démonstrations philosophiques. Car les arguments intrinsèques par lesquels on prouve les vérités métaphysiques n'ont pas certes un caractère aussi frappant d'évidence que les arguments extrinsèques par lesquels on établit la vérité du dogme catholique. — Si Jouffroy était sceptique, en cela même il se montrait logicien.

considérer comme son testament intellectuel, il garde sur la méthode éclectique un silence qui équivaut à une condamnation, et il reproduit avec insistance cette assertion que, sur toutes les questions philosophiques, la vérité est encore à découvrir [1].

Assurément je suis loin de croire, avec Jouffroy, que l'édifice de la philosophie doit être bâti entièrement à neuf. Ce n'est pas en vain que tant d'habiles et religieux penseurs ont travaillé à sa construction. Adossé à la théologie chrétienne, dont il forme le majestueux péristyle, il s'est élevé de siècle en siècle à des proportions déjà grandioses, et il continuera de s'élever encore dans l'avenir, assises par assises. Mais quand la vue est troublée par la fièvre du rationalisme, quand on croit voir l'Eglise chanceler et tomber en ruines, tout ce qui touche au monument divin paraît trembler et s'écrouler avec lui. Malheur à l'âme qu'agitent ces hallucinations du doute! Une fois sortie de l'asile hors duquel il n'y a point de repos véritable, elle s'en va, errante et désolée, chercher au loin un abri ; mais elle n'en peut trouver qui la rassure ; partout elle croit sentir le sol vaciller sous ses pas, car c'est en elle qu'est la tempête !

Qu'on y songe bien : ces troubles, ces éblouissements intérieurs, ce découragement intellectuel, sont une conséquence et un châtiment de l'apostasie. La foi n'est pas un phénomène sans conséquences dans la vie spirituelle et dans le développement des sciences métaphysiques et morales. Ce n'est pas impunément qu'un penseur la renie. Les vérités religieuses et les vérités philosophiques sont solidaires, comme les vertus surnaturelles et les vertus naturelles ; renoncer aux unes, c'est renoncer au droit et aux moyens de conserver les autres. On ne fait pas sa part au démon du scepticisme. Quand on lui ouvre imprudemment les portes de la théologie, il pénètre par des routes inaperçues dans le domaine de la philosophie ; et bientôt, armé d'une logique irrésistible, il envahit cet asile suprême, où la raison se flattait vainement d'échapper à ses atteintes.

§ IV. — Suite.

I. — Rappelons-nous le but de l'éclectisme. Il se propose de chercher, de dégager et de rapprocher les éléments dispersés de la vérité philosophique. Mais, pour chercher, il faut savoir ce que l'on cher-

[1] *Nouveaux Mélanges philosophiques*, p. 90, 93.

che. L'éclectisme doit donc déterminer, avant tout, ce que c'est que la vérité philosophique, et pour cela il doit déterminer ce que c'est que la philosophie, quel est l'objet de cette science, quel est son cadre, quels problèmes elle entreprend de résoudre. A-t-il rempli ces conditions? — Nullement.

La philosophie rationaliste a voulu découvrir par ses seules forces toutes les vérités nécessaires à la vie morale, et tour à tour elle s'est demandé : Qu'est-ce que Dieu? qu'est-ce que l'homme? d'où venons-nous? où allons-nous? que devons-nous faire? Mais à toutes ces questions elle n'a su donner que des réponses discordantes. Enfin, lasse et découragée, elle s'est dit à elle-même : Que suis-je donc, moi? qu'est-ce que je cherche? qu'est-ce que je veux trouver? Et, pour ce dernier problème comme pour tous les autres, elle a proposé les solutions les plus inconciliables. Le désordre de ses idées sur ce point fondamental a été douloureusement constaté par M. Jouffroy, dans un remarquable fragment sur l'organisation des sciences philosophiques [1].

Le fondateur de l'école éclectique a-t-il triomphé de cette difficulté? A-t-il déterminé d'une manière précise, incontestable, définitive, l'objet et le cadre de la philosophie? Non, et son disciple le plus distingué a fait à ce sujet la confession humiliante de leur commune incertitude. Nous pourrions à la rigueur nous contenter de ces aveux; mais la matière est trop importante pour que nous nous dispensions de montrer ici combien sont vagues, mobiles, incohérentes et dangereuses les idées que M. Cousin attache à ce nom magique : la *philosophie*.

« Le jour où un homme a réfléchi, dit quelque part le célèbre pro« fesseur, ce jour-là, la philosophie a été créée [2]. » A ce compte, il y a eu de tout temps bien des philosophes qui philosophaient sans le savoir, comme M. Jourdain faisait de la prose. Aussi M. Cousin, honteux sans doute d'avoir accordé si facilement et à tant de profanes le brevet de philosophe, s'empresse-t-il d'ajouter : « La philosophie « n'est pas autre chose que la réflexion en *grand*, la réflexion avec le « cortége des procédés qui lui sont propres, la réflexion élevée au

[1] Ce fragment remplit presque tout le volume des *Nouveaux Mélanges philosophiques*.

[2] *Cours de* 1828, 1re leçon, p. 24.

« rang et à l'autorité d'une méthode. La philosophie n'est guère qu'une « méthode[1]. »

Mais un théologien, un géomètre, un physicien, un médecin, un littérateur, un artiste, etc., réfléchissent sans doute, et leur réflexion a tout un cortége de procédés qui lui sont propres : elle s'élève même quelquefois au rang et à l'autorité d'une méthode. Sont-ils donc philosophes ?

« La philosophie n'est qu'une méthode. » M. Cousin veut dire sans doute : « *Ma* philosophie n'est qu'une méthode. » Cela serait assez vrai, si l'on ne considérait qu'une certaine partie de ses ouvrages. Mais nous parlons de la philosophie en général. Or, est-il bien vrai qu'elle ne soit qu'une méthode ? Alors il faut brûler tous nos traités classiques qui ne consacrent à la méthode qu'un chapitre de la logique.

Quelques lignes plus loin, M. Cousin paraît entendre, par ce mot équivoque de *philosophie*, la science en général : « Il n'y a peut-être, « dit-il, *aucune* vérité qui appartienne exclusivement à la philoso- « phie ; mais elles lui appartiennent *toutes* à ce titre qu'elle seule peut « en rendre compte, leur imposer l'épreuve de l'examen et de l'ana- « lyse, et les convertir en idées[2]. » — S'il en est ainsi, toutes les sciences sacrées et profanes sont des branches de la philosophie. Que font en effet le théologien, le mathématicien, le physicien, le chimiste, etc. ? Ils analysent, ils examinent un certain nombre de vérités, ils tâchent de s'en rendre compte. Sont-ils donc des philosophes incomplets, ou de simples ouvriers au service du philosophe ?

Voici une autre définition : « La pensée aspire *à se saisir*, *à s'étu- « dier sous sa forme essentielle ;* tant qu'elle n'est pas parvenue jus- « que-là, son développement est incomplet. La philosophie est ce « complet développement de la pensée[3]. » Je ne sais trop si je comprends bien cette définition ; mais il me semble qu'elle réduit la philosophie à la psychologie expérimentale, et même à une section de la psychologie expérimentale, savoir, à l'étude de nos facultés intellectuelles. Au nom de la science et du sens commun, nous protestons contre une pareille mutilation.

[1] Ibid.
[2] Ibid., p. 24.
[3] Ibid., p. 25-26.

Autre variante : « Les idées, voilà les seuls objets propres de la « philosophie : voilà le monde du philosophe[1]. » — Alors M. Cousin n'est qu'un idéologue. Sa philosophie ne sort pas de ce chapitre des psychologies vulgaires qui a pour titre : *Des Idées.* En effet, ce chapitre a été pour lui le cercle de Popilius. Mais il ne faudrait pas transformer en loi sa faiblesse et son insuffisance. Cependant M. Cousin persiste; il fait de ses travaux un lit de Procuste, et raccourcit la philosophie à sa mesure : « La philosophie, dit-il, est le culte des idées et des « idées seules[1]. » — Il est vrai qu'à l'exemple de Hégel il paraît faire des idées la substance de toutes choses[3]. Mais ce panthéisme idéaliste est une hypothèse qu'il n'a jamais prouvée et qu'il ne prouvera jamais.

Le plus souvent M. Cousin fait consister la philosophie dans l'affranchissement de toute loi positive. Soyez libre penseur, il vous ouvrira les bras comme un frère, et posera sur votre front la couronne de la philosophie. En veut-on des preuves ? elles surabondent.

Savez-vous, par exemple, ce que M. Cousin admire surtout dans Socrate, et pourquoi il vénère dans ce grand homme un des représentants les plus illustres de la philosophie ? C'est que, chez Socrate, nous voyons la réflexion se développant avec une *liberté absolue :* « Socrate n'enseignait point telle ou telle vérité..... Que faisait-il « donc ? Sans être sceptique, *il doutait et il apprenait à douter*..... « Il ne se demandait à lui-même et il ne demandait aux autres que « de s'entendre avec eux-mêmes et de se faire entendre de lui. S'en- « tendre, se rendre compte, être clair pour soi, savoir ce qu'on dit « et ce qu'on pense, voilà quel était le but de Socrate..... Et comme « la réflexion va bien ou mal, sans cesser d'être ce qu'elle est, comme « elle aboutit à de mauvais comme à de bons résultats, c'est là l'ex- « plication de ce singulier phénomène que, dans l'école socratique, « se soient trouvés Aristippe comme Platon, Epicure comme Zénon, « lesquels ont prétendu qu'ils étaient tous enfants légitimes de So- « crate ; *et ils avaient tous raison.* Tous en effet avaient cette unité, « qu'ils réfléchissaient, qu'ils faisaient un libre usage de leur pensée, « qu'ils tâchaient de s'entendre avec eux-mêmes à leur manière, *c'est-*

[1] Ibid.

[2] Ibid., p. 27.

[3] « La pensée, dit-il, peut aller jusqu'à n'apercevoir plus qu'elle *partout* et *toujours.* » Ibid., p. 26.

« *à-dire très-différemment;* et cela d'abord était inévitable, ensuite « *c'était un bien*, et, loin d'être une rupture, *c'était un développement* « *plus riche de la seule vraie unité philosophique*, *celle de la libre ré-* « *flexion* [1]. »

Le cercle de l'orthodoxie philosophique est, comme on voit, large et flexible. Le sensualisme effréné d'Aristippe, l'athéisme d'Epicure, le panthéisme des stoïciens, peuvent y entrer et s'y tenir à l'aise. Toutes ces doctrines même doivent être considérées comme un riche développement de la réflexion libre! Doutez-vous que telle soit bien la pensée de M. Cousin? Ecoutez encore :

« La philosophie de Socrate eut bien des vicissitudes. Après être « sortie violemment, comme cela se passe ordinairement, du sein du « culte, elle y rentra sous les auspices d'hommes qui en savaient « beaucoup plus long que Socrate [2], et qui, en rentrant jusqu'à un « certain point et dans une certaine mesure en bon accord avec les « mystères et la religion, savaient parfaitement ce qu'ils faisaient. Et, « messieurs, *ils n'étaient pas pour cela moins philosophes*. Et pour- « quoi? *C'est qu'ils savaient ce qu'ils faisaient. C'est que ce qu'ils* « *faisaient*, *ils le voulaient faire*, et que c'était leur réflexion même « c'est-à-dire l'idée philosophique qui les conduisait là où ils con- « sentaient à aller. Ainsi, l'école néoplatonicienne, fille très-légi- « time de Platon, s'est arrangée avec le symbolisme païen qui avait « mis à mort Socrate. Ceux qui défendirent le paganisme expirant et « combattirent avec Julien étaient les disciples et les successeurs de « ces mêmes hommes qui sortaient de l'école de Socrate... *Ce que les* « *uns avaient rejeté par la réflexion, les autres l'admirent par la ré-* « *flexion encore; et là*, messieurs, *est l'unité de la philosophie grec-* « *que* [3]. »

[1] Ibid., p. 22, 23, 24 de la 2me leçon.

[2] Les Alexandrins, qui furent, comme on sait, les derniers défenseurs du paganisme.

[3] Ibid., p. 24-25. M. Cousin ne trouve pas non plus dans la philosophie moderne d'autre unité que celle de l'indépendance, et il s'en déclare content. — « Socrate, dit-il, c'était la réflexion libre; Descartes, c'est la réflexion libre élevée à la hauteur d'une méthode..... Descartes, messieurs, a sans doute un système; mais sa gloire principale n'est pas là; sa gloire, comme celle de Socrate, est d'avoir mis dans le monde moderne l'esprit philosophique, *lequel a produit et produira mille et mille*

Cela est clair, si je ne me trompe. — « Pour être panthéistes et païens obstinés, les Alexandrins n'en étaient pas moins philosophes, car ils étaient libres penseurs; or, dans ce caractère essentiel consiste toute l'unité de la philosophie. » — Mais que devient donc la signification étymologique du mot *philosophe*, *ami de la sagesse?* Nous en voilà bien loin, ce me semble; à moins que la sagesse ne pût *s'harmoniser* chez les Alexandrins, comme chez Aristippe et chez Epicure, avec les doctrines qui lui sont le plus *contraires*.

Grâce à cette théorie, pour mériter le beau nom de philosophe, il n'est pas nécessaire d'être un *penseur savant et profond*. Il suffit d'être un *libre penseur;* mais cela est nécessaire. Hors cette condition, point de philosophie! Du reste, que l'on professe le polythéisme, le panthéisme idéaliste ou matérialiste, le fatalisme, le sensualisme, l'athéisme, le doute universel, on n'en est pas pour cela moins philosophe (ami de la sagesse)! Toutes ces doctrines sont de riches développements de la réflexion libre, et leur utile variété ne nuit point à l'unité de la science; car l'essentiel, c'est de faire usage de sa raison avec une liberté absolue!

Ceci me rappelle la réponse que Fichte opposa à ceux qui accusaient son enseignement de n'être qu'un athéisme ténébreux : « La question de savoir si une philosophie est athée, s'écriait-il avec fierté, sonne aussi mal à l'oreille d'un philosophe que, pour un mathématicien, celle de savoir si un triangle est vert ou rouge[1]. » — M. Cousin s'est bien gardé de donner une semblable réponse à ceux qui l'ont accusé de panthéisme; il était trop habile pour se compromettre ainsi. En France, notre éducation philosophique étant peu avancée, un philosophe doit au moins dissimuler les conséquences impies de ses systèmes. La prudence exigeait donc que le chef de l'école éclectique se bornât à insinuer ce principe que la liberté absolue et l'absence de toute foi religieuse constituent l'essence même de l'esprit philosophique. Avec du temps et avec les ressources du monopole, on saura déduire et propager sans bruit tous les corollaires

systèmes. (Ibid., p. 31, 32.) — Remarquez que la philosophie moderne a son unité comme la philosophie grecque. Son unité même me paraît jusqu'ici beaucoup plus frappante que sa diversité. *Cette unité est et ne peut être que ce point commun à tous les philosophes de faire usage de leur raison avec une liberté absolue.* » Ibid., p. 35.

[1] *De l'Allemagne,* par H. Heine, t. I, p. 205.

de ce principe. Toutefois il faut que le principe soit posé bien clairement, et que nul esprit tant soit peu attentif ne puisse se méprendre sur sa portée. M. Cousin y a pourvu.

Il s'adresse une objection très-naturelle : « On dira que cet *avan-« tage* (d'une réflexion absolument libre) n'a pas manqué aux pen-« seurs du moyen âge. Saint Thomas, Abélard, Erigène, étaient, il « est vrai, des esprits originaux, *téméraires*[1]*;* mais, dans leur élan « le plus hardi, ils avaient sans cesse les yeux sur les limites qui leur « étaient tracées par l'autorité ecclésiastique, et ils s'y renfermaient, « ou du moins ils prétendaient s'y renfermer. Aujourd'hui l'émanci-« pation est complète, etc.[2]. » — Vous entendez : Abélard et Scott Erigène étaient un peu hérétiques; c'était quelque chose ! mais, par malheur, ils prétendaient encore se renfermer dans les bornes de l'orthodoxie catholique. Dès lors ils ne méritaient pas le nom de philosophes !

M. Cousin est contraint d'avouer que *l'on trouve dans les scolastiques beaucoup de vérités profondes, toute vérité même; et, avec cela, une liberté d'esprit capable de surprendre*[3]. — Cependant il refuse à la scolastique le caractère essentiel de la philosophie. Vous devinez pourquoi : c'est qu'elle « s'exerçait dans un cercle qu'elle n'avait pas « tracé elle-même, mais qui lui était imposé par une autre autorité « que la sienne[4]. » — Qu'importe ? direz-vous, si le cercle où elle se mouvait (relativement aux questions religieuses) avait été tracé par la sagesse divine, dans l'intérêt même de la raison ? Il importe beaucoup, réplique notre libre penseur; car, « la pensée qui s'exerce « dans un cercle qu'elle n'a pas tracé elle-même, et qu'elle n'ose pas « dépasser, est une pensée qui peut contenir toute vérité; mais ce « n'est pas encore la pensée dans cette liberté absolue qui caracté-« rise la philosophie proprement dite[5]. » — Quoi ! il faut que la philosophie brise toute barrière qui pourrait la limiter ou plutôt la soutenir et la diriger dans ses recherches, lors même que cette bar-

[1] Saint Thomas téméraire ! Le *docteur angélique* téméraire ! Abélard et Scott Erigène, à la bonne heure ! — Mais c'est avec des rapprochements de ce genre que l'on *harmonise les contraires !*

[2] Ibid., p. 35.

[3] Ibid., p. 28-29.

[4] Ibid., p. 28.

[5] Ibid., p. 30.

rière aurait été posée par la main de Dieu ? — Oui, dit M. Cousin, « c'est la nature humaine qui nous l'atteste[1]. » — Par là ne faudrait-il pas entendre l'orgueil humain ? C'est ce qui nous paraît ; mais on en conclura que nous manquons de la première condition qu'il faudrait remplir pour être philosophe !

Voilà du moins qui est bon à savoir. — Celui qui voudrait obtenir du chef de l'école éclectique un brevet de philosophie aurait donc, ce semble, grand espoir de réussir en tenant à peu près ce langage : — « Ma profession de foi est bien simple. Comme Socrate et comme Descartes, je doute et j'apprends aux autres à douter. Je ne me propose point d'enseigner telle ou telle vérité. Je ne tiens qu'à une chose, c'est à me rendre un compte rigoureux de ce que je dis et de ce que je pense. Je n'en demanderai pas davantage à mes disciples. La morale d'Aristippe, ou du moins celle d'Epicure, me conviennent assez ; mais, quand on n'a pas mon tempérament, j'approuve qu'on professe le stoïcisme. Toute espèce d'ontologie m'est suspecte ; cependant j'honore le néoplatonisme et le spinosisme, parce que ces systèmes sont l'œuvre d'une pensée indépendante. En dernière analyse, voici mon symbole : Je pense, je doute, donc j'existe. Je perçois clairement que *deux et deux font quatre*, et que *le tout est plus grand que la partie*. Je crois encore quelques autres vérités semblables à celles-là. Le reste ne me paraît pas suffisamment clair, pour que je puisse me décider philosophiquement. » — Je le demande : si M. Cousin voulait être conséquent, pourrait-il ne pas reconnaître à ce langage un vrai philosophe, et, qui plus est, un disciple fidèle de Socrate et de Descartes !

Je suppose au contraire qu'un catholique parlât ainsi à l'illustre chef de la philosophie officielle : — « Par la grâce de Dieu, je crois tout ce qu'enseigne l'Eglise romaine. Mais ma foi n'est pas aveugle. J'ai beaucoup médité et longuement examiné ; j'ai tâché de me rendre bien compte de ce que j'avais appris au catéchisme ; or, plus j'ai réfléchi, plus je me suis convaincu de l'infaillibilité surnaturelle accordée par Dieu à l'Eglise en matière religieuse. C'est pourquoi je condamne tous les systèmes qu'elle condamne.... » — Oh ! quelque fût le penseur qui osât faire une telle profession de foi, il serait, par cela seul, bien et dûment convaincu d'être un ultramontain, peut-

[1] Ibid., p. 30.

être un jésuite, et par conséquent de ne pouvoir en aucune façon prétendre au titre de philosophe.

Ce jugement serait un peu dur! Et sur quoi reposerait-il? Sur ce que « les préjugés théologiques empêchent la pensée de se développer avec indépendance. » Vraiment! et les préjugés irréligieux sont-ils moins à redouter pour l'indépendance de la philosophie? Ne peuvent-ils pas entraver, égarer même le développement de la science? Ou bien les professeurs de rationalisme éclectique, auxquels personne ne conteste le titre de philosophes, auraient-ils donc le merveilleux privilége d'être exempts de tout préjugé? Par exemple, n'ont-ils jamais *préjugé* à la légère que la philosophie en avait fini avec *le vieux dogme?* N'ont-ils jamais supposé témérairement que les miracles sont impossibles; qu'il ne saurait y avoir ni révélation surnaturelle, ni vérités surnaturelles; que le rationalisme, si impuissant jusqu'au XIXe siècle, sera tout-puissant dans l'avenir, etc.? — Tout cela aurait, certes, besoin d'une bonne démonstration. Mais, si je ne me trompe, les conclusions négatives de l'école voltairienne ont été et sont encore, pour l'école éclectique, ce *minimum quid inconcussum* que le doute méthodique ne doit jamais ébranler et sur lequel repose l'édifice de la science. Oui, toute la philosophie officielle s'appuie sur un certain nombre d'hypothèses auxquelles les libres penseurs accordent une foi plus aveugle assurément et plus gratuite que la nôtre. J'en pourrais trouver la preuve dans les pages mêmes où M. Cousin excommunie du banquet de la science tous les chrétiens fidèles à l'Eglise. Jouffroy a dit que les philosophes tournaient sous l'influence de leur siècle comme *le sabot sous le fouet de l'enfant*[1]; il eût eu parfaitement raison, s'il n'eût pas prétendu absoudre et transformer en loi universelle un fait qui, grâce à Dieu, n'a rien de nécessaire et d'absolu. Oui, les plus fortes intelligences tournent bien souvent au gré des passions, ou sous le fouet capricieux de ce roi enfant qu'on appelle l'*opinion;* mais c'est quand elles marchent seules, c'est quand la force immuable et toute-puissante de Dieu ne soutient plus leur activité débile et leur liberté vacillante. — Qu'on ne vienne donc pas nous présenter le scepticisme religieux comme le seul moyen de conserver à la pensée la liberté de son développement; car l'expérience nous démontre au contraire que l'âme d'un sceptique est toujours le jouet misérable des influences les plus tyranniques et les

[1] *Mélanges philosophiques*, 2e édit., p. 42.

plus funestes. D'ailleurs, qu'on y songe bien, si le scepticisme religieux est la première condition de la philosophie, ni Bossuet, ni Fénelon, ni Malebranche, etc., n'étaient donc philosophes! On doit même refuser ce nom à Descartes et à Leibniz ; car ils étaient certainement plus soumis à l'autorité surnaturelle de la révélation chrétienne que Scott Erigène et Abélard. Mais fermer les portes de la science philosophique aux penseurs les plus profonds, les plus vénérés du XVII[e] siècle, c'est une entreprise tellement audacieuse, que M. Cousin et ses principaux disciples y ont renoncé. Depuis plusieurs années ils s'efforcent même d'abriter leur scepticisme religieux sous l'ombre vénérée de ces fermes croyants. Mais s'ils ne font plus consister l'essence de la philosophie dans la liberté absolue de penser, quel est donc, suivant eux, le caractère distinctif de leur science ? J'avoue que je n'en sais rien ; et, après la confession posthume de Jouffroy, il nous sera bien permis de dire que les chefs de l'école éclectique n'ont pas encore réussi à s'entendre sur ce point fondamental.

Enfin, supposons qu'ils s'accordent secrètement à considérer l'indifférence religieuse comme la première *disposition* nécessaire au vrai philosophe ; cela ne résoudra pas la difficulté que nous nous sommes proposé de signaler ici comme arrêtant l'éclectisme rationaliste au début de ses recherches. Car cette difficulté, ce n'est pas de savoir quelles *dispositions subjectives* sont nécessaires à celui qui veut étudier la philosophie ; c'est de savoir quel est précisément l'*objet* de la science philosophique. Or, si, pour connaître cet *objet* et pour l'atteindre, la pensée du philosophe a besoin de ne pas être entravée dans sa marche, cela est bien loin de lui suffire. A quoi sert en effet de *pouvoir* penser et chercher sans contrainte, quand on ignore comment *il faut* penser, quand on ne sait pas même *ce qu'il faut* chercher ? Il est facile d'entraîner et d'égarer les masses avec l'appât séducteur de la liberté ; mais s'imaginer que cet appât tiendra lieu de la lumière et des forces que l'âme trouvait dans le Christianisme, c'est une folie semblable à celle de J.-J. Rousseau, qui préférait aux avantages de la civilisation l'indépendance de l'état sauvage.

II. — Soyons généreux. Oublions que le rationalisme éclectique n'a pas même pu définir nettement l'objet de ses recherches. Assez d'autres difficultés s'opposeront encore à ses tentatives d'organisation. Quand la notion exacte de la philosophie serait fixée, combien de

problèmes non moins embarrassants surgiraient tour à tour après celui-là ! La philosophie aura-t-elle le même objet que la théologie? Embrassera-t-elle, comme notre symbole, toutes les vérités spéculatives et pratiques que l'homme a besoin de connaître pour s'orienter, se diriger et se soutenir dans la vie? Voudra-t-elle donner une solution complète du grand problème de la destinée humaine et de toutes les questions qu'il implique? Alors ses proportions deviendront immenses ; mais, en revanche, il faudra qu'elle renonce à cette existence paisible, à ce développement sûr et régulier qui est le privilége des sciences exactes. Elle ne pourra plus marcher sans que mille passions se lèvent autour d'elle pour la précipiter dans les abîmes dont sa route obscure sera environnée. Qu'elle le veuille ou non, elle sera dominée par la question religieuse ; elle en supposera toujours une solution vraie ou fausse. Elle ne pourra demeurer indifférente ou neutre à l'égard de la révélation, et il faudra qu'elle se conforme au dogme enseigné par l'Eglise, ou qu'elle le décompose par le fer et par le feu de la critique.

Voyons si M. Cousin s'est bien rendu compte de ces difficultés et comment il les a résolues. Sans doute, le chef de l'école éclectique, qui a fait souvent consister la philosophie dans le besoin de se rendre compte de toutes choses, aura déterminé clairement et d'une manière précise ce que c'est que la religion. C'est, en effet, le seul moyen de savoir avec certitude dans quelle situation la philosophie se trouvera vis-à-vis d'elle.

Eh bien, si les définitions de la philosophie que M. Cousin a jetées çà et là dans ses ouvrages sont embarrassées, vagues et incohérentes, les idées qu'il nous donne de la religion sont peut-être plus confuses et plus discordantes encore. Suivant lui, « le contenu de la religion et de la philosophie est le même [1]. » Mais quel est ce contenu identique de la religion et de la philosophie? voilà ce que M. Cousin devait nous dire. Avant tout, il fallait, d'une main ferme,

[1] « La forme de la religion et la forme de la philosophie, disons-le nettement, sont différentes ; mais, en même temps, le contenu, si je puis m'exprimer ainsi, de la religion et de la philosophie est le même ; c'est donc une puérilité, là où il y a identité de contenu, d'insister hostilement sur la différence de la forme. La religion est la philosophie de l'espèce humaine; un petit nombre d'hommes va plus loin encore. » *Introduct. à l'hist. de la philosoph.*, 5ᵉ leçon, p. 21.

tracer la circonférence de ces deux sphères concentriques, la religion et la philosophie. M. Jouffroy a eu le mérite de comprendre que l'on ne pouvait, sans cette condition, organiser les sciences philosophiques. Mais, s'il a su poser le problème, il a échoué, comme son maître, quand il a voulu le résoudre.

Dans l'*Introduction à l'histoire de la philosophie*, M. Cousin distingue deux sortes de religion ou deux degrés successifs du développement religieux : la religion *naturelle* et la religion *positive*. La première ne consiste que dans la conception irrésistible d'un Dieu « *substance*, cause, modèle de toutes les forces et de toutes les per« fections que nous apercevons en nous-mêmes et dans le monde [1]. » — En d'autres termes « l'intuition de Dieu, distincte en soi du monde, « mais y faisant son apparition, est la religion naturelle [2]. » — Quant aux dogmes, quant à la morale, quant au culte, M. Cousin n'en parle pas [3].

Mais il les fera peut-être entrer du moins dans la religion positive? Voyons : « L'homme crée, à l'usage de l'idée qui le domine, un autre « monde que celui de la nature....... Le monde de la religion, c'est « le culte [4]. » — Ainsi, comme la religion naturelle se réduisait à l'intuition de Dieu, la religion positive se réduit au culte. Du dogme et de la morale, il n'en est plus question. Assurément, ce n'est pas par une étude attentive des faits religieux que M. Cousin a été conduit à ces idées.

Après avoir réduit la religion positive au culte, M. Cousin est conséquent lorsqu'il refuse à la foi tout autre langage que la poésie; il peut établir un contraste entre la liturgie et la dialectique [5]. Mais, s'il est d'accord avec lui-même, il n'est pas d'accord avec les faits; car, tandis que la religion s'adresse à l'imagination et à la sensibilité par la pompe de son culte extérieur, elle s'adresse en même

[1] *Introd. à l'hist. de la philos.*, 1re leç., p. 20.

[2] Ibid.

[3] A l'exemple de Spinosa, M. Cousin s'est efforcé constamment de présenter la morale comme indépendante du dogme.

[4] Ibid., p. 21.

[5] « Si l'enthousiasme et la foi ont pour langue naturelle la poésie et s'exhalent en hymnes, la réflexion a pour instrument la dialectique; et nous voilà, messieurs, dans un tout autre monde que celui du symbolisme et du culte. » — *Introd. à l'hist. de la philos.*, 1re leç., p. 24.

temps par ses dogmes à l'intelligence; elle éclaire la raison, la développe et l'excite à réfléchir. Enfin, par sa morale, elle provoque et dirige l'activité volontaire.

D'autres fois, l'enthousiasme et la foi sont des termes synonymes, dans le langage de M. Cousin. Pour parler sans détour, la religion est de l'illuminisme[1]. Il est vrai qu'avec sa tolérance ordinaire, notre philosophe daigne non-seulement absoudre cet illuminisme, mais le déclarer naturel et nécessaire!

Le plus souvent, le chef de l'école éclectique paraît identifier la religion avec le développement instinctif de l'intelligence, avec ce qu'il appelle la *spontanéité*. En ce sens, il n'hésite pas à proclamer que la religion contient toute vérité, mais sous une forme élémentaire, bien entendu. «Dans ses saintes images, dans ses augustes enseignements, « la religion contient toute la vérité; aucune ne lui manque; mais « toutes y sont sous un demi-jour mystérieux, etc. [2]. »

Si la religion contient ainsi toute vérité, à qui le doit-elle? Est-ce à une révélation surnaturelle conservée d'âge en âge par l'enseignement de la tradition? Nullement : c'est à l'instinct de la nature, seul précepteur dont l'homme ait besoin. L'homme est égal à l'homme, « et la seule différence qui existe et qui puisse exister d'homme à « homme, c'est la différence du plus au moins, c'est-à-dire la diffé« rence de la forme[3]. *Un pâtre, le dernier des pâtres, en sait autant « que Leibniz sur lui-même, sur le monde et sur Dieu, et sur leurs « rapports;* mais il n'a pas le secret et l'explication dernière de son « savoir, il ne s'en rend pas compte, il ne le possède pas sous cette « forme supérieure de la pensée qu'on appelle la philosophie[4]. » Quoi! le dernier des pâtres en sait autant que Leibniz sur lui-même, sur

[1] « L'*enthousiasme*, dit-il, après avoir entrevu Dieu dans le monde, *crée le culte*, et dans le culte entrevoit Dieu encore. La foi s'attache aux symboles; elle y contemple ce qui n'y est pas (par exemple dans l'Eucharistie?), ou du moins ce qui n'y est que d'une manière indirecte et détournée. C'est là précisément la grandeur de la foi de reconnaître Dieu dans ce qui visiblement ne le contient pas. » Ibid., p. 23.

[2] Ibid., 2e leç., p. 28.

[3] Singulière égalité vraiment! L'homme est égal à l'homme... sauf la différence du plus au moins! La science religieuse d'une Hottentot est égale à celle de Bossuet ou de Leibniz,... sauf la différence de la forme!

[4] *Introd. à l'hist. de la philos.*, 2e leç., p. 17.

le monde, sur Dieu et sur leurs rapports! Cela peut être assez vrai, si ce pâtre sait son cathéchisme; mais ce n'est pas là ce qu'entend M. Cousin. Non ; suivant lui, c'est tout homme, c'est le plus ignorant des sauvages qui sait *spontanément* tout ce que sait Leibniz, seulement avec une certaine *différence de forme*. Voilà un singulier paradoxe! Du reste, il n'est pas nouveau; les déistes anglais et français des deux derniers siècles l'avaient déjà soutenu. Mais on a beau appuyer ce paradoxe sur d'autres paradoxes, le ruineux édifice tombe sous les faits. On a beau s'écrier: *il n'y a point de priviléges, l'homme est égal à l'homme*, etc., on est contraint d'ajouter sur-le-champ qu'il y a pourtant *des différences du plus au moins*. Cela est trop visible pour qu'on puisse le nier. Que tout homme ait dans sa raison, dans la tradition et dans la grâce combinées ensemble, les moyens nécessaires pour arriver plus ou moins facilement, d'une manière plus ou moins immédiate, à la connaissance des vérités absolument nécessaires à son salut, nous le croyons bien. Mais il y a loin de là à l'égalité intellectuelle, à la connaissance spontanée de Dieu, du monde, de leurs rapports et de la destinée humaine.

Du reste, cette erreur est évidemment inconciliable avec d'autres erreurs maintes fois enseignées par M. Cousin et par ses disciples. Suivant eux, en effet, la raison humaine a dû commencer son évolution religieuse par le polythéisme et l'anthropomorphisme les plus grossiers; le monothéisme chrétien est le dernier résultat du progrès dogmatique. Que devient, dans ce système, l'égalité absolue de tous les siècles, de tous les peuples, de toutes les intelligences en matière religieuse?

Est-ce assez d'incohérences ?

Voici maintenant d'étranges paradoxes : — « La science comme « science est divine de sa nature ; plus on sait en général, plus on « sait de Dieu. *La science et la religion sont identiques l'une à l'au- « tre*...... Comme il y a de l'être dans toute pensée, *toute pensée « est essentiellement religieuse, que l'être pensant le sache ou l'i- « gnore*..... Toute pensée, toute parole est un acte de foi, un hymne, « *une religion tout entière* [1]. » — « Quiconque adore le beau, prati- « que le bien, cherche le vrai, est déjà religieux dans la pratique ; « car c'est à Dieu qu'il obéit *sans le savoir, quand même il n'aperce-*

[1] *Fragm. philos.*, t. I, p. 315-316.

« *vrait pas que le beau, le vrai et le bien ont une cause substantielle au-* « *delà des limites de ce monde* [1]. » — On peut donc être religieux sans savoir s'il y a un Dieu ! Voilà qui est bien trouvé ! D'après cela, il faudra en convenir, M. Cousin est évidemment religieux ; prétendre qu'il n'est pas orthodoxe, c'est une calomnie manifeste. Mais notre philosophe ne veut pas recueillir seul le bénéfice de cette théorie. S'il faut l'en croire, tout homme qui pense est religieux, par cela seul qu'il pense ; peu importe qu'il nie l'existence substantielle et distincte de cet être tout-puissant et infiniment sage, créateur et conservateur du monde, rémunérateur de la vertu et vengeur du vice, auquel les chrétiens donnent le nom de Dieu. Quiconque croit à la vérité est religieux, quand même il professerait l'athéisme, comme Epicure, ou le panthéisme, comme Spinosa ! Qu'on vienne donc après cela accuser les philosophes d'irréligion ! « La vraie re- « ligion n'est que ce mot ajouté à l'idée de la vérité : elle est [2]. »

Et ces paradoxes ne peuvent être attribués à une simple inadvertance, ou à l'ardeur irréfléchie de l'improvisation. Non : c'est une doctrine bien arrêtée. M. Cousin a ses raisons pour y tenir, et il y tient beaucoup, car il l'a reproduite dans trois ouvrages différents. J'ai cité ses *Fragments ;* je puis citer également son *Introduction à l'histoire de la philosophie.* Il y pose de nouveau cette thèse qu'il ne peut y avoir d'athées, et, pour l'étayer, il a encore recours aux étranges sophismes que je viens d'exposer. Imaginez un peuple qui n'aurait dans sa langue aucun mot pour représenter l'idée de Dieu, ce peuple ne pourrait-il pas être soupçonné d'athéisme ? Non, dit notre philosophe, et, pour justifier ce peuple, « je ne demanderais qu'une « chose : un des hommes qui parlent cette langue pense-t-il et a-t-il « foi dans sa pensée ? Croit-il qu'il existe, par exemple ? *S'il croit* « *cela, cela me suffit ;* car s'il croit qu'il existe, il croit donc que cette « pensée de croire qu'il existe est digne de foi ; il a donc foi au « principe de la pensée : *or, là est Dieu.* C'est parce que dans toute « pensée est la foi au principe de la pensée que, selon moi, toute

[1] Ibid., p. 227-228. « L'esprit de l'homme, dit-il encore, n'est pas toujours assez élevé pour aller du vrai, du bien et du beau à la conception de leur éternel auteur. » (Ibid.) Et nous venons de l'entendre proclamer que le dernier des pâtres en sait autant que Leibniz sur Dieu, sur l'homme, sur le monde et sur leurs rapports !

[2] *Cours de* 1818, p. 385.

« parole prononcée avec confiance n'est pas moins qu'une profes-« sion de foi à la pensée, à la raison en soi, c'est-à-dire à Dieu. « Toute parole est un acte de foi [1]. » — Qu'est-ce à dire? Si un homme méconnaît le rapport qui lie son existence à celle de Dieu, sa raison à la raison absolue, sera-t-il théiste sans le savoir? Non, d'après le sens commun; oui, d'après M. Cousin.

M. Cousin avait déjà enseigné cette bizarre théorie dans son cours de 1818, immédiatement après son entrevue avec Schelling et avec Hégel. « *Dieu compte autant d'adorateurs qu'il y a d'hommes qui pen-« sent;* car on ne peut penser sans admettre quelque vérité, ne fût-« ce qu'une seule [2]... Il n'existe pas d'athées; celui qui aurait étudié « toutes les lois de la physique et de la chimie, *lors même qu'il ne « résumerait pas son savoir sous la dénomination de vérités divines ou « de Dieu, celui-là cependant serait plus religieux*, ou, si vous vou-« lez, en saurait plus sur Dieu qu'un autre qui, après avoir parcouru « deux ou trois principes, soit le principe de la raison suffisante ou « le principe de causalité, en aurait sur-le-champ formé un total « qu'il aurait appelé Dieu. Il ne s'agit point d'adorer un nom, Θεὸς, « Ζεῦς, *Deus*, Dieu, etc., mais de renfermer sous ce titre le plus « de vérités possibles, puisque c'est la vérité qui est la manifestation « de Dieu [3]. » — Sans doute, pour être religieux, pour être véritablement théiste, il ne s'agit point d'adorer un nom vide de sens; mais s'agit-il d'adorer les lois de la physique et de la chimie? Ne faut-il pas reconnaître un Dieu personnel, intelligent et libre? Encore une fois, M. Cousin prétend qu'il suffit de croire à une vérité quelconque, ou même en général à la vérité et à la raison. C'est en vertu de ces principes qu'il a pu dire : « La vraie religion n'est que « ce mot ajouté à l'idée de la vérité : elle est [4]. »

[1] *Introd. à l'hist. de la philos.*, 6e leç., p. 20, 21. — Nos philosophes rationalistes ont donc bien de la religion et bien de la foi! Car ils ont certes une grande confiance en leur raison.

[2] *Cours de* 1818, p. 128.

[3] Ibid., p. 141.

[4] « Celui qui conçoit la vérité, dit-il, conçoit la substance, *qu'il le sache ou qu'il l'ignore....* Pour savoir si quelqu'un croit en Dieu, je lui demanderais s'il croit à la vérité. D'où il suit qu'il n'y a point d'athées, que *la théologie naturelle n'est que l'ontologie*, et que l'ontologie elle-même est donnée dans la psychologie. *La vraie religion n'est que ce mot ajouté à*

Chose remarquable ! le maître de la philosophie officielle arrive, par l'idéalisme hégélien, aux conséquences impies du matérialisme qu'il a si bien battu sur le terrain de l'idéologie. Le docteur Broussais trouverait en effet une absolution complète dans les paroles que nous venons de citer, et sa profession de foi ne diffère pas, au fond, de cette théologie éclectique. Le seul culte dont le médecin matérialiste *sentît le besoin* consistait « *à exercer l'intelligence et les sentiments supérieurs* [1]. » Or, pour être religieux, suivant M. Cousin, il suffit de penser ! Je ne sais donc si Broussais n'a pas ici l'avantage. Lui, du moins, reconnaît sans détour qu'une intelligence a *coordonné* le monde [2]. M. Cousin ne semble pas avoir été toujours aussi orthodoxe ; car, en plusieurs endroits de ses ouvrages, son Dieu ne paraît être qu'une raison impersonnelle, substance inconnue d'un monde idéal dont le monde réel est la manifestation nécessaire. Considérée de ce point de vue, la Providence se réduit aux lois inflexibles de la logique, de la physique et de la chimie ; divinité aveugle, sourde et impitoyable qu'on ne doit point prier, mais seulement étudier, et dont le pontife suprême est un idéologue !

En dernière analyse, il est évident que M. Cousin ne sait pas trop ce que c'est que la religion. D'un autre côté, il ne sait pas non plus ce que c'est que la philosophie. Mais, en revanche, il affirme très-positivement que cette mystérieuse inconnue, dont il s'est fait le représentant, est une fort grande, fort puissante et fort belle chose, qu'il n'y a rien d'égal au monde, et que cette autre inconnue, dont l'Eglise est le signe visible, lui est sans nul doute inférieure à tous égards.

III. — Si je ne me trompe, j'ai prouvé surabondamment que M. Cousin a professé tour à tour les doctrines les plus inconciliables

l'idée de la vérité : ELLE EST. » — *Cours de* 1818, p. 385. — On le voit, M. Cousin réduit *la vraie religion* à peu de chose. L'Eglise catholique est un peu plus exigeante.

[1] Voyez son testament philosophique adressé à ses amis et publié par eux, avec les observations du Dr Cerise. *Annales de philosophie chrétienne* t. XIX, p. 365.

[2] Broussais nie d'abord la création *ex nihilo ;* mais il semble presque la reconnaître ensuite. M. Cousin a nié ce dogme avec bien plus de persistance.

sur l'objet et sur les caractères essentiels, soit de la philosophie, soit de la religion. Mais enseigner successivement des idées *contraires*, ce n'est pas les *harmoniser*, et il n'y a pas de synthèse qui puisse ramener à l'unité tant de notions contradictoires. Or, un éclectisme ainsi commencé par la confusion des principes les plus élémentaires devait amener dans son développement une confusion toujours croissante. En effet, quand on ne sait bien ni ce que c'est que la philosophie, ni ce que c'est que la religion, comment pourrait-on arriver à une connaissance exacte de leur situation respective? Et quand on ne distingue clairement ni l'objet, ni les limites, ni les rapports de deux choses qui se touchent sur un très-grand nombre de points, comment peut-on ne pas confondre ces deux choses?

Il faut bien le reconnaître pourtant, la moindre confusion, la méprise la plus légère sur les rapports de la religion et de la philosophie devaient exercer une influence désastreuse sur tous les travaux de l'école éclectique. Que le rationalisme le veuille ou qu'il ne le veuille pas, la question religieuse demeure toujours suspendue sur sa tête, comme l'épée de Damoclès, et son indifférence n'écarte pas le danger. Si l'on prétend résoudre par la méthode éclectique le problème de la destinée humaine et les questions innombrables qu'il implique, il faut choisir entre les opinions discordantes des philosophes. Mais sommes-nous réduits à nos forces naturelles pour discerner dans ce chaos les vérités nécessaires à l'accomplissement de notre destinée? La Providence n'est-elle pas venue en aide à notre faiblesse par une révélation et par des institutions surnaturelles? S'il en est ainsi (et l'Eglise catholique l'affirme avec l'autorité la plus imposante qui existe au monde), s'il en est ainsi, le philosophe doit évidemment tenir compte de ce fait; il ne saurait lui être permis de dédaigner les secours qui lui ont été préparés par la bonté divine. La négligence seule en pareille matière serait à la fois téméraire et criminelle. Si la grâce surnaturelle est nécessaire au développement régulier de notre esprit comme de notre cœur, si une autorité infaillible a été constituée pour éclairer et diriger l'âme humaine dans la poursuite de ses fins dernières, la méthode éclectique peut-elle nous dérober à ces conditions normales de la vie spirituelle? Et comment le pourrait-elle? En vertu de quel privilége? Non! s'il y a ici-bas un enseignement divin destiné à nous apprendre ce que nous avons absolument besoin de connaître sur Dieu, sur l'homme, sur le monde, sur

les rapports qui les unissent, sur notre destinée, sur l'énigme du passé et sur les mystères de l'avenir, la philosophie éclectique ne peut en faire impunément abstraction qu'autant qu'elle se donnera un autre objet, un objet spécial, restreint, et d'un caractère neutre comme celui des mathématiques et des sciences naturelles. Mais si les questions qu'elle aspire à résoudre sont précisément celles dont Dieu nous a donné la solution, elle devra éliminer de sa synthèse doctrinale tout système inconciliable avec la parole de Dieu. Donc, avant de s'engager seul dans le labyrinthe obscur des écoles philosophiques, il faut bien s'assurer que l'homme est réduit à ses seules forces pour découvrir et faire sa route à travers les ténèbres. Malheureusement, l'éclectisme rationaliste a commencé par admettre comme acquise à la science une solution fausse de ce problème capital. De là son impuissance, de là ses égarements.

En effet, M. Cousin et ses principaux disciples n'ont pas seulement ignoré le rôle véritable et la situation respective, soit de la religion, soit de la philosophie; ils sont en outre tombés dans une erreur positive qui les a conduits directement à mêler les données surnaturelles de la théologie catholique avec les systèmes philosophiques les plus irréligieux. Cette erreur, c'est que le Catholicisme est l'œuvre de la raison humaine, qui peut et doit même le transformer incessamment.

§ V. — Suite.

J'arrive à la troisième condition que le rationalisme éclectique doit remplir pour être en état de tenir ses promesses, c'est-à-dire pour *exercer le ministère spirituel* comme l'Église, et même sous une forme supérieure. Cette condition, c'est de pouvoir apprécier tous les systèmes et dégager la vérité des erreurs qui l'enveloppent.

Oublions les difficultés que nous venons de voir surgir à l'entrée de la route où s'égare la philosophie universitaire. Supposons que tous les éléments essentiels du symbole rationaliste ont achevé de se produire, et qu'il n'y a plus qu'à les rassembler dans une large synthèse. Accordons en outre que M. Cousin et ses disciples connaissent assez l'objet et le cadre de leur science pour travailler avec succès à son organisation. Après toutes ces concessions, pourront-ils arriver sans peine au but de leurs efforts? Pourront-ils fonder aisément ce vaste système de conciliation qui doit, suivant eux, rempla-

cer le *vieux dogme* catholique ? Non, certes ; car ils auront encore à vaincre une dernière difficulté plus insurmontable que toutes les autres. Il faudra qu'ils discernent dans l'histoire tous les éléments de leur synthèse doctrinale, et qu'ils les séparent des erreurs au milieu desquelles ils ont apparu. Il faudra qu'ils sachent distinguer ce qui est immortel et nécessaire de ce qui est périssable et sans valeur. Or, pour faire cette distinction, il ne suffit pas d'un œil sûr, d'un regard exercé ; il faut une lumière, il faut une règle. Où le rationalisme éclectique prendra-t-il ce flambeau dont il a besoin ?

Il suppose que les forces naturelles de la raison suffisent pour critiquer les systèmes où la vérité philosophique est recélée. Or, c'est là une hypothèse non-seulement gratuite, mais tout à fait erronée. Pour que notre raison se développe régulièrement dans la sphère des sciences métaphysiques et morales, il faut avant tout qu'elle soit fécondée et vivifiée par un enseignement supérieur ; pour qu'elle monte, sans s'égarer, dans les hautes régions de la vérité religieuse, il faut qu'une lumière d'en haut vienne éclairer et diriger son vol. Or, cet enseignement initiateur, cette lumière surnaturelle, le rationalisme éclectique ne veut pas les recevoir. Voilà pourquoi il tâtonne en vain au milieu des ténèbres, ne sachant bien ni ce qu'il doit chercher, ni où, ni comment il doit le chercher.

Il espère trouver dans l'histoire de la philosophie les données dont il a besoin. Mais s'il est une tâche qui exige des connaissances préalables, c'est bien assurément la critique et l'appréciation des systèmes philosophiques. Malheur à qui s'engage dans ces catacombes sans un flambeau et sans un fil conducteur ! il sera bientôt perdu dans leurs méandres obscurs. Tous les représentants les plus distingués du rationalisme éclectique l'ont avoué d'une manière très-expresse. Il me suffira de citer Hégel, M. Cousin et Jouffroy.

Hégel confesse que l'histoire de la philosophie présente au premier abord un spectacle désespérant. A la vérité, il prétend que cette histoire renferme, sous les apparences de la confusion, un ordre logique admirable. Loin de ressembler à une succession de rêves, elle doit être considérée, suivant lui, comme une révélation progressive de l'*idée* absolue ou de la raison infinie. Mais, tout en posant *à priori* ces *postulats* du rationalisme éclectique, Hegel convient que l'on ne reconnaîtrait pas l'*idée* dont tous les systèmes nous manifestent les formes internes et les faces diverses, si l'on n'était



pas déjà en possession de cette *idée*. La montrer, puis expliquer par elle les faits, voilà l'office de l'historien; or, pour la montrer, il est nécessaire de l'avoir découverte par une intuition puissante. Quand on ne la connaît pas *à priori*, on a beau observer, on ne trouve partout qu'un amas confus d'opinions inconciliables[1].

M. Cousin a été obligé de faire des aveux semblables. — « La phi-« losophie, dit-il, compte déjà bien des siècles, et les génies qui ne « sont plus nous ont légué mille vérités; mais ces vérités sont en-« fouies dans des systèmes, où elles sont liées à de spécieuses er-« reurs. Il faut donc savoir discerner ces vérités des erreurs qui les « entourent; il faut savoir reconnaître que ces vérités sont des vé-« rités, et non pas des erreurs; et *on ne peut le faire,* si on n'a pas « une mesure d'appréciation, un principe de critique, *si on ne sait* « *pas ce qui est vrai, ce qui est faux en soi.* Et on ne peut le savoir « qu'autant qu'on a fait soi-même une étude suffisante des problè-« mes philosophiques, *de la nature humaine, de ses facultés et de* « *leurs lois*[2]. »

Mais M. Cousin ne signale pas ici les plus grandes difficultés de la tâche que doit remplir le rationaliste éclectique. En effet, il réduit la philosophie *à l'étude de la nature humaine, de ses facultés et de leurs lois*, c'est-à-dire à la psychologie[3]. Or, si utile que puisse être la psychologie, elle ne satisfera jamais tous les besoins religieux et moraux de l'humanité. Quand nous saurons, de la science la plus certaine, en quoi la sensibilité diffère de l'entendement, l'entendement de la volonté, etc., cela ne donnera à notre âme ni la lumière ni la force qui lui sont nécessaires pour connaître et accomplir dignement sa destinée. Si le rationalisme éclectique prétend suffire à la direction spirituelle de notre vie, il doit donc nous présenter un ensemble complet de doctrines certaines sur les grandes questions de la métaphysique et de la morale. Et par quelle méthode arrivera-t-il à ce

[1] *Leçons sur l'histoire de la philosophie*, t. I, p. 28, 29, 42, 53, etc. (en allemand).

[2] *Fragm. philos.*, t. II, p. 38, 39.

[3] Jouffroy a demandé ouvertement que la philosophie s'enfermât dans l'étude des *phénomènes* de l'esprit humain, et qu'elle renvoyât à un avenir indéfini l'examen de toutes les *questions* qui ne peuvent se résoudre par l'observation immédiate. (Voy. sa préface des *Esquisses de philosophie morale* de Dugald Stewart.)

système général ? Sera-ce par la méthode éclectique ? Mais l'emploi de cette méthode ne sera possible qu'après la découverte et la démonstration de ce système. En effet, suivant l'expression de M. Cousin, « *l'éclectisme suppose un système qui lui serve de point de départ* « *et de principe pour s'orienter dans l'histoire*[1]... *L'éclectisme, c'est* « *l'application d'un système*[2]... »

Mais, s'il en est ainsi, il y aura autant d'éclectismes que de systèmes différents sur chacune des sciences philosophiques. Or, entre tous ces éclectismes, il ne saurait y en avoir qu'un seul de vrai. Quel sera-t-il ? Voilà la grande question. — Est-ce encore par l'éclectisme qu'on la résoudra ?

Ceci me rappelle un mot célèbre de Rousseau : *Il eût fallu la parole pour inventer la parole.* Ne faudrait-il point de même avoir achevé la philosophie pour être en état de la faire par la méthode éclectique ?

Ce n'est pas tout : quand et comment le rationalisme découvrira-t-il ce système universel qui serait nécessaire pour éclairer l'histoire de la philosophie ? Bien des philosophes ont promis de publier cet évangile transcendental; mais, jusqu'à ce jour, ils n'ont donné au monde que des prospectus, ou tout au plus des préfaces ; quant au livre lui-même, on nous laisse entrevoir qu'il ne paraîtra pas d'ici à longtemps. N'avons-nous pas entendu M. Cousin s'écrier avec tristesse : « *Les systèmes nous surpassent,* ou *si l'humanité y peut attein-* « *dre*, ce sera la conquête du temps et de *longues* générations ? » — A la vérité, depuis le temps où l'illustre professeur prononça ces paroles, il a cru trouver dans la philosophie hégélienne l'*explication de toutes choses ;* mais il a renié ensuite le principe fondamental de cette philosophie, et cela sans reconstruire à neuf l'édifice dont il enlevait la pierre angulaire. En dernière analyse, la portion ferme et solide de son symbole se réduit, maintenant comme en 1816, à une théorie

[1] *Fragm. philos.*, t. I, p. 40.

[2] Ibid., p. 41. « En effet, ajoute M. Cousin, pour recueillir et réunir les vérités éparses dans les différents systèmes, il faut d'abord les séparer des erreurs auxquelles elles sont mêlées ; or, pour cela, il faut savoir les discerner et les reconnaître. Mais pour reconnaître que telle opinion est vraie ou fausse, il faut savoir soi-même où est l'erreur et où est la vérité. Il faut donc être ou se croire déjà en possession de la vérité, et *il faut avoir un système pour juger tous les systèmes.* » (Ibid., p. 42.)

spéciale sur une seule question d'idéologie. Du reste, on aura beau feuilleter tous ses livres, on n'y trouvera nulle part une solution précise et complète du grand problème de la destinée humaine. Comment donc ses disciples pourront-ils apprécier les opinions sans nombre accumulées de siècle en siècle sur ce point central des sciences philosophiques ? Pour juger tous ces systèmes, il leur faudrait un système revêtu d'une autorité supérieure et absolue ; or, ils n'en ont point.

Je puis encore le démontrer par des aveux tout à fait explicites de Jouffroy. Voici en effet de quelle manière le plus habile disciple de M. Cousin prouvait ma thèse en 1828. Depuis cette époque la situation du rationalisme éclectique n'a pas changé ; ses représentants ont organisé leur monopole avec le plus grand succès ; mais ils n'ont pas même fait une tentative sérieuse pour définir les dogmes nouveaux qu'ils veulent substituer aux *vieux dogmes* catholiques. La confession d'impuissance que nous allons lire n'a donc rien perdu de son intérêt : — « La critique, disait Jouffroy, présuppose la connaissance « de la vérité. *La critique des opinions philosophiques est donc impos-* « *sible. On peut donc exposer les opinions philosophiques,* mais on ne « saurait les apprécier. En effet, messieurs, avec quoi et au nom de « quelle règle l'historien de la philosophie pourrait-il les apprécier ? « *Ce ne serait point au nom de la vérité, puisqu'elle n'est point connue.* « Ce ne pourrait donc être qu'au nom d'une des opinions qui ont la « prétention de l'exprimer. Mais qu'arriverait-il, s'il prenait pour « base de ses jugements l'une de ces opinions ? Qu'il se verrait forcé « de déclarer vrai, au nom de cette opinion, ce qu'il aurait été forcé « de déclarer faux s'il en avait adopté une autre. La critique dépen- « drait donc entièrement de la préférence qu'il aurait accordée à « telle opinion sur toutes les autres. Mais quel titre pourrait avoir « cette opinion à cette préférence ? Aucun, puisque, *la vérité n'étant* « *point connue, la valeur de ces opinions ne peut être appréciée.* Sa cri- « tique, reposant sur une base incertaine, serait donc incertaine comme « elle ; elle n'aurait aucune autorité... Tant que la philosophie n'est « pas faite, les histoires de la philosophie ne peuvent être que des « systèmes... l'histoire de la philosophie suppose la philosophie faite. « Entreprendre l'une avant l'autre, c'est vouloir la fin avant le « moyen. C'est un cercle vicieux manifeste[1]. »

[1] Leçon prononcée à l'ouverture du Cours d'histoire de la philosophie

Dans ce passage, Jouffroy suppose à tort qu'il n'y a point de philosophie hors de la philosophie rationaliste, ou que les écoles orthodoxes sont condamnées à l'impuissance et à l'anarchie comme les écoles hétérodoxes. Pour reconnaître l'inexactitude et l'injustice de cette supposition, il suffit d'observer les faits avec impartialité. Aux yeux de quiconque admet l'enseignement traditionnel du Christianisme, la philosophie est fixée, comme le dogme religieux, relativement à toutes les questions qui intéressent la destinée humaine[1]. Et, quand un penseur orthodoxe entreprend la critique des systèmes, il n'a pas seulement pour criterium les décisions d'une autorité évidemment digne de foi; il trouve aussi d'importantes ressources dans les théories et dans les démonstrations rationnelles inspirées aux penseurs les plus illustres, soit par les données intelligibles du symbole révélé, soit par l'observation et la réflexion. Rassemblant en un même foyer toutes les lumières extérieures et intérieures, naturelles et sur-

ancienne à la Faculté des lettres, en 1828, *Nouveaux Mélanges philosophiques*, p. 359, 361.

[1] « Il y a, dit Jouffroy, un petit livre qu'on fait apprendre aux enfants et sur lequel on les interroge à l'Eglise; lisez ce petit livre, qui est le Catéchisme, vous y trouverez une solution de toutes les questions que j'ai posées, de toutes sans exception. Demandez au chrétien d'où vient l'espèce humaine, il le sait; où elle va, il le sait; comment elle va, il le sait. Demandez à ce pauvre enfant, qui de sa vie n'y a songé, pourquoi il est ici bas et ce qu'il deviendra après sa mort, il vous fera une réponse sublime, qu'il ne comprendra pas, mais qui n'en est pas moins admirable. Demandez-lui comment le monde a été créé et à quelle fin, pourquoi Dieu y a mis des animaux, des plantes; comment la terre a été peuplée, si c'est par une seule famille ou par plusieurs; pourquoi les hommes parlent plusieurs langues; pourquoi ils souffrent, pourquoi ils se battent et comment tout cela finira; il le sait. Origine du monde, origine de l'espèce, question des races, destinée de l'homme en cette vie et en l'autre, rapports de l'homme avec Dieu, devoirs de l'homme envers ses semblables, droits de l'homme sur la création, il n'ignore de rien; et quand il sera grand, il n'hésitera pas davantage sur le droit naturel, sur le droit politique, sur le droit des gens, car tout cela sort, tout cela découle avec clarté et comme de soi-même du Christianisme. Voilà ce que j'appelle une grande religion; je la reconnais à ce signe qu'elle ne laisse sans réponse aucune des questions qui intéressent l'humanité. » *Mélanges philosophiques*, p. 424, 425 de la 2e édition.

naturelles qui peuvent éclairer sa route, le philosophe chrétien est donc capable de parcourir le dédale obscur des systèmes et de leur histoire ; il possède les conditions indispensables de la critique philosophique. Sans doute la lumière de la révélation ne descend pas dans tous les abîmes où la curiosité du philosophe aime à s'enfoncer ; mais elle illumine les points culminants, vers lesquels la pensée doit remonter sans cesse. Guidé par les rayons de l'astre divin, le psychologiste, le métaphysicien et le moraliste peuvent s'orienter au milieu des ténèbres qui les enveloppent si souvent ; et, quand ils s'égarent, ils savent du moins où est le port qui préservera du naufrage leurs biens les plus précieux.

Il en va tout autrement pour le philosophe rationaliste, qui repousse l'évidence extrinsèque de l'autorité, et ne veut d'autre lumière que l'évidence personnelle et intrinsèque. S'il échappe au scepticisme, ce n'est que par inconséquence. En effet, lorsque, pesant dans sa balance les preuves de la vérité catholique, il les a déclarées trop légères, quel poids peuvent avoir pour lui les minces arguments des faiseurs de systèmes? Aucun sans doute. Forcé par la logique de les rejeter tous les uns après les autres, il arrive donc nécessairement à se trouver seul et nu dans le vide ténébreux du doute universel. Telle est évidemment la situation désespérée de l'école éclectique. Chassée par le scepticisme de toutes les hauteurs où elle eût voulu s'établir, elle a été contrainte de s'enterrer dans la psychologie expérimentale et dans l'archéologie philosophique. Sans doute, elle fait des efforts pour sortir de cette fosse obscure, où Jouffroy est convenu que son âme étouffait[1] ; mais tous ces efforts sont frappés d'impuissance, et il en sera ainsi tant qu'elle refusera de s'appuyer sur les bras de Jésus-Christ et de son Eglise.

[1] « M. de La Romiguière avait recueilli, comme un héritage, la philosophie du XVIII[e] siècle, *rétrécie en un problème,* et ne l'avait pas étendue. Le vigoureux esprit de M. Royer-Collard, reconnaissant ce problème, s'y était enfoncé de tout son poids et n'avait pas eu le temps d'en sortir. M. Cousin, tombé au milieu de la mêlée, se battit d'abord, sauf à chercher la solution plus tard. *Toute la philosophie était dans un trou où l'on manquait d'air, et où mon âme, récemment exilée du Christianisme, étouffait;* et cependant l'autorité des maîtres et la ferveur des disciples m'imposaient, et je n'osais montrer ni ma surprise ni mon désappointement. » *Nouv. Mélanges philos.,* p. 120, 121.

Pour oublier et pour faire oublier sa détresse, le rationalisme célèbre par des hymnes enthousiastes la toute-puissance de la philosophie et ses créations futures. « La raison humaine, répète-t-il sans « cesse avec des formules plus ou moins sonores, la raison humaine « est un révélateur infaillible ; en elle et par elle se manifeste l'esprit « divin ; or, la philosophie, c'est la raison élevée à sa plus haute « puissance. » Pour réfuter ces paradoxes hautains, il suffit de poser ces simples questions : Où est l'organe de cette révélation philosophique que l'on veut substituer à la révélation chrétienne ? Où est son Christ ? Où est son pape ? Où sont ses conciles ? Où est son catéchisme ? Qu'on nous montre au moins sa Bible ! Notre Bible, à nous, forme un seul corps dont toutes les parties sont rassemblées et harmonieuses ; mais la Bible philosophique du genre humain est un livre qui n'est pas fait encore, dont les pages sont dispersées çà et là, les unes entières, les autres à demi effacées par le temps, d'autres à jamais anéanties. En un mot, la philosophie rationaliste est une Eglise sans hiérarchie, sans tradition et sans Bible. Et c'est dans de pareilles conditions qu'elle prétend *exercer le ministère spirituel,* comme le Catholicisme, et mieux que lui !

On sait à quelle anarchie religieuse le protestantisme est arrivé. Eh bien, le rationalisme éclectique aboutit nécessairement à une anarchie intellectuelle et morale bien plus profonde et plus funeste encore. Quelle a été la cause principale des erreurs et des variations du protestantisme ? C'est qu'il a substitué un livre muet à la parole vivante de l'Eglise, et qu'il a voulu faire de ce livre l'organe unique de la vérité religieuse. Tout ce que la Bible contient est vrai, pur, saint et divin ; mais enfin ce n'est pas là un maître vivant qui puisse expliquer, traduire et commenter les vérités qu'il enseigne. On a donc attribué à ce texte divin mille erreurs, mille extravagances, sans que ses muettes protestations frappassent l'oreille de ceux qui l'outrageaient ainsi. Or, en supposant que l'histoire de la philosophie fût la vraie Bible des esprits supérieurs, en supposant même que toutes ses pages fussent inspirées et infaillibles, le rationalisme éclectique et humanitaire n'en serait pas moins arrêté par des difficultés plus insurmontables encore que celles dont le protestantisme n'a pu triompher. Car enfin la vérité serait tout au plus dans l'assemblage des systèmes philosophiques, comme dans une bibliothèque. Mais il s'en faut bien que là tout soit vrai et infaillible comme dans nos livres

saints. Au contraire, le bien et le mal, le vrai et le faux y sont entassés pêle-mêle, sans autre classement que l'ordre chronologique. Qu'on ne dise donc pas que l'histoire de la philosophie nous met en rapport avec la vérité philosophique ! L'histoire de la philosophie nous met seulement en relation avec les philosophes et avec leurs systèmes, c'est-à-dire qu'elle nous jette au milieu d'un chaos où se confondent la vérité et l'erreur. Et c'est à notre raison individuelle qu'on impose la tâche de débrouiller ce chaos ! C'est à sa faiblesse qu'on demande un *fiat* tout-puissant pour substituer l'ordre au désordre et la lumière aux ténèbres !

Mais s'il est souvent impossible de déterminer avec certitude la vraie pensée de certains philosophes dont les nombreux ouvrages nous sont parfaitement connus, que sera-ce donc d'*apprécier* cette multitude innombrable de systèmes psychologiques, métaphysiques et moraux que nous présente l'histoire de la philosophie? Vouloir que nous cherchions par cette voie les vérités dont nous avons besoin pour nous diriger et nous soutenir dans la vie, c'est nous condamner à un scepticisme irrémédiable.

M. Cousin l'a compris sans doute ; et c'est peut-être pour échapper à ce résultat du rationalisme éclectique qu'il s'est jeté dans le syncrétisme. Mais du syncrétisme on retombe inévitablement dans le scepticisme. Le syncrétisme n'est en effet qu'une tentative impuissante pour arriver à un dogmatisme impossible ; et, comme tout effort qui manque son but, il laisse au fond de l'âme un sentiment de lassitude et de profond découragement. Que voulez-vous que croie le pauvre esprit humain quand on l'a accoutumé à respecter également le oui et le non, à regarder, par exemple, le spinosisme et le Catholicisme comme également providentiels ? On a beau lui dire que ces contraires vont s'harmoniser dans un système plus large, il finit par s'apercevoir que l'harmonie si fastueusement annoncée est une illusion. Or, l'erreur ne saurait être pour lui un lieu de repos ; si donc il ne se fixe pas dans la vérité pure, il flotte à tout vent de doctrine, et, quand la fatigue a brisé ses forces, il tombe dans la léthargie de l'indifférence.

L'abbé H. de Valroger.

REVUE LITTÉRAIRE.

M. le Baron Alexandre GUIRAUD,

de l'Académie française.

M. le baron Guiraud ne ressemble guère au plus grand nombre des écrivains du jour. Aussi ne sommes-nous point surpris qu'il soit médiocrement connu dans les cabinets de lecture, et que les colonnes des journaux retentissent si rarement du bruit de son nom. C'est qu'il est demeuré fidèle au culte de l'art, aux croyances qui commencèrent et favorisèrent sa renommée. Son âme poétique s'est préservée de cette lèpre d'ambition matérielle dont l'immense contagion corrompt jusqu'en ses dernières profondeurs le monde des lettres comme le monde du pouvoir. La lyre immortelle n'est pas devenue entre ses mains un instrument grossier de fortune politique ou industrielle. Le trépied du poëte ne s'est pas changé en un vulgaire marchepied vers les jouissances terrestres. Il n'a voulu se masquer ni en courtisan ni en tribun.

Il était facile pourtant à M. Guiraud d'exploiter à son profit les souvenirs d'un beau talent qui eut ses jours de popularité. Comme tant d'autres, et des meilleurs, que nos regrets ne veulent pas nommer, ne pouvait-il enivrer le cerveau du peuple avec le même encens que la flatterie était habituée à brûler naguère sous des narines royales ? Ou bien encore, pareil à l'habile navigateur dont l'art sait s'accommoder à tous les vents et avancer contre l'orage, ne pouvait-il du moins présenter adroitement ses voiles mobiles à tous les souffles de l'opinion, et faire son chemin dans la tempête ?

A ces métamorphoses, à ces évolutions, le talent, je le sais, perd

quelque chose de sa noblesse et le caractère de sa dignité. Mais les hommes de lettres n'ont pas coutume d'avoir souvent un tel souci. Au lieu de se faire un public, ils se font au public; ils ne l'élèvent pas jusqu'à eux, ils descendent jusqu'à lui. On les voit à la piste des idées à la mode, courtisant le caprice qui règne, caressant la passion quotidienne, adulant le mauvais sentiment qui triomphe à l'heure présente.

Que des auteurs jeunes, inexpérimentés, oublient les voies de leur jeunesse pour entrer dans les chemins nouveaux, on leur permet d'honorer ces changements du nom de *progrès,* de ce nom commode qui a servi de manteau à tant d'ingratitudes, à tant d'apostasies. Mais, ô douleur! il s'est rencontré des renommées vieillies qui, pour mendier un sourire populaire de plus, ont renié le dieu dont l'éclatant patronage avait consacré la maturité de leurs succès. Plus faibles que de faibles femmes, ces hommes d'autrefois ne se sont point consolés de voir passer à d'autres les faveurs de la multitude; ils ont cherché à les reconquérir par les grimaces d'une sorte de coquetterie sénile, et, pour perpétuer quelques années de plus, pendant leur vie, le petit bruit qu'ils aimaient tant à faire, ils ont risqué peut-être de diminuer le nombre des siècles de postérité qui les attendaient. Au lieu de se recueillir et de se fortifier dans le pur berceau de leur illustration première, ne fût-ce que par l'opiniâtreté d'une fierté légitime, ils se sont jetés étourdiment dans les doctrines hasardées, dans les rêveries philosophiques, dans les impossibilités humanitaires, dans les démocratiques extravagances. Après avoir longtemps et avec pompe rempli leur rôle de comédiens splendides, il leur en coûtait trop de se résigner à disparaître tout vivants de la scène.

Tel n'est point M. le baron Guiraud. Il n'a pas dit adieu à sa première pensée politique ou religieuse. Quand la vieille royauté s'en est allée, il l'a suivie du cœur et ne l'a jamais désavouée. Quand la folie publique a semblé déserter la cause du Christianisme, il s'y est attaché avec une foi plus intime encore. Et ceux-là mêmes qui ne partagent point les sentiments monarchiques et chrétiens de M. Guiraud ne sauraient refuser leur estime à une fidélité qui se lie à des fortunes disgraciées. On ne devait pas attendre une moins digne persévérance de celui qui, recueillant la succession académique de l'illustre et pieux duc Matthieu de Montmorency, invoquait à haute voix sur les destinées de l'Espagne et de la Grèce la magnanimité des rois de

l'Europe, et prononçait solennellement sur le caractère de la piété véritable, sur les devoirs de la royauté moderne et l'éducation de l'unique héritier du trône, sur les libertés constitutionnelles de la France, des paroles si généreuses, si indépendantes, que l'Académie de 1826 n'osait les laisser passer toutes, bien que M. Lainé prît leur défense contre une méticuleuse majorité. Mais, en dépit des retranchements, il est resté dans le discours de M. Guiraud assez de pensées élevées et libres pour lui donner le droit de conserver des principes qui feraient honneur à plus d'un homme du jour. Il n'est pas mal que, parmi tant d'écrivains qui ont maudit la main qui les combla de grâces, il s'en soit trouvé quelques-uns pour protester par une attitude plus fière contre l'égoïsme étroit et banal de ceux en qui la dignité du caractère n'est pas égale au talent de l'écrivain.

Que M. Guiraud ne s'est-il avisé de mettre en coupe réglée l'histoire de France, disons mieux, l'histoire universelle, dans des feuilletons incommensurables en fausseté autant qu'en longueur? Ses livres orneraient les tables de presque tous les salons. Pourquoi n'a-t-il pas fait de ses tragédies des drames, et de ses drames des romans? Il ferait palpiter d'horreur la fleur de notre génération. D'où vient qu'il n'a pas écrit *Flavien* et *Césaire* pour les basses colonnes de nos journaux? A la place d'une étude intellectuelle et chrétienne, ne pouvait-il donc les délayer, les étendre à la manière d'une spéculation industrielle? Il aurait la chance alors de pénétrer jusque dans les antichambres. Quoi! il n'a pas su échanger les chants du poëte contre les amplifications faciles et prolixes d'une prose productive, ni les labeurs condensés de l'auteur sérieux contre les adorables et intarissables productions de nos improvisateurs en vogue! Quoi! puisqu'il ne voulait pas se condamner au supplice d'écrire de si longs romans, il n'a pas eu même la glorieuse pensée de raccourcir les romans d'autrui, comme il vient d'être fait à cette malheureuse *Clarisse Harlowe*, par une espèce de compensation qui s'imagine que cette abréviation des romans anciens expie l'étendue démesurée des romans nouveaux.

Que voulez-vous? M. Guiraud n'entend décidément rien aux véritables routes de la gloire littéraire et de l'argent. Sa pudeur est si ingénue, en un temps comme le nôtre, qu'il se renferme dans le secret d'un intérieur chrétien, sans permettre à ses vertus domestiques, aux détails de sa vie privée, de sortir de sa maison pour inonder les

places publiques. Aussi, par une bien triste et bien rare exception, en l'an de grâce 1846, nous n'aurons pas les ressources accoutumées des critiques, nos confrères, qui jugent maintenant un auteur, non point par ses livres, mais par sa biographie. M. Guiraud vit et pense comme il écrit. Nous le trouverons dans ses œuvres.

M. Guiraud touche à trois âges. Il faisait déjà des vers en 1813, bien plus qu'il n'étudiait le droit à Toulouse ; il allait en pèlerinage à Coppet et se présentait chez Mme de Staël. Mais, il nous le dit naïvement lui-même, il n'était pas encore sorti, à cette époque, *des langueurs de l'élégie et des glaces de l'ode impériale.*

Il appartient surtout au mouvement littéraire de la Restauration qui ouvrit les voies nouvelles ; il fut, dans la *Muse française*, le collaborateur de Soumet, son condisciple, son compatriote méridional, et, jusqu'au bout, le meilleur de ses amis. Cette belle amitié a laissé une ineffaçable empreinte sur la vie littéraire et morale de M. Guiraud. C'est dire assez qu'il fit partie du bataillon sacré qui appelait l'indépendance des lettres et le brisement des entraves de l'esprit. Mais, pareil à M. Soumet, au moment même où il proclamait systématiquement l'avénement de la pensée romantique, il demeurait, par habitude et par goût, plus qu'il ne le croyait lui-même peut-être, fidèle aux formes et aux beautés classiques. L'auteur des *Machabées* et des *Petits Savoyards* a laissé au souvenir de tous les hommes lettrés un exemple de pureté littéraire et d'émotion simple et naturelle qui n'a pas été surpassé.

Depuis 1830 M. Guiraud n'a pas sommeillé. Des œuvres capitales lui ont maintenu une grande place dans le mouvement des lettres et des intelligences. Et cette place il a su la garder sans qu'il en ait coûté aucun sacrifice à son esprit ou à sa conscience. Il n'a rien rejeté de ce qui fut l'objet de son ancien culte. Et cependant il est resté le contemporain de ceux qui se sont métamorphosés autour de lui, et ses livres ne sont pas devenus moins nouveaux. Il y a peu d'hommes dont cela pût se dire, et dont les ouvrages pussent continuer à se lire avec un intérêt égal, quand il semble ainsi séparé du courant vulgaire des idées régnantes.

Ce n'est pas que M. Guiraud ne soit demeuré de son siècle. Il n'a eu besoin que de se continuer. C'est le même homme qui parle avec l'honnêteté de son cœur et la générosité du sentiment chrétien. Il a pris sa part aux questions les plus hautes et les plus animées de l'éco-

nomie politique et sociale, celles, par exemple, des *enfants trouvés* et de l'*émancipation des esclaves.* Il a publié successivement deux romans, ou, pour mieux dire, deux poëmes psychologiques, *Césaire* et *Flavien;* un recueil de poésies nouvelles, *le Cloître de Villemartin*, où abondent les beaux vers et les nobles pensées. Il a commencé enfin un travail sur la *philosophie de l'histoire,* cette science si fort à la mode de nos jours, et qui devait tenter un poëte, à cause de la parenté qui existe entre l'esprit de généralisation et la poésie.

Il semble que M. Guiraud soit fort difficile à suivre et à juger dans les chemins si divers qu'il a parcourus. Mais le fond de son talent est plus simple et plus un qu'il ne paraît d'abord. C'est un poëte, quoi qu'il fasse, et il demeure poëte en toute chose. Une philosophie poétique et chrétienne, et par conséquent tolérante et douce, est l'âme secrète de tout ce qu'il a écrit, de tout ce qu'il écrira. Comme la plupart des poëtes, il s'abandonne quelquefois peut-être avec trop de complaisance à la vivacité de sa première émotion , à la facilité brillante et abondante de la forme. Je soupçonne même qu'une particularité de son enfance caractérise assez justement le côté vulnérable du poëte. Quand son professeur lui donnait à traduire les poëtes latins, l'enfant faisait la version en vers français. Cette promptitude de rhythme, cette extrême facilité méridionale, empêchent souvent , comme elle le fit dans Soumet, la composition de mûrir et de s'approfondir.

Il n'est pas besoin d'insister beaucoup sur la partie des œuvres de M. Guiraud à laquelle tout son prix a été donné par la justice et les suffrages des témoins de la jeunesse du poëte. Que dirions-nous de nouveau, par exemple, de la tragédie des *Machabées ?* Qui, parmi nous, ne se rappelle, ou n'a ouï raconter, ce remarquable succès dramatique, l'un des plus signalés qui aient marqué l'ère de la Restauration ? Il fallait tout le sentiment religieux et biblique qui remplit la pièce, il fallait un style d'une chasteté forte, pour animer, pour soutenir pendant cinq actes l'intérêt d'un drame où les positions des principaux personnages restent presque toujours identiques, et qui n'a pour unique péripétie que les douleurs d'un long martyre différé et subi. Tout le monde sait à quelle épreuve sévère est exposée une composition théâtrale, lorsqu'on la lit froidement vingt-quatre ans après que les honneurs et les illusions de la représentation ont cessé pour elle. Peu d'ouvrages tragiques résistent à un tel examen, à moins qu'ils ne soient défendus contre les injures du temps par l'intérêt extrême, exceptionnel du sujet, et, par

dessus tout, par la continuité d'un style supérieur. *Les Machabées* n'auraient pas trop à redouter, aujourd'hui même, des jugements de la critique. En faisant abstraction du plaisir de la surprise et de la nouveauté qui compose nécessairement une partie du succès de toute œuvre d'art, il reste dans les caractères d'Ephraïm et de Salomé, l'aîné et la mère des sept frères Machabées, assez de grandeur, de sentiment, de vérité et d'énergie sublime; il y a dans ces glorieux précurseurs des martyrs chrétiens assez de simplicité magnanime dans la foi et de cris naturels dans la souffrance; il y a enfin, dans le langage et l'action que leur communique le poëte, assez d'élévation suave et de distinction de parole, pour que le lecteur de 1846 comprenne le succès de 1822. Je ne connais guère de tragédie moderne qui mérite un pareil éloge et qui fût digne de passer par un semblable *criterium*. Et je ne serais pas surpris que le bon goût d'une grande tragédienne, de M[lle] Rachel, pensât, dans quelques années d'ici, à essayer, à reprendre, à rajeunir le rôle de Salomé.

A notre sens, *le Comte Julien* a vieilli davantage, et s'est un peu plus effacé que *les Machabées*. Sa réussite aussi fut bien moindre. C'était un beau et moral sujet, pourtant, que les dernières et lamentables destinées de toute la famille de l'homme dont la trahison livra à l'islamisme la religion et le trône des Espagnes. Le poëte avait d'ailleurs l'avantage de s'appuyer sur le récit des historiens arabes, qui s'accordent à jeter la malédiction et le malheur sur le nom du traître. On découvrait une profondeur réelle dans la donnée du poëte, qui remplaçait l'aveugle fatalité des anciens par le sentiment épuré de l'expiation chrétienne. Mais, soit qu'une beauté moins égale de forme n'ait pas donné une expansion suffisante à la portée intellectuelle du drame, et que la pensée dramatique, imparfaitement individualisée, n'ait pas été assez dégagée des enveloppes de son germe puissant; soit plutôt que les acteurs, ces révélateurs nécessaires de toute intention tragique, aient manqué au *Comte Julien*, il serait plus difficile, je crois, de renouveler le succès honorable qui salua son apparition première. Quels que soient les beaux vers et les scènes pathétiques qui brillent à travers les longs et dramatiques remords de celui dont la vengeance ambitieuse perdit le roi Rodrigue et la dynastie des rois goths; quelque leçon redoutable que l'âme recueille de la fin misérable réservée à l'Espagnol qui vendit sa patrie à l'impie et à l'étranger; quoi qu'il y ait, enfin, de touchant dans la péni-

tence et dans la folie prophétique de *la Cava*, cette fille déshonorée de Julien, cette concubine méprisée de Rodrigue, l'esprit n'est pas pleinement satisfait de cette accumulation d'adultère, d'inceste et de parricide qui frappe une race réprouvée. Les faits, les caractères ne sont peut-être pas marqués de cette empreinte vigoureuse, de ces traits typiques qui demeurent, et qui seuls constituent une création originale et vraie.

Le Comte Julien parut en 1823. A cette époque, les auteurs faisaient leurs tragédies pour Talma, comme on en fait aujourd'hui pour Mlle Rachel. M. Guiraud, qui s'était jusque là inspiré principalement de l'idée chrétienne, fut tenté de demander à la tradition païenne et à la toge romaine, que portait avec tant de supériorité le grand tragédien, un triomphe classique et nouveau. Il écrivit *Virginie*. Talma accepta le rôle principal, l'étudia, le jugea simple, austère et vrai, comme il convenait à sa taille, et, contre son habitude, n'imposa à l'auteur aucun changement, aucun sacrifice. Les répétitions étaient achevées. A la veille de la première représentation, Talma tomba malade pour mourir, et le poëte ne dut plus visiter le mourant dans sa retraite de Brunoy que pour l'entretenir de Dieu et de l'immortalité de l'âme. Talma mort, *Virginie* fut représentée, mais déshéritée de ce puissant prestige que l'excellence de l'artiste devait prêter à l'un des plus fameux épisodes de la liberté romaine.

La sévérité calme d'exécution qui distingue la *Virginie* de M. Guiraud demandait à être relevée par le jeu profond de Talma. Virginius paraissait sur le premier plan; Virginie était surtout la victime résignée. Le poëte s'était bien gardé de gâter, comme on l'a fait de nos jours, la beauté froide d'un sujet classique par des ornements d'un goût équivoque, par des événements invraisemblables et factices. Mais, en évitant le faux, il tombait dans le péril des scènes monotones, des interminables lamentations dialoguées qui précèdent un dénouement prévu. Toutefois, si l'on compare la tragédie de M. Guiraud à celles qui furent écrites, avant et après lui, sur le même sujet, la comparaison ne laisse pas que d'élever assez haut le mérite de notre auteur. Et je ne parle pas seulement d'écrivains parfaitement inconnus qui ont rimé des tragédies sur Virginie, tels que M. Leblanc et M. Doigny du Ponceau.

Campistron, La Harpe, Alfieri, ont traité le même sujet. Nous avons eu le courage de les relire, et nous n'y avons découvert aucune de

ces qualités précieuses qui recommandent un drame à l'estime des gens de goût.

Chacun s'attend à ce que la Virginie d'Alfieri ne soit qu'une longue déclamation républicaine, qu'une diatribe fausse et ampoulée contre le patriciat, que des discours sans fin contre la tyrannie. Dans le noble Italien, au lieu de l'expression naturelle des sentiments de tous les cœurs et de tous les temps, il y a seulement à la fois le père, la mère et le fiancé de Virginie, qui s'abandonnent à l'envi à leurs tirades démocratiques.

Virginie, dit, en parlant d'Icilius : « Il n'est pas noble, cela suffit ; il n'est pas vendu aux tyrans de Rome. Voilà pourquoi il a plu à mon âme non corrompue..... Plébéienne, je suis fière d'être l'égale d'Icilius. Je pleurerais d'être sortie d'un sang noble, et d'être par elle-même indigne de lui. »

La mère de Virginie dit à sa fille : « Tu as bu dans mon lait la haine du nom patricien. Garde précieusement cette haine ; elle leur est bien due : car ils sont tous, selon le vent de la joie ou de l'adversité, tantôt orgueilleux, tantôt rampants, et toujours infâmes. »

De Campistron il n'est pas une scène, pas un vers, qu'on voulût citer ou retenir. Ce sont d'éternelles conversations, des doléances éternelles, que rien ne varie, que rien ne relève.

Que pouvait-on attendre de bon de La Harpe ? Il disait, dans une curieuse préface : « Le public parut savoir quelque gré à l'auteur d'avoir vaincu le premier les difficultés d'un sujet qui passait pour impraticable, et qui semblait n'offrir qu'un superbe dénouement..... J'ai profité de notre heureuse liberté (1792!) pour renforcer une scène capitale entre Appius et Icilius, par le développement du grand principe de la souveraineté du peuple. J'ai cru du devoir de tout écrivain, dans le moment où nous sommes, de s'attacher de préférence aux ouvrages où l'on peut, sans sortir de son sujet, trouver de quoi nourrir l'esprit de liberté et le sentiment du patriotisme ; et j'avoue que ce mérite m'est encore plus cher que tous les autres. »

On sait que cette adulation peureuse ne tarda point à être suivie des repentirs ardents de La Harpe.

Le bon goût historique de M. Guiraud l'a préservé des écueils où se heurtèrent ses devanciers. Sans rien ôter aux droits et au ferme langage des républicains de Rome, il ne fait pas parler le décemvir Appius comme un tyran de mélodrame, comme un ogre à faire peur

aux enfants. Il a su voir la grande part que prit le patriciat romain aux destinées et aux révolutions d'une république tout aristocratique, et il a eu le premier l'heureuse idée de faire défendre la liberté de Virginie par un vieux consulaire, un patricien, Plancus. Depuis, M. Latour de Saint-Ybars n'a eu qu'à prendre, à imiter le même personnage. Et dans cet emprunt plus développé et l'une des plus louables intentions de sa pièce, il a seulement ajouté l'idée de patronage et de clientèle, et changé le nom de Plancus en celui de Fabius. Il n'est pas jusqu'aux larmes de paternité presque chrétienne, et trop chrétienne peut-être, que M. Guiraud a mises dans les yeux de Virginius, qui n'aient servi encore les inspirations nouvelles de M. Latour. Ce qui le distingue le plus de la Virginie de 1826, c'est qu'il a surtout songé à Mlle Rachel, et donné plus d'importance que l'histoire au personnage de la victime.

On a dû remarquer déjà avec un certain étonnement que, pour avoir été l'un des rédacteurs du systématique recueil où travailla M. Victor Hugo lui-même, dans un but d'insurrection et d'affranchissement dramatiques, M. Guiraud ne s'est pas bien risqué hors du moule classique et convenu. Les confidences de l'auteur des *Machabées* nous ont avoué que, sans compter un essai dramatique sur *Frédégonde et Brunehaut*, essai que la modestie du poëte ne juge pas digne du grand jour, il a tenté, après Alfieri, la peinture des amours incestueux et mythologiques de *Myrrha*. Cette étude pourrait bien ne pas toujours être ignorée, et tenter l'ambition d'une tragédienne. Mais le grand sujet sur lequel M. Guiraud a porté avec amour ses idées d'innovation scénique, c'est le sujet de Pélage, cet illustre libérateur de la nationalité et du Christianisme espagnols. *Le Comte Julien* n'est lui-même qu'une sorte d'épisode de *Pélage*. Et l'on a le droit de beaucoup espérer dans ce drame du poëte qui rentrerait pleinement cette fois dans l'élément chrétien, son élément de prédilection, et le fondement assuré de sa gloire la plus durable.

Il paraît aussi que *Pélage* n'est pas seul à dormir dans le portefeuille de M. Guiraud. Il n'attend, sans doute, pour son réveil, que la venue d'acteurs tragiques qui répondent à sa pensée. Mais qu'il se hâte; les amis des lettres salueraient avec joie son retour à la vie théâtrale. Il n'y a pas d'exemple d'œuvre dramatique posthume qui ait été appelée à un éclatant succès. La tragédie a besoin pour vivre et pour mûrir du soleil de la représentation scénique. Les tragédies

de poche sont des fleurs étiolées et sans parfum dont l'infécondité ne portera jamais de fruits. Et M. Guiraud tient un rang trop éminent dans la littérature dramatique, qui lui a ouvert l'Académie française, pour se résigner à des efforts stériles et pour condamner ses admirateurs à des vœux impuissants.

A Dieu ne plaise que nous osions toucher par une analyse quelconque à la grâce native de la délicieuse élégie des *Petits Savoyards !* Nos lecteurs ne nous pardonneraient pas cette profanation ; car ils savent par cœur le petit poëme, et, que dirais-je de plus ? toutes les mères s'empressent de le confier à la mémoire de leurs enfants. Les *Petits Savoyards* sont populaires autant au moins que la *Jeune Fille* de Soumet. Mais il y a dans la simplicité délicate, dans la mesure exquise du sentiment, dans la fraîcheur du naturel, un je ne sais quoi qu'il faut se contenter de sentir et de respirer comme un doux parfum, sans prétendre à des démonstrations magistrales.

Nous ne voulons pas même louer plusieurs autres aimables compositions de M. Guiraud qui appartiennent visiblement à la même famille : *la Sœur grise,* véritable sœur des *Petits Savoyards ; le Coin du feu,* où il y a plusieurs mots qui vont à l'âme ; *la Jeune Catalane,* où se trouvent bien des notes touchantes, sobres et choisies.

Encore moins rappellerai-je les chants que le poëte consacra à la mémoire et à la mort de Byron, au courage héroïque et au martyre chrétien des Grecs. Ces vers ont eu leur époque et leurs destins. *Habent sua fata libelli.*

Où je dois appuyer, c'est sur la dernière publication poétique de M. Guiraud, *le Cloître de Villemartin.* Là, si je ne me trompe, j'entrevois dans le talent du poëte une transformation, une seconde manière. Non que les qualités dramatiques, élégiaques, lyriques de M. Guiraud ne continssent pas déjà tout ce que révèle sa nouvelle poésie ; mais ces qualités mêmes y prennent un vêtement plus sérieux. Ce n'est plus seulement le christianisme de la jeunesse mêlé de distractions légères, de dissipations inévitables ; c'est ici le christianisme profond, rêveur, de l'homme mûr, du père de famille, que les douleurs du temps ont meurtri dans ses pensées, dans ses affections. C'est le christianisme de sentiment qui passe au christianisme de l'art.

Le Cloître de Villemartin n'est pas un poëme ; ce n'est pas non plus une suite de poëmes liés les uns aux autres. C'est tout simplement de la *poésie,* selon le titre même du livre.

M. Guiraud a acheté, a restauré avec amour un vieux cloître gothique; et sous ces voûtes ogivales, parmi ces légères colonnettes entre lesquelles se plaît à voltiger le caprice de sa muse, il trouve l'occasion d'amener les pensées qui l'obsèdent, les souvenirs qui l'attristent, les drames qui l'émeuvent, les théories esthétiques, religieuses, politiques, qui le préoccupent. Dans la liberté de son cadre, il donne plus d'une fois passage à des côtés peu connus encore de son esprit. C'est ainsi que, en remettant en lumière les merveilles cachées de son cloître, il célèbre éloquemment les souvenirs et la grandeur de la vie monastique, et que, exprimant son admiration passionnée pour l'architecture chrétienne, il flagelle de saillies satiriques, auxquelles il ne nous avait pas accoutumés, nos imitations froides de l'art païen.

Ere vraiment chrétienne ! âge tout merveilleux !
L'art même possédait des dons miraculeux.
Aux dieux du paganisme ayant dit anathème,
L'art, tout fervent encor de son récent baptême,
Avec des ailes d'ange et d'un front radieux,
Vers son but éternel tend à travers les cieux...
De là ces longs faisceaux de colonnes hardies
Ne ployant qu'au sommet leurs arêtes raidies,
Et, si haut que notre œil se perd dans ses dessins,
Où le Père éternel s'encadre avec ses saints.
De là ces arcs légers aux crêtes dentelées,
Des clochetons rivaux les flèches effilées,
Dont le marbre et la pierre élèvent jusqu'à Dieu
Tous les soupirs du cœur poussés dans le saint lieu.
Car de l'art racheté le divin caractère
N'est pas comme autrefois de trôner sur la terre ;
La terre n'est pour lui qu'un socle, un échafaud;
S'il y pose le pied, c'est pour monter plus haut...
. . . .

Tandis que l'art païen, gourmé, matériel,
Sur la terre accroupi, tournant le dos au ciel,
N'ouvrant ses flancs carrés qu'à de mondaines fêtes,
Bornant tout son essor à planer sur nos têtes,
D'ornements somptueux s'attache à couronner

Ce terrestre séjour qu'il craint d'abandonner,
Au stérile compas soumet ses colonnades,
Sur les toits aplatis range ses balustrades,
Comme pour établir sa domination
Sur ce vain monde, objet de son ambition ;
Despote de l'équerre et de la ligne droite,
Sa démarche s'enferme en une allure étroite ;
Et souvent, éloigné du but qu'il veut remplir,
Il pèse sur la terre au lieu de l'embellir.
Il n'est pas fils du ciel comme son noble frère ;
Des choses d'ici-bas rien ne peut le distraire ;
Bien différent de l'autre, en qui l'on voit souvent
Avec le regard d'aigle un sourire d'enfant,
Des yeux cherchant toujours d'invisibles lumières,
Toute une âme de feu qui s'exhale en prières.
Comme en ce monument où la pierre et le jour
En bizarres dessins s'enlacent tour à tour,
Où Strasbourg au sommet de sa tour en spirale
Voit la croix protéger sa vieille cathédrale,
Lorsqu'à travers les murs par le ciseau forés,
Du bloc aérien gravissant les degrés,
On monte jusqu'au faîte où la tour recommence,
Sur tous ces clochetons qu'entoure un vide immense,
Ce n'est pas sans émoi que l'œil émerveillé
Découvre un corps de saint qui, tout agenouillé,
Et les deux bras tendus vers le Dieu qu'il adore,
Regarde, de si haut, toujours plus haut encore.

L'art Vitruve jamais n'eut de tels mouvements :
Hommes ou dieux nichés dans ses grands monuments,
Impassibles et froids, toujours marbres ou pierre,
N'ont dans leurs yeux éteints ni douleur ni prière.
Au sol qu'ils ont foulé tendent encor leurs pas ;
De si haut qu'on les place, ils regardent en bas.
Sans spontanéité, sans cœur, sans rêverie,
On sent bien que la terre est leur seule patrie,
Et qu'enfants du ciseau, nés d'un souffle mortel,
Nul d'entre eux n'a de droit place sur un autel.

Aussi, quelques beautés qu'étale l'art antique,
Ma nature avec lui n'a rien de sympathique.
Ses plus beaux monuments m'attirent peu vers lui;
Je regarde sans cœur, j'admire avec ennui.
Et souvent, Dieu le sait, ces merveilles nouvelles
Que sèment dans nos murs des mains officielles,
Ces portiques pompeux dressés de toutes parts,
Parthénons, Panthéons pullulant aux regards,
Famille de jumeaux, de leur forme idolâtre
Marquant le temple saint, les palais, le théâtre,
Envahissant le sol, et n'offrant en tous lieux
Qu'un spectacle sans but, rien au cœur, tout aux yeux ;
Bien souvent ces frontons, ces portails qu'on renomme,
Sortis d'un moule usé, tant à Paris qu'à Rome,
Ces miracles des arts que chacun prône tant
M'ont vu froid et rêveur, sous leur luxe éclatant,
Vous chercher du regard, cloîtres mélancoliques,
Regretter vos abris, vos socles symboliques,
La double colonnette où vos arcs sont portés,
Les bibliques récits des chapiteaux sculptés,
De quelque abbé mitré le sépulcre de marbre,
La vieille croix penchée à l'ombre d'un vieil arbre,
Et surtout ce silence et ce recueillement,
De tout amour divin nécessaire aliment.

On me pardonnera, je l'espère, cette longue et belle citation ; car, outre que c'est la seule bonne manière de faire apprécier un poëte, nous trouvons admirablement exprimée dans ces vers l'ardente controverse qui ne finira point, et que notre siècle a plus que jamais réchauffée, entre l'art grec et l'art chrétien. De plus, M. Guiraud manifeste ici, avec un piquant mélange d'expressions ironiques, un talent de description auquel porterait envie ce qu'on appelle l'école descriptive.

Ce n'est pas tout. Je remarque encore, entre beaucoup de choses remarquables, deux épisodes, ou, si l'on aime mieux, deux fragments du livre où la puissance poétique de M. Guiraud offre des aspects nouveaux. Dans la *Gitane*, petit drame où l'émotion est poignante et concentrée, le poëte rivalise victorieusement avec cette école systé-

matique qu'on a vue se complaire à peindre énergiquement les ignobles détails du laid, à mettre à nu les hideuses plaies de la souffrance, de la misère et de l'abjection. Il n'est guère facile de renfermer, de décrire en un tableau plus émouvant et plus sombre, avec des couleurs plus crues et plus vraies, toutes les désolations d'une de ces familles de Gitanes, les Bohémiens des Pyrénées. Dans le *Mariage*, épisode capital auquel aboutissent presque tous les autres épisodes, le talent élégiaque du poëte prend plus d'étendue et d'ampleur. On dirait qu'il lutte avec les belles couleurs mélancoliques du meilleur temps de M. de Lamartine.

Le *Mariage* semble être une triste mémoire de la propre vie de l'auteur. C'est le récit d'un long et douloureux amour pour une jeune fille mourante ; c'est l'amour, ce sont les rêves, les fiançailles, le mariage dans la mort. Les accents du cœur égalent la tristesse de la situation.

Je ne finirais point si je voulais indiquer tout ce qu'il y a d'original, de suave, d'éloquent, et parfois de fantasque et d'inégal, dans ce volume de poésie *personnelle*. Des boutades politiques d'une singulière élévation, de hautes aspirations de philosophie chrétienne, de purs souvenirs d'enfance, un profond amour de la patrie méridionale et des Pyrénées, de vives strophes sur les beautés de l'Église, une libre paraphrase du *Dies iræ*, de pieuses descriptions de cérémonies saintes, des entrailles émues de fils et de père, des contemplations divines, des tristesses voilées et résignées ; quelquefois, auprès de vers magnifiques, des longueurs, des faiblesses, des négligences, faciles à effacer, des taches que ne peut absoudre la licence poétique ; souvent de trop abondantes périodes, où la respiration se perd et la construction grammaticale s'égare ; mais partout la conscience de l'art et le souffle de la poésie, partout de belles choses à citer, s'il ne valait pas mieux conseiller de les lire.

Quand M. Guiraud n'eût écrit que des vers, il aurait encore la plus belle des places entre les littérateurs de ce temps. Mais il a ambitionné une double palme, il a écrit *Césaire* et *Flavien*.

Dans ces deux études psychologiques, le sens chrétien se développe de plus en plus, il surabonde.

Césaire est un jeune prêtre espagnol, savant, de haute naissance, que brûle un dévorant amour. Il aime secrètement une jeune fille, Antonita, que le même amour tourmente mystérieusement. Antonita

a été vouée, contre son penchant, à la vie religieuse par l'ambition et les opinions de sa famille. Césaire s'est librement offert au sacerdoce, et son âme est égale à ses devoirs. Aussi, surpris par une passion inconnue, il lutte contre elle avec courage, avec exaltation ; il l'étouffe dans la vertu du sacrifice. C'est un attendrissant spectacle que la lutte de ce jeune prêtre, faible enfant des hommes, contre les ravages d'une flamme terrestre. Par ses contemplations chrétiennes, par les formidables obligations du saint ministère, il parvient, avec un sublime effort, à vaincre son cœur dès qu'il s'en est rendu compte.

Il puise sa force dans un besoin de charité immense et de dévouement inextinguible. Il se consacre à toutes les douleurs humaines, il passe la nuit en prières sur le cercueil inconnu des morts les plus vulgaires, il console les malades, il assiste les pauvres, il évangélise les proscrits et les pestiférés, tous ceux qu'abandonnent les lois ou l'égoïsme des hommes. L'air pesant des villes l'étouffe ; il aime à respirer l'air pur des montagnes et des pieux ermitages. Et non-seulement Césaire est vainqueur dans ses difficiles combats entre le ciel et la terre, mais il entend sans fléchir les confidences désolées d'Antonita au tribunal de la pénitence ; il l'assiste intrépidement au lit de mort, et ramène à Dieu, par la ferveur de ses conseils et de son éloquence sacerdotale, cette jeune fille, destinée par les ravages de la passion à une fin prématurée. Puis, lorsqu'il a rendu au ciel cette victime aimée, Césaire, pour expiation dernière du sentiment qu'il a dompté, court sur les galères espagnoles, et va mourir à Ceuta d'une fièvre contagieuse, au milieu des forçats auxquels il annonce la parole de Dieu.

Césaire, pour se donner à Dieu, avait librement renoncé à un mariage envié avec une de ses parentes, l'héritière d'un grand nom et d'une grande fortune ; et la femme qu'il ne veut point épouser, touchée de la grâce divine, avec l'aide de Césaire, et malgré les résistances opiniâtres et l'incrédulité railleuse d'un père hérétique, va s'ensevelir dans le saint oubli de la vie monastique.

Cet incident donne à M. Guiraud l'occasion de plaider avec courage la cause des monastères, au moment même où les passions révolutionnaires de l'Espagne vont achever de porter dans les cloîtres la mort et l'incendie. Jamais apologie ne fut plus opportune, plus loyale, en face de la toute-puissance du préjugé violent et ennemi. Et comme par une sorte de récompense morale, la science et la dis-

tinction de langage de l'écrivain ne sont pas inférieures à la noblesse de son action.

La pauvre Antonita avait un frère, Francisco, un jeune étudiant turbulent, qui se jette avec l'impétuosité de son âge dans les rangs de la révolution. Il brave les malédictions de sa pieuse mère; il brûle les monastères, sème l'insurrection dans les montagnes, et tombe blessé dans les mains de la justice de Ferdinand VII.

Césaire se montre seul miséricordieux pour les erreurs et la situation de Francisco. Tandis que le peuple insulte le captif, qui bientôt sera le supplicié, le prêtre le bénit, l'exhorte, l'encourage, l'accompagne et le soutient dans les longues heures de ses tortures et de son agonie. Le prisonnier politique a d'abord repoussé la tendresse et les prières du prêtre. Puis il a dit à Césaire, ainsi que le diraient bien des hommes de nos jours : « Si vous portiez un autre habit, je vous embrasserais. » Et enfin, lorsque le supplice recevait sa proie, Césaire avait un ami, et Dieu un chrétien de plus.

Cette réhabilitation du prêtre catholique, devant la politique et les passions contemporaines, a quelque chose de bien frappant si l'on réfléchit que l'auteur parlait au milieu des plus mauvaises passions de 1830, à la veille des bouleversements nouveaux qui menaçaient la Péninsule. Et ce qu'il y a de plus honorable pour M. Guiraud, c'est qu'il se mettait, au nom du prêtre, au-dessus des opinions politiques qu'il ne partageait pas, et dans un temps qui froissait le plus ses sentiments religieux et monarchiques.

C'est que M. Guiraud porte dans la religion comme dans la politique la même hauteur d'idées, et que les meilleures pages de *Césaire* portent d'admirables traces de cette élévation de doctrines.

Les deux plus belles scènes du livre, selon nous, c'est la mort d'Antonita, rendue à la religion et au repentir par la magnanimité du jeune prêtre de Dieu; c'est encore la terrible fin de Francisco, au milieu des lugubres psalmodies des moines qui entourent son supplice des prières pour des trépassés.

Sur ce double amour, auquel risquent de succomber un jeune homme et une jeune fille voués tous deux au sanctuaire, quelques âmes craintives ont eu de sérieux scrupules que nous comprenons. Mais il faut savoir aussi comprendre que la vertu se nourrit dans la lutte et n'a tout son mérite que dans l'épreuve. Les fictions poétiques ou romanesques de quelque valeur ne peuvent vivre que du combat des

passions humaines. Et puis le but de l'auteur est si religieux et si chaste, il s'abaisse avec tant d'humilité devant le dogme chrétien, il a placé dans le cœur du prêtre un tel trésor de miséricorde, d'expiation et de triomphe, que force est bien à tous de louer Césaire, et non pas seulement de l'excuser. Il convient aussi de rendre toute justice à l'exactitude de couleur locale avec laquelle sont dépeints les environs de Barcelone et les lieux et les monuments de Catalogne où la scène est placée. M. Guiraud aime et comprend l'Espagne; il la traite en compatriote, en voisine pyrénéenne, adossée à la même montagne que son pays natal.

Flavien, ou *Rome au désert*, est une étude plus vaste et plus forte que *Césaire*. M. Guiraud, dans les personnages qu'il a choisis et dans la fable qu'il a imaginée, a entendu raconter la lutte du Christianisme du III[e] siècle avec la civilisation romaine, ou plutôt avec la corruption romaine. Il ne s'est pas dissimulé que son dessein rappellerait aux critiques le récit épique de M. de Chateaubriand, *les Martyrs*.

Mais il a pu répondre avec raison que l'intention principale des *Martyrs* est surtout poétique et littéraire, et celle de *Flavien* historique et philosophique. M. de Chateaubriand a tenté un duel homérique entre le merveilleux chrétien et le merveilleux antique : il a voulu fournir le plus beau de ses arguments à sa théorie des beaux-arts. C'est une thèse d'artiste soutenue avec un admirable esprit en l'honneur des lettres chrétiennes. Dans M. Guiraud, le point de vue est plus dogmatique, plus doctrinal. *Flavien* saisit moins les deux civilisations par les détails pittoresques des mœurs que par les traits généraux des croyances et la situation universelle des âmes. Après *les Martyrs* on pouvait écrire *Flavien*. J'aime assez, du reste, cette audace de l'esprit qui ne craint pas qu'on le mesure à un grand modèle, et qui laisse fièrement aux intelligences choisies et attentives le soin de comparer les différences du génie.

Je ne reprocherai pas, après d'autres, à M. Guiraud d'avoir placé trop souvent sa fable au milieu des cirques et des amphithéâtres : car, il l'a dit d'avance, c'était là que se passait la vie publique et populaire des Romains. Et puis c'était pour l'auteur le moyen naturel de mettre en relief le personnage du Gladiateur, qui tient une si grande place dans les mœurs antiques et dans l'œuvre de l'écrivain.

Blâmerai-je les indécisions de la physionomie de Flavien, lorsque M. Guiraud déclare qu'il a voulu faire de ce caractère irrésolu le type

des vacillations de l'âme humaine hors de la foi? Flavien est une de ces natures faibles, produit ordinaire des civilisations vieillies, dans lesquelles le doute universel a énervé toutes les croyances. A ces époques dégénérées, les âmes privilégiées elles-mêmes peuvent demeurer flottantes entre le vice et la vertu.

Comment aussi Flavien aurait-il été ferme et décidé, enchaîné qu'il est par un lien de meurtre et d'adultère à l'impérieuse et violente figure de Faustine? On ne s'expliquerait pas autrement pourquoi il hésite entre l'amour effréné et tout sensuel de l'impératrice, et l'amour épuré et timide de la douce et pudique Néodémie, charmante et poétique création de M. Guiraud, même après toutes celles qu'elle semble imiter.

Je ne goûte pas autant le nœud de sang et d'affreuse débauche qui unit Flavien et Faustine. Cette orgie ténébreuse, cette nuit infâme, dans laquelle Flavien devient à la fois fratricide et le père de l'enfant de Faustine, du jeune Gordien, jette sur l'incertaine paternité de Flavien une froideur qui la dépouille de tout intérêt. Elle ôte aussi à cet enfant du crime et du hasard quelque chose du charme naturel qui s'attache toujours à l'enfance. On le plaindra moins, quand sa jeune tête tombera, comme une fleur qu'on fauche, sous la vengeance du Gladiateur.

Je n'aime pas encore cette espèce d'incantation abominable qui sacrifie à la vie du jeune Gordien le sang de la fille de l'esclave, de la fille du Gladiateur, Néodémie, et qui attache ainsi fatalement les jours du César à ceux de l'esclave chrétienne.

Le dirai-je? cette horrible mixture de souillures et de cruautés, de plaisirs orgiaques et de corruptions insatiables, épouvante mon goût et déconcerte ma raison. J'ai beau m'avouer que la corruption romaine fut profonde, radicale, irrémédiable; j'ai beau m'avouer que l'artiste a le droit de composer l'image d'un siècle en choisissant, pour les mettre en saillie, les traits et les caractères exceptionnels, et que c'est le procédé habituel, approuvé, dans la région de l'art: je ne puis m'empêcher de sentir que cette âcreté de couleurs n'est pas complétement saine, et qu'ainsi juger et raconter la vieille Rome par les plus hideuses saturnales ne serait pas plus légitime que de voir le XIX[e] siècle dans les *Mystères de Paris*.

M. Guiraud lui-même a fait droit à une part de mon objection en consentant à adoucir, par la retenue et la modification de son lan-

gage, la nudité de ses peintures. Et pourtant je ne suis pas de ceux qui s'effarouchent de la liberté du langage; mais à condition qu'elle ne sort pas de la nature. Je préfère la pudicité du cœur à la pudicité des mots.

Certes, la décadence de Rome, comme celle de toute société qui vieillit et qui tombe, fut marquée par une effrayante pourriture intérieure. Mais cette pourriture fut lente et graduelle; elle ne fut ni subite ni générale. Elle ne gagna pas à la fois, et à un égal degré, tous les points de l'empire, les provinces les plus reculées aussi bien que la capitale. Si la perversion morale eût été entière, universelle, si les vieilles mœurs ne fussent restées intactes dans aucun foyer, je ne comprendrais pas que Rome eût mis tant de siècles à mourir. La gangrène est plus voisine de la mort. Il faut se défier des accusations historiques, poétiques, satiriques, lancées par les écrivains païens contre les vices de Rome, et se souvenir que, dans tous les lieux, dans tous les temps, le langage de toutes les oppositions dut être excessif. Je suis enclin à soupçonner qu'il faut réduire même quelque chose de ce qu'ont dit les écrivains chrétiens, parce que leurs livres, selon les conditions de l'humaine nature, doivent avoir aussi leur part d'exagération provoquée par les ardeurs de l'attaque, de la défense, de l'opposition, par les nécessités de la controverse et de la polémique.

Pour que le Christianisme eût besoin de régénérer le monde, était-il donc nécessaire que le dernier sentiment honnête eût été perverti jusque dans la dernière famille de l'univers romain, et que l'infamie y fût devenue la règle au lieu de rester l'exception? Dans ses tableaux de Rome impériale, M. Guiraud, à son insu sans doute, a un peu agi à la manière abusive de nos littérateurs modernes, qui représentent toujours aux yeux de la foule les races royales et supérieures sous le vêtement de leurs vices les plus exceptionnels. Dans *Flavien*, ce qui est le plus pur, c'est le cœur des esclaves et des barbares que le Christ va appeler à la liberté.

En tout cela, M. Guiraud a obéi d'abord à l'une de ses pensées systématiques les plus chères, qu'il s'est donnée hardiment pour épigraphe : « Au Christ s'arrête le déclin de l'humanité; à lui commence le progrès. » Avec ce point de départ, il fallait bien accumuler sur l'ère impériale tous les égarements des vices extrêmes.

L'auteur obéissait aussi à une loi de l'art; il devenait le maître

d'établir le plus complet, le plus poétique des contrastes entre l'immensité des impuretés romaines et les merveilles de pureté chrétienne, entre la loi de délivrance, de salut et de miséricorde, et la dure et impitoyable loi de la société antique. Rome expliquait la Thébaïde. Et j'admets moi-même l'explication dans le sens moral comme dans le sens poétique.

Ce que j'accepte moins volontiers, ce sont les proportions démesurées que l'auteur prête au Gladiateur. Pour M. Guiraud, je le sais, le Gladiateur n'est pas un homme, n'est pas un individu ; c'est une chose, une chose typique, c'est le barbare, c'est le sauvage, c'est l'esclave, et l'esclave sans nom ; c'est, dans la main du maître, un pur instrument matériel et passif de plaisir, de force et de jeux sanglants. Mais aussi qu'est-ce que ce Gladiateur qui, à son gré, tue ou couronne les empereurs, tient en son pouvoir la vie et l'héritier de l'empire, dispose des personnages, du sort et du dénouement du poëme, et devant qui s'abaissent et se taisent en frémissant la multitude cruelle des cirques et la toute-puissance des immondices impériales ?

Cette conception hors nature, ou du moins au delà de la nature, si elle doit produire quelques impressions gigantesques, en doit aussi produire de pénibles. Qu'on prétende enfermer un cœur paternel dans cette poitrine colossale, et adoucir le père de Noémie par des sentiments de tendresse naturelle, les rugissements de ce cœur sauvage effraient et n'émeuvent pas. Quand le Gladiateur ravit sa fille chrétienne aux bêtes de l'amphithéâtre qui la vont dévorer ; quand il la retrouve et la reconnaît ; quand, pour la soustraire à l'avidité de l'émeute populaire qui veut sa proie, il se résout, dans son désespoir, à la tuer de sa propre main ; quand enfin il emporte en fuyant cette tête sanglante au fond du désert, qu'il lui creuse avec ses ongles une tombe dans les sables brûlants, en versant des pleurs sur son enfant bien-aimée, ces actions surhumaines, ces larmes même étonnent plus qu'elles n'attendrissent. On dirait que ces yeux ne sont pas faits pour répandre des larmes et qu'on ne doit pas s'intéresser à ces passions brutales.

Combien je préfère les scènes plus nobles où l'auteur étale les misères et la petitesse de ces empereurs découronnés et tremblants devant la violence stipendiée, devant une soldatesque capricieuse et achetée, devant la pire de toutes les corruptions, la corruption militaire.

Combien je préfère les pages qui racontent les macérations sublimes, les renoncements prodigieux, les sacrifices perpétuels des saints habitants de la Thébaïde ! Et quoi de plus admirable que Flavien retrouvant au désert le frère qu'il croit avoir tué, et, pendant une heure, sans lui parler, tenant, à travers la fente d'un rocher, sa main dans la main de l'anachorète ! J'avoue qu'ici, quoi qu'en puissent dire les petites fiertés de l'incrédulité moderne, le récit naïf des plus étonnants miracles me paraît une vérité et une beauté de plus.

Combien je préfère encore la partie du livre qui peint les destinées de Rome impériale écrasées et déchues sous les unanimes malédictions des peuples de la terre, sous les frénétiques ressentiments des opprimés, des barbares, des esclaves, sous les imprécations formidables des Juifs exilés, proscrits, majestueux débris parmi lesquels s'entendent des voix lamentables qui semblent sortir des ruines fumantes encore de Jérusalem ! Ce tableau est d'un grand effet.

Que j'aime surtout l'habile et exacte évocation des grandes figures historiques de Tertullien et d'Origène, avec leur génie, la rude éloquence de leurs paroles ou l'excentricité de leurs doctrines !

Les assemblées des premiers chrétiens, leurs mœurs, leurs cérémonies, leur charité fraternelle, leurs enseignements me semblent exposés, dans *Flavien,* avec beaucoup plus de bonheur que le monde païen. L'esprit peut-il s'intéresser sérieusement aux opérations magiques et repoussantes des sorcières de Thessalie ou de Chaldée? Que nous font, même à présent, les monstrueuses et superstitieuses célébrations des fêtes de Cybèle et des mystères d'Isis ? N'est-on pas exposé, en pareille matière, à se laisser aller à chaque instant sur la pente si glissante du faux et du forcé ? J'excepte pourtant de ma sévérité tout ce que M. Guiraud met dans la bouche de Plotin et des adeptes de l'école alexandrine, où étaient venues aboutir et se confiner, comme dans un commun réservoir, toute la sagesse, toute la science philosophique de l'Orient, de la Grèce et de Rome.

Pour pénétrer dans les mystères du Sérapéum et de la doctrine antique, on voit que M. Guiraud a étudié les sources originales, comme il a consciencieusement fouillé les antiquités chrétiennes. Il passe par Carthage, par Rome, par Alexandrie, c'est-à-dire par les centres les plus éclatants de la civilisation, pour arriver à l'expiation et à la purification chrétiennes par l'Évangile et la Thébaïde. Et quelles méditations l'âme n'a-t-elle pas à recueillir à Carthage, cette vieille rivale

de Rome, où allait bientôt enseigner saint Augustin ; à Rome, qui a contenu le monde entier ; à Alexandrie, où avaient déjà passé Alexandre et César, et où devait passer Napoléon !

Ce caractère contemplatif est ce qui sépare le plus entièrement *Flavien* des *Martyrs.*

Flavien, c'est l'histoire poétique de la transformation sociale de l'humanité par le Christianisme et la pénitence.

Flavien, Faustine elle-même, cette femme égale à toutes les intempérances vraies ou fabuleuses des Césars, vont mourir au désert sous le cilice et le repentir.

Le Gladiateur seul, comme une énigme sans nom, meurt dans un désespoir final et sans remède.

Si nous osions résumer nos impressions et notre jugement sur le beau livre de M. Guiraud, nous serions tentés de répéter ce que nous disions l'autre jour, après Fénelon, des ouvrages de saint Léon-le-Grand : *Flavien est grand, mais il est enflé.*

Je ne sais maintenant si je dois parler de deux volumes d'introduction à la *Philosophie de l'histoire*, déjà publiés par M. Guiraud. Ce livre commence à peine ; c'est le portique, que plusieurs ont estimé un peu étrange, d'un temple qui restera peut-être longtemps encore inachevé ; c'est l'exorde d'un vaste ouvrage dont les proportions et les conclusions sont encore inconnues. Dans la préface générale de ses œuvres, l'auteur, qui parle de chacun de ses livres avec une bonhomie franche et *paternelle*, pour employer son expression, refuse de s'expliquer sur celui-ci. Ne devons-nous pas imiter cette discrétion? Ne devons-nous pas nous abstenir d'estimer un ouvrage grave qui ne peut se peser que dans son ensemble ?

Et toutefois, on ne connaîtrait pas M. Guiraud tout entier, si nous ne disions un mot pour caractériser en général ce que nous connaissons de sa *Philosophie de l'histoire.*

En ce livre, l'auteur aborde hardiment, avec une imagination de poëte et une audace de philosophe, les plus impénétrables mystères de la Création et de l'âme humaine. Il se jette dans les insondables profondeurs de la mort et du libre arbitre. Il disserte sur la nature de l'homme avant le péché, et sur le mode d'alimentation et de multiplication de l'espèce humaine, si elle fût restée dans le paradis terrestre. La science du bien et du mal, les ténèbres du péché originel, n'ont point d'abîmes que ne veuille creuser le philosophe chrétien.

Il s'élève, au-delà même des livres révélés, jusqu'aux attributs de la création angélique. Il suppose que, dans le *commencement,* Dieu créa seulement, dans une première création, les *germes* de la matière ; que cette matière était destinée dès l'origine à être de plus en plus *spiritualisée par l'esprit de Dieu qui était porté sur les eaux*, et que la mission primordiale de la nature angélique fut d'attirer à l'esprit les germes originels de la matière. Mais il arriva que la chute des anges bouleversa, arrêta la spiritualisation progressive de la matière, vint soustraire celle-ci à l'empire toujours croissant de l'esprit et nécessiter une seconde création.

C'est par la perturbation causée dans toute la matière par la chute de Satan que M. Guiraud explique les temps et le monde antédiluviens, et résout les problèmes dont la géologie moderne cherche à trouver le mot. Ainsi il remplace par les résultats de la révolte des anges ce que la science de Cuvier a proposé pour mettre d'accord avec le récit des livres saints et les *jours* de la création, la composition et les révolutions intérieures de notre globe terrestre.

L'homme créé, dans sa bonté native, dans sa nature spirituelle, était destiné à reprendre la spiritualisation successive de la matière, si déplorablement interrompue par la chute de l'archange rebelle. La chute de l'homme interrompit à son tour cette mission de spiritualité, ce triomphe de l'âme, cette absorption de la matière par l'esprit.

L'âme continua donc à gémir, à s'obscurcir sous le triomphe matériel de la chair, et le monde à croître en corruption, jusqu'à ce que la rédemption par le Christ vînt recommencer la victoire, sans cesse croissante dès lors, de l'esprit sur la matière.

Cette spiritualisation définitive de la matière est pour M. Guiraud le dernier terme de la science de l'homme, de son avenir de béatitude. Il explique par là la résurrection des corps, comme il a donné à la fois comme cause et comme peine au péché originel la déchéance du corps humain, les besoins physiques et la multiplication charnelle. Il n'est pas jusqu'à la création de la femme qui ne soit, aux yeux de M. Guiraud, un trait de la déchéance adamique. Et je doute que la galanterie française s'accommode aisément de cette opinion bizarre. Heureusement que le texte sacré paraît moins sévère pour Eve.

Nature animale, nature végétale, nature minérale, M. Guiraud soumet tout à l'esprit, entraîne tout dans les voies du perfectionnement indéfini, dans les destinées et sous la domination de la spiritualité.

Le progrès indéfini de l'homme spirituel dans le Christ est donc, si nous l'avons bien compris, la suprême loi de M. Guiraud, le couronnement de ses espérances philosophiques, celle dont il fait pressentir l'inévitable corollaire pour l'histoire générale des sociétés humaines.

Pour nous, nous avons bien peur que cette magnifique illusion d'une belle âme ne se trouve démentie par la nature même de l'homme, par les conditions et les imperfections inévitables de toutes les sociétés de la terre, par la marche et le déclin de toutes les civilisations successives. Le système de M. Guiraud, s'il était tel que nous le supposons, bien qu'il fût beaucoup plus chrétien, puisqu'il daterait du Christ pour aboutir au Christ, prendrait un certain air de parenté avec tous les systèmes humanitaires de progrès illimité. Plus spirituel, moins matériel que la plupart des rêves de cet âge, il ne risquerait pas moins, poussé à l'extrême, de s'égarer, de se perdre dans les périls et les mille nuances du panthéisme germanique.

Notre rigueur tout hypothétique ne nous empêchera pas de voir ce qu'il y a de force d'esprit à chercher le secret de l'Eternel dans ses plus inaccessibles sommets. Mais ces spéculations obscures et téméraires n'ont rien qui doive effrayer de la part d'un fils docile du Christianisme. Après avoir, dans les limites de la révélation et des dogmes chrétiens, demandé des lumières, pour ses recherches, à toutes les sciences humaines et divines, aux opinions théologiques des Pères et des docteurs, il propose timidement ses conjectures; il hésite, il s'arrête, il s'incline avec la bonne grâce et la soumission du plus humble des enfants sous les règles de la foi et les commandements du catéchisme, sous la maternité spirituelle de l'Eglise.

Mais il s'incline en homme éclairé qui sait que, hors des devoirs et des principes du croyant, le catholique a le droit de rechercher, de discuter la vérité, dans la plénitude d'une liberté virile.

Que si l'on attendait de nous, avant de finir, une appréciation du style du prosateur, nous ne saurions mieux dire, sinon que c'est la prose d'un poëte, dans *Flavien* et *Césaire* surtout, et jusque dans les meilleures pages de la *Philosophie de l'histoire.*

Même quand l'oiseau marche, on sent qu'il a des ailes.

Cette prose poétique a du mouvement, de la clarté, de l'abondance, des images, du nerf, du trait, de la couleur; mais elle a du penchant

pour le style périodique, si familier à tous ceux qui ont beaucoup écrit en vers. L'habileté et la longueur de la période amènent parfois dans la prose de M. Guiraud le défaut que j'ai cru surpendre aussi dans ses vers, quelques incorrections et quelques embarras de la phrase

Nous avons entendu dire qu'un pari littéraire s'ouvrit un jour sur le prosateur français qui renfermerait, dans une page donnée, le moins de *qui* et de *que*, ces deux ennemis éternels de notre langue. Ce fut Chateaubriand qui l'emporta. Il est telle page de prose de M. Guiraud qui ne gagnerait point une pareille gageure. La plus simple des révisions corrigerait les légères imperfections d'un style qui s'abandonne.

Mais ce qui est fort au-dessus de la petite critique, de la critique de détails que nous détestons, pour notre part, c'est l'éminence des facultés de M. Guiraud, qui a pu à la fois, et avec un égal succès, atteindre à la gravité de la muse tragique et à l'expression des sentiments doux et tendres, (comme le bon Ducis, qui quittait Shakspeare pour adresser une épître aux marguerites de son jardin), conquérir les honneurs de l'élégie et du lyrisme, réunir sur sa tête la double couronne de la poésie et de la prose, mériter une réputation à part dans le roman psychologique, et aspirer encore aux honneurs des plus hautes spéculations de l'histoire. En vérité, le lot échu à M. Guiraud est splendide, même dans un siècle où tant de prétentions plus orgueilleuses visent à l'universel.

Enfin, ce qui est encore beaucoup plus que le reste supérieur aux chicanes des critiques, c'est que M. Guiraud, outre l'indépendance de son caractère, la fixité et la générosité de ses croyances, n'a jamais rien publié dont pût rougir son cœur, qu'il n'est jamais échappé de sa plume que de bons sentiments et de bonnes pensées, que son talent ne fut jamais une marchandise. Sans craindre d'offenser sa modestie, nous qui venons de dire librement notre avis à l'auteur, nous pouvons lui donner, de son vivant, une louange, déposée seulement par les regrets académiques sur la tombe de Soumet. Aux jeunes générations lettrées, tentées peut-être, par de si affligeants et de si quotidiens exemples, de faire de l'intelligence un métier, M. Guiraud doit être proposé comme un modèle de probité dans les lettres et d'intégrité dans les choses de l'esprit.

P. Lorain.

REVUE POLITIQUE.

Paris, 24 août 1846.

INTÉRIEUR. — L'ouverture des Chambres a eu lieu le 17 de ce mois, et la session a commencé par la vérification des pouvoirs. On sait que cette convocation n'a été hâtée que pour répondre au vœu de la loi, et qu'une fois la Chambre définitivement constituée, la session sera prorogée jusqu'à l'époque ordinaire des travaux législatifs.

Cependant le roi a ouvert en personne le nouveau Parlement : le discours qu'il a prononcé évite avec soin toutes les questions politiques, et la réponse de la Chambre des Députés, si on en juge par celle de la Chambre des Pairs, ne sera pas plus significative que le document auquel elle répond.

Cependant la Chambre des Députés s'est trouvée beaucoup plus nombreuse qu'on ne s'y serait attendu. La crainte qu'on ne pensât encore à porter M. Dupin à la présidence a fait accourir des extrémités de la France quelques-uns de nos plus zélés catholiques. La vérification des pouvoirs soulevait d'ailleurs de graves questions, et l'on craignait avec raison qu'on n'y cherchât le moyen de résoudre d'une manière détournée certaines questions qu'on n'oserait attaquer de front.

Les premières décisions de la Chambre ont manifesté cette tendance. Le gouvernement voit avec une humeur mal dissimulée les pertes que lui a fait subir la conduite habile des minorités jusqu'ici opprimées. Un grand nombre de ceux que la nécessité a contraints de faire des promesses en faveur de certains principes, et surtout de la liberté d'enseignement, cherchent à prendre leur revanche en dé-

clarant une guerre acharnée au *mandat impératif;* en un mot, on veut que la Chambre efface aussitôt les effets de la conduite du corps électoral.

Au milieu de cette agitation, le ministère se montre tel que nous nous y sommes attendus : il cherche par tous les moyens à détruire la confiance que les catholiques commencent à prendre dans leur force constitutionnelle ; il voudrait faire croire aux esprits timides que ces levées de bouclier ne font qu'aggraver la situation de l'Eglise, et que les hommes religieux doivent mettre toutes leurs espérances dans les gracieuses concessions du gouvernement.

Ainsi l'on s'obstine à faire tourner l'Église dans le même cercle vicieux. Au lieu de se réjouir du progrès de sa confiance dans l'efficacité du gouvernement constitutionnel, on s'efforce de présenter au clergé ces espérances comme des illusions ; on met pour condition à la faveur qui lui est offerte de se subordonner à la toute-puissance de l'administration, comme si nous vivions encore sous le sceptre de Louis XIV, et l'on entretient les calomnies contre le clergé, en continuant de le représenter comme asservi par sa foi même aux doctrines du pouvoir absolu.

On aura beau faire, cette odieuse tactique finira par être démasquée. Il est possible qu'on imagine dans la Chambre une nouvelle doctrine sur le mandat impératif. La décision prise dans un des bureaux sur l'élection de l'honorable M. Drault présage un abus criant des forces de la majorité; mais le pays ne prendra pas le change sur ces symptômes d'oppression. On se souviendra que le mandat impératif a préservé la constitution du rétablissement de l'hérédité de la pairie. Et où en serions-nous si la sorte de gens qu'élève le gouvernement, tel qu'on le pratique depuis seize ans, avait jeté les fondements d'une nouvelle noblesse? Le peuple ne prend patience que parce qu'il voit passer ces marionnettes, et la mobilité du spectacle devient ainsi une cause de sécurité pour ce qui existe.

D'ailleurs il faut espérer encore que beaucoup de députés réfléchiront avant de se laisser aller à cette réaction rancunière ; ils savent à quelles conditions leur élection a eu lieu. Ceux qui sont parvenus à triompher des candidats de la liberté religieuse n'ont dû souvent leur succès qu'à la malheureuse apathie des honnêtes gens, qui ne se mettent en mouvement qu'à la dernière extrémité, ou à la crainte de ne pas réussir, qui a paralysé les catholiques, dans les départe-

ments même où l'on devait le plus s'attendre à les voir agir avec précision et vigueur. Mais aujourd'hui l'effet de l'action catholique est constaté, et quand notre armée remontera sur la brèche, ses rangs seront plus nombreux et la confiance accrue.

Il nous est donc permis de nous amuser un peu de la mauvaise humeur dont nous sommes témoins ; elle n'offre rien d'inquiétant qu'à la surface.

En attendant, la division que nous avions prévue dans les rangs de la majorité commence à se manifester d'une manière tout à fait remarquable. La vieille guerre de *la Presse* contre les *Débats* se justifie maintenant par la différence des principes. Les conservateurs, que M. de Lamartine a si justement flétris du nom de *bornes*, trouveront bientôt dans leurs propres rangs des adversaires dangereux. *La Presse* s'est emparée d'une phrase prononcée par M. Guizot au dernier banquet de Lisieux ; elle l'a inscrite sur son titre comme pour rappeler tous les jours au ministère l'engagement qu'il a pris à la face de la France : « Toutes les politiques vous promettront le progrès, la politique conservatrice seule vous le donnera. » Nous pourrions bien, pour notre compte, défier *la Presse*, les conservateurs et le ministère de réaliser cet orgueilleux programme. Mais là n'est pas pour nous la question ; il nous suffit de rappeler que le journal qui ose pousser ainsi le parti conservateur dans une voie généreuse et féconde s'était déjà séparé des tendances oppressives de la majorité, lorsque les persécutions religieuses paraissaient imminentes... Ainsi, quoi qu'on fasse, éclate de plus en plus l'étroite union qui existe entre les principes de la liberté des âmes et les doctrines du véritable progrès.

Si le ministère était autrement composé et dirigeait une autre armée, jamais plus belle occasion ne lui aurait été offerte pour se relever dans l'opinion publique. La profonde tranquillité qui règne dans le pays lui permettrait d'accomplir toutes les améliorations populaires ; et à l'extérieur la mauvaise volonté évidente du ministère whig le mettra bientôt à même, s'il le veut fermement, de relever l'honneur de la France, si compromis dans les périls de l'entente cordiale.

Lord Palmerston, en effet, n'a point changé, ou plutôt il s'est confirmé dans son ancienne opinion à notre égard. L'accueil sans dignité qu'on lui a fait à Paris et les avances puériles du chef de l'opposition l'ont convaincu plus que jamais qu'il suffisait de mettre dans les choses de la fermeté et de la suite pour que la France cédât toujours,

même quand ses griefs sont les plus légitimes. Aussi le retrouvons-nous dès à présent sur tous les théâtres politiques, se posant comme notre adversaire froidement dédaigneux. Il envoie à Vienne, pour ainsi dire aux portes de l'empire Ottoman, lord Ponsonby, c'est-à-dire l'homme qui, en 1840, a voulu pousser l'Europe à toutes les extrémités de la guerre. Dans la Grèce, le sol tremble sous les pas du ministère Coletti, et sir Edmund Lyons redouble ses audacieuses intrigues. Le Portugal est retombé sous le joug britannique, et, comme on dit, *le ministère Palmella se consolide.* A Madrid, le mariage de la jeune reine avec un Bourbon rencontre les plus sérieux obstacles, et *le Times* tient au *Journal des Débats*, en faveur de la candidature d'un Cobourg, un langage outrageant auquel l'organe habituel du château des Tuileries ne sait trop que répondre. Cependant, tandis que M. Bulwer pousse le protégé de l'Angleterre auprès de la reine Christine, Espartero, sous les yeux du gouvernement anglais, excite l'ambition de l'infant don Henri. Bientôt, s'il faut s'en rapporter aux rumeurs de la Péninsule, le Portugal va recevoir les deux alliés, et le prince se présentera aux factions de l'Espagne, non plus comme un prétendant à la main de la reine, mais comme un compétiteur au trône. A Taïti, des émissaires anglais dirigent ouvertement la résistance des indigènes à notre domination. Comment notre cabinet fera-t-il face à ces difficultés? et comprendra-t-il enfin que la voie qu'il suit est la pire de toutes? Au moins n'aura-t-il plus le prétexte de justifier ses faiblesses par les concessions qu'il prétendrait obtenir. Lord Palmerston n'est point l'homme aux concessions.

On reconnaît d'ailleurs ce caractère à la fois inflexible et frivole au renouvellement de tous les symptômes de son ancienne conduite. Des interprétations ayant eu lieu dans les Chambres du Parlement sur les récentes catastrophes de la Pologne, tandis que le duc de Wellington imitait la froide indifférence de notre gouvernement, lord Palmerston ne perdait pas cette occasion de paraître plus libéral que la France. Son jugement de la conduite du gouvernement autrichien a été plus sévère qu'on ne pouvait l'attendre de sa position officielle : ce qui n'empêche pas l'Angleterre, comme la France, de reculer sur la question de l'établissement de consulats à Cracovie. Il est curieux de voir ainsi, après trente ans et sans aucune guerre nouvelle, déchirer les derniers lambeaux des traités de Vienne. Rien de durable en ce monde ne peut s'établir sans la France et contre la France.

EXTÉRIEUR. — ANGLETERRE ET IRLANDE. — Lord John Russel peut maintenant s'en convaincre : l'Irlande est pour lui, tout autant qu'elle l'était pour sir Robert Peel, *la grande difficulté*, la question capitale entre toutes. Chose digne des méditations des hommes d'Etat, quelques semaines se sont à peine écoulées depuis que le lord actuel de la trésorerie faisait contre le bill de coërcition une opposition qui a amené la chute du cabinet tory, et voilà aujourd'hui le chef des whigs, celui-là même qui a tant de fois réclamé justice en faveur de l'Irlande, qui s'en vient demander au Parlement la continuation du bill relatif à la possession des armes et au port d'armes en Irlande. Que penser, dit un journal de Dublin, de la sagesse et de l'habileté tant vantées de lord John Russel, lorsqu'il ouvre sa campagne parlementaire par l'acte le plus impopulaire qu'on ait pu reprocher au précédent ministère ? M. Labouchère, chargé d'introduire cette motion, s'est acquitté de sa tâche difficile avec habileté. Il a avoué en commençant que le bill des armes renfermait plusieurs dispositions *qui devraient n'y pas figurer*. C'est l'époque avancée de la session qui a empêché le ministère d'apporter à cette loi les modifications qu'elle réclame. La demande d'une continuation *pour neuf mois* n'indique-t-elle pas clairement en effet l'intention formelle de remettre cette question sur le tapis dès les premiers jours de la session de 1847 ? Lord John Russel a déclaré, de son côté, qu'il proposait le bill des armes « *avec une grande répugnance, et quoiqu'il en trouvât les clauses susceptibles d'objection.* Je n'hésite pas à dire, a-t-il ajouté, que jamais, pour obtenir de la popularité ou pour éviter de perdre le pouvoir, je ne me dispenserai de demander à la Chambre les pouvoirs que je croirai nécessaires, afin de maintenir la paix en Irlande. »

Tout le monde remarquera que ce langage est précisément celui que tenait sir Robert Peel, au grand scandale de l'opposition, à l'époque du bill de coërcition. N'est-ce pas une leçon des plus instructives que ce revirement d'opinions chez le chef des whigs, réduit aujourd'hui à calquer ses déclarations sur les déclarations de son ancien adversaire ? On sait que le bill des armes date de 1843. Il a pour but de ne pas laisser d'armes entre les mains d'individus suspects, c'est-à-dire de désarmer une grande partie de la population de l'Irlande, placée par la loi au nombre des suspects. Tout possesseur d'armes est obligé, sous des peines sévères, de les faire enregistrer et marquer à feu ; les visites domiciliaires sont autorisées afin de découvrir

ceux qui en sont illégalement détenteurs. Lors de la discussion du bill en 1843, le ministère anglais produisit diverses statistiques officielles d'où il résultait qu'une proportion très-forte des crimes en Irlande se composait de vols d'armes commis avec effraction dans les maisons habitées. Un tel état de choses s'explique facilement : foulé aux pieds pendant plusieurs siècles par ses conquérants qui se croyaient dispensés de toute justice envers des vaincus, le peuple irlandais a été obligé de s'en faire une à lui. Traqué comme une bête féroce, il a dû se défendre par tous les moyens possibles. Aujourd'hui le pouvoir exécutif, dont le premier devoir est de maintenir l'ordre, a été amené par la force des choses au bill des armes. Telle est la conséquence fatale de toutes les tyrannies : il faut toujours fortifier les oppresseurs aux dépens des opprimés. A peine arrivé au pouvoir, lord John Russel , si libéral dans l'opposition, n'a pas hésité à s'engager dans cette voie déplorable.

Les nouvelles d'Irlande annonçaient que la récolte des pommes de terre manquerait cette année comme l'année dernière, et que déjà de vives appréhensions se manifestaient parmi les populations. Or, la famine menaçant de venir s'ajouter à tant d'autres misères, et cela quand les prédicateurs de la Jeune-Irlande s'efforcent de faire triompher la force matérielle comme l'*ultima ratio*, c'est plus qu'il n'en fallait pour faire oublier aux whigs leurs anciennes protestations contre les moyens de rigueur, contre l'intimidation, etc. Lord John Russel a donc faibli, préparant ainsi de la manière la plus efficace le retour de sir Robert Peel et des néo-torys aux affaires. Toutefois, M. Labouchère, voyant combien les articles du bill des armes relatifs à la marque et aux visites domicilaires étaient mal accueillis par le Parlement, M. Labouchère, disons-nous, a aussitôt sacrifié ces malencontreux articles. Cinquante-six voix contre vingt-trois se sont déclarées, à la seconde lecture, pour la continuation du bill ainsi amendé. Mais cette situation n'était pas tenable. La marque à feu, les visites domiciliaires abandonnées, le bill des armes devenait inutile : le ministère en eût subi tout l'odieux sans en recueillir aucun avantage. Lord John Russel l'a compris, et, craignant d'ailleurs de mécontenter O'Connell, auquel il a fait tant de belles promesses et dont l'appui lui est indispensable, il a dû retirer le bill. Déplorable situation que celle de cet homme d'Etat ! Il comprend parfaitement sans doute que toutes les inconséquences de sa conduite ruinent sa popularité , affaiblissent

son influence et préparent le retour de sir Robert Peel, et il est condamné à persévérer dans les mêmes errements! Lord Palmerston, en répondant à l'ancien chef du ministère tory, n'a pas craint de laisser percer une partie de ses ressentiments. Mais le nouveau lord de la trésorerie est condamné, lui, à encenser toujours son futur successeur. Répondant à M. Duncombe, il y a peu de jours, à propos du bill sur les sucres, le premier ministre s'exprimait ainsi :

« M. Duncombe se trompe étrangement s'il croit porter ombrage au ministère actuel par ses panégyriques fleuris et pompeux du ministère de sir Robert Peel. Je réunis mon suffrage bien sincère aux louanges que M. Duncombe décerne à sir Robert Peel ; il ne peut pas dire du très-honorable baronnet plus de bien que je ne suis prêt à en dire moi-même. Je sais tout le prix des sacrifices qu'a faits le très-honorable baronnet pour assurer l'adoption du bill des céréales. » Sir Robert Peel, jusqu'ici, a répondu par de bons procédés aux louanges dont l'accable son successeur. Mais ces éloges l'ont-ils tout à fait désarmé, et ne rit-il pas sous cape de la maladresse de ces flatteries intéressées? Ce qu'il y a de certain, c'est que les amis de sir Robert Peel sont convaincus qu'une pareille attitude ne peut mener le ministère bien loin. Déjà on parle de nouveau de la dissolution du Parlement : les protectionistes prétendent même que cette nouvelle est certaine. Nous verrons bien. Quoi qu'il advienne, le parti irlandais est appelé à jouer dans le Parlement le rôle le plus important. Menacé un instant par la Jeune-Irlande, O'Connell a remporté sur ses rivaux la victoire la plus complète. Les jeunes révolutionnaires de *la Nation*, qui lisent Voltaire, commentent Rousseau et ne croient qu'à la force matérielle, sont en ce moment en plein désarroi. De toutes parts des adresses de félicitations arrivent à O'Connell. Le clergé catholique tout entier a pris fait et cause pour le Libérateur et s'est rallié ouvertement aux principes de l'agitation pacifique. Le docteur M'Hale Jean, archevêque de Tuam, a adressé à lord John Russel une lettre où on lit le passage suivant, expression des sentiments de tout l'épiscopat irlandais :

« Les armes du peuple irlandais sont des armes pacifiques et constitutionnelles : c'est la remontrance persévérante. Nous repoussons toute communauté de sentiments avec les avocats de la force matérielle et de la révolution sanguinaire. *Nous exécrons la source impure* où ils ont puisé leurs doctrines d'infidélité et de désaffection,

sachant bien que, si leur rage révolutionnaire renversait l'autel, elle ne tarderait pas à saper les bases du trône. Que voulons-nous? que demandons-nous? Que le peuple soit protégé contre la famine par une législation nationale et paternelle. Nous répudions toute liaison avec les hommes méchants qui veulent introduire dans le pays les principes de la force brutale.

« Suivant toujours sa marche pacifique sous la direction du PATRIOTE PATRIARCAL qui, depuis un demi-siècle, travaille pour le bonheur de l'Irlande, le peuple irlandais est bien décidé à persévérer dans sa conduite jusqu'à ce que le fléau de l'effrayante anomalie de l'établissement de l'Eglise protestante ait été anéanti par la tardive décision de la législature. Les déclamations les plus incendiaires de ceux qui parodient la *Jeune-Italie* ne sauraient pousser l'Irlande à la révolte. L'Irlandais adore sa patrie ; mais il y a place dans son cœur pour un sentiment qui ne le cède en rien aux autres, le sentiment religieux. En dépit de toutes les intrigues et de tous les efforts pour semer la division dans les esprits, *et amener un divorce entre la patrie et la religion*, l'Irlandais fidèle conservera précieusement le dépôt sacré des principes de dévouement au trône et à la religion catholique qui, dans toutes les vicissitudes et les désastres de l'Irlande, ont toujours fait sa plus grande gloire. »

Il paraît que les membres de la Jeune-Irlande, partisans de la force brutale, étaient fort empressés d'appliquer leur théorie. C'est ce qu'a fait dernièrement M. Meagher, le même orateur dont le discours a provoqué la division entre les *repealers*, en assaillant à coups de canne, dans les rues de Dublin, le noble capitaine Broderick, l'un des amis les plus fidèles d'O'Connell. Le capitaine, non moins ferme dans ses principes que M. Meagher dans les siens, s'est contenté de mettre son agresseur entre les mains de la police. Cette modération a produit le meilleur effet. Tous les journaux, toutes les correspondances de l'Angleterre s'accordent à dire que la rupture qui a eu lieu entre la Jeune et la Vieille-Irlande, au lieu d'affaiblir le crédit d'O'Connell, lui a donné, au contraire, une nouvelle force. Un grand nombre de patriotes irlandais, effrayés des tendances antireligieuses de la Jeune-Irlande et des manifestes révolutionnaires du journal *la Nation*, avaient refusé de s'affilier à l'association du rappel. Certains désormais de n'être pas entraînés au delà des limites d'une agitation constitutionnelle, les retardataires affluent à Conciliation-Hall. Il y a peu

de jours, l'honorable Cecil Lawless, membre du Parlement et fils de lord Clovecurry, annonçait au Libérateur que « ce qui s'est passé lundi dernier à Conciliation-Hall lui ayant donné la preuve que le principe de la force a été finalement rejeté par l'association, il n'hésitait pas plus longtemps à s'enrôler sous la bannière du rappel. » Cette conquête compense, et au delà, la perte de M. Smith O'Brien. Les souscriptions arrivent de tous côtés depuis la levée de boucliers de la Jeune-Irlande. Tous les vrais Irlandais, et particulièrement les membres du clergé, ont compris que, dans les conjonctures actuelles, O'Connell avait besoin du concours actif de tous les siens, afin d'obtenir de lord John Russel la réalisation de ses promesses envers l'Irlande. Tout le monde remplit son devoir avec un zèle admirable. La dernière séance de Conciliation-Hall a été un véritable triomphe pour le Libérateur. Il y arrivait avec une lettre du secrétaire d'Irlande qui le réintégrait dans ses fonctions de juge de paix pour le comté de Kerry. On savait que lord French avait obtenu la même faveur, et que tous les magistrats *repealers* seront individuellement replacés. L'enthousiasme a donc été général. La position d'O'Connell et des *repealers* devient de jour en jour plus nette. C'est un résultat immense que d'avoir fait du rappel *une question ouverte*. Naguère le lord chancelier a consenti à déclarer qu'il voyait dans la réintégration des magistrats ce qu'y voyait O'Connell lui-même, c'est-à-dire la reconnaissance de l'association légale, loyale et pacifique des *repealers* de la Vieille-Irlande. Le Libérateur, dans la dernière séance de Conciliation-Hall, a fait entendre les paroles suivantes :

« Qu'O'Brien revienne aux principes professés par l'association relativement à l'emploi unique de la force morale, et jamais personne ne sera reçu par nous avec une joie plus vive. Mais nous serions indignes de la glorieuse position à laquelle nous sommes parvenus, si nous faisions aucun sacrifice aux grands principes qui jusqu'ici ont guidé l'association. Il existe entre les deux doctrines de la force morale et de la force matérielle autant de différence qu'entre le blanc et le noir, entre le jour et la nuit. La force matérielle, nous la repoussons de toute notre énergie ; la force morale, au contraire, voilà le principe par lequel nous voulons agir, le principe qui a amené l'émancipation, le principe à l'aide duquel Cobden a réussi à faire rapporter la loi des céréales, enfin le principe qui seul sera invoqué par nous pour obtenir le rappel de l'Union. On dit que le Parlement d'Angleterre est

tout disposé à faire du bien à l'Irlande ; s'il en est ainsi, nous sommes prêts à l'assister et à le remercier en même temps. Les Anglais me demandent de quel avantage sera pour un peuple affamé l'extension des franchises et l'accroissement des priviléges. Oui, le peuple est affamé. Quarante-six ans après l'union de l'Irlande, quel est l'état de l'Irlande, l'un des plus riches pays du monde par la fertilité de son sol? une misère sans exemple et une pauvreté sans égale dans chaque district. Quel est mon but ? de remédier à cette misère. Quel est mon devoir? de trouver les moyens de rendre la prospérité à l'Irlande. Comment le bien se doit-il effectuer dans ce pays? J'ai ma réponse à cette question. Je dis que le bien doit être fait à l'Irlande, grâce à une législature irlandaise composée d'hommes qui doivent nécessairement connaître les besoins de l'Irlande, dont les intérêts personnels doivent être intimement liés aux intérêts de l'Irlande ; d'hommes dont l'unique occupation sera de remédier aux maux qui accablent ce pays. Le *Times* et le peuple anglais prétendent que le rappel n'est pas nécessaire, et qu'ils peuvent satisfaire aux besoins et faire cesser les griefs de l'Irlande à l'aide de la législation qui régit l'empire britannique. Je les invite à essayer ; pendant ce temps-là, nous travaillerons, nous, pour le rappel. J'ai déjà préparé une motion qui sera discutée à la prochaine session des Communes. Mon fils rassemble des documents pour cette discussion. La question sera traitée avec modération l'an prochain. Mais qu'ils la discutent de la manière la plus favorable à leurs intérêts ; pour nous, il y a trois points sur lesquels nous demanderons justice à l'Angleterre :

« 1° Au sujet de l'éducation et de la religion ;

« 2° Au sujet de nos droits politiques ;

« 3° Au sujet des rapports des seigneurs et des tenanciers.

« Quant à la religion, il est quelque chose que nous repoussons : c'est tout rapport avec l'Etat. Nous ne voulons pas que notre clergé devienne les salariés du gouvernement. Nous n'avons nul besoin des présents de la cour ni des séductions de Saint-James. Nous voulons que notre clergé soit entièrement détaché de l'Etat en toutes choses, excepté cependant dans leur obéissance comme sujets et dans leur allégeance au trône.

« Les prélats catholiques ont déclaré plus d'une fois leur ferme résolution de ne jamais accepter aucun traitement de l'Etat. Le clergé catholique de second ordre a tenu le même langage, et le peuple de

l'Irlande dit unanimement : « Nous sommes contents de notre clergé tel qu'il est ; en le rendant plus riche on ne le rendra pas meilleur : la richesse n'augmentera pas la piété. Nous ne consentirons donc jamais à ce qu'ils se fassent les mignons du pouvoir et les agents serviles de l'Etat ! » L'Eglise catholique romaine d'Irlande peut servir de modèle à toutes les églises du monde : elle n'a rien à voir avec le collecteur des taxes, avec le soldat armé de la baïonnette, avec l'agent de police qui porte bâton ; elle ne doit rien aux ministres, depuis le plus grand jusqu'au plus petit ; et pourtant le peuple irlandais, le plus pauvre du monde, soutient les prêtres et les soutient convenablement. Et le peuple en est bien récompensé ; car quel est, en Irlande, l'homme qui se montre toujours l'ami du pauvre? le prêtre. Quel est l'homme qui ne l'abandonne jamais dans sa pauvreté? le prêtre. Quel est l'homme qui s'assied à son lit de misère, qui ouvre son cœur aux impulsions de la charité ? le prêtre. Qui ne quitte pas, pendant les épidémies, la botte de paille du malheureux, respirant l'air infect qui s'exhale des poumons du malade ? le prêtre. Jamais, non jamais ces hommes ne seront les mignons du pouvoir ou les serviles agents de l'Etat..... Les mesures relatives à l'organisation des colléges doivent être modifiées de manière à permettre aux évêques catholiques, dans chaque diocèse, d'avoir le contrôle de l'éducation et de l'instruction religieuse des catholiques. Le clergé catholique ne saurait consentir à l'établissement d'écoles du gouvernement en dehors de la suprême direction des instructeurs spirituels de la jeunesse. Pour ma part, je déclare à cette heure aux écrivains de la presse anglaise qu'à moins que cette modification ne s'accomplisse, le gouvernement doit désespérer d'obtenir l'affection du peuple irlandais. Il faut qu'il y ait des chapelles dans toutes les maisons de charité ; elles seront laissées ouvertes, afin que le peuple y puisse prier aussi longtemps qu'il le voudra, et cela le réconciliera bien mieux avec son sort que si la nourriture était dix fois plus abondante et dix fois meilleure..... Sur la politique, de même qu'en matière religieuse, j'ai avec moi sir Robert Peel, qui réclame une égale liberté pour l'Irlande et pour l'Angleterre..... Entre cette session et la session prochaine, nous travaillerons en faveur de chacun des points de la cause du rappel ; nous combattrons avec zèle, avec calme et sans repos ; nous combattrons pour le rappel ; nous combattrons pour la prospérité du pays, pour l'indépendance de notre religion, pour ob-

tenir l'égalité des droits politiques avec l'Angleterre, pour faire modifier la loi relative aux seigneurs et aux tenanciers; en un mot, nous combattrons pour le bonheur et la liberté de l'Irlande! »

Ce discours a été accueilli par des applaudissements enthousiastes On voit que l'influence d'O'Connell est loin de décliner, ainsi que le soutenaient, il y a peu de jours, certains journaux français, grands admirateurs de l'*énergie* des rédacteurs de *la Nation*, et qui prétendent que des réformes ne suffisent pas pour ramener l'Irlande dans l'état normal, mais qu'elle doit passer par une crise révolutionnaire.

Pendant qu'O'Connell rétablissait l'ordre et la paix au sein de l'association du rappel, troublée un instant par les passions impétueuses de la Jeune-Irlande, deux bills importants se discutaient au Parlement d'Angleterre, le bill des sucres et celui des opinions religieuses. La question des sucres a été portée lundi dernier à la Chambre des Lords par lord Clarendon, et, contre l'usage de la noble Chambre, le débat s'est engagé sur la première lecture. La discussion n'a offert qu'un médiocre intérêt. Lord Stanley, qui a porté la parole au nom des protectionistes, s'est borné à protester contre le principe de la loi, sans essayer d'en retarder l'adoption. Lord Brougham a dit qu'il était loin de prévoir qu'il se trouverait dans la nécessité de dénoncer à la Chambre le commerce des esclaves, et de se plaindre qu'un cabinet libéral fût le premier à présenter un bill qui a pour but d'encourager et de développer le commerce des esclaves africains. Le comte Grey, dans sa réplique, a soutenu, au contraire, que le bill doit amener à la longue l'extinction de l'esclavage et la suppression de la traite. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a été démontré dans les deux Chambres que toutes les mesures prises jusqu'ici pour mettre un terme au trafic des nègres avaient été impuissantes, et nos documents français conduisent à la même conclusion : les traitants réalisent encore un énorme bénéfice, en perdant, par l'effet de la répression, 40 pour 100 de leurs esclaves. A la seconde lecture du bill, l'évêque d'Oxford a pris la parole. Il regrette de se trouver en opposition avec le gouvernement de Sa Majesté. S'il avait considéré la question comme une simple question de finances, il aurait assez douté de son jugement pour ne point s'opposer à la proposition du gouvernement; mais il s'agit d'une question de morale et d'humanité, et il ne saurait garder le silence. Le révérend prélat rend justice au marquis de Lansdowne et au comte Grey, dont il reconnaît la haute compétence dans

tout ce qui a trait au commerce des esclaves; mais il soutient que la mesure ministérielle doit accroître le travail des esclaves à Cuba et au Brésil, en augmentant la production du sucre. Chaque balle de sucre introduite en plus dans ce pays fera arriver un esclave de plus dans Cuba et au Brésil. L'effet direct de cet acte sera d'augmenter le plus grand des crimes, de prendre des hommes par violence et de les faire passer de l'état d'hommes libres à celui d'esclaves. Tous les autres prélats, moins un, ont partagé l'opinion de l'évêque d'Oxford, qui, comme on sait, appartient à la famille de l'illustre Wilberforce. Nous reviendrons sur cette grave question.

A la Chambre des Communes, des amendements avaient été présentés par l'honorable M. Escott sur le bill des opinions religieuses. M. Escott s'est, comme on le sait, constitué le défenseur des mesures proposées par M. Anstey. M. Walpole a combattu les amendements de l'honorable gentleman, en faisant observer que ces questions ont été repoussées durant la session, et qu'elles ne peuvent, par conséquent, entrer dans le bill. M. Escott ayant très-judicieusement répliqué que ses amendements ont pour but de réaliser les intentions des auteurs du bill, lord John Russell s'est levé et a nié que l'orateur fût dans son droit. Le bill auquel se réfèrent ces amendements ayant été rejeté par cent vingt voix contre quatre-vingts, la Chambre des Lords ayant en outre envoyé aux Communes un autre bill, celui qui est discuté aujourd'hui, lord John Russel pense que si l'on apportait de graves altérations à ce bill, il serait rejeté par l'autre Chambre. L'opinion du ministre a été vivement appuyée par les lords Arundel et Surrey, qui ont pressé M. Escott de retirer ses amendements, tout en avouant que s'ils n'étaient pas retirés ils voteraient pour leur adoption. Cette conduite de lord Arundel a étonné autant qu'affligé les catholiques anglais. On a trouvé au moins singulier qu'un membre catholique engageât un membre protestant à faire des concessions qu'il n'était pas disposé lui-même à faire contre la cause catholique. Au surplus, la conduite de lord Arundel, tout embarrassée qu'elle ait été, dit un journal anglais, peut passer pour de l'héroïsme, comparée à celle qu'ont tenue d'autres catholiques. Le noble lord eût voté, il le dit, pour les amendements de M. Escott, si ce dernier ne les eût pas retirés; d'autres catholiques n'ont même pas eu cette pudeur. Sur huit qu'ils étaient], quatre ont voté avec le généreux émancipateur protestant, et quatre contre l'émancipation. « La chose, ajoute

le même journal, aurait paru incroyable, si les votes de la Chambre n'eussent été publiés. Quatre membres catholiques ont voté contre leur religion ! Quatre membres catholiques dévoués à l'indigne faction whig ont voté contre l'émancipation de leur foi ! » Hélas ! ce sont là de ces douleurs auxquelles doivent s'attendre tous les défenseurs de notre sainte religion : la servilité, la pusillanimité, sont si communes dans ce siècle de caractères effacés ! Le courage, la fermeté, l'esprit de sacrifice, sont des qualités si rares !

HOLLANDE. — Des faits de la plus haute gravité se sont passés à Batavia et ont amené le retour dans la mère-patrie de Mgr Grooff, évêque de *Canea in partibus infidelium* et vicaire apostolique aux Indes orientales néerlandaises. Mgr Grooff avait exercé pendant dix-huit ans les fonctions de missionnaire et de préfet apostolique à Surinam, où ses vertus lui avaient gagné l'affection des quatre mille catholiques qui habitent cette colonie, lorsque, en 1843, sa sainteté le Pape Grégoire XVI l'appela au vicariat apostolique de Batavia. Ce fut avec la plus vive douleur que Mgr Grooff, cédant aux pressantes sollicitations du Saint-Siége, abandonna le troupeau qu'il avait dirigé pendant si longtemps et auquel il avait voué toute sa fortune et toute sa vie. Revenu en Hollande et sacré évêque par Mgr le baron de Wykerslooth, évêque de Curium *in partibus infidelium,* Mgr Grooff quitta l'Europe en décembre 1844 et arriva à Batavia le 21 avril 1845 avec quatre jeunes prêtres : MM. Escherich, Heuvels, Kerstens et Vandenbrand, qu'il avait choisis dans la métropole et qui s'étaient également dévoués à l'œuvre des missions dans les colonies de Java.

A son arrivée à Batavia, Mgr Groff y trouva trois prêtres catholiques : MM. Cartenstat, curé à Sourabaja ; Grube, curé à Samarang, et Van-Dyk, vicaire à Batavia. Ces deux premiers ecclésiastiques ayant, malgré des avertissements réitérés, refusé de se conformer aux injonctions du vicaire apostolique, et le troisième ayant persisté à exercer ses fonctions sans avoir reçu de nouveaux pouvoirs de son supérieur légitime, Mgr l'évêque de Canea, leur retira, le 10 septembre, à tous les trois les pouvoirs de juridiction spirituelle dont ils étaient investis, et remplaça dans ses fonctions pastorales M. Carstentat, curé de Sourabaja, par M. Kerstens ; le curé de Samarang, par M. Heuvels, et enfin le vicaire de Batavia par M. Escherich. Ces suspensions prononcées, Mgr Grooff crut devoir en informer le gouvernement de Batavia, lui déclarant que, comme il ne voulait pas compromettre les

intérêts de la religion catholique romaine en laissant méconnaître l'autorité légitime dont il était revêtu, il avait dû infliger une punition aux trois prêtres qui refusaient de se soumettre aux règles de la discipline ecclésiastique.

Cette conduite assurément n'était pas faite pour causer le moindre ombrage à M. le gouverneur de Batavia. Mais M. Rochusen, élevé sans doute à l'école des Fébronius et consorts, vit dans l'acte purement spirituel du vicaire apostolique un empiétement sur l'autorité civile et une infraction aux ordonnances royales et aux instructions que Mgr Grooff avait, disait-il, reçues du roi lui-même. MM. Kerstens et Heuvels reçurent l'ordre de revenir à Batavia, et les deux communautés catholiques de Samarang et de Sourabaja demeurèrent ainsi sans prêtres et sans culte. Mgr Grooff écrivit au gouverneur général et lui démontra clairement qu'en envoyant des prêtres non salariés par l'Etat dans les communautés catholiques de la colonie, il n'avait nullement empiété sur les droits des représentants du pouvoir royal, ni agi contre les intérêts politiques de la colonie. Mais M. le gouverneur de Batavia, qui, pour n'être pas docteur gallican, n'en est pas moins très-savant en droit canon, ne voulut point se rendre aux invitations du vénérable évèque, et réclama l'expédition des actes qui avaient prononcé la suspension, ainsi que celle des injonctions, *étrangères à l'exercice du culte*, lesquelles devaient avoir été faites à ces trois ecclésiastiques et dont la non-exécution, de leur part, avait motivé leur suspension. On voit que de Paris à Batavia, tous *les dévots du culte de l'Etat* se ressemblent parfaitement. Fort heureusement, d'un bout à l'autre de l'univers, le *non possumus* des évêques vient toujours opposer une digue aux empiétements du pouvoir laïque.

Mgr Grooff répondit à M. Rochussen, le Martin du Nord de Batavia, qu'il ne lui était permis de soumettre les actes et injonctions dont il vient d'être parlé qu'à l'appréciation et au jugement du Saint-Siége apostolique, et que, par conséquent, il lui était impossible de satisfaire au désir manifesté par M. le gouverneur. « N'oubliez pas, ajoutait Mgr Grooff dans cette même lettre, que, pour prononcer une censure ecclésiastique, je ne suis pas tenu d'en conférer, au préalable, avec l'autorité civile afin d'examiner si cette censure se concilie ou non avec les intérêts politiques de la colonie. » Le gouverneur ayant insisté, le vénérable prélat déclara formellement qu'il ne pouvait modifier ou suspendre temporairement la censure qu'il avait pronon-

cée contre les trois ecclésiastiques, ainsi que M. le gouverneur-général l'en avait requis, sans manquer à ses devoirs apostoliques les plus sacrés.

Le dimanche suivant, un adjudant du gouverneur général vint inviter Mgr Grooff à se rendre, le lendemain, au palais du Conseil des Indes. Là, M. Rochussen pria le vicaire apostolique de modifier seulement la suspension, et il lui accorda trois jours pour réfléchir à cette affaire. L'évêque ayant déclaré que des déterminations dictées par la conscience n'exigent pas de longues réflexions, qu'il s'en tenait à sa première résolution et qu'il ne pouvait violer les droits du Saint-Siége, le gouverneur lui demanda par quelle voie il voulait retourner en Hollande. Mgr Grooff répondit avec beaucoup de dignité qu'il quitterait ainsi la colonie contre sa volonté, et que, par conséquent, l'option dont on parlait ne pouvait pas exister pour lui.

Cette fermeté ne fit aucune impression sur l'esprit de M. Rochussen. Il prit, le même jour, l'arrêté suivant :

« Nous avons trouvé bon et entendons :

« 1° De suspendre dès ce jour Sa Grandeur Mgr Grooff, évêque de Canea *in partibus infidelium* et de l'éloigner des Indes néerlandaises, lui et ses quatre assistants D. Escherich, A. Heuvels, B. Kerstens et J. Vandenbrand, en leur accordant un délai de quinze jours pour mettre ordre à leurs affaires ;

« 2° De nommer l'administration de l'Eglise catholique et des pauvres à Batavia, à l'effet de recevoir des mains du vicaire apostolique tous les biens de l'Eglise, etc. ;

« 3° De charger les curés catholiques romains J. Cartenstat, A. Grube et J. Van-Dyk de soigner temporairement les intérêts spirituels des communautés catholiques romaines respectives de Batavia, Samarang et Sourabaja. »

Parmi les considérants dont M. Rochussen a fait précéder son envoi, en voici quelques-uns qui rappellent le style des arrêts rendus en appel comme d'abus, au nom des révérends pères du conseil d'Etat du royaume très-chrétien.

« Considérant que Mgr Grooff, évêque de Canea, en donnant, sans en avoir préalablement conféré avec le gouvernement des Indes, des ordres contraires aux dispositions des ordonnances royales, lesquels ordres il refuse de soumettre à toute autre appréciation que celle du siége de Rome, a méconnu l'autorité supérieure exercée aux Indes

au nom du roi, et partant qu'il lui a manqué de respect et d'obéissance ;

« Qu'en suspendant ces trois prêtres nommés par le gouvernement et qu'en les remplaçant, sans l'agrément préalable du gouvernement et d'une manière arbitraire, il a agi ouvertement contre les dispositions de l'arrêté du roi du 11 décembre 1835 ;

Que tous ces actes et ces doctrines TENDENT A ÉTABLIR UN POUVOIR SÉPARÉ ET INDÉPENDANT DU POUVOIR SUPRÊME DU GOUVERNEMENT DES INDES, se croyant en droit d'agir d'*après ses propres vues et principes*, et même, au besoin, *contre les intérêts de la colonie....*

Cependant Mgr Grooff s'était vu forcé de quitter Batavia. Après son départ, le prêtre Cartenstat ne craignit pas, malgré la suspension dont il avait été frappé, de célébrer l'office divin, sur l'ordre qu'il en reçut de l'autorité temporelle. mais il ne se présenta que sept ou huit personnes à l'église pour entendre la messe de l'intrus. Le dimanche suivant, même absence d'assistants. Pour obtenir un peu plus de monde aux offices, on fut réduit à y envoyer les militaires catholiques, les Africains et même les protestants.

C'est ainsi qu'on agissait en France au temps de la constitution civile du clergé. Ces faits, d'une gravité capitale, ont été déférés au conseil du roi de Hollande : sa décision ne saurait tarder à intervenir. En attendant, voici sur le clergé catholique employé dans les Indes néerlandaises quelques détails qui pourront servir d'éclaircissement au déplorable conflit élevé entre l'autorité ecclésiastique et la puissance civile à Java.

Les prêtres catholiques qui exercent dans les possessions hollandaises des Indes les fonctions pastorales, sont salariés par le gouvernement de la colonie, et jouissent en outre de quelques indemnités à titre de frais de voyages qu'ils font dans l'intérieur en allant visiter les catholiques. En raison de ces traitements et de quelques obligations qui leur sont imposées, telles que celle de résider dans un lieu fixe, ils sont considérés comme fonctionnaires du gouvernement. C'est aussi comme tels que leur nomination est réservée au roi, sur la présentation du procureur général de la mission des Indes orientales ; ensuite leur résidence leur est assignée par l'administration des Indes, de concert avec le chef ecclésiastique. Ce dernier leur confère la juridiction spirituelle, c'est-à-dire le pouvoir d'exercer toutes fonctions pastorales. Tout le monde sait que la qualité seule de prêtre

catholique ne confère pas le droit d'exercer les fonctions cléricales: ne peut pas prêcher, confesser, qui veut. Tous ces pouvoirs réunis s'appellent juridiction spirituelle : cette juridiction ne saurait, en aucun cas, émaner du roi ou de toute autre autorité civile. La nomination civile à une cure ne confère aucun pouvoir spirituel : elle ne porterait aucun fruit si elle était accordée à un prêtre auquel le chef ecclésiastique refuserait la juridiction spirituelle, car celle-ci est la condition *sine quâ non* de l'exercice des fonctions pastorales. La collation de la juridiction spirituelle étant donc un fait purement spirituel, l'acte par lequel on en est privé est également un fait purement spirituel, qui ne peut émaner que de l'autorité ecclésiastique, dont elle seule est le juge, qu'elle seule peut maintenir ou lever. Ces principes sont clairs, évidents, incontestables; ils sont pour tous les pouvoirs humains des règles de conduite au-dessus desquelles on ne saurait s'élever sans faire invasion dans le domaine spirituel. Mais, depuis trois cents ans, tant de princes, tant d'hommes d'Etat et surtout tant de légistes se sont ingéniés à effacer les limites des deux puissances au profit du pouvoir royal, que c'est à peine s'il est permis de s'étonner qu'il soit entré dans la tête de M. Rochussen de maintenir dans leur nomination civile des prêtres que le vicaire apostolique avait privés de leur juridiction spirituelle. Il ne faudrait assurément pas aller jusqu'à Batavia pour rencontrer une foule de fonctionnaires de haut et de bas étage, de publicistes de grand et de médiocre renom, lesquels, en mainte occasion, ne se feraient faute de proclamer que l'autorité suprême civile renferme aussi l'autorité suprême ecclésiastique; que l'évêque n'est qu'un fonctionnaire subordonné au chef de l'Etat, même dans l'exercice de ses pouvoirs spirituels, et que, dans les Etats catholiques, des Rochussen pourraient, le cas échéant, *charger des prêtres suspendus de soigner temporairement les intérêts spirituels des communautés catholiques.*

Les catholiques de la Hollande attendent avec confiance le redressement des actes arbitraires dont s'est rendu coupable M. le gouverneur général de Java; il sera fait droit à leurs réclamations, car le temps n'est plus où l'on pouvait opprimer impunément les consciences.

ALLEMAGNE. — L'agitation politique et religieuse s'accroît de plus en plus en Allemagne. Cet état de choses nous rappelle les paroles du poëte : « Chère Allemagne, c'est bien à raison qu'on t'appelle le cœur

de l'Europe, car tu as été et tu es toujours souffrante, et pleine de peines et de soucis. »

L'affaire des duchés de Schleswig-Holstein continue de préoccuper tous les esprits. Les journaux du nord et du midi de l'Allemagne sont d'un parfait accord sur cette question vitale ; cette fois ce n'est point un faux enthousiasme. Point de *gallophagie :* il s'agit d'une question de nationalité absolue et du principe sacré de l'indivisibilité du territoire.

Depuis la quinzaine qui vient de s'écouler des adresses ont été votées par les habitants de Breslau aux députés des duchés danois ; par ceux d'Aix-la-Chapelle au roi de Prusse pour le prier de maintenir l'honneur et l'unité de l'Allemagne dans cette question ; par ceux de Darmstadt aux députés des duchés ; par ceux d'Oldenbourg à leur grand-duc, agnat de la maison royale de Danemark ; enfin quatre adresses par la ville de Heidelberg : à la deuxième Chambre de Bade, aux étudiants de Kiel (Holstein), aux étudiants et bourgeois de Kiel, enfin la quatrième, œuvre d'un membre de l'Université et signée par toutes les sommités scientifiques, Schlosser, Mittermayer, Gervinus, etc., et les notables de la ville. Cette adresse, destinée au peuple de Schleswig-Holstein, sera remise au président de l'assemblée nationale de Neumunster.

La fameuse lettre du *Times* sur cette affaire a excité en Allemagne un vif mécontentement. Le *Journal d'Augsbourg* jette le cri d'alarme : « Annibal est à nos portes du Nord. » Toutes ces menées prouvent que les coups portés à l'Allemagne par le Danemark et sa propagande n'ont pas frappé un *cadavre,* mais un *corps vivant* qui, quoique soumis à toute sorte d'entraves et ayant les membres liés, n'en est pas moins plein de sensibilité, et a gardé dans son âme toute l'énergie de la colère et de l'indignation.

Les journaux du nord de l'Allemagne regardent aussi avec inquiétude le rapprochement qui s'est opéré entre la Russie et la France, rapprochement qui, après avoir été préparé de longue main, prend un caractère de plus en plus prononcé.

La censure s'est endormie. Malgré les nombreuses réclamations, protestations et griefs des ambassadeurs et des agents politiques du roi de Danemark auprès des différentes puissances, ces dernières n'osent ou ne veulent pas s'opposer à l'expression énergique de l'indignation nationale. Dans un article qui traite du duché de Lauen-

bourg, autre enclave danois sur l'Elbe centrale, un journal rappelle que le comte de Munster, ambassadeur du Hanovre au congrès de Vienne, après s'être opposé à ce qu'on donnât ce duché au roi de Danemark (en compensation de la Norwége), aurait dit : « *Pourquoi cette puissance ne cesserait-elle pas d'exister?* »

Dans les villes hanséatiques, comme dans l'Allemagne du Nord en général, il existe une grande aversion pour ces « insulaires gonflés d'orgueil » qui voudraient s'agrandir aux dépens de l'Allemagne. Dans les duchés aussi, les paysans de Ditmarsch et de la Frise septentrionale disent à haute voix, les dimanches, quand ils se rassemblent aux cimetières, qu'ils sont prêts à jeter les Danois à la mer. Les enfants dans les écoles des villages chantent la chanson patriotique : « Schleswig-Holstein entouré par la mer. » La censure du Danemark sévit contre la presse indigène qui combat les prétentions du gouvernement; d'autre part, celle de Copenhague s'attaque avec acharnement aux duchés, et insulte à tort et à travers au nom allemand.

Du reste, le roi de Danemark a fait envoyer des lettres de convocation aux membres dits *supplémentaires* des états, et qui devront remplacer les états qui viennent de se dissoudre de leur propre mouvement. Mais cette convocation n'amènera pas le moindre résultat favorable aux idées du gouvernement. C'est que, d'une part, il y a déjà parmi les membres sortants un grand nombre de députés supplémentaires ; d'autre part, tout le monde sait que les nouveaux membres sont tous animés des mêmes sentiments. Il faudra donc enfin recourir encore à de nouvelles élections, dont le résultat, du reste, est facile à prévoir.

Bade. — Des débats très-animés ont rempli les dernières séances de la Chambre du grand-duché de Bade. Ils ont porté d'abord sur la pétition d'un prêtre, « catholique dissident, » badois, expulsé dernièrement de Bavière par ordre ministériel. L'assemblée s'est prononcée dans un sens favorable au rapport de la commission, qui avait proposé de transmettre cette pétition au ministère grand-ducal, afin qu'il fît auprès du gouvernement bavarois toutes les démarches nécessaires pour faire lever la défense faite aux prêtres catholiques allemands d'entrer dans ce pays.

Une autre pétition, présentée au nom des catholiques allemands de Bade, a occupé deux autres séances. La Chambre a résolu à une majo-

rité de dix voix (trente-six contre vingt-six) de renvoyer également au ministère les griefs des dissidents et le rapport de la commission favorable à leurs demandes, afin que le gouvernement remédiât à leurs justes plaintes, et que l'article du dernier rescrit ministériel qui met des entraves à l'exercice de ce culte en Bade fût rapporté. Aussi l'anarchie augmente ; les adversaires des catholiques romains profitent de la faute que ceux-ci ont commise en réclamant la protection de l'Etat, et l'Etat lui-même doit regretter amèrement d'avoir dédaigné l'appui des catholiques.

Quelques jours auparavant, le député Peter avait fait une motion en faveur de la liberté de la presse.

« L'ambassadeur de Bade auprès de la Confédération germanique demandera :

« 1° Le rétablissement complet de la liberté de la presse.

« 2° Il déclarera que, dans le cas où la Diète n'aurait pas fait droit à cette demande à la fin de 1847, le gouvernement badois ne saurait consentir à ce que les lois exceptionnelles portées par la Diète contre la presse continuassent de rester en vigueur.

« 3° Il demandera que toutes les entraves mises à la presse relativement aux affaires de Bade et des autres pays de la Confédération soient immédiatement levées.

« 4° Enfin il demandera que la censure soit ramenée à l'état de légalité, en tant que les censeurs n'auraient plus que le pouvoir de défendre l'impression d'ouvrages qui pourraient troubler la conservation de la paix et de la tranquillité de l'Allemagne, ou compromettre la dignité ou la sûreté de la Confédération et des Etats qui en font partie. »

L'éloquence des membres les plus éminents de la Chambre a été à la hauteur de ce sujet, qui intéresse à un si haut degré la dignité et le bonheur de toute l'Allemagne. Malheureusement une parole imprudente et peu parlementaire, lancée au milieu des débats par le député Mathy, a jeté le trouble dans l'assemblée. « C'est de la friponnerie (*rubenstreich*) de la part des censeurs, s'est-il écrié, que de biffer des articles qui se trouvent déjà dans tous les journaux. »

Et le ministre de répondre : « C'est là un langage déhonté. »

Cette altercation en est restée là. Cependant le grand-duc, offensé dans la personne des censeurs nommés par lui, a envoyé, le lendemain, un rescrit à la Chambre par lequel il déclare que, dans le cas

où de pareilles scènes se renouvelleraient, il ordonnerait au commissaire grand-ducal qui le représente dans l'assemblée de ne plus assister aux séances.

Pour en revenir aux débats, la Chambre a adopté tous les différents paragraphes de la motion, les uns à l'unanimité, les autres à une forte majorité.

— Le 11 août, le député Hecker a interpellé les ministres sur l'affaire des duchés de Schleswig-Holstein et de Lauenbourg. Quinze orateurs ont successivement pris la parole; mais, cette fois, ministériels (fonctionnaires), catholiques et libéraux, ont été d'accord sur cette grande question nationale. L'enthousiasme était au comble. M. Rindeschwender, un des plus anciens députés, déclarait qu'au premier coup de canon danois il s'enrôlerait comme simple soldat pour voler au secours de ses frères.

Le ministre, à son tour, a déclaré « qu'on devait s'en rapporter aux gouvernements allemands. »

Prusse rhénane. — Les nouvelles données depuis quelques jours par les journaux de Berlin de la concession prochaine d'un nouveau journal catholique dans les provinces rhénanes paraît vouloir se confirmer. Jusqu'à ce jour, la *Gazette de Cologne*, journal le plus répandu de l'Allemagne (il compte plus de neuf mille abonnés), a été, tant que la censure prussienne le permettait, le représentant fidèle des idées politiques et religieuses de ces contrées. Les fondateurs du nouveau journal, malgré leur grande influence et les ressources pécuniaires dont ils disposent (car il paraît que c'est la haute noblesse qui fournit l'argent, et le haut clergé l'idée motrice), auront fort à faire pour se maintenir à côté de la puissante *Gazette de Cologne* qui est devenue, pour nous servir d'une expression de Gœthe, « une douce habitude » pour les habitants des provinces rhénanes.

Déjà le rédacteur du nouveau journal est nommé : c'est M. Scholten, docteur en philosophie et ancien professeur à une Académie royale de jeunes nobles. On le dit savant et animé de zèle. Souhaitons qu'en dehors de ces précieuses qualités, il possède, ou du moins acquière bientôt le talent de diriger un journal politique et religieux d'opposition catholique en Allemagne.

REVUE SCIENTIFIQUE.

De la Psychologie d'Aristote, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. — Le *Traité de l'âme*, d'Aristote, a échappé aux malheurs dont ont été victimes la plupart des autres ouvrages du fondateur du péripatétisme. Publié par son auteur lui-même, il nous est parvenu dans toute son intégrité, et comme il roule sur les problèmes fondamentaux de la philosophie, on ne peut nulle part ailleurs mieux étudier la pensée réelle du rival de Platon, du philosophe que la scolastique a avoué pour maître, et dont, après plus de deux mille ans, l'action se fait sentir encore sur nos écoles et sur nos esprits. Aussi, en publiant une traduction nouvelle du *Traité de l'âme*, M. Barthélemy Saint-Hilaire a-t-il cru devoir résoudre auparavant, à l'aide de cet ouvrage même, la question tant controversée du spiritualisme ou du matérialisme d'Aristote. Il l'a fait avec succès.

Que l'homme qui méconnaissait la Providence, enseignait l'éternité du monde et de ses formes actuelles et ne donnait pour but à la vie que le bonheur temporel, que cet homme doive être rangé parmi les matérialistes, il est singulier qu'on en ait douté si longtemps, et il fallait tout l'aveuglement du moyen âge pour défendre l'orthodoxie philosophique du savant que les Athéniens avaient banni comme suspect d'athéisme. La psychologie d'Aristote suffirait d'ailleurs pour bannir toute hésitation. Cette psychologie n'est que de la physiologie ; elle repose sur une erreur fondamentale, sur la confusion complète de l'esprit et de l'organisme, de la force qui pense et de celle qui digère. L'âme de l'homme, selon Aristote, réunit à la fois, comme facultés ou forces, la génération et la nutrition, la sensibilité, le désir ou le mouvement ou la locomotion, la pensée enfin. Aussi le *Traité de l'âme* est-il plutôt une introduction à l'histoire naturelle qu'un traité de psychologie. Il y est parlé de toutes les âmes, de celles des plantes et des animaux, aussi bien que de celle de l'homme. Toutes ces âmes sont sœurs; elles sont plus ou moins

douées, mais elles sont de même nature. L'âme n'est que la *forme* des êtres organisés, c'est-à-dire leur détermination, leur spécification, leur organisation même. Aristote, il est vrai, reconnaît dans l'intelligence un élément supérieur : c'est l'intelligence active, qu'il oppose à l'intelligence passive. Celle-ci, liée à la sensibilité, reçoit de l'extérieur les données, les connaissances particulières sur lesquelles celle-là juge et raisonne. Mais cette force quasi-divine, qui descend dans l'homme pour l'éclairer, qui constitue l'entendement, qui par sa nature est semblable à l'élément sidéral, elle est impassible, elle est dépourvue de mémoire, et si elle est impérissable, elle n'emporte avec elle au delà de cette terre aucun vestige de sa personnalité passagère. On voit bien que cette immortalité-là n'est qu'un leurre.

Au fond, les théories d'Aristote sont donc fortement imprégnées de matérialisme ; cela est triste à dire, mais cela est vrai. Le plus grand naturaliste de l'antiquité n'avait pas compris la distinction radicale de l'organisme et de l'esprit; c'est là qu'est la source de toutes ses erreurs. Lui, qui avait été le disciple de Platon, il n'a pas reconnu le mystère de la dualité humaine que son maître avait si bien établie, et dont l'humanité d'ailleurs, autorité plus puissante que celle des philosophes, avait toujours gardé conscience.

En tout cela, M. Saint-Hilaire ne laisse rien à désirer ; il donne des preuves abondantes et éclaire parfaitement un point d'histoire qui, il est vrai, n'était pas bien obscur, quoique des préjugés enracinés y eussent jeté quelque ombre. Mais M. Saint-Hilaire ne se borne pas là ; après avoir établi le véritable caractère des doctrines aristotéliciennes, il s'occupe de les combattre, et montre combien sont peu solides les fondements sur lesquels reposent ces théories, que la science et les peuples ont également condamnées. En un mot, il fait, au point de vue de l'éclectisme, une réfutation du matérialisme, et surtout de ce matérialisme physiologique, qui semble avoir ses premières racines dans le *Traité de l'âme* et qui s'est perpétué jusqu'à nous, qui même aujourd'hui est représenté dans la section de philosophie de l'Académie des sciences morales. Le but et l'œuvre de M. Saint-Hilaire sont en cela assurément très-méritoires, et nous n'avons nulle envie de prendre contre lui la défense des phrénologistes et des autres matérialistes de la même école ; mais nous avons pourtant quelques réserves à faire.

Les preuves philosophiques de la dualité humaine sont évidentes : le combat même que nous sentons en nous en est une démonstration formelle; la pensée suppose un principe actif et spirituel qui constitue notre identité, et que la conscience que nous avons de nos actes intellectuels sépare radicalement du principe vital qui opère à notre insu ;

la liberté et la moralité humaine, ces deux faits incontestables, n'ont pas d'autre explication possible. Il faut être bien aveugle pour ne pas voir ces vérités. Mais si les philosophes sont invincibles sur ce terrain, les physiologistes d'autre part, qui prétendent que tous les actes humains dépendent plus ou moins de l'organisme, ne manquent pas d'arguments spécieux pour soutenir leur thèse. Les hallucinations, la folie, l'hérédité des dispositions morales, ne semblent-elles pas prouver que le domaine de l'organisme et celui de l'âme se mêlent et se confondent? Les affections du cerveau ne réagissent-elles pas sur la pensée? La sensibilité d'ailleurs est une question mixte où la psychologie et la physiologie sont également intéressées. Les physiologistes qui, en partant de ces données, vont jusqu'à nier l'existence d'un principe spirituel et libre, dont ils croient pouvoir se passer pour l'explication des phénomènes intellectuels et moraux, ces physiologistes commettent sans doute une monstrueuse erreur; ils retombent dans la confusion où Aristote s'est perdu; ils ne distinguent plus les opérations fatales et aveugles de la vie animale et les actes où l'âme intervient avec sa liberté, avec sa conscience, avec sa moralité. Mais les philosophes, qui repoussent le secours de la physiologie, qui déclarent que la psychologie n'a pas besoin de cet auxiliaire, qui veulent que leur science marche seule, indépendante, souveraine, ne tombent-ils pas de leur côté dans un excès presque aussi dangereux? L'homme n'est pas un ange, une créature purement spirituelle : c'est un être complexe; son âme a été faite pour être jointe à un corps; c'est un esprit qui, au moins pendant cette vie, a besoin d'un instrument, et qui ne se trouve en relation avec le monde et avec ses semblables que par un intermédiaire. La pensée elle-même, cet acte éminent de l'âme, il lui faut des signes, il lui faut la connaissance du langage, non pas seulement pour se manifester, mais pour exister. L'homme qui ignore toute langue, qui n'a pas de signes à sa disposition, qui n'a pas reçu l'enseignement de la parole, cet homme ne pense pas.

C'est en s'appuyant sur ces bases qu'un certain nombre de philosophes, et de philosophes chrétiens, ont voulu sceller l'alliance de la psychologie et de la physiologie, pour arriver à une théorie plus complète et plus rationnelle des actes humains et pour établir les rapports de l'organisme et de l'esprit. Nous pouvons citer entre autres M. Buchez et l'abbé Bautain, qui, avec des méthodes et des vues différentes, ont compris tous deux qu'en marchant dans cette voie nouvelle, on devait conduire les deux sciences à des résultats inattendus, doubler leur puissance en doublant leurs moyens d'investigation, et servir ainsi puissamment la cause du progrès scientifique, qui tourne toujours, en définitive, à l'avantage de la vérité religieuse. N'est-ce pas en s'inspirant de cette méthode

que les physiologistes les plus modernes, le docteur Cerise entre autres, ont démontré l'influence que le développement intellectuel exerce sur le développement corporel, ont prouvé que pour vivre, même d'une vie matérielle, l'homme a besoin de la vie de l'intelligence, ont établi scientifiquement que la connaissance des signes et la pratique du langage sont nécessaires à la bonne constitution de l'organisme, et qu'en vertu même de leur nature physique, les hommes n'auraient jamais pu subsister dans cet état d'isolement et de sauvagerie dont tous les philosophes incrédules font nécessairement l'état primitif de l'humanité.

Mais M. Saint-Hilaire n'approuve pas ces tendances. Il reconnaît les bonnes intentions des physiologistes, qui, sans vouloir dépouiller la psychologie, se bornent à lui offrir leur concours pour l'aider dans ses recherches et la compléter; mais il ne croit pas que leur système soit acceptable, et il repousse leurs propositions avec autant de rigueur que les usurpations des physiologistes immodérés, des Cabanis, des Gall, des Broussais, qui aspirent à l'héritage de la psychologie et croient qu'on ne peut étudier l'homme que le scalpel à la main. Selon lui, le seul parti raisonnable en physiologie est celui qui n'étudie que les phénomènes de la vie et qui s'abstient dès que la pensée est en jeu. L'observation des faits intérieurs, des faits de conscience, comme on dit dans l'école éclectique, est la seule source où la philosophie doive puiser pour la connaissance de l'âme. Hors de là, pas de recherches possibles, pas de science, pas de salut. En vain signale-t-on l'influence réciproque que l'âme et le cerveau exercent l'un sur l'autre; en vain cherche-t-on à déterminer la part qui revient à l'un et à l'autre dans la sensation, dans le sentiment, dans la pensée même; l'éclectisme refuse d'aborder ces questions; il a si peur d'élargir sa méthode qu'il aime mieux nier les problèmes que de les étudier, et il ne réfléchit pas qu'en agissant ainsi, il prête des armes à nos adversaires communs, et risque de rejeter dans le matérialisme les physiologistes, dont les difficultés restent sans solution.

Les éclectiques ont vraiment trop d'ambition; la philosophie pour eux est une religion aussi inébranlable et plus complète que toute autre; c'est d'elle seule que vient la certitude; c'est elle qui, sous l'autorité de la raison seule doit fonder méthodiquement les grandes croyances dont nous avons besoin et nous apprendre les secrets de notre origine et de nos destinées. Héritier de Descartes et de Platon, l'éclectisme bravera également les attaques de la théologie et de la physiologie; il fera son chemin entre ces deux ennemis; il se suffira à lui-même et suffira à tous les hommes éclairés. C'est M. Saint-Hilaire qui, avec une simplicité et une franchise très-louables, lui fait ces magnifiques promesses. Voilà sans

doute de bien hautes prétentions ; mais à côté d'elles qu'offre la réalité ? Un système ontologique formé de débris de tous les systèmes, et spécialement de ceux de Platon et de Descartes, auxquels d'ailleurs on n'a ajouté aucune preuve nouvelle, ni fait faire aucun progrès ; l'affirmation que la vérité est déjà découverte tout entière et se trouve contenue dans l'ensemble de systèmes contradictoires ; une méthode d'observation psychologique, empruntée en partie à l'Ecosse, en partie à l'Allemagne, dont on n'a pas encore démontré les bases et qui n'a encore donné aucun résultat ; cette méthode enfin, servant de *criterium* dans le choix des systèmes et la détermination de ce qu'ils ont d'erroné ou de juste : tout l'éclectisme est là. En vérité, quand on n'est pas plus riche, ni plus neuf, on ne devrait pas se montrer si fier, rejeter tout secours étranger et proscrire également la science physiologique et la révélation ; on ne devrait pas surtout se porter pour l'héritier direct et le successeur de toute religion.

Mémoire sur la durée de la vie humaine, par M. Benoiston de Chateauneuf. — Il y a deux méthodes différentes de dresser les tables de mortalité : l'une consiste à diviser le chiffre de la population totale par le nombre annuel des décès ; le quotient est alors regardé comme l'expression de la durée moyenne de la vie. Sur une population de 100,000 âmes, par exemple, si les décès moyens annuels s'élèvent à 2,500 (le 25e), on en conclura qu'en moyenne les habitants ne vivent que 25 ans. Cette manière de procéder est évidemment défectueuse ; elle suppose en effet une connaissance qui manque le plus souvent, celle du chiffre exact de la population, et elle ne tient pas compte de nombreuses causes perturbatrices, entre autres des émigrations et des immigrations. L'autre méthode, au contraire, qui consiste dans l'étude et le dépouillement des actes de décès pour constater l'âge de chaque décédé, est beaucoup plus rigoureuse ; mais elle est si longue et si aride que généralement on l'a peu employée, et il faut reconnaître d'ailleurs qu'elle n'est devenue praticable que de nos jours, depuis qu'on possède des renseignements nombreux et détaillés sur le mouvement de la population de plusieurs Etats.

Or, c'est d'après cette seconde méthode qu'a opéré M. de Châteauneuf, dont les recherches ont par suite une valeur réelle, et dont les conclusions ont d'autant plus d'importance qu'elles s'appuient sur des chiffres considérables, sur plus de 15 millions de décès constatés dans une suite moyenne de quatorze années. Les éléments de son travail, qui lui ont été fournis par des statistiques officielles, viennent d'ailleurs de contrées qui diffèrent plus ou moins par le climat et par les mœurs, mais

qui sont habitées par une même race et professent également le christianisme, savoir : des Etats sardes, du midi de la France, de la Belgique, de l'Angleterre, de la Prusse et des Etats scandinaves.

Voici les principaux résultats auxquels est arrivé M. de Châteauneuf.

Sur 1000 enfants, le nombre moyen de ceux qui arrivent à 10 ans, pour tous les pays que nous venons d'énumérer, est de 556 seulement. Ce nombre des survivants descend ensuite à 500; autrement dit, la moitié des générations a disparu, entre l'âge de 20 et de 25 ans, à une époque que M. de Châteauneuf a le tort de ne pas préciser plus rigoureusement. A 30 ans, il reste 444 survivants; à 40 ans, il en reste 383, et à 60 ans, 242.

Pour faire sentir l'importance de ces résultats, nous croyons devoir mettre en regard ceux que donnait Moheau dans ses *Recherches sur la population de la France*, et qui ont été répétés dans une foule de livres. Suivant ce statisticien, l'un des plus célèbres et l'un des plus exacts du XVIIIe siècle, une génération était réduite à moitié au bout de 10 ans (500 survivants sur 1000) ; à moins des 2 cinquièmes à 30 ans (400 survivants); à moins de 1 tiers à 40 ans (333 survivants); aux 3 dixièmes à 50 ans (300 survivants), et à 2 treizièmes à 60 ans (154 survivants).

On voit que les nouveaux rapports diffèrent notablement des anciens et sont beaucoup plus favorables. Mais il ne faudrait pas se hâter d'en conclure que Moheau s'est trompé ; il est plus probable, au contraire, que les faits ont changé, et que les progrès politiques et économiques des sociétés ont prolongé la vie des hommes. Ce dernier résultat apparaît même avec une évidence incontestable si, au lieu de s'en tenir à la moyenne générale trouvée par M. de Châteauneuf, comme nous l'avons fait, on prend la moyenne particulière de notre pays, sur lequel portaient exclusivement les recherches de Moheau. La différence devient alors si grande qu'elle n'est plus explicable par des erreurs.

Quoi qu'il en soit, en décomposant les tableaux de M. de Châteauneuf, on trouve que, sur les peuples compris dans ses recherches, il y en a qui sont toujours au-dessous et d'autres toujours au-dessus de la moyenne. Les Etats sardes et la Prusse sont de la première classe ; la France, la Belgique, et surtout les Etats scandinaves, sont au contraire de la seconde, dans laquelle est aussi rangée l'Angleterre; les actes de l'état civil sont trop mal tenus, il est vrai, dans ce dernier pays, pour qu'on puisse se confier à la certitude de ce résultat. Nous venons de dire que, dans la moyenne générale, sur 1000 enfants, 556 survivaient à 10 ans ; mais cette proportion, suivant M. de Châteauneuf, serait dépassée de beaucoup en France et en Angleterre, où elle monterait à 589,7 et à 606,9 ; elle s'élèverait même en Danemark jusqu'à 617, tandis qu'elle descendrait en Piémont

à 520 et en Prusse à 505. De même, pour l'âge de 40 ans, au lieu de 384 personnes sur 1000 qui l'atteignent en moyenne, nous en trouvons 398 en Angleterre, 419 en France et 461 en Danemark. Voilà de bien grandes variations de pays à pays ! D'où proviennent-elles ? Des conditions climatériques, indépendantes de l'homme et supérieures à ses efforts, y sont sans doute pour quelque chose ; mais les institutions, la direction administrative, l'oubli ou le soin de l'hygiène publique, l'état économique des classes pauvres, contribuent davantage encore à les produire. Il y a là un grave avertissement pour les pouvoirs qui sont chargés de veiller à la vie des hommes, et qui négligent si souvent et d'une manière si coupable cette grande et sainte tâche. N'est-il pas affreux de penser que de nos jours, dans la belle Italie et dans la savante Allemagne, aux portes de Turin et de Berlin, les générations qui naissent sont réduites à moitié vers l'âge de dix ans, malgré les progrès de la science et de la richesse publique ?

Il est fâcheux que M. de Châteauneuf n'ait pas étendu son travail aux autres parties de l'Europe ; mais les documents lui manquaient. Pour l'Espagne, le Portugal, la plus grande partie de l'Italie, plusieurs Etats d'Allemagne, la Hollande, l'Autriche et la Russie, les gouvernements, soit crainte, soit insouciance, n'ont encore publié aucune statistique détaillée qui puisse servir de base à des calculs de ce genre. On sait seulement que dans quelques-uns de ces pays, et notamment en Russie, la perte des enfants du premier âge est énorme et dépasse de beaucoup les proportions que nous venons d'indiquer, même celles des Etats sardes et de la Prusse. Il suit de là que le rapport des naissances à la population change ; que la fécondité des mariages et le nombre considérable des nouveau-nés ne prouvent pas du tout l'augmentation de la population ; que la durée moyenne de la vie diminue beaucoup, et que, sur une population donnée, on trouve en Russie beaucoup moins d'adultes que dans l'Europe occidentale.

Les recherches de M. de Châteauneuf lui ont également permis de constater : 1° qu'en Europe les femmes vivent plus longtemps que les hommes, et qu'à tous les âges le nombre des survivants est plus considérable dans le sexe féminin que dans le sexe masculin, et 2° que, si la longévité se rencontre plus souvent dans certains pays, dans ceux du Nord surtout, on ne saurait pourtant la regarder comme étant le partage exclusif de ces contrées ; que tous les climats, au contraire, paraissent être compatibles avec une longue durée de la vie. Ce qui partout abrége les jours et rapproche la tombe du berceau, c'est bien moins le froid et la chaleur que le dénûment, les privations, l'oppression.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

La France, ses institutions, ses assemblées politiques, son état social et moral, et le développement de ses libertés publiques, par M. Jules Migeon. Premier volume [1].

Une histoire de France est-elle chose possible? J'en doute fort. Y a-t-il assez de la vie d'un homme pour embrasser pendant une série de douze ou quinze siècles les annales d'un grand peuple, pour les poursuivre dans tout leur détail, et pour les raconter d'un bout à l'autre avec un soin égal, une étude également profonde, un détail également circonstancié, et cette identité de vue et de langage qui seule peut faire l'unité d'un livre? Si ce travail remplit de longues années, les transformations inévitables de notre esprit lui ôteront son unité; l'homme qui finira ne sera plus l'homme qui a commencé. Une histoire nationale, avec la multiplicité des points de vue, la diversité des recherches, l'abondance de faits secondaires que l'on exige aujourd'hui de la science historique, me paraît donc une œuvre à peu près impossible.

Aussi n'est-ce pas ce que M. Migeon a voulu faire, bien que son ouvrage soit beaucoup plus historique que le titre ne semble l'annoncer. L'étude des institutions l'a conduit à l'étude des faits, et, entre l'un et l'autre, le lien en effet est difficile à rompre. Cependant une œuvre ne vient à bonne fin qu'à la condition d'être circonscrite, et nous voudrions que le point de vue spécial de M. Migeon fût exactement dessiné, et, puisqu'il ne veut pas entrer dans ce gigantesque labeur d'une histoire de France, qu'il nous indiquât d'une manière plus précise quelle portion il embrasse, quel ordre de faits il suit de préférence. Et puisque les institutions politiques sont le principal objet de sa pensée, il faudrait

[1] 1 vol. in-8°, Paris, 1841. Comptoir des Imprimeurs-Unis.

que ce qui touche à leur formation, à leur naissance, à leur développement, à leur progrès, fût plus complétement mis en lumière et plus dégagé des autres éléments historiques.

Voilà ce qui nous semble manquer à cet ouvrage. Ce qui lui fait défaut n'est pas l'amour de la vérité historique et le zèle d'investigation; ce n'est pas non plus le calme et l'intelligence judicieuse avec laquelle les questions controversées y sont discutées; ce n'est pas non plus une exposition précise, lucide et parfois habilement concentrée d'un certain ordre de faits. Aucune de ces qualités ne fait défaut à M. Migeon, mais le cadre manque à son livre; le dessin de son sujet est trop vaguement indiqué. C'est trop court, trop serré, trop peu approfondi sur certains points, trop inspiré sur certains autres par la réminiscence de travaux antérieurs que M. Migeon révère avec un orgueil fort légitime, mais qu'il accepte d'une manière un peu trop absolue; cela est, en un mot, trop un livre de publiciste pour être une histoire générale, et, d'un autre côté, il y a trop de détails de pure histoire ou même d'érudition historique, trop de discussions sur des questions purement savantes, trop de faits étrangers à l'ordre politique, ce qui touche les institutions politiques est trop peu dégagé pour que ce soit tout à fait le livre d'un publiciste. C'est une œuvre qui n'est ni assez historique ni assez politique.

Ce défaut, M. Migeon semble presque l'avouer dans sa préface : trop judicieux pour ne pas le sentir et trop sincère pour le dissimuler. Mais qu'il nous pardonne si nous attachons à cette critique plus d'importance qu'il ne le fait lui-même. C'est un grand point que de bien définir son sujet, c'est un repos pour le lecteur, et pour l'auteur lui-même un préservatif contre plus d'une faute. Même dans le détail, la délimitation du sujet fait éviter bien des erreurs ; par cela même qu'elle circonscrit les recherches, elle les permet plus complètes, et surtout elle sert à trouver cette notion de l'ensemble, ce point de vue dominant qui est la clef des questions secondaires. Ainsi, dans un travail spécial sur les institutions de l'empire romain, M. Migeon eût mieux discerné deux choses que, sans doute, il est loin de confondre, mais qui, ce semble, se mêlent sous sa plume : l'ordre politique introduit par Auguste et l'ordre administratif inauguré plus tard par Dioclétien ; il n'eût pas laissé dans l'ombre le premier, qui a bien eu son importance, et qui même, au point de vue des provinces conquises et de la Gaule en particulier, a été le grand complément et la plus forte sanction de la conquête. Il n'eût pas dit non plus (p. 177) que « les décrets d'Auguste avaient rendu les lois ro-« maines exécutoires sur tout le territoire de l'empire. » Il n'y a pas, que nous sachions, trace d'un pareil décret, contraire à tout l'ensemble

de la politique romaine, et la phrase de M. Migeon ne peut être dans un homme aussi instruit qu'une inadvertance.

De même encore, dans un ouvrage plus limité, il aurait mieux pesé le jugement de M. Thierry sur les moines bretons et ne les eût pas accusés de pélagianisme : erreur complétement réfutée aujourd'hui ; s'il eût eu pour but l'histoire de l'Eglise, il n'eût pas répété le déplorable jugement de l'école du XVIIIe siècle sur l'empereur Julien. Julien put avoir des qualités administratives et militaires ; mais s'il eût été homme d'Etat, ou du moins si le sens politique n'eût été altéré en lui par la passion, il aurait compris, chrétien ou sceptique, que persécuter le Christianisme, ou seulement arrêter son progrès, c'était ôter à l'empire si menacé sa dernière planche de salut. Son apostasie, même au point de vue de la politique, fut une faute énorme, et son replâtrage du paganisme, modelé à l'imitation du Christianisme lui-même, fut une puérilité de sophiste tout à fait au-dessous d'un homme d'Etat. M. Migeon n'aurait pas non plus écrit sur les martyrs la note singulière dans laquelle il semble ne voir dans les apôtres chrétiens que des tribuns, dans les martyrs que des chefs de secte ou de parti (comme si des hommes de tout rang, des enfants, des femmes, n'eussent par milliers souffert le martyre), et dans laquelle enfin, suivant la même pensée, il oublie le sens si connu du mot de *confesseurs*, applicable, comme on le sait, à tous ceux qui avaient *confessé* la foi dans les tourments, et croit y voir une qualification hiérarchique du sacerdoce.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET Ce,
Rue de Seine, 32.

GRÉGOIRE XVI ET PIE IX.

Del primato morale e civile degli Italiani, per Vincenzo GIOBERTI, 2[a] edizione. Bruxelles, 1845, 8°.

—*Delle speranze d'Italia* (da Cesare BALBO), 3[a] edizione. Capolago, 1355, 18°.

— *Degli ultimi casi di Romagna* di Massimo D'AZEGLIO, Italia, 1846, 18°.

— *Conforti all' Italia, ovvero preparamenti all' insurrezione* (sans nom d'auteur), Paris, 1846, 12°.

— *Della nazionalità italiana, saggio politico-militare* di G. DURANDO. Paris, 1846, 12°.

— *Question italienne,* par M. CANUTI, nouvelle édition suivie de *Quelques réflexions de l'auteur sur les affaires des États romains.* Paris, janvier 1846, 8°.

— *L'Ausonio, rivista Italiana mensile. Anno primo.* (Les cinq premiers fascicules.) Paris, 1846, 8°.

— *Raccolta di atti officiali e di diversi scritti, intorno alla presenti vertenze fra l'Austria ed il Piemonte.* Lauzanne, 1846. 18°.

Les nouvelles que l'on reçoit de Rome sont toujours les mêmes depuis deux mois ; la joie universelle ne se calme point, et l'attente de ce que doit faire le Pape Pie IX est encore plus vive qu'au début de son règne. Nous-mêmes nous cherchons vainement à rasseoir nos esprits. Jamais, en effet, l'action de la Providence ne s'est montrée d'une manière plus manifeste, et c'est la première fois peut-être que la réalité a paru combler les vœux les plus ardents de l'imagination.

Dire qu'on éprouve tant de satisfaction et que l'on conçoit de

si chaudes espérances, c'est avouer qu'on souffrait naguère et que l'âme était accablée sous de tristes pensées. En parlant ainsi, nous n'avançons rien que notre silence et celui de tous les organes de l'opinion catholique n'aient exprimé depuis longtemps. Oui, sans doute, le gouvernement temporel du Saint-Siége laissait beaucoup à désirer; il y avait malaise et dissension au dedans, et souvent faiblesse excessive au dehors. Mais comment nous aurait-il été possible de traiter librement ces graves questions? Amis et ennemis nous en empêchaient: les amis, par leur tendance presque générale à confondre deux ordres d'idées et de faits pourtant bien distincts, l'action du Pape comme prince temporel et son autorité comme chef spirituel de la chrétienté; les ennemis, par leur passion à s'emparer de tous les signes de la faiblesse humaine qui se manifestaient dans l'administration de l'Etat pontifical, pour s'en faire une arme contre l'empire même de la religion.

Immédiatement après la mort de Grégoire XVI, le moment n'était pas encore venu de nous expliquer avec une entière liberté; l'issue des opérations du conclave nous causait une extrême inquiétude; nous craignions de la part de cette assemblée des incertitudes, des divisions, des lenteurs; les intrigues diplomatiques allaient se jeter au milieu de ses délibérations; nous attendions enfin à chaque instant à voir éclater dans les Légations le volcan révolutionnaire.

Une seule circonstance, dont les lecteurs habituels de ce recueil ont certainement gardé le souvenir, peut faire comprendre quelle était la difficulté de notre position. Nous voulons parler de l'article relatif à la lettre-circulaire que Grégoire XVI avait adressée aux évêques de la Gallicie. Cette lettre avait produit dans toutes les opinions une émotion fâcheuse; le sentiment que nous avions éprouvé à Paris se trouvait partagé par les catholiques de la Belgique, de l'Angleterre et de l'Irlande. Et nous qui venions de lire les réclamations brûlantes contre l'état politique de la Romagne, écrites par M. Maxime d'Azeglio, pour ainsi dire, sur les marches du trône d'un prince aussi

prudent que catholique, comment aurions-nous pu nous empêcher de reconnaître un certain rapport entre la condamnation des patriotes polonais et les mécontentements mal contenus de la Romagne?

L'impression produite par ce document n'était pas moins vive dans la Chambre des Députés : on avait vu M. Thiers colporter de banc en banc la lettre du Pape, et mettre au défi les catholiques de soutenir désormais aucun principe de liberté en présence d'un arrêt aussi formel. Bien ou mal interprétée, la lettre de Grégoire XVI devenait un texte d'accusation entre les mains de nos adversaires, et la nécessité de donner quelques éclaircissements à ce sujet nous fut démontrée précisément par ceux de nos amis qui avaient pu recueillir les impressions de la Chambre.

Jamais texte ne fut plus solennellement pesé et délibéré que l'article du *Correspondant :* tous les membres présents de notre conseil de surveillance y prirent part, et l'autorité de la théologie fut invoquée pour nous mettre à l'abri de toute erreur doctrinale.

Et pourtant la situation était si tendue que nous ne pûmes éviter l'impression pénible causée par notre article sur quelques esprits de la plus haute autorité : des dissentiments furent exprimés, et nous comprîmes le danger qu'il y aurait pour nous à nous hasarder une seconde fois sur ce terrain.

Cependant une démarche beaucoup plus grave avait lieu secrètement. Une lettre signée par quatre membres de la Chambre des Députés, catholiques dévoués, pris dans les quatre côtés de cette assemblée, était transmise au Saint-Siége comme un avertissement nécessaire de l'effet produit dans les pays constitutionnels par le document dont le despotisme autrichien s'était emparé avec un perfide empressement.

Que l'on compare maintenant ces complications et ces angoisses avec l'enthousiasme sans bornes qu'a produit dans l'État pontifical la publication de l'amnistie, et l'annonce des réformes politiques et civiles ; qu'on ajoute même à cet éclatant

tableau les faibles ombres qui l'accompagnent, c'est-à-dire les marques de mécontentement données par plusieurs éminents fonctionnaires en publiant le *pardon* de Pie IX, la retraite volontaire de quelques-uns, le silence de beaucoup d'autres, et enfin les actes de violence commis dans les Légations par les *volontaires* de Grégoire XVI, et personne désormais ne refusera de convenir que nous venons d'échapper à une des situations les plus périlleuses qui se puissent imaginer.

Cependant, pour être juste et en même temps demeurer fidèle à notre précédent langage, tâchons de mesurer l'intervalle qui sépare le nouveau règne du précédent, et d'abord convenons, comme d'un défaut entièrement français, de l'excès de nos craintes.

Beaucoup de nos amis avaient mal jugé de la lettre aux évêques de la Gallicie : on pouvait en déplorer l'inopportunité, on devait en absoudre l'intention. En même temps nous apprenions qu'on nous avait lus à Rome avec plus de sang-froid qu'en France, ce qui démontrait que notre manière de voir n'y paraissait ni si insolite, ni si audacieuse. D'autres symptômes tendaient également à nous rassurer. On avait arrêté plusieurs fois dans Rome la distribution de *l'Univers*, journal dans lequel la cause de la Pologne avait trouvé d'énergiques et éloquents défenseurs; mais les efforts de la diplomatie pour obtenir l'interdiction absolue de ce journal étaient demeurés sans résultat. Des lettres confidentielles, émanées d'un personnage alors extrêmement haut placé dans le gouvernement romain, nous démontraient que si l'alliance entreprise en France entre les convictions catholiques et les principes de la liberté constitutionnelle n'était pas toujours bien comprise dans le sens pratique, au moins les intentions n'étaient pas incriminées. Si d'une part on n'exprimait aucun reproche contre ceux dont la tendance est de subordonner l'Eglise à l'Etat, les catholiques plus hardis, dont l'action causait souvent tant d'inquiétude à Rome, étaient assurés de la meilleure part de sympathie.

Ne négligeons pas non plus, pour nous éclairer sur le fond

des choses, la lumière qui résulte des circonstances de l'élection de Pie IX. Il faut se rappeler l'unanimité qui, dès le second tour de scrutin, sembla se prononcer en faveur du cardinal Mastaï. Ceux qui se déclaraient ainsi avaient été pourtant presque tous adjoints au Sacré-Collége par le Pape Grégoire XVI. De son côté, l'évêque d'Imola n'avait pas eu besoin de se contrefaire pour capter les suffrages : ce qui les lui conciliait, c'était précisément la sage administration de son diocèse au milieu des troubles voisins et le souvenir de la confiante générosité qu'il avait montrée à Spolète en faveur des personnes compromises dans les conspirations politiques.

Etait-ce uniquement la crainte d'une explosion dans la Romagne qui poussait ainsi les cardinaux à un choix contraire peut-être à leurs inclinations secrètes ? Les nouvelles étaient plus rassurantes qu'on ne s'y serait attendu, et l'on possédait toutes les garanties d'une libre élection.

Mais, dit-on, Pie IX rencontre autour de lui beaucoup de résistances ; le choix qu'il a fait du plus populaire des cardinaux pour son ministre a semé l'inquiétude dans le Sacré-Collége ; on craint qu'une vigoureuse opposition ne retarde les améliorations si impatiemment attendues, et que le passé ne fasse contre-poids au présent et à l'avenir. — D'abord il faudrait savoir à quoi s'en tenir sur ces prétendues dissensions, et de plus, si elles existent, elles ne prouvent tout au plus qu'un excès de timidité, fondé sur la défiance qu'inspirent, non le caractère de Pie IX, mais les intentions de ceux que l'amnistie vient de rattacher au Saint-Siége d'une manière presque miraculeuse.

Si le nouveau pontificat se distingue de celui qui l'a précédé, la différence n'est donc pas dans le fond des choses ; il n'y a de soulevé qu'une question d'opportunité.

Ici nous nous trouvons dans une position singulière et qu'avant tout il importe d'expliquer. Personne plus que nous n'est convaincu de la nécessité d'établir une distinction tranchée entre la puissance temporelle du Pape et son autorité spirituelle. Cette principauté que le successeur de saint Pierre exerce depuis

mille ans ne touche réellement aux fonctions du vicaire de Jésus-Christ que par un point, la nécessité de l'indépendance du siége suprême. Hors de là, le Pape peut commettre toutes les fautes politiques imaginables; pourvu qu'il reste la pierre angulaire de la foi, Dieu n'aura pas manqué à sa promesse. Le caractère et la conduite des Papes ont été souvent calomniés , pas toujours. Il reste dans l'histoire du Saint-Siége, ramenée à la plus stricte vérité, des fautes énormes et des crimes d'autant plus odieux que la responsabilité de celui qui les a commis est plus auguste; le miracle, c'est qu'un Jean XXII, un Alexandre VI, même un Innocent X (car dans les grandes positions la faiblesse est un crime), soient restés les organes infaillibles de la foi.

On concevrait donc à la rigueur un état de choses dans lequel, sauf la liberté qu'assure la possession d'une couronne temporelle, l'exercice de l'autorité spirituelle resterait à tous les yeux parfaitement distincte des actes politiques du Pontife. C'est là ce que la doctrine gallicane paraît avoir voulu établir, et il est d'ailleurs merveilleux de voir avec quelle facilité les hommes du moyen âge admettaient cette distinction. Qu'on lise avec attention les historiens du XVe siècle, et l'on ne doutera pas que les soldats de Charles VIII n'aient reçu avec une entière conviction des mains d'Alexandre VI la bénédiction apostolique dans toute sa plénitude. Plus tard, des princes catholiques crurent avoir accompli un progrès, en excluant les légats du Pape du règlement des affaires européennes, au traité de Munster. L'ancien arbitrage du Saint-Siége parut alors supprimé, et le Pape fut confiné au gouvernement de ses Etats, sans qu'il fût permis à un catholique de tirer des fautes qu'il y aurait commises aucune conclusion contraire à l'obéissance que les fidèles du monde entier doivent au successeur de Jésus-Christ.

Mais aujourd'hui les adversaires de la papauté sont ceux qui, par leurs accusations, font le retour le plus décidé vers les traditions du moyen âge. Les observateurs protestants triomphent

en jetant un regard superficiel sur l'apparence inculte du patrimoine de saint Pierre. Les rationalistes demandent compte au dogme catholique de la solitude et des mendiants de Rome. Aussi l'exagération de ces reproches a-t-elle déjà produit une réaction favorable, non-seulement au gouvernement temporel du Pape, mais encore au catholicisme. Depuis que des observateurs plus scrupuleux ont étudié les détails du gouvernement romain, chacune des rectifications qu'ils ont produites a opéré sur quelques esprits prévenus ; nous ne serions pas étonnés que la lecture des rapports de M. Cerfbeer et du voyage de l'honorable M. Fulchiron n'eût rendu des âmes à la foi. Que la vérité éclate dans tout son jour, et que le progrès y corresponde ; qu'on voie clairement tout ce qu'il y a de louable dans le gouvernement romain et que le bien demeuré en retard s'accomplisse : alors la manifestation de ces faits agira sur les consciences d'une manière encore plus puissante.

Les effets qu'on a droit d'attendre de ce double changement dans le jugement à porter de l'État romain ne se bornent pas à l'ordre intérieur de ce gouvernement. Sans nier les inconvénients qu'entraînait pour la république chrétienne l'autorité d'un chef ecclésiastique, on est forcé de convenir que cette république n'a rien gagné au renversement d'une telle autorité. L'Europe, depuis lors, n'a joui que d'un équilibre fictif, et l'asservissement des uns, le morcellement des autres, ont donné de cruels démentis aux publicistes qui prétendaient fonder la garantie des nationalités sur le ménagement réciproque de leurs intérêts. Pour remédier à cet état de choses, tous les progrès actuels, toutes les espérances légitimes aboutissent au centre du Catholicisme. Qu'il s'agisse de l'Irlande, de la Pologne, de l'Italie, de l'Espagne ou des chrétiens d'Orient, tous ces membres déshérités de la grande fédération, on ne comprend pas qu'ils y reprennent jamais leur place ou leur influence sans l'action bienfaisante du Saint-Siége. Que de questions d'ailleurs, telles que l'abolition de l'esclavage et la préservation des peuples conquis dans l'ancien comme dans le nouveau monde,

pour lesquelles il manque un arbitre supérieur et désintéressé! Ainsi donc, soit que les regards se tournent vers Rome pour lui reprocher l'inaction à laquelle on l'a condamnée, soit qu'on se contente de déplorer le mal sans en entrevoir le remède, il existe une tendance irrésistible à rendre au Saint-Siége au moins une partie de l'influence morale qu'il a perdue. Pour reconnaître cette nécessité, il n'est pas indispensable de se livrer aux théories idéales de De Maistre ou de Gioberti; l'étude positive des faits suffira pour convaincre tous les hommes de bonne foi.

C'est alors que se présente la question vraiment formidable de savoir si le Saint-Siége comprend sa mission, et si, appelé à jouer un si grand rôle, tant au dedans qu'en dehors de l'Italie, il s'apprête sûrement, quoique lentement, à combler l'attente universelle.

Nous ne craignons pas de l'avouer, si Pie IX n'était qu'un généreux novateur, quelle que fût la grandeur de ses vues, nous ne le verrions pas sans crainte se lancer dans une épreuve aussi grave. Mais si nous prouvons que le Pontife est venu en son temps, qu'il est le successeur naturel et nécessaire de Grégoire XVI, et qu'en fermant les plaies du dernier règne il ne fait qu'accomplir une nouvelle phase de la même mission, il nous semble qu'on devra concevoir une plus ferme confiance dans ce qui se passe et dans ce qui se prépare.

Une telle proposition surprendra sans doute les partisans d'aventure que l'amnistie vient de donner à la papauté. Pour eux, le Saint-Siége ne peut se remettre bien dans l'esprit des peuples sans démentir la tradition qu'hier encore Grégoire XVI paraissait suivre. Le dernier Pape gouvernait en monarque absolu : le nouveau doit donner immédiatement à l'État romain une charte constitutionnelle; la liberté de la presse était proscrite, non-seulement en fait, mais en principe : l'abolition de la censure sera sans doute un des premiers fruits de l'avénement de Pie IX; on promulguait des bulles contre la liberté de conscience au point de vue théologique et telle que l'entendent les

protestants : Pie IX ouvrira de sa main les échoppes de la société biblique. Que si ces changements éprouvent quelque retard, c'est que nos espérances étaient vaines, c'est que le nouveau Pontife se laisse aller aux idées rétrogrades qui l'entourent.

Le gouvernement de Rome est un gouvernement ecclésiastique : est-ce un bien, est-ce un mal pour les sujets qui le subissent ? Nous ne nous chargeons pas de la réponse ; mais la question peut se poser de même à propos de toutes les sortes de domination. Il n'en est pas qui ne présente des inconvénients, et presque toujours, quand il s'agit de puissances chrétiennes, des avantages particuliers. Sans doute un gouvernement dirigé par des prêtres a des embarras qui lui sont propres : si la carrière du sacerdoce y offre une perspective qu'on ne rencontre nulle part, ceux qui n'ont que la vocation laïque sont moins bien partagés que dans les monarchies et dans les républiques séculières. Qu'une telle condition excite des regrets individuels, c'est là un résultat inévitable, et nous pourrions tous, en quelque lieu que nous soyons nés, avoir à nous plaindre du sort que Dieu nous a départi en ce monde. Pour que chacun fût content, il faudrait qu'on ne fût marin qu'en Angleterre, érudit qu'en Allemagne, agriculteur qu'en Flandre, et ainsi de suite. Cela suffit-il pour ébranler les droits du Saint-Siége ? Devra-t-on, pour complaire aux mécontents, détruire un ordre politique garanti par une possession de dix siècles ? Et si une telle révolution doit ébranler la société chrétienne jusque dans ses fondements, faudra-t-il sacrifier la stabilité du monde à la répugnance de certains Romagnols pour l'état de choses dans lequel ils sont nés, et d'où dépendent des intérêts si sacrés ?

Le premier devoir des sujets du Pape est donc d'accepter les conditions inhérentes à leur patrie, d'en comprendre les avantages et de chercher les moyens d'en atténuer les inconvénients.

En ce sens, nous repoussons comme absurdes et coupables les théories qui reprennent *ab ovo* l'histoire de la Péninsule, qui

s'exaltent au souvenir de la grandeur matérielle des Romains, qui rêvent un Vatican sans Pape et une Italie sans catholicisme.

Nous accueillons au contraire avec sympathie les griefs des citoyens qui se plaignent de la suppression de leurs antiques libertés municipales, qui réclament la réforme d'une législation civile désormais sans rapport avec les mœurs de notre temps, qui demandent l'ordre dans les finances et la fondation du crédit public sur des bases aujourd'hui justifiées par l'expérience, qui soupirent après l'établissement d'une armée et d'une marine nationales, qui voudraient voir étendre par de sages règlements, par des travauxpublics bien entendus, leurs relations avec le reste de la Péninsule et les autres peuples de l'Europe. Quand les sujets du Pape soutiennent que la plupart de ces biens leur manquent, et qu'ils pourraient en jouir, leur prétention n'a rien que de fondé et de légitime. Plus ils ont attendu ces réformes, plus on comprend la popularité naissante d'un souverain qui a l'intelligence pour tout comprendre et la volonté pour tout réaliser.

Mais est-ce là tout, et supposé que Dieu permette à Pie IX d'accomplir son œuvre, les inconvénients du gouvernement ecclésiastique pour l'ordre civil seront-ils tous effacés ?

Lorsque, avec une bonté et un tact qui ont ravi d'admiration l'Europe entière, Pie IX s'entretint avec M. Renzi des améliorations à introduire dans l'État romain, le proscrit de la veille développa avec liberté un des principaux griefs de la Romagne, et demanda que désormais toutes les fonctions civiles fussent confiées à des laïques. « Si le bien se fait réellement, répondit le « Pontife avec une admirable douceur, qu'importe que ce soient « des mains ecclésiastiques ou séculières qui l'accomplissent ? » A la place de M. Renzi, nous aurions eu quelque chose à répliquer; mais la discussion aurait été bien longue et bien difficile pour la position réciproque des deux interlocuteurs, quelque condescendance qu'y mît le généreux Pontife.

Jusqu'à quel point les gouvernements temporels ont-ils la responsabilité des âmes ? A cette question, la politique qui prévaut

aujourd'hui en Europe fera sans doute une réponse négative. Deux choses paraissent avoir disparu des gouvernements modernes, la censure des mœurs et les lois somptuaires. Le for extérieur paraît seul appartenir au domaine de l'Etat, et c'est en ce sens qu'on proclame et qu'on applique le principe que tout ce que la loi n'interdit pas est permis. L'administration s'est avancée dans cette voie jusqu'à réglementer le désordre, et de là est résulté une espèce de complicité entre le pouvoir et la corruption, celle-ci consentant à abandonner en liberté publique l'équivalent de ce qu'on lui concédait en licence privée.

Quelques gouvernements modernes ont réduit cet odieux compromis en système, et tous ceux qui ont étudié l'Europe savent que c'est de l'Autriche que nous voulons principalement parler. Les hommes de sens et d'honneur qui connaissent les secrets du machiavélisme aulique ont généralement peu de respect pour la mémoire de l'empereur Joseph II et de Léopold, grand-duc de Toscane : Vienne et Florence en apprennent trop au sujet de leurs principes de gouvernement. Là, sous une mansuétude patriarcale se cache un véritable poison. Tous les sentiments généreux qui naissent de l'âme sont atteints dans leur source ; tous les instincts de la chair sont invités à se satisfaire dans l'intérêt du despotisme et de sa sécurité. Là, les mauvaises mœurs, conduites avec prudence, donnent droit à la faveur publique ; et l'austérité du caractère, comme la gravité de la vie, n'engendre que des ombrages. Les gouvernements qui parviennent ainsi à maintenir dans leurs sujets une vie morbide, mais soumise et contenue, s'applaudissent de la sagesse de leurs principes ; ils montrent avec orgueil aux autres peuples la tranquillité qui règne sous leurs lois, et peu s'en faut qu'ils n'attribuent l'éternité à leurs systèmes.

Les Italiens étaient peut-être plus propres qu'aucun autre peuple à subir une telle expérience. Doués sans doute plus richement que le reste des Européens, ils portent aussi plus aisément tout à l'extrême, et leurs caractères offrent les plus étonnants contrastes, soit que les mêmes individus les ren-

ferment, soit que les types opposés se produisent en des personnes diverses. On connaît ce mot d'un embaucheur de la propagande révolutionnaire : « Ne me parlez pas des Italiens ; on « ne peut jamais compter sur eux : qu'un accès de fièvre les « prenne, ou qu'ils entendent un bon sermon, et les voilà partis, « malgr étoutes leurs promesses. » En général, les Italiens ont l'esprit juste et agissent d'une manière logique. Quelle que soit l'impression qui les domine, l'admiration ou la peur, l'intérêt ou la conscience, ils la subissent complétement. Les plus incrédules en apparence sont du tempérament de ce Des Barreaux qui, mangeant gras par bravade un vendredi saint, et entendant gronder le tonnerre, se mit à jeter son dîner par la fenêtre en disant : « Voici bien du bruit pour une omelette au lard ! » Il faut qu'il reste de la foi dans l'âme de celui qui profère de telles paroles.

A côté de ces natures flottantes se prononcent des caractères entiers comme aucune race n'en possède peut-être. Quand l'égoïsme s'est emparé d'une âme italienne, et que la passion de soi-même a trouvé les justifications toujours prêtes de la raison, l'intrigue et la perversité s'y développent d'une manière monstrueuse. Quand, au contraire, la nature italienne s'est engagée dans la droite voie, il n'y a pas plus de raisons pour qu'elle s'arrête que quand elle a pris le mauvais chemin. Si l'on veut trouver encore, comme aux siècles de la fervente Église, toutes les profondeurs de l'innocence, et en quelque sorte tous les abîmes de la vertu, c'est en Italie qu'il faut se rendre. La famille des thaumaturges s'est incessamment renouvelée dans les cloîtres.

Les ressources de la nature italienne et les grâces de Dieu sont si grandes à cet égard, que c'est à peine si la tyrannie autrichienne en comprime le développement. On trouve des vertus incomparables dans le clergé séculier de la Lombardie, où les monastères d'hommes sont restés fermés depuis Joseph II. En Toscane, les grands exemples de la Thébaïde sont familiers aux couvents de l'Apennin. L'action étroite qu'un gouvernement ja-

loux laisse à la religion dans ces provinces produit des résultats d'une admirable fécondité, et le vrai christianisme y coule à pleins bords.

Mais aussi, dans cette partie de l'Italie, le désordre des mœurs a quelque chose de sacré aux yeux de l'Etat, et c'est cette liberté que quelques-uns des sujets du Pape ne craignent pas d'envier à leurs compatriotes courbés sous le joug des *barbares*. On rougit de le dire, mais jusqu'ici l'Autriche comptait de nombreux partisans dans les Légations. Sous prétexte d'assurer au peuple le bienfait d'une législation fixe, la société *Ferdinandea* avait propagé ses affiliations depuis le Pô jusqu'aux Abruzzes, et c'est à la répugnance qu'inspiraient ces sectaires qu'il faut principalement attribuer l'exaltation cruelle que les *papalini* et les volontaires de Grégoire XVI ont montrée dans le cours des dernières années.

Il est, en effet, impossible au gouvernement romain de se dépouiller entièrement de son caractère religieux. Il traite ses sujets tout autant comme pasteur que comme souverain ; il se croit chargé de diriger les consciences comme de surveiller les actes extérieurs, et généralement le sentiment du bien qu'il peut faire l'empêche d'apercevoir les abus et les dangers d'une telle accumulation de responsabilité. C'est précisément l'opposé de la conduite du gouvernement autrichien : c'est, si l'on veut, l'excès contraire. Tâchons d'en apprécier les effets.

A priori, on peut affirmer que les motifs du système romain, étant infiniment plus purs, doivent produire de meilleurs résultats. La pratique sincère de la religion, même quand elle est imposée, implique un degré de liberté considérable : le supérieur obéit à la même règle que l'inférieur, et le joug devient léger quand existe cette égalité sublime de la soumission. Les personnes qui ont longtemps résidé dans l'État romain n'ont pas du peuple l'idée que les valets de place et les mendiants en donnent aux touristes. Les mœurs y ont de la gravité et de l'innocence, et le sentiment religieux s'empreint sur presque tous les actes de la vie. Est-ce à cette préoccupation qu'il faut attri-

buer l'éloignement de ce peuple pour le travail, et les philosophes de l'État pontifical diront-ils, à l'exemple de La Fontaine : « *On nous ruine en fêtes?* » Mais pour apprécier ce qui a ralenti le travail et la production en Italie, pour faire la part équitable au climat comme à l'histoire, pour comprendre les causes de la barbarie primitive qui s'est conservée sur les versants de l'Apennin, il faudrait de longues et impartiales études, et sans doute les résultats qu'on en tirerait ne s'accorderaient pas avec les sentences ordinaires d'une opinion superficielle et prévenue. On peut remarquer seulement que là où des causes particulières ont maintenu l'activité du travail ou établi la tranquillité des habitudes, la pureté relative des mœurs n'est pas moins remarquable que dans le reste du pays.

Je ne serais pas si sûr des effets du gouvernement religieux sur les classes riches et lettrées, car là les excitations ambitieuses et les tentations de l'hypocrisie peuvent agir sur les âmes d'une manière déplorable ; et pourtant, là aussi, quand on fait la part du vice et de l'intrigue, la noblesse de l'âme unie à la distinction de l'intelligence frappe assez souvent les regards les plus prévenus pour contraindre à concéder une large part à l'exception. Or, chez tous les peuples, quand il s'agit de la vertu des riches, si l'on ne veut pas tout condamner, on est orcé d'admettre que l'exception, c'est la règle.

Les plaintes qu'excitent à Rome la vénalité et l'intrigue sont de tous les temps ; le siècle où nous vivons n'est pas pire à cet égard, et même il vaut mieux que ceux qui l'ont précédé ; les scandales y sont moindres et les vertus plus répandues. Si l'autorité religieuse n'y était pas prépondérante, si la censure des mœurs n'y existait pas, les grands, le clergé et le peuple y seraient-ils plus moraux, plus intelligents et plus heureux? Bien audacieux celui qui proposerait une solution à ce problème sans avoir profondément étudié la nature et la tradition. Or, on ne peut nier que ceux qui ont le plus longtemps vécu à Rome ne soient aussi ceux qui pensent le plus de bien de ses habitants.

Mais plus on s'éloigne de Rome, plus s'affaiblit l'effet de ce qui convient à cette ville : c'est en grande partie ce qui rend si complexe la question du gouvernement des Légations.

Un tel système d'administration, fondé sur la censure des mœurs, est-il aujourd'hui irrémissiblement condamné par l'expérience que l'humanité a conquise depuis le XVIIIe siècle? Est-ce de la part du Saint-Siége une preuve d'ignorance et de tyrannie, de n'avoir pas aidé à cette impulsion? Pour répondre à cette question, il faut rappeler quels étaient la situation et les devoirs du Saint-Siége en présence des efforts de la philosophie ; fallait-il alors, pour le bien de l'humanité, qu'il se soumît ou qu'il résistât à outrance?

Le XVIIIe siècle ressemblait au gouvernement autrichien : il aimait une servitude licencieuse. C'est ainsi que, après avoir foulé aux pieds le Christianisme, il conduisit la société française à la plus épouvantable catastrophe. Etait-ce alors le rôle de l'Eglise de distinguer dans le torrent ce qu'il pouvait rouler de paillettes d'or et de limon fertile? Ouvrez les œuvres de Benoît XIV, parcourez les gigantesques travaux accomplis à cette époque par l'érudition catholique au delà des Alpes, contemplez saint Alphonse de Liguori, le contemporain de Voltaire, consacrant par un martyre perpétuel l'indulgence d'une discipline prête à ouvrir les bras à tous les pécheurs, et vous commencerez à comprendre l'unité de la tâche imposée alors à l'Eglise. De tels efforts n'admettaient ni division ni distinction. On ne doit pas l'impartialité à l'ennemi qui compte déjà sur la victoire.

Grégoire XVI appartenait par son âge et son éducation à cette grande époque : c'était à la fois un moine et un savant. Le martyre d'un Pontife, les longues souffrances de l'autre lui avaient en quelque sorte tracé sa voie. Les Papes du XVIIIe siècle avaient semé avant l'hiver. Le soin principal de ceux qui ont présidé aux premiers temps du XIXe devait être de préparer une moisson qui, ayant germé dans un autre temps, n'en était que plus précieuse pour le salut de l'humanité. Sous

ce rapport Grégoire XVI a merveilleusement accompli sa tâche, et son nom sera à tout jamais associé à la renaissance du catholicisme en Europe et au rétablissement des missions dans tout le globe.

Quant à la manière dont l'illustre Pontife a compris ses devoirs politiques, il faut lui tenir compte des circonstances au milieu desquelles il fut élu. Une révolution, dont le caractère n'était pas encore bien défini, surtout aux yeux des puissances étrangères, venait d'ébranler de nouveau le sol de la France, et le contre-coup s'en faisait sentir en Italie par une révolte ouverte contre le Saint-Siége. On avait tout lieu de craindre que la persécution ne recommençât en France, et que la propagande hostile à l'établissement catholique ne disposât encore une fois des destinées de l'Italie.

Cependant l'horizon commence à s'éclaircir : le gouvernement né de la révolution de 1830 se prononce pour l'intégrité de l'Etat pontifical, et la religion, honorée par toute la France, atteste qu'une telle résolution ne cache ni arrière-pensée ni regrets. On peut affirmer qu'à dater de cette époque Grégoire XVI conçut pour la France une amitié qui ne s'est démentie dans aucune circonstance. Pourquoi donc cette amitié n'a-t-elle pas porté, dans l'intérêt de l'État romain, tous les fruits qu'on était en droit d'en attendre? Sans entrer dans le détail des nombreuses tribulations du Saint-Siége, on peut, je pense, signaler deux obstacles principaux : d'une part, la France, par suite de son nouveau système politique, ne voulut ou ne put, dans la plupart des cas, agir isolément des autres puissances, les unes hérétiques, les autres, comme l'Autriche, hostiles aux intérêts de l'Italie, toutes, par conséquent, odieuses ou suspectes au Saint-Siége ; de l'autre, en dictant au Pape, jusque dans les moindres détails, la conduite qu'il avait à suivre pour calmer le mécontentement de ses sujets[1], on froissa la juste susceptibilité d'un

[1] Voir la note collective présentée au Pape le 21 mai 1831 par la Prusse, la Russie, l'Angleterre, l'Autriche et la France. C'est un des premiers et des plus étranges exemples de la *politique de concert*, et l'on

souverain, d'autant plus jaloux de son indépendance qu'il possède moins de moyens matériels pour la faire respecter. Que ceux qui accusent la conduite de Grégoire XVI avec le plus d'amertume consentent un moment à envisager la question du point de vue que j'indique, et ils resteront convaincus que le principal motif des résistances de ce Pontife a été la nécessité de maintenir sa dignité personnelle.

Sans doute la persistance du système suivi par le gouvernement de Grégoire XVI a produit dans les Légations et la Romagne des résultats fort tristes, ouvert des plaies et nourri des haines privées qui peuvent compter, dès à présent, parmi les plus grands obstacles que rencontrent les généreux desseins de Pie IX. Il est permis de croire, toutefois, qu'avec un Pontife moins ferme pour le maintien de ses droits, le terrain aurait été moins bien préparé encore pour la pacification qu'il ne l'est aujourd'hui.

Pendant quinze ans le Saint-Siége a eu pour adversaire au delà de l'Apennin un parti entièrement hostile au principe de sa souveraineté, et qui naguère encore nourrissait l'espérance d'amener un démembrement de l'Etat romain. Ces illusions, entretenues par la Jeune-Italie, formaient un obstacle invincible à toute réconciliation.

Cependant la nécessité de sortir de la routine des sociétés secrètes commençait à se faire sentir, et des publicistes, auxquels l'Italie vouera une reconnaissance éternelle, se résolvaient enfin à braver à la fois les passions démagogiques et

s'étonne de la naïveté avec laquelle les patriotes italiens reprochent à Grégoire XVI de ne s'être pas recommandé à ses sujets par sa docilité à suivre des injonctions aussi explicites. Cependant le Pape était entré dans la carrière des réformes, par pur amour du bien, et au risque qu'aucun de ses sujets ne lui sût gré de ses concessions. Mais ses *conseillers* trouvaient qu'il n'allait pas encore assez vite en besogne, et dès 1832 l'ambassadeur *anglais* quittait Rome avec éclat, reprochant au Saint-Père de n'avoir pas tenu ses promesses. C'était le temps où les principes de la *non-intervention* étaient proclamés le plus haut; mais on n'y regardait pas de si près quand il s'agissait des affaires du Pape.

les implacables défiances du despotisme étranger, pour tracer à la Péninsule une voie d'indépendance et de progrès entre la torpeur de la servitude et l'agitation des crises révolutionnaires.

Les gouvernements nationaux de l'Italie ne pouvaient rester insensibles à cet appel. Tandis que dans le royaume de Naples l'issue de la tentative des frères Bandiera excitait une compassion universelle, le Piémont, qui déjà avait marqué sa tendance par l'asile offert à Silvio Pellico, offrait un champ libre à des pensées patriotiques, heureusement aussi modérées que généreuses. Ces circonstances toutes nouvelles devaient contribuer à présenter la résistance de Grégoire XVI sous un jour plus favorable. Les publicistes qui proposaient de renoncer à toute idée révolutionnaire pour que les efforts communs fussent consacrés à la conquête de l'indépendance nationale, mettaient pour première condition le respect des souverainetés actuelles, principalement de celles qui n'ont pas le caractère d'une occupation étrangère; dans ce système, celle du Pape, la plus attaquée jusqu'alors, réclamait au contraire le plus de respect. De là le langage absolument nouveau que tinrent, en 1845, les insurgés de Rimini : «Nous vénérons la hiérarchie ecclésiastique et tout le « clergé; nous avons l'espoir qu'il reconnaîtra la noble essence « de civilisation que renferme le catholicisme. Aussi, pour que « nos vœux ne soient pas interprétés d'*une manière sinistre* par « l'Italie et par l'Europe, nous proclamons hautement notre res« pect pour la souveraineté du Pontife comme chef de l'Eglise « universelle, sans restriction ni condition; quant à l'obéissance « QUI LUI EST DUE comme souverain temporel, voici les principes « que nous lui donnons pour base et les demandes que nous « formulons, etc. »

Qu'aurait-il fallu pour que cette déclaration fût entièrement irréprochable? D'abord ne pas recourir à l'insurrection, tout en reconnaissant implicitement qu'elle était condamnable; puis ne pas mettre de conditions à une obéissance proclamée en même temps comme un devoir.

Ce nouveau progrès, les citoyens les plus distingués de Bologne l'accomplirent immédiatement après la mort de Grégoire XVI. Sans ranimer désormais les vaines espérances de l'insurrection, on s'adressa pacifiquement au conclave, en exposant des griefs légitimes sous une forme légale et respectueuse. Tout cela était possible et salutaire du moment que la question de souveraineté était vengée d'attaques si longtemps répétées.

Mais, dira-t-on, la réconciliation, à l'espérance de laquelle tous les cœurs s'ouvrirent après la mort de Grégoire XVI, aurait été impossible du vivant de ce Pontife. Je ne nie pas dans un vieillard l'influence des anciennes impressions et la persistance des idées. Le mal était grand dans la Romagne, et pourtant, sans l'ébranlement donné à l'opinion par un nouveau règne, il y aurait eu peut-être un plus grand danger à sortir brusquement de cette situation déplorable. L'âge avancé du Pontife conseillait donc à la fois la prudence et la patience. Quelque vivacité qu'aient eue les plaintes des opprimés, jamais le caractère de Grégoire XVI ne fut mis en question; et ce qui prouve qu'il ne dépendait pas uniquement de lui d'améliorer le sort des provinces, c'est précisément l'origine de la popularité dont jouit le cardinal Gizzi, aujourd'hui premier ministre de Pie IX.

Gizzi, légat de Forlì sous Grégoire XVI, sut maintenir par une modération exemplaire la tranquillité dans son gouvernement. Là, ni arrestations préventives ni tribunaux d'exception; les mesures acerbes, les persécutions arbitraires s'arrêtaient à sa frontière. Pourquoi donc, si le système du gouvernement papal eût été de pousser ses sujets au désespoir, Gizzi n'a-t-il été, du vivant de Grégoire XVI, ni rappelé ni désapprouvé? Ces différences si tranchées dans l'administration de la Romagne prouvent de la faiblesse et de l'indécision, nullement des intentions coupables au centre du gouvernement.

Appliquons maintenant ces réflexions aux premiers événements du règne de Pie IX.

Quand le Sacré-Collége a donné pour successeur à Grégoire XVI un prélat pieux, sage et humain, il a voulu pacifier l'Etat pontifical, et non diminuer l'autorité du Saint-Siége.

Quand le nouveau Pape a pardonné aux factions, le langage de père et de roi qu'il a tenu prouve qu'il avait pleinement accepté la pensée du conclave.

Les améliorations que son gouvernement annonce auront le même caractère. On veut dissiper par des actes les préventions injustes dont le Saint-Siége est l'objet, et il n'est nullement question d'amoindrir l'Eglise et de l'accommoder à des fantaisies de ce siècle, à la fois superficielles et outrageantes.

Observez le contraste de l'accueil fait à l'amnistie par les adversaires de Grégoire XVI en Italie et en France.

En Italie, où l'impression religieuse a quelque chose d'irrésistible, les droits du prince et l'étendue de sa clémence ne sont contestés par personne : Galetti, l'ancien chef de la société Ferdinandea, se précipite aux pieds du Pontife en fondant en larmes; Renzi, l'âme du mouvement de Rimini, s'attelle au char triomphal de Pie IX.

En France, où les philosophes de la Péninsule tâchent de se réchauffer au soleil de l'incrédulité, il semble d'abord, si l'on en croit quelques réfugiés, que l'acte de la clémence pontificale ne soit qu'une déception nouvelle pour les patriotes Italiens. Quelques-uns, plus rapprochés des doctrines de l'école *nationale*, se plaignent néanmoins que Pie IX ait mis des conditions au pardon qu'il octroye : à les entendre, le premier devoir du Pape aurait été de reconnaître le droit d'insurrection dans les révoltés de la Romagne, et d'entrer en transaction avec eux.

Cependant l'Autriche aperçoit pour sa puissance italienne des dangers d'une nouvelle nature. Jusqu'ici l'indépendance nationale ne se produisait que dans les livres; la velléité du roi de Sardaigne de prêter un certain appui à ces espérances pouvait à la rigueur être considérée comme une des oscillations du système de bascule entre la France et l'Empire, au moyen duquel la puissance piémontaise est parvenue à se fonder et à s'étendre. Quand Tu-

rin s'ébranle, Milan sait les moyens de la tenir en bride. Mais un Pape qui ose se confier à ses sujets de la Romagne, mais un peuple qui se serre avec un enthousiasme indicible autour de son souverain, n'est-ce pas un symptôme bien plus formidable contre les oppresseurs de l'Italie? On n'a pu peser sur le conclave : le choix qu'il a fait est le premier fruit de cette liberté. On ne saurait offrir un concours perfide à un prince qui n'a point d'ennemis : alors le dépit du despotisme se trahit par des paroles amères, qu'on voudrait rendre à la fois menaçantes et dédaigneuses. On rappelle au Saint-Père la faiblesse numérique de son État, la déplorable situation de ses finances, les haines irréconciliables qu'ont créées les précédentes dissensions; on veut lui faire craindre d'être abandonné à lui-même, quand les factions (qu'on se promet sans doute d'attiser) seront devenues maîtresses de sa couronne.

En face de l'Autriche, la France approuve, et sous presque tous les rapports elle a lieu de se réjouir. Si même elle pouvait s'abandonner sans réserve aux tendances d'une sage politique, elle ne devrait rien voir que d'avantageux pour elle dans le glorieux mouvement que Pie IX imprime à la papauté. Puissance essentiellement catholique, elle a le plus grand intérêt à ce que l'Eglise soit pure au dedans et influente au dehors. Après les combinaisons de la Sainte-Alliance, toutes dirigées contre nous, elle ne peut concevoir l'espérance de reprendre sa position légitime en Europe que quand les nations méridionales auront reconquis leur place dans l'équilibre européen. Mais la France actuelle, à qui l'on reproche tant de faiblesses, aurait envie d'offrir en compensation quelque pâture à la vanité nationale : il lui en coûterait trop d'avouer qu'elle n'est pour rien dans la politique de Pie IX. Au moins voudrait-elle avoir l'air de lui donner quelques conseils : avec quel zèle ne recommande-t-elle pas la *modération* aux sujets du Pape, et sans doute au Pape lui-même? Le mot est excellent; mais défions-nous un peu de l'interprétation que notre gouvernement a la prétention d'en donner.

Ce qu'on appelle chez nous la *modération* en matière religieuse, c'est à l'égard de l'Eglise le renouvellement des inconséquences commises dans le cours des deux derniers siècles. On convient qu'il faut au peuple un peu de Catholicisme, mais pas trop. A petites doses, le Catholicisme est salutaire ; mais si on le laisse libre, il gâtera tout. La greffe et la taille sont nécessaires à l'Eglise, et le conseil d'Etat est régulièrement établi pour faire à son égard l'office de jardinier.

On voudrait aussi que Pie IX se mît à émonder la vigne du Seigneur ; ce serait un bon exemple pour les sauvageons catholiques qui pullulent depuis quelque temps sur le sol de la France. Un Pape qui permet les chemins de fer, qui admet le libre échange, qui autorise les congrès scientifiques, qui supprime les tribunaux d'exception, qui renverra sans doute les troupes mercenaires, qui s'apprête à réorganiser les libertés municipales, qui va réformer les finances et fonder le crédit public dans ses Etats, ne peut manquer d'avoir quelque chose de la modération de Clément XIV : les moines et surtout les Jésuites n'auront pas beau jeu sous son règne. Le voilà qui crée des chaires nouvelles : demain sans doute il fondera une Université sur le modèle de notre Université française. Que si les *préjugés* du Sacré-Collége l'arrêtent dans cette voie salutaire, au moins verra-t-il avec satisfaction accomplir chez les autres ce qu'il n'a pas la permission de faire chez lui. Ecoutez ce que disait il y a quelques jours, en présence du ministre de l'instruction publique, un professeur de seconde du collége de Henri IV, dont *le Siècle* a recueilli les paroles. En terminant la diatribe la plus violente contre l'enseignement catholique, après avoir fait entendre qu'avec la liberté d'enseignement l'*école rivale* envahirait toute la France, à moins que le Pape ne se mît du côté du Conseil royal : « Tout ce que nous pouvons, disait-il, c'est de tourner vers la « ville éternelle un regard plein d'espérance ; car de ce côté *sem-* « *ble luire enfin,* ÉCLOSE AU SOUFFLE DE LA FRANCE, une lumière « propre à dissiper les *ténèbres,* à faire naître la joie sur ces « visages attristés, le calme dans ces cœurs émus, à couron-

« ner d'une auréole nouvelle le front *rajeuni* de la chrétienté. »

Ce que nous avons dit de l'attitude de Pie IX comme prince temporel s'applique également à son caractère comme chef spirituel de la chrétienté. L'Eglise ne transige avec personne et ne compose avec aucune idée. Naguère entourée d'ennemis acharnés, abreuvée d'outrages et de calomnies, elle se renfermait dans les traditions divines et opposait une surface impénétrable à toutes les attaques.

Aujourd'hui elle commence à recueillir le fruit de sa constance. Son histoire est réhabilitée, son action sur les peuples glorifiée, sa philosophie proclamée comme la maîtresse des nations, sa discipline, sa liturgie, exaltées comme des conceptions qui dépassent les bornes de l'esprit humain. Je ne dis pas que ce soient là des vérités avouées par tout le monde ; mais les concessions des plus récalcitrants sont si considérables en comparaison des condamnations prononcées par le dernier siècle, le mouvement d'ailleurs s'empare avec tant de force de tous les bons esprits, que nous avons bien le droit de crier : *Ville gagnée !* même avant d'avoir renversé la dernière courtine.

L'Eglise, à son tour, abaisse les barrières qu'elle avait été contrainte d'élever pour sa défense : étant elle-même l'essence du bien et du vrai, toute science bonne, tout progrès positif rentre dans son domaine. Aussi n'est-ce pas pour elle le moment de céder un seul de ses droits, et de condamner elle-même tout ou partie des institutions qui l'ont soutenue au milieu de ses dangers. Et parce que des préventions obstinées ou des haines impuissantes, n'osant plus s'en prendre au cœur même de la religion, continuent de craindre ou de calomnier des instruments nés de son sein, approuvés par elle et auxquels elle doit en grande partie son salut, on ne verra pas le chef de l'Eglise se mettre en quelque sorte aux genoux de ses ennemis, et sacrifier à leurs passions les plus puissantes garanties de la régularité et de la discipline.

On se rappelle ce que nous avons dit plus haut de l'état des mœurs privées sous la domination autrichienne, et particulière-

ment en Toscane. Le sigisbéisme avec ses conséquences y règne encore comme en plein XVIII[e] siècle. Tous les observateurs éclairés s'accordent à attribuer ces désastreuses conséquences à l'imperfection de l'éducation des femmes dans les classes supérieures. Déjà, en plusieurs parties de l'Italie, des institutrices éclairées ont remédié au mal, et la réforme introduite à Rome par les dames du Sacré-Cœur y a produit la plus heureuse révolution. Il s'agissait d'étendre ces avantages à la Toscane, et en conséquence les mêmes religieuses s'apprêtaient à fonder à Pise une nouvelle maison. Mais voici que la philosophie se révolte : les dames du Sacré-Cœur sont affiliées aux Jésuites ; elles n'arrivent en Toscane que pour préparer les voies à la fameuse Compagnie, et pour porter atteinte à la douce liberté dont le pays jouit sous le sceptre paternel de ses souverains. Et les professeurs de Pise font une émeute (approuvée par le Grand-Duc) contre les dames du Sacré-Cœur.

Assurément Pie IX n'importera pas dans ses Etats la liberté autrichienne.

Assurément il n'abandonnera la protection de l'enseignement catholique, ni dans les pays où il subsiste, ni dans ceux où la conscience des pères de famille en réclame l'établissement.

Assurément il ne portera pas atteinte à la liberté des congrégations qui font la force de l'Eglise, et n'apposera pas l'anneau du pêcheur au bas des lois révolutionnaires qui transforment l'association des chrétiens en un crime de haute trahison.

Il faut que nos gallicans en prennent leur parti : Pie IX, le plus éclairé des Pontifes, le plus humain des princes, sera aussi *ultramontain* que pas un de ses prédécesseurs.

Dans le mouvement magnifique qui s'inaugure au centre du Catholicisme, deux principes doivent donc rester intacts : le droit du prince temporel et la tradition de l'Eglise.

Rien ne doit être *diminué;* rien ne peut être *rajeuni.*

La question intérieure offre de graves difficultés. Le Pape, en ouvrant des bras paternels à des adversaires désormais sou-

mis et repentants, ne songe pas à contrister ce qu'il y a de sincère dans le zèle, trop souvent rude et cruel, des populations constamment dévouées au Saint-Siége. Les factions qui partagent quelques villes ont des haines tenaces, et, pour les éteindre, il ne suffit pas, comme Grégoire X, d'appeler Guelfes et Gibelins à s'embrasser publiquement. Mais le Pape et son ministre connaissent parfaitement le terrain de ces haines, et personne n'est plus en état qu'eux d'en trouver le remède.

La prudence ordonne d'ajourner tout projet de fédération italienne. Il n'appartient au Pape d'entrer dans aucune pensée qui tende à ébranler les souverainetés actuellement établies dans la Péninsule, et pourtant il ne pourra ni ne voudra arrêter les progrès pacifiques de l'opinion : désormais il est un grand levier pour la délivrance future de l'Italie.

La part que les laïques devront prendre aux affaires de pure administration deviendra de jour en jour plus considérable : mais à mesure que cette révolution s'accomplira dans la proportion compatible avec la constitution des États romains[1], l'action spirituelle devra gagner en activité et en énergie. La conduite tenue par l'évêque d'Imola nous montre quelle sera, sur ce point capital, l'activité de Pie IX. Il ne s'agit pas ici de coaction, mais d'instruction et d'exemples.

Les questions du dehors seront envisagées avec la même lar-

[1] Le langage tenu par le cardinal Gizzi dans le premier acte officiel de son ministère qui ait été livré à la publicité confirme entièrement l'opinion développée dans cet article : « Sa Sainteté s'attache à procurer le « bien réel, positif et pratique de ses Etats et de ses bien-aimés sujets. « Vers ce bien se dirigeront toujours les vues de Sa Sainteté. Ce n'est ni « en adoptant *certaines théories* qui, par leur nature, *sont inapplicables à* « *la situation et aux mœurs des Etats de l'Eglise*, ni en s'associant à cer- « taines tendances dont il est tout à fait éloigné, que le Saint-Siége croit « pouvoir faire le bonheur de ses peuples. Ces théories et ces tendances « sont condamnées par beaucoup d'hommes sages, et compromettraient « manifestement la tranquillité intérieure et extérieure dont tout gou- « vernement a besoin s'il tient à assurer le bien-être de ses sujets. »
(*Instruction aux gouverneurs des provinces*, du 26 août 1846.)

geur de vues. Le Pape et son ministre ont parcouru le globe ; ils ont étudié l'esprit des constitutions ; ils savent que ce n'est pas respecter l'indépendance des nations que de tout céder au chef de l'État, là où la souveraineté est collective, et que protéger l'indépendance du Christianisme en exigeant le respect des droits de l'Église, c'est rendre aux princes et aux peuples le plus essentiel de tous les services.

Mais c'est assez revenir sur des considérations qui déjà ont été si bien présentées dans ce recueil. Voulant, à notre tour, juger des changements qui s'opèrent en Italie sous l'influence d'un grand Pontife, nous avons dû nous en rapporter souvent à des observations personnelles d'une date déjà ancienne. Quelque défavorable que paraisse parfois notre langage, notre affection pour ce pays n'en est pas moins profonde. Nous l'aimons comme chrétien, nous l'aimons comme Français, convaincu que nous sommes de l'intérêt qu'a la France à ce que l'Italie soit libre et florissante ; nous l'aimons presque comme un de ses enfants, tant les souvenirs de ses beautés, tant les impressions de son génie ont de force sur notre âme. Qu'on nous pardonne donc quelques remarques sévères, même alors qu'on les croirait injustes. La nation italienne a été jusqu'ici bien malheureuse ; mais les malheureux sont comme les puissants : ils n'aiment pas qu'on leur dise la vérité.

Ch. Lenormant.

MÉMOIRE

SUR LE

MAINTIEN DE LA MUSIQUE A L'EGLISE.

I

ÉTAT DE LA QUESTION.

Nous venons défendre ici l'une des parties les plus nobles de la science, généralement méconnue depuis des siècles, et abandonnée dans ce qu'elle a d'important à la vénération de quelques artistes ou à la curiosité de quelques antiquaires.

Il s'agit de la musique. Non pas telle que la vend et la dénature aujourd'hui, à tant le cachet, le premier venu qui s'intitule professeur sans avoir subi aucune épreuve ni reçu mission de qui que ce soit. Non pas même cet amas brillant de contredanses et de chansons, reliées par le titre d'opéra, et sur lesquelles l'éditeur et l'arrangeur calculent la popularité ou la vente, toujours la vente. Il s'agit de la musique, telle qu'on la donnait libéralement et savamment, après des études immenses et des épreuves solennelles, dans tous les grands centres de lumières, pendant les plus belles époques de l'art chrétien, avec ses formules raisonnées, et son sens philosophique, et sa vigueur juvénile ; enfin telle que l'Eglise catholique, apostolique et romaine l'avait définitivement et glorieusement inaugurée au moment où l'art national et catholique s'arrêta en si beau chemin.

Car la musique, comme l'architecture, quoique longtemps après elle, subit l'effet des préjugés de la Renaissance, dédaigneuse de ce qu'il

y avait d'original, de moderne, de religieux dans l'art, et lui préférant ce qui portait le sceau du paganisme. Mais si l'architecture chrétienne et symbolique tomba dès lors en désuétude, elle laissait partout des monuments visibles, gigantesques, qui défiaient, par la solidité de leurs bases et la hardiesse de leurs lignes, les désastres du temps et des architectes officiels. On ruina bien des façades vénérables, on couvrit d'ignobles emplâtres bien des chœurs d'église accusés d'être simples; mais sous ces masques aussi lourds que ridicules, les sacrés monuments parlèrent de toute l'énergie du langage divin, et ils ont si bien parlé qu'on a fini par les comprendre, et qu'aujourd'hui c'est à qui des architectes remettra en lumière la face native des chefs-d'œuvre de l'antique foi.

Un masque aussi fut appliqué à la musique, mais avec tant d'habileté et de persévérance qu'aujourd'hui les hommes les plus graves, ne sachant pas comment ce masque a été composé de couches imperceptibles, mais successives, le confondent avec la physionomie même de l'art et ne croient pas qu'on puisse l'arracher sans arracher l'art lui-même. C'est que d'abord la physionomie de la musique n'est pas saisissable à tous les yeux comme celle de l'architecture et de la peinture. Elle n'a rien de plastique, rien de palpable. On l'entend, on ne la voit pas ; encore n'est-il pas donné à tout le monde de la comprendre. Par une loi providentielle, qui fait de la musique un don, toute voix n'est pas juste, toute oreille n'est pas musicale. Voilà ce qui rend impopulaire toute discussion à son sujet, et par conséquent impossible le progrès qui naîtrait de la discussion.

Autre différence entre la musique et les autres arts, différence capitale et que l'on perd trop souvent de vue : c'est que l'art musical n'a pas suivi la marche des autres. Par cela seul que la musique est le don d'un petit nombre d'organisations particulières, elle ne put recevoir autant de développements qu'une autre science qui saute aux yeux de tout le monde. Quand, au XVe siècle, le style flamboyant déviait de la sublime simplicité des monuments bâtis au XIIIe, la musique, considérée sous les deux aspects de l'harmonie et de l'instrumentation, qui complétent, avec la mélodie, la trinité de son essence, la musique sortait à peine de ses langes. De même, lorsqu'au XVIe les arts abandonnaient la voie symbolique du Christianisme, la musique, au contraire, commençait à s'engager dans la route abandonnée par l'architecture. Et c'est en travaillant pour l'Eglise qu'elle avait acquis

cette perfection. Elle s'y maintint pendant un siècle à peu près sans être dérangée par aucune influence profane et dramatique; car alors le théâtre lyrique n'existait pas. Elle n'avait donc pas deux manières d'être. Les mêmes procédés, les mêmes formules servaient pour les temples et les salons, sauf la légèreté et la variété du rhythme et la tendance aux modulations que ne pouvait affecter la musique d'église, puisqu'elle se basait sur les tons fixes du plain-chant, auquel elle emprunta même de fréquents motifs. Le théâtre naquit sous des auspices tellement profanes, tellement distincts des lois morales qui régissent les peuples modernes, qu'il nous faut aujourd'hui diviser la musique en art sacré et en art profane, c'est-à-dire profané. Les anciens, qui sont toujours nos maîtres, ne comprenaient pas qu'un art, inspiration divine, pût être autre chose que sacré. Employé à leurs plaisirs sur le théâtre, c'était toujours l'art religieux, tant chez eux l'idée de la divinité était liée à celle de la beauté et de la perfection, et se mêlait à leurs joies passagères comme à leurs intérêts éternels. Voilà ce qui a donné un caractère de beauté divine à toutes leurs œuvres.

Mais d'abord il leur était beaucoup plus facile d'être religieux avec le culte des passions, qu'à nous d'adorer ce qui les crucifie, ou de faire intervenir la croix dans nos plaisirs habituels. Je crois bien que, dans un monde meilleur, la croix, c'est-à-dire le triomphe de l'esprit sur les sens, serait et sera l'étendard auquel se rallieront toutes les jouissances; mais dans le monde d'ici-bas, composé de corps et d'âmes, la division de l'art en *mondain* et *sacré* est de nécessité première. Pour n'avoir pas établi assez tôt cette division, on a laissé l'art sacré fourvoyer ses formules au théâtre et dans le monde, de même que l'art mondain s'est installé superbement dans nos églises. De ce désordre il est résulté pour l'Europe moderne un art sans caractère, une sorte de monstre à deux visages, qui tantôt salue avec une tendre vénération les autels du vrai Dieu, tantôt se retourne avec plus d'amour vers des dieux opposés, et brise avec les armes de la folie et de la volupté ce que tout à l'heure il adorait le front dans la poussière. Ainsi il y avait un art vrai pour chanter le vrai Dieu, et on lui fabrique un art faux, c'est-à-dire qui n'est pas à sa place ; car il est plus frivole que divin. Et comme les choses frivoles sont toujours plus faciles à exploiter que les vraies, c'est cet art-là que tout le monde apprend, que tout le monde enseigne; et pour le mettre à la portée de la foule, les faux ar-

tistes ont fait de l'art faux une chose si menue, si légère à porter, ils l'ont dépouillé si bien de tout élément scientifique, que, tout en l'honorant encore du nom de musique, ils le donnent avec une naïveté parfaite pour ce que c'est en effet, pour un art d'agrément.

L'art d'agrément est partout, au théâtre, au salon, à l'église.

Et l'art divin?... Mais il attend, dans son petit coin de bibliothèque, qu'on veuille bien se souvenir qu'il existe; que le clergé lui rende son ancienne place au chœur; et que le monde, après l'avoir entendu, s'écrie : « Ah! c'est bien la musique de nos églises, la reine de toutes les musiques! »

Nous sommes encore loin de là : la majorité des artistes et du clergé lui-même veut que l'art, même à l'église, soit agréable avant tout. Ainsi s'explique l'erreur des gens graves que révolte à bon droit l'introduction d'un art d'agrément à l'église; ils prennent l'art d'agrément pour la musique, et veulent chasser la musique de l'église pour en chasser l'art d'agrément.

Quand les hommes graves avancent de pareilles propositions, la tourbe des étourdis ne s'en fait pas faute. Aussi de toutes parts, à mes côtés, entendé-je éclater les cris : « A bas la musique à l'église! vive le plain-chant! A bas le grand orgue! vive l'orgue d'accompagnement!....., etc., etc. » C'est chose curieuse que toutes ces assertions contradictoires. C'est chose non moins curieuse que la complaisance de la presse périodique à les enregistrer, elle d'ordinaire si récalcitrante à l'endroit de la musique.

Pour ma part, j'avoue en avoir été d'abord tout réjoui. Enfin, me disais-je, la bataille commence : depuis assez longtemps nous cherchons à la livrer sans que la presse daigne nous prêter sa trompette. Puis, lorsque j'étais dans l'attente de la manifestation, tout finit par où l'on avait commencé. Chacun posa en l'air son petit principe en dehors de la science et de l'autorité, et s'en alla content.....

Il serait cependant fâcheux de laisser avorter tant d'ardeur martiale et se perpétuer quelques idées fausses; car toute idée est un germe qui se développe à l'infini si on ne l'étouffe. L'idée fausse a même plus de chances de succès que l'idée vraie, parce qu'elle ne heurte que le sens commun, vertu rare, et tend la main aux passions, qui seront toujours en majorité. Je relève donc le gant jeté par ceux qui ont crié à bas la musique à l'église et vive le plain-chant, pourvu cependant qu'il y ait de leur côté étude, aptitude ou autorité, sans

quoi d'avance leur requête est mise à néant. Qu'importe, en effet, que de braves gens sans étude, sans aptitude, sans autorité dans la question, s'avisent de la plaider contre les principes, l'histoire et l'Église, trois arbitres souverains?

Avant de discuter avec eux le point historique, entendons-nous sur les termes : « A bas la musique à l'église! » Quelle musique? Est-ce toute espèce de musique? Alors il faut rayer de vos papiers le plain-chant lui-même; car, jusqu'au XIVe siècle, le plain-chant et la musique n'ont fait qu'un; et depuis les psaumes de David jusqu'au traité de saint Augustin *de Musica*, et depuis ce traité jusqu'à l'Antiphonaire de saint Grégoire, il n'est nulle part question de distinguer, comme vous le faites, entre la musique et le plain-chant, qui est lui-même une partie de la musique. On ne connaît qu'une chose, célébrer les louanges de Dieu par les voix, et même les instruments, mais toujours d'après douze modes communs à l'art que vous divisez en deux arts, musique et plain-chant. Seulement la musique se divise elle-même en musique *plane* et musique *mesurée;* puis la question instrumentale se modifie, comme nous le verrons plus tard, par l'adoption de l'orgue. Ainsi le mot de musique désigne l'art : c'est le nom générique; plain-chant veut dire une partie de cette musique: c'est l'espèce; voilà pourquoi, dans tout le moyen âge, on l'appelle tantôt chant, tantôt musique, mais c'est tout un. La division de l'art en plain-chant et en musique ne signifie donc rien.

Eh bien, direz-vous, nous voulons parler de la musique profane. Très-bien. Faites-moi l'honneur de me définir ce mot de profane; car toute musique mesurée est profane pour qui ne veut que du plain-chant, et vous en êtes là. Direz-vous que c'est la musique théâtrale? Alors veuillez m'indiquer une musique moderne qui ne soit pas théâtrale, et qui pourtant soit digne de l'église. Je sais qu'il y en a, peu, excessivement peu; mais il y en a, et vous avez cru qu'il n'y en avait pas: c'est pourquoi vous demandiez tout d'abord si crûment qu'on bannît de l'église l'art qui seul peut aider la voix de l'homme à exprimer les louanges de la divinité.

Eh bien, concluez-vous, nous consentons à la musique antique... Ah! j'aurais encore beau jeu contre vous, que j'ai vus pendant certains mois de Marie préférer des romances et des ponts-neufs en plat français, que vous appeliez cantiques populaires, à des motets écrits dans la langue de l'Eglise avec autant de science que de

gravité. Mais je m'en tiens à votre dernier mot, et j'aime mieux croire que, par *musique antique*, vous entendez la grande école romaine fondée par Palestrina. Là-dessus tendons-nous la main, et passons à l'autre partie de votre déclaration de guerre : « Vive le plain-chant ! »

Oui, vive le plain-chant ; mais c'est toujours la même question : quel plain-chant ? Celui de Paris n'est malheureusement pas celui de Rome, qui n'est heureusement pas celui de Nancy, qui n'est pas celui de Trèves, qui n'est plus celui de Metz, qui n'est pas celui... etc. Tels se préoccuperont peu de la localité qui voudront un chant du XIIIe siècle [1]...... Enfin n'y a-t-il pas chaque jour de par le monde quelque *nouveau mode* de plain-chant... le meilleur de tous, s'il en faut croire les annonces? (C'est *une mode* d'accompagnement qu'essaient de faire prendre leurs auteurs. Ils en ont le droit.) Lequel de tous ces plains-chants voulez-vous ? Quel qu'il soit, je vous défie de contester ce fait, c'est que, dans chacun des plains-chants français dont j'ai fait mention, il y a non-seulement des différences contraires à l'unité et au bon goût, mais, dans quelques-uns, des pages entières contre les règles ; en un mot, ce plain-chant que vous voulez à l'exclusion de toute musique est encombré de choses qui ne sont pas du plain-chant.

Et d'ailleurs la suprématie du plain-chant sur la musique, croyez-vous qu'elle dépende de la note, du mode, de la structure des phrases ? C'est la plus générale et la plus lourde erreur. Il n'y a pas de mélodie, quelque grégorienne qu'elle soit, qui tienne contre une manière détestable de l'exécuter. Croyez-vous donc qu'une musique, même détestable, chantée distinctement et pieusement, n'ait pas mille fois l'avantage sur le plus beau plain-chant?

Voilà pour les auditeurs, qui au moins pourront prier s'ils ne peuvent suivre, et ils ne suivent pas davantage vos chantres qui barbouillent et scandalisent.

Mais la part de Dieu, l'avez-vous faite? Où est-elle cette part sacrée? Dans le choix du chant, ou dans l'âme de celui qui l'exécute?

[1] Voir les plaintes de saint Bernard au sujet des altérations du chant dès le XIIe et celle de Gui d'Arezzo dès le XIe. *L'Univers* de 1842 a ouvert à ce sujet une polémique qu'ont parfaitement éclairée les explications doctrinales et sans réplique de M. Stéphen Morelot.

Avez-vous oublié qu'il n'est pas de chant, pas de musique que Dieu ne méprise, si cela part d'une voix impure ou d'un impur instrumentiste? Cette question, qui vous paraît accessoire, est pourtant la principale : les questions morales, même en musique, dominent toutes les autres dans le monde chrétien. Commençons par réformer les organes du chant religieux, après cela nous aurons bien vite un chant purifié, un vrai plain-chant, une vraie musique. Voilà à quoi se réduisent ces cris belliqueux : A bas la musique à l'église et vive le plain-chant!

Je ne m'arrêterai pas au dernier mot contradictoire : A bas le grand orgue! Si vous ne voulez pas du grand orgue que l'Eglise a adopté, perfectionné, recommandé, alors substituez-vous à la place de l'Eglise; c'est ce que j'aurais dû vous répondre tout en commençant.

Il n'y a pas de milieu : ou se soumettre à l'Eglise ou se faire hérésiarque. Zwingle l'a fait, lui; il était plus hardi et plus logique que vous. La musique à l'église lui déplaît : il n'en bannit pas un quart ni une moitié; il la jette tout entière hors du temple, orgue et chant. Pour justifier sa conduite, il se présente en plein conseil municipal un manuscrit à la main, et se met à le chanter. « Vous riez, messieurs, dit-il aux conseillers zuricois; vous me trouvez bien ridicule; eh bien, c'est ce que Dieu pense de nous quand nous venons lui chanter des prières. »

Voilà où l'on en vient, et logiquement, je le répète, quand on veut être plus catholique que l'Eglise.

Mais vous lui permettrez l'orgue d'accompagnement. Pourquoi cette faveur? L'harmonie de l'accompagnement est une véritable musique qui détruit l'unisson populaire du plain-chant, et qui, si elle n'est soumise aux lois de l'antique tonalité, constitue une science indépendante du plain-chant, un art tout moderne, tout allemand, plein d'accords et d'effets dramatiques. Mais ceci est non-seulement de la théorie, c'est encore et toujours de l'histoire. Repassons donc l'histoire, écoutons l'autorité de l'Eglise, au lieu de nous battre contre des moulins à vent.

II

Coup d'œil historique sur la musique religieuse.

Le chant étant un des premiers besoins de tous les cultes, et l'u-

nité étant la base de toute vérité, le culte du vrai Dieu devait, dès les premières années de sa liberté, réaliser dans son chant la gravité, l'expression et l'immutabilité que l'on retrouve dans toutes ses autres formes. Ne sont-elles pas, en effet, un tout complet dont les moindres parties tiennent si bien l'une à l'autre qu'elles ne sauraient se détacher pour servir à quelque usage profane. Et ce chant par lequel le culte éternise la louange du vrai Dieu, le chant seul n'eût pas eu la même individualité, la même unité ! Impossible. Au IV[e] siècle, nous trouvons cette loi de l'unité appliquée par saint Ambroise au chant des églises dont Milan était la métropole. L'illustre archevêque avait fixé le rite qui porte encore son nom, le rite ambroisien, d'après quatre modes ou tons que l'on suppose assez raisonnablement appartenir à la syntaxe musicale des Grecs, puisque l'art grec était répandu dans tout l'empire romain, et que cet empire, c'était le monde. Néanmoins pendant longtemps l'Eglise, qui n'avait eu primitivement qu'une seule et même liturgie partout transmise par l'héritage apostolique et la communication avec l'Eglise-mère, vit, selon l'expression d'un Pape du V[e] siècle, saint Innocent, l'arbitraire créer la diversité de rites en raison de l'éloignement des centres et de la différence des peuples : il ne se borne pas à constater un fait, il l'accuse de scandale. Un autre Pape du même siècle, saint Célestin, veut qu'une même règle de prière engendre une même règle de foi, *ut legem credendi lex statuat supplicandi*. A la même époque, le concile de Vannes; au VI[e], les conciles d'Agde, d'Epaone, de Girone et de Brague; au VII[e], celui de Tolède, réclament l'unité dans la psalmodie et les offices [1]. Ce fut, comme on sait, le Pape saint Grégoire qui, justement choqué de cette bigarrure dans les expressions d'une même pensée, et prévoyant, dès la fin du VI[e] siècle, la fatale transformation que les passions humaines feraient subir à la musique, mit des bornes infranchissables au style du chant d'église; circonscrivant toutes ces mélodies dans le cadre assez large, mais déterminé, de huit modes, qui doublaient le nombre de ceux que saint Ambroise avait reconnus comme authentiques, et qui, plus tard, se sont élevés à douze par une conséquence logique. Le plain-chant ainsi constitué n'en continua pas moins à porter le nom de saint Grégoire, parce que ce grand Pontife a fait plus que tout autre pour sa propagation : fon-

[1] Voir à ce sujet les excellentes *Institutions liturgiques* de dom Guéranger, abbé de Solesmes.

dant des maîtrises à Rome, envoyant leurs professeurs remplir une mission pareille à l'étranger, et ne dédaignant pas lui-même de se faire maître d'une école de jeunes chanteurs.

Saint Grégoire fit aussi lui-même un antiphonaire avec un choix de mélodies prises, ou, comme on le dit, *centonisées* dans les meilleurs auteurs de l'antiquité. Ce travail de détail et d'ensemble aussi important que minutieux, où il apporta la science d'un véritable artiste et la conscience d'un saint, nous valut ainsi, non-seulement des chants d'une antiquité inappréciable, mais encore des chants nobles et populaires à la fois, savants et simples, clairs, et pourtant chargés de paroles ; car le plain-chant est syllabique, c'est-à-dire que chaque syllabe ou à peu près a sa note particulière ; tout est distinct, frappe le cœur et l'oreille à la fois, sans que jamais la *sensation* précède l'*émotion.* C'est même là ce qu'il faut le plus remarquer ; car l'émotion, c'est-à-dire la satisfaction de l'âme, est le grand but de l'art religieux, comme, dans l'art théâtral, c'est la sensation ou la satisfaction de l'oreille. Nous ne pouvons mieux établir la différence entre les deux systèmes d'expression dramatique et religieuse.

Les règles de saint Grégoire ont suffi pendant des siècles à tous les usages de la musique liturgique et mondaine en Occident, où elle se borna aussi longtemps au chant unisson et à une simple déclamation mélodique de la parole. Mais les savants avaient entrevu et la nature elle-même indiquait deux autres éléments de musique, la *mesure*, ou le partage de la phrase en portions égales, et des notes en diverses durées, puis l'*harmonie*, ou la réunion de divers sons en un seul faisceau que l'on nomme accord.

Cette double découverte ouvre une phase toute nouvelle à l'histoire de la musique.

On avait déjà l'idée de la mesure d'après celle du rhythme qui partage les périodes musicales et les strophes poétiques. On trouve le rhythme appliqué dès le siècle de saint Ambroise aux hymnes, qui sont de véritables odes liturgiques. Mais le rhythme est moins le partage de la phrase que celui de la période en parties égales ; il suit les inflexions boiteuses de la poésie latine, qui, dans l'héxamètre, par exemple, procède tantôt par une suite de dactyles, tantôt par spondées. C'est bien une mesure, si l'on veut, pour la déclamation, mais ce n'en est pas une pour la *valeur* ou le temps de chaque note. La mesure proprement dite est beaucoup plus exigeante : elle n'admet que

rarement ces repos d'une durée indéterminée qu'amène chaque fin de phrase; elle ne se plie pas toujours à la forme des paroles; elle leur commande, tandis que le rhythme leur obéit; elle règle la marche, le mouvement des masses et des individus, excite les passions, développe les allures du corps, et, combinée avec la grâce de ces allures, elle produit un art tout particulier, la danse, que ses démonstrations passionnées relèguent aujourd'hui loin des régions épurées par le Christianisme.

C'est précisément en raison de sa tendance perpétuelle à secouer le joug des paroles saintes; c'est en raison de son génie démonstratif et de ses relations intimes avec les passions ardentes que la mesure fut bannie du chant ecclésiastique jusqu'au XII[e] siècle environ.

Il n'en fut pas de même de l'harmonie, connue sous le nom de *diaphonie* dès le temps de saint Isidore de Séville[1]; il en parle dans ses œuvres. Les biographes du Pape saint Vitalien la désignent sous le nom d'*organum* ou organisation des voix; et c'est ce mot qui, depuis, appliqué à l'orgue, a fait croire que le pieux instrument devait son adoption à ce pontife. L'harmonie se pratiquait à plus forte raison sous le règne de Grégoire-le-Grand; elle occupait une grande place dans l'enseignement de l'Eglise; et c'était le seul qui existât: les laïques, occupés à se battre, n'avaient ni le temps ni la volonté d'étudier, et encore moins d'instruire. Diverses dénominations furent assignées au même système; à l'*organum* succéda la polyphonie, que remplacèrent plus tard le faux-bourdon et le contre-point. On conçoit, en effet, que des masses chantantes finissent par se fatiguer de chanter à l'unisson et inventent des consonnances; elles semblent d'ailleurs indiquées par la nature, indépendamment de la tonalité qui leur sert de base. D'après les simples lois de l'acoustique, le principe de ces consonnances se retrouve dans tous les corps sonores, dans le son des cloches, des instruments de musique guerrière, des cordes tendues à leur extrême puissance, et jusque dans la nature de la voix humaine, qui se compose de notes diverses, assemblées mystérieusement en une seule qui domine toutes les autres. D'ailleurs rien dans la polyphonie ou l'harmonie ne s'oppose essentiellement à la dignité du culte divin; au contraire, l'*organisation* de toutes ces voix, de toutes ces notes diverses pour produire une résonnance unique, qui

[1] Voir Fétis, *Biogr. des musiciens*, recueil précieux et qu'on ne saurait trop recommander.

se nomme accord, est dans l'Eglise catholique une très-légitime et très-gracieuse application de la loi de Dieu, l'unité dans la diversité.

Mais là où manque une longue pratique, les essais ont toujours quelque chose d'informe : aussi les premiers essais de polyphonie font-ils aujourd'hui reculer d'horreur; ce sont de monstrueux accouplements de quartes et d'octaves, et des suites non moins opiniâtres d'octaves et de quintes.

On ne se contenta pas de les chanter : ce qui nous fait frémir aujourd'hui parut tout d'abord si beau qu'on voulut, en quelque sorte, l'éterniser au moyen d'un instrument dont chaque note formerait un de ces accords bizarres; instrument spécial, uniquement propre aux chants ecclésiastiques, et dont l'usage devait amener le perfectionnement de la science harmonique par la facilité qu'il offrait aux artistes de combiner de nouveaux accords. On sait qu'au Xe siècle l'orgue de Winchester, le plus grand, le plus célèbre du temps, sonnait quatre notes à chaque touche. La musique fut révolutionnée par l'invention de l'orgue. Le domaine de l'art fut agrandi, et l'Eglise s'appropria un instrument dont la pesanteur faisait une sorte d'immeuble, et qui, produisant à lui seul plus d'effet que tous les autres ensemble, ne pouvait avoir alors, comme chacun d'eux, l'ambition de faire entendre ses timbres divers aux dépens de la piété des fidèles, car il n'avait qu'un ou deux timbres doux et gracieux; enfin, n'obéissant qu'à un seul artiste, il représentait d'autant mieux encore la sainte loi de l'unité. L'orgue, dès son origine, se trouvait être un instrument symbolique.

L'époque de l'introduction de l'orgue à l'église (du VIIIe au IXe siècle) fut, par une coïncidence remarquable, la cause d'un grand développement dans les études musicales, même harmoniques. La chronique de Saint-Gall nous apprend que le Pape Etienne adressa au roi Pépin, qui déjà avait reçu le premier orgue connu, douze clercs très-habiles dans la théorie et la pratique du chant grégorien, pour seconder ses réformes relatives à l'unité musicale de l'Eglise. Ce Pape regardait leur mission comme un apostolat : aussi leur nombre fut-il fixé d'après celui des douze apôtres. Le Pape Adrien Ier envoyait plus tard à Charlemagne deux autres professeurs illustres de l'art grégorien, Théodore et Benoît; l'empereur plaça l'un à Soissons et l'autre à Metz, où son école acquit une réputation universelle. Le moine d'Angoulême ajoute que les chantres romains instruisirent aussi les Français dans l'art de chanter en parties, *in arte organandi :*



c'est l'expression que nous avons déjà expliquée (*Conc. germ.*, p. 441). Telle est la première trace de l'harmonie dans l'enseignement public des Français ; son application à l'office divin ne se fit que plus tard. En 806, Charlemagne, tenant chapitre à Nimègue, ordonnait à ses légats (*missi dominici*), laïques et ecclésiastiques, de s'enquérir par toutes les villes et monastères des progrès de la lecture et du chant. Louis-le-Pieux ne le céda point à ses deux magnifiques ancêtres pour sa sollicitude à l'égard de la musique. C'est lui qui, pour joindre le modèle au précepte, envoya de Metz à Rome l'illustre diacre Amalaire pour obtenir un antiphonaire pur de toute altération, car déjà la manie des chantres en France était d'ajouter ou de retrancher ce que bon leur semblait de la note primitive. Parmi les obligations épiscopales dont Réginon fait le relevé sur la recommandation de Rathbode, évêque de Trèves, se trouve celle de veiller à ce que l'on sache partout exécuter le chant des offices du jour et de la nuit. Aurélien, moine de Réomé, écrivait à la même époque : « Il est aussi « honteux d'ignorer la musique que de ne pas savoir ses lettres. » Les Pères du concile de Valence, en 855, relèvent vigoureusement les clercs du péché de négligence dans leurs études musicales : « Nous « traiterons, disent-ils, de l'enseignement des humanités et du chant « ecclésiastique, car le long oubli de cette étude a introduit dans la « plupart des églises l'ignorance de toute foi et de toute science. » Gerbert, abbé de Saint-Blaise, fait remarquer les développements de l'art musical sous Pépin, Charlemagne et Louis-le-Pieux, trois règnes pendant lesquels l'orgue, deux fois importé de l'Orient en France, fut définitivement construit sur le modèle oriental, à Aix-la-Chapelle, par un prêtre vénitien. « Non-seulement, dit-il, le chant, qui n'est « qu'une partie de l'art musical, mais cet art tout entier, commença « de fleurir dans les écoles comme une branche principale du corps « d'étude que l'on appelait le *quadrivium*, et qui se composait de « l'arithmétique, de la géométrie, de la musique et de l'astronomie. » Ainsi le mouvement civilisateur de la musique et de l'unité, imprimé d'abord par l'autorité impériale, d'accord avec le Saint-Siége, continuait sous les auspices d'un clergé aussi savant que sévère dans ses mœurs.

Aujourd'hui, par suite de l'abaissement de la musique au rôle pitoyable d'art d'agrément, on se figure que pour trancher les questions de plain-chant il suffit d'ignorer la musique : les temps sont

bien changés, et les hommes d'esprit de même. Nous offrons respectueusement à leur méditation la question que se pose au chapitre VII de sa Discipline musicale, ce moine de Reomé que nous citions tout à l'heure : « Quelle est, dit-il, la différence entre un musicien et un « chantre ? La même qu'entre le grammairien et le simple lecteur, « la même qu'entre la raison des choses et leur forme artificielle. La « forme est esclave, et la raison maîtresse. Sans cette raison, sans ce « principe, toutes choses demeurent à l'état de germe, et la main « travaille vainement à les mettre en œuvre. » Enfin, Guy d'Arezzo paraît : c'est le plus grand réformateur musical du moyen âge ; il simplifie les moyens d'étude, passe le niveau de l'unité sur tous les systèmes précédents, et devient pour les siècles qui suivent la personnification la plus élevée de l'enseignement musical. Par ses vers, devenus populaires, il stigmatisait encore plus rudement que personne la séparation de la musique d'avec l'art simple du chant :

Musicorum
Et cantorum
Magna est distantia :
Isti dicunt,
Illi sciunt
Quæ componit musica.
Nam qui facit
Quod non sapit,
Definitur bestia.
Cæterum tonantis
Vocis
Si laudent acumina,
Superabit Philomela [1],
Vel vocalis asina.

Du chantre au musicien grande est la différence :
L'un dit ; mais l'autre sait. Or, agir sans science
Est le fait de la bête. Une voix de Stentor
Le cède au rossignol... et l'âne brait plus fort.

[1] Cette leçon est celle de Gerbert. D'autres écrivent *Philomelam* et enlèvent la virgule. C'est un sens différent ; mais l'épigramme atteint le même but.

L'étoile de Guy d'Arezzo brillait au XIe siècle. Mais je pourrais faire des citations analogues par lesquelles jusqu'au XVIIe siècle l'Eglise et ses plus belles intelligences recommandent et mettent en honneur la musique parmi les études cléricales. On la reconnaissait pour une de ces fleurs mystérieuses dont les beautés se révélaient par degrés et prenaient des nuances diverses au souffle de l'Esprit saint. La musique mesurée et harmonisée se distinguait de la fixité du plain-chant, sans abjurer la communauté de leur origine. C'était la sœur jumelle du plain-chant, auquel, dans les grandes solennités, elle prêtait sa diversion élégante. Malheureusement elle ne fut pas toujours sa compagne fidèle, et elle cessa trop souvent de régler ses allures sur la gravité de son pas. Mais l'étude simultanée de la musique et du plain-chant continua d'être une partie notable de l'enseignement clérical, jusqu'à l'époque assez récente où nous verrons les deux sœurs se brouiller ; où l'art se déchire en deux parties ennemies l'une de l'autre, la partie profane et la partie sacrée. C'est alors que le clergé, pour n'être pas attiré vers la partie profane de l'art, le délaissa tout entier, c'est-à-dire qu'il cessa de l'étudier. Mais il ne continua que trop à s'en servir sans être guidé par la science comme auparavant, et ne garda qu'une routine de plain-chant que les siècles suivants ont traitée comme elle le mérite : le XVIIe siècle faisant trôner la musique profane au milieu du chœur, sans que le clergé la distingue de la musique sacrée ; et le XVIIIe siècle changeant, coupant tout à travers ce plain-chant dont le principe traditionnel et technique s'est perdu, enfin le condamnant à un renversement complet, sans qu'il se trouve une âme pour protester contre les ordres de Monseigneur de Vintimille et les coups de sabre donnés à la musique la plus auguste par ce bon et savant abbé Lebœuf, choisi par lui pour achever ses hautes-œuvres liturgiques.

III

Séparation dans l'art par l'adoption de la mesure. — Réformes de Jean XXII.

Nous avons dit que ce qui distinguait éminemment la musique du plain-chant était, après l'harmonie, la mesure, et nous en avons donné la raison indépendamment du sens bien tranché qu'exprime l'épithète de plain ou plane, inhérente au chant liturgique.

Il existait dès l'antiquité la plus reculée des hymnes ou chants rhythmés par périodes, par strophes égales. Saint Clément d'Alexandrie, qui florissait aux IIe et IIIe siècles, nous en a laissé une fort belle de sa composition, à la fin de son Pédagogue. L'Eglise d'Orient avait transmis l'usage de ses chants rhythmés à celle de Milan, et saint Augustin nous dit en avoir entendu chanter selon la coutume des Eglises orientales, au moment de la persécution organisée contre saint Ambroise. Grégoire-le-Grand composa lui-même des hymnes [1], versé qu'il était dans les combinaisons de la tonalité grecque avec la poésie latine; mais leur chant ne paraît s'être introduit qu'au XIIe siècle dans la liturgie romaine. La musique de ces hymnes se distinguait du chant plane par le titre de musique *métrique*, parce qu'elle suivait le mètre des syllabes, dont elle était la servante très-humble. On attribue à Francon de Cologne, un des beaux esprits du XIIe siècle, les premiers traités connus [2] de musique vraiment mesurée (*quarta* ou *quadrata*), c'est-à-dire partagée carrément par petites portions égales, dont chaque note ne suit plus la longueur des syllabes, mais, selon le caprice du compositeur, devient longue ou brève, et peut se diviser en semi-brève ou triple. Il résulte de cette multiplication des signes un tel nombre de figures, que la musique dite mesurée ou mesurable (*mensurata, mensuralis, mensurabilis*) se nomma également musique *figurée*, et ses écrivains, *figuristes*. Mais on ne les voit guère introduire de révolutions dans le chant de l'Eglise qu'au XIVe siècle, d'après ces mots de la Chronique de Francfort (*ad an.* 1360) : « La musique s'est agrandie; de nouveaux chantres ont paru, des compositeurs et figuristes « affectent de nouveaux modes. » *Musica ampliata est, nam novi cantores surrexere, et componistæ et figuristæ inceperunt alios modos assuere.* Les progrès de ces nouvelles formes, dont l'origine est attribuée à Francon, sont regardés plus généralement comme dus à l'influence de Jean de Muris, qui florissait sous le pontificat de Jean XXII. Cependant la liturgie présente un monument aussi ancien que Francon de Cologne et plus que Jean de Muris : c'est la fameuse prose *Mittit ad Virginem*, insérée dans l'office de l'Annonciation par le fameux Abélard, et dont le chant se retrouve dans l'office parisien actuel pour la prose du même jour, *Humani generis.* Gerbert aussi accuse la musique

[1] Voir dom D. de Sainte-Marthe et les *Institutions liturgiques* déjà citées, t. I, p. 184.

[2] Il dit lui-même qu'il s'est servi des œuvres de ses prédécesseurs.

figurée d'avoir excité dès le XII[e] siècle les vives réclamations de deux écrivains d'Angleterre, de cette île des Saints, si sévère alors sur la fidélité aux traditions dans le culte, et dans l'art qui lui sert d'auxiliaire. Le premier, Jean de Salisbury (*J. Sarisberiensis*), dit en effet des musiciens nouveaux : « En face de Dieu même et dans ses « sanctuaires, ils étalent le luxe d'une voix amoureuse, et cherchent « vaniteusement, à force de manières efféminées et de suspensions « inattendues, à s'emparer des âmes faibles qui les écoutent dans une « stupéfiante distraction. » *Muliebribus modis notularum articulorumque cæsuris stupentes animulas emollire nituntur*[1]. Le second, le bienheureux Aelrède, s'exprime mieux en latin que nous ne pouvons le rendre en français, même barbare, sur les ingénieuses puérilités des nouveaux figuristes : c'est comme si l'on disait : « l'un chante, l'autre déchante, un troisième surchante, et le quatrième lance à travers les parties du chœur une volée de notes accidentelles. Et les voix se resserrent, se dilatent, s'arrêtent, puis éclatent en sons confus. » *Hic succinit, ille discinit, alter supercinit, alter medias quasdam notas dividit et incidit. Nunc vox stringitur, nunc frangitur, nunc impingitur, nunc diffusiore sonitu dilatatur.* Si l'on fait bien attention aux plaintes des deux docteurs anglais, on verra qu'elles portent moins sur la mesure, qui est la grande innovation, et sur l'harmonie elle-même, qui n'a rien de bien neuf, que sur la disposition vaniteuse, l'enchevêtrement bizarre des parties qui empêche de distinguer les paroles saintes, mais surtout sur ce qu'on nomme aujourd'hui l'*expression*, c'est-à-dire ce qui *s'enfle* ou *se resserre*, *dilatatur*, *impingitur*, ce qui vise, comme nous le disions, à la sensation plus qu'à l'émotion, et tiraille l'attention du fidèle sur une foule de petits agréments et de fioritures. On ne saurait, en effet, bannir trop loin de l'Eglise une pareille *expression*, qui énerve l'âme au lieu de l'exciter à la prière.

Aelrède continue : « Parfois, et j'ai honte de le dire, le chan- « teur pousse comme des hennissements de cheval; parfois aussi sa « voix, perdant toute virilité, va se mourir en sons aigus et grêles « comme celle d'une femme : il ne sait quel artifice inventer pour « la tourner et retourner dans tous les sens. Vous voyez un homme « qui, la bouche béante, laisse échapper, non des sons, mais une sorte « de dernier soupir. Il s'arrête tout à coup sans raison, et semble « vouloir singer l'agonie des mourants ou l'extase des martyrs. »

[1] De Nugis curial., lib. I, c. 6.

C'est bien là la déclamation théâtrale d'aujourd'hui et certains solos d'église modernes. La suite de la tirade fait encore mieux voir que les déclamateurs dramatiques du XII[e] siècle n'avaient rien à envier à ceux de nos jours en fait de ridicule dicté par l'orgueil et l'affectation ; seulement je crois assez de tact à ceux d'aujourd'hui pour s'en abstenir à l'Eglise, s'ils étaient, par malheur, invités à y chanter, comme cela se voit à Paris : « En même temps, dit l'auteur, il s'agite « et gesticule comme un acteur, contourne précieusement sa bouche, « roule amoureusement les yeux, remue les épaules, et cherche à aider « l'émission du son par le mouvement de ses mains..... Et vous appelez « cela de la musique religieuse ! Le peuple, effrayé du fracas des souf- « flets d'orgue, du vacarme de cymbales et du rassemblement de vos « instruments à vent, ne peut voir ensuite ces gestes ridicules sans « éclater de rire. Non, il ne saurait ouïr de sang-froid le chant ainsi « défiguré par des ornements impurs : il se demande s'il est à l'Eglise « ou au spectacle... » S'il est incontestable que cette diatribe pourrait servir aujourd'hui d'un bon article sur la fausse musique d'Eglise, ce qui termine nous donne de nouvelles armes pour justifier la vraie : « Ainsi, s'écrie l'éloquent abbé [1], *ce que les saints Pères ont institué* « pour ranimer la piété dans les âmes faibles est mis au service de « coupables plaisirs. »

Ce que les Pères ont institué !... Peut-on mieux reconnaître l'institution sacrée de la musique, sa légalité à l'Eglise ; peut-on mieux distinguer entre la chose elle-même et son abus ? L'auteur ne se plaint pas de la musique en elle-même ; il ne dit pas comme nos mécontents d'aujourd'hui : A bas la musique et vive le plain-chant ! Il ne fait pas de différence entre la science et la science, mais entre la science et l'abus ; c'est l'abus seul qu'il poursuit. La musique est une institution des saints Pères ; c'est une sorte de cordial admis par eux pour soutenir, exciter la piété.

Cependant comme les réclamations des saints n'avaient eu qu'un retentissement momentané et que le XIV[e] siècle ne se souvenait plus des réformes du XII[e], la Papauté elle-même comprit qu'il était temps de lancer ses foudres au travers du chaos des mauvais artistes qui repoussaient toute lumière pacifique. Le Pape Jean XXII datait en conséquence d'Avignon, en l'an de grâce 1322, son fameux décret

[1] Le bienheureux Aelrède, ainsi désigné par Gerbert, était abbé de Rhiewall au diocèse d'York. Il a laissé un livre *de Officiis ministrorum*.

Docta sanctorum Patrum decrevit auctoritas [1]..... Le défaut de quelques notions spéciales ayant pu faire croire à des archéologues de bonne foi que Jean XXII voulait par ce décret repousser la musique du sanctuaire, nous les invitons à examiner les fragments de traduction suivants :

« L'autorité savante des saints Pères a décrété que, dans les offi-« ces, l'âme serait attentive, les paroles innocentes, les voix graves « et modestes, et leurs modulations paisibles. Il est écrit : *De leurs « bouches s'échappaient des sons pleins de douceur;* et cette douceur « des sons apparaît dans l'organe des psalmodistes qui portent au « fond du cœur le Dieu dont ils ont le nom sur les lèvres, et leur « chant excite à son amour. La psalmodie est donc commandée dans « les églises de Dieu pour exciter la dévotion. »

Cette première phrase contient exactement les principes généraux de la musique religieuse. Elle atteste la puissance du chant comme moyen de propager la piété, et lui assigne des conditions liturgiques : *douceur, gravité* et *modestie*. La douceur l'empêche de rien heurter, et le rend au contraire pénétrant et aimable; la gravité révèle son but sérieux; la modestie rejette les vains ornements qui font briller le chanteur aux dépens de la prière.

« Mais certains disciples d'une nouvelle école mettent toute leur « science à mesurer les tons, s'appliquent à orner de nouvelles notes « l'ancien chant, et préfèrent cet arrangement à celui de la tradition. « Ainsi ils diviseront la note grégorienne (*ecclesiastica*) en semi-« brèves et en minimes; ils poseront des notes d'agrément, donne-« ront à nos mélodies la formule tronquée qu'on nomme *hoquet* (*ho-« quetis intersecant*); ce sont partout des chants efféminés, formulés « par *triples* et *motets* vulgaires. Ils foulent aux pieds les règles de « l'antiphonaire et du graduel, ne sachant eux-mêmes sur quel fon-« dement ils bâtissent, confondant les modes parce qu'ils les igno-« rent. Avec leurs myriades de notes disparaît la modestie antique « des marches ascendantes ou descendantes qui empêchait cette con-« fusion des modes. Ils courent et ne s'arrêtent jamais; occupés de « rassasier l'oreille, mais non pas de guérir les âmes. Ils cherchent « dans la gesticulation l'expression de ce qu'ils chantent. Et voilà

[1] Le texte se trouve dans le Corps de droit canon. *Extravagantes communes*, l. III. *De Vita et honestate clericorum.*

« comme la dévotion, qui est le but de l'art religieux, fait place à la « mollesse, qu'il faut au contraire écraser. »

Ainsi il ne s'agit pas de la musique séparée du plain-chant, mais de certains agréments dont les nouveaux figuristes bourraient le plain-chant lui-même. Ils veulent briser une œuvre liturgique, et la briser avec un instrument de mauvais goût : c'est contre ce double excès que le Pape s'élève et non contre les progrès de l'art musical ; il sait fort bien que la science ne peut consister dans le mauvais goût, et il a mille fois raison contre des fats qui veulent habiller le plain-chant d'un vêtement qui ne va point à sa taille. Comprend-on, en effet, rien de plus baroque que le *Tantum ergo* ou le *Dies iræ* mis en mesure musicale et recouverts d'une sorte de manteau à paillettes, tel que l'apoggiature, le trille et le soupir? C'est cependant ce que l'on voyait alors et ce qu'on vit longtemps encore après la bulle de Jean XXII ; car on trouverait plusieurs pièces de ce genre dans le *Decachordon* de Glarean, imprimé au XVe siècle. Je me rappelle entre autres un *Victimæ Paschali* arrangé à quatre parties par le célèbre figuriste de l'époque, Josquin Després, lequel *Victimæ Paschali* est vraiment bien celui de l'Eglise, entrelardé toutefois de notes superflues, platement longues ou follement rapides ; mais elles servent à la mesure dans l'arrangement de Després, et il n'y a rien à redire. Si l'on eût laissé faire ces musiciens, ils auraient ainsi travesti tous les offices par passion pour la mesure. J'aime mieux l'*histoire de France en opéras bouffons.*

« En conséquence, poursuit le Pontife, nous défendons ces incon- « venances et rien qui leur ressemble, sous peine de suspension de « l'office pour huit jours. » Ce n'est certainement pas trop. Mais ce qui montre combien Jean XXII était ami du progrès, c'est que, sans être musicien, peut-être, il comprend que l'harmonie est une puissance, et, en conséquence, il autorise l'harmonisation du plain-chant. Ainsi, loin de repousser la musique, il en accepte tout ce qu'elle peut ajouter au plain-chant.

« Par cette défense, dit-il, nous n'entendons nullement empêcher « que de temps à autre, *surtout aux jours de fêtes*, on n'emploie dans « les offices et les messes solennelles quelques consonnances, telles « que les *octaves, quintes* et *quartes*, et autres harmonies semblables « sur la mélodie simple de l'Eglise (à condition que le chant ecclé- « siastique n'en sera nullement altéré, mais que cette musique, si

« conforme aux bonnes mœurs, gardera intégralement toutes ses « formes), puisque l'accord consonnant plaît à l'auditoire tout en « provoquant sa dévotion, et qu'il rompt l'uniformité du chant dont « pourraient se trouver appesantis les amis de Dieu. »

Est-il encore besoin de montrer combien cette pièce, loin de nuire à notre cause, en est le puissant auxiliaire? Arrivons à une troisième épreuve, où la Papauté figure encore à deux siècles de distance, c'est-à-dire au moment où l'art nouveau avait amassé tous ses matériaux, vérifié toutes ses forces, et conquis dans les cours et les chapelles princières ses lettres de noblesse.

IV

Crise et restauration de la musique. — Le concile de Trente, saint Charles et Palestrina. — Révolution de la musique entière. — Changement de la tonalité. — Explications techniques des trois grands styles ou manières. — Intervention de l'opéra.

De longs détails sont inutiles. Nous sommes au XVIe siècle. Chacun sait qu'après le concile de Trente, une congrégation de huit cardinaux présidée par saint Charles Borromée et un autre membre du Sacré-Collége, non moins homme de goût, fut chargée de décider une question de vie ou de mort pour la musique mesurée. Les plaintes étaient générales et fondées, et, en étudiant les compositeurs du temps, on y retrouve à peu près la substance de ce que condamnait Jean XXII, de ce qui révolta Jean de Salisbury et le B. Aelrède : mauvais goût, allures mondaines, intentions vaniteuses, et jusqu'à des gestes et des commencements de paroles au moins ridicules. Je dis des commencements, car on prenait pour motifs de compositions d'Eglise les premières mesures de quelques chansons populaires. On sait à combien de messes donna lieu la chanson de l'*Homme armé;* et il arrivait souvent que, dans le cours d'un *Kyrie* ou d'un *Gloria*, l'une des parties s'écriait : « L'ami Baudichon, madame..... » C'était le motif du *Kyrie*, et l'on trouvait tout simple l'ami Baudichon. Peut-être disait-on tout bas comme aujourd'hui : « Bravo, très-bien ramené, très-bien ! » La chapelle même du Pape n'échappait plus aux invasions du mauvais goût, et l'on connaît le mot du cardinal Capra-

nica au Pape Nicolas V, qui lui demandait avec une certaine satisfaction ce qu'il pensait de sa chapelle, pour laquelle il avait fait de grands frais, et où l'on venait entendre de curieuses pièces fuguées ou très-savamment embrouillées : « Elle ressemble assez, lui dit le cardinal, à un sac plein de petits cochons...... » Dans la décision de la commission, toutes ces bizarreries des musiciens se trouvent à jamais exclues des chapelles pontificales; mais les ressources mêmes de l'art nouveau y sont si peu attaquées, qu'il suffit à Palestrina de les dégager de tout cet entourage profane et de les mettre en jeu dans leur pureté naturelle pour arracher à tout le Sacré-Collége et au Pape Pie IV lui-même un cri d'admiration, puis un arrêt d'installation définitive de la musique à l'église.

Quand il faudra poser les bases d'une musique religieuse, nous étudierons les formules palestriniennes qui ont servi à l'établir sous le sceau même de l'Eglise; contentons-nous de constater le fait. Mais quand on pense aux lentes et nombreuses précautions de la sainte Eglise romaine pour faire décider ces graves questions, on se demande comment des hommes sans aucune étude spéciale veulent, de leur autorité privée, la retrancher du tribut que l'art entier doit à Dieu; car c'est le Dieu de vérité d'où découle tout ce qui est beau, et à qui toute beauté doit remonter comme à sa source.

Le règne de Palestrina fut de courte durée; la mort le frappa à la fleur de l'âge, et le mouvement désordonné de la musique démonstrative ou théâtrale qu'il avait vaincu se ranima et sollicita de nouveau l'attention des hommes sérieux. C'est alors que Monteverde vint consommer la scission entre la musique sacrée et la musique mondaine par l'adoption ou, comme l'on dit, l'invention de l'accord de septième, qui changea non-seulement le style, mais jusqu'à la tonalité de la musique. Certes, il était loin de prévoir les immenses conséquences de sa découverte, puisque la nouvelle tonalité n'existe pas encore nettement formulée dans ses œuvres; mais il en est ainsi de tous les inventeurs d'une force jusque là cachée dans la nature. La poudre a commencé par faire sauter une pierre, et la vapeur une marmite.

Pour apprécier les révolutions tonales causées par l'accord de septième, il faut me pardonner ici quelques explications en faveur des personnes peu familiarisées avec notre sujet. On appelle tonalité l'ordre d'après lequel les sons se posent, s'engendrent successivement, et

se groupent ou s'accordent entre eux. D'après la tonalité grégorienne, qui a régi l'art jusqu'à Monteverde, l'échelle ou la gamme des sons se développait dans l'ordre diatonique, c'est-à-dire qu'une seule gamme servait à tout le système mélodique, et un seul accord, l'accord parfait ou l'accord de consonnance, était la cause de toute l'harmonie. Chaque note étant la base d'un accord parfait, toute l'harmonie n'était qu'une répétition de cet accord. Or, d'un accord parfait à un autre accord parfait, les transitions entre les tons divers étaient généralement si dures, qu'on ne pouvait affirmer qu'elles fussent établies. Il est certain qu'elles n'avaient rien de nécessaire, rien de logique; enfin la modulation n'existait pas.

D'après la combinaison de Monteverde, au contraire, l'accord consonnant ne fut plus seul maître de l'harmonie : la dissonance ou accord dissonant de septième lui disputa l'empire. Chaque dominante pouvant être la base d'un accord de ce genre, et toute dissonance amenant forcément une résolution sur un autre accord, les transitions devinrent distinctes, et l'art de moduler fut créé.

Puis le perfectionnement des instruments, et surtout celui du clavier, donna la facilité de prendre chaque note pour point de départ d'une gamme pareille à la gamme primitive, jusqu'alors usitée seule pour les voix. Il est clair que sans les développements de l'instrumentation et la division de la gamme en demi-tons au moyen du clavier, la portée des voix restant la même, on n'eût jamais cherché à moduler en dehors de leur diapason.

La modulation a donc donné naissance à la tonalité moderne, qu'on pourrait appeler universelle, puisque sur chaque note on peut asseoir une gamme, et passer d'une gamme à une autre en établissant nettement la transition.

Toutes les anciennes règles se trouvent ainsi renversées ; la fixité des anciens tons et leur variété réciproque ont complétement disparu : tous les tons sont les mêmes (à la hauteur près) ; il y en a autant que de notes, et autant de notes qu'on peut établir de parcelles dans la gamme. Le mot de *ton* perdant sa signification primitive, il en fut de même du nom de *mode*, qui, dans l'ancienne tonalité, était son synonyme. Aujourd'hui, l'on ne connaît plus que deux modes, le majeur et le mineur, selon l'élévation ou l'abaissement de la tierce. La raison de cette simplification des modes vient de ce que l'ancienne tonalité reposait sur la mélodie. On commençait par écrire un chant,

puis on donnait son *air* à harmoniser à un contrapontiste. Celui-ci bâtissait son harmonie comme il y entendait d'après les lois reçues alors, c'est-à-dire d'après l'accord parfait. Aujourd'hui la mélodie est plutôt assise sur l'harmonie. On pourrait facilement en juger par certaines phrases de nos compositeurs modernes, qui, sans un effet harmonique dont l'oreille est surtout frappée, n'auraient ni corps ni âme. Or, la nouvelle tonalité se servant de l'accord de septième, et cet accord ne pouvant se résoudre que de deux façons, ou par un accord parfait majeur, ou par un accord parfait mineur, il n'y a plus que ces deux accords parfaits qui puissent servir de base à un mode particulier.

Ainsi deux systèmes de musique complétement opposés sont en présence : l'ancien a pour base un reste de la syntaxe musicale des Grecs, recueilli par saint Grégoire et appliqué, jusqu'au XVIe siècle, par les plus grands maîtres de chapelle, que dépasse toujours l'illustre Palestrina. Cet ancien système est sûr de lui-même ; il a l'autorité de son fondateur, la sanction de l'Eglise et l'expérience des siècles ; de saints Papes et des conciles en ont réformé les abus, et réglé le progrès, dont la voie s'ouvrait largement devant lui, quand arrive le nouveau système qui lui barre le chemin et entraîne à l'aventure toute l'école vers des régions inconnues. On devine d'avance que l'école nouvelle, désormais affranchie d'une syntaxe surannée à ses yeux, se crut ou feignit de se croire également affranchie des prescriptions ecclésiastiques qui en réglaient la marche. Alors recommencèrent, non plus les gestes ni les paroles obscènes ou ridicules, mais les phrases vaniteuses et passionnelles, ou, comme on dit toujours, *expressives*, c'est-à-dire qui n'exprimaient que des sons. Il fallut donc recommencer aussi les plaintes particulières, les accusations synodales et les fulminations pontificales comme s'il n'y avait rien eu de fait. L'autorité aurait pu se contenter de renvoyer les nouveaux venus par devant le tribunal permanent des constitutions, bulles et canons antérieurs, qui prévoient exactement toutes les conditions d'un chant musical vraiment religieux, sans faire jamais autre chose que d'écarter les superfétations mondaines de la musique. Mais l'autorité se trouvait avoir, par suite du nouveau système de musique, deux nouveaux procès avec les représentants de cet art.

D'abord il lui fallait régler un point qui jusqu'alors n'avait été prévu que très-imparfaitement, et qui constituait un nouveau style

dans la musique; ce point capital, c'est l'instrumentation admise à accompagner le chant à l'église.

Autrefois il n'y avait qu'une seule manière de chanter reçue par les grands maîtres : c'était à voix seules, et l'orgue répondait, tantôt par des improvisations, tantôt par la lecture de quelques pièces écrites pour les voix, et néanmoins exécutées par l'organiste sur la partition de ces voix mêmes. Le style à voix seules, étant celui des chapelles princières et pontificales, s'est conservé dans l'histoire sous le nom de *style de chapelle* (*a capella*). Après Palestrina, on imagina de faire monter les chanteurs à l'orgue, et l'organiste les accompagnait, toujours en lisant leurs partitions mêmes. Un peu plus tard, l'orgue s'affranchit de la partition des chanteurs, et joua un accompagnement proportionné au génie de l'instrument sacré. Cette double manière d'accompagner les voix à l'orgue forme, dans l'histoire de la musique, ce qu'on appelle le *style accompagné.* Le style seul de chapelle s'est attiré les plus violentes réprimandes de l'autorité ecclésiastique par ses tours de force perpétuels et son constant oubli de l'effet religieux. Les abus du style accompagné paraissent avoir été moins nombreux et n'avoir laissé que peu de traces dans l'histoire. Mais il est un troisième style qui devait exciter de nouveau les justes poursuites de l'Eglise, et qui est aujourd'hui encore la cause des cris de mort contre la musique religieuse tout entière : c'est le *style concerté.*

Les instruments portatifs ou d'orchestre voulaient (et ils continueront à vouloir) détrôner ou envahir l'orgue, sous prétexte de le suppléer accidentellement, ou de lui offrir un appui tout charitable. Cela se passait au commencement du XVIIIe siècle. L'instrumentation du dehors recevait chaque jour au théâtre son développement et ses plus beaux triomphes. L'accent passionné du drame commandait et facilitait les effets d'une instrumentation destinée à imiter les voix et à attirer l'attention du spectateur sur elle-même et sur l'action du drame, à faire prédominer enfin le son sur les paroles saintes, ou, comme nous l'avons plus nettement défini, la *sensation* sur l'*émotion.* L'Eglise devait donc répugner à faire servir au vrai Dieu ce qui chaque jour était offert comme encens à des divinités mensongères. De plus, non-seulement le drame moderne, combiné avec la musique, en un mot l'opéra, est passionné; mais, par une bizarrerie toute moderne que nous avons déjà signalée, il n'est nullement le reflet des convictions nationales et chrétiennes. On trou-

vera bon que l'Eglise laisse toutes ces créations et ce qui est à leur usage le plus loin possible de ses sanctuaires vénérés.

Qu'avait donc à faire l'Eglise quand le style *concerté* de l'opéra venait frapper à sa porte? Répondre aux chefs d'orchestre en leur recommandant les anciens chefs-d'œuvre? Mais on n'en voulait plus. La tonalité antique et la forme palestrinienne si admirablement calquée sur la divine psalmodie, simple, large, liée, et surtout dépourvue de toute instrumentation, était généralement abandonnée, oubliée : on eût cherché vainement quelque maître capable de l'étudier et de s'y résigner pour le reste de ses jours. Et, il faut bien le dire, le clergé lui-même aimait (il l'aime encore en beaucoup trop d'endroits) le luxe des accords et des instruments nouveaux.

Mais l'autorité, dira-t-on, avait un moyen bien simple de s'en tirer : user de son droit suprême, et mettre à la porte toute espèce de musiques, toutes, sans exception.

Chose notable, elle aima mieux étudier l'art, l'épurer et le faire servir au culte extérieur, que de le bannir. C'est désespérant pour les ennemis de la musique à l'église; mais l'Eglise est profondément, essentiellement artiste. Toute la conduite de cette divine mère du genre humain l'atteste, et dans toutes les pièces émanées de l'autorité pontificale sur la matière qui nous occupe, nous chercherons en vain, non-seulement un mot d'exclusion pour la musique, mais même une menace d'exclusion. Quant aux abus, c'est autre chose; sa mission est de les réformer : elle n'y a jamais manqué. Mais, de la réforme à l'anéantissement, il y a un abîme que l'Eglise ne saurait franchir. Anéantir la musique! immoler l'art! Pour qui prend-on l'Eglise? Ce sont les hérésiarques, ce sont les barbares, les furieux qui anéantissent pour réformer. Elle, au contraire, ressusciterait l'art, si les mauvais artistes et les puritains l'avaient tué, comme ils en ont envie.

Mais, indépendamment de l'autorité de l'Eglise, il y avait dans ce moment-là, pour les artistes sérieux, un beau rôle à prendre : c'était d'opérer une scission complète entre les musiciens de l'Eglise et ceux du théâtre, faire ce que les autres arts faisaient par l'instinct des convenances, au XVI[e] siècle, laissant subsister, par exemple, l'architecture gothique pour exprimer l'idée religieuse qui l'avait engendrée, et prenant le plein cintre et l'ornementation dépourvue de symboles pour répondre aux exigences du luxe temporel. La confusion du temporel et du spirituel qui enchevêtra la marche de tout le moyen âge

eût disparu. On eût donc maintenu les anciens chefs-d'œuvre de l'école religieuse, et laissé à d'autres le soin de suivre la marche de l'art en dehors des habitudes de l'Eglise. L'antique tonalité et l'allure grégorienne seraient restées pour bases du style de chapelle, en excluant tous les autres. C'eût été classer les genres, et classer équivaut souvent à créer. Je ne doute pas que, grâce aux progrès constants de l'esprit humain, Palestrina lui-même n'eût été dépassé par les artistes qui l'auraient pris pour modèle, et l'art catholique reposerait sur des bases fixes aujourd'hui que, pour en retrouver la trace, nous sommes obligés de reculer de deux cents ans.

Il y eut pourtant, dès la fin du XVIe siècle, une tentative faite par un petit nombre d'hommes privilégiés, et il faut en tenir compte ; car ce petit faisceau de volontés d'élite, nous le retrouverons plus tard faisant la loi au monde entier par la seule autorité de son exemple. Je veux parler des chantres de la chapelle des Papes. Eux seuls, réunis en une confrérie appelée collége, sous la sanction du Pape Sixte V en 1586, recueillirent les débris de la noble musique palestrinienne, bannirent toute espèce d'instruments, même l'orgue, inventé, disent les saints docteurs, pour le soutien des faibles ; car les chantres pontificaux se croyaient assez forts. Et leur musique toute simple, toute nue, subsiste comme un type de ce que peut la musique religieuse appuyée sur sa vraie base, la tradition de la science et de la piété.

Un fait non moins important à la même époque, c'est qu'au milieu de sa réforme du Catholicisme, qui consistait à l'anéantir, Luther emportait dans un pli de sa robe de moine cette tonalité catholique et romaine dont la chapelle des Papes ne se sépare point, aujourd'hui qu'on l'abandonne chez tant d'églises protestantes. Elles l'ont gardée longtemps néanmoins parce qu'elle leur était imposée par le maître ; on la retrouve encore dans les livres choraux. Et, chose notable, l'école des organistes allemands, qu'elle a retenus si longtemps sur les traces des grands auteurs des XVe et XVIe siècle, ne l'a abandonnée que pour s'élever aux plus grands problèmes de la modulation résultant de la tonalité moderne, et sans perdre jamais l'austère gravité que la tonalité antique leur avait imprimée.

Nous ne pouvons que rappeler ici, sans nous y arrêter, le nom de deux de ces robustes artistes germaniques qui, dans les deux pays les plus opposés à tout ce qui venait de Rome, avaient précieusement recueilli parmi les lambeaux de la vérité déchirée par l'hérésie celui

de l'unité tonale, et avaient arboré sur leur orgue ce glorieux drapeau. Bach en Allemagne, Handel en Angleterre, continuaient la grande école romaine appliquée pour la première fois à l'orgue par l'immortel Frescobaldi. Ainsi Dieu a plus d'une fois sauvé les choses sacrées abandonnées par les siens, en les déposant pour un temps en des mains étrangères.

Il y a quoi de se désespérer quand on se souvient qu'en France, au contraire, pendant tout le XVII[e] et le XVIII[e] siècle, nos plus beaux génies musicaux, nos organistes, nos choristes, notre clergé, peu soucieux de maintenir dans la musique d'église la tonalité liturgique, ne virent rien de mieux à faire pour constituer une musique religieuse que d'appliquer l'art théâtral et moderne à la liturgie antique, et de chercher l'effet religieux dans un moyen profane. Il ne faut pas croire cependant que cette absurdité scandaleuse ne frappât nullement ceux qui y persistaient avec le plus de succès, quoique le mot de succès ne convienne guère à des gens qui, en définitive, n'ont pu se faire un nom durable avec de pareils éléments. Ainsi ils reconnaissaient tous que ce système de musique aidait avec une souplesse merveilleuse à l'accentuation passionnée, à la folle joie, aux tendresses amoureuses, aux sombres fureurs, enfin à tout le luxe des passions humaines, à quoi la religion ne doit faire autre chose que jeter un linceul. D'autre part, en récapitulant le petit nombre d'effets palestriniens, ils y reconnaissaient une science profonde, élastique, mais toujours grave; une expression graduée de force et de sentiment, mais toujours douce et pieuse dans sa plus grande puissance. Sans voir que ces diverses qualités tenaient en grande partie à la tonalité antique et à l'imitation du plain-chant, ils imaginèrent qu'en retranchant de leur système musical l'accent passionné qui en fait le mouvement et la vie, ils lui feraient produire les effets de l'ancien. Absurdités nouvelles; car il ne s'agit pas pour rendre l'art vraiment religieux de lui couper les ailes, mais de lui en donner d'assez fortes pour le soutenir dans son vol vers les cieux.

Il est résulté de ces divers essais une foule d'œuvres bâtardes sans caractère, sans originalité, qui n'ont ni l'archaïsme de la tonalité grégorienne ni la vivacité saisissante des artifices et de la tonalité modernes. Qu'on examine même les plus illustres, qu'on prenne Haydn, Mozart, Beethoven, qui ont jeté en pâture aux riches et malheureuses chapelles du XVIII[e] siècle quelques messes et saluts écrits toujours

avec cette facilité et cette richesse de style qui les font reconnaître, je dis qu'à part quelques motets, quelques versets clair-semés, on retrouve dans le travail de la prose religieuse par des hommes habitués à ne mettre en musique que de la poésie d'opéra, une tendance perpétuelle, irrésistible, nécessaire à l'effet dramatique, et en même temps un effort visiblement et constamment fait par le compositeur pour arrêter dans son essor la pensée dramatique, qui ne devient pas pour cela religieuse. C'est une mèche qu'ils allument et qu'ils éteignent sans cesse. Ainsi, à chaque phrase, poussés par l'habitude et la poésie du drame, ils ont la fureur de changer de mouvement, d'allure, de mode, de formules imitatives: c'est la mèche qui s'allume. A chaque instant aussi la forme du mouvement, de l'allure, du mode, des formules, réclame un certain crescendo, quelques explosions qui naissent tout naturellement de l'art moderne : halte là, le compositeur craint d'être complétement dramatique, et il met le pied sur la mèche. A la place d'un trille ou d'une fioriture quelconque, il laissera se morfondre la voix sur une longue tenue ; à la place d'un trait rapide d'instrumentation, il jettera quelques éclats étouffés par cette frayeur du drame, qu'il prend pour une intention religieuse. Le connaisseur crie du fond de l'âme à l'orchestre : accouche ! accouche ! Et l'orchestre continue de gémir et n'accouche jamais. Par exemple, il faut en convenir, il se dédommage sur les fins de période et dans les imitations de mots. Ainsi l'Amen, qui, dans tous les modèles anciens, se ralentit pour résumer dans ce seul mot l'adhésion de tous les fidèles aux vœux des chantres et de l'officiant, est pour le compositeur moderne l'occasion d'une *strette* bruyante, échevelée, qui rappelle la fin de tous les grands airs d'opéra ou d'une fugue semblable à une bataille. Il ne se trouve pas dans le *Gloria* et le *Credo* une seule antithèse que les compositeurs du XVIIIe siècle n'aient exploitée, et leurs ascensions au zénith de la gamme sur les mots *ascendit in cœlum,* comme leurs avalanches de notes sur le *descendit ad inferos* sont devenues proverbiales. Il leur faut de toute rigueur une scène de trompettes sur *judicare;* mais ils éprouvent un visible embarras une fois arrivés à *vivos et mortuos;* car ils tiennent à établir une différence très-nette dans l'expression de *vivos* et celle de *mortuos.* Il se fait alors le combat le plus singulier entre les vivants et les morts, et après tout ce sont les auditeurs qui restent sur le carreau.

Voilà pourtant à quelles niaiseries s'est usée l'imagination des grands

artistes du siècle dernier. Voilà dans quel renversement d'idées on a cherché l'effet religieux, c'est-à-dire une science qui vous charme par la perfection, et qui, vous élevant au-dessus des petites distractions de ce monde, vous enflamme à prier ! Toutes ces compositions, aussi erronées que célèbres, disparaîtraient aujourd'hui, que le nom de Haydn, de Mozart, de Beethoven, n'en serait pas moins illustre. L'art y perdrait sans doute d'admirables essais des grandes et austères formules de la science enfantées par de tels génies, mais il n'y perdrait pas une seule œuvre complète ; et ce qu'il y aurait de plus clair à regretter, ce serait une grande expérience faite, qui par conséquent n'est plus à faire. Voilà ce que c'est que de demander au drame des ressources qu'on n'ose pas employer, et d'attendre de l'art moderne une expression autre que celle qu'il doit avoir. Oui, cet art moderne a produit des chefs-d'œuvre ; il passionne, il enlève les âmes les plus rebelles, les masses et les individus ; mais on n'en comprend que mieux la nécessité de laisser chaque chose à sa place, chaque branche de l'art verdoyer et fleurir selon la sève qui lui est départie.

Aujourd'hui on commence à s'apercevoir que la mélodie née du drame s'use terriblement [1] ; comment se rajeunirait-elle en effet, ne puisant jamais que dans le même fonds, qui n'est vivifié par aucune pensée durable ? Et les compositeurs d'église viendraient lui faire des emprunts ! Je dis que non-seulement l'art moderne ne peut prêter à plus riche que lui, mais que rien en musique ne se fera convenablement ni pour l'église, ni pour le théâtre, ni pour les salons, si l'on ne se hâte de ranimer partout le flambeau de l'art religieux au feu sacré des traditions.

V

Alexandre VII. — La sainte-visite. — Innocent XII. — Louis XIV. — Le XVIIIe siècle. — Benoit XIV. — Mgr Gaysruck, archevêque de Milan. — S. E. le cardinal vicaire Patrizi. — Progrès futurs.

La musique se meurt ! s'écrie dès le commencement du XVIIe siècle l'une des plus hautes intelligences de l'Italie, le fameux sénateur vénitien Benedetto Marcello. Et, sans se borner à de vaines jérémiades, il se met à écrire d'admirables chœurs d'après les modèles du grand siècle qui le précède, tout en se servant à propos de quelques-

[1] Voir à ce sujet un bon article de M. Maurice Bourges dans la *Gazette musicale* du 26 juillet 1846.

unes des formules nouvelles; et sa publication de *psaumes* dans le style des grands maîtres des XVe et XVIe siècles demeure comme la plus vigoureuse tentative de résurrection pour l'art religieux.

Mais il en est de l'art relié au culte comme du culte lui-même : il n'a rien de certain, rien de fixe, sans qu'une autorité traditionnelle le lui impose ou le lui confirme, quelles que soient d'ailleurs les règles du goût. C'est pourquoi il importait que de rechef la voix de l'autorité retentît dans cette question musicale qui s'agitait sur un nouveau terrain. Le 23 avril 1657, le Pape Alexandre VII publia sa bulle ***Piæ sollicitudinis***, qui défend, sous peine d'excommunication, ***latæ sententiæ***, de privations de revenus ecclésiastiques pour un mois, et d'une égale suspension de l'office, de chanter durant les divins mystères ni pendant l'exposition du Saint-Sacrement, d'autres paroles que celles du bréviaire et du missel, de l'Ecriture sainte ou des Pères; ces paroles seront soumises encore à l'approbation d'une commission de cardinaux connue sous le nom de Congrégation des Rites, laquelle bannira impitoyablement toute mélodie qui, loin de se rapprocher du chant ecclésiastique, prendrait les allures de la musique profane, et pousserait l'impertinence jusqu'à adopter des motifs de danse (comme le font aujourd'hui même des compositeurs ecclésiastiques ou des ecclésiastiques compositeurs) [1]. Le § 2 de la bulle défend, sous les mêmes peines, à tous supérieurs ou officiers ecclésiastiques que cela peut regarder, de recevoir aucun maître de chapelle qui n'ait prêté serment d'observer la présente bulle; et en cas d'infraction à leur serment, les maîtres seront renvoyés sans espoir de réintégration, et poursuivis même par corps (*corporaliter*) comme parjures, sans pouvoir jamais être relevés que par grâce spéciale du souverain pontife.

Quelques années après, la Congrégation dite *de la Sainte-Visite apostolique* rendit encore plus usuelles les dispositions du décret pontifical en ordonnant, le 30 juillet 1665, comme conséquence dudit décret, que dans tous les morceaux des deux styles *organique* ou *accompagné* et *concerté*, on s'appliquât avant tout à rendre intelligibles et sans aucune interversion les paroles sacrées; que les textes empruntés aux Pères de l'Eglise fussent toujours d'un seul et même auteur, et non de plusieurs mêlés ensemble; que l'on ne chantât qu'à certains moments, et jamais plus de *solos;* mais que le chant fût

[1] Exclusis modulis iis qui choreas et profanam potius quam ecclesiasticam melodiam imitantur.

au moins alterné s'il n'était à plein chœur. Enfin, parmi les autres dispositions de la Sainte-Visite, nous remarquons avec un souverain plaisir la prescription d'un grillage pour toutes les tribunes de chanteurs. C'est le vrai moyen d'arrêter les gesticulations de ces messieurs et la disposition des assistants à porter les regards d'un tout autre côté que celui de l'autel.

Voilà des ordres positifs et sévères; mais il faudrait être bien habile pour y voir aucune peine portée contre l'exécution de la musique à l'église. Ils la sanctionnent au contraire en la plaçant sous le droit de grâce des Papes, sous l'égide et la surveillance des cardinaux commissaires des rites, du cardinal-vicaire et de la Congrégation de la Sainte-Visite; ils donnent enfin à l'art son véritable appui, qui est l'âme du compositeur lui-même ou du maître de chapelle. Si cette âme n'est pas liée envers l'Eglise par des garanties morales, telles que le serment prévu par le décret, quelle autre garantie espère-t-on? La science! Elle peut être grande et profane. Et, eût-elle revêtu toutes les apparences du style ecclésiastique, qu'importerait à Dieu, qui ne s'arrange pas d'un vain bruit de voix ou d'instruments, mais de l'âme qui le produit? Hélas! il se passera de longues années encore avant qu'on fasse comprendre une vérité si simple aux gens les mieux posés pour réformer la musique religieuse. Que d'artistes introduits dans le sanctuaire contre la protestation d'honnêtes gens, justement indignés, mais sur cette réponse de l'autorité même : « Eh!... il a du talent. »

Le décret d'Alexandre VII fut confirmé par Innocent XI le 3 décembre 1678. Tout sévère qu'il était, le décret continuait de permettre les pièces de musique à l'office, sauf approbation de la Congrégation des Rites. Il laissait donc une immense latitude aux caprices des maîtres de chapelle pour le nombre des pièces et le moment de leur exécution. La Sainte-Visite avait, il est vrai, restreint cette faculté, mais en ménageant beaucoup les habitudes italiennes. Le 20 août 1692, Innocent XII fit un autre décret qui défendait en général tout cantique et motet, comme autant de hors-d'œuvre qui venaient sans raison encombrer les offices. Cependant il permit, mais aux fêtes solennelles seulement, qu'en outre du *Gloria* et du *Credo*, on chantât musicalement à la messe l'*Introït*, le *Graduel* et l'*Offertoire;* aux vêpres, les antiennes des psaumes, mais sans rien changer au texte [1].

[1] Nulla mutatione etiam minima facta.

Il voulut encore que les chanteurs observassent l'ordre du chœur, qu'ainsi ils fussent soumis à la loi commune des chantres ordinaires qui défend de rien changer, de rien ajouter à l'office : seulement, pour l'exposition des Saintes-Espèces, il permit de détacher quelque pièce de l'office du Saint-Sacrement, mais sans y changer une syllabe, et en observant dans la composition musicale l'intention perpétuelle d'*exciter à la dévotion.*

Ainsi encore un Pape qui, loin d'écraser la musique, la fortifie en la régularisant ; encore un homme remarquable qui ose voir dans la musique, après tant de grands esprits, un moyen de propagande, une excitation à la piété.

Il se passe alors à la cour de France un fait qui a eu la plus grande influence sur les destinées de la musique à l'église. Louis XIV, qui avait fait de grands frais pour organiser sa musique de chambre, ses *violons,* comme il le disait, prenait tant de plaisir à les entendre qu'il fit part à Henri Dumont, l'un de ses organistes, de son désir d'avoir l'office de sa chapelle accompagné par les violons de sa chambre. Dumont comprit qu'il fallait se soumettre, et renoncer ainsi aux principes d'après lesquels il dirigeait la chapelle royale, et la maintenait presque à la hauteur de celle des Papes, ou bien quitter la partie ; car c'était peine perdue que de raisonner en pareille occurrence. Cependant, par respect pour son propre devoir, il lui présenta d'humbles remontrances, et lui offrit sa démission plutôt que de fléchir sur des principes dont le maintien eût assuré l'avenir de la musique de chapelle en France, comme ils le faisaient à Rome. Le roi, mal disposé à céder à un organiste qui paraissait traiter avec lui de puissance à puissance, accepta la démission de Dumont. Et ce grand et loyal artiste n'a fait, par cet acte de courage et de désintéressement, qu'ajouter à la popularité déjà conquise à sa mémoire par le plain-chant magnifique qui porte son nom. Les violons du roi jouèrent l'office de concert avec les voix ; ils jouaient le soir l'opéra de la cour, et, après avoir renouvelé cette violation de la musique vocale que tous les vrais amateurs déplorent déjà dans l'histoire de la musique italienne, la musique française doubla le mal en rappelant chaque matin à l'office les souvenirs de ses après-dînées dramatiques. C'étaient les mêmes sons, les mêmes effets et le même désir de charmer l'oreille, sans aucun profit pour l'audition des paroles sacrées, ni pour la piété qui fuit les distractions.

La ville suivra toujours la cour, surtout dans les sentiers fleuris du luxe et des plaisirs. Il n'y eut bientôt plus un prélat, plus un curé de quelque importance qui ne voulût avoir ses violons au sanctuaire. Alors, comme aujourd'hui, on donnait pour excuse que cela faisait venir à l'église : les curieux, oui ; mais les fidèles qui auraient voulu prier choisissaient sans doute, comme aujourd'hui encore, un tout autre moment. Quant aux artistes, ils venaient là très-assidûment, parce qu'ils étaient bien payés ; mais comme, après tout, leurs effets d'instrumentation ressortaient mieux dans un théâtre disposé en conséquence que sous les voûtes des basiliques, ils se tournaient avec amour et passion vers le théâtre qui les faisait briller. Et comme à chaque église un peu importante se rattachait une maîtrise de non moins d'importance, c'était une pépinière très-commode pour les directeurs de théâtre : aussi, à partir de la seconde moitié du XVII[e] siècle, ne trouverait-on pas dix compositeurs remarquables dont le génie n'ait sacrifié au démon dramatique ; pas dix, pas trois, peut-être, que la passion de la réputation, des bravos populaires, de l'orgueil, car c'est le mot, n'ait fait renoncer à l'honneur de travailler pour Dieu seul, d'épurer l'art en vue de Dieu seul ; et il n'y avait que ce moyen de l'épurer, s'il est vrai qu'une réforme ne tienne pas au choix de telle ou telle formule de mélodie ou d'harmonie, mais à l'esprit qui nous dicte telle formule plutôt que telle autre.

Faisons maintenant la part du siècle qui s'écoula depuis la mort de Louis XIV. Le matérialisme, développé dans l'art comme dans la vie ordinaire des grands par les gentilshommes de la régence, passa dans les habitudes de la bourgeoisie, puis enfin dans le monde intellectuel à la suite des philosophes, qui bientôt furent les maîtres partout. On ne s'accommoda plus même à l'église, où les philosophes continuaient d'aller prier ou faire semblant, et, ce qu'il y a d'épouvantable, communier [1]; on ne s'accommoda plus de l'orgue seul et du plain-chant. Ces gens-là n'auraient pas plus supporté une harmonie large et simple, comme l'eussent faite les traditions catholiques du XVI[e] siècle, qu'ils ne comprenaient les premiers types de peinture et d'architecture chrétiennes. Et de même que le monde se peuplait d'églises massives, sans signification et décorées de nudités maniérées, de même on voulait un gros développement d'instrumentation et d'effets. Oui, c'est bien là l'époque, plus que sous François I[er], à qui l'on en donne

[1] Voltaire faisait solennellement ses dévotions.

l'initiative, des grosses voix, des gros orchestres et même des grosses orgues. Il fallait, jusque dans les choses les plus spirituelles, satisfaire l'appétit des sens ; car les sens dominaient plus que jamais cette pauvre âme, que Dieu dit immortelle, mais que les philosophes ont fini par nier tout bonnement, attendu qu'elle est invisible à l'œil nu. La matérialisation de la musique se fût accomplie sans coup-férir, si là encore nous ne trouvions aux avant-postes, pour en défendre le spiritualisme, la papauté.

Le 19 février 1749, le Pape Benoît XIV publia la célèbre encyclique *Annus qui...*, volumineux travail dont l'analyse la plus rapide sera toujours longue, et dans laquelle, sans rejeter la musique, il déplore énergiquement ses abus, mais en gardant encore tous les ménagements commandés par sa dignité personnelle et l'influence universelle alors des gens de mauvais goût.

Le § 2, où Benoît entre en matière, rappelle les principes de la psalmodie d'après les paroles mêmes du concile du Saumur, tenu en 1253 : « *Nec prius psalmi una pars chori versiculum incipiat quam ex alterâ precedentes psalmi et versiculi finiantur.* Que la partie du chœur qui alterne avec l'autre ne commence pas un verset de psaume avant que le précédent ne soit complétement achevé. » Il indique la supériorité du plain-chant; mais en le recommandant comme base de toute musique religieuse, il avoue son désir de voir la musique se perfectionner au lieu de s'éteindre [1]. Il paraît que dès ce temps-là des esprits étroits éloignaient des séminaires l'instruction musicale comme nuisible à l'esprit sacerdotal, et préparaient ainsi la ruine du chant ecclésiastique, qui est une des bases du culte extérieur. C'est pourquoi le Saint-Père recommande aux évêques de *compléter la discipline* [2] en ordonnant à leurs clercs la tonsure, l'habit clérical, la grammaire, *le chant,* le comput ecclésiastique et les beaux-arts [3].

Le § 3 aborde le chant musical, accompagné et concerté. Le Pontife, d'accord avec les conciles, n'y veut rien de *profane,* de *mondain* ou de *théâtral.* Mais c'est justement la question : où est la musique non profane, non mondaine, non théâtrale? *Notre chapelle*

[1] Hujusmodi cantus ille est quem ad musicæ artis regulas dirigendum efformandumque multum elaboravit sanctus Gregorius Magnus.

[2] Ut vero disciplina ecclesiastica commodius instituatur.

[3] Bonarum artium disciplinam.

pontificale, répond le Saint-Père, *a adopté, comme chacun le sait, un chant musical tout à la fois grave, élégant et pieux*. Et il termine cet article par le vœu que dorénavant on établisse partout une différence entre le caractère ecclésiastique du chant et son caractère dramatique. Mais qui l'établira, cette différence? La bulle, ne le disant pas, laisse, par une conséquence nécessaire, la solution du problème aux hommes spéciaux.

Dès la fin de ce paragraphe, le Pape déclare qu'il ne tranchera pas la question de savoir s'il est convenable ou non d'adapter l'orchestre à la musique sacrée, gêné qu'il est sans doute par cette époque où l'orchestre « déjeunait de l'autel et soupait du théâtre. » Néanmoins à l'article 5, il insinue fort habilement que les textes bibliques invoqués par les partisans de l'orchestre ont toujours été regardés par de savants esprits, entre autres par le cardinal Bellarmin, comme s'appliquant plutôt aux juifs qu'aux chrétiens : les juifs, en effet, n'avaient pas comme les chrétiens un instrument spécial pour leur culte; ils n'avaient pas surtout un théâtre qui imprimât à leurs instruments un caractère entièrement opposé au caractère sacré. Puis, pour mieux faire comprendre son désir de voir l'orgue remplacer tout autre instrument, il cite une foule de témoignages en faveur de l'orgue et de l'orgue seul. Suarès, il est vrai, dit que, si l'on adopte l'orgue, il faut adopter tous les autres instruments, d'après la définition de saint Isidore : « *Organum vocabulum est generale vasorum omnium musicorum*. Le mot *organum* s'applique à toute espèce d'instruments. » Mais l'interprétation de Suarès, qui paraît d'abord la plus large, est pourtant la plus étroite. Il oublie d'abord qu'à l'époque de saint Isidore l'Eglise n'avait pas adopté d'instrument spécial. Il oublie surtout que l'orgue même n'existait pas, au moins tel que l'usage de l'Eglise l'a fait. Au § 7, le Pontife dit que, pour déterminer ce qui constitue l'élément dramatique dans la musique d'Eglise, il lui faudrait la science musicale d'un saint Grégoire, d'un Léon II, d'un Léon III, d'un Victor III. C'est bien là invoquer les hommes spéciaux et les engager à trancher la question... sous l'approbation du successeur d'un saint Grégoire, d'un Léon II, etc... Après avoir analysé dans le § 8 les diverses autorités pontificales comme nous l'avons déjà fait, la bulle recommande dans l'article 9 la prononciation nette des paroles et l'excitation à la piété par le moyen de la mélodie. Décidément la musique est bonne à quelque

chose dans l'Eglise, n'en déplaise à ses ennemis; voilà trois Papes qui la réforment et proclament cette vérité.

Benoît XIV, entrant dans les détails, exclut, d'après Guillaume de Linda [1], les fréquentes répétitions de mots, et renvoie, pour une méthode de musique antidramatique, au *Theatrum criticum universale* de Jérôme Feyoo, général des Bénédictins d'Espagne. Malheureusement on peut n'être nullement dramatique et rester fort au-dessous du style religieux; le XVIIIe siècle nous l'a cruellement prouvé. Et ce ne sera jamais avec un pareil mécanisme musical qu'on atteindra aux résultats si délicieusement exprimés par saint Augustin, dont Benoît XIV rapporte ici le texte : « Oh ! que j'ai pleuré, mon Dieu, au chant de tes hymnes et de tes cantiques, ému jusqu'au fond de l'âme par les suaves mélodies de ton Eglise ! Quand toutes ces voix pénétraient mon oreille, ta vérité sainte touchait mon cœur et le mettait en feu. C'était pour moi une source d'affectueuse piété, de larmes et de bonheur [2]. »

« Il suffit, dit le § 10, d'appliquer au son de l'orgue et des autres instruments les principes que nous avons posés pour le chant. » Au premier abord, cela paraît difficile et peu clair; mais quand on a étudié toute la pièce, la conséquence rigoureuse est celle-ci : « *L'instrumentation d'orchestre était bonne dans l'ancienne loi.*

« *L'orgue est l'instrument des temps nouveaux.*

« *Les ornements vaniteux doivent en être bannis, puisqu'ils sont bannis du chant, et que l'instrumentation religieuse est soumise à la loi du chant religieux.*

« *Quant aux règles de perfection de ce même chant, prenez celui de S. Grégoire pour base, et celui de la chapelle pontificale pour modèle.* »

De cette façon, le § 10 est beaucoup plus clair et significatif. Le § 11 n'est pas moins habile, excluant net, sans en désigner aucun, les instruments qui jurent avec la majesté du lieu saint. Instruments à cordes, ou à vent ? Feyoo et Baudry trouvent que, dans nos vastes et majestueuses églises, le violon devient mesquin et rappelle des idées de frivolité enfantine. D'un autre côté, les Pères du concile de

[1] *Panoplia evangelica*, liv. IV, c. 78.

[2] Quantum flevi in hymnis et canticis tuis, suave sonantis ecclesiæ tuæ vocibus commotus acriter. Voces illæ influebant auribus meis, et eliquebatur veritas tua in cor meum et ex ea æstuabat. Inde affectus pietatis, et currebant lacrymæ, et bene mihi erat cum eis.

Milan repoussent les instruments à vent. Donc, à bon entendeur salut. Celui qui veut mettre d'accord ces différentes autorités tire cette conséquence immédiate : « L'orgue seul convient à l'église[1]. » C'est aussi ce que disent les Pères du même concile : « *Organo tantum in ecclesia locus sit. Tibiæ, cornua et reliqua musica instrumenta excludantur.* Place pour l'orgue seul dans nos églises ; arrière les flûtes, cors et autres instruments. » Benoît XIV ne tire pas cette conséquence inévitable ; il ne veut pas effrayer à ce point les habitués du motet dramatique. Il leur passe donc, avec accompagnement ou comme accompagnement d'orgue, une certaine masse de violons et de flûtes, et bannit les harpes, trompettes, clarinettes et tambours, laissant aux esprits logiques le mérite de pousser la réforme plus loin d'après ce qu'il vient de leur indiquer. Car un orchestre ainsi démembré devient la chose du monde la plus inutile, et l'orgue reprend son rang naturel : c'est un roi débarrassé de ministres impuissants ; il règne, comme on dit, et gouverne.

Ce serait maintenant une chose oiseuse que d'examiner les avis multipliés par le § 12 sur le son et le style, notamment ces fioritures éclatantes qui couvrent les paroles sacrées et en détournent l'attention du fidèle. Il est convenu que la musique religieuse doit être l'esclave des paroles, et que le contraire arrive presque toujours.

Le § 13 est important comme régulateur de la symphonie pure, dégagée des voix. Le Pape la veut grave, mais sans longueur et sans ennui. Il se moque avec raison de certains chants faits pour l'unisson, et changés en un concert de voix et d'instruments. Par exemple, les lamentations de Jérémie, que chacun désormais va entendre, non plus pour s'unir à la tristesse du prophète, mais pour trouver un amusement de l'oreille, sans compter, dit le Pontife, les scandales occasionnés par ces rassemblements.

[1] Par amour de notre patrie et de la vérité, nous nous permettons de faire observer que la bulle, en disant que les Romains ont enseigné l'orgue aux Français, a commis involontairement une erreur de mots fondée sur les auteurs qu'elle cite. En effet, Paul Diacre, Rodolphe de Tongres, saint Antoine et le moine d'Angoulême ont confondu, comme presque tous leurs contemporains, l'*organum*, c'est-à-dire l'organisation harmonique du chœur avec l'orgue qui porte le même nom latin, parce que dès son origine chacune de ses notes à elle seule formait un chœur.

Dans le § 14, il invite la ville et les Etats romains à servir, comme autrefois, de modèle à la chrétienté. *Autrefois* est un mot triste qui accuse l'époque où il fut écrit. A aucune autre, en effet, le monde liturgique ne s'efforça davantage de se détacher du centre catholique, sinon par le dogme, du moins par les formes, et il faut dire, à l'honneur de Rome, que le mauvais goût qu'elle signalait ne fit jamais dans le monde liturgique de plus rapides progrès. C'est l'époque classique des plains-chants qui n'en sont pas, et des musiques qui ne sont pas plus religieuses que dramatiques.

Il fallut tout un siècle (de 1749 à 1842) pour que le § 14 reçût son plein et entier effet; mais dès 1833, par conséquent neuf années avant que la ville et les Etats du Saint-Siége eussent adopté une grande résolution conforme au § 14, nous traversions le pays le moins ultramontain de toute l'Italie, cette Lombardie sur qui la philosophique Autriche pèse tout entière, tandis que son épée pèse aussi lourdement dans la balance politique des Légations romaines. Quelle ne fut pas notre surprise en trouvant répandue parmi tout le clergé lombard une circulaire de Mgr Gaysruck, cardinal-archevêque de Milan, qui remet en vigueur les prescriptions du premier concile de ce diocèse sur le bannissement du vacarme instrumental[1] à l'église et l'adoption de l'orgue avant tout[2]. Son Eminence fait une remarque qui peint bien la routine et le peu de sentiment religieux qui préside à ces rassemblements d'instrumentistes. « Il est, dit la circulaire, de malheureuses églises qui se laisseront manquer des choses les plus nécessaires, et qui feront, au contraire, une quête pour le plaisir d'entendre une musique toute profane, brisant l'unité de notre vénérable rite ambrosien et changeant en spectacle nos plus augustes cérémonies[3]. » A ces justes plaintes et à l'arrêt qu'elles dictent au cardinal archevêque de Milan, nous ajoutions : « Dieu soit béni ! le génie de saint Charles veille encore sur l'Italie et commence son affranchissement par celui de l'art chrétien. »

Mais quoi, la Prusse elle-même, la Prusse protestante rendait

[1] Strepitose musiche.

[2] Soli organo locus sit. (Conc. cit.)

[3] Riservata, 15 agosto 1833. Luigi Zuccoli, canon. segretario. Nous devons un exemplaire de cette pièce intéressante à l'obligeante amitié de M. l'abbé Cattaneo, pieux membre de la congrégation des Oblats et savant bibliothécaire de l'Ambrosienne à Milan.

quelque temps après par l'organe de son gouvernement sacristain un hommage très-convenable à la suprématie de l'orgue comme instrument religieux. Le roi de Prusse, pape, comme on sait, des protestants prussiens (et de beaucoup d'autres), exclut du temple les instruments d'orchestre. Il est vrai qu'il maintient les concerts d'orgue, qui font du temple un salon de concert et de l'orgue un instrument de salon : seulement le salon est très-grand, c'est l'instrument qui le veut.... Mais malgré cette inconséquence, il y a toujours un grand sentiment de convenance religieuse, exprimé par ce bannissement de l'orchestre, et un hommage royal rendu à l'instrument sacré. Nous aimons à en tenir compte.

Enfin l'heure des réformes ou des progrès étant marquée, celui que laisse prévoir la bulle de Benoît XIV fut nettement prescrit aux Etats romains par la circulaire ou *notification* que signa, le 16 août 1842, Mgr Constantin Patrizi, cardinal-vicaire de S. S. Grégoire XVI. Cette notification n'autorise que les musiques dites de chapelle. Pour les messes instrumentées, il faudra permission spéciale, qui ne sera accordée qu'en de rares occasions, et à condition de bannir les tambours, harpes et autres instruments de trop éclatante sonorité. Pour *toutes* les formes possibles de musique à l'Eglise, le style dramatique est sévèrement défendu. Chaque contravention est passible d'une amende de dix écus romains, doublée en cas de récidive, sans compter les autres punitions disciplinaires dont on menace la négligence des recteurs et sacristains d'églises....

S'il en faut croire des bruits accrédités parmi nous, l'initiative de cette mesure serait due aux audiences pleines d'intérêt obtenues du feu pape Grégoire par l'un des maîtres les plus distingués que l'Italie ait prêtés à l'opéra français sous l'Empire. L'auteur de *la Vestale*, retournant dans sa patrie en 1839, fut choqué, comme nous, de voir les églises romaines emprunter à l'orchestre du théâtre ses plus mauvais effets et pourtant leur plus grand appareil musical. Poussé aussi par cet amour des beautés spirituelles qui n'abandonne jamais un véritable artiste, Spontini ne craignit pas de présenter au Saint-Père ses observations en forme de mémoire, et le Saint-Père lui sut gré de sa franchise et de son tact. Il connaissait déjà Spontini par des fondations de bienfaisance qui attestaient la noblesse de son cœur; il voulut la sanctionner, cette noblesse véritable, en lui décernant le titre de comte de Sant-Andrea, et lui promit de mettre bon ordre à la musique d'Eglise.

Par suite de la notification du cardinal-vicaire, l'orgue et les voix demeurent maîtres du champ de bataille; mais c'est si peu pour en exclure la musique, que la réintégration du style de chapelle, proclamée par la notification, est la plus glorieuse victoire que jamais musique d'église ait encore remportée sur ses obscurs blasphémateurs.

Quant à décider des progrès introduits dans les idées de l'Europe catholique par la publication de cette circulaire, c'est une question que le temps rendra plus facile. Mais d'abord si nous osions émettre un avis respectueux autant que zélé, nous dirions qu'il ne suffit pas d'avoir substitué l'orgue aux instruments d'orchestre, si on laisse partout réduire pour l'orgue des partitions détestables, écrites pour tout autre instrument. Ces partitions fussent-elles excellentes, leur réduction pour l'instrument sacré n'en serait pas moins étrangère à son génie, à ses effets, qui sont particuliers. Tant il est vrai que dans les questions d'art religieux la partie liturgique tient essentiellement à la partie technique, et que l'intervention des hommes spéciaux est de première nécessité.

Par la même raison, nous voterions l'établissement d'une commission spéciale supérieure pour propager l'exécution et la publication à bas prix des chefs-d'œuvre de la grande école, dont les Romains ne sauraient trop nourrir leur imagination pour combattre leurs souvenirs habituels.

Mais la réforme essentielle porterait sur l'enseignement, sur les maîtrises, dont on ferait, non plus comme autrefois, des écoles de métier musical, mais des colléges lettrés et dotés de professeurs d'histoire et de philosophie de l'art. La science y serait tellement donnée aux élèves qu'en sortant de là ils ne seraient nullement disposés à l'exercer au théâtre, et que, pour se jeter dans les voies de la musique profane, il leur faudrait non-seulement abjurer toutes leurs études, mais renoncer aux priviléges attachés aux professeurs formés dans la maîtrise. De cette manière, si l'enseignement de la musique continuait à être improvisé par le premier venu, les familles sauraient où trouver des professeurs issus d'une école normale, et capables d'écraser toute autre concurrence qu'une science et une moralité supérieures. Tels sont nos vœux pour la restauration de l'école romaine, en attendant qu'un Mécène intelligent les réalise pour la France. Ces vœux ont acquis beaucoup de liberté et de confiance par les démonstrations libérales et réformatrices de Sa Sainteté Pie IX, que la rapi-

dité inspirée de son élection, autant que ses nobles antécédents, avait déjà si admirablement posé roi conciliateur du passé et de l'avenir.

Nous dirons un jour les caractères de la musique religieuse, les efforts tentés nouvellement en France et à l'étranger pour la purifier, la propager. Nous désignerons à la reconnaissance des vrais réformateurs les honorables membres de l'épiscopat dont l'autorité lumineuse engage leurs contemporains à remonter aux vraies sources de la science. Les publications littéraires de nos amis ou ennemis recevront leur juste tribut d'éloges, pourvu qu'elles marchent à notre but. L'œuvre de Choron apparaîtra de nouveau, rajeunie et perfectionnée sous la généreuse et infatigable direction d'un des plus jeunes membres de la Chambre des Pairs, et nous ne manquerons pas plus de courage que par le passé, s'il plaît à Dieu, pour flétrir les obstacles de l'ordre moral qui s'opposent à une prompte restauration de l'art religieux.

Mais il fallait courir au plus pressé, et nous croyons l'avoir fait en démontrant par l'histoire et la logique ces trois propositions :

1° Ceux qui attaquent la musique pour rendre service au plain-chant se trompent et sur ce qu'ils attaquent et sur ce qu'ils demandent.

2° La substitution du plain-chant exclusivement à la musique est contraire à toutes les traditions de l'Eglise.

3° Il est inouï qu'aucun des personnages nantis directement de la mission divine de réformer l'art ait jamais été assez aveugle pour confondre l'abus de la musique avec la musique même, ni la réforme de quoi que ce soit avec son anéantissement. Au contraire, ces mêmes personnages sacrés, revêtus d'une puissance illimitée, pouvant par conséquent pulvériser de leur souffle tous les obstacles soumis à leur juridiction, loin d'écraser la musique religieuse, ont pris un soin particulier de la débarrasser elle-même de tout ce qui retardait son progrès. Papes, ils l'ont créée ; papes, ils l'ont agrandie, spiritualisée et recueillie dans leurs sanctuaires, quand partout elle était bannie ; papes encore, ils obtiendront pour elle qu'elle déploie comme jadis ses ailes séraphiques, et que, toujours ancienne, elle soit toujours nouvelle comme Dieu, à qui seul elle peut offrir l'hommage harmonieux et complet de la science et de l'amour.

Joseph Régnier, *de Nancy*.

SITUATION POLITIQUE DE L'ORIENT.

I

La Grèce. — Les cours protectrices. — Le ministère Colettis.

L'Orient a droit à notre attention la plus sérieuse. Sur ce sol empreint des traces du passé et gros des destinées de l'avenir, tous les événements, tous les accidents même ont une haute importance. Tout ce qui s'y rattache doit nous intéresser vivement et comme Français et comme chrétiens : comme Français, parce que le maintien de l'empire Ottoman ou son écroulement peut donner à notre pays des moyens et des occasions de se fortifier dans la paix ou s'agrandir dans la guerre ; comme chrétiens, parce que nous ne pouvons pas voir avec indifférence le sort de plusieurs millions de chrétiens, dont un grand nombre reconnaît le même chef spirituel que nous, dont la masse a conservé, à travers les siècles et les persécutions, le trésor de la foi et des vieilles traditions du Christianisme d'Orient.

Nous entrons donc en matière sans autre préambule. Nous commencerons par la Grèce, le pays d'Orient où la civilisation a pris le plus grand développement, celui où s'agitent les grandes questions modernes, celui auquel était et est encore réservé peut-être, malgré de grandes erreurs et de grandes fautes, le plus bel avenir. Nous ne nous excuserons pas de traiter ce sujet avec quelque détail, de remonter un moment le cours des événements, d'étudier le passé afin de mieux apprécier le présent : nous avons la confiance que le lecteur reconnaîtra que nous jugeons avec impartialité des choses et

des hommes qui sont loin de nous être étrangers. Nous ne nous excuserons pas, avons-nous dit, de traiter ce sujet avec quelque détail. Il n'est plus permis aujourd'hui de dire comme M. de Villèle, en 1824, en parlant de la Grèce : « Je ne comprends pas l'intérêt que l'on porte à cette *localité.* »

La Grèce dut son affranchissement au courage, à l'héroïsme, au noble dévouement de ses enfants d'abord, puis à l'intervention européenne, qui n'eut lieu qu'après plusieurs années d'une lutte opiniâtre et héroïque soutenue par les Grecs; mais quand les escadres de la France, de l'Angleterre et de la Russie anéantirent la flotte turque à Navarin, quand le maréchal Maison débarqua en Morée avec l'armée d'expédition, Ibrahim-Pacha et Méhémet-Rechid-Pacha, alors appelé Kutaya-Pacha, étaient maîtres du Péloponèse et de l'Attique. L'intervention européenne et surtout l'expédition de Morée ont donc largement contribué à l'émancipation de la Grèce; de ce jour data pour la Grèce, en même temps que l'indépendance à l'égard de la Turquie, une situation de protégée à l'égard des trois puissances européennes qui avaient aidé son avénement au rang des nations indépendantes, et qui furent de ce moment appelées puissances protectrices; de ce jour aussi date pour les trois puissances un état de lutte et d'émulation diplomatique dont la Grèce devint le théâtre, le prétexte ou l'occasion, chacune de ces puissances cherchant à faire triompher en Grèce, soit au moyen des hommes, soit au moyen des événements, imprévus ou préparés, ses intérêts, ou ses vues, ou ses tendances à l'égard de l'Orient en général. Dans cette lutte se révèle pleinement le caractère politique des trois puissances. Le désintéressement de la France est clair, évident à tous les yeux; il fait à la fois sa force et sa faiblesse : sa force, par la confiance profonde qu'il inspire à la Grèce; sa faiblesse, parce que s'attachant surtout aux idées, la politique française s'est tenue très-souvent éloignée des affaires intérieures du pays. Et quand nous parlons du désintéressement de la France, nous ne prétendons pas dire que la France se sacrifie pour la Grèce; nous voulons dire que le bien, que la prospérité, le bonheur de la Grèce, importent à la France, parce qu'ils lui sont très-avantageux, et que notre politique n'a aucun intérêt particulier matériel à recueillir en Grèce aux dépens de la Grèce elle-même. La France veut la force de la Grèce, parce que sa force générale s'en trouve bien.

Pourquoi ne dirions-nous pas aussi que la cause de l'indépendance grecque, le bonheur de la Grèce est une cause noble, désintéressée, bien faite pour être défendue par la France, qui, à toutes les époques de son histoire, a su défendre et faire triompher les nobles idées?

Le mécontentement de la Russie a été visible à chaque fois que la Grèce a semblé vouloir s'émanciper et prendre une attitude, un caractère indépendant, à chaque fois qu'elle a tendu à propager et à développer l'esprit hellénique, c'est-à-dire l'esprit de nationalité et de liberté, qui ne sommeille qu'à moitié, prêt à rouvrir les yeux et les oreilles partout où, sous quelque dénomination vulgaire et moderne, la mémoire du savant ou le patriotisme renaissant retrouve un nom antique et consacré par l'histoire ou la poésie.

L'Angleterre, dans toute son action à l'égard de la Grèce, s'est montrée ce qu'elle se montre presque partout, hautaine, dure, d'une justice si sévère qu'elle touchait de près à l'injustice, inquiète de voir germer sur les bords de la Méditerranée une puissance bien faible encore, mais dont la prospérité, qui n'est que future, suffit à lui déplaire. Ces trois politiques données, il y avait encore place pour deux puissances qui n'avaient pris aucune part à l'affranchissement de la Grèce, qui l'avaient même vue de mauvais œil, qui avaient cherché à s'y opposer, mais qui ne pouvaient, sans abdiquer, laisser le champ entièrement libre aux trois cours protectrices, qui d'ailleurs, à cause de la qualité d'Allemand du roi placé sur le trône de la Grèce, devaient apporter un nouvel élément dans la lutte diplomatique engagée sur le sol où luttaient naguère les palikares du Pinde et les hordes de l'Asie.

La première bataille que se livrèrent les trois cours protectrices eut lieu lors de la nomination du chef suprême de la Grèce. La Russie l'emporta. Elle était alors la cour prépondérante dans les affaires d'Orient, et la nomination du comte Jean Capo-d'Istria fut le résultat de l'influence russe appuyée par le consentement de la France, alors entièrement unie à cette puissance, dont elle augmentait la force. Mais si, par son passé, par son dévouement à l'empereur de Russie, par sa connaissance de la politique de cet empire, le comte Jean représentait la politique et l'influence russes, il était Hellène par sa nationalité et son génie, et une fois qu'il eut touché le sol sacré, son patriotisme le retrempa. C'est une chose digne de remarque que le salutaire effet de l'amour du pays chez les Hellènes. Tous ces hommes

qui, avant la révolution, avaient été de dociles instruments du despotisme turc ou de la corruption russe, qui avaient fait gémir les principautés danubiennes sous le poids de leurs exactions, vinrent risquer leurs biens, leurs richesses, leurs vies avec joie pour la Grèce, où l'on méprisait leur illustration passée, où on les dépouillait même des titres sous lesquels ils avaient été si longtemps honorés. Les Kharadjas, les Soutzos, les Callimachis, les Capo-d'Istria laissaient de côté leurs titres et leurs cordons, et n'étaient plus fiers que de leur origine hellénique.

Capo-d'Istria aimait la Grèce, il l'aimait passionnément; pas assez pour faire taire chez lui l'ambition ou la soumission au tzar, mais assez pour se faire pardonner son élévation par le parti vraiment grec, fier de voir la Grèce gouvernée par un Hellène. Il s'était formé en Grèce une vive opposition contre lui, mais le parti national respectait son caractère et admirait son génie. Une vengeance particulière arma le bras qui le frappa, mais l'animosité était à son comble contre lui dans le parti anglais, et l'on sait qu'un publiciste anglais, fameux par ses écrits sur l'Orient et sa haine contre la Russie, s'est vanté d'avoir causé, par un article écrit dans le *Courier anglais*, l'assassinat de Capo-d'Istria.

La mort de Capo-d'Istria donna une nouvelle intensité à la lutte des trois puissances protectrices. Leur jalousie mutuelle et bien naturelle ne leur permit pas de placer sur le trône de Grèce un prince appartenant à l'une des trois cours, et le prince Léopold ayant refusé de s'asseoir sur un trône qui reposait sur un sol ébranlé par la guerre et les dissensions intestines, un prince bavarois fut nommé pour régner sur un pays qui avait vu jadis des républiques florissantes briller sur son sol. Ce pouvoir une fois constitué, la lutte d'influence continua. Les Anglais l'emportèrent pendant une partie de la régence, avec le comte d'Armensberg, les Français avec d'Abel; les Russes furent sur le point, par la conspiration philorthodoxe, de se rendre maîtres du terrain. La Grèce, au-dessous de cette lutte et de ces rivalités, conservait sa nationalité, son amour profond de l'indépendance. Elle reconnaissait, elle sentait le bienveillant intérêt que la France lui portait, mais elle aspirait énergiquement à s'émanciper du pouvoir absolu de la couronne et de la protection des trois cours.

Ce peuple historique et amant passionné de la liberté respectait



son roi comme le symbole de son indépendance et de son entrée au sein des puissances européennes. Il l'aimait comme homme, à cause de sa loyauté et de l'élévation de son âme ; mais il voulait des institutions libres qui lui permissent d'avoir un développement national, une tribune où il pût librement exprimer à la fois sa reconnaissance pour les cours protectrices, son désir d'être libre et maître chez lui. La France avait toujours approuvé cette tendance à des institutions libres ; elle avait toujours fait entendre des conseils élevés au roi et à ses ministres, et l'on peut dire que le ministère d'Abel, qui écoutait volontiers les conseils de la France, est celui qui a le plus fait pour l'administration et l'établissement des lois en Grèce. Mais le gouvernement français ne voulait pas imposer sa volonté ; il demandait des réformes, des institutions, il ne voulait pas prendre un ton comminatoire. Le gouvernement anglais, muet pendant tout le temps de sa puissante influence, ou qui se contentait de déclarer alors que rien ne serait plus dangereux pour la Grèce qu'une constitution, faisait entendre, par la bouche de son envoyé, un langage tout différent dès qu'il ne fut plus le suprême et unique directeur du cabinet d'Athènes. La Russie, spectatrice en apparence désintéressée de la lutte d'opinions qui existait entre les deux grandes puissances constitutionnelles, calculait ses moyens avec une parfaite dissimulation. Elle avait échoué dans l'affaire de la philorthodoxie, vaste conspiration qui ne tendait à rien moins qu'à renverser Othon du trône de Grèce et à proclamer un prince orthodoxe, c'est-à-dire de la religion grecque ; elle chercha à réparer cet échec et à détruire au moyen d'une révolution militaire, hardie, audacieuse, le trône bavarois de la Grèce, et à s'emparer de la direction des affaires.

La conspiration se passait dans le palais du ministre de Russie, M. Katakazi, homme fin, entreprenant. Le mécontentement croissait depuis quelque temps visiblement. La confiance entre le roi et le peuple avait cessé ; de la part du monarque il y avait obstination à refuser toutes les réformes ; de la part du peuple une patience admirable et l'espoir d'un avenir meilleur par l'intervention amicale des puissances protectrices. Tant que l'on conserva cette espérance, la patience du peuple ne se démentit pas un instant ; mais le jour où le protocole venu de Londres prouva que si le peuple grec voulait des réformes réelles il fallait qu'il mît lui-même la main à l'œuvre, l'existence de la royauté absolue ne fut plus qu'une question de

temps. C'est le moment que saisit la Russie pour préparer son coup de main. Nous raconterons brièvement les événements de septembre. Dans la nuit du 14 au 15 septembre 1843, la garnison d'Athènes, commandée par le colonel Kalergis et suivie d'une partie de la population, se transporta sur la place du Palais-Neuf, dont elle occupa toutes les issues, après un engagement sans importance avec quelques patrouilles de gendarmerie. La constitution fut demandée à grands cris. Le roi essaya de se rendre maître du mouvement en faisant des promesses vagues et en protestant de son amour pour le pays; mais il lui fut répondu qu'il fallait se décider à l'instant, et qu'on ne quitterait la place que lorsque satisfaction complète serait donnée à l'opinion publique.

Le conseil d'Etat, déjà assemblé, avait voté immédiatement, à l'unanimité, les propositions suivantes :

1° Convocation, dans le délai d'un mois, d'une assemblée générale dont la mission sera de donner une constitution à la Grèce.

2° Changement de ministère.

3° Remercier l'armée et le peuple pour leur bonne conduite dans cette circonstance.

4° Décider qu'une médaille sera donnée à tous ceux qui ont pris part au mouvement.

5° Le 15 septembre sera désormais une fête nationale.

Le roi signa immédiatement les deux premières demandes ; mais, quant aux dernières, il hésita longtemps, disant qu'il préférait abdiquer. C'était ce que voulaient les chefs du mouvement, qui s'étaient proposé de mettre le roi entre l'acceptation du baptême orthodoxe grec ou l'abdication. Le temps pressait; les troupes et le peuple menaçaient d'enfoncer les portes du palais. Le corps diplomatique intervint, et les représentants des deux grandes cours constitutionnelles conseillèrent au roi de signer les propositions. Le roi Othon signa, parut à son balcon et fut accueilli par le plus vif enthousiasme. Le patriotisme du peuple, la force des choses, l'intervention combinée des représentants de la France et de l'Angleterre, avaient détourné le mouvement. Une conspiration russe était devenue une révolution grecque, et des soldats conduits par M. Kalergis, partisan dévoué de la Russie, le fauteur de l'affaire d'Argos, avaient donné à la Grèce une constitution. Un nouveau ministère fut nommé. M. Metaxas, le chef du parti napiste, reçut la présidence du conseil. Ce choix

était significatif; il montrait quelle était la pensée qui avait tout dirigé dans l'ombre; et le rappel de M. Katakazi, sa brusque destitution, et la violente expulsion du frère de M. Kalergis de Saint-Pétersbourg, sont des indices non moins certains de la part que le gouvernement russe avait pris au mouvement, et de son dépit et de sa colère en voyant la tournure que les choses avaient prise.

Voilà donc la Russie franchement battue cette fois par l'esprit des deux cours constitutionnelles, le roi arraché à un grave danger, et le peuple grec en possession ou sur le point d'être en possession de l'objet de son plus ardent désir, d'une constitution. Nous allons maintenant assister à un spectacle plein d'intérêt. Nous allons voir les trois grandes cours protectrices se livrer des combats acharnés, former des alliances et les rompre, s'unir le lendemain contre l'alliée de la veille. Nous allons voir aussi les représentants des deux grandes cours allemandes user de leur influence pour faire pencher la balance tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Nous croyons que de tous ces faits doit ressortir clairement ce que nous avouons être le but de ce travail : la conviction pour tout le monde du rôle désintéressé de la France, la nécessité d'une entente anglo-française pour le triomphe du régime monarchique constitutionnel en Grèce, et, ce qui vaudrait encore mieux, si cela était possible avec la Russie et l'Angleterre, la cessation de toute intervention des puissances étrangères pour tout ce qui ne concerne pas les intérêts directs des puissances.

Le premier ministère, ainsi que nous l'avons dit, eut pour chef M. Metaxas, avec le portefeuille des affaires étrangères ; ses collègues furent Londos, à la guerre ; Canaris, à la marine ; Rigas Palamidès, à l'intérieur ; Drosos Mansolas, aux finances ; Mélas, à la justice, et Michel Schinas, à l'instruction publique. Les deux nuances du parti constitutionnel dominaient dans ce ministère; mais le président du conseil était du parti russe, ainsi que tous les chefs du mouvement, sans exception. Cela n'était pas fait pour inspirer une entière confiance. Toutefois les représentants de la France et de l'Angleterre appuyèrent ce ministère; et M. Piscatory, approuvé dans sa conduite par M. Guizot, qui, dans une dépêche admirable, véritable monument historique, conseillait au roi la franche et loyale acceptation du gouvernement constitutionnel, M. Piscatory déclara que la France voulait avant tout la prospérité de la Grèce, et qu'il appuierait tous les hommes qui seraient capables de donner à la

Grèce cette prospérité. Cette déclaration était à la fois honnête, désintéressée et habile; car les napistes, se sentant appuyés par les légations de France et d'Angleterre, et voyant les projets russes échouer devant le bon sens, l'énergie et le patriotisme des masses, quittaient volontiers le triste rôle d'agents russes pour celui de constitutionnels. La neutralité des légations était évidemment de toute impossibilité. L'assemblée nationale était réunie; on procédait à la rédaction de la constitution ; M. Colettis était arrivé de France et reçu avec transport comme le plus ferme soutien de ces idées constitutionnelles qui allaient de nouveau couvrir la Grèce de leur égide, après avoir été proclamées à Trézène, à Epidaure, à Mégare. La nécessité d'une constitution une fois admise, le vœu de la population hautement prononcé, l'adhésion du roi loyalement donnée, il n'y avait pas à hésiter, il fallait franchement soutenir le parti de la constitution. C'est ce que fit le ministre de France avec cette franchise, cette ferme droiture qui s'allie si bien à l'habileté et qui est chez lui le trait caractéristique.

Mais l'œuvre de la constitution n'était point facile avec l'opposition du parti napiste, les fautes du ministère, les dissentiments du parti libéral constitutionnel, le mauvais vouloir de la légation britannique, la jalousie de la légation autrichienne. Afin de donner une juste idée de la situation à l'époque que nous décrivons, nous traduisons une lettre écrite à cette époque d'Athènes à l'auteur de ce travail. Cette lettre, écrite avec l'accent de la vérité et de la justice, est d'une sagacité prophétique.

« Athènes, le 31 décembre 1843.

« Le pays tout entier est arrivé à l'état de la plus vive anxiété par « suite des fautes du ministère. Le système de laisser faire, de ne « contraindre personne à respecter la légalité, système adopté et « maintenu par nos gouvernants, malgré les représentations de toutes « sortes qui leur ont été faites, porte ses fruits. Le bon sens, l'instinct « heureux du peuple est maintenant la seule règle à l'intérieur. Ce « n'est pourtant pas à cette seule cause qu'il faut attribuer la retraite « obligée du ministre de l'intérieur, M. Rigas Palamidès. La con- « duite de ce dernier présentait deux inconvénients : le premier, « c'est qu'il travaillait avec trop peu de réserve à accroître sa fortune « personnelle; le second, c'est qu'il a été impossible de l'amener à

« se soumettre aux exigences de la politique conservatrice que les « puissances ont dictée. De cette manière, il compromettait manifes- « tement la légation de France, en considération de laquelle il avait « été appelé au ministère. M. Rigas, qui conspirait même dans ces « derniers jours, soit par esprit de vengeance, soit pour se donner de « l'importance, soit pour se faire craindre, a dû être contraint de se « retirer. Le roi, les représentants des puissances, et MM. Colettis, « Mavrocordatos, Metaxas et Londos ont vu sa retraite avec plaisir. « Pour nous, Hellènes du parti français constitutionnel, c'est un « événement auquel nous avons dû nous résoudre, mais par néces- « sité seulement; car nous ne pouvons méconnaître que l'action des « napistes en devient plus forte, M. Londos, qui remplace M. Rigas par « intérim, étant, bien qu'un parfait honnête homme et très-sincèrement « constitutionnel, assez faible pour céder trop souvent à M. Metaxas. « D'autre part, si M. Metaxas n'est pas sincèrement pour la constitu- « tion, il verra seconder son jeu par l'opposition que M. Rigas « pourra faire. Nous avons donc perdu un de nos adhérents. J'aime « à croire, bien que plusieurs personnes affirment le contraire, que « M. Colettis, puisqu'il ne voulait pas accepter le portefeuille de « M. Rigas Palamidès, aura tout fait pour le convertir à ses idées et « en faire un ministre possible. Nous savons que M. Piscatory a vi- « vement excité M. Rigas Palamidès à faire les concessions néces- « saires à son maintien dans le cabinet. Dans tout ceci, la loyauté de « notre ministre et celle de M. Colettis ont été reconnues par tous. La « conduite droite et franche de M. Colettis envers M. Mavrocordatos « est d'autant plus exemplaire qu'il n'est pas complétement payé de « retour. Il en est de même de sir Ed. Lyons, qui, bien que parais- « sant sincèrement attaché à la personne de M. Piscatory, s'allie sans « cesse aux représentants d'Autriche et de Russie pour rendre dif- « ficile, compromettante l'œuvre du ministre de France. Toutefois « ce dernier reste invulnérable à leur tactique; le peuple exprime sa « reconnaissance envers lui, et témoigne de plus en plus sa méfiance « envers sir Ed. Lyons et l'Angleterre, surtout depuis que ce diplomate « a fait publier une longue dépêche de lord Aberdeen sur les questions « actuelles, dans laquelle l'Angleterre se porte garante des bonnes « dispositions de la Russie envers la Grèce. La publication de cette « note a causé une sensation profonde. Pour le roi, malgré les efforts « du ministre d'Autriche pour mettre sir Edmond Lyons en crédit à

« la cour, il manifeste son entière confiance dans la loyauté et l'habi-
« leté du ministre de France.

« Il est difficile de se persuader jusqu'à quel point MM. Colettis,
« Mavrocordatos, Metaxas, sont aujourd'hui peu influents par eux-
« mêmes. On ne se gêne pas pour dire aux deux premiers que leur
« valeur consiste seulement à représenter la France et l'Angleterre.
« Ce mal résulte, en partie, du privilége qu'ils se sont adjugé à eux
« seuls de la vice-présidence de l'assemblée. Ils auraient dû peut-
« être faire quelques vice-présidents, pour appeler d'autres chefs de
« la lutte à leurs côtés. Vous savez, monsieur, ce que peut la riva-
« lité parmi nous. En se posant devant l'assemblée avec une sorte
« de supériorité dédaigneuse d'une part, et de l'autre comme les
« exécuteurs des instructions données par MM. Piscatory et Lyons,
« instructions qui n'ont pas satisfait aux désirs de la majorité des
« représentants de la nation, nos deux premiers hommes d'Etat se
« sont rendus impopulaires. Peu de gens sont assez sensés et assez
« dégagés pour comprendre qu'un jour on ne leur fera plus un crime
« de leur conduite, et ils avoueront qu'il était indispensable de limiter
« les tendances démocratiques. En attendant, M. Rigas, qui s'est
« posé comme le représentant de l'opinion dite nationale, des idées
« libérales, l'adversaire de tout projet tendant à faire une situation
« aux primats dont le pouvoir a laissé de si pénibles souvenirs,
« M. Rigas reste l'homme populaire. On ne saurait se dissimuler
« que la situation est très-ardue : la misère est profonde dans l'inté-
« rieur. La population s'attendait à voir diminuer les impôts ; elle
« voit dans un sénat nommé par le roi la résurrection du pouvoir
« abhoré des primats (κοδζαμπασισμὸς). Les palicares de la phalange
« dissoute en 1833, lesquels ont souffert à la lettre, pendant dix ans,
« la faim et le froid, s'irritent de ce qu'on ne les nomme pas tous à
« quelque commandement. Tel est l'état des esprits. Dans plusieurs
« provinces on se prépare à s'insurger. Il sera bien difficile de l'em-
« pêcher complétement.

« Ce qui a contribué à causer de l'irritation dans les provinces,
« c'est qu'il est sorti une foule de petites feuilles écrites par des
« énergumènes politiques, la plupart de bonne foi, mais à tête dé-
« mocratique exaltée. Ils font de l'indignation au sujet de toute ma-
« nifestation conservatrice du ministère, croyant y voir ou voulant y
« voir des tendances aristocratiques. Ces feuilles, auxquelles l'ob-

« servation de la loi sur la presse aurait interdit de traiter des ma-
« tières politiques, puisqu'elles n'ont ni cautionnement, ni gérant
« responsable ayant les qualités requises, sont extrêmement répan-
« dues par suite de leur bas prix et de l'attrait qu'elles présentent. Le
« ministère, en n'exigeant pas l'observation des lois le lendemain du
« 3 septembre, a légué des maux incalculables à ce pays et d'im-
« menses difficultés à l'administration qui voudra gouverner. Cepen-
« dant si M. Metaxas est constitutionnel de bonne foi, on pourra éviter
« le péril. L'intervention que les ministres de France et d'Angleterre
« exercent indirectement sur les travaux de l'assemblée irrite beau-
« coup et inspire de la défiance. L'ardeur toute militaire de sir Ed-
« mond Lyons, sa manière d'intervenir si souvent blessante pour
« nos susceptibilités nationales, irrite surtout contre la politique an-
« glaise. Les hommes pénétrants ne peuvent pas ne pas voir que,
« tantôt à un point de vue démocratique, tantôt à un point de vue
« conservateur, la mission d'Angleterre donne toujours dans des
« extrêmes qui présentent les mêmes dangers par des excès op-
« posés. La sincérité de la politique de votre pays en devient plus
« évidente, mais il n'en résulte pas moins une funeste complica-
« tion. Malgré les inconséquences du ministre d'Autriche, qui, déjà,
« a compromis le roi deux fois en l'excitant à prendre des détermina-
« tions à l'insu de MM. Piscatory et Lyons, afin de recueillir le mé-
« rite des résultats obtenus, Sa Majesté est très-populaire ; et si, con-
« formément aux conseils des amis éclairés de la monarchie, elle
« reste étrangère à l'administration jusqu'à la fin des travaux de l'as-
« semblée, ce dont nous ne doutons pas, le roi Othon aura la plus
« forte position qu'il ait encore eue. »

Nous avons donné cette lettre en entier, parce qu'elle présente un tableau complet de la situation, tableau peint d'après nature et qu'une copie aurait dénaturé. La position respective des légations, du roi, du ministère, les difficultés dans lesquelles se trouve le pays, tout y est fortement tracé.

Cependant le travail de la constitution marchait. On créait les deux Chambres, le Sénat à vie. Une vive discussion s'éleva sur cette question. Les libéraux modérés parlèrent avec une grande force de raison et souvent avec une éloquence entraînante ; Mavrocardatos, Colettis, Tricoupis, se firent remarquer. L'opposition demandait que le

mandat des sénateurs ne fût que de dix ans. Colettis et Mavrocordatos l'emportèrent à la majorité de 112 voix contre 92. Ce vote eut un résultat extrêmement important : il fixa la majorité. Le président du conseil, Metaxas et les napistes avaient voté pour le mandat pendant dix ans. Après la séance, soit de son propre mouvement, soit plutôt poussé par ses amis Zographos, Soutzo, et toute la queue du parti russe, il donna sa démission, que le roi accepta immédiatement. Cette démission était un événement. L'assemblée nationale, débarrassée des entraves napistes qui lui venaient du ministère, pouvait marcher plus librement. Après ce beau moment de l'assemblée, Colettis et Mavrocordatos se virent franchement appuyés par les légations de France et d'Angleterre. Un nouveau ministère, mais provisoire, fut formé. MM. Colettis et Mavrocordatos furent ministres sans portefeuille ; Canaris, président du conseil et ministre de la marine ; Londos, ministre de l'intérieur et de la guerre ; Drosos-Mansolas eut les affaires étrangères, et Melas la justice, l'instruction publique et les cultes. Spiro-Mylio, le commandant de la gendarmerie et l'homme le plus dévoué à Metaxas, fut destitué. M. Kalergis restait gouverneur d'Athènes.

Sous ce ministère la constitution fut définitivement votée et acceptée. Ce ne fut pas sans peine. Elle devait d'abord être présentée au roi comme projet. Le roi, qui aurait dû signer immédiatement ce projet, le roi, mal conseillé par les ministres des cours allemandes, y fit plusieurs modifications. Cette conduite lui fit beaucoup de tort dans l'opinion publique. Mais il reconnut promptement son erreur et la perfidie des conseils qui lui avaient été donnés, et mit sa signature au bas du projet de l'assemblée.

Il existait une question bien difficile et bien délicate, celle de la formation du ministère. MM. Colettis et Mavrocordatos semblaient dégoûtés des affaires, peu confiants dans l'avenir ; Metaxas et ses amis s'agitaient pour y rentrer ; Zographos, l'orateur éloquent du parti napiste, était l'âme de ce parti, qu'il poussait avec son audace et sa persévérance habituelles. Le parti napiste était étroitement uni, il marchait comme un seul homme, et si en ce moment l'entente entre les deux légations avait faibli, c'en était fait du parti constitutionnel. Le 30 mars, l'assemblée fut dissoute ; le roi prêta le serment à la constitution. La cérémonie fut fort belle. Le roi et la reine, accueillis par des acclamations enthousiastes, jouirent pleinement de leur popula-

rité. Othon semblait retremper sa dignité dans la joie et l'amour d'un peuple libre et enthousiaste, et la reine, dont les derniers événements avaient voilé la sereine beauté, souriait avec une grâce ineffable à un enthousiasme aussi profond et plus noble peut-être encore que celui avec lequel elle avait été accueillie lors de sa première arrivée en Grèce.

Le second acte de ce grand drame politique était terminé, et le dénouement était heureux, brillant; la royauté sortait triomphante, guidée par la liberté, de deux épreuves terribles. Une conspiration puissamment ourdie contre le pouvoir et la personne du roi avait placé son pouvoir sur des bases nouvelles et plus fortes, et l'assemblée nationale venait, après bien des traverses, bien des entraves, de fonder les institutions de la Grèce. MM. Piscatory et Lyons durent goûter alors une joie profonde; ils avaient largement contribué aux immenses résultats obtenus en six mois. Mais ce n'était que le second acte qui venait de finir. Il s'agissait de fonder un ministère, et ce n'était pas chose facile que de mettre en mouvement, de faire fonctionner cette machine élevée après tant de discussions et tant de peines. Il n'était pas moins difficile de composer un ministère avec les ambitions, les craintes ou les soupçons des personnages les plus marquants. Le lendemain de la dissolution, ce qui restait du ministère du 3 septembre donna sa démission, et les négociations pour former un nouveau ministère commencèrent à l'instant même. MM. Colettis et Mavrocordatos, parfaitement d'accord depuis six mois, ne purent pas s'entendre; chacun de ces hommes d'Etat voulait pour les siens la plus grosse part dans le cabinet. MM. Piscatory et Lyons firent tous leurs efforts pour amener ces deux hommes si divers, si remarquables, si haut placés dans l'estime de leur pays, à entrer ensemble dans un ministère. Ils n'y purent réussir. Enfin, après huit jours de tentatives infructueuses, et l'essai d'un ministère dont ils n'auraient fait parti ni l'un ni l'autre, et dans lequel, pour cette même raison, personne ne voulut s'engager, Mavrocordatos seul entra aux affaires avec ses amis. M. Colettis, se croyant maître de la situation, lui avait mis le marché à la main et avait été pris au mot. On assure qu'il fut d'abord interdit d'un résultat auquel il ne s'attendait pas, mais qu'il se ravisa et promit son sincère appui au nouveau ministère. M. Piscatory, consulté à ce sujet par le roi, l'engagea à ne pas laisser le pays plus longtemps sans administration et promit en même

temps son concours le plus efficace. En conséquence, le ministère fut constitué de la manière suivante :

MAVROCORDATOS, *président du conseil, finances, et, par intérim, marine.*

LONDOS, *intérieur.*

TRICOUPIS, *affaires étrangères, cultes.*

LONDOS DE PATRAS, *justice.*

RHODIOS, *guerre.*

Voici le remarquable et curieux jugement que portait alors le correspondant que nous avons déjà cité :

« Athènes, le 30 mars 1844.

« Ce n'est certainement pas là un mauvais ministère. Tous les « membres sont considérables, et si les circonstances n'étaient pas « aussi difficiles, je n'hésiterais pas à lui prédire un long avenir. « Mais vous savez que rien ne se passe ici comme ailleurs. Pour le mo- « ment, tout dépend du parti que prendront Colettis et ses amis dans « la prochaine Chambre. Colettis sera sans doute président de cette « Chambre. Mais je crois que ce qui lui plairait encore davantage se- « rait de retourner comme ministre à Paris. Il s'est habitué à la vie « du monde et il lui est difficile de se faire de nouveau au palicarisme. « Le ministre de France soutient pleinement Mavrocordatos. M. Pis- « catory dit à qui veut l'entendre que la France ne tient nullement « aux personnes, mais seulement aux choses; que ses intérêts bien « entendus sont que les affaires de notre pays marchent bien ; que « tous ceux qui mènent à ce résultat sont ses amis. »

Les détails donnés dans cette correspondance étaient d'une exacte vérité : le nouveau ministère se composait d'hommes considérables; M. Colettis avait promis et donnait son appui à l'administration, qui était franchement et cordialement soutenue par le ministre de France, lequel, cependant, eut à essuyer l'expression des mécontentements du parti constitutionnel français.

Le ministère Mavrocordatos, composé d'hommes appartenant à la nuance anglo-constitutionnelle, eut l'appui complet, ardent, exclusif, de sir Edmund Lyons, qui trouva là à déployer les qualités qui le distinguent particulièrement : l'activité, l'audace, la ten-

dance à la domination, tout cela, on ne saurait le nier, allié à une vivacité de sentiments très-nobles, à un dévouement complet à ses amis, mais aussi avec l'impatience de toute opposition et de toute contradiction. Sir Edmund Lyons avait été depuis longtemps habitué en Grèce à voir ses collègues subir, non pas sa supériorité, mais son ascendant. On avait lutté avec lui de finesses ; on l'avait quelquefois, rarement il est vrai, emporté sur lui par l'habileté diplomatique, mais on ne lui avait pas encore résisté par le caractère. L'arrivée de M. Piscatory sur la scène diplomatique à Athènes inspirait donc de l'inquiétude aux partisans de sir Edmund Lyons sur sa suprématie, et une vive espérance à ses adversaires. On savait le rôle honorable et brillant qu'il avait joué dans notre Parlement, dans lequel son élévation récente et si bien méritée à la pairie vient de le faire rentrer; on savait ce que son caractère avait de ferme et d'énergique, et les uns craignaient, les autres souhaitaient une lutte. Jamais peut-être la conduite de M. Piscatory ne fut plus habile, plus droite et plus empreinte de sincérité. Français et chéri par le parti national en Grèce, il prêta son appui à un ministère qui comptait d'éminents patriotes, mais qui avaient été nommés sous l'influence de la légation britannique, et qui reconnaissaient le ministre d'Angleterre pour leur principal soutien; il le prêta sans arrière-pensée, sans hésitation, avec l'ardeur et la droiture qu'il met dans toutes ses actions; il ne recula pas devant une impopularité momentanée, qui était à la fois le reflet de celle qui commençait à frapper la nouvelle administration, et le résultat de l'amoindrissement de son action et de sa personnalité au profit de l'action et de la personnalité du ministère britannique.

Cependant les élections commencèrent. Le ministère semblait avoir peu de souci de la légalité et des moyens d'influence; des destitutions nombreuses frappaient les membres du parti national, remplacés partout par des créatures du cabinet; des circulaires des divers ministères furent publiées, empreintes de l'esprit le plus anticonstitutionnel. Les membres du parti national triomphaient, malgré toutes les menées, dans les élections. Le ministère fit des avances (juin 1844) à M. Colettis, qui les accueillit froidement; sans doute parce que, dans sa profonde sagacité, le vieux chef du parti rouméliote voyait le mouvement qui s'opérait. M. Piscatory continuait à appuyer le ministère, tout en regrettant ses fautes et sa conduite anticonstitution-

nelle. Cette conduite, qui mettait sa loyauté envers la légation britannique dans son grand jour, diminuait chaque jour sa popularité, qu'un petit événement vint relever en donnant une nouvelle force au parti national. Le général Grivas, croyant son élection perdue en Acarnanie, et ayant reçu l'ordre de venir rendre compte à Athènes de sa conduite, avait levé une centaine d'hommes et s'était mis en campagne. Vivement attaqué par les Stratos, qui avaient à cœur de prendre sur lui leur revanche de 1836, il fut obligé de passer immédiatement l'Aspropotamos pour ne pas être pris, et de se retrancher dans le village d'Avariko, à six lieues au nord de Lépante, où il était cerné par Sotiri Stratos, son ennemi mortel, à la tête de quatre cents hommes. Les choses en étaient là lorsque le ministère, ne sachant quel parti prendre, et sentant bien cependant qu'il était très-important d'en finir avec Grivas avant que d'autres soulèvements n'eussent lieu ailleurs, envoya sur les lieux Tzavellas avec la mission d'arrêter la guerre civile et de décider Grivas à venir à Athènes; c'est-à-dire que, tenant beaucoup à ne pas recevoir un refus de Tzavellas, il lui avait promis tout ce qu'il avait demandé; en un mot on lui avait laissé carte blanche. M. Piscatory mit à la disposition de l'illustre Souliote, pour aller à Lépante, le bateau à vapeur *le Papin.* Grivas, réduit aux extrémités, manquant de tout, accepta les propositions de Tzavellas, se rendit à bord du *Papin* sur sa parole, et ils reprirent ensemble la route d'Athènes. Arrivé en vue du Pirée, *le Papin* reçut l'ordre d'aller mouiller à Salamine, et le ministère demanda que Grivas fût débarqué. Son intention était de le faire immédiatement arrêter, et de l'envoyer avec sa suite au fort de Palamide, à Nauplie, en attendant un jugement.

Tzavellas déclara qu'il avait promis à Grivas de le mettre en liberté à Athènes, s'opposa aux exigences du ministère, et mit sa parole et son prisonnier sous la protection du pavillon français. La légation française, qui jusqu'alors n'avait joué dans cette affaire qu'un rôle secondaire, se trouva tout à coup placée en première ligne. Le ministère hellénique renouvela sa demande, M. Piscatory refusa positivement d'y satisfaire ; enfin, après trois jours, Grivas, ne voulant pas consentir à descendre à terre, fut transporté sur sa demande à bord de *la Diligente,* qui partit le jour même (20 juin 1844) pour aller prendre la station de Syrie, où des événements de la plus haute gravité se passaient.

On sait que Grivas débarqua à Beyrouth, qu'il reçut l'hospitalité chez M. Poujade, alors consul du roi en cette résidence, et qu'il se rendit ensuite à Alexandrie, où la tranquillité et le calme qui régnaient et la force du gouvernement égyptien rendaient sa présence plus opportune qu'au pied du Liban. Le général Grivas, élu ensuite en Acarnanie, rentra triomphalement en Grèce. Nous avons raconté cette affaire avec détail, parce qu'elle eut à Athènes un grand retentissement, et que M. Piscatory, par la fermeté de sa conduite, ramena vers lui beaucoup de gens qui commençaient à s'en éloigner. Le parti patriote le félicita avec acclamation du succès qu'il avait remporté, et témoigna aussi hautement sa satisfaction à M. Sabatier, alors secrétaire de légation, qui avait pris une part active dans tout ce qui s'était passé. Nous nous sommes aussi un peu étendu à ce sujet, parce que le mécontentement de sir Edmund Lyons commença à poindre à cette occasion. Le ministère faisait faute sur faute, et il sentait que la majorité tournait contre lui. A Missolonghi, M. Tricoupis fut obligé de se retirer; M. Mavrocordatos, battu partout, fut obligé de s'adresser à l'Université, et le président du conseil dut son élection très-contestable à une vingtaine de professeurs.

On doit cependant rendre hommage à la manière dont M. Mavrocordatos composait le sénat à la même époque, juillet 1845. Le *minimum* était de vingt-sept sénateurs, d'après la constitution ; on en créa trente-six. Les choix étaient bons, à l'exception de cinq ou six élus dont on pouvait contester la valeur. Les trois partis furent à peu près également traités ; il y eut douze ministériels, dix colettistes, huit napistes et six douteux. Si M. Mavrocordatos avait toujours montré la même impartialité, les amis de la Grèce n'auraient jamais élevé la moindre critique contre son administration ; mais cette impartialité d'un moment, et qui lui était commandée par les circonstances, ne se montrait pas dans les autres parties de son administration. Aussi la majorité se prononçait partout contre lui ; l'opinion publique était de plus en plus contraire à sa politique exclusive ; toutes les nominations annoncées étaient de l'opposition. Les élections d'Athènes, commencées le 4 août, présentaient presque l'unanimité en faveur de MM. Colettis et Metaxas. Le ministère n'osa pas pousser l'épreuve plus loin ; il n'attendit pas la réunion de la Chambre des représentants, et le 6 août 1844, M. Mavrocordatos donna sa démission, qui était accompagnée de celle de tous ses collègues.

M. Colettis fut immédiatement appelé par le roi et chargé de former un ministère. Dès que cette nouvelle fut connue, M. Metaxas alla le trouver pour lui offrir son appui au dedans et au dehors du ministère, et après deux jours de négociations, le cabinet fut formé de la manière suivante :

Colettis, *président du conseil, ministre de l'intérieur et, par intérim, des affaires étrangères et des cultes.*

Metaxas, *ministre des finances et, par intérim, de la marine.*

Tzavellas, *ministre de la guerre.*

Balbi, *ministre de la justice et, par intérim, de l'instruction publique.*

Ce dernier était député de Missolonghi, où il l'avait emporté sur Mavrocordatos.

Ce ministère avait nécessairement l'appui de la légation de France ; il était présidé par le chef du parti national ; il comptait dans son sein des hommes éminents ; il avait été porté par les élections devant lesquelles le ministère précédent s'était retiré. M. Piscatory, qui avait donné son appui entier et ferme, au risque de perdre sa popularité et de voir s'éloigner de lui les amis de la France, au dernier cabinet, ne pouvait pas hésiter. Mais il ne devait pas se borner là ; il devait réclamer et il réclama l'appui de la légation britannique. Ici nous sommes contraint de le déclarer, la conduite de sir Edmund Lyons manqua de justice et d'habileté. Il devait à son tour son appui à un ministère sorti des rangs de la majorité, et par là il maintenait sa part légitime d'influence, que la légation française était loin de vouloir lui ravir. Au lieu de cela, il se prononça tout à coup contre le ministère Colettis ; il appuya, il patrona le mouvement que se donnait le ministère déchu pour mettre des entraves dans la marche de la nouvelle administration, et il se prononça, avec la passion et l'amertume éloquente qui lui sont familières en pareille occasion, et contre le chef du ministère et contre le ministre de France. Nous qui avons une haute estime pour le caractère privé de sir Edmund Lyons et pour ses qualités politiques, nous n'hésitons pas à prononcer qu'il eut tort, et que, cédant dans ce moment à un mouvement de brusque emportement, il a pris une situation injuste envers le cabinet grec et le représentant de la France, situation tout à fait incompatible avec la loyauté de son caractère et la droiture de son esprit. Nous savons les raisons

qu'a données alors sir Edmund Lyons, et qu'il donne encore aujourd'hui. Il dit : « Il est vrai, que j'avais pris l'engagement de soutenir un ministère colettiste, de même que M. Piscatory avait soutenu un ministère mavrocordatiste, mais c'était à la condition qu'il n'y aurait pas d'alliance faite entre M. Colettis et le parti napiste. Cet engagement avait été pris par M. Colettis envers M. Mavrocordatos, en présence et presque sous le patronage de M. Piscatory comme du mien. Voilà les raisons qui m'empêchent maintenant de soutenir M. Colettis, qui a contracté alliance avec les napistes, qui sont les ennemis de l'indépendance grecque et les ennemis du gouvernement constitutionnel en Grèce. » Nous croyons savoir que c'est sur cette base que commença l'opposition active de sir Edmund Lyons contre le ministère de M. Colettis, et son mécontentement contre M. Piscatory. Nous croyons facile de répondre à ces arguments. Et d'abord M. Colettis s'est toujours défendu d'avoir pris un pareil engagement. Quant à M. Piscatory, toute sa conduite en Grèce, le besoin constant qu'il a eu de sortir de la routine des vieux partis, la franchise avec laquelle il s'est montré prêt à appuyer tous les hommes et tous les partis qui pouvaient donner la force et le bonheur à la Grèce, réfutent assez l'assertion de sir Edmund Lyons, qui aura pris pour un engagement l'expression de la préférence témoignée par M. Piscatory au parti anglo-constitutionnel sur le parti napiste pur, et le désir de M. Colettis de former un grand et unique parti libéral des deux principales fractions constitutionnelles. Mais si sir Edmund Lyons jugeait que l'on dût frapper d'ostracisme un parti aussi considérable que le parti napiste, et qui, nous le croyons, bien qu'égaré dans ses idées politiques touchant l'influence qu'il désire voir prendre à la Russie, a cependant droit d'être compté pour quelque chose, après les hommes qu'il a donnés à la grande lutte hellénique, pourquoi la légation britannique donnait-elle la publicité à un document diplomatique dans lequel l'Angleterre se portait, pour ainsi dire, garante de la Russie, ou du moins de ses paternelles intentions à l'égard de la Grèce, et pourquoi (ici nous anticipons sur les événements), pourquoi M. Mavrocordatos a-t-il, plus tard, tendu les bras à M. Metaxas lorsqu'il se sépara de M. Colettis, et a-t-il accueilli avec empressement ce même chef napiste contre lequel il fallait, une année auparavant, former une alliance indissoluble et qu'il fallait retrancher pour toujours des affaires grecques? Confessons-le, les raisons données par la légation

britannique ne sont pas bonnes, elles ne sont pas fondées ; elles sont le résultat d'un dépit fâcheux, injuste, antipolitique et aveugle. Certes, nous ne le cachons pas, nous croyons qu'il y a danger à laisser prendre une trop grande puissance, une force exclusive en Grèce au parti napiste, parce que, bien qu'affaibli, il conserve des racines dans le sol et dans quelques-uns des meilleurs sentiments, quelques-unes des meilleures passions de la Grèce, qui lui donnent beaucoup de force ; nous croyons qu'il y a danger à laisser grandir cette force, parce que la puissance extérieure que représente le parti napiste est une puissance envahissante, conquérante, ennemie naturelle du libre développement des populations de l'Orient ; mais nous ne conseillerons jamais l'ostracisme contre aucun parti de la Grèce, pas même contre celui qui, sous le nom de parti autochthone, s'est montré si exclusif envers des compatriotes nés sur le sol des anciens Hellènes, et aussi dignes enfants de la Grèce que les Péloponnésiens. Nous insistons, parce que là est le nœud de la question actuelle. C'est sur une prétendue négociation, niée par les hommes que l'on en dit être les auteurs, et reposant sur des bases impossibles, que la légation britannique s'appuie pour faire à un ministère sorti des rangs de la majorité et porté avec acclamation au pouvoir une guerre acharnée, oubliant que derrière ce ministère elle attaque la Grèce, dont elle est la protectrice, qu'elle a aidée à entrer dans le sein des puissances européennes, pour laquelle d'héroïques Anglais ont versé leur sang, à laquelle des hommes d'Etat britanniques, et entre autres l'illustre sir Stratford Canning ont porté et portent un vif intérêt, et pour laquelle sir Edmund Lyons lui-même a glorieusement combattu à Navarin.

Les représentants nouvellement élus s'assemblèrent. La séance d'ouverture eut lieu le 19 septembre, et le ministère se mit immédiatement à l'œuvre. Nous laisserons encore parler notre correspondant.

« Athènes, 21 septembre 1844.

« Malgré l'opposition acharnée qu'on fait à M. Colettis, rien ne peut « lui faire perdre son calme habituel. Depuis un mois il ne quitte le « ministère de l'intérieur que pour aller au ministère des affaires « étrangères ; il se débrouille de son mieux. Metaxas et lui sont par- « faitement d'accord, et, pour le moment, tout est dans cette union. « Si elle se maintient, le ministère marchera malgré les attaques im-

« pétueuses de sir Edmund Lyons et les intrigues de M. Mavrocor-
« datos. La plus grande froideur règne entre les légations de France
« et d'Angleterre. Le roi vient de faire un voyage de quelques jours
« dans l'Eubée et à Lamia ; il a été reçu mieux que jamais par les
« populations. Il est rentré à Athènes heureux et fier de sa royauté
« constitutionnelle. Les esprits se calment ; l'excitation produite par
« les élections a presque entièrement disparu. »

Voilà donc M. Colettis à la tête d'un ministère national, mais contenant quelques membres napistes. Ces deux nuances avaient été réunies par l'éloignement profond, universel, que l'administration déchue avait inspiré au pays. Mais la difficulté était, pour M. Colettis, de créer dans la Chambre des représentants un parti national assez fort pour commencer l'œuvre du gouvernement constitutionnel en Grèce, sans être obligé de se lier complétement avec le parti napiste, qui, quoique bien disposé en ce moment pour le triomphe de ces idées, ne pouvait pas faire oublier la sourde opposition qu'il avait faite étant au pouvoir aux tendances constitutionnelles de l'assemblée nationale, et l'appui qu'il avait prêté aux idées ultrà-démocratiques. La Chambre commença la vérification des pouvoirs ; cette vérification fut longue. La majorité sembla d'abord incertaine ; mais elle s'organisa peu à peu, et elle devint assez forte, assez unie, assez colettiste enfin, pour que M. Colettis pût dès-lors et au besoin se passer de l'appui que lui donnait M. Metaxas dans la Chambre. La vérité historique nous oblige à dire que la Chambre fut bien un peu réactionnaire envers les amis de l'ancien ministère, qu'elle sortit bien un peu parfois de la stricte légalité ; mais nous devons constater en même temps la suprême modération déployée par M. Colettis, souvent malgré les tendances avouées et les passions de l'assemblée, et reconnaître qu'il était difficile, après une lutte aussi acharnée, que la passion fût complétement bannie de la vérification des pouvoirs. Des amis même du ministère avaient trouvé que dans le principe on n'avait pas assez ménagé le parti anglo-constitutionnel ; mais la faute fut à lui seul, et particulièrement à sir Edmund Lyons et à M. Mavrocordatos. Ce sont eux qui voulurent la guerre et qui soulevèrent la réaction dont ils furent les premières victimes. Ce qui le prouve, c'est que la fraction mavrocordatiste modérée, qui a préféré l'intérêt grec à l'intérêt de parti, est restée à la Chambre, dans les affaires, a con-

servé toutes les positions qu'elle tenait de M. Mavrocordatos, et chaque fois que son existence a été en péril, elle a trouvé appui dans M. Colettis autant que ses propres amis eux-mêmes.

Dire par quel travail assidu et habile M. Colettis parvint à créer dans la Chambre un parti presque purement national serait raconter de nombreux et fastidieux détails, ce qui n'entre pas dans notre plan. La légation autrichienne chercha une dernière fois à ébranler la marche de Colettis et à lui susciter de nouvelles entraves. Le ministre autrichien, M. de Prokecsh, homme d'un esprit extrêmement cultivé et brillant, mais chez lequel le jugement froid et calme de l'homme d'Etat n'égale pas l'imagination de l'écrivain et la science de l'érudit, dans un voyage qu'il fit à Vienne à cette époque (décembre 1844), remit à M. de Metternich un mémoire dans lequel il représentait l'insurrection comme très-prochaine dans les provinces du nord de la Grèce, et finissait en conseillant l'intervention autrichienne pour couper dans la racine le mal que le ministère Colettis allait causer. M. de Metternich crut devoir adresser à ce sujet une note aux quatre grandes puissances. Mais le mémoire de M. de Prokecsh souleva en Grèce tous les esprits, et le diplomate désavoua l'œuvre du romancier.

Telle était la situation des choses au mois de décembre 1844. M. Colettis était toujours maître de la majorité. Son union avec M. Métaxas continuait à être parfaite. La confiance du roi pour M. Colettis grandissait chaque jour. Le corps diplomatique était divisé en deux camps. D'une part sir Edmund Lyons, trouvant dans son dépit et dans sa colère des moyens continuels d'opposition, attaquant chaque jour M. Colettis par un langage amer et violent, et traînant à sa suite M. Mousourous, le ministre de la Sublime Porte, homme doux, intelligent, mais placé dans une situation fausse, et auquel il faisait faire les démarches les plus compromettantes pour la bonne harmonie entre la Turquie et la Grèce.

De l'autre, M. Piscatory, auquel s'étaient franchement ralliés les représentants des deux grandes cours allemandes, frappés de l'ordre et de la stabilité que M. Colettis introduisait peu à peu dans le gouvernement grec, de la force qu'il avait donnée à la royauté constitutionnelle et du respect croissant dont il l'avait entourée. Le chargé d'affaires de Russie lui-même avait reçu l'ordre de se conformer à la marche de M. de Prokecsh. Cependant les difficultés étaient grandes,

et, maintenant que M. Colettis en a triomphé, nous pouvons les énumérer sans les dissimuler. Les amis même du ministère trouvaient l'avenir incertain, gros de nuages. On se demandait si M. Colettis était bien l'homme des circonstances. On reconnaissait qu'il avait montré beaucoup d'habileté et de savoir faire dans l'art de conduire les hommes, et qu'il était parvenu, sans briser l'entente avec M. Metaxas, à une situation personnelle très-respectable et beaucoup plus forte. Mais on se demandait si, une fois ces luttes, ces misères terminées, si, une fois qu'il s'agirait d'organiser le pays, le ministère suffirait à la tâche. Les amis de M. Colettis étaient partagés entre la crainte et l'espérance, mais l'espérance l'emportait. Toutefois la composition même de la Chambre les alarmait. Ils doutaient qu'elle contînt de vrais éléments d'ordre et de conservation. On remarquait, en effet, que la majorité qui marchait avec M. Colettis se composait en grande partie des hommes qui formaient la minorité dans l'assemblée nationale contre M. Colettis. On ne pouvait croire que cette majorité représentât la grande majorité du pays lui-même. Mais cependant cette majorité se composait de deux grandes fractions, qui étaient le parti palikare et le parti autochthone. Un ministère appelé à fonder l'ordre en même temps que la liberté et à préparer à la Grèce l'avenir que la force des choses autorise à espérer, devrait-il, pourrait-il s'appuyer sur de pareils éléments? Telles étaient les réflexions que faisaient plusieurs amis du ministère, réflexions qui les inquiétaient, et qui donnaient au contraire beaucoup de joie à l'opposition. Ni les uns ni les autres ne voyaient que ces éléments étaient dans le moment donné les seuls instruments possibles pour gouverner le pays; qu'en un mot, c'étaient les acteurs et les spectateurs qui convenaient à la circonstance. La mission du ministère était de tirer de cette majorité tout ce que l'on en pouvait tirer pour le bien du pays sans la désunir, et doter le pays d'institutions devenues de jour en jour plus nécessaires. Nous croyons que M. Colettis a parfaitement réussi. Il ne lui restait qu'une dernière crise à traverser, prévue par lui comme par tous les partis, celle de la cessation de l'entente entre lui et le chef du parti napiste. Mais avant de la traverser et de la surmonter, il avait à vaincre de nombreuses difficultés qui lui venaient de l'intérieur même de son parti, des exigences intéressées du parti autochthone. On ne rendra jamais trop de justice à M. Colettis pour la manière habile, modérée, honnête, avec laquelle il maintint les

deux fractions si souvent prêtes à se séparer du parti palikare et du parti autochthone. Il fut certainement obligé de faire quelques sacrifices aux exigences autochthones, mais il atteignait sont but, qui était la création d'un fort parti gouvernemental avec lequel il pouvait enfin se mettre franchement à l'œuvre, débarrassé de toutes les entraves, afin d'entreprendre les nombreuses améliorations dont la Grèce a besoin.

Enfin, la dernière épreuve à laquelle M. Colettis devait se heurter avant d'être complétement maître du terrain arriva. M. Metaxas, qui, lors de la question du mandat des sénateurs, avait fait résistance à la majorité constitutionnelle et s'était retiré sur le vote qui donnait la victoire à M. Colettis et à ses amis, chercha dans la question du synode (juillet 1845) à livrer un nouveau combat à son collègue. Les amis ardents de M. Metaxas, c'est-à-dire les philorthodoxes, et les amis de M. Mavrocardatos s'unirent et formèrent une coalition contre le ministère. La coalition échoua ; mais la mésintelligence entre les deux principaux ministres devint plus grande, et, de ce moment, il était évident pour tout le monde que chacun des deux chefs des deux grands partis de la Chambre n'attendait qu'une occasion pour rompre. Elle se présenta bientôt. Toutefois, cette séparation, que tout le monde prévoyait, effrayait le corps diplomatique, et surtout les représentants des cours allemandes, qui cherchèrent à s'interposer entre les deux rivaux. M. de Prokecsh surtout y mit beaucoup d'empressement : mais MM. Colettis et Metaxas restèrent sourds aux conseils et aux prières des membres du corps diplomatique. L'heure de la rupture était venue, et elle s'accomplit bientôt, à la joie même des représentants des cours allemandes et française, qui voyaient M. Colettis maître du terrain et de la majorité, malgré la retraite de M. Metaxas. Voici à quelle occasion cette retraite eut lieu.

Depuis longtemps l'opposition était en majorité dans le Sénat ; il était impossible de faire passer les projets de loi du ministère sans avoir recours d'abord à une fournée de sénateurs ; en conséquence la fournée fut faite (août 1845). Sur quatorze élus, dix membres étaient colettistes, les quatre autres étaient des hommes d'ordre sur lesquels tout gouvernement pouvait compter. M. Metaxas avait demandé que quatre de ses amis, à son choix, fussent nommés. M. Colettis avait refusé de faire cette concession : aussi, dès que l'ordonnance eut été rendue, M. Metaxas envoya au roi sa démission, qui l'accepta avec empresse-

ment. Les sénateurs nouvellement nommés étaient MM. Caracatzani, Drosos Mansolas, Theotochi, Adam Ducas, Jean Khadgi Petro, Lidoriki, Coramano, Glarakis, Méxis, Condumas, Darioti, Ucopoulo, Boulgari et Canilopoulo. L'opposition voulait ne les recevoir qu'après avoir vérifié s'ils remplissaient les conditions voulues par la loi ; mais ce moyen parut mauvais aux chefs du parti, attendu que, parmi les sénateurs nommés l'année précédente par M. Mavrocordatos, il s'en trouvait deux ou trois qui n'avaient pas les capacités requises.

La discussion sur la loi sanitaire montra d'ailleurs bientôt la force du ministère ; dans les votes il eut dix-neuf voix contre seize, malgré l'absence de six nouveaux élus. De ce moment la majorité fut complétement à M. Colettis, quoique M. Metaxas se fût jeté nettement dans l'opposition. M. Colettis a bien eu quelques difficultés, entr'autres celle de l'élection de M. Sophianopoulos, mais il en a triomphé, et il procède depuis plusieurs mois, toujours à la tête d'une majorité qu'il a formée, à des mesures sérieuses qui auront des conséquences immenses en Grèce. Les nomarchies ont été recréées, l'administration régularisée, et cela malgré l'opposition la plus acharnée dans la Chambre et de la part de la légation britannique, qui n'a cessé un moment de susciter des difficultés au ministère en le pressant au moyen de notes diplomatiques venues de Londres, et en attaquant tous ses actes. Cependant tout marche en Grèce à un nouvel avenir ; le calme, la paix, la satisfaction, renaissent de toutes parts. Il y a bien certainement des difficultés ; mais toutes les grandes choses sont difficiles, et ce n'est pas un petit travail que de gouverner et d'administrer un pays qui n'est entré que depuis si peu de temps dans les voies constitutionnelles. Tout se fait constitutionnellement ; jamais la discussion ne fut plus libre en Grèce, soit dans le parlement, soit dans la presse, et c'est un immortel honneur pour ce pays, pour les hommes qui le gouvernent et pour le corps diplomatique, que l'installation d'un gouvernement régulier et libre en si peu de temps.

Nous terminons ici cette rapide revue de la situation politique de la Grèce. Nous avons tâché de conserver dans nos jugements une complète impartialité, sans toutefois cacher notre préférence pour le grand parti national qui triomphe aujourd'hui en Grèce, et pour son illustre chef. Toutefois nous ajouterons un dernier mot : il est de l'intérêt de la France et de l'Angleterre de ne plus faire de la Grèce un

théâtre de rivalité et de lutte. La question n'est pas de savoir si tel ou tel chef de parti constitutionnel doit l'emporter ; il s'agit de savoir qui l'emportera de la constitution ou de la philorthodoxie absolutiste, des idées de l'Occident ou de celles de l'Orient, de la liberté et de l'indépendance pour la Grèce, ou de la vassalité envers un pouvoir suzerain, dominateur, ennemi de l'indépendance des populations. Là est toute la question [1].

Un Diplomate.

[1] Nous donnerons prochainement la continuation de cette revue de la *Situation politique de l'Orient*. N° II. *La Grèce, son état intérieur, ses hommes d'Etat, ses relations avec la Turquie.*

THÉORIE

DES LOIS POLITIQUES

DE LA MONARCHIE FRANÇAISE

Par Mademoiselle de LÉZARDIÈRE.

Nouvelle édition, considérablement augmentée, et publiée sous les auspices de Messieurs les Ministres des affaires étrangères et de l'Instruction publique [1].

Vers la fin du règne de Louis XV, une jeune fille de seize ans, qui vivait au fond d'un vieux château du Poitou [2], entreprend un travail d'érudition gigantesque à faire pâlir et reculer un Bénédictin ou un savant d'Allemagne. Elle essaie d'écrire la théorie des lois politiques de l'ancienne monarchie française, depuis son berceau jusqu'au XVIII[e] siècle, et la voilà, quittant les ouvrages et les occupations de son sexe, la voilà qui s'entoure de livres poudreux, qui réunit, traduit et confronte les textes de la législation de l'empire romain en décadence, et ceux des lois salique, ripuaire, gombette, wisigothe, des capitulaires, des formules de Marculphe, etc. Son père, M. de Lézardière, se prend alors à regretter de lui avoir donné une éducation trop forte et trop virile; il veut lui interdire ces

[1] A Paris, comptoir des Imprimeurs-réunis, quai Malaquais, 15.

[2] Le château de la Vérie.

investigations laborieuses auxquelles elle se livre avec toute l'ardeur que la plupart des jeunes personnes de son âge portent dans la dissipation et les plaisirs séduisants du monde. Cet excès d'austérité dans le genre des études lui semble manquer de mesure et dépasser le but qu'une femme peut et doit proposer à son existence. D'ailleurs il se demande si de tels labeurs auront vraiment quelques résultats et amèneront quelque création utile. Malgré la tendance qu'un père a toujours à se faire illusion sur ses enfants, il combat dans sa fille une vocation qu'il croit fausse ou qu'il voudrait du moins voir suffisamment éprouvée. Mlle Pauline de Lézardière se défend avec cette chaleur que donnent le sentiment de sa valeur personnelle et cette foi profonde dans l'utilité et le succès du but qu'on veut atteindre. Jusqu'à cette époque, il n'a rien été fait de satisfaisant sur les lois politiques de la France. Il y a eu des panégyristes et des avocats du pouvoir royal, de la noblesse, du clergé, du tiers-état, des parlements : il n'a pas existé d'historien ou de publiciste consciencieux qui n'ait cherché que la vérité elle-même dans l'étude des sources et du développement de notre droit public. Cet ouvrage qui manque à la France, Mlle de Lézardière veut le faire : elle a la noble ambition d'en doter sa patrie.

Ce débat domestique devait finir par un arbitrage. M. de Lézardière crut devoir prendre pour juge d'une vocation si étrange et si intrépidement défendue un des hommes les plus éclairés et les plus probes de son temps, M. de Malesherbes, qui était son ami intime. M. de Malesherbes ne se contenta pas de prendre personnellement connaissance des essais historiques de la jeune érudite ; il en donna communication au duc de Nivernais, à M. de Brequigny, au bénédictin D. Poirier. Tous admirèrent ces travaux et en apprécièrent l'importance : Mlle de Lézardière fut alors autorisée et encouragée à poursuivre la tâche si vaste qu'elle s'était imposée. Ses nouveaux protecteurs mirent à sa disposition tous les livres et les monuments historiques qu'elle pouvait désirer. Toute la jeunesse de l'auteur fut employée à ces paisibles et obscures investigations, à cette composition colossale dont l'achèvement aurait honoré une communauté de moines tout entière. Mlle de Lézardière avait atteint l'âge mûr. Elle était dans sa trente-sixième année quand éclatèrent les premiers orages de la révolution française. Son ouvrage devait être divisé en quatre époques ; elle n'avait encore fini que les deux

premières, qui n'allaient que jusqu'au IXe siècle. Elle crut que la publication pouvait en être utile au moment où on mettait en question tous les principes et toutes les institutions de notre vieille monarchie. Après avoir pris les conseils de quelques amis éclairés, elle se décida donc à faire paraître cette partie du monument historique qu'elle avait entrepris d'édifier. M. de Malesherbes voulut bien l'aider, dans les années 1790 et 1791, à surveiller l'impression de ses manuscrits.

L'ouvrage parut sans nom d'auteur en 1792 : il excita alors fort peu l'attention publique, préoccupée par les scènes de désordre qui ensanglantaient la France. Un petit nombre d'exemplaires en fut distribué à quelques amis. Bientôt les violences révolutionnaires en suspendirent la publication ; les magasins de librairie où il était en vente furent pillés, et ce livre si intéressant, fruit de tant de recherches consciencieuses, devint une rareté bibliographique. Cette espèce d'infortune, ou, si l'on veut, ce contre-temps littéraire, fut à peine aperçu par la famille de Lézardière au milieu des calamités publiques dont elle eut sa large part. M. de Lézardière avait cinq fils et trois filles ; l'un de ses fils, qui était prêtre, fut massacré aux Carmes le 2 septembre. A la fin de l'année 1793, il se retire à Corbeil, puis à Choisy-le-Roi ; là sa femme tombe frappée de mort subite en apprenant l'arrêt rendu par la Convention contre Louis XVI. Quelques jours après, le confesseur de la victime royale, l'abbé Edgeworth, venait frapper à la porte de cette maison de deuil et de fidélité, et il y trouvait un asile hospitalier. Mais bientôt le respectable ecclésiastique était obligé de fuir, et M. de Lézardière l'accompagnait jusque sur les côtes de Normandie, où il protégeait son départ pour l'Angleterre.

Pendant l'époque de la Terreur, M. de Lézardière fut arrêté comme suspect et mis en prison. On lui imputait à crime de ce que deux de ses fils, Paul et Sylvestre, étaient allés en Vendée servir dans l'armée royale. A la nouvelle du danger de leur père, ces deux généreux jeunes gens accourent jusqu'à Montargis, et viennent se constituer prisonniers. Sur leur demande, leur père est élargi ; mais ils périssent l'un et l'autre sur l'échafaud.

M. de Lézardière, désespéré, s'ensevelit dans une retraite profonde avec sa fille Pauline. Un de ses fils, Joseph, officier d'infanterie, avait émigré de bonne heure. Le plus jeune, Charles, combattait en

Vendée : fait prisonnier aux Sables, il dut son salut à l'intervention d'un soldat. Au moment où on le menait devant ses juges [1], ce soldat le reconnaît, accourt vers lui, l'embrasse et s'écrie : « S'il meurt, je veux mourir avec lui. » Le conseil de guerre ne condamna le *rebelle* qu'à la déportation. Par suite de ce jugement, Charles de Lézardière fut traîné de prison en prison ; arrivé à Caen, il parvint à s'évader.

M. le baron de Lézardière, qui, pendant qu'il s'était tenu caché, avait été mis sur la liste des émigrés, demanda vainement sa radiation quand l'ordre commença à se rétablir. Signalé comme suspect, il fut obligé de s'éloigner au 18 fructidor, et se rendit en Hollande, où son fils Charles vint le rejoindre. Il ne rentra en France avec sa fille que dans l'année 1801, et mourut peu de temps après avoir touché le sol natal. Mlle Pauline de Lézardière trouva un refuge au château de la Proutière, en Vendée, chez son frère Joseph, qui, rentré de bonne heure de l'émigration, avait été réintégré dans une partie des biens de sa famille.

Les malheurs vieillissent avant l'âge et découragent les âmes les plus fermes de ces vastes entreprises pour lesquelles ce n'est pas trop de toute la surabondance de vie et d'ardeur de la jeunesse. Ballottée par les orages révolutionnaires, Mlle de Lézardière avait eu à pleurer un frère pieux ou plutôt martyr, victime d'une populace enivrée de sang, et deux autres frères, vrais chevaliers chrétiens, qui avaient payé de leurs têtes un dévouement filial plus héroïque que le facile courage des champs de bataille ; sa mère était morte, pour ainsi dire, du contre-coup de l'instrument homicide qui avait tranché la vie de Louis XVI ; son père, persécuté et proscrit, n'avait vu se rouvrir les portes de sa patrie que pour y trouver un tombeau... Tant d'assauts cruels livrés à ce cœur de sœur et de fille l'avaient enfin abattue et fait défaillir ; cette forte et mâle intelligence était vaincue par la douleur. La jeune savante, qui affrontait naguère des travaux au-dessus de son sexe, était redevenue une faible femme qui ne demandait plus qu'à finir dans une obscurité paisible son existence si longtemps agitée.

D'ailleurs le château de son père avait été brûlé avec la belle bibliothèque où elle avait goûté les pures et douces émotions de l'étude au premier âge de la vie. Ses notes manuscrites avaient été per-

[1] Voir le supplément à la *Biographie* de Michaud.

dues ou dispersées. Plus de fortune pour réparer tant de pertes, pour y suppléer par un séjour dispendieux dans quelque grande ville féconde en ressources scientifiques. Comment lutter avec succès contre tant de difficultés matérielles? Mlle de Lézardière n'avait plus assez d'énergie pour l'entreprendre. Livrée, dans le village qu'elle habitait, aux bonnes œuvres et aux pratiques d'une piété fervente, rien ne la distinguait en apparence de la bonne femme du voisinage à côté de laquelle elle allait journellement prier à l'église, avec la même humilité et la même simplicité de cœur; la religion la soulageait encore mieux que l'étude[1] des profondes blessures qui avaient empoisonné sa vie.

Avant de mourir elle eut le chagrin de voir proscrire une dernière fois les Bourbons de la branche aînée, à qui elle avait voué tant de respect et d'amour.

Triste, mais résignée, elle s'éteignit doucement dans son obscure retraite en 1835. Elle était âgée de quatre-vingt-un ans. Les larmes des pauvres qui entourèrent son lit de mort furent sans doute un hommage plus précieux pour elle que tous ces vains bruits de renommée littéraire qui viennent expirer au seuil de l'autre vie. Cependant il aurait été vivement à déplorer que les recherches si consciencieuses de Mlle de Lézardière eussent été perdues pour la science historique. Quelques érudits avaient eu connaissance de la première édition de son ouvrage; de ce nombre était M. Guizot, qui s'était fait un devoir de la citer avec éloge.

M. le vicomte Charles de Lézardière, dont nous avons retracé l'aventureuse jeunesse, avait survécu à sa sœur, Mlle Pauline. Après avoir été député influent et distingué sous le ministère de M. de Villèle[2] et lors de la crise de 1830, il se trouvait rendu aux loisirs de la

[1] Il paraît pourtant qu'elle écrivit à cette époque, comme moyen de distraction plutôt que comme étude, des considérations intéressantes sur les parlements, les états généraux ou assemblées nationales, et sur les divers ordres de l'Etat dans l'ancienne monarchie française. Mais elle n'avait pas sous les yeux les ouvrages d'où elle aurait pu extraire les preuves textuelles des faits qu'elle rapportait de mémoire. Ces manuscrits sont encore entre les mains de son frère, M. le vicomte de Lézardière.

[2] Il fut élu en 1823 par le département de la Vendée. Ce fut lui qui proposa la loi sur d'indemnité, le célèbre amendement qui en aurait changé

vie privée. Il songea à réimprimer la *Théorie des lois politiques de la monarchie française;* mais peut-être aurait-il reculé devant les avances considérables qu'il eût fallu faire pour cette publication, si MM. Guizot et Villemain ne fussent pas venus au secours d'une entreprise si intéressante pour les lettres. Le ministère des affaires étrangères et celui de l'instruction publique souscrivirent à trois cents exemplaires de cette nouvelle édition de l'ouvrage de Mlle de Lézardière.

La première édition se composait de huit volumes; la seconde n'en a que quatre, et cependant elle renferme la théorie des lois de l'époque féodale, que ne comprenait pas la première. Cela s'explique d'abord par des différences matérielles. L'impression de l'édition nouvelle offre des caractères plus serrés et plus compactes. Mais cela ne suffirait pas entièrement pour expliquer ce problème. Il faut dire encore que primitivement la traduction des textes latins suivait ces textes eux-mêmes; or l'on a pensé que le latin était une langue tellement usuelle pour les hommes instruits auxquels s'adressait cet ouvrage qu'une pareille traduction ne ferait qu'occuper un espace inutile.

Le premier de ces quatre volumes est fort remarquable par la clarté des déductions, la netteté des divisions et l'étendue des recherches. Il contient : 1° l'analyse des lois politiques qui régissaient les Gaules avant l'établissement de la monarchie; 2° de celles qui furent postérieures à la conquête des Francs et qui étaient relatives à l'étendue de la monarchie, à l'état civil des sujets, à l'institution de la royauté, aux armées et aux assemblées générales, à la puissance législative sous les deux premières races. Une exposition lucide et concise de 125 pages résume toutes ces notions et en donne pour ainsi dire la quintessence. Puis viennent les sommaires des preuves et les preuves, qui remplissent le reste des 668 pages du volume.

Il faut donc lire collatéralement ces trois différentes parties du même livre si on veut se rendre un compte exact et complet de la pensée de l'auteur et des sources où puise son érudition. C'est dans cette singulière forme littéraire, qui n'a pas eu de modèle et qui n'aura

les bases. Il voulait qu'on établît la quotité de l'indemnité à régler, non sur le prix de la vente nationale, mais sur le revenu réel des biens à l'époque de cette vente. La répartition ainsi faite aurait certainement été plus équitable, mais l'opération eût été plus lente.

probablement pas d'imitateurs, que cet ouvrage a été conçu et exécuté.

Le commencement du second volume roule sur une matière à laquelle des débats récents ont donné une sorte d'intérêt actuel, je veux dire sur l'état politique et civil de l'Eglise dans la monarchie. Mlle de Lézardière commence par poser quelques principes sur l'étendue de la puissance ecclésiastique et sur ses rapports avec la puissance civile. On voit qu'elle s'est imprégnée, non pas peut-être du gallicanisme de Pithou, mais tout au moins de celui de Bossuet. Nous y trouvons des maximes telles que celle-ci : « La puissance souveraine réside *exclusivement* dans le corps épiscopal. » Il y a cependant des idées saines et modérées dans plusieurs chapitres, notamment dans celui qui est intitulé : *De la résistance légitime des deux puissances à leurs usurpations réciproques*[1]. Mais nous aurions beaucoup à dire sur le droit que l'auteur attribue au souverain temporel de pouvoir empêcher toute espèce de modification à l'ancienne discipline de l'Eglise gallicane, quand même ces modifications seraient ordonnées par un concile général. C'est la grande question qui s'est élevée à l'occasion de la non-réception en France de plusieurs canons du concile de Trente.

Malgré la partialité qu'on nous suppose pour la puissance spirituelle, nous reconnaîtrons volontiers qu'une juridiction excessive lui fut donnée, comme le soutient Mlle de Lézardière, quand les lois temporelles ordonnèrent à la puissance exécutrice de contraindre les pécheurs à subir, au gré des évêques, la pénitence publique. Ainsi que le dit notre savante publiciste, « c'était donner à chaque évêque le droit d'imposer des pénitences forcées et vraiment afflictives ; c'était attribuer à la puissance coactive une force qui n'est pas de son essence. » Mais ce qu'elle n'ajoute pas, c'est que, dans l'état de désordre où la société était plongée, cette extension de juridiction, qui était accordée au pouvoir le plus sage et le plus éclairé, devait être un bien pour tous ; ce qu'elle n'ajoute pas, c'est que les évêques ne le durent ni à la violence ni à la brigue. Ils ne cherchèrent pas ce pouvoir, ce pouvoir vint les chercher, ou plutôt la force des choses le leur donna [3].

[1] T. II, p. 4.

[2] *Ibid.*, p. 9.

[3] Voir le livre si remarquable de Mgr l'archevêque de Paris sur les

Du reste, dans toute cette partie de son ouvrage on voit bien que Mlle de Lézardière est loin de marcher d'un pas aussi ferme qu'à son ordinaire. On cherche dans le sommaire des preuves sur quoi s'appuient ses affirmations, et souvent on ne trouve que ces mots : « Ce chapitre n'a pas besoin de preuves[1]. »

Ce sont, il est vrai, de rares exceptions, et presque toujours les textes abondent pour étayer les idées de l'auteur.

Après cela, il ne faudrait pas croire que la citation exacte des sources fût toujours un préservatif certain contre l'erreur. L'écrivain qui tire une conclusion générale du rapprochement de deux ou trois faits avérés peut tomber dans un paralogisme; il peut prendre l'exception pour la règle, et réciproquement. Mlle de Lézardière, malgré sa vaste érudition, est-elle toujours à l'abri de ce reproche ? Nous n'oserions pas l'affirmer. Par exemple, elle affirme que, d'après le droit public de la monarchie franque, les rois ne pouvaient lever de tributs sans le consentement de leurs sujets, ni faire la guerre sans l'adhésion de leurs placites généraux, qui n'étaient autre chose que leur armée même. M. Guizot nous paraît être plus dans le vrai quand il nous peint la confusion de la société de cette époque, et qu'il nous montre les faits les plus contradictoires s'y produisant, s'y entre-choquant, comme dans une espèce de chaos, si bien qu'ils peuvent servir d'éléments et de matériaux pour construire les systèmes les plus divers[2].

Il est impossible de méconnaître que Mlle de Lézardière a transporté à des époques d'immense désordre nos idées modernes de régularité administrative et gouvernementale. Elle ne contrôle pas assez les textes législatifs par les récits des historiens. Car il ne suffit pas, pour approfondir l'état d'un peuple à telle époque donnée, de rapporter quelles étaient ses lois, mais de savoir comment elles étaient appliquées.

appels comme d'abus. On peut soutenir d'ailleurs qu'il y a une phase de la vie des peuples où, sous quelque religion que ce soit, le sacerdoce est juge des actions des hommes, au criminel comme au moral, dans le for extérieur comme dans le for intérieur; le pouvoir judiciaire lui est dévolu comme une conséquence, comme un accessoire de ses attributions spirituelles. C'est ce qu'on trouve dans l'histoire de toutes les nations.

[1] T. I, p. 622 et 603.

[2] *Histoire de la civilisation en France*, t. I, ch. VII, p. 268 et 269.

Dans les considérations sur l'Histoire de France qui précèdent les *Récits des temps mérovingiens*[1], M. Aug. Thierry, en passant une revue critique des anciens publicistes français, donne une place étendue à Mlle de Lézardière. Partisan lui-même un peu exclusif de la tradition romaine, il reproche à son érudite devancière d'avoir tiré des inductions forcées de certaines coutumes germaniques mentionnées par Tacite et par des historiens du Bas-Empire. Son système est, comme on sait, fondé sur la distinction tranchée et prolongée des deux races franque et gauloise; il se trouve donc l'adversaire naturel de Mlle de Lézardière, qui fait siéger les Gallo-Romains dans les assemblées législatives, aux *Champs de mars* de Clovis comme aux *Champs de mai* de Charlemagne, et qui, tout en retraçant le tableau des spoliations qu'ils ont eues à subir, leur laisse une large part de liberté politique. Enfin M. Thierry, qui veut qu'il y ait eu successivement deux conquêtes du sol des Gaules, l'une par les Francs saliens, l'autre par les Francs ripuaires, s'indigne plus qu'un autre de l'immobilité fabuleuse que la docte Vendéenne attribue à nos institutions pendant les six premiers siècles de la monarchie.

Quelque estimables que soient les travaux de notre savant contemporain, quelles que soient les lumières qu'il a jetées sur les époques les plus ténébreuses de notre histoire, nous ne croyons pas qu'il ait dit le dernier mot de la science, ni que ses idées ou ses systèmes doivent être adoptés sans réserve et sans restriction. Nous n'acceptons donc pas non plus avec une foi aveugle toutes les sévérités de sa critique.

Nous dirons même que le système de Mlle de Lézardière est, de tous les systèmes modernes, celui qui résout le mieux ce difficile problème : « Si les Gaulois ou Gallo-Romains ont été complétement opprimés, annihilés par leurs vainqueurs, s'ils n'ont plus exercé aucune influence sur le gouvernement, les institutions et les mœurs de leur pays, comment expliquer la prépondérance de l'élément romain sur l'élément germanique ? » prépondérance qui, d'après l'école de M. Thierry, est un fait acquis à la science.

M. Thierry, qui ne pouvait avoir connaissance que de la première partie de la *Théorie des lois politiques de la monarchie française*, s'exprime ainsi sur la troisième, non encore publiée.

« Il serait curieux de voir, dit-il, comment, avec son idée d'une

[1] T. I, p. 119.

« constitution primitive exclusivement germanique, Mlle de Lézar-
« dière envisageait l'époque du XIIe siècle, la renaissance du droit « romain, la renaissance des villes municipales sous le nom de com- « munes, et l'établissement de la puissance royale sur une nouvelle « base, d'après des maximes toutes romaines [1]. »

Cette curiosité peut désormais être satisfaite. On sait maintenant ce que pensait Mlle de Lézardière du mouvement communal des XIIe et XIIIe siècles. Elle n'attribue pas ce mouvement à un esprit de soulèvement contre l'aristocratie féodale, ni à une revendication d'anciens droits municipaux exercés et reconnus sous la domination romaine. Elle en cherche l'origine dans plusieurs causes toutes différentes. Il n'y avait, suivant elle, en France, que deux classes de personnes, les nobles et les serfs, ou, pour se servir de plus anciennes dénominations, les ingénus et les esclaves. Or, les seigneurs, qui avaient déjà changé dans presque tout le royaume l'esclavage domestique pour la servitude de la glèbe, ne tenaient plus au droit des maîtres par les passions aveugles qui, dans l'antiquité, firent un besoin impérieux de l'esclavage domestique. Or, le servage fut comme une préparation à la liberté, comme une initiation à l'état de citoyen.

Les choses étaient dans cette situation quand les Normands vinrent dévaster nos plus belles provinces. Ils massacrèrent ou emmenèrent en captivité un grand nombre de familles libres. Beaucoup de serfs restèrent sans maîtres ; d'autres avaient fui de leurs domiciles et rompu le lien qui les attachait à la glèbe. L'intérêt des rois et des seigneurs était de repeupler leurs villes et leurs campagnes dévastées. Ils y parvinrent, en offrant à tous ceux qui y viendraient le privilége de la liberté civile, en les réunissant dans leurs domaines sous le nom d'hôtes, *hospites.*

Ces *hôtes* furent généralement propriétaires du domaine ou *hostise* qui leur était donné à cultiver, moyennant une espèce de redevance ou prix de ferme. Chaque *hôte* fut libre de quitter la terre du seigneur pourvu qu'il fît passer son hostise à un autre non-noble qui en acquittât les charges.

Dès lors on comprend que les droits des maîtres sur leurs serfs purent difficilement se soutenir. *Le droit de suite*, qui, sous les deux premières races, avait été si rigoureux, ne pouvait plus s'exercer par les maîtres dans un temps où le défaut d'une puissance exécutrice

[1] *Récits des temps mérovingiens,* t. I, p. 125.

générale ôtait tous les moyens de réclamer l'esclave fugitif hors des juridictions directes et suzeraines d'où il s'échappait.

Les maîtres n'ayant plus d'autre moyen de retenir les serfs dans leurs terres que de leur assurer la liberté personnelle acquise *aux hôtes*, prononcèrent des affranchissements généraux pour toutes les villes, bourgs et paroisses de France qui dépendaient de leurs suzerainetés. Les conditions de ces affranchissements, secondés et provoqués souvent par l'influence du Christianisme, furent réglées par des chartes authentiques et irrévocables.

C'est ainsi que le gouvernement féodal aurait fait graduellement cesser en France l'esclavage qu'on l'a accusé d'y avoir fait naître.

Plus tard, la liberté politique fut jointe à la liberté civile : individuellement les membres du tiers-état purent entrer dans l'ordre de la noblesse ; en corps, le tiers-état ou la bourgeoisie put avoir des représentants dans les assemblées nationales.

Cette théorie historique a donc cela de neuf et d'original qu'elle attribue la révolution communale et la formation du tiers-état à une espèce de progrès des esprits coïncidant avec certaines circonstances extérieures. C'est un nouvel élément introduit dans l'histoire du droit municipal, lequel laisse subsister les éléments déjà reconnus et constatés, et peut se concilier avec eux. A ce point de vue et dans cette mesure, nous comprenons très-bien l'éclectisme historique, qui consiste à fondre ensemble tous les trésors de science et de découverte rapportés des divers points de l'horizon.

Dans le quatrième et dernier volume, Mlle de Lézardière parcourt toutes les branches du gouvernement, de la justice et de l'administration, et continue de montrer le régime féodal comme un instrument de progrès pour la civilisation. La torture n'existait pas à cette époque [1]. Les lois sur la chasse et sur la pêche, qui, par la suite, devinrent si cruelles, ne dépassaient pas alors les limites d'une juste sévérité [2]. Le combat judiciaire ne fut qu'un héritage des temps antérieurs. Le droit de guerre privée, qui tenait à la subdivision excessive et anarchique des suzerainetés, sembla seul être un pas rétrograde vers la *vendetta* des premiers âges; mais ce droit devint moins absolu, et fut graduellement aboli à mesure que l'autorité cen-

[1] T. IV, p. 28.
[2] T. IV, p. 22.

trale se fortifia et que la royauté regagna la puissance qu'elle avait perdue.

Voici comment Mlle de Lézardière résume les progrès accomplis dans l'époque féodale :

« Les citoyens qui ont affranchi les autres ont tellement respecté « les droits qu'ils venaient de leur concéder qu'ils se sont rendus « responsables de leur maintien, et n'ont prétendu qu'à ce prix con- « server dans leur domaine l'autorité protectrice, après en avoir « écarté l'autorité arbitraire.

« En effet, toutes les rigueurs des lois qui, dès l'origine de la mo- « narchie, liaient les dépositaires des pouvoirs à l'égard des hommes « libres, leurs égaux, ont lié les seigneurs envers ceux qu'ils ve- « naient d'affranchir.

« Les seigneurs ont fixé l'indépendance et l'aisance des familles « affranchies en partageant avec elles leurs propriétés, et, s'ils ont « conservé une aussi grande richesse que celle qu'ils ont retenue, « elle n'a été que proportionnée aux charges, aux devoirs politiques « onéreux qu'ils devaient remplir.

« Les relations domaniales maintenues ou établies entre les sei- « gneurs fonciers et leurs tenanciers roturiers ont été un échange « amiable de services et de secours, plus précieux à recevoir qu'o- « néreux à rendre de la part des seigneurs et des communautés, et « ces rapports continuels de protection et de services ont retracé en « mille manières les images touchantes d'un régime paternel.

« Le peuple le plus soumis à la religion est celui qui ressent le mieux « son influence sur la morale.

« La religion imprimait son sceau à tous les devoirs politiques et « civils dans les siècles de chevalerie ; elle était le premier garant « des vertus civiles et publiques.

« Après le serment civil et religieux des vassaux et des sujets, des « seigneurs et du monarque, il était impossible de séparer aux yeux « d'un Français la fidélité à son Dieu de la fidélité à son roi, à son « seigneur, à sa patrie. Les devoirs de protection n'étaient pas moins « sacrés pour les chefs, pour les princes vertueux, et la foi à l'im- « mortalité de l'âme, étendant au delà de la vie les espérances et « l'ambition des grandes âmes, nourrissait la valeur héroïque de ces « hommes toujours prêts à s'immoler pour les devoirs qu'ils avaient « une fois embrassés en présence du Ciel.

« C'est ainsi que les principes dont se glorifient les siècles les plus « éclairés, et que la philosophie moderne croit enseigner à l'univers, « trouvent leurs racines dans cet âge où des regards superficiels « n'aperçoivent que la barbarie et l'ignorance.

« Si la liberté politique qui soutint le gouvernement féodal y pro- « tégea jusqu'aux préjugés et aux erreurs attachés aux institutions « primitives, elle repoussa les subtilités, les systèmes qui ne pré- « tendaient corriger le caractère national qu'en l'altérant.

« Mais ce caractère, conservé dans toute son énergie, est aussi sus- « ceptible de s'enrichir des lumières que la renaissance des lettres « et le progrès des sciences utiles accroîtront de siècle en siècle, qu'il « est capable de résister à toutes les séductions [1]. »

Certainement, il est plus patriotique et en même temps plus conforme à la vérité de présenter de cette manière les institutions de son pays que de se livrer à de vaines déclamations contre un passé que personne ne songe à recommencer.

En Angleterre, où la liberté est sortie du gouvernement féodal comme une fleur de sa tige, la plupart des publicistes rendent justice aux bienfaits de ce gouvernement.

En France, au contraire, où les préventions s'attachent souvent aux mots bien plus qu'aux choses, rien n'est plus impopulaire que le mot *féodalité;* car on attribue au régime de la féodalité tous les inconvénients du gouvernement absolu qui lui succéda. Mlle de Lézardière sera du petit nombre des publicistes impartiaux et consciencieux qui auront contribué à rétablir la vérité sur ce point.

Il est fâcheux que cette troisième partie de son ouvrage, qui l'emporte sur les deux autres par la nouveauté des résultats et la profondeur des aperçus, ne soit suivie que du sommaire des preuves et non des preuves elles-mêmes. Dans ce sommaire sont mentionnées un grand nombre de chartes manuscrites, dont plusieurs sont perdues et d'autres sont très-rares. Il aurait été bien à désirer que les textes en eussent été reproduits, tandis qu'on aurait pu se passer de ceux des lois romaines et saliques qui remplissent le premier volume. Mais le manuscrit des preuves de cette troisième partie n'a pas pu être retrouvé par la famille de Lézardière.

L'admiration que nous inspire cette œuvre remarquable d'une femme qui aurait mérité plus de célébrité et de bonheur peut s'é-

[1] T. IV, p. 144 et 145.

tayer du témoignage de M. Guizot, qui en fait un grand cas, et de celui même de M. Augustin Thierry, qui en parle en ces termes :

« Le travail de Mlle de Lézardière est complet, ingénieux, souvent « même plein de sagacité. Elle paraît douée d'une remarquable puis- « sance d'analyse : elle cherche et pose toutes les questions impor- « tantes, et ne les abandonne qu'après avoir épuisé en grande partie « les questions qui s'y rapportent. Il ne lui arrive guère de se trom- « per sur le sens et sur la portée des documents qu'elle met en « œuvre, etc.[1]. »

Or, ce jugement ne se rapporte qu'aux deux premières parties de l'ouvrage. Si M. Thierry avait à s'expliquer sur la troisième, nous croyons qu'il renchérirait encore sur ces justes éloges. Il siérait bien à un esprit supérieur comme le sien de payer, au nom de la postérité, une dette que n'ont pas acquittée les contemporains, et de décorer la tombe de cette noble femme de l'éclat d'une renommée qui aurait dû accompagner et couronner sa vie.

Nous serons heureux d'avoir pu, pour notre faible part, rétablir les droits de la science et du vrai mérite en signalant à nos lecteurs un ouvrage d'une haute portée et fait pour occuper une place dans toutes les bibliothèques d'hommes sérieux. Mlle de Lézardière, dans sa courageuse et persévérante érudition, peut être comparée à ces habiles et hardis pionniers qui, écartant sur leur passage les ronces et les épines, se font jour à travers des forêts encore mal explorées. Elle a frayé la voie à plus d'un de ces savants de seconde main qui cherchent à effacer les traces sur lesquelles ils passent. Le plus bel hommage qui pût lui être décerné, c'était de la faire connaître, et d'assurer à son livre une publicité qu'il n'avait pas encore réellement obtenue. Son digne et respectable frère, M. de Lézardière, s'est chargé de ce soin pieux, qu'a dû lui rendre bien doux le souvenir d'une tendre affection.

Quant à nous, nous l'en remercions publiquement au nom des amis des lettres et des sciences historiques, et nous sommes sûr de n'être désavoué par personne dans l'expression d'un pareil sentiment de sympathie et de reconnaissance.

Albert du Boys.

[1] Ouvrage déjà cité, p. 125.

DRAME TCHERKESSE.

(ÉPISODE.)

Le pays des montagnes appelé Ginkwa (vallée large) par les tribus qui l'habitent présente une des plus belles chaînes du Caucase. De là l'œil embrasse au loin une vallée qui s'étend à deux lieues et demie dans sa longueur, et qui offre une largeur de trois quarts de lieue. Au milieu coule la rivière de Tchops, dont le cours est rapide et peu sinueux. Du côté méridional, une vue d'une majesté peu commune appelle les regards du spectateur, et lui fait bientôt oublier et la beauté pittoresque du reste du site, et la végétation luxuriante qui en forme la sauvage parure.

A une profondeur d'environ deux cents pieds, la rivière se précipitant, avec un bruit formidable, à travers de hautes roches granitiques, s'élance, et, de chute en chute, se brise cinq fois sur des degrés taillés à pic par la main de la nature ; puis, après s'être transformée en une rosée qui s'élève comme une poussière humide, elle vient tomber enfin en blanche écume dans le bassin circulaire de la vallée. Les effets de lumière si brillants et si variés que produit cette cataracte au lever du soleil surpassent tous les trésors de l'imagination la plus fantastique. Au-dessus du sommet du Gagwareh plane, comme une nuée argentée sur un ciel d'azur, la fabuleuse résidence du prince des Esprits, la crête d'Elbrus, couverte d'une neige éternelle.

Au milieu de la vallée, un plateau arrosé à droite par la rivière de

Tchapi se montre d'une manière abrupte; du milieu d'un épais feuillage semblent sortir les cabanes éparses du village de Ginkwatch, appartenant au district des Chapsoukes.

C'était pendant l'automne de 1839. Tout près de la cataracte, dans l'ombre épaisse d'un noyer, apparaissait un groupe de personnes qui semblaient abattues sous le poids d'un grand malheur.

Dans l'herbe haute, auprès d'un cheval encore tout sellé et paissant la bride au cou, était assise une femme soutenant la tête d'un homme qui gisait sur la terre. Les cheveux de cette femme tombaient en désordre, en boucles blondes, sur son sein découvert et sur le visage pâle de l'homme étendu à terre. Appuyé sur elle, le bras gauche passé autour de son cou, un petit garçon de deux à trois ans regardait d'un œil triste et avec stupeur les traits défigurés de son père. La femme considérait le défunt avec des yeux hagards; son sein se soulevait avec angoisse, et de temps en temps, en poussant de profonds soupirs, elle faisait entendre ces paroles :

« Taleh chotisch matta moï[1] ! » (Hélas ! muet et pâle ! mon mari est mort !)

Des armes éparses sur le sol, l'herbe foulée en cet endroit attestaient qu'une sanglante lutte venait d'avoir lieu. Ici une large lame de tchaska (sabre) brisé, là un kintchal (poignard) hors de son fourreau, plus loin un long fusil déchargé était sur l'herbe. Nul doute, ce lieu avait été témoin d'un combat terrible. Le poing convulsivement fermé du mort tenait encore un pistolet armé.

Il était alors à peu près trois heures de l'après-midi. Dans le même moment, à une certaine distance de ce groupe, de l'autre côté de la rivière, une troupe de cavaliers arriva au galop. Plusieurs d'entre eux, se détachant de leurs compagnons, s'amusaient à simuler une attaque, tantôt en prenant la troupe en flanc, tantôt en l'enveloppant par une évolution rapide. On entendait de temps en temps des coups de feu, et plus la troupe approchait, mieux on distinguait les armes brillantes des cavaliers, leurs magnifiques chevaux, et leurs bonnets rouges qu'ils jetaient en l'air pour servir de point de mire à leurs longues et minces carabines, tandis que les cavaliers qui tiraient ces coups de feu allaient au grand galop, se fiant sans la moindre crainte à l'admirable instinct de leurs coursiers.

Parmi ces hommes se faisait surtout remarquer un cavalier d'une

[1] Refrain d'une chanson de deuil tcherkesse.

taille svelte, aux bottines rouges, qui se distinguait tellement par son adresse et son agilité qu'il provoquait fréquemment les applaudissements de ses compagnons. Deux d'entre eux, qui avaient pris les devants, s'arrêtèrent tout à coup, l'un tâchant de reprendre avec son sabre nu le bonnet que l'autre lui avait enlevé de dessus la tête avec la pointe de son cimeterre, et qu'il enlevait en l'air pour le mettre hors de la portée de toute atteinte. Les ébats, la joyeuse lutte de ces deux hommes se seraient encore prolongés, si le cavalier aux bottines rouges n'y eût mis fin. Voici comment. Tandis que ses deux compagnons reprenaient leur course, le voilà qui jette la bride sur le cou de son cheval, et, saisissant sa carabine, il ajuste, en plein galop, le bonnet, sujet de la joûte. La balle siffle au-dessus des têtes des coureurs, et le bonnet tombe soudainement de la pointe du sabre que vient de frapper la balle.

« C'est la balle de Waitouk ! » s'écria, sans même se retourner, le cavalier dont le sabre a senti l'atteinte de la balle. Mais Wattouk, sans s'arrêter dans sa rapide course, jette son fusil par-dessus son épaule, tire son sabre, et, de la pointe, relevant le bonnet tombé à terre, il le lance en l'air au-dessus des têtes des cavaliers pour qu'il serve de nouveau de but à leurs carabines.

Cependant on découvrit non loin de la cataracte trois autres cavaliers suivant un sentier étroit et difficile à travers le ravin qui, en se courbant vers l'ouest, forme le prolongement de la vallée large et la jonction des districts des Abadsèkes et des Chapsoukes, justement à l'endroit où nous avons conduit le lecteur. Deux de ces hommes portaient le magnifique costume de guerre des Osmanlis, le troisième avait le costume tcherkesse et paraissait servir de guide aux deux autres ; l'un des deux avait pour coiffure un turban, l'autre le fez.

« Voici nos jeunes gens, » dit le Tcherkesse au cavalier à turban, qui marchait au milieu ; puis il continua : « Salut à toi, Mollah Chamyl ! C'est à toi que Guz-Bey, le lion de Chapsouk, souhaite la bienvenue ; c'est toi qu'il a voulu honorer en envoyant à ta rencontre la forte et intrépide jeunesse de la vallée de Ginkwa.

— Salut à lui et à toi, Tchamouz-Bey ! répondit Chamyl, à toi, lumière de mes voyages. Qu'Allah verse sur toi et les tiens les bénédictions du Ciel dans toute la plénitude de la rosée à mille couleurs de la cascade tonnante, en récompense de l'hospitalité et des paroles

d'amitié que tu as envoyées en ma faveur à mon pieux ami, le lion de Chapsouk! »

Le Tcherkesse, reprenant la parole et s'adressant à son deuxième hôte, lui dit :

« Et toi aussi, honneur à toi, jeune homme, l'ami du héros d'Achulgo (Chamyl); puisses-tu te réjouir de l'effet de la faible prière que j'ai faite, en ta faveur aussi, à Guz-Bey, mon frère et mon compagnon d'armes! »

A peine le jeune homme eut-il répondu de manière à prouver sa reconnaissance à son hôte, que les jeunes cavaliers, arrivant au galop, rendirent toute conversation impossible. Ils poussaient tous ensemble le cri de guerre et de joie tcherkesse :

« Hih! hih! »

Puis ils se déployèrent autour des nouveaux venus en forme d'éventail et en continuant à galoper; c'était une sorte de politesse qu'ils leur faisaient, dans le but de les empêcher d'arrêter leurs chevaux ou de les détourner du sentier étroit où ils se trouvaient en ce moment.

Mais nous laisserons là ces jeunes gens pour nous occuper de nos personnages.

Chamyl le prophète, chef des Lesghis, homme d'action autant que profond politique, était descendu des montagnes du Daghestan pour former, au nom de son Dieu et de la liberté menacée, une alliance avec les tribus occupant le pays entre le Kouban et la mer Noire, contre l'ennemi commun, la nation russe. En contemplant la belle vallée qui se déroulait devant lui, son œil noir, plein de feu, jetait des éclairs; les mouvements convulsifs de ses lèvres annonçaient l'agitation de son âme. Prenant de la main gauche son menton fortement marqué, il sourit tristement, comme s'il eût songé un moment que cette magnifique vallée pourrait un jour appartenir aux Russes. Puis, se soulevant sur ses étriers d'argent à forme de sandales, il se retourna à mi-corps, plongeant son regard sur toute l'étendue de ce beau site. Enfin, se rasseyant en selle, il croisa ses mains sur sa poitrine et garda un long silence. Il se transportait sans doute par la pensée devant l'assemblée de son peuple, sur le haut rocher de Himri, sur la rive droite du Koïssou, endroit d'où il aimait à prêcher la guerre d'extermination contre les Russes, et qu'il avait choisi en mémoire de la tragique mort qu'y avait rencontrée un de ses aïeux.

Le jeune compagnon du héros tcherkesse, dont la figure trahissait l'origine européenne, était Neyvil, l'auteur de ce récit.

La troupe de cavaliers, tout en continuant ses exercices guerriers, se trouva tout à coup en position de voir le groupe funèbre que nous avons déjà signalé de l'autre côté de la vallée. Tout le monde fit halte, se livrant à diverses conjectures au sujet de cet incident inattendu. Mais bientôt trois cavaliers, Wattouk en tête, se détachèrent du gros de la troupe en prenant la direction du lieu de douleur; mais, comme il fallait traverser la rivière, ils tirèrent leurs pieds des étriers, qu'ils croisèrent sur la crinière de leurs chevaux, et s'élancèrent dans le courant. Ils atteignirent sans accident la rive opposée, et, peu d'instants après, ils étaient auprès du cadavre, de la veuve et de l'enfant, tous deux en proie à la douleur. Le reste des cavaliers suivit le même chemin. Quant à Chamyl et à ses compagnons, ils choisirent un endroit guéable pour traverser la rivière. A quelques pas du rivage un vieux Tcherkesse vint à leur rencontre, les priant, avec un grand cérémonial, de lui faire l'honneur d'entrer dans son habitation. Son invitation nous semble trop caractéristique pour que nous la passions sous silence.

« Entre, disait le vieux Tcherkesse, entre, Tchamouz-Bey, dans ma maison avec tes amis qui me sont inconnus, et permets-moi d'exercer envers eux comme envers toi les saints devoirs de l'hospitalité. Mes troupeaux sont ici près, et mon fils va s'empresser d'en choisir le plus bel animal, dès que tu auras franchi avec tes amis le seuil de notre maison. Ma femme et mes enfants attendent joyeusement ton arrivée; ils attisent le feu et sont tout disposés à mettre en mouvement toute la cuisine, afin de pouvoir vous donner un repas qui vous rassasie, désirant surtout que leurs efforts pour vous plaire laissent quelque trace dans votre souvenir, de même que dans le mien restera éternellement ma reconnaissance pour le grand honneur que tu auras bien voulu me faire. »

Tchamouz répondit : « Déjà le soleil annonce notre arrivée au lion de Chapsouk. Son invitation a devancé la tienne. Mais, si cela te convient, je viendrai chez toi à mon retour. J'ai toujours eu en grande estime le vieux Tallouk Beislam, depuis que j'ai vu, il y a huit ans, son bras vaillant faire brèche devant Ghélentsik [1].

[1] Ce fut en 1831 que les premières troupes russes débarquèrent dans la baie de Ghélentsik et prirent possession du pays des Tcherkesses.

— Voilà qui est dit, » reprit Tallouk; puis il se retira.

La petite troupe s'était à peine avancée de quelques centaines de pas que Wattouk, tenant le jeune enfant devant lui sur sa selle, passa rapidement devant Neyvil et se dirigea vers ses compagnons. Arrivé près d'eux, il voulut le donner à un jeune cavalier; mais l'enfant, se serrant contre la poitrine de son protecteur, fit une telle résistance que Wattouk fut obligé de lui céder, et le jeune cavalier partit au galop sans l'emporter.

Cependant Chamyl et son escorte approchaient. A sa vue Wattouk envoya ses cavaliers au-devant du héros, et s'avança lui-même d'un pas modéré à sa rencontre. Dès qu'il se trouva à portée de se faire entendre, il lui adressa, non sans émotion, les paroles suivantes :

« Pardonne, seigneur, si j'ose franchir les bornes du respect en approchant ainsi de l'hôte de la maison, et en lui parlant avant mon père. Mais je crois que tu es désireux de savoir ce qui s'est passé là-bas sous le noyer. Fais donc connaître ta volonté : dois-je parler ou m'éloigner?

— J'écouterai volontiers, répondit Chamyl, ce que le digne fils du lion de Chapsouk, l'ornement de la jeunesse de Ginkwa veut me raconter. Mon oreille est avide de t'écouter, mon cœur est impatient de savoir qui a pu attenter à la tendre fleur qui repose sur ta poitrine. Que la justice éternelle frappe celui qui a méchamment osé troubler la sainte paix de cette vallée! Commence! »

Neyvil, ayant cédé sa place à gauche de Chamyl au fils de Guz-Bey, s'était aperçu que, dès les premiers mots de la requête de celui-ci, la figure de Tchamouz-Bey s'était assombrie, et qu'une férocité sauvage avait brillé un moment dans son regard. Sans y faire attention, Wattouk commença son récit.

« Le frère de mon père se nommait Arstan-Bey. Il était veuf et avait une fille âgée de quatorze ans : c'était Kletta aux cheveux couleur de chanvre. Il y a sept ans, Arslan-Bey fit partie d'une expédition contre les Cosaques sur le Kouban. Frappé « d'une grande balle, » il tomba mort de son cheval blanc. Car c'était la couleur de son coursier, parce qu'il était brave et chef des Hatouquèhes.

« Kletta aux cheveux couleur de chanvre fut conduite dans notre

La garnison de deux mille hommes qu'on y laissa fut détruite, l'hiver suivant, par les fréquentes attaques des Tcherkesses, secondés par la famine.

maison, et quand elle apprit que son père avait été rapporté mort du champ de bataille, elle pleura pendant dix jours et voulut se laisser mourir. Mon père lui dit : « Kletta, tu seras mon enfant ; viens toucher de tes lèvres le sein de la femme de la maison : elle sera ta mère. » Kletta toucha le sein de ma mère ; mais, en se rappelant que ce n'était pas celui qui l'avait nourrie, elle pleura de nouveau pendant quatre jours. Mes deux sœurs tâchèrent de la consoler ; mais elle continua à pleurer. Alors j'allai près d'elle et lui dis : « Sœur, je t'apporte de l'ouvrage. Vois ! Brode-moi sur cette partie de ma ceinture deux arbres : le chêne à l'ombre large sur le côté droit, le peuplier blanc sur le côté gauche. En reconnaissance, je t'apporterai le premier prix de la plus prochaine course. Ne te désole pas, continuai-je, ta douleur devient injuste, et je ne souffrirai pas que tu fasses un acte d'injustice, parce que je te chéris. »

« Kletta me regardant de ses yeux rougis de larmes, me répondit :

« Si tu me chéris, pourquoi ne pleures-tu pas avec moi ? »

« Je baissai les yeux, car je me rappelai que l'Adighe [1] ne doit pas montrer de larmes.

« Il y avait trois ans que je donnais à Kletta le nom de sœur, quand Sah-Oglou, fils d'Andenk-Sah, prince des Psédoukes, âgé alors de vingt-quatre ans, vint dans notre maison. Mon père me dit alors :

« — Fils Wattouk ! notre hôte Sah-Oglou est de ton âge ; conduis-le auprès de la joyeuse jeunesse de la vallée, et exercez-vous à frapper le but en plein galop. Sois bon pour lui, Wattouk, si ton cœur te le permet. Son père est notre allié et garde pour notre sûreté la rive de l'ancienne rivière (le Kouban). »

« Je conduisis le jeune homme dans la vallée ; nous fûmes bientôt amis, car il était affable et ne se targuait nullement d'avoir remporté sur moi le prix de la course. Kletta aussi lui voulait du bien, parce que c'était à elle qu'il avait fait hommage de ce prix. Kletta était belle : ses yeux étaient de la couleur d'un beau ciel ; ses joues ressemblaient à deux roses. Quand elle se baignait, ses longs et beaux cheveux couleur de chanvre tombaient jusqu'à terre.

« Il vint aussi chez nous un prince des Abadsèkes qui était ancien voisin et compagnon d'armes de mon père. Ce prince choisit Kletta et la demanda en mariage. Mon père, flatté de cet honneur, fixa aussitôt les conditions de cette union, et le même jour Kletta se cacha

[1] C'est ainsi que les Tcherkesses aiment à s'appeler.

sous le voile de fiancée. Le prince envoya cinquante bœufs à cornes écartées, une selle de Trébisonde et deux esclaves, comme première moitié du prix fixé. Mon père fut touché de cette attention ; il en fit part à Kletta ; mais celle-ci ne répondit rien, et, pendant quatre jours, resta tranquillement assise sur le coussin de fiancée. Ma sœur Chatoun et d'autres filles venaient, pour tâcher de lui faire passer agréablement les heures par des danses, des jeux et des chants ; mais tous ces soins étaient inutiles ; Kletta restait muette à tout ce qu'on lui disait, elle ne répondait à ses compagnes que *oui* ou *non*.

« Le quatrième jour, vers minuit, l'Abadsèke vint avec ses amis enlever Kletta, pour la conduire chez lui comme fiancée, ainsi que c'est l'usage. Nous fîmes semblant de ne rien savoir de son projet ; il put donc venir facilement à l'entrée de notre village avec ses compagnons. Arrivé là, il voulut entrer furtivement dans notre maison. Mais tout à coup il vit au-dessus de la haute montagne de Kiusféda s'élever vers le ciel la flamme d'alarme annonçant une invasion des Moscovites dans le district des Pchédoukes.

« Alerte ! aux armes ! Lion de Chapsouk, les loups affamés du tzar blanc en veulent à ta peau ! Alerte ! alerte ! Je ne veux conduire chez moi ma fiancée qu'après que les loups auront été repoussés au delà du Kouban. »

« Telles furent les paroles que l'Abadsèke nous jeta du dehors ; puis il tira deux coups de ses pistolets contre la muraille ; car il était brave, et chez lui la haine du nom russe l'emportait sur l'amour de Kletta.

« En un clin d'œil nos guerriers furent armés et à cheval, et nous partîmes au galop pour la redoute sur le Schepsk, où nous rencontrâmes l'ennemi.

« Mais, pendant cette marche forcée, le cœur du jeune Sah-Oglou s'était transformé en serpent tentateur qui le poussa à faire le mal. Désertant la cause de la patrie, il revint sur ses pas, et, violant les droits de l'hospitalité, il s'introduisit dans notre maison, sans respect pour le seuil de l'appartement des femmes, et enleva Kletta. La jeune fille crut, dans les ténèbres de la nuit et dans les angoisses de son cœur, que c'était l'Abadsèke, son fiancé, son époux futur, qui venait l'enlever. Aussi ne résista-t-elle point à son ravisseur.

— Tu mens, Wattouk ; la jeune fille savait fort bien par qui elle

était enlevée, » dit soudainement Tchamouz-Bey en interrompant le narrateur; puis il ajouta en se détournant :

« Sois véridique et continue. »

Les joues couvertes de la rougeur de la confusion, Wattouk reprit la parole en se rétractant ainsi :

« La fille *savait, dans la joie de son cœur et malgré les ténèbres de la nuit*, que celui qui l'enlevait était Sah-Oglou; elle ne résista point et suivit son ravisseur.

« Six jours après nous revînmes victorieux, avec vingt prisonniers, huit chevaux et un « grand fusil, » après avoir forcé le reste des Russes à repasser le Kouban. L'Abadsèke, le fiancé de Kletta, avait reçu une blessure au côté gauche. En apprenant ce qui était arrivé à sa fiancée, il arracha violemment l'appareil qu'on avait mis sur sa blessure, et jura qu'il ne consentirait à guérir qu'après avoir tiré de Sah-Oglou une sanglante vengeance, digne punition de son action infâme.

« C'était dans ce but qu'il se rendit dans la forêt vierge, à la demeure sacrée de Séocérès, et sacrifia à ce dieu tout-puissant, pour se le rendre favorable, une jeune chèvre. Ce sacrifice eut lieu sous un hêtre brisé par la foudre. Il plongea trois balles et la pointe de son kintchal dans le sang fumant de la victime, s'assit sur la cime rocheuse de la montagne sombre, et attendit là que la lune se précipitât dans la mer Noire; puis il proféra le serment de sang sur la lame de son kintchal, et l'aiguisa sur le rocher jusqu'à ce que la lumière du soleil en éclipsât les étincelles. »

Et il disait à chaque éclair de la lame :

— « Sois tranchant, mon kintchal, sois tranchant, parce que j'ai besoin de toi! »

C'était Tchamouz-Bey qui venait d'interrompre ainsi de nouveau le narrateur. Wattouk répéta les paroles qui venaient de lui être jetées si rapidement, et continua avec une abnégation évidente :

« L'Abadsèke chercha pendant soixante jours l'infâme ravisseur dans tous les districts sur le Kouban et la mer Noire; enfin le soixante et unième il le trouva dans la peuplade de Kémour. Dans une nuit orageuse il se glissa furtivement auprès de la demeure de Sah-Oglou, espérant le tuer dans les bras de Kletta. Schibléh, le dieu du tonnerre, était dans une terrible fureur cette nuit-là; à chaque instant il vomissait sur la terre et sur la cime des arbres des serpents

de feu qui, avant de tomber, déchiraient la voûte noire du ciel. L'Abadsèke se tenait tapi contre la porte de la maison pour l'enfoncer au premier coup de tonnerre. Son cœur palpitait, s'enivrant d'avance du plaisir de la vengeance. Mais il avait oublié que le dieu terrible n'aime pas à servir d'instrument à de pareilles causes, et qu'il ne vient en aide qu'à ceux qu'il aime [1]. L'Abadsèke, toujours à la porte, respirait à peine, quand tout à coup Schibléh, accompagné d'éclairs et de tonnerre, s'élança d'un nuage noir dans la maison de Sah-Oglou, et annonça d'une voix foudroyante sa présence à l'homme de la vengeance. Celui-ci, effrayé et comme paralysé, pouvait à peine respirer; son kintchal s'était échappé de sa main, et il était tellement terrifié qu'il ne savait guère s'il était mort ou vivant.

« Mais dans l'intérieur de la maison se passait une autre scène. Un cri perçant, puis un autre sorti de la bouche de Kletta, furent bientôt suivis de ces douloureuses paroles :

« Schibléh ! Dieu puissant ! mon mari est mort ! Tu l'as choisi parce que tu l'aimais ! Schibléh ! mon mari est mort ! »

« Ayant entendu ces paroles, l'Abadsèke ramassa son kintchal et disparut.

« Quinze jours après, nous reçûmes de la peuplade de Kémour un message annonçant que Sah-Oglou était encore en vie, que Schibléh ne l'avait touché que légèrement, et que ce Dieu puissant, passant par-dessus l'homme endormi, avait frappé le sabre suspendu à son chevet.

« Ce cas, en excitant notre surprise, n'éteignit point dans nos cœurs le pardon que nous avions accordé à celui que nous croyions mort. Nous prenions en pitié l'homme malade. Mais l'Abadsèke eut à peine appris que son ennemi mortel vivait encore, que son cœur s'enflamma d'une nouvelle ardeur de haine, et le poussa à l'accomplissement de sa vengeance.

« Nous cherchâmes à vaincre sa passion, parce que Sah-Oglou nous paraissait être sous un charme puissant; mais il persévéra dans sa terrible résolution et nous accusa d'injustice. Pour ne pas être forcés de rompre ouvertement avec les Abadsèkes, et maintenir l'honneur

[1] D'après les croyances des Tcherkesses, la foudre ne frappe un homme qu'au moment où il est le plus parfait; en conséquence, il n'atteint que l'homme pieux. Aussi, chez eux, celui qui a été frappé de la foudre est vénéré comme un saint et élu de Dieu.

de notre maison, nous soumîmes cette fâcheuse affaire à l'arbitrage du sage Kara-Bgarès, qui prononça la décision suivante : « Ce n'est que quand Sah-Oglou sera rétabli et disposé à livrer un combat à outrance à son adversaire, qu'il sera permis à l'Abadsèke de s'acquitter de son serment de sang. Mais qu'il prenne garde de toucher dans le combat le sabre de Sah-Oglou consacré par le dieu Schibléh ; ce serait une action sacrilége. »

« L'Abadsèke se soumit à la décision du sage Kara-Bgarès, et attendit pendant deux longues années, le cœur rempli d'une haine farouche et impatiente, la guérison de Sah-Oglou. Celui-ci le sut ; il eût volontiers accepté le combat, mais il ne se sentait pas assez de force pour se mesurer avec son ennemi.

— Ni assez de courage ! » s'écria Tchamouz-Bey d'une voix fortement accentuée.

Wattouk répéta ces paroles et continua :

« Irrité contre la peuplade de Kémour, qui avait trahi la patrie pour la cause russe, Sah-Oglou quitta, il y a quelques jours, avec sa femme et son enfant, cette contrée infidèle, pour venir chercher une terre plus libre au delà des monts Noirs. Aujourd'hui même, en voulant traverser la vallée de Ginkwa pour remonter jusqu'aux sources du Tuab, il a été découvert par hasard par l'Abadsèke, qui l'a attaqué et tué sous ce noyer. J'ai dit, Mollah Chamyl.

— Et qui se charge de la vengeance ? demanda Chamyl d'un ton brusque.

— C'est moi qui élèverai l'enfant, répondit Wattouk ; s'il trouve un jour la vengeance légitime, qu'il l'accomplisse sur le meurtrier de son père.

— Et qui est, comment s'appelle l'assassin ?

— C'est ton compagnon, et il s'appelle Tchamouz-Bey ! »

Après avoir dit ces paroles, Wattouk partit au galop, tenant l'enfant devant lui sur sa selle, mais non sans avoir répondu par un geste menaçant au foudroyant regard de Tchamouz-Bey. Les deux étrangers se regardaient avec étonnement ; mais du moins ils pouvaient s'expliquer pourquoi leur compagnon avait été absent une partie de la journée.

Ed. S.

LETTRE DE M. REINAUD

Membre de l'Institut,

CONCERNANT LES ANTIQUITÉS CHRÉTIENNES DE LA CHINE.

Le savant arabisant, M. Reinaud, nous adresse une lettre qui ne pourra manquer d'intéresser nos lecteurs. On sait les calomnies auxquelles les Jésuites de la Chine furent en butte à l'occasion de l'inscription syriaque et chinoise qu'ils avaient découverte auprès de *Si-gan-fou.* A en croire les adversaires de la Compagnie, ce vénérable monument du Christianisme de la Chine au VIIIe siècle de notre ère aurait été le produit d'une coupable supercherie. Aujourd'hui M. Reinaud découvre, dans un texte arabe, la preuve de l'état florissant du Christianisme à une époque reculée, au milieu des sectateurs de Confucius et de Fo, et l'explication des causes qui plus tard anéantirent les semences de l'Evangile. L'intérêt de cette communication nous la fait accueillir avec un empressement qu'augmente encore la satisfaction que nous éprouvons à voir figurer au nombre des collaborateurs de notre recueil le digne successeur du pieux et savant Silvestre de Sacy.

A M. Lenormant, rédacteur en chef du *Correspondant.*

Mon cher confrère,

Vous connaissez l'inscription chinoise de Siganfou et les longues discussions auxquelles elle a donné lieu. La pierre sur laquelle l'inscription est gravée fut retirée du sein de la terre dans le XVIe siècle, et probablement elle existe encore avec d'autres monuments ana-

logues dans un temple d'idoles situé dans le voisinage. Le corps de l'inscription est en langue et en caractères chinois ; mais sur les côtés et au-dessous sont quelques lignes syriaques, marquées en caractères estranghelos. On peut voir un *fac-simile* de l'inscription entière dans la galerie des manuscrits, à la Bibliothèque royale.

Cette inscription a été l'objet des travaux de plusieurs savants, notamment du Père Kircher, de l'abbé Renaudot et du Père Visdelou. D'après les faits qui y sont indiqués, elle a été érigée à une époque qui se rapporte à l'an 781 de notre ère, en mémoire des progrès que la religion chrétienne avait faits alors dans le pays.

Au commencement du XVIe siècle, quand les Portugais se montrèrent pour la première fois sur les côtes du céleste Empire, il n'existait pas de traces de Christianisme dans la contrée ; d'ailleurs, s'il en était resté quelques-unes, on aurait pu croire qu'elles étaient l'effet de l'influence exercée en Chine, aux XIIIe et XIVe siècles, par l'invasion des Tartares, chez lesquels le Christianisme avait pénétré. L'inscription de Siganfou fut révélée à l'Europe savante par les missionnaires jésuites, qui alors jouissaient d'un grand crédit dans le céleste Empire. L'esprit de parti se mêla à une question qui aurait dû conserver son caractère scientifique, et les ennemis des Jésuites, surtout les écrivains protestants, refusèrent d'admettre l'authenticité de l'inscription : à les en croire, les Jésuites l'avaient fabriquée. Le principal argument sur lequel ils s'appuyaient, c'est que rien ne montrait que le Christianisme se fût jamais introduit en Chine jusqu'au moment où, les Européens faisant le tour du globe, le monde entier fut ouvert à leur curiosité et à la propagation de leurs idées.

Une relation arabe des voyages des Arabes et des Persans dans l'Inde et à la Chine, parlant de la prise de la ville chinoise de Hang-tchéou-fou par un chef de rebelles, l'an 879 de Jésus-Christ, dit que cent vingt mille musulmans, juifs, *chrétiens* et mages, périrent dans le sac de la ville. Une traduction de cette relation fut publiée par l'abbé Renaudot, en 1718, sous le titre de : *Anciennes relations des Indes et de la Chine*[1]. J'ai publié récemment une nouvelle traduction, de cette relation accompagnée du texte arabe[2]. La portion de cette relation où il est parlé du massacre des chrétiens de Hang-tchéou fut rédigée au commencement du Xe siècle, à une époque où les rapports des Arabes et

[1] Voy. à la page 51.

[2] T. I, p. 64.

des Persans avec la Chine avaient commencé à s'altérer; mais le souvenir des faits était encore récent. Par conséquent le témoignage de l'écrivain arabe pouvait servir de réponse au principal argument opposé par les adversaires de l'inscription de Siganfou.

L'abbé Renaudot fit valoir une autre considération. Golius, dans ses notes sur le traité arabe d'Alfergany [1], fait mention, d'après un certain écrivain arabe qu'il nomme Aboulfarage, d'un moine chrétien de Nadjran, dans l'Arabie-Heureuse, lequel, dans la dernière moitié du Xe siècle, fut chargé par son patriarche d'aller avec quelques autres ecclésiastiques en Chine, afin de pourvoir aux besoins des églises du pays. Renaudot reconnut avec raison, dans le patriarche dont parle Golius, l'archevêque de Séleucie sur le Tigre, lequel avait établi sa résidence à Bagdad, et qui, sous le titre de *catholique,* exerçait sa juridiction sur toutes les églises nestoriennes de la Perse, de l'Inde et de la Chine [2].

Malheureusement le récit de Golius présentait des obscurités et même des contradictions : l'on ne voyait pas bien quel était l'écrivain du nom d'Aboulfarage sur l'autorité duquel le récit s'appuyait; on se demandait par quelle voie les ecclésiastiques de Bagdad s'étaient rendus en Chine à une époque où les voyages étaient devenus fort difficiles. D'ailleurs, puisque vers la fin du Xe siècle, ces ecclésiastiques avaient fait le voyage de Chine, pourquoi d'autres ecclésiastiques n'avaient-ils pas été chargés plus tard de la même mission? Tels sont les points sur lesquels je vais, mon cher confrère, avoir l'honneur de vous donner quelques courtes explications.

La Bibliothèque royale a reçu, il y a une dizaine de jours, de Constantinople, par l'entremise de M. le baron de Slane, une copie du deuxième volume du *Kitab-al-Fihrist,* faite sur un exemplaire d'une des bibliothèques de cette capitale. Le *Kitab-al-Fihrist,* dont la Bibliothèque royale ne possédait jusqu'ici que le premier volume, est une espèce de bibliographie arabe, classée par ordre de matières, et

[1] *Muhammedis Ferganensis, qui vulgo Alfraganus dicitur, elementa astronomica*, p. 76 des notes. Amsterdam, 1669.

[2] Renaudot, p. 269. On peut consulter sur le même sujet l'*Oriens christianus* du Père Lequien, col. 684 et suiv., 1088 et suiv. et 1136. Quant à l'inscription considérée en elle-même, on fera bien de lire les *Mélanges asiatiques* de M. Abel Rémusat, t. I, p. 32 et suiv., et les *Nouveaux Mélanges asiatiques* du même savant, t. II, p. 189 et suiv.

mise en ordre l'an 377 de l'hégire (987 de Jésus-Christ). La plus grande partie des ouvrages qui y sont indiqués ne sont point parvenus jusqu'à notre temps, et c'est là que les principaux bibliographes orientaux modernes ont puisé pour ce qui concerne les quatre premiers siècles de la littérature arabe. L'auteur vivait à Bagdad, où il exerçait la profession de libraire, et il s'appelait Mohammed, fils d'Ishac; on le surnommait Aboulfarage. Au folio 227, verso, de la nouvelle copie du deuxième volume, il est parlé du fait indiqué par Golius; ainsi, nous sommes sûrs que c'est bien ici un exemplaire de l'ouvrage qu'on avait si longtemps cherché vainement. Le passage est ainsi conçu : « J'ai rencontré l'an 377 (987 de Jésus-Christ), dans le quartier des chrétiens (dar-al-Roum), derrière l'église, un moine de Nadjran, qui, sept ans auparavant, avait été envoyé par le djatolik (catholique) en Chine, avec cinq autres ecclésiastiques, pour mettre ordre aux affaires de la religion chrétienne. Je vis un homme encore jeune et d'une figure agréable; mais il parlait peu, et n'ouvrait la bouche que pour répondre aux questions qu'on lui faisait. Je lui demandai quelques renseignements sur son voyage, et il m'apprit que le Christianisme venait de s'éteindre en Chine; les chrétiens du pays avaient péri de différentes manières; l'église qui était à leur usage avait été détruite, et il ne restait plus qu'un seul chrétien dans la contrée. Le moine, n'ayant plus trouvé personne qu'il pût aider des secours de son ministère, était revenu plus vite qu'il n'était allé. »

L'auteur arabe ne s'exprime pas très-nettement sur la route qu'avaient suivie les ecclésiastiques; mais il dit que la distance par mer différait suivant le chemin qu'on prenait; que la navigation était fort pénible, et qu'on trouvait peu de personnes en état de se diriger dans ces parages. Au moment où le moine visita la Chine, la capitale se nommait Thadjouyé[1]; c'est là que le souverain résidait. Précédemment l'empire était divisé en deux partis; mais l'un des deux compétiteurs avait succombé, et l'autre était resté le seul maître.

Arrêtons-nous un moment sur ces diverses circonstances.

A l'époque à laquelle se rapporte l'inscription de Siganfou, la Chine était sous les lois de la dynastie des Thang. Cette époque offre une période fort brillante pour la nation chinoise. Les princes de la dynastie des Thang étaient en général des hommes éclairés et tolérants, qui cherchaient à se maintenir dans de bons rapports avec les na-

[1] Golius, à l'endroit cité, a écrit *Tachone*.

tions étrangères. Ce fut sous leur domination que les Arabes et les Persans eurent les relations les mieux suivies, tant par terre que par mer, avec le céleste Empire. Ce fut à la même époque que le Christianisme se propagea en Chine. Mais les Thang disparurent au commencement du X[e] siècle, au milieu des guerres intestines et des fléaux de tout genre que l'anarchie amène à sa suite ; plusieurs partis se formèrent, et ce ne fut qu'après l'an 960 que s'établit la dynastie des Soung. Sous celle-ci eut lieu la mission du moine de Nadjran , vers l'an 980. Mais il paraît qu'à cette époque la nouvelle dynastie achevait à peine d'étendre son autorité sur l'empire tout entier. On comprend d'ailleurs qu'au milieu de la confusion générale les chrétiens aient souffert comme le reste de la nation, et qu'ensuite l'ordre se rétablissant, une réaction outrée en faveur des vieilles traditions du pays ait achevé ce que la guerre et la tyrannie avaient malheureusement commencé.

La seconde partie de la relation des voyages des Arabes et des Persans dans l'Inde et la Chine, partie qui fut rédigée vers l'an 915, dit qu'en ce moment, par suite des troubles qui marquèrent la fin de la domination de la dynastie chinoise des Thang, les relations par mer entre la Chine et l'empire musulman étaient interrompues ou du moins sensiblement altérées. D'un autre côté, la décadence et la chute des princes musulmans de la dynastie des Samanides, qui régnèrent sur la Transoxiane et les autres contrées situées entre la Chine et les provinces septentrionales de la Perse, ne tardèrent pas à rendre les communications à travers la Tartarie fort difficiles [1]. Les expressions dont se sert l'écrivain arabe montrent que le moine de Nadjran et ses compagnons choisirent la voie de mer ; sans doute ils s'embarquèrent sur le golfe Persique.

La ville qui, sous la dynastie des Thang, avait le rang de capitale, est nommée par les Chinois Tchang-ngan ; c'est la même que les écrivains arabes et syriens appellent Khomdan, et qui aujourd'hui porte le nom de Si-ngan-fou, dont nous avons fait Siganfou. Sa situation était sur un des affluents du fleuve Jaune, à plus de deux cents lieues de la mer ; elle est maintenant la capitale de la province du Chensi. Le témoignage du moine de Nadjran montre que le nouveau gouvernement avait établi son siége dans une autre ville.

[1] Sur ces communications, voyez le discours que j'ai placé en tête de la *Relation des voyages des Arabes et des Persans*, t. I, p. CXLI et suiv.

Le récit de l'écrivain arabe, tout incomplet qu'il est, pourrait donner lieu à des remarques intéressantes, et servir de contrôle au récit des chroniqueurs chinois. Déjà dans le discours qui précède la relation des voyages des Arabes et des Persans, j'ai fait voir que le contrôle des écrivains arabes à l'égard des Chinois n'est rien moins qu'inutile [1]. Mais je m'aperçois que cette lettre prend une extension démesurée, et je m'arrête ici, en vous priant d'agréer, etc.

REINAUD,

Membre de l'Institut, professeur d'arabe.

Paris, ce 1er septembre 1846.

[1] T. I, p. CXXXIII et suiv.

LA PETITE SESSION.

Tout s'est fait en petit dans cette petite session de dix-huit jours. Le discours de la couronne n'a été qu'une petite sentimentalité à laquelle on a répondu, non par une adresse, mais par un petit compliment dynastique.

Le compte-rendu que *le Charivari*, avec son style à lui, a donné de l'ouverture de la session de 1847 en présente une idée assez exacte pour que nous prenions la liberté de le reproduire ici :

« *Le pouvoir exécutif :* — Bonjour!..... Enchanté de vous « voir ; la santé est bonne ?

« *Le pouvoir législatif :* — Ça ne va pas mal. Et vous ?

« *Le pouvoir exécutif :* — A merveille.... Je suis fort aise de « vous avoir vu. Portez-vous bien.... Bonsoir !.... »

La vérification des pouvoirs allait révéler, disait-on, la longue et hideuse histoire de la corruption électorale, et le ministère allait être convaincu d'avoir faussé la sincérité des élections. Ces fraudes, ces intimidations, ces promesses de places, de croix, de bourses, de bureaux de tabac ; cette distribution *politique* des fonds de secours et d'encouragements donnés annuellement aux divers ministres, et surtout à celui de l'intérieur ; ces courtages et ces trafics de votes à prix d'argent ; tous ces scandales annoncés d'avance n'ont abouti *qu'à une petite guerre.* Les

agents du pouvoir ont sans doute méconnu la recommandation de Talleyrand et mis *trop de zèle* au service des candidats ministériels. Mais l'opposition, qui se montre si indignée et dont la vertu se cabre devant les manœuvres ministérielles, n'a-t-elle pas quelques reproches à se faire? Elle a vidé avec assez de tactique *sa poche de devant,* mais en cachant soigneusement *sa poche de derrière.*

Au milieu de ces myriades d'imperceptibles protestations, quelques coups d'épingle ont été donnés avec colère; mais il n'y a pas eu un de ces grands coups qui retentissent au loin dans les échos de la conscience publique. M. Thiers, qui d'ordinaire ne paraît à la Chambre qu'aux grands jours et qui dédaigne le vulgaire mérite de l'assiduité parlementaire, a fort exactement assisté à toutes les séances; mais il n'a pas ouvert la bouche; M. de Rémusat n'a rien dit.

Une grande question s'est offerte pourtant, celle du mandat; question qui présentait l'attrait de quelque nouveauté, et qui est capitale d'ailleurs en un pays soumis au régime électif; car elle implique la définition de la souveraineté de l'électeur, du pouvoir de l'élu, et des rapports entre l'électeur et l'élu. On a semblé vouloir éviter cette question.

Y eut-il jamais cependant une plus belle occasion de traiter cette matière et de l'approfondir, que le débat sur l'élection de Poitiers, où la question du mandat s'est posée nettement dans sa formidable simplicité? Quand on l'a vue de près, telle qu'elle est, on en a détourné les yeux comme d'un abîme inconnu; on a eu peur d'y descendre et même d'y regarder. On a franchi rapidement ce périlleux passage, et peut-être l'on s'est cru sauvé. Mais l'abîme reste, et il faudra y revenir. M. Drault est renvoyé devant ses électeurs, et si, comme il y a lieu de le penser, il est réélu *avec le même mandat,* qu'adviendra-t-il? Le conflit, sur lequel on trouvait habile d'amonceler quelques obscurités, et duquel on espérait se tirer à l'aide de quelques faux-fuyants, reparaîtra dans son jour le plus éclatant et le plus inévitable. Or, comme, en définitive, le pouvoir électoral

est, en France, le seul et suprême souverain, le dernier mot restera aux électeurs de Poitiers, qui, par leur persévérance, auront l'honneur de faire triompher la souveraineté électorale contre le pouvoir parlementaire. C'est qu'en effet, dans nos sociétés constitutionnelles, et sous notre gouvernement représentatif, l'électeur est le souverain. Cette souveraineté s'exerçait de fait; mais elle restait couverte d'ombres et de mystères, comme toutes les souverainetés. Aujourd'hui elle se dégage des ténèbres qui l'environnaient et prend sa place à l'horizon, dans des flots de clarté. Elle était un fait accepté sans discussion; par la discussion elle deviendra *principe.*

Sous la Restauration, les 221 exécutaient un mandat électoral, lorsque, rentrant à la Chambre d'où le pouvoir royal avait voulu les éloigner, ils déclaraient leur refus de concours, et plaçaient Charles X dans l'alternative ou de céder et de reconnaître la souveraineté des électeurs, ou de résister et de briser sa couronne contre cette invincible souveraineté.

En 1831, ce sont les électeurs qui, par la main des députés, leurs mandataires, ont déchiré l'hérédité de la pairie.

Aujourd'hui, par quelle arme les amis de la liberté religieuse pourront-ils combattre le mauvais vouloir, l'indifférence, les préjugés et les passions du gouvernement et de certains pouvoirs publics? Comment pourront-ils fonder cette liberté religieuse dont la liberté d'enseignement est une des branches, et dans laquelle ils croient fermement qu'est le salut de la patrie? par le mandat. A ce sujet, n'oublions point qu'une *liberté* n'est conquise et acquise que lorsqu'elle est reconnne comme *un droit;* et qu'elle n'est définitivement un droit que lorsqu'au-dessus de ce droit se trouve *une garantie légale* pour le couvrir et le protéger.

M. de Falloux avait ouvert convenablement la discussion sur le mandat. Ce jeune orateur, animé par une foi sincère, joint à une inflexible droiture de cœur et d'esprit un infatigable dévouement à la liberté, et ses généreuses convictions s'expriment à la tribune par une parole prompte, juste, nette et élé-

gante. Sur tous les bancs de la Chambre on a applaudi les débuts de M. de Falloux, et c'était justice ; car il est un de ces nouveaux députés qui honoreront la législation de 1846. Depuis 1830, aucune élection générale n'avait introduit à la Chambre un aussi grand nombre de députés nouveaux et distingués. Tandis que la Chambre des Pairs semble condamnée à s'appauvrir de plus en plus, la Chambre des Députés se rajeunit et s'enrichit continuellement. La statistique de la Chambre, qui compte cent dix députés nouveaux, présenterait des résultats curieux, si on groupait les ingénieurs, les banquiers, les capitalistes, les financiers, les économistes, les magistrats et les publicistes qui sont entrés au Palais-Bourbon cette année. Il y a bien encore quelques avocats ; mais ils commencent à être clair-semés. Les aides de camp du roi et des princes y sont toujours trop nombreux, même dans les intérêts bien entendus qu'ils veulent servir.

Presque tous les grands journalistes sont à la Chambre : M. Emile de Girardin, rédacteur en chef de *la Presse;* M. de Chambolle, rédacteur en chef du *Siècle;* M. Lesseps, rédacteur en chef de *l'Esprit public;* M. de Genoude, rédacteur en chef de la *Gazette de France;* M. Louis Reybaud, ancien rédacteur du *National;* M. Léon Faucher, ancien rédacteur du *Courrier Français*, et M. Ledru-Rollin, qui passe pour un des rédacteurs de *la Réforme.*

Si nous avons à nous réjouir de l'élection de MM. de Falloux, de Quatrebarbes, de Mérode, Brignon de Lehen, Carayon-Latour, Léon de Laborde, de La Guiche, Lapène, de La Plane et d'Aragon, quels regrets ne devons-nous pas éprouver en ne revoyant plus à leurs places MM. de Cormenin, de Fontette, Béchard et de Larcy?

Que fera la *nouvelle* Chambre, si toutefois elle est *nouvelle?* Bien que plusieurs journaux de l'opposition crient déjà que la majorité est démonétisée, et qu'elle est la reproduction de l'ancienne majorité, avec plus d'audace dans la corruption et dans les tendances réactionnaires, il vaut mieux attendre pour la

juger; ne la préjugeons pas : elle est en merveilleuse situation d'agir, car elle peut ce qu'elle voudra. Le gouvernement de Juillet n'avait jamais eu de majorité certaine, serrée et compacte comme celle d'aujourd'hui. A l'œuvre donc! Plus la majorité est assurée, plus le ministère serait responsable de n'en pas profiter pour la grandeur et la prospérité de la France. De la prochaine session dépendra la chute ou le triomphe de M. Guizot, lui qui a dit que l'opposition pouvait promettre, mais que le parti conservateur pouvait seul réaliser le progrès. S'il est homme d'Etat, qu'il le prouve! L'inaction serait l'aveu et la preuve d'une honteuse impuissance. Que de réformes sages et applicables, que d'améliorations urgentes à proposer, soit dans la politique proprement dite, soit dans l'économie politique! La réforme postale, la conversion de la rente, la révision des tarifs de douane, la conservation du cadastre, la réforme hypothécaire, la pénalité cellulaire, les associations industrielles, le libre échange, voilà les lois qu'exigeront plusieurs conservateurs éminents, sous la menace de se retirer de vous. Les économistes, ces matérialistes de la politique, arrivent aux affaires; dans leur doctrine, l'argent est la religion, le lien, le rapport des hommes entre eux. Ils ne représentent que trop fidèlement les idées contemporaines; leurs paroles seront donc écoutées.

Les avocats ont eu leur règne à la Chambre; les professeurs ont eu leur tour; nous touchons à l'avénement des économistes. Plus l'économie politique s'introduira dans cette législature, plus la liberté religieuse devra faire d'efforts pour y prendre une grande place. Donnez satisfaction aux intérêts matériels; mais permettez-nous de défendre les intérêts religieux. Travaillez au bien-être des peuples; mais trouvez bon que nous travaillions à leur moralisation.

On dit que le parti conservateur, au sein duquel fermentent certaines impatiences, se divisera, si la main de M. Guizot ne se hâte pas de relier en un seul faisceau tous les conservateurs, en les unissant dans la solidarité de quelque grande loi ou de quel-

que réforme politique. Il y a là un danger ; mais les dangers connus sont ordinairement évités. Le ministère, avec sa grande majorité, est vraiment, aujourd'hui, indépendant de ses amis, lesquels, grâce au scrutin public, si secourable au pouvoir, en ces temps de petites ambitions, sont condamnés à la fidélité forcée. Le scrutin public a sauvé, il y a deux ans, et fortifie aujourd'hui M. Guizot, qui a l'insigne bonne fortune d'avoir pour ennemis M. Thiers et M. Duvergier de Hauranne. M. Guizot est fort par ses amis politiques, et plus fort encore par ses adversaires.

Mais une scission moins prévue peut-être, et par là même plus probable, est celle qui sortira d'un malaise intérieur et latent dont le centre gauche est sourdement travaillé. Une intime division sépare depuis longtemps M. Billault et M. Thiers. Elle n'a pas encore éclaté ; mais le coup de théâtre se prépare. A la première occasion opportune, et quand les convenances le permettront, M. Billault rompra publiquement avec M. Thiers et s'alliera avec M. Dufaure. La plus grande partie du centre gauche suivra ces nouveaux chefs, et M. Thiers, bon gré mal gré, sera poussé vers la gauche, dont il apprécie cependant à leur juste valeur les vaines agitations et les stériles mouvements. M. Thiers sera donc isolé, et il comprendra peut-être enfin que les élections se sont faites plutôt encore contre lui que pour M. Guizot. Il restera sur son vaisseau, au sommet du promontoire ; mais il ne le brûlera pas, car il attendra toujours les hautes vagues d'une tempête pour se remettre à flot. Il pourra, un jour de tempête, en effet, revenir au gouvernail ; mais dès que le calme reparaîtra, M. Thiers cédera la place. Telle est désormais sa destinée. Il donne aujourd'hui le spectacle étrange d'un homme qui, doué de facultés extraordinaires et ayant tour à tour gouverné son pays comme premier ministre et dirigé l'opposition comme son chef et son orateur, se trouve à la fois hors du pouvoir et hors de l'opposition, suspect au parti conservateur et à ceux qui veulent une opposition sérieuse. Pourquoi ? L'exactitude inaccoutumée de M. Thiers aux séances de la petite session avait

accrédité le bruit qu'il voulait, non pas livrer une bataille politique au moment d'une trêve convenue, mais faire un de ces grands exposés dans lesquels brille d'une manière si vive son talent de chroniqueur parlementaire. On disait que M. Thiers devait, dans la première partie de son discours, récapituler à son point de vue l'histoire du parti conservateur, et exposer dans sa seconde partie quel serait son programme s'il était au pouvoir, et quel sera le programme de la fraction d'opposition qu'il dirige. Cela eût été piquant. L'occasion a-t-elle manqué? Pourquoi ce discours n'a-t-il pas été fait? Y a-t-on renoncé? L'a-t-on remis seulement à la prochaine réunion des Chambres?

Au début d'une législature nouvelle, et dans la situation fort nouvelle de M. Thiers, il est impossible qu'il ne dessine pas le plan de la future campagne législative de l'opposition vers laquelle on le pousse. Le temps des personnalités politiques est passé; celui des réalités est venu. Qu'on oppose un système à un système; que le parti conservateur se fasse connaître par des actes; que l'opposition, au lieu de répéter éternellement ce qu'elle ne veut pas, dise enfin, s'il est possible, ce qu'elle veut. M. Guizot a profité de sa stabilité ministérielle pour réaliser une grande chose, la formation d'un parti conservateur; non qu'il soit complétement homogène, et que tous y soient d'accord sur toutes choses, mais enfin ce parti existe; les hommes qui le composent marchent ensemble, et peuvent être étroitement unis dans une commune participation à quelque grande conception politique ou économique. M. Guizot, qui, à côté de quelques vieux dévouements un peu fatigués, a eu le bonheur de recruter de *jeunes* conservateurs pleins de sève, ayant l'intelligence et l'ambition des affaires, apportant à leur parti ce qui est un symptôme de force, leur jeunesse, leur dévouement, et je dirai presque leur fougueuse énergie, M. Guizot se gardera-t-il des entraînements auxquels le pousseront quelques-uns de ses amis et son propre caractère? Utilisera-t-il pour l'honneur de la France et de son cabinet cette œuvre de la formation d'un grand parti placé sous sa conduite?

Il serait désirable, mais comment l'espérer? que M. Thiers élevât, lui aussi, à l'état d'un grand parti politique les diverses fractions de l'opposition. La lutte de ces deux grands partis ayant chacun ses hommes, ses idées, ses traditions, tournerait au bien public sans doute. Mais que nous sommes loin encore de cette situation, qui est l'état normal des gouvernements représentatifs!

Entre le parti conservateur constitué mais non discipliné par M. Guizot, et le parti de l'opposition que M. Thiers ne viendra pas à bout de constituer, ou plutôt au-dessus de ces deux partis politiques, nous voyons se former le noyau de quelques députés plus spécialement dévoués à la liberté religieuse.

Dans l'ancienne Chambre, M. Thiers trouvait d'unanimes applaudissements pour son rapport contre la liberté d'enseignement, et pour son ordre du jour motivé contre les associations religieuses. Aujourd'hui la liberté religieuse a paru aux élections, et elle a des défenseurs à la Chambre. Ils sont peu nombreux, il est vrai; mais ils ont la foi et le droit; et parmi les éléments nouveaux de la législature, il faut mettre certainement les mandats et les déclarations sur la liberté religieuse en général, et sur la liberté d'enseignement en particulier.

Une circonstance imprévue, et comme la Providence en prépare aux défenseurs de la bonne cause au moment où ils y pensent le moins, a signalé la vérification des pouvoirs. Notre siècle est en proie à un préjugé dont on a tiré un habile parti contre les progrès de la liberté religieuse. Parce que le prêtre n'est nulle part mieux placé que sur les marches du sanctuaire, on en a conclu qu'il n'en devait jamais sortir, et toute intervention du clergé dans la politique a été condamnée comme une inconvenance et un danger. Avec un tel ostracisme, il suffisait de représenter tous ceux qui revendiquent les droits de la religion comme des émissaires du clergé pour que la cause sacrée qu'il représente ne pût avoir aucun organe sérieux ou accrédité dans les Chambres.

Mais voici que dans un pays où les scandales électoraux ont

dépassé toute mesure, et où les suffrages ont été littéralement *vendus* et *achetés*, un honnête curé monte en chaire et adresse à ses paroissiens une allocution dans laquelle il s'efforce de leur faire comprendre l'énormité d'une telle conduite aux yeux de la conscience chrétienne, et M. Lacrosse, un très-honorable député de la gauche, s'empare du *sermon* du curé de Quimperlé, et ce sermon, lu à la Chambre, est interrompu dix fois par les acclamations les plus sympathiques ; et M. Lacrosse proclame hautement cette vérité que si le clergé n'intervient dans la politique que pour défendre la probité contre la corruption, le pays lui devra des actions de grâces !

Est-ce que nous avons jamais réclamé pour le clergé un autre rôle ?

En terminant cette rapide et incomplète revue, je ne veux pas omettre de dire que si la réponse de la Chambre au discours de la couronne a été prête en un quart d'heure, la négligence et l'indifférence des députés à la voter ont fait que le scrutin ouvert à trois heures n'a été fermé qu'après six heures avec un nombre de 231 votants seulement, qui est le nombre nécessaire pour valider la plus petite loi ; de sorte que si les ministres-députés, sous-ministres, directeurs et fonctionnaires-députés n'étaient pas tous venus, la réponse n'aurait pas pu être votée ce jour-là, et qu'elle aurait été votée bien moins encore le lendemain, ce qui eût été la plus grande impolitesse parlementaire commise depuis qu'il y a des Parlements.

Un Député.

REVUE POLITIQUE.

Paris, 9 septembre 1846.

ESPAGNE. — Un événement d'une haute importance pour l'équilibre de l'Europe va s'accomplir en Espagne. La reine Isabelle II épouse son cousin-germain, l'infant don François d'Assise, duc de Cadix, et les Cortès sont convoquées pour donner leur assentiment à cette union, qui doit être célébrée dans les premiers jours du mois d'octobre.

En même temps, on annonce officiellement le mariage de M. le duc de Montpensier avec la sœur de la reine, l'infante doña Luisa. La jeune princesse recevra la bénédiction nuptiale à Madrid, le même jour et en même temps que sa sœur, et prendra immédiatement après le chemin des Tuileries, où le jeune couple établira sa résidence.

Nous devons avant tout nous réjouir de voir résoudre par cette double alliance une question grave qui ne pouvait rester plus longtemps suspendue, sans suspendre en même temps le progrès vers la stabilité dont l'Espagne ressent depuis si longtemps le besoin. Sous ce rapport, la décision du double mariage nous paraît aussi heureuse que décisive, et le bruit que font en ce moment les journaux *progressistes* de Madrid ne nous semble présenter aucun symptôme dangereux. Jusqu'ici, la résistance aux projets dont le but était d'unir intimement la branche des Bourbons qui règne en France avec celle qui occupe le trône d'Espagne avait été alimentée dans la Péninsule par l'Angleterre, dont la politique n'a pu, depuis un siècle et demi, accepter les conséquences du *pacte de famille*. On ne parle si haut sans

doute à Madrid que parce qu'on a l'espoir d'être soutenu; quand on saura que l'Angleterre elle-même a abandonné la partie, on se résignera à ce qu'on ne peut empêcher, et les sentiments de la grande majorité des Espagnols, qui depuis longtemps se prononcent pour une alliance française, se manifesteront probablement sans aucune opposition ni contraste.

Nous sommes beaucoup plus touchés de la peine que l'issue de tant d'incertitudes va causer au parti qui, sous le rapport religieux, excite de notre part la plus sérieuse sympathie. Les organes du *Catolico* et du *Pensamiento de la Nacion* avaient travaillé à un autre dénouement; ils voyaient dans l'alliance de la reine avec le fils aîné de don Carlos une garantie contre le retour de la guerre civile et une perspective plus favorable aux intérêts religieux. Nous ne connaissons pas assez à fond la force relative des partis en Espagne et le véritable état de l'opinion pour accuser d'une illusion généreuse des hommes aussi dignes de tous nos respects que M. de Villuma et M. l'abbé Balmès; mais était-il possible que le comte de Montemolin consentît à n'être que le *mari de la reine;* et s'il prétendait reparaître comme *roi d'Espagne,* n'était-ce pas tout remettre en question et ranimer encore une fois la lutte de la révolution et de la royauté absolue? Beaucoup des esprits les plus conciliants de l'Espagne paraissent avoir reculé devant cette difficulté.

Cette position si fausse du *mari de la reine* dans un pays qui se souvient du mari d'Isabelle-la-Catholique n'aurait pas convenu davantage à un prince français. La place que le duc de Montpensier aurait occupée à Madrid si près du trône aurait excité les défiances nationales et étrangères, et le prince, gêné dans tous ses mouvements, aurait eu toute la responsabilité du mal sans avoir la faculté de faire le bien.

On voulut donc assurer ce poste difficile, quelquefois jusqu'au ridicule, à un personnage de moindre importance. L'alliance avec le comte de Trapani, frère du roi de Naples, présentait d'assez grands avantages. Ce choix d'un Bourbon rétablissait le *pacte de famille* aboli par le testament de Ferdinand VII; il contribuait à soustraire le royaume de Naples à l'influence exclusive de l'Autriche, et pouvait tôt ou tard l'entraîner dans les voies constitutionnelles. Mais ce fut précisément le peu de valeur personnelle du prince napolitain et l'idée fort médiocre qu'on avait des intentions constitutionnelles de sa famille qui nuisit à sa candidature. Le parti opposé à la France ex-

ploita ces impressions avec beaucoup de succès ; on cite même, comme ayant contribué notablement à la déconvenue du comte de Trapani une circonstance tout à fait puérile : la ressemblance du nom de *Trapani* avec le mot *trápana*, qui dans l'argot des bohêmiens de l'Espagne veut dire *une prison*. Bref, on dut bientôt reconnaître que l'alliance napolitaine n'était pas plus possible que l'alliance française. M. Martinez de la Rosa vint reprendre à Paris son poste d'ambassadeur, et M. Isturitz, chef de la portion du parti modéré la moins favorable à notre influence, fut mis à la tête des affaires de l'Espagne.

L'Angleterre crut alors que le moment était venu de faire triompher un *Cobourg*, et de rompre définitivement les liens qui unissent les maisons régnantes en Espagne et en France. Il ne suffisait pas à lord Palmerston d'établir sur le trône de Philippe II un très-proche parent de la reine d'Angleterre; il prétendait aussi, par le mariage de l'infante doña Luisa, détruire toute éventualité d'un retour des Bourbons au trône d'Espagne. On assure qu'il y a quinze jours lord Palmerston fit venir M. le comte de Jarnac, notre chargé d'affaires à Londres, et, avec son arrogance habituelle, lui signifia ce qu'il appelait la seconde exclusion, c'est-à-dire l'interdiction du mariage de M. le duc de Montpensier avec l'infante.

Mais les progressistes eux-mêmes se souciaient peu de la dynastie des Cobourg. Le but de la plupart d'entre eux était de faire contracter aux deux princesses des alliances purement espagnoles. L'infant don Henri, second fils de don François de Paule, aurait épousé la reine; ils comptaient plus sur ce jeune prince, dont ils avaient excité l'ambition. Son frère aîné, don François d'Assise, dont le caractère calme inspirait moins d'espérances à l'esprit de faction, était réservé pour l'infante doña Luisa. Les deux unions devaient avoir lieu le même jour; la France était battue, Espartero revenait, et, sous prétexte de se mettre à l'abri de la *domination française*, les Don Quichottes de l'indépendance absolue de l'Espagne livraient leur pays à l'exploitation égoïste de l'Angleterre, récemment remise en possession du Portugal.

C'est évidemment à ce plan que se lient les événements accomplis depuis peu dans l'occident de la Péninsule, c'est-à-dire le raffermissement subit du ministère Palmella, l'asile offert aux réfugiés espagnols du parti d'Espartero, et l'apparition dans les eaux du Tage d'une formidable escadre anglaise, au moment où l'Espagne se mettait en me-

sure contre les dangers qui s'amassaient contre elle à la frontière portugaise.

C'en était fait de notre politique étrangère, si la France eût cédé ; mais lord Palmerston avait trop présumé de ses forces et de notre faiblesse. Le contraste de son arrogance actuelle avec l'attitude repentante qu'il était venu si récemment prendre aux Tuileries ne pouvait longtemps se soutenir ; le ministère whig n'a pas lui-même assez de solidité en Angleterre pour se permettre impunément de telles incartades, et le roi Louis-Philippe jouit personnellement en ce pays d'une influence au moyen de laquelle il peut lutter contre l'administration même. L'avantage de cette partie d'échecs devait donc être pour lui, du moment qu'en touchant à ses sentiments de chef de famille, on le forçait imprudemment dans les derniers retranchements de sa condescendance. En faisant *échec au roi,* lord Palmerston découvrait *sa dame* et perdait la partie.

Après la création du royaume de Belgique, le double mariage qui va se faire en Espagne est l'événement le plus grave qui se soit accompli depuis seize ans dans l'intérêt de l'influence française et de l'équilibre de l'Europe.

L'Espagne, amenée au dernier degré de l'épuisement par la domination autrichienne, n'a commencé à se relever que sous les princes français : les progrès obtenus pendant les règnes de Philippe V et de Charles III furent considérables. Sous Louis XVI, l'union des deux branches de la maison de Bourbon suffisait pour faire contre-poids à la puissance anglaise, pourtant dès lors si démesurément accrue.

L'intérêt réciproque de l'Espagne et de la France était si évident, que la catastrophe qui renversa chez nous la branche aînée des Bourbons ne put empêcher la branche espagnole de s'unir avec nous contre l'ennemi commun.

On sait comment Napoléon récompensa cette fidélité des Bourbons d'Espagne à la cause française ; on sait aussi le parti merveilleux que l'Angleterre sut tirer des blessures faites à l'orgueil de l'Espagne par une politique insensée. Les Anglais, ces vieux adversaires de la puissance maritime et coloniale de l'Espagne, devenus les libérateurs du pays ! Et depuis lors, nous avons agi si sagement envers la Péninsule qu'il se trouve encore un parti considérable qui, sincèrement, compte plus sur l'amitié de l'Angleterre que sur celle de la France.

Il faut pour l'équilibre de l'Europe que l'Espagne reprenne son

rang parmi les puissances influentes : c'est l'intérêt le plus évident de la France, et tant qu'il restera une once de bon sens dans la tête de nos hommes d'État, ils favoriseront le progrès de l'Espagne.

Dans l'hypothèse du triomphe d'une autre politique, l'agiotage et la contrebande contribueront de régner en Espagne pour le compte de l'Angleterre.

Il nous semble que devant de telles considérations toutes les menaces de parti doivent s'effacer pour saluer un des triomphes les plus heureux et les plus féconds de la politique française.

Cette victoire aura, nous n'en doutons pas, les conséquences les plus avantageuses jusque dans notre Parlement. Le double mariage de Madrid enlève à la politique de *fusion* sa dernière espérance. On s'en est aperçu le jour où la France entière a pu s'amuser à comparer le numéro du *Constitutionnel* qui triomphait de l'insolente exclusion prononcée par lord Palmerston avec celui du *Journal des Débats* qui annonçait le mariage de M. le duc de Montpensier.

Le ministère apprend enfin par sa propre expérience (ce qu'il savait depuis quelques mois par l'exemple de ce qui se passe en Grèce) qu'il y a un grand avantage pour lui à résister au ministère anglais, et qu'après tout lord Palmerston n'est qu'un fanfaron qui recule quand on lui tient tête. Le langage de M. Guizot se ressentira de cette confiance à la prochaine session, et la majorité conservatrice s'enivrera de plus en plus d'elle-même.

Nous connaissons aujourd'hui les éléments dont elle se compose : les *abuseurs* y forment la majorité. Aussi la nécessité d'une opposition honnête et désintéressée, telle que nous la concevons, se fera-t-elle sentir de jour en jour. La défense des principes, exposés à des violations perpétuelles, sera comprise par tous ceux qui voudront faire contre-poids à ce 1815 du parti qui s'intitule conservateur; et du moment qu'on en reviendra aux principes, celui de la liberté religieuse aura pour défenseurs ceux-là mêmes qui l'ont le plus outragé dans le cours des dernières années.

En un mot, le parti des *honnêtes gens* se formera contre celui des *abuseurs*. Nous ne demandons pas autre chose que de pouvoir enfin combattre franchement sur un pareil terrain.

IRLANDE. — La condamnation à Rome du bill des colléges *mixtes*, (*godless colléges*, comme les appelle le *Tablet*), mise en doute, nous

ne savons trop pourquoi, par quelques-uns des organes de l'opinion catholique, se trouve confirmée de la manière la plus positive. O'Connell, dans un discours prononcé à la séance de l'Association du Rappel, le 31 août dernier, a éloquemment célébré cette victoire de la liberté religieuse. Nous aussi, nous voyons avec joie le Sacré-Collége se prononcer dans le même sens que nos évêques sur un point qui intéresse à un si haut degré les consciences catholiques. Nul doute que cette attitude prise à Rome au commencement du règne d'un Pape dont l'opinion libérale a unanimement salué l'avénement, n'exerce une influence heureuse sur les délibérations de nos Chambres, quand la question de la liberté d'enseignement y sera soumise à une nouvelle discussion.

MEXIQUE. — Nous mentionnons aussi d'une manière rapide, pour y revenir plus tard plus à loisir, la tournure imprévue qu'a prise la lutte des Etats-Unis et du Mexique.

Le belliqueux M. Polk s'arrête tout à coup dans la voie des conquêtes, et tend, de concert avec la législature américaine, une main pacifique au peuple vaincu d'avance de la Nouvelle-Espagne. La démonstration belliqueuse des Etats-Unis a suffi pour donner la preuve que le Mexique était à leur merci : en se laissant aller aujourd'hui à l'impulsion de la conquête, on perdrait sans doute beaucoup de monde, moins par l'effet des balles mexicaines que par l'influence du climat, et l'on inquiéterait sérieusement l'Europe. A une campagne difficile M. Polk veut aujourd'hui substituer une *bonne affaire.* Il est impossible que le Mexique, ruiné comme il l'est, ne se laisse pas tenter par un offre de 2 millions de dollars, et, en échange de ces écus, il cédera sans coup férir, un précieux territoire, une partie de la Californie, sans doute, donnant ainsi le bon exemple du démembrement volontaire. Déjà même la somme concédée par la Chambre des représentants aurait été votée dans le sénat, sans l'obstination calculée d'un membre de cette dernière assemblée, lequel a empêché le vote, en continuant son discours jusqu'à l'heure fatale fixée par la loi pour la clôture de la session. Le motif de cette persistance est facile à comprendre. La Chambre des représentants, où les députés des provinces du Nord ont la majorité, avait introduit dans le bill cet amendement remarquable : que *l'esclavage ne serait jamais établi sur le territoire qui pourrait être acheté au Mexique au moyen des* 2 *millions*

de dollars. Les anti-abolitionistes du sénat ont voulu empêcher l'acception d'une clause si contraire à leurs projets sur le Mexique. Cette division fondamentale des deux parties du territoire américain pourra donc offrir au Mexique une chance inespérée de salut.

ALLEMAGNE. — La presse, dans ses tendances et dans ses mouvements, et les universités, ces deux points lumineux à l'horizon de l'Allemagne, ne doivent jamais être perdues de vue dans l'analyse des événements politiques de ce pays.

L'éternel conflit entre la censure et la presse, qui se fait l'organe du besoin toujours croissant d'institutions politiques en rapport avec l'époque, et le degré de maturité des populations pour un régime constitutionnel ; ces causes, disons-nous, ne laissent pas que de produire les symptômes les plus graves d'une agitation devenue depuis longtemps la source de sérieuses inquiétudes pour la Confédération germanique. C'est pour en finir que cette dernière s'occupe en ce moment à répondre aux pétitions qui lui sont parvenues de toutes les parties de l'Allemagne au sujet de la liberté de la presse. La réponse consistera en des lois restrictives nouvelles, entraves ingénieuses représentant dans leur ensemble une espèce de code de censure destiné à tenir en tutelle un peuple viril et éclairé.

La Prusse elle-même, appelée à exercer une si grande influence sur l'avenir de l'Allemagne, se montre de plus en plus moins disposée à faire des concessions. C'est pourquoi dans une des dernières séances de la Chambre des Députés de Bade, M. Welcker a blâmé en des termes énergiques cette tendance rétrograde de la Prusse, « qui se montre d'une conséquence si déplorable, en mettant à l'index tous les ouvrages philosophiques, historiques et même scientifiques, conçus dans un esprit d'analyse critique hardi et jeune ; tandis que d'autre part la censure accorde l'*imprimatur* à toute sorte d'ouvrages immoraux et graveleux. » L'honorable député a cité à l'appui de son assertion deux livres publiés dernièrement à Berlin, et dont l'un contient les adresses des courtisanes les plus célèbres de cette ville avec bon nombre de détails *ejusdem farinæ*.

Quant aux universités, leur influence sur la marche des grands événements en Allemagne a été toujours immense. Etablies, pour la plus grande partie, dans de petites villes, que le souffle d'une civilisation raffinée ne saurait atteindre, à l'abri de l'esprit des coteries et

d'un favoritisme scandaleux qui, en Allemagne, n'osera jamais porter atteinte à à la science ; ces universités, nourries des belles traditions du passé, ont toujours su maintenir leurs prérogatives d'indépendance et de liberté. C'est ce qui explique le prestige qui s'attache dans ce pays à un homme de science, au seul nom de professeur. Ceux qui connaissent l'histoire des dernières années de l'Allemagne se rappelleront le grand exemple d'abnégation, de dignité et de probité politique donné par les sept professeurs de l'Université de Gottingue, tous hommes sans fortune, qui résignèrent des positions brillantes pour ne pas mentir à leur conscience ; ils se rappelleront aussi l'enthousiasme que cet acte provoqua dans tout le pays, et la grande et longue agitation politique qui en fut la suite. C'est ainsi que, de nos jours, dans l'affaire déplorable des duchés de Schleswig-Holstein et de Lauenbourg, les adresses parties des universités ont en grande partie contribué à enflammer, dans les cœurs même des plus indifférents, le sentiment endormi de la nationalité allemande.

PRUSSE. — La publicité des débats judiciaires, demandée depuis longtemps à grands cris, va enfin être introduite dans une grande partie du royaume, toutefois avec certaines restrictions jugées nécessaires par le gouvernement, qui ne consent que de mauvaise grâce à germaniser une « idée française. »

Ronge et tous les autres schismatiques doivent céder le pas à la question des duchés. Nous avons appris avec satisfaction qu'à Breslau, capitale de la Silésie et foyer, depuis quelques années, des grands mouvements politiques et religieux, l'esprit d'innovation et les tendances impies commencent à disparaître. C'est grâce aux efforts du prince évêque de Breslau que l'Eglise catholique romaine de cette province est parvenue à un état florissant et plein d'avenir. Les établissements religieux, les écoles catholiques, la Faculté de théologie et l'Université de Breslau sont en voie de prospérité.

SCHLESWIG-HOLSTEIN. — L'affaire des duchés, quoique déférée à la Diète, qui s'est déclarée compétente, n'en continue pas moins d'enflammer l'enthousiasme allemand ; tous les contrastes, toutes les dissensions qui ont jusqu'à maintenant séparé le Nord du Midi se sont effacés.

Quant au gouvernement danois, il a déjà commencé à prendre des mesures violentes en destituant les fonctionnaires qui ont eu le courage de leur opinion. En dernier lieu, il a fait arrêter et conduire

à la citadelle de Reudsbourg le président et orateur des assemblées populaires, M. Olshausen, rédacteur du *Correspondant de Kiel.*

Le bruit d'une alliance franco-russe contractée dans l'intérêt du roi de Danemark n'a pas cessé de se propager. Quand même ce bruit serait dépourvu de fondement, il n'en est pas moins à regretter qu'on ait pu assigner au nom français un rôle aussi indigne dans une question de nationalité et de morale politique.

AUTRICHE. — La *Gazette d'Augsbourg,* cette étrange anomalie du journalisme, aujourd'hui terrain neutre, demain arborant un drapeau quelconque, quoique le moins souvent possible celui de France, ce journal cosmopolite, qui accueille à la fois les inspirations des chancelleries de Saint-Pétersbourg et de Vienne, et les correspondances des démagogues allemands refugiés en France ; organe de publicité mercenaire par goût et par habitude plutôt que par besoin, vivant, comme la vieille courtisane de Shakspeare : « *with one dropping and one cheerful eye,* » *en pleurant d'un œil et en riant de l'autre ;* jouant, selon les circonstances, à l'indignation, à la sainte colère, au patriotisme, tantôt brutal, tantôt poétique et sentimental ; la *Gazette d'Augsbourg,* disons-nous, a publié une série d'articles apologétiques sur les *massacres de Gallicie.*

L'auteur de ce travail est évidemment un homme habile. Mais ses articles ne réfutent en rien les faits acquis à l'histoire, et c'est un triste spectacle que de voir un partisan de l'école historique s'efforcer d'excuser ou plutôt de justifier ce que tout le monde chrétien a flétri par ses plus nobles organes.

Voici le résumé de ce travail :

« Les rebelles ont récolté ce qu'ils ont semé. Il est évident qu'il y a eu un plan d'allumer en Gallicie la guerre civile la plus incendiaire. Le parti qui l'a sourdement formé l'avoue sans honte, sans regret, sans la moindre réserve. Mais l'Autriche, *appuyée sur la fidélité du peuple,* a repoussé l'attaque. C'est pour cela même qu'elle a été attaquée et calomniée à outrance. Les organes de la publicité se sont trouvés « répartis d'une manière si singulière » que les mensonges les plus évidemment méchants ont pu, en s'accréditant presque sans contradiction, égarer outre mesure l'opinion publique, tandis que la défense et les éclaircissements ont, à ce qu'il paraît, rencontré tant de difficultés que ce n'est qu'après des mois entiers que la vérité a

pu prendre la parole et se faire entendre d'une manière claire et explicite. Ce sont là des faits de notoriété publique. Il est également certain qu'il n'existe pas d'ennemi plus dangereux, non-seulement du bien-être et de l'ordre, mais aussi du progrès véritable, nécessaire et désiré, que cette propagande révolutionnaire telle qu'elle se caractérise elle-même par ses aveux. Il n'y a qu'un seul moyen préventif pour combattre cet ennemi : *c'est la publicité la plus large vis-à-vis des sourdes et secrètes menées de la conspiration,* c'est-à-dire de publier les noms, les biographies des conspirateurs, surtout des émigrés, leurs projets, leurs plans, leurs instructions, avec tous les détails possibles. En un mot, « n'y aurait-il pas moyen de conduire l'eau de la presse dans les mines des ennemis déclarés de la paix et du bien-être de l'Allemagne ? »

On en appelle à la publicité : c'est fort heureux ! C'est à nous maintenant de dire, comme les Français à Fontenoy : « *Messieurs, tirez les premiers !* »

PRUSSE RHÉNANE. — Des renseignements plus positifs qui nous sont parvenus sur le nouveau journal catholique dont il a été question dans notre dernière livraison, nous mettent à même de rectifier l'erreur que nous avons commise en croyant à l'authenticité des nouvelles de Berlin.

Il ne s'agissait pas, en effet, d'un journal, mais de deux : l'un protestant, l'autre catholique. Tous les deux auraient été dirigés par un comité mixte de catholiques et de protestants, et composé presque exclusivement de hauts fonctionnaires des différents ministères, des administrations, et de professeurs de l'Université de Berlin ; un catholique, M. Brueggemann, chef de division au ministère de la justice, devait en être le président.

Le programme de cette étrange association, quoique passablement obscur, n'en est pas moins très-habilement conçu. Ce qui le caractérise, a dit un homme d'esprit, c'est que le conséquent y infirme toujours l'antécédent : tour d'adresse actuellement très-goûté dans les hautes sphères administratives d'*Athènes sur la Sprée.* Nous nous bornerons à en donner quelques passages, qui suffiront à faire connaître tout ce qu'il y a de vague, d'hybride dans la profession de foi politique de ces deux organes impossibles d'un « despotisme éclairé, » qui croit déjà avoir fait une grande concession en condescendant, en

matière de conscience, à la discussion, au lieu d'avoir recours à la force brutale.

« Les nouveaux journaux feront de l'opposition aux journaux de l'opposition.

« Ils ont pour but de résoudre les grandes questions actuelles; cependant cette résolution, c'est-à-dire la coopération, ne saurait s'attendre que d'hommes pénétrés de la conviction que toute décomposition violente « de ce qui est » détruit en même temps le mal et le bien.

« Ils s'occuperont aussi des questions sociales; toutefois, en partant du point de vue qu'il appartient à l'État, comme étant l'autorité suprême, d'en décider en dernière instance.

« Tout « ce qui est » se concentre dans l'Etat et dans le gouvernement; car c'est au-dessous de ce dernier que baissent et montent les éléments de la vie sociale; c'est le gouvernement de l'Etat qui les contient par ses digues. Or, pour défendre ce qui est, l'organe de la publicité doit être l'ami du gouvernement, mais non son valet ou son serviteur. Ce n'est que de cette manière qu'il pourra être également ami du peuple et médiateur entre ces deux.

« Le peuple se meut par ses instincts, le gouvernement par la connaissance qu'il a des choses. »

En attendant, M. Brucggemann, qui était venu à Cologne pour essayer l'effet de sa métaphysique sur les catholiques du Grand-Duché, s'en est retourné à Berlin, *un bâton blanc à la main,* et fort *peu satisfait* de sa visite.

M. le marquis de Régnon vient de publier dans le cinquième numéro du recueil intitulé : *la Liberté*, *ou la défense constitutionnelle des droits civils consacrés par la Charte*, une *Lettre à M. de Montalembert sur l'urgente nécessité d'unir tous les catholiques de France en les ralliant sur le terrain neutre de la Charte* , où l'on retrouve le dévouement sincère, l'ardente conviction et le talent net et vigoureux qui distinguent tous les écrits de cet auteur. M. de Régnon critique avec beaucoup d'insistance, mais avec une grande urbanité, l'*Appel* adressé par M. le comte de Montalembert *aux électeurs catholiques lors des dernières élections*, et reproduit à ce sujet les idées ou pour mieux dire l'idée dont il est depuis trois ans le chaleureux et solitaire pro-

pagateur. Nous n'avons pas à nous occuper de ce qui s'adresse directement dans cette lettre à M. le comte de Montalembert ; mais l'estime sincère que nous professons pour le caractère et pour les intentions de M. de Régnon, plus encore que les jugements quelquefois un peu rigoureux qu'il porte sur *le Correspondant*, nous impose le devoir de répondre à une question qu'il nous adresse, et de lui dire pourquoi nous n'avons pas encore soumis à une discussion publique les doctrines professées avec une si louable franchise dans *la Liberté*. Ce n'est pas une polémique que nous entamons, c'est une simple explication que nous donnons à un de nos amis.

S'adressant à M. de Montalembert, l'auteur s'exprime ainsi, p. 183 :

« Les deux écoles politiques se dessinèrent parfaitement dans le « courant de l'année 1843. Vous restâtes chef et patron de l'école « dynastique de la presse religieuse de Paris qui ne veut pas réelle« ment de la Charte et de l'ordre constitutionnel ; et moi je fus bien « condamné à garder, en France, le trésor des premiers principes « qui constituent l'école constitutionnelle, qui s'occupe moins des « dynasties que de la Charte, et qui en tire toutes les conséquences « raisonnables, comme en Belgique. Ces deux écoles, l'une anglaise « et l'autre belge, toutes deux rivales et antagonistes, se sont con« servées, depuis trois ans, dans les mêmes rapports et conditions. « On dit encore aujourd'hui l'école de M. de Montalembert, pour la « distinguer de l'école chartiste de M. de Régnon. On désire leur « union, et moi je la désire plus que personne. Je la sollicite avec « une vive ardeur ; mais je ne la crois possible que lorsqu'il y aura « eu une discussion franche entre elles deux sur la question des prin« cipes fondamentaux, surtout sur la question de la Charte, que l'une « veut et que l'autre ne veut pas. Jusqu'à présent, l'école dont vous « êtes le représentant s'est toujours refusée à une discussion de ce « genre, comme pour nier, par un silence obstiné, l'existence même « de notre école constitutionnelle. Ainsi vous fuyez sans cesse de« vant nous, pendant que nous vous poursuivons de notre amour et « de nos vœux, en vous criant que nous ne voulons que l'union avec « vous par une libre appréciation de principes et d'intérêts communs, « pendant que nous vous répétons sans cesse que l'union doit se faire « entre nous, par la franche adoption de la Charte que vous repous« sez, dans l'ignorance où vous êtes de ses immenses avantages. »

Ainsi il existe, selon l'auteur, parmi les catholiques, deux écoles :

l'une qui adopte franchement la Charte constitutionnelle, l'autre qui la repousse, et nous appartenons à celle-ci. Cet arrêt est de nature à nous étonner; car nous n'avons pas écrit dans ce recueil ou ailleurs une seule ligne, nos amis n'ont pas prononcé à la tribune de l'une ou de l'autre Chambre une seule parole qui n'eût pour but d'obtenir l'exécution des principes contenus dans l'article 5 de la Charte. Quel serait donc l'objet de nos efforts, si nous repoussions le pacte constitutionnel où se trouve écrit le droit des citoyens qui professent la religion catholique? Sur quelle autre base nous serait-il possible aujourd'hui de fonder nos réclamations, nos plaintes, nos justes reproches? Il ne peut pas y avoir de divergence d'opinions sur ce point entre M. de Régnon et nous. S'il est dévoué de toute l'énergie de ses convictions à la Charte de 1830, nous ne le sommes pas moins que lui; si son unique but est de faire triompher le principe de la liberté religieuse, ce but est aussi le nôtre; s'il ne veut pas rendre ce triomphe plus difficile en mêlant à la question religieuse des intérêts politiques ou *dynastiques*, nous ne le voulons pour le moins pas plus que lui; et c'est parce que nous avons le bonheur de nous trouver complétement d'accord avec l'honorable écrivain sur ces questions fondamentales que nous nous sommes abstenus de discuter quelques-unes de ses doctrines, réservant nos efforts et nos moyens pour répondre à nos véritables adversaires, dont le nombre nous paraît être suffisamment considérable.

Mais, nous devons le reconnaître, quand il s'agit de mettre en application les idées qui nous sont communes avec M. de Régnon, nous éprouvons quelque éloignement à suivre le rédacteur de *la Liberté* dans les déductions d'une logique peut-être fort bonne quant à la méthode des raisonnements, mais totalement inapplicable, et dès lors dangereuse. Ce n'est pas la première fois qu'un écrivain doué d'un esprit droit et ferme, mais dépourvu de l'expérience que donne la pratique des choses et des hommes, s'est emparé d'un principe de politique comme d'un axiome de géométrie, pour le développer avec d'autant plus de facilité qu'il ne tient nul compte de tous les obstacles que suscitent les idées, les mœurs, les intérêts et les lois d'une époque. L'histoire abonde en démentis donnés par les faits à la logique; n'en provoquons pas un nouveau.

Oui, sans doute, la Charte proclame la liberté des cultes, et la conséquence de cette liberté est la séparation de l'Église d'avec l'Etat.

Nous voulons, nous préparons cette séparation, mais sans nous dissimuler combien les idées et les traditions de notre pays lui sont contraires, sans croire qu'elle puisse se réaliser immédiatement, sans admettre surtout qu'il existe un moyen, une sorte de procédé pour l'opérer du jour au lendemain.

M. de Régnon est profondément convaincu que s'il se trouvait en France un seul évêque qui refusât de correspondre avec le ministre des cultes et le ministre de l'instruction publique, aussitôt la difficulté serait tranchée et la liberté religieuse établie. Hélas! nous ne partageons guère cette illusion; et trouvât-il l'évêque qu'il invoque, ce dont il est permis de douter, nous pensons qu'une semblable démonstration ne nous ferait point avancer d'un seul pas vers la liberté religieuse.

Pour conquérir cette liberté, que notre nation n'aime ni ne comprend, quoiqu'elle lui soit nécessaire, il n'est pas d'autre ligne de conduite à suivre que celle qui a servi à fonder parmi nous les libertés civiles et politiques dont nous sommes maintenant en possession. Combattre et renverser un à un, par une longue et patiente discussion, les préjugés conjurés contre nos doctrines; assigner à chaque jour sa tâche et son progrès; ne se décourager d'aucun revers; ne s'enivrer d'aucun succès; ne pas se créer à plaisir un monde imaginaire afin de le régir à sa guise, mais approprier au contraire tous nos moyens d'action à l'esprit de la société où nous vivons; ne pas aller puiser dans de fausses analogies des espérances trompeuses; enfin ne jamais oublier cette belle pensée de saint Paul, qui doit servir de guide à tous les hommes voués au triomphe de la vérité méconnue : *Scientia bonorum prudentia;* à ces conditions, le succès de la cause que nous avons embrassée est certain. Sans doute il se fera longtemps attendre encore, et ceux qui ont commencé la lutte pourront fort bien ne pas la voir finir; mais l'impatience, qui enfante l'irréflexion, n'aurait d'autre effet que de rendre le succès impossible ou que de l'éloigner encore davantage.

Si nous n'avons pas développé souvent ces idées, si en ce moment nous nous contentons même de les indiquer rapidement, c'est qu'elles sont adoptées et mises en pratique par tous les défenseurs de la liberté religieuse, et que quelques rares exceptions, si regrettables qu'elles soient, ne nous paraissent pas de nature à mettre en péril les intérêts sacrés que nous défendons.

REVUE SCIENTIFIQUE.

Physiologie générale. — *Recherches sur les premières modifications de la matière organique et sur la formation des cellules ;* par M. Coste. — *De l'infini dans la science des êtres organisés et de ses conséquences philosophiques.*

Il ne manque pas parmi les savants d'observateurs ingénieux, d'expérimentateurs habiles, qui nient les rapports de la philosophie avec les sciences, et qui n'ont jamais aperçu de quelle manière une grande idée métaphysique ouvre aux esprits de nouveaux points de vue et les pousse à leur insu dans des voies de progrès où ils ne fussent jamais entrés sans elle. J'en veux un exemple dans l'influence qu'a eue sur la marche des sciences mathématiques, physiques et naturelles, l'idée de l'infini.

Cette grande idée domine les sciences modernes. Elle a présidé à leur naissance ; elle les développe aujourd'hui ; elle les porte à grands pas vers leur merveilleux avenir. Pour quiconque ne s'arrête pas empiriquement au détail et au fait pur, cela est évident, comme il l'est que l'être infini lui-même est l'auteur et le conservateur de l'homme et de l'univers. Et pourtant, qui s'en doute parmi ceux-là mêmes dont les infatigables travaux contribuent chaque jour à démontrer partout la force et la vérité de ce principe du progrès ? Qui parmi eux surtout a compris que ce principe ne soumet la nature à l'homme que parce qu'il rattache l'homme à Dieu ?

Mais sont-ce les géomètres, les physiciens, les physiologistes de profession qui se sont élevés à la considération de l'infini et ont fait voir qu'il avait sa réalité absolue dans les idées divines : relative dans les idées humaines ; relative aussi, mais d'une autre nature, dans les créa-

tures matérielles? Non, sans doute; car parmi cette classe de savants, l'infini a toujours été regardé comme une abstraction tirée de l'observation du fini, des corps par exemple, et comme une addition de quantités ou de forces finies. Les petits philosophes comme Locke, Condillac, fussent-ils même des savants et des mathématiciens illustres comme d'Alembert, Lagrange, Laplace, n'ont jamais pu concevoir l'infini comme une idée primitive. Et cependant cette idée fait tellement le fond de la pensée humaine qu'il est certain que, sans elle, on ne saurait penser, car tout effort de l'esprit suppose et enferme l'infini. Il est même exact de dire que le matérialiste savant qui nie la réalité et la puissance effective de l'idée de l'infini cesserait d'être soutenu et stimulé dans ses recherches, si cette idée venait à lui faire tout à coup défaut.

Les mathématiques reposent sur l'infini. C'est par leur création et leurs progrès étonnants que cette idée a signalé son avénement dans les sciences. Ce n'est que bien plus tard qu'elle a pénétré dans la physique et dans la chimie, en supposant même que les esprits les plus distingués dans ces deux sciences comprennent aujourd'hui quel rapport il peut exister entre elles et une théorie métaphysique. Enfin la physiologie, qui aurait tant besoin d'être élevée sur une base indépendante et qui ne trouvera ses véritables fondements que dans une bonne théorie de l'infini appliquée à la force vitale et à la génération, la physiologie ne se souvient pas ou n'a peut-être même jamais su qu'au XVIIe siècle des métaphysiciens comme Leibniz et Malebranche auraient ouvert peut-être à la science des corps organisés les plus magnifiques perspectives, s'il se fût trouvé des physiologistes et des médecins assez avancés pour s'emparer des vues de ces philosophes, les vérifier par l'observation et les placer en tête de la science. Or, c'est à leurs hardies explorations dans le domaine de l'infini qne Malebranche et Leibniz surtout ont dû ces grandes idées qui, exploitées par Charles Bonnet seulement, n'ont eu qu'un moment de fortune et d'éclat, mais qui pourraient aujourd'hui encore régénérer la physiologie, si elles étaient dégagées des erreurs de système avec lesquelles elles sont combinées, et si elles étaient appuyées sur des observations nouvelles que nous rendent si faciles les admirables moyens d'investigation que nous avons à notre service. « On voit assez souvent avec des lunettes, dit Malebranche, des animaux beaucoup plus petits qu'un grain de sable, qui est presque invisible; on en a vu même de mille fois plus petits. Ces atomes vivants marchent aussi bien que les autres animaux; ils ont donc des jambes et des pieds, des os dans ces jambes pour les soutenir ou plutôt sur ces jambes (car les os des insectes, c'est leur peau); ils ont des muscles pour les remuer, des tendons et une infinité de fibres dans chaque mus-

cle, et enfin du sang ou des esprits animaux extrêmement subtils et déliés, pour remplir ou pour faire mouvoir successivement ces muscles.... L'imagination se perd et s'étonne à la vue d'une si étrange petitesse.... L'étendue est sans doute infinie en un sens, et cette petite partie de matière qui se cache à nos yeux est capable de contenir un monde dans lequel il se trouverait autant de choses, quoique plus petites à proportion, que dans ce grand monde dans lequel nous vivons... Nous avons des démonstrations évidentes et mathématiques de la divisibilité de la matière à l'infini, et cela suffit pour nous faire croire qu'il peut y avoir des animaux plus petits, et plus petits à l'infini, quoique notre imagination s'effarouche de cette pensée...... Dieu n'a fait la matière que pour en former des ouvrages admirables; et puisque nous sommes certains qu'il n'y a point de partie dont la petitesse soit capable de borner sa puissance dans la formation de ces petits animaux, pourquoi la limiter, et diminuer ainsi sans raison l'idée que nous avons d'un ouvrier infini, en mesurant sa puissance et son adresse par notre imagination, qui est finie?.... Car enfin les petits animaux ne manquent pas aux microscopes, comme les microscopes manquent aux petits animaux.....

« Il ne paraît point déraisonnable de penser qu'il y a des arbres infinis dans un seul germe, puisqu'il ne contient pas seulement l'arbre dont il est la semence, mais aussi un très-grand nombre d'autres semences qui peuvent toutes renfermer dans elles-mêmes de nouveaux arbres et de nouvelles semences d'arbres, lesquelles conserveront peut-être encore, dans une petitesse incompréhensible, d'autres arbres et d'autres semences aussi fécondes que les premières, et ainsi à l'infini. De sorte que, selon cette pensée, qui ne peut paraître impertinente et bizarre qu'à ceux qui, je le répète, mesurent les merveilles de la puissance infinie de Dieu avec les idées de leurs sens et de leur imagination, on pourrait dire que, dans un seul pepin de pomme il y aurait des pommiers, des pommes et des semences de pommiers pour des siècles infinis ou presque infinis, dans cette proportion d'un pommier parfait à un pommier dans sa semence; que la nature ne fait que développer ces petits arbres en donnant un accroissement sensible à celui qui est hors de sa semence, et des accroissements insensibles, mais très-réels et proportionnés à leur grandeur, à ceux qu'on conçoit être dans leurs semences... Ce que nous venons de dire des plantes et de leurs germes se peut aussi dire des animaux et du germe dont ils sortent... Nous devons donc penser que tous les corps des hommes et des animaux qui naîtront jusqu'à la consommation des siècles ont peut-être été produits dès la création du monde. »

Il ne faut pas douter que ces considérations de Malebranche sur l'in-

fini dans les êtres organisés n'aient été pour beaucoup dans la grande conception de la monadologie de Leibniz. Or, abstraction faite des erreurs qu'il contient, qu'est au fond ce système, sinon une application de la notion de l'infini ? En transportant cette notion féconde et magnifique dans les mathématiques, Leibniz créa le calcul différentiel; en l'appliquant à la substance en général et à tous les êtres en particulier, il créa sa doctrine des monades. Eh bien ! nous ne craignons pas de dire que cette doctrine, dégagée des erreurs qui la discréditent et la rendent illusoire, renferme tous les grands principes de la physiologie : l'intussusception et la spontanéité; la force représentative et la hiérarchie des centres d'unité; l'action continue et le progrès insensible; l'unité de nature dans la transformation des phénomènes et la spécificité de chaque monade vivante qui, loin d'empêcher la spécificité de chaque agrégat vivant ou de chaque animal, par exemple, la constitue au contraire; enfin, la divisibilité infinie des corps organisés en d'autres corpuscules également organisés, de ceux-ci en corpuscules vivants encore plus petits, ainsi de suite jusqu'à l'infini, sans que pourtant on arrive par cette division incalculable à un terme où soient anéanties les propriétés essentielles de l'organisation et de la vie.

Si la physiologie n'a pas porté la notion de l'infini dans ses théories, elle l'a instinctivement portée dans ses recherches expérimentales. L'esprit des physiologistes ne s'est pas encore élevé à cette idée, et n'a pas compris la révolution qu'elle est destinée à opérer dans la science ; mais leurs sens s'enfoncent avidement dans l'observation des phénomènes qui la démontreront un jour, et qui, en attendant, lui préparent une base scientifique. A la faveur du microscope, cet instrument qui est appelé à rendre à la physiologie les mêmes services que le télescope à l'astronomie, un monde nouveau se révèle à leurs yeux. Ils ont laissé bien loin derrière eux cette anatomie générale de Bichat, qui, au commencement du siècle, nous semblait pourtant si délicate et si précise. Leur ambition ne tend à rien moins qu'à saisir l'élément primitif des tissus vivants, la forme rudimentaire, la monade organisée. Pour eux, le sang n'est plus un liquide dans l'acception ordinaire du mot, c'est un composé de corpuscules vivants, dont la forme et les propriétés sont connues et déterminées, etc., etc. Les Allemands nous ont précédés dans cette voie; mais leurs travaux, même leurs travaux d'observation, ont toujours une obscurité, un côté louche et faux qui empêche qu'on ne les accepte généralement; et lorsqu'un Français reprend leurs recherches en sous-œuvre, il semble toujours qu'il découvre les faits pour son compte, et que ceux-ci n'aient droit de cité dans la science qu'à dater de cette sanction.

Voilà ce qu'on peut dire en particulier des nouvelles recherches de M. Coste. Cet anatomiste se distingue entre tous les autres par les principes élevés et féconds qui président à tous ses travaux. Au lieu d'étudier les organes et leurs parties lorsque le développement en est accompli, il cherche à les surprendre dans leur développement lui-même. C'est la seule manière d'en pénétrer la nature et les fonctions; car la vie consiste en une génération perpétuelle, même dans l'accomplissement des actes qu'exécutent les organes une fois formés. En d'autres termes, la loi qui préside à la formation des organes est encore celle qui préside aux actes organiques ou aux fonctions lorsqu'une fois les organes sont formés. La physiologie ne sera arrachée au despotisme des sciences physico-chimiques que lorsque cette idée dirigera toutes ses observations et toutes ses théories.

En attendant, voici le résultat des recherches de M. Coste sur les premières modifications de la matière organique et sur la formation des cellules.

Si l'on étudie les tissus des animaux dans le sein même du germe, dit M. Coste, on peut clairement reconnaître alors que leur trame est, en très-grande partie, composée, comme celle des végétaux, de cellules, d'autant plus faciles à reconnaître que le développement en a moins dissimulé la forme.

Du moment où il était démontré que la cellule constitue la base de tous les tissus organiques, qu'elle en est comme la molécule intégrante, on ne pouvait manquer d'attacher le plus grand prix au mécanisme de sa formation.

M. de Mirbel a le premier recherché comment la cellule procède du cambium et forme ses parois aux dépens de ce mucilage. Par des coupes pratiquées à l'extrémité d'une racine de dattier, il a vu se manifester au sein de la substance mucilagineuse une multitude de masses irrégulièrement sphéroïdales, homogènes, résultat évident d'une concentration du mucilage, qui, dans chaque masse condensée, montre déjà les premiers rudiments d'une organisation prochaine. Bientôt, au centre de chaque masse, une cavité se creuse et grandit peu à peu, en refoulant autour d'elle la matière qui lui sert de limite, et cette matière ainsi refoulée, amincie en membrane par la dilatation de la cavité centrale, finit par représenter une sphère creuse qui n'est autre qu'une vésicule.

A cette théorie, M. Coste oppose celle de Schleiden appliquée par Schwann à l'organisation des animaux, et qui n'est qu'une généralisation de la théorie de Purkinje sur le développement de l'œuf dans l'ovaire. Purkinje, ayant reconnu que la vésicule germinative était de

toutes les parties de l'œuf celle qui, dès l'origine, avait un développement proportionnel plus considérable, supposa qu'elle était née la première, et la considéra comme un centre autour duquel viennent se déposer successivement le vitellus (jaune de l'œuf), puis la membrane vitelline (membrane qui enveloppe le jaune), qui à son tour se coagulait à la périphérie du jaune pour compléter l'œuf ovarien. Cet emboîtement successif des parties concentriques ayant paru à Schleiden et à Schwann le moyen le plus simple de concevoir la formation des parois vésiculaires, ces naturalistes en ont constitué une théorie générale du développement de la vésicule.

Sans se prononcer sur ces deux manières d'envisager l'origine de la cellule, M. Coste propose la théorie suivante.

Il y a, dit cet embryogéniste, avant la forme cellulaire que revêt la matière amorphe (ou sans forme déterminée), un autre état de cette matière qui n'est pas moins important à connaître : c'est le fractionnement progressif à la faveur duquel la matière amorphe est employée à former des sphères organiques *qu'il faudra considérer désormais comme des éléments spéciaux des tissus vivants*. Le travail que nous analysons est destiné à étudier le mode de génération de ces sphères dans le vitellus des mammifères.

Le vitellus, suivant M. Coste, n'est point, comme on l'a supposé, une vésicule ou une cellule remplie de granules, mais tout simplement une sphère granuleuse homogène, dont tous les grains sont maintenus agglutinés par une matière interstitielle diaphane, matière dont la rétraction donne à la masse totale du jaune de l'œuf la régularité en quelque sorte géométrique qu'elle affecte. Lorsque, chez les mammifères, le fluide est parvenu à travers les organes pour envelopper l'œuf de ses molécules mouvantes, on voit, à mesure que ces molécules en pénètrent la substance, le vitellus subir les premières modifications qui vont amener l'organisation du germe. Il commence par se limiter en un globe granuleux, régulièrement sphérique, enveloppé d'une matière visqueuse qui a été prise à tort pour une membrane distincte.

Au bout de quelques heures la sphère vitelline primitive se partage en deux moitiés à peu près égales, et chacune de ces moitiés est immédiatement ramenée à la forme sphérique par la rétraction centripète de la viscosité intergranulaire. A peine cette première division est-elle accomplie, qu'il s'en exécute d'autres successives sur chaque segment nouveau, jusqu'à ce que le vitellus se résolve en un nombre considérable de sphères d'un volume décroissant.

Lorsque la segmentation du vitellus est parvenue à son terme, il s'opère dans chacune des sphères granuleuses qui en résultent un travail

qui les convertit en véritables cellules. Il y a donc, entre l'état amorphe de la matière vivante et son appel à la réalisation des parois cellulaires, une forme organique distincte que l'on peut considérer comme un premier acte d'individualisation, comme une première manifestation de la vie.

Un examen plus attentif montre qu'il existe au milieu de chaque sphère vitelline un globule diaphane, homogène, d'une apparence graisseuse, et qu'on ne pourrait mieux comparer qu'à une goutte d'huile.

On observe ces sphères organiques dans le vitellus des mammifères, des batraciens, des poissons osseux, des mollusques, des insectes et des vers. C'est à leurs dépens que se forme la membrane muqueuse blastodermique, c'est-à-dire celle qui deviendra plus tard la base de l'organisme tout entier.

Ce langage et ces observations supposent, nous le savons, des connaissances que tout le monde ne possède pas, et nous craignons que ce ne soit lettre close pour plus d'un de nos lecteurs. Rien de plus simple cependant que les faits observés par M. Coste.

L'embryogénie, ou la science du développement des êtres organisés, a fait un grand progrès le jour où il a été reconnu que le mode de fécondation et d'évolution des quadrupèdes ne différait pas essentiellement de celui des oiseaux. La facilité avec laquelle on suit les phases de la formation d'un poulet dans l'œuf de poule fécondé permettant d'appliquer les notions qu'on acquiert dans cette étude à l'embryogénie des quadrupèdes, les mystères de celle-ci se dévoilèrent bientôt. On put alors saisir, non-seulement l'ordre dans lequel apparaissent les organes dont l'ensemble constitue l'animal tout formé, mais assister en quelque sorte à la naissance de la première forme organique. Pour cela, l'étude du vitellus, ou jaune d'œuf, était un moyen assuré. L'oiseau devant se développer hors du sein de sa mère avait besoin que la nature lui préparât des matériaux d'accroissement inséparables de l'élément maternel du germe d'où il allait naître et annexés en quelque sorte à l'ovule. Le jaune de l'œuf est cet aliment destiné à fournir à la nutrition de l'embryon des oiseaux. Pour connaître quelles sont les premières modifications individuelles qu'éprouve cette matière déjà vivante, il faut la couver de l'œil immédiatement après sa fécondation. On sait que les poules pondent des œufs indépendamment de l'action du mâle; mais ces œufs, qui n'offrent rien à la vue et au goût qui puisse les distinguer des œufs fécondés, resteraient jusqu'à leur putréfaction à l'état de matière alimentaire s'ils n'éprouvaient une influence vivifiante. Dès qu'ils en ont été touchés, leur vie prend une détermination spécifique. Cette matière va s'individualiser. L'influence dont nous parlons est d'y intro-

duire un ordre particulier et d'y exciter la formation des appareils organiques. Mais il s'agit de savoir quelles sont les premières formes que sous cette influence revêt la matière plastique. Or, c'est ce qu'ont pour objet de déterminer les recherches très-précises de M. Coste.

Ce n'est point la pure satisfaction d'une vaine curiosité qui pousse à l'investigation de ces opérations cachées de la nature.

Les destinées de la médecine reposent sur celles de la physiologie. Celles de la philosophie lui sont associées, ou pour le moins elles peuvent se ressentir très-notablement de la direction des idées en physiologie. Les croyances religieuses elles-mêmes peuvent éprouver à une époque donnée des mouvements de progrès et d'affaiblissement qui dépendent de la manière dont les physiologistes conçoivent l'organisme vivant. L'histoire témoigne à toutes ses pages de la réalité de ce genre d'influence exercée par les sciences physiologiques sur les opinions philosophiques et les croyances religieuses.

Or le vitalisme, toujours favorable au spiritualisme, s'est presque toujours allié par là aux croyances religieuses. J'en trouverais des exemples fameux dans la Grèce avant le Christianisme, et nous pourrions citer en faveur de cette remarque beaucoup des plus grands noms de la physiologie depuis trois cents ans. On n'a pas assez fait ce rapprochement, et surtout on n'en a pas assez cherché les causes. Voici, suivant nous, la principale.

L'idée de force et d'unité est nécessaire au vitaliste; elle distingue même le fond de sa doctrine, pourvu toutefois qu'il ne sépare pas cette idée de celle qui représente les parties et leur arrangement organique. Le mécaniciste, au contraire, ne voit que ce dernier côté; il est perdu, par conséquent, dans le détail, dans la quantité, dans la pluralité. Il explique tant bien que mal tel ou tel acte particulier de l'économie vivante, mais il ne l'explique jamais comme partie du tout. Pour se faire illusion, il est obligé de supposer cette partie ou cet acte isolés de l'ensemble, et, par conséquent, de les détruire. Divisant, dissociant, anatomisant toujours, il n'éprouve donc jamais le besoin de faire intervenir l'idée de l'unité ou de la force. Il est encore une autre raison qui revient à celle que nous venons d'indiquer : c'est que, ne considérant jamais dans l'organisme que des faits accomplis, des phénomènes statiques, au lieu d'y voir une suite de générations continuelles, il s'arrête nécessairement aux produits, aux effets, et n'aurait que faire d'une cause interne, d'une force ou d'une unité dont les phénomènes ne lui représenteraient plus que des déterminations et des effets variables, quoique immanents. Or, il est bien certain (et l'histoire des sciences philosophiques et physiologiques le prouve assez) qu'on transporte natu-

rellement à un ordre de faits donné les idées générales qu'on a d'un autre ordre de faits. Ainsi les philosophes qui font la matière passive ont la plus grande tendance à considérer l'âme comme telle, qu'ils le disent ou non, et réciproquement. De même ceux qui, dans l'étude des phénomènes physiques, croient pouvoir se passer de l'idée d'une force substantielle, s'en passent en général très-bien pour expliquer les actes intellectuels et moraux. De degré en degré on descend ainsi irrésistiblement jusqu'à l'athéisme...

Voilà comment le mécanicisme en physiologie conduit au matérialisme, et le vitalisme au spiritualisme : non directement, comme on le voit, mais indirectement et d'une manière presque aussi sûre ; encore une fois, l'expérience et l'histoire le prouvent.

Si cela est vrai, il l'est aussi que la notion de l'infini, appliquée à la science des êtres organisés, crée des difficultés au matérialisme, s'accorde mal avec ses principes, et favorise, par contre-coup, l'idée spiritualiste. Le recherches de M. Coste pourraient servir à le démontrer ; car elles n'ont de valeur scientifique réelle qu'en s'appuyant sur la notion de l'infini ou qu'en fournissant une application et une vérification nouvelle de cette théorie métaphysique.

En effet, si, malgré sa puissance, le microscope est forcé de s'arrêter dans l'observation de la division ou de la fragmentation successive des granules organisés du vitellus de l'œuf fécondé, l'esprit ne doit pas le pouvoir ; il doit aller au delà des sens et y aller en toute sécurité, certain que, s'il arrivait un terme à la divisibilité de la matière organisée et un moment où elle ne fût plus déterminée spécifiquement, il faudrait admettre aussi qu'il y a un point où cette matière n'est plus vivante, un point où, par conséquent, elle est brute et inerte. Il faudrait dès lors aussi avouer à la face des mécanicistes que la vie n'est que le résultat de l'arrangement des molécules inertes, et que, apparaissant à un certain instant de la combinaison de ces molécules, elle n'est qu'un accident, un mode passager, et qu'il n'y a évidemment aucune raison de séparer fondamentalement les êtres organisés des êtres inorganiques, puisqu'ils ne diffèrent pas au fond, mais seulement par des modifications accidentelles, etc... ; en un mot, il faudrait accorder aux mécanicistes leur principe lui-même, et, battu sur ce point, laisser ouverte aux avant-postes du spiritualisme une brèche par où celui-ci serait bientôt ruiné.....

Physique générale. — *Analogie du magnétisme et de l'électricité;* par M. Faraday.

Nous venons de dire que les idées d'unité et d'infini, absentes de l'esprit de la plupart des savants et des expérimentateurs, se vérifiaient à chaque instant sous leurs pas à la faveur de leurs propres recherches, et préparaient ainsi une base solide et positive à des théories qu'on rejette pourtant dès qu'elles sont énoncées et prouvées métaphysiquement. Les nouvelles recherches de M. Faraday, communiquées à l'Académie des Sciences par M. Dumas, sont encore une preuve de la vérité de nos réflexions.

La France, par un de ses savants les plus illustres, a ouvert une voie qu'on suit partout avec succès et qui changera peut-être la face des sciences physiques et chimiques. On sait qu'Ampère a démontré l'identité de l'électricité et du galvanisme, ainsi que de ces deux fluides avec le magnétisme minéral. Lancés par cette première idée, les physiciens ne se sont pas arrêtés, et c'est à qui cherchera et trouvera maintenant de nouveaux points d'analogie non-seulement entre ces fluides entre eux, mais entre la lumière, la chaleur et l'électricité. Les recherches de M. Faraday tendent à établir des relations encore inaperçues entre l'électricité et le magnétisme. En voici le résumé concis, mais suffisant.

Toute matière est affectée par l'aimant, mais non comme le serait le fer. Une substance magnétique à la façon du fer est attirée par l'aimant, et toute portion allongée de cette substance se place *dans la direction des lignes magnétiques.* Une substance non magnétique à la façon du fer et qui sera appelée *diamagnétique*, est repoussée par l'aimant, et toute portion allongée de cette substance *se place perpendiculairement à la direction des lignes magnétiques.* L'eau, l'alcool, l'éther, l'huile, le bois, la chair, le sang et mille autres substances possèdent cette dernière relation magnétique; les substances les plus diamagnétiques sont le verre pesant, le phosphore, l'antimoine et le bismuth. Tous les composés d'une substance magnétique, à proprement parler, du fer, du chrome, du manganèse, etc., sont magnétiques comme est le fer pur.

S'il venait à être prouvé que tous ces fluides dits impondérables ne sont que des modifications d'un fluide plus éminent encore, la physique et la chimie marcheraient vers une unité qui, du reste, apparaît chaque jour davantage.

P.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Les Chants des Vaincus, par Mme Louise COLET [1].

Le nom littéraire de Mme Louise Colet est trop connu, sa réputation poétique trop bien consacrée par de nombreux succès, par les suffrages du public et ceux de l'Académie, pour qu'il soit nécessaire d'insister longuement ici sur le mérite de sa dernière publication. Aussi n'est-il besoin que d'en signaler le caractère le plus général aux amis des vers.

La pensée qui a inspiré ce nouveau recueil est une pensée à la fois généreuse et poétique. *Les Chants des Vaincus* (ce titre suffit à l'indiquer) prennent le parti du vaincu contre l'orgueil du triomphe, défendent l'opprimé contre l'oppresseur, offrent des consolations à tout ce qui souffre, à tout ce qui est méconnu ou persécuté sur la terre. C'est l'application, ou pour mieux dire la paraphrase poétique du fameux vers de Lucain : *Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni.* Seulement, cette noble idée est commentée dans un sens plus chrétien.

Dès l'épigraphe même de sa première pièce, Mme Louise Colet met en contraste le *vœ victis* des anciens avec la maxime évangélique : *Heureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés.* Elle montre le ciel aux victimes qu'elle célèbre :

Vainqueurs là haut, ici vaincus.

Puis elle leur dit, avec une grâce et une tendresse tout élégiaques :

Ah ! que de désespoirs qu'on ne saura jamais !
Que d'héroïques pleurs, que de luttes muettes
Réclament ici-bas des voix pour interprètes !
Mon cœur, qui fut trahi par tous ceux que j'aimais,
Reporte aux affligés son amour solitaire.
Hélas ! de tous les bruits qui se font sur la terre,
Le seul bruit des douleurs me touche désormais.

[1] A. René et Ce, imprimeurs-éditeurs, 32, rue de Seine.

Nous applaudissons à l'auteur avec une vive sympathie lorsqu'elle chante les douleurs de la Pologne, l'énergique résistance du brave Schamil et du patriotisme circassien, lorsqu'elle compatit aux longs supplices des pauvres religieuses de Minsk, et qu'en face, et comme en expiation de tant de sang et de tant de pleurs, elle nous place *l'Empereur de Russie près de sa fille mourante.*

Nous voudrions pourtant que Mme Louise Colet ne se laissât pas trop aller aux aigreurs politiques, qui conviennent mal à la voix indépendante et miséricordieuse de la poésie et qui mènent tout droit à l'intolérance et à l'injustice.

Nous voudrions que son talent ne s'abaissât point aux ignorantes passions d'un vulgaire esprit-fort, et jusqu'à rendre la religion complice des souffrances de la Pologne et de l'Italie.

Nous avons regret aussi que Mme Louise Colet ne se soit pas renfermée sévèrement dans son grand et beau titre, et qu'elle ait mêlé à son œuvre principale des élégies d'amour, des légendes, des sonnets, des imitations, fût-ce de Byron ou d'Aristophane, des vers de circonstance, et quelques-unes de ces pièces de portefeuille toujours destinées à grossir ou à compléter un volume.

Quelque mérite d'expression passionnée qu'il puisse y avoir dans *Jalouse* et *Infidélité;* avec quelque vérité touchante que soit peint l'amour maternel dans *Ma Fille*, nous préférons encore la narration simple et forte de l'héroïsme français dans *le Marabout de Sidi-Brahim.* Nous préférons surtout les scènes dramatiques de *Charlotte Corday* et de *Madame Roland;* et nos préférences ne viennent pas seulement de ce que ces scènes forment de véritables *chants des vaincus;* c'est encore parce qu'elles s'appliquent à un sujet d'une magnifique beauté, et qu'elles donnent occasion à Mme Louise Colet, au lieu de l'esprit et de la grâce auxquels elle nous a accoutumés, de faire preuve, en un dialogue rapide et fort, sans ornements oiseux et sans périphrases vides, des qualités d'un style viril qui n'appartiennent d'ordinaire ni à son sexe ni à son talent.

Mme Louise Colet ne pouvait point, disons mieux, ne devait pas pénétrer dans les profondeurs de l'histoire des Girondins; elle s'est bornée à en cueillir la fleur et à peindre les derniers moments de la courageuse fille du Calvados et de l'illustre et spirituelle femme d'un ministre de la Révolution; mais cela lui a suffi pour rencontrer un intérêt puissant et vrai, l'intérêt de l'émotion tout en demeurant fidèle à l'histoire.

Elle n'a point donné à Charlotte Corday des sentiments qu'elle n'avait pas. Elle en a fait ce qu'elle fut réellement, une âme républicaine et

philosophique du XVIIIe siècle, qui avait beaucoup lu Raynal et J.-J. Rousseau, mais en qui les erreurs de la philosophie et de la politique n'avaient rien ôté au cœur et au dévouement de la femme forte.

Dans les vers de Mme Louise Colet, Mme Roland reste conforme aussi au type que nous connaissons tous, singulier assemblage de la fausseté un peu déclamatoire de l'esprit et de la générosité un peu roide de l'âme. Le malheur et la mort ont d'ailleurs purifié ce qu'il y avait d'étrange dans les illusions funestes de cette douloureuse époque, ce qu'il y eut de coupable ou d'imparfait dans les plus remarquables personnages de ces temps difficiles.

Mme Louise Colet a mis de beaux vers sur la liberté dans la bouche de ce pauvre Lamourette, qui voulut un jour unir tous les hommes de la Révolution dans un embrassement universel, et qui a laissé dans l'histoire le nom proverbial de *baiser Lamourette* à toutes les réconciliations plâtrées des partis. Nous ne saurions mieux terminer qu'en citant quelques-uns de ces vers :

. . . .
C'est au livre divin que le Christ a dicté
Qu'il fallait demander l'esprit d'égalité.
Là Dieu nous dit à tous de nous aimer en frères ;
Il met dans l'union la fin de nos misères.
Là, celui qui possède au pauvre doit donner,
Et l'opprimé qui souffre apprend à pardonner !
Oh ! si la loi du Christ avait été suivie,
La liberté, qui meurt, serait pleine de vie.
. . . .
Dieu seul éclairera la nuit sombre où nous sommes ;
La liberté viendra du ciel, et non des hommes ;
La foi qui l'a fondée en sera le soutien :
Pour que l'homme soit libre, il faut qu'il soit chrétien.

P. L.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET Ce,
Rue de Seine, 32.

DE L'AUTORISATION PRÉALABLE

EN MATIÈRE DE RÉUNIONS

AYANT POUR OBJET L'EXERCICE DU CULTE.

De toutes les questions de détail qui se rattachent à la grande question de la liberté religieuse, celle-ci est à la fois la plus élémentaire et la plus susceptible d'une solution immédiate. Lorsqu'on dit, en effet, qu'une religion est libre, la première pensée que cette proposition éveille dans l'esprit, c'est que les citoyens qui la professent ne peuvent être empêchés de se réunir pour rendre à Dieu le culte qu'ils croient lui être dû. Que d'autres libertés, celle, par exemple, des communications entre les divers degrés de la hiérarchie pastorale, puissent être tout aussi précieuses, tout aussi essentielles à la conservation de la pureté du dogme et de la légitime indépendance d'une Eglise digne de ce nom, nous ne le contestons certainement pas ; mais, dans l'ordre naturel des idées, la liberté des assemblées des fidèles a, par sa simplicité même, un rang de priorité évident, et il peut paraître difficile de concéder les autres en commençant par nier celle-là.

Quant à l'intérêt actuel de la question, il faut aussi s'entendre. Sans doute les controverses propres aux rapports spéciaux du Catholicisme avec l'Etat passionnent plus vivement les esprits

que la discussion d'un point de droit commun à tous les cultes, et où celui de la majorité des Français semble au premier abord le moins intéressé ; cela même est un hommage rendu à la vitalité de cette Eglise qu'on disait décrépite et mourante, et qui se trouve le seul adversaire sérieux de l'omnipotence matérialiste du pouvoir temporel; mais cela même aussi doit reculer le moment où ces controverses sortiront du domaine des théories pour entrer dans celui des faits. Loin de nous de décourager des efforts qui ont déjà modifié l'état de l'opinion plus que nul n'eût osé l'espérer il y a peu d'années, disons mieux, il y a peu de mois, et dont la persévérance peut seule triompher d'obstacles encore puissants ; mais ce serait le comble de l'illusion que de regarder comme prochain, suivant le cours ordinaire des choses, le jour où la Chambre des Députés, nous ne disons pas discutera un projet de loi portant révision des articles organiques, mais renverra au ministre des cultes une pétition tendant à l'obtenir.

Or, les réclamations des protestants pour la liberté des réunions religieuses ont déjà reçu trois fois ce témoignage d'intérêt. Après avoir retenti pendant plus de quinze ans devant les tribunaux, elles ont, à quatre sessions consécutives, occupé l'une au moins des deux tribunes parlementaires, et si celle du Palais-Bourbon est veuve en ce moment de l'homme de conviction et de talent qui les y avait portées avec le plus d'éclat, il est au moins douteux que la privation d'un si précieux organe suffise, quelque regrettable qu'elle soit, pour les condamner au silence. On doit donc s'attendre à les voir se reproduire, et il y a opportunité à se bien rendre compte de leur mérite.

Un autre motif nous en fait, ce nous semble, un devoir spécial. C'est que, comme nous le disions tout à l'heure, nous sommes, en tant que catholiques, ceux qu'en apparence (nous insistons sur ce mot et nous y reviendrons) la question touche le moins. C'est qu'elle n'a guère été soulevée jusqu'à présent que par les ennemis de notre foi ; c'est qu'un sentiment hostile

à notre égard a été l'un des éléments de quelques-unes des sympathies qu'elle a rencontrées. Or, quiconque parlant de liberté tient à ne pouvoir être accusé dans le présent d'arrière-pensées hypocrites, dans l'avenir d'une honteuse apostasie, doit se préoccuper pour le moins autant de la mesure de la liberté qu'il entend admettre pour ses adversaires que de celle qu'il entend réclamer pour lui. Laisser dans le vague du lieu commun les conséquences des principes qu'on a inscrits sur son drapeau, ce peut être une tactique commode, sinon très-sûre, pour ceux qui ne voient dans une doctrine qu'une machine de guerre et un instrument de succès; mais elle ne saurait être à l'usage des hommes sincères et consciencieux qui se sont imposé la loi de ne demander dans l'opposition que ce qu'ils pourraient et voudraient donner s'ils étaient au pouvoir.

Que si, nous adressant une objection jusqu'à certain point personnelle, on nous représentait qu'il est bien tard d'examiner, quand plusieurs organes de nos opinions ont déjà pris parti, soit à la tribune, soit dans la presse, nous répondrions qu'il n'est jamais trop tard pour rechercher le vrai, et pour y revenir si on a eu le malheur de perdre sa trace. Si donc, en appuyant les plaintes des protestants, quelques-uns d'entre nous avaient concédé plus qu'il ne leur était permis de le faire, soit comme enfants de l'Eglise, soit comme citoyens dévoués à l'ordre public, nul ne devrait hésiter à le dire, et eux-mêmes, mieux éclairés, s'empresseraient de reconnaître et de désavouer leurs erreurs; car ce fut en tout temps l'honneur des catholiques de savoir également céder à la vérité et résister à tout ce qui n'est pas elle. C'est donc en faisant abstraction de tous les précédents de ce genre, en tant qu'on leur attribuerait une autorité décisive; c'est surtout en se dégageant de toute prévention inspirée par la faible part qu'il y a pu prendre, que l'auteur de cet article appelle la discussion sur un point de droit constitutionnel d'une haute importance, en remettant sous les yeux des lecteurs, avec une impartialité scrupuleuse, toutes les pièces essentielles du procès.

Les temps antérieurs à 1789 n'en doivent naturellement fournir qu'un petit nombre ; car, nous l'avons déjà établi [1], et nous pourrions maintenant invoquer à cet égard une autorité des moins suspectes[2], ils n'ont pas connu, même aux époques de tolérance, la liberté générale des cultes que notre constitution proclame et dont l'application fait l'objet du débat. Il est toutefois un fait digne de remarque, c'est qu'aux XVIe et XVIIe siècles, la libéralité plus ou moins grande des concessions faites aux dissidents fut toujours particulièrement caractérisée par le degré de liberté dont il leur fut donné de jouir pour leurs réunions religieuses. Qu'on parcoure les ordonnances qui se succédèrent si rapidement sur le *fait de la religion* sous la politique vacillante des derniers Valois, on verra que toutes les fois que cette politique entra dans des voies de rigueur, ce fut à proscrire ces réunions qu'elle ne cessa de s'attacher ; que toutes les fois, au contraire, qu'elle inclina vers la modération et crut devoir donner aux réformés quelques garanties, la principale consista toujours dans le droit de tenir des assemblées avec une plus ou moins grande facilité. Tant qu'on n'alla point jusque là, tant que les assemblées furent interdites, on eut beau proclamer la liberté de conscience, maintenir et confirmer les édits de pacification, placer les protestants sous la protection royale, ces assurances, qui se trouvent notamment dans la déclaration

[1] *Correspondant*, n° du 10 décembre 1844. *De l'Esprit du temps au point de vue des questions religieuses.*

[2] « Ils (les souverains du XVIe siècle) furent forcés d'admettre contre le principe alors universellement régnant la liberté religieuse dans une certaine mesure. Mais comme la chose leur répugnait, ils ne l'accordèrent que dans les étroites proportions d'un privilége, d'une exception au droit commun. Plutôt que d'en venir à la tolérance civile et politique, ils préférèrent créer un Etat à part dans le grand Etat...... Le moment n'était pas venu de proclamer la véritable tolérance légale, la sécularisation de la société et l'égalité civile des religions et des cultes. » *De la Législation religieuse en France*, par M. le vicomte Frédéric Portalis, servant d'introduction aux *Travaux inédits de Portalis sur le Concordat*, etc., pages 8, 9.

du 28 août 1572 [1], rendue à la suite de la Saint-Barthélemy, ne firent point illusion sur le vrai caractère d'un tel régime. Persécution pour les uns, juste sévérité pour les autres, le nom de tolérance fut le seul que personne ne lui donna de bonne foi.

Nous avons dit le *droit* de tenir des assemblées, c'est-à-dire la faculté de se réunir sans en avoir obtenu la permission préalable. Sans doute cette faculté ne s'étendit pas à tout le royaume sans exception ; sans doute encore l'autorité publique se réserva dans beaucoup de cas le droit de désigner les lieux auxquels elle serait applicable ; mais cette désignation une fois faite dut produire un effet définitif. Les magistrats furent autorisés à assister aux réunions pour y exercer une juste surveillance ; mais il ne dépendit pas d'eux de les défendre, et l'on ne put dire qu'elles eussent lieu *sous leur bon plaisir*.

Ce système est celui de l'édit de Nantes. Indépendamment des réunions domestiques, et cependant plus ou moins accessibles au public, qu'il permet aux seigneurs calvinistes de tenir dans leurs châteaux (art. 7 et 8) ; indépendamment des priviléges qu'il reconnaît aux protestants dans les lieux où ils étaient, de droit ou de fait, en possession d'exercer librement leur culte (art. 9 et 10), il autorise généralement cet exercice dans un lieu qui sera désigné par chaque bailliage (art. 11), en expliquant qu'il s'y pourra faire « publiquement pour tous ceux qui voudront y aller » (*ibid.*), et que des temples pourront être construits à cet effet (art. 16). Les articles *secrets* consignés dans la déclaration du 30 avril 1598 ajoutent à ce droit celui d'appeler le peuple à son de cloches (art. 34) ; et s'ils attribuent à des commissaires royaux le choix définitif du lieu où, dans chaque bailliage, les protestants jouiront de ces immunités, ils donnent à ceux-ci la plus grande influence sur ce choix, en les admettant à désigner deux ou trois villes, bourgs ou villages sur lesquels il devra porter (art. 6) [2].

[1] *Collection des anciennes lois*, de MM. Isambert et Decruzy, t. XIV, p. 257.

[2] *Collection des anciennes lois*, par MM. Isambert et Decruzy, t. XV, p. 170 et suiv.



Les choses restèrent sur ce pied jusqu'à la révocation de l'édit. Seulement on remarque, lorsque Louis XIV prélude à cette mesure par des restrictions partielles successivement apportées aux concessions de son aïeul, que c'est toujours le droit d'assemblée ou l'exercice public du culte qu'il a spécialement soin de frapper. Tantôt il recherche si quelques temples n'ont pas été construits en dehors des conditions déterminées par l'édit de Nantes, et il en prescrit la démolition [1]; tantôt il défend de recevoir aux prêches les personnes non domiciliées depuis un an dans le bailliage, et veut qu'au cas de contravention à cette défense le temple soit rasé et le lieu interdit à l'exercice du culte réformé [2]; tantôt il prononce la même peine en cas de célébration d'un mariage mixte par les ministres, de prédication séditieuse de l'un d'eux, sans opposition de ses confrères ou des *anciens* à ce présents, de publication d'ouvrages de controverse, etc.[3]. Les ministres et *anciens* de Sedan ont-ils encouru des poursuites pour infractions aux déclarations du roi : on en arrête volontiers le cours, pour acheter à ce prix leur consentement à la destruction de leur temple et à la suppression de l'exercice de leur culte dans la ville, d'où on le relègue en un faubourg écarté [4]. En un mot, la limitation progressive du droit accordé aux dissidents de se réunir pour la prédication et pour la prière est le but qu'on poursuit par toutes sortes de voies, jusqu'à ce qu'on ait jugé le moment venu d'en finir avec ce droit, et de le faire disparaître sans exception comme sans détour.

C'est, en effet, par là que débute ce célèbre édit d'octobre 1685, qu'un catholique peut déplorer avec d'autant moins d'embarras qu'il fut inspiré au grand roi par sa foi en lui-même au

[1] Arrêt du Conseil du 14 juillet 1685. (*Collection des anciennes lois*, de MM. Isambert et Decruzy, t. XIX, p. 521-523.)

[2] Déclaration du 5 juillet 1685. (*Anciennes lois*, t. XIX, p. 514, 515.)

[3] Déclaration du 18 juin 1685, édit de Versailles du mois d'août suivant. (*Anciennes lois*, t. XIX, p. 510-511, et 527-529.)

[4] Arrêt du Conseil, du 2 juillet 1685. (*Anciennes lois*, t. XIX, p. 512-514.)

moins autant que par son zèle pour la croyance de l'Église. La démolition de tous les temples, la défense aux protestants de s'assembler pour l'exercice de leur religion en aucun lieu ou maison particulière, l'abolition de tout privilége à cet égard au profit des seigneurs, voilà ce qu'on lit dans les trois premiers articles. Le bannissement des ministres, l'interdiction des écoles protestantes, l'obligation imposée aux réformés de faire baptiser leurs enfants par les curés et de les faire élever dans la religion catholique ne viennent qu'après. Et quand l'art. 11 et dernier déclare qu'ils pourront, en attendant qu'il plaise à Dieu de les éclairer, demeurer dans le royaume, y continuer leur commerce et jouir de leurs biens, sans pouvoir être troublés ni empêchés sous prétexte de leur religion, il ne manque pas d'ajouter : « A condition, comme dit est, de ne point faire d'exer-« cice, ni de s'assembler sous prétexte de prières ou de culte de « ladite religion, de quelque nature qu'il soit, sous les peines « ci-dessus de corps et biens. »

La prohibition des réunions religieuses marqua donc, à l'égard des dissidents, l'anéantissement de toute liberté, comme la reconnaissance du droit de les tenir avait été le caractère distinctif des temps de tolérance. Quant au Catholicisme, dont l'ancien régime n'osait nier absolument la liberté, tout en lui portant de rudes atteintes, on ne voit pas que les parlementaires eux-mêmes aient songé à soumettre au bon plaisir du monarque ou de ses officiers l'établissement d'un simple lieu de prière sans érection de titre attributif de juridiction; la compétence des évêques pour autoriser des chapelles domestiques est attestée par d'Héricourt (*Lois ecclésiastiques*, G. VII, 19-21) et par un rapport de Portalis que cite M. Vuillefroy (*Traité de l'administration du culte catholique*, v° *Oratoire*, section Ire, n° 2, p. 436, note *a*).

1789 inaugure un principe nouveau, la liberté des opinions religieuses, sous la seule condition que leur manifestation ne troublera pas l'ordre public établi par la loi (art. 10 de la Déclaration des droits); c'est-à-dire qu'il proclame l'incompétence de

la société civile en matière dogmatique, pour ne laisser soumis à son action que les actes extérieurs qui intéressent l'ordre matériel.

Ce n'est pas que la restriction qui lui en réserve la surveillance ne puisse fournir des moyens indirects de fausser l'application du principe lui-même. Ce danger avait été signalé dans la discussion d'où elle est sortie, et elle semble n'avoir prévalu qu'à titre de transaction entre les adversaires de la liberté des cultes et ses partisans absolus; il n'a été que trop révélé depuis par la voie illibérale dans laquelle entra bientôt l'Assemblée constituante elle-même par rapport au Catholicisme. Mais ces aberrations pratiques n'ont pas empêché la doctrine générale de se fixer dans le sens que nous avons indiqué, et un auteur peu sujet à exagérer en cette matière, Merlin, n'hésite pas à dire que par ses décrets postérieurs, en déclarant les Français non catholiques admissibles à tous les emplois (décret du 23 décembre 1789), en prononçant des peines contre l'outrage fait aux objets d'*un culte quelconque* (loi du 22 juillet 1791, titre II, art. 11), en garantissant « comme « droit naturel et civil... la liberté à tout homme... d'exercer « le culte religieux auquel il est attaché » (constitution du 3 septembre 1791, titre Ier), l'Assemblée constituante « a formel- « lement reconnu la liberté absolue et indéfinie des cultes. » (*Répertoire de jurisprudence*, v° *Religionnaires*, § IX, n° 2.)

Cette liberté périt en fait avec toutes les autres sous la Convention; mais on sentait si bien qu'on lui devait au moins en théorie un hypocrite hommage, que cette même assemblée qui avait organisé la plus atroce persécution religieuse, non contente d'avoir déclaré dans la constitution de l'an III (art. 354) que « nul ne peut être empêché d'exercer, en se conformant « aux lois, le culte qu'il a choisi, » signala les derniers moments de son existence par la promulgation de la loi du 7 vendémiaire an IV, destinée, ainsi s'exprime son préambule, à « garantir le « libre exercice des cultes par la punition de ceux qui en trou- « blent les cérémonies ou en outragent les ministres en fonc-

« tions, » sans exiger de ceux-ci autre chose « qu'une garan-« tie *purement civique* contre l'abus qu'ils pourraient faire de « leur ministère pour exciter à la désobéissance aux lois de « l'État. »

Nous avons dit ailleurs [1] jusqu'à quel point son texte remplit les conditions de ce programme. Qu'il nous suffise de rappeler comme plus directement applicables à la question qui nous occupe les articles 1[er], 5, 6, 16 et 17, desquels il résulte :

Que si « tout rassemblement de citoyens pour l'exercice d'un « culte quelconque est soumis à la surveillance des autorités con-« stituées, cette surveillance se renferme dans des mesures de « police et de sûreté publique. » (Art. 1[er].)

Que la seule obligation imposée à qui veut exercer le ministère d'un culte consiste à faire devant l'administration municipale une déclaration portant qu'il reconnaît l'universalité des citoyens français pour *le souverain*, et qu'il promet soumission et obéissance aux lois de la République. (Art. 5 et 6.)

Que relativement au local où le culte doit être exercé, il n'est pareillement exigé qu'une simple déclaration préalable. (Art. 17.)

Et que cette disposition ne s'applique même pas « aux céré-« monies qui ont lieu dans l'enceinte des maisons particulières, « pourvu qu'outre les individus qui ont le même domicile, il « n'y ait pas à l'occasion des mêmes cérémonies un rassemble-» ment excédant dix personnes. » (Art. 16.)

Ce régime, plus ou moins loyalement observé, nous conduit jusqu'au Concordat. Que devint alors la liberté des cultes? Et le Concordat tendit-il par lui-même à la compromettre? Nous croyons avoir démontré dans de précédents travaux qu'on ne peut sans le dénaturer lui attribuer cette portée [2]. En ce qui concerne la religion catholique, il ne concède comme restriction

[1] *Correspondant*, n° du 10 décembre 1844. *De l'Esprit du temps au point de vue des questions religieuses.*

[2] *Correspondant*, n° du 15 octobre 1843. *Des Articles organiques du Concordat*, etc., et n° du 10 décembre 1844 : *De l'Esprit du temps au point de vue des questions religieuses.*

à l'exercice *public* de son culte que la soumission aux règlements de *police* jugés nécessaires pour la *tranquillité publique;* en ce qui touche les autres croyances, il ne stipule aucune mesure hostile à leur manifestation, et l'approbation donnée depuis par Pie VII au serment du sacre, depuis qu'il eut été bien expliqué en quel sens la liberté des cultes y était garantie, prouve que le saint Pontife n'avait pas entendu faire de la restauration officielle du Catholicisme en France le signal d'une réaction contre les sectes ennemies de l'Eglise.

Mais cette liberté que Napoléon attachait tant d'importance à jurer solennellement en ceignant la couronne, comment lui-même l'entendait-il ? La prenait-il plus au sérieux que la liberté de la presse, que la liberté individuelle, que la liberté de l'enseignement? S'il nous était permis de sonder sa pensée intime, nous inclinerions à supposer qu'au moins au début de sa puissance, il ne nourrissait pas de projets malveillants contre elle, qu'il désirait sincèrement la protéger, mais qu'il ne voulait pas qu'elle eût d'autre appui que sa protection, et qu'il se réservait, comme les despotes les mieux intentionnés, le droit souverain d'apprécier la convenance et l'utilité des applications, droit dont l'exercice aboutit infailliblement à la ruine du principe.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le droit de se réunir sans en demander licence à personne pour l'exercice de sa religion, droit commun à tous d'après la loi de l'an XIV, fut nettement refusé aux catholiques par les articles organiques, dont le quarante-quatrième impose à l'établissement des simples chapelles domestiques ou oratoires particuliers la nécessité, inconnue à l'ancien droit, d'une permission expresse du gouvernement. Les dispositions relatives aux cultes protestants étaient moins explicites à cet égard ; elles furent interprétées dans le même sens, comme le prouve le décret du 12 brumaire an XIV, d'après lequel « les oratoires protestants *autorisés* dans l'étendue de l'empire sont annexés à l'église consistoriale la plus voisine de « chacun d'eux. » Et pour qui se fait la moindre idée de l'esprit du gouvernement impérial et des procédés à son usage, il

est évident que même dans les cas et par rapport aux cultes qui n'auraient pu être atteints par un texte formel, une réunion religieuse qui n'aurait pas eu le bonheur de plaire au maître n'aurait pas longtemps subsisté.

Un texte au surplus ne tarda pas beaucoup à venir, dont l'étendue put mettre à l'aise les esprits capables de concevoir à cette époque des scrupules de légalité. Ce fut celui des art. 291 et suivants du Code pénal de 1810. Le premier pose cette règle générale : « Nulle association de plus de vingt personnes, dont « le but sera de se réunir tous les jours ou à certains jours mar- « qués pour s'occuper d'objets *religieux,* littéraires, politiques « ou autres, ne pourra se former qu'avec l'agrément du gouver- « nement et sous les conditions qu'il plaira à l'autorité publique « d'imposer à la société. Dans le nombre de personnes indiquées « par le présent article ne sont pas comprises celles domiciliées « dans la maison où l'association se réunit. »

L'art. 292 donne pour sanction à la prohibition qui précède le droit de dissolution contre l'association contrevenante et des peines correctionnelles contre ses chefs, directeurs ou administrateurs, peines que l'art. 293 aggrave pour le cas où dans ces assemblées et sous une forme quelconque il aurait été fait quelque provocation à des crimes ou à des délits.

Enfin l'art. 294 vient combler les lacunes qui pouvaient encore rester dans les autres dispositions en y ajoutant celle-ci : « Tout individu qui, sans la permission de l'autorité munici- « pale, aura accordé ou consenti l'usage de sa maison ou de son « appartement, en tout ou en partie, pour la réunion des mem- « bres d'une association *même autorisée* ou *pour l'exercice d'un* « *culte,* sera puni d'une amende de 16 fr. à 200 fr. »

Ainsi (ceci soit dit sans anticiper sur les discussions auxquelles a donné lieu l'art. 291), les réunions religieuses qui auraient échappé à son application comme ne présentant pas tous les caractères de l'association telle qu'il la définit, devaient, comme tendant à l'exercice d'un culte, retomber sous le coup de l'art. 294, et l'autorité municipale était alors trop humblement

soumise au pouvoir central pour accorder un asile à celles que ce pouvoir aurait vues de mauvais œil. Articles organiques, décret de l'an XIV, Code pénal, tout cela formait donc un système complet et comme un réseau dont les mailles étroites ne laissaient aucun passage à la liberté, considérée comme un droit subsistant par lui-même indépendamment des intentions plus ou moins favorables du gouvernement.

Cet état de choses n'avait assurément rien de surprenant ni d'anormal ; car où trouver sous l'empire une telle liberté ? Tout le monde n'était pas matériellement opprimé sans doute, mais nul n'était défendu contre l'oppression que par l'indifférence ou la générosité du souverain. Tout ce qu'on avait à demander à celui-ci, c'était qu'il fît un usage équitable et modéré de la puissance discrétionnaire remise entre ses mains; mais l'*exception d'incompétence* ne pouvait être invoquée contre lui, et c'est précisément ce qui caractérise le despotisme.

A ce régime succéda celui de la Charte de 1814, qui proclama solennellement les principales franchises regardées comme les plus précieuses conquêtes de la révolution de 1789, et qui, relativement aux matières religieuses, tout en reconnaissant le Catholicisme comme religion de l'Etat, n'en déclara pas moins que « chacun professe sa religion avec une égale li-« berté, et obtient pour son culte la même protection. »

Mais en quel sens cette maxime était-elle inscrite au pacte fondamental ? Était-ce une simple recommandation aux pouvoirs publics, une règle de conduite faite, si l'on veut, pour engager leur responsabilité, mais sans restreindre d'une manière absolue leurs attributions ? Était-ce, au contraire, une impossibilité constitutionnelle créée pour eux de resserrer sous aucun prétexte au-delà de certaines limites le cercle d'action ouvert aux volontés individuelles ? En d'autres termes, le gouvernement et les Chambres, chacun dans sa sphère, et celui-là sous le contrôle de celles-ci, pouvaient-ils, sans sortir de la Charte, prendre des mesures quelconques sur la police des cultes, sauf à ne les appliquer que dans un sens conforme à la

doctrine sainement entendue de la liberté religieuse? Ou violaient-ils cette même Charte par cela seul qu'ils adoptaient certaines de ces mesures d'une nature telle qu'il ne restât plus de garantie *légale* au droit des citoyens?

Cette question était au fond la même que celle qui a été si longtemps et si vivement débattue sous la Restauration par rapport à la liberté de la presse. Si, en effet, le sens attribué au mot *réprimer* par les partisans de la censure avait prévalu, cette dernière liberté n'aurait été protégée en définitive que par l'obligation morale imposée au gouvernement d'user de son droit de surveillance préventive, de manière à ne pas l'anéantir, de censurer avec loyauté et intelligence, de ne supprimer que des écrits véritablement condamnables et indignes de l'intérêt de la société : obligation dont sans doute il aurait été comptable devant le Parlement, soumis lui-même au contrôle du corps électoral. Mais cette circonstance eût modifié plutôt que détruit ce que nous appelions tout à l'heure le caractère du despotisme ; car le citoyen n'aurait été affranchi de l'arbitraire d'un seul que pour être livré sans défense à la capricieuse omnipotence d'une majorité.

On sait comment finit la lutte relative à la presse. Celle qui s'engagea sur la liberté des cultes n'eut ni la même issue ni le même théâtre. Ce fut dans l'arène judiciaire qu'elle fut portée, et nous avons maintenant à faire connaître le plus succinctement possible les principaux arrêts qui, avant et depuis 1830, en ont marqué les phases et constaté le résultat.

Le plus ancien que nos recherches nous aient fait trouver dans les recueils est celui que rendit la Cour de cassation dans l'affaire *Nordmann* ou des *Piétistes d'Alsace*, le 3 août 1826. Il décide que les articles 291, 292 et 294 du Code pénal « se « concilient parfaitement, tant avec le principe consacré par « la Charte (celui de l'art. 5) qu'avec le besoin de surveillance « et de police dans tout ordre social; » et qu'ainsi « en déclarant « constant que l'association des piétistes s'était réunie au nombre « de plus de vingt, et sans l'autorisation du gouvernement, pour

« s'occuper d'objets religieux, » la Cour royale de Colmar n'a pu, sans violation de la loi, renvoyer Nordmann de la plainte portée contre lui[1].

Notons en passant cette considération, invoquée dans les conclusions conformes de M. l'avocat général Laplagne-Barris, pour démontrer la légitimité des mesures de police établies par le Code pénal : « Si l'exercice du culte ne peut être surveillé par « aucune autorité, que deviennent les libertés de l'Église galli- « cane et la loi de l'an X, qui règle la police de tous les cultes « dissidents reconnus en France[2] ? » Nous rencontrerons plus d'une fois encore cet ordre d'arguments.

Notons aussi la manière dont la Cour royale de Metz, saisie par l'arrêt de cassation, et en adoptant les principes, repoussait l'objection tirée de l'art. 5 de la Charte. D'après cet article, disait-elle, et « quant au culte, la même protection doit être « obtenue, c'est-à-dire *impétrée*, ce qui renvoie implicitement « aux dispositions du Code qui déterminent le mode prescrit « pour y parvenir[3]. » N'avions-nous pas raison de signaler une analogie frappante entre cette controverse et celle à laquelle donna lieu l'article concernant la liberté de la presse ?

Après les sectaires protestants, les adhérents du schisme anti-concordataire connu sous le nom de *Petite église* sont poursuivis à leur tour, et des raisons semblables sont invoquées contre eux. Le tribunal de Rennes s'appuie pour les condamner sur le régime auquel est soumis le Catholicisme, et sur l'impossibilité d'accorder aux cultes dissidents une faculté déniée à la religion de l'Etat. Sur l'appel, le ministère public soutient cette interprétation admise à Metz, qui rattache à l'idée d'une protection *obtenue*, celle d'une protection *demandée* ou d'une *concession*, d'une *autorisation* préalable. Mais la Cour lui répond qu'*obtenue* est ici synonyme d'*acquise* ou d'*assurée*, ou que si l'on veut donner à ce mot un autre sens, il n'est applica-

[1] Dalloz, 1827, P. I, p. 25.

[2] Idem.

[3] Arrêt du 29 décembre 1826. Dalloz, 1827, P. II, p. 64.

ble qu'au cas où quelque obstacle étant apporté au libre exercice du culte, on est obligé de réclamer l'appui du gouvernement pour le lever ; et son arrêt, plus heureux que celui de Colmar, trouve grâce devant la Cour suprême à la faveur de quelques particularités de fait propres à faire présumer une permission implicite de l'autorité[1].

Un peu plus tard, dans l'affaire dite de *Levergies* (ou affaire *Lefèvre et Poisot*), les protestants sont de nouveau en cause, non plus des protestants à l'état de secte indépendante comme les piétistes, mais des membres de l'une des deux grandes communions reconnues et organisées en germinal an X, et cette circonstance devient la base d'une distinction que consacre l'arrêt de la Cour de cassation du 23 avril 1830. Il reconnaît que « les associations de plus de vingt personnes pour l'exercice de « cultes autorisés par l'État ne sont pas dans la catégorie de « celles pour lesquelles l'art. 291 du Code pénal exige, sous « peine de l'amende de 16 fr. à 200 fr. portée par l'art. 292, « l'agrément du gouvernement; » mais il décide en même temps que l'art. 294 ne leur en est pas moins applicable, et que ni l'art. 5 de la Charte, ni les dispositions des lois antérieures sur la liberté des cultes n'ont rien d'inconciliable avec les mesures de police que ce texte prescrit « pour le maintien, soit du bon « ordre et de la tranquillité publique, soit encore de la sur« veillance de l'autorité municipale sur les personnes qui, pour « ces réunions, accorderaient ou consentiraient sans sa permis« sion l'usage de tout ou partie de leur maison[2]. »

[1] Arrêt du 12 septembre 1828, affaire de *Juvigny*. — Dalloz, 1828, P. I, p. 415.

Il est à remarquer que dans l'espèce la réunion était de moins de vingt personnes; mais la poursuite n'était dirigée que contre le propriétaire du local, en vertu de l'art. 294, qui ne fait pas les mêmes distinctions que l'art. 291. La Cour royale avait cependant admis au nombre de ses motifs d'acquittement une doctrine qui tendrait à expliquer et à restreindre l'une de ces dispositions par l'autre; mais cette doctrine n'est point adoptée par l'arrêt de rejet.

[2] Dalloz, 1830, P. I, p. 223.

Renvoyé en conséquence devant la Cour royale d'Amiens, le propriétaire du lieu où les réunions s'étaient tenues y est condamné le 9 juin 1830; mais il n'acquiesce pas à l'arrêt, et la Cour régulatrice est ressaisie de la question par son pourvoi.

Avant qu'elle eût à statuer, de grands événements s'étaient accomplis qui pouvaient, ce semble, n'être pas sans quelque influence sur ses appréciations. La révolution de Juillet avait changé le principe du gouvernement; à la Charte de 1814, procédant de l'octroi royal, succédait une constitution imposée au nom de la nation à un monarque nouveau dont elle formait le seul titre. Cette constitution, qui *devait être une vérité*, sans énoncer la liberté des cultes en d'autres termes que l'ancienne, la mettait plus en relief pour ainsi dire par la suppression du mot : *religion d'Etat* et de la disposition qui réservait *exclusivement* aux cultes chrétiens le bénéfice des subventions du trésor. La répulsion manifestée à cette occasion au sein de la Chambre des Députés contre l'expression *cultes légalement reconnus* [1] caractérisait de plus en plus son esprit, et la liberté des réunions religieuses, que, soit pour elle-même, soit par opposition à la Restauration et au clergé, l'ancien parti libéral avait défendue avec chaleur, paraissait une de celles qui devaient triompher avec lui. Aussi une pétition contre l'application à ces réunions de l'art. 291 du Code pénal ayant été soumise à la Chambre dans le mois d'août 1830, le rapporteur n'hésita-t-il pas à signaler cette application comme *évidemment* contraire à la loi fondamentale, et fut-elle renvoyée à l'unanimité au garde des sceaux et au ministre de l'instruction publique et des cultes [1]. Encore une fois, on pouvait croire qu'une situation aussi nouvelle modifierait la conviction des magistrats.

[1] Voir *le Moniteur* de 1830, p. 868.

[2] Ce fait parlementaire dont nous n'avons pas sous les yeux le compte-rendu officiel, est consigné dans un rapport fait à la Chambre des Députés par M. d'Haussonville, le 20 avril 1844, dont nous parlerons dans la suite de ce travail. (*Moniteur*, 1844, p. 1025.)

Il n'en fut rien, et ceux-là mêmes qui regardent cette conviction comme erronée doivent honorer le courage avec lequel elle sut résister aux entraînements d'une époque de crise et de réaction.

Dès le 19 août 1830, dans une affaire qui se présenta avant celle de Levergies, et où il ne s'agissait pas, comme dans celle-ci, d'un des cultes organisés en l'an X, mais, comme dans une des précédentes, du schisme anticoncordataire, la Cour de cassation maintint sa jurisprudence antérieure en confirmant une condamnation prononcée en vertu des art. 291 et 292 pour fait de réunion au nombre de plus de vingt personnes ayant pour objet la célébration d'un culte religieux [1].

Un tel précédent était de mauvais augure pour le pourvoi dirigé contre l'arrêt de la Cour royale d'Amiens, qui, nous l'avons déjà dit, avait appliqué l'art. 294 à la réunion des protestants de Levergies. Ce pourvoi n'en trouva pas moins, le 18 septembre suivant, un défenseur énergique dans M. Dupin, récemment appelé aux fonctions les plus élevées du ministère public. Il est trop rare de l'entendre professer des principes tant soit peu larges en fait de liberté religieuse, pour que nous ne nous fassions pas un devoir de citer textuellement quelques fragments de ses conclusions :

« La liberté des cultes, dit-il, qui tient à la liberté de con-
« science, est un droit absolu. Le jugement attaqué se rattache
« à une série de dispositions qu'il énumère, et il a raison... La
« Charte de 1830 n'exprime réellement pas un principe nou-
« veau, mais contient un principe ancien plus nettement ex-
« primé, et qui surtout sera plus loyalement exécuté.

« Ce principe, dira-t-on, on vous l'accorde : oui, les cultes
« sont libres; mais à côté de *la liberté des cultes*, il y a *la police*
« *des cultes*, et voilà pourquoi si Lefèvre, pasteur, a pu être
« acquitté, Poisot, propriétaire de la maison louée, a dû être
« condamné. A cette objection, je réponds : Oui, si la police

[1] Affaire *Le Tellier* ou des *Anticoncordataires de Beaulieu*. Dalloz, 1830, P. I, p. 349.

« telle que vous l'entendez n'affecte pas la liberté elle-même au « point de la rendre tout à fait illusoire. Qui veut la fin veut les « moyens. A quoi servirait, je vous prie, une liberté proclamée « si vous refusez le moyen d'en jouir? Il sera permis d'exercer « son culte, mais il sera en même temps défendu de l'exercer « nulle part! Il sera interdit de l'exercer dans les rues et sur « les places publiques : cela choquerait les autres croyances; et « quand vous demanderez à l'exercer dans un édifice quelcon« que, on ne vous le permettra pas! Ne serait-ce pas une dé« rision qu'une telle liberté, et l'obligation ainsi imposée d'ob« tenir une permission pour célébrer son culte ne produirait-elle « pas le même effet que la censure préalable appliquée à la li« berté de la presse?

. . . .

« Cette liberté (du culte) n'est pas sujette à autorisation préa« lable; elle n'est pas subordonnée à une permission faculta« tive, pas plus pour ceux qui ne sont pas catholiques que pour « ceux qui le sont.

. . . .

« Messieurs, qu'il me soit permis d'invoquer devant vous les « paroles du chancelier de L'Hôpital, dont l'autorité, si grande « en toutes matières, l'est surtout quand il s'agit de liberté de « conscience et de tolérance religieuse! De son temps aussi on « avait essayé de donner et de retenir en fait de liberté; il sem« blait qu'on eût tout fait pour les religionnaires en proclamant « la liberté de conscience sans la garantir, et le vertueux chan« celier de s'écrier : « *Que si l'on veut borner la liberté des* « *hommes de si étroites barres que la religion et l'âme n'y soient* « *point comprises, c'est pervertir malignement le mot et la* « *chose même : car la liberté seule n'est point liberté.* » Non, la « liberté seule n'est point liberté. Il n'y a de liberté que celle « qui est suffisamment garantie et dont on jouit réellement : la « liberté est action. Cette liberté, objet de nos vœux, est des« cendue de la philosophie dans les lois; il est temps qu'elle

« passe des lois dans les arrêts; c'est alors seulement que la « Charte sera une vérité. »

M. Dupin ne prétendait pas toutefois que l'art. 294 eût perdu toute sa puissance; il admettait l'obligation pour celui qui voudrait fournir un local pour une réunion religieuse d'en faire la déclaration à l'autorité, afin que celle-ci pût exercer une légitime surveillance; il admettait même le droit pour l'autorité d'arrêter par une interdiction motivée l'exécution du projet annoncé; mais il niait qu'elle pût, comme dans l'espèce, la paralyser par son silence, et soutenait que le défaut d'autorisation venant du seul fait de son refus de répondre, le citoyen devait être réputé avoir rempli une condition qu'il avait fait tout ce qui dépendait de lui pour accomplir.

Même réduite à ces termes, son opinion ne fut point accueillie par la Cour, qui, sans entrer dans la distinction proposée, se fonda purement et simplement sur la non-abrogation de l'art. 294 par la Charte pour rejeter le pourvoi [1].

Néanmoins on remarque dans les motifs de cet arrêt, comme dans ceux du précédent, une phrase qui donne à entendre que les dispositions du Code pénal pourraient bien n'être plus en parfaite harmonie avec la constitution, et qu'elles ne sont protégées devant les tribunaux que par ce respect scrupuleux pour les textes qui entre dans les habitudes et dans les devoirs du magistrat. La Chambre criminelle avait dit, le 19 août, que, « *tant que les lois ne sont pas abrogées*, le devoir de la Cour de « cassation est de maintenir les jugements qui se sont confor- « més à leurs dispositions. » Elle déclare plus explicitement encore, le 18 septembre, que « *s'il était nécessaire d'apporter* « *quelque modification aux mesures établies à cet égard par le* « *Code, ce serait au législateur qu'il appartiendrait de le faire,* « et non à la Cour de cassation, instituée pour assurer l'exé- « cution des lois *tant qu'elles ne sont pas rapportées.* »

Le législateur n'intervint point; mais l'administration, par conviction ou par prudence, laissa sommeiller longtemps le

[1] Dalloz, 1830, P. I, p. 350.

droit que lui reconnaissait la magistrature. Une tolérance indéfinie fut accordée à tous les prétendus cultes qui surgirent à cette époque; on attendit pour frapper les saint-simoniens qu'ils fussent discrédités par le ridicule et par le scandale, et l'on poussa les ménagements pour les parodies sacriléges de l'abbé Châtel à ce point qu'en 1833 un arrêté de police signé *Gisquet*, et approuvé par le ministre de l'intérieur, regarda l'existence d'une église *catholique française* dans une commune de la banlieue de Paris comme devant donner lieu à l'application de l'art. 45 de la loi de germinal, qui interdit les cérémonies religieuses *extérieures* dans les lieux où il y a des temples consacrés à des cultes divers[1].

Les choses en étaient là quand le gouvernement soumit aux Chambres le fameux projet de loi sur les associations, qui a pris place au Bulletin sous la date du 10 mai 1834. Ce projet, on le sait, était dirigé contre les associations politiques; mais, pour les atteindre plus sûrement, il n'épargnait pas plus que l'art. 291 du Code pénal, auquel il se référait en l'aggravant, celles qui présenteraient un autre caractère, celles notamment qui auraient pour but de s'occuper d'objets religieux. Une exception fut réclamée en faveur du libre exercice du culte, et deux amendements furent proposés en ce sens, l'un par M. Roger (du Loiret), ainsi conçu :

« Toutefois, les associations ou réunions qui auront exclusi-
« vement pour objet la célébration d'un culte religieux seront
« dispensées de la demande d'autorisation. »

L'autre, par M. Dubois (de la Loire-Inférieure), en ces termes :

« Sont exceptées les réunions pour l'exercice d'un culte quel-
« conque, lesquelles restent soumises aux dispositions de la
« loi du 7 vendémiaire an IV. »

Nous omettons, dans la crainte de fatiguer par de trop longs détails, et les développements que lui donnèrent leurs auteurs, et les observations dont M. Isambert les appuya, et la violente sortie contre les congrégations qu'ils inspirèrent à M. Dupin,

[1] Dalloz, 1833, P. III, p. 59.

et la protestation énergique de M. Odilon Barrot en faveur de la liberté des cultes, dont il fit sentir avec un grand bonheur de pensée et d'expression la liaison intime avec le droit de prier en commun ; mais les paroles par lesquelles M. Barthe, alors garde des sceaux, combattit les propositions soumises à la Chambre ont trop d'importance pour ne pas être textuellement transcrites.

« L'art. 291, dit-il, auquel il s'agit de donner une sanction « nouvelle....., est voté depuis longtemps, et..... jamais on « n'a cru qu'il compromît l'art. 5 de la Charte. Cela est telle- « ment vrai, que le culte protestant, le culte israëlite, se réunis- « sent à jours fixes, à jours périodiques, et que jamais il n'est « entré dans l'esprit de personne de dire que l'autorisation pou- « vait être retirée, que ces cultes pouvaient être suspendus. »

Ici M. Dubois s'écria : « Ces cultes-là sont autorisés et recon- « nus, » et l'on pouvait croire, en effet, que le ministre n'entendait pas en excepter d'autres ; mais il est difficile de ne pas attacher un sens plus général à ce qui suit :

« Nous ne faisons pas une loi sur la liberté des cultes, nous « faisons une loi contre les associations, et il est évident que, « s'il fût entré dans l'esprit de qui que ce soit de venir deman- « der à faire disparaître l'art. 5 de la Charte constitutionnelle « sur la liberté des cultes, la loi ne serait en aucune façon ap- « plicable ; car, je le répète, elle ne fait qu'ajouter une sanction « nouvelle à un article déjà existant.

« Eh bien, messieurs, cet amendement, qui est tout à fait « inutile pour les raisons que je viens de dire, peut avoir son « danger ; je vais l'expliquer à la Chambre.

« S'il est vrai, en principe, que les réunions pour le culte sont « permises par la Charte, sauf toutefois à se conformer aux lois « existantes en ce qui concerne l'ordre extérieur, il est cepen- « dant vrai que des associations pourraient être empêchées de se « former alors même qu'elles auraient un but religieux. Par « exemple, il y a d'anciennes lois contre les congrégations et les « associations religieuses. Tout cela est entièrement étranger à

« la liberté des cultes, et, je dois le dire, la loi actuelle serait « applicable à ces associations; car il est très-possible que, dans « ces associations, au lieu de s'occuper de choses purement « spirituelles, on ne s'occupe que de choses temporelles. Ainsi « voilà la grande distinction à faire : *S'agit-il de réunions qui « ont seulement pour but le culte à rendre à la divinité et l'exer- « cice de ce culte, la loi n'est pas applicable, nous le déclarons « de la manière la plus formelle.* Mais s'il s'agit d'associations « qui auraient pour objet ou pour prétexte les principes reli- « gieux, la loi leur est applicable, et il serait à craindre que « l'amendement ne fût que l'abrogation implicite du principe « qui existe à cet égard..... »

Le vote ne suivit pas immédiatement ces déclarations; car ce fut après que la Chambre les eut entendues que M. Isambert n'en soutint pas moins l'utilité d'une disposition formelle, que M. Dupin la combattit comme une dangereuse source d'abus, et qu'il fut réfuté par M. Barrot; mais elles ne furent point rétractées et devaient être présentes à tous les esprits quand l'amendement de M. Dubois, auquel M. Roger s'était réuni, fut rejeté à une forte majorité[1].

Deux ans s'étaient écoulés depuis cette discussion, lorsqu'une des questions que l'on pouvait y rattacher fut de nouveau soumise à la Cour de cassation. C'était, il faut le dire, celle dont la solution dans le sens de l'autorisation préalable heurte le moins directement en théorie les idées de liberté religieuse admises par M. Barthe; mais une circonstance particulière lui donnait en fait une grande portée. Un ministre de la Confession d'Augsbourg avait demandé l'agrément du maire de Metz pour réunir chez lui ses coreligionnaires, et le magistrat municipal avait basé son refus, non sur aucune considération relative au local en lui-même, mais sur le mécontentement que de telles réunions pouvaient exciter dans la population israëlite de la ville : c'était, sous prétexte de police locale, élever une suspicion générale contre le principe même de la liberté des cultes. Le

[1] Séance du 21 mars 1834. *Moniteur*, p. 661-664.

ministre ayant passé outre, il s'agissait de savoir s'il devait être condamné, sinon en vertu de l'art. 291, puisqu'il appartenait à un culte légalement reconnu[1], du moins en vertu de l'art. 294, applicable, suivant les arrêts de 1830, à tous les cultes sans distinction.

Ce fut encore M. Dupin qui porta la parole dans cette affaire. Il fit ressortir avec soin les différences caractéristiques des deux dispositions, dont l'une, s'attaquant à l'association, qui n'est pas un droit absolu des citoyens, admet comme possible la négation de ce droit, tandis que l'autre, régissant toutes les associations, même autorisées, tous les cultes, même dispensés d'autorisation, ne s'inquiétant pas même du nombre des personnes réunies, suppose, au contraire, le droit constant et reconnu pour réglementer le mode de son exercice. Il rendit hommage à la liberté de conscience et de culte, invoqua, comme l'ayant consacrée, l'arrêt du 23 avril 1830, et déclara que « l'entrave illégitime, formelle, bien constatée, sans motif « bien fondé, apportée à l'exercice d'un culte, entraînerait « responsabilité par tous les moyens de la constitution et de la « loi. »

Ici toutefois, ajouta-t-il, « vient se placer une distinction « entre la *liberté* et la *police* des cultes. Cette distinction ne « doit être ni outrée, car le droit serait mis en péril, ni mé- « connue, car il en résulterait les plus graves inconvénients. »

On voit que si le libéralisme de 1830 n'est pas tout à fait mis à l'écart, il se produit du moins sous des formes beaucoup

[1] Nous employons cette locution malgré ce que nous avons dit plus haut, pour éviter une périphrase ; mais il est bien entendu que nous n'y attachons d'autre sens que celui de culte pourvu d'une organisation officielle, soit par la loi de l'an X, comme le catholicisme et les deux grandes branches du protestantisme français, soit par des actes postérieurs, comme la religion juive.

Nous prenons du reste l'exception en faveur des cultes reconnus dans le sens large qu'avait paru lui donner l'arrêt du 23 avril 1830 ; on verra plus loin à quelles insignifiantes proportions l'a réduite celui du 21 avril 1843.

plus timides et affecte une plus grande crainte de tomber dans l'écueil de l'exagération.

Formulant plus nettement la doctrine dont il vient de poser les bases, l'honorable procureur général enseigne que lorsqu'un nouveau culte apparaît, le gouvernement ne saurait voir sans doute dans sa nouveauté seule un titre de proscription, mais qu'avant de l'autoriser, il a le droit d'en examiner la nature, « non pas quant aux croyances, quant au dogme pure-« ment religieux, mais quant à la morale, quant aux dangers « qu'il pourrait présenter pour les individus ou pour la société. »

Cette dissertation, dont il ne nous a pas paru sans intérêt de donner une idée, était un hors-d'œuvre dans une affaire où il ne s'agissait nullement d'un culte nouveau. M. Dupin arrive enfin à la question, en disant :

« A côté de ce droit du culte et du gouvernement, il y a les « formalités à remplir ; elles sont tracées dans l'art. 294. »

« Le droit de l'art. 294, fait-il observer plus loin, existe « même pour les catholiques. Ainsi, lorsqu'il a fallu rendre les « églises au culte, une loi a été nécessaire ; s'il s'agit d'en éri-« ger de nouvelles, il faut une permission ; le gouvernement a le « droit de les fermer si le culte a servi de prétexte à de graves « désordres ; enfin, pour avoir des chapelles privées, des ora-« toires, il faut encore une permission de l'évêque et du préfet. »

Restait à appliquer le droit au fait. A cet égard il signale une dissemblance entre l'affaire actuelle et celle de Levergies. Dans celle-ci, il y avait eu silence de l'autorité, et M. Dupin déclare que pour ce cas il persiste dans l'opinion qu'il avait émise en 1830, sans pouvoir la faire partager par la Cour. A Metz, au contraire, le maire a répondu par une interdiction formelle et motivée ; motivée, il est vrai, d'une manière *déplorable*, car les seuls points dont il eût à s'enquérir étaient les conditions matérielles de la réunion, la salubrité, la solidité du local, la convenance des heures auxquelles on devait s'assembler, etc. Mais, enfin, il y a décision prise par un pouvoir compétent, qui ne peut être réformée que par son supérieur

hiérarchique, qui ne peut dès lors être attaquée que par la voie administrative. Ici la question du fond s'efface devant la question de compétence, et l'organe de la loi se voit forcé, quoiqu'à regret, de conclure au maintien de la condamnation prononcée contre le ministre récalcitrant.

Ces conclusions furent suivies par un arrêt conforme, en date du 20 mai 1836[1].

Nouveau débat l'année d'après, non plus sur l'application de l'art. 294, mais sur celle de l'art. 291. Cette fois, c'était l'*Eglise catholique française* qui s'y trouvait intéressée, cette création soidisant religieuse de l'apostat Châtel, à laquelle l'administration avait dans l'origine fait une part si large, et que depuis elle avait cessé de tolérer. Le sieur Laverdet, l'un de ses prétendus pasteurs, condamné pour fait de réunions non autorisées, dans la commune de Senneville, soutenait à l'appui de son pourvoi : 1° que l'art 291 ne concernait que les *associations*, et non les simples réunions comme celles qui avaient eu lieu sous ses auspices; 2° qu'il était abrogé par la Charte, en tant qu'il pouvait porter atteinte au libre exercice des cultes; 3° que l'Eglise française était implicitement autorisée par la longue tolérance dont elle avait été l'objet.

A ces moyens la Chambre criminelle répond que la Charte n'a point soustrait l'exercice public des cultes à l'action de l'autorité; qu'en leur assurant à tous une égale protection, elle les soumet tous nécessairement aux mêmes mesures générales; qu'il n'y a de réunion pour l'exercice du culte dans le sens de l'art. 294, que lorsqu'il s'agit d'un culte légalement reconnu; que dans l'espèce on trouve tous les caractères d'une véritable association, puisqu'on voit une réunion formée pour un but spécial, la célébration à jours fixes de certaines cérémonies religieuses, ayant élevé un édifice pour la pratique de ces cérémonies au moyen de prestations en argent, matériaux et main-d'œuvre, enfin, en pourvoyant à ses dépenses habituelles par des quêtes recueillies par un trésorier et administrées par des

[1] Affaire *Oster*. Dalloz, 1836, P. I, p. 221.

commissaires, et le pourvoi est rejeté par arrêt du 22 juillet 1837 [1].

Au soin avec lequel cet arrêt relève les circonstances constitutives de l'association proprement dite, on pressent que la solution pourrait être différente si elles n'eussent point accompagné les réunions incriminées. Et en effet, s'il est un point formellement établi dans la longue discussion de 1834, dont nous avons déjà fait connaître un des plus remarquables incidents, c'est la distinction entre l'association qui, formant un lien moral entre ses membres, tombe, lorsqu'elle doit aboutir à une réunion, sous le coup de l'art. 291, renforcé par la loi du 10 avril, et la réunion sans association qui demeure en dehors de toute disposition préventive. Sans doute il ne fut pas clairement expliqué, et la chose était difficile, à quels signes on saurait toujours discerner ces deux ordres de faits ; mais leur différence légale fut consacrée par les déclarations les plus unanimes et les plus explicites [2].

Nous allons la voir sanctionnée judiciairement, quant à la matière spéciale qui nous occupe, par les deux dernières décisions dont il nous reste à rendre compte.

La première est du 12 avril 1838, et concerne les sieurs Doyne et Lemaire, protestants de la communion réformée, qui, simples laïques, mais délégués par le président de l'église consistoriale d'Orléans, avaient tenu sans autorisation des réunions religieuses dans deux communes de l'arrondissement de Montargis. Poursuivis et condamnés en première instance par application de l'art. 291, acquittés en appel par des motifs mêlés de fait et de droit, mais dans lesquels l'inconstitutionna-

[1] Dalloz, 1837, p. 1, p. 367.

[2] Voir ce qui fut dit par M. Martin (du Nord), rapporteur de la commission, à la séance du 21 mars, par M. Barthe, garde des sceaux, par M. Thil et par M. Od. Barrot à celle du 24, et l'adoption à cette dernière séance, *sous le mérite* des observations échangées, de la question préalable sur un amendement en faveur des réunions préparatoires électorales. (*Moniteur*, 1834, p. 667, 700, 701, 703 et 704.)

lité des mesures préventives en matière de culte est nettement invoquée, traduits devant la Cour suprême par un pourvoi du procureur général d'Orléans, ils font valoir concurremment ces trois considérations : que, dans l'espèce, il n'y a eu que simple réunion sans association ; que la Charte a implicitement abrogé l'art. 291 en ce qui touche l'exercice du culte, et qu'en tout cas l'arrêt du 23 avril 1830 ne permet pas de l'appliquer à l'une des religions reconnues et organisées par la loi.

Nous retrouvons encore une fois dans cette affaire le siége du ministère public occupé par M. Dupin, et nous pouvons constater l'affaiblissement progressif de l'impulsion libérale que le mouvement de 1830 lui avait imprimée. Il rend encore hommage, il est vrai, au principe de la liberté des cultes ; il le proclame encore de beaucoup antérieur à la Charte ; mais il s'attache surtout à combattre la trop grande extension qu'on voudrait lui donner. Il insiste plus fortement encore qu'en 1836 sur le droit d'examen préalable de la société par rapport aux innovations en matière religieuse, et cite à l'appui ce passage de Rousseau dans sa réponse à M. de Beaumont :

« J'entends dire sans cesse qu'il faut admettre la tolérance « civile, non la théologique. Je pense tout le contraire. Je crois « qu'un homme de bien, dans quelque religion qu'il vive de « bonne foi, peut être sauvé ; mais je ne crois pas pour cela « qu'on puisse légitimement introduire en un pays des reli- « gions étrangères sans la permission du souverain. »

Enfin, il prétend réfuter ainsi une objection qu'il pouvait d'autant moins oublier qu'il l'avait lui-même alléguée, celle que fournit l'analogie de la presse, réputée libre alors seulement qu'il est permis d'écrire sans l'agrément du pouvoir.

« Il n'en est pas des désordres publics comme des délits de « la liberté de la presse. Pour celle-ci, toute censure préventive « la tue : on ne peut que la réprimer; mais en matière de trou- « bles religieux, de rixes, de conflits entre les divers cultes « par suite d'assemblées, de réunions et d'associations qui « prendraient la religion pour prétexte, jamais les mesures

« de précaution n'ont pu être interdites au gouvernement. »

Telles sont les théories qui éclairent pour lui l'intelligence des textes et le conduisent à décider qu'à la vérité, et c'est à ce cas seul qu'il rapporte les déclarations de M. Barthe dans la discussion de 1834, l'art. 291 est inapplicable à l'exercice d'un culte légalement reconnu; mais qu'on ne saurait étendre le même privilége, ni aux associations qui peuvent se rattacher à l'un de ces cultes sans en faire essentiellement partie, ni, à plus forte raison, aux « nouveautés religieuses dont le nom est inconnu à la « loi, et qui se produisent de fait sous forme d'associations clan- « destines. » Il réclame aussi l'exécution de l'art. 294, et n'a garde d'omettre, pour le justifier, la disposition des articles organiques. « Cette règle, dit-il, a été de rigueur dans tous les temps; « la loi de germinal an X ne fait que rappeler le principe an- « cien[1], et l'art. 294 du Code pénal n'est que la sanction de ce « principe, applicable au culte protestant comme au culte ca- « tholique, et en général à tous les cultes. En présence de cette « règle, si évidemment d'ordre public, il ne reste qu'une ob- « jection, celle qui résulterait d'un refus non motivé de l'au- « torité locale, et dans ce cas nous n'hésitons pas à reconnaître « que ce serait une atteinte réelle à la liberté des cultes..... « Mais à cette objection même vous avez répondu par votre arrêt « du 20 mai 1836, rendu dans l'affaire *Oster*, que si l'autorité « municipale refuse, par des motifs que la Charte réprouve, « l'ouverture d'un lieu destiné à l'exercice d'un culte, les ci- « toyens ont le droit de recourir à l'autorité supérieure à l'au- « torité municipale pour obtenir ce qui leur a été indûment « refusé.—J'ajouterai qu'après avoir épuisé toute la hiérarchie « on devrait recourir aux Chambres; que de justes plaintes y « seraient certainement accueillies, et que si les faits révé- « lés étaient tels que le besoin d'une législation plus expli- « cite se fît sentir, des Chambres animées d'un esprit vrai- « ment constitutionnel n'hésiteraient pas à donner de nouvelles

[1] Les autorités citées plus haut (page 807) permettent au moins de douter de l'exactitude de cette assertion.

« garanties à une liberté trop légitimement acquise, trop pro-« fondément empreinte dans tous les bons esprits pour qu'on « puisse craindre qu'il y soit désormais porté aucune atteinte « sérieuse. »

Quant au système admis par la Cour d'Orléans, il le repousse comme tendant à livrer la société civile à l'invasion de toutes les sociétés *excentriques*, « à convier à la fois les jésuites ca-« tholiques et les jésuites protestants. » A ce trait qui ne reconnaît M. Dupin ? Qui ne sent d'où procèdent et à qui s'attaquent surtout ses défiances envers la liberté ?

Ce n'est que pour ne pas laisser échapper une occasion de les produire qu'il est entré dans ces développements ; car il finit par conclure au rejet du pourvoi par des considérations de fait qu'il rattache aux quatre circonstances suivantes :

Que les sieurs Doyne et Lemaire appartiennent à la communion réformée ;

Qu'ils sont porteurs d'une autorisation de l'Eglise consistoriale d'Orléans ;

Que les personnes présentes aux réunions tenues par eux se sont assemblées spontanément et sans accord *préalable ;*

Que dans ces réunions on ne s'est livré qu'à des actes appartenant à l'exercice du culte.

De ces quatre motifs, le troisième, l'absence de tout accord préalable de nature à constituer une association, fut celui qui détermina le maintien de l'arrêt attaqué, dont la Cour de cassation eut soin d'improuver les doctrines en droit, en répétant ce qu'elle avait proclamé si souvent, que les art. 291 et 294, unis par une étroite corrélation aux articles organiques des divers cultes, n'avaient été frappés expressément ou tacitement d'aucune abrogation.

Ce n'en était pas moins ouvrir la porte à l'introduction dans la jurisprudence sur les réunions religieuses d'une certaine mesure de liberté. De la tendance des tribunaux à resserrer ou à élargir cette porte devait dépendre l'importance de la concession.

La cause de la liberté joua de malheur. La première fois qu'elle eut à engager de nouveau sur ce terrain un débat solennel, ce fut dans les circonstances les plus défavorables qu'il fût possible d'imaginer. Dans cette même commune de Senneville où nous avons vu réprimer une tentative en faveur du soi-disant culte Châtel, les mêmes hommes qui avaient voulu l'y installer en haine du clergé catholique s'avisent, en désespoir de cause, d'appeler un pasteur protestant. Il était difficile de voir l'effet d'une conviction sincère dans cette série de *conversions en masse*, dont une querelle avec le curé avait été le point de départ, et il est permis de supposer avec un honorable membre de la communion protestante elle-même [1], que le sentiment qu'elles inspiraient n'a pas été tout à fait étranger à l'appréciation judiciaire des faits.

Le sieur Roussel, ministre réformé, mais n'étant délégué par aucun consistoire, était allé à Senneville présider à l'exercice du culte sans l'agrément de l'autorité. Poursuivi pour cet acte et condamné par le tribunal correctionnel d'appel de Versailles, il se pourvoit en cassation et réclame le bénéfice de la doctrine admise en 1838. Mais, par un arrêt motivé soigneusement, en date du 21 avril 1843, après avoir établi en droit que la différence de rédaction qu'on remarque entre les art. 291 et 294 ne suffit pas pour étendre le premier de ces textes étranger à tout ce qui concerne les cultes reconnus ; que s'il est manifestement inapplicable « lorsque pour l'exercice d'un tel culte il « existe une organisation que l'autorité publique ne peut pas « ignorer, que ce culte est desservi par des ministres ayant un « caractère public et une mission reconnue, que ses temples « sont ouverts à tous et publiquement fréquentés, » il reprend nécessairement son empire à l'égard d'associations particulières qui, « formées au sein des différentes religions ou « prenant la religion pour prétexte » voudraient, « sans la per« mission du gouvernement, dresser une chaire ou élever un

[1] M. de La Farelle. Séance de la Chambre des Députés du 20 avril 1844. *Moniteur*, pages 1026, 1027.

« autel partout et hors l'enceinte des édifices consacrés au « culte ; » qu'on peut, il est vrai, mettre en dehors de ses dispositions « des réunions temporaires, accidentelles, non pré-« méditées ou qui n'auraient pas un but déterminé, qui ne « tiendraient pas à une organisation durable, » mais qu'il n'en peut être de même « des réunions périodiques qui seraient la « conséquence ou le résultat d'une association de plus de vingt « personnes, de quelque manière qu'elle ait été formée, si elle « a pour condition des réunions quotidiennes ou périodiques « pour s'occuper d'objets religieux ailleurs que dans un local « publiquement consacré ; » la Chambre criminelle fait sortir de ces principes le rejet du pourvoi, « attendu que le juge-« ment attaqué constate en fait qu'une association non auto-« risée de plus de vingt personnes s'est formée à Senneville, « dans le but de se réunir tous les jours pour se livrer à l'exer-« cice public du culte protestant ; qu'en effet, les dimanches 12 « juin et 3 juillet, des réunions de plus de vingt personnes ont « eu lieu dans un bâtiment dit *la Chapelle catholique française*, « et que le sieur Roussel a prêché les assistants ; qu'une nou-« velle réunion devait se tenir le dimanche suivant, 10 juillet, « dans le même édifice et sous la présidence du même minis-« tre Roussel ; que Roussel a participé à ces faits en dirigeant « les habitants de Senneville dans la déclaration qu'il a fait faire « au maire de la commune, et en prenant à bail le temple dans « lequel il se proposait d'exercer son culte ; que toutes les cir-« constances de la cause établissent qu'il y a eu accord préala-« ble entre Roussel et les habitants de Senneville, pour régler « les bases de l'association dont Roussel devenait le chef [1]. »

Cet arrêt, on le voit, ne contredit pas en théorie celui de 1838 ; mais dans l'application il en restreint la portée presque au point de l'anéantir ; car on ne conçoit guère l'exercice suivi d'un culte quelconque dans un local privé sans la réunion des particularités qu'il invoque pour en déduire l'existence d'une association. Tout au moins met-il à la merci des juges du fait

[1] Dalloz, 1843, p. 1, p. 377.

la petite part qu'il laisse à la liberté. Quel tribunal, en effet, ne trouvera pas, pour démontrer qu'il y a eu association, des raisons suffisantes pour soustraire sa décision aux chances d'un pourvoi ?

Ces motifs annihilent plus complétement encore, par les conditions auxquelles ils la subordonnent, la concession faite aux cultes reconnus par l'arrêt du 23 avril 1830 ; car ils la réduisent à ceci, par exemple, relativement au catholicisme, qu'un curé peut se hasarder à dire la messe dans son église paroissiale sans craindre d'être traduit en police correctionnelle pour n'en avoir pas demandé la permission au ministre ou au préfet [1].

Aussi a-t-il soulevé les plaintes unanimes de toute la partie du protestantisme qui place ses intérêts religieux sous la sauvegarde de la liberté générale des cultes, et est-ce à partir de ce moment que, désespérant de faire triompher ses efforts devant la justice, elle a commencé à saisir le Parlement de ses réclamations. Mais avant de passer à cette nouvelle phase de la discussion, il n'est peut-être pas inutile de résumer en peu de mots l'état de la jurisprudence dont nous venons de citer le dernier monument connu.

Les art. 291 et 294 du Code pénal n'ont point été abrogés par la Charte en tant qu'ils peuvent concerner les réunions pour l'exercice du culte. (Tous les arrêts.)

L'art. 291, qui exige l'autorisation de la réunion même par le gouvernement, est sans application :

1°. Lorsqu'il s'agit de l'exercice d'un culte légalement reconnu (arrêt du 23 avril 1830), mais en tant seulement que cet exercice se rattache à l'organisation officielle du culte, par le double caractère du ministre qui y préside et de l'édifice qui y est affecté (motifs de l'arrêt de 1843).

2° Lorsque la réunion est temporaire, accidentelle, non pré-

[1] Nous disons *ces motifs*, parce que la circonstance que le sieur Roussel n'était pourvu d'aucune délégation de consistoire pouvait *à la rigueur* autoriser à soutenir que ce point n'est pas jugé dans toute son étendue par le dispositif.

méditée, ou qu'elle n'a pas un but déterminé et ne tient pas à une organisation durable, lorsqu'en un mot elle ne présente aucun des caractères de l'*association*, et cela quand même, ce semble, elle ne se rapporterait pas à l'exercice d'un culte légament reconnu. (Arrêt de 1838, motifs de l'arrêt de 1843.)

Il est obligatoire dans tous les autres cas. (Arrêts de 1826, du 19 août 1830, de 1837 et de 1843.)

Quant à l'article 294 relatif à l'approbation par l'autorité municipale, non de la réunion même, mais du local où elle doit se tenir, son application n'est soumise à aucune des restrictions ci-dessus, et les cultes légalement reconnus ne peuvent avoir plus que les autres la prétention d'y échapper. (Arrêts des 23 avril et 18 septembre 1830, et du 20 mai 1836 [1].)

L'approbation requise peut quelquefois être tacite (arrêt de 1828) ; mais elle ne saurait être remplacée par la mise en demeure de l'autorité, suivie ou de son silence (arrêt du 18 septembre 1830), ou d'un refus évidemment mal motivé (arrêt de 1836).

Tel est l'ensemble de la législation que la Cour de cassation reconnaît être en vigueur, et le sens qu'elle attache à ses diverses dispositions.

E. de Fontette.

(*La suite au prochain numéro.*)

[1] Il est peut-être un peu plus douteux que les réunions de moins de vingt personnes y soient soumises. Nous avons déjà dit que dans l'affaire *de Juvigny*, jugée en 1828, la Cour royale de Rennes les en avait déclarées exemptes, mais que la Cour de cassation ne s'était pas appuyée sur ce motif pour rejeter le pourvoi. Toutefois cette dernière Cour a énoncé depuis dans les *considérants* du second arrêt *de Levergies* (18 septembre 1830) que les mesures de police prescrites par l'art. 294 sont relatives « soit à la réunion d'une association même autorisée, soit à l'exercice « d'un culte dans une maison privée, *lorsque ces réunions se composent de « plus de vingt personnes, sans y comprendre celles qui sont domiciliées dans la « maison.* » Mais plus récemment encore, dans les conclusions *Oster* (20 mai 1836), M. Dupin a professé sans hésitation la nécessité de s'assujettir à ces mesures indépendamment du nombre des personnes réunies, et il nous semble qu'en cas de débat spécial sur ce point, sa thèse serait celle qui aurait le plus de chances de prévaloir.

ESQUISSES HISTORIQUES.

DU CARACTÈRE

DE LA GUERRE CIVILE EN BRETAGNE

DURANT LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE.

I

Nous avons publié dans ce recueil un fragment de l'Histoire de Bretagne sous la Régence. Ce récit, puisé aux sources les plus authentiques, a fait justice, croyons-nous, de certaines assertions émises dans ces derniers temps. Aujourd'hui, nous nous proposons de faire connaître sous leur véritable jour les principaux événements dont la Bretagne fut le théâtre pendant la tourmente révolutionnaire. Jusqu'ici, grâce aux récits infidèles des agents de la Convention nationale et aux exagérations de quelques écrivains monarchiques, l'on a presque complétement méconnu le caractère des guerres civiles de l'Ouest. Les uns ont attribué ces formidables levées de boucliers à l'influence souveraine du clergé et de la noblesse sur une population courbée depuis des siècles, prétendent-ils, sous le joug d'une sorte de féodalité religieuse. Les autres se sont complus à re-

présenter les vaillants compagnons des Larochejacquelein, des Bonchamps et des Cadoudal, comme de chevaleresques gentilshommes de la cour du grand roi, accourus autour du drapeau fleurdelisé pour venger la royauté des outrages de ses ennemis. Or, il le faut proclamer, rien de plus faux que ce double point de vue : l'insurrection vendéenne, comme celle de la Bretagne, n'eut point pour instigateurs des prêtres et des gentilshommes; elle fut incontestablement une protestation populaire, toute libre et spontanée, contre les atteintes portées à la religion catholique par les novateurs et contre l'abominable tyrannie des prétendus *patriotes*. « Je le déclare, a dit Benjamin « Constant dans sa brochure *De l'usurpation et du droit de conquête*, « s'il faut opter, je préfère le joug religieux au despotisme politique. « Sous le premier, il y a du moins conviction dans les esclaves, et « les tyrans seuls sont corrompus; mais quand l'oppression est séparée de toute idée religieuse, les esclaves sont aussi dépravés, aussi « abjects que leurs maîtres. »

Ces belles paroles semblent avoir été écrites de tout temps dans le cœur des Bretons. Les descendants des soldats de Mercœur et des *rebelles* de 1718 ne pouvaient manquer de préférer le *joug de la foi* au despotisme politique des Lequinio et des Carrier. Ils prirent les armes, non par esprit de faction ou par esprit de vengeance, mais pour défendre leur religion, leurs familles, leur liberté. Et en effet, s'il en eût été autrement, est-ce que ces paysans, armés de bâtons, eussent pu vaincre les héroïques soldats de la république française, et étonner l'Europe par des exploits incomparables [1] ?

— « Rends-moi tes armes! — Et toi, rends-moi mon Dieu! »

Cette sublime réponse d'un soldat de Lescure, couché en joue par un républicain, exprime admirablement l'esprit qui animait alors les populations de l'Ouest. Sans doute la mort du roi-martyr y développa une sorte de ferveur monarchique jusque-là presque inconnue; mais il n'en est pas moins certain que ce fut jusqu'à la fin le sentiment re-

[1] Le général Foy, loyal envers ses adversaires comme le sont d'ordinaire les hommes d'épée, a écrit ce qui suit dans son livre sur les guerres de la Péninsule :

« La guerre de la Vendée a revêtu *d'une splendeur incomparable* quelques pages de notre histoire. On n'a vu *nulle part ailleurs* tant de noble vaillance et une pareille unanimité de dévouement. »

(*Histoire des guerres de la Péninsule*, t. I, p. 128.)

ligieux qui domina parmi les masses. Ce sentiment était si vif, si profond, si communicatif, que ceux-là mêmes qui avaient en grande partie perdu la foi, au sein d'une société corrompue, se retrouvèrent chrétiens, pour la plupart, au milieu des bruyères de l'Armorique, et surent mourir en martyrs comme autrefois les Talhouet, les Poncalec et les du Couëdic. Les récits qui vont suivre mettront les lecteurs à même d'apprécier la vérité de nos assertions.

II

Séparer la France de l'Église universelle, achever l'œuvre poursuivie par le jansénisme parlementaire pendant toute la dernière moitié du XVIIIe siècle, telle fut la pensée de tous les novateurs de la Constituante. On mit d'abord en avant l'idée d'une organisation constitutionnelle du clergé, au moyen de laquelle on arriverait sans secousse à une sorte d'Église nationale. C'était, comme on voit, un schisme déguisé, une réforme à peu près dans le genre de celle qui a amené la séparation de l'Angleterre du giron de l'Eglise romaine. Ce fut, suivant l'usage, contre les ordres religieux, ces sentinelles vigilantes de la foi que se porta d'instinct la première attaque des ennemis de la religion catholique. L'abolition immédiate de toutes les congrégations religieuses et de tous les ordres monastiques, dont l'existence était, disait-on, incompatible avec les droits de l'homme et le bonheur du peuple, fut proposée par M. de Larochefoucauld et adoptée par l'Assemblée nationale. Une telle atteinte aux droits de l'Eglise jeta l'épouvante parmi les catholiques ; la plupart comprirent qu'une ère de persécutions religieuses allait s'ouvrir pour la France. Ces prévisions ne tardèrent pas à se réaliser. L'Assemblée constituante décida qu'une constitution civile du clergé serait décrétée. En vertu de cette constitution schismatique, une nouvelle circonscription fut assignée aux diocèses et aux paroisses. Aucune église, aucun citoyen ne devait, à l'avenir, reconnaître l'autorité d'un évêque *dont le siége serait situé à l'étranger*. L'élection épiscopale et celle des curés étaient remises au peuple. Défense était faite aux évêques de s'adresser au souverain Pontife pour obtenir aucune confirmation ; on permettait seulement aux prélats d'écrire au Pape, comme au chef visible de l'Église universelle et en témoignage de l'unité de foi qu'ils désiraient conserver avec lui. Cette loi impie, œuvre de Camus, de Treil-

hard et de quelques autres députés jansénistes, fut acceptée sans beaucoup de répugnance par une partie des habitants de Paris et de quelques autres grandes villes où la foi était presque morte. Mais dans les provinces, et tout spécialement dans l'Ouest et dans le Midi, les fidèles s'émurent, et les cœurs les plus tièdes retrouvèrent un reste d'ardeur et de dévouement, en voyant la religion menacée et les sanctuaires les plus vénérés souillés par l'impiété. Ces témoignages de foi furent pour le clergé une consolation et un encouragement : la plupart des curés refusèrent le serment exigé. Quant aux évêques, c'est à peine si l'on compta quelques prévaricateurs dans leurs rangs. Leur noble fermeté fut imitée par la plupart des chapitres; ceux de Saint-Malo, de Rennes, de Vannes, de Saint-Brieuc, de Saint-Pol-de-Léon et de Quimper excitèrent l'admiration de toute la chrétienté. « Imitons avec « enthousiasme, s'écriait l'abbé Maury, imitons le bel exemple de fer« meté sacerdotale que vient de donner à tout le clergé de France le « bon et brave clergé de Quimper. Qu'on ose nous vexer en nous de« mandant des serments contraires à nos principes, nous retrouve« rons cette énergie de courage qui ne compte pour rien les sacrifices « de la fortune et de la vie quand il faut s'immoler au devoir. »

Cependant, dominé par les factieux, cédant aux timides conseils des archevêques de Vienne et de Bordeaux, l'infortuné Louis XVI avait eu la coupable faiblesse d'apposer sa signature sur la constitution civile du clergé. Dès qu'elle eut arraché au monarque cet acte déplorable qui sanctionnait l'établissement du schisme dans l'ancien royaume très-chrétien, l'Assemblée nationale s'empressa d'ordonner la mise à exécution du décret. D'un bout de la France à l'autre, on somma le clergé de prêter serment aux mesures schismatiques émanées de la puissance temporelle. Le 4 janvier 1791 fut pour la France un jour de deuil, mais en même temps un jour de triomphe. Si quelques prêtres, placés en quelque sorte sous le couteau des assassins, contristèrent leurs frères par des adhésions scandaleuses; si deux ou trois prélats souillèrent leur sacré caractère, la très-grande majorité du clergé se signala par une fermeté et par un courage vraiment sublimes. Les laïques, surtout dans la Bretagne, se montrèrent dignes de ces nobles exemples : un grand nombre protestèrent énergiquement contre les mesures anticatholiques de la Constituante. Voici en quels termes la municipalité de Theix, paroisse du Morbihan, écrivait à cette époque à l'administration du district de Vannes:

« Nous avons l'honneur de vous prévenir que les habitants de « tout le canton apprennent avec la plus vive douleur que les ecclé- « siastiques doivent sous peu être forcés à faire le serment civique, « sous peine d'être destitués de leurs fonctions publiques ; qu'ils di- « sent hautement qu'ils ne verront qu'avec horreur et indignation « d'autres ministres venir remplacer les leurs, à l'aide d'un serment « auquel toute conscience timorée doit se refuser jusqu'à ce que l'E- « glise ait prononcé sur un point si important pour la religion ca- « tholique, apostolique, romaine, religion qu'ils professent et désirent « professer jusqu'à la mort ; qu'ils n'auront nulle confiance dans les « prêtres constitutionnels, et qu'ils sont déjà bien résolus à les reje- « ter [1]. »

Beaucoup d'autres paroisses firent entendre un langage non moins énergique. Aucune ne se prononça avec plus de courage que celle de Sarzeau :

« C'est un principe, écrivait au directoire départemental la muni- « cipalité de cette commune, c'est un principe que personne ne doit « jurer contre sa conscience et sa raison. Il est du devoir de tout prê- « tre de ne s'écarter jamais des lois de l'Eglise ; il est de foi que le « Pape peut seul donner et retirer les pouvoirs spirituels ; il est de « foi qu'à lui seul appartient le droit de paître les brebis ; il est de foi « que l'absolution d'un prêtre est nulle s'il n'a pas été envoyé par « l'Eglise. Or, les décrets contiennent des principes tout contraires. « Maintenir ces décrets, ce serait donc attaquer la foi.... Ne pour- « rait-on pas décréter un jour le mariage du prêtre, ou le divorce ; « décider que les sacrements sont inutiles ?... Le serment qu'on exige « détruit la religion : il est contraire à la foi, à la raison, au bon sens. « Non, jamais nous ne nous prêterons à l'exécution de cette loi. »

Ce fut pour l'Eglise de France un moment terrible que celui où l'on exigea la prestation de ce serment schismatique. Depuis l'établissement du Christianisme dans les Gaules, jamais épreuve plus cruelle n'avait été imposée au clergé. C'était là une dure expiation des désordres du passé, mais en même temps une espérance pour l'avenir. Il fallait sans doute que, purifiée par le martyre, lavée dans son propre

[1] M. l'abbé Trévaux a réuni une foule de détails précieux dans ses deux volumes sur l'*Histoire de la persécution en Bretagne*. Paris, Adrien Leclerc, 1846.

sang, l'Eglise de France donnât au monde l'exemple des plus éclatantes vertus. Elle sut se montrer digne de cette mission providentielle.

Cependant, après avoir longtemps gardé le silence sur les affaires de France, dans l'espoir que la douceur et la temporisation auraient raison des novateurs, Pie VI s'était vu dans la douloureuse nécessité de déclarer solennellement que la nouvelle constitution ecclésiastique, assemblage d'erreurs déjà condamnées par l'Eglise, portait atteinte au dogme catholique; qu'en plusieurs points elle était sacrilége et destructive des droits du Saint-Siége et de l'Eglise; en un mot, *qu'elle n'avait été créée que dans la pensée de détruire la religion catholique*, LA SEULE QU'ON N'EUT PAS LE DROIT DE PRATIQUER LIBREMENT EN FRANCE. A la suite de cette déclaration, le Pape enjoignait à tous les prêtres qui avaient prêté le serment de le rétracter dans l'espace de quarante jours. Les consécrations ecclésiastiques, viciées par le schisme, étaient en même temps déclarées criminelles. — Toute la France connut bientôt ces décisions du Saint-Siége, et une foule de brebis égarées revinrent au bercail. Mais les prêtres constitutionnels n'en furent que plus acharnés contre leurs confrères orthodoxes. En Basse-Bretagne, où l'exaltation religieuse était telle que les femmes s'enfuyaient à la vue des *intrus* en criant : « Au loup ! » la position des prêtres fidèles devint des plus critiques. Réfugiés au milieu des bois, dans le creux des rochers, comme les premiers missionnaires qui vinrent annoncer l'Evangile aux Armoricains, les pieux proscrits, dénoncés par les *intrus*, étaient incessamment traqués par les *patriotes*. Mais leur autorité, loin de s'affaiblir, s'accroissait au sein de la persécution. Dans quelques paroisses, la résistance opposée aux prêtres constitutionnels fut si énergique que les *jureurs* se retirèrent épouvantés. La plupart ne consentaient à remplir les fonctions sacerdotales dans les bourgs qu'à la condition que plusieurs centaines d'hommes y tiendraient garnison. Cette troupe remplissait seule l'église : les paysans catholiques eussent enduré tous les supplices plutôt que d'assister à la messe du *jureur*. Cette invincible répugnance excitait parmi le clergé constitutionnel une haine implacable, et il recherchait tous les moyens de l'assouvir : l'Assemblée nationale les lui fournit bientôt. Sur la demande du janséniste Treilhard, elle rendit, le 19 juin 1791, un décret qui ordonnait aux accusateurs publics de poursuivre, sous peine de forfaiture et de destitution, *tous*

ceux des anciens fonctionnaires publics ecclésiastiques qui, depuis leur remplacement, avaient continué d'exercer leurs fonctions sacerdotales. Une foule de prêtres furent donc traînés devant les tribunaux, et l'on procéda contre eux comme s'ils eussent été des criminels. Plusieurs, sans attendre la loi de déportation qu'on préparait contre le clergé réfractaire, quittèrent la terre natale pour se soustraire aux poursuites des magistrats révolutionnaires; mais beaucoup d'autres, ne pouvant se décider à abandonner aux loups ravisseurs le troupeau confié à leur vigilance, bravèrent toutes les persécutions pour remplir leur saint ministère. Les paysans de la Basse-Bretagne bénissent encore les noms de ces héros de la foi et de la charité. Il faut lire les registres des districts, entassés dans les archives des départements de l'Ouest, pour se faire une idée de la fureur antireligieuse des *patriotes* de ce temps-là. Ici, c'est un directoire départemental qui déclare que tout prêtre non assermenté sera tenu d'habiter au moins à six lieues de sa paroisse, et que, s'il administre un sacrement, il sera condamné à six années de prison. Là, ce sont quelques ignares disciples du patriarche de Ferney qui décrètent que quiconque fera connaître les brefs du souverain Pontife et les autres actes émanés du Saint-Siége sera passible d'une longue détention. Les malheureuses religieuses ne sont pas traitées avec plus de justice et d'humanité : chaque jour on s'introduit à main armée dans leur demeure, sous prétexte d'y chercher des prêtres cachés; ces saintes femmes sont exposées à mille outrages. L'évêque constitutionnel préside quelquefois à ces abominables scènes[1]. Les patriotes ne se bornent pas à persécuter les ecclésiastiques et les religieuses; leur tyrannie pèse également sur les laïques. Malheur à la famille qui, le soir, dans l'intérieur de la maison, se livre à quelque pieuse pratique! Des gardes nationaux, sur la dénonciation des esprits-forts du lieu, se présentent en armes, brisent les bénitiers, déchirent les images, foulent aux pieds les chapelets. Quelquefois, au fond des vallées les plus reculées, des paysans, surpris agenouillés autour de leurs calvaires de granit, sont tout à coup assaillis par une grêle de balles : ce sont là les hauts faits des patriotes des petites villes, lesquels parcourent les campagnes pour abolir, disent-ils, le règne de la superstition! Des prêtres constitutionnels marchent souvent à la tête de

[1] A Nantes, par exemple.

ces forcenés : par leurs ordres, une foule de chapelles et d'oratoires sont démolis. Dans certaines paroisses, des gardes nationaux venus des villes voisines s'en vont, le dimanche, chercher les catholiques pour les faire assister à la messe de l'*intrus*. Ceux qui refusent de s'y rendre sont traînés de force à l'église. Un jour, dans la paroisse de Martigné-Ferchaud, au diocèse de Rennes, une bande de patriotes se présente chez un fermier nommé Chantebel : — « Nous savons, citoyen, que tu as dans cette maison un petit catéchisme où l'on signale le prétendu schisme ; il faut que tu nous donnes ce livre, ou bien il t'arrivera malheur ! »

Sur le refus de Chantebel, la maison est livrée au pillage ; le fermier, les mains liées derrière le dos, est conduit dans la prison du bourg. Le lendemain, les *philosophes* du lieu se rassemblent en conseil : ils examinent le catéchisme, et, ne trouvant pas cette théologie de leur goût, ils condamnent le livre au feu. Cet arrêt est signifié à Chantebel, et on lui déclare que c'est lui qui devra jeter dans le bûcher l'ouvrage déclaré hétérodoxe par le concile rural ; mais le courageux fermier refuse d'obéir.

« Mon catéchisme me paraît bon, dit-il ; pourquoi le brûlerais-je ? Vous ferez de moi ce que vous voudrez ; jamais, non jamais ma main ne détruira un livre qui renferme les vrais principes de ma religion. »

Furieux de cette désobéissance, les gardes nationaux se précipitent sur Chantebel et l'accablent de coups ; rien ne peut vaincre sa fermeté. Le commandant de la garde nationale, qui tenait à la main une torche allumée, s'approche du paysan récalcitrant et lui brûle le bras ; c'est en vain : Chantebel reste immobile. Confus, déconcertés, les patriotes saisissent le fermier, l'attachent à rebours sur un cheval, et le promènent ainsi dans les rues de Martigné. Pas une plainte ne s'échappe de la bouche de ce généreux chrétien ; ses yeux, calmes et sereins, cherchaient le ciel et semblaient dire : « Le Fils de Dieu n'a-t-il pas été soumis à bien d'autres épreuves ? » Parmi les spectateurs, plusieurs fondaient en larmes ; seule, une femme se faisait remarquer par l'exaltation de sa joie : c'était la femme de Chantebel.

« Tiens bon ! mon homme, lui criait-elle ; tiens bon ! C'est pour le bon Dieu que tu souffres, et il te récompensera ! »

Cet héroïsme chrétien électrisa les cœurs. Les gardes nationaux furent hués et se retirèrent au milieu des malédictions de la foule.

Cependant la persécution contre l'Église, loin de s'affaiblir, devenait chaque jour plus rigoureuse. La déportation des prêtres restés fidèles fut décrétée peu de jours avant les affreux massacres de septembre. Plus de cinq cents ecclésiastiques bretons furent déportés en Espagne. Ce n'était pas la première fois, on se le rappelle, que la patrie de saint Vincent Ferrier accordait un refuge aux fils exilés de l'Armorique.

Il faudrait une autre plume que la mienne pour exprimer la douleur profonde qui s'empara du peuple des campagnes lorsqu'il vit partir ses pasteurs, ses guides, ses consolateurs au milieu de tant de calamités. Plusieurs devinrent fous ; quelques-uns, malgré leur amour pour le sol natal, demandèrent à s'embarquer sur le navire qui allait emporter leur père. Tant que les prêtres orthodoxes étaient demeurés dans le pays, les fidèles, en dépit de la persécution, avaient pu recevoir et les secours et les consolations de la religion ; mais lorsque la déportation générale des ministres orthodoxes fut décrétée, les populations rurales se crurent abandonnées du Ciel, et elles se livrèrent à un profond désespoir. Comme les *intrus* étaient abhorrés de tous et qu'on fuyait leur présence comme celle des pestiférés, il n'y avait plus, pour la masse des fidèles, ni saint sacrifice, ni tribunal de la pénitence, ni baptême pour les enfants, ni secours spirituels pour les mourants. La désolation régnait dans les familles quand un de leurs membres était atteint d'une maladie grave ; dans ces circonstances, on bravait tous les dangers pour obtenir l'assistance de quelque confesseur de la foi accouru de Jersey comme pour braver le martyre. Les siècles de la primitive Église semblaient revenus pour la Bretagne : chacun s'apprêtait à bien mourir. Pour soutenir la ferveur et le courage des fidèles, quelques prêtres, exilés en Angleterre, adressèrent à leurs anciens paroissiens des vers bretons inspirés par la douleur et écrits au milieu des larmes. Ces vers peignent au vif la désolation de la Bretagne catholique pendant la Révolution : aussi sont-ils restés populaires dans tout le Morbihan.

« Ecoutez un recteur[1] de l'évêché de Vannes exilé pour la foi loin du royaume. Son corps est loin de vous ; mais sa pensée comme son cœur ne vous a pas quittés.

. . . .

[1] On appelle le curé *recteur* dans toute la Bretagne.

« Assis sur un rocher, seul au bord du rivage, je pleure amèrement et j'inonde mes joues; j'inonde, hélas! mes joues de larmes, en pensant à vous qui êtes par delà les mers.

« O bon peuple béni, où est le temps heureux où vous me trouviez chaque jour pour vous parler de Dieu, pour décharger vos cœurs et pour vous soutenir par la communion!

. . . .

« Chères brebis, qu'allez-vous devenir? Qui vous portera secours? O Jésus! bon Pasteur! ne les oubliez pas, et tendez-leur en tout temps la main.

. . . .

« O terre de Bretagne! ô mon pays désolé! dans quelle mer d'afflictions es-tu précipité! Autrefois tu étais beau, tu étais joyeux et gai; maintenant, hélas! te voilà navré de douleur!

« Une troupe de traîtres, sans foi ni loi, t'ont ébranché et bouleversé; ils ont ravi toutes les joies du cœur; ils ont chassé moines et prêtres.

« Evêques, prêtres, moines, ont été chassés; les religieuses ont abandonné le pays; plus de messe, plus de sacrements; les ronces croissent dans nos églises.

« Les nappes d'autel, la croix et le calice ont été profanés, les cloches volées dans toutes les paroisses; l'Eglise est veuve et dépouillée de ses biens; le doux Jésus a été exilé du tabernacle!

« L'Eglise est profanée; elle est changée en écurie, et le maître-autel en table à manger; les vrais chrétiens, les honnêtes gens pleurent; partout, partout les méchants les oppriment!

. . . .

« Quand serons-nous, pasteurs et troupeaux, tous réunis pour chanter vos louanges, ô mon Dieu! Quand viendra le jour qui séchera nos larmes et où nous pourrons chanter votre gloire au milieu de nos temples?

« O jour de félicité! ô jour plein de douceur! je songe à toi à toute heure, à tout moment; ô Dieu de bonté, hâtez l'instant où je pourrai revoir mes enfants!

« Va, chant de tristesse, consolation de mon cœur, va, et dis à mon peuple combien est grande ma douleur. Portez-le sur vos ailes, bons anges, et dites-leur bien que jour et nuit je pense à eux.

« Petits oiseaux, quand revient le temps nouveau, vous allez chan-

ter à la porte de mes enfants. Ah ! que ne puis-je y voler comme vous ! Que ne puis-je voler par-delà la mer, jusqu'à mon pays, comme vous !

« Ah ! dites-leur ce que je voudrais leur dire ; chantez-leur de toutes vos forces : « Conservez bien la foi, conservez votre loi. » Et faites-leur vous répondre : « Oui nous conserverons la foi ! Oui, plutôt souffrir mille morts que d'oublier notre Dieu[1] ! »

Plutôt souffrir mille morts que d'oublier notre Dieu ! — Ces paroles, répétées en chœur autour du foyer, le soir après la prière, soutenaient tous les courages. Il y eut à cette époque de la part des laïques persécutés des actes d'héroïsme chrétien qui rappellent les plus beaux traits des siècles antiques. On célébrait un jour dans la ville de Brest une fête publique en l'honneur de Mirabeau, dont le peuple n'avait pas encore jeté les cendres dans l'égout de Montmartre. Un autel avait été dressé sur la place publique, et on l'avait surmonté du buste en plâtre du grand orateur de la Constituante. Exaltés par de nombreuses libations et cédant à un enthousiasme tout païen, les officiers municipaux eurent l'étrange idée de forcer tous les spectateurs à fléchir le genou devant l'idole révolutionnaire. La foule ne fit pas difficulté d'obéir. Seul, un nommé Le Féburier, qui, en sa qualité d'assesseur du juge de paix, avait été forcé d'assister à la cérémonie, osa rester debout ; et, voyant quelques-uns de ses amis s'approcher du buste : « Idolâtrie ! idolâtrie ! leur crie-t-il d'une voix indignée.

— A genoux ! Le Féburier, à genoux ! vocifère la populace en fureur.

— Non, non, répond le généreux chrétien ; je n'adore que Dieu. Mes amis, ceci est une véritable idolâtrie ! »

Pendant cette scène, la femme de Le Féburier était placée à l'une des fenêtres de leur maison. « Chaque fois, dit-elle dans une relation « qu'elle adressa à son curé réfugié en Angleterre, chaque fois que je « l'entendais confesser hautement sa foi, je sentais mon âme nager « dans un torrent de délices et je désirais être à sa place avec tous « mes enfants. Voyant que la chose devenait sérieuse, je mis mes « deux filles et mes deux petits garçons à genoux, pour prier Dieu de « donner à leur papa du courage jusqu'à la fin. Déjà les sabres bril- « laient au-dessus de sa tête : je croyais voir le moment où il serait

[1] *Chants populaires de la Bretagne* (5e édit., chez Frank), traduits par Th. de la Villemarque, t. II, p. 225. L'ancien recteur de Bignan est l'auteur de ces vers.

« mis en pièces. Ma joie était mêlée de crainte. Je guettais tous les « moments où ses yeux et les miens pouvaient se rencontrer. Je cher« chais ainsi à lui donner des signes d'encouragement et d'appro« bation. Il m'a dit depuis qu'il ne m'avait regardée que deux fois, « sentant que cette vue pouvait l'affaiblir par tendresse pour moi, « ou le porter à quelque excès de zèle pour la cause de la religion. »

Au retour de ce glorieux combat, Le Féburier fut comblé d'éloges par ceux-là mêmes qui s'étaient agenouillés devant l'idole. Une partie de la garde nationale resta toute la nuit autour de la maison de ce courageux chrétien, pour le défendre contre la populace irritée. « Cet homme, disait-on de tous côtés, a vraiment un cœur breton; il est le seul de toute la ville qui ait de la religion et qui ne craigne pas de la professer. »

Dans les campagnes, de pareils traits se renouvelaient chaque jour. Les petits enfants se signalaient eux-mêmes par l'héroïque constance de leur foi. Un jour, dans les environs du Faouët, le fils d'un fermier, à peine âgé de douze ans, allait porter à manger à un prêtre caché à quelque distance de la demeure de ses parents. Une escouade de gardes nationaux l'arrête au détour d'un chemin creux :

« — Où vas-tu avec ce panier, petit coquin ? »

Le jeune paysan se trouble, rougit, balbutie.

Le chef de la troupe saisit l'enfant au collet :

« — Dis-nous toute la vérité, petit brigand, ou je te fais fusiller dans cette douve. »

Le malheureux enfant se débattit et chercha à fuir; mais voyant qu'il ne lui était pas possible de s'échapper, il posa son panier à terre, fit un signe de croix, et dit aux soldats, en breton :

« Tuez-moi, faites de mon corps ce que vous voudrez; mais je prends à témoin Madame Marie (*Itron Varia*) que je ne vous dirai plus une parole. »

Des baïonnettes furent appuyées contre la poitrine du pauvre enfant; rien ne put ébranler sa courageuse fermeté [1].

Dans un pays où un tel héroïsme catholique se rencontrait chez les enfants eux-mêmes, la religion ne pouvait rester longtemps en butte

[1] L'un des gardes nationaux qui faisaient partie de cette troupe est mort, il y a peu d'années, dans une ville du Midi. Il ne pouvait raconter sans verser des larmes l'histoire de son petit Bas-Breton, qu'il avait contribué à sauver de la fureur des patriotes.

aux outrages des patriotes. L'impiété révolutionnaire avait, dès l'origine, soulevé contre le nouveau régime l'immense majorité des pieuses populations des campagnes de la Basse-Bretagne. Cette répulsion se changea en une sorte de fureur sainte, le jour où elles virent leurs églises insultées, leurs prêtres traqués comme des bêtes fauves, et leurs seigneurs les plus vénérables traités comme de vils criminels. Ce fut alors à qui rendrait témoignage de son respect pour ce qu'on attaquait, de son mépris pour ce qu'on exaltait avec tant d'enthousiasme. La rentrée des contributions vint ajouter à l'irritation qui régnait parmi les paysans. A Morlaix, à Lesneven, à Saint-Thegonec, dans les environs de Fougères et d'Auray, cette irritation prit un caractère tout à fait alarmant. L'Assemblée nationale avait détruit, par des votes trop souvent irréfléchis, l'ancien système administratif. Lois, usages, divisions territoriales, assiette des impôts, elle avait tout bouleversé : les noms même avaient été changés. En procédant avec cette précipitation, il avait été impossible, on le conçoit, de rien prévoir, de rien concilier, de rien organiser. Tout fut donc livré à peu près à l'arbitraire [1]. Les rôles n'étaient pas même dressés. Possesseur à titre non onéreux des propriétés du clergé et de la noblesse, le gouvernement révolutionnaire exigeait des paysans une quotité d'impôts dont le chiffre dépassait de beaucoup celui qu'ils avaient coutume de payer sous le régime paternel des *Etats de Bretagne*. De là un vif mécontentement et des plaintes amères. « Vous nous promettiez la liberté, et voilà que nos prêtres sont proscrits, nos églises livrées *aux jureurs*. Nous devions, disiez-vous, jouir d'une condition bien plus heureuse que par le passé, et voilà que nous payons l'esclavage actuel dix fois plus cher que la liberté d'autrefois ! »

Cependant des commissaires pour le recouvrement des deniers publics avaient été nommés. Escortés par des soldats et par des gardes nationaux, Guezno et Abgrall parcourent les districts et les communes. Leur mission est tout à la fois financière et religieuse : ils doivent recueillir les nouvelles contributions et arrêter les ecclésiastiques non assermentés. A cette nouvelle, l'indignation des paysans

[1] Pour se faire une idée de cet épouvantable désordre, il faut feuilleter dans les archives départementales les registres des biens nationaux. On se demande comment la société a pu survivre à un pareil cataclysme.

éclate : ils défendent leurs prêtres et ils refusent de payer l'impôt. A Fouesnant, le juge de paix se met à la tête d'une centaine de *gars* armés de bâtons, de fourches, de mauvais fusils de chasse. La troupe, qui traîne à sa suite une pièce de canon, fait feu sur les paysans. Le combat s'engage : les révoltés se retirent en bon ordre, conduits par Nedelec, leur juge de paix. Ce fut la première lutte à main armée. Encore quelques mois, et une grande partie de la *troisième Lyonnaise* sera sous les armes comme au temps de la confédération armoricaine!

Vers le temps où ces choses se passaient, un gentilhomme breton concevait un plan dont la réalisation eût pu changer la face des choses en France. Armand de Tuffin, marquis de La Rouërie, était encore dans la force de l'âge. Ancien officier des gardes françaises, il avait, comme la plupart de ses compagnons d'armes, dissipé sa jeunesse dans un monde d'élégante et facile corruption. Fort mal reçu à la cour à la suite d'un duel heureux contre le comte de Bourbon-Busset, La Rouërie, dégoûté depuis quelque temps des plaisirs qui avaient occupé la plus large part de sa vie, sentit se réveiller en son âme les fortes croyances qu'y avait déposées une mère tendrement aimée. Un jour, au grand étonnement de ses amis, il quitte Paris et va s'enfermer à la Trappe. Mais, au premier bruit de guerre qui des rivages de l'Atlantique retentit aux grèves de Saint-Malo[1], La Rouërie sort du cloître et s'embarque pour les Etats-Unis. Là, sous le nom de colonel Armand, il sut se faire remarquer de tous par l'énergie de son caractère et par l'élan chevaleresque de son courage. De retour en France, après avoir lavé dans le sang des Anglais les fautes de sa jeunesse, La Rouërie est choisi par la noblesse bretonne pour aller réclamer, avec onze autres députés, la conservation des priviléges et des libertés garantis à sa province par le contrat de mariage de la duchesse Anne. Ces députés furent, comme on sait, enfermés à la Bastille. Trois ans plus tard cette prison n'existait plus, et La Rouërie, le défenseur des libertés de son pays, de ces libertés que le parti des *Ifs*[2] voulait sacrifier à l'absolutisme royal, La Rouërie devenait le champion le plus dévoué de la royauté! Retiré dans son château,

[1] Le pays de Saint-Malo a toujours été fertile en hommes d'une trempe remarquable. Il a joué au temps de la Ligue un rôle à part. De nos jours il a donné à la France plusieurs marins illustres et trois écrivains célèbres : Chateaubriand, Broussais et Lamennais.

[2] On donnait le nom d'*ifs* (J... f.....) aux membres de la noblesse qui

l'ancien compagnon d'armes de Washington et de La Fayette se mit à réfléchir profondément sur les faits nouveaux qui se succédaient avec tant de rapidité dans son pays. Ennemi, comme tous les vrais Bretons, du régime d'absolutisme bâtard que l'ambition des Capétiens n'avait cessé de rêver depuis Philippe-le-Bel, et que le grand roi avait réalisé d'une manière si complète, La Rouërie s'était prononcé avec ardeur pour les réformes de 1789. Mais il voulait, avant tout, que la religion fût respectée et que le trône restât debout. Sans se faire illusion sur la gravité des circonstances, il crut qu'il était utile de grouper autour d'un centre commun toutes les résistances passives, tous les mécontentements à demi contenus qui surgissaient autour de lui. La Bretagne soulevée pouvait cette fois encore, croyait-il, sauver ce royaume de France que l'épée de Du Guesclin et celle d'Arthur de Richemond avaient autrefois délivré du joug des Anglais. Mais, avant de rien tenter, il fallait obtenir l'appui et la sanction des princes. La Rouërie se rendit à Coblentz. Un tel homme ne pouvait manquer d'être accueilli avec une faveur toute spéciale par ses anciens amis. On lui prodigua donc toutes sortes de caresses et de flatteries, mais ce fut tout. La plupart des émigrés, hommes de plaisirs et d'illusions, se faisaient une idée complétement fausse de la situation de leur pays : nul ne songeait à mesurer du regard l'abîme de jour en jour plus profond et plus large qui séparait les temps anciens de l'ère révolutionnaire. Confiants dans leur courage et dans leur antique influence locale, ces généreux mais aveugles défenseurs de la royauté espéraient que la révolution se terminerait par quelques scènes dans le genre de celles de la Fronde, et que chacun pourrait ensuite rentrer chez soi et reprendre paisiblement le cours de ses plaisirs interrompus par l'orage.

Quand le marquis de La Rouërie, introduit chez le comte d'Artois, dans le palais que le prince-électeur avait mis à la disposition de l'illustre exilé, sur les bords du Rhin, communiqua au frère du roi de France ses plans d'insurrection, tous les gentilshommes présents à cette entrevue haussèrent les épaules, et déclarèrent que ce Breton était vraiment quelque peu fou de les vouloir mener au fond d'une contrée à demi barbare pour y combattre, en enfants perdus, au mi-

s'étaient laissé gagner par les faveurs de la cour et qui faisaient bon marché des libertés nationales.

lieu des marécages ou derrière les haies et les fossés. Toutefois, comme ces membres de la vieille noblesse française professaient la plus vive admiration pour toute vertu chevaleresque, ce fut à qui complimenterait La Rouërie sur son courage et sur la hardiesse de ses conceptions. Mais le dévoué gentilhomme n'était pas homme à se payer de ces puériles satisfactions d'amour-propre. Il revint à la charge auprès du comte d'Artois, et lui remit la note suivante, dont le prince et ses amis ne comprirent pas la haute importance :

« J'ai déjà eu l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Altesse Royale la situation du royaume et le parti que, dans l'intérêt de la monarchie ébranlée, l'on peut tirer des provinces de l'Ouest, et surtout de la Bretagne. Je crains, Monseigneur, que ceux par lesquels vous êtes entouré ne conçoivent pas parfaitement la position des choses ; elle est néanmoins bien claire, et je crois de mon honneur de la retracer aux yeux de Votre Altesse Royale. De grandes fautes ont été commises, de plus grandes encore se préparent. On a su éloigner de la noblesse la plus forte portion de la population ; on nous a présentés à elle comme ses ennemis, et maintenant on dit que nous nous appuyons sur l'étranger pour reconquérir la France et rentrer dans nos droits. C'est avec ces accusations, que la malveillance trouve toujours le prétexte de justifier, que l'on excite contre nous le peuple des villes ; on lui offre nos dépouilles que nous ne défendons pas, et il les accepte. *Cette acceptation fait de lui notre plus implacable ennemi.* Avant de songer à solliciter l'*appui problématique* des puissances, j'ai cru, dans le cercle étroit de mes relations, devoir tenter une organisation qui pourrait s'étendre plus loin. J'ai réussi en partie : je dispose d'un grand nombre de gentilshommes ; j'ai des adhérents dans la plupart des villes de Bretagne ; j'en ai aussi dans les régiments qui y tiennent garnison. Mais à quoi peut servir tout cela, si c'est seulement dans le fond de la Bretagne qu'on cherche à s'opposer à la révolution ? Le roi n'est pas libre... Il serait donc utile que des ordres fussent donnés. La Bretagne est un bon pays où la révolution ne gagnera guère de cœurs. ELLE S'Y EST FAITE MALADROITEMENT IMPIE ; elle a *imposé par la force* les croyances qu'elle tendait à rendre populaires : cela a révolté l'entêtement breton. Des causes locales, et que j'ai tâché d'expliquer de vive voix à Votre Altesse Royale, me donnent l'assurance qu'un mouvement contre-révolutionnaire serait secondé par les paysans. Ils ont de l'attachement pour nous,

et ils détestent la bourgeoisie qui les traite comme des serfs[1]. L'heure d'agir me semble donc arrivée... Il faudrait, Monseigneur, s'opposer à ce que le nombre des émigrants augmentât. Ici ou en Angleterre ils ne sont d'aucune utilité : *dans les provinces ils peuvent reconquérir leur influence de famille,* ET AU BESOIN COMBATTRE AVEC LES HOMMES QUI SE DÉVOUENT POUR EUX. Il y aura peut-être des attentats isolés contre leurs personnes ; mais plus on nous verra nombreux et bien décidés, moins on essaiera de nous attaquer. D'ailleurs le mouvement que je veux préparer et que d'autres peuvent entreprendre sur d'autres points, peut vite changer les affaires. Que Votre Altesse Royale donne à plusieurs gentilshommes de diverses provinces les pleins pouvoirs qu'elle m'a promis, que de concert nous puissions faire tous à la fois une démonstration bien organisée, ET LE COUP EST SUR. »

La Rouërie, dans l'une de ses lettres, assure que le comte d'Artois fut un instant à demi convaincu. Mais les grands seigneurs dont le prince était entouré, et, il faut le dire, le plus grand nombre des gentilshommes qui affluaient alors à Coblentz, se montrèrent très-hostiles aux projets du marquis, et réussirent facilement à diriger vers un autre but les espérances du frère de Louis XVI. Ce n'est pas que le dévouement ou l'énergie manquât à ces nobles exilés ; bien loin de là : il y avait chez eux, comme chez leurs ancêtres, prodigalité de courage et de générosité. Mais, on le sait, la noblesse française, depuis le règne du grand roi, avait abdiqué, en quelque sorte, toute pensée politique ; le scepticisme moqueur de Voltaire avait éteint toute croyance religieuse chez un grand nombre, et l'on eût vainement cherché parmi eux cette sainte confiance en la Providence, ce respect pour la foi antique, cet amour chrétien du sol natal, qui poussèrent les paysans du bocage et ceux du Morbihan à se lever contre la république, et à affronter, sans se préoccuper de l'avenir, des périls en tout genre. Le marquis de La Rouërie, dont le cœur, on l'a vu plus haut, s'était retrempé à la vraie source d'eau vive, comprit promptement qu'il n'y avait rien à espérer de ce côté, et il se hâta de retourner en Bretagne. Là, il se mit à conspirer en quelque sorte pour son propre compte. Les villes de Rennes, Vannes, Auray, Redon, Saint-Malo, Laval,

[1] Cette haine du bourgeois s'explique facilement. Rien, en général, de plus méprisant, de plus gourmé, surtout de plus voltairien qu'une partie des habitants des petites villes de l'Ouest.

Pont-Château et plusieurs autres reçurent une organisation secrète qui s'étendit dans les campagnes, et qui bientôt mit en contact les hommes religieux et monarchiques. Un vaste réseau de comités fut établi ; des armes et des munitions furent mises à leur disposition. On apprit avec surprise à Coblentz les prodiges opérés par le génie de La Rouërie. Sans goûter précisément ses plans aventureux,—cela ne se pouvait, puisque, comme l'infortuné Louis XVI, on ne voulait point croire à la durée de la révolution,—on expédia néanmoins des pouvoirs illimités au marquis, *pour entreprendre en faveur de la monarchie tout ce qu'il jugerait utile.* Muni de cette autorisation, La Rouërie réunit, le 30 mai 1792, à son château situé non loin de Saint-Malo, les chefs de sections royalistes. Tout était préparé pour une levée de boucliers ; elle avorta, parce qu'on commit la faute, plusieurs fois renouvelée depuis, de lever le drapeau avant de s'être suffisamment assuré de la coopération des campagnes. Les paysans en effet n'avaient pas même été avertis. Or, comme leur religion et leurs prêtres étaient depuis quelque temps un peu moins ouvertement attaqués, personne ne bougea. Epuisé de fatigue, traqué de retraite en retraite par les révolutionnaires, le marquis de La Rouërie expira au château de la Guyomarais, dans la forêt de la Hunaudaie, le 30 janvier 1793, peu de jours après avoir reçu la nouvelle de la mort du roi-martyr. Ainsi tous les efforts de cet habile chef de parti n'avaient pu faire insurger la Bretagne ; les campagnes étaient restées froides, comme elles le sont aujourd'hui, devant tous les bouleversements politiques. Ah ! c'est que l'idée religieuse était seule capable de soulever ces populations, restées étrangères en quelque sorte à tous les changements opérés en France depuis plusieurs siècles. La Rouërie ne le comprit pas, malgré son génie ; il crut jusqu'à la fin que les provinces de l'Ouest se révolteraient à la voix de leurs nobles : erreur fatale que partageaient les émigrés, et qui compromit depuis l'avenir de la guerre civile. La noblesse de Bretagne et celle des provinces voisines, lorsqu'elles étaient prêtes à courir aux armes à la voix de M. de La Rouërie, cédaient sans nul doute à de généreux sentiments ; mais, il faut bien le reconnaître, les préoccupations de gloire, de commandement, de rétablissement d'influence, de récompenses honorifiques décernées par le monarque, se mêlaient à la pensée du devoir. En un mot, la noblesse obéissait à des mobiles tout politiques. Les paysans, au contraire, n'envisageaient l'insurrection que sous un point de vue de

résistance à un gouvernement qui, après avoir foulé aux pieds leurs croyances religieuses, venait attenter à leur liberté ; et voilà pourquoi la voix de Jacques Cathelineau, le paysan poitevin, put soulever la Vendée tout entière peu de jours après la mort de La Rouërie, ce descendant des vieux chevaliers armoricains, dont tous les efforts étaient restés impuissants !

Cependant la France était devenue une sorte d'arène de carnage où retentissaient les cris les plus forcenés et les blasphèmes les plus épouvantables. Le sang des prêtres, des nobles, des catholiques, coulait à flot ; c'est alors que la Bretagne entière se souleva. Il n'y eut pas de prise d'armes générale ; mais, comme au temps de la Gaule antique, des *bagaudies* se formèrent partout. Ceux dont les pères avaient été persécutés, les mères et les sœurs outragées ; ceux qui avaient vu les patriotes massacrer les prêtres à l'autel, expulser violemment les religieuses des hôpitaux et jeter aux pourceaux les hosties consacrées, tous ceux-là refusèrent de quitter leur pays et leurs familles exposées à tant de maux, pour aller combattre sous les drapeaux de la république. Le 14 mars, jour fixé pour le recrutement, les paysans du Morbihan se rassemblent et marchent sur Vannes. La garde nationale, les bataillons de Maine-et-Loire, ceux du 109e de ligne veulent barrer le passage à cette multitude en furie ; ils sont débordés. La troupe est obligée de faire usage de ses armes. Après plusieurs décharges meurtrières, les insurgés se dispersèrent en laissant entre les mains des vainqueurs un grand nombre de prisonniers. Ceux-ci, interrogés par les révolutionnaires, leur firent tous la même réponse : « Vous avez chassé nos prêtres, vous avez tué le roi ; en vertu de quelle autorité prétendez-vous donc maintenant nous enrôler sous vos drapeaux ? Puisque nous sommes libres, nous ne nous laisserons pas engager par force en qualité de volontaires, et nous resterons dans le pays pour défendre nos prêtres, nos pères, nos mères et nos sœurs. »

De pareils soulèvements éclatèrent dans une foule de localités. Ici on en vient aux mains avec la force publique ; là on se borne à chasser les autorités et les prêtres *jureurs*. Partout le même élan se fait sentir, mais il n'y a nulle part de chefs pour régulariser le mouvement. Après avoir subi pendant quatre ans une effroyable tyrannie, les paysans ont trouvé un jour que le joug n'était plus tolérable, et ils se sont armés sans aucun dessein arrêté ; pour le moment, il leur suf-

fit de voir les patriotes trembler devant eux, et de pouvoir sans contrainte faire expier aux autorités locales, aux gendarmes et aux patriotes exaltés, tous les crimes dont ils se sont rendus coupables envers les prêtres, les nobles et les chrétiens fidèles. Dans l'espace de quelques semaines, les gardes nationales départementales, dont la lâcheté surpassait la férocité, se virent dans la nécessité de confesser leur faiblesse : elles dépêchèrent courriers sur courriers pour implorer le concours des généraux cantonnés dans les départements voisins. Beysser, Bourdonnais, Du Petit Bois et Canclaux se mirent en marche.

Pendant que ces choses se passaient, la Vendée s'était soulevée. En moins de quinze jours, elle s'était donné une armée et des généraux. Les républicains ne purent résister nulle part à ces soldats improvisés. La Bretagne, pays beaucoup plus accidenté que le Poitou et dont les populations sont infiniment moins disciplinables, la Bretagne n'avait pu procéder avec autant de régularité : de là le peu de résultats de sa levée de boucliers. Canclaux, général républicain dont l'humanité contrastait d'une manière si tranchée avec la férocité de certains agents révolutionnaires, comprit combien il serait dangereux pour la république de laisser les Bretons s'organiser à la manière des insurgés vendéens. Tous ses efforts tendirent donc à pacifier momentanément la Bretagne, pour laisser le temps aux armées républicaines d'écraser la révolte dans l'Anjou et dans le Poitou. « Vous savez, citoyens, écrivait le général aux représentants Billaud-Varennes et Sévestre, vous savez quelle est ma façon d'envisager les malheurs dont nous sommes entourés. Vous l'avez vu par vos yeux vous-mêmes, la partie n'est pas tenable. *Plus de deux cent mille hommes* se sont levés en Bretagne dans la dernière quinzaine de mars. Leur rébellion contre la loi naît de beaucoup de causes souvent indépendantes les unes des autres, mais qui se rattachent toutes à deux principes : la religion et la royauté [1]. De l'autre

[1] Quelques personnes se sont étonnées de cet amour subit des Bas-Bretons pour la royauté française, que leurs pères n'aimaient pas, et avec laquelle ils n'avaient eu jusque là aucun contact. Elles oublient que Louis XVI, martyr des révolutionnaires qui attaquaient la religion catholique, devait obtenir et obtint en Bretagne une immense popularité. A partir du 21 janvier 1793, le drapeau blanc devint pour les Bretons l'étendard de la foi, comme le tricolore le symbole de l'impiété et du meurtre. Dans un rapport adressé au gouvernement à la suite d'un

côté de la Loire, les mêmes principes ont mis en jeu d'autres populations. Elles ont pris toutes pour prétexte la loi du 24 février sur le recrutement. Cette loi était nécessaire sans doute ; mais elle a été mal appliquée. *Les peuples que nous avons à combattre ne sont pas aussi faciles à gouverner que les habitants du centre de la France.* Il y a ici une individualité et un amour de chez soi que la liberté n'a pu vaincre, car la liberté a trouvé des leviers opposés aux miracles qu'elle enfante ailleurs. La Vendée se présente plus menaçante : elle a déjà livré des batailles en règle, mis en fuite des généraux, et elle a trouvé des officiers habiles. Il faut donc que la nation accepte la gageure que soutiennent les rebelles : c'est mon opinion ; mais, tout en l'acceptant, il faut calculer qu'avec la guerre à l'étranger, qu'avec nos divisions intestines, il est impossible de fournir à toutes ces provinces. *Par bonheur, en Bretagne les choses n'ont pas tourné si mal.* Le caractère des insurgés n'est pas aussi docile dans les campagnes bretonnes que dans le bocage de l'Anjou ou du Haut-Poitou. Ici ils n'obéissent pas aussi facilement, et ils n'ont peut-être pas aussi le même entraînement que leurs associés au delà de la Loire. Je crois donc que des mesures instantes doivent être prises pour ne pas mettre sur les bras de la république deux embarras à la fois. J'ai parcouru toutes les campagnes insurgées, j'ai vu leurs prêtres et leurs hommes d'action. *Ce n'est pas d'après le plan de La Rouërie qu'ils se sont soulevés.* Le plan de La Rouërie tentait à faire de la Bretagne *ce que le hasard* a fait de la Vendée... La révolte qui vient d'éclater tient à deux causes : A LA PERSÉCUTION CONTRE LES PRÊTRES, ET AU REFUS DES PAYSANS DE PRENDRE FAIT ET CAUSE POUR LA RÉPUBLIQUE : ILS VEULENT RESTER CATHOLIQUES ET NE PAS SERVIR. C'est à vous de voir maintenant si vous pouvez *leur accorder en silence et presque en cachette* l'objet de leurs vœux. Ces insurrections n'ont entre elles aucun accord. *Il est facile de s'entendre avec les prêtres*, de leur dire de retourner dans leurs paroisses, où ils ne seront plus persécutés, et de persuader aux jeunes gens *qu'ils ne partiront pour la frontière que lorsqu'ils en témoigneront le désir*. Les patriotes exaltés se plaindront de cette tolérance : *ils sont dangereux et lâches, pour la plupart, n'allant jamais au combat qu'à contre-cœur et s'enivrant autant de sang que d'eau-de-vie*. Les clubs

voyage en Bretagne, après juillet 1830, Armand Carrel fit ressortir avec beaucoup de talent et de vérité cette association d'idées religieuses et monarchiques.

nous traiteront de républicains tièdes, mais soyez convaincus que tout cela s'en ira en fumée. Proposez-leur de marcher seuls en Vendée ou contre les rebelles de ce pays; *ils reculeront*, *je les connais.* Par leur manière d'agir ils ont compromis la cause nationale. Si on n'eût pas laissé tous ces hurleurs de patriotisme *faire de la liberté en vexant les consciences et en persécutant les nobles et les hommes paisibles*, la nation ne serait pas obligée de songer à une guerre civile, toujours affreuse quels qu'en soient les résultats. Il n'y a plus à revenir là dessus. Il faut triompher de l'insurrection ou périr; mais pour assurer ce triomphe, vous devez faire en sorte d'*isoler ces deux provinces l'une de l'autre.* Empêchez des communications par terre et par mer. ETOUFFEZ L'UNE PAR LA DOUCEUR, AFIN D'ÉTOUFFER L'AUTRE PAR LES ARMES. Si vous leur laissez le temps de combiner leurs tentatives, si un homme comme La Rouërie apparaît, il y a danger pour la république. »

Cette dépêche de Canclaux, dans laquelle le talent du politique et de l'observateur éclate à chaque ligne, devait produire et produisit en effet la plus vive impression sur les deux représentants du peuple. Billaud-Varennes et Sévestre continuèrent à déclamer dans les clubs contre les prêtres et les aristocrates; mais ils firent annoncer sous main aux uns et autres qu'ils pouvaient sans crainte rentrer dans leurs paroisses ou dans leurs châteaux. Les jeunes gens requis pour le service militaire obtinrent, de leur côté, l'autorisation de rester dans le pays. Grâce à cette tolérance, le calme se rétablit peu à peu dans le pays, et tous les projets de révolte furent ajournés jusqu'au moment où l'on viendrait encore attaquer la religion et imposer de nouvelles levées d'hommes.

Cette suspension de la guerre civile en Bretagne fut pour la Vendée une source de désastres horribles et pour la Convention un véritable coup de partie. Sans la dépêche de Canclaux, la république eût peut-être succombé sous la double attaque des ennemis de l'intérieur et de l'extérieur. Les paysans de la Bretagne, qui ignoraient les prodiges d'héroïsme et les succès de leurs frères les catholiques vendéens, s'applaudirent des concessions qu'ils avaient arrachées à leurs ennemis; les patriotes accablèrent de malédictions les *traîtres* qui protégeaient si ouvertement les *brigands :* telle est la marche ordinaire des affaires humaines.

Cependant la Vendée écrasée, la Convention avait pu envoyer en

Bretagne de nouvelles troupes, afin d'étouffer au besoin les premiers ferments d'une autre guerre civile. Lorsque les patriotes se virent appuyés par de nombreux bataillons, ils oublièrent leurs terreurs passées, et, au mépris des conseils si salutaires de Canclaux, les persécutions recommencèrent. On en revint aux visites domiciliaires; les prêtres rentrés dans leurs paroisses furent inquiétés; on introduisit les *assignats* dans ce pays qui refusait de recevoir même les monnaies d'or et d'argent frappées à l'effigie de la république; enfin on appela sous les drapeaux les innombrables réfractaires des années précédentes. Cette conduite imprudente ne tarda pas à porter ses fruits.

Dès la fin de mai 1793, des rassemblements se formèrent dans la plupart des paroisses. Dirigées par quelques hommes intrépides, devenus chefs par le seul ascendant de leur caractère, ces bandes réussirent, grâce à leur parfaite connaissance du pays, à échapper à toutes les poursuites des colonnes mobiles. Comme les Silures de l'armée de Bretagne, que César et Tacite nous représentent divisés en petits pelotons embusqués dans les broussailles ou dans les hautes herbes des marécages, *à la manière des brigands* [1], les insurgés bretons ne sortaient de leurs retraites que par petits détachements, et attendaient l'ennemi derrière les grands fossés qui, en Bretagne, font de chaque champ une véritable forteresse [2]. Une brigade de gendarmerie, une voiture publique chargée des fonds du gouvernement et escortée par des cavaliers, ou bien quelque prêtre jureur allant prendre possession de sa cure à la tête d'une troupe de patriotes armés, étaient-ils signalés sur la grande route : aussitôt les *gars s'égayaient* [3], et tous, le genou en terre, derrière la triple haie d'ajoncs épineux qui défend chaque fossé, attendaient, dans le plus profond silence, que l'ennemi fût à la portée convenable. Au signal du chef, la fusillade éclatait. Débusqués d'un champ, les paysans allaient recommencer la même manœuvre dans un autre. Cette guerre de broussailles, entreprise par de pauvres villageois sans ressources, sans direction militaire, n'éveilla pas dans l'origine l'attention publique : tous les regards

[1] Tacit., *Ann.*

[2] On appelle fossé en Bretagne, un mur de terre de six, sept et huit pieds de hauteur.

[3] Se disséminaient.

étaient fixés sur l'héroïque Vendée. Le nom de *chouans* lui-même n'existait pas encore ; voici quelle en fut l'origine :

Dans la paroisse de Saint-Ouen-des-Toits, département de la Mayenne, vivaient quatre frères, fils de Pierre Cottereau, bûcheron, et d'une pieuse femme ayant nom Jeanne Moyné. L'un des membres de cette famille avait reçu autrefois le surnom de *chouan* (chat-huant), à cause de son caractère peu communicatif et de ses goûts de solitude. Ce surnom se perpétua. Jean Cottereau, ou plutôt Jean Chouan, le second des fils de Pierre Cottereau, exerça dès l'âge de quinze ans le métier de faux-saulnier. On appelait de ce nom de hardis contrebandiers qui, ne s'expliquant pas pourquoi le paysan breton ne payait qu'un sou la livre de sel, tandis que le paysan du Bas-Maine la devait payer treize, faisaient une rude guerre aux *gabeleurs* de la frontière de Bretagne. Dans un grand nombre de ces escarmouches, Jean Chouan, dont la bravoure enthousiasmait ses compagnons, avait réussi, à force d'énergie et d'habileté, à déjouer tous les piéges et à repousser toutes les attaques des agents du fisc. Mais un jour le vaillant jeune homme tomba dans une embuscade. Assailli par des forces nombreuses, il se défendit comme un lion ; blessé, épuisé de fatigue, il fut obligé de se rendre. Il n'y avait pas de merci alors pour les contrebandiers ; la gabelle était sans pitié. Jean fut donc condamné à mort. A cette nouvelle, Jeanne Moyné, restée veuve avec cinq autres enfants, se mit en route pour Versailles, seule, à pied, n'ayant dans sa poche que quelques pièces de monnaie. Après avoir fait soixante-dix lieues en cinq jours, la pauvre mère se présenta à la grille du château, d'où les gardes la repoussèrent avec dureté, malgré ses supplications. Jeanne, tout en larmes, se retirait, lorsqu'un gentilhomme, touché de sa douleur, lui vint en aide et la plaça derrière lui sur le passage du roi. A la vue de Louis XVI, Jeanne Moyné sentit l'espérance renaître dans son âme. Elle se jeta aux pieds du prince :

« Grâce ! grâce pour mon fils, Sire ! Il est faux-saulnier ; mais, je vous le jure, c'est pour donner un peu de pain à sa mère et à ses frères qu'il a péché. »

Louis XVI se laissa attendrir, et la grâce fut accordée. Les Cottereau n'oublièrent jamais la reconnaissance qu'ils devaient au roi très-chrétien. Après la terrible journée du 10 août, Jean Chouan fut le premier à se lever dans le Bas-Maine pour la défense du trône.

Les administrateurs du département de la Mayenne, entourés de gendarmes et de gardes nationaux, étaient venus à Saint-Ouen pour lever un certain nombre de *volontaires;* ils menaçaient de la prison tous les jeunes gens récalcitrants. Tout à coup un homme fend la foule, et d'une voix vibrante : « Non, non, s'écrie-t-il, pas de volontaires ! Si c'était le roi qui nous appelât, nous marcherions tous ; mais aucun d'entre nous n'ira défendre le régime tyrannique que vous appelez la liberté et l'égalité. »

« Bien parlé, Jean, bien parlé ! » s'écrie la foule ; et elle se précipite avec fureur sur les autorités. Gendarmes, gardes nationaux, autorités, tout s'enfuit. Les paysans victorieux choisissent Jean Chouan pour leur capitaine [1]. Un grand nombre de paroisses suivirent l'exemple de Saint-Ouen-des-Toits. La Sarthe et la Mayenne comptèrent bientôt autant de réfractaires que la Bretagne. Ces insoumis, réunis en bandes, commirent sans doute de graves excès, de terribles représailles ; mais, tous les documents contemporains sont là pour l'attester, ce fut l'atrocité des crimes révolutionnaires qui poussa au désespoir et à la vengeance les catholiques populations de l'Ouest. Voici un document que nous empruntons à une histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne, ouvrage composé, d'après les Mémoires d'un ancien représentant du peuple, par un *patriote* de nos jours. Cette pièce jette un grand jour sur les sentiments qui animaient les chouans.

Au président du district de Segré.

« Il est donc décidé, monsieur Bancelin, que nos parents doivent « périr en prison. Eh bien, comme c'est vous, messieurs des districts « et des municipalités, qui les avez injustement mis en arrestation, « c'est à vous que nous nous en prendrons. *Nous ne couperons pas la « gorge à vos parents, comme nous le pourrions par droit de repré- « sailles :* des monstres tels que les républicains français n'ont au- « cune tendresse pour leurs familles ; au contraire, ils ne seraient « pas fâchés de voir morts tous leurs proches, afin d'engloutir leurs

[1] M. Arthur de Gobineau a publié récemment la chronique rimée de Jean Chouan. Ce petit ouvrage est plein d'intérêt. (1 vol., chez Franck, rue de Richelieu.)

« héritages. Mais comme l'insatiable avidité est l'idole à laquelle vous « sacrifiez tous les jours, c'est justement par cet endroit sensible que « nous comptons vous prendre. Nous saurons incendier vos maisons « de campagne, vos métairies et piller vos propriétés. Nos parents ne « sont point cause *que nous nous sommes armés pour défendre notre « honneur et notre liberté* contre la tyrannie de vos affreuses persé- « cutions ; ce ne sont point eux qui nous nourrissent. Vous devez le « savoir aujourd'hui par expérience, votre vie est au bout de notre « fusil, et je vous assure que les patriotes, vos disciples d'erreur et « de mensonge, y contribuent plus que personne, encore bien qu'ils « n'osent s'en plaindre à vous ni à vos pareils, car nous leur casse- « rions la tête s'ils avaient seulement le malheur de dire qu'ils nous « ont vus. Déjà vous ne devez pas ignorer ce qui en est. *Nous connais- « sons tout aussi bien que vous et mieux que vous le droit de la guerre.* « Vous aurez beau nous traiter *d'assassins et de brigands, aucun homme « équitable et instruit n'y sera trompé.* En fait de guerre, tout ce qui « est nécessaire est permis ; *d'ailleurs nous ne faisons que vous rendre « une faible partie des vexations et du mal que vous nous faites souf- « frir depuis longtemps...* Si dans quinze jours nous n'avons pas sa- « tisfaction à l'égard de nos parents, loin de retenir notre monde, « nous serons les premiers à leur donner l'exemple.

« Adieu ; profitez de l'avis, vous messieurs Bessin, Maisonneuve et « autres, tous administrateurs de Segré. Quant au sieur Cholet, on « m'a dit qu'il avait je ne sais quel petit bien dans le district de « Châteauneuf ; j'aurai soin de le recommander à l'ami Coquereau, si « vous n'avez soin vous-mêmes de le dénoncer comme fomenteur de « troubles publics.

« Votre serviteur,

« Loup-Garou,
« chef des timtamares et des fourrés.

« Fait en rassemblement partiel le 20 octobre 1794, an V de la tyrannie française. »

Cette lettre, dont chaque ligne confirme les assertions du général Canclaux, peint les chouans au naturel. Le patriote dont nous avons parlé plus haut reconnaît lui-même la légitimité de leurs griefs et celle de leurs actes. « Faut-il s'étonner, dit-il, qu'après de telles me-

sures (les mesures ordonnées par la Convention), qu'après de telles vexations, il y ait eu des hommes qui, au lieu de se laisser traîner aux pieds de la guillotine ou sur le seuil de leur porte pour y être égorgés, se soient rués avec colère contre tous ceux qu'ils supposèrent rangés par inclination sous la bannière républicaine ? Non ; car un instant ce fut leur vie et celle de leurs familles qu'ils défendirent, et je comprends très-bien les amères paroles de l'un d'eux au président du district de Segré[1]. »

Après avoir cité la lettre du *loup-garou*, le même écrivain ajoute avec une loyauté qui l'honore :

« Combien de faits entièrement inconnus, et cependant comparables à tout ce qui a été articulé de plus fort par les ennemis mêmes de la Révolution, ne pourrions-nous pas citer à l'appui de ces dires ! » Et pourtant c'est sur les victimes que la plupart des historiens de la Révolution, sans en excepter M. Thiers, ont fait peser les plus graves accusations ! On a jeté aux Larochejacquelein, aux Cadoudal et à leurs vaillants compagnons d'armes l'épithète de *brigands*, tandis qu'on trouvait des paroles de justification *pour les tyrans barbouilleurs de lois* dont la main avait tracé les ordres sanguinaires exécutés par les Santerre, les Rossignol et les Thureau[2] ! Au moment où nous écrivons ces lignes, combien d'esprits honnêtes, égarés par de mensongères déclamations, regardent encore les pieux insurgés de l'Ouest comme des brigands altérés de meurtres et de pillage ! On accusait les nobles, dans les premières années de la révolution, d'incendier eux-mêmes leurs châteaux pour déshonorer le régime révolutionnaire. Le même système fut adopté contre les Vendéens et les Bretons, armés pour la défense de leur religion et de leur liberté. Après la défaite de Cholet, Merlin de Thionville écrivait ce qui suit au Comité de salut public :

.... « Bonchamps n'a plus que quelques heures à vivre. Ces lâches ennemis de la nation ont, à ce qui se dit ici, épargné plus de quatre mille des nôtres, qu'ils tenaient prisonniers. *Le fait est vrai,* car je le tiens de la bouche même de plusieurs d'entre eux. Quelques-uns se laissaient toucher par ce trait D'INCROYABLE HYPOCRISIE : je les ai pérorés, et ils ont

[1] *Histoire de la Révolution en Bretagne,* par Duchatelier.

[2] M. de Lamartine qui regarde les guerres de la Bretagne *comme la plus belle chose qui soit au monde,* se réserve de traiter cette matière dans son histoire des Girondins. Un tel sujet est digne du pinceau d'un tel maître.

bientôt compris qu'ils ne devaient aucune reconnaissance *aux brigands;* mais comme *la nation n'est pas encore à la hauteur de nos sentiments patriotiques,* vous agirez sagement en ne soufflant pas un mot *sur une pareille indignité.* Des hommes libres acceptant la vie de la main des esclaves ! cela n'est pas révolutionnaire. *Il faut donc ensevelir dans l'oubli cette malheureuse action ; n'en parlez pas même à la Convention......* LES BRIGANDS N'ONT PAS LE TEMPS D'ÉCRIRE NI DE FAIRE DES JOURNAUX : *cela s'oubliera comme tant d'autres choses !* »

— Les brigands n'ont pas le temps d'écrire ! Ils n'ont pas de journaux pour faire justice de nos mensonges ! — Ces mots sont une horrible révélation, et, je l'avoue, si déloyales que soient les haines révolutionnaires, je m'étonne que la lecture d'une telle lettre n'ait pas rendu plus circonspecte la plume de M. Thiers et celle de bien d'autres avant lui. On sait sous quelles couleurs l'historien du Consulat a peint le héros du Morbihan, l'indomptable Georges Cadoudal. Aux yeux de l'illustre écrivain, les *chouans*, comme les Jésuites, n'ont point été calomniés par des ennemis : ils méritent également les uns et les autres l'exécration générale. Mon intention, assurément, n'est point de tracer ici un panégyrique : c'est de l'histoire que j'ai la prétention d'écrire ; mais je me regarderais comme complice de la coupable partialité de mes devanciers si je ne faisais connaître un fait que trop de gens ont eu intérêt à dissimuler pour que la majorité des lecteurs ait pu en avoir connaissance. Voyant combien était puissante l'influence religieuse et morale exercée par les troupes catholiques, les révolutionnaires s'efforcèrent de l'anéantir en déshonorant les chouans. On fit sortir des bagnes une partie des criminels qui y croupissaient ; on les affubla de costumes bretons, on leur attacha un chapelet au cou, un scapulaire sur la poitrine, puis on les lâcha dans les campagnes, en leur imposant pour seule mission celle de piller, d'incendier et de massacrer. On juge si ces missionnaires du crime, connus dans tout le pays sous le nom de *faux chouans*, s'acquittèrent dignement de leur office ! « J'ai rencontré, écrivait le général Rossignol, à la date du 15 germinal an II (4 avril 1794), j'ai rencontré *quelques bandes de nos amis* qui font parfaitement bien leur besogne : *ils tuent tout le vieux levain de patriotes tièdes* que la guillotine n'a pas retranchés du sein de la république ; mais il faut y regarder à deux fois : ces enragés-là *ont été démasqués par les* VRAIS *brigands,* et ils disent qu'il n'y a plus de sécurité pour eux. Les chouans les atta-

quent; ils les reconnaissent au parler et aux cheveux qui n'ont pas encore pu pousser assez longuement. *Je pense qu'on pourrait les utiliser ailleurs :* ils ont fait leur coup ici; *ils ont fait abhorrer les brigands, nous n'en demandions pas davantage.* Il y a fureur partout contre ces monstres : les patriotes s'enthousiasment au récit des horreurs qu'ils commettent, et quand la nouvelle de quelques crimes bien horribles nous arrive, je lâche les gardes nationales, qui ne font pas de quartier. »

Dans une lettre du général Krieg, officier aussi loyal que Rossignol était vil, nous trouvons des aveux non moins explicites :

« Ne t'étonne pas, écrit ce général au représentant Bollet, ne t'étonne pas de tous les crimes dont nous sommes inondés : les patriotes du pays crient beaucoup pour peu de chose; ils ont tellement peur qu'il faudrait une garnison pour garder chaque maison. Le fait est que, sauf le cas de guerre, après la paix qu'on a faite contre mon gré, et dont les rebelles du Morbihan ne se souciaient guère plus que moi, il n'y a pas, de leur part, tous les crimes qu'on leur attribue. Ce sont de bons soldats et de braves gens, *un peu trop pris de fanatisme peut-être ;* mais chacun a le sien en ce bas-monde. Ils ont celui de la ci-devant religion, nous celui de la liberté. *Ce qui fait le mal dans ces contrées, ce sont les galériens qui y fourmillent et dont on a fait de véritables chouans de contrebande.*

« Il est temps d'arrêter ces brigandages, *dont les brigands ne sont pas plus dupes que les administrateurs.* On les appelle les *faux chouans.* Dis donc à Hoche et à Chérin de faire sabrer toute cette canaille. »

Hoche, qui était encore plus un politique qu'un soldat, se garda bien de suivre les conseils du brave Krieg. Il laissa faire les *faux chouans,* lesquels exercèrent leurs brigandages des bords du Morbihan jusqu'au fond de la Basse-Normandie. Malgré toutes ces machinations, les *vrais chouans* restèrent « *de braves gens* » pour le peuple des campagnes de l'Ouest. La ballade suivante, qui se chante encore dans les deux évêchés de Vannes et de Cornouailles, en peut rendre témoignage :

« Les vieillards et les jeunes filles, et les petits garçons, et tous « ceux qui sont incapables d'aller se battre, diront dans leurs ma- « sons, avant de se coucher, un *Pater* et un *Ave* pour les chouans.

« Les chouans sont des hommes de bien, ce sont de vrais chré- « tiens; ils se sont levés pour défendre notre pays et nos prêtres.

« S'ils frappent à votre porte, je vous en prie, ouvrez leur : Dieu de « même, mes braves gens, vous ouvrira un jour[1]. »

Quand un siècle aura passé sur nos luttes intestines, l'histoire, devenue impartiale, jugera les chouans comme les ont jugés Canclaux, Krieg et les populations rurales dans la Bretagne ; elle dira, avec le général Foy, que nulle part ailleurs on ne vit tant de noble vaillance et une aussi grande unanimité de dévouement que parmi ces paysans-soldats, auxquels il est permis d'appliquer ces mots des gardes nationaux de Brest à propos de l'intrépide Féburier :

« Vraiment ces hommes avaient des cœurs bretons ; il n'y avait qu'eux dans le pays qui eussent de la religion, car eux seuls avaient le courage de la professer ouvertement. »

III

Nous croyons avoir suffisamment démontré, dans les pages qui précèdent, que la *chouannerie* fut une levée de boucliers plutôt religieuse que politique. Toutefois, un point nous reste encore à mettre en lumière, c'est que, dans la Basse-Bretagne, l'énergie des croyances catholiques à l'époque des guerres civiles était telle, que presque tous ceux des émigrés qui prirent terre dans ce pays se sentirent comme entraînés par l'exemple à abjurer leurs fatales erreurs et moururent en héros chrétiens.

Le comte Joseph de Puisaye, gentilhomme du Perche, ancien membre de l'Assemblée constituante, errait depuis plusieurs mois en Bretagne sous le coup d'un arrêt de mort. Etranger à la province, cet homme conçut la pensée hardie d'organiser la chouannerie d'après un plan analogue à celui de La Rouërie, et de se faire proclamer chef suprême de l'insurrection. Souple, insinuant, actif, éloquent, Puisaye réussit en peu de temps à rallier autour de lui les principaux chefs de bandes, et, chose vraiment merveilleuse, à faire plier sous le joug de son autorité deux classes toujours réfractaires en Bretagne à tout esprit de discipline, les paysans et les gentilshommes. Bientôt, ce qui ne s'était pas encore vu depuis le commencement de la lutte, les insurgés des Côtes-du-Nord, de l'Ille-et-Vilaine et du Finistère purent entrer en rapport avec ceux du Morbihan et de la Mayenne. Un grand

[1] *Chants populaires de la Bretagne*, recueillis par M. de La Villemarqué, t. II, p. 144, 3e édit.

pas était fait vers une organisation à peu près régulière : la guerre civile se présentait, cette fois, avec des chances réelles. Mais Puisaye ne se hâta pas d'en donner le signal. Imbu de l'idée très-fausse que rien ne se pouvait faire d'important en Bretagne sans le concours du gouvernement britannique, il consulta l'Angleterre avant de tirer l'épée, au lieu de profiter du moment favorable, ainsi que le lui conseillaient la plupart de ses lieutenants. « Avec ses ruses diplomatiques et ses demi-confidences, disait de son chef le brave Forestier, c'est l'abbé Bernier cherchant toujours à intriguer, mais n'aboutissant à rien. L'abbé Bernier n'avait pas lui, par exemple, effroi d'une bonne prise d'armes. M. de Puisaye la redoute, non pas dans l'intérêt de sa conservation, je le crois aussi bon tenant qu'un autre, mais par des idées qui ne sont qu'à lui. Il a des relations très-suivies avec les Anglais. Ceux-ci lui promettent monts et merveilles. Leur correspondance est d'or, mais leurs actes ne produisent pas même du fer. Les Anglais, qui nous ont exposés en vain à Granville, dominent complétement cet esprit, d'ailleurs si positif. Il croit qu'il est inutile de verser le sang, et que sa diplomatie nous fera triompher de la république. Cela n'est guère croyable. Le comte s'est persuadé que le cabinet de M. Pitt entre dans ses vues... L'impression que leurs propositions à l'armée d'outre-Loire m'ont laissée, et ce je ne sais quoi qui nous rend ennemis de l'Angleterre par un instinct que je ne puis que mal définir, s'opposent à ce que je partage de pareils pressentiments. Mais M. de Puisaye est autorisé par les princes ; il agit en leur nom... Notre chef, qui est un homme abondant en ressources, et qui a toujours une queue à coudre à tout événement inattendu, est averti par l'Angleterre qu'elle doit être incessamment attaquée sur ses propres côtes par une expédition dont les préparatifs se font secrètement dans les ports de l'Océan... M. de Puisaye ne voudrait pas qu'un coup de fusil fût tiré avant tout cela. Il a promis aux Anglais, en cas d'expédition, de faire en leur faveur une diversion puissante, et il me charge de vous prier, ainsi que nos autres camarades du bocage, de faire plus que jamais les rebelles. Si nous parvenons par notre attitude à arrêter cette expédition, *dont ils ne craignent les dangers que par rapport à leur commerce*, les Anglais promettent de mettre à la disposition de la Bretagne et de la Vendée toutes les armes et toutes les munitions dont nous avons besoin. Mon plan à moi et celui des chefs du Morbihan diffèrent un peu. Mieux vaudrait laisser les républi-

cains s'embarquer contre l'Angleterre, et, pendant cette absence, marcher sur Nantes, où nous pourrions être plus heureux que du temps de M. Cathelineau. Par la possession de cette ville, nous joindrions la Bretagne à l'Anjou et au Poitou : nous tiendrions l'embouchure de la Loire et nous pourrions réparer nos défaites. *Mais M. de Puisaye ne comprend la guerre civile que par l'étranger;* il croit à l'Angleterre, et, quoique bien sûr qu'il s'abuse, je ne veux cependant pas contrarier ses vues... Le printemps doit nous amener de grands événements. Pour vous y préparer, donnez à plein collier sur les bleus : inquiétez-les partout. Délivrer l'Angleterre de cette expédition, que nous en reviendra-t-il ? Sans doute encore des déboires. Mais M. de Puisaye tient à ce plan ; réalisez-le, et nous verrons après.

« Quant à moi, je ne vous cache pas, mon cher Duperrat, *que j'aimerais mieux combattre les sans-culottes d'abord, sauf à faire en même temps expier aux Anglais leur haineuse perfidie contre la France.* »

Cette lettre mérite d'être lue attentivement à plus d'un titre : le cœur et l'énergie d'un Breton et d'un Vendéen y éclatent pour ainsi dire à chaque ligne. Ne point compter sur l'étranger; laisser les républicains se venger de l'Angleterre, et, pendant ce temps-là, marcher sur Nantes pour relier la Bretagne au Poitou et à l'Anjou, tel était le plan de Forestier, tel était celui de Georges et de tous ses braves lieutenants. « *J'aimerais mieux combattre les sans-culottes d'abord, sauf à faire en même temps expier aux Anglais leur haineuse perfidie contre la France!* » Ces paroles ne sont-elles pas dignes du pays qui donna à la France du Guesclin, Clisson et le connétable Arthur de Richemont, et n'est-il pas tout simple que les fils de ces champions de la religion et de la liberté aient cru, en 1815, devoir proposer au maréchal Davoust de se joindre aux *bleus* pour marcher contre les Prussiens?

Puisaye, homme d'intrigue et de diplomatie, ne comprit pas tout le parti qu'il pouvait tirer de l'énergie bretonne et du dévouement vendéen, excités par la foi et par le patriotisme. Ne tenant aucun compte de la haine implacable que, depuis treize siècles, les Bretons avaient toujours montrée contre les *Saozons* [1], il fit parler les princes émigrés et comprima l'enthousiasme populaire. Toutefois, telle était dans les provinces de l'Ouest l'horreur excitée par l'impiété et par la férocité

[1] Les Saxons. C'est le nom que les Bretons donnent toujours aux Anglais.

révolutionnaires, que rien ne put dégoûter les paysans de la guerre civile. Les maux qu'elle entraînait étaient pourtant horribles, mais tout paraissait préférable à la domination des *patriotes.* « Nous avons parcouru les départements de la ci-devant Bretagne, écrivaient les deux représentants Faure et Bollet à la Convention nationale, après la chute de Robespierre, de Couthon et de Saint-Just (29 septembre 1794). Nous avons attentivement examiné les dispositions du peuple, et nous croyons qu'il sera difficile, même avec des voies de douceur paternelle, de calmer les fureurs que le régime de proscription a fait naître. *Il n'y a pas une lieue sur cent* où il ne se trouve des chouans armés et prêts à tout risquer pour tuer des patriotes. Ce n'est pas ici une guerre en règle comme de l'autre côté de la Loire on la faisait l'année dernière : c'est une suite d'escarmouches et d'embûches *qui consomment plus de soldats en un jour qu'une bataille dans toutes les règles...* Nous avons eu des entretiens avec quelques chouans qui étaient prisonniers ; ces fanatiques ne respirent que vengeance... *Ils disent qu'ils aiment mieux mourir que de vivre sous un gouvernement* QUI N'A PAS DE DIEU, *qui persécute les prêtres et qui tue les femmes et les enfants.* Ces plaintes sont sans doute exagérées. Cependant nous devons dire que nous avons recueilli sur les lieux de bien tristes détails sur la conduite de quelques généraux et de certains délégués de la Convention. Le *zèle* les a poussés trop loin... On cite des faits horribles d'atrocité... Ainsi, à Brest, les juges du tribunal révolutionnaire ont eu l'infamie de violer les cadavres des jolies suppliciées, et cela à la face du peuple, dans un amphithéâtre de dissection... Dans les campagnes, dont il aurait fallu ménager les entêtements populaires, *on n'a rien respecté...* Quelques semaines avant notre arrivée, on a arrêté dans le ci-devant village de Saint-Georges-le-Fléchard un ex-noble nommé de la Raitrie. C'était un tout jeune homme qui n'avait pas encore seize ans : il avait servi parmi les brigands et s'était, dit-on, battu bravement. Il était couvert de blessures, et, au lieu de l'achever sur le lieu, on eut la cruauté de le conduire à Laval, où son sang marquait toutes les rues. Pour le faire mourir sur la guillottine, on a attendu les quelques jours qui lui manquaient, et le jour de ses seize ans on l'a jugé et exécuté.

« Tout cela, envenimé par la passion, a dû retentir jusque dans le fond des forêts..... Nous avons pris des mesures pour faire cesser ces *impolitiques atrocités* qui ont enlevé à la patrie tant de défen-

seurs. Le ci-devant Puisaye a profité de cela pour ameuter un parti qui devient formidable..... N'écoutez pas les haines qui vous demandent d'appliquer indéfiniment le système de terreur. »

Telle était, en 1794, la situation de la Bretagne. La chouannerie avait cent mille hommes sous les armes. Si à cette époque un prince de la maison de Bourbon était venu prendre part à la lutte et faire cesser les rivalités des chefs bretons et vendéens, il est très-probable que les insurgés, maîtres de tout l'ouest de la France, eussent pu y proclamer la royauté. Mais il est, à ce qu'il paraît, dans la destinée des défenseurs de la vieille monarchie d'être toujours les victimes de l'impéritie des courtisans et des menées occultes d'intrigants de bas étage[1].

Aucun prince ne descendit sur les rivages de Bretagne, et malgré

[1] M. Crétineau-Joly, dans son *Histoire de la Vendée militaire* (t. II, p. 335, 2e édition), a écrit les paroles suivantes, qui nous paraissent frappantes de vérité :

« Lorsque les royalistes ne marchent pas courageusement, comme dans l'Ouest, à l'assaut de la Révolution, ou ne meurent pas en glorieux martyrs sur un échafaud, ils se laissent effacer par les intrigants ou dominer par des meneurs en sous-ordre. Toute la tactique de ces faux politiques s'imposant à la direction des affaires consiste à égarer l'opinion des riches propriétaires et à bercer les espérances crédules de la masse par de providentiels retours... On séduit l'honnêteté et la confiance en parlant à mots couverts de mystérieuses ramifications. On flatte les penchants qui portent plus ou moins tout homme de foi vers le merveilleux... et à l'aide de ce levier on se crée un pouvoir factice qui n'est maintenu que par la duplicité. Cette position de prophètes en expectative a plus d'une fois, dans le cours de la Révolution française, compromis les hommes d'action, fait tuer les braves et déjoué l'habileté des sages. Elle n'a laissé de vivace *que la crédulité, qui, pour s'entretenir dans ses songes, court au-devant de toutes les menteuses promesses et se fait prendre à toutes les amorces.* »

Tout le monde a entendu parler du fameux abbé Bernier. Un autre ecclésiastique, dont l'abbé Maury disait qu'il était homme à désunir jusqu'aux légions célestes, l'abbé Brottier, se signala aussi par ses intrigues. Cet homme, l'un des plus grands écrivassiers de son temps, adressait incessamment à Londres, sous le titre de *notes confidentielles*, toutes les rêveries qui naissaient dans sa cervelle.

L'émigration et les princes furent les dupes des récits absurdes de cet

les répugnances hautement manifestées d'un grand nombre d'émigrés, l'expédition de Quiberon fut résolue. Il n'entre pas dans notre plan de donner ici une relation stratégique de cette désastreuse expédition. Tout le monde sait que, plein de mépris pour la manière de combattre des chouans, le comte d'Hervilly, qui commandait les émigrés à la solde de l'Angleterre, perdit en vaines discussions plusieurs jours dont il eût fallu profiter pour pénétrer dans l'intérieur, comme le voulaient les chefs bretons, et pour écraser les détachement épars de l'ennemi. La presqu'île de Quiberon fut le théâtre d'une effroyable défaite. Hoche, qui rêvait peut-être alors le rôle de dictateur dont s'empara plus tard Bonaparte, avait quitté le Morbihan peu de temps après sa victoire, sous prétexte de poursuivre la colonne de Tinteniac, laquelle avait envahi les Côtes-du-Nord.

Ce fut le général Lemoine, républicain exalté et féroce, qui reçut la mission de faire exécuter les prisonniers, parmi lesquels se trou-

homme, dont la candide bonne foi n'était surpassée que par son orgueil et son ambition.

Charette avait repoussé les conseils de cet intrigant. Aussi le premier usage que fit Brottier de ses pouvoirs, ce fut de calomnier l'illustre général. « Charrette, écrivait-il aux princes, *est un constitutionnel, un royaliste équivoque, reculant dans la lutte et cherchant à transiger avec la Convention, qu'il faut toujours combattre.* (Aujourd'hui on se borne à jeter le titre de *ralliés* à ceux qui se moquent de certaines rêveries.) Le général est mal vu des officiers et des paysans de la Vendée : *on lui reproche de ne pas tenir au feu!* »

Charrette accusé de lâcheté ! C'est le comble du délire. Nous avons entendu pourtant de nos jours plus d'une accusation de cette force contre les hommes les plus éminents et les plus honorables du même parti. A l'époque de l'expédition de Quiberon, l'agence royaliste de Paris, dont l'abbé Brottier était le chef, sembla prendre à cœur en quelque sorte de faire échouer tous les plans des chouans. Ce furent les circulaires de ce comité qui empêchèrent les chefs royalistes de combiner leur mouvement avec celui des insurgés du Morbihan. « Si les Vendéens et les chouans du Maine et de Fougères ne firent pas leur mouvement, dit Napoléon dans ses Mémoires; si l'expédition échoua par ce défaut de coopération de tous les chefs vendéens, c'est à l'agence royaliste qu'il faut l'imputer. »

Pendant la dernière bataille électorale, les mêmes intrigues ont prévalu. On sait ce qui en est résulté.

vait, comme on sait, l'élite des officiers de la marine française. Il n'existe pas dans les annales de notre nation de jour plus lamentable que celui où périrent, comme de vils criminels, ces vaillants gentilshommes qui, sur les vaisseaux de la France, avaient tant de fois vaincu les Anglais dans l'Atlantique et dans les mers de l'Inde. Mais ce jour-là fut aussi pour la noblesse française l'un des plus beaux, le plus beau peut-être de son histoire, car ses généreux membres expièrent à la manière des martyrs les déplorables égarements de leur ordre pendant le siècle qui allait finir.

L'administration du Morbihan était alors composée d'ardents révolutionnaires dont la lâcheté, nous l'avons déjà dit, surpassait la férocité. Appuyés par le procureur général de Vannes, homme d'un caractère cruel et inflexible, ils obtinrent facilement du Comité de salut public l'arrêt de mort de tous les prisonniers. Le 9 thermidor (27 juillet 1795), le comte de Sombreuil, l'évêque de Dol, Soulanges, La Landelle, Rieux, Petit-Guyot, douze prêtres et un certain nombre d'officiers royalistes furent traduits devant une commission militaire instituée à Auray. L'évêque de Dol, Mgr de Hercé, était dans les prisons d'Auray depuis quelques jours lorsqu'on vint le chercher pour le conduire au tribunal. A la vue du vénérable prélat, tous ses compagnons de captivité tombèrent à genoux.

« — Mes enfants, leur dit le saint évêque, je vous bénis et je prie Dieu qu'il vous fasse à tous miséricorde ! »

Ce fut Sombreuil qu'on interrogea le premier.

« — J'ai vécu, s'écria-t-il, et je mourrai fidèle à mon Dieu et à mon roi. Prêt à paraître devant le souverain juge, je jure sur l'honneur qu'il y a eu capitulation, et qu'on s'est engagé à traiter les émigrés comme des prisonniers de guerre. J'en appelle au témoignage des soldats qui m'entourent. »

Plusieurs républicains affirmèrent qu'en effet la capitulation avait été proposée par Humbert et acceptée par Sombreuil, *qui n'en avait excepté que lui.* Mais Lemoine avait choisi des bourreaux et non des juges. Les condamnés furent conduits à Vannes pour y être exécutés. Il y avait, ce soir-là, un grand bal chez les administrateurs du département. Le *Journal de l'administration départementale du Morbihan*, qui rend compte de cette fête, parle de « discours prononcés par les clubistes, d'hymnes chantées en chœur par les citoyennes de Vannes, discours et hymnes qui, ajoute le journaliste, ont été sui-



vis d'un solo de violon exécuté par Boyer et vivement applaudi! »

La fête durait encore lorsque les condamnés furent extraits de la prison. On leur lia les mains derrière le dos, et on les dirigea vers la Garenne, promenade publique de Vannes. Pendant la route, Mgr de Hercé, remarquant que le peuple, à la vue de ses cheveux blancs, fondait en larmes, se pencha vers ces pauvres gens, et leur dit avec attendrissement :

« — Ne pleurez pas, mes enfants; nous autres prêtres nous n'étions venus ici que pour vous convertir et pour mourir. »

Arrivé à la Garenne, le prélat s'agenouilla, et dit à un soldat de lui ôter son chapeau, afin qu'il pût adresser, avec tout le respect convenable, sa dernière prière à Dieu. Sombreuil s'élança auprès de l'évêque.

« — Arrête! dit-il au républicain, tu n'es pas digne de toucher ce chapeau! » Et comme il ne pouvait se servir de ses mains, il l'enleva avec ses dents.

On vint dire à Sombreuil de se mettre à genoux.

« Volontiers, répondit-il, et j'adorerai la justice de mon Dieu! »

Quelques instants après, tous ces chrétiens fidèles étaient dans l'éternité.

Les exécutions continuèrent avec une effroyable régularité.

C'est dans un champ situé à un quart de lieue d'Auray que furent fusillés la plupart des royalistes. Plusieurs, parmi ces infortunés, avaient depuis longtemps déserté les croyances paternelles; mais dès que la main de Dieu se fut appesantie sur eux, la religion reprit tout son empire sur leur âme. La piété profonde dont quelques vieux gentilshommes bretons donnaient l'exemple ne tarda pas à remplir tous les cœurs.

Le comte de Soulanges, ancien chef d'escadre, et le comte de Kergariou de Locmaria, capitaine de vaisseau, dirigeaient les pieux exercices de préparation à la mort. On leur avait offert de la paille pour se coucher; ils la refusèrent :

« Nous n'avons besoin, dirent-ils, que d'un peu de lumière pour prier. »

Enfermés dans une ancienne chapelle que les républicains d'Auray appelaient l'*antichambre de la mort,* tous les gentilshommes condamnés s'agenouillèrent autour du comte de Kergariou, qui leur récita l'office des morts. Auprès de ce vieux marin, célèbre par plus d'un

glorieux combat, se tenait l'un de ses neveux, Henri Delage de Volude, chevalier de l'ordre de Malte. Ce jeune Breton faisait l'admiration de tous ses compagnons d'infortune par la ferveur de son angélique piété. « Ses pleurs, dit un témoin de cette scène touchante, son visage pâle et flétri par la douleur, ses longs regards que l'amour de Dieu élevait vers le ciel et que la pénitence ramenait vers la terre, ses discours où régnait, avec le ton passionné de l'adolescence, l'austérité de la vieillesse, tout en lui rappelait ces premiers martyrs que leur piété conduisait à l'héroïsme et consacrait à la vénération des siècles. »

Comme ce jeune homme paraissait encore plus jeune qu'il ne l'était réellement, quelques-uns de ses compagnons l'engagèrent à se donner une ou deux années de moins que son âge véritable, pour pouvoir échapper à la mort.

M. de Volude s'approcha de son oncle, et d'un ton qui annonçait une résolution bien arrêtée :

« Pensez-vous, lui demanda-t-il, que la vie soit d'un prix égal à la vérité?

— Selon moi, il vaut mieux mourir que de l'acheter par un mensonge, répondit le pieux Kergariou.

— C'est ce que je pensais, » dit avec simplicité le jeune chevalier de Malte.

Au milieu de toutes les angoisses de cette cruelle situation, quelques prisonniers avaient manifesté le désir de prendre un peu de nourriture.

« — Enfants, leur dit M. de Kergariou d'une voix grave, ne nous occupons que de nos âmes! »

L'office des morts achevé, M. de Soulanges rappela de la manière la plus touchante à ses compagnons les souffrances de leur Sauveur. Après l'amiral, son valet de chambre se leva. Cet homme, inspiré par l'approche du supplice, fit entendre des paroles d'une incomparable éloquence. Il communiqua tellement sa foi et sa charité à ses compagnons de captivité, que tous, se dépouillant du peu d'argent et d'effets qui leur restaient, les offrirent aux soldats républicains en signe de réconciliation, déclarant qu'ils pardonnaient de tout leur cœur à leurs ennemis, comme Jésus, leur divin maître, avait pardonné à ses bourreaux.

L'un des prisonniers, ancien officier du régiment de La Châtre, poussa encore plus loin l'esprit de sacrifice. Un lieutenant de vais-

seau, qui, dans la guerre d'Amérique, avait donné des preuves de la plus éclatante bravoure, M. de Courson de la Villehelio, avait proposé à ses camarades de se jeter sur le détachement de douze hommes qui les gardait, et de recouvrer leur liberté en tuant ces soldats. Le vieil officier de La Châtre, regardant un tel projet comme un crime, crut, par principe de conscience, devoir en avertir l'autorité républicaine, qui prit aussitôt des mesures pour empêcher l'exécution du complot.

En sortant de la prison pour se rendre au lieu où ils devaient être fusillés, M. de Kergariou, sur le front duquel semblait déjà rayonner l'auréole des élus, se tourna vers ses compagnons :

« Messieurs, leur dit-il, aucun de vous, certes, n'a besoin qu'on lui apprenne à mourir : mais, comme votre ancien, je réclame l'honneur de marcher le premier à la mort.

— Oui, oui, à vous cet honneur ! » s'écrièrent tous les prisonniers.

Pendant qu'on leur liait les mains :

« Mes amis, ajouta le vieux marin, je vous propose d'aller au supplice pieds nus, pour imiter la passion de notre Sauveur. »

La plupart des royalistes suivirent l'exemple de M. de Kergariou et se déchaussèrent.

Le noble vieillard pouvait à peine marcher. Les soldats républicains, auxquels il inspirait un vif intérêt et la plus profonde pitié, voulurent le faire monter sur une charrette :

« Merci, leur dit-il, Dieu me donnera la force d'aller jusqu'au bout ! »

Non loin de la place désignée pour l'exécution, quelques misérables eurent la lâcheté de siffler les condamnés et de les accabler d'injures. Ceux-ci continuèrent à se frapper la poitrine et à prier avec ferveur, trop heureux sans doute d'avoir un nouveau trait de ressemblance avec le divin modèle. Pendant plusieurs jours, des décharges répétées glacèrent d'effroi les habitants d'Auray. Un petit nombre de prisonniers réussit à s'échapper. C'est dans leurs lettres et dans leurs écrits qu'ont été puisés tous les détails qu'on vient de lire. Quelques-unes des victimes, peu d'instants avant d'aller à la mort, purent écrire quelques lignes à leurs parents [1]. D'autres confièrent leur testament à des mains fidèles. Une noble et chevaleresque famille de la Bretagne conserve précieusement l'un de ces actes de martyrs. Un

[1] Mme la comtesse Marie de Courson de la Villehélio reçut de son frère quelques lignes écrites avec son sang, peu de minutes avant l'exécution.

an avant l'expédition de Quiberon, Marie Urvoy de Portzamparc, lieutenant de vaisseau, né à Plounevez-Mouédec, ancien évêché de Tréguier, avait écrit ses dernières volontés, à Aix-la-Chapelle. Nous sommes persuadés que tous les Bretons, que tous les catholiques, que tous ceux qui savent encore apprécier la foi et l'honneur ces deux vertus de la vieille France, liront comme nous avec admiration et avec respect quelques extraits du testament de Portzamparc, extraits que l'abbé Trévaux nous a fait connaître.

Après avoir rendu grâce au Seigneur de tous ses bienfaits, et s'être mis sous la protection de la bienheureuse Vierge Marie, M. de Portzamparc s'exprime ainsi :

« O ma femme ! ô mes enfants ! objets continuels de mes sollicitudes, de mes pensées, des plus vifs et des plus tendres sentiments de mon cœur ! ô vous que j'ai laissés au milieu des dangers, des malheurs et des fléaux qui accablent notre patrie ! que la paix de Dieu soit avec vous ! qu'il daigne répandre sur vous ses grâces et ses abondantes bénédictions ! Qu'il conserve dans vos cœurs les précieux sentiments de notre sainte religion catholique, apostolique, romaine ! Qu'il vous donne les forces de l'Esprit saint pour vous maintenir fermes dans la foi, à quelque prix que ce puisse être ! Que l'espérance du prix infini du sang de Jésus-Christ vous soutienne, et que toutes consolations vous soient accordées par le don de son saint amour, l'humilité avec une parfaite soumission à sa sainte volonté ! Tout pour Dieu ! tout pour sa gloire ! »

Après cet exorde, que nous citons *in extenso*, parce tout l'esprit de la vieille Bretagne est là, M. de Portzamparc fait connaître quelle a été sa situation depuis que les crimes révolutionnaires l'ont forcé de quitter sa chère Bretagne. S'adressant à sa femme et surtout à ses enfants, il leur déclare que la première de toutes ses volontés est « que, si la profession de la sainte religion catholique, apostolique, romaine, n'est pas exercée en France, ils quittent tout, ils abandonnent tout, et se retirent de cette terre de désolation, pour la gloire de Dieu et le salut de leurs âmes ; qu'ils soient toujours disposés à supporter l'humiliation et la pauvreté pour conserver la foi ; que, par esprit de religion, ils pratiquent la charité à l'égard de leurs frères égarés ; qu'ils fassent du bien aux révolutionnaires pour remplir le devoir du prochain, mais sans faire d'alliance avec eux, car la corruption est contagieuse. »

M. de Portzamparc recommande ensuite à sa femme d'acquitter avec la plus grande exactitude toutes les dettes qu'il a pu contracter, d'exprimer sa reconnaissance à tous ses amis, à tous ses vieux serviteurs, et il termine son testament par ces paroles, sorte de pressentiment de sa fin prochaine :

« Si Dieu dispose de mon âme, je vous la recommande à vous tous que j'ai tant aimés sur la terre. Vivez en paix et en grâce devant Dieu. Je lui offre d'avance le sacrifice de ma vie en union à la mort que Jésus-Christ a soufferte pour nous sur la croix..... Si nous ne pouvons nous réunir dans cette vallée de larmes, que Dieu nous rassemble dans sa gloire et que sa volonté soit bénie ! »

C'est ainsi que s'exprimaient, du temps de saint Louis, les chevaliers bretons qui suivirent Pierre Mauclerc à la croisade. Nous l'avons dit ailleurs, la piété des Godefroy de Bouillon et des Alain Fergent vivait encore dans l'Ouest à la fin du XVIIIe siècle. De là cet esprit de confraternité, inconnu dans le reste de la France, et qui existe encore entre les paysans et les gentilshommes de la Bretagne et de la Vendée ; de là tous les prodiges de dévouement et d'héroïsme qui ont immortalisé *ce peuple de géants.* M. de Talleyrand disait souvent que c'était la lutte des Bretons et des Vendéens qui avait surtout fait comprendre à Bonaparte la nécessité de rétablir le culte en France. Avant lui les Canclaux, les Bollet et quelques autres avaient indiqué cette nécessité. Ce n'est donc pas en vain que tant de sang catholique a été versé : il a servi à cimenter la réconciliation de la France avec la religion. Aujourd'hui, des guerres civiles et de l'expédition de Quiberon, le seul souvenir qui se perpétue parmi les paysans du Morbihan est un souvenir purement religieux. On a oublié les fautes de Puisaye et de d'Hervilly, les malédictions de Sombreuil contre les traîtres, et même la férocité de Lemoine ; on ne se souvient plus que de l'héroïsme chrétien des victimes. Le peuple a nommé le champ où tant de braves ont péri, *le Champ des Martyrs.* Dénomination sublime qui atteste, comme nous l'avons dit au commencement de cet article, que les Bretons, en prenant les armes, auraient tous pu adopter pour devise ces mots écrits dans le testament d'Urvoy de Portzamparc :

« Tout pour Dieu ! Tout pour sa gloire ! »

Ces belles paroles sont encore inscrites sur la bannière aujourd'hui

toute *pacifique* de la Bretagne. Tout pour Dieu et pour sa gloire, c'est-à-dire, tout pour le bien, pour le beau, pour le vrai, pour le juste! C'était autrefois la pensée de nos pères, alors que Dieu se servait des Français comme des instruments de sa prédilection : *Gesta Dei per Francos.*

Aurélien de Courson.

UNE AFFAIRE D'AVANT-GARDE

CONTRE L'ÉGLISE.

Le mois d'août finissait ; la politique était muette ; la petite session s'achevait, et les députés, partant pour leurs vendanges, disaient adieu aux ministres partant pour les eaux. Comme il est ordinaire en cette saison, il y avait trève pour les combats de la presse ; la polémique prenait ses vacances ; les journaux étaient à jeun, et, comme il est ordinaire aussi, ils remplissaient leurs colonnes vides avec les interminables comptes-rendus de ces innombrables distributions de prix qui promettent tant de grands hommes à la France et qui lui en donnent si peu.

Ces listes de noms obscurs et qui sont rarement destinés à sortir de leur obscurité, ces discours latins que personne n'entend, ces discours français que personne ne lit ; ces harangues de professeurs devant des écoliers impatients de partir pour les vacances, inattentif et malencontreux auditoire ; ces *réclames* des maîtres de pension, qui, sur cette quatrième page du journal où chacun vante sa marchandise, entre les cols en crinoline et la pommade du lion, font enregistrer les succès de leurs élèves comme un éleveur les prix remportés par ses chevaux : tout cela d'ordinaire passe fort peu bruyamment devant

le public. Le public, lui aussi, prend ses vacances ; il part pour les eaux, il va ouvrir la chasse ; le journal le moins rempli est à ce moment le meilleur possible, comme la harangue la plus courte est la meilleure possible pour les écoliers.

Mais cette année il n'en sera pas de même. Une harangue de professeur aura fait événement ! Une des vingt mille distributions de prix qui se répètent par toutes les villes, bourgs, bourgades et villages de France, celle du collége de Henri IV aura fait scandale ! Un des vingt mille orateurs universitaires ou semi-universitaires, M. Theil, aura été lu, discuté, commenté ; il aura éveillé la presse endormie. Honneur à M. Theil !

Il fallait beaucoup oser pour faire cette merveille. Que l'Université, cette mère nourricière, *alma mater*, comme on disait autrefois, reçoive quelques grains d'encens de la part de ses enfants ; personne certainement n'en sera ému ni troublé. Que les ennemis, les adversaires ou les rivaux de l'Université soient l'objet de quelques allusions bien malignes, de quelque épigramme bien neuve et bien spirituelle ; ils en ont vu d'autres, et cela passera inaperçu. Pour faire du bruit, pour être loué, critiqué, discuté dans les journaux, pour s'attirer une réponse d'un vénérable évêque, en un mot pour arriver à la gloire, il fallait autre chose.

Aussi M. Theil est-il allé bien plus loin. D'abord, ce n'est pas l'Eglise seule qu'il attaque. Les attaques sont bien vieilles contre l'Eglise ; voilà dix-huit cents ans qu'elles durent, et depuis dix-huit cents ans elles se sont médiocrement renouvelées. Ce n'est pas seulement l'Eglise et l'enseignement de l'Eglise, c'est tout le monde et l'enseignement de tout le monde.

D'abord, le mot même d'*éducation* lui déplaît fort. « *Ce mot a un tort grave, celui d'être un terme abstrait.* » Il y a cependant beaucoup de termes abstraits dans la langue, et je ne m'attendais pas que l'Université, qui enseigne la philosophie, eût la prétention de proscrire tous les termes abstraits. Ce mot « serait très-inoffensif, s'il désignait un objet matériel, sensible, parfaitement déterminé, que chacun, à l'instant même, pût se figu-

rer d'une manière nette et uniforme. Mais comme ce mot éveille bien dans les esprits une notion commune qui est celle d'une culture appliquée à l'homme, et que cette culture est chose toute arbitraire; comme elle peut s'appliquer à l'homme tout entier ou seulement à quelques-unes de ses facultés; comme elle peut varier, non seulement d'objet, mais encore de nature, d'étendue et de mode, il suit de toutes *ces contingences* que le mot éducation » est le mot du monde le plus dangereux. En vérité, vive les contingences! et « vivent les colléges où l'on apprend de si belles choses ! »

Mais ce ne sont pas là tous les *torts* de ce coupable mot. Ce mot a le tort « d'être aujourd'hui dans toutes les bouches , » d'être « prononcé par chacun avec emphase ; » ce mot « alarme M. Theil par le bruit » qu'il fait. Ce mot « lui fait entrevoir les apprêts de je ne sais quelle déification menaçante pour l'Université » (déification de qui ? sans doute de ce mot). Il faut « se hâter de dépouiller cette naissante idole (toujours le mot!) de sa mystique majesté, ou plutôt de lui donner, en écartant les plis de sa fantastique draperie de nuages, une auréole de clarté indispensable à son innocence » (l'innocence du mot!).

Cependant ce mot, si terrible qu'il soit, recouvre une idée (c'est même là son crime, selon M. Theil), et cette idée, il faut bien y arriver.

« La vérité la plus élémentaire peut être dite d'un ton sublime, quand elle rencontre pour interprète un génie simple et naïf, comme il en sort parfois des mains de la nature ; mais si par ce mot : l'*éducation*, votre interlocuteur , comme il arrive souvent, comprend la sienne, celle dont lui-même a conçu le plan dans ses heures de méditation philosophique, philanthropique, politique ou simplement industrielle, la thèse change, l'axiome cesse d'avoir et la même évidence et la même innocence ; une explication devient nécessaire. Malheureusement, je vous en préviens, dès qu'on s'explique, on ne s'entend plus. Vous devinez pourquoi. C'est qu'il arrive toujours, dans les matières de ce genre, que si celui qui parle a son système, ce-

lui qui écoute a aussi le sien, tout différent. Or, l'esprit de prosélytisme est si naturel à l'homme ! Jaloux de se convertir mutuellement, on discute ; discutant, on disserte ; dissertant, on divague ; divaguant et ne sachant plus guère par où sortir du dédale, on s'en tire par l'expédient ordinaire, la dispute. Fâcheuse extrémité dont je voudrais, messieurs, vous épargner le désagrément en vous mettant aujourd'hui tous d'accord, sinon sur les détails (c'est chose secondaire), du moins sur les principes, qui sont l'essentiel. »

Ce qui veut dire tout simplement qu'il y a des systèmes différents d'éducation ; vérité fort triviale et qui n'empêche pas, pour le dire en passant, l'idée d'éducation d'être en elle-même une, simple, la même pour tous.

Mais quels sont ces systèmes différents ? M. Theil va vous le dire.

« Le premier qui se présente *en a le droit....* si le droit se mesure à la taille, je veux dire à la grandeur des conceptions. Il appartient à cette ECOLE MONSTRE qui n'a point d'analogue dans l'histoire des systèmes.

« En elle se résument le génie antique et l'esprit moderne, le monde primitif et la société de nos jours ; c'est, si je puis m'exprimer ainsi, Nemrod enté sur Pascal, ou Atlas greffé sur Cuvier. »

Il faut ajouter, pour être juste, que cette définition passablement hiéroglyphique est suivie d'un commentaire. Le commentaire est un peu long et n'est que médiocrement clair. On entrevoit seulement qu'Atlas désigne la gymnastique, et Nemrod la chasse. (Qui donc a parlé de la chasse comme moyen d'éducation ?) Pascal et Cuvier restent à l'état d'hiéroglyphe.

Mais cette *école monstre*, cette réunion épouvantable du génie antique et du génie moderne, cet effroyable greffe de Nemrod sur Pascal et d'Atlas sur Cuvier, n'est pas encore ce qu'il y a de plus redoutable. Il faut citer M. Theil tout entier ; son style est précieux dans tous les sens du mot : il parle de ceux ou plutôt de celui (car il a toujours affaire à quelque personnage

déterminé, mais mystérieux) qui voudrait que l'éducation ne laissât pas les enfants tout à fait étrangers aux formes et aux habitudes de la bonne compagnie.

« Il faut apaiser au plus vite ce bel ange courroucé. Partez; allez le trouver dans son riche hôtel du noble faubourg ou de la Chaussée-d'Antin, et priez-le à mains jointes, s'il le faut, d'intervenir (par procuration s'entend) dans la direction suprême de vos colléges. Rien n'est désespéré; le sol est bon, point du tout rebelle à ce genre de culture; peu d'années suffiront pour que l'on voie renaître, sous les fraîches ondées d'une éducation à l'eau rose, cette fleur de politesse et de bon goût qui languit et se meurt sur sa tige desséchée. La France court risque, il est vrai, de voir chaque année, après la mue, s'échapper de ces charmantes volières une innombrable volée de petits-maîtres au beau plumage, au doux ramage, bien ignorants et bien fats. Qu'importe? ce sera comme autrefois, dans ces jours de chevaleresque mémoire, où la galanterie, brillant reflet des cours, répandait sur la vie tant de douceur et de charme. Fort bien; mais je vous prie, où tous ces beaux oiseaux iront-ils se percher? Où sont leurs nids dans cet arbre social deux fois élagué, effeuillé au profit de la sève par le vent fécond des tempêtes?»

La France court risque... En effet, le danger est grave, et nous risquons de périr par l'excès du savoir-vivre et des bonnes manières. Il faut absolument que l'Université y porte remède, et qu'elle nous envoie de nouvelles générations de fumeurs et de danseurs de polkas prohibées pour mettre à néant ces salons du faubourg Saint-Germain et de la Chaussée-d'Antin, où on a l'audace d'être poli.

Mais il faut en venir enfin au grand, au sévère ennemi de M. Theil. Ici ce n'est plus un individu, c'est une école. M. Theil, qui réprouve dans la personne d'Atlas les innocents exercices de la gymnastique, qui condamne la chasse dans la personne de Nemrod, qui a une si profonde aversion pour les *petits-maîtres*, à quelque faubourg qu'ils appartiennent, M. Theil nous appa-

raît comme un personnage singulièrement austère ; et cependant l'école à laquelle il en veut par-dessus tout, c'est celle qu'il nomme l'*école austère.*

Mais, on le comprend bien vite, l'école austère, c'est l'école chrétienne.

Ici viennent donc les vieilles accusations contre l'éducation chrétienne, « qu'une sombre mélancolie rend ennemie de toute joie mondaine ; qui méprise le corps, redoute l'esprit, et n'absout du cœur que la partie mystique et contemplative *idéalisée sous le nom d'âme.* » (Comme ceci est philosophique !) « *Tous les soins vont à l'âme !* Le monde humain, ignoré ou éclipsé, se concentre dans une pensée unique, dans une espérance qui n'a pour objet ni le temps ni la matière ! »

Dans un ordre d'idées plus positif, ce sont toujours aussi les mêmes et banales accusations de surveillance rigide, de suspicion de la famille, de dénonciation, d'espionnage. « Les murs ont des yeux et des oreilles ! » C'est en un mot le rapport de 1844, enterré en 1845, ressuscité en 1846.

Mais voici ce qu'on n'avait pas imaginé encore.

Après avoir parlé de l'Université et de son enseignement intellectuel, dans lequel *tout est vrai* (même les contradictions), qui ne donne que la vérité et la vérité tout entière, qui est en un mot « large, complet, sincère, » il en vient à l'Eglise.

« Il n'en est pas de même de l'école rivale. L'ignorance est à ses yeux, sinon la condition indispensable, du moins la plus sûre garantie du bien ; elle ne croit pas à l'innocence qui sait, c'est-à-dire à la moralité mâle et virile : de là ses allures cauteleuses, ses détours, ses biais, ses réticences, et souvent ses supercheries. Ainsi, tandis que l'Université, confiante dans la puissance de la raison et dans les généreux instincts de l'âme humaine, s'efforce de hâter par la maturité de l'esprit la virilité des jeunes générations ; sa rivale, au contraire, se travaille et se torture pour prolonger l'enfance au-delà de ses limites naturelles ; elle supprimerait volontiers, si elle pouvait, de la vie humaine, l'adolescence, la puberté, et même l'âge adulte.

Des enfants, des vieillards, voilà les héros de sa sagesse ; point de passion, voilà son vœu. Tout, dans son plan longuement mûri, est calculé en vue de ce résultat chimérique parce qu'il est contre nature : aussi tout lui est obstacle et ombrage...

« L'histoire lui paraît un danger ; elle n'en peut comprendre la moralité ; et pour la rendre innocente, elle la corrige ; elle ose porter la main, au nom de la morale, sur cette œuvre de Dieu qui se développe dans les faits humains ; elle ne s'aperçoit pas que ce qu'elle voile, c'est la face même de l'auteur des choses ; que ces mêmes traits qu'elle supprime avec colère sont autant de rayons qu'elle dérobe au soleil de l'éternelle vérité. Même prévention, ou plutôt défiance plus grande encore à l'égard de la philosophie. La science ou, si vous aimez mieux, l'étude qui mène l'homme à la connaissance de lui-même et de son auteur, est à ses yeux un fléau. Pourquoi ? parce qu'elle éveille un esprit de doute et d'examen, dont l'autorité, toujours impérieuse et absolue, s'arrange mal...... Aussi ne veut-elle, à aucun prix, de cette branche de la culture humaine ; et parce que le monde, reconnaissant des bienfaits qu'il en a reçus, refuse de la supprimer, elle crie à l'athéisme, comme si la foi et la science n'étaient pas deux chemins parallèles qui mènent à Dieu ; comme si l'Université, en fondant sur cette double base son enseignement *religieux*, en invoquant tour à tour ou simultanément *cette double révélation*, conduisait les générations à un abîme ! La même défiance qui lui fait redouter l'histoire et proscrire la philosophie lui rend encore suspectes les sciences physiques, mathématiques et naturelles ; c'est à peine si la littérature, la pure et simple littérature, pleine de mots, vide de choses, trouve grâce à ses yeux. Bref, elle n'accepte rien dans sa forme et dans ses conditions natives ; il faut qu'elle remanie tout, qu'elle appose à tout l'empreinte de ses idées, le sceau de ses terreurs. Ecole chagrine et maladive, qui ne voit partout que piéges et périls ; à qui tout fait peur, au dedans et au dehors, et qui, aussi longtemps que l'homme aura des yeux, des oreilles, une intelligence, tremblera, croira tout compromis, et,

dans cet état de continuelles alarmes, fera consister l'éducation, non point à faire pénétrer dans l'esprit la lumière qui l'éclaire, dans le cœur la douce chaleur qui le vivifie, mais à garder, à cerner, avec une inquiète vigilance, toutes les avenues de l'âme. »

Il fallait avoir le courage de citer tout cela! Il fallait montrer jusqu'où peut aller l'aveugle manie de l'accusation. Du reste la citation est suffisante; du sein même de l'Université sont parties des expressions de blâme[1]; du sein de l'Eglise la réponse a déjà été faite. Et vis-à-vis de telles énormités la réponse était à peine nécessaire.

Disons seulement une chose. Il faut bien savoir qui est ici l'accusé. Ce ne sont pas seulement ici les colléges des Jésuites ou les petits séminaires qu'on accuse, ce n'est pas seulement l'éducation sacerdotale, ou l'éducation catholique, ce n'est pas même l'Eglise catholique elle seule, c'est le Christianisme et tout le Christianisme.

C'est le Christianisme, en effet, dont *tous les soins vont à l'âme.* C'est bien l'Evangile qui enseigne « qu'une seule chose est nécessaire, » ou, selon la paraphrase embarrassée de M. Theil, « que le monde humain doit se concentrer dans une pensée unique, dans une espérance qui n'a pour objet ni le temps ni la matière. » C'est bien là la notion évangélique, le dogme chrétien.

Il résulte bien de là, nous l'avouons aussi, si on applique à l'éducation les notions du Christianisme, que toute éducation chrétienne est *austère.* Je ne recule pas devant ce mot, et je le répète d'autant plus que l'éducation aujourd'hui, malgré une

[1] L'orateur, qui nous a paru fort animé, avait pris pour sujet de son discours l'examen des diverses méthodes d'enseignement et l'étude critique de l'enseignement donné dans les écoles des adversaires de l'Université. Il nous a semblé se livrer à des considérations trop au-dessus de la portée des élèves auxquels il s'adressait, et s'est laissé plusieurs fois trop entraîner à la polémique de parti.

(*Gazette de l'Instruction publique.*)

rudesse de formes qui se prétend virile, dans la réalité s'effémine et s'amollit. L'éducation chrétienne est austère, parce qu'elle a, suivant la lettre même des saintes Ecritures et des enseignements chrétiens, une tâche difficile à accomplir, une nature déchue à régénérer, les semences du bien à jeter là où le mal prédomine, la concupiscence à réprimer. Je me sers à dessein de ces mots, par cela même qu'ils sont les mots propres et textuels du catéchisme, de l'Evangile, de la Bible.

Aussi, je l'avoue, l'éducation chrétienne ne saurait imiter la « *bonhomie* de l'Université qui respecte scrupuleusement l'œuvre de la nature, » et qui, par conséquent, s'applique à rendre l'enfant tel qu'elle l'a reçu, bon s'il était bon, mauvais s'il était mauvais. « L'Université prétend par là, nous dit-on, laisser à cet âge expansif et confiant la spontanéité, la candeur qui en est la parure et le parfum. » C'est là de la pastorale et de la plus pure. Il y a sans doute une bonhomie extrême dans l'administration universitaire; il y a beaucoup de ce parfum de candeur dans les écoliers qu'elle forme; il y a beaucoup d'expansion filiale et de confiance paternelle entre l'élève du collége et ce proverbial maître d'étude, qui est pour lui le seul *éducateur*, le seul représentant moral de l'Université, le seul remplaçant du père de famille. Il est vrai que diriger de cette façon, c'est ne pas diriger; qu'élever ainsi, c'est ne pas élever; que laisser tout à la nature, c'est supprimer l'éducation. Mais après tout, si la nature est parfaite, l'éducation est inutile; si la nature est seulement bonne, l'éducation est mauvaise. Ce n'est pas seulement le mot d'éducation qu'il fallait attaquer, c'était la chose.

Oui, en effet, l'éducation chrétienne a le tort insigne d'être une éducation; elle a le tort de prétendre élever, diriger; de ne pas croire la nature parfaite, et de penser qu'il y a un travail à faire tantôt pour y ajouter, tantôt pour en supprimer quelque chose, ici pour exciter, là pour contenir. Elle élève, et par cela même qu'elle élève, il faut qu'elle ait une certaine autorité, que l'enfant lui appartienne dans une certaine mesure.

Quand le père de famille a compris que ses occupations, ses habitudes, ses devoirs, ne lui laissaient pas le loisir d'accomplir par lui-même ce long travail de l'éducation morale et qu'il remet son fils à d'autres mains, il faut que l'œuvre de l'éducation puisse s'accomplir par ceux qu'il a choisis, librement, sans entraves, sans déviation. Il ne faut certes pas que l'enfant demeure sans liens avec sa famille, ni que la famille soit tenue pour suspecte; et à cet égard, l'éducation chrétienne est moins répréhensible que toute autre; car le prêtre qui élève l'enfant au petit séminaire doit lui parler et lui parle de sa famille; le subalterne qui est en rapport avec l'enfant dans les colléges lui en parle-t-il jamais? Mais il est indubitable pourtant qu'il y a une mesure à garder, et une mesure que, dans bien des endroits, on dépasse par un intérêt que je ne veux pas qualifier ici; une limite à maintenir pour que l'enfant vive au collége où on l'élève plus que dans la maison où l'on n'a plus désormais qu'à l'amuser; au collége, où le père de famille a jugé que l'éducation devait se faire, plus qu'à la maison, où il a jugé que l'éducation ne pouvait se faire.

Voilà, j'en conviens, les torts de l'éducation chrétienne, mais les voilà tous. Les reproches d'espionnage, de dénonciation, de fausseté enseignée et commandée faisaient déjà l'objet du réquisitoire officiel de M. Thiers, et nos lecteurs se rappellent quelle réponse y a été faite dans ce recueil même par un des dignes représentants de l'éducation chrétienne, M. l'abbé Poullet. Les accusations d'ignorance calculée, d'hostilité pour la science, trouveraient au besoin dans le nom seul que nous venons de citer une digne et, nous pouvons ajouter, une complète réponse. C'est sous ce nom qu'a paru un plan d'études autrement complet, autrement sérieux, autrement étendu que celui de l'Université, et dont les règlements seuls de l'Université arrêtent l'exécution.

Sans doute, pas plus dans les écoles catholiques que dans les autres, on n'a la prétention d'enseigner toute la vérité, ni même

d'enseigner tout ce qu'on sait. Quoi qu'en puisse dire M. Theil, l'Université n'a pas cette prétention ; j'aime mieux lui croire la prétention plus raisonnable d'enseigner à de jeunes intelligences ce qu'elles peuvent comprendre et ce qu'elles peuvent porter, ce qui leur est nécessaire, bon, utile ; c'est déjà beaucoup. L'Université sait même, nous aimons à le croire, que tous les faits de la science ne sont pas également bons pour la jeunesse, et que s'il en est beaucoup qu'elle ne peut comprendre, il en est aussi quelques-uns qu'il ne faut pas lui faire comprendre. Mais autre chose est cette prudence, que je puis appeler vulgaire dans l'enseignement, autre chose est l'hostilité contre la science, la haine du vrai, la suppression et la falsification de quelque branche des connaissances humaines. Quand on accuse d'un tel délit l'éducation chrétienne, un fait, l'ombre seule d'un fait vient-elle à l'appui de cette accusation ? Toutes les branches des connaissances modernes sont nées de l'Église ; elle les garde toutes ; il n'en est pas une où des centaines de prêtres chrétiens ne se soient illustrés ; il en est à peine une où, même aujourd'hui, malgré les préoccupations accablantes du ministère sacré, quelques prêtres ne se soient fait un nom. Il est vrai, l'Église n'enseigne pas la science contre elle-même, par cela même qu'elle aime la vérité dans la science. Elle ne supprime point l'histoire, mais elle enseigne l'histoire non avec Voltaire, mais avec Bossuet. Elle ne supprime point la philosophie (autant du moins, et ce point est remarquable, que le monopole universitaire ne l'oblige pas à la supprimer) ; elle ne supprime pas la philosophie, mais elle aime mieux philosopher avec saint Thomas, Descartes et Malebranche qu'avec Locke et Spinosa. Ceci n'est pas seulement parce qu'elle s'aime et se défend (chose après tout légitime), mais parce qu'elle aime et défend la vérité. Elle lit Bossuet, parce que Bossuet est véridique, et parce qu'il est véridique il est chrétien.

Il n'y a rien en elle de chagrin ni de maladif ; son éducation est sévère, sérieuse, austère même ; mais elle n'a rien de cette mélancolie qu'on lui reproche. Ce n'est pas elle qui forme les âmes

incomprises, les poëtes du désespoir et les héros du suicide. Elle ne fait pas les Werther et les Obermann ; il y a chez elle un grand sens, et un sens positif qui a toujours été le plus solide obstacle à ces maladies de l'âme. Il y a bien longtemps d'ailleurs (et ceci est une preuve de plus que la question touche au fond du Christianisme), il y a bien longtemps qu'on a commencé à accuser de mélancolie et de tristesse les disciples du Crucifié. Cette réserve et ce sérieux du chrétien passaient aux yeux des idolâtres pour une paresse chagrine, qui énervait l'homme, le rendait incapable de tout, attristait sa vie. On ne savait pas combien de paix, de bonheur, de joie réelle, étaient cachés sous cette enveloppe sérieuse. On disait des chrétiens : Voyez comme ils sont tristes ! Mais on disait aussi : Voyez comme ils s'aiment ! ou, en d'autres termes, voyez comme ils sont heureux !

Je n'insiste pas sur cette réfutation. Elle est déjà venue de plus haut. Peu après le discours de M. Theil, M. l'évêque de Chartres lui a répondu avec le zèle et la fermeté qui distinguent cette vigilante sentinelle de l'Eglise. Une réponse plus remarquable encore, par cela même qu'elle n'était pas une réponse, était faite d'un autre côté. Sans connaître le discours de M. Theil, M. l'évêque de Langres en faisait la contre-partie chrétienne. Il traitait justement de ce qu'au nom de l'Université M. Theil affecte de dédaigner et d'exclure ; il traitait de l'éducation, et de l'éducation de la conscience.

Nous voulions citer quelque chose de ce discours, mais il faut y renvoyer. Nulle part, que je sache, la notion chrétienne de l'éducation n'a été plus mise en lumière ; nulle part n'a été mieux exprimée cette pensée que la conscience devant être chez l'homme la base de tout, c'est la conscience surtout qu'il faut élever. Nulle part, à cette éducation toute matérielle et toute extérieure qui prévaut aujourd'hui, à cette adoration du succès, à cet abandon de l'âme pour l'intelligence, de la vertu pour la science, du fond pour la forme, de l'apparence pour la réalité, n'a été opposée une expression plus haute et plus

digne de ce sérieux de l'éducation chrétienne, qui n'accepte que comme accessoire et comme instrument la science, l'intelligence, le désir du succès, en un mot, le dehors, mais dont le grand souci est pour le dedans; dont tout le soin, comme le dit très-bien M. Theil, est pour l'âme ; qui la veut maîtresse de tout, et qui la rend digne d'être maîtresse.

Il faut encore renvoyer à ce discours de M. de Langres si l'on veut opposer le langage grave, pur, sérieux, précis, des grandes époques de notre langue à la dignité du style actuel et à l'éloquence du feuilleton, telle que la reproduit M. Theil. C'est un évêque, il est toujours bon de le rappeler, qui sait rendre ici à la langue française sa noblesse, sa pureté, sa précision qu'elle a vraiment perdues depuis vingt-cinq ans. Mais c'est le professeur de collége, humaniste et grammairien par état, qui, «dans un laboratoire immense et haletant», se livre au « forcené labeur de la pensée ; » qui, « dans les régions éternellement crépusculaires de l'intelligible, demande asile à cette sagesse flottante, qui, se mêlant à tout sans se fixer à rien, attend, bercée par la main du doute, que le jour de la certitude arrive, et, toujours expectante, toujours suspendue sur la limite indécise du vrai et du faux, oscille prudemment entre le double écueil du oui ou du non. »

On comprend en effet qu'un pareil style coûte à celui qui le fabrique un « forcené labeur ; » mais (ceci est encore textuel) « Dieu merci ! la souffrance est une culture, *elle se trempe à la douleur !* » Il est certain que quand on est parvenu à comprendre cette pensée profonde, on doit être tout consolé.

En voilà assez sur les attaques de M. Theil contre l'éducation donnée par l'Église. Que dirions-nous maintenant, ou plutôt que n'aurions-nous pas à dire de l'éducation donnée par l'Université telle que nous la dépeint M. Theil : cette éducation dont sans doute « tous les soins ne vont pas à l'âme, et dont les espérances ont pour objet le temps et la matière ?» M. Theil nous dit très-bien comment, dans sa largeur et *sa bonhomie,* elle ne redoute « ni les distractions, ni les discours, ni les exemples,

ni les souffles corrupteurs du dehors ; » comme « la famille ne lui est pas suspecte ; » comment « poussant la prudence moins loin » que ne le fait, selon M. Theil, l'éducation chrétienne, « elle ne trouve pas mauvais que l'enfant fasse de bonne heure connaissance avec le monde ; » comment « jamais l'idée ne lui vient de s'enquérir de ce que l'élève, en rentrant du foyer paternel, pouvait rapporter d'impressions et de souvenirs ; » comment enfin, « respectant scrupuleusement l'œuvre de la nature, » elle n'a pas, elle, la prétention de tout connaître, de tout diriger, de tout modifier. En un mot, M. Theil nous dit très-bien ce qu'elle ne fait pas ; il ne nous dit nullement ce qu'elle fait. Serait-ce par hasard qu'elle ne fait rien ? Qu'occupée uniquement d'instruire, elle ne dirige pas ? Que, soucieuse peut-être d'ajouter à la nature et de l'enrichir en ce qui touche l'intelligence ; en ce qui touche la conscience et le cœur, elle se contente de rester oisive et de laisser la nature ce qu'elle est ? Qu'enfin on n'en veuille tant au mot d'éducation que parce qu'on ne veut pas ou qu'on ne pratique pas l'éducation ? Je jette ici ces questions. Le temps me manquerait pour les approfondir.

Que de choses à dire encore sur le côté intellectuel de l'éducation modèle comme M. Theil la comprend ! Cette éducation encyclopédique, qui enseigne tout, dans laquelle *tout est vrai*, sciences et lettres ; après laquelle cependant il faut encore des études supplémentaires pour répondre sur cette ridicule et superficielle encyclopédie que l'on appelle le programme du baccalauréat ! Cette éducation, par laquelle tous ou presque tous nous avons passé, sans que les plus habiles en aient rapporté autre chose qu'un peu de latin, pas du tout de grec et bien souvent très-peu de français ! Cette éducation, qui comprend l'histoire et la philosophie, je le veux bien, mais de quelle manière incomplète, insuffisante, contradictoire surtout ! Je veux l'ajouter immédiatement : dans l'Université, mais de même hors de l'Université, les études sont imparfaites ; elles sont arriérées sur presque toute l'Europe ; elles se traînent dans une ornière ouverte il y a trois siècles : et je ne voudrais pour preuve de cet

esprit de routine qu'un rapport, intéressant d'ailleurs, qu'on vient de lire dans les journaux sur les établissements d'instruction dans le Levant, et dont l'auteur, gémissant sur l'état encore imparfait d'un collége fondé comme tous les autres par les Lazaristes, s'écrie douloureusement : « On n'y fait pas de vers latins ! »

Je le redis donc : le fait de la faiblesse des études n'est pas un fait particulier à l'Université. Les établissements catholiques en portent comme elle le poids, et encore faut-il tenir compte à ces établissements de leur existence précaire, sujette, contrariée. Mais le reproche tombe sur l'Université comme il tombe sur ce qui est hors d'elle. Pas plus qu'un autre, son enseignement n'est encyclopédique (et il ne serait pas même désirable qu'il le fût); pas plus qu'un autre, elle n'enseigne parfaitement les seules choses que d'ordinaire elle enseigne; elle n'a pas plus qu'un autre le droit d'être fière.

J'insiste sur ce point, parce que, malgré d'excellents travaux, il n'a été à mes yeux qu'effleuré. La question est profonde et doit être sondée. Le mérite intellectuel du monopole, le mérite intellectuel de la concurrence, sont un parallèle qu'on n'a pas assez étudié. Si les études (et cela est indubitable) sont faibles de part et d'autre, n'est-ce pas parce que de part et d'autre on est enrayé dans une ornière dont on n'a pas la liberté de sortir ; que l'Université par son monopole, que les écoles catholiques par le cercle étroit où elles sont enfermées ou par les règlements universitaires qui les dominent, ont perdu la puissance de marcher et d'innover; que le progrès naît de l'émulation et de la lutte : ce qui fait que l'émulation et la lutte sont désirables pour tous ?

Voilà un champ que nous croyons pouvoir ouvrir à la polémique catholique. L'escarmouche de M. Theil a dû l'avertir des sérieux combats qui s'apprêtent pour elle, et en représaille de cette attaque, elle peut à son tour, avec plus de justice comme avec plus de modération et de dignité, porter à son adversaire des coups autrement redoutables. Elle aura d'ailleurs un avantage: elle connaît le terrain où elle marche et le

camp qu'elle veut attaquer. Les élèves des écoles catholiques sont rares, si je ne me trompe, dans les rangs des partisans du monopole; les élèves de l'Université sont nombreux dans les rangs des adversaires de l'Université. Sont-ils ingrats et ont-ils le tort de ne pas avoir puisé dans l'éducation que l'Etat leur a donnée cette vertu si naturelle, la reconnaissance? Leur éducation alors aurait été bien mauvaise. Ne sont-ils que justes, et ne viennent-ils simplement que comme témoins, déposant du spectacle qu'ils ont eu sous les yeux, et révélant l'infirmité et la faiblesse de l'instruction qui leur fut donnée? Il faut alors que cette instruction ait été bien faible et bien inférieure.

Du reste, ce sont ici des luttes pacifiques, et, malgré des violences de langage, plus pacifiques qu'on ne le pense. L'Université gagnerait à être vaincue. Elle gagnerait à ce stimulant étranger qui lui donnerait enfin la liberté du progrès en lui rendant le progrès nécessaire, la faculté de se réformer en faisant pour elle de la réforme une question vitale. Elle gagnerait à rentrer dans les voies qui sont les seules voies légitimes de notre siècle, auxquelles notre siècle peut se refuser, mais qu'il subit; auxquelles son goût peut répugner, mais auxquelles il arrive, en matière d'enseignement comme il y est arrivé en matière de presse, d'opinion, de culte, d'industrie : les voies de la concurrence et de la liberté. M. Theil lui-même est obligé de le reconnaître, tout en gémissant sur l'injure faite à ce qu'il appelle « la véritable théorie gouvernementale et sociale. » Il est obligé de rendre cet hommage à « la constitution transitoire de notre société [1]. » Qu'il veuille bien accorder à cette constitution transitoire (qui n'est autre chose que la Charte de 1830) deux ou trois cents ans de durée, nous ne demandons pas davantage.

Achevons, et achevons comme il le fait par un appel à la cour

[1] « Nous touchons, selon toute apparence, au moment où une grande concession, plus conforme peut-être à la constitution transitoire de notre société qu'à la véritable théorie sociale et gouvernementale (*laquelle?*), sera faite par l'Etat à l'esprit de concurrence, qui est la base de l'ordre actuel. »

de Rome : appel tout à fait édifiant, catholique, ultramontain même[1]. Oui, certes, nous acceptons volontiers l'arbitrage du Vatican ; l'éducation catholique en France ne demande pas mieux que d'être réformée, avertie, drigée par lui. Ce n'est pas lui qui la blâmera de « donner à l'âme tous ses soins, » de faire tout converger « vers une espérance qui n'est ni du temps, ni de la matière, » et de mettre, pour me servir de l'heureuse expression de M. de Langres, l'*éducation de la conscience* avant l'instruction de l'esprit.

Fr. de Champagny.

[1] Voir page 662.

MISSIONS CATHOLIQUES

ET SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE L'OCÉANIE.

La France, qui prend une si large part aux travaux et aux périls de la prédication évangélique chez toutes les nations infidèles, et qui a donné à l'Eglise, dans ces derniers temps, un plus grand nombre d'apôtres et de martyrs que nul autre peuple catholique, peut revendiquer en particulier l'honneur d'avoir implanté la vraie foi dans les archipels de l'Océanie. C'est exclusivement à des missionnaires français, formés par les congrégations de Picpus et des Maristes, qu'est due la propagation du Catholicisme parmi les habitants idolâtres et anthropophages de cette cinquième partie du monde. Grâce au zèle de ces hommes dévoués, une si heureuse et si rapide transformation s'opère dans les mœurs des indigènes que les navigateurs qui visitent aujourd'hui les missions catholiques ont peine à reconnaître les populations dont la férocité effrayait leurs devanciers il y a moins d'un quart de siècle. Dans un rapport adressé, en août 1844, au contre-amiral commandant la station française de l'océan Pacifique par M. Pinaud, commandant la frégate *la Charte*, on lit :

« Les habitants de Mangaréva, qui, visités pour la première fois il y a seulement dix-huit ans par le capitaine anglais Beechey, furent signalés par cet officier comme les plus inhospitaliers et les voleurs les plus audacieux de la Polynésie, forment maintenant une des populations les plus bienveillantes que l'on puisse rencontrer, et chez laquelle la propriété est le plus religieusement respectée. Sur les

lieux mêmes où Beechey fut obligé d'avoir recours à la fusillade et même à l'artillerie de la corvette pour faire cesser les spoliations agressives des naturels, et pour se procurer quelques fruits et son approvisionnement d'eau, les indigènes venaient à notre rencontre, nous offrant des cocos qu'ils ouvraient pour nous rafraîchir. Pendant les huit jours que *la Charte* a passés au mouillage, non-seulement il n'y a pas eu de vol commis à terre ou à bord, mais les habitants rapportaient les objets qu'ils supposaient avoir été oubliés. Ils montrèrent la plus grande réserve dans les visites qu'ils firent à la frégate. Une conversation plus animée ou quelques exclamations indiquaient seules qu'une chose leur plaisait ou excitait leur admiration. Si quelqu'un du bord débarquait sur une des îles, il était bientôt joint par des habitants, qui paraissaient chercher les moyens d'être agréables ou utiles en offrant leur assistance pour porter des bagages, servir de guides, ou même faire l'office de chiens de chasse, et tout cela en montrant un grand désintéressement. Le très-modeste *maro* qui, en 1825, formait l'unique vêtement de toute la population, est maintenant remplacé par un vêtement qui couvre tout le corps.

« Les changements extraordinaires effectués en si peu de temps sont l'œuvre de quelques missionnaires français qui, conduits par l'espoir d'appeler à notre religion quelques anthropophages idolâtres, et ayant fait abnégation de leur existence, se sont fait jeter sur une des îles du groupe, sans vivres pour le lendemain, et ne connaissant pas la langue du peuple auquel ils se livraient. Une de ces femmes charitables et compatissantes qui sont de tous les pays, une mère probablement, qui, en voyant des malheureux, aura pensé que ses enfants pourraient un jour se trouver en pareille situation, est venue au secours des missionnaires, malgré les mauvaises dispositions que leur montraient les autres indigènes, et leur a donné quelques morceaux de fruits à pain qui ont suffi pour soutenir leur existence pendant les premiers jours. Plus tard, la réserve extrême mise par les missionnaires dans leur conduite, la résignation avec laquelle ils ont subi de rudes épreuves de tous les genres, des soins portés aux malades, et des conseils pour tirer un plus grand parti des ressources des îles ont valu aux nouveaux débarqués quelque affection qui s'est peu à peu répandue. L'Evangile a été prêché, et l'exemple d'un petit nombre de timides prosélytes n'a pas tardé à être suivi de

la conversion de la population entière, de ceux-là mêmes qui, par un tel changement, perdaient une position prépondérante parmi leurs compatriotes. Le chef Matoua, un des oncles du roi, d'une taille et d'une corpulence colossales, ancien grand-prêtre de toutes les îles du groupe, jouissant par ses fonctions d'une immense influence et s'adjugeant une très-grande partie des offrandes faites aux divinités, celui sous la direction duquel les offrandes étaient sacrifiées, rôties, distribuées, est maintenant un des néophytes les plus zélés du Père Cyprien. Il passe l'après-midi du dimanche à chanter des prières latines, roulant un chapelet dans ses larges mains, qui, jadis, armées d'un scalpel en pierre ou d'une dent de poisson, étaient occupées d'une manière bien différente. »

Un des missionnaires qui ont évangélisé ces mêmes îles écrivait en 1842 à ses amis d'Europe : « On aura peine à croire, maintenant que la religion a changé la face de ces contrées, combien les indigènes étaient altérés du sang de leurs semblables : c'était au point qu'ils dévoraient non-seulement les étrangers que le naufrage avait jetés sur la côte, mais encore les naturels, et quelquefois leurs meilleurs amis. Malheur au guerrier dont le succès avait trahi le courage ! Le champ de bataille devenait un banquet où la tribu triomphante accourait se rassasier de la chair des captifs. Même en temps de paix, ces horribles festins n'étaient pas rares. Mais alors, pour se procurer une victime, il fallait allier la perfidie à la cruauté : on allait secrètement à la chasse des uns des autres ; un voisin tendait des embûches à son voisin ; s'il pouvait le conduire dans un lieu écarté ou le surprendre isolé et sans défense, il lui enfonçait un stylet de nacre dans le cœur ; puis, les ténèbres venues, il allait le manger à son aise dans quelque vallée solitaire. La chair des enfants surtout était convoitée par ces cannibales. Combien de fois nos jeunes chrétiens nous ont dit avec l'expression de la plus vive reconnaissance : « Que nous étions malheureux avant que vous vinssiez nous instruire ! « A chaque instant nous tremblions d'être pris et dévorés par les « grands ; aujourd'hui nous n'avons plus peur ; on ne pense à nous « que pour nous aimer [1]. »

Dans les archipels où les mœurs étaient moins féroces régnait généralement une dépravation poussée jusqu'aux dernières limites,

[1] *Annales de la Propagation de la Foi*, septembre 1842, n° 84, p. 339.

et la femme, considérée uniquement comme un instrument de débauche ou une machine de travail, avait perdu tout sentiment de dignité morale. « Il est à remarquer, écrit un missionnaire de Tonga, qu'ici les femmes sont plus difficiles à convertir que les hommes, et quand elles se rendent, ce n'est que longtemps après la conversion du mari. En Europe je crois avoir remarqué le contraire : les femmes y sont généralement plus dévouées à la religion que les hommes. La raison en est, je crois, qu'ici, comme dans tout pays qui n'a pas été éclairé et civilisé par l'Evangile, les femmes ne sont que des esclaves. La servitude avilit, et pour embrasser la vérité, pour combattre ses passions, il faut du courage, de la noblesse, de la grandeur d'âme. Nos Polynésiennes sont si méprisées, et, de fait, si méprisables par leur conduite, qu'on les regarde comme des êtres différents des hommes. Oh! si les femmes d'Europe, si solidement pieuses, et partant si respectées, pouvaient être témoins de l'état de dégradation où sont plongées leurs sœurs de l'Océanie, elles comprendraient peut-être mieux encore que si la piété est pour elles un besoin du cœur, c'est aussi un devoir de reconnaissance [1] ! »

Cependant la parole de salut commence à porter ses fruits parmi les femmes de l'Océanie, et, chez les nouvelles chrétiennes, les attitudes mêmes du corps révèlent la transformation de l'âme épurée et ennoblie. « C'est dans la décence des femmes d'Ouvéa, dit M. le capitaine de vaisseau Laferrière, c'est dans leur regard franc et modeste tout à la fois, dans la sobriété et la douceur de leur langage que j'ai peut-être remarqué davantage l'effet d'une instruction vraiment religieuse...... La régénération spirituelle de ce pays est opérée...... Il n'y a plus qu'à y satisfaire à un petit nombre de besoins matériels et à écarter les maladies du corps, ce à quoi ne manquera pas d'aider la guérison de celles de l'âme, et on pourra trouver sur ce coin de terre une image du bonheur aussi parfait qu'il peut l'être dans ce monde [2]. »

Les habitants de certains archipels adoraient des idoles de bois ; d'autres adressaient leur culte à des *esprits* qu'ils croyaient s'incar-

[1] *Annales de la Propagation de la Foi*, janvier 1845, n° 98, p. 23.

[2] *Rapport adressé à M. le contre-amiral Dupetit-Thouars par M. Laferrière, commandant du* Bucéphale, 1844. Ce rapport, qui a été inséré dans les *Annales maritimes*, nous fournira plus d'un renseignement précieux.

ner passagèrement dans la personne de prêtres ou de sorcières. Un de ces jongleurs sacrés, converti depuis au Christianisme, donna aux officiers du *Bucéphale* une représentation des contorsions d'épileptique auxquelles il se livrait lorsque le dieu était censé prendre possession de lui. Chez quelques-uns de ces malheureux l'*accès* n'était point simulé ; c'était de bonne foi qu'ils s'abandonnaient aux vertiges d'une imagination échauffée préalablement par de copieuses libations de kava. Le *tabou* faisait une partie essentielle de la religion de ces peuples : on appelle ainsi une sorte d'interdiction religieuse qui séquestre une personne du commerce de ses semblables, ou qui rend une chose inviolable et sacrée, soit pour les habitants, soit pour telle classe de la population. Par exemple, la tortue, aliment d'élite réservé aux chefs et aux prêtres, était *tabou* pour les gens du commun, et ceux-ci auraient cru, en y touchant, commettre un sacrilége que les dieux eussent puni de mort. Au milieu de ces superstitions, entretenues par des imposteurs qui exploitaient la crédulité populaire, on retrouvait un fond de croyances mystérieuses communes à tous les peuples, dont il semble impossible de se rendre compte autrement que par les réminiscences altérées de la tradition primitive, et qui se rattachent aux plus intimes profondeurs du dogme chrétien. Les Océaniens attribuaient tout mal physique à un mal moral, c'est-à-dire à une offense qui a irrité les dieux ; ils croyaient à la nécessité d'une expiation sanglante ; ils admettaient implicitement la réversibilité des mérites et des peines. Quand un chef était malade, pour désarmer le courroux céleste qui s'appesantissait sur lui, on choisissait les victimes les plus pures, des adolescents, des enfants, on leur coupait un doigt de la main, et quelquefois on sacrifiait leur vie. Bien mieux, dans plusieurs îles, l'indigène atteint d'une maladie grave se tenait pour averti que quelque crime latent chargeait sa conscience, corrompait sa chair, et, dans l'espoir d'expulser ce germe de mort, il se *confessait* solennellement à ses voisins.

Tout en travaillant à dégager la parcelle de vérité cachée sous cet amas d'erreurs, tout en se dévouant à l'établissement du Christianisme et au salut des âmes, objet essentiel de leur ministère, nos missionnaires ne négligent pas d'introduire parmi les sauvages les bienfaits secondaires et matériels de la civilisation, et ils sont aidés dans ce soin par des Frères que les sociétés des Maristes et de Picpus forment d'avance à divers métiers manuels. Quelques extraits

des lettres récemment publiées par les *Annales de la Propagation de la Foi* montreront leur touchante sollicitude pour tous les besoins des peuples confiés à leur zèle.

Mangaréva. — « Vous savez, Monseigneur, que notre but en venant parmi ces peuples a été avant tout d'en faire des chrétiens, et puis d'améliorer aussi leur existence matérielle en leur apprenant les arts de première nécessité et les connaissances qui sont pour l'homme un bienfait. Il fallait d'abord songer à les nourrir, à les vêtir et à les loger ; c'est aussi de ce côté que s'est portée d'abord notre attention. Dieu a béni nos efforts, et nous n'en sommes plus à de simples essais. Nous avons, à la grande île seulement, huit métiers de tisseranderie, lesquels ont confectionné cette année dix mille trois cents brasses de toile... Nous avons déjà quatre fours à chaux, et on va en faire un cinquième. Tous nos insulaires sont résolus à se bâtir des maisons en pierre, parce qu'ils trouvent que les constructions en bois pourrissent trop vite et les obligent trop fréquemment à abattre leurs plus beaux arbres. Mais cette bonne volonté se trouve enchaînée pour le moment par la nécessité où ils sont de se procurer de la nourriture. La crainte de la famine, jointe à nos exhortations, leur a donné un tel goût pour l'agriculture qu'ils ont assaini tous les endroits marécageux pour y planter du taro ; ils ont arraché les forêts de roseaux inutiles qui couvraient les montagnes, et ont planté à la place des patates douces ; ils ont défriché jusqu'aux plus mauvais terrains occupés par la fougère. »

Wallis. — « Nous avons importé ici la vigne, l'oranger, l'ananas, la pomme de terre, le lin, la citrouille, le colza, la moutarde et le palma-christi. Le cotonnier réussit à merveille ; déjà Frère Joseph a filé une certaine quantité de coton ; il apprend à filer aux naturels. Mgr Pompallier pourra aisément nous faire venir de Sidney un métier qui nous servira de modèle pour en monter d'autres ; à défaut d'ouvrier, le Frère Joseph et moi réunirons notre petite science, et les insulaires seront vêtus. L'oranger, si utile dans les pays chauds, vient parfaitement à Wallis ; nous en comptons déjà une centaine. Veuillez, mon Très-Révérend Père, lorsque vous enverrez des renforts à notre mission, nous faire passer une petite provision de toute espèce de graines. A force d'essais, peut-être réussirons-nous à obtenir de bons résultats. On contribuerait singulièrement au bien de la religion et au soulagement de l'humanité, si l'on pouvait se procu-

rer quelques remèdes pour guérir ou prévenir les maladies qui affligent nos indigènes.... »

Le bon Frère Joseph lui-même écrit de Wallis à ses supérieurs : « Depuis que je suis ici je ne manque pas d'ouvrage ; me voilà bientôt de tous les métiers : je peigne les petits enfants ; je fais la barbe aux hommes ; je raccommode les haillons qu'ils ont eus de quelques navires ; j'aiguise leurs rasoirs, leurs haches, leurs couteaux ; je leur apprends à filer le coton et à tricoter. Avec ces bons sauvages il faut être même un peu médecin : je saigne quelquefois ; j'arrache les dents de ceux qui me tourmentent trop longtemps. »

Quelle joie naïve chez le missionnaire quand un essai de culture, souvent réitéré, est enfin récompensé par le succès ! Le Père Grange écrit de Tonga : « Un mot en terminant sur le cep de vigne que j'ai planté. Après mille essais divers je suis parvenu à arrêter sa force exubérante de végétation, et j'ai eu la consolation de lui voir porter des fruits. Que pensez-vous que j'aie fait du premier raisin qui ait mûri à Tonga ? Que je l'ai donné, conservé ? Non, rien de tout cela : je l'ai cueilli religieusement, je l'ai pressé dans un linge très-propre ; puis, après en avoir clarifié le jus, je m'en suis servi pour dire la messe le 1er janvier 1844. Comme mon confrère était alors absent, je n'avais personne à qui exprimer mes vœux de bonne année, et, pendant que vous passiez ce jour dans l'allégresse au milieu de vos nombreux amis, je me trouvais seul à cinq mille lieues de la patrie. Mon cœur avait pourtant besoin de s'épancher. Que faire ? Je célébrai pour tous les membres de la Société de Marie, pour mes parents, amis et bienfaiteurs d'Europe, et je chargeai Celui qui est de tous les temps et de tous les lieux de vous faire parvenir mes souhaits. »

Même dans les îles où la fécondité naturelle et les produits spontanés du sol suffisent amplement aux besoins des indigènes, les missionnaires s'attachent à faire naître chez la population l'habitude de l'activité et de la prévoyance. « Comme l'oisiveté favorise tous les vices, et qu'un peuple paresseux ne saurait être longtemps un peuple chrétien, nous faisons tous nos efforts pour inspirer à nos néophytes l'amour du travail. Je crois bien qu'ils se ressentiront toujours du climat des tropiques : cependant, depuis qu'ils sont baptisés, leur activité est plus grande, et si leur ardeur se soutient, nous n'aurons pas lieu de nous en plaindre. »

Presque toutes les missions possèdent des ateliers de charpentage,

de menuiserie, de tourneur, et dans quelques-unes ont été déjà construites des églises qui ne dépareraient point une ville d'Europe. « Celle de Mangaréva, dit le commandant Pinaud, est vraiment un chef-d'œuvre en raison des difficultés qu'il a fallu vaincre pour son élévation. C'est un bâtiment parallélogramme rectangulaire de cent soixante pieds de long sur soixante-dix de large, dont la couverture en dôme est supportée par des voûtes en arcade qui sont soutenues, de chaque côté de la nef, par une rangée de grandes et belles colonnes. La chaire est sculptée avec goût : on y remarque une incrustation en nacre et en dents de cachalot qui est très-bien faite. Le piédestal de chaque colonne et les tables des autels latéraux sont composés de gros blocs de corail. Presque tous ces blocs ont été retirés de la mer à une assez grande profondeur, et portés sur la plateforme où est bâtie l'église par des gens qui par nature ont un éloignement pour tout genre de travail, auxquels on ne donnait aucun salaire, et qui n'avaient d'autres moyens de transport que de faibles embarcations ou leurs bras. Qu'on juge combien il a fallu de persévérance d'un côté et de soumission de l'autre ! »

Au reste, cette initiation aux labeurs et aux devoirs d'une existence nouvelle s'accomplit par le seul ascendant d'une douce persuasion, sans rien coûter à l'indépendance de ces peuples, sans altérer en eux une vive gaieté de caractère que les missionnaires catholiques considèrent comme un don précieux de la Providence. Le *Père* regarde en souriant les ébats et les plongeons de l'essaim de hardis nageurs qui accompagnent sa barque, et qui se jouent dans les flots comme dans leur élément naturel. Il ne condamne ni les danses décentes ni les exercices gymnastiques, qui tiennent une si grande place dans la vie de ces grands enfants. Mettant à profit le remarquable instinct musical dont sont doués les indigènes, il confie au chant les plus augustes enseignements de la foi, pour les faire pénétrer plus facilement dans le cœur et dans la mémoire des néophytes.

La culture des intelligences n'est pas plus négligée que celle du sol. « Nos enfants apprennent avec une étonnante facilité tout ce qu'on leur enseigne. Ces petits sauvages pourraient par leur docilité, leur application et leur ardeur, servir de modèles aux enfants des peuples civilisés. Ils observent un silence parfait, étudient sans perdre un seul instant, et témoignent un si grand désir de s'instruire que, pour plusieurs, un congé est une punition, et pour tous le châ-

timent le plus redouté est d'être exclu de l'école. » (*Ann. de la Prop.*) Donner une solide instruction à la jeunesse est une condition nécessaire d'existence pour le Catholicisme dans l'Océanie ; car il n'a pas seulement à dissiper les grossières erreurs de l'idolâtrie, il doit aussi prémunir les générations nouvelles contre les erreurs plus délicates du protestantisme, qui s'appuie, dans ces îles, sur l'antériorité de possession.

L'étendue et l'aventureuse activité du commerce anglais ont permis en effet à des ministres protestants de devancer nos missionnaires sur plusieurs points de l'Océanie, non pas toutefois dans les îles où l'ingratitude du sol, jointe à la cruauté des habitants, ne laissait espérer qu'une moisson purement spirituelle et peut-être les palmes du martyre : les apôtres pères de famille ont dû s'établir de préférence sur les rivages moins inhospitaliers, dont la situation était propice au négoce, et où leur sûreté, et celle de leurs femmes et de leurs enfants, pouvant être garanties par la fréquente apparition de bâtiments de leur nation. Quoiqu'ils n'appartiennent pas à l'Église anglicane proprement dite, mais bien à la secte des méthodistes ou wesléyens, l'Angleterre les patronne énergiquement, voyant en eux les pionniers de son commerce, les propagateurs de son influence politique, et elle a su faire respecter son nom et ses intérêts jusque dans la personne du révérend Pritchard. On ne saurait trop louer ces missionnaires anglais d'avoir substitué quelques notions chrétiennes aux superstitions indigènes, et employé à la fondation d'écoles une partie des subsides considérables que leur alloue la Société biblique. Ils ont aussi imprimé aux populations placées sous leur tutelle une activité commerciale plus grande que celle des tribus où le Catholicisme est la religion dominante : différence qui s'explique par la loi que se sont faite nos missionnaires de ne point cumuler l'exercice du négoce avec leurs fonctions saintes, tandis que les wesléyens se livrent à de très-fructueuses spéculations, et sont personnellement intéressés à développer l'industrie locale qui les enrichit. Peut-être leur conduite en ce point est-elle suffisamment justifiée par la situation exceptionnelle de sociétés naissantes qui ont besoin d'être initiées au goût et à la pratique du commerce, et qui trouvent un puissant encouragement dans l'exemple et dans la vie confortable de leurs chefs spirituels.

Bien loin donc d'exiger des ministres protestants l'esprit d'abné-

gation, le dévouement absolu, les vertus surhumaines qui sont le devoir strict du missionnaire catholique, nous serions heureux de leur payer un loyal tribut d'estime s'ils servaient, même par des qualités d'un ordre secondaire, la cause de l'humanité et de la civilisation. Mais comment se taire sur les manœuvres déloyales et les violences odieuses dont le scandale a retenti jusqu'en Europe ? Comment oublier la persécution dirigée par les wesléyens contre les catholiques des îles Sandwich : ces prêtres innocents, nos compatriotes, pillés, blessés, déportés ; ces femmes et ces enfants condamnés à subir les plus cruels et les plus outrageux traitements, parce qu'ils refusaient d'apostasier leur foi en assistant au prêche ! On sait aussi par quelles meurtrières menées Pritchard et ses compagnons ont reconnu la générosité de la France, qui les laissait exercer librement leur ministère dans les lieux d'où eux-mêmes avaient proscrit le Catholicisme...

Chez ces étranges *ministres du saint Évangile*, la bonne foi égale la tolérance. « Les méthodistes, dit Mgr Pompallier, vicaire apostolique de l'Océanie occidentale, m'ont si souvent prodigué l'épithète d'*Antéchrist*, que mes bons sauvages, sans connaître la signification de ce terme, me saluent de ce nom à mon arrivée pour me faire honneur. Afin d'inspirer aux Zélandais de l'éloignement pour ma personne et pour mon ministère, on veut bien supposer dans mille brochures qui circulent partout que je suis venu sur ces plages lointaines pour m'emparer des terres et assujettir le pays ; qu'après avoir pris les femmes je ferai égorger les époux, je les jetterai dans le feu, etc... Jusqu'ici la calomnie n'a été funeste qu'à ses auteurs ; le mépris des Européens et des naturels est le seul fruit qu'ils avaient retiré [1]. »

« Nos pauvres missionnaires, dit le commandant Laferrière dans son rapport sur Tonga, nous exprimèrent bien vivement toute leur reconnaissance pour la sollicitude de Sa Majesté et du gouvernement, dont notre présence à Tonga était le témoignage, nous assurant que notre apparition produirait le meilleur effet parmi les naturels de cette île, qui, depuis l'année 1827, n'avaient pas vu un seul bâtiment de guerre français, et étaient par là portés à croire *toutes les faussetés ridicules qu'on ne cessait de leur débiter sur le compte des missionnaires catholiques et de la nation à laquelle ils appartenaient.* « Désor-

[1] *Annales de la Propagation de la Foi*, janvier 1841, n° 74, p. 47.

mais, disaient-ils, ils allaient être considérés autrement que comme de *misérables aventuriers*, ainsi qu'on les qualifiait, et les naturels prendraient une idée bien différente de celle qu'on s'efforçait de leur donner de la puissance de la France. »

A la demande de nos missionnaires, le commandant et l'état-major du *Bucéphale* firent une visite au roi de l'île, Kanokoupulu. « C'est auprès de lui, dit M. Laferrière, que les ministres wesléyens ont établi leur résidence ; c'est par lui que s'exécutent toutes les mesures qu'ils ont cru devoir prescrire pour l'observance de leur culte, *telles que les amendes, la bastonnade et autres moyens du même genre.* »

Tels sont, en effet, les moyens par lesquels les partisans du *libre examen* inculquent leurs doctrines aux peuples de l'Océanie. Non contents d'assujettir leurs néophytes à l'humiliation de la confession et de la pénitence *publiques,* ils ont érigé en péchés et ils châtient rudement des actes que le bon sens et la théologie la plus méticuleuse absolvent d'un commun accord. Dans les îles soumises à leur férule, « il n'est pas rare de voir plusieurs patients attachés à un arbre, et déplorant, tandis qu'on les flagelle, le malheur qu'ils ont eu de fumer du tabac ou de cueillir un coco le jour du dimanche. Encore ces rigueurs n'ont-elles communément pour résultat que de faire détester le ministre ou de l'enrichir par les confiscations dont il frappe à son profit les prévaricateurs [1]. » Le commandant du *Bucéphale* ayant eu besoin un dimanche d'un pilote indigène pour diriger son bâtiment dans des parages semés d'écueils, l'Océanien lui refusa ses services, alléguant qu'il craignait d'être mis à l'amende par le ministre.

Tous les navigateurs ont constaté le rapide dépérissement de la population de Taïti, étouffée sous ce dur et morose régime des méthodistes, qui n'ont su lui donner, en échange de son ancienne gaieté, aucune des vertus régénératrices et fécondes du Christianisme.

Plus d'une fois les wesléyens ont employé la force armée pour faire entrer dans le bercail un troupeau qu'ils disciplinent ensuite à coups de corde, et ils ont réalisé littéralement, dans leurs rapports avec les indigènes, les paroles figurées de l'Evangile : *Je suis venu apporter la glaive et non la paix.* C'est ainsi qu'en 1841 une tribu protestante

[1] *Annales de la Propagation de la Foi*, n° 74, p. 22. *Notice sur la mission de Wallis*, par le P. Bataillon.

de Tonga, incitée par le ministre anglais, résolut d'amener à merci le reste de la population qui était demeuré idolâtre. Elle attaqua le camp où s'étaient retranchés ses compatriotes, et elle fut aidée dans ce belliqueux essai de prosélytisme par le commodore Crocker et les marins de sa frégate; mais le *parti du diable* battit les *saints,* prit leurs canons et tua le commodore, sans que l'Angleterre crût devoir cette fois venger l'échec des fougueux apôtres.

Combien cette conduite contraste avec les lettres écrites par Mgr Pompallier au commodore anglais Hone et au chef zélandais Jean Heke à l'occasion de la prise d'armes opérée par ce dernier, lettres que le *Journal des Débats* a reproduites il y a quelques mois comme un monument admirable de sagesse, de désintéressement et de charité évangélique! Le rapport du commandant Laferrière me fournit un autre fait non moins honorable pour nos missionnaires, non moins propre à montrer qu'ils sont les dignes enfants de la France par l'esprit de loyauté et de libérale tolérance allié chez eux au zèle le plus ardent.

Dans l'île d'Ouvia, évangélisée par le Père Bataillon, de la congrégation des Maristes, et maintenant évêque, les protestants ne formaient qu'une imperceptible minorité. « Cependant ils vivaient au sein de leurs familles sans être inquiétés en aucune sorte, pratiquant leur culte comme ils l'entendaient, fêtant même leur dimanche un autre jour que les catholiques, parce qu'ils avaient adopté la manière de compter le temps de Wavao, où les Anglais avaient fixé les jours venant de l'ouest, tandis qu'à Ouvéa on l'avait fait étant arrivé par l'est. Tououngahala avait seul montré des dispositions peu bienveillantes pour les hérétiques, comme il les appelait, et il avait toujours été contenu par la prudente tolérance de Mgr Bataillon, qui attendait infiniment plus de ses conférences amicales avec le catéchiste protestant en présence de ses coreligionnaires que des menaces de ce turbulent jeune chef. Mais un samedi de novembre 1843, qui était le dimanche des protestants, un des gens de Pooi (chef des protestants), loin de reconnaître et de pratiquer les principes de modération qu'enseignait le sage prédicateur, voulut imposer à toutes les personnes catholiques du voisinage l'observance de son dimanche. Une femme qu'il avait empêchée de battre la tapa qu'elle préparait pour aller à la messe le lendemain, vint demander au Frère Joseph, servant de la mission catholique, ce qu'elle devait faire. Celui-ci lui répondit que

ce n'était point dimanche pour elle, et qu'il était injuste de l'empêcher de travailler; puis il alla trouver le naturel qui avait fait cette injonction, lui représenta sa singulière exigence, et lui demanda si on l'empêcherait, lui aussi, de travailler, parce que c'était le dimanche des protestants. — « Toi comme un autre, lui repartit l'habitant d'Ouvéa. — C'est un peu fort! nous allons voir, » dit le Frère, et il se mit à rabattre une barrique qu'il était en train de réparer. Le naturel le frappa; le Frère Joseph riposta avec un maillet qu'il tenait à la main, et fit à son adversaire une légère blessure à la tête. La foule s'assembla bientôt au bruit de la querelle, et Mgr Bataillon accourut pour mettre le holà. Mais le naturel, rendu furieux par sa blessure, tourna sa colère contre Monseigneur lui-même, et osa étendre le bras contre celui pour qui tous les habitants eussent sacrifié leur vie plutôt que de laisser enlever un seul cheveu de sa tête. Le digne prêtre resta calme, impassible, fixant le furibond de son regard fascinateur (comme l'a parfaitement qualifié le commandant Dubouzet). Le coupable abaissa son bras et se retira d'un air tout contrit en traversant la foule indignée. »

La colère des catholiques se répandait en menaces contre les protestants; Mgr Bataillon l'arrête, « demandant de quel droit ils voulaient laver dans le sang une injure qui lui était personnelle, et déclarant hautement son plus grand ennemi celui qui en ferait verser une seule goutte aux îles Ouvéa. Seulement le maître du coupable, le chef des protestants, Pooi, fut mandé chez le roi Laveloua pour donner des explications sur la conduite de son domestique. Pooi ne sut que répondre. Alors Mgr Bataillon prit la parole, commença par déclarer qu'il pardonnait du fond de son cœur l'insulte qui lui avait été faite, mais reprocha aux protestants en général leur injustice et leur ingratitude envers les catholiques, après le service que M. Pompallier leur avait rendu et les égards que tout le monde à Ouvéa avait eus pour eux. Il fit sentir l'imprudence de leur intolérante prétention de vouloir faire observer aux catholiques un autre dimanche que celui qui était consacré parmi eux depuis longtemps, et les conséquences funestes qu'elle avait failli entraîner, puisque sans lui peut-être une guerre d'extermination allait s'engager entre deux grands chefs. Il démontra ensuite combien leur conduite était contraire aux principes de l'Evangile qu'on avait dû leur enseigner, et il fut si heureusement inspiré dans ce discours qu'il lui sembla à lui-même (racontait naïve-

ment le pieux missionnaire) qu'une voix divine se faisait entendre par sa bouche, ajoutant « qu'il ne croyait pas pouvoir retrouver jamais de tels accents. » Aussi l'impression que ses paroles produisirent sur les auditeurs fut-elle si grande que le chef Pooi se retira les larmes aux yeux et plongé dans une profonde méditation.

« Le soir, l'apôtre d'Ouvéa était en prières, invoquant la Vierge Marie, afin qu'elle éloignât pour toujours de ces îles l'orage qui venait de gronder sur elles, lorsqu'il entendit frapper à sa porte. C'était le chef Pooi qui désirait s'entretenir en secret avec lui. Il lui dit « qu'il *pleurait* ce qui s'était passé, et qu'il voyait bien, par la généreuse clémence et par les saintes paroles que la religion catholique avait inspirées au bon prêtre, que c'était bien la véritable religion de Jésus-Christ, le *tronc* de la religion protestante; et qu'après avoir profondément réfléchi depuis qu'il l'avait entendu, il s'était décidé à embrasser le Catholicisme, » ajoutant « qu'il était probable qu'à son exemple son peuple en ferait autant, et qu'alors il n'y aurait plus qu'un seul dimanche à Ouvéa, et par conséquent plus de querelle au sujet du culte. » Depuis ce jour, Pooi et ses coreligionnaires suivent exactement les instructions de nos missionnaires et sont de leurs plus fervents catéchumènes. »

Cette inaltérable charité des missionnaires catholiques finit par désarmer les préventions les plus hostiles, et par les convertir en une affection et un dévouement sans bornes. « Lorsqu'on apprit que le Père Viard allait s'éloigner de Wallis, ce fut une désolation générale. La veille de son départ, le roi et les chefs vinrent consulter Monseigneur pour savoir s'il y aurait péché à l'enlever. Leur projet était de l'emporter dans un bois, et de l'attacher à un arbre jusqu'à ce que le navire fût parti. Le prélat leur ayant répondu qu'il n'était pas permis de s'opposer à la volonté de Dieu, ils se retirèrent en pleurant, et toute la nuit se passa en cris et en lamentations. Ils répétèrent sur un ton lugubre, et plus de deux mille fois, la phrase suivante : *Notre père est mort, pleurons!* Le lendemain, plus de trois cents jeunes gens l'ont accompagné l'espace de deux lieues, chargés chacun d'un panier de fruits pour le Père. Mais le moment de se dire adieu était arrivé; déjà nous avancions vers le canot. Alors tout le village se transporte sur le rivage et pousse des cris de douleur. Plusieurs tombaient d'évanouissement. Déjà nous étions au large lorsque tout à coup une foule d'indigènes se jettent à la nage et accompagnent le

canot pour voir encore une fois le bon Père qui leur était ravi[1]. »

En comparant la conduite des ministres des deux cultes et les sentiments qu'elle fait naître dans le cœur des indigènes, on croira sans peine, avec M. le commandant Laferrière, que nos missionnaires servent la religion « par leurs douces et sages leçons de charité chrétienne mieux que les wesléyens par leurs préceptes d'une triste et vaine austérité. »

Ni les erreurs et les passions des indigènes, ni la jalousie haineuse des méthodistes, ne sauraient donc arrêter les salutaires et pacifiques conquêtes du Catholicisme dans l'Océanie. Ce qui entrave et ralentit ses progrès, c'est une difficulté matérielle et vulgaire, la difficulté du transport des missionnaires dans ces lointaines contrées que le commerce n'a pas encore reliées à la France. Depuis l'occupation des Marquises et de Tahiti, les communications sont devenues moins rares avec les îles Gambier, mais non avec l'Océanie centrale. Cette année même, Mgr Epalle, évêque de Sion, vicaire apostolique de la Mélanésie et de la Micronésie, et douze missionnaires qui l'accompagnaient, après avoir attendu vainement pendant cinq mois l'occasion d'un navire français, ont dû aller à Londres prendre passage sur un bâtiment anglais, et encore n'en ont-ils pas trouvé qui les transportât directement à leur destination. Ils se sont embarqués pour la Nouvelle-Hollande, et, arrivés à Sidney, ils ont été obligés de frêter un navire à leur compte pour atteindre les archipels désignés à leur zèle évangélique. Quelle dépense à prélever sur le budget de la Propagation de la Foi, formé *sou à sou,* et qui doit subvenir aux besoins d'innombrables missions réparties sur toute la surface du globe! Est-il besoin d'ajouter qu'au milieu d'un équipage protestant, sous la conduite d'un capitaine trop souvent disposé par des préjugés de secte ou de nationalité à la malveillance envers des prêtres catholiques et français, ceux-ci n'évitent pas toujours, par l'énorme rançon qui leur est imposée, le tourment quotidien des procédés blessants et vexatoires?

Le missionnaire arrive enfin.... Il est jeté sur le rivage d'une île par la chaloupe d'un baleinier qui continue sa route, et dont les voiles s'effacent bientôt à l'horizon. Des saisons, des années peut-être s'écouleront avant qu'un autre bâtiment apporte des nouvelles et des

[1] *Annales de la Propagation de la Foi*, janvier 1845.

secours d'Europe, avant même que le missionnaire puisse communiquer avec ses confrères épars dans les autres îles. A la vérité, les caboteurs anglais ne manquent point dans ces parages ; mais le prêtre, dont les modiques ressources ont été épuisées par la première et longue traversée, ne peut subvenir aux frais d'un nouveau transport. Mgr Pompallier, dans l'état de sa mission, en 1844, fait figurer une somme de 7,500 fr. pour frais de location de bâtiment durant sa tournée épiscopale : de si ruineuses visites ne peuvent avoir lieu qu'à des intervalles bien éloignés. Il est d'ailleurs des archipels, tels que ceux de la Mélanésie et de la Micronésie, tellement dangereux par la férocité de leurs habitants et par la présence des pirates malais dans ces parages, que les baleiniers eux-mêmes évitent de s'y engager.

A quelles souffrances cet isolement prolongé condamne le missionnaire ! *Le Bucéphale* touchait à Tonga, et Mgr Douare, évêque d'Amatha, que ce bâtiment transportait dans la Nouvelle-Calédonie, allait pouvoir embrasser en passant les Pères Chevron et Grange, avertis de sa présence à bord. « Il serait difficile, amiral, écrit le commandant Laferrière, de vous peindre la joie de ces bons missionnaires de se trouver à bord d'un bâtiment de guerre français, et à table avec un évêque de leur société religieuse venant coopérer à leur sainte œuvre, venant les entretenir de leurs intérêts les plus chers, même de leurs familles ; mais vous le comprendrez lorsque vous saurez que, depuis plus d'un an, ils étaient sans nouvelles de leur propre évêque, Mgr Pompallier, sans secours d'aucune sorte, dans un dénûment à faire pitié. La goëlette *l'Atlas*, en déposant le Père Grange à Tonga, au mois d'octobre 1842, avait bien laissé à ces messieurs une certaine quantité de biscuit et de riz ; mais ces provisions s'étaient avariées et avaient duré peu de temps, en sorte qu'ils s'étaient vus bientôt forcés de s'imposer les plus grandes privations pour sauver aux yeux de leurs prosélytes la dignité de leur caractère. Leur santé en avait beaucoup souffert ; ils étaient d'une maigreur effrayante, surtout le Père Grange, homme d'une très-haute taille et d'une constitution naturellement très-forte. » Et lorsque vint ensuite l'heure de la séparation : « Les Pères Grange et Chevron avaient les larmes aux yeux en nous quittant. Nous les embrassâmes, bien émus nous-mêmes de la pensée qu'ils allaient retomber dans cet isolement auquel nous venions de faire une si courte diversion, et reprendre cette vie d'abnégation et de sacrifices à laquelle ils se sont voués dans

l'unique intérêt du salut de ces pauvres sauvages, n'en pouvant attendre d'autre récompense qu'un peu d'affection, et quelquefois même le martyre. »

La Nouvelle-Calédonie n'est qu'à peu de distance de la Nouvelle-Zélande, par laquelle on communique avec Sidney; et cependant Mgr d'Amatha et ses coopérateurs, déposés à la Nouvelle-Calédonie en janvier 1844, sont restés à leur tour, pendant plus d'une année, dans un abandon et un dénûment absolus. N'ayant plus que des vêtements en lambeaux, marchant nu-pieds après avoir usé leurs chaussures en courses apostoliques, sans provisions alimentaires au milieu d'une population qui était elle-même éprouvée par la famine, bien loin de pouvoir soulager la misère commune, ils ont été réduits, pour ne pas mourir d'inanition, à convertir en objets d'échange et à troquer contre quelques racines les petites perles que des mains pieuses et amies avaient brodées sur leurs pales. Et quand la nature défaillait sous le poids de l'indigence, de la fatigue et de la maladie, il leur était interdit de retremper leur énergie à la source divine des consolations et des grâces; car le pain et le vin manquaient pour la célébration des sacrés mystères.

Cet abandon compromet singulièrement l'autorité morale des missionnaires, et, partant, le succès de leur œuvre. Les sauvages se persuadent facilement que l'Européen ainsi délaissé par les hommes de sa race est un proscrit, ou, du moins, un aventurier dont ils doivent se défier, et ces préventions sont entretenues par les calomnies des ministres anglais, dans les îles où ceux-ci ont déjà pris pied. En lisant les *Annales de la Propagation de la Foi*, on voit telle mission déjà florissante sur le point de succomber aux défiances qui s'élèvent dans l'esprit des plus fervents néophytes, parce que l'évêque attendu et promis par les prêtres qui l'avaient précédé se trouvait retenu bien au delà du terme indiqué par la difficulté du transport, et laissait ainsi planer l'accusation d'imposture sur ses envoyés.

Les immenses inconvénients d'un tel état de choses déterminèrent en 1842 Mgr Rouchouse, évêque de Nilopolis, de la congrégation de Picpus, à acheter un bâtiment pour le compte et le service des missions de l'Océanie orientale: résolution dont le résultat a été déplorable! *Le Marie-Joseph*, monté par Mgr Rouchouse et vingt religieux, s'est abîmé dans l'Océan avec son précieux fardeau. Mgr d'Amatha se disposait de son côté à acheter un bâtiment pour le compte et le ser-

vice des missions de l'Océanie centrale, lorsqu'il trouva l'heureuse occasion de s'embarquer sur une frégate qui allait aux îles Marquises. Certes une impérieuse nécessité avait seule pu amener les deux vénérables prélats à ce parti extrême d'acheter des navires. Quels embarras en effet pour leur sainte inexpérience ! Quelle source de dépenses, même en permettant au capitaine, pour défrayer en partie l'expédition, certaines opérations de négoce qui auraient eu le grave inconvénient d'exposer nos missionnaires au soupçon de faire le commerce comme les ministres protestants !

Enfin la Providence a pourvu au besoin de ses apôtres, et elle y a pourvu par des mains laïques. Un honorable négociant du Havre, président de la Société de Saint-Vincent de Paul établi en cette ville, M. Marziou, avait mis depuis longtemps son zèle et sa maison au service de tous les missionnaires qui s'embarquaient au Havre, et il avait connu ainsi les extrêmes difficultés qu'éprouvaient ceux qui devaient se rendre dans les missions de l'Océanie. Chrétien dévoué, M. Marziou conçut la pensée de faire concourir le commerce à la propagation de la foi, en reliant par un système régulier de navigation la France avec l'Océanie, et les divers archipels entre eux. Homme d'expérience et versé dans la pratique des affaires maritimes, ses calculs lui démontrèrent des chances suffisantes de bénéfice pour que la prudence n'eût point à murmurer contre l'entreprise suggérée par la charité. Enfin, habitant d'une ville où l'on sait ce que vaut la marine pour la force et l'avenir du pays, son patriotisme se réjouit à la pensée que notre pavillon se montrerait plus souvent à ces sociétés naissantes de l'Océanie qui aiment déjà la France dans la personne de ses missionnaires, et pour qui le titre de catholique est synonyme de celui de Français. Une œuvre de ce genre ne devait et ne pouvait être réalisée que par association : ni son caractère national et religieux, ni ses vastes proportions, ne permettaient de la réduire à un essai individuel. M. Marziou communiqua donc son projet à d'autres négociants du Havre, puis aux chefs des congrégations de Picpus et des Maristes, qui devaient défrayer en partie les expéditions par le transport de leurs missionnaires, puis à plusieurs de ces hommes qu'une éminente position sociale et des sentiments non moins élevés désignent comme les patrons naturels de toute œuvre grande et chrétienne. De toutes parts il recueillit de chauds encouragements et des promesses d'actif concours : la *Société française de l'Océanie* fut organisée.

Il fallait encore que le premier navire qu'expédierait la Société fût sous le commandement d'un officier habile, joignant à l'expérience et aux qualités du marin des convictions en harmonie avec la noble mission dont il serait chargé. Un concours de circonstances vraiment providentielles a mis M. Marziou en rapport avec M. Marceau, lieutenant dans la marine royale, digne de son nom [1] par l'énergie du caractère, digne par sa foi d'être le compagnon des apôtres, officier d'un mérite reconnu et du petit nombre de nos marins qui connaissent déjà les archipels de l'Océanie. M. Marceau a renoncé aux espérances d'un brillant avenir et a prié M. le ministre de la marine d'agréer sa démission, pour se consacrer à l'œuvre chrétienne, dont il appréciait mieux que tout autre la nécessité et les avantages. Hâtons-nous d'ajouter que M. l'amiral Mackau, juge si compétent des questions qui intéressent la prospérité maritime de la France, a considéré comme éminemment utile à la patrie, et en quelque sorte comme un service public la mission qu'acceptait M. Marceau de propager notre commerce et de conduire nos missionnaires dans des contrées où l'influence anglaise et protestante, ce qui est tout un, allait chaque jour se fortifiant. « J'avais été amené, dit M. Marceau, à donner ma démission, avec la conviction de suivre en cela la volonté de Dieu. Cette démission toutefois n'a pas été acceptée. Par décision royale, le congé que l'on avait cru d'abord me refuser m'a été accordé avec des avantages tout exceptionnels et auxquels assurément il ne m'était pas permis de prétendre, puisque je continue à jouir des mêmes avantages à solde et de droits à l'avancement que si j'étais en activité ; comme si Dieu, en me faisant l'objet d'une pareille faveur, avait voulu faire pressentir tout ce qu'il réserve de succès à ceux qui le serviront dans cette entreprise [2]: »

[1] Aux portes de Coblentz se dresse une pyramide funèbre. Sur l'une des faces on lit : *L'armée de Sambre-et-Meuse à son brave général Marceau.* Sur une autre face : *Ci-gît Marceau, soldat à XVI ans, général à XXII, mort en combattant pour son pays.* Sur la troisième face : *Passant, qui que tu sois, ami ou ennemi, d'un jeune héros respecte les cendres.* Sur la quatrième face on lit quelques paroles d'hommage des généraux allemands à l'ennemi respecté dont ils escortèrent les funérailles. M. le lieutenant Marceau appartient à la famille du général en l'honneur de qui la générosité allemande a élevé ce monument.

[2] *Société française de l'Océanie,* brochure publiée par M. Marceau.

Les extraits suivants de deux lettres écrites à M. Marceau par le révérend Père Colin, supérieur général des missionnaires maristes, nous dispenseront de tout commentaire sur l'utilité religieuse du projet conçu et déjà en partie réalisé par la Société française de l'Océanie :

« Cet excellent projet m'apparaît comme le complément, j'oserais presque dire indispensable, de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, en faveur de l'Evangile et de la civilisation dans cette cinquième partie du monde.

« 1° La Société de l'Océanie se propose de placer insensiblement dans chaque nouvel archipel nouvellement converti à la foi, un dépôt de différents objets et marchandises d'Europe ; d'établir dans ces archipels des Européens d'une probité et d'une vertu reconnues pour soigner ses affaires temporelles et opérer des échanges avec les indigènes. Or, qui ne sentira les immenses avantages qui vont être pour l'Océanie le résultat de cette mesure ? Le besoin de se procurer quelques objets d'art et d'agriculture va mettre les indigènes en rapports continuels avec ces hommes honnêtes et laborieux venus d'Europe. Peu à peu ils s'habitueront à la douceur de leurs mœurs, à leur vie active ; ils apprendront d'eux l'art de cultiver la terre et divers métiers ; bientôt ils comprendront tout l'avantage qui résultera pour eux des échanges que vous leur offrirez ; ils s'efforceront de les augmenter en se procurant par leur industrie les objets que vous recevrez en retour. Dès lors j'aperçois une population plus active, plus soucieuse de la prospérité de son sol, et cette paresse si ordinaire chez nos Océaniens disparaît avec tous les désordres qu'elle entraîne à sa suite.

« Les missionnaires n'auront plus qu'à s'occuper de faire connaître Jésus-Christ. Ils ne seront plus obligés de consacrer de précieux moments à toute sorte de métiers ; ils seront dispensés de l'obligation d'embarquer avec eux une quantité d'outils de tout genre, de faire des provisions en calicot et autres objets pour les insulaires. Ils trouveront à moins de frais ces différents objets dans les dépôts de la Société française.

« 2° La Société se propose d'entretenir, indépendamment de deux ou trois bâtiments principaux qui feront la traversée d'Europe en Océanie, d'autres petits bâtiments destinés à rester dans ces parages et à lier les divers archipels entre eux. Ah ! que ne puis-je voir cet excellent projet promptement réalisé ! — « Je tremble pour l'avenir

de nos missions de l'Océanie, me disait, lors de son dernier voyage, Mgr Rouchouse, si la Providence ne nous fournit pas quelque moyen de visiter et de secourir à propos nos églises naissantes. » — Le Père Bataillon serait mort de faim si Dieu n'avait inspiré à la fille du roi de Wallis de lui fournir en secret, pendant assez longtemps, quelque triste nourriture. Pendant les cinq ou six premières années de son apostolat, il n'a été visité que deux fois par occasion, et chaque fois, comme au jour où l'on lui vint annoncer qu'il était promu à l'épiscopat, on le trouva sans souliers, sans chapeau, portant sur son visage l'empreinte de longues souffrances, sous lesquelles un courage moins mâle que le sien eût sans doute succombé.

« Vous connaissez, monsieur le lieutenant, le massacre du Père Chanel dans l'île de Futuna. Après qu'il eut été mis à mort, ses bourreaux laissèrent échapper ces paroles : « Il y a longtemps que nous l'eussions tué si nous n'eussions pas eu peur que ses parents vinssent venger sa mort ; lorsque nous avons vu qu'il n'en avait point, puisque personne ne le visitait, nous l'avons fait périr. »

A ces faits que cite le révérend Père Colin vient se joindre une récente et douloureuse nouvelle. Mgr Epalle, déposé sur le rivage d'une île de l'Océanie, a péri sous le tomahawk des sauvages, avant même d'avoir pu faire entendre la parole évangélique. Il avait longtemps attendu, pour quitter l'Europe, l'expédition du premier navire de la Société française de l'Océanie. Si les souscriptions plus rapides eussent permis à la Société d'équiper un bâtiment six mois plus tôt, les missions posséderaient encore un de leurs chefs les plus zélés et les plus habiles ; car Mgr Epalle n'aurait pas été jeté à l'aventure, sans compagnons laïques, sans ressources et sans démarches préliminaires, au milieu d'une peuplade féroce.

« La Société française de l'Océanie obviera en partie à ces inconvénients. Elle facilitera le transport des missionnaires, et leur fournira pendant la traversée une compagnie religieuse et honnête ; elle les soutiendra dans leur isolement par l'espérance d'être visités et secourus ; elle fournira aux vicaires apostoliques l'occasion de visiter les diverses stations de leur mission... Enfin, tout en se livrant à l'objet licite de son commerce, elle deviendra l'auxiliaire des missionnaires, qui ne seront plus considérés comme des aventuriers sans aveu, et par elle les insulaires s'habitueront à connaître la France, à respecter son pavillon... Inspirée par une pensée de foi et de zèle,

cette entreprise commerciale et religieuse ne peut manquer de réussir. Les catholiques, de quelque pays qu'ils soient, la regarderont comme indispensable à la propagation de la foi et à la civilisation dans l'Océanie ; ils la soutiendront. »

En effet, les plus honorables suffrages sont venus de toutes parts encourager le dévouement des fondateurs de la Société. L'un des derniers actes de Grégoire XVI, qui accordait une sollicitude spéciale aux missions, a été de conférer la décoration de Saint-Sylvestre à M. Marceau. Plusieurs évêques des Etats-Unis se sont fait inscrire au nombre des souscripteurs. En Sardaigne, une expédition se prépare pour l'Océanie sous la direction de la Société française et sous le patronage de Sa Majesté sarde. En France, non-seulement le révérend Père Colin, supérieur général des Maristes, et Mgr Bonamy, archevêque de Calcédoine, supérieur général de Picpus, ont aidé de toutes leurs forces à la réalisation d'un projet dont ils sont mieux que personne en état d'apprécier les avantages, mais un grand nombre d'évêques ont consigné la même approbation et les mêmes vœux dans des lettres écrites, soit à M. Marziou, soit au capitaine Marceau, et se sont fait également inscrire sur les listes de souscription. Leurs Majestés le roi et la reine des Français ont daigné donner à la Société française de l'Océanie des témoignages effectifs de leur haute bienveillance. M. le ministre de la marine ne s'est pas borné à maintenir le nom de M. Marceau sur la liste des officiers de la marine royale ; la lettre suivante a été adressée par lui à M. Marziou :

« Monsieur,

« J'ai pris connaissance avec un vif intérêt de l'exposé que vous m'avez adressé au sujet de l'entreprise qui vous occupe. J'ai donné immédiatement des ordres pour qu'un fret de deux cents tonneaux soit assuré au premier navire qui sera expédié pour l'Océanie par l'honorable association au nom de laquelle vous vous présentez.

« Il m'est agréable d'avoir à vous exprimer à cette occasion, monsieur, les vœux que je forme pour le succès d'une œuvre conçue dans une pensée toute religieuse et patriotique, et qui me paraît devoir être aussi favorable aux intérêts de notre commerce et de notre industrie qu'à l'heureux développement de l'influence catholique et française dans des régions lointaines où il importe d'en étendre de plus en plus l'influence.

« Je ne puis donc qu'applaudir d'avance à tout ce qui sera tenté dans un but si digne d'encouragement et d'appui.

« Veuillez recevoir, etc.

« Baron DE MACKAU. »

Au reste, c'est sans aucune distinction d'opinion politique que les hommes les plus honorables ont voulu concourir par leur souscription à une œuvre exclusivement religieuse et nationale.

Déjà trois navires ont été expédiés par la Société française de l'Océanie ; le premier, *l'Arche d'Alliance*, placé sous le commandement de M. Marceau, et solennellement béni avant le départ par Mgr l'évêque de Nantes. Ils ont emporté, outre une quarantaine de missionnaires, un certain nombre de laïques, sur la moralité et la religion desquels on peut compter, la plupart laboureurs ou artisans, et plusieurs ayant femme et enfants. Mgr d'Epalle, de vénérable mémoire, soumettant à Grégoire XVI le projet de conduire des religieuses dans l'Océanie, avait reçu pour réponse que le temps n'était pas encore venu, et que le mieux serait présentement de grouper autour des missionnaires quelques familles d'honnêtes ouvriers européens, qui concourraient puissamment par leur exemple à inspirer aux sauvages un goût du travail sans lequel rien de sérieux ne peut être constitué. En réalisant le vœu de Grégoire XVI, la Société remplit aussi la première condition nécessaire pour se préparer un avenir commercial dans les chrétientés de l'Océanie. A l'exemple des Anglais, qui ont des agents disséminés dans les différentes îles, elle introduira des familles européennes dans toutes celles où se trouve une mission avec quelques néophytes. Non-seulement ces familles seront chargées du soin de trafiquer des divers objets qui leur seront laissés en dépôt, mais elles développeront chez les indigènes une activité qui, avec le temps, procurera à la Société des ressources au moins aussi abondantes que celles qui suffisent à enrichir les ministres méthodistes ; car il est constant que la population s'accroît rapidement, et que les bonnes mœurs et le travail font des progrès remarquables dans les îles où domine la salutaire influence de nos missionnaires.

Mais dans l'état actuel des choses, et avant que les richesses naturelles de l'Océanie aient été fécondées par l'industrie européenne, est-il possible de défrayer par des opérations commerciales l'expédition des navires dans ces mers lointaines ? C'est une question que

MM. Marceau et Marziou, et d'autres négociants non moins bien renseignés sur les chances de succès du commerce maritime dans ces parages, n'hésitent pas à résoudre affirmativement. Les motifs de leur confiance, et le plan à suivre pour opérer avantageusement les chargements d'aller et de retour, sont développés avec soin dans la brochure publiée par M. Marceau, et le résultat des premières expéditions non-seulement a confirmé ces calculs, mais a dépassé toutes les espérances. « Qu'on ne croie pas cependant, dit M. Marceau, que je veuille séduire les esprits par la perspective d'un gain, sinon assuré, au moins très-probable : loin de moi une pareille pensée. Quelle que soit ma conviction à cet égard, conviction qui peut seule justifier le parti que j'avais pris de donner ma démission, ce n'est point par l'appât des bénéfices que je compte engager les catholiques à s'associer à une entreprise que réclament les intérêts de la religion ; mais en soumettant ce plan, je veux seulement montrer qu'au point de vue purement commercial, le projet de la Société de l'Océanie n'est pas sans fondement, et que ce n'est pas une imprudence d'y engager les fonds du bon Dieu, pour le placement desquels on doit se montrer si exigeant, etc. »

Voici donc, pour nous résumer en peu de mots, le but que se propose la Société : transporter des missionnaires dans les archipels océaniens, et porter toute assistance à ces prêtres courageux, jetés jusqu'ici sans appui au milieu de peuplades inhospitalières ; traiter des opérations commerciales pour faire rendre un intérêt convenable aux capitaux engagés dans l'entreprise ; former à la navigation, en développant chez eux les sentiments religieux, des jeunes hommes d'élite qui pourront devenir à leur tour l'honneur de notre marine marchande ; revenir à ces traditions de loyauté qui distinguaient jadis le commerce français dans ses relations avec les pays lointains, et dont le trop fréquent oubli a été châtié par un discrédit presque général ; essayer un commencement de colonisation dans l'Océanie par des voies purement pacifiques ; établir enfin dans cette cinquième partie du monde la religion catholique et la légitime influence de la France, sous les auspices de la civilisation et du travail.

Les missionnaires ne participent point aux spéculations commerciales de la Société, ni en France ni dans l'Océanie, ni directement ni indirectement. Dignes héritiers de ceux que Jésus-Christ envoya évangéliser les nations, en leur recommandant de n'emporter qu'un

vêtement et de n'emporter point de bourse ; tout entiers à leurs saintes fonctions, et ne voulant rien gagner que les âmes, ils sont d'autant plus reconnaissants envers la Société que celle-ci les soustrait à d'innombrables embarras matériels dont se compliquait l'existence des missions océaniennes.

Si Dieu continue de bénir l'entreprise formée pour la gloire de son nom, la Société ne tardera pas à équiper quelques petits bâtiments qui navigueront d'un archipel à l'autre ; elle transportera de nouvelles familles dans l'Océanie, et peut-être étendra-t-elle ses plans à d'autres missions lointaines. Nous avons confiance que les catholiques répondront à son appel. Quand la France compte plus de cent mille fidèles, domestiques ou artisans, dont chacun prélève chaque semaine un tribut sur son indigence pour soutenir l'œuvre de la Propagation de la Foi, comment ne se trouverait-il pas, parmi les chétiens auxquels la Providence a départi la richesse, un nombre suffisant de souscripteurs pour mener à bien une autre œuvre qui est, selon l'expression du B. P. Colin, le *complément indispensable* de la première [1] ?

Durant le cours de cet écrit, on a vu nos braves officiers de marine témoigner hautement de leurs sympathies pour les missionnaires dont ils ont pu admirer les vertus et les œuvres, à cinq mille lieues de la patrie, parmi des peuples sauvages, loin de tous les encouragements et de toutes les récompenses qui soutiennent les efforts de l'ambition humaine. Le gouvernement lui-même sait apprécier à leur valeur ces ouvriers de la civilisation chrétienne qui honorent la France par leur conduite et la font aimer en leur personne ; il a fait beaucoup pour eux dans l'Océanie, et c'est avec bonheur que nous avons constaté ses équitables et bienveillantes dispositions. Mais, en même temps, une réflexion pénible assiégeait notre esprit. Ces Maristes et ces Picpuciens qui contrebalancent l'influence protestante et anglaise dans l'Océanie ; ces Lazaristes qui, en Orient, gagnent un cœur à la France chaque fois qu'ils gagnent une âme à l'église catholique ; ces prêtres des missions étrangères si profondément reconnaissants de la situation meilleure que l'ambassade de M. de Lagrené a faite au catholicisme en Chine ; ces Jésuites qui, dans le Canada, perpétuent la langue, le culte et l'affectueux souvenir de l'ancienne mère patrie ;

[1] Les demandes de renseignements plus amples sur l'œuvre et les conditions de la souscription doivent être adressées à *M. Marziou, négociant*, 79, *rue d'Orléans, au Havre.*

tous ces hommes héroïques et purs sont membres de *congrégations;* tous, par des *vœux* spéciaux, achèvent de briser en eux ce qui restait du *vieil homme*, et centuplent les forces de leur volonté par la généreuse abdication qu'ils en font. C'est là le secret de leur supériorité! Les grandes œuvres religieuses, celles qui demandent des vertus exceptionnelles, l'unité dans les vues, la persistance dans les efforts, ne se sont jamais accomplies et ne s'accompliront jamais que par des congrégations. On le reconnaît quand il s'agit de faire le bien et de propager la civilisation chrétienne dans les pays lointains; mais par quelle inconcevable aberration ces sentiments d'estime et de sympathie font-ils place à la défiance, à l'injure, à l'hostilité, dès que les mêmes vertus et le même zèle, disciplinés par le lien d'une règle commune, aspirent à s'exercer au milieu de nous? Comment les vœux et les institutions qui donnent des prêtres admirables et, tout ensemble, des Français dévoués dans l'Océanie, parmi les Turcs, en Chine, n'aboutiraient-ils qu'à produire des intrigants de la pire espèce et de mauvais citoyens au sein même de la France, sous l'œil des compatriotes? Ou bien la corruption, l'ignorance et la misère seraient-elles assez rares parmi nous pour nous faire rejeter comme un luxe inutile les trésors de dévouement et de charité que recèlent les associations religieuses?

P. Lamache.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

TIMON ET LES BONS LIVRES.

L'Académie française a tenu le 10 septembre sa séance annuelle pour couronner la prose, les vers et la vertu. Le prix de vers, qu'on appelle *prix de poésie*, n'a pas été donné. Les concurrents devaient s'escrimer sur l'*invention de la vapeur;* car l'Académie ne se contente point d'inviter les poëtes à lui apporter leurs chants, elle leur fait commandement de chanter telle ou telle chose; et il faut que l'inspiration, ce sauvage oiseau, vienne percher au bâton qu'on lui tend, sinon point de médaille. Mais il existe aussi une certaine inspiration privée et domestique à l'usage des concours, où elle est prise pour l'autre, et qui ne refuse jamais ses bons offices. Comme toujours les inspirés sont venus en foule. L'Académie en a distingué deux, qu'elle a jugés dignes..... d'être invités à refaire leur travail : l'un est M. Amédée Pommier, l'autre est M. Victor de Laprade. Ils sont hommes de talent, et la muse les accueille volontiers lorsqu'ils ne vont pas la voir pour affaires académiques. M. Pommier surtout frappe le vers français, le vieux vers de nos pères, avec une perfection bien rare aujourd'hui. C'est un fils légitime de Mathurin Regnier, qui se perd malheu-

reusement dans les excès de son abondance et de sa force. M. de Laprade a plus d'élégance et moins d'énergie. En les congédiant, M. Villemain leur a fait la révérence. « Chacun de vous, leur a-t-il dit, pris à part, aurait obtenu la couronne; mis en contact, vos travaux *méritent* d'être rendus meilleurs. Revenez l'année prochaine, et chantez-nous l'*Algérie ou la civilisation conquérante.* » Il nous semble qu'en attendant on aurait pu faire de cette précieuse couronne deux petits bouquets dont les athlètes rivaux se seraient encore parés avec plaisir. Ils n'en seraient revenus que plus gaillards l'année prochaine. On n'a point vu M. Bignan, qui a donné toute sa vie de si belles espérances, se lasser de tant d'encouragements qu'il a reçus.

Le prix d'éloquence a été obtenu par M. Henri Baudrillart pour un *Eloge de Turgot* dont on a lu quelques passages qui ont paru longs. Si telle est la prose que l'on couronne, quels sont donc les vers que l'on ne couronne pas! Débité en grand appareil, par un académicien tout brodé, dans le sanctuaire de la vaine réthorique, ce morceau paraissait déjà plus pompeux qu'élégant, et plus ronflant que pompeux. L'épreuve du cabinet lui est moins favorable encore. On regrette que le jeune auteur, qui a fait l'an dernier l'*Eloge de Voltaire* ou quelque chose d'approchant, n'ait pas mieux profité de ses études sur ce grand écrivain. Quel profit en a-t-il tiré, s'il n'y a pas pris l'horreur du gonflement et de l'antithèse? « Rien ne s'oppose plus à la chaleur que le désir de mettre partout des traits saillants; rien n'est plus contraire à la lumière qui doit faire un corps et se répandre uniformément dans un écrit que ces étincelles qu'on ne tire que par force en choquant les mots les uns contre les autres, et qui ne nous éblouissent pendant quelques instants que pour nous laisser ensuite dans les ténèbres. » Mais ce coup de massue que l'antithèse a reçu de la main de Buffon en pleine Académie ne l'empêche pas d'y fleurir. C'est une armure si commode aux beaux esprits! Quand ils ont revêtu cette cuirasse de papier doré, ils se croient des soleils.

Les jeunes gens s'y laissent prendre, et le plus plaisant est qu'ils y prennent à leur tour les juges. Des esprits vraiment académiques peuvent résister à l'hyperbole, mais à l'antithèse jamais. Une antithèse bien faite, bien graissée d'adjectifs, bien reluisante aux deux bouts et qui fait bien la bascule, avec un beau mouvement bien égal comme celui du balancier ou de l'alexandrin, voilà qui les fera toujours pâmer d'aise. Que si la chose prend parfois son élan et s'en va d'un vol lourd planer un peu à une hauteur raisonnable, à celle du cadran de l'Institut par exemple, rien n'y manque. On arrête là l'ouvrier : *Dignus es!* ne va pas plus loin, tu te pourrais perdre, ou du moins nous ne te verrions plus ; et on le couronne en lui disant que son style a du mouvement, du nombre, de la chaleur, de la majesté, qu'enfin il est éloquent. Le goût invétéré des Quarante pour ce style dont tout écolier possède plus ou moins la recette est si bien connu, qu'on l'appelle « style académique. » Et certes il n'est pas étranger à l'opinion si répandue qui veut que l'Académie soit une des demeures favorites du sommeil. M. Villemain seul, en l'appliquant à la critique, a su le rendre supportable. Ceux qui en usent ont naturellement besoin d'autrui. Livrés à eux-mêmes, les plus habiles rassemblent inutilement toutes leurs ressources. En atteignant la perfection du genre, ils atteignent la perfection de l'ennui. On connaît de réputation *Lascaris* et l'*Histoire de Cromwell*, et l'on trouve aussi sur les quais les *Eloges* de Thomas. Quant aux discours couronnés chaque année, où est déjà l'avant-dernier, *où sont les neiges d'antan?* M. Baudrillart fera bien de méditer ces exemples diversement fameux. Ce n'est pas un crime d'avoir remporté le prix d'éloquence, mais c'est souvent un malheur ; ce n'est pas une preuve assurée qu'on n'écrira jamais, mais c'est un bon avis de prendre garde et de n'y pas revenir. Parmi ceux qui sont revenus, combien en pourrait-on citer qui se soient fait un nom dans les lettres? Combien seulement qui aient gagné ce maigre lot que leur assigne La Bruyère, d'écrire *proprement et ennuyeusement?* Nous souhaitons à M. Baudril-

lart un meilleur sort, d'autant plus volontiers que son *Eloge de Turgot* n'est pas sans mérite par la pensée. Le sentiment en est sage et chrétien, sauf quelques notes fausses, comme de dire que Turgot, s'il eût poussé sa carrière jusqu'à l'époque de la Révolution, serait mort de la même façon que Condorcet, « avec une confiance sereine dans l'avenir de l'humanité sur la « foi de six mille ans d'histoire et de l'éternelle raison. » Ces paroles ne disent pas grand'chose de bon, si elles disent quelque chose, et il est étrange qu'un esprit bien convaincu des vérités de la religion s'avise de comparer à Condorcet un homme dont il fait l'éloge. Faut-il l'avouer ? Nous avons eu peur un moment que le christianisme qui respire dans l'œuvre de M. Baudrillart, et qui l'aurait fait accuser de jésuitisme l'an passé, ne fût de circonstance comme son style, et ne tînt uniquement à ce que Turgot, qu'il s'agissait de *louer* et non de juger, n'était pas un ami bien chaud des philosophes.

L'Académie a maintenu à MM. Augustin Thierry et Bazin les prix Gobert dont ils sont en possession, le premier pour ses *Récits des temps mérovingiens ;* le second pour son *Histoire de France sous Louis XIII.* Elle a partagé entre M. Guessard et M. Génin un prix extraordinaire de littérature, provenant des libéralités de M. de Montyon, pour un *Vocabulaire des principales locutions de Molière.* Ce partage a quelque chose de piquant. M. Guessard et M. Génin se faisaient, il y a peu de temps, et peut-être se font encore une guerre acharnée sur une vraie question d'érudits, la question des origines de la langue française. Ce sont d'habiles lutteurs, dans chacun desquels il y a toute la passion d'un Furetière. M. Guessard, qui remporte devant l'Académie le léger avantage d'être nommé le premier, a déployé autant d'esprit que M. Genin ; mais M. Genin ne paraît pas avoir autant de science que M. Guessard. Il y supplée par le nombre de journaux où il se défend. M. Villemain, qui respecte fort les puissances de la presse, a soigneusement évité de se prononcer sur le mérite respectif de ces fiers rivaux. « L'A- « cadémie, sur onze ouvrages, a obtenu deux travaux re-

« marquables : l'un, inscrit sous le numéro 3 (c'est M. Gues- « sard), distribue et explique dans un immense recueil toute la « diction de Molière ; l'autre, le numéro 10 (c'est M. Génin), en « réunit les traits les plus expressifs dans un choix qui n'oublie « rien. Des considérations instructives précèdent les deux ou- « vrages. » Arrangez-vous là-dessus pour acheter celui que M. Villemain juge le meilleur.

Mais l'intérêt de la séance n'était pas là, et ces appréciations de M. le secrétaire perpétuel importaient peu au public. On voulait l'entendre prononcer, au nom de l'Académie, un autre jugement que l'opinion, en parfaite connaissance de cause, a cassé d'avance. Il s'agissait de savoir comment serait libellé l'arrêt de haute moralité littéraire qui déclare implicitement que les *Entretiens de Village*, par Timon, ne sont pas un ouvrage utile aux mœurs, et que, sous ce rapport, quatre ou cinq ouvrages nouveaux, dont un de M. Géruzez (le saviez-vous ?) méritent infiniment mieux le prix.

Un mot sur ce prix de bonnes lettres, fondé par M. de Montyon. Il se rattache aux prix de bonnes œuvres, dus au même inventeur, et c'est probablement l'idée simple de faire couronner les bons livres par l'Académie qui a tout doucement acheminé le digne philanthrope à l'idée plus originale en apparence et au fond beaucoup plus juste, de lui faire subventionner la vertu. On ne peut soupçonner M. de Montyon d'aucun malin projet contre l'Académie ni contre la littérature morale. Non : c'était un homme trop sérieux ; mais avec tout son sérieux, il nous a certainement préparé un spectacle des plus extravagants et des moins utiles aux mœurs : une réunion de lettrés, auteurs assez souvent de mauvais livres, à ne les prendre qu'au point de vue moral et en leur pardonnant tout le reste, qui s'assemblent en tribunal des bonnes lectures, et qui, gravement assis sur leurs volumes pleins d'irréligion ou d'impudicité[1], compulsent, examinent, distinguent, critiquent, cou-

[1] L'Académie est solidaire. Tous les académiciens n'ont pas fait tel poëme ordurier que nous pourrions nommer, et dont l'auteur, encore

ronnent, consacrent presque les ouvrages les plus utiles aux mœurs! « Que manque-t-il à une pareille coutume, dirait en-« core La Bruyère, pour être entièrement bizarre et incompré-« hensible? que d'être lue dans quelque relation de la Mingrélie. » Ce violent contraste entre les œuvres couronnées et les œuvres de ceux qui couronnent ne s'est point présenté à l'esprit de M. de Montyon. L'Académie, de son temps, n'était pas constituée comme aujourd'hui, et il ne pouvait pas prévoir ce qu'elle deviendrait. Que si pourtant ses prévisions se sont aventurées jusque-là, alors il faut croire qu'il s'est héroïquement confié à la probité des cœurs pour vaincre l'inclination des esprits. Il se sera dit qu'on respecterait la volonté d'un testateur; qu'on ne violerait jamais, à la face de tout le public, un dépôt sacré, en le détournant par une espèce de fraude de l'usage auquel il est réservé, et qu'ainsi les pauvres auteurs moraux trouveraient des juges intègres dans leurs seigneurs les auteurs scandaleux. Ce n'était pas mal raisonner; il arrive souvent, en effet, que le magistrat n'est plus l'homme. Dieu l'a voulu ainsi, afin de laisser toujours quelque peu de justice sur la terre. Ce sentiment de la justice est si fort qu'on l'a vu triompher de la jalousie littéraire elle-même. Or, quand la jalousie peut faire des choix équitables, que reste-t-il à craindre aux ouvrages moraux? Qu'importe aux juges académiques de reconnaître et de gratifier le meilleur ou les meilleurs? car ils ont tous les moyens de se montrer généreux, et, sans faire tort au mérite, ils peuvent encore accommoder leurs amis. L'équité d'ailleurs n'exige de leur part aucun effort surhumain; les ouvrages moraux, ceux du moins qui visent au prix, sont modestes devant les moindres et les plus scabreux de ces enfants des muses dont le suffrage peut valoir mille écus. Mille écus! Non, certes, l'écrivain dévoué à la vertu, aux bonnes mœurs, à tout ce qu'il y a de plus saint et de

vivant, n'a demandé pardon ni à Dieu, ni aux hommes, ni aux muses: mais toute l'Académie, tout le tribunal a reçu dans son sein cet auteur, et par conséquent ce poëme. L'abominable Parny aurait été juge des œuvres morales; N. Lemercier l'a été!

plus pur, mais qui lorgne en écrivant ces mille écus, ne risquera pas une épigramme, ne se permettra pas une allusion, ne laissera pas échapper un mot, ni un vœu, ni un soupir, qui l'expose à perdre tout le fruit de sa moralité.

Hélas! le malheureux! un autre danger le menace, un danger qu'il ne soupçonne pas, et contre lequel toute la perspicacité de M. de Montyon n'a pu le défendre. Son livre est fait, il réussit; tout le monde l'adopte et le proclame utile, bon, charmant. Il n'y attaque rien, ni homme ni chose, qui ne soit universellement condamné; il ne donne dans aucun excès, pas même de vertu; il est en règle enfin avec l'Académie comme avec sa conscience. Oui; mais est-il en règle avec le parti dominant? Pense-t-il bien? a-t-il toujours bien pensé? Tout dépend de là. Qui le pourrait croire? Et c'est la vérité pourtant! Vous n'êtes pas du dernier mieux avec la cour; vous lui avez déplu; vous avez écrit certaines choses qui l'ont blessée; elle vous tient rancune; allez! vous n'êtes qu'un pitoyable auteur; l'Académie ne vous juge pas capable d'écrire un ouvrage utile; rien de bon ne peut sortir de vos mains! Voilà l'histoire de Timon et des *Entretiens de village*, qui étonnerait bien M. de Montyon s'il pouvait venir voir ce qu'on fait de son argent. Il n'a pas su que la jalousie n'était que la seconde passion des corps littéraires, et qu'ils en ont une autre plus violente, plus incurable : une rage de flagornerie et d'abaissement que rien ne peut tempérer, un appétit de servitude que rien ne peut assouvir, et qui les enlève jusqu'à l'héroïsme où ils peuvent atteindre, c'est-à-dire jusqu'à braver le sifflet. Plus d'odes, il est vrai, maintenant; plus de dithyrambes, plus d'épîtres; personne pour s'écrier : *Grand Roi, cesse de vaincre ou je cesse d'écrire!* On n'ose pas chanter, mais on agit : ce sont les faits qui flattent.

Le programme de l'Académie définit l'ouvrage le plus utile aux mœurs : « Tout ouvrage publié par un Français dans le « cours des deux années précédentes, et recommandable par « un caractère d'élévation morale et d'utilité publique. » Timon

est Français; il a publié dans le courant de l'année les *Entretiens de village,* auxquels la France applaudit. Rarement œuvre plus utile est sortie de la main et du cœur d'un homme de bien. La sagesse même, le patriotisme, la religion, parlent, toujours avec une clarté parfaite, souvent avec une grâce exquise, dans ces pages précieuses. Que de salutaires conseils, que de bienfaisantes inventions, quelle douce et généreuse ardeur à éclairer tous les esprits, à secourir toutes les misères! Comme on sent que l'auteur aime le bien, comme on voit qu'il l'a fait, comme il sait le rendre facile à faire! L'homme politique s'était jadis montré dans ces utiles dialogues. Afin de ne choquer personne et de réunir tous les partis dans les vastes entreprises de la sainte charité, il a disparu. Le partisan de la souveraineté du peuple a effacé ses plus chers arguments, le pamphlétaire a sacrifié ses plus vives épigrammes. Pour être plus promptement et plus largement utile, le plus redouté des beaux-esprits est devenu le plus indulgent des curés de campagne.

Eh bien, Timon a présenté son livre aux suffrages de l'Académie, et l'Académie ne lui a donné ni le premier prix, ni le second, ni le dernier. Timon n'a rien obtenu de ces juges de la vertu et des ouvrages utiles, pas même une mention honorable!

Hâtons-nous de le dire, toute l'Académie n'est pas également coupable de cette prévarication. Dans ce sénat littéraire, il y a des écrivains qui en ont forcé les portes par l'éclat de leur mérite; des hommes de lettres qui s'y sont introduits, les uns par le droit de l'ancienneté, les autres par l'appui des coteries; enfin des hommes politiques, des pairs de France, des journalistes arrivés là sans bagage, à qui l'on a donné le fauteuil uniquement pour le refuser à de plus dignes, ou parce qu'il faut bien que l'Académie fasse sa cour, et que la république des lettres ferait sans doute ombrage au pouvoir si elle ne recevait pas garnison. Les écrivains, que leur vocation rend plus soucieux de la dignité des lettres, étaient favorables à Timon; ce sont même, à ce que l'on assure, quelques-uns d'entre

eux qui l'ont engagé à concourir, le priant de considérer que son livre, dont il a fait présent aux pauvres, en aurait plus de débit, et qu'avec un prix de 3,000 fr. il pourrait fonder asiles, chauffoirs, ouvroirs, écoles, enrichir dix villages des inventions de sa charité; car, pour la gloire, il n'est pas probable qu'on l'ait mise en ligne de compte. Mais les écrivains ne sont pas la majorité. La proposition de couronner Timon a d'abord effarouché les gens de lettres. Plusieurs ont parlé du style, qui ne leur convient pas, et qui en effet n'est pas le leur. On a répondu que Timon ne demandait pas un prix d'éloquence. Alors ils ont allégué la date du livre, le pseudonyme, cent chicanes que la moindre raison jetait bas. Dans le fond, tous songeaient aux lapins de la liste civile, à la dotation et au reste. Mais le moyen d'avouer cela? C'était trop vilain. On a tant célébré l'indépendance des lettres, tout en portant ses placets d'antichambre en antichambre ; comment se donner un si clair démenti? Les amis de Timon avaient le droit pour eux : M. de Montyon n'a point dit qu'il fallût absolument, pour obtenir le prix, être bien en cour. Qu'a-t-on fait? Les gens de lettres ont convoqué leurs complices accoutumés, les politiques. Ceux-là n'ont point de scrupule, point de respect humain. Ils sont entrés à l'Académie par le suffrage de M. Viennet, ils y feront à leur tour entrer M. Vatout ; ils sont rompus à tous les offices et savent publiquement prendre toute espèce de libertés avec toute espèce de lois. Pour ces potentats, le rejet du livre de Timon a été l'affaire la plus simple du monde. M. Villemain, qui a quelquefois le talent des écrivains, mais qui a toujours le caractère des gens de lettres, s'est distingué dans cette guerre contre les *Entretiens de village;* il a eu pour second M. Viennet, auteur de la *Philippéide*, un beau poëme étalé sur les quais, où il rivalise avec *la Pucelle* dans l'estime des cochers de fiacre et des manœuvres sans ouvrage. Vainement quelques hommes d'un vrai mérite, M. Sainte-Beuve entre autres, ont défendu, par esprit de justice, Timon, qu'ils auraient pu repousser par esprit de parti ; vainement ils ont invoqué la vo-

lonté du testateur, l'opinion, l'intérêt de l'Académie, l'intérêt même des concurrents de Timon que cette préférence allait humilier; ces messieurs se sont contentés de hausser les épaules et de répondre : *Allons donc!* comme à la Chambre. Timon a été expulsé[1]. La brutalité démocratique venait de le renverser dans son collége électoral, la courtisannerie académique lui a donné le dernier coup, et M. Villemain triomphant a pu rédiger la partie de son rapport qui concerne les ouvrages « les plus utiles aux mœurs. »

C'était là ce que le public était curieux d'entendre, plus curieux que l'Académie, car il n'y avait pas en tout à la séance vingt académiciens pour affronter cette lecture.

M. Villemain s'est acquitté de sa tâche en homme qui a été ministre. D'un visage serein, d'une voix égale et claire, avec tous les dehors d'une conscience parfaitement endormie, il a paisiblement déduit pourquoi l'Académie donnait 3,000 francs à M. Marbeau, 3,000 francs à Mlle Carpentier, 3,000 francs à Mme de Gasparin, 2,000 francs à M. Feugère, 2,000 francs à M. Géruzez. Il n'a pas nommé Timon.

Des cinq ouvrages couronnés, il y en a un que nous ne connaissons pas, celui de M. Léon Feugère, intitulé : *Etienne de la Boétie, ami de Montaigne; étude de sa vie et de ses ouvrages.* « L'utilité de ce travail, selon M. Villemain, c'est d'être un « modeste et touchant commentaire de la plus belle inspiration « de Montaigne, son chapitre sur l'amitié. Sachons-en gré « comme d'une offrande bien choisie pour l'honneur de la phi- « losophie et des lettres, puisqu'elle est la peinture d'une vertu « formée à leur école sous l'empreinte du XVIe siècle. » Ainsi soit-il! et désormais, ô Timon, sachez mieux honorer les lettres et la philosophie.

L'ouvrage de Mlle Marie Carpentier, *Conseils sur la direction des salles d'asile,* est un petit chef-d'œuvre. Il fallait couronner le livre de Timon, et celui-là pouvait venir ensuite. M. Ville-

[1] Dix-huit membres seulement sur quarante ont pris part au scrutin. L'exclusion a été votée à dix voix contre huit.

main l'a beaucoup vanté, il n'a rien dit de trop. « L'auteur, en « qui nous devons louer d'autant plus le talent d'écrire avec « émotion et justesse, qu'il faut y voir le témoignage de son « attention à mettre en pratique chaque jour ce que son ouvrage « exprime si bien, l'auteur, dis-je, vous étonne par l'à-propos « et la variété des leçons qu'elle fait naître de l'organisation si « régulière et des accidents si simples d'une journée de salle « d'asile. » Ajoutons que ces conseils aux directeurs de salles d'asile peuvent profiter à toutes les mères et à tous ceux qui sont chargés du grand et terrible devoir d'élever un enfant. Il y a là des observations précieuses, un bon sens admirable et un style charmant.

Pour l'excellent M. Marbeau, son *ouvrage,* préface, introduction, appendice en vers et table, ne remplirait pas deux feuilles in-8°. C'est tout simplement un prospectus où l'auteur explique avec une joie trop légitime et qui se complaît aux longs détails, comment la première crèche s'est élevée à Chaillot par ses soins. Il faudrait avoir le cœur bien dur pour critiquer un pareil écrit. « Simple récit, dit M. Villemain, d'une bonne action qui s'étend et « se perfectionne pendant qu'on la raconte. » Mais si ce sont de bonnes actions qu'on couronne et non les bons livres, est-ce donc que les ouvroirs campagnards, les asiles et tant d'autres institutions dont Timon s'efforce d'enrichir nos villages ne sont pas des bonnes actions ? Si fait ; seulement une bonne action de Timon ne vaut pas une bonne action de M. Marbeau.

Dans son petit livre intitulé : *Il y a des pauvres à Paris.... et ailleurs,* l'auteur protestant du *Mariage au point de vue chrétien,* prend en main la cause des pauvres avec une passion énergique et même un peu farouche. Cependant, « s'il n'envisage la pauvreté qu'au point de vue de ses droits sur la compassion des classes opulentes, » il se déclare en même temps conservateur. Il veut qu'on secoure les pauvres par devoir envers eux, mais aussi pour qu'ils ne mangent pas les riches. A travers les effusions ardentes de sa charité, les idées sociales le préoccupent beaucoup, et il fait souvent, tantôt contre les révolutionnaires, tantôt

contre ceux que l'esprit *de Christ* n'anime pas, des sorties plus remarquables par leur vigueur que par leur mansuétude. Ce livre est singulier. On s'y trouve aux prises avec je ne sais quel despotisme de logique et de charité qui abat, nous dirions volontiers qui assomme la raison, et qui ne touche point le cœur. Mme de Gasparin veut qu'on se dévoue aux pauvres ; elle s'indigne de la rareté des dévouements ; il semble qu'elle ait souvent rencontré dans le monde des âmes qui ont essayé la charité d'abord et qui bientôt s'en sont lassées ; il y a des moments où elle s'étonne elle-même de sentir cette étrange fatigue et d'avoir à se donner de l'éperon. Hélas ! ne serait-ce point que cette charité n'est pas alimentée aux véritables sources, et n'y a-t-il pas lieu de craindre que les protestants les plus pieux, ceux qui seraient vraiment appelés à aimer le bon Jésus avec leur cœur, ne parviennent, et encore pas toujours, à aimer *Christ* qu'avec leur esprit ?

Tout en honorant beaucoup le zèle de Mme de Gasparin, tout en admirant son courage, on souffre du peu de résultat qu'elle doit obtenir, non de son livre, qui n'en peut produire aucun, mais de ses nobles efforts. Elle va voir un pauvre malade, elle le guérit de sa maladie et le tire de sa misère ; mais que lui donnera-t-elle ensuite ? Si ce pauvre est vicieux, qui sondera et cicatrisera les plaies de son âme ? Comment préserver d'une rechute cette fille qui a chancelé ou failli ? Comment gouverner l'âme de ce jeune garçon qui n'a plus de famille et que le mal a déjà dominé ? On a le pasteur ; je veux même qu'on l'ait plein d'un dévouement sacerdotal ; que fera-t-il avec son dévouement qui ne peut absoudre ? On devine que l'absence du prêtre, dans la charité protestante, est la cause principale des langueurs dont Mme de Gasparin se plaint si amèrement. Les âmes moins fermes que la sienne doivent, en effet, se dégoûter de ces entreprises sans succès et sans consolation. Evidemment on a répondu maintes fois à ses exhortations, à ses prières, qu'elle exigeait trop, et que, pour exercer la charité comme elle l'entend, il faudrait un agent que le protestantisme ne peut

fournir : un corps de bienfaiteurs célibataires ; et Mme de Gasparin, qui rabat si vite toutes les objections, reste muette devant celle-là, ou du moins elle répond que les diacres et les diaconesses étaient mariés, et qu'il ne faut pas chercher à faire mieux que ces modèles de vie chrétienne. C'est la conclusion bizarre de son livre, très-chaleureux, très-incorrect, très-honorable et très-inutile, car il manquera certainement son effet sur le petit nombre de lecteurs à qui l'auteur s'adresse ; et qu'importe aux autres ? « Honorons le talent lorsqu'il est le feu « vivifiant des bonnes œuvres, » a dit M. Villemain en terminant l'examen discret et galant qu'il a fait de cet ouvrage. Sans doute, c'est ce talent-là surtout qu'il faut honorer, même lorsqu'il se trompe, même lorsqu'il est stérile. Le prix obtenu par Mme de Gasparin pourrait être mieux placé que sur son livre ; il ne peut être mieux placé que dans ses mains : les pauvres en profiteront ; mais Mme de Gasparin, heureuse de l'aumône que vous lui permettrez de répandre, rougira néanmoins de la devoir à vos petites passions. Demandez-lui si le livre de Timon n'est pas plus utile que le sien ?

Si l'on adressait la même question à M. Géruzez, nous ne serions pas aussi sûr de la réponse. M. Géruzez n'a point l'air mécontent de ce qu'il fait. Il est coutumier de la couronne académique et n'en paraît nullement embarrassé, « L'Académie a « remarqué et récompensé d'une médaille de 2,000 francs de « nouveaux Essais d'histoire littéraire de M. Géruzez. Ce re« cueil, écrit avec talent, renferme, sur l'éloquence religieuse « du moyen âge, sur Fénelon, sur Rousseau, d'attachantes ana« lyses où la leçon de goût est prise à la source du sentiment « moral. » Voilà tout ce que M. Villemain a trouvé à dire du *nouveau* livre de son suppléant ; c'est court, et toutefois la première phrase aurait suffi. Difficilement on trouverait dans les journaux les moins estimés quelque chose de plus fade que ces *attachantes analyses*, qui sont de vieux articles repêchés par l'auteur dans les recueils sans gloire où sa prose s'épanche *incognito*. M. Géruzez travaille en littérature de la même façon

que l'abbé Vély travaillait en histoire. En général il copie ceux qui l'ont devancé ; quand il ne cite pas, il abrège ou il imite. On disait de Lamothe-Levayer qu'il faisait le dégât dans les bons livres. M. Géruzez ne fait point de dégât : il ne fait rien. Il traverse d'un pied lent et d'un œil morne La Fontaine, Mme de Sévigné, Fénelon, sans y rien voir que le plus gros de ce qu'ont remarqué les autres, sans y rien prendre que quelques mots par-ci par-là, qu'il emploie hors de propos et qui font tache dans son style décoloré. Qu'on se figure un désert dont l'aride étendue serait semée, à distances égales, de poteaux sur lesquels on aurait écrit : Palmiers, oasis, sources vives, etc., et autour de ces poteaux du sable, toujours et partout du sable. Voilà les nouveaux essais de M. Géruzez, dignes frères de leurs aînés, classés aussi parmi les livres les plus utiles aux mœurs, et cousins plus que germains des prix d'éloquence. Du reste, point d'hôtes dangereux dans ce désert éternel : cela n'est même pas mauvais, le mal y manque comme la vie. Tout au plus, çà et là, voit-on poindre un bout d'oreille universitaire qui se cache aussitôt, étonné de l'effort. Il y a deux ou trois endroits où M. Géruzez s'amuse à faire le janséniste ; mais il ne sait pas pourquoi. Il a aussi son petit mot contre l'ultramontanisme et contre le Pape, qu'il écrase en célébrant les œuvres dramatiques de Pierre Gringoire, et une tentative de plaisanterie sur la bienheureuse Marie Alacoque. Il faut passer ces velléités à un pauvre chrétien qui vise au prix de morale et qui ne s'émancipe qu'en tremblant de trop s'emanciper. Voici, pour donner une idée de sa manière, un passage où il explique d'une façon adorable la passion qu'inspirait la théologie au temps de saint Bernard : « L'esprit humain, à son réveil et « sortant à peine des ténèbres de la seconde barbarie, se pre- « nait naturellement à disserter sur la dialectique et la reli- « gion, *à défaut d'autres problèmes et d'autres intérêts ca- « pables de l'émouvoir.* » Aujourd'hui l'esprit humain peut s'occuper des nouveaux essais de M. Géruzez.

Il y a cependant un art dans ce livre, et nous le définirons

volontiers l'art de remporter les prix académiques. On y trouve fréquemment de petits saluts, les plus courtois du monde, adressés par l'auteur à ses juges. Ici c'est M. de Rémusat, plus loin c'est M. Tissot, ailleurs M. Sainte-Beuve. Ils sont cités dans le texte, honorés dans les renvois ; mais la part de M. Villemain est la plus large. On le trouve jusque dans la préface. Il est « l'illustre écrivain envers qui l'on contracte une dette nouvelle ; puisqu'aussi bien on est depuis longtemps et de plus en plus insolvable, grâce à une amitié qui ne se décourage pas. » En effet, elle ne se décourage pas. Apprenez, Timon, à faire les préfaces.

Que pourrions-nous ajouter?

M. Viennet a lu le rapport sur les prix de vertu. Du récit de toutes ces belles actions, filles pour la plupart de l'humble foi catholique, et qui sont si héroïques et si simples qu'on se console de les voir récompenser, M. Viennet a eu le talent de faire un morceau badin, qui est venu comme la petite pièce après la grande. Il y a glissé un mot contre les croisades, sans doute en souvenir de sa *Philippéide* et pour faire plaisir à Soliman-Pacha qui assistait à la séance. Dans son émotion, M. Viennet a laissé passer au milieu de son discours cette phrase que les journaux ont reproduite, même ceux qui le comparent à La Fontaine : « Il y a plus de vingt ans que cette charité s'exerce, et ce « modèle de toutes les vertus chrétiennes en a aujourd'hui « soixante-six. » La Fontaine eût parlé autrement ; mais cette négligence n'empêche pas que M. Viennet ne soit auteur de fables et académicien comme La Fontaine.

L. Veuillot.

REVUE POLITIQUE.

Paris, 24 septembre 1846.

Mariages espagnols. — Question des duchés de Schleswig-Holstein. — Voici bien longtemps que l'attention publique n'a été moins divisée : rien à l'intérieur ne saurait en ce moment l'exciter ; Cobden lui-même n'a pas été « lion » plus de huit jours ; la session des conseils généraux s'écoule sans que les journaux quotidiens daignent en faire mention ; il n'y a qu'une question : celle des *mariages espagnols.*

Pour la bien comprendre, il est nécessaire d'établir une distinction entre le mariage de l'infant don François d'Assises avec la reine et celui du duc de Montpensier avec l'infante dona Luisa. Le premier semble n'offrir qu'un intérêt exclusivement espagnol, le second nous touche surtout par les conséquences probables qu'il entraîne pour notre pays et par le changement considérable qui en résulte dans nos relations avec l'Angleterre.

Sur le premier point, nous aurions besoin de mieux connaître l'opinion de tout ce que l'Espagne renferme d'esprits éclairés et patriotiques. Des personnes qui se trouvent en rapport d'opinion avec nous sur les sujets les plus essentiels nous disent que le mariage du fils aîné de don Carlos avec la reine Isabelle aurait été le seul moyen de rétablir en Espagne l'ordre moral et matériel. A les entendre, le résultat de la négociation de M. Bresson a frappé de stupeur toute la Péninsule ; la tranquillité actuelle ne doit donc inspirer aucune confiance ; l'on va voir recommencer une guerre civile comparable à celle qui a illustré les noms de Zumalacarregui, de Zaratiegui et de Balmaceda.

Mais ces espérances ne participent-elles pas un peu des illusions communes à tous les partis vaincus et émigrés ?

On a vu, il y a quelque temps, en Espagne, les personnages les plus considérés et les plus respectables s'occuper activement d'amener une transaction pacifique entre le passé et le présent par l'union de la reine avec le comte de Montemolin. Mais ce qu'on ignore généralement en France, c'est que cette négociation, à laquelle notre gouvernement aurait été forcé d'accéder, si elle avait réussi auprès des parties intéressées, a manqué complétement, surtout à cause de l'attitude imposée au comte de Montemolin par ceux-là mêmes qui avaient soutenu la cause de son père avec le plus de dévouement. Suivant une note communiquée à plusieurs journaux, et dont quelques graves inexactitudes ne détruisent pas le caractère presque officiel, le comte de Montemolin a refusé de « n'épouser sa cousine que comme infante. La concession qu'on lui demandait était plus que l'abdication d'une couronne : c'était celle de son honneur même ; il l'a refusée. » Le langage de la proclamation du prince au moment de son évasion, quoique ménagé à dessein de ne pas choquer les *Espartéristes*, ne dément pas les prétentions de la note ; en un mot la *Reine* offrait sa main à l'*Infant* ; le *Roi*, de son côté, consentait à épouser l'*Infante*. Une persistance réciproque dans la qualification des personnes a mis un obstacle invincible au succès de la négociation.

Nous ne parlons pas ici des difficultés d'une autre nature que le fils de don Carlos était destiné à rencontrer du côté libéral. Quelques-uns croient qu'on en serait venu à bout, si l'on eût obtenu plus de condescendance de la part du prince et de ses conseillers ; mais les premiers obstacles n'ont pas permis de pousser jusque-là l'expérience.

Ce qui est certain, c'est que les partisans naguère les plus décidés du mariage de transaction, les hommes qui, auprès du trône d'Isabelle, soutiennent les principes conservateurs et catholiques, les Viluma et les Veraguas comptent aujourd'hui parmi ceux qui ont prêté leur appui à la conclusion actuelle, et c'est ce qui explique l'attitude neutre ou même favorable des journaux catholiques de Madrid.

Cependant, malgré la virulence presque unanime de la presse, la minorité des Cortès n'a pas même osé faire de manifestation contre le mariage-Montpensier, lorsque le message de la reine lui a été présenté, et la discussion qui a précédé le vote presque unanime de



l'assemblée a présenté un caractère de gravité et de convenance auquel on ne se serait pas attendu, si l'on s'en était rapporté aux violences des journaux. Le calme des provinces répond à celui de la capitale ; partout la nouvelle d'un rapprochement plus étroit avec la France a été accueillie par des signes de satisfaction non équivoques : l'Espagne, évidemment, ne se voit ni humiliée ni asservie.

Nous avons développé dans notre dernier bulletin les motifs qui nous semblent devoir faire envisager le mariage du duc de Montpensier avec l'infante comme une victoire pour la politique traditionnelle de la France ; nous exprimions en même temps l'espoir que toutes les *nuances* (et non toutes les *menaces*, comme l'imprimeur nous l'a fait dire) de l'opinion se réuniraient en faveur d'une question d'honneur national et de légitime influence. Quoique la presse de Paris semble nous démentir, nous persistons à croire que l'opinion ne s'égare pas, et qu'il a suffi pour l'éclairer des colères absurdes et impuissantes de l'Angleterre.

Les journaux anglais sont devenus, en effet, un sujet d'édification pour nous. Nous voyons enfin clairement ce qui couvait sous les démonstrations amicales dont on nous accablait il y a quelque temps. Il existe sans doute en Angleterre un parti de la raison et de la paix qui se résigne à admettre tôt ou tard des égaux dans la grande fédération chrétienne : mais, sans les circonstances matérielles qui interdisent à l'Angleterre une démonstration active contre la France, sans la famine de l'Irlande et la prépondérance des intérêts manufacturiers, on s'aperçoit qu'il serait facile de ranimer contre nous la vieille antipathie nationale et de sauver encore une fois l'édifice aristocratique par l'enivrement d'une lutte contre la France.

Il faut pourtant que l'Angleterre accepte l'indépendance du continent. L'expérience qu'elle fait en ce moment est la plus rude et la plus sensible pour elle, et c'est pour cela que l'orgueil britannique s'exprime de manière à faire croire qu'il a perdu la raison. Jusqu'ici toutes les fois que l'Angleterre s'est cru lésée dans ses intérêts par la France, elle a su provoquer contre elle la coalition des autres puissances. En 1840, les fautes inouïes de M. Thiers lui permirent encore d'insurger à notre préjudice l'esprit national de l'Allemagne ; mais aujourd'hui, la nouvelle collision avec la France trouve la Grande-Bretagne engagée dans une lutte non moins grave contre l'Allemagne elle-même.

La question des duchés a, en effet, changé de caractère. Le côté dynastique a presque disparu, et c'est maintenant le côté national qui l'emporte. La question de la possession du Sund, qui rendait la Russie si redoutable pour les intérêts des autres nations riveraines de la Baltique, est sinon oubliée, au moins ajournée pour le moment. Le combat est aujourd'hui entre l'Allemagne, qui voudrait faire du Danemark le siége et le foyer de la marine du *Zollverein*, et l'Angleterre, qui, en prolongeant l'agonie actuelle du Danemark, prétend s'opposer à ce que jamais l'industrie allemande vienne faire concurrence à la sienne sur les mers. Pour faire bien comprendre ce côté de la question, nous reproduisons textuellement une note insérée dans le numéro du 15 septembre de la *Gazette d'Augsbourg*, et signée par la *rédaction* de ce journal, en réponse aux trois articles relatifs à la question de Schleswig-Holstein, dans lesquels le *Times*, au dire de la feuille allemande, a montré autant d'*insolence* que d'*ignorance des faits*. Nous ne retranchons rien de cette note, et nous tenons même à donner ce qu'elle renferme d'hostile à la France. Ces reproches qui portent sur le passé, loin de nous offenser aujourd'hui, doivent au contraire nous servir d'une utile leçon :

« Nous croyons devoir donner ici une note explicative pour réfuter avec un peu de méthode les ridicules reproches du *Times*. Il y a quelques années, lorsqu'il était question de l'union scandinave, la *Gazette d'Augsbourg*, pour montrer la difficulté du rétablissement de l'union de Calmar, laissait entrevoir un avenir meilleur et plus certain réservé au Danemark et à sa marine par une union avec l'Allemagne, pays habité par une race qui lui est étroitement apparentée. Elle aurait été pour le moins aussi naturelle que celle qui existe aujourd'hui entre les duchés allemands et le Danemark, les provinces de la Baltique et la Russie, et celle qui liait anciennement la Poméranie à la Suède. A peine avions-nous émis cette idée que le *Times* se livra à toute cette grande colère qui le reprend toujours lorsque nous nous permettons de dire que les côtes nordalbingiennes (bouches de l'Elbe) feront un jour partie intégrante de l'Allemagne, comme la Frise orientale (royaume de Hanovre), qui, en vertu du même droit, s'est séparée de l'Angleterre, comme le Schleswig-Holstein, qui se séparera un jour de la Zélande et du Jutland septentrional. Le journal anglais, en faisant résonner si haut le mot d'*indépendance* du Danemark, oublie qu'il n'en est resté à ce pays que l'ombre depuis le temps où l'Angleterre, après lui avoir, sans déclaration de guerre, enlevé sa flotte et bombardé sa capitale, détacha de ce pays la Norvége de concert avec ses

alliés. Le *Times* a dû voir par le langage de la Chambre des Députés de Hanovre, quelles vives sympathies ont été éveillées, non seulement dans les pays « d'eau douce » de l'Allemagne centrale, mais aussi dans le pays de Hanovre si rempli de souvenirs anglais; la lettre de Helgoland[1], inséré dans ce numéro même, prouve encore que ces sympathies ont su pénétrer presque dans le territoire où flotte le drapeau anglais. Mais le *Times*, feignant de ne pas s'en apercevoir, et se faisant plus perspicace que tout le monde, ne veut trouver qu'à Augsbourg la source de l'agitation, parce que c'est de cette ville qu'est sorti un jour ce beau rêve d'une flotte danoise portant le pavillon de l'Allemagne parvenue à l'unité politique. Plutôt que de consentir à un pareil avenir, l'Angleterre voudrait voir revenir les jours où l'Allemagne était tellement brisée et déchirée que, par exemple, l'Angleterre et la France purent mettre en question s'il vaudrait mieux offrir au roi Ferdinand, en compensation de la Sicile reclamée par Napoléon, ou les villes anséatiques (proposition de Talleyrand), ou l'Istrie et Trieste (idée du ministère Fox-Grenville). (Voir à ce sujet les *Mémoires de sir Robert Adair.*)

« Personne ne songeait, à l'occasion de ces projets et de beaucoup d'autres de cette sorte, qu'agir ainsi, ç'aurait été léser les droits de la nation allemande. L'Allemagne a été toujours regardée comme la peau du lion mort que le loup, le renard et l'ours peuvent se partager impunément. Lorsque des fragments de nations, soumis à une domination allemande, voulurent se révolter, sans autre résultat en perspective que de tomber dans les mains d'une nation voisine et rivale, alors seulement la révolte s'appelait un droit sacré. Lorsqu'au contraire, comme dans ce cas, des territoires purement allemands, après avoir fidèlement souffert tous les désastres avec leurs souverains, se trouvent, en vertu du droit public et d'héritage inattaquables, déliés de leur union avec une couronne étrangère, et que toute l'Allemagne, d'ailleurs si bien apprivoisée, si tranquille et uniquement occupée de querelles religieuses et philosophiques, élève la voix pour qu'au moins on ne la dépouille pas de son droit: alors l'organe principal de la publicité chez un peuple qui a traversé, l'épée de conquérant à la main, toutes les mers du globe, lui adresse le reproche de *rapacité*. Est-elle rapace cette nation qui, après deux campagnes victorieuses, au lieu de fonder un royaume *allemand* de la Bourgogne, ou de rattacher à l'Autriche son ancien héritage, a fait cadeau de la Belgique à la maison d'Orange (qui, pour lui en montrer de la re-

[1] La lettre de Helgoland (île situé vis-à-vis des bouches de l'Elbe et enlevée par les Anglais aux Danois dans la dernière guerre) contient le récit d'une ovation décernée au comte de Reventlow, un des fonctionnaires destitués du Holstein.

connaissance, lui a fermé le Rhin pendant plus de vingt ans)? Est-elle *rapace* cette nation qui a laissé l'Alsace aux Français (qui, à leur tour, ont menacé de reprendre sur eux, à la première occasion, tout le reste des bords du Rhin)? La nation enfin qui a donné le Lauenbourg aux Danois et la Frise orientale aux Anglais! Et le *Times* se prononce ainsi en faveur de l'*indépendance* du Danemark, de ce même pays au sujet duquel le comte Romanzow, ministre des affaires étrangères de l'empereur de Russie, écrivait, en novembre 1807, à l'ambassadeur anglais, lord Leveson Gower: « *Les flottes de Sa Majesté britannique et ses armées sont venues commettre contre le Danemark un acte dont l'histoire n'offre aucun exemple.* (*Historical Memoirs* by sir Robert Adair.) C'est depuis ce temps que l'Angleterre a conquis dans les Indes empire sur empire; qu'elle a planté son trident et posé ses pieds d'airain depuis les ports de la Chine jusqu'au golfe Persique et à la mer Rouge (Buschir et Aden), sans doute dans l'intention de faire un jour des rives de l'Euphrate et du Nil ce que la France a fait de l'Afrique septentrionale. Quant à la Russie, depuis le premier partage de la Pologne, elle s'est rapprochée de Vienne et de Berlin de cent cinquante milles, et de Constantinople de près de cent milles. Et l'Angleterre accuse l'Allemagne d'*envahissement!* Et cependant les principaux fleuves de ce pays sont encore enchaînés, ses territoires séparés l'un de l'autre par des barrières de douanes, les habitants du littoral hostilement opposés aux Etats du centre, et la Prusse ne possède qu'un petit vaisseau de guerre, commandé par un capitaine danois; les ports de Hambourg, de Brême et de Trieste, sont seuls dans un état florissant aux dépens de tous les autres; enfin l'Angleterre en face de nous, nous surveille incessamment, afin que l'Allemagne continue à avoir les artères liées, que son voisin, le Danemark, reste dans un état qui n'est ni la vie ni la mort, comme tous les pays placés sous la protection anglaise ou russe: les îles Ioniennes, la Grèce, la Servie, la Moldavie, la Valachie, la Syrie, l'Egypte, la Perse et le Lahore. »

Cependant la question des duchés grandit de plus en plus en Allemagne, et la décision de la Diète, quoiqu'empreinte d'une prudence toute officielle, n'en montre pas moins l'adhésion des souverains à un mouvement national irrésistible.

« Sa Majesté le roi de Danemark, duc de Holstein et de Lauenbourg, ayant fait connaître, par la déclaration du 7 septembre, en réponse à la pétition adressée à la Diète par les Etats de Holstein, le 3 août, que jamais sa pensée n'avait été de porter atteinte à l'indépendance du duché de Holstein, ni de modifier arbitrairement, soit sa constitution, soit les autres institutions que l'usage et les lois de ce pays ont consacrées; Sa

Majesté ayant de plus donné l'assurance que ses efforts pour régler l'ordre de succession de ce duché n'avaient point pour objet de léser les droits légitimes des agnats ; enfin l'intention de maintenir entier le droit constitutionnel de pétition des Etats étant manifestement exprimée par Sa Majesté, la haute Diète a la confiance qu'en statuant d'une manière définitive sur les questions dont la lettre patente du 8 juillet fait mention, Sa Majesté respectera les droits de tous, et particulièrement les droits de la Confédération, les droits légitimes des agnats et ceux de la représentation légale du pays.

« Tout en réservant, comme organe de la Confédération, de faire valoir, le cas échéant, sa compétence constitutionnelle, la Diète déclare qu'elle ne peut voir dans les Etats de Holstein les représentants légaux de cet Etat fédéral près d'elle ; que leur mission doit se borner à défendre leurs droits constitutionnels, et que la plainte de ces Etats, au sujet de changements apportés d'une manière illégale à leur constitution, n'est pas fondée. D'un autre côté, la Diète estime que l'ordre transmis par Sa Majesté au commissaire royal près des Etats de ne plus recevoir de pétitions ni de réclamations ayant trait à la question de succession, ne se trouve point, en tant qu'on l'interpréterait d'une manière absolue, d'accord avec le sens littéral de la loi du 28 mai 1831.

« La Diète se plaît à rendre justice aux sentiments de patriotisme qui, en cette occasion, se sont manifestés dans l'Allemagne ; mais elle déplore les accusations haineuses et les provocations qui ont éclaté. Elle exprime l'espoir et la confiance que les gouvernements fédérés s'appliqueront à mettre un terme à ces agitations passionnées. Elle ne doute pas non plus que Sa Majesté le roi de Danemark ne s'empresse d'agir dans les mêmes voies avec la plus entière réciprocité. »

Les réserves faites à cette occasion par l'envoyé du Danemark portent l'empreinte de l'embarras que lui cause l'attitude unanime de l'Allemagne ; il n'a évidemment d'autre espérance que dans la position du duché de Schleswig, plus équivoque que celle du Holstein. L'Allemagne prétend établir l'union inséparable des deux duchés, et si l'on parvient à faire reconnaître que le Schleswig est une dépendance féodale de la couronne de Danemark, on espère encore que l'Allemagne préférera l'union des deux duchés sous une domination scandinave, à une séparation qui, tout en accroissant le corps germanique d'une belle province, porterait le désespoir dans la population allemande du Schleswig.

En attendant, le gouvernement danois, fier de ses appuis étrangers, n'a cessé de sévir contre les fonctionnaires des duchés qui se

sont prononcés contre le principe émis dans la lettre du roi. L'assemblée populaire de Nortorf, convoquée pour le 14 septembre, a été dispersée par des charges de cavalerie ; l'agitation s'en est accrue, et déjà des scènes de désordre et de violence ont eu lieu à Kiel et à Rendsbourg. Le roi, qui séjourne en ce moment dans le duché de Schleswig, trouve partout un accueil glacial. En passant en revue les troupes de la garnison de la ville de Schleswig, il leur a fait un discours chaleureux pour les exhorter à persévérer dans leur bonne conduite et à faire respecter l'autorité et les lois. Du reste les troupes reçoivent en ce moment la solde de guerre.

Cette agitation, qui semble si éloignée de nous, a pour la France beaucoup plus d'importance qu'on ne serait tenté de le croire. Depuis six ans l'esprit national de l'Allemagne, dont les progrès sont si rapides, a eu trois occasions de se manifester à l'extérieur : la première en 1840, directement contre nous, quand on réclama si follement chez nous *la frontière du Rhin* ; la seconde contre nous encore, quoique d'une manière indirecte, lors des derniers mouvements de la Pologne : on parvint alors à présenter aux Allemands l'appui que l'opinion française offrait à une nation cruellement démembrée et asservie, comme une coalition des Celtes avec les Slaves contre le germanisme : or, comme au delà du Rhin, la question de race se confond avec la question nationale, il a suffi de cet épouvantail pour rendre nos voisins hostiles à une cause pour laquelle ils montraient, il y a quinze ans, la plus profonde sympathie.

Aujourd'hui, pour la troisième fois, l'esprit national est soulevé de la Baltique aux Alpes, et cette force de l'opinion, dirigée jusqu'ici contre la France, se détourne enfin contre l'adversaire commun de toute indépendance continentale.

Les journaux anglais ne croient pas ce qu'ils disent quand ils représentent la France comme prête à absorber l'Espagne dans une nouvelle conquête. Nous savons, par une rude expérience, que l'Espagne, toute affaiblie qu'elle est, n'est point un pays qui se laisse absorber, et nous avons nous-même, depuis seize ans, donné trop de gages de notre résistance au retour de l'esprit de conquête, pour qu'il soit permis de supposer dans les auteurs du système *de la paix à tout prix* l'intention de relever une bannière hostile à l'indépendance d'aucun peuple.

Mais ce dont l'Angleterre ne veut pas, c'est de la coalition des in-

térêts communs du continent contre sa prépondérance exclusive : elle aimerait cent fois mieux la France conquérante encore une fois au-delà du Rhin et des Pyrénées, que la France amie intelligente et modérée de la Confédération germanique et des gouvernements de la Péninsule. Une nouvelle conquête ne durerait pas plus que la première : une société continentale en participation contre l'Angleterre finirait, au contraire, par rétablir l'équilibre du monde, et l'Angleterre, telle qu'elle est encore, voit un péril pour les bases de sa prospérité dans chaque pas que fait l'Europe vers ce mode d'affranchissement.

SUISSE.—Depuis quelque temps, nous avons gardé le silence sur les graves discussions dont la diète helvétique a été le théâtre; notre prochain numéro contiendra un récit complet de ces événements par M. le comte d'Horrer.

Nous reprendrons aussi l'appréciation des faits qui continuent de compliquer la question orientale, au lieu de l'amener à une solution jusqu'ici vainement espérée.

Le *Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse* vient de publier deux nouvelles circulaires relatives, l'une à la *vérification des listes*, l'autre au *pétitionnement.* Nous nous faisons un devoir de reproduire ces documents que nous recommandons à l'attention de tous les catholiques, électeurs et non électeurs :

« MONSIEUR,

« La vérification des pouvoirs est terminée; la Chambre vient d'être ajournée au mois de janvier prochain.

« Le Comité doit à ses correspondants, il se doit à lui-même de vous entretenir en quelques mots et des résultats obtenus et des travaux à entreprendre.

« Nous pouvons le dire sans orgueil : le premier essai de nos forces a dépassé nos espérances.

« Sans doute il s'en faut de beaucoup que tous les catholiques aient répondu à notre appel ; sans doute il y a eu encore dans la conduite même de ceux qui ont agi beaucoup d'inexpérience et de timidité, et, pour être

dans la vérité, nous devons avouer que nous n'avons tenté que la dixième partie des efforts que réclamaient et notre nombre et l'importance dominante de la cause que nous défendons.

« Cependant, s'il est un fait incontestable et hautement reconnu, c'est que l'intervention des catholiques a été acceptée dans tous les colléges où ils se sont présentés ; que le programme tracé d'avance par eux a été rigoureusement suivi ; qu'ils sont demeurés dans cette ligne courageuse d'impartialité et de persévérance dont ils ne se départiront jamais, et qu'enfin ils ont montré à la face de la France entière combien ils sont, *avant tout*, dévoués aux intérêts de la conscience, de la famille et de la liberté.

« Cette fermeté a eu sa récompense : plus de cent trente députés, à notre connaissance, ont pris, soit dans leurs professions de foi, soit par des promesses verbales ou écrites, l'engagement de soutenir et de réclamer la liberté religieuse et la liberté d'enseignement. Un tel résultat est assez éloquent par lui-même.

« Le Comité a eu ensuite l'inappréciable avantage de se recruter sur les différents bancs de la Chambre, parmi les membres les plus zélés de la législature de 1846. Vous vous féliciterez, commme nous, monsieur, de ces adhésions précieuses qui nous donnent aux yeux du pays une autorité et une force nouvelles.

« De semblables succès nous imposent des obligations plus étroites. Si ceux qui redoutent nos progrès ne peuvent pas les contester, ils voudraient bien, en réduisant l'importance de nos avantages de la veille, arrêter notre marche dès le lendemain. Ils nous forcent, au contraire, par leurs manifestations de défiance et d'hostilité, à redoubler nous-mêmes de dévouement et d'ardeur.

« Nous n'avons pas besoin, monsieur, de vous rappeler que l'intervention des électeurs dévoués à la liberté religieuse ne saurait se borner à l'acte définitif du vote. Notre devoir à tous est de ne rien négliger pour préparer par nos soins le choix et les chances futures des bons candidats, et pour garantir, par la surveillance et l'inspection que la loi nous assure, l'intégrité de toutes les opérations qui se rattachent au scrutin électoral.

« Parmi ces opérations, il n'en est pas de plus importante que la *révision des listes*. Il nous suffit de la signaler à votre zèle. C'est le stimuler assez que de lui montrer un devoir urgent et essentiel à remplir.

« Les listes électorales sont affichées depuis le 15 août. Jusqu'au 30 septembre elles sont soumises par la publicité au contrôle des citoyens. Elles doivent subir votre examen consciencieux et vigilant.

« Si les électeurs, en effet, font les députés, ces listes seules confir-

ment et constatent, non le droit, mais le titre électoral. La pureté des listes est donc la première condition de la sincérité de l'élection.

« Ce n'est pas être gratuitement soupçonneux à l'égard de l'administration que de se défier de l'esprit qui la guide dans ses travaux préparatoires. Les législateurs eux-mêmes ont prévu des erreurs, des abus et des excès de pouvoir ; eux-mêmes ont imposé à tous les citoyens la mission de les dénoncer et d'en poursuivre la réparation.

« Ne craignons pas non plus de calomnier les agents actuels de l'autorité, en supposant que l'hypothèse prévue dès 1831 se réalise chaque jour. Des faits récents et nombreux réveilleraient au besoin notre sollicitude.

« A Nîmes, les listes révisées en 1845 contenaient plus de *cent* noms qui ne devaient pas y figurer. Ces voix de contrebande ont certainement influé sur l'élection, ou plutôt elles ont décidé le résultat fâcheux. Si elles eussent été écartées à temps, l'issue de la lutte eût changé avec la force réciproque des partis, la liberté religieuse n'aurait pas été privée d'un de ses plus courageux et de ses plus éloquents défenseurs, dans la personne de M. Béchard.

« A Montpellier, les listes de l'année dernière avaient été aussi singulièrement dénaturées. Pour les réformer, plus de trois cents procès ont dû être soutenus devant la Cour royale de cette ville.

« Cette année même, à Paris et dans les départements où le sentiment public, ranimé naguère, ne s'est pas tout d'un coup rendormi, les Comités ou les délégués des électeurs, qui ont compulsé avec sévérité les listes renouvelées, y ont saisi les traces significatives d'une légèreté étrange ou même d'une habileté plus coupable que la négligence. En effet, si beaucoup d'électeurs qui devraient être rayés ne l'ont pas été d'office, si, au contraire, plusieurs ont été rayés qui devraient être maintenus, on a remarqué que presque toujours les premiers sont ceux sur lesquels l'administration croit pouvoir compter, les autres, ceux dont, à tort ou à raison, elle se défie.

« Quant à nous, monsieur, notre action loyale est appelée, commandée et facilitée par la loi ; elle est aussi simple qu'elle est précieuse pour le maintien de nos droits.

« Elle se borne à trois points principaux :

« 1° Faire inscrire sur les listes tous les citoyens qui n'y sont pas compris, soit qu'ils possedent depuis longtemps, soit qu'ils viennent seulement d'acquérir le privilége électoral ;

« 2° Poursuivre la réintégration des électeurs qui auraient été injustement rayés ;

« 3° Obtenir au contraire la radiation de ceux qui se trouveraient indûment portés.

« Cette troisième démarche, quoique plus pénible, est au moins aussi nécessaire que les deux premières. L'inscription de faux électeurs vicie radicalement la composition du collége. Presque toujours volontaire, cet abus a de plus que tout autre le tort d'être plus commode sans être moins coupable. Il doit être réprimé sans pitié.

« Les réclamations des électeurs n'ont pas besoin d'être enregistrées, ni même d'être écrites sur papier timbré. Une simple lettre suffit.

« Les contestations et procès dont elles peuvent être le début se jugent sommairement et presque sans frais.

« Nous vous engageons vivement à ne pas hésiter dans l'accomplissement d'un devoir qui incombe à tous les honnêtes gens. Gardiens de la moralité publique, agissez avec énergie, usez de toute la rigueur de votre droit. Ne craignez pas, s'il le faut, d'aller jusqu'au bout, jusqu'en appel, jusqu'en cassation. Vos efforts ne seront pas vains; ils inspireront des craintes salutaires. L'impunité des manœuvres qui dénaturent le corps électoral ruine par la base le système représentatif.

« On vous dira peut-être, monsieur, qu'il est inutile de vous donner dès à présent tant de peine, que la Chambre ne sera pas dissoute d'ici à longtemps, et que vous serez toujours libre de vous mettre en mesure. Vous repousserez ces sophismes de la malveillance ou de la paresse.

« Les listes sont permanentes et leur révision est annuelle : c'est une double garantie de régularité, mais à condition que la surveillance de tous les intéressés ne se ralentisse pas. Sans cela, chaque année apporterait un germe nouveau de corruption et des altérations plus notables, et leur durée même ne servirait qu'à en rendre l'extirpation plus douteuse. Plus on aurait laissé les désordres se multiplier, plus il serait difficile d'y porter remède.

« L'administration travaille tous les ans la composition des listes. Il est certain qu'elle ne le fait pas avec impartialité. Mais il ne nous suffit nullement de nous plaindre de ses actes; il nous appartient de les corriger. Faute d'être ses contrôleurs assidus, nous devenons ses complices par notre indifférence. En tolérant l'erreur et la fraude, nous assumons la responsabilité des conséquences imprévues et déplorables qu'elles ne manqueront pas de produire.

« Sans doute une prochaine dissolution de la Chambre, dans les circonstances actuelles, n'est pas probable. En politique, toutefois, il ne faut jamais compter sur l'impossible. Des complications étrangères ou intérieures, la maladie d'un homme d'Etat, des événements plus considérables encore, peuvent amener subitement des révolutions ministé-

rielles, des revirements soudains, des fluctuations de majorité et nécessiter un appel au pays. Nul ne peut assurer l'avenir contre de pareilles éventualités.

« Sans même prévoir un renouvellement total de la Chambre, il ne se passe pas une session sans qu'elle ne perde quelques-uns de ses membres et qu'elle n'en reçoive quelques autres dans son sein : il suffit qu'un député meure, accepte des fonctions salariées ou se retire volontairement. Aucun arrondissement électoral n'est à l'abri d'une convocation particulière. Dans tous les arrondissements électoraux, soyons prêts à tout événement.

« En ce moment, les colléges de la Corse, du Var, du Doubs, de la Vienne, etc., reçoivent ou n'attendent pour se réunir qu'une ordonnance royale. Les élections s'y feront sur les listes de 1846.

« Les principes que nous défendons ne sont pas encore arrivés au jour de leur triomphe; du moins l'heure de leur manifestation libre et courageuse est venue. Ne manquons pas aux devoirs que nous imposent les circonstances présentes et l'incertitude de l'avenir.

« Un événement capital, l'annulation de l'élection du député de Poitiers, coupable de s'être engagé à soutenir ses propres opinions, conformes à celles de ses commettants et aux articles précis de la constitution, exige de nous plus que jamais une attitude ferme et résolue. La discussion qui a marqué la fin de la petite session, le vote qui l'a couronnée et les dispositions d'une majorité aussi faible, cette fois, par le nombre, que violente dans sa décision, révèlent un parti pris chez certains hommes d'Etat de réserver à leur propre arbitraire la solution des questions qui nous intéressent le plus vivement, et d'en enlever autant que possible l'appréciation au pays.

« La Charte a confié sa défense au patriotisme des gardes nationales; nous nous sommes bornés, quant à nous, à mettre les principes qu'elle consacre en faveur de la liberté des cultes, de la liberté d'association, de la liberté d'enseignement, sous la sauvegarde des électeurs. Ce sont leurs prérogatives autant que nos droits qui sont en jeu. Le collége de Poitiers ne se déjugera pas. Tous les autres colléges auront aussi, tôt ou tard, à se prononcer entre le droit électoral et l'omnipotence parlementaire. En accourant au secours de l'un contre les envahissements de l'autre, nous sauverons notre cause avec celle de la liberté.

« Il dépend de nous de triompher de cette nouvelle forme de tyrannie. Les colléges électoraux auront toujours le dernier mot, LORSQU'ILS LE VOUDRONT. L'exemple de l'élection de M. Charles Laffitte à Louviers, trois fois annulée par la Chambre, et la quatrième fois admise et approuvée, suffit pour démontrer que la victoire restera toujours aux élec-

teurs qui sauront la mériter par leur constance et la conquérir par leur confiance en eux-mêmes.

« Notre voix, monsieur, en vous indiquant la gravité de cette situation, ne vous paraîtra pas importune. Vous savez que la vie politique est de tous les instants, et qu'on ne s'y repose que dans l'activité. Pour atteindre le but que nous nous sommes proposé, il ne suffit pas de l'énergie d'un jour, il faut surtout une persévérance infatigable et invincible.

« Veuillez agréer, monsieur, l'expression de nos sentiments faternellement dévoués.

« Le Comte DE MONTALEMBERT, *Président du Comité.*

« Henri DE RIANCEY, *Secrétaire.* »

« Monsieur,

« Vous ne serez pas étonné que nous revenions près de vous pour adresser un nouvel et pressant appel à votre dévouement et à votre activité.

« Une instruction relative à la révision des listes électorales fixait récemment votre attention ; les délais fixés par la loi ne nous permettaient pas de tarder d'un seul jour. Aujourd'hui, nous devons vous entretenir d'un intérêt non moins urgent, bien que la limite du temps soit moins étroitement circonscrite ; nous voulons parler du *Pétitionnement.*

« Les Députés voués à la défense de la Liberté religieuse puiseront une grande force dans le mouvement électoral qui vient de se produire, dans l'assentiment public, plus étendu encore et plus profond que le mouvement purement légal ; mais cette force même serait insuffisante et pourrait être niée, si l'Électeur ne se centuplait par le Pétitionnaire, comme le Député par l'Électeur. Le droit du père de famille a été solennellement enregistré par M. Guizot lui-même au rang des droits imprescriptibles de l'homme et du citoyen : la timidité ou l'indolence n'ayant plus de prétexte, serait maintenant privée d'excuse ; et l'on aura désormais, l'on aura plus que jamais le droit de nous juger tels que nous nous montrerons nous-mêmes, puisque nous sommes provoqués à l'action par les adversaires qui nous traitèrent d'abord d'utopistes ou de factieux.

« Dans tous les cas, nous vous eussions recommandé la persistance et la fermeté le lendemain de l'inauguration de la nouvelle législature, quels qu'eussent été ses premiers actes et son premier aspect. Nous le devons faire plus impérieusement encore à la suite des événements ou plutôt de

symptômes significatifs qui ont imprimé un cachet particulier à la courte session d'août 1846.

« Les Députés sont arrivés sous l'empire d'une situation nouvelle, et beaucoup d'entre eux, nous devons le dire, avec l'étonnement que cette situation devait faire naître. Ceux qui étaient engagés envers les catholiques, et c'est le plus grand nombre, l'avouaient franchement; ceux qui avaient résisté à nos vœux et qui en avaient triomphé, ne dissimulaient point les périls que cette résistance leur avaient suscités et se montraient soucieux de l'avenir. Nous pouvions donc croire qu'un très-grand progrès était accompli, qu'une victoire était remportée dans les justes limites où nous avons toujours renfermé nos espérances; le ministère s'est effrayé de cette impression presque unanime. A-t-il craint qu'une part trop parcimonieuse lui fût faite dans notre reconnaissance? Veut-il dénier par avance à notre intervention et s'attribuer à lui seul le mérite de la loi future : ou bien médite-t-il réellement une infraction de plus à cette solennelle promesse de la Charte ? C'est ce qu'il ne nous appartient pas d'approfondir pour le moment.

« Faible ou infidèle à sa promesse, le Ministère doit rencontrer la même attitude chez les Catholiques : force et loyauté, voilà notre devise dans l'une et l'autre alternatives.

« Si le ministère hésite par peur, présentons-lui pour bouclier notre propre énergie; s'il se dément par suite d'un déni de justice froidement calculé, prouvons-lui qu'on ne prend pas impunément pour jouets la loi, la conscience et la liberté.

« Toutes les prévisions, toutes les précautions sont légitimes sous le régime constitutionnel, puisque la surveillance de quelques-uns par tous est la base même de nos lois.

« Mais nous vous devons, monsieur, et nous devons à ceux-là mêmes que nous mettons en suspicion, de préciser le motif de nos inquiétudes.

« On ne s'est pas tenu, à l'intérieur des Chambres, à un travail latent contre la portée morale des engagements contractés. On a été plus loin : on a voulu briser violemment le lien formé entre l'électeur et l'élu. On a prétendu frapper d'immoralité et d'illégalité radicales le mandat improprement appelé *impératif,* puisqu'il n'était réellement que le procès-verbal des conditions honorables auxquelles un grand nombre de suffrages avaient été attachés. Le collége de Poitiers saura maintenir sa propre cause, et nous n'avons point à vous en occuper. Mais tous les colléges, toutes les majorités comme toutes les minorités, ont une part de solidarité dans cette prétention inouïe du pouvoir, et nous devons à cet égard provoquer les réflexions les plus sérieuses de la part de nos amis.

« L'annulation de l'élection de Poitiers est un fait qui remonte directement aux traditions les plus douloureuses et les plus tyranniques de nos cinquante dernières années. Les sophismes qui l'ont motivé sont autant de soldats du 18 brumaire déguisés, furtivement introduits au sein de la représentation nationale et embusqués d'avance contre les résistances trop importunes ou trop opiniâtres. On lit en tête de nos codes : la loi n'a point d'effet rétroactif ; et aujourd'hui, il faudrait dire : la théorie, qui n'est pas encore la loi, a plus de portée que la loi même, elle atteint le passé sans contrôle, sans règle, sans frein : elle va détruire le germe même de nos libertés et de nos garanties.

« De pareilles extrémités annoncent de tristes pensées et de tristes desseins. Ne répondons point à la violence par la violence, à la réaction par la réaction ; mais sachons voir et prévenir, comprendre et agir. Si les hommes qui nous tendaient la main il y a quelques semaines la veulent retirer brusquement aujourd'hui, qu'ils en soient maîtres ; mais nous, nous ne nous détournons pas de notre œuvre pacifique et consciencieuse. Habituons-nous à ne compter les obstacles que pour des avertissements de la Providence qui nous juge de haut et possède le secret de nos cœurs. Ce n'est que quand nous aurons mérité devant elle le prix de l'abnégation et du dévouement, que nous obtiendrons des hommes l'affranchissement de nos frères et de nos enfants.

« Veuillez donc, monsieur, prendre ces considérations pour guide de votre conduite, et pour stimulant de votre propre activité.

« Le *Pétitionnement* fortifiera les bonnes intentions, si elles existent, et déjouera les arrière-pensées qu'il est permis de redouter. Ne laissez personne à l'écart, ni les grands, ni les humbles, ni les villes, ni les chaumières. Le riche a besoin de la religion pour user de la richesse, le pauvre pour supporter la misère. Unissez leurs signatures comme l'Évangile a rapproché leurs cœurs ; présentez partout le faisceau de la probité et du nombre ; enlevez à nos adversaires jusqu'à l'occasion de se nuire à eux-mêmes, en nous calomniant, et vous aurez rendu à la patrie et à l'ordre social le plus urgent et le plus signalé des services.

« Le Comte de MONTALEMBERT, *président du Comité.*

« Henri de RIANCEY, *secrétaire.* »

REVUE SCIENTIFIQUE.

Population des colonies françaises en 1843. — La population de nos quatre colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de Bourbon (nous laissons le Sénégal de côté), s'élevait, en 1843, d'après les statistiques officielles qui viennent d'être publiées, à 375,835 âmes, sans compter les fonctionnaires ni les garnisons. Sur ce chiffre total, la population esclave montait à 247,025 âmes, c'est-à-dire à plus de 65 pour 100.

Assurément ces chiffres ne révèlent pas une grande prospérité; toutefois, si l'on s'en rapporte aux documents officiels, la situation de nos colonies était bien plus triste encore en 1831, époque à laquelle l'administration de la marine a commencé de publier des statistiques annuelles. La population totale des quatre établissements ne se serait élevée alors qu'à 350,171 âmes, dont 273,025 esclaves. Il résulterait donc de la comparaison des chiffres : 1° que la population générale aurait augmenté en douze ans de plus de 24,000 âmes, et 2° qu'il y aurait eu un énorme déplacement de proportion entre les deux classes qui la composent. Les esclaves, au lieu de former comme aujourd'hui les 65 centièmes de la population, en auraient formé, en 1831, les 78 centièmes. Malheureusement on ne saurait admettre l'exactitude rigoureuse de ces résultats. Les premiers recensements étaient loin d'avoir acquis la régularité qu'on a obtenue depuis, et la classe des *patronés* notamment y échappait presque entièrement. Ces *patronés* étaient les affranchis de fait, dont la situation légale n'a été régularisée que depuis 1830.

Sans donc insister davantage sur la comparaison des deux époques, nous allons entrer dans les détails relatifs à chacune des quatre colonies prise en particulier.

Martinique. — Population totale : 120,329 habitants, dont 44,593 libres,

et 75,736 esclaves ; soit, en négligeant les fractions, 37 libres et 63 esclaves sur 100 habitants.

La population libre se subdivise elle-même en deux classes : les blancs, au nombre de 8,887, et les gens de couleur au nombre de 35,706. Autrement dit, sur 100 hommes libres, il n'y avait pas, en 1843, tout à fait 20 blancs, et il n'y en avait qu'un peu plus de 7 sur 100 habitants pris en masse.

Guadeloupe et dépendances. — Population totale : 130,137 habitants, dont 37,815 libres, et 92,322 esclaves ; soit : 29 libres et 71 esclaves sur 100 habitants. On voit que l'extension de l'esclavage est encore plus déplorable à la Guadeloupe qu'à la Martinique.

L'administration de la colonie n'a pas donné de renseignements sur la proportion de la population blanche à la population de couleur libre ; mais si l'on admet que cette proportion est la même qu'à la Martinique, ce qui est probable, c'est-à-dire que la seconde classe est en nombre quadruple de la première, on arrivera à ce résultat que, sur 100 habitants pris en masse, il n'y a que 5 blancs.

Dans les deux colonies, les affranchissements se sont élevés en 1843 : pour la Martinique, à 787, et pour la Guadeloupe à 352 ; ensemble 1139 ; soit environ les 7 millièmes de la population esclave. Dans les années qui ont suivi la révolution, les affranchissements étaient beaucoup plus nombreux, mais beaucoup s'appliquaient aux *patronés* et provenaient de manumissions antérieures à 1830. Ce n'est donc que depuis l'extinction à peu près complète de la classe des *patronés*, c'est-à-dire depuis 1837, que le mouvement annuel des affranchissements peut offrir des données régulières et des éléments de calcul pour l'avenir. Or, d'après les relevés de 1835 à 1844, la moyenne annuelle des affranchissements est un peu supérieure, il est vrai, aux chiffres de 1843, mais elle ne s'élève toutefois qu'à 1321, dont 740 pour la Martinique et 581 pour la Guadeloupe, soit aux 8 millièmes de la population esclave. A ce compte, il faudrait des siècles pour que l'esclavage disparût, ou, pour mieux dire, il continuerait indéfiniment. Les pertes que la population esclave éprouve par suite des affranchissements sont, en effet, compensées en partie par l'excédant des naissances sur les décès. Cet excédant, à la Martinique, s'est élevé en dix ans (1834-43) à 1429 naissances, et si, dans le même laps de temps, il y a eu, au contraire, à la Guadeloupe, un excédant de 183 décès, il faut remarquer que, dans les dernières années, la proportion a paru se modifier en sens inverse. En 1844, l'excédant des naissances, à la Martinique, s'est élevé jusqu'à 640. Ainsi, la société coloniale, si aucune autre cause n'intervient, doit maintenir l'esclavage dans son sein pendant un temps indéterminé, puisque les naissances paraissent

tendre à entrer en compensation complète avec les décès et les affranchissements réunis.

Guyane française. — Population totale : 20,000 habitants, dont 5,820 libres et 14,180 esclaves. Les blancs ne sont qu'au nombre de 1221.

La population de cette colonie est en voie de décroissance ; elle s'élevait, d'après le recensement de 1831, à 22,862 âmes ; elle aurait donc diminué, en douze ans, de 12 centièmes. Cette diminution porte exclusivement sur les esclaves ; l'excédant des décès sur les naissances dans la population libre est, en effet, couvert, et au delà, par les affranchissements, qui contribuent, au contraire, à diminuer la population non libre. Cette dernière s'élevait, en 1831, à 19,102 âmes ; nous venons de dire qu'elle n'est plus que de 14,180 âmes ; elle a donc décru d'un quart. La perte moyenne de la classe esclave, par le double effet des affranchissements et de l'excédant des décès sur les naissances, étant de 410 individus par année, il ne faudrait que trente-cinq ans, si la proportion continuait, pour amener l'extinction complète de cette classe, mais, du même coup, notre colonie serait aussi à peu près éteinte. On comprend qu'en présence d'une si terrible éventualité les colons soient généralement disposés à accepter toutes les mesures qui peuvent parer au danger, même les plus radicales. Beaucoup de projets ont été proposés dans ce but, et le gouvernement a annoncé plusieurs fois la volonté de prendre un parti définitif ; mais rien encore n'a été fait.

Bourbon. — Population totale : 103,091 habitants, dont 38,447 libres et 64,644 esclaves ; soit, en négligeant les fractions, 38 libres et 62 esclaves sur 100 habitants. Dans la population libre, on comptait 29,181 blancs et 9,266 gens de couleur, ce qui donne 76 blancs sur 100 libres, et 28 sur 100 habitants pris en masse.

La situation de Bourbon semble évidemment meilleure que celle des Antilles : d'une part, la proportion des esclaves y est moindre, et, d'autre part, le nombre des blancs y est beaucoup plus élevé. La population blanche de Bourbon seul s'élève presque au double de celle de la Martinique et de la Guadeloupe réunies, quoique la population totale y soit inférieure de beaucoup plus de moitié ; en revanche, la population de couleur libre y est moins nombreuse.

Malheureusement, il y a pour Bourbon une cause incessante de décadence qui paraît menacer la colonie d'une mort lente, analogue à celle qui envahit progressivement la Guyane : c'est la diminution constante du nombre des esclaves. De 1832 à 1843, il y a eu dans les plantations un excédant presque régulier des décès sur les naissances qui a amené en douze ans une perte de 10,480 esclaves ; à quoi ajoutant celle résultant de 4,000 affranchissements qui ont été effectués dans le même laps de

temps, on voit que la population esclave a décrû de 14,480 individus, ou de plus d'un sixième. Il ne faudrait pourtant pas trop s'effrayer de cette mortalité excessive, ou plutôt du petit nombre des naissances. La dépopulation des ateliers de Bourbon provient surtout d'un fait anormal qui doit disparaître avec le temps, de l'énorme disproportion numérique qui y existe entre le sexe masculin et le sexe féminin. En 1843, sur les 64,644 esclaves, on comptait 40,359 hommes contre 24,285 femmes seulement. Or cette différence, qui est un résultat des odieuses pratiques de la traite, ne doit pas se prolonger au delà de la génération présente, et il est probable que la population noire prendra une marche ascendante, comme aux Antilles, dès que le temps aura ramené les deux sexes à la proportion ordinaire. Mais, en attendant cette époque, Bourbon souffre, et c'est pour atténuer ces souffrances et remplir les vides de leurs ateliers que les colons, à l'imitation de leurs voisins de Maurice, ont tenté d'engager des Indous et des Chinois. Cette immigration, sur laquelle nous avons donné des détails dans notre Revue du 25 août dernier, n'a pas jusqu'ici produit de résultats avantageux. Les engagés asiatiques ne montaient, en 1843, qu'à 1261, qui ne sont pas compris dans les tableaux de population que nous avons donnés plus haut; l'opération vient d'ailleurs d'être reprise sur une plus large échelle.

Les documents statistiques de l'administration ne permettent pas d'apprécier en connaissance de cause la position morale des esclaves; les renseignements qu'on y trouve sur le nombre des mariages jettent toutefois un bien triste jour sur ce sujet. Dans les quatre colonies, sur une population totale de 247,025 esclaves, il n'y a eu, en 1843, que 554 mariages, et encore y a-t-il doute sur ce chiffre, qui résulte des relevés fournis par le clergé; d'après ceux de l'administration civile, il n'y aurait eu que 345 mariages. Voilà tout ce qui a pu être fait dans une année pour constituer la famille dans la population non libre, dont cependant la moralisation doit, dit-on, précéder et préparer l'émancipation. Mais cette moralisation peut-elle s'opérer dans l'esclavage? Le régime colonial, tel qu'il est, ne répugne-t-il pas essentiellement à l'existence de la famille dans la classe esclave? Conçoit-on la situation d'un époux, d'un père, dont la femme et les enfants sont le bien d'autrui? La puissance conjugale, la puissance paternelle, peuvent-elles se concilier avec la puissance dominicale?

H. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Antonio Perez et Philippe II, par M. Mignet, membre de l'Académie française, etc. [1].

Philippe II régnait en Espagne. Il soutenait contre l'Europe protestante cette lutte du XVIe siècle qui ne fit pas triompher le catholicisme, mais qui au moins le sauva. En France, en Allemagne, en Italie, en Angleterre, aux Pays-Bas, il luttait militairement ou politiquement pour la puissance de l'Eglise, mais aussi pour la puissance et la grandeur du nom castillan. L'illustre bâtard de Charles V, le brillant vainqueur de Lépante, don Juan d'Autriche, maintenait dans les Pays-Bas son pouvoir profondément ébranlé par les fautes de ses prédécesseurs et par les actes tyranniques du duc d'Albe.

Mais le malheur de Philippe II fut, malgré un génie supérieur et avec une immense ambition, une grande pente vers l'irrésolution, la lenteur, la méfiance. Par ce point, il se rapproche de Tibère, avec lequel l'école du XVIIIe siècle l'a tant de fois comparé, mais dont il n'eut certes ni la lâche pusillanimité, ni la cruauté égoïste. La gloire de don Juan lui faisait ombrage. Il crut facilement aux projets qu'on prêtait à ce prince de devenir, en épousant Marie Stuart, souverain de l'Ecosse, puis de l'Angleterre, de s'unir en France avec les Guises et d'y faire triompher leur parti, enfin d'acquérir en Espagne le rang d'un infant et de diriger la politique de ce pays ; en d'autres termes, de se faire, sinon à la place de Philippe II, du moins à côté de lui, chef de la cause catholique en Europe. D'autres causes plus infimes et plus honteuses contribuèrent, sans qu'il les connût, à égarer l'opinion du roi d'Espagne. Perez, fils naturel d'un secrétaire d'Etat de Charles-Quint, lui-même secrétaire d'Etat de Philippe II, homme d'intrigue, homme plein de ressources et dégagé

[1] 2e édit, Paris 1846, chez Paulin. 1 vol. in-8°.

de scrupules, avait pour maîtresse la princesse d'Eboli, femme d'une haute naissance et qui elle-même avait été aimée du roi. Et lorsqu'un homme qui avait été longtemps l'ami de Perez, Escovedo, témoin de cette liaison, menaça de la révéler au roi, dans la pensée de Perez la mort d'Escovedo fut résolue.

Or, Escovedo était le secrétaire et le confident de don Juan d'Autriche. Perez sut persuader au roi de punir dans le serviteur les projets ambitieux qu'il prêtait au maître. Les habitudes de pouvoir absolu qui grandissaient dès lors en Europe avaient déjà érigé en axiome cette pensée, que la vie des sujets appartient au prince ; que si quelque raison d'Etat l'empêche de faire juger un coupable, il peut le faire mourir sans jugement. Perez, autorisé par le roi, essaya d'empoisonner Escovedo ; mais comme ces tentatives furent inutiles, il prit le parti de le faire poignarde r pardes assassins.

Perez triomphait ; mais le revers de la fortune ne se fit pas longtemps attendre. Cette intrigue d'amour dont Escovedo avait été la victime finit probablement par être révélée à Philippe II. Il avait été dupe, et dupe des ressentiments d'une femme qui elle-même lui était infidèle. Il dissimula longtemps néanmoins, écouta longtemps, sans y donner suite, les plaintes de la famille d'Escovedo contre Perez et la princesse d'Eboli, tranquillisa Perez, que ces accusations inquiétaient, puis le laissa peu à peu tomber en disgrâce, et tout à coup le fit arrêter ainsi que la princesse d'Eboli. Ici se déroule une lutte singulière entre le maître et le sujet, l'un armé de toute sa puissance, mais retenu par la crainte du secret dont il sait que Perez est dépositaire ; l'autre accusé, prisonnier, poursuivi par de nombreuses haines, faible de santé, mais plein d'expédients, d'adresse, de hardiesse au besoin, et armé de ce secret redoutable qu'il garde précieusement comme une ressource dernière, ce secret qui peut le sauver et qui peut le perdre. Traité tantôt avec ménagement, tantôt avec rigueur selon les alternatives de crainte et de ressentiment chez Philippe II, s'échappant de prison une première fois, se réfugiant dans une église, et implorant, mais inutilement, la protection ecclésiastique pour obtenir sa grâce, livrant au roi ses papiers, mais ayant soin de mettre en sûreté les plus importants et ceux qui accusent le plus Philippe II, tardivement interrogé sur le fait de meurtre (tant les hésitations du roi étaient grandes !) et demandant au roi même ce qu'il doit répondre ; recevant du prince, après bien des tergiversations, l'ordre de tout dire ; voyant avec raison dans cet ordre un piége et ne le suivant pas, soumis à la torture et avouant enfin au milieu des tourments ; quand sa cause semble perdue et sa condamnation évidente, quand lui-même, brisé par la torture et dévoré par la fièvre, semble ne pas devoir attendre

l'échafaud, il trompe ses gardiens, s'enfuit, monte à cheval et va se mettre sous la protection de la justice et des libertés d'Aragon. Le royaume d'Aragon, fier de ses priviléges, épouse la cause de l'Aragonais Perez, le réclame par la bouche de ses députés, et oblige Philippe II d'entamer devant le tribunal du *justiza* un procès contre son ministre disgracié, procès dangereux et dont le prince ne tarde pas à se désister. Philippe II alors a recours à un autre moyen; c'est au nom de la sainte inquisition, c'est comme hérétique que Perez est réclamé. Les priviléges de la justice aragonaise cèdent-ils devant les droits du Saint-Office? Sur cette question les jurisconsultes aragonnais faiblissent, les magistrats craignent ou sont séduits, Perez est livré, mais livré pour être repris le lendemain par le peuple de Saragosse, qui, aux cris de *liberté* et de *contra fuero*, l'arrache du palais du Saint-Office, auquel il menace de mettre le feu. Une seconde tentative du roi n'a pas plus de succès, malgré la faiblesse et la soumission des magistrats. Perez est délivré une seconde fois par le peuple. La cause d'un homme devient celle d'une nation. Les libertés de la Castille ont péri sous Charles-Quint; celles des Pays-Bas sont en lutte contre Philippe II; il est clair que si les libertés de l'Aragon ne sont pas victorieuses dans cette épreuve, elles périront pour ne jamais se relever.

Aussi ce n'est pas sans de longs délais et sans cacher sous une apparence de calme et presque de satisfaction ses projets de vengeance, que Philippe II se prépare à renouveler la lutte. Enfin une armée castillane franchit, au mépris des *fueros*, la frontière d'Aragon. Il n'y eut contre cette despotique entreprise qu'un simulacre de résistance. Les troupes de Philippe II entrèrent victorieuses dans Saragosse. Les *fueros* furent foulés au pied. Le *justiza mayor*, ce magistrat qui était l'égal des rois d'Aragon, et que les Cortès seuls pouvaient, je ne dirai pas condamner, mais même déposer, fut mis à mort sur un simple billet de Philippe II. Sa tête demeura, jusqu'à la mort de ce prince, clouée à la porte du palais de la députation aragonaise. L'inquisition, ce fidèle et sûr instrument de la politique de Philippe II, vint à son aide. On voulait punir l'Aragon, et l'on ne manqua pas de trouver dans l'Aragon des hérétiques par centaines. En un seul jour, soixante-dix-neuf périrent. Mais Perez s'était enfui, et son image seule, coiffée du *san benito*, figura la quatre-vingtième victime.

Ici finit la partie la plus active de son histoire. Ses intrigues en France et en Angleterre, sa disgrâce dans les deux pays, les tentatives de meurtre qui l'y poursuivirent encore, ses efforts pour rentrer en Espagne, toujours inutiles même après la mort de son persécuteur, la vieillesse indigente et chagrine de cet homme si coupable, mais si malheureux : tout cela est raconté par M. Mignet avec détail, et même un peu longuement.

Mais c'est en tout un curieux livre, jetant un jour nouveau sur ce personnage presque inaperçu dans l'histoire, et par là même jetant du jour aussi sur ce règne si diversement jugé de Philippe II, qui fut l'apogée de la puissance espagnole, mais qui en commença aussi la décadence.

Politiquement parlant, il y a deux hommes dans Philippe II, le catholique et le Castillan. L'un est animé d'une foi profonde; il sent qu'il a une grande mission à remplir; il se sent le grand protecteur de l'Eglise dans toute l'Europe. L'autre ajoute à cette mission une ambition démesurée, plus nationale encore que personnelle; une passion d'agrandissement et d'absolutisme. L'ambition de l'un nuisit à la mission de l'autre. Philippe II, catholique, mais moins ambitieux et moins absolu, n'en eût pas moins vaincu à Lépante n'en eût pas moins soutenu en France la cause nationale de l'Eglise, mais sans la compromettre et l'affaiblir par des projets avoués d'occupation, n'en eût pas moins défendu la foi dans les Pays-Bas, mais sans employer les échafauds du duc d'Albe, et sans amener à l'encontre des libertés flamandes son triste et universel moyen de gouverner, l'inquisition; il n'en eût que mieux protégé les catholiques en Angleterre pour ne pas afficher des prétentions de conquête, profondément injurieuses à l'indépendance anglaise. Plus concentré dans son ambition, et par là plus fort, n'épuisant pas dans des entreprises gigantesques des soldats et des trésors, il n'eût pas tendu jusqu'à les briser les ressorts de sa puissance; il n'eût pas laissé mourir dans la douleur que lui causaient son impuissance et son délaissement le héros du monde catholique, le jeune vainqueur de Lépante. N'allant pas trop loin, influant sur tout sans prétendre tout soumettre, conservant aux peuples leur foi sans menacer leur indépendance, il pouvait garder intact l'empire de Charles-Quint, assurer le triomphe de l'Eglise, maintenir la prépondérance de l'Espagne. Pour la faire trop grande, il l'a ruinée. Il ne lui a pas laissé le temps de devenir une: au lieu de former un faisceau des peuples qui composaient son empire, il a prétendu les subordonner sans réserve, sans exception, sans discipline aucune, à l'orgueilleuse supériorité du petit peuple castillan. Pour avoir prétendu à tout, il a abusé de tout et il a tout usé. Grande mais inutile leçon pour les dominateurs absolus !

De l'État de l'instruction publique dans les Etats sardes, par M. De Poisier [1].

Nous sommes en retard pour rendre compte de cet ouvrage; mais il n'a pas dépendu de nous qu'il en fût autrement. Aujourd'hui nous nous empressons de signaler au public le livre qu'un jeune écrivain du royaume

[1] Chez Lecoffre, rue du Pot-de-Fer, 8.

de Sardaigne a publié, il y a quelques mois, sur l'instruction publique dans son pays. Ce travail se divise en deux parties : 1° considérations générales sur l'instruction en Europe, sur le système d'éducation, sur les méthodes qu'il faudrait adopter dans l'état actuel de notre civilisation; 2° des moyens de rendre les études plus fortes, plus étendues et plus complètes.

Dans la première partie de son travail, M. De Poisier examine d'une manière générale si l'éducation élémentaire doit être la même pour tous, quelle doit être sa direction, quels sont les inconvénients de l'instruction classique pour certaines classes de la société, et enfin sur quelles bases doivent être établies les écoles normales primaires. Sans partager en tous points les vues de l'auteur, qui peut-être se préoccupe un peu trop d'une certaine *uniformité*, nous rendons pleine justice à la sagesse de la plupart de ses observations.

« Dans nos colléges, dit M. De Poisier, on enseigne trop sèchement la religion. Les enfants entendent avec la plus complète insouciance des vérités spirituelles si solennelles et si terribles qu'elles feraient, dit un auteur, sortir les morts du tombeau; ils n'en sont point émus. Une des causes de cette insensibilité est que l'enseignement des premières années a été si mécanique que la religion s'est logée dans la mémoire sans que la raison ait été éveillée, sans que la conscience ou le cœur ait été touché. Les modes ordinaires d'instruction ont pour résultat de blaser les jeunes gens sur de grandes vérités. »

Assurément cela est aussi bien pensé que bien dit.

L'auteur ajoute un peu plus loin :

« Ce n'est point assez d'enseigner ce qui est de dogme et ce qui est de pratique; il faut en outre exposer l'histoire de la religion figurée avant Jésus-Christ, dans ses rapports avec la religion des réalités, qui est celle que nous professons, en démontrant jusqu'à l'évidence leur enchaînement nécessaire. Ainsi l'instruction religieuse sera complète, et ne se réduira plus à la seule connaissance des mystères et des sept sacrements. »

Nous voudrions que ces excellents conseils ne fussent pas suivis seulement dans les Etats de Sa Majesté sarde.

Dans la seconde partie de son livre, M. De Poisier, passant aux études secondaires, aborde hardiment les graves questions qui divisent aujourd'hui tant d'esprits en France. Généralement, les plans proposés par l'auteur sont simples et de facile application. On voit qu'il a sérieusement étudié la matière, et que l'amour du bien est son seul guide.

Nous avons spécialement remarqué dans la deuxième partie du travail de M. De Poisier le § 17 de son chapitre Ier : « Réponse à quelques objec-

tions. » Il y a là d'excellentes observations. Le § 3 du chapitre intitulé *Emulation* renferme aussi quelques pages que nous regrettons de ne pouvoir citer ici. L'auteur y démontre avec beaucoup de sens et de talent que le *règlement*, et non la méthode, doit être uniforme pour tous les établissements d'instruction publique.

En résumé, le livre de M. De Poisier, œuvre de conscience et de patriotisme, nous paraît digne à tous égards de la haute approbation qu'a bien voulu lui accorder le roi de Sardaigne. Cet ouvrage sera lu en France avec fruit par tous ceux qui se préoccupent sérieusement de l'avenir de l'instruction et de l'éducation dans notre pays.

Dans sa séance du 31 juillet 1846, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a reçu de M. Charles Lenormant la communication d'une découverte importante qui vient d'être faite à la Bibliothèque royale.

Le récolement général du cabinet des antiques ayant appelé l'attention sur divers objets restés jusqu'ici en magasin, M. Lenormant fut frappé de l'analogie qu'offrait le style et la proportion d'une tête colossale de marbre pentélique avec les figures de Phidias au Parthénon.

Des observations plus attentives ont pleinement justifié cette première conjecture, et l'on peut affirmer aujourd'hui que la France possède une tête très-bien conservée due au ciseau de Phidias, et qui, en 1667, lors de l'ambassade du marquis de Nointel, figurait encore à sa place dans le fronton occidental du Parthénon. On ne sait à quelle époque ce précieux débris est arrivé en France, mais déjà l'existence de fragments de la sculpture du Parthénon, renversé par la fatale explosion au 28 septembre 1687, a été constatée dans diverses collections de l'Europe ; de ce nombre est la tête plus mutilée que M. le comte de Laborde a rapporté de Venise l'année dernière. Sans ce dernier monument, il eût été impossible d'arriver à la certitude que le buste de la Bibliothèque royale paraît offrir.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET Cᵉ,
Rue de Seine, 32.

TABLE DES MATIÈRES.


GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00669 6492